



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

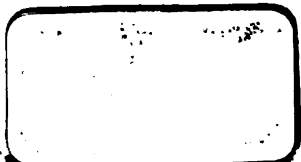
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

1230

Per. 3977 d. $\frac{162}{\text{M.S.15}}$



LE
CORRESPONDANT

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTE, 1.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CINQUANTE ET UNIÈME

DE LA COLLECTION.

NOUVELLE SÉRIE — TOME QUINZIÈME



PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE TOURNON, 29

1860

LE

CORRESPONDANT

QUESTION ROMAINE

ANTÉCÉDENTS ET CONSÉQUENCES DE LA SITUATION ACTUELLE

L'attentat est consommé! La fourberie sacrilège s'est enfin démasquée! Le Piémont a mis de côté les vains déguisements dont il essayait, hier encore, de couvrir ses machinations les plus odieuses et ses spoliations les plus effrontées; il a, sans provocation, sans prétexte, envahi les dernières possessions que ses rapines impunies avaient laissées au Saint-Siège; il est en train d'achever l'œuvre qu'il lui a été permis de commencer.

Certes, il faut, à cette heure d'inexprimable angoisse, il faut un grand courage à l'honnête homme pour dominer ses émotions. Comment essayer de ne faire entendre que les arguments de la froide raison, lorsque s'élève de toutes les poitrines le cri de la conscience et de l'honneur également outragés! Ce courage, je veux cependant m'efforcer de l'avoir. Je ne puis oublier que la plupart des prévisions ont été dédaignées, et qu'un aveugle optimisme a triomphé même de l'évidence; je ne puis oublier qu'il y a quelques jours à peine un grand travail se produisait encore dans la presse et dans des discours

d'apparat pour égarer l'opinion, pour intervertir les rôles, pour changer les victimes en coupables, pour présenter comme chimériques ou comme criminelles toutes les expressions d'une crainte trop justifiée ou d'une trop légitime douleur; je ne puis oublier que si l'inquiétude publique elle-même subsistait malgré tant de scandaleuses déclamations, tant d'insinuations perfides, tant d'incurables défaillances, c'était à l'état de vague instinct, et qu'on ne pouvait aborder un interlocuteur quelconque sans demeurer stupéfait du peu de logique des souvenirs, du peu de rigueur des conclusions, et de la molle complaisance envers tous les paradoxes ou toutes les hardiesses des apologistes intéressés.

Il faut donc démontrer les motifs de l'indignation publique en même temps que les énoncer. Les parts de responsabilité, dans la grande tragédie qui recommence le lendemain de chaque jour où on la déclare terminée, les parts de culpabilité et de complicité doivent être faites comme si tous les actes ne s'étaient pas accomplis sous nos yeux, et, trop souvent, sans la protestation de ceux qui avaient pour premier devoir de résister avec une invincible énergie.

Il importe que ces parts soient faites, non pas seulement en vue de la justice, mais encore en vue de la réparation. Si la politique de la France a voulu à un degré quelconque ce qui se passe en Italie, si cela même qu'elle n'a pas voulu, elle l'a toléré avec une indulgence tellement voisine de l'adhésion que cette imperceptible nuance disparaissait dans le trajet de Paris à Turin, à Bologne et à Palerme, il faut aujourd'hui que cette politique elle-même consente à jeter un regard en arrière sur le chemin parcouru, que notre pays à son tour connaisse bien la voie dans laquelle il s'est engagé, et soit admis à examiner dans quelle mesure il entend y persévérer.

Trois grandes occasions, depuis l'avènement de l'Empire, ont donné lieu à trois démonstrations militaires : l'expédition de Crimée en 1855, l'expédition d'Italie en 1859, l'expédition de Syrie hier.

L'expédition de Crimée n'a jamais conquis l'unanimité des suffrages. Les avis depuis longtemps partagés sur l'alliance anglaise ou sur l'alliance russe maintenaient à l'encontre les uns des autres des appréhensions diverses. Il y eut, sur la nature du mal qu'on voulait guérir comme sur l'efficacité des remèdes qu'on employait, sur la régénération, souhaitable ou non, de l'empire ottoman comme sur la situation des chrétiens d'Orient, il y eut des divergences de vues. Cependant, de quelque parti qu'on fût, personne n'hésita; toutes les divergences se confondirent dans le sentiment supérieur du patriotisme.

Quant à l'expédition à peine débarquée aujourd'hui sur la plage ensanglantée de Syrie, l'élan de l'approbation publique a été spontané

et universel; il a pour ainsi dire dicté, tant il l'invoquait avec ardeur, la résolution du gouvernement. Un reproche, un regret, se mêlent sans doute aux applaudissements qui saluent le départ de nos soldats; mais, loin de s'adresser à l'expédition elle-même, ces murmures ont pour objet les limites qu'on lui impose.

Qu'on ne nous répète plus, après de tels exemples, qu'il y a des partis, ennemis nés de tous les exploits qui pourraient grandir ou honorer la patrie, opposés d'avance à toutes les entreprises qui pourraient rejaillir en éclat sur un gouvernement qu'ils n'ont pas fondé. Seule, la guerre d'Italie a eu le triste privilège de susciter, dès qu'on l'entrevit à l'horizon, réprobation et alarme. Ce n'était donc pas parce que c'était la guerre et parce que ce devait être la gloire. Non, il y avait dans ce blâme, si exceptionnel en France dès qu'il s'agit de courir aux armes, un motif dont on peut discuter la valeur, mais dont on ne peut calomnier l'origine et nier la portée. Il y avait là un de ces avertissements, sérieux et sincères, que tout gouvernement doit prendre en considération, et que toute opinion a le devoir de maintenir et de défendre avec une fermeté d'autant plus inébranlable qu'elle y met plus de conscience, de dévouement et de patriotisme. Ah! l'on peut nous en croire! Si nous étions capables de nourrir au fond de nos âmes un vœu contre la justice, de proférer une parole contre la vérité, pour la satisfaction d'une rancune ou pour la joie d'une espérance, nous nous serions bien gardés de jeter un obstacle sur le chemin qui conduit aux abîmes! Assurément, je ne sais pas un plus grand témoignage de désintéressement politique que notre langage persévérant, depuis que la question italienne a tenu tous les cœurs en suspens et toutes les passions en éveil! Si nous méritons une accusation devant Dieu et devant la France, c'est celle de n'avoir parlé ni assez tôt ni assez haut.

En effet, les événements qui se précipitent aujourd'hui sont venus à pas lents et de loin. Rien n'est moins improvisé que ces prétendus coups de main, et rien n'a été plus sagement préparé que ces audacieux coups de tête.

Le Piémont, allié naturel de la France, a été, dans des intentions qu'on peut aujourd'hui expliquer, l'objet principal des préférences de notre politique, depuis dix années. Lorsqu'au lendemain de l'élection du 10 décembre 1848, le Président de la République hérita du commencement d'expédition romaine projetée par le général Cavaignac, il ne consentit point d'abord à y donner suite. Ses vues se tournèrent vers la nation piémontaise, qui déjà glissait des mains de Charles-Albert et du comte Balbo à celles de M. Ratazzi. Il appartenait aux historiens véridiques et sincères de l'expédition romaine de raconter, en détail, les premières pensées de cette époque. Qu'il me

suffise de dire que dès lors, entre la révolution maîtresse de la ville éternelle et le souverain Pontife entouré à Gaëte des représentants de tous les États européens, c'était au Piémont que le principal rôle était réservé, c'était en sa faveur qu'on voulait abdiquer l'influence que notre pays avait jusque-là tenu à honneur de revendiquer en Italie. Le premier ministère de M. le Président de la République était assez divisé d'opinions sur ce sujet pour que Gioberti, alors en pleine possession de son éphémère popularité, entreprit le voyage de Paris dans l'unique but de convertir à cette combinaison les dissidents du Cabinet et de l'Assemblée. J'étais du nombre de ces dissidents, et je ne cessais de répondre au célèbre agitateur italien : « Prétendre cacher la France derrière le Piémont, c'est vouloir cacher un géant derrière un brin d'herbe. La France a le droit d'agir, en Italie, bannière déployée et visage découvert ; ce que vous proposez nous laisserait tous les inconvénients de la solidarité, sans nous donner les avantages de la liberté d'action. C'est au Piémont à seconder la France en Italie, et non aux Français à se déguiser en Piémontais. »

Ce débat fort grave et fort animé en était là, quand le roi Charles-Albert, sourd à de sages conseils, courut au-devant de la défaite de Novare. Dès lors il ne pouvait plus être question de pousser le Piémont en Italie. Une expédition française à Rome fut sérieusement discutée par le président de la République, promptement résolue, et bientôt accomplie. Elle rendit au souverain pontife Pie IX, avec la sanction de l'Assemblée issue d'un suffrage universel illimité, l'intégralité de ses États et de son pouvoir. Mais le Piémont prit aussitôt, vis-à-vis de cette restauration pontificale, une attitude hostile et menaçante. Les questions religieuses les plus irritantes et les moins opportunes furent mises à l'ordre du jour par M. Siccardi, qui, bientôt dépassé lui-même, céda la place à un ministère plus agressif encore, celui du comte de Cavour. Loin de manifester une résistance efficace, le gouvernement français sembla se lier plus étroitement avec le gouvernement sarde à mesure que celui-ci se séparait davantage de la cour de Rome et des autres cours italiennes. L'Europe, enfin, ne fut pas médiocrement surprise, lorsque la guerre fut déclarée à la Russie, d'apprendre que le Piémont prenait place parmi les belligérants. Le Piémont n'avait eu jusque-là avec la Russie ni cause ni prétexte de collision, on le considérait plutôt comme un client de Saint-Pétersbourg ; et les hommes politiques tombèrent d'accord qu'en l'introduisant dans leurs rangs, les deux grandes puissances qui entraient en campagne avaient voulu, non se créer un auxiliaire en Crimée, mais se préparer un agent expérimenté et aguerri pour des desseins ultérieurs au delà des Alpes.

Ce qui s'était passé sur le champ de bataille se renouvela sur le

terrain diplomatique. Le Piémont fut admis au Congrès, et, sans provocation, sans l'ombre d'une connexion quelconque entre la guerre à laquelle il s'agissait de mettre un terme et les préoccupations toutes italiennes du cabinet de Turin, le comte Walewski, président du Congrès; ministre des affaires étrangères de France, posa la question italienne, donna la parole et la plume au comte de Cavour, et une guerre uniquement déclarée pour l'indépendance du Grand Turc se termina à l'improviste contre l'indépendance du roi de Naples et du Pape. Dès lors beaucoup de pénétration n'était plus nécessaire pour affirmer que la péninsule italienne allait devenir le théâtre d'imminentes catastrophes. De tout temps, je le reconnais, les rois et leurs gouvernements se sont réciproquement adressé des représentations et des conseils; mais ces communications étaient entourées de précautions qui tendaient à leur enlever le danger d'une sommation et l'apparence d'une menace; ici, toutes les traditions étaient foulées aux pieds, les lois de la prudence la plus vulgaire étaient méconnues; on semblait adresser un appel aux populations plus encore qu'une leçon aux souverains. Cependant l'Italie montra plus d'indifférence et de froideur que peut-être on n'en avait espéré d'elle; le Piémont se débattit quelque temps encore dans une agitation fiévreuse, mais en apparence stérile. L'opinion émue commençait à se calmer, et l'on s'accoutumait à penser que l'étrange protocole du traité de Paris s'ensevelirait avec tant d'autres dans les tentatives sans avenir, lorsque, au premier jour de l'an 1859, une parole brève et inattendue de l'empereur Napoléon au baron de Hübnér, ambassadeur d'Autriche, réveilla en sursaut les esprits les plus distraits, et retentit d'un bout de l'Europe à l'autre comme un coup de tocsin.

L'alarme publique fut si vive, que d'officielles atténuations ne tardèrent point à paraître. Mais les préparatifs de guerre ne s'en continuaient pas moins en toute hâte et au grand jour dans le Piémont; et la France, toujours disponible pour les batailles, sembla prendre un engagement significatif par l'alliance aussitôt conclue qu'annoncée du prince Napoléon et d'une princesse fille du roi Victor-Emmanuel.

Le sort en était donc jeté, et, de quelque côté que surgit l'incident qui donnerait le signal ou servirait de prétexte, la solidarité de la France et du Piémont, et l'union de leurs forces pour changer l'état de l'Italie, étaient chose résolue et inévitable.

La guerre avec l'Autriche une fois arrêtée dans la volonté des deux gouvernements, et jusqu'à un certain point acceptée par l'opinion, s'élevait encore une question formidable: cette guerre serait-elle une guerre régulière de puissance à puissance comme celle qu'avaient faite en Italie François I^{er} et ses valeureux successeurs, ou bien une guerre révolutionnaire comme celle qu'avait livrée notre première

république, et qu'avaient depuis répudiée la Révolution de 1830 et le gouvernement provisoire de 1848? Jamais la netteté dans le langage, la fermeté dans les mesures, la franchise dans l'attitude, n'avaient été plus nécessaires qu'alors pour éviter qu'un désastreux malentendu n'eût les effets d'une connivence secrète. Eh bien, ce malentendu, si nous parlons ici le langage de l'histoire impartiale et indépendante, on sembla prendre soin, non de l'éviter, mais de le faire naître. Un homme avait personnifié en lui toutes les ardeurs et toutes les entreprises de la révolution italienne; presque seul, il avait organisé à Rome, en 1849, la résistance à l'expédition française; il avait dirigé contre notre drapeau le feu des réfugiés de toutes les nations: Garibaldi était promu au grade de général par le roi Victor-Emmanuel, et appelé à un honneur plus grand encore, celui de figurer à côté de nos capitaines et de nos soldats. En même temps, et comme pour placer au début de l'expédition un symbole révolutionnaire complet, des hommes, impassibles spectateurs du meurtre de Rossi, étaient admis à présenter des fleurs au prince Napoléon et à la princesse Clotilde. Une sorte de frisson sinistre courut dans les veines de la France, lorsqu'en s'éveillant un matin elle lut dans la chronique de tous les journaux l'extrait suivant de l'*Indépendance belge*:

« Le comité des patriotes italiens s'est rendu au Palais-Royal, et a été très-gracieusement accueilli par le prince Napoléon. M. Sterbini, président du comité, prit la parole au nom de ses compatriotes, et prononça un discours en italien, que je regrette de ne pouvoir vous transmettre, mais dont il vous sera facile de deviner le sens et l'esprit.

« Le prince a répondu en italien que la démarche des Italiens le comblait de plaisir, et que, n'importe les circonstances et les événements, ils pouvaient compter sur la sympathie de l'Empereur et sur la sienne personnellement. »

Bientôt après, l'Empereur parla lui-même à la France; il allait prendre le commandement de l'armée, et il adressait au peuple une proclamation, datée du palais des Tuileries le 5 mai 1859. Dans cette proclamation l'Empereur disait: « Il faut que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique; » il annonçait qu'il « respecterait les territoires et les droits des puissances neutres; » il ajoutait que « la France n'avait point abdiqué son rôle civilisateur... Ses alliés naturels, disait-il, ont toujours été ceux qui veulent l'amélioration de l'humanité, et, quand elle tire l'épée, ce n'est point pour dominer, mais pour affranchir ». Il disait encore: « *Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre ni ébranler le pouvoir du Saint-Père, que nous avons placé sur son trône, mais le soustraire à cette pression étran-*

« gère qui s'appesantit sur toute la Péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits. »

En temps et en pays ordinaires, on n'eût pas cherché deux sens et trouvé deux traductions à ce langage ; mais, au milieu des circonstances que nous avons sommairement rappelées, il devait arriver que le parti révolutionnaire se montrât plus encouragé et le parti conservateur plus alarmé le lendemain de cette proclamation que la veille. L'interprétation de paroles douteuses fut entièrement différente en deçà et au delà des Alpes. En France, on ne voulut y voir que la généreuse volonté de soustraire quelques portions de l'Italie à une domination étrangère ; en Italie, leur contre-coup renversa presque au même instant trois trônes, en attendant qu'il ravit sa plus belle province au Souverain Pontife. Civiliser, affranchir, améliorer l'humanité ! s'écriaient les auteurs de la guerre, c'est bien là notre langue et l'enseigne de notre œuvre ! Des vœux légitimes qui doivent avant tout être satisfaits, qui ne sont point définis, et qui peuvent être imposés, voilà de quoi tenir le Saint-Siège en échec et en péril jusqu'à l'heure de l'assaut définitif !

C'était le cas de rectifier les impressions, si elles étaient erronées, et de tracer les limites que l'on avait exprimé l'intention d'assigner à la révolution. Tout au contraire, on sembla se préoccuper surtout de lui assurer le succès de ses premiers avantages. Le prince Napoléon avait été nommé commandant d'un cinquième corps d'armée. Se détachant du gros de nos forces, s'éloignant du théâtre certain des opérations militaires, il alla porter une diversion inattendue à Florence et sur la frontière des Romagnes. On ne songeait pas alors à faire un crime aux Autrichiens d'avoir évacué un point quelconque de l'Italie, et de ne s'être point opiniâtrés dans l'occupation de Bologne et d'Ancone, qui était contre eux un grief en permanence. Loin de là, le prince Napoléon, dans un rapport plusieurs fois opposé à des assertions étranges, revendiquait pour lui et pour le cinquième corps d'armée l'honneur de cette retraite précipitée, coïncidant d'ailleurs avec la défaite du général Giulay à Magenta.

L'Empereur entra à Milan aux acclamations délirantes de la population. Il jugea opportun d'adresser de nouveau l'expression publique de sa pensée à l'Italie et à la France. Était-ce pour modérer l'élan révolutionnaire qui avait accueilli le premier bruit de nos pas sur la terre lombarde ? Était-ce pour compléter ce que la proclamation datée de Paris avait eu d'insuffisant ou d'incompris ? Non, telle ne fut point la pensée de l'Empereur, ni le sens de la proclamation promulguée le 8 juin au quartier impérial de Milan. Plus soucieux, semblait-il, de créer des adversaires à l'Autriche que d'enlever des alliés à la révo-

lution, l'Empereur n'adressait la parole ni aux Lombards ni aux Vénitiens en particulier, mais à la Péninsule tout entière :

« Italiens, disait-il, il y a des hommes qui ne comprennent pas leur époque; je ne suis pas de ce nombre. Dans l'état éclairé de l'opinion publique, on est plus grand aujourd'hui par l'influence morale qu'on exerce que par des conquêtes stériles; et cette influence morale, je la recherche avec orgueil en contribuant à rendre libre une des plus belles parties de l'Europe.

« Votre accueil m'a déjà prouvé que vous m'avez compris.

« Je ne viens pas ici avec un système préconçu pour déposéder les souverains, ni pour vous imposer ma volonté; mon armée ne s'occupe que de deux choses : combattre vos ennemis et maintenir l'ordre intérieur; elle ne mettra aucun obstacle à la manifestation de vos vœux légitimes.

« La Providence favorise quelquefois les peuples comme les individus, en leur donnant l'occasion de grandir tout à coup; mais c'est à la condition qu'ils sachent en profiter.

« Profitez donc de la fortune qui s'offre à vous! Votre désir d'indépendance, si longtemps exprimé, si souvent déçu, se réalisera, si vous vous en montrez dignes.

« Unissez-vous donc dans un seul but, l'affranchissement de votre pays.

« Organisez-vous militairement. Volez sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel, qui vous a déjà si noblement montré la voie de l'honneur. Souvenez-vous que sans discipline il n'y a pas d'armée, et, animés du feu sacré de la patrie, ne soyez aujourd'hui que soldats, demain vous serez citoyens libres d'un grand pays. »

Notre incomparable armée fit bientôt succéder Solferino à Magenta; l'opinion palpitante attendait déjà un nouveau trophée, lorsqu'elle reçut la nouvelle subite des préliminaires de Villafranca. La France l'accueillit comme un gage de modération, l'Italie se sentit profondément déçue, laissa échapper le cri de trahison, et l'image d'Orsini remplaça sur le passage même de notre armée le portrait de l'Empereur. Du reste, il n'était pas besoin de cette odieuse démonstration pour être convaincu que le calme ne renaîtrait pas d'un trait de plume, et qu'après tant de passions, tant de convoitises surexcitées, le retour à la sagesse coûterait plus d'un effort.

Cet effort ne fut pas tenté. L'Empereur quitta l'Italie, laissant derrière lui un conseil, mais n'y joignant aucune mesure effective pour que ce conseil prévalût. Florence, Parme, Modène, Bologne, passèrent sans précautions, sans garanties, sans contre-poids, sous l'influence exclusive des Piémontais. Le marquis Pepoli vint, en qualité d'allié de la famille impériale et de plénipotentiaire des Romagnols, demander à l'Empereur une audience qui demeura mystérieuse comme l'avait

été l'entrevue du comte de Cavour à Plombières¹. Une seule chose fut connue, c'est que le marquis Pepoli sortit de l'audience impériale comme le comte de Cavour en était sorti un an avant, plein de feu pour l'action et respirant la confiance qu'il répandait autour de lui. Ainsi encore devaient sortir plus tard de Chambéry, MM. Farini et Cialdini ! La France avait pris la plus grande part militaire aux événements qui venaient de s'accomplir ; pourquoi ne réclamait-elle pas une part proportionnelle dans la direction des événements politiques ? Était-ce le principe de non-intervention qu'on prétendait appliquer si rigoureusement à la France ? Il eût été plus naturel alors de l'appliquer au Piémont, puissance moins désintéressée et bien autrement suspecte. Il était difficile en outre de ne pas se rappeler que la France avait l'habitude de mettre hardiment sa main dans les événements politiques qu'elle prenait sérieusement à cœur. Elle l'avait prouvé sous la Restauration pour l'Espagne et la Morée, elle le prouva à la Belgique en 1831. Était-ce l'emploi de la force que l'on repoussait purement et simplement et dans toute éventualité ? Mais le Piémont lui-même avait-il hésité en 1849, lorsqu'il avait rencontré des résistances ? L'artillerie du général la Marmora avait-elle épargné les souvenirs et les splendeurs de Gênes la républicaine et la superbe ?

L'Italie se crut donc autorisée à conclure de l'abstention de notre gouvernement à son assentiment, et plus d'un prophète annonça que les préliminaires de Villafranca ne devaient recevoir aucune exécution. Le gouvernement français lui-même sembla se ranger de cet avis ; car, au moment où il attachait sa signature au traité de paix, il admettait l'hypothèse que ce traité demeurerait lettre morte ; il supposait, de son propre mouvement, que le Piémont et les duchés ne tiendraient nul compte de ses conseils officiels, et il stipulait d'avance le dédommagement qu'il exigerait. Ce dédommagement, c'était la Savoie et Nice. L'Angleterre en était avertie comme le Piémont². Dangereuse et singulière situation qui plaçait le gouvernement français entre deux alternatives simultanées : l'honneur de sa parole tenue et le bénéfice de sa parole violée ! Dangereuse et singulière situation,

¹ Voir sur l'entrevue de Plombières la brochure de M. le marquis de Gabriac, sénateur, pages 19 et 20.

² Dès avant la guerre, il avait prévenu la Sardaigne que, si les événements amenaient un grand royaume en Italie, nous demanderions que le versant des Alpes ne restât pas dans ses mains.

Le gouvernement de l'Empereur a renouvelé ses avertissements aussitôt que le traité de Villafranca a été remis en question, et surtout il n'a rien caché au gouvernement anglais. C'est donc, contrairement à tant d'assertions, en toute connaissance de cause, de part et d'autre, que les faits se sont accomplis. »

(Discours du comte de Persigny, président du Conseil général, à Saint-Étienne, le 27 août 1860).

qui invitait d'avance l'Angleterre à régler sa politique selon deux cas absolument contraires et également prévus !

Les conférences de Zurich s'ouvrirent dans ces conditions difficiles, et une sorte de méfiance se répandit dans le public, quoiqu'il ne fût pas admis alors aux confidences qui lui ont été faites depuis. Lorsque enfin les conférences eurent abouti à un traité définitif, un congrès européen fut convoqué afin de faire entrer d'un commun accord cette œuvre nouvelle dans le droit public. Paris était désigné pour le siège du congrès, et les diplomates achevaient leurs préparatifs de départ. Tout d'un coup une rumeur s'élève. Le gouvernement français, dit-on de toutes parts, va devancer la réunion de ce grand conseil des souverains, et déposer préalablement son opinion personnelle dans une brochure livrée à l'avidité publique. Il serait superflu de rechercher quels furent en réalité l'auteur ou les auteurs de ce document ; constatons seulement que son apparition fut entourée de conditions tellement inusitées, qu'il prit immédiatement rang parmi les faits les plus décisifs de notre époque ; il émut les rois autant que les peuples, il bouleversa en un clin d'œil et de fond en comble la situation politique, il renversa la table toute dressée du congrès, enchaina au port la frégate sur laquelle allait monter le cardinal Antonelli, et retint dans toutes les grandes capitales les ministres des affaires étrangères, qui avaient voulu ne s'en rapporter qu'à eux-mêmes pour la grande négociation dissoute avant d'être ouverte, comme le traité de Zurich avait été annulé avant d'être écrit.

La brochure assez puissante pour produire une telle révolution est encore présente à beaucoup de mémoires. Cependant les événements ultérieurs paraissent si fidèlement inspirés de son esprit, et pour ainsi dire si docilement calqués sur elle, qu'on doit s'imposer de la relire encore si l'on veut se défendre à la fois d'être une dupe volontaire ou un accusateur prévenu.

La polémique des journaux français qui soutiennent habituellement la politique du gouvernement sembla recevoir une même impulsion. On parla sans contrainte de l'abandon des traités. Le ministre qui, l'année précédente, avait garanti au nom du gouvernement l'intégrité des droits du Saint-Siège, s'adressant à une réunion de jeunes gens des classes laborieuses, crut utile d'invoquer « *la force d'événements imprévus qui peuvent contraindre les plus loyales intentions à se modifier elles-mêmes* ». » Se faisait-on illusion sur l'incalculable portée d'une semblable théorie, et voulait-on la faire entrer dans le domaine des axiomes avoués et publics ? Est-ce que les promesses n'ont pas été tenues pour sacrées entre les indi-

¹ Discours de M. Rouland, *Moniteur* du 25 janvier 1860.

vidus, et les traités pour inviolables entre les nations, précisément afin de résister aux entraînements imprévus ? Que signifierait la parole humaine, si elle voulait dire uniquement : J'aurai force et vigueur tant que les circonstances me favoriseront ? Mais c'est là le mérite et la dignité de tout engagement, que de ne point connaître les obstacles et de survivre immuable aux contradictions. Quel serait donc le caractère et la valeur des traités, si un souverain, tendant sa main à un autre souverain, ne s'engageait que pour les choses faciles et faisait dépendre sa loyauté de sa fortune ? Ah ! si pareilles maximes avaient cours parmi les hommes, les derniers autels du vieil honneur seraient brisés, le serment n'aurait plus d'empire, et les termes élémentaires de la probité, mise en retrait d'emploi, n'auraient plus qu'à disparaître du vocabulaire de la morale et de la politique.

Pendant que ces légèretés imprudentes prenaient autorité dans la presse française et italienne, les actes politiques y devenaient de jour en jour plus conformes : les annexions étaient consommées ; les mêmes mains qui avaient allumé l'incendie demeuraient chargées de l'éteindre ; seulement il devint impossible de ne pas remarquer que les torches avaient toujours du feu et que les pompes n'avaient jamais d'eau.

M. de Cavour eut bientôt à défendre lui-même, dans le parlement sarde, la cession de Nice et de la Savoie à la France ; il répondit alors en termes formels : « La lettre de Napoléon III au Pape, en date du 30 décembre, proclamant que le règne du Pape sur les Romagnes est fini, nous a donné plus que nous n'avons obtenu à Palestro et à San-Martino ; la domination sacerdotale était pour nous plus préjudiciable même que la domination autrichienne¹. »

Enfin le cardinal Antonelli, de son côté, repoussant des allégations cent fois réfutées et jamais réduites au silence, au sujet des refus obstinés du Souverain Pontife d'accorder des réformes utiles, écrivait au Nonce apostolique, à Paris, une dépêche destinée à la publicité ; on y lisait :

« S'il était encore possible, il y a quelques mois, de se faire illusion sur la possibilité de pacifier, au moyen de réformes et de concessions, divers États de l'Italie, une telle illusion ne saurait plus se produire depuis que ces partis ont déclaré hautement, comme ils l'ont fait dans le mémoire du prétendu gouvernement de Bologne, et comme un des principaux auteurs de l'agitation l'a fait dans un de ses derniers écrits, qu'aucune réforme ne peut les contenter, si ce n'est la pleine et absolue destruction du pouvoir temporel de l'Église. Malgré tout cela, le Saint-Père n'a pas fermé l'oreille à la

¹ Discours de M. de Cavour, 26 mai 1860.

proposition de réformes qui lui a été soumise par le gouvernement français. Il a même accueilli cette proposition avec empressement ¹. »

En même temps que le cardinal Antonelli faisait connaître les paternelles volontés du Souverain Pontife et la résolution hautement affichée des partis de ne s'en point contenter, le gouvernement anglais ne nous laissait point ignorer comment et par la faute de qui la négociation sur les réformes avait échoué.

« Le lendemain de la journée de Villafranca, le comte Walewski a dit à lord Cowley que le Pape s'était spontanément déclaré prêt à suivre les avis que pourrait lui donner la France.

« Au mois de septembre, le duc de Gramont a communiqué au Pape un plan complet de réformes. Il lui fut répondu que Sa Sainteté était prête à les accepter, pourvu qu'il lui fût donné l'assurance qu'en les accordant elle conserverait les États appartenant à l'Église; mais le comte Walewski a dit à lord Cowley qu'une assurance de cette nature de la part de la France impliquant une sorte de garantie que l'Empereur ne pouvait donner, les négociations avec Rome étaient suspendues ². »

Ainsi notre armée demeurait immobile dans quelques garnisons italiennes et bientôt les évacuait. Notre diplomatie affectait de réclamer des réformes, et reculait quand elle paraissait sur le point de les obtenir. Et le dernier manifeste de notre politique était l'Italie pacifiée *n'importe comment*, c'est-à-dire avec ou sans traités, avec ou sans spoliations, avec ou sans ce respect du droit qui seul assure à une œuvre la durée en même temps que l'honneur. A l'aide de quels artifices et par quelle habileté nous réduisait-on à cette inexplicable attitude? Hélas! il faut le dire, ce n'était que par un tissu de contradictions cyniques, par une évolution perpétuelle et sans pudeur entre des principes opposés, selon qu'ils caressaient ou importunaient la révolution en marche ou le complot en travail. S'agissait-il du Pape, il était coupable lorsqu'il n'avait point d'armée, parce que la répression des délits et le cours de la justice n'étaient point garantis à ses sujets. Formait-il un noyau d'armée et plaçait-il un intrépide général à sa tête, on le trouvait plus coupable encore, parce que dès lors l'invasion de ses États devenait plus difficile. Quant à la France, elle avait eu le droit d'intervenir lorsqu'il s'agissait d'ouvrir au Piémont Milan et Venise; elle ne l'avait plus, s'il s'agissait de lui retirer Florence, Parme ou Bologne. S'agissait-il de nationalités, Pie IX et le roi de Naples cessaient d'être Italiens, et la maison de Savoie, la moins italienne de toute l'Italie, avait seule le

¹ Dépêche du cardinal Antonelli, du 29 février 1860.

² Dépêche de lord Cowley à lord John Russell, datée de Biarritz.

privilège de répondre au programme national. S'agissait-il d'institutions politiques, on ne pouvait établir en Italie une centralisation trop arbitraire, mais cette même centralisation, on appelait la révolte pour la combattre en Hongrie, où l'avait importée le mouvement de 1848, et le retour à l'état de ce pays sous le prince de Metternich était le mot d'ordre du progrès.

C'en est assez, je l'espère, et j'ai enfin le droit de m'arrêter dans cette douloureuse nomenclature, où je n'ai eu qu'à choisir dans la multitude des preuves concourant toutes à la même démonstration, à savoir : que la France, évidemment responsable des perturbations de l'Italie, n'a employé ni son autorité morale ni son ascendant militaire pour le rétablissement d'un ordre sérieux, régulier et durable ; qu'il est inadmissible qu'un voisin tel que le Piémont, qui devait tout à la bienveillance et aux armes de la France, ait pu concevoir la prétention ou de braver notre politique, ou de nous dicter la sienne ; et qu'en tout cas l'heure est sonnée de dissiper son erreur ou de se révéler soi-même franchement. Nous pouvons cesser d'interroger et d'accuser le passé ; nous pouvons nous interdire de rechercher jusqu'à quel point des affections ou des engagements de jeunesse ont pesé sur des résolutions qui auraient dû s'en affranchir ; mais le passé ne peut être rejeté dans l'ombre qu'à la condition de rendre toute sa liberté à l'avenir.

Trois intérêts fondamentaux sont engagés dans la lutte qui se prépare et qui peut devenir, d'un moment à l'autre, l'une des crises les plus formidables que le monde ait depuis longtemps traversées : l'intérêt du Saint-Siège, l'intérêt de l'Italie en général, l'intérêt de la France elle-même.

L'intérêt du Saint-Siège ! Quel catholique, non, je me trompe, quel homme de cœur, quel homme sensé, à quelque communion, à quelle nation qu'il appartienne, pourrait admettre que les intérêts du Saint-Siège sont sauvegardés parce que la sécurité personnelle du Saint-Père est garantie ? Quelle dérision et quelle injure ! Assurément chacun de nous donnerait sa vie pour protéger la vie de son Père dans la foi et dans l'éternité ; mais chacun de nous aussi ferait de son dernier soupir une imprécation contre celui ou contre ceux qui auraient réduit la catholicité à cette misérable extrémité de ne songer qu'à la préservation d'une existence d'homme. Et l'auguste vieillard qui porte le titre incomparable de vicaire du Dieu crucifié, de successeur des apôtres, de survivant immortel de ces premiers chrétiens du cirque et des catacombes, comprend-on l'ineffable compassion de son sourire quand on lui prodigue à toute heure les assurances de sa vie sauve ! Celui qui ne lève les yeux au ciel que pour y chercher l'inspiration de sa conduite, et qui ne peut abaisser son regard sur

la terre sans y rencontrer la trace des confesseurs et des martyrs, quel cas peut-il faire d'une pourpre en lambeaux, d'une royauté asservie, d'une existence déshonorée du jour où elle se serait rachetée au prix d'une considération personnelle? Non, non, ce ne peut être là ni le vœu de la chrétienté, ni le consentement de la France; et la première explication que nous ayons le droit d'attendre des hommes qui ont l'honneur de parler et d'agir en notre nom, c'est un désaveu solennel du sens restreint et odieux que l'on semble jusqu'ici donner à ce mot, la *sécurité du Saint-Père*! Sa sécurité, c'est sa souveraineté; sa souveraineté, c'est son indépendance; sa souveraineté et son indépendance, c'est la liberté et la dignité du moindre et du plus humble des catholiques. En dehors de là il ne peut y avoir que confusion, embûches et oppression; en dehors de là il ne peut y avoir, de notre part, que protestation et résistance: résistance non pas mobile et fugitive comme tout ce qui vient de la passion, mais profonde et inflexible comme tout ce qui vient de la conscience.

Quant à l'Italie, qu'elle veuille bien nous permettre de le lui dire, nous sommes ses amis plus sincères, plus dévoués, plus clairvoyants que ceux qui l'égareront aujourd'hui; et comment pourrait-il en être autrement? Comme Français, toutes nos traditions nous attachent à son indépendance, à sa grandeur politique, à son antique prééminence dans les sciences, dans les lettres et dans les arts. Comme catholiques, de quelle prédilection plus étroite encore, de quel respect plus intime n'entourons-nous pas le berceau, le siège, la patrie par excellence de l'Église! Quels monuments, quels noms, quels souvenirs ne nous parlent pas, sur ce sol prédestiné, de nos plus chères et de nos plus hautes pensées!

Mais voici le point capital de séparation entre nous et les hommes qui précipitent l'Italie à sa perte. Ces hommes croient et professent que tous les moyens sont bons au service de ce que l'on nomme aujourd'hui une idée; nous croyons et nous professons, au contraire, qu'on ne saurait mettre trop de vigilance et trop de choix dans les moyens que l'on emploie pour servir une grande cause. Les amis de la monarchie ne sont jamais ses serviteurs plus utiles que lorsqu'ils s'appliquent à la défendre de tout rapprochement avec le despotisme; les amis de la liberté (puisque pour leur malheur communes deux causes semblent à quelques-uns vivre encore séparées) ne doivent avoir rien de plus à cœur que de la préserver de tout contact avec les vices et les violences de la démagogie. Il est surprenant et déplorable que les hommes qui ont inscrit sur leur bannière le progrès de l'intelligence, la sollicitude pour l'humanité, et l'adoucissement universel des mœurs publiques, soient toujours les premiers, d'un bout de l'Europe à l'autre, à faire appel à la force et à replonger le monde dans les sanglantes mêlées.

Nous aussi, nous avons fait un rêve pour l'Italie, mais notre rêve était bien différent du vôtre. Nous aussi, nous avons voulu la grandeur et l'influence du Piémont, mais nous les avons entrevues dans un rôle diamétralement opposé à celui que vous lui avez fait jouer. Le Piémont est depuis longtemps un pays merveilleusement doué : il contient des races militaires et intellectuelles à la fois ; il a produit à l'envi des philosophes et des guerriers ; sa dynastie est ancienne et populaire ; son aristocratie instruite, sympathique, mêlée à tous les grands et à tous les petits intérêts qui forment l'existence nationale ; la bourgeoisie arrivait sans amertume et sans griefs à la vie politique ; les classes laborieuses étaient prospères, saines et reconnaissantes. La Providence avait épargné à ce pays la plupart des épreuves qui ont retardé ou fait évanouir ailleurs la vraie pratique des institutions représentatives ; il était assez heureux pour n'avoir dans son histoire ni régicide ni Convention, comme l'Angleterre et la France, ni longues guerres civiles, comme l'Espagne et le Portugal. Que lui manquait-il donc pour être, dans la haute acception de ce mot, l'initiateur de l'Italie ? Rien ! rien qu'un peu de patience, un peu d'équité, un peu de ce culte et de ce respect des idées pour lesquelles il prétend se dévouer aujourd'hui. Qu'au lendemain du désastre de Novare le Piémont se fût persévéramment et modestement appliqué au développement de ses institutions ; qu'il eût vécu quelques années seulement de cette vie normale, noblement laborieuse et pacifiquement progressive, quinze années lui eussent suffi pour devenir le sujet d'envie, le modèle et bientôt le régulateur, même involontaire, des destinées de l'Italie. Quinze années ! Mais il n'en a pas fallu davantage à la Restauration pour inculquer à l'Europe l'ambition d'un régime qui serait bien près de la gouverner tout entière sans la violente perturbation de 1830.

Et, lorsque les modérateurs de cette révolution, triomphant de leurs antagonistes, vinrent à diriger les pouvoirs publics, ils se hâtèrent d'invoquer et d'affermir la politique de la paix. Peut-être ont-ils, en quelques occasions, exagéré leur programme ; mais ce programme contenait, du moins, la pensée profondément juste que la guerre révolutionnaire achèverait de compromettre la liberté, et que la France ne voulait réagir sur l'Europe que par le spectacle de sa prospérité. Cette pensée réalisa, en dix-huit années, une partie de ce qu'elle s'était promis. Le goût et l'étude des institutions représentatives s'étendaient partout où rayonnait notre action. L'Italie, moins qu'une autre, devrait l'avoir oublié ; les bienfaits de la liberté lui étaient spontanément offerts, à l'exemple de Pie IX, par ses souverains. Ce spectacle frappait jusqu'à la Russie, et le comte de Nesselrode, en s'en effrayant, écrivait, peu de jours avant la Révolution de février :

« Présentement, grâce aux changements qui sont près d'avoir lieu en Italie comme en d'autres pays, *la France aura gagné par la paix plus que la guerre ne pouvait lui donner*. Elle se verra entourée de tous côtés par un rempart d'États constitutionnels organisés d'après le modèle français, existant dans son esprit, et agissant sous son influence ¹. »

En vain répondra-t-on que l'attrait d'institutions scrupuleusement observées n'aurait pas suffi pour refouler l'Autriche et désarmer les bataillons croates. Je m'étonnerai de cette réponse, et je demanderai à mon tour si nous vivons encore aux temps de l'invasion des Goths, sous le joug brutal de la massue et du glaive? Ah! sans doute, si l'invention de l'imprimerie, si la propagation irrésistible, depuis trois siècles, de toutes les idées de tolérance et de discussion; si, dans notre siècle en particulier, la rapidité de toutes les communications, l'échange d'intérêts entre tous les peuples, la facile intelligence de toutes les langues et l'insaisissable transmission de toutes les idées; si tout cela est impuissant, le progrès, la civilisation, ne sont que des mensonges. Si la violence appelle toujours la violence, et la force la force, vos promesses aux peuples sont vides de sens; vous n'y croyez pas vous-mêmes; vous n'y voyez que des leurres au service de vos cupidités et de vos ambitions : l'humanité n'a point fait un pas; vous la condamnez à osciller éternellement entre de mutuelles repré-sailles, et vous abandonnez pour jamais le droit, la justice, la vérité, la liberté, à la merci du plus audacieux et du plus fort.

Grâces en soient rendues à Dieu! Il n'en est pas ainsi. Le combat, depuis longtemps, n'est plus entre l'ancien régime et la société moderne. Il est dans le sein de la société moderne elle-même, entre nous qui vous supplions de la laisser respirer et s'asseoir, et vous qui voulez la tenir perpétuellement en alerte, pour qui l'expérience n'a jamais dit son dernier mot, qui voulez chaque lendemain recommencer l'épreuve de la veille, et qui, au lieu d'améliorer les biens conquis, ne cessez de les livrer à d'interminables hasards! Relisez donc, dans l'inimitable fabuliste, la gageure du vent et du soleil. Notre histoire est là. Les tourbillons et la tempête font resserrer sur la poitrine du voyageur le manteau qu'un rayon de soleil fait entrouvrir d'abord, et peu après tomber. Soyez-en convaincus : ce qui favorise et fortifie la compression, ce sont les ouragans révolutionnaires incessamment déchaînés, et rien ne la déjouerait plus sûrement que quelques beaux jours d'une liberté régulière et paisible.

Et la France, enfin, quelle responsabilité et que de devoirs pèsent sur sa tête! C'est elle, et elle seule, qui porte en ce moment suspendus à ses résolutions les destinées de notre époque, les problèmes de

¹ Dépêche du comte de Nesselrode à l'ambassadeur de Russie, à Londres.

l'Orient et ceux de l'Europe. Un siècle, âgé de soixante ans, doit repousser les aventures et les aventuriers; il est mûr pour juger les conséquences des principes qu'il pose, ou qu'il laisse poser devant lui. Eh bien, il n'y a pas un des faits accomplis depuis un an qui ne renferme en puissance tous les périls et toutes les menaces contre lesquels le gouvernement s'était donné mission, il y a dix ans, de protéger le monde et la France elle-même.

Ce n'est pas assurément la coexistence du bien et du mal, de l'ordre et du désordre, qui nous paraît nouvelle et redoutable; cette coexistence est vieille comme le monde, et durera autant que lui. Il y a toujours eu, à fond de cale de toutes les sociétés, des hommes s'efforçant de briser à coups de hache le navire qui les porte, au risque de s'ensevelir dans l'abîme avec lui. Il y a toujours eu, dans une sphère morale plus élevée, des hommes égarés par les chimères d'une fausse philanthropie, rêvant une société sans freins, sans institutions, sans lois, sans Dieu. Ces hommes changent de nom d'âge en âge, ils ne changent ni de caractère ni de rôle. Mais ce qui est inouï, à l'heure où nous vivons, ce qui distingue, d'une façon qui épouvante l'esprit, l'œuvre à laquelle nous assistons, c'est que la résistance n'est nulle part, et que la complicité est partout. La résistance n'est plus dans les rois, qui se jalourent et se dépouillent les uns les autres, comme des brigands au coin des bois; elle n'est plus dans les gouvernements, qui se troublent et chancellent devant la première attaque, qui n'ont plus foi en eux-mêmes, qui ne connaissent et n'appliquent plus les principes élémentaires du droit public et du droit des gens, qui se cramponnent à un absolutisme sans intelligence, ou se laissent aller à merci devant le premier venu; elle n'est plus dans cette presse qui ambitionnait jadis le double titre de conservatrice et de libérale. Enfin, j'oserai l'avouer, et mon aveu rendra à ceux qu'il peut blesser le service de les disculper, du moins, du reproche étrange d'ingratitude envers le pouvoir : la condescendance s'est glissée chez quelques-uns des vénérables gardiens de la conscience publique. Eux aussi, les ministres de la vérité, ils se sont laissés surprendre par la ruse et par le mensonge; leurs félicitations auront accompagné jusqu'à sa dernière étape la politique qui devait infailliblement aboutir à la destruction du Saint-Siège !

Et maintenant, que chacun aille jusqu'au bout de la carrière qu'il s'est choisie; que les triomphateurs du moment se plongent jusqu'à l'ivresse dans les délices de l'iniquité victorieuse ! Notre deuil et nos ruines ne leur envient rien. Qu'ils renversent, trahissent et détrônent à leur gré. Ils ne détrôneront pas Dieu. Dieu les voit et les juge. Cela suffit.

Je serai du parti qu'affligera le sort !

C'est le cri d'un des personnages de Corneille. Nous ne nous trouvons pas humiliés de le répéter après lui. Vos succès et vos insultes ne nous feront ni pâlir ni rougir. Nos cœurs resteront plus fidèles que jamais à Pie IX, à la majesté des malheurs qui vont se multiplier sous vos coups; nos cœurs seront avec le héros chrétien dont l'incomparable dévouement, parmi tant de lâches abandons, console notre foi de catholiques et notre honneur de Français; nos cœurs seront avec cette noble jeunesse qui est venue se ranger autour de lui, et que vous poursuivez vainement de vos abjects outrages. La patrie ne les renier pas plus que la religion! Ce n'est pas à vous qu'il appartient d comprendre le caractère universel de la catholicité; ce n'est pas à vous que nous essayerons de faire sentir qu'il ne peut rien y avoir d'étranger entre deux hommes, quand l'un dit en s'agenouillant : « *Mon père!* » et quand l'autre, étendant la main pour bénir, répond « *Mon fils!* » Il faut à votre tour vous y résigner : la grandeur morale est là. Et non-seulement nous lui demeurerons fidèles, mais, à votre étonnement, si vous pouviez pénétrer le fond de nos âmes, nous demeurerons confiants dans l'avenir. Le comte de Maistre disait de ces glorieuses entreprises dont le nom vous irrite : « Aucune croisade n'a réussi, mais toutes les croisades ensemble ont réussi. » Nous aussi, nous disons : Les honnêtes gens, dans le court espace qu'il leur est donné de vivre, succombent souvent; mais, dans le développement et dans le résultat définitif des siècles, c'est l'honnêteté qui prévaut. Nous nous reposons sur cette loi : dès que le règne de l'honnêteté aura commencé, nous savons d'avance que le vôtre aura fini.

A. DE FALLOUX.

P. S. M. de Falloux est absent de Paris au moment où cet article s'imprime. Sans cette regrettable circonstance, il n'eût certainement pas manqué de flétrir, comme ils le méritent, les tristes et abominables événements dont chaque courrier d'Italie nous apporte désormais la nouvelle.

Le Secrétaire de la Rédaction,

P. DOUHAIRE.

LE CATHOLICISME

ET

LE JANSÉNISME EN HOLLANDE

AU POINT DE VUE PUSÉYSTE

En ouvrant, il y a environ un an, un journal belge, j'y lus avec surprise que deux ou trois chanoines d'Utrecht venaient d'y consacrer (c'était le mot), un nouvel archevêque, pour ne pas laisser tomber en déshérence la petite église janséniste de Hollande, qui végète obscurément dans l'antique métropole ecclésiastique des Bataves. Le rédacteur de ce fait-Bruxelles avait cru devoir accompagner la nouvelle de quelques explications destinées à faire comprendre aux lecteurs de quoi il s'agissait. J'avais déjà oublié cette étrange consécration épiscopale, lorsque je reçus de Londres un ouvrage portant le titre suivant : *Histoire de l'Église soi-disant janséniste de Hollande, précédée d'une Introduction sur les temps primitifs et sur les Frères de la vie commune*, par le révérend J. M. Neale. Pour le coup, je me sentis vraiment intrigué : *soi-disant janséniste*, voilà un titre qui promet. Comment, me disais-je, le grand Arnauld et Quesnel, van Espen et van Heussen, Rovenius et Neercassel, Varlet et Barchmann Wuytiers, n'auraient pas été vraiment jansénistes ? Décidément il faut que je sache le fin du fin, le pourquoi du pourquoi. Autre sujet de curiosité : le nom de l'auteur. Bien que M. Neale eût déjà publié une *Histoire de l'Église orientale*, je ne connaissais de lui que de charmants petits livres pour les enfants, livres dont l'esprit chrétien, puisé aux meilleures sources, ferait honneur au catholique le plus catholique. Serait-ce le même écrivain, ou bien quelque ministre écossais, forte-

ment saturé d'un calvinisme farouche, et qu'aurait attiré vers le schisme d'Utrecht l'analogie des doctrines ? Dès les premières pages, je restai convaincu que j'avais affaire à un puseyste ; mais les dernières me montrèrent un vrai protestant de la vieille roche : nouvelle cause de surprise. Si le lecteur veut bien me suivre, il partagera peut-être mon étonnement.

I

Pour quiconque porte en soi le plus faible amour de la vérité religieuse, je ne sache pas de spectacle plus émouvant que celui de ces pèlerins qui, placés en dehors de l'Église, s'en vont cherchant péniblement leur voie, et désirant par-dessus tout se rattacher par quelque côté à l'unité chrétienne. Dire par quels incroyables efforts du cœur et de l'intelligence ils parviennent à se tromper longtemps eux-mêmes sans réussir à faire illusion aux autres ; exposer les étranges systèmes auxquels ils ont recours pour satisfaire à demi leur conscience inquiète, ce serait le but d'un travail intéressant qui ne peut trouver sa place ici pour le moment. L'anglicanisme surtout s'est donné pleine carrière à cet égard, et, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, ses théologiens les plus célèbres se sont mis l'esprit à la torture pour revendiquer ce titre de *catholique* que chaque Église s'obstine opiniâtrément à leur refuser.

Je n'hésite pas à le dire, c'est à cette même soif de catholicité, plus prononcée encore chez les puseyistes, que nous devons le livre de M. Neale, dont la première moitié contredit la dernière. Ici, amour ardent, admiration sincère pour les œuvres et les institutions fondées en Hollande par l'Église du moyen âge sous l'inspiration du Saint-Siège ; là, injures et imputations calomnieuses jetées aux pontifes romains : ici, haine de la Réforme et de ses funestes conséquences ; là, sympathie non moins profonde pour ce jansénisme batave dont les racines puisent néanmoins leur aliment dans le calvinisme pur : ici, acception complète des dogmes et de la liturgie catholiques ; là, aversion non moins avouée pour les missionnaires, qui, au péril de leur vie, ont contribué depuis trois siècles à les maintenir inviolables parmi des populations attaquées de toutes parts par le protestantisme dominateur et triomphant. Que de contradictions ! que de combats intérieurs ! que d'angoisses secrètes ne révèlent pas, au fond, de pareilles erreurs chez un homme auquel il est impossible de refuser la bonne foi et un désir consciencieux de parvenir à la connaissance de

la vérité! Et c'est précisément ce dernier trait qui lui donne des droits à notre respect et à un examen sérieux, impartial, de son ouvrage. Même quand elle se trompe, une âme humaine a tant de prix, qu'elle vaut tout le sang d'un Dieu : c'est bien le moins que nous lui accordions la part de charité que comportent les droits non moins sacrés de la vérité. Ici la tâche est d'autant plus facile que la première partie de ce livre, nous le répétons, est essentiellement catholique.

On a dit de l'Angleterre qu'elle avait été formée par les moines ; à plus forte raison pourrait-on l'affirmer de la Hollande. Aussi un descendant des bénédictins s'émerveille-t-il devant « l'étonnante fécondité des ordres monastiques sur ce sol à peine émergé. Tous s'y rencontrent dès leur origine : les enfants de saint Benoît, pendant dix siècles, ouvrent et affermissent toutes les voies; Cîteaux, Prémontré, le Carmel, saint Augustin, saint Dominique et saint François, les croisiers, les alexiens, les cellistes, les antonites, les chartreux, les nombreux et florissants béguinages qui persévèrent encore au centre d'Amsterdam, les commanderies de Saint-Jean, que perpétuent à leur manière les chevaliers protestants d'Utrecht; jusqu'aux malheureux templiers, dont on voit des ruines aux confins les plus lointains, tout florissait sur cette terre fangeuse, sous ce ciel septentrional. La Frise avait quatre-vingt-dix monastères et abbayes; dans la seule province d'Utrecht, on a compté cent quatre-vingt-huit fondations de tous les ordres; et combien de noms et de traces sont effacés par la mer, les tempêtes et les débâcles¹! »

A la tête de ces grandes générations ou dynasties monastiques se montrent saint Willibrord et saint Boniface, tous deux martyrs de leur zèle pour la Hollande. Les *polders* ou digues élevées contre les invasions de la mer leur doivent probablement leur première existence. « A en croire une ancienne tradition, saint Willibrord, en cheminant pour la première fois sur la berge des fleuves et le long des grèves, laissait derrière lui l'empreinte de ses pas et la trainée de son bâton; et, à mesure qu'il avançait, les canaux se creusaient à droite et à gauche, les digues poussaient sous ses pieds, les dunes montaient, et tous les polders se dessinaient. S'il y a dans ce peuple, me disait un observateur, un fonds de constance, de régularité, de patience si imperturbable, c'est en partie le fruit de sa vieille éducation claustrale. L'état religieux est le démiurge batave, le père et le patron de ces cités et de ces institutions façonnées à sa ressemblance. On sait qu'il a été, et dans ses jours les plus mauvais, deux ou trois fois le sauveur du catholicisme hollandais². »

¹ D. Pitra, *la Hollande catholique*, p. 76.

² *Idem.*

Pendant soixante ans, Willibrord et ses compagnons attaquèrent le paganisme des hordes sauvages qui erraient à travers ces déserts inondés, et ils finirent par y implanter le christianisme. Ils furent remplacés par une longue suite de saints moines, dont les efforts tenaces étaient continus, encouragés, protégés par le Saint-Siège. Chose curieuse! M. Neale, au début de son histoire, raconte avec sympathie, avec admiration, leur dévouement, et néanmoins le spectacle de tant de vertus lui inspire uniquement le vœu d'y rattacher l'histoire du jansénisme hollandais comme formant une branche séparée de l'Église universelle! « Si je puis, dit-il, rendre justice aux grands hommes qui ont travaillé et lutté pour sa cause, dont la vie entière lui fut dévouée, dont la mort fut précieuse à ses yeux, comme à ceux du Seigneur, je réussirai peut-être non-seulement à intéresser, mais à consoler les membres de notre propre Église qui gémissent de notre isolement au milieu de la chrétienté, en leur offrant l'exemple mémorable d'une patience et d'une persévérance que n'a pu ébranler ni la bonne ni la mauvaise renommée; qui enfin a formé, comme nous, une Église séparée et rationnelle. »

Étrange préoccupation, il faut l'avouer, que celle d'un homme qui, tout en désirant l'union et l'unité dans le sein du christianisme, est pressé de courir là où il y a des signes de révolte contre le centre de l'unité! Cette disposition est d'autant plus bizarre, que M. Neale se plait à tracer le tableau des services que rendirent à l'Église de Hollande les mystiques, nés sous l'inspiration du célèbre Ruysbrœck, vers la fin du quatorzième siècle. Comme ces détails sont peu connus de la plupart des lecteurs, nous ne nous ferons aucun scrupule de résumer en quelques pages les résultats de cette étude.

Les banales accusations que notre auteur a élevées à la suite de tant d'autres contre le relâchement de la discipline et la décadence des moines sont d'autant plus déplacées, que lui-même nous montre toute une pléiade d'apôtres parmi eux, presque au moment même où le protestantisme éclata. D'accord, en ceci, avec dom Pitra, il proclame hautement le mérite de ces vrais réformateurs dans les *Confrères de la vie commune*, fondés par Gérard Groote ou le Grand, parmi lesquels vécut, écrivit et mourut Thomas à Kempis, si longtemps réputé l'auteur de l'*Imitation*.

Qu'étaient donc les Frères de la vie commune? Ils tenaient le milieu entre un ordre religieux et une maison d'enseignement. Comme on l'a très-justement remarqué, ce caractère mixte fit peut-être plus de mal que de bien à l'Institut : la discipline et la ferveur s'accoutument difficilement de ces positions douteuses. Aussi fallut-il plus tard que l'ordre adoptât des règles plus sévères, sous le nom de chanoines de Windesheim, tout en conservant ses traits fondamentaux.

Geert Grootte (Gerardus Magnus) naquit à Deventer, en octobre 1540. Il était fils d'un bourgmestre de cette ville, déjà importante, où il fit ses premières études. Bientôt nous le trouvons à l'Université de Paris, précisément au temps où le prévôt Marcel soulevait cette cité. Le jeune Geert se distingua par son éloquence et son savoir dans les joutes universitaires; son esprit ardent finit même, à ce qu'il paraît, par se livrer aux illusions de l'alchimie. Après avoir visité Avignon, il retourna dans sa patrie, où l'attendait un riche bénéfice. « Mais, dit son pieux biographe à Kempis, l'esprit de Dieu ne l'avait pas encore inspiré; il continua donc de marcher dans les voies larges du monde jusqu'à ce que la bonté divine l'eût transformé en un autre homme. » Un entretien avec un prieur des chartreux porta les premiers coups, et Jean Ruysbrœck, le docteur *extatique et divin*, comme on l'appelait, acheva sa conversion. Gérard se démit d'abord de sa prébende, et les premiers efforts de son zèle se portèrent sur ses compatriotes. Il n'était encore que diacre; mais l'évêque d'Utrecht lui donna l'autorisation de prêcher la parole de Dieu. Le prélat voulut l'ordonner prêtre : « Non, répondit Gérard, pour tout l'or de l'Arabie je ne voudrais avoir charge d'âmes, même pour l'espace d'une seule nuit. » Néanmoins il fut infatigable dans ses prédications; on le vit tour à tour à Utrecht, à Deventer, à Zwolle, à Kœmpen, à Amersfoort, à Gonda, à Amsterdam, à Haarlem, à Delft, à Leyden. La foule restait suspendue à ses lèvres; partout où il paraissait, les affaires de la vie ordinaire cessaient. Souvent il prêchait deux fois par jour, et ses sermons duraient chacun trois heures. Cependant le clergé lui-même se montrait réservé et défiant, tant il y avait quelque chose d'insolite dans ces ardentes missions. L'organisation collégiale de l'Église hollandaise prêtait d'ailleurs singulièrement à la décadence de la discipline religieuse, et plus d'un prêtre peu édifiant dut se trouver très-gêné par ce retour subit à la foi pratique, œuvre d'un seul homme. Telle est l'explication naturelle de la résistance que Geert éprouvait surtout de la part des franciscains, et qui alla jusqu'à faire retirer, pour quelque temps, la parole au zélé missionnaire. Mais, très-différent, M. Neale l'avoue, des réformateurs protestants, Gérard se garda bien d'élever la plus légère opposition. « Ayant reconnu, dit Thomas à Kempis, que beaucoup de dignitaires ecclésiastiques lui étaient hostiles par un sentiment de rivalité, et qu'un édit, rédigé avec une certaine astuce, lui avait défendu de prêcher, il céda humblement, ne voulant pas soulever le peuple contre le clergé : « Mes amis, répondit-il à ceux qui s'indignaient contre cette défense, cessent nos supplications, et nous leur devons obéissance. Nous ne leur désirons aucun mal, encore moins voulons-nous causer du scandale. Le Seigneur connaît les siens dès le commencement, et il les appellera

« quand il lui plaira, sans notre secours. » Il garda donc le silence, se bornant à faire des instructions privées.

Une semblable humilité trouva bientôt sa récompense; l'évêque d'Utrecht fut le premier à revenir sur sa décision : il lui en aurait trop coûté de se priver d'un coopérateur aussi utile. Un des plus remarquables caractères de l'institut que Geert fonda fut son ardeur pour les sciences et les lettres. Le flot de la Renaissance commençait à se faire sentir; on dirait même que le diacre de Deventer aurait deviné l'avènement de l'esprit païen et de ce démon cruel (le mot est de M. Neale) qui allait régner sur le monde. L'ordre reçut donc pour mission spéciale d'élever la jeunesse, de former des prédicateurs et de recommander l'étude des saintes Écritures. La ville de Deventer fut le centre de ce beau mouvement. Geert se procura les meilleurs manuscrits des abbayes et des collégiales du voisinage; il les collationna, les corrigea, y introduisit un véritable esprit de critique. Ses compagnons se distinguèrent bientôt par la beauté de leur calligraphie et par la pureté de leurs textes. « Telle fut l'origine de la réputation de savoir que la Hollande conserva même après avoir perdu sa foi. Les universités de Leyde, d'Utrecht et de Groningue; les Grœvius, les Gronovius, les Heinsius, les Walckenaer, les Kuster, les Burmann, les Hemsterhuis, tous doivent leur renom à l'impulsion que sut donner aux esprits le savant moine de Deventer¹. »

Le schisme d'Occident venait d'éclater : néanmoins Urbain VI, à peine élu, se hâta de confirmer l'Institut naissant, sur lequel nous fournirons de plus amples détails. Suivons quelques instants son vénérable fondateur. Il n'avait pas encore reçu de Rome la confirmation de son œuvre, qu'il fut appelé à recevoir la récompense de ses travaux. Durant l'espace d'interdit qu'il eut à subir, Geert Groote avait fixé sa résidence à Workum, bourg qu'on voit à droite de la route conduisant d'Anvers à Utrecht. Il s'y trouvait quand une épidémie violente éclata à Deventer. Geert accourut sur-le-champ dans sa ville natale pour donner aux malades les secours de l'âme et du corps. Au mois d'août 1384, il fut lui-même atteint, et sentit aussitôt que sa dernière heure était arrivée. Thomas à Kempis en raconte les touchants détails dans les termes suivants :

« Puisse Dieu m'accorder, dit Geert, le repos après ma mort; car « c'est pour sa cause que j'ai travaillé, écrit et prêché. »

« Ses disciples accablés s'écrièrent en sanglotant : « Hélas ! comment « ferons-nous ? qui nous instruira désormais ? Jusqu'ici vous avez « été notre père, vous nous avez attiré vers le Seigneur. Maintenant « nos ennemis vont se réjouir; maintenant les gens du monde vont dire :

¹ Neale, p. 78.

« Ils n'ont plus de chef ni de guide, ils seront bientôt réduits à rien. » Mais ce doux et bon maître, voyant la douleur de ses enfants, les consola par ces paroles : « Ayez confiance dans le Seigneur, mes bien-aimés ; ne craignez pas les reproches des hommes du monde ; maintenez-vous fermes dans vos résolutions, et le Seigneur sera avec vous. Ils ne pourront jamais renverser ce que Dieu a résolu de conserver... N'avez-vous pas Florentius, ce disciple bien-aimé dans lequel l'Esprit-Saint demeure en vérité ; qu'il soit votre père et votre guide. Mettez-le à ma place, écoutez-le, obéissez-lui. » Il vint ensuite auprès de Geert certains pieux étudiants qui, se sentant frappés de la peste, voulaient recevoir de lui des paroles bonnes pour le salut de leurs âmes. Il les accueillit avec bonté et leur dit : « Si vous avez la bonne volonté de servir le Seigneur, vous pouvez mourir sans crainte. Tout ce que vous avez appris vous sera compté comme le *Pater*, à cause de l'intention pieuse que vous aurez eue en étudiant. » Lorsqu'ils eurent entendu ces paroles, les jeunes gens s'en retournèrent consolés dans leurs maisons, où ils moururent après avoir fait une pieuse confession, en recommandant à Dieu et à ses saints anges leurs âmes rachetées par le sang du Christ. Et ainsi, après l'Assomption de la sainte Vierge, au jour de la fête de saint Bernard, pour lequel il avait une grande dévotion, notre vénérable père, maître Gérard, rendit son âme à Dieu entre cinq et six heures du soir. Elle s'était fortifiée par les sacrements de l'Église, cette âme si précieuse par sa foi, si illustre par ses nombreuses vertus. »

Qui ne se sentirait ému à la lecture de cette page, qu'on croirait extraite de l'Évangile ou d'une épître de saint Jean, le disciple bien-aimé? Ainsi vivent, ainsi meurent ces légions de disciples fidèles dont l'Église a peuplé ses annales ; véritables rois ceignant la double couronne de la sainteté et de l'intelligence. Gérard le Grand, comme le nomma une postérité reconnaissante, fonda une vraie dynastie de saints qui se succédèrent les uns aux autres, régnaient par le droit de la douceur et de l'humilité. Car ce fut assurément un *doux et humble de cœur*, ce Florentius Radwini ou *Floris Radewijnzoon*, que Gérard avait désigné pour son successeur. Il naquit à Leerdam vers 1350, se distingua de bonne heure par ses talents et acheva ses études à l'université de Prague. En revenant de cette ville, il courut un grand danger qui, sous l'impression du moment, le poussa à faire le vœu de se consacrer à Dieu s'il en échappait. Il était encore sous l'émotion du péril, quand il entendit à Deventer un sermon de Geert Groot, qui lui fit prendre la résolution de se mettre sous sa direction. Ses amis eurent beau le tourner en ridicule, l'appeler idiot, wickléfiste même, Florentius fut inébranlable. Après un certain temps d'épreuve, son saint maître lui conseilla d'entrer dans les

ordres, et c'est le seul de ses disciples auquel il ait permis d'aspirer au sacerdoce. « Je n'ai jamais fait qu'un seul prêtre en ma vie, disait Geert à cette occasion, mais j'espère qu'il est bon. »

Dans ce temps de ferveur primitive, les Frères se disputaient avec ardeur les fonctions les plus humbles de la maison ; la direction de la cuisine était surtout l'objet d'une grande rivalité, et il fallut permettre à chacun d'y passer à tour de rôle. Quoiqu'il fût devenu recteur de son ordre, Florentius n'entendait pas renoncer aux bénéfices de l'humilité. En le voyant ainsi occupé de ces soins peu relevés, un de ses amis lui dit un jour : « Cher maître, pourquoi donc vous chargez-vous de la cuisine ? N'avez-vous personne qui puisse vous y remplacer ? Ne serait-il pas mieux pour vous d'aller à l'église et de laisser un autre faire la cuisine à votre place ? — Mon ami, reprit l'humble Florentius, ne dois-je pas plutôt rechercher les prières d'autrui qu'offrir les miennes ? Tandis que je suis ici à la cuisine, tous prient pour moi ; et certes je retirerai bien plus de profit de leurs vœux réunis que si j'allais prier seul à l'église pour moi-même. »

Les Frères de la vie commune s'occupaient beaucoup de la transcription des manuscrits, et Florentius n'avait garde de négliger ce travail de prédilection. Cependant il ne paraît pas y avoir excellé, si l'on en croit à Kempis, le plus habile copiste de son temps : « *Licet minus bene scribere sciret,* » dit celui-ci ; il aimait à poncer et à plier les feuilles de parchemin et à régler les livres au minium pour l'usage des autres. De l'étroite enceinte de sa cellule, il gouvernait aussi une foule d'âmes avides de ses conseils. Les visiteurs s'y succédaient sans cesse, ne lui laissant pas parfois un moment de répit durant une journée entière. Jamais cependant on ne parvenait à lasser sa patience, et, dût-il être interrompu vingt fois dans la récitation de son bréviaire, vingt fois il reprenait en répétant ces paroles : « *Adhuc semel propter Deum.* » Florentius, comme beaucoup d'ecclésiastiques au moyen âge, avait étudié la médecine, et on vantait sa connaissance des simples. Aussi le voyait-on, au beau mois de mai, partir dès le matin et errer dans les champs pour y herboriser jusqu'au soir. Alors il revenait chargé d'une ample moisson *pour ses chers pauvres*. Qui croirait qu'avec une vie si active sa santé fût habituellement déplorable ? Ses maladies étaient graves et fréquentes ; dans ces occasions il s'élevait de tous les environs des prières ardentes pour que Dieu daignât laisser encore sur la terre un si bon serviteur.

Grâce à son énergique impulsion, l'ordre prit de grands développements et exerça une heureuse influence sur les mœurs dans les Pays-Bas. Il était soutenu avec vigueur dans son œuvre de réformation par les chartreux, qui avaient adopté fièrement pour devise : *Nunquam reformati, quia nunquam deformati*. Bientôt on vit se former,

sous la direction de ces efforts réunis, une école de missionnaires diocésains qui battaient sans cesse en brèche les consciences rebelles. Néanmoins tant de travaux, joints à de rudes austérités, finirent par abattre une constitution déjà trop débile. Au printemps de l'année 1400, Florentius fut atteint d'une de ces cruelles maladies auxquelles il était sujet principalement durant le carême. La science médicale d'Eza, son ami et curé d'Almeno, prononça cette fois que l'issue en serait mortelle pour le patient. Celui-ci assembla sur-le-champ ses confrères et leur désigna le frère Amilius pour le remplacer, « puis, après Complies, quand l'*angelus* venait de sonner en l'honneur de la sainte Vierge, la journée étant finie, il termina ainsi sa vie terrestre. » Ainsi parle à Kempis, et il ajoute que Florentius demanda instamment à être enterré sans pompe dans le cimetière de Saint-Libuin ; mais l'archiprêtre Rambert s'y opposa, et les Frères durent porter le corps de leur chef sur leurs épaules jusqu'à l'Église, où il fut enterré au pied de l'autel de saint Paul. « J'ai visité moi-même, dit M. Neale, la pierre tumulaire sous laquelle repose ce grand réformateur. » Ses disciples avaient recueilli quelques-unes de ses sentences favorites, où l'on reconnaît le ton et l'esprit de l'*Imitation*. Que le lecteur en juge lui-même :

« En priant, demandez plutôt la grâce et la miséricorde du Seigneur que de grandes récompenses. — En multipliant vos paroles, vous perdez votre dévotion. — Cachez-vous dans votre cellule comme dans le sein d'un ami; vous y serez en sûreté. — Rien n'empêche de méditer dans la foule. — Si je n'ai rien de grand à offrir, je donnerai ce que je pourrai, comme Marie offrit deux tourterelles et non un agneau. — Le démon est fort versé dans les Écritures, mais il n'en est pas meilleur. — Un peu de piété sérieuse vaut mieux que beaucoup de science sans dévotion. — Ne regardez pas votre prochain comme étant riche, ou savant, ou beau, mais comme racheté par le sang de Jésus-Christ. — Nous nous mettons rarement à table sans que le démon ne nous tende une embûche. — Prenez garde à ce que vous écrivez; que votre copie soit correcte, votre ponctuation exacte et nette; car c'est une rude affaire d'avoir à étudier dans un livre incorrectement écrit. — Dans tout ce qu'entreprend un homme, il ne fait que bien peu de progrès, s'il ne se sent plus humble après avoir rempli sa tâche. »

Cependant après la génération de saints vint la génération de savants et de lettrés; car les écoles des *Frères de la vie commune* ne tardèrent pas à acquérir la réputation la plus méritée. On tenait à honneur d'y avoir été élevé; et quoique, selon l'heureuse expression de M. Neale, la fleur de la sainteté s'y épanouit un peu moins, comme il arrive souvent dans un ordre érudit, néanmoins leur renom de

régularité se maintint jusqu'à la Réforme du seizième siècle, qui les balaya de la Hollande, comme il fit de tant d'autres institutions utiles.

La mort de Thomas à Kempis, vers la fin du quinzième siècle, clôt pour ainsi dire la période mystique de l'ordre et commence celle de la science. Au moment où l'imprimerie fit son apparition, les provinces de Gueldres et d'Overyssel comptaient parmi les plus savants pays de l'Europe, grâce à ces écoles qui s'y étaient multipliées. Les plus célèbres collèges des Frères étaient à Deventer, Zwolle, Zutphen et Kœmpen. Le fameux cardinal Nicolas de Cues et Adrien VI avaient dû leur profond savoir à ces institutions : en 1476, on reçut à Deventer un jeune homme du nom de Gérard, qui s'illustra ensuite sous celui d'Érasme. De ce centre commun rayonnèrent bientôt de nouvelles écoles dans tout le nord-ouest de l'Europe. Rodolphe Lang créa celle de Munster ; Louis Dingenberg, celle de Schelestadt, où il eut pour élèves Murrhe, le fondateur du collège de Colmar ; Wimpheling et Simler ; ce dernier fut le maître de Mélanchthon. Rodolphe Agricola forma à son tour Béatus Rhénanus, le premier éditeur de Tertullien et l'un des hommes les plus doctes de son siècle.

Quelle glorieuse succession de savoir et de vertu dans un seul ordre monastique, juste au moment où allaient s'élever contre les instituts de ce genre tous les sarcasmes, toutes les fureurs de la gent lettrée, si morale et si vertueuse, comme l'on sait, dans son digne représentant Reuchlin ! En vérité, je ne sais comment les souvenirs d'enfance d'Érasme n'ont pas arrêté sa plume quand il aiguissait contre de modestes religieux ses plus fines railleries. Car enfin ses propres maîtres saluèrent avec joie et appliquèrent sur-le-champ l'invention de l'imprimerie. « Les matrices en bois de Laurent Jantz (Coster), de Haarlem, avaient pu déjà les familiariser avec l'idée mère, avant même que Jean Gutenberg eût inventé à Mayence ses caractères mobiles et métalliques. Mais il est certain du moins que parmi les volumes les plus précieux qui figurent dans les *incunabula* de l'Allemagne, les chanoines de Windesheim occupent une place importante. En 1474, les Frères du Val-Sainte-Marie, près de Mayence, impriment un psautier et un bréviaire ; ceux de Saint-Michel de Rostock, une édition *princeps* de Lactance ; en 1476, ceux de Nazareth, à Bruxelles, publient également un *Speculum humanæ salvationis*, qui devient la première impression de cette ville.

« On peut affirmer en toute vérité qu'à cette époque les lettres sacrées datèrent leur renaissance de Windesheim, comme celle des lettres profanes remonte à Rome. Et, certes, c'est une réflexion assez humiliante pour la Hollande, si riche et si intelligente aujourd'hui, de penser que, dans les temps où elle était encore catholique, ses pro-

vinces du nord-est étaient infiniment supérieures, quant à la culture de l'esprit, à leur condition actuelle sous le régime du protestantisme; supérieures même, pouvons-nous ajouter, au niveau que celui-ci a la prétention d'établir. »

Voilà qui est parler d'or, et nous nous serions bien gardé de retrancher un seul mot de M. Neale. Serait-il vrai cependant, comme l'insinue dom Pitra, que pour les Frères de la vie commune la charité s'était refroidie, l'ardeur de dévorer les livres s'était éteinte, et que le relâchement avait commencé? Loin de moi la pensée de l'affirmer, puisqu'un aussi savant homme n'ose le faire, et que l'exemple donné par un petit nombre de disciples ne prouverait rien après tout. Voltaire a bien été élevé par les jésuites : pourrait-on en conclure qu'il avait puisé auprès de ces illustres maîtres ses détestables doctrines? Il y a par le monde trop de fils de famille que leur père serait tenté de renier.

II

C'était certes une singulière organisation que celle de l'Église en Hollande, même aux temps les plus catholiques. On dirait qu'elle aurait conservé quelque chose du caractère demi-sauvage des immenses marais dont le pays est couvert. Peu d'évêchés, mais de vastes collégiales gouvernées et desservies par des légions de moines. Ces fondations étaient peu faites pour résister aux empiétements successifs des comtes héréditaires, empiétements que remplaçaient, que surpassaient souvent ceux des empereurs d'Allemagne. Les moines s'adressaient-ils aux chefs du saint empire romain pour obtenir protection et appui? le suzerain se hâtait d'intervenir contre leurs adversaires non moins astucieux que violents; mais chaque fois il avait soin d'enlever aux abbayes leurs droits les plus évidents et leurs terres les plus fécondes; — réalisant ainsi la fable de l'Huitre et des Plaideurs. Il n'avait garde de laisser les pontifes romains y exercer leur autorité tutélaire; si bien qu'en fin de compte l'Église hollandaise se trouva complètement dépouillée, désarmée devant le protestantisme, quand celui-ci l'assaillit, à la faveur d'une révolution politique. Charles-Quint se montra passé maître dans cet art d'intervention machiavélique, surtout dans le but d'empêcher le rétablissement de l'indépendance ecclésiastique. « En 1522, un dernier duc de Gueldres, après deux ou trois parjures, marchait contre Utrecht, en se jouant des

menaces d'Adrien VI. Ce fut alors que, s'interposant entre l'évêque opprimé et l'énergique médiation d'un pape hollandais qui aspirait à relever le siège de S. Willibrord, Charles-Quint recueillit la succession des vastes domaines cédés autrefois par Charles-Martel ¹. »

De fait, cette pensée de constituer à Utrecht une grande métropole n'avait jamais cessé d'occuper le Saint-Siège ; et, à travers le moyen âge, nous le voyons y revenir constamment. Par malheur, les circonstances furent plus fortes que la volonté des pontifes ; il fallut, vers la fin du quinzième siècle, recourir à un autre plan d'organisation qui valait infiniment moins que l'établissement de nouveaux évêchés ; qu'on nous permette quelques détails à ce sujet, qui tient beaucoup plus qu'on ne le supposerait à l'histoire du jansénisme en Hollande. On résolut donc de fortifier une institution propre à la Hollande, ses grandes collégiales. « C'était comme une confédération qui avait pour centre les cinq chapitres d'Utrecht, seuls dépositaires du droit d'élection épiscopale, et pour principales branches les collégiales. Il leur fut permis d'exercer, à des degrés très-divers, une juridiction quasi épiscopale que partageaient encore les principales abbayes. Comment autrement gouverner une circonscription qui embrassait près de trois mille lieues carrées et deux millions d'habitants ? »

Une pareille organisation n'aurait pu diriger l'Église de Hollande avec quelque vigueur qu'à la condition d'être sans cesse en communication directe avec le Saint-Siège. Or tout fut mis en œuvre pour en paralyser l'action. Il y aurait plus d'une page curieuse à écrire sur l'habileté politique avec laquelle Charles-Quint amena successivement les chapitres et les collégiales à se dessaisir de leurs domaines et de leurs privilèges les plus importants, tout en appelant ses exactions des mesures contre les abus de la cour de Rome, abus qu'on ressassait continuellement « pour mieux mettre la main sur les troncs de l'Église. »

Celle-ci, ainsi isolée, pillée, restait nécessairement à la merci de la première attaque un peu violente, qui, cette fois, fut la Réforme. En présence de ses fureurs toujours croissantes, on sentit bien qu'on avait fait une faute énorme, et le gouvernement impérial lui-même revint au projet d'ériger une métropole en Hollande, comme un boulevard contre l'hérésie ; mais, le croirait-on ? le fisc de Charles-Quint, comme le trésor des deux Indes sous son fils, se trouva trop pauvre pour doter les nouveaux évêchés, ou pour rien rendre des abbayes en commende qu'il s'était appropriées. « Il fallut se décider à dépouiller

¹ D. Pitra.

² *La Hollande catholique*, p. 167.

davantage l'Église et à détruire ce qu'il restait d'abbayes libres et rentées. En 1565, le pape Pie IV, succombant sous les angoisses et voulant à tout prix sauver les dix-sept provinces, érigeait enfin quinze évêchés et supprimait par la même bulle quinze à vingt grandes abbayes... Il n'y a qu'à consulter les récits officiels du temps, les chroniques des contemporains, la correspondance des acteurs mêmes de la scène..., pour avoir la preuve incontestable que cette suppression fut funeste, odieuse aux peuples, plus nuisible à l'empire qu'à l'Église, et l'une des causes influentes qui ont contribué au renversement de la monarchie espagnole, séparé les dix-sept provinces unies, et détruit la métropole d'Utrecht. »

Il a été de mode jusqu'ici, en parlant de l'introduction du protestantisme dans les Pays-Bas, de le représenter comme une aurore de liberté pour ces contrées. En face de la sombre politique d'un Philippe II et des cruautés d'un duc d'Albe, on a eu beau jeu pour tracer de Guillaume le Taciturne et de ses compagnons un portrait de fantaisie tout en faveur de la Réforme, tout au détriment du catholicisme. La vérité commence néanmoins à se faire jour, et, pour ma part, j'ai été heureux de voir qu'un auteur anglican n'a pas craint de la crier sur les toits.

« De l'établissement de l'inquisition en 1565 commence véritablement la révolution des Pays-Bas. L'année suivante, la première confédération pour la défense des droits et des privilèges fut signée le 10 février à Bruxelles. Elle n'avait en réalité aucun caractère religieux, son unique but étant de renverser l'inquisition. Je n'ai pas à raconter l'histoire de cette révolution terrible, qui fut signalée des deux parts par des atrocités sans parallèle peut-être dans les annales d'aucune autre nation. *Probablement la palme de la cruauté et très-certainement celle de la perfidie devrait revenir aux protestants; et néanmoins combien de gens connaissent par cœur les actes barbares d'un duc d'Albe ou d'un Varjas, sans avoir jamais entendu parler des crimes plus grands encore d'un Lumey ou d'un Maris Brand!* »

« A peine les gueux s'étaient-ils formés, que les réformés se mirent en mouvement. Le pays fut inondé de prédications populaires dans les champs; mais, hélas! qu'elles étaient différentes de celles de Geert Groote et de ses disciples! Peu à peu les plus infâmes excès furent commis par des bandes de brigands nomades, poussés secrètement par Guillaume d'Orange, Louis de Nassau et Henri de Brederode, tous chefs calvinistes. Les cathédrales d'Anvers, de Gand, de Malines et de Tournai furent littéralement dénudées; quatre cents autres églises souffrirent plus ou moins: on aurait cru qu'une horde de démons venait de s'abattre sur la contrée. Les chefs de la Confédération réprimèrent leurs partisans par trop zélés en en pendant ou

décapitant un certain nombre, et, pour quelque temps, la tranquillité reparut. La confédération fut dissoute; Guillaume d'Orange, avec cette prudente considération pour sa sûreté personnelle qui le distinguait toujours, se retira en Allemagne... Mais, en 1575, grâce à la férocité de l'infâme de la Marck, qui s'empara de Briel par surprise, la guerre éclata de nouveau. De concert avec Maris Brand, il égorga à Gorcum dix-neuf martyrs catholiques. Guillaume d'Orange pénétra dans le Brabant à la tête de vingt mille hommes, et les habitants de Haarlem se levèrent comme un seul homme, combattant, dit un écrivain protestant, non pour la Réforme, mais pour leur bourse. Chacun connaît et le terrible siège de Haarlem, et sa capitulation, et la vengeance affreuse exercée sur ses habitants, et la prise de la Haye, et enfin la défaite des Espagnols devant Alkmaar.

« J'ai dit que, si le prix de la cruauté peut se distribuer entre les deux partis, celui de la duplicité reste certainement aux protestants. Voyons : dès le début de la révolution, le prince d'Orange avait déclaré à la gouvernante des Pays-Bas que le but unique de la noblesse était de conserver la religion catholique dans toute sa pureté. Lorsqu'en l'année 1566 Utrecht se joignit à l'Union, le prince publia un édit par lequel les églises, les monastères et les hôpitaux de l'ancien culte devaient être réputés sacrés; les prétendus réformés obtenant seulement deux lieux de réunion hors de la ville. Il en fut de même à Dort en 1572. Durant cette même année, le prince d'Orange publia encore, de son camp devant Rœumonde, un placard défendant expressément toute violence contre les adhérents de la foi catholique romaine. Dans la déclaration de Gand (1576), les Provinces-Unies proclament la liberté religieuse; Guillaume y adhère par un serment; et néanmoins, alors même, il n'obtient l'appui des ministres assemblés à Dort qu'en leur promettant de persécuter à outrance les catholiques! Voilà pourtant l'homme que les écrivains protestants offrent comme un modèle de vertu! L'année suivante, 9 janvier, l'Union de Bruxelles se déclare instituée « pour le maintien de la religion catholique, apostolique et romaine, pour l'expulsion des Espagnols, pour la conservation des droits. » Mais, le 29 mai de cette année, pendant que la foule nombreuse de catholiques est assemblée dans l'église de Haarlem, le jour de la Fête-Dieu, pour assister à l'office de none, une bande de protestants tombe sur eux et massacre tous ceux qui ne se dérobent point par une prompte fuite. Quand on reproche tant la Saint-Barthélemy, ne se rappellera-t-on jamais les nones de Haarlem? Le prince d'Orange désavoua, il est vrai, cette atrocité; ce qui ne l'empêcha pas, malgré tous ses serments, de conseiller aux habitants de Briel de proscrire les exercices de la religion catholique. Vers la même époque il épousa Catherine de Bourbon, ex-abbesse de

Jouarre, et dont la vie malheureuse devint le juste châtement de sa double apostasie. Ensuite nous voyons Guillaume prendre possession des deux provinces d'Overyssel et de Gueldres, mais à quel prix? En jurant de maintenir inviolables les droits et privilèges des catholiques. A Amsterdam, mêmes scènes; dans l'Union d'Utrecht de 1579, encore mêmes scènes! Ici, les protestants obtiennent l'autorisation de célébrer librement leur culte dans quatre églises; dans tout autre lieu, on le leur défend, soit en secret, soit en public. Voilà qui est formel; mais à douze mois de là, jour pour jour, les magistrats de la cité font afficher un placard, interdisant complètement l'exercice de la religion catholique. C'en fut trop, même pour la conscience si peu scrupuleuse du prince d'Orange. « Que ce soit là, écrit-il à cette occasion, le dernier de ces parjures par lesquels vous avez offensé Dieu et déshonoré votre religion. »

On pense bien qu'une fois maîtres du pays les calvinistes hollandais ne se firent aucun scrupule de persécuter les vaincus. De 1570 à 1648, les placards de proscriptions sont lancés d'année en année presque sans interruption. Citons quelques-uns de ces édits ridicules quand ils ne sont pas cruels :

« 1596. — Nul ne peut aller en pays occupé par l'ennemi ou en venir sans un passe-port ou un sauf-conduit. En même temps que les jésuites et leurs séminaires, sont interdites les universités sises sous la tyrannique domination des Espagnols, quiconque y recevra le baccalauréat ou le doctorat demeure expulsé du pays.

« 1612. — 1° Règlement de police pour arrêter tout jésuite, moine ou prêtre de la religion papiste, entrant au pays. 2° Défense aux habitants de se lier par serment ou toute autre promesse pour maintenir le pouvoir du pape de Rome. — Les conventicules publics ou secrets, les prêches et collectes en faveur de la superstition papale, sont prohibés. »

Un peu plus tard, un autre placard déclare : « que toute personne dans les ordres doit quitter la ville avant six jours, sous peine d'être rançonnée et punie comme ennemi du pays. » C'est le crime de haute trahison, observe un écrivain, et il entraînait la mise à mort par le glaive. Puis viennent successivement la défense d'assister aux conventicules et aux exercices religieux papistes; la défense aux femmes dites *réveilleuses* ou *sœurs frappantes* (klopjés), de demeurer ensemble; défense aux tuteurs catholiques d'élever leurs pupilles lorsque le père ou la mère ont appartenu au culte réformé. Il leur est enjoint de livrer ces enfants à des commissaires protestants, sous peine d'encourir de fortes amendes. Défense de tester en faveur des prêtres ou des pauvres, pour les hospices, ou édifices religieux ¹.

¹ Neale, *passim*, et la *Hollande catholique*.

Arrêtons-nous : le lecteur doit être suffisamment édifié sur la tolérance protestante en Hollande. S'il en doutait encore, il trouverait une preuve de cet esprit persécuteur dans la page suivante, qu'on croirait empruntée à l'histoire de l'Église primitive.

« Les églises construites au dix-septième siècle, si toutefois on peut leur donner ce nom, montrent, sous une forme palpable, les dangers auxquels les catholiques étaient exposés. On choisissait quelque maison dans la partie la plus solitaire de la ville. L'intérieur en était littéralement percé d'une foule de galeries comme une fourmilière; on profitait de la plus petite corniche pour offrir de la place aux auditeurs. Ces galeries formaient quatre, cinq et même six étages, tandis que des ouvertures transversales couraient dans toutes les directions, afin de permettre aux fidèles de voir ce qui se passait à l'autel. Des judas cachés dans les murs donnaient sur toutes les rues par lesquelles pouvaient venir les agents de la justice. Il est grandement à désirer que l'on conserve ces édifices curieux, dont il existe encore un certain nombre à Amsterdam, à Utrecht et à Haarlem : ils démontrent à la fois, et la fidélité de l'Église persécutée en Hollande, et la tolérance si vantée des protestants. Très-souvent ils faisaient partie, en apparence, de quelque taverne voisine. Ainsi nous trouvons à Amsterdam les églises du Pigeon, de Moïse et d'Aaron, de l'Arbre Vert et du Perroquet. Quand les catholiques devaient se réunir, ou quand il s'agissait de quelque danger, on se servait des *Kloppjés* ou *sœurs frappantes* pour les avertir. Il ne pouvait être question, bien entendu, ni de communautés religieuses, ni d'un costume inusité; les sœurs demeuraient donc dans leurs familles, d'où elles partaient pour parcourir les villages, soigner les malades, faire le catéchisme, distribuer des aumônes. Elles faisaient souvent plus de conversions que les prêtres eux-mêmes. Elles devenaient le sujet des plus furieux placards du gouvernement, qui leur avait défendu, sous les peines les plus sévères, de se réunir plus de deux ensemble, de faire un testament ni d'hériter d'aucune propriété foncière.... A Utrecht, les *Kloppjés* demeuraient près de l'église Sainte-Gertrude, dans un coin isolé de la ville, non loin de la route qui conduit d'Amsterdam à Gorcum. Quiconque a assisté aux offices de cette église n'a pu qu'être frappé des passages et des portes sans nombre, offrant des issues en cas de péril. On m'a assuré que la dernière *Kloppjé* est morte à Utrecht en 1853. Le nom lui même vient sans aucun doute du verbe hollandais *kloppen*, frapper, par allusion à la façon dont elles prévenaient le danger. Chaque sœur était spécialement chargée d'un objet du culte, tel que le calice, le corporal, la patène, les burettes, etc. Les magistrats se présentaient-ils à l'improviste, tous ces objets disparaissaient avec une incroyable rapidité, et

l'on ne trouvait plus que des murs dépouillés et des galeries solitaires¹. »

III

Telle est la première partie de l'ouvrage de M. Neale; le lecteur peut maintenant voir si nous avons exagéré la portée de son esprit catholique. Mais ici commence la contradiction choquante entre le commencement et la fin dont nous avons aussi parlé. Elle est si flagrante, cette opposition, qu'on croirait volontiers émanés d'une autre plume les chapitres consacrés au jansénisme. Nous allons donc nous séparer complètement de notre auteur, sous peine de passer nous-même à ce protestantisme dont il flétrissait tout à l'heure si loyalement, si énergiquement les tendances. Est-ce à dire que nous le taxions de mauvaise foi? Nullement : nous connaissons trop d'exemples de ce genre où le même homme offre tour à tour deux faces différentes, sinon opposées. Il faut plaindre, et non accuser ces esprits *dévoiyés*, comme dirait Montaigne. Il faut les aider avec douceur, si c'est possible, à sortir de leurs erreurs. Quel plus triste, plus bizarre phénomène psychologique en effet que celui d'un écrivain, non-seulement admirant, mais partageant toutes les doctrines de l'Église sur les ordres monastiques, sur la liturgie; plus encore, sur la confession, l'eucharistie, l'autorité du saint-siège; puis, passant tout à coup à la haine pour les papes, les cardinaux, les nouveaux ordres religieux, défenseurs-nés pourtant de l'antique foi, enfin pour la doctrine de l'Église entière sur la grâce, parce qu'il ne lui a pas plu de reconnaître dans Jansénius l'expression de sa croyance sur ce point fondamental, ni dans le petit cénacle janséniste d'Utrecht autre chose qu'un schisme destiné bientôt à s'éteindre obscurément, faute d'aliment!

En ouvrant ici le livre de M. Neale, on est d'abord frappé de ce fait, très-singulier quand il s'agit d'histoire, c'est que ses autorités, à très-peu d'exceptions près, sont jansénistes; il l'avoue lui-même dans sa préface, il se rend à Utrecht, entre en communication directe et constante avec la petite église schismatique de cette ville, qui lui ouvre ses archives, où il puise à pleines mains, et il ne lui vient pas à l'idée de contrôler par des pièces émanées d'une autre source ces documents fort curieux sans doute, mais évidemment empreints d'une grande passion. M. Neale a-t-il été *enguirlandé*, comme disent les

¹ Neale, p. 144, sq.

Russes, lorsqu'il s'agit d'un étranger circonvenu par eux ; ou bien a-t-il cédé tout simplement, comme je serais tenté de le croire, à la joie que lui inspire la vue d'une soi-disant église, se perpétuant durant un siècle et demi à côté de la grande église catholique, dans un système analogue, sinon identique, à son cher schisme anglican ? A ce compte-là, il eût trouvé mieux encore dans l'église orientale, qui remonte plus haut dans son entêtement à former une communion séparée. Il est vrai que celle-ci repousse bien plus vivement que les Jansénistes d'Utrecht tout rapprochement avec l'établissement ecclésiastique des Henri VIII et des Elisabeth.

Mais voici qui est plus fort, et c'est pour le coup que notre auteur me paraît *enguirlandé* par ses officieux amis. Personne ne visite Utrecht sans aller offrir ses respects à Sainte-Gertrude et à la Tour de Dom Kirk qui la surmonte. Or il existe au pied de cette tour un recueil d'archives où sont accumulés les documents les plus secrets de la secte. L'a-t-on laissé ignorer à M. Neale, ou bien ne lui a-t-on communiqué que les pièces favorables aux prétentions jansénistes ? Je m'arrête à cette dernière opinion : autrement comment s'imaginer qu'un écrivain aussi grave eût passé sous silence le caractère fondamental du *vicariat* établi par le schismatique Rovenius, pour centraliser entre les mains du chapitre toutes les ressources pécuniaires de l'archevêché, à l'aide d'une organisation que nous sommes bien obligé d'appeler avec Dom Pitra une véritable banque de commerce ? Cette particularité valait la peine, ce nous semble, d'être relevée, et pourtant M. Neale la passe complètement sous silence. Cela est d'autant plus étrange, qu'elle n'a pas échappé à Dom Pitra, *ce moliniste furieux, cet ultramontain, ce moine atrabilaire, à qui toutes les archives ont été ouvertes et qui n'en a guère profité*, dit notre auteur. Ici, du moins, ce dernier ne peut arguer de son ignorance, puisque le moine avait appelé son attention sur ce point capital. En supposant même que l'écrivain anglais eût déjà fait son siège, une nouvelle visite à la Tour de Dom Kirk l'eût probablement conduit à modifier son plan d'attaque, et nous commençons à craindre que Dom Pitra n'ait *trop* profité de ses recherches sincères et approfondies.

Cela posé, nous pouvons suivre M. Neale dans le récit des faits, où nous trouverons encore de curieuses révélations. Passons à pieds joints sur une introduction où l'auteur veut nous faire connaître le jansénisme français, mais qui ne nous apprendrait rien de nouveau. Je me trompe cependant : le lecteur sera assez étonné de lire que saint Vincent de Paul demeura jusqu'à la fin l'ami intime de l'abbé de Saint-Cyran et qu'il aurait voulu mourir comme lui. Nous qui voyons dans l'apôtre de la charité un des plus ardents adversaires de

la secte, qui croyons même que celle-ci avait fait tous ses efforts pour empêcher sa canonisation, quelle erreur est la nôtre, si M. Neale dit vrai !

En 1594, mourut Frédéric Schenk, le dernier archevêque vraiment catholique d'Utrecht. Sa mort fut suivie d'une époque de confusion due en partie à l'invasion du calvinisme, en partie aussi aux tendances séparatistes du clergé hollandais. Le protestantisme ne pouvait rien désirer de mieux que ces dispositions, dont il eut grand soin de profiter. « De 1572, l'ère des martyrs hollandais, à 1592, où la mission commença, vingt années se passent dans une désolation toujours croissante : la juridiction épiscopale s'éteint, les ordinations cessent ; la mort, l'exil, l'apostasie, anéantissent le clergé ; les titres ecclésiastiques périssent, les biens passent aux protestants, qui, par dérision, s'appellent chanoines, prieurs, chevaliers, commandeurs. Des enfants et des femmes, à Utrecht spécialement, héritent de ces prébendes ; le sanctuaire ne pouvait être ni plus dévasté ni plus souillé. Ce fait notoire renverse déjà par sa base le système des schismatiques d'Utrecht. »

Certes, la plus vulgaire prudence eût conseillé l'union de toutes les forces catholiques pour s'opposer aux progrès de l'hérésie ; au lieu de cela, on vit le clergé séculier se prendre d'une haine violente contre les ordres religieux qui s'étaient voués à la périlleuse mission de conserver la foi parmi les catholiques de la Hollande. Cette guerre contre les réguliers prit même un tel caractère d'acharnement, qu'ils ne craignirent pas de rappeler ce mot de saint Bonaventure : « Quelques frères nous haïssent plus que les juifs adversaires du Christ. » Or, il nous est pénible d'avoir à le dire, M. Neale partage complètement ces idées et ces sentiments : pour lui un jésuite est à peine un homme, et, en le lisant, on se croirait revenu à ces temps non loin de nous où une foule de braves gens mangeaient du jésuite. Il est triste de voir un écrivain, consciencieux après tout, ramasser dans les bas-fonds du jansénisme les calomnies les plus absurdes qui se colportaient contre un ordre aussi illustre.

Ce fut précisément au moment où les disciples de saint Ignace, soutenus par les dominicains, les franciscains et les augustins, venaient de reprendre position en Hollande et de rétablir un certain nombre de pastorats, qu'apparut sur la scène Sasbold Vosmeer, prêtre savant et pieux, mais ambitieux et tenace, quoi qu'en dise notre auteur. Il fut élu grand vicaire de l'archevêché par les deux chapitres d'Utrecht et de Haarlem ; plus tard il obtint de Clément VIII la dignité de vicaire apostolique, suivant le système déjà adopté par le Saint-Siège pour les pays de mission, comme la Hollande et l'Angleterre. Sasbold avait été l'ami du cardinal Bellarmin ; mais cela ne

l'empêcha pas de travailler, sa vie entière, à la destruction des ordres réguliers, de mettre à leur place des pasteurs séculiers, et de former ainsi, disait-il, un clergé national qui rendit à la métropole d'Utrecht toute sa splendeur, en amenant le rétablissement de l'archevêché. A cet effet, il s'adressa successivement à l'archiduc Albert et au pape; son imprudente conduite auprès du premier lui valut d'être exilé à Cologne par les états de Hollande.

Sans se laisser décourager par ces difficultés, Sasbold résolut d'aller à Rome. Pendant qu'il s'y disposait, il fut saisi d'une grave maladie, causée par le poison que lui avaient administré ses adversaires, insinue M. Neale, qui se fait souvent l'écho des bruits les plus absurdes. Quoi qu'il en soit, le pontife romain accueillit Vosmeer avec courtoisie et le mit à la tête du diocèse d'Utrecht avec le titre d'archevêque de Philippes, pour ne point offenser le gouvernement hollandais. De retour dans son diocèse, il se hâta d'appliquer son système et ne tarda pas à prendre le titre d'archevêque d'Utrecht. Ce qui est peut-être plus grave, ce fut la liaison qu'il forma avec Rovenius, alors prévôt d'Oldenzaal et l'un des plus acharnés adversaires des réguliers. Or Rovenius était aussi l'ami intime de Jansénius et figure en tête des docteurs qui avaient approuvé son livre. Du moment qu'il entre dans la confiance de Sasbold, observe Dom Pitra, et devient son vicaire général, un système de persécution ouverte contre les réguliers se développe invariablement jusqu'à sa mort.

A entendre M. Neale, qui suit aveuglément les accusations de leurs ennemis, les ordres religieux auraient apostasié en masse, les franciscains seuls exceptés, et ceux qui restèrent fidèles n'étaient occupés qu'à semer le désordre dans les paroisses. Cependant le Noncé à Bruxelles, qui devait au moins savoir à quoi s'en tenir, étant sur les lieux, se plaint formellement à Sasbold lui-même de la conduite des prêtres séculiers. « On trouble et on vexé les jésuites, dit-il, par tous les moyens possibles; on les empêche d'exercer leur ministère, on rend leur doctrine odieuse, on les repousse comme des intrus, au lieu de les attirer comme des coopérateurs dans la vigne du Seigneur. » La réponse de Cracht, curé d'Amsterdam, est assez curieuse. D'abord il accuse les jésuites de faire eux-mêmes ce qu'ils reprochaient au clergé séculier, puis il ajoute : « Là même où il y a quelque fondement dans ces accusations, d'une mouche on fait un éléphant. D'ailleurs, il serait très-facile de corriger tout cela par un seul mot venu de nos supérieurs locaux : pourquoi traverser les Alpes et fatiguer de ces bagatelles le saint-père déjà courbé sous le poids du gouvernement de l'Eglise universelle ? »

Sans doute il eût été facile de remédier à ces abus par un mot, mais précisément Sasbold ne voulait pas le prononcer. Loin de là,

de concert avec Rovenius, il remania tous les usages de la mission, fit une foule de règlements nouveaux non moins vexatoires qu'inopportuns, et finit par jeter le diocèse dans la plus grande confusion. Hovius, évêque de Malines et peu favorable aux réguliers, lui en fit même de graves reproches. On assure que Vosmeer finit par reconnaître ses torts et que sur son lit de mort il se les reprocha amèrement. Ses préventions ne l'avaient pas du moins empêché de remplir avec zèle et une piété sincère les fonctions épiscopales.

Rovenius, son successeur, fut loin de tenir compte de ce repentir; son but, à lui, fut à la fois d'établir une église nationale et d'expulser les missionnaires. Heureusement pour l'Église de Hollande, ses efforts échouèrent devant la fermeté inébranlable du Saint-Siège. Circonstance significative, c'était Jansénius qui avait le plus contribué à l'élection de Rovenius par les chapitres d'Utrecht et de Haarlem. On peut se faire une idée de son acharnement contre les ordres religieux, lorsqu'à propos d'un démêlé avec les dominicains il écrit ces propres paroles : « Il faudrait prendre un fouet pour chasser ces gens-là ¹. »

Je passe à dessein sur les détails de ces scènes fâcheuses, dont M. Neale ne dit pas un mot, pour arriver à l'acte le plus important de l'administration de Rovenius, je veux parler de la création du *Vicariat*, « corporation bureaucratique qui, imbue de son esprit, le propagea et en développa toutes les conséquences; qui s'empara de l'administration spirituelle de la Hollande et finit par dominer les vicaires apostoliques eux-mêmes et les entraîner avec toute la mission aux dernières extrémités. » (D. Pitra.)

Sous prétexte d'empêcher les canonicats catholiques de tomber complètement entre les mains des protestants, Rovenius choisit sept chanoines auxquels il ajouta quatre autres personnes devant former ensemble le corps qu'il appela le *Vicariat* d'Utrecht, réduit aujourd'hui à huit membres. Le parti janséniste a voulu présenter cette corporation comme la continuation des cinq anciens chapitres de Hollande. Tout concourt à prouver au contraire que c'était un conseil nouveau et parfaitement différent d'un chapitre épiscopal. Ce conseil se réunissait deux fois par an pour conférer sur les affaires de la mission; les missionnaires lui devaient une obéissance absolue. Puis vient une disposition singulière qui fit de l'œuvre une véritable banque au profit du jansénisme. « Pour plus de stabilité et de durée dans ledit vicariat, il est établi un fonds commun destiné à subvenir aux dépenses de bien public et aux charges occurrentes, et dont la gérance demeure réservée exclusivement au vicaire apostolique ou à

¹ Opus esset flagello de funiculis ad tales ejiciendos.

son vicaire-général.» Rovenius n'eut pas lui-même le temps de mettre à exécution son projet, qui transpira dans le public. Les états généraux prirent l'alarme, et, affectant d'y voir un plan de conspiration, firent arrêter son secrétaire. Celui-ci se trouva assez embarrassé d'expliquer l'*ærarium*, et son maître fut banni avec son vicaire-général Wachtelaer, dont le nom était inscrit le premier sur la liste du nouveau conseil.

Mais sous Jacques de la Torra, successeur de Rovenius, le vicariat reçut sa constitution définitive. Ce prélat, d'un esprit faible et atteint même d'aliénation mentale, ne sut pas très-probablement ce qu'on lui fit signer. Laissons ici la parole au savant bénédictin pour analyser ces pièces, dont il a, je crois, révélé pour la première fois l'existence. L'intérêt de la citation en fera aisément pardonner la longueur.

« Il (le prélat) s'engage pour lui et ses successeurs, *in perpetuum* : 1° A ne concéder aucune paroisse à un régulier, quel qu'il soit, dans toute la mission ; 2° à prendre exclusivement dans ce conseil la majorité des archidiacres ; 3° à constituer une caisse sur un capital de 20,000 florins, avec promesse pour tous les membres de l'augmenter, pour eux et les leurs, jusqu'à concurrence de 150,000 florins ; 4° à réserver exclusivement au conseil l'administration de cette caisse.

« Par deux clauses secrètes, et j'ai la preuve que la première a été exécutée : 1° Nul n'était admis au conseil sans consigner dans la caisse, à son entrée, 1,000 florins ; 2° le vicaire apostolique prélevait sur cette caisse une modeste somme de 800 florins pour son strict entretien.

« Par un appendice au contrat principal, de la Torra, cédant à des sollicitations pressantes, reconnaît que le vicaire apostolique ne sera le président de ce conseil qu'à condition d'approuver et de confirmer ces conventions ; la condition non remplie, le conseil subsiste sous le vice président ou le doyen d'âge. Aussitôt qu'une atteinte serait faite au vicariat, à ses droits, à ses privilèges, la caisse est immédiatement dissoute et partagée.

« Par une série de pièces réglementaires de diverses époques, tout le mécanisme et l'esprit du vicariat se révèlent au grand jour. Une instruction aux *amplissimes seigneurs du vicariat* porte entre autres ce qui suit : Les membres devront être de science suffisante et de la plus saine doctrine, de famille honnête, *sans parents endettés ou pauvres*. Ils ne seront que huit, avec le vicaire apostolique pour neuvième et pour chef, si toutefois *il n'est pas régulier*. Aussitôt le vicaire défunt, le conseil nommera trois candidats à proposer au Saint-Siège ; et on n'épargnera rien pour empêcher la nomination d'un *régulier* ou d'une personne étrangère au conseil. On exigera que le vicaire apostolique ne se choisisse pas sans l'avis du conseil coadjuteur. Que s'il

contrevient à cette instruction, il sera privé *ipso facto* des émoluments ordinaires, et on lui retirera la collation des stations qui appartiennent au clergé. A ces huit assesseurs appartiendront la visite et la surveillance de toute la mission. Tous les missionnaires devront donner, sous la foi du serment, l'inventaire de ce que possède chaque station, fallût-il le garder sous le sceau du secret et le recevoir de vive voix. On avait obtenu de la Propagande un décret qui interdisait aux missionnaires de recevoir aucun legs ni offrande au delà du strict nécessaire, et ordonnant de réserver le surplus pour les œuvres pies de la mission. Le décret est déclaré excellent contre les réguliers, impraticable et non avénu pour le reste du clergé. Toutefois tous les missionnaires sont déclarés assujettis à des actes de surveillance et de désappropriation qu'une règle monastique peut seule imposer. Le vicaire apostolique est lui-même soumis à une sorte de police secrète. S'il est en visite, un membre du conseil devra l'accompagner avec une grande vigilance. »

Comment se fait-il qu'un pareil acte ait échappé à l'attention de M. Neale, qui avait accès à toutes les sources, et qui d'ailleurs avait sous les yeux l'écrit de D. Pitra ? Ou bien est-ce que cette pièce si curieuse serait entachée de fausseté par cela même qu'elle aurait été exhumée des archives secrètes par l'érudit bénédictin ? Toujours est-il que cette banque singulière deviendra une arme puissante entre les mains du schisme pour se maintenir et se perpétuer. On avait rêvé sans doute une église nationale, et on finira par le jansénisme, rien de plus simple, la transition était si facile, la pente si glissante !

Rovenius était déjà fort lié avec Jansénius, puisqu'on lui attribue la fameuse préface qui figure en tête de son livre. Le second successeur de Rovenius fut Jean Neercassel, qu'on peut bien appeler le patriarche du jansénisme hollandais, quoi qu'en dise notre auteur. On a déjà vu la part active qu'il prit à l'établissement de l'*ærarium*, qu'il appelle la colonne de l'Église militante en Hollande. Sa haine contre les réguliers ne connut pas de bornes ; on prêcha publiquement contre eux ; on buvait dans les banquets à leur ruine ; on les appelait dans les livres des gueux, des sangsues aussi dangereuses que les hérétiques. Jean Neercassel alla jusqu'à prévenir secrètement les magistrats protestants (du moins ceux-ci s'en vantèrent) de presser l'exécution des placards de proscription. Enfin, grâce à ses instructions, les nombreuses stations des jésuites furent complètement bouleversées.

Il va sans dire que rien n'est oublié pour favoriser le jansénisme français. De l'aveu de M. Neale lui-même, des correspondances fort actives s'échangent entre Utrecht et Port-Royal. On se communique les noms de guerre ; Arnould, réfugié d'abord à Leyde, entre bientôt

en communication directe avec l'archevêque d'Utrecht, qu'il suit même pas à pas et dont il raconte la vie à la mère Angélique. Mais, tout en plongeant dans l'ascétisme, le docteur n'oublie pas les choses de ce monde. Il prépare une retraite à Quesnel, pour lequel il achète l'île de Noord-Strand, où l'on voulait fonder une petite république janséniste. « Les Hollandais, plus pratiques, exploitent cette riche propriété et en retirent chaque année des milliers de florins. »

Encore une fois, comment se fait-il que M. Neale semble ignorer la plupart de ces faits si intéressants pourtant ? Il est vrai qu'il ignore beaucoup d'autres choses. Il n'a pas l'air de se douter, par exemple, que la doctrine de saint Augustin sur la grâce n'a pas reçu l'assentiment complet de l'Église. Simple laïque, nous ne voudrions pas certes porter une main profane sur une des questions les plus ardues de la théologie. Mais enfin, la science théologique du révérend Puseyste n'est guère plus profonde que la nôtre : on nous permettra donc de lui soumettre quelques observations sur ce grave sujet, qu'il eût pu recueillir, même chez ses amis, les Van Heussen et les Van Espen.

Sans parler des théologiens du moyen âge, on trouve, à partir du seizième, siècle comme un grand courant qui s'établit contre la doctrine absolue de saint Augustin relativement à la grâce. Ainsi le célèbre cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, ne peut tolérer que le grand évêque d'Hippone ait abandonné les opinions de tous les Pères de l'Église grecque et de l'Église latine pour adopter son système de l'élection absolue, d'après laquelle Dieu ne donne sa grâce qu'à un petit nombre d'hommes, en livrant à la damnation éternelle tous les autres ¹. Avant Sadolet, un docteur non moins éminent, le cardinal Cajetan (Thomas de Vio), fait observer que, comme saint Thomas d'Aquin, en combattant Averroës, était tombé dans l'excès opposé, de même Augustin avait erré dans sa polémique contre les Pélagiens ². En même temps, le cardinal Valérius, évêque de Vérone et l'ami de saint Charles, recommande à son clergé de lire avec précaution les œuvres de saint Augustin, comme ayant fait trébucher une foule d'hommes éminents ³. Enfin, chose assurément digne de remarque,

¹ Ex altera parte, etsi ab ea stet doctor maximus idemque gravissimus et sanctissimus vir (Augustinus), tamen durum admodum mihi videtur, quodque illabi non facile queat ad sensus nostros, si omnino a nobis nihil sit, quod valeat ad obtinendam gratiam. (*Cor.m. in Ep. ad Rom.*, lib. II.)

² Sustinent autem verba hanc glossam, quia quando contra Averroëm erat sermo, fas erat declinari in oppositum, ut Augustinus contra Pelagianos fecit. (*In Summam s. Thomæ*, p. I, q. LXX, art. 5.)

³ Beatum Augustinum clerici caute admodum legant. Ita enim acumine ingenii præstitit, et de rebus difficilibus tam subtiliter disputavit, ut non mediocri ingenio præditi viri ejus libros legentes in errores aliquando lapsi sint. (*De Rhetorica eccles.*, lib. III, c. XLII.)

les théologiens mêmes du Concile de Trente proclamèrent la nécessité d'abandonner saint Augustin sur la question de la prédestination et du libre arbitre. Je ne veux pas multiplier ces exemples, qui nous mèneraient trop loin ; je désire seulement montrer à M. Neale combien il a eu tort d'accorder une foi absolue à ses autorités jansénistes, lorsqu'il nous donne leurs opinions pour celles de l'Église catholique durant la suite ininterrompue des siècles.

Quittons bien vite le domaine de la théologie pure pour celui de l'histoire. Après la mort de Neercassel, qui, pour notre auteur, est un saint à canoniser [comme tous ses successeurs, le chapitre ou plutôt le vicariat d'Utrecht choisit pour le remplacer Van Heussen, le célèbre auteur de la *Batavia sacra* et appartenant bien, ce me semble, à la secte. Rome ne voulut pas confirmer cette élection, et il fallut songer à présenter un autre candidat. Cette fois le choix du chapitre se porta sur Pierre Codde, encore un des membres du fameux conseil. Codde se rendit à Rome, où l'on voulut lui faire signer le formulaire qui condamnait les doctrines de Jansénius. « Je n'ai pas encore étudié cette controverse, répliqua le nouvel élu, j'ai besoin d'en conférer avec mes amis. » On passa outre cependant, et Codde fut consacré. A son retour en Hollande, il paraît avoir travaillé activement à la propagation du jansénisme, et bientôt des plaintes s'élevèrent de toutes parts. Il fallut bien en prendre connaissance, et l'archevêque fut de nouveau mandé à Rome pour rendre compte de sa foi. Aux yeux de M. Neale, c'était le résultat d'une intrigue des jésuites. Il en est toujours ainsi quand le Saint-Siège a le malheur de ne pas approuver les menées de la petite église d'Utrecht. Notre auteur va même jusqu'à trouver inconvenant « que le métropolitain d'une grande église nationale soit exposé à des interrogatoires tracassiers, poursuivi continuellement par des mémoires. » Il est vrai qu'il s'agissait seulement de la foi de cet archevêque. En dernière analyse, il fut suspendu. Jusqu'à quel point le Saint-Siège avait eu raison dans cette circonstance, cela ressort du récit de M. Neale lui-même, qui nous montre son protégé refusant de signer, au moment de sa mort, toute condamnation du jansénisme.

Le siège resta vacant durant plusieurs années après le décès de Codde, qui arriva en 1710. Il n'y avait plus d'ordinations, les vieux prêtres mouraient l'un après l'autre et l'église d'Utrecht se voyait menacée d'une ruine complète. C'est ici que se place un épisode étrange : un carme anglais du nom de Marison, qui se trouvait en Hollande, lui vint en aide. Il sonda d'abord le vicaire apostolique de Londres, pour obtenir de lui qu'il ordonnât de nouveaux prêtres dans le diocèse d'Utrecht. Sur le refus de celui-ci, Marison passa en Irlande, où il rencontra un prélat plus souple, dans la personne de Luc

Fagan, évêque de Meath. Le carme janséniste vainquit ses scrupules, et il accorda ce qu'on lui demandait. Douze séminaristes reçurent ainsi les ordres, sous la condition expresse de ne révéler à personne le nom de l'évêque qui les leur avait conférés. Aux yeux de notre historien, l'église d'Utrecht fut sauvée par cette infusion de sang nouveau : unie, sauvée, comme le fut l'établissement anglican par un Barlow et un Parker. Cependant le moyen parut si bon, qu'on ouvrit des négociations avec les évêques de France pour continuer l'œuvre d'infusion. Soanen de Senecz, déposé par le concile d'Embrun, y prêta les mains avec quelques autres; mais l'affaire n'eut pas de suite.

Alors se montra sur la scène un personnage que les austères moralistes de Port-Royal auraient dû, ce semble, repousser avec mépris. C'est Varlet, évêque missionnaire de Babylone. En se rendant dans l'Orient, il s'arrêta à Amsterdam, où, vaincu par les instances des schismatiques, il consentit à confirmer un grand nombre de personnes dans un diocèse où il n'avait aucune autorité. Nous n'avons pas à le suivre dans ses pérégrinations en Asie, où il fut suspendu de ses fonctions par le Saint-Siège. Varlet refusa d'accepter la bulle *Unigenitus* et de se démettre de ses fonctions. Bientôt nous le retrouvons à Amsterdam, où on lui demande de donner *seul* la consécration épiscopale à Cornelius Steenoven, l'élu du Chapitre. On s'était vainement adressé aux prélats les plus *prononcés* de France pour obtenir leur coopération; personne n'avait osé, mais Varlet s'exécuta bravement en se faisant assister par deux *chanoines* du vicariat! Le Rubicon était passé! s'écrie M. Neale enchanté; si bien passé, que bientôt les chanoines se crurent autorisés à consacrer leurs prétendus archevêques, et que de nos jours encore ils n'ont pas recours à d'autres moyens. Une fois que Varlet eut accompli ce qu'on lui avait demandé, on le mit à la portion congrue, et il se vit obligé de vendre ses ordinations. Lui-même excommunié, il avait eu le triste honneur de fonder une église schismatique, qui, rejetée également par le Saint-Siège et les évêques catholiques, perpétua son déplorable schisme à l'écart sans rapports avec les autres Églises ni avec le centre d'unité. Finissons-en en quelques lignes avec son histoire. Barchman-Wuyters, le prétendu archevêque d'Utrecht, étant mort en 1753, les chanoines élurent pour lui succéder Théodore Van den Croon, qui fut encore sacré par Varlet, lequel, dit Moréri, avait une vocation particulière pour les œuvres abandonnées. Clément XII déclara excommuniés l'élu, les électeurs et leurs adhérents; mais Van den Croon, appelant de la sentence, envoya son appel aux prélats voisins, et notamment au cardinal d'Alsace, métropolitain de Malines, qui y répondit par un écrit où il démasquait le soi-disant archevêque d'Utrecht. A la mort de Van den Croon, en 1759, on lui choisit pour successeur Pierre-

Jean Meindartz, pasteur à Leuwarden, que Varlet sacra le 18 octobre. Ce fut le dernier acte de schisme de ce malheureux prélat, qui mourut à Rhinwich, bourrelé de remords. Alors survient une nouvelle excommunication de la part du Saint-Siège contre Meindartz, qui, peu sensible à cette condamnation, ne le fut qu'à la crainte de voir son faible troupeau privé tout à coup d'évêque par suite de la mort de Varlet. Afin de parer à cet inconvénient, il imagina de rétablir le Siège épiscopal de Harlem, éteint depuis un siècle et demi, somma les chanoines de cette ville de se choisir un évêque, et, sur leur refus, fit lui-même l'élection, bien qu'il n'y eût aucun droit. Ces démarches schismatiques furent, bien entendu, condamnées de nouveau, et de nouveau Meindartz en appela ; puis, à la mort de son protégé, en nomma un autre au siège de Harlem. De chute en chute on en est venu à faire consacrer les prétendus archevêques d'Utrecht par les chanoines ! Conçoit-on maintenant l'amour dont s'est pris M. Neale pour ce semblant d'Église nationale qui ne forme pas aujourd'hui la dixième partie du catholicisme néerlandais ?

A l'histoire du Jansénisme batave se rattache un épisode peu connu qui mérite de trouver sa place ici. En 1718, la cour de Rome avait obtenu la tolérance du culte catholique et le passage à travers les états du Tzar pour les missionnaires qui se rendraient en Orient. C'était un des précieux avantages qu'avait obtenus le nonce Bentivoglio ; mais ce négociateur habile avait compris qu'il n'y avait rien de plus à attendre de Pierre le Grand. Varlet avait un des premiers profité de ce traité. La Sorbonne, par suite, pleine de jansénistes ardents, crut le moment favorable pour amener la réunion des deux églises. L'affaire fut donc entamée lors de la visite que fit le tzar à l'antique école de théologie. Les docteurs furent joués par l'homme du Nord, qui les renvoya aux évêques russes, dont on n'obtint, bien entendu, qu'une réponse évasive. M. Neale attribue cet échec à l'infâme cardinal Dubois, auquel cette réponse fut adressée. S'il avait poussé plus loin ses recherches, il aurait vu que Dubois n'y fit aucune opposition et que l'épiscopat moscovite en fut la cause unique.

Quoi qu'il en soit, la tentative fut reprise sans plus de succès, en 1727, à l'occasion de la conversion à la foi catholique de la princesse Dolgorouki, qui se trouvait alors en Hollande. Elle fit son abjuration entre les mains du schismatique Barchman Wuytiers, et lui demanda un prêtre pour diriger sa famille en Russie. Celui-ci fit choix du docteur Jubé, ex-desservant de la paroisse d'Asnières et partisan fougueux du diacre Pâris. Son refus d'accepter la bulle *Unigenitus* avait forcé Jubé à se réfugier en Hollande. Cette mission fut gravement discutée à la Sorbonne comme à Utrecht, et l'on songea même à conférer au docteur la consécration épiscopale. Wuytiers eut le bon sens

de s'en abstenir, mais son protégé partit dans le ferme espoir qu'il allait convertir toute la Russie. Aussi s'y donna-t-il beaucoup de mouvement ; on le laissa faire d'abord, parce que l'exagération de son zèle lui donnait la réputation d'un fou plutôt que d'un apôtre. Cependant ses démarches incessantes, jointes à ses récits de miracles jansénistes, excitèrent bientôt une agitation réelle ; le métropolitain de Nowgorod s'en émut, et demanda l'expulsion de ce fanatique. Pierre, (et non l'Impératrice Anne, comme dit M. Neale), Pierre n'était pas sans crainte sur les suites de ses réformes improvisées et sur la tolérance accordée aux catholiques. Il fit donc savoir à la princesse que sa conversion lui déplaisait, et celle-ci se hâta de retourner avec ses enfants au schisme russe. Les conversions commencées par Jubé s'arrêtèrent subitement, et, le séjour de Pétersbourg n'étant plus même sûr pour le docteur, il gagna la Pologne, d'où il revint mourir à Paris. Les jansénistes se sentirent assez honteux de leur missionnaire ; aussi firent-ils peu de bruit de son aventure ; M. Neale aurait mieux fait d'imiter ce silence prudent.

Cette folle tentative eut cependant un autre résultat bizarre dans le pays qui en avait été le théâtre. Pierre causait volontiers des *miracles* du cimetière Saint-Médard, dont le récit avait frappé son imagination, portée, comme celle de la plupart des slaves, à la superstition. Les mécontents en profitèrent pour faire courir le bruit qu'il songeait à se convertir à la religion du pape. Ce bruit acquit assez de consistance pour qu'il crût devoir le démentir d'une façon qui ne laissât aucun doute dans l'esprit grossier de ses sujets. C'est alors qu'il imagina l'ignoble mascarade racontée par tous les historiens. Un vieux maître d'écriture du Tzar, nommé Zotoff, fut habillé en pape ; puis, à la suite d'une parodie des cérémonies du conclave romain, on l'installa sur une table chargée des restes d'un festin, où il reçut les *adorations* ironiques du Tzar et de ses compagnons de débauches. Cette dégoûtante parodie, entremêlée de détails obscènes et crapuleux, se répéta trois jours de suite. Pierre atteignit son but, mais le clergé russe en fut lui-même honteux. Ce fut du reste la seule gratification que lui donna le Tzar, auquel il faut rendre la justice qu'il tint fidèlement ses engagements en faveur du culte catholique.

Résumons en quelques lignes notre opinion sur la portée réelle de l'ouvrage de M. Neale : malgré des détails pleins d'intérêt, je ne puis accepter l'auteur comme un historien sérieux du jansénisme hollandais. Non : dût-il m'accuser d'être un *moliniste furieux* ou un *ultramontain plein de dépit*, il ne m'est pas possible d'avoir confiance dans un écrivain qui donne comme authentiques tous les contes, toutes les calomnies contre le Saint-Siège et les Jésuites, calomnies qui traînent je ne sais depuis combien d'années dans les factums protestants ou dans les

manuels d'histoire. Mais ce que je considère comme fort important, ce sont ces voyages successivement entrepris sur les divers domaines de l'Église catholique par un si grand nombre de nos frères égarés. M. Neale n'est pas certes le *primus inter pares* ; mais, à coup sûr, il est un esprit distingué et jusqu'à un certain point consciencieux ; à coup sûr encore, de pareilles études l'amènent, lui et ses confrères, à approfondir des points de dogme et de discipline qu'ils n'eussent pas même songé à aborder il y a quelques années. Une discussion loyale les porte souvent à croire ce qu'ils avaient commencé par repousser : je n'en voudrais d'autre preuve que le livre même dont je viens de parler et dont la première partie est si essentiellement catholique. Il faut donc encourager de semblables efforts, en relever les erreurs avec charité et aménité dans la forme ; car nous ignorons combien un mot blessant ou une accusation fautive peut retarder ce retour à la vérité si désirable pour tous, si désiré souvent par ceux-là même que nous sommes obligés de combattre.

Aurai-je réussi dans les pages précédentes à garder cette mesure que je me permets de recommander aux auteurs ? Le lecteur et l'auteur surtout pourront seuls en décider : si j'avais néanmoins dépassé la limite, qu'ils veuillent bien ne point l'attribuer à ma volonté.

C. F. AUDLEY.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

PAR M. GUIZOT

TOME TROISIÈME¹

Le Ministère du 11 octobre 1832, voilà le sujet de ce volume.

Chez les nations qui font elles-mêmes leurs affaires, la force des choses suscite de grands partis, qui ne sont pas des factions, car ils acceptent loyalement le gouvernement auquel obéit leur pays, tout dévoués qu'ils sont à faire prévaloir ailleurs, autant qu'il est en eux, les principes qui ont leur foi ou les intérêts qu'ils ont pour drapeau. Les *wighs* et les *tories* d'Angleterre en sont un exemple.

Mais c'est le temps qui forme et discipline ces partis, et depuis 1789 le temps nous a toujours manqué : toujours des révolutions qui pouvaient être certainement conjurées par la sagesse des hommes sont venues troubler le développement naturel et le jeu régulier des institutions.

En 1832, nous n'avions donc pas de vrais *wighs*, ni de vrais *tories*. Nous avons des partis qui n'acceptaient nullement la monarchie de 1830, et, en face de ces partis, deux courants opposés : l'un qui voulait qu'on laissât faire l'esprit révolutionnaire, l'autre qui prétendait à le contenir et à le maîtriser.

¹ Paris, Lévy, rue Vivienne, et Douniol, rue de Tournon. — Voir, sur le tome I, le *Correspondant*, t. VIII, p. 185 ; et surtout, sur le tome II, le *Correspondant*, t. XI, 193-416.

D'accord avec le roi Louis-Philippe, M. Guizot et M. Thiers dirigeaient la résistance. Disons-le tout de suite, le souvenir dominant qui reste attaché au Ministère du 11 octobre, le trait saillant de sa physionomie, c'est le souvenir de l'alliance, dans le gouvernement, de ces deux hommes d'État, rivaux depuis, mais qui, alors réunis, se complétaient l'un l'autre, ainsi qu'on l'a dit tant de fois, en ce qu'ils résumaient et personnifiaient en eux toutes les aspirations, malheureusement assez diverses d'ailleurs, de la bourgeoisie dite conservatrice.

Deux orateurs très-remarqués, MM. Barrot et Mauguin, suivaient le courant contraire : l'un entendait servir la Révolution, l'autre s'en servir.

A son avènement aux affaires, le Cabinet du 11 octobre trouvait deux grands actes à accomplir : la pacification intérieure en découvrant l'agitation de la Vendée, et la paix générale, en faisant tomber les armes des mains du roi Guillaume de Hollande.

Or, le 7 novembre 1832, Madame la duchesse de Berry était arrêtée à Nantes, et, le 23 décembre, Anvers capitulait après un siège mémorable, a dit M. Louis Blanc, entre tous ceux qu'a mentionnés l'histoire. Le 14 décembre, la France avait obtenu la démolition d'Ath, de Mariembourg, de Menin, de Mons, de Philippeville, forteresses élevées contre nous, sous le coup du grand désastre de Waterloo, en représailles de la rapide invasion de la Belgique par Napoléon au mois de juin 1815.

M. Guizot insiste peu sur ces choses. Il ne faut jamais oublier la déclaration qu'il a faite au tome I^{er} de ces *Mémoires* : « Je n'écris point l'histoire de ce temps, je ne retrace que ce que j'ai moi-même fait, vu ou pensé dans le cours général des événements. » Mais, par compensation, l'homme politique écrivain éclaire certes d'une vive lumière l'état des partis, dans les Chambres et au dehors, comme aussi le vrai caractère de la politique de résistance de 1832 à 1836.

« C'est trop souvent l'erreur et le malheur de notre pays, dit excellemment M. Guizot, de ne pas s'attacher à l'exacte appréciation des faits mêmes, de s'enivrer de mots et d'apparences, et de se livrer au flot qui l'emporte, dût ce flot le porter où il ne veut point aller. La France n'avait pu et n'avait voulu, en 1830, que défendre son honneur et ses droits ; mais la France est restée, depuis 1789, profondément imbue de l'esprit révolutionnaire, quelquefois comprimé ou transformé, jamais extirpé, ni vraiment vaincu. Par moment la France s'en croit guérie ; elle le maudit, ou elle n'y pense plus ; mais le fatal esprit demeure. Des factions subalternes, des coteries rêveuses, des sociétés secrètes, sont là qui se tiennent prêtes à relever son

empire. Dès que quelque grand événement lui fait jour, le démon sort des re-
traites où il vivait caché, mais toujours actif. Il s'avance sous des noms
divers, aujourd'hui la république, demain le socialisme, puis le commu-
nisme, puis enfin et ouvertement l'anarchie, son vrai et dernier drapeau.
Mais, tant qu'elle peut se faire illusion et ne pas voir ce funeste drapeau, la
France se refuse à le prévoir, et contre ses plus chers comme ses plus nobles
intérêts, *contre son vœu réel et général*, elle se complait dans le mouvement
qui ouvre à son imagination des perspectives indéfinies et rallume dans sa
mémoire des feux mal éteints. »

La France, en effet, a deux passions qui l'ont souvent égarée, la
gloire militaire et l'égalité. Ces deux passions, la Révolution les a lar-
gement satisfaites : non-seulement elle a vingt fois écrasé l'Europe
coalisée, mais elle a proscrit le Clergé comme la Noblesse, et elle a
distribué leurs dépouilles à la multitude. Or les journées de Juil-
let 1830 avaient bien relevé le drapeau tricolore, le drapeau de la Ré-
publique et de l'Empire, mais sans rendre à la France les conquêtes
faites sous ce drapeau. Elles avaient en même temps exalté la passion
de l'égalité, sans lui donner d'autres satisfactions que l'abaissement
des familles patriciennes : victoire chère aux classes moyennes, sans
doute, mais qui récompensait peu les classes inférieures de la part
qu'elles avaient prise à la lutte commune. La Bourgeoisie, quelque
accessible et quelque mobile qu'elle fût dès lors, se trouva donc, à sa
grande surprise, en butte aux mêmes jalousies, que dis je ? aux mê-
mes convoitises que l'avait été la Noblesse; les sociétés secrètes con-
tinaient contre elle le même travail de dénigrement, d'appel à la
haine, à la vengeance, à la force ouverte, avec la fièvre d'espérance
et d'audace qu'engendrent pour longtemps les souvenirs d'une insur-
rection victorieuse.

Face à face avec un tel péril, le gouvernement entreprit résolù-
ment de le conjurer en assurant à la France trois grands bienfaits : la
paix, le travail et la liberté. Il entreprit ce qui ne s'était jamais vu
après une révolution, il faut le reconnaître, de maîtriser le désordre
uniquement par les lois : non par des lois d'exception, mais par
des lois de droit commun, rendues et appliquées en présence de la
liberté politique. Et il y avait réussi quand, avec ce mot qui restera :
« La France s'ennuie, » en ne voulant que renverser un Cabinet, on
a culbuté la monarchie parlementaire et poussé violemment le pays
dans une impasse entre l'anarchie et l'autocratie.

C'est justice de le dire, même après M. Guizot, la monarchie de
1830 se trouvait plus découverte et plus désarmée que ne l'avait été
aucun des gouvernements antérieurs. Et dans cette situation le pou-
voir nouveau n'en était pas moins appelé, j'ai presque dit condamné,
par son origine et par ses antécédents, à développer les libertés publi-

ques : c'est-à-dire à mettre dans les mains de ses adversaires des armes nouvelles, tandis qu'à lui-même les armes anciennes mêmes manquaient. Ainsi le principe électif pénétrait partout, dans l'Administration comme dans le Gouvernement, au sein de la force armée (de la garde nationale) comme dans l'ordre civil, aux extrémités comme au centre de l'État. La liberté de la presse, le jury, toutes les institutions indépendantes étendaient à la fois leur domaine, et le Gouvernement voyait les moyens d'agression s'accroître de jour en jour, précisément quand ses propres moyens de défense et d'action allaient déclinant.

« Grâce aux rudes combats de Casimir Périer et à la grande lutte des 5 et 6 juin, le Gouvernement de juillet était debout, mais c'était là tout son succès; les mêmes ennemis, les mêmes périls, le menaçaient. Les conspirations et les insurrections étaient toujours flagrantes ou imminentes; les sociétés secrètes se montraient de plus en plus passionnées et audacieuses; la presse périodique, en majorité violemment hostile, agressive, destructive, dominait l'opposition parlementaire entraînée ou intimidée. Cette vanité de la victoire, ce bouillonnement continu de la tempête quand on se croyait dans le port, frappaient les meilleurs esprits de surprise et d'inquiétude, et leur faisaient concevoir, sur le succès d'une politique à la fois de résistance et de liberté, de tristes doutes. »

Ainsi parle M. Guizot, ainsi parlera l'Histoire. Mais l'Histoire ajoutera que des hommes se sont rencontrés, qui, auteurs ou non de l'incendie politique allumé en 1830, ne désespérèrent point de l'éteindre sans attenter à la liberté de leur pays. Il est équitable de leur en tenir compte.

L'auteur de ces *Mémoires* burine leurs portraits en quelques mots.

C'était le maréchal Soult, président du Conseil, pénétré à bon droit de cette pensée que « l'armée avait besoin d'être non-seulement réorganisée, mais relevée de l'échec moral qu'elle avait subi en Juillet 1830, et plus capable certes que personne de lui rendre ce double service : *le plus grand organisateur de troupes*, disait de lui Napoléon; vieux soldat, glorieux capitaine, gascon sérieux, habile à se servir, pour les affaires publiques comme pour les siennes propres, de son nom et de sa gloire, et doué de cette autorité à la fois rude et prudente, qui sait se déployer en se ménageant. »

C'était, aux Affaires étrangères, le duc de Broglie, homme qui possédait à un haut degré une chose rare entre toutes de nos jours, l'autorité; également honoré comme publiciste et comme orateur, pour ses lumières comme pour sa vertu; peut-être insuffisamment ambitieux, comme insuffisamment diplomate dans le mauvais sens du mot, mais qui trouvait dans sa haute réputation de probité politique

et dans ses relations personnelles avec lord Granville, alors ambassadeur en France, de précieuses facilités et de loyaux moyens de succès.

A l'Intérieur, M. Thiers, l'esprit le plus ouvert, le plus délié, le plus souple, le plus fertile en ressources, du reste « un peu inquiet alors de l'alliance des doctrinaires; et, quoique convaincu de la nécessité de leur concours, prenant quelque soin pour rester et paraître, non pas séparé d'eux, mais distinct. »

A la Justice, M. Barthe, *ex-carbonaro*, qui, à ce titre, ne pouvait être suspect de complaisance pour le parti légitimiste, mais dont Louis-Philippe disait : « Bien peu d'avocats comprennent les conditions du gouvernement; Barthe y est arrivé; ce n'est pas un transfuge, c'est un converti, il a vu la lumière. »

Aux Finances, M. Humann, « exigeant, ombrageux, susceptible, craignant toujours qu'on ne le crût facile envers la couronne, mais à qui sa capacité reconnue, la gravité de ses mœurs, qui n'était rien à sa finesse, son esprit d'ordre et de règle dans l'administration de la fortune publique, donnaient au sein des Chambres, pour les affaires de son département, une autorité que, dans les grandes occasions, et avec une intelligence élevée, il savait mettre au service de la bonne politique générale. »

A l'Instruction publique, M. Guizot.

Au Commerce et aux Travaux publics, un homme d'affaires consommé, M. d'Argout.

A la Marine, l'amiral de Rigny, « qui s'était fait honneur à Navarin et qui avait le rare mérite d'être exempt de préjugés dans les questions relatives au régime de nos colonies, et disposé à entreprendre les grandes réformes que commandaient, dans ce régime, le droit humain et la bonne administration. »

M. Louis Blanc lui-même en convient, à ne considérer que l'importance personnelle ou le talent de ceux qui le composaient, ce Ministère était sans contredit le plus fort qu'on pût créer pour les circonstances.

Son premier acte pourtant aurait pu être mieux inspiré, à mon sens. « Une de ces mesures qui restent pesantes, ce sont les termes de M. Guizot, même quand elles sont nécessaires, » une *fournée* de soixante pairs fit entrer dans la Chambre haute des magistrats, des officiers généraux, des diplomates, des représentants de la haute administration, des membres de l'Institut, de grands propriétaires, de grands chefs d'industrie. Est-il bien certain que ce fût là une *condition inévitable* de l'œuvre de création complète à laquelle était appelé le nouveau Cabinet? Est-il bien vrai que, depuis la mutilation que lui avait fait subir la Révolution de 1830, la Chambre haute fût languis-

sante et comme dépeuplée, et qu'elle n'offrit plus, comme sous la Restauration, la réunion des hommes les plus considérables et les plus éprouvés parmi les adhérents du pouvoir établi ? Pour ma part, je n'oserais l'affirmer. Certes, je n'accuse point les ministres du 11 octobre d'avoir cherché en cette occurrence des complaisants pour eux-mêmes ; mais je me demande quelle force ont alors apportée à la Pairie vingt-trois noms de militaires dont seize au moins sont demeurés obscurs, et si l'on n'eût pas mieux servi une haute institution en réduisant la promotion des deux tiers.

C'est ma conviction, je l'avoue, que ni M. Decazes, ni M. de Villèle, ni la royauté inaugurée en 1830, n'ont porté assez de respect à la Pairie. Il s'agissait d'en faire un pouvoir ; on a mieux aimé en faire un rouage. Ç'a été là, si je ne me trompe, une faute capitale, une faute incessamment recommencée et par conséquent sans remède possible. Chez une nation aussi peu aristocratique que la nôtre, la Pairie ne saurait être quelque chose qu'à la condition d'une éclatante supériorité d'intelligence ou de services : il ne suffisait donc pas que les choix fussent honorables, il eût fallu qu'ils fussent glorieux ; voilà pourquoi mieux valait vingt noms que soixante.

Du reste, en même temps qu'il nommait ces nouveaux pairs, le Roi convoquait les Chambres pour le 19 novembre 1852. A peine furent-elles ouvertes qu'une première victoire parlementaire acheva d'affermir le Cabinet : pour la présidence de la Chambre des Députés, M. Dupin aîné l'emporta sur M. Laffitte. Cet homme politique, dont peut-être l'importance contemporaine étonnera un jour, n'en était pas moins là sans contredit à sa véritable place. Place considérable assurément, pour laquelle il était fait par sa présence d'esprit singulière, par la netteté primesautière et incisive de son intelligence, par ses habitudes d'homme de palais, et, oserai-je le dire ? même par les côtés inférieurs de sa nature, qui tient à la fois du paysan du Danube et du courtisan. C'est là ce qui le rendait en effet tout à fait propre à retenir dans les rangs de la majorité constitutionnelle cette fraction ambiguë et vacillante qu'on a nommée le Tiers Parti.

« A mon avis, dit M. Guizot, on a été tour à tour, envers le Tiers Parti, peu juste et trop peu sévère. C'était un petit camp très-mêlé lui-même : d'honnêtes indécis et des intrigants méticuleux ; des esprits sages, mais timides et enclins à placer la sagesse dans la fluctuation ; des esprits vaniteux et prétentieux, sans hardiesse ni puissance, mais exigeants et tracassiers ; des cœurs droits, mais faibles ; des amours-propres susceptibles et jaloux. Déposé dans un petit nombre de personnes, ce levain dissolvant fermentait au sein de la majorité et en troublait la cohésion. Or le Tiers Parti s'attribuait pour représentant et pour chef l'un des hommes les plus importants de la Chambre, M. Dupin ; en quoi il avait tort, car M. Dupin ne se donne et

ne se lie jamais à personne, guère plus à ceux qui lui ressemblent qu'à ceux dont il diffère; mais enfin, sans appartenir au Tiers Parti, M. Dupin avait, avec ses divers éléments, bons et mauvais, d'assez fortes analogies; il leur plaisait et les servait même dans l'occasion, bien qu'ils se fussent grandement trompés s'ils avaient compté sur lui. »

Quoi qu'il en soit, tranchons le mot, ce parti d'eunuques politiques, aussi incapables de discipline parlementaire qu'impuissants à gouverner le pays, a nui plus que tout le reste à l'éducation constitutionnelle de la France. La France avait peur des Républicains; elle avait horreur des anarchistes; elle se défiait des illusions de M. Barrot et de ses amis. Mais comment se fût-elle également défiée d'hommes incolores, ondoyants, insaisissables, qui semblaient avoir donné des gages à l'esprit de résistance, qui avaient soutenu M. Casimir Périer contre M. Lafitte, et dont les préventions, les jalousies, les répulsions, les faiblesses même, étaient, après tout, profondément bourgeoises? Ce sont donc eux surtout, conservateurs inconséquents, qui ont empêché l'instinct de conservation de produire alors chez nous ses effets naturels et de créer un parti de gouvernement impossible à entamer; comme ce sont eux qui, le 23 février 1848, ont entraîné le roi Louis-Philippe à congédier son Ministère en face d'une émeute, c'est-à-dire à opérer un changement de front sous le feu de l'ennemi. Dieu et l'Histoire seront leurs juges.

Cela n'empêcha pas toutefois qu'en juin 1833, quand la double session législative eut atteint son terme, le Cabinet n'eût réussi au delà de l'attente de ses amis et de la sienne propre. Aux premiers succès qui avaient marqué son avènement, la fin de l'insurrection dans l'Ouest et la prise d'Anvers, gage certain de l'affranchissement définitif de la Belgique, étaient venus se joindre d'importants succès législatifs.

De bonnes lois d'affaires avaient été rendues. En présentant coup sur coup les deux budgets de 1833 et de 1834, M. Humann avait mis fin à la nécessité des crédits provisoires, comme, par une forte loi sur l'amortissement, il avait réglé et affermi cette grande base du crédit public. M. d'Argout venait de faire passer la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité générale, qui permit à M. Thiers de commencer sur-le-champ un grand ensemble de travaux publics. La loi sur les chemins vicinaux devait suivre de près.

D'un autre côté, M. Guizot avait fondé l'instruction primaire en y introduisant le principe fécond de la liberté; nous y reviendrons.

Je tiens moins de compte des lois sur l'organisation et les attributions des conseils de département, d'arrondissement et des communes, conçues et délibérées sous l'empire des préjugés d'alors et d'aujourd'hui.

d'hui contre tout essai vraiment sérieux de décentralisation administrative, c'est-à-dire contre tout esprit d'initiative et toute espérance de vie publique dans les provinces. Je n'en reconnais pas moins, avec M. Guizot, que l'activité du Cabinet, dans ses rapports avec les Chambres et avec le pays, n'avait pas été stérile.

Mais qu'importait aux fauteurs de désordres, cantonnés et embusqués dans les sociétés secrètes ? Ces ennemis publics trouvaient dans la presse une arme formidable entre toutes, et ils continuaient de tenir la France en état de siège, sans permettre au gouvernement ni confiance ni repos.

Deux lois leur furent opposées : l'une sur les crieurs publics, l'autre sur les associations. M. Guizot n'hésite point à convenir (et l'on ne saurait trop méditer ses paroles) que cette dernière loi « était une *loi de circonstance*, nécessaire alors, mais qui n'eût dû être présentée que comme une loi d'exception et pour un temps limité. » C'était là, dit-il, son vrai caractère ; mais le nom seul de *loi d'exception* était devenu si impopulaire, qu'on *acceptait un mauvais principe plutôt que d'accepter une apparence décriée*. « Ce n'est pas là, poursuit l'auteur des *Mémoires*, ce n'est pas là l'unique occasion où l'esprit public se soit montré si peu judicieux et si routinier dans ses préoccupations, au grand dommage des intérêts permanents et des libertés du pays. »

Le *bill* n'était pas voté encore que, le 5 avril 1834, l'insurrection républicaine éclatait à Lyon : c'est l'éternel malheur des temps révolutionnaires que ces incessants appels à la force. M. Guizot fait remarquer à bon droit qu'en 1831, sous le ministère Périer, c'était la question industrielle, la querelle des salaires, qui avait suscité la sédition ; le parti anarchiste s'y était associé, mais en sous-œuvre et sans que la direction du mouvement fût dans sa main. En 1834, au contraire, le complot était tout politique : « c'était la guerre préméditée et organisée par les prétendants républicains contre le gouvernement établi. »

Cette guerre fratricide *ensanglanta et dévasta* Lyon durant cinq jours. Elle agita plus ou moins la France tout entière. Le jour même où le feu s'éteignait à Lyon, il éclatait à Paris, où il fut réprimé sur-le-champ. Au fond, alors comme aujourd'hui, ce n'était pas seulement une question française, c'était une question européenne. Un conspirateur étranger qui devait plus tard devenir fameux, M. Mazzini, s'entendait avec les meneurs de Lyon, et le succès de ces derniers devait être le signal d'un coup de main sur l'Italie ; l'échauffourée de Ramorino en Savoie (février 1834) ne laisse aucune place au doute sur ce concert. Quelques ressources d'esprit que M. Mazzini ait déployées depuis en des jours néfastes, il n'y avait rien là qui pût tromper alors

la clairvoyance et la vigilance publiques. Ce n'était pas M. Guizot seulement, c'était, en ce moment, l'immense majorité de la France qui regardait le nom de république parmi nous comme le passe-port menteur de l'anarchie. Partout vaincue, partout refoulée, la minorité se réfugia en vain dans l'assassinat. L'assassinat ne la servit pas mieux que l'émeute, et la société eût paru définitivement sauvée si l'ordre dans la rue était l'ordre dans les intelligences ; si le mal n'eût pas été fatalement où le voyait Henri Fonfrède, *dans l'absence de principes clairs et fixes au sein du parti conservateur lui-même*; si l'esprit révolutionnaire eût cessé d'être le mauvais génie de notre pays; si la France rassurée fût restée clairvoyante et vigilante; si, par-dessus tout, la brèche faite en 1792 et en 1830 à la loi fondamentale de l'hérédité monarchique n'eût point, en dépit de tous les expédients, laissé ouverture « à des solutions, comme on l'a dit, imprévues et accablantes pour ceux-là mêmes qui avaient employé à fermer cette brèche le plus d'habileté, de bonne foi et de lumières. »

Deux fois les ouvriers de Lyon avaient révélé à la France qu'elle dormait sur un volcan. Que faisaient les hommes politiques ? « Nul ne croit plus que moi, écrivait M. de Rémusat, que nous avons en France une maladie sociale sérieuse, *supérieure peut-être à tous les remèdes connus*. Mais, ajoutait-il, *elle peut être encore palliée longtemps*. » Et l'on s'en tenait aux palliatifs. Et, comme les désœuvrés de la cour de Louis XVI, beaucoup d'hommes qui se croyaient politiques et parlementaires passaient leur temps à défaire des Ministres, usant ainsi de leur mieux le gouvernement de leur choix. On ne peut, hélas ! supprimer l'humanité, et les misères des monarchies absolues ne sont pas toutes assurément inconnues des monarchies tempérées.

J'avoue que je n'ai aucun plaisir à contempler ce spectacle.

Je trouve une leçon d'un tout autre ordre et un intérêt bien plus actuel dans l'étude si magistrale consacrée par M. Guizot à une question que les passions révolutionnaires voudraient remettre à l'ordre du jour : celle de la liberté de l'enseignement.

Qui ne se rappelle l'affaire Mortara et la clameur prolongée qu'a soulevée en France la pensée d'un enfant enlevé à sa famille pour être élevé dans une religion qui n'est pas celle de ses pères ? C'est là pourtant ce que la Révolution a tenté de faire de tous les enfants de la France et ce qu'elle voudrait tenter encore. La différence est saisissante. Le fait Mortara est un fait isolé, issu de circonstances tout accidentelles : l'Église ne professe point que les enfants des Juifs lui appartiennent, *elle professe expressément le principe adverse*. La Révolution, au contraire, a mis en axiome qu'avant tout nos enfants appartiennent à l'État, c'est-à-dire à elle, partout où elle sera la plus

forte, et elle agit en conséquence. « L'État règle les études théologiques comme les autres, » disait, par la bouche de M. de Talleyrand, l'Assemblée constituante. On sait ce que fit la Convention des études théologiques. « Fondée à son tour, dit M. Guizot, au nom de cette maxime que l'éducation appartient à l'État, l'Université impériale reposait sur la double base du privilège et du pouvoir absolu. L'État, c'était l'Empereur. L'Empereur voulait et avait le pouvoir absolu. L'Université fut donc, en naissant, un régime de pouvoir absolu. En dehors de l'institution, ni les droits de la famille, ni ceux de l'Église, ni ceux de l'industrie privée, n'étaient reconnus et respectés... Il n'y avait, en matière d'instruction publique, point de liberté pour les citoyens, point de responsabilité du pouvoir envers le pays. »

Voilà pourquoi la Charte de 1830 avait décrété la liberté de l'enseignement.

Les catholiques demandaient que cette disposition de la Charte devint une vérité. La lutte qu'ils soutinrent pour sauvegarder la foi de leurs enfants remontait aux dernières années de la Restauration. Elle dura autant que la monarchie de Juillet; elle a survécu à sa chute; elle a fini par un concordat, par la loi du 22 mars 1850. Cette loi, qu'on me passe le terme, est l'édit de Nantes des catholiques. Sa révocation, ce serait l'oppression des consciences, ce serait la persécution; la confiance ne s'impose point par une loi.

En 1848, durant le séjour de M. Guizot en Angleterre, on y débattait la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'instituer un ministère de l'instruction publique et de *placer ainsi, sous l'autorité directe du pouvoir civil et central, ce grand intérêt de la société*. Des hommes considérables, les uns engagés dans la politique et membres du Parlement, les autres appartenant à l'Église anglicane, d'autres, *esprits libres et purs philosophes*, après un sérieux examen de la question, arrivèrent, pour le compte de leur pays, aux conclusions que voici :

« Nous n'avons point, comme la France et la Prusse, un système général et unique d'instruction publique, mais nous avons en abondance des établissements d'instruction publique de tous les genres et de tous les degrés. — Ces établissements sont distincts et isolés; *ils subsistent chacun à part, et pour son propre compte*, avec leurs ressources et leur administration particulières. *Ils sont divers*; ils ont été et ils restent organisés selon la pensée et le vœu des personnes qui les ont fondés, ou de celles qui les dirigent, *ou de la portion du public qui leur confie ses enfants*. ILS SONT INDÉPENDANTS, sinon complètement, du moins à un haut degré, du pouvoir central, qui les surveille et y intervient quelquefois, mais ne les dirige point. Enfin ils sont placés, non pas tous, mais la plupart, sous des influences religieuses : le plus grand nombre sous l'influence de l'Église anglicane, d'autres sous celle des communions dissidentes.

- « La variété et l'isolement de nos établissements d'instruction sont des gages de liberté. Or nous tenons beaucoup à la liberté, à la liberté réelle et pratique, en matière d'instruction publique comme en toute autre. C'est la liberté qui a fondé la plupart de nos écoles actuelles, grandes et petites. Nous voulons que les établissements divers, fondés jadis par le vœu libre de personnes bienfaisantes, continuent d'offrir, au libre choix des parents, pour l'éducation de leurs enfants, des satisfactions variées ; et nous croyons cela essentiel à la prospérité de l'instruction publique, qui ne peut se passer de la confiance des familles, autant qu'à la stabilité de l'ordre social.

« Nous attachons de plus un prix immense aux influences et aux habitudes religieuses qui prévalent aujourd'hui dans la plupart de nos établissements d'instruction publique : *influences et habitudes qui disparaîtraient*, qui seraient du moins fort affaiblies, *si ces établissements formaient un vaste ensemble soumis à l'action directe et partout présente du gouvernement de l'État*. Nous ne voudrions nullement confier à l'Église le gouvernement général de l'instruction publique ; mais nous ne voulons pas non plus remettre l'instruction publique tout entière aux mains d'un pouvoir central laïque qui, peut-être en le voulant, et quand même il ne le voudrait pas, y ferait bientôt perdre aux pouvoirs religieux l'influence qu'ils y doivent exercer.

« De quoi s'agit-il en effet dans la plupart des établissements, pour le plus grand nombre des enfants qui y vivent et des années qu'ils y passent ? Il s'agit essentiellement d'éducation, de discipline morale. Or on peut diviser l'enseignement, on ne divise pas l'éducation. L'instruction purement civile peut former l'esprit et le caractère ; elle ne nourrit et ne règle point l'âme. Il n'y a de véritable éducation morale que par la famille et par la religion. Et là où n'est pas la famille, c'est-à-dire dans les écoles publiques, l'influence de la religion est d'autant plus nécessaire. Nous ne voyons pas qu'elle ait nui chez nous à l'activité ni au libre développement de l'esprit humain, et en même temps il est évident qu'elle a grandement servi l'ordre public et la moralité individuelle. »

M. Guizot comprend que les Anglais arrivent à cette conclusion, et il les en approuve. Mais est-il vrai qu'en France nous n'ayons pas même à nous poser la question qui les y a conduits ? On dit que, dans la grande société que la Révolution nous a faite, nous n'avons plus de petites sociétés particulières, subsistant par elles-mêmes et vouées aux divers degrés de l'éducation. Raison de plus, répondrai-je, pour donner ou maintenir la liberté ; car seule elle peut encourager le dévouement qui crée et la bienfaisance qui fonde, seule elle peut faire surgir les corporations enseignantes et les dotations.

« — Mais ce qui s'est relevé et ce qui essaye de naître, en ce genre, est évidemment hors d'état de suffire aux besoins publics. » — Sans aucun doute, et c'est ce qui devrait rassurer M. Dupin et ceux qui avec lui crient au feu pendant le déluge. Mais de ce qu'une grande intervention de l'État, une grande institution d'enseignement, comme l'Université de France, est nécessaire aujourd'hui, chez nous, pour

assurer le bienfait de l'instruction au plus grand nombre des intelligences qui y prétendent, s'ensuit-il qu'il faille imposer cette institution aux familles qui la repoussent, interdire toute concurrence, abattre *ce qui s'est relevé*, étouffer *ce qui essaye de naître en ce genre* ? La question est là. Les hommes considérables de l'Angleterre qui l'ont traitée avec M. Guizot, et que je ne soupçonne pas de jésuitisme, ne la trancheraient pas certes contre la liberté ; ni M. Guizot non plus, j'en suis bien sûr. N'est-ce donc rien que l'autorité de sa haute raison et de sa profonde expérience ajoutée à celle des considérations sans réplique qu'il met sur les lèvres de ses interlocuteurs d'Angleterre ?

Je sais bien qu'on insiste : — « Nous voulons l'unité, c'est la condition que nous ont faite et notre histoire et le génie national ; l'unité, l'État *seul* peut la donner. » — L'État *seul*, je le nie. Est-ce que l'unité française (l'unité de patriotisme) n'était pas complète sous Louis XIV ? Et pourtant il y avait l'Université de Paris et des universités spéciales et indépendantes dans toutes les provinces ; il y avait la Sorbonne, les Jésuites, les Oratoriens, les Dominicains, les Jansénistes ; il y avait les collèges tenus par les Lazaristes ou les Bénédictins. En quoi l'énumération de ces corporations diverses a-t-elle porté obstacle à la formation, au développement de l'unité française ? Je ne suis pas curieux, mais enfin je demande qu'on me le montre et qu'on me le prouve : jusque-là n'ai-je pas le droit de dire qu'aujourd'hui surtout que l'unité française est devenue si visiblement indestructible, elle se trouve profondément désintéressée dans le débat ?

M. Guizot esquisse à grands traits l'histoire de l'instruction publique en France depuis 1789. Dans les premières années de la Révolution, « on s'était — et on avait promis beaucoup et l'on ne fit rien : des chimères planaient sur des ruines. » L'Empire, ajouterai-je, essaya de faire de l'enseignement public une institution, une grande corporation laïque ; mais il a succombé à la tâche, et, après d'assez nombreuses péripéties, au bout de cinquante années l'Université de France n'est guère autre chose qu'un grand service administratif.

En recevant le portefeuille de l'instruction publique au mois d'octobre 1832, M. Guizot acceptait une mission difficile : il avait à introduire la liberté dans une grande machine d'administration où elle n'existait pas naturellement, et en même temps il avait à défendre l'Université elle-même contre de redoutables assaillants ; il fallait à la fois, dit-il ingénieusement, garder la place et en ouvrir les portes.

Il commença par l'instruction primaire, et la loi du 28 juin 1833, proposée par M. Guizot, en affranchissant de l'autorisation préalable les écoles privées, fut la charte d'émancipation de l'éducation populaire. Cette loi est restée le fondement des règles qui régissent aujourd'hui encore l'organisation publique de l'instruction primaire.

Je l'ai vue à l'œuvre, et je me plais à reconnaître qu'elle a donné à l'enseignement populaire en France une puissante et durable impulsion en suscitant partout l'émulation par la libre concurrence et en instituant l'action sérieuse, efficace, du pays sur les écoles, à côté de l'action du pouvoir public. Les comités d'inspection et d'encouragement créés dans chaque chef-lieu de Sous-Préfecture, où siégeaient de droit les membres du Conseil général qui représentaient les divers cantons de l'arrondissement, étaient une heureuse inspiration ; je regrette les garanties que donnaient ces comités à tous les intérêts que la liberté s'était chargée d'assurer et de concilier. Je sais gré à M. Guizot de n'avoir pas déclaré l'instruction primaire obligatoire et d'avoir ainsi écarté de la législation de l'enseignement la contrainte décrétée sur ce point par la Convention et demeurée chère à l'école révolutionnaire. Mais je ne saurais accorder que la part faite à la Religion par la loi de 1833 fût à beaucoup près suffisante.

M. Guizot s'en explique sans respect humain dans ses *Mémoires* :

« L'État et l'Église sont, en fait d'instruction populaire, les seules puissances efficaces. C'est un fait historiquement démontré... Pour que cette instruction soit vraiment bonne et socialement utile, il faut aussi qu'elle soit *profondément* religieuse.

« Et je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux y doit tenir sa place, et que les pratiques de la Religion y doivent être observées (un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions) ; il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. *La Religion n'est pas une étude et un exercice auquel on assigne son lieu et son heure ; c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie, toute sa salutaire action.* C'est dire que, dans les écoles primaires, l'influence religieuse doit être habituellement présente : si le prêtre se méfie ou s'isole de l'instituteur, si l'instituteur se regarde comme le rival indépendant, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre, la valeur morale de l'école est perdue, et elle est près de devenir un danger. »

Malheureusement ces choses n'étaient point comprises des législateurs de 1833. La place faite à la Religion par la loi fut assez mesquine. « L'instruction primaire comprend nécessairement l'instruction morale *et religieuse.* » Ce sont les termes de l'article 1^{er}. Difficilement on en trouverait de plus vagues ; plus difficilement encore on en eût fait passer de plus précis. M. Guizot avait proposé que le curé fût de droit membre du comité chargé, dans chaque commune, de surveiller l'école. La Chambre des Députés rejeta cette disposition ; il fallut le vote de la Chambre des Pairs et l'insistance du Ministre, lors

d'un second débat au Palais-Bourbon, pour que le curé ne fût point exclu du comité de l'instruction primaire dans sa paroisse.

Malheureusement les préventions qui éclataient à ce point dans la Chambre élective trouvaient beaucoup d'échos dans ce qu'on nommait alors le pays légal. M. Guizot eut beau faire, ces préventions eurent leur contre-coup dans l'application de la loi. Généralement inférieurs aux exigences nouvelles de l'enseignement primaire, les vieux instituteurs disparurent en peu d'années. Ils furent remplacés par une génération de jeunes gens de dix-huit à vingt ans, instruits en serre chaude dans des écoles normales où ils apprenaient quatre fois plus de choses qu'ils n'étaient appelés à en enseigner, gonflés par conséquent de tout l'orgueil de la demi-science, lancés dans la vie pratique avec toute l'inexpérience et toute la présomption de leur âge, sans amour de leur état, qui leur semblait au-dessous d'eux et qu'ils n'acceptaient que comme un échelon pour s'élever à des carrières lucratives. La plupart se constituèrent tout de suite en antagonisme avec le presbytère : ils devinrent immédiatement ainsi un embarras, et en 1848 un danger public. Je ne dis là que ce que j'ai vu.

Il se peut que la réaction de 1849 ait exagéré en ce point les torts de la loi ; mais je maintiens que la loi avait été imprévoyante. Il était dans la force des choses qu'en passant à dix-huit ans, sans stage aucun, des bancs d'une école normale dans une chaire de village, livrés ainsi soudainement à eux-mêmes et sans contre-poids, à l'âge des passions, les jeunes instituteurs fussent comme enivrés de leur subite importance. Les circulaires du Ministre ne pouvaient que bien peu de chose contre les entraînements d'une telle situation. La piété seule pouvait les en préserver. Mais, si l'école normale instruisait, si elle développait les intelligences, elle ne formait pas les âmes. L'extrême prépondérance donnée dans ces établissements à la direction laïque, l'insignifiance du rôle assigné à l'aumônier, rendait ce résultat d'avance inévitable. D'un autre côté, la disproportion singulière qui existait et qui subsiste encore entre l'instruction exigée des instituteurs et celle qu'ils peuvent transmettre à leurs élèves ruraux, préparait des déceptions, des dégoûts, des aspirations à un autre emploi de leur intelligence et de leur savoir. Tout le reste s'ensuivait de soi.

Cela ne me rend point injuste envers M. Guizot. Il était sans contredit plus éclairé, plus libéral et plus religieux tout à la fois que presque tous les législateurs de 1835. Il dit lui-même quels germes de faiblesse morale et politique étaient restés, malgré ses efforts, dans la loi et dans toute l'organisation de l'instruction primaire ; il reconnaît qu'on y avait redouté et affaibli outre mesure les autorités naturelles et efficaces, l'Église et l'État. Tout le monde sait d'ailleurs (et c'est là une circonstance atténuante dont je tiens compte)

qu'en 1848 l'État lui-même, les pouvoirs publics du jour, provoquèrent les instituteurs primaires à devenir les associés de tous les rêves, les complices de tous les désordres révolutionnaires. Qui peut nier aujourd'hui que l'instruction primaire ne soit, M. Guizot le reconnaît, une puissance salutaire ou nuisible selon qu'elle est bien ou mal dirigée et contenue dans ses limites ou poussée hors de sa mission ? Quoi qu'il en soit, tous les principes essentiels de la loi du 28 juin 1833 sont restés debout et en vigueur.

« Fondée par cette loi, l'instruction primaire, dit avec raison M. Guizot, est maintenant, parmi nous, une institution publique et un fait acquis. Il reste, à coup sûr, beaucoup à faire pour le bon gouvernement des écoles, pour faire dominer dans leur sein les influences de religion et d'ordre, de foi et de loi, qui font la dignité comme la sûreté d'un peuple ; mais si, comme j'en ai la confiance, Dieu n'a pas condamné la société française à s'user, tantôt bruyamment, tantôt silencieusement, dans de stériles alternatives de fièvre ou de sommeil, de licence ou d'apathie, ce qui reste à faire pour la grande œuvre de l'éducation populaire se fera ; et quand l'œuvre sera accomplie, elle n'aura pas coûté trop cher. »

Nul n'a fait plus que M. Guizot pour la solution du problème. Nul n'en a mieux posé les conditions qu'il ne vient de le faire dans ce troisième volume de ses *Mémoires*.

En fait d'instruction secondaire, la question était la même ; là aussi il fallait établir la liberté promise par la Charte.

En droit (ce sont encore les termes de M. Guizot), le gouvernement de l'Université était absolu et fondé sur un principe absolu : « L'État seul a droit de faire élever ceux que n'élèvent pas leurs propres parents, et nul ne peut, sans l'autorisation de l'État prendre, ni recevoir des parents eux-mêmes cette mission. » C'est, poursuit M. Guizot, la dictature placée, en fait d'éducation, sur le seuil de la maison paternelle : de quelques adoucissements qu'elle pût être entourée, elle ne pouvait pas ne point susciter les vives réclamations des libéraux, qui possédaient d'ailleurs contre elle, dans les promesses de la Charte, un titre écrit et incontestable.

« La situation de l'Université n'était guère moins difficile en fait de religion qu'en fait de liberté.

« Son gouvernement avait constamment protégé l'esprit religieux. Mais il avait pour mobile dominant, dans cette conduite, l'intérêt de l'ordre social plutôt que la foi ; il était bien plus en réaction contre l'impiété révolutionnaire qu'en retour vers la piété chrétienne ; il rendait à la religion des services sincères, mais qui n'excluaient pas l'indifférence de l'âme.

« Le Catholicisme n'était plus d'ailleurs, en 1850, dans la situation où il

s'était trouvé au commencement du siècle : il avait repris dans la société une place incontestée, et sur les âmes une grande puissance ; il se sentait en état de prétendre à bien plus que la sécurité de son culte. La foi vive, exigeante, expansive, l'activité intellectuelle et la confiance dans sa propre force, lui étaient revenues. Il avait eu, sous la Restauration, la faveur royale, *souvent l'influence parlementaire* ; il comptait, parmi ses fidèles et ses serviteurs, de puissants et brillants esprits, des philosophes, des orateurs, des écrivains du premier ordre. En lui enlevant la prépondérance politique, la révolution de Juillet lui avait ouvert une nouvelle carrière, celle de l'indépendance ; il s'y engageait de jour en jour plus avant, relevant une multitude de questions que l'indifférence religieuse croyait éteintes, et appelant à son aide, pas toujours à propos, mais toujours avec une ardeur efficace, l'alliance un peu oubliée de l'esprit religieux et de l'esprit de liberté. »

Ce sont là de magistrales paroles, qui ne sauraient être, en ce moment même, trop relues et trop méditées. M. Guizot rappelle, à cette occasion, le procès de l'école libre, soutenu devant la Cour des Pairs, dès 1831, avec tant d'éclat, par l'abbé Lacordaire et M. de Montalembert. Il n'a pas échappé au grand historien qu'il s'agissait de bien autre chose que de la liberté d'enseignement. Il reconnaît qu'il y avait là le pressentiment d'une grande œuvre à accomplir, un intelligent instinct des intérêts supérieurs comme des vraies forces de la Religion, au lieu de prétendre vainement à la rejeter dans un moule brisé ou de se réduire à l'humble rôle d'alliés soldés du pouvoir.

« Par malheur, ajoute M. Guizot, cette excellente cause avait alors pour principal champion l'homme le moins propre à la comprendre et à la servir. Je n'ai point connu, je n'ai jamais vu l'abbé Félicité de la Mennais, ce grand esprit égaré dans ses passions, tombé parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps, lui qui semblait né pour être un de ses guides les plus sévères. Je ne le connais que par ses écrits, par ce qu'ont dit de lui ses amis, et par cette image bilieuse, haineuse, malheureuse, qu'a tracée de lui Ary Scheffer, le peintre des âmes. J'admire autant que personne cet esprit élevé et hardi, qui avait besoin de s'élaner jusqu'au dernier terme de son idée, quelle qu'elle fût ; ce talent grave et passionné, brillant et pur, amer et mélancolique, âpre avec élégance, et quelquefois tendre avec tristesse. J'ai la confiance qu'il y avait dans cette âme, où l'orgueil blessé à mort semblait seul régner, beaucoup de nobles penchants, de bons désirs et de douloureux combats. A quoi ont abouti tous ces dons ? Ce sera l'un des griefs les plus sérieux contre notre époque, que ce qu'elle a fait de cette nature supérieure, et de quelques autres de même rang que je ne veux pas nommer, et qui, sous nos yeux, se sont également perverties et perdues. Sans doute, ces anges déchus ont eu eux-mêmes leur part dans leur chute ; mais ils ont subi tant de pernicieuses tentations ; ils ont assisté à des spectacles si troublants et si corrupteurs ; ils ont vécu au milieu d'un tel dérèglement de la

pensée, de l'ambition et de la destinée humaines; ils ont obtenu, par leurs égarements mêmes et en flattant les passions et les erreurs de leur temps, de si faciles succès, qu'il n'y a pas à s'étonner beaucoup que les mauvais germes se soient développés et aient fini par dominer en eux. Pour moi, en contemplant ces quelques hommes rares, mes illustres et funestes contemporains, je ressens plus de tristesse que de colère, et je demande grâce pour eux, au moment même où je ne puis m'empêcher de prononcer dans mon âme, sur leurs œuvres et leur influence, une sévère condamnation. »

M. Guizot n'a jamais écrit une plus belle page que celle-là. Laissons-le achever.

« L'abbé F. de la Mennais avait débuté et brillé en attaquant indistinctement les principes comme les tendances de la société moderne, et en soutenant les maximes comme les souvenirs théocratiques; il inspira plus de surprise que de confiance quand on le vit réclamer, au nom de l'Église, tous les droits de la liberté. Il laissa bientôt échapper, je ne dirai pas son dessein, *mais sa nature personnelle*, et, comme on eût dit dans d'autres temps, le démon intérieur qui le possédait. Esprit *aussi superficiel qu'élevé*, logicien aussi aveugle que puissant, *très-ignorant de l'histoire*, capable d'aperçus et d'élans sublimes, mais incapable d'observer les faits réels et divers, de les mettre à leur vraie place, de leur assigner leur juste valeur, *il pensait et écrivait toujours sous l'empire d'une idée exclusive qui devenait pour lui la loi, toute la loi divine*; il érigeait ainsi en droits les plus extrêmes conséquences d'un principe incomplet, et s'enflammait d'une violente haine contre les adversaires de son absolue domination. Il était de plus sujet à cette séduction que le talent supérieur exerce souvent sur l'homme qui le possède, encore plus que sur ceux qui l'écoutent. L'idée qui avait sa foi, le sentiment dont il était pénétré, se présentaient à lui sous de si beaux aspects, qu'en se livrant au plaisir de les contempler ou de les peindre, il perdait toute faculté d'en apercevoir les erreurs ou les lacunes, même les plus graves. Les effets naturels de cette passion du logicien *et de l'artiste* ne tardèrent pas à se manifester dans l'abbé de la Mennais. Avec une sincérité tantôt arrogante, tantôt mélancolique, le théoricien théocratique se transforma en libéral, républicain, démocrate, révolutionnaire, et les esprits clairvoyants purent de bonne heure pressentir le jour où les doctrines et les passions les plus anarchiques trouveraient en lui leur plus éloquent et leur plus amer interprète. »

Nous sommes heureux de voir M. Guizot rendre hommage, à ce propos, à la sagesse des évêques de France, qui n'eurent garde de s'engager à la suite de l'abbé de Lamennais sur cette pente périlleuse. On ne saurait parler non plus avec plus d'impartialité de l'Encyclique du 15 août 1832, si obstinément dénaturée par les ennemis de l'Église. M. de la Mennais avait érigé en axiome, en vérité de tous les temps et de tous les lieux, la liberté *illimitée* des écrits et des

cultes : l'Encyclique réproouve cette thèse, en tant que thèse absolue, telle que le journal l'*Avenir* l'avait posée. Est-ce à dire que le Saint-Siège excommunie les catholiques belges et les États où la liberté de la presse, ainsi que la tolérance, est entrée dans le droit public? Qui l'oserait soutenir? Seulement l'Encyclique n'admet point qu'on fasse de la constitution belge l'idéal absolu des sociétés humaines. Un seul Dieu, une seule foi, voilà l'état normal de l'humanité. Mais, quand l'unité religieuse est irréparablement détruite, Fénelon enseigne que le Prince doit souffrir ce que Dieu souffre, et cette doctrine de Fénelon, Rome ne l'a jamais condamnée. Rome ne renie point pour cela le passé de l'Église, elle ne désavoue point ce qu'elle a fait, en d'autres temps, pour sauvegarder l'unité de foi, l'unité dans la vérité, qui, pour elle, est toujours le bien suprême; elle ne canonise point la liberté de l'erreur; aussi longtemps qu'elle le peut, elle en préserve les peuples. Mais, quand l'ivraie a pris une fois racine dans le champ du Père de famille, Rome n'exige point assurément qu'elle soit extirpée, de peur qu'en arrachant l'ivraie on n'arrache le froment avec elle¹.

Quoi qu'il en soit, M. de Montalembert, en se séparant hautement de M. de la Mennais rebelle à l'Église, avait reporté sur la lutte spéciale engagée contre le monopole universitaire toute son éloquence et toute son ardeur.

« Une seule solution était bonne, dit M. Guizot : renoncer complètement au principe de la souveraineté de l'État en matière d'instruction publique, et adopter franchement, avec toutes ses conséquences, celui de la libre concurrence entre l'État et ses rivaux, laïques ou ecclésiastiques, particuliers ou corporations. C'était la conduite à la fois la plus simple, la plus habile et la plus efficace.

« Mais l'esprit laïque, devenu si puissant, restait àprement méfiant, et ne se croyait pas en sûreté si ses rivaux ecclésiastiques déployaient, comme lui, et peut-être contre lui, les libertés qu'il avait conquises sur eux. Les traditions de la vieille monarchie française venaient en aide, sur ce point, aux passions de la France nouvelle; nos anciennes lois sur les interdictions ou les entraves imposées aux congrégations religieuses étaient invoquées comme le rempart des conquêtes libérales. A ces méfiances la Révolution de 1830 en avait ajouté de nouvelles, plus directes et plus personnelles. Quiconque eût donné alors au gouvernement le conseil de renoncer absolument, en matière d'instruction publique, à la souveraineté de l'État, au régime de l'Université, aux entraves qui pesaient sur l'Église et sur les congrégations religieuses, eût passé pour un jésuite secret ou pour un aveugle rêveur. »

Sous le poids de ces difficultés, M. Guizot eut en 1835 le mérite, à

¹ Matth., xiii, 29.

mes yeux très-grand, de proposer sur l'instruction secondaire un projet de loi supérieur à tous ceux qui ont suivi, un projet qui soumettait l'Université à la libre concurrence de tous ses rivaux sans distinction, ni exception, et sans imposer à aucun d'eux aucune condition particulière. Mais, malgré l'appui désintéressé de M. de Lamartine et un fort habile rapport de M. Saint-Marc Girardin, le Ministre ne put éviter un amendement qui excluait de l'enseignement les membres des congrégations religieuses. M. Guizot eut la sincérité de ne point porter à la Chambre des Pairs un bill qui, ainsi modifié, envenimait la querelle au lieu de la vider. Sil eût passé tel que le Ministre l'avait présenté d'abord, je ne doute pas qu'il n'eût suffi, malgré quelques incohérences et quelques lacunes reconnues par son auteur, à prévenir la lutte dont la liberté d'enseignement devint plus tard l'objet.

Les amis du gouvernement de Juillet ne sauront jamais assez combien ils ont été impolitiques en s'obstinant comme ils l'ont fait à refuser à l'Église la liberté promise par la Charte. Rien n'a contribué davantage à éloigner les catholiques de la monarchie nouvelle. On a pu voir en 1848 qu'il y avait en eux une force sociale, un élément de conservation qu'un gouvernement régulier ne saurait dédaigner sans s'affaiblir.

Depuis, sauf des restrictions d'une utilité contestable, le principe de la concurrence a prévalu dans l'enseignement public. Le fait est sous nos yeux. L'expérience a prononcé : il demeure avéré que l'enseignement libre est loin d'être, comme on le disait en 1836, la ruine de l'Université et la guerre civile dans l'État. Et pourtant des hommes de réaction élèvent la voix; ils essayent de faire rétrograder l'esprit public vers des passions qui sont plus que jamais un anachronisme, dans le but avoué de faire sortir de ces passions des lois d'exception et de persécution, et tout un régime de despotisme et de monopole. Nous les renvoyons au livre de M. Guizot; ils y trouveront leur juge, et nous acceptons son arrêt.

On peut décider maintenant si le troisième volume de M. Guizot est d'un intérêt inférieur à celui des deux premiers. Et pourtant combien je suis loin d'avoir épuisé tous les graves enseignements que l'auteur a semés avec profusion dans cette partie de ses *Mémoires* avec une dignité de langage qui n'est qu'à lui! J'aurais pu citer, par exemple, ces mémorables paroles :

« L'État et l'Église ne sont vraiment en bons rapports que lorsqu'ils se tiennent pour assurés qu'ils ne portent mutuellement, à leurs principes essentiels et à leurs destinées vitales, aucune hostilité... On croit communément

de nos jours que, lorsqu'on a assuré à l'Église le plein exercice de son culte, qu'on a pourvu à ses besoins et qu'on lui témoigne un bienveillant respect, on a fait pour elle tout ce qu'elle peut désirer, et qu'on est en droit d'attendre d'elle tout ce qu'entre alliés on peut avoir à se demander. La méprise est profonde. La religion ne se contente pas qu'on la regarde comme un moyen d'ordre et une grande utilité sociale, elle a de sa mission une plus haute idée ; elle a besoin de croire que ses alliés politiques sont aussi de ses fidèles, ou du moins qu'ils comprennent et respectent vraiment son divin caractère ; et, quand elle n'est pas intimement persuadée que ce sont là les sentiments intimes qu'ils lui portent, l'Église se tient sur la réserve, et, *même en faisant son devoir*, elle ne donne pas son dévouement. »

Et ailleurs :

« Ce fut, à mon sens, une faute de ne pas former de l'administration des cultes un département séparé ; c'est un honneur dû à l'importance et à la dignité des intérêts religieux. Précisément de nos jours et après tant de victoires, le pouvoir laïque ne saurait trop ménager la fierté susceptible du clergé et de ses chefs. C'est d'ailleurs une combinaison malhabile de placer les rapports de l'Église et de l'État dans les mains de ses rivaux ou de ses surveillants officiels. On ne témoigne pas la méfiance sans l'inspirer, et le meilleur moyen de bien vivre avec l'Église, c'est d'accepter franchement sa grandeur et de lui faire largement sa place et sa part. »

C'est dans ces hautes considérations qu'éclate surtout la supériorité de ce troisième volume. M. de Pontmartin l'a dit, dès que M. Guizot aborde les questions générales, il ne peut que rencontrer chez les honnêtes gens de tous les partis un assentiment respectueux, très-proche voisin de l'admiration.

Nous retrouvons d'ailleurs dans ce volume tout ce que nous avons loué dans les précédents : même élévation, même sévérité dans la pensée, même vigueur dans le style, même modération dans les jugements, même *sobriété de représailles*, même relief dans les portraits (Salluste a passé par là). Nous y retrouvons surtout un homme d'État fidèle à lui-même, fidèle à la gravité de son caractère, fidèle par-dessus tout à ces doctrines de liberté régulière et tempérée qu'on peut bien méconnaître et calomnier, mais qui seront toujours la religion politique des âmes élevées.

FOISSET.

UNE ENTRÉE EN SUISSE

Il y a une vingtaine d'années, je me promenais un matin à Genève, le long du quai du Rhône, musant et flânant comme un écolier en vacances ou un Parisien désœuvré, quand tout à coup mon attention fut attirée par différents groupes de citoyens genevois et d'étrangers qui se dirigeaient vers la Coraterie. Naturellement je les suivis, n'ayant rien de mieux à faire, et supposant qu'ils se rendaient à quelque exhibition inaccoutumée.

J'arrivai avec eux près de la poste, où une foule nombreuse était réunie pour contempler la nouvelle voiture employée au service des dépêches, une élégante et légère briska, qui en trente-six heures faisait le trajet de Paris à Genève.

— Trente-six heures ! s'écriait le vénérable banquier M. Charles Hentsch; naguère, quand nous avions une affaire importante à traiter à Paris, nous expédions un courrier dont le voyage durait plusieurs jours et nous coûtait douze cents francs. A présent, en trente-six heures, pour quelques décimes, la briska de M. Comte emporte nos lettres à nos correspondants.

Et tous les curieux qui se trouvaient là regardaient avec attention ce joli chariot de poste, et les carrossiers de la ville admiraient sa structure.

Tel était à Genève, il y a environ un quart de siècle, le progrès des moyens de locomotion.

A cette époque, une excursion en Suisse semblait une chose assez longue et difficile dont on s'occupait gravement, et dont on examinait toutes les conditions avec sa famille et ses amis.

Les humbles voyageurs s'estimaient heureux quand ils avaient pu s'assurer, huit jours d'avance, une place de coupé dans le lourd édifice ambulante des messageries Laffite. Les aristocrates, surtout les Anglais, se mettaient en marche dans de larges berlines : femme de chambre et valet de chambre sur le siège, valet de pied derrière, cartons et valises sur l'impériale. Les postillons, à l'aspect de ce pompeux équipage, chaussaient lestement leurs grandes bottes, endossaient leur veste à collet rouge et, le chapeau sur l'oreille, montaient gaiement à cheval en faisant claquer leur fouet : Un milord anglais ! trois francs de guides ! Enlevez !

Et la voiture britannique roulait dans des flots de poussière ; et la grosse diligence parisienne la suivait cahin caha avec ses six chevaux haletants, et l'on allait ainsi par monts et par vaux assez vite pour qu'on ne fût pas en droit de gourmander le conducteur, assez lentement pour qu'on pût observer une ville, un monument, un paysage. Vers midi et vers le soir on s'arrêtait dans une des bonnes auberges de Bourgogne ou de Franche-Comté, où le repas était préparé d'avance, où, sur une longue table, une ample soupière et un rôti de veau exhalaient une savoureuse odeur. Le conducteur, le rusé conducteur, affectait de paraître pressé et engageait sa nomade colonie à se hâter. Mais il ne résistait pas à l'offre d'une tasse de café, et l'on dînait tranquillement, et l'on remontait en voiture dans une joyeuse humeur qui disposait à la confiance et à l'épanchement avec des compagnons inconnus la veille, amis le lendemain.

Beaucoup de gens disent encore que c'était le bon temps.

Aujourd'hui la Suisse est ouverte du côté de la France par trois audacieux chemins de fer : à Genève, par la ligne de Lyon ; à Neuchâtel, par la charmante petite ville de Pontarlier ; à Bâle, par Mulhouse et Strasbourg. D'autres chemins de fer se rejoignent à ceux-ci dans l'intérieur de la région helvétique. Là où l'on était fort satisfait autrefois de trouver une route assez large pour y faire passer un chariot de moyenne dimension, là s'envole à présent le dragon de la locomotive, traînant après lui une longue chaîne de wagons. Ni rochers, ni torrents, ni forêts, ni ravins, n'arrêtent l'intrépide élan de la science des ingénieurs. C'est la réalisation d'une des populaires légendes du moyen âge. C'est l'humanité entière courant éperdue à travers les bois séculaires, les rocs et les abîmes. Déjà les prairies de l'Alsace sont réunies par des rails au lac des Quatre-Cantons, aux cimes du Valais, et l'on fera de nouvelles tranchées, et l'on percera le Simplon.

La Bible l'a dit il y a longtemps : les collines bondiront comme des agneaux et les montagnes comme des béliers.

La Bible n'a-t-elle pas décrit la locomotive des chemins de fer, ce Léviathan des temps modernes ?

« Ses frémissements, dit Job, font jaillir la lumière; ses yeux brillent comme les rayons de l'aurore.

« Des flammes sortent de sa gueule, et des étincelles volent autour de lui.

« La fumée sort de ses narines comme d'un vase rempli d'eau bouillante.

« Son souffle est semblable à des charbons brûlants. »

J'espère que les constructeurs de locomotives ne me sauront point mauvais gré de cette citation, qui leur constitue les plus anciens titres de noblesse.

Si attrayants que soient pourtant les wagons de la compagnie de Lyon, avec leurs coussins élastiques et leur célérité, je les ai quittés à Dôle pour le plaisir de revoir tout à mon aise cette noble cité de Franche-Comté, cette ancienne métropole parlementaire, et pour m'installer là dans une de ces bonnes, modestes voitures de l'ancien temps, qui devait me conduire à Lons-le-Saunier.

Ceux qui viennent de voir les arcades de la rue de Rivoli ne seront sans doute pas émerveillés des arcades étroites, tortueuses, irrégulières de Lons-le-Saunier; et ceux qui s'arrêteront près de là à examiner sur la place du Théâtre la statue en bronze du général Lecourbe, le poing sur la hanche, le corps fièrement cambré, comme toutes les statues de généraux, se demanderont si la vieille cité romaine, la cité féodale des sires de Châlons, n'a que cette seule gloire à offrir au respect des passants.

Mais on se plaira à contempler les fraîches prairies où s'élève le chef-lieu du département du Jura, le vert bassin qui porte le doux nom de la Vallière, les riches ceintures de vignes qui l'entourent, les coteaux qui les dominent, et la crête de Montmorot avec sa tour pittoresque, et les coquettes maisons de plaisance dispersées de çà, de là, à l'ombre des arbres fruitiers, au bord des claires fontaines. Il en est une où j'arrive avec empressement et que je ne puis quitter sans peine. Mais je sais qu'en mon absence on s'y souviendra de moi, et que chaque soir mon nom y sera prononcé dans une tendre prière.

Heureux le voyageur qui part avec cette pensée ! En quelque lieu que nous soyons, fragiles fils d'Adam, nous sommes exposés à un péril, et les prières des chastes affections peuvent rappeler près de nous un ange protecteur en ces jours dangereux que les Anglais appellent *the unguarded days* (les jours non gardés).

En l'an de railways universels 1860, la capitale du Jura n'étant point encore, selon le style officiel, dotée d'un chemin de fer, ce dont, à tort ou à raison, je ne puis la plaindre, elle a conservé un excellent service de voitures de poste et de messageries.

C'est dans une de ces voitures que je vais commencer ma nouvelle tournée en Suisse : sur le siège s'installe un conducteur à l'œil vif, aux mouvements alertes, un vigoureux Jurassien qui, l'été, s'amuse de sa tâche journalière; qui, l'hiver, dirige bravement son véhicule au milieu des amas de neiges. A côté de moi s'assied un jeune homme qui me révèle aussi son origine par sa physionomie et son accent, ce bon accent franc-comtois, un peu lourd et traînant, disent les Parisiens, qui se vantent, les malheureux ! de n'avoir pas d'accent. Mais il plaît à l'oreille quand on l'a entendu quelque temps, et il est l'un des indices du caractère de cette province, un peu lourd, il est vrai, mais réfléchi; un peu flegmatique et timide en apparence, mais sincère et résolu.

Hâtez-vous lentement et sans perdre courage.

La plupart des Francs-Comtois semblent avoir pris pour devise ce vers de Boileau, et la lente accentuation qu'ils ont contractée dès leur enfance, ils la gardent toute leur vie, en quelque lieu qu'ils aillent, bien loin des rives du Doubs et des cimes du Jura. Si quelques-uns d'entre eux se rencontrent en pays étrangers, ils se reconnaissent à leurs façons de prononcer certains mots. C'est l'honnête franco-maçonnerie de leur berceau.

Dans un wagon de chemin de fer, nous aurions bien pu cependant, mon compagnon et moi, rester l'un en face de l'autre, moroses et taciturnes comme deux chiens de faïence posés aux deux angles d'une cheminée. Dans l'étroit compartiment d'un coupé, on est plus sociable, et la conversation s'établit bientôt familièrement entre nous.

Il m'apprend qu'il est le chef d'une fabrique de Morez; qu'il arrive d'Italie, où l'appelait l'intérêt de son négoce, et qu'il vient de faire, sans s'arrêter, trois cents lieues pour rejoindre au plus vite son cher foyer.

— Connaissiez-vous Morez? me demande-t-il avec une vivacité qui trahit une cordiale émotion.

— J'y ai été une fois, lui dis-je, et j'en ai gardé un si agréable souvenir, que j'ai voulu y retourner.

— Une jolie ville, monsieur! reprend-il, et un délicieux pays! le meilleur pays de la terre!

A ces exclamations je reconnais l'amour du montagnard franc-

comtois pour son sol natal, et je veux bien admettre son enthousiasme, pourvu qu'il n'essaye pas de décerner à Morez une supériorité sur Pontarlier.

Car, moi aussi, je suis un enfant des montagnes de Franche-Comté, et les montagnards restent fidèlement attachés à leur pays. Ils n'émigrent point comme ceux de la plaine. Ils aiment cette âpre terre qui ne livre qu'à un patient labeur les trésors de son sein; cette rude nourrice qui les berce au bruit des torrents, au sifflement des vents; cette nature gigantesque qui surprend leurs regards par ses phénomènes, et grave dans leur esprit l'image de ses étonnantes et sévères beautés. Si leur destinée les oblige à s'en éloigner, ils en emportent en d'autres contrées le vivace souvenir, et n'aspirent qu'à revoir le roc sourcilleux qu'ils s'exerçaient à gravir dans leur enfance, les cimes escarpées qui, jusque dans les jours d'été, gardent leur blanche couronne, la forêt de sapins avec ses grandes ombres, et la vaste cheminée autour de laquelle ils s'asseyaient dans les longues veillées d'hiver. Les bois qui croissent sur les montagnes sont d'une essence plus forte que ceux des zones inférieures; les plantes qui y germent spontanément ont aussi plus de saveur; les abeilles y recueillent un miel plus aromatique. N'est-il pas naturel que le cœur de l'homme y puise aussi une plus vive sève et de plus fermes éléments d'affection?

Mon jeune manufacturier ayant fait une suffisante concession à mon clocher de Pontarlier, je me sens en revanche tout disposé à louer aussi son canton, et le fait est que je m'applaudis sincèrement d'avoir choisi cette route pour me rendre en Suisse, au lieu de suivre par Mâcon et Bourg la ligne du chemin de fer.

Au delà de Conliège, cette route s'élève graduellement sur les pentes du Jura, et à tout instant offre aux regards un nouveau point de vue. A la région des vignobles succède celle des céréales, puis celle des bois et des pâturages. Tantôt on s'avance le long d'une crête de rochers, au bord d'un précipice; tantôt on traverse un plateau où les vaches plongent leur museau dans une herbe touffue, en agitant à chaque mouvement les clochettes suspendues à leur col, ces clochettes sonores qu'on appelle, dans le canton de Fribourg, des clarines.

De distance en distance, on s'arrête dans des hameaux où tout annonce l'ordre et l'aisance, dans des villages où prospère le travail de l'industrie. C'est Pont-de-la-Poitte, avec ses actives scieries; Clairevaux, avec son ancien château, ses clouteries, ses forges de fer fin; Saint-Laurent, où l'on compte plusieurs ateliers considérables d'horlogerie; c'est le pays de Grandveaux, qui a donné son nom à cette légion de charretiers qu'on a vus si longtemps circulant sur toutes les routes, transportant du nord au sud, de l'est à l'ouest,

toutes sortes de marchandises, à ces habiles et alertes Grandvalliers qui, en 1812, traversèrent toute l'Allemagne et conduisirent leurs convois jusqu'à Wilna ; c'est la riche commune de Morbier, et enfin Morez.

Je faisais ce voyage par un beau dimanche du mois de mai. Le dimanche des catholiques n'est point le sombre et sépulcral dimanche des anciens méthodistes. Les catholiques ne pensent pas que Dieu, en leur ordonnant de se reposer le septième jour de la semaine, ait voulu par là leur prescrire de se condamner à une morbide inaction, à un ennui qui engendre le spleen.

Dans les montagnes de Franche-Comté, où les prêtres sont fort respectés et les pratiques de la religion très-fidèlement observées, le dimanche se célèbre pieusement et gaiement.

Le matin, sur la route que nous parcourons, les cloches résonnent au loin, et de toutes les maisons des villages, de toutes les habitations éparses sur les flancs des collines, les familles réunies se rendent à l'église. Dans chaque logis, il ne reste qu'une femme ou un vieillard qui *se garde*, selon l'expression du pays, mais qui dira aussi sa prière à son foyer, et, le dimanche suivant, s'en ira à son tour assister à la messe.

Dans l'après-midi, les hommes se rassemblent autour du jeu de quilles; les uns assis sur les poutres qui leur servent de galerie, les autres lançant de toute la vigueur d'un bras musculeux la grosse boule avec laquelle ils espèrent gagner une *chopine*. Dans ce mâle exercice, qui exige à la fois de la force et de l'agilité, les vieillards entrent quelquefois en lice avec de jeunes rivaux. Lorsqu'un de ces Nestors de la communauté réussit à vaincre un de ses adversaires, ou seulement à lui faire *rampau*, c'est-à-dire à contre-balancer un beau coup, des voix bruyantes acclament son succès, et, tandis qu'il reprend en silence sa place au milieu des spectateurs, par son expression de naïve satisfaction il semble dire à ceux qui l'entourent : Les gens de mon temps valaient bien ceux d'à présent.

Quelquefois aussi les jeunes hommes non mariés, surtout les élégants, qu'on appelle les *farauds*, se joignent sur la pelouse aux groupes de jeunes filles et dansent en chantant une ronde rustique.

Devant une maison de Pont-de-la-Poitte s'élève un grand sapin dépouillé de son écorce et décoré seulement à sa sommité de quelques verts rameaux. Il ressemble à un de ces arbres qu'on a pompeusement appelés les arbres de la liberté. Mais ce n'est point en une heure d'effervescence révolutionnaire qu'il a été enlevé à la forêt, et ce n'est point le signe d'une nouvelle constitution. C'est le symbole d'un jour de fête; c'est le mai qui honore la demeure d'une belle et vertueuse Jurassienne, c'est-à-dire d'une des plus notables par ces deux

qualités; car chacun sait que toutes les filles de nos montagnes sont belles et vertueuses.

Une cohorte animée circule autour du mai en chantant une chanson composée, par je ne sais quel aimable poète, dans le rustique dialecte du pays, dont mon maître et mon ami, M. Dartois, prépare avec une rare conscience de philologue le dictionnaire.

Vekia veni lo zouli ma,
L'alluetta plainta lo má.
Vekia veni lo zouli ma,
L'alluetta lo plainta.
Lo polè prins sa volèia,
E la volèia sainte.

Vekia veni lo zouli ma,
La kée de ma meia d'za.
Vekia veni lo zouli ma,
D'za la kée de ma meia.
La kée de ma meia d'za,
Pindue à ma ceinture ¹.

Tout en chantant ainsi, filles et garçons se prennent par la main et forment une chaîne qui se déroule, qui se replie en de gracieux contours, et de nouveau s'allonge, tandis que chacun frappe du pied en cadence, et qu'à certains intervalles chaque danseur fait rapidement tourner sa danseuse. C'est ce que l'on appelle la lèchette, une ancienne ronde franc-comtoise.

Les chorégraphes de l'Opéra, les faiseurs de ballets, seraient bien fiers s'ils avaient inventé une telle danse.

En voyageant, dit un savant écrivain, M. de Bonnstetten, on aperçoit des ruines de mœurs comme on remarque des ruines de bâtiments.

Ces ruines de mœurs, les plus tristes de toutes, on ne peut s'empêcher de les constater en Franche-Comté. Je me souviens des récits de mon père et du tableau touchant qu'il me faisait des saintes unions de famille, des religieux usages, des habitudes patriarcales de son village natal. Ce vénérable édifice de la sagesse de nos aïeux a été rudement secoué par le vent des révolutions, et sur plusieurs points, sinon renversé, au moins très-lézardé.

¹ Voici venir le joli mois : l'alouette plante le mai. Voici venir le joli mois ; l'alouette le plante. Le coq prend sa volée et la volaille chante.

Voici venir le joli mois. La clef de ma mie j'ai. Voici venir le joli mois. J'ai la clef de ma mie ; la clef de ma mie j'ai pendue à ma ceinture.

Dans le curieux ouvrage qu'il a publié sous le titre de : *Traditions populaires comparées*, M. Désiré Monnier cite plusieurs autres couplets de cette naïve chanson.

Cependant les populations des montagnes ont gardé un sentiment de respect pour le passé, et des coutumes héréditaires que l'on chercherait en vain dans les provinces du centre de la France, qui subissent l'action immédiate, l'action délétère de l'atmosphère de Paris.

Dans ces montagnes, les baptêmes, les mariages, les funérailles, se célèbrent encore comme dans l'ancien temps, avec les mêmes cérémonies, et, je me plais à le dire, avec les mêmes candides superstitions.

En passant par le bourg de Saint-Laurent, nous nous sommes arrêtés devant le convoi d'une jeune fille. Ses compagnes, qui la conduisaient à sa demeure sépulcrale, étaient vêtues de robes blanches, et une couronne de roses blanches fleurissait sur son cercueil.

Quand cette jeune fille a exhalé son dernier soupir, on a ouvert la fenêtre de sa chambre pour que son âme, dit-on, pût librement s'envoler, et l'on a allumé, dans le jardin, un feu de paille pour déterminer le départ de cette âme, qui peut-être renonce à regret à la vie terrestre et flotte auprès de la maison.

Le même naïf expédient est employé dans tous les décès, quoiqu'il ne puisse être expliqué dans tous les cas par la même raison spécieuse.

On comprend que l'âme d'une innocente enfant qui, dans son existence éphémère, n'a connu que les joies du foyer de la famille et les caresses de l'amour maternel, s'en-sépare difficilement. Mais combien d'âmes, après leur longue expérience de la vie, n'aspirent qu'à s'en aller hors de ce monde où elles ont subi, selon la mélancolique expression de Shakespeare, les injures du temps, les rigueurs de l'oppression, les dédains de l'homme orgueilleux, les douleurs de l'amour trompé¹ !

Dans nos montagnes de Franche-Comté, nous avons gardé une quantité de légendes de saints et de couvents ; car la Franche-Comté est, comme je l'ai déjà dit, un pays de foi et de religion imprégné des croyances espagnoles et des rêveries germaniques. Nos premiers législateurs furent des prêtres, nos plus beaux monuments des abbayes. Le culte de la Vierge est surtout profondément enraciné dans les esprits. Partout elle a ses autels, partout elle a fait des miracles. Ici est l'ermitage où l'on a coutume de l'implorer avant d'entreprendre un long voyage. Là est le sanctuaire rempli d'*ex voto* où les malades sont entrés avec la béquille et d'où on les a vus revenir guéris. Les bateliers consacrent aux bords des rivières un oratoire à la Vierge; les bûcherons placent son image dans le creux d'un

¹ *Hamlet*, acte III, scène 1.

arbre ou dans le flanc d'un rocher; les paysans la posent au-dessus de leur maison ou à l'entrée de leur hameau, et tout le scepticisme de nos jours expire devant une de ces humbles chapelles où apparaît une de ces saintes images dépourvues d'ornements de luxe, mais entourées d'hommes à genoux.

Si du domaine des légendes de religion et des faits historiques, nous passons à celui des traditions fabuleuses, voici tout ce qui a jamais été inventé de plus riant par l'imagination des peuples du Midi, et de plus mystérieux par les peuples du Nord. Comme tous les pays qui ont de longs hivers et de longues veillées, les montagnes de Franche-Comté doivent avoir leurs trésors de croyances romanesques et de récits étranges qui se propagent de chalet en chalet, et qu'une vieille femme répète le soir, tandis que le vent siffle contre les fenêtres et que la neige s'amoncelle sur le toit. Comme dans tous les pays où la nature présente un aspect grandiose et souvent bizarre, où les grottes de rochers, les profondeurs de la forêt, offrent à l'imagination un charme singulier qui l'attire et l'égare dans de vagues rêveries, les habitants de nos montagnes remplacent le raisonnement par la fable. Au lieu d'expliquer par la science les phénomènes qui les surprennent, ils inventent un conte, ils se créent des images fictives.

Ainsi nous avons nos traditions féeriques qui nous sont venues de l'Orient par les pèlerins, par les croisades, et celles qui nous sont venues du Nord par les guerres et les voyages, et celles dont l'origine est si incertaine, dont le caractère est si particulièrement approprié au caractère franc-comtois, que nous pouvons les revendiquer comme nous appartenant réellement.

Ainsi, dans nos forêts, dans nos rivières, au fond de nos vertes vallées, au sein de nos lacs bleus, habitent les fées et les génies, les sylphes et les Koboldes. Nos montagnes ont leur esprit puissant et fantasque, comme le Rubezahle de l'Erzgebirge; nos pâturages leur invisible gardien; nos chalets leur Trilby; nos ruisseaux leur Mélusine.

Dans nos cimetières, on voit se lever des morts qui ne peuvent dormir au fond de leur fosse jusqu'à ce qu'ils aient acquitté une dette, ou réparé une injustice. Dans nos bois retentissent les sons du cor et les aboiements de la meute du féroce chasseur, condamné depuis des siècles à des courses effrénées pour avoir profané le saint jour du dimanche.

La plus aimable de ces fictions est celle de la Dame verte.

La Dame verte, c'est notre Péri, notre sylphide, notre Titania, la déesse de nos forêts, la fée de nos prairies. Elle est belle et gracieuse; elle a la taille élancée et légère comme une tige de bouleau, les

épaules blanches comme la neige, les yeux bleus comme une source limpide. Les marguerites des champs s'inclinent à ses pieds quand elle passe, les rameaux d'arbres l'effleurent avec un frémissement de joie. Son regard ranime la nature comme un doux soleil, et son sourire est gai comme celui du printemps. Le jour, elle s'assoit entre les frais taillis, tressant des couronnes de fleurs, ou peignant ses blonds cheveux avec un peigne d'or. La nuit, elle assemble ses compagnes, et toutes s'en vont, vives et joyeuses, danser aux rayons de la lune et chanter. L'hiver, elle habite dans les grottes de rochers où les géologues ne voient que du silex et des stalactites, et qui sont, j'en suis sûr, toutes pleines de rubis et de diamants, dont la fée dérobe l'éclat à nos regards profanes.

Une autre fée franc-comtoise mérite aussi que nous parlions d'elle. C'est la fée Arie¹. Celle-ci n'a ni l'humeur aussi folâtre ni la vie aussi joyeuse que la Dame verte. Mais c'est la bonne fée de nos chaumières. Elle aime l'ordre et le travail. Partout où elle reconnaît ces vertus, elle les récompense par ses bienfaits. Elle soutient la pauvre mère de famille et les jeunes gens laborieux. On ne la voit presque jamais; mais elle assiste à tout ce qui se fait dans les champs ou sous le toit du chalet. Si le blé que le paysan moissonne est mieux fauché; si la quenouille de la jeune fille produit un fil plus uni et plus fin, c'est que la fée Arie était là et qu'elle a aidé le paysan et la jeune fille. C'est elle aussi qui rémunère les enfants obéissants et studieux, qui leur distribue à Noël des noix et des gâteaux, ce qui fait que tous les enfants connaissent le nom de la fée Arie et parlent d'elle avec respect.

Ainsi je vais sur la route du Jura, rêvant aux jours de mon enfance, où, sous le large manteau de la cheminée en bois, près du feu pétillant, j'entendais raconter ces légendes par une bonne vieille femme qui, en poursuivant son récit, teillait activement son chanvre comme pour mériter l'approbation et les dons de la fée Arie.

Le paysage qui, de toutes parts, se dévoile autour de moi, s'accorde merveilleusement avec ces images poétiques. A nos pieds, une vallée profonde où mugit la Bienne; autour de nous, ces fraîches pelouses parsemées de massifs d'arbres, ces charmants parcs qu'on appelle des *prés-bois*; çà et là les majestueuses forêts de sapins dont les cimes aiguës s'élancent dans les airs comme les flèches dentelées des édifices gothiques, dont les rameaux se déploient sur des tapis de mousse, comme les arceaux des cathédrales; plus haut, les froides sommités où nul arbre ne peut implanter ses racines, où l'on ne trouve plus qu'une mousse chétive pareille à celle des plaines de la

¹ *Du culte des esprits dans la Séquanie*, par D. Monnier.

DE TERREZ 1860.

Laponie, et les tiges amères de la gentiane ; plus haut la Dôle, cette reine du Jura, qui, jusqu'au milieu de l'été, conserve son diadème de neige, qui, lorsque les rayons du soleil lui ont enlevé sa virginale couronne de chaque année, retentit des cris bruyants d'une foule de curieux ; car de la pointe de sa cime aérienne on peut voir un splendide panorama. De là, on contempera la chaîne des Alpes sur un espace de plus de cent lieues, depuis le Dauphiné jusqu'au Saint-Gothard. De là, on plongera ses regards sur l'azur de sept lacs, depuis le lac des Rousses jusqu'à celui de Neufchâtel. Au premier dimanche du mois d'août, les habitants de Morez et des villages environnants se font une fête de gravir au sommet de ce plateau. Quelle noble fête que celle où l'on a pour but de contempler une des grandes œuvres de Dieu, un des magnifiques spectacles de la création !

Du pittoresque village de Morbier, nous descendons par une pente rapide dans une étroite vallée, où la Bienne capricieuse est comme une écolière rebelle obligée par un maître rigide de suivre son droit chemin. L'intelligente ville de Morez se déroule sur une longue ligne dans ce défilé, comme Salins, entre sa double chaîne de montagnes.

Le sol froid où elle s'élève n'encourage guère ses habitants au travail agricole. Le blé n'y mûrit que difficilement. L'orge n'y rend que quatre fois la semence. Ce qu'on y récolte de meilleur, ce sont des pommes de terre et des choux qui mériteraient une mention dans le livre d'or des gastronomes. Les perdrix, si on les consultait au moment de leur mort, ne demanderaient qu'à être ensevelies dans de tels choux.

Mais le travail de l'industrie occupe activement et enrichit cette petite cité. Elle renferme plusieurs établissements très-considérables, et l'on y voit un grand nombre de maisons élégamment bâties. Je ne suis pas apte à juger ses diverses fabrications. Je n'essayerai pas de dire de quelle façon le fer est, là, découpé, laminé, tordu ; le bois de sapin fendu en lamettes, arrondi en boîtes de diverses dimensions ; le verre taillé et enchâssé ; l'émail appliqué à différents métaux, et enfin le cuivre et le bronze argentés et dorés par le procédé Ruolz.

Il y a là des forges importantes. Il sort de là chaque année une quantité de caisses de toute sorte, façonnées pour la plupart par des enfants, qui les vendent à un prix d'une exiguïté incroyable. Il sort de là chaque année une multitude de tournebroches, de quoi occuper toutes les cuisinières de France ; plus de cent mille horloges qui auraient charmé Charles-Quint, ce glorieux amateur d'horloges ; des cargaisons de clouterie, des millions et des millions de lunettes, et sans cesse ce dernier produit prend un nouveau développement. En voyant ces amas de verres que Morez exporte de tous côtés, on doit penser que l'humanité entière devient myope, non-seulement dans

les hautes régions, mais dans les basses classes de la société, car la plus grande partie de ces lunettes se vend en gros à vingt et un francs les douze douzaines, et en détail à vingt centimes la pièce.

Les hommes qui cherchent une cause à toutes les choses, et qui, dans leurs investigations, doivent souvent être amèrement déçus s'ils comptaient sur le bonheur dont parle Virgile :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

ces hommes-là attribueront peut-être la myopie universelle de ce monde aux révolutions qui troublent les consciences et obscurcissent le rayon visuel.

Moi, qui ne suis point doué d'une telle faculté d'observation, je me borne à constater qu'on expédie de Morez une prodigieuse quantité de lunettes.

Tout ce qui est amassé dans les magasins de cette ville, tout ce qui d'ici se répand en Europe et jusque par delà les océans, n'est point fabriqué dans l'intérieur même de cette laborieuse cité. La plupart de ses ouvriers sont disséminés dans les hameaux et les chalets des environs. Il y en a qui, du premier jour de l'an jusqu'à la Saint-Sylvestre, ont constamment la scie ou le marteau à la main. Il y en a d'autres qui ont une double profession : agriculteurs l'été, artisans l'hiver. Au mois de juin, ils conduisent leurs bestiaux dans les pâturages, récoltent leur petite moisson d'orge, de pommes de terre, et façonnent des fromages. Au mois de novembre, ces Cincinnatus des champs de bataille de l'industrie reprennent leurs lames d'acier et taillent les métaux. Leur vie me semble le beau idéal d'une destinée d'ouvriers. Ils ont le bénéfice du labeur agricole le plus pur, le plus fortifiant, le plus salubre de tous, et, quand ils reprennent leur métier d'hiver, ils travaillent librement près de leur foyer, à côté de leur femme et de leurs enfants.

De judicieux observateurs, M. Léon Faucher entre autres, et tout récemment un éloquent écrivain, M. Jules Simon, nous ont fait une désolante peinture de la misère et de la démoralisation d'une quantité d'ouvriers employés dans les fabriques d'Angleterre et de France. En face de ces scènes déplorables, de ces sinistres drames de l'industrie, l'existence des rustiques artisans de Morez m'apparaît comme une idylle.

J'ai visité un de ces ateliers champêtres, et, en voyant cette calme retraite abritée par une majestueuse forêt, animée par une intelligente occupation, égayée par de douces affections, enrichie par l'esprit d'ordre de la mère de famille et par le produit régulier d'une tâche assidue, je me rappelais les vers de Schiller :

« Ordre saint, enfant héni du ciel, c'est toi qui formes de douces et libres unions ; c'est toi qui as jeté les fondements des villes ; c'est toi qui as fait sortir le sauvage farouche de ses forêts ; c'est toi qui, pénétrant dans la demeure des hommes, leur donnes des mœurs paisibles, et le lien le plus précieux, l'amour de la patrie. »

Puis, en regardant l'honnête cité qui stimule, encourage et solde tant de braves gens, je me surprenais à murmurer cette autre invocation du poète de la *Cloche* :

« Douce paix, heureuse union ! restez, restez dans cette ville. Qu'il ne vienne jamais, le jour où des hordes cruelles traverseraient cette vallée ; où le ciel que colore la riante pourpre du soir réfléchirait les lueurs terribles de l'incendie. »

Une belle route, dont les contours sont habilement ménagés, rejoint Morez aux Rousses. De chaque côté de cette route s'élèvent de grands poteaux qui n'ont pas encore l'honneur de porter ce brin de fer magique qu'on appelle le fil télégraphique, qui sont tout simplement destinés à servir, l'hiver, de guides au voyageur dans les plaines de neige, comme des balises dans les endroits périlleux de l'Océan.

En montant, le matin, sur le siège de la voiture, afin de mieux voir la contrée, il m'a semblé que je renouvelais la gageure de Borée et de Phébus racontée par la Fontaine. J'étais enveloppé dans mon manteau, non point, à mon grand regret :

Bon manteau bien doublé, bonne étoffe bien forte ;

nos manufactures de draps et nos ateliers de confection n'en font plus de pareils.

Borée pourtant semble avoir pris à tâche de me l'enlever, Borée

Se gorge de rayons, s'enfle comme un ballon ;
Le soleil vient ensuite et dissipe la nue.

Mais, cette fois, la gageure des deux grandes puissances a dû être déclarée nulle.

Borée n'a point été assez habile pour détacher le vêtement que je tenais serré sur ma poitrine, ni Phébus assez chaud pour m'obliger à m'en dépouiller.

Au mois de mai, la montagne des Rousses, élevée à plus de trois mille pieds au-dessus du niveau de la mer, est souvent encore ensevelie sous un froid linceul, et dans les meilleures années commence à peine à reverdir. En regardant ses humides tourbières et ses champs dénudés, je me rappelais l'un des plateaux de la Norvège, le plateau de Jerkind, que je visitais il y a quelques vingtaines d'années.

Mais à Jerkind il n'y a qu'une humble maison dont les propriétaires n'auraient pas le moyen de vivre, si aux chétifs produits de leur sol ils ne joignaient les ressources plus fructueuses d'une auberge. A cette sommité jurassienne, au contraire, on ne compte pas moins de 2,400 habitants qui possèdent des bois, des pâturages, qui font aussi divers ouvrages d'horlogerie, et ne se plaignent point de leur condition.

Il y a là des hôtels, des cafés, des billards, indice manifeste d'un haut degré de civilisation. Il y a là aussi une vaste église à trois nefs, près de laquelle les physiciens peuvent très-distinctement observer les phénomènes du partage des eaux. Les gouttes de pluie qui tombent sur le toit de cet édifice descendent d'un côté par le lac des Rousses et le lac de Joux vers l'Océan ; de l'autre, par la Bienne et le Rhône, vers la Méditerranée. Sorties du même nuage, réunies un instant à la même place, les unes ploieront sous le faix des lourds bâtiments hollandais dans les brumes du nord ; les autres scintilleront au pied des orangers, sous le ciel du midi. Ainsi le vent emporte en diverses régions les graines d'une même plante ; ainsi les enfants d'une même famille s'en iront par différents chemins, selon leur destinée.

Le village des Rousses, situé sur la frontière de France, entre la vallée d'Orbe et la vallée de la Bienne, a été plus d'une fois, malgré sa courageuse résistance, envahi par des troupes étrangères. En 1815, une armée de vingt-cinq mille Autrichiens, commandée par le général Frimont, y préleva un lourd impôt.

Il ne me paraît pas probable que les Autrichiens songent maintenant à s'aventurer sur ce terrain des Rousses. Cependant, sous le règne de Louis-Philippe, en 1843, on a commencé à construire sur une éminence, au sud-est du village, un fort de mille mètres de longueur qui n'est pas encore achevé, et dont le devis s'élève à cinq millions.

Que de millions dépensés par les peuples pour se caserner les uns en face des autres, pour défendre une ligne de terrain sur ce globe où tant de vastes espaces restent inoccupés !

Dans mes rêveries franc-comtoises, souvent je songe qu'un temps viendra où toutes ces forteresses seront rasées, et, comme les remparts de Francfort, de Leipzig, de Hambourg, de plusieurs autres villes d'Allemagne, transformées en jardins ; où la poudre, découverte par un innocent moine de Fribourg, ne sera plus employée que par les ingénieurs pour faire sauter des roches incommodes, et par les artificiers pour composer de lumineuses fusées ; où les sabres et les baïonnettes serviront à fabriquer de pacifiques instruments de travail, où les canons, sur lesquels Richelieu faisait graver cette terrible devise : *Ultima ratio regum*, seront fondus en clochettes champêtres,

à moins qu'on ne les relègue dans les musées, comme des objets de curiosité.

« La terre est ma mère, et je m'assieds sur le sein de ma mère, » disait un chef indien à un de nos gouverneurs du Canada.

« Les arbres ont une âme, disaient les anciens Germains; ils gémissent et saignent quand on les mutilé d'une main profane. »

Cette bonne terre! elle garde fidèlement la semence qui lui est confiée. Elle la fait germer, elle la multiplie dans ses entrailles; et, pour quelques grains qu'elle a reçus, rend aux laboureurs de beaux épis dorés.

Ces arbres ombragent notre berceau; réjouissent notre jeunesse, étendent leurs rameaux protecteurs sur notre tombe.

J'ai pour la terre et pour les arbres une sorte de culte comme les Indiens de l'Amérique, comme les poètes mythologiques de la Grèce, comme les peuples primitifs de la Gaule.

N'est-ce pas une affreuse chose à voir que les vertes prairies lacérées, déchirées par les boulets, les forêts dévastées par le feu ou le fer aveugle, l'azur des lacs paisibles, l'éclat des horizons de pourpre obscurcis et voilés par la fumée des combats, toute la sérénité d'un lieu charmant, toute l'harmonie d'une riante ou majestueuse scène anéantie par la fureur d'une lutte acharnée! Je ne parle pas des autres suites de la bataille, du sang de l'homme versé par la main de l'homme, des trouées faites dans de vaillants bataillons par l'obus et la grenade, des blessés et des morts gisant l'un auprès de l'autre, de tant de nobles cœurs qui, en une minute, ont cessé de battre, et de tant de pauvres mères qui pleureront quand on chantera le *Te Deum* de la victoire!

Grâce au ciel, je n'ai point à redouter à présent sur le chemin que je parcours un si effroyable spectacle.

Mon conducteur, qui, dans son instinct de conservation, a jugé prudent de se reconforter aux Rousses par un bon verre d'eau-de-vie, fouette ses chevaux d'un air guilleret, et nous descendons rapidement la côte de Saint-Cergues.

Je voudrais la descendre encore plus vite, car il me tarde d'arriver à une esplanade dont je me souviens.

Enfin la voilà. A l'un des détours de la route, ouverte en cet endroit comme une clairière, entre les tiges colossales de sapins, de chênes, de hêtres qui l'entourent, à mes yeux apparaît tout à coup, comme une scène de théâtre au lever du rideau, la vallée justement célèbre dans le monde entier, le lac Léman, ce splendide miroir du ciel; d'un côté, les murs de l'austère Genève; de l'autre, la flèche de la cathédrale de Lausanne et les féeriques terrasses de Vevay. Sur la rive septentrionale, les vertes prairies, les frais enclos, les charmantes

villes du canton de Vaud; sur la rive savoissienne, les coteaux chargés de pampres, les forêts d'arbres fruitiers, puis les pâturages et les rocs arides, tout un amphithéâtre d'une étonnante variété, montant de gradin en gradin, de zone en zone, jusqu'aux cimes du Buet, du Môle, du Saleve, jusqu'à ces sommités aériennes qui, selon l'expression du poète anglais Rogers, semblent appartenir au ciel plus qu'à la terre; jusqu'au dôme arrondi du mont Blanc, qui, avec son perpétuel manteau de glace, s'élève au haut de l'immense espace comme un immuable emblème de l'éternité.

Ça et là se déroulent de grandes ombres, ça et là flottent de légères vapeurs pareilles à des écharpes d'argent. Mais le lac est inondé de lumière, et les barques des pêcheurs avec leurs voiles triangulaires s'y balancent comme des cygnes aux ailes blanches, et villes et villages, tourelles superbes, chalets agrestes, champs féconds, prés sauvages, asile de l'aigle et du chamois, régions éthérées, source des torrents, trône des avalanches, tout ce qui plaît aux regards de l'homme, tout ce qui occupe son esprit, émeut, exalte ou terrifie son imagination, tout est réuni là par une des magnificences de la nature dans un cercle de quelques lieues.

O mes jours de jeunesse ! En ces jours-là, j'ai contemplé pour la première fois ce merveilleux spectacle. Je le revois de nouveau après avoir erré longtemps en de lointaines contrées, et, dans l'émotion que j'éprouve, je me réjouis de penser que le cœur de l'homme, sous la neige des années, comme le sol sous la neige des hivers, garde encore son rayon céleste et ses facultés vitales !

X. MARMIER.

RAPHAËL D'URBIN

SA VIE ET SES ŒUVRES ¹

Ce serait une prétention hardie et difficile à justifier que celle de dire aujourd'hui quelque chose d'absolument nouveau sur Raphaël, après tant de travaux approfondis, tant de recherches passionnées, tant d'études, où les plus minutieuses investigations de la science se sont associées à toutes les observations de l'esthétique la plus raffinée pour épuiser les formules de l'enthousiasme sur le compte du plus grand des peintres. Qu'est-ce donc quand, au lieu d'un livre, on ne dispose que d'un petit nombre de pages? Dans ces étroites limites, la seule ambition qui ne soit pas interdite à un critique modeste, c'est, d'une part, de résumer rapidement ce qui a été dit avant lui de plus caractéristique, en essayant de présenter une vue d'ensemble qui se recommande au moins par la concentration des traits principaux; d'autre part, de donner sur quelques points son impression particulière et personnelle, et, sans rien négliger d'important, de choisir dans ce vaste sujet un petit coin où il puisse s'établir d'une manière plus précise et plus ferme que si, sous prétexte d'être complet, il allait s'éparpiller et se perdre sur toute la surface. Nous tâcherons de faire un peu l'une et l'autre chose en prenant généralement pour guide le livre classique de M. Passavant, comme il sied à

¹ *Raphaël d'Urbin et son père Giovanni Santi, par J. D. Passavant, édition française, refaite, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur; revue et annotée par M. PAUL LASMOIX Paris, ve rue Jules Renouard, 1860, 2 vol. in-8°.*

un homme qui n'a jusqu'à présent entrevu ou plutôt deviné la plus grande et la plus belle partie des œuvres du Sanzio qu'à travers le voile, souvent peu transparent, des gravures, des copies et des descriptions techniques.

Mais, qu'il nous soit permis de le dire, — moins pour servir d'excuse à notre insuffisance que pour mettre en relief tout d'abord une des qualités essentielles de cet admirable artiste, — Raphaël, en dépit de ses trois manières, est de ceux qui se révèlent, pour ainsi dire, complètement dans chacun de leurs chefs-d'œuvre. Ses différents styles ne sont pas des variations; ce ne sont que des évolutions. Partout où il va, il y est tout entier. La *Vierge à la Chaise* et la *Madone de Saint-Sixte* sont déjà en germe dans la *Sposalizio*, comme la rose dans le bouton qui va s'ouvrir. Son premier pas fait prévoir son dernier; il s'avancera plus loin, mais il ne sortira pas de la voie où il est entré. A quelque point de la route qu'il vous apparaisse, vous trouverez un Raphaël plus ou moins rapproché du but qu'il finira par atteindre, c'est-à-dire de la perfection; mais, dans ses attitudes diverses, ce sera le même Raphaël, avec les admirables qualités de son génie toujours harmonieux, clair, abondant et facile, qui méprise l'artifice et ne connaît pas l'effort. On dirait surtout qu'avec une prodigalité à la fois naïve et savante il dévoile toutes les faces de sa nature dans chaque production de sa maturité, comme un arbre sain met toute sa sève dans ses moindres branches, comme une source abondante et pure jaillit de toutes parts en flots également limpides.

Raphaël naquit à Urbain le 6 avril 1485¹, dans cette féconde période de la fin du quinzième siècle qui a donné au monde les plus grands artistes modernes, de Léonard de Vinci à Corrège, et de Michel-Ange à Titien. Son père, Jean Santi², sur lequel M. Passavant a recueilli de curieux détails, était un peintre de mérite, dont les quelques œuvres qui n'ont pas péri offrent généralement tous les caractères de l'école ombrienne, et parfois comme un pressentiment lointain de Raphaël. Ce fut aussi un poète, tout plein de ces excellentes intentions dont le proverbe assure que l'enfer est pavé, et, si sa *Chronique rimée* ne fait pas grand honneur à son talent épique, elle donne du moins, ne fût-ce que par ses dimensions, une haute idée de son zèle. L'enfant grandit dans ce milieu propice, réchauffé par l'aisance que la famille devait aux travaux divers du père et de l'aïeul et à la protection intelligente du duc d'Urbain, qui, dans sa sphère, devançait

¹ Et non le 28 mars, comme le répètent encore M. Villot dans son *Catalogue des Écoles d'Esp. et d'Ital.* au Louvre; et M. Ch. Blanc, dans l'*École des peintres.* — V. Passavant, I, p. 26, et la note de M. P. Lacroix.

² En latin *Santius*, d'où, par corruption, *Sanzio*, en italien.

et annonçait Léon X, comme la plupart des princes italiens. Il perdit son père avant d'avoir pu profiter de ses leçons, et l'on croit que ce fut dès l'année suivante, c'est-à-dire entre douze et treize ans, que sa famille l'envoya à l'atelier de P. Vannucci, de Pérouse, ville voisine d'Urbin. Vannucci, plus connu sous le nom de Pérugin, avait été distingué par Jean Santi, qui, dans sa *Chronique rimée*, l'associe à Léonard, et les traite tous deux de *divins*.

Ce peintre admirable, qu'on sait apprécier maintenant à sa valeur, après l'avoir longtemps enveloppé dans l'absurde dédain dont on poursuivait tout ce qui tient au grand art religieux du moyen âge, marqua si fortement son empreinte sur cette jeune âme, déjà préparée à la recevoir par les enseignements paternels et sa propre nature, qu'on retrouve encore des traces de cette éducation jusque dans les dernières œuvres de sa manière romaine. Le génie de Raphaël, suivant le mot de M. Passavant, était d'essence ombrienne, et l'école dont le Pérugin est le représentant principal se rattache intimement à la grande école romaine, dont elle est la source et le commencement. C'était là le maître qu'il fallait pour le développer dans sa voie naturelle, pour l'instruire, sans lui rien enlever de sa personnalité, comme aussi pour épurer en lui le sens artistique et l'élever au-dessus de ces tendances matérielles qui, aux années fougueuses de la jeunesse, s'emparent quelquefois si facilement des plus riches organisations.

Les premiers tableaux de l'élève se distinguent de ceux du Pérugin par quelques marques d'originalité naissante, dominées toutefois par la constante imitation de la symétrie et de la manière traditionnelle de son maître. Au sortir même de l'atelier, en 1504, on le voit encore imiter de près, dans son *Mariage de la Vierge*, l'ordonnance générale du *Sposalizio* du Pérugin, mais en l'améliorant. Et, quand on songe que ce ravissant tableau est d'un peintre qui n'avait pas encore atteint l'âge d'homme, il est aisé de prévoir quels fruits devait porter la maturité d'une vie dont l'adolescence produisait de telles fleurs. Le petit *Saint Georges* et le petit *Saint Michel* du Louvre, qui datent de la même époque, offrent toujours le caractère péruginesque, sauf une exécution plus large et plus libre, du moins en certaines parties, car dans quelques autres l'extrême précision du dessin touche à la sécheresse. Il a déjà dans ces deux miniatures le sentiment de la beauté pure et noble, une touche à la fois fine et ferme, une couleur lumineuse, une imagination facile et animée.

A la fin de 1504, Raphaël fit à Florence, pour y étudier les œuvres de Léonard et du Masaccio, un premier voyage qui devait exercer sur lui une décisive influence. A partir de ce moment, une manière plus puissante lui est révélée, et son esprit ouvre l'aile pour se rapprocher

de ce nouvel horizon: Sans quitter encore le style du Pérugin, dont il s'était, pour ainsi dire, imprégné, et qui s'imposait par tant de points à sa nature délicate et profondément religieuse, on le voit s'acheminer à sa période florentine par un dessin plus étudié, des contrastes plus vigoureux, un sentiment plus précis de la réalité, des draperies plus larges, enfin une physionomie plus vivante et plus grandiose. Un second voyage à Florence affermit et développa ces impressions premières, sous l'empire desquelles il exécuta trois de ses chefs-d'œuvre¹. Toutefois, au début de cette transformation, le style mixte de Raphaël, encore indécis et timide, tombe parfois dans l'afféterie en cherchant la grâce; mais le bon principe se dégage à chaque pas et dominera bientôt sans rival.

Nous ne suivrons point Raphaël dans ses pérégrinations, toujours entremêlées de retours à Florence, pour laquelle il s'était pris d'un véritable amour. Ce fut dans cette dernière ville qu'il vit le fameux carton des *Baigneurs*, exécuté par la main de Michel-Ange, et qui excitait l'admiration universelle. On juge aisément de l'effet que dut produire ce dessin hardi et fier, cette mâle et vigoureuse expression des caractères, sur ce jeune homme à qui l'art n'était encore apparu que dans son plus aimable sourire, et quelle révélation ce fut pour lui que l'âpre énergie de Michel-Ange au sortir des doux enseignements du Pérugin! Son intelligence, ouverte à toutes les impressions, était de celles qui s'approprient les éléments les plus divers et les combinent en une sorte de fusion harmonieuse. Chaque jour il s'enrichissait ainsi, sans rien perdre de sa propre originalité. Raphaël était doué au plus haut point de cette grande faculté d'assimilation, qui, mieux encore que l'invention proprement dite, a été l'apanage et comme la marque distinctive du génie. Pour celui-ci, les œuvres antérieures sont des points de départ qui lui demeurent acquis; il les reprend au besoin pour les accroître et les faire siennes, en leur imprimant son cachet. Au seizième siècle, en particulier, il n'était pas rare de voir les artistes s'emparer d'une composition pour ainsi dire traditionnelle, des types même de physionomies employés avant eux, et les reproduire en cherchant à les perfectionner. Raphaël, que nous avons déjà vu copier le *Sposalizio*, copia encore, à la même époque, sans le moindre scrupule, et sans que personne songeât à le lui reprocher, la *Mise au tombeau* du Mantegna, mais en la complétant. Aujourd'hui pareille chose ne serait plus possible, avec la concurrence effrénée qui a envahi les carrières libérales comme toutes les autres, avec le développement excessif de notre personnalité vaniteuse, enfin avec ce niveau moyen que la démocratie artistique a passé sur les

¹ La *Vierge au Chardonneret*, la *Vierge dans la prairie*, et probablement la *Sainte Famille au palmier*.

intelligences, et qui ne permet plus guère à ces conquêtes et à ces prises de possession des esprits supérieurs de se produire avec assez d'éclat pour réduire les réclamations au silence. Non-seulement Raphaël, mais Shakespeare, Molière, la Fontaine, Corneille, etc., c'est-à-dire les génies les plus originaux et en même temps ceux qui ont le plus vécu sur le fonds d'autrui, seraient maintenant traités de plagiaires et écrasés sous les accusations d'impuissance et de stérilité.

Raphaël a été tenté par tous les styles, et a essayé successivement de se les approprier tous, jusqu'à ce qu'il les eût amalgamés et fondus dans sa propre substance : ceux du Pérugin, du Masaccio, de Léonard de Vinci, de Fra-Bartholomeo, de Michel-Ange, du Giorgione même, sans parler du style antique, qu'il étudia de très-près. C'est que, M. Passavant en a fait la remarque avec beaucoup de justesse; il n'est pas, comme le Buonarrotti, un de ces artistes pour ainsi dire en dehors de leur temps, une de ces personnalités exceptionnelles qui ne se rattachent à rien de ce qui les entoure. Il tient à la chaîne des artistes de l'Italie; il en est le dernier anneau. C'est en lui que l'art du seizième siècle, parvenu à son apogée, s'incarne et se résume définitivement. Il semble que Raphaël soit le but suprême que l'art s'est proposé d'atteindre, comme pour donner une fois au monde le type de la perfection qu'il rêve, et l'exemplaire réalisé, autant que le peut la faiblesse humaine, de l'idéal divin qu'il poursuit dans son voyage éternel à travers les sommets.

A l'époque où le Sanzio commença à s'éveiller à la vie, l'art italien s'était déjà élevé fort haut par un progrès continu. Vers la fin du treizième siècle, Cimabué avait jeté une étincelle de vie sur les types « pétrifiés » de l'art byzantin. Giotto avait continué les tendances de son maître, mais avec un sentiment plus vif et plus immédiat de la nature, et avait été conduit par le genre même de ses sujets, comme par les nécessités nouvelles du temps, à entrer plus avant dans la réalité, à se rapprocher des mœurs environnantes et du mouvement journalier. Tandis que dans l'école florentine l'art religieux dominait avec l'allégorie et le symbolisme chrétiens, en Lombardie on se préoccupait davantage de la nature et du coloris. Au moment où l'influence du Giotto commence à décliner à Florence, malgré le pinceau presque céleste de Fra-Angelico, le Masaccio vient donner à la peinture un nouvel élan, plein de vigueur et d'éclat. Il retrempe l'art aux sources de l'expression et de la vie; il l'appuie sur la science du corps humain, de la perspective et du clair-obscur. A Venise, à Padoue, à Bologne, d'autres maîtres, joignant à l'étude de plus en plus approfondie de la nature et de l'exécution matérielle celle de l'antique et le culte de l'idéal, préparaient les moyens de la perfection à celui qui devait résumer dans sa personnalité puissante les efforts et les

conquêtes de toutes les générations antérieures. On put croire d'abord que ce génie définitif serait Léonard de Vinci ; mais Léonard, comme dans un autre sens son condisciple le Pérugin, ne fut, pour ainsi dire, que le précurseur de Raphaël, légataire universel des trésors amassés par tous ces grands hommes.

C'est à la seconde période florentine du Sanzio que se rapporte le joyau du Musée du Louvre, la *Belle Jardinière*. Je ne m'arrête pas aux discussions de date, qui n'ont guère ici qu'un intérêt d'érudition. Que le tableau soit de 1507 ou de 1508 ; que ce soit, ou non, celui dont parle Vasari comme ayant été achevé par le Ghirlandajo, peu importe ; et quant à l'opinion de certains connaisseurs beaucoup trop fins qui n'y voient qu'une bonne copie, je pense tout à fait comme M. Passavant, qui, avec son tact artistique si délicat et si sûr, n'a pas même jugé à propos de la mentionner. Je me demande quel copiste digne du maître eût pu reproduire cette composition avec un charme si suave et si pénétrant, avec une telle harmonie de couleur et de dessin. Sauf la draperie bleue de la Vierge, un peu lourdement peinte, tout proclame la main comme la pensée de Raphaël. Cette tête de Madone, la plus belle que possède le Louvre, avec le pur ovale de son visage, la modestie candide et la grâce inexprimable de son attitude, ses fins cheveux blonds et ses grandes paupières baissées qui achèvent si bien son expression angélique, rappelle encore par quelques points les créations péruginesques, en même temps que le corps du petit saint Jean-Baptiste, dans la naïveté un peu étudiée de cette pose qui a permis au peintre de déployer toute sa science de dessinateur, n'est peut-être pas tout à fait exempte de l'afféterie dont nous parlions plus haut. Mais quelle fermeté tranquille et douce dans le modelé ! quelle aisance, quel charme, quelle sérénité ! que d'âme et de poésie ! C'est ici déjà le divin Raphaël.

La *Vierge au voile*, du même musée, est de quelques années postérieure à la *Belle Jardinière*. M. P. Lacroix, dans une de ses excellentes notes sur M. Passavant, nous apprend qu'un des plus experts parmi les critiques allemands, M. Waagen, n'est pas loin de contester l'originalité de ce tableau. J'ignore quels sont ses motifs, mais j'avoue qu'au premier examen je penchais instinctivement vers le même doute, malgré l'admirable et toute raphaélesque expression d'extase qui anime les traits naïfs du petit saint Jean. Il est certain que l'attitude et la physionomie de la Vierge n'ont pas cette grâce modeste, ce recueillement angélique qui révèlent la mère du Sauveur ; il est certain aussi qu'on ne trouve pas dans la couleur cette suprême harmonie de nuances, cette délicatesse de touche qui séduisent l'œil sans l'éblouir, dans les ouvrages authentiques, et que les ombres des chairs sont même d'un aspect grisâtre. Mais il faut faire la part des nettoyages

excessifs et des restaurations maladroités. En outre, Raphaël n'avait pas conquis encore cette sûreté magistrale d'exécution qui devait donner à toutes ses toiles une sorte d'égalité dans la perfection, et, dès cette époque, il avait l'habitude de faire quelquefois terminer ses tableaux par un ami. Plus tard même, au temps de sa grande prospérité artistique, nous le verrons, écrasé de travaux, se borner à la composition, et confier l'exécution tout entière à ses meilleurs élèves. C'est là, pour le dire en passant, ce qui hérisse de tant de pièges et d'obstacles l'appréciation de ses chefs-d'œuvre. Il y a presque toujours une question d'authenticité matérielle, du moins pour tel ou tel détail, dans l'examen de chacune de ses principales toiles; et, si l'on veut s'en tirer à son avantage, il est nécessaire de réunir le sens artistique le plus sagace et le plus délicat à une érudition scrupuleuse et aux connaissances techniques les plus nettes et les plus précises.

Vers le milieu de l'année 1508, Raphaël fut tout à coup appelé de Florence à Rome par le pape Jules II. Ce fut pour le jeune peintre un incalculable bienfait, qui communiqua à son génie une nouvelle et définitive impulsion. Déjà il avait eu ce bonheur de trouver des amis et des protecteurs dignes de lui à la cour d'Urbin, qui était réputée, pour le savoir et les mœurs, la première des petites cours d'Italie, et dont le comte de Castiglione nous a laissé un agréable tableau dans son livre du *Courtisan*. Au sortir de l'enfance, il était entré dans cette favorable atmosphère, encouragé, honoré, traité comme un des siens par cette société de grands seigneurs et de hauts dignitaires, pour laquelle son esprit, séduit par toutes les *élégances*, avait un goût décidé et qu'il ne cessa de cultiver sans bassesse, comme le centre naturel de sa vie. Il allait pénétrer, à la cour de Rome, dans un foyer bien autrement grandiose et inspirateur. A cette époque, la protection des princes devait exercer sur le développement des arts une influence beaucoup plus efficace qu'elle ne le pourrait aujourd'hui. Dans nos mœurs démocratiques, si inquiètes et si ombrageuses, avec les combats des partis et la place qu'occupent presque toujours les idées politiques dans les préoccupations des hommes intelligents, la protection du souverain est suspecte d'arrière-pensée, et celui qui la recherche suspect de servilité. Les récompenses sont devenues un moyen de gouvernement; les encouragements aux arts se sont transformés en un instrument de domination, en une œuvre de diplomatie. D'ailleurs, plus d'action immédiate; quelque chose de sec et d'administratif, qui sent le calcul et qui suit la filière des formules et des formalités de la bureaucratie. Il y aurait mille choses à dire, — si l'on voulait étudier spécialement la question, — pour expliquer comment la protection des princes, plus nuisible peut-être qu'utile au développement de l'art, n'a pu créer depuis longtemps chez nous, mal-

gré bien des efforts, qu'une froide peinture officielle et une plate poésie de courtisan, — et comment elle doit renoncer à produire autre chose. Il n'en était pas de même en ces temps où l'aristocratie de naissance exerçait une puissance naturelle et incontestée, et où le prince couvrait tout de son rayonnement, — surtout en Italie, dans ce pays, fils de la Grèce, où l'art fut toujours entouré d'un égal honneur par la foule comme par les princes; surtout à Rome, le centre intellectuel et moral de l'Italie, — avec les papes, à la fois pontifes, pères et souverains, gardiens des trésors de l'art antique, patrons naturels de l'art chrétien; surtout, enfin au seizième siècle, en ce splendide épanouissement de la renaissance, où les encouragements venus d'en haut tombaient comme une graine féconde sur un terrain admirablement disposé.

Le cerveau puissant de Jules II avait enfanté de gigantesques projets artistiques, que résumait surtout les noms de Saint-Pierre et du Vatican. Déjà Bramante et Michel-Ange étaient employés à l'exécution de ses desseins. A côté de l'architecte et du sculpteur, il lui fallait un peintre de même taille, le premier comme eux dans son art, et voilà pourquoi il manda Raphaël. Tout d'abord il le chargea de couvrir de peintures à fresque, au Vatican, la chambre de la Signature; et celui-ci, stimulé par une si grande tâche et s'élevant d'un bond au sommet de l'art, déroula sur les murs une espèce de cycle épique où il représenta, avec une hauteur de vues servie par une clarté merveilleuse, les diverses manifestations de l'esprit humain dans les principales voies qui lui sont ouvertes. Il avait compris ce qu'exigeait cette salle auguste où le Père commun des fidèles signait les ordres qui régissent la foi du monde : le cadre voulait des sujets dignes de lui. Il n'est personne qui ne connaisse, au moins par la gravure et les copies, les plus importantes de ces compositions : la *Dispute du Saint-Sacrement* et l'*École d'Athènes*, qui se font pendant, car elles représentent toutes deux l'intelligence de l'homme, — dans celle-là, aux prises avec la science divine; dans l'autre, absorbée par la recherche des vérités philosophiques. Nulle part mieux qu'en ces deux grandes fresques on ne peut admirer une des qualités caractéristiques du génie de Raphaël, qualité que notre Poussin lui seul eut peut-être à un égal degré, c'est-à-dire le don de rendre l'idée nettement, sans effort, sans confusion, sans tomber dans l'écueil ordinaire de ceux qui font de la métaphysique avec les couleurs, des *peintres* qui pensent et ne *peignent* pas. Raphaël sait par où la peinture se distingue de la statuaire, et il ne la sépare jamais du mouvement : ses figures ne sont pas des abstractions, mais des êtres vivants et animés. Le sujet de l'*École d'Athènes* surtout semblait devoir entraîner une extrême complication de moyens, et exiger une de ces tensions laborieuses de l'esprit

qui se traduisent visiblement sur la toile. On n'a qu'à lire l'explication détaillée qu'en a donnée M. Passavant, et qui n'occupe pas moins d'une douzaine de pages in-8°, quoiqu'elle se borne aux indications sommaires : cette analyse, d'ailleurs très-ingénieuse, semble toutefois d'un enchaînement si pénible, que la première impression du lecteur, à supposer qu'il ne connût pas le tableau, serait celle de l'impuissance absolue où a dû se trouver le peintre pour rendre tant d'idées et de nuances qui ne sont point du domaine de son art. Ce n'est rien moins que le développement logique et chronologique de la philosophie grecque que Raphaël a entendu y représenter, en symbolisant chaque école et chaque homme, en groupant les personnages selon la place qu'ils occupent dans l'histoire, en indiquant par le choix des accessoires la nature des théories. Il a voulu marquer les analogies et les contrastes, les enchaînements et les variations des idées, caractériser enfin par des signes matériels soit les traits principaux de chaque vie, soit la nature fondamentale de chaque système, soit même les tendances de chaque esprit. Eh bien, regardez la fresque : l'idée a pris un corps vivant qui la montre, la rend palpable aux yeux en même temps qu'à l'esprit, la fait comprendre en la résumant par l'élimination des détails inutiles, le choix et la concentration des éléments significatifs, l'appropriation de chaque type à la théorie qu'il représente. Ce vaste ensemble se déroule avec une aisance et une limpidité parfaites, avec une simplicité majestueuse et une lumineuse ampleur. La peinture est plus claire que l'explication même. C'était la première fois que Raphaël sortait du domaine religieux pour aborder la Grèce profane, et telle était la merveilleuse souplesse de son génie, que, du premier coup, il l'interprétait avec autant de supériorité que s'il y eût vécu depuis son enfance.

Sans rechercher à quel point il a pu être aidé dans cette conception grandiose et savante par les renseignements des doctes, il est hors de doute que l'invention générale, la composition et l'exécution lui appartiennent en entier. De tels sujets rentraient dans la sphère des idées agitées habituellement en Italie depuis plusieurs siècles ; on les trouve indiqués dans Boëce, Pétrarque, le Dante surtout, ce grand inspirateur de la Renaissance. Quelques peintres mêmes les avaient déjà abordés, mais dans des proportions moins vastes et avec une signification beaucoup plus restreinte. Il est probable que, durant son séjour à la cour d'Urbin, Raphaël avait assisté plus d'une fois à ces discussions d'une philosophie subtile dont Castiglione nous a donné dans son *Courtisan* de curieux échantillons, et que, dès lors, il se pénétra des théories platoniciennes, vers lesquelles il se sentait naturellement entraîné. Cette première initiation lui servit de point

d'appui pour entreprendre de plus fortes études. Ces admirables artistes du bon vieux temps n'avaient rien de l'esprit étroit qui s'enferme dans une spécialité comme dans une prison. L'art étant pour eux la plus haute manifestation de l'intelligence, et non pas seulement l'étude et l'application d'un procédé matériel, il ne pouvait rester séquestré du mouvement général de l'époque; il cherchait partout des ressources pour s'aider et s'agrandir; il était sans cesse en quête de nouveaux moyens pour se manifester au dehors et réaliser les types éternels du beau. Toutes les branches du dessin, en particulier, se tenaient et se complétaient : la sculpture, l'architecture, la peinture, n'étaient que des applications particulières, et, pour ainsi dire, indifférentes, de la grande science dont les artistes avaient commencé par se pénétrer. Tandis que nos peintres actuels, non contents, pour la plupart, de n'être absolument rien autre chose que des peintres, se restreignent encore à l'envi, en se créant dans la peinture des catégories et des localités dont ils ne sortent pas, les Albert Durer, les Giotto, les Léonard de Vinci, les Michel-Ange, et, dans un ordre inférieur, les Benvenuto Cellini, montraient dans leurs aptitudes et leurs travaux ce caractère d'universalité qui est plus ou moins celui de tous les esprits vraiment supérieurs. Raphaël était architecte en même temps que peintre; il s'occupait aussi de sculpture, de ciselure et d'ornementation. De plus, il était poète, car il reste de lui trois sonnets, qui n'eussent pas suffi, il est vrai, à immortaliser son nom, et il a laissé des écrits sur l'art. Qui s'étonnera dès lors que ce génie universel se soit élevé jusqu'à l'étude de la philosophie?

Il faudrait bien des pages pour signaler comme elles le méritent les qualités de premier ordre que Raphaël a déployées dans ses compositions : la conception élevée, le grand style, la largeur d'exécution, la sévérité des moyens, cet art supérieur qui, tout en conservant encore la symétrie ombrienne dans la disposition des groupes, a su l'employer avec une telle aisance, que les austères et profondes combinaisons des lignes disparaissent devant la naïveté de l'impression produite, et séduisent l'œil et l'esprit sans qu'on se rende compte tout d'abord des calculs de l'artiste; cette alliance, ou plutôt cette fusion de la régularité gothique avec le sentiment pittoresque, de l'ordre avec l'imprévu; cette harmonieuse pondération fondée tout autant sur une sorte d'équilibre moral que sur l'équilibre matériel des diverses parties, enfin ce caractère individuel et significatif donné à chaque figure, avec une précision qui s'arrête pourtant au point où elle compromettrait la beauté en voulant serrer la réalité de trop près. Si tout cela se révèle jusque dans les gravures et les copies de ces admirables compositions, qu'est-ce donc pour qui les voit elles-mêmes face à face?

La *Dispute du Saint-Sacrement* est le dernier mot de l'art antérieur arrivé à sa plus complète expression. On y trouve encore d'assez nombreuses traces du style ombrien, par exemple, dans les nimbes et les fonds d'or, et dans l'exécution minutieuse des physionomies ; mais alliées déjà à un style plus savant et plus vif. Le progrès se marque non-seulement d'une fresque à une autre, mais du commencement à la fin de la même fresque. C'est seulement au *Parnasse*, la deuxième composition des chambres du Vatican, que débute, à proprement parler, la manière romaine de Raphaël, si toutefois on peut marquer ainsi les frontières de séparation dans le développement de ce génie où tout se tient, et dont les diverses manières ne sont que les progrès constants, naturels et ininterrompus d'un talent qui, dès le premier pas, entrevit le but qu'il atteignit plus tard, et y marcha en droite ligne. Là surtout on peut voir comment il se préoccupe d'allier l'idéal plastique de l'antiquité à l'idéal spiritualiste du christianisme, en animant, épurant et relevant l'un par l'autre. Il avait eu la bonne fortune de s'imprégner assez fortement des idées chrétiennes par sa première éducation artistique, pour ne pas devenir païen dans le mouvement de la Renaissance.

Quelques critiques, dominés par un sentiment d'admiration bien facile à comprendre pour l'art si pur, si religieux, si immatériel du Pérugin et de Fra-Angelico, ont voulu voir plutôt une décadence qu'un progrès dans cette transformation du génie de Raphaël. M. Charles Blanc, dans la très-intéressante notice qu'il lui a consacrée¹, semble lui-même se ranger discrètement à cette opinion, quand il écrit à propos du *Sposalizio* : « Il y a là une jeunesse de sentiment, une fleur de tendresse, de modestie et d'élégance, qui feraient presque regretter que Raphaël ait passé de l'adolescence à la virilité du génie. » Dans ces limites, et en prenant pour point de comparaison l'œuvre la plus délicieuse, sinon la plus originale, de sa première manière, nous comprenons ce regret sans le partager. D'ailleurs, les scrupules du sens artistique de M. Ch. Blanc se sont dévoilés dans ce *presque*, qui vient tempérer à propos la portée de son observation. Toute la grâce naïve, toute l'adorable pudeur du *Mariage de la Vierge*, n'empêchent point qu'il n'y ait entre ce tableau et ceux de sa troisième manière la distance qui sépare, suivant l'expression même du savant critique, l'adolescence de la virilité. A côté de ses beautés ravissantes, cette toile a des roideurs de draperies et quelque sécheresse d'exécution, défauts d'élève qui disparaîtront dans les progrès du maître. Surtout

¹ *Histoire des peintres de toutes les écoles*, livraisons. 194 — 198, chez madame veuve Renouard. Cette notice reproduit, en plus d'un endroit, les appréciations et même les termes de l'ouvrage de M. Armengaud : *Galleries publiques de l'Europe : Rome*.

c'est une œuvre où l'imitation se trahit dans l'ensemble comme dans les détails, et j'aime mieux Raphaël arrivé à la pleine possession de lui-même et volant de ses propres ailes.

Sans doute, cette pureté virginale de l'inspiration péruginesque, cet idéal intérieur qui se montre à travers le corps transparent, formé, pour ainsi dire, à l'image de l'âme; toutes ces qualités, d'autant plus frappantes qu'elles sont isolées, ont de quoi charmer l'esprit et séduire le cœur. Il ne faut pas s'étonner qu'elles ne brillent plus de la même façon dans le style plus complet et plus fort de Raphaël devenu homme, pas plus qu'il ne faut s'étonner si la maturité de la vie ne peut conserver dans toute sa fleur la naïveté de la première jeunesse. Qu'on regrette cette aimable candeur, cette chasteté ingénue qui donnent une grâce si pénétrante aux physionomies enfantines, rien de plus naturel; mais s'ensuit-il qu'il faille considérer l'adolescence comme supérieure à la maturité? C'est justement ce que font ceux qui mettent le Raphaël de Pérouse au-dessus du Raphaël de Florence et de Rome. A quoi bon tourmenter vainement son esprit contre la vérité, soit par besoin de paradoxe, soit par suite de je ne sais quelle théorie subtile et raffinée, qui s'ingénie contre l'évidence? Cette préférence n'a sa raison d'être que dans des motifs étrangers à l'art, ou du moins distincts de l'art. La piété peut garder sa prédilection pour les madones du Pérugin et de son élève, je le comprends; mais non la critique.

Il est certain que, tout en restant fidèle à l'enseignement de P. Vanucci sur beaucoup de points, Raphaël a introduit dans la peinture religieuse un élément nouveau, et même, en quelque sorte, contradictoire à la tradition de son maître. Celui-ci, en effet, semblait toujours poursuivre la contre-partie de l'idéal antique, c'est-à-dire qu'il se préoccupait de représenter la grandeur de l'âme dans la faiblesse et l'anéantissement du corps, — ce qui est le principe invariable de l'art chrétien du moyen âge, — tandis que les anciens donnaient à leurs créations la beauté et la vigueur du corps, sans se préoccuper beaucoup d'y marquer le rayonnement de l'esprit¹. Raphaël fondit les deux idéals l'un dans l'autre. Il releva la forme sur le modèle de l'antiquité, qui a laissé les exemplaires impérissables de cette perfection matérielle à laquelle elle bornait son effort; mais c'est toujours la beauté morale qui domine dans ses œuvres, et, quelque parfait que soit le corps, l'esprit apparaît au-dessus. La splendeur des types de Raphaël, fondée toujours sur la pureté des lignes et l'expression, reste spiritualiste et chrétienne, même avec

¹ Voyez leurs types consacrés: l'*Hercule Farnèse*, l'*Apollon du Belvédère*, la *Vénus de Milo*, etc.

l'ampleur des formes : elle n'est pas de celles qui cachent l'âme, mais de celles qui la montrent. Ses vierges sont plus belles que celles du Pérugin, elles sont tout aussi chastes. Déjà sa deuxième manière avait gardé tout ce que la première avait de bon : le sentiment religieux, l'expression, la pureté, le charme, la grâce, en la complétant et l'agrandissant par l'adjonction de qualités nouvelles, une force et une variété plus grandes, une étude plus sérieuse de la nature et de la réalité, une connaissance plus approfondie de tous les moyens matériels de l'art. Et cela doit s'entendre, à plus forte raison, de sa manière romaine, à laquelle se rattachent presque toutes les œuvres qui ont conquis à son nom une gloire immortelle, universelle, populaire même, — résultat si rare, et à peu près unique, dans les arts ! A l'esprit de quel fanatique de la peinture primitive l'idée peut-elle venir qu'un tel progrès soit une décadence, surtout quand ces qualités se tiennent à leur place, sans chercher à empiéter sur la part du sentiment et de l'inspiration idéale, dont elles ne se regardent, au contraire, que comme les auxiliaires naturels ? Mais il y a des critiques chagrines, toujours prêtes à contester chaque conquête de l'art ou de la science. Il est probable qu'il s'était déjà trouvé des gens pour dire que le Pérugin était en décadence sur Giotto, et que Giotto lui-même, en animant la peinture byzantine, avait introduit dans l'art chrétien un naturalisme dangereux et coupable. Raphaël a péché au même titre que Phidias, dont le *Jupiter Olympien* dut être également considéré par les pessimistes comme une *perversion* de la vieille statuaire éginétique.

Il nous faut désormais passer rapidement devant tous ces chefs-d'œuvre, qui, à partir du séjour du Sanzio à Rome, se multiplient avec une fécondité merveilleuse : devant la *Vierge de la maison d'Albe*, d'une grâce corrégienne; la *Madone de Foligno*, où il a réuni, pour former l'incomparable expression de la mère de Dieu, tout ce que l'idéal humain peut concevoir de plus doux et de plus miséricordieux, — œuvre d'un sentiment si délicat et pourtant si profond, que, d'après Carle Maratte, on la dirait peinte par un ange; devant un grand nombre d'autres madones, des saintes familles, des portraits, dont quelques-uns d'une vigueur de coloris et d'une chaleur de ton toutes vénitiennes. Il nous faut aussi traverser en courant la dernière chambre du Vatican, sans nous arrêter devant ces vastes fresques où il a représenté la protection de Dieu sur son Église, en commençant à *Héliodore chassé du temple*, et en finissant à *Attila arrêté par saint Léon*¹. Nous y trouverions pourtant des qualités nouvelles qui ajou-

¹ On peut voir à Sainte-Geneviève des copies de ces fresques, dont quelques-unes fort remarquables. Les frères Balze, à qui on les doit, ont reproduit aussi toute la suite de la Bible de Raphaël, qui est aux Beaux-Arts.

teraient encore à notre admiration; non pas qu'elles soient supérieures à celles de la première chambre : elles n'ont même pas à un égal degré cette profondeur de pensée, cette noble sévérité de style, cette élévation grandiose de l'*École d'Athènes* et de la *Jurisprudence*; mais l'expérience de l'artiste s'est accrue : tout ce qui tient au coloris s'est perfectionné, la facture a plus de passion, de mouvement et de vie. On dirait que Raphaël a voulu s'y montrer sous une nouvelle face. L'une d'elles, la *Délivrance de saint Pierre*, est de tous les ouvrages de Raphaël celui où il s'est le plus préoccupé des effets du clair-obscur, et la lumière y joue un rôle dont aujourd'hui encore, sous les ravages du temps, on peut apprécier l'effet vraiment magique. Jusqu'alors on recherchait peu ces jeux et ces contrastes de lumières, dont les maîtres hollandais allaient bientôt se faire une sorte de spécialité. Si Raphaël ne les a pas égalés sur ce point, il faut se souvenir que les effets de ce genre sont toujours subordonnés, chez lui, à la nature même de la composition, et renfermés dans les limites où ils s'accordent avec la vérité et avec les lois sévères du grand style; en un mot, qu'ils ne sont pour lui qu'un moyen, et non un but. Il faut se souvenir aussi que, sur ce terrain, les ressources de la fresque ne peuvent lutter contre celles de la peinture à l'huile.

Cependant Jules II était mort, et Léon X venait de lui succéder. Raphaël ne perdit point au change : on peut même dire que l'homme et l'artiste se trouvèrent plus à l'aise dans la nouvelle cour pontificale, faite à souhait pour eux. Il était alors parvenu au point culminant de sa renommée : les plus grands personnages le recherchaient à l'envi, et le charme de sa personne achevait bien vite la séduction commencée par son talent. Il avait retrouvé à Rome le comte Balthazar Castiglione, dont il nous a laissé cet admirable portrait d'un modelé si fin et si vigoureux, d'une expression si vivante, d'une exécution si simple et si large, qui est au Musée du Louvre. Castiglione introduisit son ami dans un cercle d'hommes éminents dont il était devenu le centre. Bembo, Sadolet, Saunazar, l'Arioste, Bramante, et bien d'autres d'une égale valeur, entretenaient avec lui les relations les plus intimes; il était en correspondance et échangeait ses œuvres avec Albert Dürer; les cardinaux Riario, Jules de Médicis (depuis Clément VI) et Bibbiena, comptaient parmi ses plus chauds protecteurs. Les témoignages contemporains s'accordent sur l'espèce de fascination qu'exerçait ce jeune homme si admirablement doué, beau comme l'archange dont il portait le doux nom, d'un génie surhumain, et en même temps d'une bienveillance, d'une bonté d'âme et d'une courtoisie parfaites; incapable de fiel, inaccessible à la jalousie, entraîné par l'instinct de son aimable et délicate nature vers les intelligences supérieures et les caractères élevés. Avec son influence croissaient

chaque jour ses travaux. Tout en poursuivant la décoration de cette ville qui s'appelle le Vatican, il semait les chefs-d'œuvre autour de lui, et peignait, comme pour se distraire, la *Vierge au Poisson* et la *Sainte Cécile*, toutes deux si admirables par l'expression surnaturelle des physionomies, par l'harmonie grandiose, le charme poétique et mystérieux, la céleste splendeur du coloris; puis ce *Triomphe de Galatée*, si profondément empreint de la grâce antique et de la pensée chrétienne. Au milieu des images de l'amour sensuel et païen dont l'entoure la troupe flottante des centaures et des néréides, la belle nymphe, debout sur sa coquille et dominant avec sérénité la scène tumultueuse qui s'agit à ses pieds, semble exprimer, par ses regards levés au ciel, le triomphe de l'amour idéal sur la matière. Ce corps aérien, et pour ainsi dire immatériel, qui vogue comme une brise à la surface de la mer, semble un symbole vivant du génie même de Raphaël, planant dans l'air avec les ailes de l'idéal et glissant au-dessus des flots.

En outre, à la mort de Bramante, le Sanzio était nommé architecte de Saint-Pierre, et restait quelque temps seul chargé de la direction des travaux; puis surintendant des édifices anciens de Rome et surveillant des fouilles. Les découvertes amenées par ces fouilles ne furent pas étrangères au développement de cette nature si docile à toutes les impressions du beau, et l'étude de l'antiquité, après avoir produit sous son pinceau la fresque de *Galatée*, allait bientôt lui inspirer encore les décorations mythologiques pour la salle de bain du cardinal Bibbiena et pour les loges de la Farnésine. Au milieu de ces œuvres, si nombreuses, que nous ne pouvons même essayer de les énumérer, et dont aucune n'accuse la lassitude ou la précipitation du maître, on le voit tracer le devis des travaux de la grande basilique, faire exécuter un modèle en bois de son plan, combiné avec une simplicité pleine de grandeur, fortifier les piliers de la coupole, diriger la construction de la cour de Saint-Damase au Vatican, et celle de plusieurs maisons et palais particuliers; dresser le plan de l'ancienne Rome, surveiller de près la reproduction de ses œuvres par le burin de Marc-Antoine, enseigner ses nombreux élèves¹, et trouver encore des loisirs pour ses relations avec le monde, comme pour les jouissances d'une vie princière qu'il savait accommoder avec son amour du travail.

Parmi tant de travaux, les peinturés du Vatican occupaient toujours la première place. Pour satisfaire à l'impatience du nouveau pontife, il dut appeler des collaborateurs à son aide, dans la troisième cham-

¹ Parmi lesquels Jules Romain, Jean d'Udine, le Garofalo, le Fattore, Perino del Vaga, Polydore de Caravage, Luini, Peruzzi, Raffaellino del Colle, Timoteo Viti, etc.

bre; mais il paraît certain que la principale de ces nouvelles fresques, l'*Incidie du bourg*, a été tout entière exécutée de sa main. Raphaël s'y montre préoccupé de lutter avec Michel-Ange, en déployant toute sa connaissance du corps humain; et, s'il a beaucoup moins de force et une science anatomique inférieure à celle de son puissant rival, il faut lui reconnaître plus de simplicité, de pureté et de variété. Sauf dans ses premières tentatives d'imitation, il eut le bon goût de n'emprunter à l'auteur du *Jugement dernier* que ce qui pouvait s'accorder avec son tempérament artistique, et de s'arrêter généralement aux limites de mesure et de discrétion que lui traçait son propre génie. Dans les nus, il n'appuie que sur les masses principales, et se borne à indiquer les détails sans les marquer minutieusement; il cache son art au lieu de l'étaler, et le dessin n'est pour lui qu'un instrument, tandis qu'il semble la fin même où tend Michel-Ange. Il est à croire, toutefois, que Raphaël eût mieux fait de suivre ses tendances personnelles dans la peinture du nu que de s'attacher aux principes d'un homme dont le génie était si différent du sien. Le Buonarrotti restera éternellement inaccessible sur la cime solitaire où il a dressé sa tente, et où tant d'ambitions ont déjà essayé de l'atteindre. Son art n'est qu'à lui; il a un grandiose qui forme son domaine, et son domaine exclusif. Dans cette sphère où il l'a poursuivi un moment, Raphaël l'a serré de plus près que tout autre, mais sans pouvoir arriver jusqu'à lui. Au lieu d'aller chercher la défaite sur le terrain de son adversaire, il pouvait l'égaliser par des qualités autres, mais non moins remarquables, en restant dans sa voie.

Quant aux loges du Vatican, c'est toujours la pensée du Sanzio, ce n'est plus sa main¹. Il fit les esquisses, et confia à Jules Romain le soin de dessiner les cartons et de diriger les travaux; mais, quels que soient les artistes qui aient pris part à l'exécution matérielle, Raphaël apparaît partout, et chaque détail est imprégné de sa personnalité puissante. A chaque nouvelle série des peintures du Vatican, il révélait un côté nouveau de son génie : ce côté nouveau, dans les loges, c'est une veine de fantaisie qui court comme un sourire à travers les graves inspirations de l'art le plus élevé. Le même homme qui venait de peindre la sublime figure du Dieu de la *Création*, en déposant sa palette, trouvait l'invention de ces bizarres ornements décoratifs, de ces grotesques et de ces chimères qu'il dessinait avec un caprice charmant, avec une abondance et une variété merveilleuses, réglées toutefois par une discipline secrète qui soumet le désordre même aux lois de l'unité, — et que son élève Jean d'Udine exécutait en couleurs et en

¹ Hormis toutefois, à ce qu'on pense, quoique M. Passavant n'en dise rien, pour les fresques de la *Création* et de la *Cène*. M. Gruyer, dans son remarquable *Essai sur les loges*, voit même encore ailleurs la griffe du maître.

sluc sous ses yeux. Les loges sont surtout précieuses en ce qu'elles ont employé, dans les branches les plus diverses de l'art, l'école presque entière de Raphaël, dont elles nous montrent par là même, dans tout leur jour et leur variété multiple, les talents et les tendances. Quiconque étudiera sérieusement ces peintures, ces bas-reliefs, ces ornements, cette architecture, le rapport et l'agencement de toutes ces parties d'un vaste ensemble dominé par les mêmes idées, inspiré par la ferme et large pensée du grand artiste, qui avait, cette fois, à créer le cadre en même temps que le tableau, en saura plus sur l'enseignement de Raphaël et sur ses principes qu'il n'en pourrait apprendre dans les plus gros livres.

Après les loges, c'est encore à Raphaël qu'on demanda les cartons pour les tapisseries de la chapelle Sixtine. Sept de ces cartons, qui sont de véritables peintures à la détrempe, ont été sauvés de la destruction, et se trouvent en Angleterre, à Hampton-Court. Des critiques éminents, entre autres M. Quatremère de Quincy, n'ont pas hésité à les regarder comme ses chefs-d'œuvre. Quelques-uns de ces cartons donnent lieu à des observations qui ont leur importance pour l'appréciation du génie de Raphaël. Dans la *Pêche miraculeuse*, les barques sont évidemment beaucoup trop petites, et les oiseaux rangés sur le devant du lac ont quelque chose de fantastique; cependant il ne viendra pas à l'esprit du juge le plus sévère d'avancer que la composition soit dessinée avec peu de soin ou de correction, tant ces fautes de détail disparaissent dans la beauté de l'ensemble, dans la savante combinaison des lignes, dans le haut style de toute la scène, et sont dominées par la poésie du symbole si noblement rendu! Peut-être même ne sont-elles pas involontaires. Raphaël, à l'exemple des plus grands artistes de l'antiquité, n'a pas craint d'acheter parfois l'harmonie du résultat général au prix de quelque concession particulière: c'est ainsi que, dans l'*École d'Athènes*, il a sciemment affaibli l'effet de la perspective, pour conserver aux personnages du fond, qui sont le centre et le point de départ de la composition, toute leur importance. Un autre de ces cartons, la *Guérison du paralytique*, offre un précieux sujet d'étude dans la manière dont la laideur de l'infirmes et d'un autre mendiant y est mise en contraste avec la beauté sereine des deux apôtres. Il n'a pas reculé devant ce contraste, mais sa nature délicate et fine se révèle dans cette laideur même, qu'il a su relever par le style sans la dissimuler en rien; il s'est gardé de la pousser jusqu'au trivial, et il a fait luire la beauté morale, l'expression, sous la laideur physique, qui reste ainsi du domaine de l'art. Plus tard, ayant à représenter les traits hideux du démon, qu'il ne pouvait ennoblir de la même manière, car le superbe et grand vaincu de Milton n'a rien de commun avec le Satan du catho-

licisme, il a tourné la difficulté par un raccourci qui dérobe en grande partie la figure au regard.

Cette dernière remarque s'applique, on le devine, au tableau de *Saint Michel terrassant le démon*, que tout le monde a vu au Louvre. Ce bel ouvrage, exécuté en partie par Jules Romain, et si profondément torturé par les restaurateurs, réunit à la largeur de la touche ce fini du travail qui est habituel au Sanzio. L'archange est admirable d'élan, de légèreté, de calme dans la force. Soutenu par le balancement de ses ailes déployées et encore frémissantes, les draperies flottant au souffle du vent, le corps svelte se dessinant sous l'élégante armure où l'or flamboie à côté du fer, la jambe gauche soulevée avec une grâce majestueuse comme dans le rythme onduleux de cette démarche aérienne que Virgile prête à ses dieux, il s'est abattu sur sa proie, qui, renversée au premier choc de son pied puissant, gît aplatie sur le sol. En haut, tout est lumière et rayonnement; en bas, tout est horreur et ténèbres. La figure sereine du vengeur se détache en plein azur, et la lueur immaculée du ciel l'entoure comme une auréole; mais le bas du corps, à mesure qu'il se rapproche de Satan, semble s'enfoncer dans la fange et la nuit, et les reflets du désert sinistre, où petillent les rouges lueurs des flammes infernales, voltigent autour de lui sans l'atteindre.

Une tradition sans autorité veut que le *Saint Michel* et la grande *Sainte Famille* du Louvre aient été exécutés pour François I^{er}, et toute une gracieuse légende se rattache à ce point de l'histoire de Raphaël. Nous ne le discuterons pas : il nous suffit d'apprécier les œuvres. Que dire de cette *Sainte Famille* sans répéter éternellement les mêmes formules d'admiration, — de la savante ordonnance de cette composition, de la magnifique tête contemplative de saint Joseph, de l'expression profonde de sainte Élisabeth, de l'élan enfantin de Jésus vers sa mère, de ce bel ange qui, les bras élevés et étendus, sème en souriant des fleurs sur la Vierge; de tant de grâce, enfin, mariée à tant de force? Comme les chairs des personnages sont çà et là d'un ton un peu rouge, et que les ombres ont poussé au noir, quelques critiques se sont appuyés sur ce tableau pour accuser Raphaël de n'être pas un bon coloriste. Pour moi, j'avoue que la *Sainte Famille* me paraîtrait justement prouver le contraire, car, en faisant abstraction de quelques détails malheureux, j'en trouve généralement la couleur vigoureuse, d'une tonalité superbe, cuite, pour ainsi dire, et dorée par le temps; enfin puissamment mise en relief par l'emploi savant et hardi des ombres et des demi-teintes. Mais une réponse plus péremptoire à faire à ces critiques, c'est qu'il paraît prouvé que ce tableau a été en grande partie peint par Jules Romain, dont on reconnaît d'ailleurs la touche un peu dure en quelques endroits. C'est

ainsi, pour le répéter de nouveau, qu'il faut y regarder de près et consulter d'abord tous les documents authentiques avant de porter un jugement sur Raphaël devant une toile de Raphaël.

La *Sainte Famille* avait été précédée de quelques tableaux sur de semblables sujets, parmi lesquels nous citerons seulement la *Vierge à la Chaise*. Sans s'épuiser, sans faiblir un moment, sans que des retours si fréquents à un thème unique aboutissent jamais à une monotone uniformité, le Sanzio a laissé une cinquantaine au moins de toiles, — sans compter celles dont on a perdu la trace, — où la Vierge figure, presque toujours avec l'Enfant Jésus. Bien que la tradition chrétienne et la tradition artistique fussent d'accord pour lui imposer en quelque sorte la forme générale de ces tableaux, il a su la varier avec une fécondité inépuisable, qui se ranime sans cesse et donne un cachet distinct à chaque nouvel ouvrage. Bien que les *motifs* choisis par lui touchent souvent aux réalités les plus familières de la vie domestique, l'élévation du style les rattache toujours à la grande peinture. Enfin, bien qu'il ait tout autant de supériorité dans d'autres figures, ses Madones sont devenues les types consacrés entre tous, et il est resté pour la foule le peintre des Madones. Est-ce à dire qu'il y ait montré plus d'âme, un mysticisme plus profond que le Pérugin ? Non, mais plus de vérité, d'art et de beauté, de cette beauté du corps qui est l'enveloppe transparente de la beauté de l'âme. Beaucoup de ses madones, et la *Belle Jardinière* elle-même, ne sont, au fond, que la reproduction du type péruginesque, mais avec plus de vie et d'éclat dans le coloris, moins de sécheresse et de roideur dans les lignes. Il ne faut pas croire non plus qu'il ait adopté un exemplaire unique pour ses Vierges, et qu'elles reproduisent toutes les mêmes traits et la même expression, dans des attitudes diverses. La vue des quatre Madones du Louvre, dont chacune est marquée d'un cachet si personnel et si distinct, suffirait à détruire cette opinion. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a un type préféré, dont les lignes principales reparaissent souvent, et que ses plus belles Vierges, sans se ressembler absolument, ont entre elles des airs de famille, comme il sied à des sœurs.

Puisque nous sommes entré au musée du Louvre, nous n'en sortons pas sans avoir jeté un coup d'œil sur les autres tableaux du maître, qui sont à peu près d'ailleurs de la même époque. La *Petite Sainte Famille* est une perle de la plus belle eau : pas un détail qui ne soit empreint de délicatesse et de grâce ; un charme exquis s'échappe de cette adorable toile. La *Sainte Marguerite*, du moins dans l'état où l'ont mise les nettoyages et ce qu'on appelle les restaurations, n'occupe qu'un rang fort médiocre dans l'œuvre du grand artiste ; et quant aux *Portraits d'hommes*, je m'étonne de les voir mentionnés

par le catalogue sous le nom de Raphaël, qui n'en est certes pas l'auteur : on n'y reconnaît ni sa touche moelleuse, ni son savant et pur dessin, et le modelé de la figure du second plan surtout a des détails si gauches et si lourds, qu'il est impossible de croire que sa main ait passé par là. Il n'en est pas de même des autres portraits, qui laissent deviner, s'ils ne le montrent pas encore entièrement, à quelle hauteur s'est élevé le maître dans ce genre difficile, où les plus grands peintres d'histoire ont seuls, comme lui, pu conquérir le premier rang. Les portraits d'un jeune homme, du comte de Castiglione et de Jeanne d'Aragon, font pressentir ceux du joueur de violon, de Léon X et de ses neveux. Suivant Vasari, dans ce portrait de Jeanne d'Aragon, la tête seule est de Raphaël. Ici, je ne puis être de l'avis de M. Passavant, qui trouve le dessin petit, quelque roideur et quelque sécheresse dans l'exécution. Il ne faut pas perdre de vue que cette figure est, pour ainsi dire, celle d'un enfant. Raphaël l'a modelée en pleine lumière, sans aucun artifice, sans le secours des ombres et des demi-teintes, pour n'altérer en rien la finesse rêveuse, la naïveté tranquille, la délicatesse exquise de cette physionomie, où nulle passion ne semble encore avoir marqué sa trace, et qu'animent deux grands yeux vagues et pensifs, dont le charme étrange tient en grande partie au caractère enfantin de cette tête de jeune femme.

Cependant Raphaël approchait de sa fin prématurée, et non-seulement son activité croissait toujours, mais son génie semblait grandir encore. Chaque jour on le croyait arrivé au sommet, et le lendemain on le retrouvait plus haut. Pour s'expliquer une production tellement prodigieuse, qui ne laissait pas même, pour ainsi dire, le temps à la réflexion, et que ne pouvait arrêter un moment dans sa marche ascendante la lassitude de l'intelligence ou de la main, il importe de bien comprendre sa réponse à l'un de ses élèves, qui s'en étonnait devant lui : « C'est que, depuis ma plus tendre enfance, j'ai eu pour principe de ne rien négliger. » Il rappelait par là ses fortes études, sa constance à mener de front l'observation de la nature et celle des maîtres, son attention et sa pensée toujours concentrées dans son art, même lorsqu'elles semblaient l'oublier; cette vigilance de l'esprit et ce continuel exercice de la main qui, venant en aide à la souplesse et à la fécondité natives de son génie, avaient fini par le rendre tellement maître de son exécution, qu'elle pouvait suivre, pour ainsi dire, le vol rapide de l'idée. Ce qui prouve que Raphaël ne cessa de grandir jusqu'à l'heure de sa mort, c'est que son chef-d'œuvre, et le chef-d'œuvre de la peinture, au jugement des plus excellents critiques, — la *Madone de Saint-Sixte*, — est justement de cette époque, et qu'il allait terminer sa carrière par le sublime tableau de la *Trans-*

figuration. La *Madone de Saint-Sixte* est la réponse la plus concluante à ceux qui prétendent que la manière romaine de Raphaël fut le signal d'une décadence dans l'art religieux, car c'est justement par la réunion des qualités particulières à sa troisième manière qu'il a créé cette Madone, la plus haute et la plus complète expression de la peinture chrétienne, comme l'avouent ceux-là même dont elle est la condamnation. C'était sa dernière Vierge, et il semble y avoir voulu incarner, dans un suprême effort, la plus pure essence de son génie. Tous ceux qui ont été assez heureux pour la voir dans la galerie de Dresde s'accordent sur le caractère surnaturel et vraiment divin qu'il a donné à la composition, en épurant l'art matériel de la peinture jusqu'à le dépouiller en quelque sorte de son corps, pour que le rayonnement intérieur de l'âme éclatât avec plus de force sous sa transparente enveloppe. « N'étaient les petits anges du bas, peints après coup sur les nuages, dit M. Passavant, on n'y soupçonnerait pas trace des mains de l'homme. » — On se tromperait, écrit à son tour M. Viardot dans ses *Musées d'Allemagne*, en n'y cherchant qu'une simple Madone... Il y a plus ici : c'est comme la révélation du ciel à la terre, c'est une apparition de la Vierge. » Et M. Charles Blanc : « Il faut que le peintre de cette œuvre incomparable l'ait conçue dans un moment d'extase, qu'il ait été ravi en songe dans le ciel. La Vierge y est d'une beauté surhumaine; son visage exprime une joie ineffable, une sérénité séraphique. Elle marche au milieu des chérubins, plus légère que les nues... Quand nous vîmes la *Madone de Saint-Sixte* au musée de Dresde, après d'autres Vierges de Jules Romain et du Corrège, il nous sembla que nous ne respirions plus le même air, qu'une fenêtre venait de s'ouvrir sur le paradis. Nous passions du sentiment des choses réelles à l'intuition de ces régions idéales où s'éleva, dans un rêve d'or, le plus grand des peintres. Et pourtant cette bienheureuse apparition touche l'âme sans trop d'éclat pour la vue; la lumière des cieux s'est adoucie et tempérée comme pour ne pas éblouir les yeux de l'homme. » Ce caractère immatériel du tableau nous explique pourquoi il reste particulièrement inabordable aux copistes, qui, tous, l'alourdissent et le tuent en cherchant à le fixer. La gravure qu'en a essayée récemment encore l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, malgré le soin délicat qu'elle met à reproduire dignement les chefs-d'œuvre de l'art, n'en donnerait même pas une idée comparable à celle de la *Belle Jardinière* ou de la *Vierge d'Albe*, si l'on s'en rapportait à cette pesante traduction littérale, qui est vraiment une *trahison*. La flamme s'est éteinte sous le burin, et il ne reste plus que la cendre.

Le tableau de la *Transfiguration* est trop universellement connu pour qu'il soit besoin de le décrire. Au milieu de toutes les grandes

qualités qui en font un incomparable chef-d'œuvre, on est surtout frappé du degré de science extraordinaire auquel était parvenu Raphaël, dans tout ce qui tient à l'exécution, à la partie technique de la peinture. Était-il possible qu'il s'élevât jamais plus haut ? L'imagination la plus hardie ose à peine le croire, et ne peut assurément se le figurer. Ce jeune homme de trente-sept ans avait donné toute sa mesure et toute celle de l'art en même temps, et il semble qu'il ne lui restait plus qu'à mourir. Si cette pensée a de quoi donner une consolation égoïste au deuil que l'art portera toujours de cette fin prématurée, elle est bien plus propre encore à redoubler les regrets amers des admirateurs de ce divin génie. Par une sorte de pressentiment, dans les deux tableaux qui ferment, l'un la série de ses compositions sur la Vierge, l'autre celle de ses compositions sur le Christ et l'ensemble de toutes ses œuvres, Raphaël avait abordé un sujet identique, et ouvert la porte des cieux comme pour y marquer sa propre apothéose. Avant d'avoir entièrement achevé son dernier tableau, il se sentit mortellement frappé, et ce fut le 6 avril 1520 qu'il tomba foudroyé dans tout l'éclat de son triomphe. Il mourut comme devait mourir le peintre de la *Théologie* et de la *Madone de Saint-Sixte*, en chrétien, dans les sentiments d'une foi vive et d'une piété sincère. Derrière le catafalque où l'on exposa son corps aux prières et aux larmes publiques, fut dressé le tableau inachevé de la *Transfiguration*, éloquente oraison funèbre qui criait plus haut que toute parole humaine la désolation éternelle de l'art, de Rome, de l'Italie, du monde civilisé tout entier.

Il y a un conte scandaleux qui a cours depuis longtemps sur les causes de la mort de Raphaël, grâce à la complicité toujours prête des instincts de cette malignité vulgaire que l'admiration fatigue, et qui aime à se dédommager sur le caractère et la vie des grands hommes de la supériorité qu'elle est contrainte de reconnaître à leur intelligence. Comme si la fièvre violente qu'il avait gagnée dans ses longues recherches à travers les ruines de l'ancienne Rome, et surtout comme si la délicatesse de son organisation physique, surexcitée par le travail incessant de la main et par la production continue, par la prodigieuse tension de l'esprit toujours en mouvement, ne suffisaient pas à expliquer cette consommation rapide des forces vives du corps dévoré par la flamme ardente de l'âme¹, on a attribué sa fin prématurée à l'abus du plaisir. On a voulu qu'il soit mort, pour ainsi dire, dans les bras de cette Fornarina dont l'existence même est problématique, et dont le nom romanesque, en tout cas, n'apparaît

¹ Suivant Longhena, à ces causes générales se serait jointe une pleurésie, gagnée par suite d'un refroidissement dans une des salles glacées du Vatican.

guère dans l'histoire avant le milieu du siècle dernier. C'est Vasari qui, sans apporter aucune preuve à l'appui, a accrédité ces détails, copiés depuis avec tant d'empressement par presque tous les biographes, avant qu'une critique plus sévère en eût démontré l'absurdité, ou tout au moins l'extrême invraisemblance : il les avait pris lui-même, en y ajoutant de son propre fonds, dans un ouvrage de Simon Fornari di Reggio, qui, près de trente ans après que Raphaël était descendu dans la tombe, avait mentionné pour la première fois, d'une manière fort vague, ces bruits déshonorants, discrédités d'avance par ses autres erreurs sur le compte du grand artiste. Telle est la source pure où a puisé aveuglément Vasari, que sa prédilection bien prononcée pour Michel-Ange rend parfois, à son insu, malveillant envers Raphaël. Mais on ne trouve rien de pareil dans aucun document contemporain, en particulier dans les notices biographiques écrites par deux témoins oculaires de sa vie, Paul Jove et Andrea Fulvio. Enfin, nul témoignage sérieux et valable ne sert de fondement à cette injurieuse histoire, contre laquelle s'élèvent les inductions les plus légitimes, et que tout admirateur de ce noble caractère et de ce grand esprit ne peut entendre sans un frémissement de protestation.

Avant de mourir, Raphaël avait fait des esquisses et un carton pour la quatrième chambre du Vatican. On peut voir au Louvre un dessin indiqué au crayon noir, terminé à la plume et rehaussé de blanc, exécuté par lui pour la plus importante de ces fresques : la *Bataille de Constantin*, et qui suffirait à révéler un peintre de batailles égal au peintre des madones, et sans rival comme lui. Du reste, l'étude des dessins de Raphaël, au Musée du Louvre, est pleine d'intérêt. Quelques-uns n'ont absolument rien d'une esquisse : ce sont des œuvres complètes, aussi finies en leur genre que les fresques du Vatican, et qui pourraient être livrées au graveur. Toutes les qualités du Sanzio, l'ampleur, l'aisance, le naturel et la vérité, cette fougue et cette vigueur étonnantes qu'il savait si bien trouver au besoin, y éclatent sans voiles, et avec d'autant plus de force, pour ainsi dire, qu'aucun effet de couleur ne vient distraire le regard et l'esprit de cette contemplation. La plupart des autres n'ont pas cette importance à beaucoup près ; mais les moindres se distinguent entre tous par la suavité, la pureté et la fermeté des contours, la largeur et la simplicité du trait. Rien ne fait mieux comprendre que le charme des productions de Raphaël tient avant tout à la perfection du dessin. On trouve dans plusieurs l'expression du tableau, et même, pour ainsi dire, l'effet tout entier. Ce qui frappe dans ces esquisses, ce n'est pas la science : elle y est grande sans doute, mais elle ne s'étale pas ; le sentiment la domine, et elle se dissimule même sous l'apparente facilité du travail, sous la fermeté souple et l'harmonieuse ondula-

tion des lignes. Il y a des dessins plus étonnants que ceux-là ; il n'y en a point qui soient plus simples et plus sobres, plus nets et plus sûrs sans nulle sécheresse, enfin qui réunissent plus de grâce à plus de force, plus de correction sévère à plus d'élan et de feu. Rien de ces fioritures multipliées, de cette capricieuse exubérance de traits où semble s'épancher en se jouant le trop-plein de l'imagination tourmentée du Buonarrotti ; rien non plus, ou presque rien de ces hésitations, de ces retours du crayon derrière lesquels presque tous cherchent à tâtons leur tableau. Toujours sa discrétion et sa mesure ordinaires, — un art, sûr de soi, ne prenant que les lignes qu'il lui faut pour rendre l'idée, et marquant dans la précision des contours, toute la rapidité lumineuse de ses conceptions.

Dans cette étude, nécessairement si incomplète, et qu'il a fallu tronquer de toutes parts pour l'adapter aux limites d'un article de Revue, j'ai essayé de fixer au passage les traits caractéristiques de ce génie, qui recueillit et compléta en lui tous les progrès antérieurs de l'Italie, la seule contrée où l'art fût, depuis deux siècles, en plein épanouissement ; qui, mettant l'âme ombrienne sous les belles formes florentines, fit sortir de cette union la grande école romaine, dont il est le chef et qu'il a tout entière incarnée dans ses œuvres. Raphaël n'est pas seulement le plus excellent peintre de son pays aussi bien que du monde, il est aussi le peintre typique de l'Italie : c'est cette terre de la beauté forte et calme, des lignes majestueuses et des horizons sereins, cette terre à qui la Grèce légua son ciel, qui l'inspire et qui revit sur ses toiles. Il est pour elle ce que sont Vélasquez pour l'Espagne et Rubens pour la Flandre ; c'est le génie italien dans sa plus pure essence et sa plus parfaite expression. Depuis le premier pas, il se développe logiquement et ne cesse de grandir ; en conquérant par degrés le savoir technique, la sûreté de l'exécution, la noblesse du style, il n'abandonne rien du sentiment, de l'expression, de la grâce qu'il tenait de sa propre nature. Sa virilité précoce a le parfum des fleurs en même temps que la forte saveur des fruits. Les qualités les plus diverses, celles même qui semblent s'exclure, se rencontrent et s'embrassent en lui : le vaste génie et le goût délicat, la conception hardie et le jugement sûr, la grandeur et le charme. Avec Raphaël, le *joli* lui-même, s'il est permis d'employer ce terme en parlant d'un tel homme, se rattache à l'art le plus élevé, et l'austérité a son sourire et sa séduction. Pour lui, le culte de la forme n'est autre chose que le culte de l'idéal. Où trouver ailleurs une simplicité aussi riche et aussi magnifique, une si naturelle vigueur, une fécondité si forte et si originale, une souplesse si savante, une science si dégagée de toute âpreté et de tout pédantisme ? Et toujours une convenance suprême, un tact exquis,

règlent ses créations, comme le rythme et la mélodie viennent cadencer d'eux-mêmes les inspirations d'un grand musicien. Il a l'œil et l'esprit trop justes pour ne pas maintenir l'équilibre entre les divers éléments de son art : c'est parce qu'il est complet qu'il est tempéré, qu'il maintient chaque partie dans son rôle, et n'a rien de ces génies systématiques qui arrivent à surprendre plus vivement les sens par l'emploi de moyens exclusifs. Un manque de proportion le blesserait, comme une oreille musicale est choquée d'un son faux ou criard ; l'harmonie est un besoin de ses yeux et de son intelligence. De là cette mesure et cette discrétion qui savent toujours s'arrêter au point précis, cet empire sur soi, ce sang-froid qui domine l'inspiration et résiste aux enivremens mêmes du beau, cette lucidité de l'artiste supérieur, fait de calcul et d'enthousiasme, et ce coup d'œil rapide et sûr, semblable à celui du général au fort de la bataille, qui ne perd jamais de vue la ligne tracée par le goût, au delà de laquelle la plus grande beauté deviendrait un défaut. De là l'ordre, la précision, la pureté, la justesse, le sentiment de l'unité, qui est la science de la composition, l'art de dégager l'idée principale des accessoires qui l'étoufferaient, et de la faire éclater au premier plan en sacrifiant les détails inutiles, toutes ces qualités enfin qui forment, en quelque sorte, l'essence même de son génie, ou du moins qui en font partie intégrante et qui dominent toutes ses œuvres.

C'est la continuité même de la force de Raphaël qui la rend moins visible aux regards superficiels. C'est par l'égalité de son inspiration et l'équilibre constant de toutes ses qualités qu'il semble aux esprits inattentifs avoir un éclat moins puissant que n'en donnent à quelques-uns de ses rivaux une inspiration inégale et des qualités plus saillantes par leur isolement. Le météore qui traverse un moment l'obscurité de la nuit frappe et éblouit plus que la splendide sérénité du soleil. La grandeur, chez Raphaël, se passe de toute exagération. De même que dans ses créations la nature est toujours relevée par l'idéal, l'idéal ne sort jamais des conditions normales de la nature. Génie essentiellement humain, il est accessible à quiconque a en soi un rayon d'intelligence et de sentiment, le goût et l'aptitude du beau, en dehors de tout système, en dehors même de toute connaissance technique. Il se prête également à tous les sujets; il se plie avec l'indifférence de son universelle et impartiale supériorité aux grandes scènes du christianisme, qu'il aime à traiter de préférence, à celles de l'antiquité païenne, qu'il comprend mieux que personne; au religieux et au profane, aux combats, aux allégories, à l'ornementation même. Là où il ne faut que de la grâce et de la douceur, il surpasse tous ses émules; et là où il faut du style, de l'élévation, de la grandeur, personne ne l'égale. Qui peut se comparer à lui dans les compositions

historiques ou philosophiques, et dans les tableaux de batailles? La *Madone de Saint-Sixte*, l'*École d'Athènes* et la *Victoire de Constantin* marquent, en trois genres divers, trois sommets qui n'ont jamais été atteints par personne.

Raphaël est un des modèles les plus accomplis de cette souriante abondance, — *felix ubertas*, — dont parle le poète, et il y a en lui comme cette heureuse et florissante nouveauté des premiers jours du monde, si magnifiquement décrite par Lucrèce. On sait que David reprochait à Girodet de faire ses tableaux de telle sorte, qu'ils donnaient de la peinture l'idée d'un métier de forçat, et il eût pu garder la moitié de ce reproche pour lui-même. Dans les toiles puissantes de Michel-Ange on sent aussi l'effort tumultueux et violent du peintre. Mais on dirait que l'art de Raphaël n'est qu'un épanouissement aimable et spontané de sa riche nature, comme la fleur de la plante et le fruit de l'arbre. Ses compositions rappellent la fable symbolique de la Minerve antique, sortant tout armée du cerveau de Jupiter. Son imagination, qui embrasse l'ensemble tout entier d'un coup d'œil, crée simultanément l'ordonnance des lignes et l'harmonie des couleurs, dans leurs rapports intimes avec le thème choisi. Chaque détail se tient, et, d'un seul jet, avec le calme souverain et la sérénité de la force qui se possède, l'œuvre coule dans le lit que le sujet s'est creusé de lui-même. Rien d'arbitraire, pas une incohérence, pas un hors-d'œuvre, pas une note inutile ou fausse. La composition, pour parler le langage métaphysique des Allemands, est *adéquate* à la conception, sans rester au-dessous, mais aussi sans la dépasser ni la forcer en rien. On ne s'imagine même pas que le tableau eût pu être traité d'une autre façon, tant, selon l'expression de M. Passavant, qui a parfaitement compris ce côté du génie raphaëlesque, « tant les lignes et les formes sont adaptées à l'idée et amalgamées avec elle. »

En appliquant ces principes et ces observations au coloris du Sanzio, on comprend mieux la vanité des reproches que lui ont adressés quelques critiques. Le coloris, en effet, remplit chez lui son rôle légitime, et rien de plus. Auxiliaire du dessin, et non son maître, il n'usurpe point une place qui ne lui est pas due; en un mot, il est, aux yeux de l'auteur des fresques vaticanes, ce qu'est pour Mozart, par exemple, l'accompagnement harmonique, destiné à soutenir la pensée mélodique et à la mettre en relief, non à l'étouffer. Son exécution large répugne aux recherches mesquines du procédé, et son spiritualisme délicat s'accommoderait mal de ces recettes qui matérialisent l'art. Le mot ainsi expliqué, on peut avancer sans crainte que c'est un grand coloriste, car, s'il n'a pas ces effets saisissants dans un parti pris de ton local ou de clair-obscur, qui distinguent les Vénitiens et les Hol

landais, il a au plus haut point la science de l'harmonie, et mieux qu'eux il sait reproduire les aspects simples et vrais de la nature, assortir les couleurs au sujet, les fondre, les graduer, les nuancer par les tons intermédiaires. Nous l'avons déjà vu, d'ailleurs, quand la nature de l'idée l'exigea, ou même le permit, montrer un éclat que pourraient lui envier les plus déterminés coloristes.

Faut-il donc s'étonner qu'après trois siècles et demi la gloire de Raphaël, toujours jeune, rayonne encore au-dessus de toutes les autres? Les tentatives paradoxales se sont brisées contre le roc inébranlable de cette renommée, et il n'en reste plus que le souvenir. Ceux qui ont essayé de rattacher au Sanzio, comme à son point de départ, la décadence de l'art italien, n'ont compromis qu'eux-mêmes dans cette entreprise insensée : ils avaient raison pourtant, en ce sens que la peinture, étant, avec lui, arrivée au point culminant de la perfection, ne put plus que descendre après lui; mais en ce sens aussi les plus grands artistes de tous les temps et de tous les lieux, ceux des siècles de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV, comme ceux du siècle de Léon X, ont donné le signal de la décadence. L'esprit humain ne pouvant rester stationnaire et se déplaçant toujours, par un continuel besoin de variété et de nouveauté, dès qu'il lui est interdit de monter davantage, il décline et s'abaisse. Ceux-ci, plutôt que de suivre le chemin frayé par d'autres, s'écartent de la droite voie qui conduit au beau, pour s'engager dans quelque'un des mille sentiers qui en éloignent; ceux-là s'attachent aux traces du génie supérieur qui leur sert de guide; mais, humbles satellites de l'astre, ils compromettent et tuent, par les petitesesses d'une imitation servile, les principes de l'art qu'ils prétendent honorer. C'est ainsi que toujours les Virgile aboutissent aux Silius Italicus, les Racine aux Caspistron, et les Raphaël aux Sassoferrato.

Du reste, ces insinuations de critiques désœuvrés, qui se sont laissés séduire par la fausse originalité de leur thèse, se combattent et se détruisent l'une l'autre, comme pour mieux démontrer leur vanité réciproque. Entre les exagérations contradictoires des idéalistes outrés et des réalistes grossiers, Raphaël garde sa place sur le trône de l'art. Toujours à la hauteur de ses conceptions, égal aux sujets qu'il a choisis, et qui, pour la plupart, sont les plus beaux, les plus vastes, les plus universels, ceux qui tiennent le plus intimement aux entrailles même de l'humanité; plus grand encore par les tendresses du cœur et la flamme de l'intelligence que par l'extraordinaire habileté de la main, il est à la fois le premier des peintres, que personne n'a vaincu dans chaque détail isolé du métier, et qui a vaincu tout le monde dans la supériorité de l'ensemble, — et surtout le premier des artistes, parce que chez lui la forme n'est qu'un échelon qui conduit à l'idée,

et que le beau dans ses œuvres est non-seulement la splendeur du vrai, mais la splendeur du bon et du bien. Ce fut de la sorte qu'il remplit sa courte carrière, répandant autour de lui, — sans compter ses dessins et ses esquisses préparatoires, qui s'élevaient bien à un millier, ni rien de ce qui a rapport à ses ouvrages de sculpture et d'architecture, — environ trois cents œuvres d'une incontestable authenticité, dont un grand nombre d'une dimension très-vaste, équivalant à dix tableaux ordinaires, — tous composés par lui, la plupart peints en grande partie, ou même en totalité de sa propre main. Il faut y ajouter plus de quatre-vingts ouvrages, où l'on croit reconnaître des traces de son inspiration, quelquefois même de son pinceau, et qui lui sont attribués par divers critiques habiles et compétents. Que serait-ce donc si l'on pouvait retrouver les productions perdues? Et tout cela, à l'âge où les artistes commencent à peine leur vie! Quel éblouissement qu'une existence pareille, la plus prodigieuse dont se puisse glorifier l'histoire de l'art, si féconde pourtant en miracles!

L'ouvrage de M. Passavant, surtout avec les nombreuses notes et additions de M. Paul Lacroix, dont plusieurs offrent un grand intérêt, est, sans contredit, le plus complet et le plus approfondi qui existe aujourd'hui sur Raphaël. Si j'osais même, je dirais qu'il l'est trop. Le lecteur français aime qu'on lui épargne l'appareil du travail pour ne lui présenter que le résultat, et j'ai grand'peur qu'il ne soit parfois effrayé de cette érudition germanique, un peu lourde et un peu diffuse, de cette esthétique un peu obscure, où l'on voit çà et là pointer à l'horizon la métaphysique de Kant et de Hegel. La biographie proprement dite du Sanzio disparaît, pour ainsi dire, écrasée entre celle de son père et celles de ses élèves, débordée par tout un arsenal de documents, de pièces justificatives, d'appendices sur les artistes de divers genres qui ont travaillé à Urbino, et sur les peintres de l'Ombrie pendant la dernière moitié du quinzième et au commencement du seizième siècle. Le second volume, — un volume de 650 pages, — est consacré tout entier à l'examen détaillé de chaque tableau, de chaque dessin, de chaque étude de Raphaël, sans oublier les indications de dates, de lieux, de dimensions, les esquisses, gravures et copies. Assurément il y a là, en plus d'une page, excès de zèle et intempérance d'érudition; mais serions-nous bien fondés à nous plaindre d'une abondance qui, en somme, tourne à notre profit? On pourra composer un meilleur livre; je doute qu'on fasse jamais un ouvrage plus complet, plus sûr, plus utile à consulter, où tous les tenants et les aboutissants du sujet soient mieux explorés en même temps que le sujet lui-même. Tout est dans ce livre, et autre chose encore; il pourrait prendre pour épigraphe le mot de l'Évangile : « Cherchez et vous

trouvez. » M. Passavant y a versé sa tête. Raphaël est pour lui le dieu de l'art; il a voulu devenir son prophète; c'est une ardeur de grand prêtre et d'apôtre qui l'anime pour le culte de sa divinité. Il a parcouru l'Europe à la recherche des œuvres dispersées du Sanzio; il a tout vu, tout lu, tout examiné, tout sondé, avec les yeux de l'expert, l'intelligence du critique et l'instruction du savant. Qu'un nouveau tableau de Raphaël vienne à être signalé à l'autre bout du monde, et nul doute que l'honorable directeur du Musée de Francfort ne se remette en route, le bâton du pèlerin à la main. Les sceptiques peuvent sourire d'une telle passion : pour moi, je la trouve digne de respect, et je l'admire. C'est à ce prix qu'on fait les livres qui restent, et celui de M. Passavant restera.

VICTOR FOURNEL.

LA VEILLE

ROMAN RUSSE D'IVAN TOURGHÉNIEFF

Un de nos amis de Saint-Petersbourg, un Russe très au courant des choses de la littérature et du monde, nous écrivait au commencement du printemps :

« L'événement littéraire de la saison qui vient de finir a été le roman d'Ivan Tourghénieff, la *Veille* (*Na kanouniè*), dont le titre mystérieux répond à des préoccupations politiques chaque jour plus vives ici. Oui, nous sommes, ou du moins nous croyons être à la veille de bien des choses, à la veille de la liberté, à la veille de la conquête de l'Orient, à la veille de l'épanouissement si longtemps retardé de la race slave. Nous vivons dans toutes sortes d'attentes, nous et tous les peuples de notre sang. Les craquements du vieux monde qui menace ruine nous causent d'incroyables frémissements. Encore quelque temps, et de grands événements vont s'accomplir ! Et tous, les jeunes par impatience d'y prendre part, les vieux par crainte de ne pas les voir, nous les hâtons de nos efforts ou de nos vœux. Chose étrange et de bon augure, selon moi, personne ne redoute cet avenir, bien inconnu pourtant, vers lequel nous courons. On ne voit pas, chez nous, ces terreurs séniles qui affligent le regard de l'étranger dans d'autres pays. C'est que le monde slave a foi en lui-même, que, loin de croire qu'il touche à sa ruine, il est convaincu que l'heure de son avènement approche. Voilà les dispositions où il faut être, ou qu'il faut connaître au moins pour comprendre le roman de Tourghénieff, roman tout rempli des aspirations de notre époque et de notre pays. Vous qui nous connaissez, qui savez de quels rêves se nourrit une partie — la plus

nombreuse et la plus distinguée—de notre génération, vous goûterez, j'en suis sûr, l'œuvre nouvelle de notre patriotique romancier. En serait-il ainsi du public français si on la lui faisait connaître? Le nom d'Ivan Tourghénieff n'est pas nouveau pour la France : plusieurs de ses productions y ont réussi par la traduction. Il est vrai que celle-ci est d'un autre genre, qu'elle est conçue dans des proportions plus vastes que les petits récits qu'on vous a donnés de lui, et qu'elle a une tout autre portée. Dans tous les cas, il serait bien à vous de tenter l'expérience et d'en parler aux lecteurs d'élite qui composent la clientèle du *Correspondant*. »

Nous avons lu déjà dans le *Rousskij Vièstnik*, où il a paru d'abord, le nouveau roman de M. Tourghénieff, et il nous avait semblé qu'il offrait assez d'intérêt pour être, sinon traduit, du moins analysé ici. L'attention passionnée qu'il avait excitée dans les deux capitales de la Russie nous le recommandait à tous les titres, mais surtout comme peinture vivante des idées et des sentiments d'un peuple qu'agite le pressentiment de son avenir. Nous hésitions cependant, quand est arrivée la lettre qu'on vient de lire. Elle nous a décidé. Seulement, au lieu d'une analyse de l'ouvrage, nous avons préféré en offrir à nos lecteurs une traduction abrégée, ou plutôt, ce qu'en termes d'art, on appelle une réduction.

P. DOUHAIRE.

I

Par une des plus chaudes journées de l'été de 1853, deux jeunes gens étaient couchés à l'ombre d'un grand tilleul, au bord de la Moskwa, dans les environs de Kountsovo¹. L'un, qui pouvait avoir vingt-trois ans, était de haute taille, brun, le nez fin et un peu recourbé, le front haut, les lèvres épaisses et souriantes; étendu sur le dos, et ses petits yeux à demi fermés, il regardait pensivement dans l'espace. L'autre, couché sur le ventre, appuyait sur ses mains sa tête blonde et naturellement friséc. Son regard errait aussi dans le lointain. Il était de trois ans plus âgé que son ami, mais paraissait plus jeune. Sa moustache se détachait à peine sur sa lèvre, et un léger duvet frisait autour de son menton. Il y avait quelque chose d'attrayant et de gracieusement enfantin dans ces traits menus, ce visage rond, ces yeux bruns et doux, ces lèvres fraîches et ces blanches

¹ Château situé aux environs de Moscou, dans une position charmante, sur les bords de la Moskwa, et où beaucoup de familles vont passer l'été.

mains. Tout, chez lui, respirait la santé, l'insouciance et la confiance de la jeunesse; il regardait en souriant et se soutenait la tête avec une coquetterie légèrement étudiée. Il portait un large paletot blanc en manière de blouse; un foulard bleu était noué autour de son cou délicat, et un chapeau de paille un peu fatigué était posé à côté de lui sur l'herbe. En face de lui, son compagnon paraissait vieux, et, à voir sa figure anguleuse, on n'eût pas cru qu'il pût se trouver bien, se sentir heureux. Il n'avait point d'abandon dans sa pose; sa longue tête, large du haut et étroite du bas, paraissait mal plantée sur son large cou; avec son torse serré dans un étroit surtout noir, ses bras mal attachés au corps, ses grandes jambes ramenées sous lui comme les pieds de derrière d'une sauterelle, il avait un air disgracieux. Néanmoins l'homme comme il faut se révélait promptement dans cette individualité mal agencée; pour peu qu'on l'observât, cette figure irrégulière, et même légèrement ridicule, exprimait l'habitude de la pensée et des bons sentiments. On l'appelait André-Pétrovitch Berséniéff; son compagnon se nommait Paul-Iakovlévitch Choubine.

— Pourquoi ne te couches-tu pas comme moi? dit celui-ci, on est bien mieux. On peut lever les talons et les frapper l'un contre l'autre, comme cela, tiens! C'est ennuyeux de regarder le paysage! Comme ceci, on a le nez sur l'herbe; on voit courir les cochenilles et jouer les fourmis. Ma parole! c'est bien plus agréable. Tu es ridicule, va, avec ta pose pseudo-classique d'acteur d'opéra campé sur un rocher de carton. Laisse un peu se détendre tes nerfs; parbleu! tu le peux, maintenant que tu es sorti troisième candidat du concours. Soufflez, sire, et allongez-moi ces membres-là!

Choubine prononça ce discours tout d'un trait et d'un ton moitié sérieux et moitié plaisant; puis, sans attendre de réponse, il ajouta :

— Ce qui me frappe dans mesdames les fourmis et messieurs les coléoptères qui rôdent ici, c'est leur admirable sérieux : ils vont, viennent, s'agitent avec un si grand air d'importance, qu'on croirait que leurs actions ont quelque valeur. Voyez un peu! l'homme, le roi de la création, daigne les considérer, et eux, ils ne font nulle attention à lui. Tenez, voilà un gaillard qui s'assied sans façon sur le nez du roi de la nature et y cherche son déjeuner. C'est outrageant, parole d'honneur... Pourtant, en quoi leur vie est-elle inférieure à la nôtre, et pourquoi ne se donneraient-ils pas des airs, puisque nous en prenons bien nous-mêmes? Allons, philosophe, explique-moi ce problème... Eh bien, tu gardes le silence?

— Quoi?... répondit Berséniéff avec un léger tressaillement.

— Comment! reprit Choubine, ton ami développe devant toi de profondes pensées philosophiques, et tu ne l'écoutes pas?

— J'étais plongé dans la contemplation du tableau qui est sous nos yeux. Regarde comme cette plaine est belle ! comme elle est chaudement colorée par le soleil ! répondit Berséniéff avec un léger bégayement.

— La couleur, tu as raison, c'est le principal, c'est tout dans la nature ! s'écria Choubine.

— Tu dois admirer cela encore plus que moi ; c'est ta partie, à toi qui es artiste.

— Non, ce n'est pas ma partie, reprit Choubine en enfonçant son chapeau sur sa tête. Ma partie, à moi, c'est la chair. Mouler des épaules, des pieds, des mains, voilà mon affaire. La couleur n'est pour rien là dedans... Comprends-tu ?

— Mais ce que tu cherches, c'est la beauté, et, certes, il y en a aussi là ! — A propos, as-tu achevé ton bas-relief ?

— Lequel ?

— *L'Enfant à la Chèvre ?*

— Ne m'en parle pas ! répondit Choubine ; j'ai fait des comparaisons qui n'étaient pas en sa faveur, et je l'ai brisé. Tu me montres la nature, et tu me dis : « Il y a là de la beauté. » Parbleu ! il y en a en tout, même dans ton nez. Le difficile, c'est de l'atteindre. Les anciens ne couraient pas après ; elle allait à eux dans leurs œuvres. D'où vient cela ? Dieu sait ! Le monde entier leur appartenait. Notre empire, à nous, est moins vaste, et nous avons le bras plus court.

— Paradoxe, que tout cela ! répondit Berséniéff. Si tu ne sais pas sentir la beauté et l'aimer partout où elle se trouve, elle ne se donnera pas à toi dans tes œuvres. Si une belle vue, une belle musique, ne disent rien à ton âme, si tu ne les sens pas, veux-je dire...

— Je ne discuterai pas avec toi, l'homme au sentiment. Vous êtes un trop grand philosophe pour moi, monsieur le troisième candidat de l'université de Moscou. Moi, vois-tu, je n'aime la beauté que dans les femmes. Voilà !

Et, s'étendant sur le dos, il croisa ses deux mains sous sa tête.

— A propos de femmes, demanda Berséniéff après un instant de silence, ton buste de madame Stakhoff avance-t-il ?

— Non, mon cher, il n'avance pas. Cette figure-là est capable de me faire damner. Avec des lignes pures, sévères, il n'est pas difficile d'arriver à une œuvre d'art. Mais, ici, rien de pareil. La chère dame ne prête pas. As-tu remarqué comme elle écoute ? aucun de ses traits ne bouge. Ses yeux seuls ont de l'expression, et une expression qui change à chaque instant. Que veux-tu que fasse, avec un visage pareil, un pauvre diable de sculpteur comme moi ?

— Oui ; mais sa fille est charmante.

— Hélène ? En effet ; seulement c'est un mystère pour moi que

d'un tel père et d'une telle mère soit née une fille semblable ! Certes, j'estime madame Stakhoff, je l'aime de tout mon cœur; c'est ma bienfaitrice; mais elle n'a pas inventé la poudre. Quant M. Stakhoff, Nicolas-Artémiévitch, nous le connaissons ! Où Hélène, leur fille, a-t-elle pris cette beauté, ce feu ? Explique-moi cela, philosophe.

Tout en causant ainsi d'art et de philosophie, les deux jeunes gens s'étaient levés et s'étaient mis à se promener le long de la Moskwa. Un vent frais venait de la rivière, et le clapotement léger des vagues flattait agréablement l'oreille.

— On se baignerait avec plaisir, dit Choubine; mais je craindrais de faire attendre. Regarde, le flot semble nous inviter. Les Grecs auraient vu là une nymphe. Mais nous ne sommes pas des Grecs, nous sommes des Scythes grossiers.

— Nous avons aussi notre mythologie, nos Roussalkis...

— Laisse-moi donc avec tes Roussalkis ! Que me font, à moi sculpteur, ces créations d'une imagination glacée, ces froides images nées dans la fumée de l'isba du paysan russe, ou dans le brouillard de ses nuits d'hiver ? Ce qu'il me faut, c'est la lumière, l'espace ! Oh ! quand pourrai-je aller en Italie ?... j'étouffe ici. L'Italie ! là est le soleil, la beauté, la...

II

En ce moment, une jeune fille, un large chapeau de paille sur la tête et une ombrelle de soie rose sur l'épaule, se montra au bout du sentier que suivaient les deux amis.

— Que vois-je ! la beauté elle-même qui vient au-devant de l'artiste dans la personne de la ravissante Zoé ! exclama Choubine en saluant d'une façon théâtrale.

La jeune fille s'arrêta et menaça du doigt l'artiste.

— Eh bien, messieurs, dit-elle d'une voix claire et en grasseyant quelque peu, ne venez-vous pas dîner ? Le couvert est mis.

— Comment ! dit Choubine en joignant les mains. Est-ce possible ? la belle Zoé a bien voulu prendre la peine de sortir par cette chaleur et de venir nous chercher ! J'en suis au désespoir.

— Finissez donc de vos plaisanteries, Paul, dit la jeune fille avec reproche, mais sans colère. Pourquoi ne me parlez-vous jamais sérieusement ? A la fin, je me fâcherai ! fit-elle avec une petite moue coquette.

— Ne m'en voulez pas, idéale Zoé, et ne me rendez pas malheureux. Je ne saurais parler sérieusement, n'étant pas un homme sérieux.

Zoé haussa les épaules. — Il est toujours comme cela avec moi, dit-elle à Bersénieff, il me traite toujours en enfant. J'ai pourtant dix-huit ans passés, messieurs... Hélène voulait venir avec moi, ajouta-t-elle; mais elle est restée au jardin, par crainte de la chaleur. Je n'en ai pas peur, moi. Allons, messieurs.

Elle les précéda dans le sentier, balançant sa taille gracieuse en écartant de sa main gantée d'une mitaine noire les boucles de cheveux qui flottaient autour de sa figure. On arriva à un petit pavillon de bois à un seul étage en retraite et peint en rose, qui s'élevait du milieu d'un jardin et semblait regarder par-dessus les arbres. Zoé ouvrit la barrière et entra la première en s'écriant :

— J'ai trouvé les fugitifs !

Une jeune fille au visage pâle, mais expressif, se leva d'un banc où elle était assise près de l'allée. Au même instant, une dame en robe de soie violette, et tenant à la main un mouchoir de batiste dont elle se garantissait contre le soleil, se montra sur le seuil de la porte; elle accueillit les nouveaux venus avec un sourire calme et doux.

Madame Stakhoff — c'était elle dont Choubine faisait le buste — était restée orpheline à sept ans. Elle avait des parents très-riches et d'autres très-pauvres : les premiers, du côté de sa mère; les autres, du côté paternel. Le prince Ardalion Tchikourassoff, son tuteur, la plaça dans le meilleur pensionnat de Moscou, et, à la fin de ses études, la prit chez lui, où il menait grand train, recevait beaucoup et donnait des bals. Ce fut dans un de ces bals que Anna Vakilievna Choubine, — tel était le nom de famille de mademoiselle Stakhoff, — fit la conquête de l'homme qui devait être son mari. Elle avait, ce jour-là, une « délicieuse toilette rose, » qu'elle conserva toujours depuis.

Nicolas-Artemiéviç Stakhoff, son futur époux, était bien de sa personne, s'habillait bien, et passait pour un parfait cavalier dans les salons de second ordre qu'il fréquentait presque exclusivement. Le grand monde ne lui était pas ouvert, car il n'était que le fils d'un capitaine en retraite, blessé dans la campagne de 1812, et employé dans un ministère à Saint-Pétersbourg. Entré à seize ans dans le corps des lounkers, il n'avait eu que deux buts : devenir aide de camp de l'empereur et faire un riche mariage. Obligé de renoncer de bonne heure au premier, il poursuivit avec d'autant plus d'acharnement le second. Dans ce dessein, il allait tous les hivers à Moscou. Il parlait assez bien français et se donnait des airs de philosophe. Dès le temps où il n'était que simple

lieutenant, il aimait à disputer sur des questions oiseuses comme celles-ci : « L'homme pourra-t-il découvrir toutes les parties de la terre? Pourra-t-il connaître ce qu'il y a au fond des mers? » Et il était toujours pour la négative. Cela lui donnait auprès des Moscovites un certain air de profondeur. Il avait vingt-cinq ans à l'époque de son mariage. Ayant alors donné sa démission d'officier, il se retira dans ses terres, mais s'y ennuya bientôt et revint à Moscou, où il habita la maison de sa femme. Dans sa jeunesse, il n'avait joué à aucun jeu ; mais, en ce moment, il se prit de passion pour le loto, et, quand le loto fut interdit, il se jeta sur l'*iérolach*. Son intérieur lui plaisait peu, et il passait presque toutes ses journées dans une maison allemande. L'année même dont nous parlons, il était resté tout l'été à Moscou, sous prétexte de prendre les eaux artificielles, mais, en réalité, pour ne pas rompre avec ses habitudes et ses relations journalières. Il se glorifiait du nom de *frondeur* que quelqu'un lui avait donné un jour. « C'est que, disait-il en secouant la tête d'un air fin, on ne me contente pas comme cela ! Ce n'est pas moi qu'on dupera. » Pauvre homme ! voici pourtant en quoi consistait sa *fronderie*. Parlait-on des nerfs : « Qu'est-ce que les nerfs ? » demandait-il. Était-il question des progrès de l'astronomie : « Oh ! s'écriait-il, vous croyez à l'astronomie ! » Enfin, son grand mot pour écraser un adversaire qui osait résister était celui-ci : « Tout cela, ce sont des phrases. »

Madame Stakhoff était une petite femme maigre et délicate disposée par nature aux émotions et à la tristesse. En pension, elle avait eu le goût de la musique et des romans, mais elle avait depuis abandonné tout cela ; elle avait aussi aimé la toilette et y avait également renoncé. D'abord elle s'était occupée de l'éducation de sa fille ; mais, se sentant trop faible, elle l'avait remise aux mains d'une gouvernante. Bref, sa vie se passait à peu près à s'inquiéter et à s'attrister en silence. La naissance de sa fille avait détruit sa santé et l'avait mise dans l'impossibilité d'avoir d'autres enfants. Son mari, par suite, s'était peu à peu éloigné d'elle ; elle en souffrait profondément, mais sans lui en faire de reproches. Comme elle n'aimait pas à sortir, son plus grand plaisir était d'avoir du monde et de causer de n'importe quoi : la solitude lui était insupportable. C'était un cœur aimant et doux. Aussi avait-elle recueilli avec plaisir un arrière-cousin à elle, fils d'un sien cousin et d'une Parisienne, le jeune Choubine, ce sculpteur en herbe avec qui nous avons déjà fait connaissance. D'autre part, pour servir de compagne à sa fille, elle avait pris la jeune Zoé, que nous venons d'apercevoir. Zoé était une petite Allemande de Moscou, blonde, frisée, avec un nez un peu fendu à l'extrémité et des joues roses disposées à se gercer. Elle chantait gentiment les romances russes, exécutait également bien sur le piano la musique grave et les mor-

ceaux légers et s'habillait avec goût, mais un peu trop en enfant. En apparence, c'était pour sa fille que madame Stakhoff la gardait, mais, en réalité, c'était pour elle-même : elle l'avait toujours auprès de soi. Mademoiselle Stakhoff était loin de s'en plaindre : le tête-à-tête avec cette poupée lui était pénible ; elle ne savait véritablement de quoi lui parler.

III

— A table ! dit madame Stakhoff d'une voix affectueuse.

Et tout le monde passa dans la salle à manger.

— Asseyez-vous ici à côté de moi, dit madame Stakhoff à Zoé ; toi, Hélène, place M. Berséniéff près de toi ; et toi, Paul, ajouta-t-elle en s'adressant à Choubine, je t'en prie, ne taquine pas Zoé, j'ai mal à la tête aujourd'hui.

Choubine leva au ciel un regard comiquement résigné, et Zoé le regarda en souriant à la dérobée. Le dîner ne fut pas long. Berséniéff parla avec Hélène de la vie d'université, de ses projets et de ses espérances. Choubine écouta en silence et mangea beaucoup, tout en jetant à la petite Allemande, d'un air hypocritement contrit, des regards que celle-ci lui renvoyait de la même façon. Après dîner, Hélène, Berséniéff et Paul allèrent se promener au jardin ; Zoé les suivit du regard en levant un peu les épaules en signe de contrariété et s'assit au piano.

— Pourquoi n'allez-vous pas vous promener ? demanda madame Stakhoff.

Et, sans attendre de réponse, elle ajouta : — Jouez-moi quelque chose, quelque chose de triste.

— La *Dernière pensée de Weber* ? demanda Zoé.

— Ah ! oui, Weber, murmura madame Stakhoff en s'enfonçant dans son fauteuil et en retenant sous sa paupière une larme prête à échapper.

Pendant ce temps-là, Hélène avait conduit les deux amis dans un bosquet d'acacias où il y avait une table rustique et des bancs pareils alentour. Hélène et Berséniéff s'assirent ; quant à Choubine, après avoir regardé autour de lui et fait quelques gambades :

— Attendez ! dit-il.

Il courut dans sa chambre et en rapporta un morceau de glaise avec laquelle il se mit à modeler la figure de Zoé en commentant son travail par toutes sortes de drôleries.

— Encore vos anciennes folies ! lui dit Héléne après avoir jeté un coup d'œil sur sa maquette.

Et, se tournant vers Berséniéff, avec qui elle reprit la conversation du dîner : — Ainsi, lui dit-elle, vous voulez être professeur ?

— Oui, mademoiselle, répondit-il en serrant ses deux longues mains entre ses genoux, c'est l'objet de tous mes vœux. Je sais très-bien ce qui me manque assurément pour être digne d'un si haut... je veux dire pour être prêt comme on doit l'être. Mais j'espère avoir la permission d'aller à l'étranger; j'y passerai trois ou quatre ans, si c'est nécessaire, et après...

Il s'interrompit, leva les yeux, sourit gauchement et passa une main dans ses cheveux. Quand Berséniéff parlait à une femme, sa langue était encore moins agile qu'à l'ordinaire, et son bégayement plus sensible.

— Vous désirez professer l'histoire ? lui demanda Héléne.

— Oui, répondit-il... ou la philosophie, ajouta-t-il plus bas.

— Oh ! il est déjà terriblement fort là-dessus, dit Choubine en tripotant sa glaise; il n'a pas besoin d'aller à l'étranger pour apprendre à parler couleur et sentiment.

— Et vous êtes content de votre position ? demanda Héléne au jeune candidat sans faire semblant d'entendre la moquerie de Choubine.

— Parfaitement content, répondit-il. Que pourrais-je désirer de mieux ? marcher sur les traces de mon père... La seule pensée de l'imiter me remplit de joie et de trouble... oui, d'un trouble qui naît de la conscience de mes faibles moyens. Mon père, en mourant, m'a béni dans cette pensée, et je n'oublierai jamais ses dernières paroles.

— Votre père est mort cet hiver ?

— Oui, mademoiselle; en février.

— On dit, reprit Héléne, qu'il a laissé en manuscrit un ouvrage remarquable. Est-ce vrai ?

— Oui, c'est vrai. C'était un homme admirable; vous l'auriez aimé, mademoiselle.

— Je le crois. Quel est le sujet de son travail ?

— C'est difficile à dire en quelques mots. Mon père était un homme très-savant, un *shellinghien*; il employait des expressions qui n'étaient pas toujours claires...

— Excusez mon ignorance, dit Héléne l'interrompant. Qu'est-ce qu'un *shellinghien* ?

Berséniéff sourit légèrement.

— Un *shellinghien*, ajouta-t-il, est un partisan de Shelling, philosophe allemand. Or voici en quoi la doctrine de Shelling...

— André Pétrovitch ! s'écria Choubine, au nom du ciel, ne va pas donner une leçon de philosophie *shellinghienne* à Héléne ! Grâce, mon ami !

— *Ce n'est pas du tout une leçon, répondit Berséniéff en rougissant, je voulais seulement...*

— *Et pourquoi, répliqua Hélène, ne serait-ce pas une leçon? J'aurais grand besoin d'en recevoir de vous.*

Choubine la regarda dans les yeux et éclata de rire.

— *Pourquoi riez-vous? lui demanda Hélène froidement et presque fâchée.*

Choubine ne répondit rien, mais Berséniéff chercha à s'excuser.

— *Pardon, mademoiselle, dit-il; ce n'est pas le moment, en vérité, de parler de philosophie... par ce beau temps et sous ces ombrages. C'est des rossignols, des roses, des doux sourires, qu'il conviendrait de causer...*

— *Et des romans français et des chiffons des femmes, ajouta Hélène ironiquement.*

— *Eh! oui, des chiffons des dames! s'écria Choubine, j'aime cela quand les dames sont jolies.*

— *Mais, s'il ne nous plaît pas, à nous, de parler chiffons! répliqua Hélène. Vous demandez la liberté pour vous autres artistes: ne pourriez-vous pas nous en laisser un peu? Puisque vous pensez ainsi, Paul, dit-elle à Choubine, permettez-moi de vous demander pourquoi vous attaquez toujours la pauvre Zoé. Voilà une femme avec laquelle on peut certes causer chiffons en tout temps.*

— *Ah! très-bien! s'écria Choubine en se levant; je vous comprends, je suis de trop ici; vous ne me croyez bon qu'à tenir tête à Zoé et me renvoyez auprès d'elle... Soit. Adieu!*

Et, broyant dans ses mains la glaise avec laquelle il venait d'ébaucher la tête de Zoé, il s'en alla dans sa chambre et ne reparut plus de la soirée. La conversation entre Hélène et Berséniéff dura encore longtemps. Il était nuit close et la lune et les étoiles brillaient au ciel quand l'étudiant prit congé de madame Stakhoff, d'Hélène et de Zoé. En passant devant la porte de Choubine, il frappa.

— *Qui est là? cria l'artiste.*

— *Moi, dit Berséniéff.*

— *Eh bien, que veux-tu?*

— *Ouvre-moi. C'est du caprice. N'as-tu pas de honte de te fâcher ainsi?*

— *Moi! je ne suis pas fâché; je dors et je rêve de Zoé.*

— *Allons, trêve de plaisanterie. Ouvre-moi et donne-moi la main.*

Choubine ouvrit. Les deux jeunes hommes causèrent bien avant dans la nuit et se séparèrent plus amis que jamais.

IV

Rentrée dans sa chambre, Hélène s'assit devant sa fenêtre ouverte, la tête appuyée sur sa main. C'était devenu chez elle une habitude de chaque soir. Elle s'entretenait alors avec elle-même et se rendait compte de ses pensées et de ses impressions de la journée. Hélène Stakhoff venait d'avoir vingt ans. Elle était haute de taille, brune et pâle; ses grands yeux d'un bleu clair s'ouvraient sous des sourcils bien arqués et entourés de quelques traces de rousseurs; elle avait le front et le nez droits, les lèvres minces et le menton quelque peu aigu. Ses cheveux, d'un blond foncé, flottaient autour d'un cou délicatement modelé, comme eût dit Choubine. Dans toute sa personne, dans l'expression ardente et pourtant timide de son visage, dans son regard vif mais mobile, dans son sourire où l'on eût dit qu'il y avait de l'effort, dans sa voix calme mais inégale, il y avait je ne sais quoi de nerveux, d'électrique, quelque chose de saccadé et de précipité, quelque chose enfin qui ne pouvait plaire à tout le monde, qui même devait être antipathique à plus d'une personne. Ses mains étaient fines et roses, ses doigts minces, et son pied étroit. Elle marchait vivement et même avec une sorte d'impétuosité et le corps penché en avant. Son caractère avait passé par des phases étranges : d'abord elle avait adoré son père; ensuite c'était sa mère qu'elle avait aimée avec passion; puis enfin elle était devenue froide pour eux, mais principalement pour son père. Dans ces derniers temps, elle se conduisait avec sa mère comme avec une pauvre malade; et quant à son père, qui s'en était glorifié, tant qu'elle avait grandi, comme d'une enfant extraordinaire, il commençait à la craindre et disait d'elle que c'était une enthousiaste. La faiblesse la révoltait, la sottise l'irritait, et elle ne pardonnait jamais le mensonge. Si un homme perdait son estime, il était condamné promptement — trop promptement — et avait cessé d'exister pour elle. Toutes ses impressions se gravaient profondément dans son âme, et on ne les en effaçait pas.

Hélène n'avait pas d'amie; de toutes les jeunes filles qui voyaient la maison Stakhoff, il n'y en avait pas une avec qui elle se fût liée. L'action de ses parents sur elle avait toujours été faible, et elle avait grandi dans une indépendance à peu près complète; elle vivait à sa façon et presque solitaire; et, dans cette solitude, son âme ardente étouffait. Elle se débattait comme un oiseau en cage, et pourtant il n'y avait

pour elle ni cage ni barreaux : personne ne la contraignait, personne ne contrariait sa liberté. Son tourment venait d'elle. Souvent elle ne pouvait se comprendre et s'effrayait d'elle-même. Tout ce qui l'entourait lui semblait incompréhensible. « Comment vivre sans aimer? Mais qui aimer? » se demandait-elle. Ces pensées, ces aspirations, causaient son supplice. A dix-huit ans, elle avait failli mourir d'une fièvre pernicieuse qui ébranla jusque dans ses fondements sa forte et saine nature. Elle fut longtemps à se remettre. Toute trace du mal disparut enfin, mais ses parents n'en continuèrent pas moins à voir les suites de sa maladie dans ce qu'ils appelaient « ses étrangetés. »

Le soir du jour où commence cette histoire, Hélène resta plus longtemps qu'à l'ordinaire à sa fenêtre. Elle pensa beaucoup à Berséniéff et à la conversation qu'ils avaient eue ensemble. Ce jeune homme lui plaisait; elle aimait la chaleur de ses sentiments et l'honnêteté de ses desseins. Il ne lui avait pas encore parlé comme ce soir-là; elle se rappela l'expression de ses regards et de son sourire. Elle sourit elle-même et devint pensive. Alors elle se prit à regarder la nuit à travers sa fenêtre ouverte. Elle contempla longtemps le ciel bas et sombre; puis, secouant la tête pour écarter ses cheveux de son visage, elle tendit, sans savoir elle-même pourquoi, ses bras nus vers ce ciel; puis, les laissant retomber, elle se jeta à genoux contre son lit, pressa son visage contre son oreiller, et, malgré tous ses efforts pour résister à son émotion, elle versa des larmes involontaires et brûlantes.

V

Le lendemain, Berséniéff retourna à Moscou. Il devait toucher de l'argent à la poste, acheter quelques livres et voir un de ses amis, appelé Insaroff, qu'il voulait amener passer quelques jours à la campagne. Il eut quelque peine à le trouver. Insaroff avait changé de logement et s'était établi dans une vieille maison du quartier de l'Arbate, chez un vieux tailleur allemand. Il occupait là une grande chambre dont les murailles étaient peintes en vert et qu'éclairaient trois grandes fenêtres. Le mobilier se composait d'une table, d'un lit, d'une chaise, d'un petit divan en cuir et d'une grande cage pendue au plafond et où il y avait eu autrefois un rossignol. Insaroff alla au-devant de son ami. Il ne lui dit pas : « Ah! c'est vous! » ni : « Par quel hasard? » ni : « Comment allez-vous? » Il le fit asseoir sur son unique chaise et s'assit lui-même sur le bord de la table.

— Vous voyez encore bien du désordre ici, dit-il en montrant un tas de papiers et de livres gisants sur le parquet. Je n'ai pas encore eu le temps de rien ranger.

Insaroff parlait très-facilement et très-purement le russe et articulait bien chaque mot; mais sa prononciation gutturale, quoique agréable, annonçait qu'il n'était pas Russe. Son origine étrangère (il était Bulgare) se révélait davantage encore dans son extérieur. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans, maigre, nerveux, la poitrine un peu rentrée, les mains noueuses, les traits saillants, le nez coudé, les cheveux d'un noir bleu, le front étroit, les yeux petits et enfoncés, le regard fatigué, mais ardent, les sourcils épais. Quand il riait, ses lèvres fines, dures, trop déliées, laissaient voir de belles dents blanches. Il portait un surtout quelque peu usé, mais propre, fermé sur la poitrine.

— Pourquoi avez-vous quitté votre ancien logement? lui demanda Berséniéff.

— Celui-ci est moins cher et plus près de l'université.

— Je comprends. Mais, actuellement, on est en vacances. Et puis, pourquoi rester en ville pendant l'été? vous auriez pu louer une maison à la campagne.

Insaroff ne répondit rien à cette observation. Il présenta une pipe à son ami: — Excusez-moi, dit-il, je n'ai ni cigare ni *papiros*.

Berséniéff prit la pipe. — J'ai loué près de Kountsovo, dit-il, une petite maison. Ce n'est pas cher et c'est très-convenable. J'ai même, dans le haut, une chambre que je n'occupe pas.

Insaroff ne répondit rien encore, et Berséniéff se sentit embarrassé.

— Je pensais, reprit-il pourtant en lançant quelques bouffées de tabac, je pensais que, par exemple, si j'avais trouvé quelqu'un qui... vous, par exemple... qui aurait voulu... à qui il aurait convenu de loger avec moi, dans le haut... ç'aurait été bien agréable.

Insaroff fixa sur lui ses petits yeux. — Vous me proposez d'aller m'établir à la campagne avec vous? dit-il.

— Oui, j'ai en haut une chambre libre.

— Je vous suis bien obligé, André-Pétrovitch; mais mes moyens ne me permettraient pas, je crois...

— Ne vous permettraient pas quoi?

— De me donner une campagne. Deux logements seraient trop pour moi.

— Mais je... reprit Berséniéff. Et il s'arrêta. Vous n'auriez rien à payer, vous n'auriez que ce logement-ci à votre compte, et c'est peu de chose. Nous pourrions nous arranger pour manger ensemble.

Insaroff gardait toujours le silence.

— Venez au moins me voir quelquefois, poursuivit Berséniéff, que

ce mutisme décontenançait. A deux pas de moi demeure une famille avec laquelle je veux vous faire faire connaissance. (Les Russes aiment beaucoup recevoir.) Il y a là une admirable jeune fille. Si vous la connaissiez !... Vous y verriez aussi un de mes meilleurs amis, un jeune homme de beaucoup de talent, et qui vous conviendrait, j'en suis persuadé. Vrai, venez me voir; ou plutôt, faites mieux, venez vous établir chez moi. Nous lirons, nous travaillerons ensemble. Je m'occupe d'histoire, de philosophie, cela vous intéressera. J'ai d'ailleurs beaucoup de livres.

Insaroff se leva, fit quelques pas dans sa chambre. — Permettez-moi de vous demander, dit-il enfin, combien vous payez.

— Cent roubles argent.

— Et combien avez-vous de chambres ?

— Cinq.

— A ce compte, ce serait vingt roubles par chambre.

— Vingt roubles... Mais, je vous l'ai dit, celle que je vous offre m'est tout à fait inutile. Il n'y a même rien.

— C'est possible; mais, écoutez-moi, répliqua Insaroff avec un ton ferme et simple : je consens à accepter votre offre, mais à la condition de payer. Je puis donner vingt roubles, et le puis d'autant mieux, que, selon vous, j'économiserai sur d'autres choses.

— Sans doute; mais j'ai honte en vérité...

— Voilà mes conditions, André-Pétrovitch.

— Allons, comme il vous plaira; seulement, vous êtes un fier entêté !

Les deux jeunes gens convinrent du jour du déménagement. Ils appelèrent le tailleur à qui appartenait la chambre. Insaroff lui dit qu'il allait passer quelque temps à la campagne près de Kountsovo, mais qu'il gardait son appartement et lui recommandait ses meubles.

Berséniéff alors quitta son ami, fort content du succès de sa démarche et retourna à Kountsovo.

VI

Berséniéff revit Hélène, qui le reçut non plus dans le jardin, mais dans le petit salon qui précédait sa chambre. Ils reprirent leur conversation de l'avant-veille, et parlèrent beaucoup de l'université de Moscou, qui, disait Berséniéff, n'était plus une université, mais une

école. — J'y connais pourtant encore, ajouta-t-il, un véritable étudiant, un étudiant tout à fait remarquable.

— Comment l'appellez-vous? demanda Héléne avec un vif intérêt.

— Il s'appelle Dmitri-Nicanorovitch Insaroff.

— Est-il Russe?

— Non, il est Bulgare.

— Pourquoi est-il venu à Moscou?

— Il y est venu étudier. Et savez-vous dans quel but il étudie? Il n'a qu'une pensée : la délivrance de son pays. Son histoire est affreuse. Son père était un marchand originaire de Ternova, ville aujourd'hui de peu d'importance, mais qui était autrefois la capitale de la Bulgarie, quand la Bulgarie formait un royaume indépendant; il s'était établi à Sophia et avait des relations avec la Russie; une de ses sœurs même avait épousé un professeur de Kieff, où elle vit encore. En 1835, il y a de cela dix-huit ans, un grand crime fut commis : la mère du jeune Insaroff disparut subitement un jour, et, une semaine après, on la trouva égorgée.

Héléne frémit. Bersénieff s'arrêta.

— Poursuivez, je vous en prie, poursuivez, dit-elle.

— Le bruit courut qu'un aga turc l'avait enlevée et tuée. Son mari, le père de l'étudiant d'aujourd'hui, connut toute la vérité et voulut se venger; mais il ne réussit qu'à blesser l'aga d'un coup de poignard, et fut fusillé.

— Fusillé!... sans jugement?

— Oui. Insaroff avait alors huit ans. Des voisins se chargèrent de lui, puis sa tante le prit auprès d'elle à Kieff, où il passa neuf ans. C'est pour cela qu'il parle si bien le russe.

— Ah! il parle le russe? dit Héléne.

— Comme vous et moi. Quand il eut vingt ans (c'était au commencement de 1848), il voulut retourner dans sa patrie. Il alla à Sophia, à Ternova, parcourut toute la Bulgarie en long et en large, et y passa deux ans particulièrement occupé à en apprendre la langue. Le gouvernement turc le surveillait, et probablement lui fit courir plus d'un danger, car je lui ai vu au cou une large cicatrice qui doit être la trace d'une blessure. Il n'aime pas à parler de cela, car il est par nature assez taciturne. J'ai voulu lui demander ce que c'était, mais il m'a répondu d'une manière évasive. En 1850, il revint en Russie, s'établit à Moscou pour y perfectionner son éducation et se rapprocha alors des Russes. Quand il sortira de l'université...

— Oui, que pourra-t-il faire alors?

— Dieu sait! on ne saurait guère le deviner.

— Votre histoire m'a singulièrement intéressée, dit Héléne. Comment est-il de sa personne?

— C'est difficile à dire. Selon moi, il n'est pas mal, mais bien des gens ne sont pas de mon goût. Au surplus, vous le verrez, je vous le présenterai ; car il vient passer quelque temps ici avec moi.

— En vérité, il vient demeurer avec vous ?

— Oui, et il en paraît très-heureux.

— Est-il fier ?

— Pas le moins du monde... c'est pourtant selon ce que vous entendez par là ; car, par exemple, vous ne réussiriez pas à lui faire accepter un prêt d'argent.

— Il est donc pauvre ?

— Il n'est pas riche du moins. Lors de son voyage en Bulgarie, il est parvenu à recueillir quelques débris de la fortune de son père, et sa tante l'aide un peu. Tout cela néanmoins n'est pas grand'chose.

— Il doit avoir beaucoup de caractère, je pense ? dit Hélène.

— Oh ! oui, c'est une barre de fer. Vous trouverez cependant en lui, tout concentré et tout réservé qu'il est, quelque chose de candide et d'enfant. Et cette candeur n'est pas la nôtre, la candeur des gens qui n'ont rien à cacher ; c'est... mais encore une fois vous le verrez.

— Il n'est pas embarrassé ?

— Oh ! non ; l'embarras est le fait des gens qui ont de la prétention.

— Cependant, vous n'avez pas de prétention, vous.

Berséniéff sourit et retira ses mains d'entre ses genoux.

— Vous piquez vivement ma curiosité, dit Hélène. — Dites-moi, ajouta-t-elle, s'est-il vengé de l'aga turc ?

Berséniéff sourit. — On ne se venge que dans les romans, dit-il. D'ailleurs, depuis vingt ans, il se peut que l'aga soit mort.

— En tout cas, M. Insaroff ne vous en a jamais rien dit ?

— Jamais.

— Pourquoi est-il allé à Sophia ?

— C'était là qu'habitait son père.

Hélène devint pensive. — Délivrer sa patrie ! se dit-elle ; il y a dans ces paroles quelque chose d'étrange et de grand qui émeut.

L'arrivée de sa mère interrompit la conversation.

VII

Deux jours après, Insaroff arriva à Kountsovo chez Berséniéff. Il n'avait pas de domestique. Il arrangea lui-même sa chambre, en disposa les meubles, balaya, essuya et mit tout en ordre, principalement

sa table à écrire. Après quoi, ayant forcé Berséniéff à recevoir dix roubles d'avance, il s'arma d'un gros bâton et s'en alla visiter les environs de son nouveau séjour. A son retour, au bout de deux ou trois heures, il accepta l'invitation à dîner de son hôte, mais pour ce jour-là seulement, parce qu'il avait déjà pris des arrangements avec la paysanne à qui appartenait la maison pour être servi chez soi.

— Malheureux ! s'écria Berséniéff ; mais vous allez être affreusement nourri ; cette vieille bonne femme ne sait rien faire. Pourquoi ne voulez-vous pas prendre vos repas avec moi, à frais communs ?

— Mes moyens ne me permettent pas de vivre comme vous, répondit-il avec simplicité et en souriant, de manière à rendre toute instance impossible.

Berséniéff n'en fit pas. Après dîner, il proposa une visite chez les Stakhoff ; mais Insaroff, ayant disposé de sa soirée pour répondre à des lettres qu'il avait reçues de ses compatriotes, demanda que la visite fût renvoyée au lendemain. Berséniéff, qui le connaissait, n'insista pas pour le faire changer de résolution, trouvant qu'il y aurait de l'impolitesse à le contrarier à cet égard précisément au moment où il lui offrait l'hospitalité.

Le lendemain, Insaroff se leva à quatre heures du matin, parcourut presque tous les environs de Kountsovo, se baigna dans la rivière, prit un verre de lait froid et se mit au travail. Le soir, Berséniéff le présenta chez les Stakhoff. Hélène, Zoé et Choubine étaient seuls au salon. Tandis qu'Hélène engageait avec les visiteurs une de ces conversations insignifiantes comme le sont toutes les conversations en pareil cas, Zoé était allée prévenir madame Stakhoff, et Choubine se livrait, en silence, à ses observations d'artiste. « Ces deux messieurs, se disait-il, ne sont pas beaux ; le Bulgare a une tête de caractère, un visage qu'on dirait fait pour être sculpté : le voilà bien dans son jour. Quant à mon ami Berséniéff, il ferait mieux l'affaire d'un peintre : pas de traits, mais de la physionomie. Une femme toutefois peut s'éprendre de l'un et de l'autre. Hélène n'en est pas encore là mais je crois qu'elle en tiendra bientôt pour Berséniéff. » Madame Stakhoff étant descendue au salon, la conversation prit ce ton demi-champêtre et demi-mondain qu'elle a à la campagne chez les riches quand ils sont en villégiature : elle fut monotone et souvent interrompue par des pauses et des intervalles de silence qui revenaient toutes les trois minutes. Madame Stakhoff saisit un de ces instants pour faire signe à Zoé, qui se mit au piano, et, au grand dépit de Choubine, joua et chanta son répertoire le plus gai. Après cela on prit le thé, on descendit au jardin, et l'on se sépara.

Insaroff produisit sur Hélène beaucoup moins d'impression qu'elle ne l'attendait, ou, pour mieux dire, en produisit une toute différente.

Ce qui lui plut en lui fut son naturel, sa simplicité; elle ne trouva pas sa figure désagréable; mais l'ensemble de sa personne ne répondait pas à l'idée qu'elle s'en était faite d'après la conversation de Berséniéff. Elle s'attendait à lui trouver quelque chose de plus « fatal. » « Mais, se disait-elle, s'il a peu parlé aujourd'hui, c'est ma faute, j'aurais dû le provoquer. Attendons à une autre visite... Il a des yeux extrêmement expressifs et très-limpides. » Elle ne se sentait pas disposée à avoir pour lui autre chose que de l'amitié, et il ne lui semblait pas que les gens comme lui pussent être des héros.

— Comment trouvez-vous la famille que nous venons de voir? demanda Berséniéff à Insaroff en rentrant.

— Mais très-bien, la jeune fille surtout. C'est une admirable personne, très-passionnée, mais noblement passionnée, je crois.

— Il nous faudra voir souvent cette famille.

— Volontiers, répondit Insaroff.

La conversation en resta là. Insaroff, en rentrant, monta dans sa chambre, où l'on vit de la lumière bien avant dans la nuit.

VIII

Les deux premières semaines qu'Insaroff habita Kountsovo, il n'alla pas plus de quatre ou cinq fois chez les Stakhoff, où Berséniéff passait presque toutes ses journées. Hélène se montrait toujours joyeuse et semblait prendre grand plaisir à converser avec le jeune candidat. Elle était moins à son aise avec Insaroff quand il venait. Il avait dans son calme quelque chose d'imposant qui la troublait, l'intimidait. Cependant, bien qu'ils n'échangeassent que des paroles insignifiantes, elle sentait naître, à chacune de ses visites, un attrait de plus en plus prononcé pour lui. Elle ne s'était jamais trouvée seule avec lui, ce qui est la condition pour se bien apprécier. Elle en parlait souvent avec Berséniéff, qui remarquait bien à quel point l'imagination de la jeune fille était occupée de son ami, mais qui, nonobstant certains mouvements passagers de jalousie, se plaisait à en dire loyalement tout le bien qu'il savait.

Un jour, Berséniéff arriva chez les Stakhoff plus tôt qu'il n'en avait l'habitude, à onze heures du matin.

— Figurez-vous, dit-il avec un sourire forcé à Hélène, qu'il trouva dans la salle à manger, que notre ami Insaroff a disparu.

— Disparu ! reprit Hélène.

— Disparu. Il y a trois jours qu'il est parti vers le soir, et, depuis lors, on ne l'a plus revu.

— Il ne vous a pas dit où il allait?

— Non.

Hélène s'assit. — Il sera allé à Moscou, dit-elle en essayant de paraître calme et en s'étonnant des efforts qu'elle avait à faire pour cela.

— Je ne le crois pas, répondit Berséniéff, il n'est pas parti seul.

— Avec qui donc était-il?

— Il y a trois jours, on a vu entrer chez lui deux individus assez étranges : ce doivent être des compatriotes.

— Des Bulgares? Qu'est-ce qui vous fait supposer cela?

— C'est qu'il m'a paru qu'ils parlaient une langue que je ne comprenais pas, mais qui n'était pas étrangère au slave. Vous trouvez vous-même qu'il y a un peu de mystère dans l'existence d'Insaroff. Or, quoi de plus mystérieux que cette visite? Figurez-vous qu'ils sont montés chez lui, et que, là, ils se sont mis à crier, à disputer avec un accent âpre et sauvage. Lui-même criait.

— Lui?

— Oui, il paraissait irrité contre eux. Eux, se plaignaient l'un de l'autre. Et si vous aviez vu, mademoiselle, quels étranges hommes c'étaient! des visages basanés, aux pommettes saillantes, aux lèvres épaisses, avec des nez d'éperviers. Ces hommes pouvaient avoir l'un et l'autre quarante ans; ils étaient grossièrement vêtus et tout couverts de sueur et de poussière. C'étaient mieux que des artisans, quoiqu'ils en eussent l'extérieur, mais ce n'étaient pas non plus des gentilshommes. Qu'étaient-ils? Dieu le sait.

— Et vous dites qu'il est parti avec eux?

— Oui, mademoiselle, après les avoir bien repus et s'être assis à table avec eux. La femme qui le nourrit dit qu'ils ont mangé comme des loups et ont englouti, à eux deux, un énorme pot de bouillie de sarrasin.

Hélène sourit. — Du moins l'aventure n'a pas fini d'une manière tragique, dit-elle.

— Dieu le veuille! répondit Berséniéff.

— Oh! vous m'avouerez que ces deux mangeurs de bouillie noire...

— Permettez : Thémistocle, la veille de la bataille de Salamine, en fit autant que ces messieurs.

— C'est vrai, répondit Hélène, et le lendemain la bataille eut lieu... Mais, quoi qu'il arrive de cette affaire-ci, faites-moi savoir quand votre ami sera de retour, ajouta-t-elle pour rompre le cours de la conversation.

Zoé étant entrée en ce moment, Berséniéff se retira. Le soir, il envoya le billet suivant à Hélène :

« Il est revenu brûlé, par le soleil et couvert de poussière des pieds à la tête. Où est-il allé, et pourquoi ce voyage? je l'ignore. Le savez-vous? »

— Le savez-vous? murmura Hélène. Me croit-il dans sa confiance?

IX

Le lendemain, vers les deux heures, Hélène était assise au jardin, regardant manger deux petits chiens délaissés que le jardinier avait trouvés au pied d'une haie et qu'Hélène avait pris sous sa protection. Elle les considérait, heureuse de les voir pleins de vie, quand tout à coup parut Insaroff; s'avançant seul par l'allée où elle était. Peu s'en fallut qu'elle ne poussât un cri de surprise.

— Bonjour, mademoiselle, dit Insaroff en s'approchant, sa casquette à la main.

Hélène remarqua qu'en effet sa figure était très-hâlée.

— Je voulais venir avec Berséniéff, reprit-il; mais il a été retenu, et je suis venu seul. Je n'ai trouvé personne à la maison, voilà pourquoi j'ai pris la liberté de pénétrer jusqu'ici.

— Vous avez l'air de vous excuser, monsieur, cela n'est point nécessaire. Nous sommes toujours joyeux de vous voir. Asseyons-nous, je vous prie, à l'ombre sur ce banc.

Hélène s'assit. Insaroff prit place à côté d'elle.

— Vous avez été absent, ce semble? dit Hélène.

— Oui, répondit Insaroff; j'ai fait un voyage... Berséniéff vous en a parlé?

En parlant ainsi, Insaroff regarda Hélène en souriant et en jouant avec sa casquette.

— Oui, continua-t-il, et Berséniéff a dû vous dire que j'étais parti avec des gens d'assez mauvaise mine?

Hélène fut d'abord un peu troublée; mais, sentant que, avec Insaroff, il fallait dire la vérité, elle avoua que c'était vrai.

— Et qu'avez-vous pensé de moi? lui demanda-t-il nettement.

Hélène le regarda. — Je pensais, dit-elle, que vous êtes un homme qui savez toujours ce que vous faites, et qui n'êtes pas capable de rien faire de mal.

— Je vous remercie, mademoiselle, répondit Insaroff.

« Puis il ajouta avec un accent d'affectueuse confiance : — Nous formons ici en Russie, nous autres Bulgares, une petite famille. Il y a

parmi nous des hommes de peu d'éducation, mais qui n'en sont pas moins très-attachés à la patrie commune. Quoique bons patriotes, ils ne sont point parfaits ; il s'élève entre eux des querelles. Tous me connaissent, et, dans ces occasions, viennent me prendre pour arbitre. C'est pour une de ces contestations qu'on est venu me chercher il y a quatre jours, et que je suis parti.

— Êtes-vous allé loin ?

— A soixante verstes, près de Troïtsa. Nous avons là, aux environs du couvent, un certain nombre de compatriotes établis. La visite que je leur ai faite n'a pas été du moins inutile : j'ai arrangé leur affaire.

— Cela a-t-il été difficile ?

— Oui, fort difficile. L'un d'eux s'était entêté et ne voulait pas payer ?

— Il s'agissait donc d'argent ?

— Oui, et d'une assez petite somme encore... Vous aviez supposé?...

— Et c'est pour une bagatelle comme cela que vous avez fait soixante verstes et perdu trois jours ?

— Il n'y a jamais de bagatelle quand il s'agit d'intérêts de compatriotes. J'aurais été coupable de refuser de me mêler de leur affaire en cette circonstance. Notre temps ne nous appartient pas.

— A qui donc appartient-il ?

— A tous ceux qui ont besoin de nous, mademoiselle. Je vous ai raconté tout ceci, parce que je tiens à ne pas vous donner une mauvaise opinion de moi. Berséniéff a dû bien vous étonner en vous parlant de mon départ.

— Pourquoi tenez-vous à mon estime ? dit Héléne sans répondre directement.

— Parce que vous êtes bonne et n'êtes point fière.

— Savez-vous, reprit Héléne après un moment de silence, que c'est la première fois que vous me parlez ainsi à cœur ouvert... J'en suis heureuse, au surplus, car, moi aussi, je veux vous parler franchement. Le peut-on ?

Insaroff sourit. — On le peut, dit-il.

— Je vous préviens que je suis très-curieuse.

— Cela n'y fait rien. Dites toujours.

— M. Berséniéff m'a beaucoup parlé de vous, de votre jeunesse. Je connais même une circonstance, circonstance affreuse... Je sais que vous êtes retourné dans votre pays... Ne me répondez pas, de grâce, si ma question est indiscreète... Mais il y a une pensée qui me tourmente : avez-vous rencontré l'homme qui... l'aga...

La respiration manqua à Héléne ; elle était embarrassée et comme

honteuse d'avoir fait une pareille question. Insaroff le regardait attentivement, les yeux à demi fermés et le menton dans sa main.

— Hélène Nicolaëvna, lui répondit-il d'une voix si calme, que la jeune fille en fut effrayée, je sais de quel homme vous voulez parler. Non, je ne l'ai pas rencontré, et j'en remercie Dieu. Je ne l'ai pas cherché non plus, et, si je ne l'ai pas cherché, c'est que je ne croyais pas avoir le droit de le tuer. Je l'aurais fait pourtant avec calme, si, au lieu d'une vengeance particulière, il s'était agi d'une vengeance nationale. Mais ce mot de vengeance ne convient plus quand il s'agit de la délivrance d'un peuple. Vengeance, délivrance : il ne faut pas mêler ces deux choses, elles pourraient se nuire. Chacune doit avoir son temps !... Oui, répéta-t-il en relevant la tête, chacune de ces choses doit avoir son temps !

Hélène le regardait, les yeux baissés, tandis qu'il parlait ainsi.

— Vous aimez beaucoup votre pays ? lui demanda-t-elle timidement.

— Je n'en sais rien encore, répondit-il. C'est quand un homme meurt pour sa patrie qu'on peut dire avec certitude qu'il l'aime.

— Ainsi, ajouta Hélène, si vous ne pouviez retourner en Bulgarie, si vous deviez rester en Russie, cela vous serait très-pénible ?

Insaroff baissa les yeux. — Je n'ai pas dit cela, répondit-il.

— Dites-moi, demanda Hélène, la langue bulgare est-elle difficile ?

— Nullement, et il est honteux aux Russes de ne pas la comprendre. Un Russe devrait savoir tous les dialectes de la langue slave. Si vous le voulez, je vous apporterai des livres. Vous verrez combien cela est facile. Que de chansons nationales nous avons ! et elles ne sont nullement inférieures à celles des Serbes. Je vais vous en traduire une. Il s'agit... Mais savez-vous un peu notre histoire ?

— Non, pas le premier mot.

— Attendez, je vous apporterai un petit livre où vous en verrez en abrégé les principaux faits ; vous comprendrez mieux alors cette chanson. Je suis persuadé que vous nous aimerez ! Si vous saviez quelle belle contrée c'est que la nôtre ! Et elle est foulée aux pieds, déchirée ! s'écria-t-il en levant involontairement la main en signe de menace. — Son visage avait pris une expression sombre. — On nous a tout enlevé, nos églises, nos terres, nos lois, tout ! Le Turc impur nous chasse et nous égorge comme un troupeau.

— Dmitri-Nikanorovitch ! s'écria Hélène frappée de son exaltation.

Il s'arrêta.

— Pardonnez-moi, dit-il, je ne saurais me contenir quand je parle de cela. Vous me demandiez tout à l'heure, mademoiselle, si j'aimais

ma patrie ! Que peut-on aimer de mieux sur la terre ? La patrie, c'est ce qui ne trompe pas, ce qui n'inspire pas de doute, ce à quoi l'on croit comme à Dieu. Sachez-le : chez nous, en Bulgarie, le dernier paysan, le dernier mendiant, n'a, comme moi, qu'un seul désir, qu'un seul but. Comprenez-vous combien cela donne de confiance et de force ?

Insaroff s'arrêta un instant, mais il reprit et parla encore de la Bulgarie.

Hélène l'écoutait avec une attention ardente et mêlée de tristesse, et, quand il se retira, elle le suivit longtemps des yeux : cet entretien en avait fait pour elle un tout autre homme.

À dater de ce jour, Insaroff fréquenta plus assidûment la maison Stakhoff et fut de toutes les réunions, de toutes les fêtes de famille, et surtout de ces parties de campagne par lesquelles madame Stakhoff, en vraie femme russe à qui le besoin de changement prend comme par accès, aimait à interrompre l'indolente uniformité de sa vie. Dans ces relations quotidiennes, l'âme du jeune Bulgare acheva de se révéler à Hélène, dont le trouble croissant, malgré l'empire qu'elle exerçait sur elle-même, n'échappa pas à Choubine et à Berséniéff. Insaroff ne s'en aperçut que le dernier peut-être, mais la résolution qu'il prit en conséquence de cette découverte n'en fut que plus énergique.

X

Un matin il descendit chez son ami et lui annonça son projet de retourner à Moscou.

— Est-ce possible ! s'écria Berséniéff. Rentrer en ville au moment le plus beau de l'automne ! Qu'y ferez-vous ? D'où vient cette détermination inattendue ? Auriez-vous reçu quelque mauvaise nouvelle ?

— Nullement ; mais, à mon avis, je ne puis pas rester ici davantage.

— D'où vient cela ?

— Mon ami, répondit Insaroff, soyez assez bon pour ne pas insister. Il m'est pénible de vous quitter, mais je le dois.

Berséniéff le regarda attentivement.

— Je sais, répondit-il, que je ne vous persuaderais pas. Ainsi c'est une chose décidée ?

— Tout à fait décidée, dit Insaroff.

Dès qu'il fut sorti, Berséniéff prit son chapeau et courut chez les Stakhoff.

— Vous avez encore quelque chose à m'annoncer. Lui dit Hélène dès qu'il furent seuls.

— Oui. A quoi l'avez-vous deviné?

— Peu importe. Parlez. Qu'avez-vous à m'apprendre?

Berséniéff lui fit part de la résolution d'Insaroff. Hélène pâlit.

— Que signifie cela? dit-elle.

— Vous savez, répondit Berséniéff, qu'Insaroff n'aime pas à s'expliquer sur ses actions. Mais je pense... Asseyons-nous, mademoiselle, vous ne me semblez pas bien... Je crois deviner la cause de ce brusque départ.

— Quelle est-elle, cette cause? demanda vivement Hélène en saisissant de sa main froide et sans s'en apercevoir la main de Berséniéff.

— Comment vous expliquer cela? Tenez, voici ce qui m'est arrivé avec Insaroff au printemps dernier, à l'époque où nos relations ont commencé. Nous nous trouvions ensemble chez un de mes parents. Ce parent avait une fille très-belle qu'Insaroff ne me semblait pas regarder avec indifférence. Je lui en fis l'observation. « Vous vous trompez, me répondit-il en souriant; mon cœur ne ressent rien pour elle. Je m'éloignerais immédiatement, si j'éprouvais rien de semblable. Je ne suis pas homme, — ce sont ses propres paroles, — à sacrifier le devoir au sentiment. Je suis Bulgare, ajouta-t-il, et un amour russe serait un obstacle pour moi. »

— Eh bien, maintenant, murmura Hélène en retirant la tête comme quelqu'un qui craint de recevoir un coup, mais sans pourtant quitter la main de Berséniéff, maintenant vous pensez...

— Je pense que la supposition que je faisais sans fondement alors est une réalité aujourd'hui.

— C'est-à-dire... Oh! ne me tuez pas ainsi en me faisant attendre.

— C'est-à-dire qu'Insaroff s'est laissé prendre ici à quelque amour, et qu'il songe à fuir.

Hélène baissa la tête, comme pour cacher la flamme qui inonda subitement son visage. — André-Pétrovitch, dit-elle à Berséniéff en lui serrant vivement la main, vous êtes bon comme un ange! Mais, dites-moi, ne viendra-t-il pas prendre congé de nous?

— Il viendra, je le suppose. Il est impossible qu'il parte autrement.

— Dites-lui de venir, dit Hélène avec vivacité. Dites-le-lui!

Et la pauvre jeune fille, incapable de retenir ses larmes, s'enfuit précipitamment dans sa chambre.

— Comme elle l'aime! se disait Berséniéff en rentrant lentement chez lui. Quoi! déjà avec tant de force! je ne l'aurais pas cru.

Et un léger sentiment de jalousie lui traversa le cœur.

Le jour suivant, Insaroff alla faire ses adieux à madame Stakhoff. Elle avait en ce moment la visite d'une dame du voisinage. Ce fut, au premier moment, une circonstance heureuse pour Hélène, dont tout le sang avait reflué au cœur en entendant annoncer le jeune Bulgare. Cependant c'était pour elle un supplice de penser qu'il pourrait partir sans qu'ils eussent eu le temps d'échanger une parole ensemble. De son côté, Insaroff était cruellement agité. Il fuyait le regard d'Hélène. « Serait-il possible qu'il partit tout de suite? » se demandait celle-ci. En effet, il s'était levé et se disposait à saluer, quand Hélène, s'approchant de lui, l'emmena dans l'embrasure d'une fenêtre à la faveur d'une discussion engagée entre madame Stakhoff et sa voisine sur la grave affaire d'un corset de nouveau modèle.

— Écoutez, dit précipitamment Hélène à Insaroff, je sais pourquoi vous partez : M. Berséniéff me l'a dit. Mais, je vous en prie, je vous en supplie, monsieur Insaroff, ne nous quittez pas aujourd'hui. Revenez demain, plus tôt, vers onze heures, j'ai besoin de vous parler.

Insaroff s'inclina sans répondre.

— Je vous attendrai, ajouta Hélène... Vous me le promettez ?

Insaroff s'inclina encore, mais sans prononcer un seul mot. En ce moment, madame Stakhoff réclama l'opinion de sa fille sur la question des nouveaux corsets. Hélène dut retourner près des deux femmes. Insaroff, resté seul et embarrassé de sa personne, quitta le salon, ou plutôt s'esquiva sans saluer personne.

XI

Longue fut la journée pour Hélène, mais plus longue encore la nuit qui suivit. Tantôt assise sur son lit, les genoux dans ses bras et la tête sur ses genoux, tantôt debout devant sa fenêtre et appuyant son front brûlant à la vitre glacée, Hélène s'abîmait dans une unique pensée : « Il viendra ! il n'a pas pris congé de ma mère, il ne me trompera pas... Il m'aime ! » ajoutait-elle parfois. Et une flamme brûlante pénétrait tout son être. Ses yeux plongeaient dans l'obscurité, un sourire mystérieux entr'ouvrait ses lèvres. Mais aussitôt elle secouait la tête, se croisait les mains sur le front et retombait dans l'océan de ses perplexités. Sur le point du jour, elle se mit au lit, mais elle ne put dormir. Quand les premiers rayons du soleil frappèrent sa fenêtre, elle se leva, s'habilla et descendit au jardin.

Personne n'était encore éveillé dans la maison. Dans le jardin, tout était verdure, fraîcheur et silence. Les oiseaux gazouillaient joyeusement, joyeusement s'ouvraient les fleurs. « Oh ! s'il est vrai qu'il m'aime, se disait Hélène, nulle fleur ne sera plus heureuse que moi... Mais cela est-il vrai ? » Elle remonta dans sa chambre, et, pour user le temps, elle se mit à faire une nouvelle toilette. Elle était devenue d'une maladresse extrême, tout lui échappait des mains. Elle était encore à demi vêtue devant son miroir quand on l'appela pour le thé. Sa mère, en la voyant entrer dans la salle à manger, fut frappée de sa pâleur, mais ne vit là qu'une grâce de plus pour sa fille.

— Que tu as l'air intéressant aujourd'hui ! lui dit-elle.

Puis, examinant sa toilette :

— Cette robe te va très-bien, ma fille : il faudra la mettre quand tu voudras plaire à quelqu'un.

Hélène ne répondit rien et s'assit à un coin de la table. En ce moment neuf heures sonnèrent : il en restait deux jusqu'à onze. Hélène prit un livre, qu'elle laissa pour une broderie, qu'à son tour elle abandonna pour le livre. Ensuite elle fit, en les comptant, cent tours dans la grande allée du jardin, puis remonta et regarda longtemps sa mère faire des patiences. Tout cela n'avait pas pris une heure, comme le constatait la pendule. Choubine entra. Une conversation vague et décousue qu'elle eut avec lui lui fit gagner une heure encore. Onze heures enfin sonnèrent à la pendule. Telle fut, en ce moment, chez Hélène, la vivacité de l'attente, qu'elle devint immobile et qu'elle cessa de penser. Toute la vie s'était réfugiée dans son cœur, dont les battements devenaient de plus en plus rapides ; et, chose étrange ! le temps lui semblait courir alors. Ainsi se passa un quart d'heure, une demi-heure, et, quelques minutes encore peut-être, du moins au jugement d'Hélène, et la pendule sonna de nouveau... Ce ne fut pas midi : ce fut une heure ! « Il ne viendra pas ! il partira sans prendre congé de nous ! » pensa Hélène. En même temps que cette pensée lui frappa l'esprit, le sang lui jaillit aux tempes. Sa tête s'égarait, sa gorge se serrait, elle sentait les sanglots venir. Elle se sauva dans sa chambre et se jeta, le visage dans les mains, sur le coussin de son lit.

Une demi-heure s'écoula dans cette position sans qu'Hélène fit un mouvement, mais ses larmes ruisselaient entre ses doigts et inondaient l'oreiller. Tout à coup elle se leva. Quelque chose d'étrange s'était passé en elle, son visage avait pris une autre expression, ses yeux étaient secs et brillants, ses sourcils froncés, ses lèvres serrées. Une demi-heure se passa ainsi. Pour la dernière fois, Hélène prêta l'oreille, — avait-elle cru entendre une voix connue ? — Elle se leva,

mit son chapeau, prit ses gants, jeta une mantille sur ses épaules, et, s'élançant de la maison sans être aperçue, prit le sentier qui conduisait au pavillon occupé par Berséniouff.

XII

Hélène marchait, le regard fixe, la tête inclinée, le pas ferme, sans rien voir que le sentier qu'elle suivait. Elle n'avait pas remarqué en sortant que le soleil était depuis longtemps voilé par de sombres nuages, que le vent soufflait dans les arbres et gonflait ses vêtements, que sur la route la poussière s'élevait en colonnes mobiles. Déjà une pluie épaisse tombait ; mais, dans sa marche précipitée, Hélène ne la remarquait pas, non plus que le tonnerre qui grondait et que l'éclair qui sillonnait la nue. A la fin cependant la force de l'ouragan l'arrêta. Elle regarda autour d'elle. Près de là, par bonheur, s'élevait un oratoire abandonné au bord d'un puits en ruine. Elle courut y chercher un abri. La pluie tombait à torrents, le ciel semblait se fondre en eau tout alentour. Hélène contemplant avec un désespoir muet l'humide et profond réseau de pluie qui l'enveloppait, car elle voyait le temps s'écouler et disparaître son dernier espoir de rencontrer Insaroff. Cependant ce n'était qu'un orage passager ; la pluie diminua peu à peu, et tout à coup le soleil reparut. Hélène s'apprêtait à quitter son abri, quand, à dix pas devant elle, elle aperçut Insaroff. Enveloppé dans son surtout, il suivait le chemin par lequel elle-même était venue et paraissait se diriger vers la maison de Berséniouff. Elle s'appuya tremblante à la rampe vermoulue du perron et voulut l'appeler, mais la voix lui manqua. Insaroff avait passé sans la voir.

— Dmitri-Nicanorovitch ! s'écria enfin Hélène.

Insaroff s'arrêta et regarda. Au premier moment il ne reconnut pas Hélène. Mais bientôt il s'élança vers elle : — Vous ! vous ici ! s'écria-t-il.

Elle s'avança sans répondre. Et quand Insaroff s'écria une seconde fois : « Vous ici ! » elle leva sur lui un long et doux regard. Insaroff baissa les yeux.

— Vous venez de chez ma mère ? dit Hélène.

— Non, je n'en viens pas, répondit-il.

— Non ? répéta Hélène. — Et elle s'efforça de sourire. — Et c'est ainsi que vous tenez vos promesses ! Je vous ai attendu toute la matinée.

— Mais veuillez remarquer, mademoiselle, que je ne vous avais rien promis.

Hélène essaya encore de sourire et passa la main sur son front. Sa main et son front étaient également décolorés.

— Vous ne vouliez pas nous revoir? dit-elle.

— Je ne le voulais pas, répondit-il d'une voix brève et sourde.

— Comment! après nos relations, nos entretiens, après tout ce qui s'est passé entre nous!... Ainsi, si je ne vous avais pas rencontré ici, par hasard (la voix d'Hélène devenait émue : elle se calma), vous seriez parti, vous ne m'auriez pas serré la main une dernière fois, et vous n'en auriez pas eu de regret?

Insaroff releva la tête. — Hélène Nicolaëvna, je vous en prie, ne parlez pas ainsi, dit-il. Cela m'eût été très-pénible; la résolution que j'avais prise à cet égard m'avait extrêmement coûté, veuillez le croire. Si vous saviez...

— Ne me dites rien, interrompit Hélène, je ne veux pas savoir pourquoi vous partez. Cela est nécessaire apparemment. Vous n'auriez pas voulu, sans motif, affliger vos meilleurs amis... Mais se sépare-t-on ainsi entre amis... car nous le sommes?

— Non, répondit Insaroff.

— Non? répéta Hélène.

Et ses joues se couvrirent d'une légère rougeur.

— Je pars précisément parce que nous ne sommes pas amis. Ne me faites pas dire ce que je ne veux point dire et ne dis point.

— Autrefois vous étiez franc avec moi, lui dit doucement Hélène d'un ton de reproche.

— Je pouvais être franc quand je n'avais rien à cacher. Mais maintenant...

— Maintenant? dit Hélène.

— Maintenant... je dois partir. Adieu.

Si, en ce moment, Insaroff avait regardé Hélène, il aurait vu son front s'éclaircir à mesure que le sien s'assombrissait. Mais il tenait son regard fixé à terre.

— Alors, adieu, Dmitri-Nicanorovitch, dit Hélène. Mais, du moins, puisque nous nous sommes rencontrés, donnez-moi la main.

Insaroff allait lui tendre la main, mais il la retira.

— Non, dit-il, je ne le puis pas.

— Vous ne le pouvez pas?

— Non. Adieu.

Et il fit un pas pour s'éloigner.

— Attendez encore un peu, lui dit Hélène. Vous me craignez : je serai plus brave que vous, ajouta-t-elle d'une voix tremblante. Moi, je puis vous dire pourquoi vous me quittez ici. Savez-vous où j'allais?

Insaroff la regarda avec étonnement.

— J'allais chez vous.

— Chez moi?

Hélène se cacha la figure dans ses mains.

— Vous voulez me quitter parce que je vous aime ! murmura-t-elle... je l'ai dit.

— Hélène ! s'écria Insaroff. — Vous m'aimez ! ajouta-t-il après un assez long silence. Mais alors, Hélène, vous êtes prête à me suivre ?

— Partout, jusqu'aux extrémités du monde. Où vous irez, j'irai.

— Vous ne vous faites pas illusion ? vous savez que vos parents s'opposeront à notre mariage ?

— Je le sais.

— Vous savez que je suis pauvre... presque indigent?...

— Je le sais.

— Que je ne suis pas Russe, que je ne veux pas vivre en Russie, que vous aurez à rompre tous les liens de la famille et de la patrie ?

— Je le sais.

— Vous savez aussi que je suis voué à une œuvre difficile, ingrate; que je serai... que nous serons exposés à des périls, à des revers, à des défaites, à la mort peut-être.

— Je le sais, je sais tout... Mais je t'aime !

— Sachez encore une chose : c'est qu'il vous faudra renoncer à toutes vos habitudes; que là où vous allez m'accompagner vous serez seule au milieu d'étrangers, que... peut-être, il vous faudra travailler...

Hélène lui mit la main sur la bouche. — Ne t'ai-je pas dit que je t'aime ?

Insaroff déposa un baiser brûlant sur cette main rose et délicate. Hélène ne la retira pas : elle le regardait avec une joie et une curiosité d'enfant. Bientôt cependant elle rougit et se cacha la figure contre la poitrine du jeune homme. Il écarta son visage, et, la contemplant d'un regard caressant :

— Hélène, lui dit-il, tu es ma femme devant Dieu et devant les hommes.

Une heure après, Hélène, son chapeau à la main et son mantelet sur le bras, rentrait sans bruit au salon, où la famille et les hôtes habituels se trouvaient réunis. Ses cheveux étaient un peu en désordre et ses joues légèrement animées. Sa bouche et ses yeux souriaient. Le salon lui parut charmant et toutes les figures gracieuses. « Bientôt, se disait-elle en promenant son regard des personnes aux choses, bientôt il me faudra dire adieu à tout ce que je vois ici ; et il me semble que je le ferai sans hésitation et sans regret... Oh ! non, pourtant, ajouta-t-elle en regardant madame Stakhoff, qui paraissait

tout particulièrement heureuse de voir sa fille souriante : oh ! non ; il m'en coûtera de quitter ma mère ! »

XIII

Une semaine plus tard, M. Stakhoff vint un matin de Moscou, où, comme nous l'avons dit, il était resté durant toute la belle saison, sous prétexte de suivre un traitement hydropathique. Jamais l'ex-lieutenant de la garde n'avait pris un air si imposant et si aigre. Il entra dans le salon en paletot et le chapeau sur la tête, s'avança en posant nettement le pied et en frappant du talon vers une glace où il donna un assez long coup d'œil à sa toilette, et il se retourna, les lèvres serrées et le front sévère. Sa femme alla à sa rencontre, comme toujours, avec l'expression d'une satisfaction réelle : il n'ôta pas son chapeau, ne lui demanda pas de ses nouvelles et donna silencieusement sa main à baiser à sa fille. Madame Stakhoff lui demanda comment il se trouvait de son traitement : il ne lui répondit pas. Il s'assit, respira fortement et demanda du café. Ce fut seulement alors qu'il ôta son chapeau. Son café pris, il promena son regard autour du salon et prononça ces paroles en français : « Sortez tous, s'il vous plait. » Puis, se tournant vers sa femme, il ajouta, également en français : « Et vous, madame, restez. »

Tout le monde sortit, excepté madame Stakhoff. Elle était souffrante, et la solennité de l'entrée de son mari avait augmenté sa douleur de tête. Elle s'attendait à quelque chose d'extraordinaire.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda-t-elle quand la porte fut fermée.

M. Stakhoff la regarda d'un air majestueux.

— Rien de particulier, répondit-il en articulant sans nécessité chaque syllabe ; je voulais seulement vous prévenir que nous aurons aujourd'hui quelqu'un à dîner.

— Qui donc ?

— M. Kournatovsky. Vous ne le connaissez pas. Il est secrétaire au sénat.

— Il viendra aujourd'hui même ?

— Aujourd'hui.

— Et c'est pour m'annoncer cela que vous avez fait sortir tout le monde ?

M. Stakhoff regarda sa femme d'un air ironique. — Cela vous étonne ? dit-il. Attendez.

Il se tut. Madame Stakhoff se tut également. Cependant elle fut la première à hasarder un mot. — J'aurais désiré... dit-elle.

— Je sais, interrompit M. Stakhoff, que vous m'avez toujours considéré comme un homme immoral... *C'est possible*, ajouta-t-il en français sans laisser le temps à sa femme de répondre. En tout cas, je n'entends pas me justifier : le temps s'en chargera. Mais veuillez croire, madame, que je connais mon devoir, et que l'on me trouvera toujours disposé à m'occuper des intérêts de la famille que... dont je suis chargé.

— Que signifie ce langage? se disait madame Stakhoff.

Elle ne savait pas, l'excellente femme, que c'était un essai oratoire provoqué par une conversation que son mari avait entendue la veille au club. Deux habitués parlaient de la possibilité d'un gouvernement représentatif pour la Russie. « Nous n'aurions pas, en ce cas, disait l'un, un seul homme capable de faire un *speech*. — C'est vrai, répondit l'autre, excepté Stakhoff. » Celui-ci avait entendu et avait failli en crever de joie. De là l'origine du discours qu'il venait de tenir. Il continua : — Ma fille Hélène, par exemple, ne trouvez-vous pas qu'il est temps pour elle d'entrer sérieusement dans la voie... je veux dire de se marier? La philosophie, la philanthropie, sont de belles choses, mais jusqu'à un certain degré et jusqu'à un certain âge. Le moment est venu pour elle de sortir de ces régions brumeuses, de quitter la société des artistes et des scholars comme votre Monténégrin Insaroff, et de faire comme tout le monde.

— Que dois-je entendre par ces paroles? demanda madame Stakhoff.

— Veuillez m'écouter jusqu'à la fin, répondit-il en avançant majestueusement les lèvres. Je vais vous parler clairement et sans plus revenir sur le passé. J'ai fait dans le monde la connaissance de M. Kournatovsky, et j'ai l'espoir de l'avoir pour gendre. Je me flatte que, quand vous l'aurez vu, vous ne m'accuserez ni de précipitation, ni de prévention.

En parlant ainsi, M. Stakhoff paraissait manifestement satisfait de son éloquence.

— M. Kournatovsky est un homme distingué, un jurisconsulte; il a de belles manières, il est secrétaire en chef, conseiller de collège et décoré de la grand'croix de Stanislas. Vous me rendez la justice de reconnaître que je ne suis pas un de ces *pères de comédie* qui radotent de titres et de distinctions. Vous m'avez dit vous-même qu'Hélène aime les hommes occupés et positifs : M. Kournatovsky est un homme très-positif et très-occupé; qu'elle aime les procédés généreux : sachez que, dès qu'il le pourra, — vous me comprenez, — dès qu'il pourra vivre honorablement de ses appointements, Kournatovski re-

noncera, en faveur de ses frères, à la pension que lui fait sa famille.

— Quel est son père ? demanda madame Stakhoff.

— Son père?... Son père est, dans son genre, un homme distingué aussi et de la plus haute moralité, un vrai stoicien. Il a le grade de major, je crois, et est administrateur général des biens du comte B***.

— Ah ! dit madame Stakhoff.

— Ah ! quoi ? répliqua vivement M. Stakhoff. Seriez-vous infectée de préjugés ?

— Mais je n'ai rien dit.

— Pardon, vous avez dit : Ah ! — Du reste, quoi qu'il en soit, je vous ai exprimé ma manière de voir en ces matières, et je pense... j'ose penser que M. Kournatovsky sera reçu ici à *bras ouverts* (ceci fut dit en français). C'est un peu mieux qu'un Monténégrin...

— Sans doute. Il faudra seulement prévenir Vanka le cuisinier d'ajouter quelque chose au diner.

— Vous comprenez que ce n'est pas à moi de m'occuper de ces détails.

M. Stakhoff se leva, prit son chapeau et descendit au jardin en sifflant : — il avait oui dire qu'on peut siffler chez soi.

Choubine, qui travaillait devant sa fenêtre à quelque caricature, le vit passer et lui tira la langue.

À quatre heures moins dix minutes, une voiture de louage s'arrêta au perron. Un jeune homme de bonnes façons, mis simplement mais avec distinction, en descendit et se fit annoncer. C'était M. Grégoire-Andréévitch Kournatovsky.

Laissons Hélène raconter la première visite de l'homme qu'on lui destine pour époux. « Il est arrivé hier au soir, écrivit-elle le lendemain à Insaroff. Il ne se présenta pas en époux, mais ma bonne mère, que mon père avait prévenue, m'avait mise dans le secret. Il faut que je vous le décrive d'abord. Il n'est pas grand, mais il est bien fait. Ses traits sont réguliers ; il a les cheveux courts et de grands favoris. Ses yeux, assez petits, sont bruns et vifs, ses lèvres plates et larges, et sur ses lèvres comme dans ses yeux réside un continuel sourire, un sourire officiel. Il a des manières simples et s'exprime correctement... Chez lui tout est correct ; il marche, il sourit, il mange correctement. À table, il était à côté de moi, en face de Choubine. On parla d'abord de quelques entreprises commerciales. On dit qu'il s'entend à ces choses-là, et que même il s'en est peu fallu qu'il ne quittât sa carrière pour prendre la direction d'une grande fabrique. Ensuite Choubine parla d'art. M. Kournatovsky déclara — et l'aveu, il faut le reconnaître, était sincère — qu'il n'y entendait rien. Toutefois, en parlant ainsi, il avait l'air de dire : « Je ne comprends

« pas cela , mais cela n'est pas nécessaire. » Il a été fort poli avec moi ; cependant sa politesse ressemblait à l'indulgence d'un chef vis-à-vis d'un subordonné. Quand il veut louer un homme, il dit que cet homme a *des principes* : c'est son terme favori. Il doit être juste, laborieux et capable de sacrifier même ses intérêts (vous voyez que je n'ai pas de prévention contre lui). Mais c'est un grand despote. Quel malheur ce serait de tomber entre ses mains ! Au sortir du dîner, on parla des vols administratifs. « — Il y a bien des cas, dit M. Kournatovsky, où le fonctionnaire qui vole n'est pas coupable : quelquefois il ne peut faire autrement. Néanmoins, s'il est pris, il faut le punir.

« — Punir un innocent ! m'écriai-je.

« — Oui, dit-il, pour sauvegarder le principe.

« Berséniéff vint le soir, et une chaude dispute s'éleva entre lui et M. Kournatovsky. Celui-ci ne niait pas l'avantage des sciences, des lettres et des arts ; mais — c'est ce qui irritait notre jeune candidat — M. Kournatovsky n'y voyait qu'une sorte de gymnastique.

« — Voilà ce que c'est que vos hommes pratiques ! me dit Choubine à l'oreille : au fond, tout se réduit chez eux à un grossier réalisme !

« M. Kournatovsky partit tard. Ma mère trouva le moyen de me dire que je lui avais plu. Je m'étonne qu'il n'ait pas ajouté que j'ai *des principes*. »

XIV

L'hiver était arrivé ; gens de loisir et gens d'étude étaient rentrés à Moscou. La vieille capitale avait un air de préoccupation qui contrastait avec sa quiétude habituelle. Les événements se développaient en effet avec rapidité en Orient. L'occupation des provinces danubiennes par les Russes agitait tous les esprits. L'orage croissait, on sentait le souffle d'une guerre prochaine, inévitable. L'incendie s'allumait partout, et personne ne pouvait prévoir jusqu'où il s'étendrait et où il s'arrêterait. Les offenses de part et d'autres étaient anciennes et les désirs de vengeance aussi. Tout était en mouvement. On ne voyait presque plus Insaroff, ni chez madame Stakhoff, ni aux leçons de l'Université. Il sortait tout le jour, et le soir, enfermé chez lui, à son troisième étage, il écrivait toute la nuit, au grand souci de son hôtesse. De temps en temps, des étrangers à figures sinistres

montaient furtivement chez lui à l'heure où le *dvornik*¹, repu de chou, et de bouillie de blé noir, faisait sa sieste sur son poêle : c'étaient des occasions qui lui apportaient des lettres ou remportaient les siennes : ses compatriotes, ni lui, ne confiaient rien à la poste. La Bulgarie s'apprêtait à se soulever. « N'est-ce pas trop tôt ? se demandait Insaroff. Sommes-nous prêts ? Le sang ne coulera-t-il pas en vain ? » Ces angoisses, ces fatigues extraordinaires auxquelles il se livrait depuis quelque temps, le déplorable régime alimentaire qu'il suivait, autant par économie que par système, avaient profondément altéré sa santé. Plusieurs fois la brave femme du tailleur chez lequel il logeait lui en avait fait l'observation, mais il n'en avait pas tenu compte.

Un matin, le vieux domestique de Berséniéff vint lui dire qu'un ouvrier, un serrurier, croyait-il, demandait à lui parler.

— Fais entrer, répondit Berséniéff.

Un homme entra, dans lequel, au lieu d'un serrurier, Berséniéff reconnut le tailleur chez qui logeait Insaroff.

— Que voulez-vous ? lui demanda-t-il.

— C'est, Votre Honneur, répondit le tailleur, que notre locataire que vous connaissez est bien malade.

— Insaroff ?

— Oui, Votre Honneur. Hier, du matin au soir, il a été sur pied. Le soir seulement il demanda à boire à ma femme. Elle lui porta de l'eau. La nuit il a pris mal, nous l'avons entendu se plaindre à travers la cloison, et, ce matin, il a perdu la parole. Il est sans connaissance avec une fièvre... mais une fièvre !... Je me disais, comme cela, il va mourir ; il faut en prévenir le commissaire du quartier, parce que, enfin, comme cela, il est seul. Mais ma femme me dit comme cela : « Va plutôt chez le monsieur où est allé notre locataire à la campagne ; peut-être qu'il te dira quelque chose ou qu'il viendra lui-même. » Voilà pourquoi je suis venu chez Votre Honneur ; parce que nous, nous ne...

Berséniéff mit un tselkove dans la main du tailleur et le suivit. Il trouva Insaroff sans connaissance et couché tout habillé sur le divan. Sa figure était très-altérée. Berséniéff courut chez un médecin, tandis que le tailleur et sa femme déshabillaient le malade et le mettaient au lit. Le médecin ordonna les sangsues, les cantharides et le calomel.

— Il est en danger ? demanda Berséniéff.

¹ Gardien de la cour, sorte de portier, logé d'habitude dans une niche pareille à celle des chiens, ses compagnons, et à peu près aussi élevé qu'eux dans l'échelle sociale.

— Oui, tout à fait en danger, répondit le médecin. Une violente inflammation, une péripneumonie développée, peut-être une congestion cérébrale. Le sujet est jeune, et ses forces font son danger. On m'a appelé bien tard; toutefois nous ferons tout ce que la science réclame.

Le médecin était jeune encore et croyait à la science!

Les remèdes furent appliqués; néanmoins la nuit fut mauvaise. Berséniéff, qui était resté près du malade, l'entendit plusieurs fois dans le délire prononcer ces paroles : « Non, non, tu ne le dois pas. »

Le médecin revint au point du jour. A la vue du malade, il secoua la tête. — La crise n'est pas venue encore, dit-il.

Et il prescrivit de nouveaux remèdes.

— Qu'arrivera-t-il après la crise? lui demanda Berséniéff.

— Après la crise? *Aut Cæsar, aut nihil* (tout ou rien).

Huit jours et huit nuits, Berséniéff resta près du lit de son ami, secondé et remplacé à certains moments par le tailleur et sa femme, qui étaient d'excellentes personnes et n'avaient besoin que d'être dirigés pour devenir de bons infirmiers. Il y eut un moment pénible entre tous pour Berséniéff. C'était le sixième jour de la maladie. On venait, grâce à une saignée abondante, de rendre un peu de calme à Insaroff, dont le délire avait été violent. Il reposait depuis une demi-heure, quand Berséniéff entendit à la porte une discussion vive, quoique à voix basse. La porte s'ouvrit, et il vit paraître Hélène. Elle avait appris par une indiscretion de Choubine l'état désespéré d'Insaroff, et elle venait, la tête égarée et au mépris de toutes les convenances, avec la pensée de s'installer à son chevet et de se constituer sa garde-malade. Elle était montée, au grand scandale du *dvornik*, et était entrée malgré l'Allemande ébahie. Berséniéff en fut plus épouvanté que surpris. Il connaissait assez l'impétuosité de sa nature pour comprendre de quoi elle était capable. Ce qu'il fallut au jeune savant de présence d'esprit, de prudence et de force pour prévenir les dangers qui pouvaient résulter de la douleur et du dévouement désespéré d'Hélène, ne saurait s'exprimer. Il parvint cependant à contenir ses sanglots, à l'écarter du lit sur lequel, dans son égarement, elle se fût jetée, à l'éloigner enfin, à force de promesses et de serments, de cette chambre où la moindre de ses paroles entendue par le malade, où sa vue pouvait donner la mort.

La crise impatientement attendue par le médecin fut heureuse, et, le huitième jour après, Berséniéff put se rendre auprès d'Hélène. Il la trouva assise dans le salon, où elle lisait le journal à sa mère, tandis que Zoé feuilletait mélancoliquement *Werther*. Hélène comprit, rien

qu'à le voir, qu'il apportait de bonnes nouvelles : il souriait en effet.

— Il est sauvé, et dans huit jours il sera debout, lui dit-il rapidement et en lui tendant la main.

Hélène ne put rien répondre, ses lèvres tremblaient. Elle monta à sa chambre, se jeta à genoux contre son lit et pria longtemps avec une effusion de reconnaissance qui se répandit en larmes abondantes. Les jours suivants, prévenue par Berséniéff des heures où le malade serait seul, Hélène, accompagnée de sa femme de chambre, esclave dévouée et placée près d'elle dès son enfance, se rendit tous les soirs chez Insaroff, sans que sa mère, habituée à sa vie un peu excentrique, soupçonnât rien de ses démarches. Cependant, comme avec elle, un soir, plusieurs autres personnes montèrent chez le malade, cela inquiéta le dvornik, qui en parla en confidence à quelques amis au cabaret.

XV

M. Stakhoff s'habillait un soir après dîner pour sortir, quand il entendit tousser derrière sa chaise. Il se retourna : c'était son valet de chambre qui lui apportait son café.

— Que veux-tu ? lui demanda-t-il.

— Nicolas-Artémiévitch, répondit le domestique avec un certain air d'importance mystérieuse... vous êtes notre maître.

— Oui; et puis après ?

— Nicolas-Artémiévitch, ne vous fâchez pas contre moi. Je suis au service de Votre Honneur, vous le savez, depuis mon enfance, et, comme esclave dévoué de Votre Honneur, je crois de mon devoir de...

— Bon; qu'y a-t-il ?

— Permettez-moi de vous dire, répondit le valet de chambre avec embarras... de vous demander, c'est-à-dire, si vous savez où va depuis quelque temps Hélène Nicolaévna. Je le sais, moi.

— Que me contes-tu là, imbécile !

— Comme vous voudrez; mais, il y a quatre jours de cela encore, elle est entrée seule dans une maison.

— Où ? quelle maison ?

— Là, dans la petite rue de... près de la Tverskaïa, tout à côté.

J'ai demandé au dvornik : N'avez-vous pas des locataires chez vous ?

M. Stakhoff frappa du pied. — Tais-toi, misérable ! s'écria-t-il. Comment oses-tu !... Hélène est pieuse, elle va quelquefois visiter les pauvres... Sors d'ici !

Le domestique effrayé se dirigea vers la porte. M. Stakhoff le rappela. — Que t'a dit le dvornik ? lui demanda-t-il.

— Mais rien. Seulement, il m'a dit comme cela que... un étudiant...

— Silence, coquin ! et écoute-moi : s'il t'arrive, même en songe, de souffler un mot de ceci...

— Oh ! pouvez-vous croire...

— Silence ! si tu en remues la langue... si quelqu'un... si enfin j'apprends... Tu m'entends, c'est fait de toi ! Va-t'en !

Le domestique disparut. « Qu'est-ce que cela veut dire ? se demanda avec effroi M. Stakhoff resté seul. Que m'a dit là cet animal ? Hum ! il faudra voir ce qu'est cette maison et quels sont les gens qui vivent là. Voilà où nous en sommes arrivés à la fin ! quelle humiliation ! un laquais ! dépendre de la discrétion d'un laquais ! » Et il descendit chez sa femme. Il la trouva au lit, le cou enveloppé d'un mouchoir. La vue de sa femme souffrante ne fit que l'irriter davantage.

Ce même soir, Hélène était rentrée de bonne heure chez elle, où elle travaillait, en proie à une tristesse involontaire, aux préparatifs de son départ. Insaroff, en effet, avait reçu de son pays des lettres qui le réclamaient impérieusement, et elle était bien résolue à le suivre. En ce moment le dénouement de la crise orientale approchait ; la Turquie avait sommé la Russie d'évacuer les Principautés ; on était à la veille de l'incendie de Sinope. Quoique incomplètement rétabli, quoique toussant encore et éprouvant de temps en temps des retours de fièvre, Insaroff sortait tout le jour et écrivait toute la nuit. Il avait prévenu le tailleur de son départ et lui avait, d'avance, fait présent de son mince mobilier.

Comme Hélène prêtait l'oreille au bruit du vent qui gémissait, sa femme de chambre entra et lui dit que son père et sa mère l'appelaient. — Ils sont dans leur chambre à coucher, dit-elle ; monsieur est en colère et madame pleure.

Hélène passa chez sa mère. La bonne madame Stakhoff était à demi renversée sur son oreiller et respirait un mouchoir imprégné d'eau de Cologne. M. Stakhoff se tenait debout devant la cheminée, boutonné jusqu'au menton, hautement cravaté, dans l'attitude sévère d'un orateur parlementaire. De la main il indiqua à sa fille une chaise, et, comme elle ne comprenait pas son geste et l'interrogeait du regard :

— Asseyez-vous, lui dit-il avec dignité.

Il disait toujours *vous* à sa femme ; mais il ne parlait ainsi à sa fille

que lorsqu'il était irrité. Hélène s'assit. M. Stakhoff enfonça la main dans son frac.

— Je vous ai fait venir, lui dit-il après un court silence, pour vous expliquer, ou, pour mieux dire, afin de réclamer de vous une explication. Je suis mécontent de vous, ou plutôt, ce n'est pas assez dire, votre conduite m'irrite et m'offense, moi et votre mère, votre mère que vous voyez ici.

Hélène pâlit, et regarda tour à tour son père et sa mère.

— Il fut un temps, continua M. Stakhoff, où une fille ne se permettait pas de prendre un air de supériorité avec ses parents, où l'autorité paternelle faisait trembler celles qui auraient eu des vellétés de désobéir. Ce temps est malheureusement passé, du moins on le dit. Mais, sachez-le, il reste des lois qui... il y a des lois, ne l'oubliez pas... il y a des lois...

— Mais, mon père... s'écria Hélène.

— Ne m'interrompez pas, je vous prie. Votre mère et moi, nous avons rempli tous nos devoirs à votre égard. Votre mère et moi nous n'avons rien négligé pour votre éducation, ni dépenses, ni sollicitude. Je ne vous demande pas quel fruit vous avez retiré de tout cela; mais j'avais le droit... nous avons le droit, votre mère et moi, de penser que vous aviez conservé ces principes de morale que, comme nous le devons pour notre propre enfant, nous vous avons inculqués; nous avons le droit d'espérer qu'aucune *idée nouvelle* n'aurait effacé de votre cœur ces saintes et traditionnelles leçons. Qu'arrive-t-il pourtant? Je n'appuie pas sur les légèretés particulières à votre sexe, à votre âge; mais qui aurait pu s'attendre que vous vous oublieriez jusqu'à...

— Mon père, dit Hélène, je sais de quoi vous voulez parler.

— Non, tu ne sais ce que je veux dire! s'écria aigrement M. Stakhoff, oubliant tout à coup la dignité oratoire dans laquelle il s'était enveloppé jusque-là; non, tu ne le sais pas, fille arrogante!

— Au nom de Dieu, Nicolas, s'écria madame Stakhoff, vous me faites mourir!

— Ne parlez pas ainsi, madame. Vous ne pouvez vous faire une idée de ce que vous allez apprendre. Préparez-vous aux choses les plus inouïes.

Madame Stakhoff fut saisie d'épouvante.

— Non, reprit M. Stakhoff en se retournant vers sa fille, non, tu ne sais pas ce que je veux dire.

— Je suis coupable devant vous, dit Hélène.

— Ah! à la fin! s'écria M. Stakhoff.

— Je suis coupable, continua Hélène, de ne pas vous avoir avoué encore...

— Oui, interrompit son père, tu sais que je puis t'accabler d'un seul mot.

Hélène leva les yeux sur lui.

— Oui, d'un seul mot, mademoiselle. Et il ne faut pas, pour cela, me regarder ainsi, ajouta-t-il en croisant ses bras sur sa poitrine. Connaissez-vous, dites-moi, certaine maison dans la petite rue de *** , près de la Tverskaïa? Vous y avez fait des visites. Avouez-le, misérable, et ne cherchez pas à me tromper. Des laquais, de vils laquais, possèdent, à cet égard, votre secret, madame!

Les yeux d'Hélène s'enflammèrent.

— Pourquoi chercherais-je à vous tromper? dit-elle. Oui, je suis allée dans cette maison.

— Ah! très-bien! vous l'entendez, madame Stakhoff.

Et, s'adressant de nouveau à Hélène: — Vous savez sans doute qui y demeure?

— Oui... mon mari.

M. Stakhoff fut confondu.

— Ton...

Il ne put achever.

— Mon mari, continua Hélène avec calme. Je suis mariée avec Dmitri-Nicanorovitch Insaroff.

— Mariée!... s'écria sa mère.

— Oui, ma mère. Pardonnez-moi. Il y a deux semaines qu'un prêtre nous a donné, en secret, la bénédiction nuptiale.

Madame Stakhoff retomba sur son coussin, et M. Stakhoff recula de deux pas.

— Mariée! répéta-t-il, mariée avec ce mendiant de Monténégrin! La fille d'un gentilhomme de vieille race, d'un Stakhoff, mariée à un vagabond, sans la permission, sans la bénédiction de ses parents! Et tu crois que je ne porterai pas ma plainte à la justice, que je permettrai que... Les portes d'un couvent se fermeront sur toi, et celles d'une prison sur lui! Madame, dites-lui tout de suite que vous la déshéritez!

— Nicolas-Artémiévitch! s'écria madame Stakhoff d'une voix suppliante.

— Mais où, mais comment, mais quel est celui qui vous a mariés? Mon Dieu! mon Dieu! que vont dire maintenant toutes mes connaissances? que va dire le monde? Et toi, impudente hypocrite, comment oses-tu rester, après cela, sous le toit de tes parents? Comment n'as-tu pas craint la foudre céleste?

— Mon père, répondit Hélène d'une voix ferme, bien qu'elle tremblât de tout son corps, vous êtes libre de faire contre moi tout ce que vous voudrez; mais ne m'accusez ni d'impudence, ni d'hypocrisie.

Dans la crainte de vous irriter trop tôt, j'attendais pour tout vous déclarer le moment de notre départ. La semaine prochaine, mon mari et moi nous quittons la Russie.

— Vous quittez la Russie ? Et où allez-vous ?

— Chez mon mari, en Bulgarie.

— En Turquie, mon Dieu ! s'écria madame Stakhoff.

Hélène tomba à genoux devant le lit de sa mère.

— Sors d'ici ! dit M. Stakhoff en la saisissant par le bras, sors d'ici, misérable !

En ce moment on frappa avec précipitation, quoique doucement, à la porte : c'était le valet de chambre de M. Stakhoff, qui lui remit un billet : — Il y a déjà un quart d'heure qu'on l'a apporté, dit-il, et...

— C'est bon ! répondit M. Stakhoff, qui, l'ayant rapidement parcouru, était devenu inquiet. — Je suis obligé de sortir, ajouta-t-il en s'adressant à Hélène et en rajustant sa cravate devant la glace, mais qu'à mon retour...

Il n'acheva pas, soit qu'il ne s'en sentît pas la force, soit qu'il fût trop pressé de sortir. Il sauta en traîneau, et on l'entendit donner à son cocher l'ordre de le conduire à la maison allemande où il passait toutes ses journées.

Hélène resta à genoux devant sa mère, dont elle baisait les mains. Elle fut longtemps ainsi sans parler, mais sa muette étreinte en disait plus que n'eussent fait des paroles. A la manière dont les mains de sa mère pressaient les siennes, Hélène sentait bien qu'elle était comprise et pardonnée.

— Chère maman, que pouvais-je faire ? dit-elle enfin. Je l'aimais ! ne m'accusez pas, n'accusez que le sort ; c'est le sort qui m'a attachée à un homme qui doit m'emmener loin de vous.

— Oh ! ne me parle pas de cela ! s'écria la pauvre mère. Quand je pense au pays où tu vas, mon cœur se brise !

— Chère maman, ne vous affligez pas ; il pouvait m'arriver un plus grand malheur ; je pouvais mourir.

— Mais, mon enfant, je n'ai plus l'espérance de te revoir. Tu mourras là dans quelque hutte (madame Stakhoff se représentait la Bulgarie comme un pays de sauvages)... D'ailleurs, je ne supporterai pas notre séparation.

— Ne parlez pas ainsi, ma mère ; nous nous reverrons : Dieu le permettra. Puis il y a des villes en Bulgarie comme chez nous.

— Quelles villes ! la guerre vient d'y éclater d'ailleurs ; on n'y entend, m'a-t-on dit, que le bruit du canon. Quand penses-tu partir, mon enfant ?

— Bientôt, à moins que mon père... Il veut porter plainte contre mon mariage, nous séparer.

Madame Stakhoff leva les yeux au ciel.

— Non, ma chère Hélène, il ne portera pas plainte. Certainement je n'aurais jamais consenti à ce mariage si l'on m'avait consultée; mais enfin ce qui est fait est fait, et je ne permettrai jamais qu'on déshonore ma fille !

Quelques jours se passèrent dans cette situation pénible. M. Stakhoff n'avait pas chassé sa fille, mais il avait défendu à sa femme de la revoir. Lui présent, madame Stakhoff observait la défense; mais il n'était pas plutôt sorti, — ce qui lui arrivait souvent, — que les deux femmes étaient ensemble. Madame Stakhoff rassembla un soir tout son courage. Elle appela son mari dans sa chambre et s'y renferma avec lui. Chacun dans la maison fit silence et prêta l'oreille. On n'entendit rien d'abord; mais peu à peu s'éleva la voix de M. Stakhoff : une discussion était entamée. Des cris éclatèrent, même des gémissements. Déjà Choubine et Zoé, inquiets de ce qui se passait, songeaient à forcer la porte et à courir au secours de madame Stakhoff. Mais les voix se calmèrent peu à peu, la discussion devint un entretien, et à l'entretien succéda le silence. Un léger bruit de clefs, le grincement d'un bureau qui s'ouvrait et se fermait, voilà tout ce qu'on put saisir. Tout à coup la porte s'ouvrit, M. Stakhoff sortit en lançant un regard irrité à tous ceux qu'il rencontra sur son passage, sauta en voiture et dit à son cocher :

— Au club !

Un instant après, madame Stakhoff fit appeler sa fille chez elle.

— Tout est arrangé, mon enfant, lui dit-elle en l'embrassant et en la couvrant de ses larmes; ton père ne fera aucune démarche. Rien ne peut plus t'empêcher de partir... de nous quitter.

— Ma mère, dit Hélène, ne voudrez-vous pas bénir mon mari ?

— Plus tard, mon enfant. Maintenant je ne pourrais supporter la vue de celui qui t'enlève à moi. Au moment du départ, nous verrons.

M. Stakhoff ne fit aucune démarche en effet. Mais sa femme ne dit pas à quel prix elle avait obtenu de lui cette concession; elle ne dit pas qu'elle avait promis de payer toutes ses dettes, et qu'elle lui avait donné de la main à la main mille roubles argent. Toutefois il déclara que jamais il ne verrait son gendre, le Monténégrin, comme il disait dédaigneusement. Cependant, arrivé au club, et sans que personne lui en parlât, il dit d'un air dégagé à son partenaire, un vieux ingénieur général en retraite : — Vous savez, ma fille, qui est une savante, épouse, pour les beaux yeux de la science, un étudiant étranger.

Le vieux ingénieur le regarda.

— Hum ! fit-il.

Puis il ajouta :

— Combien jouez-vous ?

XVI

Le jour du départ approchait. Novembre était passé, les rigueurs de l'hiver moscovite allaient se faire sentir. Insaroff avait fini tous ses préparatifs et était impatient de partir. Le médecin d'ailleurs ne cessait de lui répéter « qu'il avait besoin d'un autre climat pour se rétablir entièrement. » Hélène elle-même s'inquiétait de la maigreur et de la pâleur de son mari, dont les traits profondément altérés lui causaient par moments un involontaire effroi. Puis sa position dans la maison paternelle était devenue insupportable. Sa mère la considérait déjà comme morte pour elle, et son père la traitait avec une froideur dédaigneuse : au fond il l'aimait et l'idée de la voir partir lui était pénible, mais il croyait de son devoir de « père outragé » de cacher ses sentiments et sa faiblesse. Madame Stakhoff avait consenti à recevoir son gendre. L'entrevue avait eu lieu en secret et avait été fort touchante.

— Monsieur, avait-elle dit en le quittant, que Dieu vous épargne, si vous êtes père un jour, la douleur que j'éprouve aujourd'hui !... Du moins, promettez-moi de protéger ma fille et de l'aimer toujours. Soyez sans inquiétude : tant que je vivrai, il ne vous manquera rien.

Les larmes lui coupèrent la voix. Elle ouvrit les bras : Hélène et son mari s'y jetèrent.

Le moment fatal arriva. Il avait été décidé qu'Hélène partirait, non de chez son père, mais de chez son mari. Le départ était fixé pour midi. Un quart d'heure avant arriva Bersénieff; il pensait trouver auprès d'Insaroff ses deux mystérieux compatriotes qui lui avaient servi de témoins; mais ils étaient déjà partis. Il ne vit que le tailleur et sa femme, qui étaient venus souhaiter un heureux voyage au « bon monsieur, » et dont le visage exprimait un mélange de tristesse et de joie : de tristesse, à cause de son départ, de joie, à cause de ses meubles qu'il leur laissait.

Déjà tout était chargé sur le *vosok*¹; il ne restait plus dans la chambre qu'une malle liée avec des cordes. Bersénieff était pensif; mille souvenirs se pressaient dans sa mémoire.

Midi était sonné depuis déjà longtemps; le *iamstchik* (postillon) était à la porte, mais la jeune femme n'avait pas encore paru. A la fin, on entendit sur l'escalier des pas précipités : c'était Hélène. Elle

¹ Voiture fermée et posée sur traîneau.

arrivait accompagnée de Choubine et de son mari. Ses yeux étaient rouges : elle venait de quitter sa mère évanouie. La vue de Berséniëf la surprit, elle ne l'avait pas vu depuis huit jours.

— Vous venez nous dire adieu, vous ! s'écria-t-elle en l'embrassant.

Insaroff en fit autant. Il y eut un moment de silence pénible. Choubine comprit qu'il fallait y mettre fin par quelques bonnes et vives paroles.

— Voici notre trio réuni encore une fois ! s'écria-t-il, mais vraisemblablement pour la dernière. Cédons au sort, rappelons-nous le passé, et entrons, à la garde de Dieu, dans notre nouvelle vie. « A la garde de Dieu ! et bon voyage ! » s'écria-t-il en entonnant le refrain d'une chanson populaire.

Mais le chant s'éteignit sur ses lèvres. Il y aurait quelque chose d'étrange à chanter dans la chambre d'un mort. Or, en ce moment, il y en avait un dans la chambre d'Insaroff : c'était ce passé dont venait de parler Choubine, le passé de tous ces jeunes gens qui ne devait plus revenir.

— Eh bien, tout est prêt, ce semble ? dit Insaroff en s'adressant à sa femme. Il ne reste plus que cette malle à charger.

Il appela le tailleur, qui la descendit.

— Maintenant, ajouta Insaroff, selon la coutume russe, asseyons-nous¹.

Tous s'assirent, Insaroff et Choubine sur les sièges, Héléne sur le divan près de Berséniëf, la femme du tailleur et sa fille sur le seuil de la porte. Tous gardaient le silence, tous s'efforçaient de sourire, tous cherchaient à dire un mot agréable ; mais chacun sentait l'inconvénient, en pareille circonstance, d'une parole de trop, — fût-elle affectueuse, — et chacun se taisait. Insaroff se leva le premier.

— Adieu, ma chambre ! s'écria-t-il.

Héléne, toute en larmes, venait de monter dans le vosok ; son mari s'occupait à lui envelopper les pieds dans une fourrure ; Choubine, Berséniëf, le dvornik, le tailleur, avec sa femme et sa fille se tenaient sur le perron, quand un riche traîneau s'arrêta devant la porte. Du traîneau sortit un monsieur qui secoua la neige de son collet de castor : c'était le père d'Héléne.

— Je suis arrivé encore à temps, grâce à Dieu ! dit-il. — Héléne, ajouta-t-il, voici ma dernière bénédiction paternelle.

Et il tira de sa poche une petite image revêtue d'or et enfermée dans un sac de velours, qu'il lui suspendit au cou. Héléne ne put retenir ses sanglots et se jeta sur les mains de son père, qu'elle porta à

¹ C'est en effet la coutume en Russie qu'avant de partir pour un voyage de quelque longueur les personnes qui doivent partir, comme celles qui sont venues prendre congé d'elles, tout le monde s'assoit un instant.

ses lèvres. Cependant M. Stakhoff avait pris des mains de son cocher une demi-bouteille de champagne et trois verres.

— Allons, buvons le coup de l'étrier, dit-il avec un effort de gaieté... A votre heureux voyage!...

Mais il ne put continuer; de grosses larmes avaient jailli de ses yeux et roulaient sur sa fourrure. Il remplit les verres. Sa main tremblait, la mousse du vin tomba sur la neige. Il prit l'un des verres et donna les deux autres à sa fille et à son gendre, qui venait de monter en voiture.

— Que Dieu, dit-il...

Mais il lui fut impossible d'en dire davantage. Il vida son verre, Hélène et Insaroff en firent autant.

— A vous maintenant, messieurs, dit-il en se tournant vers Bersénieff et Choubine...

Mais l'iamstchik avait fouetté ses chevaux. M. Stakhoff n'eut que le temps de se ranger.

— Écris-nous, cria-t-il d'une voix sanglotante.

Hélène leva la tête. — Adieu, mon père; adieu, André-Pétrovitch, adieu, Paul, adieu, tous... adieu, Russie!

Et elle se rejeta en arrière. L'iamstchik agita son fouet, siffla ses chevaux, et le vosok, s'ébranlant, tourna à droite et disparut.

XVII

Au mois d'avril suivant, par un beau jour de soleil, Insaroff et Hélène se promenaient en gondole, à Venise, en face du *Lido*. Hélène avait bien changé depuis son départ de Moscou. L'expression de sa figure était plus réfléchie, plus grave, et son regard plus ferme. Du reste, sa beauté s'était épanouie, ses cheveux, plus luxuriants, plus épais, encadraient merveilleusement son front pur et ses joues fraîches. Ses lèvres seulement, quand elles ne souriaient pas, révélaient la présence d'une pensée soucieuse. Insaroff avait conservé la même expression de figure, mais ses traits étaient affreusement changés; il avait maigri, pâli, vieilli et s'était courbé. Il toussait presque continuellement, et sa toux était sèche et courte. Ses yeux brillaient d'un étrange éclat. La maladie l'avait forcé de s'arrêter près de deux mois à Vienne, et ce n'était qu'à la fin de mars qu'il avait pu gagner Venise. Il espérait se rendre de là, par Zara, en Serbie, puis en Bulgarie. Tous les autres chemins lui étaient fermés. La guerre avaient commencé sur le Danube; l'Angleterre et la France avaient rappelé leurs ambassadeurs

de Russie; tous les pays slaves étaient en fermentation et s'apprétaient à se soulever.

Insaroff et Hélène mirent pied à terre sur l'étroite langue de sable où languit une maigre allée d'arbres de jour en jour plus rares et marchèrent lentement le long du rivage. L'Adriatique roulait à leurs pieds ses flots bleus, qui accouraient avec un doux gémissement et laissaient en se retirant, sur le sable, des coquillages et des herbes marines.

— Comme cet endroit est triste ! dit Hélène, je crains que tu n'y aies froid.

— Froid, moi ! répliqua Insaroff avec un rapide, mais amer sourire; je ferais un joli soldat, si j'avais peur du froid ! Sais-tu pourquoi je suis venu me promener en cet endroit ? c'est qu'il me semble que d'ici je vois mon pays. Et, ajouta-t-il en étendant la main, ce vent qui souffle en arrive.

— Ce vent amène peut-être le navire que tu attends ? demanda Hélène. Voilà une voile qui blanchit. Si ce l'était !

Insaroff plongea ses regards dans la direction que lui indiquait Hélène.

— Renditch a promis, dit-il, que tout serait prêt dans huit jours. On peut se fier à lui. Sais-tu, Hélène, ajouta-t-il, que nos pauvres pêcheurs dalmates ont fait des balles avec le plomb de leurs filets et celui de leurs osselets à jouer ? Ils n'ont pas d'argent et ne vivent que du poisson qu'ils prennent ; cependant ils ont sans hésiter sacrifié même leurs instruments de pêche, et maintenant ils meurent de faim. Quel peuple !

— *Aufgepast!* cria en ce moment une voix hautaine.

L'on entendit le pas lourd d'un cheval, et un officier autrichien en courte tunique grise et en casquette verte passa non loin d'eux. Ils eurent à peine le temps de se détourner. Insaroff le suivit d'un regard sombre.

— Il n'est pas coupable, dit Hélène; tu sais qu'ils n'ont que cet endroit pour exercer leurs chevaux.

— C'est vrai, dit Insaroff; mais sa voix impérieuse, ses moustaches, sa casquette, tout son extérieur m'a fait bouillir le sang dans les veines. Allons-nous-en !

— Allons, dit Hélène, d'autant plus que le vent souffle fort ici. Tu n'as pas voulu prendre de précautions après ta maladie de cet hiver, et tu as payé cette imprudence à Vienne. Il faut être plus sage désormais.

Ils rentrèrent, et, le soir, ils allèrent au théâtre entendre un nouvel

* Ces osselets sont remplis de plomb.

opéra de Verdi, la *Traviata*, dont quelques scènes les émurent profondément, particulièrement ce morceau : *Lascia mi vivere... morir si giovane*, qui offrait plus d'un rapport secret avec leur situation. Ils rentrèrent chez eux, comme ils en étaient sortis, par le *Canal Grande*. La nuit était arrivée, nuit brillante et douce. Les palais qu'ils avaient vus en allant semblaient venir à leur rencontre, mais ne paraissaient plus les mêmes. Ceux que la lune éclairait jetaient des reflets d'or, mais une partie de leurs ornements disparaissait dans cet éclat; on saisissait mieux les détails architectoniques de ceux qui étaient légèrement noyés dans l'ombre. Les gondoles avec leurs petites lanternes rouges glissaient, aurait-on dit, plus légères et plus muettes qu'à l'ordinaire; plus mystérieux aussi était le bruit de leurs poupes dans l'onde, plus courtes et plus sourdes les exclamations des gondoliers, — les malheureux ne chantent plus aujourd'hui! — L'hôtel qu'ils habitaient s'ouvrait sur la *Riva dei Schiavoni*, mais ils n'y entrèrent pas; après être sortis de leurs gondoles, ils allèrent faire quelques tours sur la place Saint-Marc, où la foule remplissait les cafés. Se promener à deux intimement dans une ville étrangère est un plaisir singulièrement agréable; tout paraît beau, tout semble curieux, et l'on se sent porté à souhaiter à la population inconnue à laquelle on se mêle tout le bonheur que l'on éprouve. Telle était la disposition des deux jeunes époux. Mais ils ne pouvaient s'y laisser aller tout entiers : Hélène était encore sous l'empire des impressions que lui avait laissées la représentation d'où ils sortaient; quant à Insaroff, la vue des canons autrichiens braqués sous les arcades du palais des doges l'avait irrité : il les montra du doigt à sa femme et enfonça son chapeau sur ses yeux. D'ailleurs, il éprouvait une grande fatigue.

En rentrant, Insaroff fut pris de faiblesse. Hélène le força à se mettre au lit. Quand elle le vit endormi, elle s'approcha de la fenêtre, et, en face du doux et majestueux spectacle que lui offrait Venise baignée dans la transparente obscurité d'une de ses nuits de printemps, elle laissa échapper les sentiments qu'elle s'était efforcée de contenir en présence de son mari. Ces mélancoliques paroles de l'opéra : *Morir si giovane*, résonnaient toujours au fond de son cœur. « Mon Dieu! ne peut-on attendre de vous un miracle? Ne vous laisserez-vous pas fléchir? Ne le sauverez-vous pas? Avons-nous déjà eu toute notre part de bonheur sur la terre? O mystère de la vie! *Morir si giovane!* Si c'était une punition, un châtement! se disait-elle. Cependant ma conscience ne me reproche rien. Mais, pauvres humains, connaissons-nous bien les profondeurs de la justice divine?... Et la douleur de ma mère, et sa solitude? » A cette dernière question, Hélène se troubla et ne trouva pas de réponse à se faire. Elle ne savait pas qu'ici-bas le bonheur des uns ne s'acquiert qu'aux dépens de celui des autres.

— Renditch! murmura Insaroff.

Hélène s'approcha de son lit : il rêvait. Elle lui releva la tête, et retourna à la fenêtre, où elle se laissa aller de nouveau à ses pensées. Elle cherchait à se persuader qu'elle s'exagérait ses craintes, que la santé de son mari n'était pas réellement en danger. « C'est cette malheureuse représentation qui m'a troublée, » se disait-elle. En ce moment passa devant elle, rasant les flots, une mouette blanche qu'un pêcheur avait tirée sans doute. Elle volait en silence, d'un vol inégal, et semblait chercher un refuge. « Si elle arrive jusqu'ici, se dit Hélène en désignant un point rapproché, ce sera un bon présage. » La mouette, blessée apparemment, tourna sur elle-même, replia ses ailes et se laissa tomber derrière un vaisseau en poussant un cri plaintif. Hélène frissonna, ferma la fenêtre, et, sans se déshabiller, se jeta sur son lit près d'Insaroff, dont la respiration était pénible et fréquente.

XVIII

Insaroff se réveilla tard en se plaignant d'une forte douleur de tête et d'un malaise général. Il se leva néanmoins. Sa première question fut pour demander si Renditch était arrivé. Hélène lui répondit que non, et elle lui remit le dernier numéro de l'*Osservatore triestino*, qui était plein de nouvelles des pays slaves et des principautés. Une longue et importune visite qu'ils reçurent fatigua beaucoup Insaroff. Il se sentit, dans l'après-midi, plus faible qu'à son réveil et se jeta sur un divan, où il resta immobile et les yeux fermés. Hélène s'assit près de lui, son ouvrage à la main, et le contempla longtemps. A la vue de son profil amaigri qui se dessinait sur la tenture de l'appartement, de ses mains desséchées tombant le long de son corps, elle fut saisie d'un subit effroi.

— Dmitri! s'écria-t-elle involontairement.

Il se retourna.

— Qu'est-ce? Renditch est-il arrivé? demanda-t-il.

— Non, pas encore, répondit Hélène. Mais tu es brûlant, tu n'es pas bien. Ne faudrait-il pas envoyer chercher le médecin?

— Inutile. Je vais dormir un peu, et tout ira bien ensuite. Ce soir, après dîner, nous sortirons.

Deux heures se passèrent sans qu'Insaroff, qui était resté sur le divan, pût s'endormir, bien qu'il fermât les yeux. Hélène ne l'avait pas

quitté; elle avait laissé son ouvrage sur ses genoux et le regardait sans faire un mouvement.

— Pourquoi ne dors-tu pas? lui demanda-t-elle à la fin.

— Attends un peu, dit-il.

Il lui prit la main et la plaça sous sa tête.

— Tiens, comme cela je suis très-bien. Réveille-moi dès que Renditch arrivera. S'il dit que la barque est prête, il faudra partir tout de suite. Aie soin de tout disposer pour cela.

— Oh! les dispositions ne seront pas longues à faire, répondit Hélène.

— Il faut bien penser à tout, car le temps presse. Sois prête.

Et il s'endormit. Hélène retira sa main, appuya la tête d'Inсарoff sur le coussin du divan et alla regarder par la fenêtre si nulle voile ne paraissait. Elle regarda longtemps. Cependant le soleil s'était voilé, le vent soufflait, de grands nuages blancs couraient dans le ciel. Le mât d'un petit navire commença à se montrer dans le lointain; une longue flamme avec une croix rouge s'y déployait; on la voyait alternativement s'élever et retomber. A l'intérieur, le balancier de la vieille pendule de l'appartement battait avec un bruit monotone et lugubre. Tout invitait au sommeil. Hélène s'endormit, mais elle eut un sommeil pénible et plein de visions sinistres. Il y eut un moment où il lui sembla qu'on l'appelait, mais elle ne pouvait soulever le poids qui pesait sur ses paupières. A la fin pourtant elle entendit distinctement prononcer son nom. « Hélène! » disait une voix altérée. Elle leva vivement la tête, regarda autour d'elle et fut saisie d'épouvante. Inсарoff, pâle comme la mort, s'était soulevé à demi et la regardait, les yeux largement écartés, brillants et immobiles. Ses cheveux pendaient sur son front, ses lèvres étaient ouvertes. Son visage exprimait la tendresse, l'inquiétude et l'effroi.

— Hélène, répéta-t-il, je meurs!

Hélène poussa un cri, se jeta sur lui et le serra dans ses bras.

— C'en est fait, je meurs! répéta Inсарoff... Adieu, ma pauvre Hélène... Adieu, ma patrie...

Et il retomba immobile sur le divan. Hélène ouvrit la porte et appela du secours. Les domestiques coururent chercher un médecin. Hélène tomba à genoux devant le corps de son mari. En ce moment parut sur le seuil un homme à larges épaules, hâlé par le soleil, revêtu d'une vareuse grossière et la tête couverte d'un chapeau ciré. Il s'arrêta incertain et surpris.

— Renditch! s'écria Hélène. C'est vous! voyez donc, au nom du ciel! mon mari se trouve mal... Mon Dieu! mon Dieu! hier encore il est sorti, tout à l'heure même il me parlait de sortir.

Renditch ne répondit rien, mais il se détourna et laissa passer une

petite figure en perruque et en lunettes qui s'était élancée rapidement dans la chambre. C'était un médecin qui demeurait dans l'hôtel. Il s'approcha d'Insaroff.

— Signora, dit-il après un instant d'examen, le seigneur étranger est mort de la rupture d'un anévrisme.

XIX

Le lendemain, à la fenêtre de cette même chambre se tenait Renditch. Près de lui, enveloppée dans son châle, était assise Héléne. Dans la chambre voisine était déposé le corps d'Insaroff. Le sang avait abandonné la figure d'Héléne, et sur son front, entre les sourcils, deux profonds sillons étaient tracés; ses yeux fixes lui donnaient un air hagard. Sur une table près de la fenêtre une lettre était tout ouverte; elle était de madame Stakhoff. L'infortunée se plaignait de sa solitude et de son mari, saluait Insaroff, s'informait de sa santé et le priaît de lui ramener Héléne.

Renditch était un Dalmate, pêcheur de son état, avec qui Insaroff avait fait connaissance lors de son voyage en Bulgarie, et qu'il avait retrouvé à Venise. C'était un homme rude, sombre, audacieux, et mêlé à toutes les entreprises des Slaves : il méprisait les Turcs et détestait les Autrichiens.

— Combien comptez-vous rester à Venise? lui demanda Héléne en italien.

— Un jour, pour faire les préparatifs de départ et éviter d'éveiller les soupçons. Nos compatriotes l'attendaient; ils espéraient en lui.

— Ils espéraient en lui? répéta Héléne.

— Quand l'enterrez-vous?

Héléne ne répondit pas tout de suite.

— Demain, dit-elle après un moment de silence.

— Demain! je reste. Je veux jeter une poignée de terre sur son cercueil et vous aider en ce que je pourrai... Il eût mieux valu qu'il reposât dans une terre slave.

Héléne regarda Renditch.

— Capitaine, lui dit-elle, prenez-moi avec lui, et emmenez-nous de l'autre côté de la mer, loin d'ici. Cela se peut-il?

Renditch réfléchit.

— Oui, cela se peut; mais c'est difficile. Il faudra négocier avec ce

maudit gouvernement. Mais, supposé que nous réussissions, comment vous reconduirai-je chez vous ?

— Vous n'aurez pas à me reconduire.

— Comment ! où vous fixerez-vous ?

— Peu importe. Emmenez-moi, emmenez-nous !

Renditch se gratta l'oreille.

— Vous le savez, cela est difficile. Cependant je verrai, j'essayerai. Attendez-moi ici deux heures.

Il sortit. Hélène passa dans la chambre voisine, s'appuya contre la muraille et y resta immobile.

La même nuit, une large barque quitta le quai de l'hôtel où était descendu Insaroff. Dans la barque entrèrent Hélène et Renditch. Entre eux on plaça un cercueil recouvert d'un drap noir. La barque alla à la rame pendant environ une heure, après quoi elle aborda un navire à deux mâts qui se tenait à l'ancre au fond du port. Hélène et Renditch y montèrent, les matelots hissèrent le cercueil. Dans la nuit s'éleva une tempête; mais, le matin, le navire avait quitté le Lido. La tempête ne fit qu'augmenter tout le jour, et les marins du *Lloyd* disaient en secouant la tête qu'il n'y avait rien de bon à en attendre. L'Adriatique, entre Venise, Trieste et la Dalmatie, est extrêmement dangereuse.

Trois semaines après le départ d'Hélène, madame Stakhoff reçut de Venise la lettre suivante :

« Mes chers parents,

« Je vous dis adieu pour toujours. Vous ne me verrez plus. Dmitri est mort hier : tout est fini pour moi. Aujourd'hui je pars pour Zara, où je vais l'enterrer. Ce que je deviendrai, je l'ignore; mais il n'y a plus d'autre patrie pour moi que celle de mon époux. Là se prépare un soulèvement, on s'apprête pour la guerre; j'y suivrai mes nouveaux compatriotes pour soigner les malades et les blessés. Je ne sais ce qu'il adviendra de moi, mais je me dois tout entière à la mémoire de Dmitri. Ce n'est pas en vain que nos destinées auront été unies... Pardonnez-moi la peine que je vous ai causée : je ne l'ai pas voulu. Quant à retourner en Russie, qu'y ferais-je ? Recevez mes derniers embrassements et ne me condamnez pas. »

XX

Cinq ans se sont écoulés depuis ces événements, et nul n'a appris quoi que ce soit d'Hélène. Toutes les recherches faites pour connaître son sort ou retrouver sa trace sont restées infructueuses. A Venise, où se rendit son père, il n'apprit que ce que le lecteur sait déjà; à Zara, le bruit avait couru d'un cercueil rejeté par la mer et où se trouvait le cadavre d'un inconnu; mais une autre version portait que ce cercueil, loin d'avoir été rejeté par la mer, avait été déposé par un bâtiment sur le rivage et enterré près de là par les soins d'une dame étrangère. On ajoutait que cette même dame avait été vue ensuite dans l'Hertzegovine au moment de la guerre. Quoi qu'il en soit, Hélène Stakhoff a disparu, personne ne saurait dire où elle est, ni si elle est morte ou vivante. Ses parents vivent encore. Madame Stakhoff a bien vieilli; elle se plaint (moins qu'autrefois, mais elle est bien plus triste. M. Stakhoff n'a pas rajeuni non plus, malgré ses soins pour sa personne; ses cheveux sont tout blancs: c'est, dans Moscou, l'ennemi le plus déclaré des étrangers.

MÉLANGES

M. Sauzet va publier sous peu de jours une nouvelle édition de son livre : *Rome devant l'Europe*¹...

Enlevé en quelques mois, cet éloquent ouvrage va reparaitre avec des développements nouveaux et des additions considérables, notamment un chapitre entier formant épilogue qu'on veut bien nous communiquer à l'avance. Ce chapitre est consacré par l'auteur à examiner les conséquences probables des événements qui s'accomplissent en ce moment. Ces événements, M. Sauzet les annonçait il y a trois mois, et les voilà qui se réalisent. Mais ils sont eux-mêmes gros d'autres événements tout aussi certains et non moins redoutables. La Révolution n'a pas l'intention de s'arrêter en effet, et l'abdication égoïste des pouvoirs en Europe lui ouvre une large et facile voie. Au milieu de cette abdication universelle, que doit faire la France ? se demande M. Sauzet.

« La France, répond-il, ne saurait, en tout cas, abandonner ni Rome ni l'Italie, car ce serait s'abandonner elle-même.

« On trouve pourtant des esprits qui se disent dévoués au pays et qui entendraient le condamner à cette suicide inertie. Ils voudraient que la France laissât le champ libre à la révolution et au Piémont. Le Piémont serait jusqu'au bout l'arme de la Révolution, et la non-intervention le bouclier de tous deux. Tous deux accompliraient ainsi leur œuvre de bouleversement social, et l'Empire interviendrait à la fin comme le sauveur providentiel de l'Italie périssant sous l'étreinte de l'anarchie.

« On échapperait ainsi aux vengeances des sectes révolutionnaires, car elles se seraient dévorées elles-mêmes ; on ne craindrait plus d'entendre les malédictions de l'Italie, car c'est elle qui se serait perdue ; on aurait

¹ Un vol. Chez Lecoffre.

conjuré le ressentiment de l'Europe, car l'ordre serait rétabli; et on aurait fait acte d'autorité vis-à-vis d'elle, car on aurait accompli soi-même ce qu'on lui aurait défendu d'entreprendre. Enfin on espérerait toujours dans la reconnaissance des catholiques, car on arracherait le Saint-Père aux fers de la révolution, et le peu qu'on daignerait lui laisser pourrait passer encore pour un bienfait de la France.

« Ainsi on aurait vu chasser l'Autriche de Venise sans lui déclarer la guerre; on aurait vu crouler le trône des Bourbons sans le renverser; le Pape serait réduit à discrétion sans que nous eussions cessé de le soutenir, et le Piémont nous aurait dégagés par ses excès sans que nous eussions cessé un instant de le bien conseiller.

« On opérerait librement sur l'Italie, car on aurait fait table rase de toutes ses puissances et de toutes ses grandeurs.

« L'unité italienne n'aurait été qu'une machine de guerre, elle serait morte en naissant, elle ferait place à la confédération ressuscitée de Villafranca; mais l'influence française remplacerait la présidence du pape. Elle seule donnerait et protégerait les trônes. On aurait perfectionné les traditions du premier Empire : l'Italie impériale serait un grand pas vers le sympathique patronage de toutes les races latines, qu'on substituerait désormais aux anomalies du protectorat antigermanique de l'ancienne confédération du Rhin. Le Pape deviendrait enfin un patriarche français, seulement on le garderait vassal à Rome, au lieu de l'emprisonner à Fontainebleau.

« On dit qu'il est des courtisans qui préconisent cette politique comme un chef-d'œuvre de calcul et de génie, de profondeur et de persévérance; son succès serait pour eux l'apogée des gloires impériales.

« Je ne sais si l'esprit d'aventure les égare ou si la présomption les aveugle; en tout cas, ils ne fascineront jamais la France, et je compte bien qu'ils n'entraîneront pas l'Empire. Dieu le garde de les suivre jamais dans cette voie fatale! La Révolution le pousserait au piège pour le perdre, les partis exaltés l'y laisseraient courir pour hériter de lui à tout prix; les amis désintéressés du pays doivent lui signaler le péril avec énergie.

« Une telle politique ne serait ni honnête ni sûre.

« Elle ne serait ni digne de notre caractère ni de notre histoire; elle ne satisferait ni à notre mission ni à nos promesses; elle répondrait mal à la loyauté de notre armée et à l'antique confiance du monde.

« Elle ne serait pas plus efficace que sincère, car on aurait toujours en face de soi la constance de l'Église et la fermeté de son chef suprême.

« Une telle politique pourrait devenir périlleuse. L'Europe a pu laisser révolutionner l'Italie, et elle ne la laisserait absorber par personne; les couronnes délaissent quelquefois les principes, mais les jalousies nationales vivent toujours. »

Ces quelques lignes suffisent pour donner une idée de la hauteur des considérations auxquelles s'élève M. Sauzet dans ce chapitre nouveau, qui complète et couronne dignement l'ouvrage.

P. DOUHAIRE.

LETTRE DE N. S. PÈRE LE PAPE A M^{re} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

L'éloquent défenseur des droits de l'Église et de l'épiscopat, le prélat dont la voix, dans les luttes de ces derniers temps, est toujours restée ferme et haute, Mgr l'évêque d'Orléans, a adressé au Souverain Pontife, comme son devoir et son affection le lui commandaient, le premier exemplaire de son livre sur la *Souveraineté pontificale*. Voici l'affectueuse réponse que vient de lui faire Pie IX :

« Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Au milieu des sollicitudes si graves que fait peser sur Nous, en ces temps de calamités et de douleur, la charge de tout le Peuple Chrétien, il ne peut arriver à Notre cœur rien de plus doux que de voir Nos Vénérables Frères les Évêques se tenir, au fort de la tempête, debout comme un mur d'airain, pour protéger la maison d'Israël, et se montrer si vigilants et si fermes pour repousser sans relâche les attaques des ennemis de l'Église. Cette consolation, Vos travaux et Vos luttes nous l'ont apportée, Vénérable Frère, alors qu'après avoir été un si intrépide défenseur de l'autorité et des droits de ce Saint-Siège et de la discipline de l'Église, Vous avez publié sur Notre Pouvoir temporel et la Souveraineté Pontificale des écrits si pleins de vérité et de lumière, que, parmi tous ceux qui, en ce même temps, se sont dévoués à cette laborieuse tâche, nul ne paraît devoir Vous être comparé. Aussi avons-Nous reçu avec un vrai bonheur l'ouvrage que Vous venez d'écrire, et qui a paru le mois dernier, sur la Souveraineté Pontificale. A Vous donc qui, dans ces combats, avez recueilli par toute l'Église une immortelle et si grande gloire, Nous rendons encore une fois Nos sincères et vives actions de grâces. Ne cessons pas de prier avec instance le Dieu très-bon et très-grand pour qu'il brise l'orgueil de ses ennemis, confonde leurs conseils et daigne accorder à son Église et au Saint-Siège un prompt et éclatant triomphe. Et Vous, Vénérable Frère, Nous Vous embrassons dans le Seigneur Jésus-Christ avec une très-particulière affection, Lui demandant pour Vous de tous Nos vœux, avec la santé du corps, toutes les prospérités de l'âme. Comme gage de ces sentiments, recevez la Bénédiction Apostolique, que Nous prenons dans le plus profond de Notre cœur, pour Vous la donner avec amour, à Vous, Vénérable Frère, à tout le Clergé et à tous les Fidèles de Votre Église d'Orléans.

« Donné à Saint-Pierre de Rome, le 27 juin de l'an 1860, de Notre Pontificat le quinzième.

« PIE IX, Pape. »

LA CONFÉDÉRATION ARGENTINE

Nous avons, dans le *Correspondant* du mois de décembre 1859, expliqué la situation présente des provinces Argentines. Nous nous sommes arrêté au moment où le général Urquiza, vainqueur du général Mitre, arrivait sous les murs de Buenos-Ayres pour la contraindre par la force, n'ayant pu le faire par la persuasion, à rentrer dans le sein de la confédération. Grâce aux bons offices des plénipotentiaires d'Angleterre et de France, Urquiza consentit depuis à une nouvelle trêve, et, à la faveur de cette trêve, le Paraguay, qui s'était offert comme médiateur, parvint à faire signer, entre les parties belligérantes, un traité (11 novembre) aux termes duquel le gouvernement de Buenos-Ayres s'engageait à convoquer une Convention qui examinerait la constitution fédérale. Dans le cas où des changements seraient proposés, ces changements devaient être soumis à l'acceptation ou au refus d'une Convention nationale, à laquelle il promettait de se soumettre.

Le dernier courrier de la Plata nous apprend que l'assemblée de la province de Buenos-Ayres s'est réunie en mai. Deux partis allaient se trouver en présence. Les débats parlementaires menaçaient d'être vifs, à en juger par la violence des discussions préliminaires de la presse. Mais heureusement il n'en fut point ainsi : le parti religieux, dévoué à la réunion, et résolu d'éviter à tout prix une lutte qui pouvait devenir aussi scandaleuse qu'irritante, raviver les vieilles haines, amonceler les obstacles et empêcher en définitive la Convention de parvenir au but qu'elle devait se proposer, celui de la reconstitution pacifique d'une nation désolée par une guerre fratricide, le parti religieux décida qu'il s'abstiendrait de tout débat; son abstention rendait le scandale impossible; il ne pouvait plus y avoir de lutte, puisqu'il n'y avait plus qu'un seul combattant.

Cette patriotique attitude d'une grande fraction de l'assemblée produisit une impression si favorable sur les partisans de la révision, que ceux-ci, promettant de ne point sortir des bornes que le devoir impose, furent les premiers à presser leurs adversaires de s'expliquer franchement et sans crainte. En présence de ces heureuses dispositions, auxquelles on était loin de s'attendre tout d'abord, le parti modéré crut ne pouvoir plus refuser de prendre part à des débats qui, sagement conduits, devaient tourner au profit de tous.

Ce changement d'attitude valut à la chambre de la province de Buenos-Ayres un excellent discours de M. Félix Frias, l'un des plus vaillants champions de la religion et de la vraie liberté dans le nouveau monde. Ce discours mérite de fixer l'attention.

Nous allons en traduire quelques fragments :

« Le pacte de novembre, dit M. Félix Frias, que j'ai appelé, ailleurs, une victoire de tous les Argentins, et que je considère comme tel, a fixé les con-

ditions de la réincorporation de Buenos-Ayres à la Confédération; et la principale de toutes, c'est le droit reconnu à cette province d'examiner la loi fondamentale qui doit régir la république entière. En acceptant cette loi fondamentale telle qu'elle est, entendons-nous pour cela qu'elle soit parfaite? En aucune façon, messieurs; rien de parfait ne sort de la main de l'homme; mais il me semble que, si nous analysons comme il convient les causes de notre malaise social, nous les rencontrerons non pas dans les lois, mais dans les hommes, auxquels manquent les vertus seules capables de donner la vie à ces mêmes lois. On l'a dit avec raison, les institutions n'ont d'autre valeur que celle des hommes appelés à les mettre en pratique; et, selon moi, ce qu'il faudrait corriger chez nous, ce ne sont pas les institutions, mais c'est nous-mêmes. Depuis le commencement de la révolution, tous les hommes publics de toute l'Amérique du Sud sont tombés dans l'erreur de croire qu'il suffisait de décréter la république et des institutions libres pour que le gouvernement démocratique et la liberté existassent.

« Il y a peu, un écrivain contemporain disait : « Aux États-Unis, on comprend qu'une constitution n'est pas seulement un morceau de papier, et que, si la liberté n'est pas tout d'abord pour chaque citoyen une habitude de sa vie et un besoin de son cœur, la constitution la plus parfaite et la plus libre n'est qu'une dangereuse chimère; l'exemple de l'Amérique espagnole suffit pour le prouver. » Et comment ne pas convenir, messieurs, après cinquante ans d'anarchie et de désillusion, que nos pères sont tombés dans quelque grave erreur, et que nous y sommes tombés comme eux, quand nous ne parvenons pas à asseoir sur des bases solides et durables nos institutions, qui volent en pièces au moindre souffle de la tourmente, comme des morceaux de papier, comme une chose qui manque de racines dans le sol que nous foulons ?

« En effet, un peuple n'est pas libre par ses lois, mais par ses coutumes. L'Angleterre, ainsi que le rappelait avec raison M. le docteur Velez, l'Angleterre n'a pas de constitution écrite, et cependant c'est un des peuples les plus libres de la terre. Le Mexique a une constitution excellente, c'est la copie littérale de celle des États-Unis, et pourtant, quoiqu'il ait traduit les institutions de ce pays et qu'il se les soit appropriées, il est en proie à l'anarchie la plus effroyable, et il tombe par morceaux, emporté dans les voies de la décadence et de la corruption avec la même rapidité que la république voisine l'est dans la voie de son colossal agrandissement. »

M. Félix Frias s'attache ensuite à prouver qu'il ne peut pas y avoir de vraie liberté sans religion, et il ajoute :

« Si, le jour de notre première séance, j'étais venu vous dire qu'il était nécessaire que cette Convention eût son chapelain, et qu'avant de commencer nos travaux nous devions tous prier avec lui, afin que Dieu bénit nos délibérations, mes paroles eussent été sans doute accueillies par un rire général, si ce n'est de mépris et de compassion du moins. Si, lorsque notre horizon politique s'obscurcit et que l'éclair de la tempête brille sur nos têtes, on proposait officiellement au peuple un jour public de prières, d'humiliation et de jeûne, pour désarmer la colère divine, on dirait que l'auteur d'une telle pensée doit être envoyé à la *Résidence* (le Charenton de Buenos-Ayres).

« Eh bien, messieurs, la femme qui prescrit cette humiliation et ce jeûne à ses compatriotes, lorsque apparaissent dans leur pays les jours de tempête, cette femme n'est point enfermée dans une maison de fous, c'est la reine de la Grande-Bretagne ! le peuple dont les représentants adressent au ciel des prières, avant de commencer leurs travaux, c'est le peuple des États-Unis ! Voilà ce qui se passe dans les deux nations les plus libres des deux mondes.

« Là où il n'y a point de religion, messieurs, il n'est point de liberté. Et savez-vous pourquoi, dans les républiques hispano-américaines, la liberté n'a jamais existé que sur le papier ? C'est parce que, dès le premier jour de notre émancipation, il y a eu parmi nous divorce entre la religion et la liberté. Dans l'Amérique du Nord, la liberté est fille du christianisme ; dans celle du Sud, elle est fille de la révolution. Et, si vous en doutez, portez les yeux sur ce bonnet rouge qui orne les armes de notre patrie comme celles de toutes ou de presque toutes les républiques de l'Amérique du Sud.

« Notre régime colonial ne nous a point préparés, pour le commandement, mais pour l'obéissance ; et pour obéir non à des autorités constitutionnelles, mais à des autorités despotiques. Dans la vie du municipale, école primaire de la liberté, en s'attachant aux intérêts locaux, l'Anglo-Saxon s'était préparé à l'exercice des grands droits politiques. Nous n'avons point passé, nous, par cette école ; la transition a été violente : en un jour, d'esclaves nous sommes devenus souverains. On l'a dit avec raison, là où l'individu est souverain, le premier intérêt de la nation est que le souverain soit éclairé. Éclairé par qui et pour quoi ? par la religion pour la liberté.

« Cette grande nécessité sociale, nos pères ne l'ont pas comprise : j'admire leur héroïsme ; mais nous sommes forcés de répudier leurs erreurs, erreurs qui, d'un autre côté, ne sont pas uniquement de leur fait, mais qui sont de leur époque. Disciples de Rousseau, plagiaires de la Révolution française, non-seulement ils n'ont point vu dans la religion un grand moyen pour instruire le peuple et lui donner les aptitudes qu'exigeaient les nouveaux droits ; mais, au contraire, ils cherchèrent à faire une république sans la religion et même contre elle. Nous avons pris aux États-Unis nos institutions, et nos idées à la France révolutionnaire. Les institutions ont été conservées dans les archives ; et, comme ce n'est point la révolution qui moralise, mais que c'est elle qui pervertit les mœurs, la liberté a manqué de base et de garanties. La plupart de ces républiques vivent dans des crises permanentes, victimes aujourd'hui de l'anarchie, et demain du despotisme ; tout est tyrannie dans un pays, y compris même la liberté, quand dans la conscience de l'homme manquent le flambeau de la vérité et le frein de la règle morale.

« Voilà, messieurs, comment j'entends que les hommes publics de ce pays devraient se préoccuper moins du désir de perfectionner les institutions, et un peu plus de celui de corriger les mœurs. Voilà comment je suis porté à croire qu'il importe peu, pour assurer la paix de ce pays et pour garantir les droits du citoyen, que cette constitution soit révisée ; ce qui importe, c'est que nous ayons une constitution en harmonie avec notre état social, et que nous travaillions sans relâche à la régénération morale des sociétés sud-américaines. Tant qu'il y aura divorce entre la religion et la liberté, nous serons libéraux, si on le veut, mais nous ne serons point libres. »

Nous ne prolongerons pas nos citations. Ce que nous venons de traduire suffira pour donner à nos lecteurs une idée des jeunes talents qui se révèlent dans le nouveau monde et des heureuses tendances qui se manifestent sur les bords de la Plata.

Le discours de M. Félix Frias a été accueilli avec des marques de vive sympathie parla Convention de la province de Buenos-Ayres, et surtout par le nombreux public présent à la séance.

Cependant M. Frias n'est point parvenu à entraîner ses collègues : la majorité a voté la révision. Était-ce conviction, ou l'assemblée voulait-elle donner une simple fiche de consolation à l'amour-propre des anciens partisans de la séparation ? Nous l'ignorons ; mais ce que nous apprenons avec bonheur, c'est que, dans la nuit où le discours a été prononcé, la réconciliation s'est opérée entre les deux partis ; c'est que les députés de la province de Buenos-Ayres se sont engagés solennellement à rentrer dans le sein de la grande famille argentine ; c'est que les dépositaires du pouvoir eux-mêmes ont enfin donné l'exemple : Urquiza est descendu courageusement du fauteuil présidentiel pour y laisser asseoir un autre citoyen, M. Derchi, moins célèbre, moins compromis et non moins patriote que lui. De son côté, le général Mitre est devenu président de la province de Buenos-Ayres ; et le vaincu et le vainqueur, oubliant, l'un sa victoire, l'autre sa défaite, se sont, dans une entrevue récente, engagés à calmer les griefs mutuels. Dieu veuille que cet apaisement des colères des chefs soit le premier pas d'un retour définitif à la paix, à l'union, au bon ordre, dont l'Amérique catholique a si impérieusement besoin, pour ne pas languir et se perdre dans une infériorité de plus en plus honteuse à l'égard de l'Amérique protestante !

A. HOURNON.

BIBLIOGRAPHIE

LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DE SYRIE, par FRANÇOIS LENORMANT. 1 vol. in-8°. Paris, chez Douniol.

Parmi les renseignements venus d'Orient sur les massacres de la Syrie, les plus remarquables dans la presse ont été les lettres adressées du théâtre des événements à l'*Ami de la religion* et au *Journal des Débats* par M. François Lenormant. Tous les autres journaux les ont recueillies avec empressement. Tel était leur caractère de vérité, que ces lettres ont fait autorité tout de suite. Et, en effet, rien n'est venu, depuis, en contredire l'exactitude, hélas! trop certaine. C'est sur place, en face des ruines encore fumantes et au milieu des victimes du fanatisme musulman, qu'écrivait le jeune voyageur, pour implorer la protection des souverains et la pitié des peuples de l'Occident. Toutefois, si bien placé qu'il fût pour voir les détails, M. F. Lenormant ne pouvait, au premier moment, saisir l'ensemble de cette persécution farouche, en exposer les causes secrètes et lointaines, en signaler tous les périls. Il ne faisait guère alors que de peindre les tristes scènes qu'il avait sous les yeux. De retour à Athènes, d'où il était accouru porter aux chrétiens du Liban les premiers secours de leurs frères d'Europe, M. F. Lenormant a rassemblé les informations qu'il avait prises en Syrie, et, les joignant à ses lettres, dont il n'avait point gardé le double, mais qui lui étaient revenues par les journaux, il en a composé une relation complète du sanguinaire complot sous lequel ont failli succomber tous les chrétiens tributaires de l'islamisme. Il est bien prouvé, en effet, aujourd'hui que la conspiration était générale dans les États mahométans, et que les massacres de Syrie n'en ont été qu'une explosion partielle et prématurée. En ce qui concerne les événements de cette contrée, on n'en saurait douter après avoir lu l'ouvrage de M. F. Lenormant. Le tableau qu'il trace des populations diverses qui vivent pêle-mêle ou juxtaposées dans le Liban, de la situation fautive que leur a faite la politique inintelligente de l'Europe, des haines sanglantes que le machiavélisme musulman a semées entre elles pour arriver à les détruire l'une par l'autre, ne permet pas de

douter qu'il n'y eût un projet formé par les sectateurs de Mahomet pour exterminer les adorateurs du Christ. Que ceux-ci aient toujours bien été maîtres d'eux-mêmes, qu'ils n'aient pas eu des torts, ce n'est pas ce que M. F. Lenormant entend soutenir. Ce qu'il maintient, c'est que, à prendre l'ensemble des faits, la provocation n'est pas venue d'eux. Au surplus, le procès s'informe devant l'opinion de l'Europe, et la brochure de M. F. Lenormant est un mémoire qui doit prendre rang parmi les pièces à consulter, et parmi les plus émouvants récits de cette catastrophe.

P. DOUHAIRE.

LE CHANCELIER D'AGUESSEAU, SA CONDUITE ET SES IDÉES POLITIQUES, par M. FRANCIS MONNIER. Paris, 1860, in-8°, Didier et C^{ie}.

LE DUC D'ORLÉANS ET LE CHANCELIER D'AGUESSEAU, ÉTUDES MORALES ET POLITIQUES, par M. OSCAR DEVALLÉE. Paris, 1860, in-8°, Michel Lévy.

Le chancelier d'Aguesseau a laissé de nombreux écrits qui ont été publiés de son vivant ou après sa mort par les soins pieux de sa famille. Les travaux de MM. Pardessus et Rives, *l'Histoire de la vie et des ouvrages du chancelier d'Aguesseau*, par M. Boullée, semblaient avoir épuisé ce qui pouvait se dire sur l'un des plus illustres représentants de notre ancienne magistrature.

Deux écrivains, toutefois, ont cru qu'ils pouvaient encore trouver dans la vie du chancelier d'Aguesseau les éléments d'ouvrages utiles et intéressants.

M. Francis Monnier, quelque difficile que la tâche pût paraître, a certainement réussi. Il a d'abord pris dans les récits des auteurs qui l'avaient devancé les traits les plus saillants de la grande physionomie qu'il voulait peindre, il a su choisir avec impartialité et discernement, dans les mémoires contemporains, la version la plus exacte des faits qu'il avait à apprécier. Mais là n'est pas la partie importante de son travail; il n'a en effet jusque-là d'autre mérite que celui d'avoir bien dit ce que d'autres avaient déjà dit avant lui.

Ce qui a surtout attiré notre attention dans l'ouvrage de M. Monnier, et ce qui est particulièrement son œuvre, c'est l'analyse des travaux qui ont préparé la codification de nos lois, travaux auxquels d'Aguesseau donna une vigoureuse impulsion.

Il est devenu de mode de faire dater toute chose en France de 1789. Que ce travers existe chez ceux qui ont le malheur de faire leur éducation politique et littéraire dans certains journaux, nous le comprenons, tout en le déplorant, et nous croyons qu'il faudra bien du temps pour redresser ces fausses idées. Ce que nous nous expliquons moins, c'est qu'elles aient également accès chez bon nombre de personnes que les passions haineuses qui s'accordent si bien avec l'ignorance n'aveuglent point, et qui nient cependant le développement progressif de nos institutions. Il est donc urgent de s'adresser à la bonne foi et à l'intelligence de ceux qui sont sous le poids de cette erreur, et de leur en démontrer les dangers.

C'est ce que M. Monnier a parfaitement réussi à faire. Il est impossible, après avoir lu son livre, de méconnaître les préoccupations constantes de

nos rois, des hommes d'État et des magistrats les plus éminents de nos anciennes cours souveraines à l'endroit de la réforme de la législation, et l'importance des tentatives qui furent faites à différentes époques pour amener la France à l'unité législative, ainsi que les heureux résultats qui furent successivement obtenus.

Nul ne donna à la réformation de nos lois plus de soins que le chancelier d'Aguesseau ; il convoqua autour de lui les jurisconsultes les plus éclairés, les magistrats les plus dévoués au bien public, il mit les divers parlements du royaume en demeure d'adresser à la commission, qu'il présidait à la chancellerie de France, leurs observations sur les dispositions de chaque coutume particulière qui pouvaient entrer dans la loi nouvelle qui devait régir tout le pays. Il s'efforçait de communiquer à l'ordre judiciaire, sa correspondance volumineuse le démontre, l'ardeur qui l'enflammait pour la réforme de la loi civile. Les résistances qu'il trouvait dans l'amour-propre ou l'opposition d'intérêt des différentes provinces ne l'effrayaient point ; il mettait tout en œuvre pour les vaincre. Si d'Aguesseau n'a pas été assez heureux pour donner à son pays un code uniforme, il a, par ses travaux, singulièrement facilité la tâche de ceux qui, soixante ans plus tard, reprirent les choses où il les avait laissées. Il réussit cependant à régler quelques-uns des points principaux de notre législation civile dans les belles ordonnances qui consacrèrent de si utiles progrès.

Si d'Aguesseau, au lieu d'avoir à transiger avec les anciennes institutions du pays, avait trouvé un sol entièrement déblayé par une révolution, il aurait, soyons-en sûrs, achevé l'œuvre qu'il n'a fait qu'ébaucher.

Ses travaux, du reste, ont laissé leur trace dans notre loi civile. M. Monnier a eu l'heureuse idée de rapprocher les dispositions du Code civil de celles des ordonnances et lois rédigées par d'Aguesseau, ce qui permet d'apprécier les nombreux emprunts que les hommes éminents qui rédigèrent le Code firent à leur illustre devancier.

M. Monnier a publié dans son appendice quelques documents inédits relatifs aux réformes législatives du chancelier qui nous ont paru du plus grand intérêt historique.

Nous n'avons voulu parler ici que de la partie de cet ouvrage qui nous a paru entièrement neuve ; elle sera lue avec le plus grand plaisir par ceux qui s'occupent de législation ; elle aurait certainement fait le plus grand honneur à un magistrat ou à un jurisconsulte. Le livre de M. Monnier est donc une étude bien faite, et se lira facilement même après tous les travaux qui ont déjà été publiés sur le chancelier d'Aguesseau.

M. Oscar Devallée s'est placé à un point de vue complètement différent. Il a fait de l'action politique du chancelier d'Aguesseau, pendant la Régence, l'objet de son livre. Son ouvrage ne contient aucun fait qui n'ait été déjà signalé ou mis en lumière par ses devanciers. Quelques lettres inédites ont, il est vrai, trouvé place dans son récit, mais elles n'ajoutent rien aux révélations que la volumineuse correspondance déjà connue du chancelier fait à la postérité. L'ouvrage de M. Devallée laisse à désirer au point de vue de la critique historique. Il est facile de voir en le lisant que son auteur ne connaît pas à fond l'époque qu'il veut décrire ; il suit complaisamment certains écrivains

fort passionnés de ce temps dans leurs appréciations, notamment Dorsanne. Pour lui, madame de Maintenon n'est qu'une femme « d'une immoralité austère; » le régent non-seulement un prince méprisable, mais un homme sans talents politiques; d'Aguesseau, au contraire, devient sous sa plume un homme d'État accompli; le cardinal Dubois n'est enfin qu'un mauvais drôle. Cette façon d'écrire l'histoire est évidemment très-commode, mais elle ne conduit pas à la vérité, qui est le but vers lequel l'histoire doit toujours tendre. Pourquoi contester au régent et à Dubois leur habileté? N'est-il pas possible, en flétrissant d'indignes excès, de reconnaître que leurs auteurs n'étaient pas des hommes sans talent? M. Devallée, d'ailleurs, a moins voulu faire un ouvrage historique qu'une étude morale et politique.

Quelques extraits de son livre feront voir quels enseignements les faits de cette époque et ceux qui les ont suivis ont inspirés à l'auteur: « Je serais « bien heureux, si, en fermant ce livre, ceux qui l'auront lu trouvaient que « j'ai contribué à faire aimer le bien et à le rendre même préférable au suc- « cès. » Tel est le but que M. Devallée s'est proposé. « Dans la vie publique « comme dans la vie privée, ce ne sont pas toujours les meilleurs qui l'em- « portent. Le mal a sa large part de succès et de moissons, souvent sans « que personne puisse l'empêcher; la postérité rétablit l'équilibre, et, pour « tous ceux qui ne sont pas des matérialistes très-opiniâtres en théorie et « très-résolus en pratique, elle doit sembler redoutable par ses menaces, et « précieuse par ses éloges...

« La saine raison et la saine morale, vaincues quelquefois dans les événe- « ments, triomphent toujours devant la conscience éclairée de l'avenir...

« Rien n'est plus facile en ce monde que d'avoir, je ne dis pas des statues « et des temples, mais des éloges et des applaudissements. On a dit qu'on « peut récompenser ceux qui les donnent, et il y a des gens qui s'élèvent « très-haut par la bonne distribution qu'ils savent en faire. C'est un com- « merce lucratif et qui s'exerce dans tous les rangs de la société. Il y a tel « homme que la foule méprise, et que cent individus louent dans la journée. « Mais tout cela est viager et ne survit à personne. La mort disperse les « flatteurs et donne la parole aux juges.

« Pour savoir ce qu'a valu un prince ou un ministre ou même un parti- « culier, il faut au moins le délai de l'Égypte. Tout le monde reconnaît cette « grande compétence de la postérité, mais il serait bon que tout le monde « la redoutât... Pour certains personnages, on dirait qu'elle attend avec « impatience le moment de les juger et de leur marquer le mépris com- « primé durant leur vie...

« Il est rare que sous un prince absolu l'influence politique s'obtienne par « des voies éclatantes; on y arrive presque toujours en étudiant et en cares- « sant les faiblesses, qui s'ouvrent comme les portes d'une forteresse solide- « ment attaquée...

« La fortune, un moment entraînée par l'audace, a donné à la société « française (1720) un faux air de prospérité; dans un pays où on aime tous « les genres de succès, sans regarder aux moyens qui les amènent, on a « pris un escroc pour un enchanteur.

« . . . On se figure aisément ce que s'amasse ainsi de colère dans le

« cœur d'un fonctionnaire contrôlé par une assemblée dont il ne tient pas ses fonctions...

« D'Aguesseau de Valjouan avait un goût d'indépendance personnelle assez rare dans un pays où tout le monde veut servir....

« Les meilleurs d'entre nous ne peuvent se défendre d'un sentiment de révolte quand ils voient de grandes dignités dérobées par la faveur ou par l'intrigue, et conservées par une habileté vulgaire ou par des moyens encore plus bas...

« Les princes absolus aiment mieux la révolte que la résistance, parce que la force, qui est bonne pour comprimer l'une, ne suffit pas toujours contre l'autre; la justice, qui manque à la révolte et qui peut amener la résistance, ne le cède à personne et renaît quand on la croit vaincue...

« Dans les monarchies absolues, on ne peut parvenir au gouvernement qu'à la condition de persuader le prince de son mérite et de lui plaire. Il n'y a pas, comme dans les États libres, ce grand concours de talents, de caractères, d'opinions, dans lesquels le souverain reçoit pour ainsi dire les ministres tout faits et tout choisis...

« C'est une remarque que ce prince justifie plus qu'un autre, que les ministres les mieux défendus par leurs maîtres sont quelquefois ceux qu'ils pouvaient sans inconvénient céder à l'opinion et livrer à la justice ou à l'inconstance du public...

« Il y a encore des gens dont le mérite consiste à s'être placé à propos sur le chemin des princes et des ministres et dont tous les honneurs viennent de là.

« Naturellement les hôtes les plus habituels du chancelier étaient ses fils, dont la conduite le rendait si heureux, et qui rivalisaient alors d'application à tous les genres de devoirs. Le cadet se gâta un peu plus tard en voulant faire le petit chancelier et en usurpant auprès de son père une importance qui est toujours un ridicule chez les fils comme chez les serviteurs des ministres.

« En soi le mélange de la politique et de la justice n'est pas bon; il avait produit et devait produire encore beaucoup d'abus. La politique et la justice ne s'entendent pas toujours, et d'ailleurs chacune d'elles mérite un autel particulier et des prêtres exclusifs... »

Telles sont les pensées qui nous ont paru les plus dignes d'être signalées dans le livre de M. Devallée.

HENRY MOREAU.

LA RELIGION CATHOLIQUE EXPOSÉE BRIÈVEMENT ET SIMPLEMENT, par M. l'abbé CARROY, vicaire général honoraire de Versailles, ancien curé de Saint-Louis d'Antin. — Paris, Douvion, août 1860.

Quand on se prépare à un grand voyage, on tâche d'emporter beaucoup d'objets sous un mince volume, et de disposer son bagage de façon à n'être ni privé de ce qui est nécessaire, ni chargé de ce qui est superflu. Sur la route qui conduit à la vérité religieuse, la plupart des hommes, pressés ou

distracts, ont besoin qu'une main habile, attentive et dévouée, dispose ainsi pour eux, dans un ordre facile et sans trop de poids, l'ensemble des croyances qu'il faut porter à toute heure avec soi. M. l'abbé Carron s'est proposé de réunir à cet effet, dans un petit livre court et clair, ce que j'oserai appeler un peu familièrement le bagage indispensable de tout homme, voyageur ici-bas vers la patrie céleste. C'est un résumé bref et complet de toute la religion catholique, un catéchisme développé, une théologie abrégée, la vérité sans phrase. Il suffit à instruire ceux qui ne savent pas, à renouveler la mémoire de ceux qui savent. Veut-on méditer? on peut s'arrêter à chaque mot, car chacun a sa raison et sa portée. Veut-on passer vite? on avance rapidement, et pourtant rien n'est omis. Pour se tenir dans ce milieu, pour être court sans cesser d'être complet, sobre sans devenir sec, sommaire sans être obscur, il faut beaucoup de savoir et d'expérience, et très-peu de prétention, car l'écrivain se sacrifie et s'efface, il résume d'énormes études en un seul mot, il ne cherche pas un effet, il rend un service, service immense en une infinité de circonstances, où l'on demande un livre abrégé, précis, suffisant, une réponse à cette question que toute âme se pose au moins une fois dans la vie la plus entraînée : Qu'est-ce que la religion catholique? Voilà la réponse. Je n'en connais pas de plus exacte et de plus simple que ce petit livre.

Qu'on n'y cherche pas de controverse, de démonstration, de discours : nulle objection, nul argument, nulle trace des questions débattues. L'auteur est-il gallican ou ultramontain, traditionaliste ou rationaliste, libéral ou absolutiste? Il est simplement catéchiste. Dans sept livres, subdivisés en chapitres d'une ou deux pages seulement, il examine clairement ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut recevoir, ce qu'il faut demander, ce qu'il faut observer, ce qu'il faut pratiquer, ce qu'il faut éviter. Le dogme, le précepte, le conseil, se suivent, se soutiennent, s'enchaînent; on se sent dirigé sur un chemin droit, éclairé par une lumière vive, et conduit par la main d'un ami sûr. Homme, enfant ou vieillard, ignorant ou savant, heureux ou souffrant, on trouve dans ce petit livre un langage fait, comme la religion qu'il expose, pour tous. Voilà la vérité, vous dit tout simplement l'auteur en commençant, la vérité pure, et, en fermant le livre, après avoir suivi cet enchaînement sublime de croyances secourables, si impossibles à inventer, si douces à croire; après avoir subi l'influence de tant de sentiments justes, délicats et profonds, on se dit au moins tout bas, si le doute n'est pas servi par une passion secrète : Oui, c'est bien la vérité.

A tous ceux qui la cherchent, à tous ceux qui la propagent, M. l'abbé Carron vient de rendre un vrai service.

DE LA FAMILLE, *Leçons de philosophie morale*, par M. AMÉDÉE DE MARGNIE, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy. — Paris, Vaton, 1860.

Le livre que publie sous ce titre un des meilleurs professeurs de philosophie de l'Université a déjà reçu, avant de paraître, les sympathies d'un public choisi. Il se compose en effet des leçons d'une année, réunies et re-

vues, sur la demande des auditeurs, pour le profit et pour le plaisir de ceux qui ne les ont pas entendues. Elles sont consacrées à l'analyse des liens qui composent, et des vertus qui soutiennent la famille.

On a beau ne pas se soucier du christianisme, il est tellement la vérité, qu'on le rencontre, même sans le vouloir, au bout de toutes les recherches sérieuses. L'homme politique, quand il étudie les principes constitutifs des sociétés humaines, l'économiste, lorsqu'il se demande quel est le moyen d'améliorer les classes ouvrières, le romancier lui-même, s'il veut charmer sans corrompre, tous font appel à la famille, et quelle famille ? à la famille chrétienne. En dehors du christianisme, il y a des mâles et des femelles, des chefs et des servantes, des bergers et des troupeaux ; le chrétien seul a une famille. Le philosophe, s'il veut être pratique, est conduit aussi à étudier le principe et les effets de cette forme primitive et supérieure assignée par le Créateur à l'éducation des âmes et à la transmission des vérités. Le christianisme reçoit ainsi de toutes parts l'argument d'hommages involontaires et le bénéfice, en même temps que la contre-épreuve, de démonstrations qui ne l'avaient pas pour objet.

M. de Margerie, en traçant l'éloge et le tableau de la famille, n'a pas fait du christianisme sans le vouloir et sans le savoir. Il a entendu être chrétien, pleinement, hautement ; mais, avec autant d'art que de convenance, il a su professer sans prêcher et ôter à ses leçons tout air de sermon. Ce sont à la fois des leçons de philosophie, de morale et de littérature.

Il y est parlé du mariage par un bon mari, de l'éducation par un bon père, de la piété filiale par un bon fils, de l'amitié fraternelle par un bon frère, de la domesticité chrétienne par un bon maître, du monde par un homme du monde, en termes familiers et élégants, sérieux et agréables, souvent émus, quelquefois éloquents. Ce sont à la fois des tableaux et des conseils, tableaux toujours vrais, conseils toujours justes. L'auteur de cet ouvrage a droit à plusieurs genres de succès. La pensée, le but, le style et la méthode méritent un égal éloge. Je lui souhaite la récompense qu'il ambitionne, surtout l'avantage d'être goûté par beaucoup de jeunes gens et chefs de maison, qui à tous les moyens qu'il indique d'accroître le goût et le charme de la vie de famille ajouteront, comme un moyen de plus, la lecture de son livre.

VIES DE HUIT VÉNÉRABLES VEUVES, *religieuses de la Visitation*, par la R. M. DE CHACTY, nouvelle édition revue par M. CHARLES D'HÉRICAULT. — Paris, Gaume, 1860.

Il n'était pas rare autrefois de voir des épouses et des mères, après la mort de leurs maris et l'établissement de leurs enfants, se retirer au couvent, et le cloître servir ainsi de refuge aux vierges effrayées du monde, et de repos aux veuves qu'il avait fatiguées. Ou plutôt, le cloître était la retraite naturelle d'une vie menée saintement dans le monde ; on changeait de demeure, sans changer de vie, et de pieuses femmes, après tous leurs devoirs accomplis, n'avaient qu'un pas à faire pour passer en quelque sorte de plain-pied de la maison au couvent et de la terre au ciel : c'étaient autant

de Marthes qui devenaient des Maries. La mère de Chaugy, supérieure du premier Monastère de la Visitation, a raconté simplement et brièvement la vie de huit dames qui, devenues veuves, se firent les épouses du Seigneur, à la suite de madame de Chantal, et à la voix du grand, aimable, et saint évêque de Genève.

Tantôt c'était une noble dame, comme la comtesse de Dalet, la mère de Montagnard, ou madame Bouthillier; née de Machécops, qui eut neuf enfants, fit profession à soixante-seize ans entre les mains de François de Gondi devant la reine Marie de Médicis, et mourut à soixante dix-neuf ans, assistée par la princesse Marie de Gonzague et la comtesse de Saint-Paul, montrant, dit simplement la mère de Chaugy, « que la félicité n'est pas toujours une marque de la réprobation, et offrant le tableau d'une servante
« de Dieu heureuse en sa naissance, heureuse dans ses alliances, heureuse
« dans son mariage, heureuse en ses enfants, heureuse en sa vocation,
« et très-heureuse en son trépas !... »

Ou bien, c'est une bourgeoise, la mère Favrot, veuve après un an de mariage, restant veuve vingt ans dans le monde, puis entrant au couvent, où on l'admet tout de suite, « remarquant en elle une grande rondeur, franchise et simplicité d'esprit. »

Il s'établissait ainsi entre tous les rangs de la société civile et de la société religieuse, à peu près comme en Angleterre entre l'aristocratie et la bourgeoisie, des rapports continuels, des courants et des alliances qui contribuaient puissamment à répandre les croyances et les vertus dans le monde. Saint François de Sales, dit parfaitement M. d'Héricault dans une remarquable préface, est venu prêcher la douceur après toutes les haines religieuses, et la sérénité à la fin des guerres civiles ; en apaisant les esprits et les cœurs, en s'emparant des instincts de son temps pour les agrandir, les rendre graves et réfléchis, sans leur faire perdre leur originalité, il a préparé quelques-uns des grands côtés de la société et de la littérature du siècle de Louis XIV. Il représente bien le temps du recueillement entre l'activité matérielle du seizième siècle et la grande philosophie du dix-septième.

Cette préface et des notes pleines de goût et d'intérêt donnent un grand prix à cette édition; elles servent de cadre à cette restauration, faite par une main habile, de vieux portraits, graves et charmants, peints avec une naïveté fidèle, et qu'il faut prendre dans notre mémoire, pour les contempler souvent. Qui ne voudrait avoir eu pour bisaieule l'une de ces vénérables veuves?

LA VOIE DOULOUREUSE DES PAPES, par M. EDMOND LAFOND. — Paris, A. Bray, 1860.

La question romaine a été amplement étudiée au point de vue politique. Les événements se chargent à l'heure présente de vérifier les opinions. Attendant en silence, mais en prière, le développement de ces événements, les catholiques méditent tous les jours dans leur âme sur la destinée douloureuse et agitée des représentants de Jésus-Christ. Un écrivain plein de piété, de poésie et de science, vient à propos présenter à nos sou-

venirs l'histoire abrégée des Papes depuis saint Pierre, en un tableau parfaitement disposé et rempli de couleurs vives et pures. Il serait bien déplacé de quereller M. Lafond sur quelques appréciations historiques. Le but comme l'effet général de son livre est d'élever l'âme croyante et de l'associer intimement aux souffrances de la Papauté sur la terre. Impression triste et pourtant fortifiante, puisque, depuis dix-huit siècles, dans la longue suite de ces deux cent cinquante-neuf pontifes, dont quatre-vingt-deux furent saints et quatre-vingt-deux martyrs, toujours on voit l'épreuve, mais toujours le triomphe. On s'incline en priant devant les décrets du Seigneur, qui porta la croix, et on répète ces belles paroles du plus éloquent défenseur contemporain de la Papauté, le P. Lacordaire : « Jamais, dans un moment donné, le triomphe de l'Église n'est clairement visible. La barque de Pierre, en ne regardant qu'un point dans l'étendue des siècles, paraît près de périr, et les fidèles sont toujours prêts à s'écrier : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons !* Mais, en regardant toute la suite des âges, l'Église apparaît dans sa force, et l'on comprend ce mot de Jésus-Christ dans la tempête : *Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ?* »

ENFANTINES, Moralités, par ELZÉAR ORTOLAN. — Deuxième édition. Plon, 1860.

Un savant professeur, qui s'est fait professeur et savant, mais qui est né poète, publie sous ce titre la seconde édition d'un volume de poésies, ingénieuses et charmantes, faites pour plaire à ceux, à celles qui, comme lui, aiment les enfants. On dit que sur les plans du palais de Versailles Louis XIV écrivit de sa main ces mots : *Avoir soin de répandre de l'enfance partout.* Et, en effet, dans tous les ornements des façades et des jardins de cette royale demeure, on voit des enfants; ainsi la grâce est unie à la majesté. L'auteur des *Enfantines* a répandu de l'enfance à toutes les pages de son livre. L'enfance, dira-t-on, est plus poétique encore que tous les vers qu'elle inspire; c'est la poésie même. Soit, mais parce qu'on chérit ses enfants, n'est-il pas doux d'être entouré de leurs images? Est-on bien sûr d'ailleurs de ne pas se laisser blaser sur mille petits détails quotidiens de leurs jeux et de leur gentillesse, et, si un homme de goût, de cœur et d'imagination, vient nous faire mieux voir toute la grâce et toute la pureté de ces chers petits êtres, nous apprendre à pénétrer le sens caché de leurs jeux et de leurs premières inventions, nous faire plus à propos rire ou pleurer avec eux, et parer tous ces suaves enseignements de vers harmonieux, souples et habiles, ah! que cet aimable et joyeux révélateur des trésors que nous recevons de Dieu sans l'en remercier assez soit le bienvenu! Ce n'est pas assez d'ailleurs d'aimer exclusivement nos enfants, ou vaguement l'enfance. L'auteur des *Enfantines* nous apprendra à nous écrier avec lui : *Oh! je les aime tous!* et à répéter :

Combien de fois, au seuil d'une ferme rustique,
Par les champs, par la rue, à l'abri d'un portique,
Sur le pas d'une échoppe, autour d'un établi,

Ne suis-je pas resté debout, en long oubli,
Contemplant, l'œil rêveur et la bouche captive,
Les tableaux ingénus de leur grâce native !

Ouvrez les *Enfantines*, pour retrouver ces tableaux, jouir de ces contem-
plations, vous laisser aller à ces douces rêveries.

AUGUSTIN COCHIN.

LES ŒUVRES POÉTIQUES D'ANDRÉ DE RIVAUDEAU, gentilhomme du Bas-Poitou, nou-
velle édition, publiée et annotée par M. C. MOURAIN DE SOURDEVAL. — 1 vol. petit in-8°.
Paris, Aubry, 1859.

Peut-être y a-t-il peu de gens en France, — je dis parmi les lettrés, —
qui connaissent un poète du seizième siècle, nommé André de Rivaudeau.
Quant à moi, je le confesse, j'ignorais le nom et les œuvres de cet auteur :
c'est pourquoi je sais gré à M. Aubry d'avoir rendu aux bibliophiles ces
poésies du temps passé. L'œuvre d'André de Rivaudeau est précédée, dans
cette nouvelle édition, d'une introduction savante et de nombreux détails
bibliographiques et littéraires. Un glossaire complet des locutions vieilles
qui pourraient embarrasser le lecteur termine le volume. On doit cet excel-
lent travail à M. Mourain de Sourdeval. Cette édition enfin est un modèle
d'élégance typographique, de pieux respect envers l'auteur. En vérité, An-
dré de Rivaudeau est un poète heureux.

Il se flattait, du reste, de cette bonne fortune : disons mieux, il se berçait
des plus magnifiques espérances. Cette réimpression, qui nous paraît aujour-
d'hui, après trois siècles écoulés, une faveur insigne, ne serait, à ses yeux,
s'il revenait en ce monde, que justice rendue à l'éclatant mérite qu'il se re-
connaissait avec une fierté naïve. C'était cependant un bon, pacifique et
studieux gentilhomme du Bas-Poitou, bien caché au fond de sa province,
peu désireux des honneurs de la cour, issu d'une de ces familles de mince
noblesse, mais de grand savoir, où, de père en fils, on se transmettait reli-
gieusement de doctes traditions, et où l'on se faisait gloire d'une érudition
profonde, soit dans les langues anciennes, soit dans la jurisprudence. Mais
quoi ! si modeste qu'il fût dans la vie privée, il n'en ressentait pas moins,
à propos de ses vers, ces agréables émotions de vanité, — familiares, pré-
tendent de mauvaises langues, — à beaucoup de poètes anciens et modernes.
Horace n'est pas le seul qui ait dit : *Exegi monumentum*. Rivaudeau, lui
aussi, à la fin de son livre, s'écrie :

Or reçois mon labeur, sainte postérité !

Et il ne borne pas son espérance aux applaudissements de la postérité fran-
çaise : il s'attend, de bonne foi, à une gloire universelle :

Et par tout l'univers mon renom volera !

En dépit de cette assurance un peu outrecuidante, notre poète n'en est pas
moins très-redevable à M. Mourain de Sourdeval.

Et maintenant, méritait-il les éloges qu'il se décerne, ou le profond oubli de la postérité? Il y a, selon moi, deux catégories d'auteurs anciens : ceux qu'on lit et qu'on admire, parce qu'ils ont en eux une valeur propre; ceux qu'on étudie, non au point de vue de l'idéal, mais pour la satisfaction littéraire d'une curiosité rétrospective. C'est parmi ces derniers que mon opinion placerait Rivaudeau. Il doit intéresser vivement ceux qui aiment à remonter l'arbre généalogique de la littérature française, à entendre les premiers bégayements de notre poésie, à chercher, par une étude attentive, les origines, la direction, la portée de cette inspiration première, les progrès de la langue poétique, et, à cette époque reculée, ses incertitudes, ses efforts et ses promesses.

Rivaudeau a l'honneur d'avoir écrit la troisième tragédie française. Son drame biblique, intitulé *Aman*, n'a été précédé que par la *Cléopâtre* et la *Didon* de Jodelle. C'est, de tous ses ouvrages, le plus intéressant pour la critique, d'abord comme l'un de nos premiers essais tragiques, ensuite et surtout comme l'ébauche informe de cette même pensée dramatique dont Racine devait faire une œuvre achevée. Nous nous bornerons à y faire remarquer un sentiment, encore vague, mais sérieux, de la tragédie grecque, envisagée comme modèle de la nôtre. De là, une gravité soutenue : ni bouffonneries, ni pointes. Du reste, dans tous les ouvrages de Rivaudeau, sauf quelques vers épars çà et là, où la crudité des expressions du seizième siècle étonne la délicatesse du nôtre, l'inspiration du poète est pure et même austère.

Il n'a écrit qu'une seule tragédie : le reste du volume est rempli par des *complaintes*, — un triste genre poétique, selon moi, et où sa verve, souvent prompte et imagée, languit d'ordinaire au milieu de développements superflus. Ce qui me paraît préférable, ce sont ses épîtres dédicatoires. J'y ai remarqué, avec quelques vers énergiques, une tendance générale de l'idiome à s'affermir par la concision et par la clarté. Rivaudeau précède la *Pléiade*. Il écrivait sous Henri II ; il est un des premiers de cette génération de poètes aux prises avec une langue raboteuse, et l'on doit imputer les défaillances de son style beaucoup moins peut-être au défaut de génie qu'aux hésitations d'un idiome mal fixé. Il allait en tâtonnant, comme les meilleurs esprits de son siècle. Les littérateurs de ce temps, si j'ose le dire, me font l'effet de barbares qui pillent les épaves de l'antiquité hébraïque, grecque et latine échouée sur leurs rivages. Ils sont épris de leur proie, mais leur amour est un peu aveugle : ils n'aperçoivent pas, sur-le-champ, ce qu'ils doivent négliger ou recueillir. Ronsard était avide de tout indistinctement : il a chargé sur ses épaules plus de butin qu'elles n'en pouvaient porter. Rivaudeau, lui, prend au hasard, sans système préconçu : ici chez Horace, plus loin chez Sophocle, là dans les *psaumes*. De là des inégalités, du désordre, un manque d'accord entre les diverses nuances de son style. Il faut que le dix-septième siècle arrive, qui fera le discernement, et c'est dans cette distribution équitable et raisonnée que se trouvera l'unité, la grâce, la force et la vie de la langue française.

CHARLES DE MOUV.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

20 septembre 1860.

L'invasion des États romains par le Piémont est le plus odieux et le plus coupable de tous les actes de brutale ambition mise par la révolution italienne au service de ce qu'un conspirateur fameux a appelé la *souveraineté du but*. Le 10 septembre, Victor-Emmanuel somme le Pape de licencier ses volontaires; et, le 11, sans attendre que Pie IX fasse à Victor-Emmanuel la même réponse que le roi de Piémont fit, un an auparavant, à l'empereur d'Autriche, les troupes sardes envahissent les États romains. Le 12, M. de Cavour écrit aux puissances que le gouvernement dont il est l'inspirateur viole le droit des gens pour maintenir l'ordre, et pour concourir même, s'il en est besoin, à protéger dans sa résidence la personne auguste du Saint-Père. Les généraux Fanti et Cialdini mènent soixante mille hommes, et proclament qu'ils vont débarrasser l'Italie de mercenaires attirés par la *soif de l'or et du pillage*.

Maintenir l'ordre! Qui donc l'a troublé? Si vous avez peur de Garibaldi, pourquoi ne pas le combattre? Si vous avez confiance en celui qui vous donne des couronnes, pourquoi le devancer? Protéger le Saint-Père! Est-ce qu'il vous le demande? Si tel est votre but, pourquoi menacer, pourquoi insulter, pourquoi combattre ceux qui le protègent au péril de leur vie? Allez-vous occuper ses États, comme la République française a occupé Rome, pour les lui garder? Non, c'est pour les prendre. Vous ne voulez pas qu'une terre italienne soit défendue par des étrangers? Licenciez donc les étrangers qui suivent Garibaldi. Allez donc à Venise attaquer les troupes autrichiennes.

Allez donc à Rome attaquer les troupes françaises. Vous n'osez rien contre les forts, vous osez tout contre les faibles. Vous respectez les Français, parce qu'ils sont puissants; mais vous oubliez que Lamoricière est un Français, parce qu'il est seul contre tous. Ce fils héroïque de la France, dont l'Empereur vient de trouver les traces sur la terre africaine, il a su, à lui seul, depuis trois mois, par des prodiges de talent, d'activité, de dévouement, maintenir l'ordre au centre de l'Italie; à lui seul, il contient la révolution, et tel est l'effroi qu'il inspire, que, pour l'abattre, le Piémont et Garibaldi dirigent cent cinquante mille hommes contre cette poignée d'Italiens ardents, de braves Irlandais, de pieux Bretons, d'honnêtes Allemands, rempart vivant du Père commun des fidèles.

Nous aimons à répéter ces belles paroles de M. Mercier de Lacombe dans l'*Ami de la religion* du 19 septembre :

« Si le général de Lamoricière a eu tort, dans son audace sublime, de ne pas abandonner le Pape dans le malheur, il y a eu d'autres coupables avant lui, c'est l'histoire entière de la patrie qu'il faut accuser.

« Le général de Lamoricière est au poste sacré qu'ont choisi Charlemagne, saint Louis, François I^{er}, Henri IV, et que n'a pas déserté la République; il est là, couvrant de sa poitrine tant de fois présentée aux balles les dernières pierres de la maison du Père de famille, l'asile à l'ombre duquel les générations catholiques ont reposé et prié en paix durant des siècles, les derniers débris de ce pouvoir temporel que la Providence a bâti par la main de la France.

« Laissons donc, laissons passer les injures des adulateurs du mensonge et de la force; les plus vénérables souvenirs de notre histoire sont cortège à Lamoricière dans sa solitude fière, l'âme de la France plane sur lui, tandis que, du haut des cieus ou que du fond des catacombes, les Papes, les martyrs, les docteurs, les confesseurs, tous les grands serviteurs du genre humain, gravent son nom dans la mémoire de Dieu. »

Le général Cialdini a osé dire que Lamoricière et ses généreux compagnons sont attirés par la *soif de l'or et du pillage*. Ces paroles, à la fois infâmes et grotesques, en face d'une conduite à jamais héroïque, valent un premier combat. Même défait, Lamoricière aura grandi son nom; même victorieux, Cialdini a déjà souillé le sien.

C'est pour débarrasser le Pape de ses meilleurs amis que M. de Cavour a donné l'ordre de passer la frontière.

« En agissant ainsi, dit-il dans son Memorandum, nous avons la conviction de ne pas froisser les sentiments des catholiques éclairés, qui ne confondent pas le pouvoir temporel dont la cour de Rome a été investie pendant une période de son histoire, avec le pouvoir spirituel... »

Et le *Siècle*, digne commentateur d'un si grand théologien, s'écrie,

le 14 septembre : « Est-ce que l'autorité spirituelle du Pape sera amoindrie?... Il gagne en sainteté ce qu'il perd en territoire. »

Puis, se recueillant le lendemain, le même journal ajoute : « Il n'est personne qui n'ait été *profondément touché* des termes par lesquels le roi Victor-Emmanuel a annoncé son intervention dans les États de l'Église... Il faut que de *puissants intérêts moraux* l'aient guidé... Il *se sacrifie*, c'est le mot, aux intérêts de l'Europe, de la civilisation et même du *catholicisme*... Il prévient de nouveaux massacres de Damas, et va protéger dans les Marches et dans l'Ombrie ce même ordre que nous protégeons en Syrie... Son but est de *concourir avec nous à la protection du Pape dans Rome*. »

Même langage de l'*Opinion nationale*, qui nous déclare, le 16 septembre, que « Victor-Emmanuel se propose précisément de protéger le Saint-Père *et son autorité temporelle* contre les entraînements des volontaires. »

On trouvera bon que nous ne reconnaissons pas à M. de Cavour et au *Siècle* la compétence et la sincérité qui nous engageraient à discuter avec eux les intérêts catholiques. Mais, soit ! laissons de côté ces intérêts, refoulons l'émotion que nos croyances nous inspirent. Il s'agit bien, en vérité, de raisonner sur le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ! c'est d'honneur, c'est de probité qu'il est question. Or, aux yeux d'un honnête homme, la raison du plus fort est la plus forte, elle n'est pas la meilleure, l'invasion d'un petit État par un grand, la marche d'une armée de cent mille hommes contre une armée de vingt mille, dans toutes les langues, c'est une iniquité, et, si l'on emploie des arguments hypocrites, cela devient une bassesse. Garibaldi, du moins, va droit son chemin, il fait son métier, et je préfère ses paroles crues aux amplifications de M. de Cavour, comme, en lisant le jugement de Louis XVI, on préfère la mort *sans phrases*, à la mort enguirlandée de figures de rhétorique.

M. de Cavour détruit le dernier principe du droit des gens qui subsiste en Europe, à savoir que les États faibles sont sous la garantie commune de toutes les puissances contre les agressions non motivées de leurs voisins forts. C'est en vertu de ce principe que nous avons été en Crimée pour repousser une agression bien moins caractérisée contre une victime bien moins intéressante. C'est en vertu de ce principe que nous avons été en Lombardie pour repousser l'agression, si longtemps provoquée, de l'Autriche. Il ne nous a pas suffi de rapeler notre ambassadeur de Saint-Petersbourg, ou de Vienne. Le Pape vaut bien le sultan, et, dans les affaires d'Italie, une simple protestation, convenable sans doute, mais *qui n'est pas même une rupture*, nous dit le *Constitutionnel*, dégage mal, comme l'a généreusement dit M. Lemer cier dans un récent article, notre responsabilité. Nous som-

mes pour beaucoup dans les causes : tous les journaux étrangers nous disent mal venus à prétendre que nous ne sommes pour rien dans les effets. Écoutons ce qu'écrit librement le *Morning-Post*, reproduit par le *Siècle* du 17 septembre :

« Si Napoléon III était sérieusement opposé à la politique du roi Victor-Emmanuel, l'apparition d'un nombreux corps d'armée sur la frontière sarde serait une manière plus certaine et plus significative de protester que l'acte qui rappelle simplement de Turin un diplomate impérial. On a parfaitement compris depuis quelque temps la tournure que, selon toute probabilité, les événements prendraient dans les Marches. Si l'on n'a point adopté des mesures plus efficaces pour la régler, nous pouvons en toute confiance présumer que tout ceci arrive parce que l'Empereur des Français n'a jamais songé à s'y opposer réellement. »

De deux choses l'une : ou bien le Piémont suit nos conseils, ou bien il les brave; ou bien il nous consulte, ou bien il nous insulte. On affirme qu'il nous désobéit, et je veux le croire. La France a-t-elle coutume de se laisser ainsi manquer? Au commencement de septembre, l'Empereur reçoit à Chambéry le général Fanti et M. Farini, et, deux ou trois jours après, le Piémont envahit les États romains. Ses envoyés ont-ils donc trompé l'Empereur?

On allègue que nous avons promis de ne pas intervenir. Oui, nous avons donné cette parole à condition que le Piémont tiendrait la sienne. Il n'intervient pas, dit le *Journal des Débats*, ancien et étrange organe de l'opinion conservatrice; à Naples, on parle la même langue qu'à Turin; ce sont les Italiens qui vont chez des Italiens. Que dirait-il donc si les Français allaient parler français à Bruxelles, les Anglais parler anglais à New-York, les Allemands parler allemand à Strasbourg? Toutes les invasions sont ainsi justifiées par la grammaire.

M. de Persigny nous affirme que le Pape a perdu la première moitié de ses États par la faute des Autrichiens, et la seconde par la sienne. On a cent fois répondu, le *Moniteur* à la main, que les Autrichiens avaient fui devant les Français, et que le Pape avait consenti aux réformes demandées par la France. Mais notre ambassadeur oublie surtout les engagements du traité de Zurich, très-postérieur à l'évacuation de Bologne, puisqu'il a été signé le 10 novembre 1859. Croit-il vraiment que le mouvement italien se serait arrêté devant la garnison autrichienne à Bologne et devant une constitution libérale à Rome?

Je préfère, je le répète, à ces explications qui n'expliquent rien, la franchise de Garibaldi, déclarant hautement qu'il veut, du haut du Quirinal, proclamer l'unité italienne, et la poignante ironie de Maz-

zini, flagellant Victor-Emmanuel de ces mots sanglants et lui dictant mot à mot le programme qu'il a suivi ¹ :

« Laissez-nous sauver l'Italie, nous écrivons que c'est *vous* qui l'avez sauvée...

« Vous êtes liés aux diplomaties étrangères, vous êtes liés pour sauver parmi les tempêtes le royaume sarde. Vous êtes liés par vos terreurs à l'Empire français. Nous n'avons, nous, ni peur ni liens. Nous n'avons signé avec personne qui vive de pactes ni à Plombières ni à Saint-Cloud. Nous ne sommes liés qu'au pays et à notre conscience. Nous pouvons annexer sans vendre. Nous respectons votre triste condition. Nous sauverons les apparences. Nous ferons une œuvre sainte avec les précautions qu'on prend pour soumettre une armée.

« Vous disiez à l'Europe en 1848 : « Nous venons en Lombardie pour sauver vous et nous de l'insurrection républicaine. » Dites aujourd'hui aux gouvernements : « Ne voyez-vous pas monter la marée ? L'Italie veut l'unité ; si nous résistons, nous tombons. » Vous direz la vérité.

« Laissez-nous faire. Quel risque courez-vous si les bateaux qui vont en Sicile s'arrêtent à moitié chemin, sur les terres de Rome ou de Naples ? Si l'entreprise réussit, vous en profiterez, si vous voulez. Si elle ne réussit pas, vous prouverez votre innocence en poursuivant ceux qui l'auront tentée. Nous ne vous demandons qu'une chose : poursuivez après, non avant.

« Laissez-nous faire. »

On me dit qu'il en est d'une révolution comme d'une navigation en pleine mer. Pendant qu'on est sur les flots, on ne voit plus de rivage, on ne sent que la tempête et les nausées; mais, quand on touche au port, tout est oublié, et la beauté du rivage efface les dégoûts de la traversée. Oui, on en convient, c'est un triste spectacle que la lâcheté à Naples ², l'ambition hypocrite à Turin, la violence à Pise, la confiscation à Palerme, la spoliation sacrilège dans les États romains. Mais, lorsque l'Italie aura atteint l'unité, lorsqu'une nation de vingt-trois millions d'hommes, défendue par une armée de trois cent mille soldats, vivra sous la même loi et sous le même sceptre, alors on oubliera, devant une si grande création, les douleurs et les faiblesses de l'enfantement.

C'est une philosophie trop commode. Témoins religieux, nous avons aveuglément confiance dans la volonté de Dieu. Témoins impuissants, nous sommes bien forcés de laisser aller les événements. Mais, témoins honnêtes, notre devoir, à mesure qu'ils passent, est de

¹ *Journal des Débats*, 3 septembre 1859.

² Notre siècle, rendons-lui cette justice, n'a pas produit de grands scélérats; mais, fertile en plats personnages, il ne nous avait pas montré pourtant un général Nunziante, ni un M. Romano. Que dirait-on de M. de Polignac recevant les serments du roi Louis-Philippe ?

les qualifier, et de dire : Ceci est mal, ceci est bien, ceci est une lâcheté, ceci est un mensonge, ceci est beau, ceci est coupable. Dieu seul sait ce qui sera; nous voyons, nous jugeons ce qui est.

Quelle fin d'ailleurs, après quels moyens! Je suppose que Garibaldi réussisse pleinement à placer l'Italie tout entière sous le sceptre de Victor-Emmanuel, comme la Grèce tomba jadis sous le sceptre de Philippe; je suppose que l'Autriche, effrayée de la menace et peut-être même bientôt de la tentative d'une révolution en Hongrie, ne défende même pas Venise, seule digne et seule privée de l'indépendance; je veux croire que l'Italie échappera aux dangers d'une revanche lamentable et méritée. Que sera-t-elle, privée de la Papauté? Car elle ne peut espérer que la Papauté accepte longtemps ce rôle de captive gardée respectueusement dans Rome comme dans une sorte de seconde république de Saint-Marin, couvent central du monde, qui n'aura bientôt plus que des visiteurs et pas d'habitants. Que sera-t-elle, privée de tous les souvenirs de son passé, gouvernée par ses libérateurs? Que sera-t-elle, exposée à tous les prétendants et environnée des rancunes des nations absolutistes que ses désordres ont eu pour premier effet de réconcilier?

Ah! ce n'est pas là ce qu'avaient rêvé pour elle ses plus grands hommes et ses véritables amis. Qu'en pense l'un d'eux, M. d'Azeglio, longtemps entraîné, mais qui vient de donner sa démission de gouverneur de Milan? Qu'en penserait le comte Balbo? Si nous pouvions l'interroger dans sa tombe, il nous répondrait sans doute ce que Michel-Ange écrivit, dit-on, au pied de la statue d'un des Médicis :

Grato m'è il sonno e più l'esser di sasso :
Mentre che il danno e la vergogna dura.
Non veder, non sentir m'è gran ventura,
Pero non mi destar, deh! parla basso.

Quant à la France, nous ne savons si trois victoires et trois départements la dédommageront longtemps des dangers d'un voisinage menaçant, des douleurs et des embarras du monde catholique et des défiances de l'Europe.

Singulière coïncidence! Le jour même où les journaux nous apportaient le discours pacifique de l'Empereur à Lyon, ils contenaient ces paroles blessantes de lord Palmerston¹ : « Le roi de Sardaigne n'était point compétent pour céder la Savoie, pas plus que l'Empereur des Français pour l'accepter... Le traité n'a pas été reconnu par les gouvernements des grandes puissances, et, en conséquence, il ne fait pas partie du droit des gens en Europe. »

¹ *Journal des Débats*, 27 août.

Malgré ces mots si aigres, le discours de Marseille, animé, comme celui de Lyon, de l'évidente volonté d'éviter la politique, était encore plus pacifique, et nous nous en félicitons. Mais quand verront-elles la concorde et la paix, ces ondes splendides de la Méditerranée, mêlées de plus de sang que les eaux d'aucune mer, ces ondes qui ont porté nos soldats vers Sébastopol et vers Venise et baignent les rives désolées de la Syrie, la terre toujours tremblante de la Turquie, la Sicile agitée, Naples laissant tomber son roi, qui aurait pu, s'il avait fui, croiser les vaisseaux de la France; Ancône se préparant à un siège; les îles Baléares, d'où partait naguère une insurrection; l'Algérie, dernière grande conquête des armes françaises; le Maroc, si récemment châtié, et le drapeau des Anglais planté sur Gibraltar!

Ce mois n'a pas entendu seulement les discours de Lyon et de Marseille. Août et septembre ont pu compter leurs jours par le nombre des discours.

Si j'avais à donner le prix d'éloquence, il serait assurément mérité sans partage par le beau discours, prononcé le 23 août, à l'Académie, par M. Villemain, inépuisable et incomparable maître du langage français. Qu'on en juge par la manière dont il définit le sujet, que nous aimons à annoncer après lui, du prix de poésie, proposé par l'Académie pour 1861 :

« Pour un autre prix, le prix de poésie, à décerner en 1861, l'Académie n'a pas voulu s'éloigner des événements et des pensées de nos jours. Elle a regardé l'Orient, où partout est inscrit, redouté, espéré le nom de la France, et elle a proposé, comme sujet de méditation poétique, l'*Isthme de Suez*, c'est-à-dire la première idée, le progrès, l'avenir de ce grand effort, pour hâter en Asie la civilisation de l'Europe, pour accroître la transformation commencée de l'Égypte, pour élever de toutes parts, dans le changement du monde, un obstacle au retour des atroces fureurs qui viennent de désoler la Syrie. Les sentiments généreux sont l'âme du talent. Ni la religion, ni la philosophie, ni le talent, ne peuvent laisser sans leurs bénédictions et leurs vœux tout ce qui doit servir l'humanité dans l'Orient, sur les pas du glorieux drapeau de la France. »

Si j'avais à décerner le prix de morale, je le réserverais volontiers à un petit discours prononcé dans un comice agricole, près de Bordeaux, par M. Solar, sur les moyens d'arrêter l'émigration vers les villes des habitants de la campagne.

Si j'avais à décerner le prix de politique, je l'offrirais à M. Farini, pour un discours sur la *décentralisation administrative*, publié en partie par la *Presse* du 6 septembre.

Mais je ne jugerais dignes d'aucun prix, et je rangerais *ex æquo* tous les discours officiels, que le *Times*, dans un article du 7 septembre, qualifie avec une sévérité qu'il est douloureux de mériter. Assurément ce serait faire injure à l'Empereur et à l'Impératrice que de supposer un seul instant que ces excès d'adulation leur sont agréables. Ils ont entrepris un voyage magnifique. Rien de plus politique, de plus populaire, de plus intéressant, de plus utile, que les voyages des souverains, à une condition pourtant, c'est qu'ils aient pour but de chercher, de voir, d'entendre la vérité. Les discours d'apparat l'écartent et la déguisent. La charité se gagne, disait excellemment M. de Rémusat dans son discours sur les prix de vertu. Hélas ! la flatterie aussi. Elle croît même en raison du carré des distances, plus outrée à cent kilomètres qu'à dix kilomètres de Paris. Dans les jours d'émeute, on voit paraître des figures qu'on ne rencontre que ces jours-là. Dans les jours de fête officielle, on entend aussi des discours qu'on n'entend que ces jours-là, mais qu'on entend toujours ces jours-là. Ils ne produisent plus aucun effet sur celui qui les subit ou sur ceux qui les écoutent, si ce n'est une véritable peine, d'autant plus grande que ces discours tombent de plus haut, de la bouche du président d'un conseil général, ou, dans les circonstances présentes surtout, de la bouche d'un Évêque.

Je retrouvais dernièrement ces paroles sensées d'un discours prononcé à la Chambre des députés, le 3 février 1846 :

« Nous sommes dans une fausse voie pour la rédaction de nos adresses. Ce devrait être des discours d'affaires... Vous en faites des apologies perpétuelles, vous en ferez bientôt des apothéoses. Vous appelez constamment la rhétorique et la pompe des rédactions pour rendre vos pensées. J'approuve dans une certaine mesure telle ou telle chose, mais je ne puis pas prostituer l'éloge d'une manière absolue. »

Ces paroles, que leur auteur lui-même a peut-être oubliées, puisqu'il appelle aujourd'hui non-seulement l'apothéose, mais la romance, m'ont paru bonnes à remettre en mémoire. Elles sont de M. Dupin.

Le Secrétaire de la rédaction : P. DOUHAIRE.

BATAILLE DE CASTELFIDARDO

La journée de Castelfidardo, signalée par le triomphe de 60,000 soldats aguerris contre une poignée de volontaires, instruits et réunis en trois mois, cause à Turin un enthousiasme extraordinaire. Il faut que l'éclat du nom de Lamoricière soit bien grand, et que cet homme vaille à lui seul une armée, pour qu'un général, un roi, un peuple, se disent fiers d'avoir été les plus forts à dix contre un ! Les Piémontais, on le voit bien, n'ont pas l'habitude de gagner des victoires à eux seuls.

Pour nous, si nous avons eu l'honneur de compter parmi les soldats du vainqueur de Constantine et de livrer un si bon combat sous un si bon chef pour une si bonne cause, nous sentirions encore, au sein de notre défaite, quelque fierté mêlée à notre douleur, et, offrant à Dieu nos efforts malheureux avec plus de confiance que nos ennemis n'oseraient offrir leur triomphe, nous entonnerions sans trouble ces paroles du *Te Deum* : « *Te martyrur candidatus laudat exercitus... In te Domine, speravi, non confundar in æternum.* »

Ici même, à Paris, voués à une lutte sans gloire, lutte de journalistes et d'écrivains impuissants, aussi peu nombreux pour nous défendre contre nos adversaires que les soldats romains contre les soldats piémontais, nous monterons notre calvaire, et notre douleur n'est mêlée de honte qu'en entendant les éclats insultants de honteux applaudissements.

L'histoire et la foi nous apprennent à ne pas trembler pour l'Église. Elle a connu des jours plus mauvais, elle se rajeunit dans les épreuves ; elle survit à tous les triomphes remportés contre elle. Comme catholiques, nous sommes résignés, de cette résignation vivante et glorieuse, calme et sereine, qui cherche à comprendre et s'apprête

à obéir. « Tant que l'action est en marche et son issue en suspens, la force et l'activité morale prennent tout leur développement; mais, dès que la lutte a cessé, dès que le caractère d'irrévocabilité est venu proclamer la sanction ou la permission divines, le chrétien fléchit devant elles, et, sa volonté s'unissant à la volonté suprême, elle entre, selon la magnifique expression de Bossuet, dans les puissances de Dieu ¹. »

Voilà ce que nous sommes, ou du moins ce que nous voudrions être, en tant que chrétiens.

Mais, comme Français, comme hommes, il nous faut bien souffrir et rougir.

Comme Français d'abord, car enfin ce sang qui vient de couler sous les coups d'une agression impure et impie, qu'est-ce donc? N'est-ce pas du sang français, et du plus généreux? La France en a-t-elle beaucoup d'aussi pur et d'aussi héroïque?

Ce noble Pimodan, qui vient de conquérir une immortelle renommée, qui vient de succomber en héros dans une lutte inégale, n'est-ce pas le vrai type de la chevalerie française? Et, à côté de lui, combien d'autres de nos compatriotes, encore inconnus, ne gisent-ils pas morts ou blessés sur le champ de carnage!

Et d'ailleurs, qui donc a succombé à Castelfidardo? C'est la cause, la politique, la parole de la France, engagées en 1849, renouvelées à la face du monde en 1859.

Il est de mode de dédaigner aujourd'hui l'expédition de Rome. Et cependant, on le voit bien maintenant, sans elle l'Italie serait devenue Autrichienne ou Garibaldiennne. Sans elle, peut-être Victor-Emmanuel ne serait pas assis sur le trône; hôte, comme ceux qu'il a détrônés, d'un prince étranger, il embellirait quelque cour allemande du spectacle de ses vertus. L'Italie aurait plus lourdement senti le poids de l'oppression ou les déchirements du désordre. L'Empire français, menacé par l'Italie autrichienne ou débordé par l'Italie révolutionnaire, aurait souffert de ce redoutable voisinage, et l'Empereur, qui profita de l'œuvre de la République, n'aurait pas recueilli, de la reconnaissance des populations catholiques, cet immense appui qui a tant servi la politique et la popularité des premières années de son pouvoir. L'Italie, l'Europe, la France, doivent toutes quelque chose à cette expédition tant décriée.

En 1859, les derniers vestiges de la même politique ont provoqué des paroles et des promesses solennelles. Ces paroles, ces promesses, sont dans toutes les mémoires. Ce que nous avons promis, Lamoricière allait le tenir. Il était la caution dernière de notre honneur. Qui est battu avec lui? C'est notre parole. En vain on se prévaut de la garnison de Rome. Elle garde ce que le Pape aimerait à perdre, sa vie; elle

¹ *Madame Swetchine*, II, 271.

ne garde pas ce qu'il voudrait sauver, son sceptre. Elle l'empêche d'être martyr sans lui permettre d'être roi.

Il nous faut encore souffrir et rougir, non-seulement comme Français, mais comme hommes, de voir ce que sont devenus en France les sentiments les plus naturels à l'homme sous l'influence délétère de l'esprit qui souffle aujourd'hui.

La France avait du moins la renommée d'honorer les vaincus qui tombent noblement. A quelque parti qu'on appartienne, au nom de la seule dignité humaine, il y a toujours eu des défaites plus admirées que les victoires. On estime un Cavaignac quittant noblement et simplement le pouvoir ; on méprise un Liborio Romano changeant de maître sur l'heure sans changer de traitement. Ce n'est pas la peine d'avoir une âme pour n'adorer que le succès. Lamoricière mérite ce culte des cœurs fiers pour ce qui est grand. Et pourtant il s'est répandu, jusque dans les multitudes, je ne sais quelle joie basse et infâme de le savoir vaincu. Des écrivains obscurs quittent leur cigare pour bafouer de leur prose abjecte un homme qui se fait tuer, et, dans les cafés, entre deux bouteilles, on ricane sur la lutte de dix soldats contre cent.

Mais ils se trompent, ceux qui, en haut ou en bas, croient Lamoricière abaissé, et j'en sais qui, demain peut-être, si la queue de Garibaldi s'agite en France, appelleront tout bas cette vaillante épée contre ceux qu'ils admirent à distance. Non, non, Lamoricière a grandi, et voici ce qui le prouve.

Les hommes de cœur ont à choisir entre deux héros :

L'un, roi, chef d'une nation catholique, allié de l'Angleterre, créature de la France, a lancé soixante mille hommes pour violer une frontière, souffleter le plus auguste et le plus faible des souverains, et répandre le sang d'une poignée d'Irlandais et de Français, uniquement coupables d'avoir mis leur vie au service du Père commun des fidèles.

L'autre, glorieux, populaire, heureux après dix ans d'un exil volontairement subi pour la liberté et pour l'honneur, a tout quitté, repos, bonheur, patrie recouvrée, famille chérie, pour donner à la cause de Dieu le reste de son sang prodigué en mille combats pour la France ; il a succombé au nombre, après avoir résisté comme un héros.

Qui donc, devant Dieu, devant l'histoire et devant l'honneur, n'aimerait mieux, à l'heure où je parle, s'appeler Lamoricière que Victor-Emmanuel ?

AUGUSTIN COCHIN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

LETTRE

A M. LE COMTE DE CAVOUR

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, ETC.

A TURIN

Monsieur le comte,

Je lis dans le compte rendu de la séance du Parlement de Turin, du 12 octobre, ces paroles prononcées par vous :

« Je crois que la solution de la question romaine doit être amenée par la conviction qui se répandra de plus en plus dans la société moderne, et même dans la grande société catholique, que la liberté est hautement favorable au développement du véritable sentiment religieux. »

« Ma conviction est que cette vérité triomphera bientôt. Nous l'avons déjà vue reconnue par les défenseurs les plus passionnés des idées catholiques; nous avons vu un illustre écrivain, dans un *moment lucide*, démontrer à l'Europe, dans un livre qui a fait grand bruit, que la liberté avait été très-utile pour relever l'esprit religieux. »

On m'assure que c'est à moi que vous avez entendu faire allusion. Si vos paroles ne renfermaient qu'un éloge, je ne me permettrai pas de les prendre pour moi. Mais elles contiennent aussi une injure; ma modestie peut donc s'en accommoder.

Vous m'interpellez devant le public, vous me donnez le droit de vous répondre devant lui.

J'éprouve à le faire une répugnance que j'ai peine à surmonter. Le

sang français a été versé par vos ordres; l'honneur catholique a été insulté par vos lieutenants; le foyer séculaire, le dernier abri du Père commun des fidèles, est menacé par vos paroles. Il n'est pas un de vos actes qui ne me blesse et ne me révolte. Voici maintenant que vous portez un nouveau coup à tout ce que j'aime, en enveloppant vos desseins pervers sous le voile d'un accord mensonger entre la religion et la liberté; et, à l'appui de vos dires, vous invoquez mon témoignage!

Je me dois de protester que sur aucun point, monsieur le comte, je ne suis avec vous.

Grâce à Dieu, votre politique n'est pas la mienne.

Vous êtes pour les grands États centralisés; je suis pour les petits États indépendants.

Vous méprisez les traditions locales en Italie; je les aime partout.

Vous êtes pour l'Italie unitaire; je suis pour l'Italie confédérée.

Vous violez les traités et le droit des gens; je les respecte, parce qu'ils sont entre les États ce que sont entre les hommes les contrats et la probité.

Vous sacrifiez à votre but les engagements, les promesses, les serments. Je vous répons avec le généreux Manin : « Des moyens que le sens moral réprouve, lors même que matériellement ils seraient utiles, tuent moralement. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-même¹. »

Vous détruisez le pouvoir temporel du Souverain Pontife; je le défends avec toute l'énergie de ma raison et de ma tendresse.

Vous réprouvez la politique qui a fait l'expédition de la France à Rome en 1849, et je me fais gloire de l'avoir soutenue. Malgré les cruels et inexcusables démentis qu'elle a reçus depuis, je lui rends grâce encore, car c'est la dernière et vacillante conséquence de cette expédition qui, aujourd'hui même, contraint la France et le Piémont à se rencontrer face à face devant le Capitole.

Vous donnez aux héros de Garibaldi les éloges que je réserve aux mercenaires de l'immortel Pimodan.

Vous êtes avec Cialdini, je suis avec Lamoricière. Vous êtes avec le père Gavazzi, je suis avec les évêques d'Orléans, de Poitiers, de Tours, de Nantes, avec toutes ces voix catholiques qui, dans les deux Mondes, ont protesté et protesteront contre vous.

Je suis surtout avec Pie IX, qui fut le premier ami de l'indépendance italienne, jusqu'au jour où cette grande cause passa aux mains de l'ingratitude, de la violence et de l'imposture.

De notre côté, j'ose le dire, est la conscience. De votre côté, je le crois, est le succès. Le Piémont ose tout, la France permet tout, l'Ita-

¹ Documents, etc., publiés par M. Planat de la Faye, tome II, p. 420.

lie accepte tout, l'Europe subit tout. Votre succès, je le répète, me paraît certain.

Deux obstacles cependant se dressent encore devant vous, Rome et Venise; à Rome la France, à Venise l'Allemagne. Ce sont bien là des étrangers, mais ils sont forts. A Naples, les Italiens ne vous ont point arrêté; à Castelfidardo, vous étiez dix contre un; vous aviez sans doute à vaincre des droits, des traités, des engagements, l'honneur, la justice, la faiblesse; mais ce sont choses abstraites et qui ne résistent pas à la mitraille. A Rome, il y a des bataillons français; à Venise et à Vérone, des canons rayés. Devant le droit vous avez passé outre; vous hésitez devant la force.

Cette force, je le reconnais, ne couvre pas des causes égales.

A Venise, vous soutenez une cause juste. Venise a été odieusement trahie par nous en 1797, tristement livrée par vous en 1849, injustement abandonnée par vous et par nous en 1859. Sa délivrance est juste.

A Rome, vous soutenez une cause injuste à tous les points de vue, et même, vous le savez bien, au point de vue italien. Nous, Français, nous catholiques du monde entier, nous faisons un grand sacrifice à l'indépendance du pouvoir pontifical, en acceptant que, placé en Italie, il soit habituellement servi par des mains italiennes. Mais vous, Italiens, on vous l'a dit cent fois, que sera votre patrie sans la papauté? quelle figure feront vos petites majestés piémontaises dans le centre de la catholicité, devenu l'hôtel des bureaux de vos ministères? Vous imaginez-vous que l'humanité continue son pèlerinage au pied du trône de vos souverains? Vous avez la gloire incomparable de posséder la capitale de deux cents millions d'âmes, et toute votre ambition est de la réduire à être le chef-lieu du dernier venu des royaumes de la terre!

Vous prétendez conquérir Venise en persuadant l'Autriche et l'Europe. Nous verrons bien. Je vous souhaite sincèrement ce succès. C'est ainsi, c'est par la persuasion, par l'exemple de sa prospérité à l'abri d'institutions libres, que le Piémont, depuis 1847, aurait dû, aurait pu assurer le triomphe et l'honneur de sa politique. Et c'est là ce qui fait que de tous les coupables entre qui se partagera la responsabilité du mal qui se commet en Italie, vous êtes peut-être le plus grand. Car vous aviez tout ce qu'il fallait pour mener à bien une œuvre admirable, avec la sympathie des honnêtes gens dans le monde entier. Ni le patriotisme, ni l'éloquence, ni l'audace, ni la persévérance, ni l'habileté, ne vous ont fait défaut; il ne vous a manqué qu'une seule chose, la conscience et le respect de la conscience d'autrui.

Vous prétendez maintenant résoudre la question romaine en prouvant au monde les bienfaits de l'alliance entre la liberté et la religion.

Que voulez-vous dire?

Je sers cette noble alliance depuis trente ans : j'en crois le triomphe indispensable au salut de la société, et c'est pour cela même que je vous combats, car nulle politique n'a jamais rendu ce triomphe plus difficile que la vôtre. Vos paroles, que j'accepte, sont absolument démenties par vos actes, que je réprouve.

Je demeure plus que jamais fidèle à la conviction que vous avez signalée dans mes écrits. Toutes les libertés civiles et politiques, qui constituent le régime normal d'une société civilisée, bien loin de nuire à l'Église, aident à ses progrès et à sa gloire. Elle y trouve des rivalités, mais des droits; des luttes, mais des armes, et celles qui lui conviennent par excellence, la parole, l'association, la charité. Mais la liberté ne convient à l'Église que sous une première condition, c'est qu'elle jouisse elle-même de la liberté. Je parle ici en mon nom, sans mission, sans autorité, appuyé seulement sur une expérience déjà longue et singulièrement éclairée par l'état de la France depuis dix ans. Mais je dis sans hésiter : « L'Église libre au sein d'un État libre, voilà pour moi l'idéal. »

J'ajoute que, dans la société moderne, l'Église ne peut être libre que là où tout le monde l'est. A mes yeux, c'est un grand bien et un grand progrès. Dans tous les cas, c'est un fait.

Que l'on ne reproche pas à l'Église de ne pas accepter toutes les libertés que les États se donnent. En tous pays, elle les accepte, et qui plus est, elle s'en sert, en Angleterre comme aux États-Unis, en Prusse comme en Hollande, partout en un mot, lorsqu'on ne lui met pas un bâillon ou des entraves spécialement inventées pour elle.

L'accord serait complet, si, à leur tour, les États acceptaient toutes les libertés dont l'Église a besoin, au lieu de les marchander par des lois surannées, comme en France, de les confisquer par d'odieuses vexations, comme en Russie, ou de les fouler aux pieds par de brutales iniquités, comme en Italie.

Or l'indépendance de l'Église repose, avant toutes choses, sur la liberté absolue de son chef, docteur et gardien de la foi, et cette liberté a, depuis dix siècles, pour bouclier, une souveraineté temporelle constituée en dehors de tous les États. Elle repose, en outre, dans l'intérieur de chaque État, sur la liberté d'*association*, la liberté d'*enseignement*, la liberté de la *charité*, droits qu'aucun homme sensé ne prétend réserver à l'Église seule, mais qui ne sont pas des droits s'ils sont gênés par des obstacles *préventifs*, au lieu d'être simplement soumis à la répression, dans les cas définis par des lois, et jugés par des tribunaux indépendants avec publicité, avec appel.

Voilà les garanties et les conditions de la liberté de l'Église. Or

vous les violez toutes à la fois : la première en supprimant le pouvoir temporel du Pape, la seconde en dispersant les communautés, la troisième en violentant les évêques, la quatrième en confisquant leur patrimoine.

Comment voulez-vous donc que la religion soit d'accord avec une liberté qui commence par supprimer la sienne ?

Êtes-vous prêt à rendre au Souverain Pontife sa souveraineté temporelle, une souveraineté qui lui assure assez de puissance et assez de ressources pour qu'il se libère de toute pression et de toute obligation, il n'ait à tendre les mains que vers Dieu ?

Êtes-vous prêt à accepter l'entière liberté de l'Église dans vos États agrandis ?

Êtes-vous prêt, dans les six mois que vous voulez bien nous accorder, à demander aux souverains de l'Europe de garantir cette liberté dans leurs États, en France, en Russie, en Prusse, en Autriche, en Angleterre ?

Alors, vous pourrez parler de réconcilier la religion avec la liberté.

Mais, au lieu de cela, depuis dix ans, vous avez violé, sans autre prétexte que le droit du plus fort, tous les traités, tous les engagements solennellement contractés entre le Piémont et le Saint-Siège. De plus, vous avez dénoncé le Souverain Pontife au Congrès de Paris, vous avez calomnié ses intentions, vous avez travesti ses actes, vous avez exilé ses évêques, vous avez bravé ses sentences, vous avez violé ses frontières, vous avez envahi ses États, vous avez emprisonné ses défenseurs, vous avez insulté, écrasé, bombardé ses soldats; vous donnez à Garibaldi rendez-vous dans six mois sur le tombeau des apôtres ! Puis vous dites aux catholiques : « Je suis la liberté, et je vous tends la main. »

Non, non, vous n'êtes pas la liberté, vous n'êtes que la violence ! Ne nous condamnez pas à ajouter que vous êtes le mensonge ! Nous sommes vos victimes, soit : mais nous ne serons pas vos dupes. Vous pouvez annexer au Piémont des royaumes et des empires, mais je vous défie bien de rallier à vos actes une seule conscience honnête. L'accord bienheureux et nécessaire de la religion et de la liberté aura son heure; mais, si elle est, hélas ! pour longtemps retardée, ce sera votre faute et votre éternel déshonneur.

CH. DE MONTALEMBERT.

La Roche en Breny, 22 octobre 1860.

L'EXPÉDITION DE ROME EN 1849

ARTICLE PREMIER

LA POLITIQUE FRANÇAISE A ROME SOUS LE ROI LOUIS-PHILIPPE

I

Je devrais commencer à l'avènement de Pie IX l'histoire de notre expédition de Rome, il y a onze ans. Rien de plus naturellement lié, en effet, que le souvenir des premières années de ce règne et l'entreprise qui fut la consécration, par la France, de la glorieuse popularité du nouveau Pape. Sans doute, ce n'est pas seulement le Pontife réformateur que nous avons prétendu défendre et relever; nous obéissions, j'espère bien le prouver, à l'impulsion d'une pensée plus haute et d'un devoir mieux compris. Mais comment oublier que l'opinion publique s'était prononcée pour le Pape, bien avant que le gouvernement eût à songer à la papauté ?

Opinion publique et gouvernement ne faisaient d'ailleurs que suivre la pente de nos exemples les plus récents comme de nos traditions les plus anciennes. Jamais la France n'a pu se montrer indifférente aux destinées du Saint-Siège. Logique des principes posés, engagements de situation, danger de guerre au dehors, colère des partis au dedans, nous avons vu tout plier, tout s'évanouir devant cette nécessité suprême de la foi et de l'intérêt d'un grand peuple. Certes, si jamais pouvoir semblait peu obligé par son origine au rôle de paladin

de l'autorité pontificale en Italie, c'était celui qui naissait, il y a trente ans, à Paris, d'une révolution faite en haine du clergé plus encore qu'en haine de la légitimité. Jalouse de rompre tout de suite en visière avec la sainte-alliance sans se commettre dans les excès et les périls de la propagande révolutionnaire, la monarchie de Juillet comprit que le principe de la non-intervention, obligatoire pour tous, était le seul par lequel l'Europe pût être tout à la fois satisfaite et contenue. Proclamé, en effet, comme une garantie et comme une menace par M. Laffitte, modifié bientôt en un sens plus conservateur par M. Casimir Périer, ce principe devint et resta la base de notre politique extérieure pendant dix-huit ans.

Pendant une révolution, fille de la nôtre, venait de lever en Italie notre propre drapeau contre le drapeau du Pape; les Romagnes, soustraites à son autorité, s'étaient constituées en gouvernement provisoire, et les proclamations des vainqueurs de Juillet répondaient à l'appel de leurs frères de l'autre côté des Alpes menacés par les Suisses et par l'Autriche. L'émotion était vive dans notre France encore bouillante d'une fièvre d'émoué. Désigné à ce moment pour l'ambassade de Rome, un des hommes qui ont le plus honoré notre diplomatie vint demander, non sans défiance, au chef du cabinet, ce qu'on attendait de lui dans ce poste. « Vous auez, lui répondit fermement M. Laffitte, à défendre contre les factieux l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle du Pape ¹. »

On se rappelle que les troupes pontificales, aidées souvent des populations, suffirent en peu de jours à ce soin: mais il n'est pas moins curieux d'apprendre que les insurgés de 1831, vainqueurs de Grégoire XVI, auraient succombé, comme ceux de 1849, sous l'épée de la France.

Peu de mois après, l'homme d'État qui avait remplacé M. Laffitte et qui avait dit, au risque de trop rassurer l'Europe, que le sang des Français ne devait couler que pour la France, jouait la paix du monde sur le rocher d'Ancône pour protéger contre l'occupation autrichienne le Pontife que son prédécesseur aurait voulu défendre contre la révolte de ses sujets. De ces temps à ceux qui ont immédiatement précédé la chute du dernier règne, il y a loin sans doute; mais la politique reste la même. C'était quelque chose sans doute pour Pie IX que la solennité des adhésions parlementaires, l'envoi de 12,000 fusils à la garde

¹ (Discours de M. de Saint-Aulaire à la Chambre des pairs du 12 janvier 1848). Comme l'honnête diplomate insistait sur sa crainte que le ministère ne fut tôt ou tard forcé de prendre fait et cause pour les révolutionnaires d'Italie, M. Laffitte ajouta : « Ne vous laissez pas troubler par rien de ce que vous entendrez dire, et tenez pour certain que, tant que moi, Laffitte, je serai ministre du roi, la France ne fera pas la guerre en Italie. »

civique de Rome, la visite officielle du prince de Joinville, la coopération active de la France incessamment offerte par un ambassadeur qui devait mourir son ministre. Il y eut plus et mieux que tout cela, ou plutôt, des dispositions si clairement manifestées eurent leur conclusion logique dans un fait peu connu jusqu'à présent, car nous n'avons pas vu qu'on l'ait rappelé en 1849. Prévoyant que le gouvernement du Pape serait attaqué par l'insurrection et menacé dans son existence, M. Guizot avait proposé et fait adopter en conseil la résolution de le défendre efficacement. Tout était prêt pour l'exécution : 5,000 hommes étaient réunis et en mesure de s'embarquer, 2,500 à Toulon et 2,500 à Port-Vendres. Le général qui devait commander l'expédition était nommé, c'était le général Aupick, que la république envoyait peu de temps après comme ambassadeur à Constantinople. Non-seulement il était nommé, mais il avait déjà reçu ses instructions secrètes et savait la conduite qu'il aurait à tenir. Non-seulement tout cela était résolu et préparé, mais le Pape en était informé : « Nos troupes sont disponibles, écrivait le 27 janvier 1848 M. Guizot à M. Rossi ; au premier signal elles s'embarqueront pour Civita-Vecchia¹. » Ainsi l'on peut dire de notre expédition de Rome en 1849 qu'elle avait été conçue par l'illustre chef du dernier cabinet de la monarchie de 1830, avant d'être lancée par le général Cavaignac et menée à fin sous la présidence du prince Louis-Napoléon.

La République de février avait débuté aussi par une solennelle déclaration de désintéressement à main armée dans les affaires des autres peuples. On se rappelle l'éloquent manifeste de M. de Lamartine cachant un sens prudent sous des phrases altières. A partir de ce jour, disait sincèrement le poète, les traités de 1815 sont considérés comme n'existant plus, mais la république juge inutile de l'affirmer autrement que par sa parole ; tous les peuples sont libres, mais la république ne se charge pas de leur procurer la liberté ; les nationalités opprimées ont droit de revivre, mais par leurs propres efforts et non par l'invasion de nos armes. Seulement, si ces efforts, ces aspirations, ces droits, affirmés par nous, sont refoulés par la violence et que les victimes en appellent à la France libre, la France libre répondra ! C'était là, comme on s'en aperçut bientôt, trop dire ou dire trop peu, s'engager au delà de toute prudence ou ne s'engager à rien. C'était nous mettre à la merci de la moindre émeute de Lucques et de Cracovie,

¹ Cette détermination, croyons-nous, venait de loin, car nous lisons dans une autre dépêche de M. Guizot à M. Rossi du 27 septembre 1847 : « Ne laissez au Pape aucun doute que, dans le cas d'une intervention étrangère, nous le soutiendrions efficacement, *lui, son gouvernement et sa souveraineté, son indépendance et sa dignité.* » On voit qu'il ne s'agissait pas encore de borner notre protection à la personne du Pape et à la ville de Rome.

ou nous soustraire par une équivoque peu digne au difficile devoir de la solidarité républicaine. La révolution, qui devinait déjà que la guerre lui serait propice, prétendit avoir entendu l'appel de la Pologne; on le lui nia le 15 mai 1848; l'appel de l'Italie! on le lui nia le 13 juin 1849. Mais le danger du Saint-Père avait été noblement deviné et secouru par le général Cavaignac; mais la voix du réfugié de Gaëte devait être entendue, et ceux-là même qui lui opposèrent la nouvelle constitution de la France et le suffrage des populations romaines comprirent qu'ils engageaient inutilement la logique de la révolution contre l'entraînement d'un sentiment national.

Il y eut même plus à cette époque qu'une simple intervention de la France, il y eut, comme nous l'exposerons bientôt, l'action combinée des quatre principales puissances catholiques pour rendre à Pie IX la plénitude de sa souveraineté et l'intégralité de ses États. Le 30 mars 1849 la France, l'Autriche, l'Espagne et Naples signaient à Gaëte une convention diplomatique et militaire en vertu de laquelle leurs armées devaient entrer sur le territoire pontifical pour y opérer séparément, chacune dans les provinces qui leur étaient assignées.

Ainsi la république, comme la royauté parlementaire, se trouvait avoir rempli vis-à-vis de Rome les mêmes obligations que la monarchie traditionnelle. Liées toutes deux à la non-intervention par prudence comme à un abri, par dignité comme à une mise en demeure de l'Europe, elles ont l'une et l'autre tout oublié pour défendre le domaine temporel de la papauté.

Nulle cause plus française en effet depuis les origines de la monarchie. — Bien que l'esprit des croisades soit le signe généreux de notre race, et que notre temps lui-même en ait vu l'un des plus touchants miracles, nous comprenons qu'il ne suffit pas à tout expliquer, même les croisades. En se portant le champion historique de la souveraineté pontificale, la France accomplissait sans doute une œuvre catholique, elle se préoccupait sans doute de la liberté de sa conscience et de la dignité de sa religion; mais elle faisait en même temps un acte essentiellement politique; elle obéissait, sciemment ou à son insu, à un instinct de préservation personnelle. En contact sur le Rhin avec les grands peuples belliqueux de la Germanie, il lui importait de n'être pas si dangereusement avoisinée du côté des Alpes. C'est assez des séductions qui lui sont toujours venues de ce côté, sans y joindre des menaces! Que l'Italie devint un fief autrichien ou une province espagnole, nous risquions d'être pris entre deux feux et de trouver à Turin le même ennemi qu'à Mayence. Qu'elle parvint, par miracle, à se constituer en une seule grande puissance militaire et maritime, le péril ne serait pas moindre; car un royaume d'Italie, allié possible de l'Allemagne sur le continent, vassal obligé de l'Angleterre sur la Méditerranée, enlè-

verait toute sécurité à la seule frontière d'où nous n'ayons eu jusqu'ici rien à craindre. Remarquons en outre que, s'il existe pour nous toutes sortes de raisons poétiques d'aimer la terre des arts et de l'histoire, elle paraît en avoir de très-prosaïques et de très-anciennes pour nous redouter et nous haïr. Rien de mieux démontré que l'aversion instinctive des Italiens pour la France. Ne rappelons ni nos expéditions des quinzième et seizième siècles, si souvent rendues funestes par la perfidie de ceux que nous allions secourir, ni Souvaroff acclamé en 1790, ni les Autrichiens appelés contre Eugène en 1814, ni l'armée piémontaise envahissant la première le territoire français en 1815, ni tant de faits trop récents qui donneraient à ce récit le ton d'une polémique; tenons-nous-en aux traits principaux, à la physionomie véritable de ce peuple qu'on veut faire semblable à nous et qui ne pense pas comme nous, ni sur le droit, ni sur l'honneur. Jugez des Italiens par les accusations des historiens français; jugez des Français par les longues diffamations des historiens italiens, et vous reconnaîtrez comme les deux nations sont faites pour s'entendre et pour s'estimer! Elles ne se sont guère plus épargnées dans le champ pacifique des belles-lettres. Notre théâtre a pris là-bas ses masques les plus méprisés et les plus ridicules: de Dante à Foscolo, les poètes italiens se sont déchaînés contre la cupidité et la barbarie gauloise. A-t-on oublié Alfieri et sa célèbre école des *Miso-Galli*, c'est-à-dire des haisseurs de la France?

Ceux qui comptent en politique sur les affinités d'origine comptent, hélas! sans l'expérience et sans la nature humaine. Ce que Mithridate disait de Rome, *qui de près inspirait les haines le plus fortes*, est vrai de tous les peuples. Les plus proches sont ordinairement les plus animés, les plus ennemis. Le *proximus ardet Ucaleyon*, de Virgile, est la formule d'une loi historique. Avoir des intérêts communs et mêlés, c'est l'origine et la condition de tout conflit. Les guerres les plus acharnées n'ont-elles pas eu lieu entre voisins ordinairement de même race? C'est le vieux et inévitable scandale des procès de famille. Les occasions de nous quereller avec la Chine ont été rares jusqu'à notre temps, elles ont été de tous les jours avec l'Espagne, qui est cependant de langue latine comme nous et comme l'Italie. Que l'on prenne garde de ne pas mettre la France dans la nécessité d'abaisser les Alpes comme elle a supprimé les Pyrénées.

Or, contre ce danger de l'Italie conquise en entier par une puissance rivale, quelle autre barrière que l'inviolabilité du territoire pontifical? Contre ce rêve non moins antiitalien qu'antifrançais de l'unité monarchique ou républicaine de toute la Péninsule, quel meilleur préservatif que l'existence de ce souverain, qui doit rester le roi de Rome sans devenir roi d'Italie? Ainsi la France a eu à défendre au Vatican ses intérêts d'existence plutôt que de religion. Chassé de

son siège, le Pape resterait le Pape, l'Église resterait l'Église, contre laquelle rien ne doit prévaloir. Mais aucune nation, si grande qu'elle soit, n'a reçu de telles promesses. Entre fonder l'établissement temporel de la papauté comme nos Carlovingiens, ou le renverser comme fit le chef de la dynastie napoléonienne, notre pays n'a pas sa trouver de milieu. Soldat du Saint-Siège par tradition, son ennemi par accident, une seule politique lui est restée jusqu'à ce jour profondément inconnue, c'est celle de l'indifférence, de l'abandon, du laisser-faire en Italie, au risque de voir sombrer l'œuvre de Charlemagne.

Outre que l'abstention répugne profondément au caractère national, porté à se mêler de tout, soit pour aider à ce qui lui semble juste, soit pour combattre ce qui lui semble inique, cette politique ne serait ni sincère ni même praticable. Les Italiens, qui ont bien quelques raisons de s'en inquiéter, sont ceux qui s'y trompent le moins. Ils savent qu'appelés ou repoussés, le voulant ou ne le voulant pas, nous avons toujours fini par nous trouver engagés dans leurs affaires. Ne voient-ils pas, par exemple, qu'en dépit de la résolution dont on le loue, de livrer l'Italie à elle-même, l'empire actuel est intervenu en Lombardie sans prendre conseil de l'Europe et reste depuis onze ans en état d'intervention permanente à Rome, sans être bien sûr de l'agrément des Romains? Quel tercet de Dante a exercé la subtile imagination de nos voisins autant que la pensée du pacificateur de Villafrauca? A la fin, le hardi Piémont a pris sur lui d'y trouver le droit de tout oser sans rien craindre de l'Europe et d'arborer pavillon de corsaire en terre ferme avec ses lettres de marque signées par la France.

Quoi qu'il en soit, nul ne contestera qu'on était loin, il y a quatorze ans, de songer à restreindre ou à refuser la protection due par la France à Pie IX. On ne se ferait aucune idée de l'enthousiasme suscité alors par ce seul nom, si nous ne rappelions sommairement, avec les actes principaux du nouveau règne, la situation où il trouvait les États romains.

Grégoire XVI venait de s'éteindre, achevant en de longues années de paix et d'inertie un règne commencé dans les révoltes et dans les réformes. Les révoltes, il les avait réprimées; les réformes, il les avait essayées, puis oubliées. Ce fut là, l'histoire doit le dire, l'erreur de ce Pontife vis-à-vis de son peuple et de l'Europe. Accepter, même à titre d'essai et sans vouloir lui donner la sanction solennelle du *proprio motu*, le fameux *memorandum* présenté le 21 mai 1851 par les cinq grandes puissances, c'était tout au moins reconnaître le mal et ne pas repousser le remède; y porter la main, puis la laisser retomber; c'était fournir aux mécontents du dehors et du dedans le grief et

le prétexte des espérances trompées¹. Or qui ne voit qu'aux peuples doués, comme les enfants, de plus d'imagination que de sens pratique, il faudrait ne rien promettre et peu donner d'une fois? Ils veulent toujours, en effet, au delà du possible, et, si l'on n'y met bon ordre, prennent toujours au delà du raisonnable. Les Italiens surtout peuvent se vanter d'avoir transporté dans leur politique intérieure la devise de guerre de César. Rien ne leur semble fait s'il reste quelque chose à faire. Du jour où l'on eut laissé entrevoir aux Romagnols la possibilité d'étendre leurs libertés locales et d'améliorer leurs institutions judiciaires, ils rêvèrent l'abolition du pouvoir temporel, le code Napoléon et la république.

En 1831, le premier tort fut donc à la diplomatie, de venir étaler devant des populations si inflammables la critique de leur gouvernement, et de leur promettre des réformes qu'il ne dépendait pas d'elle de réaliser. Les conseils donnés publiquement par les grands États aux petits sont difficilement conciliables avec le maintien de l'indépendance et du bon ordre chez ces derniers. Si les étrangers se montrent exigeants, comment les sujets le seraient-ils moins? Singulière façon de protéger un souverain que de s'arroger les droits de sa souveraineté! Encore si cette police de l'Europe sur elle-même s'exerçait avec une courageuse et profitable impartialité! Mais on a grand soin de ne rien dire à ceux qui sont assez forts pour ne pas permettre qu'on veuille faire la loi chez eux, et nous avons vu réprimander le gouvernement du Saint-Père pour des abus dont les Polonais ou les Irlandais seraient heureux d'avoir à souffrir. Je ne nie pas absolument le droit et parfois l'opportunité de l'ingérence amiable des nations catholiques dans les affaires de Rome, qui sont bien un peu les leurs; ce droit est écrit dans la nature même du pouvoir pontifical, à la fois religieux et politique, local et universel, électif et absolu. Qu'y aurait-il d'excessif à prétendre que le *veto* accordé à plusieurs d'entre elles dans le conclave leur laisse droit de conseil dans le gouvernement? Mais ce que nous blâmons avec toute la rigueur d'une lamentable expérience, c'est l'intervention bruyante, officielle, imposée, des grandes puissances dans l'administration des États de l'Église; c'est cette anarchique anomalie d'un souverain dénoncé par les autres à ses sujets; c'est le scandale de ces négociations diplomatiques qui

¹ Dans la lettre que sir Hamilton Seymour adressa en se retirant à chacun des ambassadeurs qui avaient pris part avec lui aux travaux de la conférence de Rome, l'envoyé anglais prend soin de dire : « Le gouvernement papal n'ayant rien fait de ce qu'il fallait pour calmer le mécontentement, il n'a fait que s'accroître, *grossi par la déception des espérances qu'avaient fait naître les négociations entamées à Rome.* » (Dépêche du 7 septembre 1831). Le gouvernement anglais se hâta de publier cette pièce, destinée à compléter l'effet du *memorandum*.

vont retentir en commentaires calomnieux à toutes les tribunes et dans tous les journaux. Ainsi se forment, même dans les bons esprits, et d'autant plus multipliées qu'elles sont moins combattues par le gouvernement qu'elles menacent, ces préventions incurables qui livrent un beau jour ce gouvernement, sans appui dans l'opinion ni dans les cabinets, aux iniquités de la force triomphante. Les idées marchent, la logique a ses étapes comme une armée en campagne. De ce premier pas fait étourdiment il y a vingt-neuf ans, on en est venu de nos jours à cette lettre fameuse où le président de la république française signifiait au Pape, par un aide de camp, les conditions de sa rentrée à Rome, puis à l'incroyable protocole du congrès de Paris, où les duchés, le domaine de l'Église et le royaume de Naples furent livrés moralement au Piémont¹, puis à la brochure *Le Pape et le Congrès*, puis à tout le reste.

Ceux qui accusent Grégoire XVI d'avoir tout refusé en 1831, comme ceux qui font un crime à Pie IX d'avoir tout donné en 1848, oublient que le premier de ces pontifes avait entrepris et réalisé du moins par édits, peu de mois après son avènement, les réformes que le second devait reprendre et développer de nos jours. En répondant à la notification inconvenante par laquelle lord Seymour avait annoncé la rupture des conférences et son départ de Rome, le prince de Metternich affirmait que le Pape avait consenti à tout le *memorandum*, sauf ses réserves sur deux points : le principe de l'élection populaire comme base des assemblées communales et provinciales, la formation d'une consulte d'État composée de laïques et placée à côté du sacré collège². Et, en effet, des édits des 5 juillet, 5 et 31 octobre, 5 et 21 novembre de la même année 1831, consacraient l'acceptation de toutes les autres demandes de l'Europe. En outre, le Saint-Père avait accordé aux Romagnols une administration laïque au lieu de celle des cardinaux-légats, et la garde nationale avait remplacé partout les Suisses pontificaux. Malheureusement la révolution vint l'interrompre et l'épouvanter, comme elle devait seize ans plus tard interrompre et renverser son successeur.

A peine les Autrichiens avaient-ils fait mine de repasser le Pô, que

¹ Il est curieux assurément de voir le roi Victor-Emmanuel convenir lui-même après coup du but que l'on se proposait en 1856 : « Je ne rappellerai pas, vient-il de dire dans sa proclamation du 9 octobre aux peuples de l'Italie méridionale, les conseils donnés pendant plusieurs années au roi Ferdinand de Naples par les puissances : les jugements qui, dans le Congrès de Paris, ont été portés sur son gouvernement préparaient naturellement les peuples à le changer, si les plaintes de l'opinion publique et les démarches de la diplomatie restaient stériles. » Est-ce clair ?

² Lettre adressée par le prince de Metternich à l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne et transmise à sir Hamilton Seymour par le comte de Lutzen, ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège. (28 juin 1832.)

les Carbonari soulevaient tout le pays jusqu'aux Marches. M. de Sainte-Aulaire, désolé de l'échec qu'il prévoyait pour la politique de modération et de progrès dont il était le représentant naturel, leur offrit encore de tout arranger, pourvu qu'ils consentissent à reprendre la cocarde papale ; on s'y refusa sous le sot prétexte que la garde civique ne relevait pas du pouvoir central. Le triomphe de ces forcenés ne pouvait être de longue durée, mais la révolution poussa d'horribles clameurs contre ce Pape qui osait se défendre et la réprimer. Pour quelques excès de soldatesque, honte inévitable des guerres civiles, le gouvernement le plus débonnaire de l'Europe lui fut dénoncé comme tyrannique et sanguinaire. D'Ancône, qui avait été le dernier boulevard de l'insurrection comme il devait être de nos jours le glorieux tombeau des derniers défenseurs de la papauté, sortirent en foule des fuyards qui remplirent Paris, Londres et la Suisse des plus odieux récits. En même temps la satire immortelle de Dante, rendue à l'admiration populaire après des siècles de classique dédain, semblait justifier par ses invectives contre le passé toutes les calomnies contre le présent. Il devint banal, dans cette littérature de journaux qui a remplacé la littérature sérieuse, d'accuser l'ambition des Papes de tous les abaissements de l'Italie. Grégoire XVI, en particulier, fut représenté comme l'allié sanglant de tous les despotes et le grand inquisiteur des peuples. La vérité est que son règne de quinze ans n'a pas vu une seule exécution à mort pour crime politique¹. Beaucoup de sentences capitales furent prononcées, il est vrai, mais on y cherchait évidemment la réparation publique et non l'expiation

¹ Fresneau, *Const. polit. des États de l'Église*, p. 100. « J'ai quitté l'Italie en 1833, disait M. de Sainte-Aulaire dans le discours que nous rappelions plus haut : pas une goutte de sang n'a été versée sur l'échafaud. Plusieurs Français, des Corses condamnés à mort pour des crimes commis à la face du soleil, ont été graciés et remis entre mes mains pour être transportés dans leur patrie. Pas une confiscation n'a été prononcée, et, lorsque j'ai quitté l'Italie, il n'y avait pas un prisonnier pour cause politique au château Saint-Ange ni dans aucune autre prison du Pape... » Les choses ne se passaient point avec cette bénignité sur un autre point de l'Italie où régnait alors un ancien carbonaro, destiné à devenir le père de l'indépendance italienne et de Victor-Emmanuel. Une tentative insensée inspirée par Mazzini et dirigée par Romarino avait troublé l'ordre pendant quelques heures dans un district de la Savoie. Quelques gendarmes avaient suffi pour mettre la petite colonne insurrectionnelle en déroute. On soupçonnait des connivences dans l'armée, comme en 1821. Sur soixante-dix-sept militaires qui avaient été dénoncés, douze furent fusillés par derrière, trente furent condamnés aux galères « pour avoir eu connaissance du complot, ou pour avoir fait circuler un livre contraire aux principes de la monarchie. » Les exilés furent aussi très-nombreux. Parmi les victimes du roi Charles-Albert qui devaient se faire un rôle sous son fils, nous remarquons Gioberti et Garibaldi. On ne peut lire sans horreur, dans les récits du marquis de Gualterio et dans la *Storia del Piemonte* de Brofferio, les détails de la réaction qui ensanglanta les premières années du règne de Charles-Albert.

personnelle d'un attentat sacrilège, car elles furent aussitôt com-
mées ou effacées. Ravennes se rappelle encore le légat Rivarola,
cardinal rouge comme un bourreau, disent les pamphlets du temps,
menaçant du dernier supplice des catégories entières d'insurgés, puis
terminant par des mariages entre familles divisées d'opinions, cette
puérile tragédie. Le gouvernement ne sut pas même prendre les pré-
cautions de la plus vulgaire prudence contre la famille Bonaparte, qui
venait de reconnaître la généreuse hospitalité de Pie VII en donnant
deux chefs à la révolte.

Mais ce qui fut définitivement condamné et exécuté après ce second
soulèvement des Romagnes, ce fut le *memorandum* des cinq puis-
sances. Abandonné par l'Autriche, qui ne s'y était prêtée que par con-
descendance pour l'Angleterre et la Prusse, dont elle s'était étayé contre
la Révolution de juillet; accusé par la Russie, qui l'avait signé à contre-
cœur, pour ne pas séparer sa cause de celle des deux autres souve-
rains du Nord, d'où pouvait lui venir la force de vivre? Le cardinal
Bernetti et plus tard le cardinal Lambruschini trouvèrent malheureu-
sement plus commode de laisser dormir dans les archives les édits de
1851 que de poursuivre, en dépit des obstacles du dehors et du de-
dans, l'œuvre commencée des réformes. L'Angleterre s'empessa,
comme nous l'avons vu, de rappeler avec éclat son ambassadeur.
La Prusse poussa la mauvaise humeur jusqu'à désavouer M. Bunsen,
rédacteur de l'inutile protocole. La France persista seule à rappeler
les engagements pris et à espérer.

Son espérance ne devait pas rester toujours vaine. La mort de Gré-
goire XVI posait de nouveau devant l'Europe, et tout d'abord devant
le conclave, la question des réformes à Rome. Une adresse couverte
d'importantes signatures, et remise, dit-on, à chaque cardinal à son
entrée au Quirinal, osait déclarer impossible le maintien des anciens
errements et nécessaire l'inauguration, en institutions comme en
hommes, d'un règne nouveau. Étranger jusqu'à ce jour à la politique,
mais évêque depuis vingt ans au cœur de ces tumultueuses provinces
où couraient l'esprit et les griefs de la révolution, le cardinal Mastai
Ferretti fut salué par ses collègues comme l'homme de la Providence.
Personne ne parut plus étonné de ce choix inattendu que l'élu lui-
même. On le vit, consterné de terreur, pleurer longtemps au pied du
crucifix, pour demander à Dieu d'éloigner de ses lèvres le calice de la
papauté. Par une prédestination singulière, de tous les Papes il avait
toujours particulièrement admiré et vénéré le prisonnier de Savone
et de Fontainebleau. C'est à ce culte de l'ancien archevêque de Spo-
lète et d'Imola pour Pie VII que l'Église doit Pie IX.

Son premier acte, suivi de si près son exaltation, et fut conçu en
termes si touchants, qu'on est tenté d'y voir une satisfaction de cœur

plutôt qu'un acte de gouvernement. Dans les Marches, où résidait sa famille, dans les Romagnes, dont il était un des pasteurs, le nouveau Pontife avait vu de près les plus tristes suites des agitations politiques. Le condamné ne subit pas seul sa peine; sur le seuil de la prison où il va disparaître, sur la frontière de la patrie qu'il ne doit plus revoir, il laisse une famille éplorée et innocente, des mères, des femmes, des enfants cruellement frappés pour sa faute, abandonnés aux pernicieuses influences de la misère et de la suspicion publique. Ces douleurs, on le savait, avaient toujours trouvé dans le généreux évêque un consolateur, quelquefois même un interprète écouté à Rome, et l'on attendait de Pie IX *il perdono*, le pardon, comme dit dans sa naïve logique le langage italien. L'amnistie fut en effet proclamée le 16 juillet 1846, c'est-à-dire juste un mois après son exaltation. Elle était d'un père plus que d'un souverain. Pie IX offrait la paix du cœur, *pace di cuore*, « à cette jeunesse inexpérimentée qui, entraînée par de trompeuses espérances au milieu des discordes intestines, avait été plutôt séduite que séductrice. » Tous les prisonniers, tous les exilés pour cause politique, furent rendus les uns à la liberté, les autres à leur pays, sans autre condition que de signer l'engagement d'honneur de n'abuser en aucun temps de cet acte de bonté souveraine et de remplir fidèlement les devoirs de loyal sujet. « Nous voulons croire, ajoutait le Saint-Père dans une langue trop élevée pour de telles âmes, que ceux qui profiteront de notre clémence sauront dans tous les temps respecter et nos droits et leur propre honneur ¹. »

L'enthousiasme fut indidicible, la solennité toute romaine. Les amnistiés voulurent se rendre en procession à l'église où l'on garde le bois de la vraie croix et communier de la main de Pie IX. C'est au mépris de tels engagements qu'on devait les voir donner à leurs concitoyens, qui n'étaient que trop disposés à en profiter, une des plus noires leçons d'ingratitude que l'histoire nous apprenne à détester ².

¹ « Noi vogliamo avere fiducia che quelli i quali useranno della nostra clemenza, sapranno in ogni tempo rispettare i nostri diritti e il proprio onore. »

² On croirait, à lire ce récit dans un des plus récents historiens de l'Italie révolutionnaire, que l'ingratitude n'a pas le don de révolter les âmes là-bas comme chez nous : « Ils se hâtèrent, dit-il avec un sans-*façon* digne du pays de Machiavel, de jurer tout ce qu'on leur demandait. Ceux qui devaient le moins tenir leur serment furent les plus ardents à le prononcer. Après quoi, ils ne cessèrent de vive voix et par écrit de témoigner au Pape leur respect et la reconnaissance la plus exagérée. Mais les plus honorables des proscrits, et parmi ceux-ci Mamimi, Conuti et Pepoli se résignèrent à ne point profiter de l'amnistie (*Histoire générale de l'Italie de 1846 à 1850*, par M. Diego Soria, professeur de droit public). M. le professeur se trompe; les personnages qu'il cite furent autorisés à rentrer sans serment. Aussi vit-on plus tard M. Mamimi se faire imposer à Pie IX comme ministre par les clubs, et M. Pepoli appeler les Bolonais à de nouvelles révoltes.

Les actes politiques de Pie IX, avant comme après 1848, se classent d'eux-mêmes en deux catégories : ceux qui se rapportent aux seuls États romains, ceux qui intéressent plus ou moins directement l'Italie entière. Dans les premiers, qui sont naturellement les plus nombreux, Pie IX semble s'être proposé desatisfaire, en les dépassant, chacun des désirs manifestés par les puissances en 1831. « Les mesures qui ont marqué les premiers jours de notre pontificat, disait-il lui-même le 29 avril 1848, sont pleinement conformes à celles que les souverains de l'Europe avaient conseillées. » Que portait en effet le fameux *memorandum* ? Que de notables améliorations devaient signaler l'avènement du nouveau règne, et notamment l'admissibilité des laïques aux fonctions administratives et judiciaires. Pie IX créa partout des corps électifs, c'est-à-dire laïques, ayant droit de contrôle, et restreignit aux dernières limites les prérogatives de la prélature. Que demandait-on plus spécialement ? Le rétablissement des anciennes libertés communales remplacées depuis Napoléon par la centralisation française. Pie IX remit les affaires de Rome à une municipalité de huit conservateurs présidée par le sénateur traditionnel et nommée par un conseil de cent membres, que le gouvernement choisissait d'abord en des catégories embrassant toutes les professions libérales, et qui se renouvelait par lui-même¹. Qu'avait-on voulu encore ? Que les comptes financiers fussent plus sévèrement révisés, l'administration de la justice plus prompte, les provinces soustraites comme les communes à l'autocratie ministérielle ; qu'au lieu d'un ministre omnipotent il y eût divers ministères avec des services distincts et clairement définis. Pie IX créa une consulte d'État composée d'un délégué par province, dotée des mêmes attributions que notre conseil d'État, avec la faculté de dénoncer les abus et d'indiquer les améliorations opportunes ; il nomma des commissions chargées de remanier les Codes de procédure civile et criminelle ; il constitua un conseil de gouvernement formé de neuf ministres responsables², discutant toutes les affaires de l'État sans en excepter la nomination des fonctionnaires, le pape ne se réservant que celle des cardinaux, nonces, agents diplomatiques et quelques autres ; il autorisa la publication des journaux, les asiles pour l'enfance, les écoles du soir, les sociétés indus-

¹ *Motu proprio* du 1^{er} octobre, notification du 22 octobre 1847.

² Nous avons donc entendu, disait le *motu proprio* du 29 décembre 1847, que les attributions de chaque ministre fussent à l'avenir divisées et bien déterminées, afin que chacun d'eux, ayant une sphère d'action qui lui fût propre et indépendante de tout autre département, pût assumer une *responsabilité* qui, en descendant des fonctionnaires les plus élevés jusqu'aux employés subalternes, donnerait au gouvernement cette garantie générale à laquelle doivent être soumis tous ceux à qui est confiée l'administration de la chose publique. »

trielles, les congrès scientifiques, et ne sut pas même refuser à la turbulence de quelques meneurs la dangereuse fantaisie d'une garde nationale¹.

On devine si tant d'innovations, bien que particulières aux États romains, restaient sans retentissement dans les autres États de la Péninsule. Chacun d'eux se sentait appelé aux mêmes destinées que les heureux sujets de Pie IX. Comment les souverains se seraient-ils soustraits à ce grand exemple? Comment se seraient-ils refusés à l'œuvre sainte de la régénération nationale? Un vague sentiment de l'indépendance nécessaire et de l'unification possible de l'Italie transpirait d'ailleurs à travers certains actes et certaines déclarations du Pontife réformateur. On avait beaucoup remarqué dans son traité d'union douanière avec le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane l'appel fait aux autres souverains de la Péninsule pour qu'ils vissent contribuer à l'accroissement de la prospérité et de la dignité de la nation italienne². Mais le plus grand coup qui fut porté à l'opinion en Italie et en Europe, ce fut la protestation du gouvernement pontifical contre l'occupation de Ferrare par les Autrichiens³.

Nous sommes assuré de ne pas calomnier le cabinet de Vienne de cette époque en affirmant qu'il regardait d'un œil tout autrement que favorable la noble et difficile entreprise de Pie IX. Que le péril d'essayer des réformes fût plus évident que le danger de maintenir les abus, cela est vrai; mais ce n'est là un argument ni de justice ni même de politique en faveur du *statu quo*. Il y avait, de l'aveu de tous, beaucoup à détruire et beaucoup à fonder dans les États de l'Église. Grégoire XVI avait fait quelque chose et laissé entrevoir le reste; Pie IX tenait les promesses de 1851 en y ajoutant ce que l'esprit du temps y ajoutait de lui-même. Nous n'allons pas jusqu'à prétendre qu'il n'eût pas été possible de s'y prendre autrement. Nous croyons, par exemple, que quelques édits bien catégoriques, donnant d'une fois le premier et le dernier mot des concessions, eussent été préférables à ces commissions préparatoires bruyamment organisées, et dont le public attendait toujours plus qu'il n'en pouvait recevoir. C'était renouveler les illusions et les mécomptes du *memorandum*. Cette fois les cabinets étaient en garde. « Nous avons souvent regretté, écrivait M. Guizot, que le Saint-Siège n'eût pas dès l'origine indiqué la nature et la portée des réformes. Les esprits s'égarent ainsi par les dangereuses excitations des espérances et des craintes

¹ Voir la circulaire du 19 avril et le *motu proprio* du 14 octobre 1847, les *motu proprio* du 1^{er} octobre et 29 décembre 1847, les édits des 15 mars et 21 décembre, 5 et 30 juillet de la même année.

² Déclaration du 3 octobre 1847.

³ 17 août 1847.

les plus illimitées¹... » « On réforme en améliorant ce qui existe, mandait le prince de Metternich, et non en y substituant des nouveautés qui n'ont aucune racine dans le passé et dans le respect des peuples. » Sans doute, la vérité bienveillante et l'expérience dépitée n'eussent pas autrement parlé, et le Pape avait montré en plus d'une occasion qu'il n'était pas sourd à leur voix; mais que faire contre des périls qui venaient du même côté que les sages conseils? Ce n'était pas la faute de Pie IX si, dans la Péninsule, les masses comme les esprits éclairés étaient infatués d'imitation française, et s'il ne fut pas possible de leur faire accepter que la consulte d'État pût être autre chose que notre Chambre des députés. Ce n'était pas la faute de Pie IX si la domination allemande s'était rendue tellement odieuse aux Italiens, que toute tentative contre les abus fut tournée aussitôt en menaces contre elle. Il serait oiseux sans nul doute de rechercher aujourd'hui si l'article 103 des traités de Vienne, qui reconnaissait à l'Autriche droit de garnison dans la place de Ferrare, lui conférait celui d'occuper la ville entière; mais il est impossible de ne pas reconnaître que le moment d'user de ce *summum jus* était on ne peut plus mal choisi, et que la façon dont s'y prit le général autrichien complétait à plaisir le *summa injuria* de l'adage latin. Venir à l'heure de midi relever par des soldats allemands les postes de la ville occupés par la garde civique, qu'était-ce, sinon une attaque brutale et un premier fait de guerre?

On se rappelle qu'il ne passa point inaperçu. La France y vit une atteinte indirecte au principe de non-intervention qu'elle avait proclamé en 1830 et trouva là sa première occasion de s'offrir tout entière à Pie IX. Non-seulement le gouvernement appuya de tous ses moyens la protestation pontificale; mais l'opposition libérale, qui reprochait à M. Guizot de s'en tenir aux procédés diplomatiques, manifesta le plus extrême dévouement envers l'indépendance temporelle de la papauté. Nous pourrions citer les organes principaux de la gauche et du tiers parti, le *National*, la *Démocratie pacifique*, le *Siècle*, le *Courrier français*, demandant à grands cris que les armes de la France fussent tournées contre les ennemis de Pie IX, comme s'il ne devait pas rester dans notre pays une seule fraction de l'opinion qui n'ait senti à son heure ce grand devoir de l'intervention en faveur du Pape.

L'Autriche rentra dans sa forteresse; elle eût mieux fait de n'en pas sortir, car sous les pas de ses patrouilles dans les rues de Ferrare venait de jaillir la première étincelle de l'incendie qui dévore depuis lors la Péninsule.

Pour le moment, tout se passait en fêtes, en ovations, en démon-

¹ Dépêche à M. de la Rochefoucauld, à Florence.

trations pacifiques. Quoi qu'on en ait dit depuis, c'était l'explosion chaque jour plus justifiée de sentiments sincères. On ne conspire pas avec l'enthousiasme, avec la passion de tout un peuple. Que les fauteurs du mal aient pris part pour les corrompre à cette joie des masses, nous n'avons pas besoin qu'ils s'en vantent pour les en croire capables. Mais qu'ils aient préparé, fomenté, organisé ces quinze mois d'allégresse italienne comme une série de coups de théâtre, c'est un conte ridicule inventé pour nous inspirer une trop haute idée de leur scélératesse. Le peuple n'était conduit que par son amour pour un souverain qu'il croyait sérieusement occupé de le rendre heureux.

Qu'on lui eût montré alors ou l'exil de Gaète ou l'abandon plus triste de 1860, il aurait reculé d'horreur comme devant un crime impossible. A cette date seulement l'unité de l'Italie ne fut pas un leurre. Elle était faite dans l'unanimité des cœurs italiens, qui saluaient Pie IX pontife et roi. Elle était faite d'enthousiasme, sans violence, sans effusion de sang, par le vote universel des âmes. On tentera de la réaliser sous une autre forme ; on n'en trouvera pas de plus vraie, de plus touchante, de plus italienne. Tous les États vivaient de la vie de Rome, et chacun d'eux gardait son existence et sa capitale distincte sous une constitution libérale. La religion, la nation, la liberté, se confondaient pour les Italiens dans un seul nom, dans un seul cri qui retentissait de Turin à Palerme : *Evviva Pio nono !*

Ah ! nous ne savons quel avenir Dieu réserve aux générations qui nous remplacent, mais nous n'ambitionnons pas les jours qu'elles ont à vivre en nous rappelant ceux qui nous furent donnés alors. La papauté temporelle avait son 89. La paix était faite, les malentendus dissipés entre la cour de Rome et l'esprit du temps. En Italie, c'étaient les sujets pontificaux qui en profitaient les premiers ; hors de l'Italie, c'était l'Église. On ne songea pas alors à lui reprocher l'union des deux pouvoirs, on était loin de la croire incompatible avec le progrès. Le progrès venait d'elle ; le prestige de la religion servait merveilleusement la cause générale des réformes. En voyant toutes les puissances s'ébranler parce qu'un des plus petits souverains du continent entreprenait quelques améliorations dans ses États, on comprenait qu'il y avait une autre force dans le monde que les gros budgets et les gros bataillons, et l'idée morale rayonnait de Rome, son vrai centre, sur les gouvernements et sur les peuples. « Dès l'origine de son pontificat, avait dit à Pie IX le cardinal Altieri en inaugurant les travaux de la consulte, Votre Sainteté a entrepris de concilier les progrès de la civilisation du siècle avec les principes éternels de la religion catholique : alliance admirable qui d'un côté assure à l'Église une plus grande indépendance et prépare de nouveaux triomphes à la foi, de l'autre apporte aux peuples la force et le salut et appelle ces belles

contrées à de nouveaux destins¹. » Cette alliance se signalait en effet par des miracles; elle excitait la ferveur des plus tièdes, ébranlait les dissidents, gagnait jusqu'aux barbares. On vit un ambassadeur du sultan venir attendre au Quirinal l'audience du Saint-Père. « De même, lui dit-il, qu'aux temps anciens la reine de Saba vint complimenter le roi Salomon, de même l'envoyé de la Sublime Porte vient rendre hommage au pape Pie IX au nom de son maître. » Et le Grand Turc apportait en faveur des chrétiens d'Orient des assurances misérablement démenties depuis, mais dont le pape prenait note solennellement peu de mois après². Les États-Unis et les républiques de l'Amérique du Sud avaient aussi leurs députations et leurs adresses. Sous le sol catholique de la vieille Angleterre germaient de puissantes et nombreuses conversions.

Quant à la France, elle était toute à Pie IX, comme un enfant qui a retrouvé sa mère. Le second schisme d'Occident avait pris fin; après soixante ans d'efforts et de déchirements, un concordat politique tacitement conclu dans les consciences venait compléter l'œuvre du concordat civil. Le siècle s'était fait catholique, et l'on put s'étonner du peu de place que tient l'esprit de Voltaire dans une société qu'il ne domine à certains moments que par l'aveuglement de ses docteurs ou la complicité de ses gouvernements.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

¹ *Recueil des actes de N. T. S. P. le Pape Pie IX*, texte et traduction publiés par le comité pour la défense de la liberté religieuse, vol. I, p. 233. Paris, chez Lecoffre.

² Voyez, dans le même *Recueil*, la belle lettre du Pape aux chrétiens d'Orient du 6 janvier 1848.

LEIBNITZ ET BOSSUET

Œuvres de Leibnitz, publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux, avec des notes et une introduction par A. FOUCHER DE CAREIL (tomes I et II). Paris, Firmin Didot, 1860.

Tout ami des lettres doit saluer ici avec une véritable satisfaction les prémices de l'entreprise la plus grande peut-être qui ait jamais séduit l'imagination d'un jeune savant, et légitimement éveillé la sympathie du public européen. M. de Careil se propose de faire revivre devant nous Leibnitz tout entier. Une édition des œuvres complètes, connues et inédites de Leibnitz, je ne crois pas, en vérité, que rien de plus hardi pût être tenté et que rien de plus curieux pût nous être promis. Car c'est précisément la singularité du génie de Leibnitz, que, tout en essayant d'embrasser dans un même système, avec une étreinte dont la puissance ne fut jamais égalée, la totalité de la nature physique et morale, l'ensemble des choses réelles, idéales et possibles, il s'est toujours abstenu de donner par écrit à ce système son développement tout entier. Chose étrange, l'esprit le plus complet peut-être qui ait jamais paru ne s'est point soucié de laisser sur aucune de ses œuvres le cachet de la perfection et de la plénitude. L'inventeur de tant de méthodes mathématiques et métaphysiques n'a jamais rangé ses propres idées dans un ordre méthodique. Il a promené son lecteur à sa suite, d'un pas rapide et sûr, à travers un dédale de conceptions abstraites et d'érudition sans bornes, mais sans laisser toucher à d'autres mains que la sienne le fil qui le guidait lui-même. Il y a beaucoup de traités importants et de fragments de Leibnitz : aucun ouvrage capital qui résume et révèle l'unité même de ses pensées. Il n'y

a point de *somme* de la science et de la philosophie de Leibnitz. On dirait que par une sorte de coquetterie, tandis qu'il voulait tout connaître et tout expliquer dans la nature, lui seul se refusait à se laisser pénétrer à fond. De là, l'importance d'une entreprise qui, en rassemblant, en coordonnant ces membres épars, leur rendrait la cohésion qui leur manque, et qui, combinant les divers personnages que nous sommes habitués à étudier séparément chez Leibnitz — le philosophe, le moraliste, le géomètre, le physicien, l'érudit, le théologien, le diplomate et même le courtisan, — ferait apparaître devant nous un seul être animé, le géant lui-même, tel qu'il sortit tout armé des mains de Dieu. De là aussi la difficulté de la tâche, qui, pour être bien remplie, exige de celui qui la prend en main presque la même universalité de goûts, sinon de facultés, que chez le modèle qu'il s'agit de reconstruire. Il est des cas où, pour reproduire la nature, il faut presque l'égaliser, et où ressusciter est presque aussi difficile que créer. C'est Cuvier seul qui sait rassembler et mettre en place les ossements gigantesques et les puissantes nageoires de Léviathan.

Ab Jove principium ;

C'est par la théologie que M. de Careil a commencé. Les écrits qui remplissent ces deux volumes, les uns inédits, les autres déjà publiés, mais enrichis de notes savantes et corrigés par une soigneuse révision, ont tous trait à des matières religieuses. Si la classification antique qui donne le pas à la théologie sur toutes les autres matières n'avait toutes sortes de droits à notre respect, nous nous permettrions peut-être de critiquer cette disposition, qui causera, j'en suis sûr, quelque surprise au public savant. Les écrits théologiques de Leibnitz ne sont, en effet, ni les premiers dans l'ordre de date, ni les plus remarquables dans l'ordre du mérite, de tous ceux qui sont sortis de sa plume. Ce n'est point par des sujets religieux qu'il a débuté dans sa brillante carrière; ce n'est pas en ce genre qu'il a jeté son plus grand éclat, ou laissé la trace la plus profonde. Il n'a point fait don à la théologie de découvertes aussi fécondes que le calcul infinitésimal, ou de problèmes qui aient causé autant de retentissement que l'optimisme ou la monadologie. Pourquoi ouvrir la série de ses œuvres par ce qui n'en fut ni le début ni le résumé, et donner le pas à des travaux accessoires d'une valeur douteuse, sur tant d'autres qui ont plus tôt, plus constamment, plus glorieusement rempli sa laborieuse existence ?

Nous voyons encore un autre inconvénient à cette distribution de matières. Les écrits théologiques de Leibnitz consistent presque exclusivement en correspondances. Ce sont les pièces de la négociation

dont il fut un instant l'intermédiaire pour la réconciliation des diverses communions chrétiennes. Or les correspondances sont admirables pour nous faire pénétrer dans le caractère intime des hommes dont nous connaissons déjà bien la vie et les œuvres. Mais, par elles-mêmes, ce sont toujours des documents obscurs et d'une intelligence difficile. La raison en est simple : les gens qui s'écrivent d'ordinaire se connaissent et s'entendent à demi-mot; les événements contemporains leur sont familiers; ils ne perdent point de temps à se raconter, à s'expliquer les uns aux autres les choses qu'ils savent d'avance; faits et idées, par conséquent, ne sont en général traités dans les correspondances que par des allusions dont le sens échappe souvent à la postérité moins bien informée. Celles que publie aujourd'hui M. de Careil ne sont point exemptes de cet inconvénient. Leibnitz y apparaît dans la maturité de l'âge, dans l'éclat de sa renommée : il parle avec la double autorité d'un philosophe en crédit et du conseiller fort écouté d'une cour importante d'Allemagne; ses interlocuteurs le traitent avec tous les égards dus à l'illustration et à l'influence. Dans le cours des discussions qu'il soutient, il fait intervenir plusieurs des principes bien connus de son système métaphysique; il les expose brièvement comme des idées déjà familières à ceux à qui il parle, et qu'il leur rappelle plutôt qu'il ne les leur enseigne. Cette manière d'être jeté, pour ainsi dire, *in medias res*, surprend un peu le lecteur novice et lui paraît plus conforme aux habitudes aventureuses de l'art dramatique qu'aux saines règles de l'érudition, laquelle aime à marcher à pas comptés, en mesurant, à chaque fois, d'avance, la place où elle pose le pied. Peu d'entre nous possèdent assez le détail de la vie de Leibnitz ou le secret de ses opinions, pour se rendre un compte bien exact du rôle que nous voyons jouer à ce bourgeois laïque et savant, entre des empereurs, des princesses et des prélats, et des relations qu'on peut établir entre le système des monades et la théologie scolastique. Il en résulte que bien souvent nous ne savons ni qui parle, ni de quoi on nous parle. C'est un embarras auquel M. de Careil est trop étranger pour y suffisamment compatir. Voilà dix ans qu'il vit avec Leibnitz, et que la bibliothèque de Hanovre est sa résidence habituelle. Il connaît le moindre des linéaments du visage de son héros, et déchiffre à première vue (ce qui n'est pas le moins méritoire), son plus informe griffonnage. Aussi nous ne sommes pas étonné que, dans ses savantes introductions et dans ses notes pleines de substance, il se joue de bien des difficultés qui, nous autres ignorants, nous arrêtent. Mais nous demeurons convaincu que toutes ces connaissances acquises par un si estimable labeur nous auraient porté plus de secours s'il les eût condensées en tête de sa publication dans une biographie détaillée, comme lui seul pouvait la faire, que disséminées

comme il nous les donne au début de chaque volume ou au bas de chaque page. Une notice historique comprenant l'histoire de l'intelligence aussi bien que celle de la vie, l'exposé des idées aussi bien que le récit des faits, puis les ouvrages didactiques classés par ordre d'importance et de matière, et enfin les fragments et les correspondances : tel est l'ordre suivi par presque tous les collecteurs des grands polygraphes ; c'est celui qu'indiquent, ce semble, l'expérience et la raison. M. de Careil nous permettra de regretter qu'il s'en soit écarté. Introduit dans le monument qu'il élève, non par le péristyle, mais par une porte basse et latérale, nous courons risque d'en moins bien saisir l'ensemble et les proportions.

Avouerai-je enfin que j'ai une raison personnelle pour regretter la disposition adoptée par M. de Careil ? Ces négociations suivies par Leibnitz pour l'union des communions chrétiennes, qui remplissent ces deux nouveaux volumes, j'ai eu, parmi mes péchés de jeunesse, l'occasion de m'en occuper autrefois, avec fort peu d'études préparatoires, j'en dois convenir, et d'après des documents très-éloignés de la précision et de l'abondance de ceux qu'on nous offre aujourd'hui. De cet examen et de celui d'un petit traité inédit qui s'y rattachait naturellement, j'ai tiré sur l'état des opinions religieuses du grand philosophe certaines conclusions exposées dans ce recueil même¹, et que M. de Careil (dès lors déjà fort occupé de Leibnitz) crut devoir combattre dans une discussion pleine d'urbanité. Le malheur veut que je persiste aujourd'hui plus que jamais dans ces conclusions, en raison même des lumières nouvelles que me semble fournir la publication présente, et que je ne puisse par conséquent me dispenser d'y revenir ici en quelques mots. Je crains de paraître avoir cherché ou saisi avec empressement l'occasion de reprendre un débat de peu d'importance, dont je suis probablement le seul à me souvenir. M. de Careil, j'espère, me rendra la justice de ne pas me supposer une pensée si puérile. Personne n'eût été plus pressé que moi d'admirer dans le tableau d'ensemble qu'il nous prépare les sujets qui naturellement doivent occuper le premier plan, mais, si l'œil est forcé d'abord de s'arrêter sur un détail insignifiant, ce n'est pas faute de goût chez le spectateur : ne serait-ce pas chez le peintre un léger défaut de perspective ?

¹ Voy. le *Correspondant*, 1^{re} série, t. XXXII, p. 912.

I

Ces réserves faites, examinons d'abord avec quelque soin le changement qu'apporta la publication nouvelle dans l'opinion précédemment adoptée par les biographes sur la négociation religieuse, dont Leibnitz fut un instant l'intermédiaire et à laquelle se trouve mêlé le grand nom de Bossuet. Plusieurs points dignes d'attention sont modifiés par les documents que M. de Careil a le premier mis au jour.

On y apprend d'abord que cette négociation fut à la fois plus longue et plus importante qu'on ne pensait. Les plus anciennes pièces publiées par M. de Careil remontent à l'année 1671, tandis que les éditeurs précédents de Bossuet et de Leibnitz, ne se trompant pas de moins de vingt ans, faisaient dater les premières ouvertures de 1690 seulement.

Il paraît même (toujours d'après les découvertes de M. de Careil) que ce fut dans ces vingt années de négociation, restées parfaitement inconnues jusqu'ici, que le succès fut le plus près d'être obtenu, et que les plus hautes influences s'employèrent pour l'atteindre. Pendant cette période, en effet, de 1670 à 1690, apogée de la renaissance catholique au dix-septième siècle, presque tous les souverains d'Allemagne étaient animés du désir d'opérer entre leurs sujets une pacification religieuse. Les plaies de la guerre de trente ans étaient à peine fermées par la paix de Westphalie, et chacun sentait le coup mortel qu'avait porté à la puissance germanique la dissolution de son ancienne unité. Tous les yeux d'ailleurs étaient tournés vers la France, où la religion et la royauté, dans une parfaite concorde, brillaient d'un égal éclat. On admirait et on redoutait tout ensemble cette France invincible et son jeune souverain ; et rétablir l'unité religieuse au sein de l'Allemagne déchirée semblait un moyen de leur résister à la fois et de leur ressembler. Aussi, lorsque Rogas de Spinola, confesseur de l'impératrice, femme de Léopold I^{er}, évêque de Tina, puis de Neustadt, homme d'un sens doux et d'un grand jugement, entreprit de se faire l'intermédiaire de ce désir de paix très-général, et, après avoir sondé les principaux théologiens protestants d'Allemagne, se rendit à Rome pour bien mesurer l'étendue des concessions auxquelles pouvait consentir l'autorité maternelle de l'Église, il fut appuyé vivement dans ses démarches non-seulement par l'empereur son souverain, mais par

quatorze princes régnants d'Allemagne appartenant aux diverses communions. Telle était d'ailleurs l'étrange bigarrure (si on ose se servir de cette expression familière) que présentait alors l'Allemagne en matière religieuse, que dans plus d'un État le souverain était catholique et la nation protestante, ou *vice versa* ; et c'est dans cette singulière situation que se trouvait le souverain de Hanovre, Jean-Frédéric de Brunswick, dont Leibnitz était bibliothécaire et secrétaire intime. Celui-ci ne dut pas être le moins ardent à entrer dans un plan qui devait combler l'abîme ouvert entre lui et ses sujets. Si les propositions dont Spinola s'était fait porteur furent chaudement appuyées en Allemagne, elles ne furent guère moins bien reçues à Rome. L'intérêt que le chef de l'Église ne pouvait manquer de porter au rétablissement de l'unité catholique s'accroissait chez Innocent XI du besoin tout particulier que ce sage Pontife éprouvait de créer en Europe des alliés au Saint-Siège contre les prétentions de la France. A Rome tout aussi bien qu'en Allemagne, Louis XIV était le point de mire et l'épouvantail. Ce roi très-chrétien, qui consentait à protéger la foi chez lui, sous la condition de la dominer tacitement, prenait, on le sait, au delà des monts, d'étranges libertés avec le Père commun des fidèles. Innocent XI, presque assiégé dans son palais par les armes françaises, et voyant ses bulles livrées à la main du bourreau par des magistrats assis sur les fleurs de lis, était fort tenté de chercher dans le concours de schismatiques convertis et d'enfants prodigues ramenés au bercail un appui contre les prétentions arrogantes qu'une fidélité trop éprouvée avait fait naître chez les fils aînés de l'Église. Spinola fut donc très-bien accueilli ; on entra dans ses vues, on écouta, on annota même les bases de négociations qu'il était chargé de transmettre, et pendant plusieurs années le vent souffla vers la paix assez vivement des deux côtés des Alpes. Leibnitz, en relation avec l'évêque de Neustadt et les principaux docteurs protestants, servant d'intermédiaire entre eux, et prenant souvent la plume pour fixer leurs pensées, était déjà la cheville ouvrière de toute la négociation ; quant à Bossuet, son nom fut dès lors aussi souvent prononcé. Les controverses de ce grand prélat avec les protestants de France, ses écrits d'une doctrine à la fois si ferme et si éclairée, qui avaient posé la vérité catholique sur des bases tout ensemble si solides et si larges, furent plus d'une fois invoquées pour aplanir les voies de la réunion, en résolvant les difficultés ou en conciliant les différends. Par deux fois même une invitation assez directe lui fut adressée de donner son avis et de mettre lui-même la main à l'œuvre. Il répondit avec embarras et laissa tomber l'ouverture. Faut-il penser, comme le laisse entendre M. Foucher de Careil, que le roi de France voyait de mauvais œil se préparer une réunion qui n'eût point tourné au profit de son influence, et que, cette fois

comme dans d'autres occasions, la soumission un peu aveugle du sujet arrêta chez Bossuet l'accomplissement du désir, je ne veux pas dire du devoir de l'évêque ?

Telle fut cette première phase racontée, ou pour mieux dire, exhumée avec des détails curieux et parfaitement originaux. Le caractère, le rôle, les mobiles des divers acteurs qui y figurent, sont finement analysés par M. de Careil, et il faut le féliciter d'avoir ajouté une page piquante à l'histoire diplomatique du dix-septième siècle. Une seule lacune cependant, aussi importante que facile à combler, jette un peu d'obscurité sur tout cet exposé. Nous n'avons trouvé nulle part le texte même des propositions, les instruments, pour parler le langage technique des chancelleries, qui firent la base de la négociation pendant ces vingt années. Il y en eut un très-grand nombre, M. de Careil nous l'affirme, rédigées dans diverses circonstances et par divers auteurs. Les théologiens protestants réunis en conférence à Hanovre, et particulièrement le plus illustre d'entre eux, Gérard Molanus, abbé de Lockum, dressèrent, tantôt collectivement, tantôt en leur nom personnel, des plans complets, des *méthodes* de réunions, comme ils disaient, où ils exprimaient à la fois et leurs désirs et leurs vœux, les sacrifices qu'ils croyaient pouvoir s'imposer et ceux qu'ils attendaient en retour de Rome pour le rétablissement de l'unité. L'évêque de Neustadt de son côté se livra à diverses compositions du même genre, dont M. de Careil énumère les titres : *Regulæ circa christianorum omnium ecclesiasticam reunionem*. — *Media conciliatoria, incitantia, præstanda ad conciliationem*. Enfin, sous le nom de *Propositiones novellorum discretiorum et præcipuorum*, il fit lui-même un résumé méthodique des vœux des protestants, formant vingt-cinq propositions ou têtes de chapitre, pièce capitale qui fut discutée et corrigée à Rome dans une congrégation de cardinaux, puis renvoyée en Allemagne avec un bref approbatif de Sa Sainteté. Leibnitz avait eu sous les yeux ce document inappréciable, l'avait copié de sa main à Vienne, en marquant avec soin les corrections et les additions du Sacré-Collège. Nous croyons comprendre que M. Foucher de Careil a eu connaissance personnelle de la copie de Leibnitz ⁴.

En ce cas, nous nous expliquons difficilement pourquoi il a soumis notre curiosité à un véritable supplice de Tantale en se bornant à mentionner l'existence, sans reproduire le texte, d'un acte si considérable. Qu'il n'ait pas cru devoir grossir son volume en y insérant (comme l'avaient pourtant fait les éditeurs précédents de Leibnitz et de Bossuet) les élucubrations privées des théologiens protestants, c'est une réserve que nous comprenons à la rigueur sans l'approuver.

⁴ Tome I, p. xxxix et 23.

Comme, dans presque toutes les lettres qu'il publie, ces écrits, principalement ceux de Molanus, sont discutés et commentés, nous croyons qu'il eût été utile, pour la clarté, d'en donner au moins les principaux *in extenso*, afin de faciliter l'intelligence des allusions qui y renvoient. Mais, après tout, les docteurs réformés les plus accrédités ne parlent jamais qu'en leur propre et privé nom, et n'engagent aucun de leurs coreligionnaires contemporains, à plus forte raison n'exercent nulle autorité sur la postérité protestante. Peu importe, par conséquent, de savoir ce que l'abbé de Lockum ou tel autre pensait en 1680 sur les points controversés entre l'Église et la Réforme. Mais un acte de la cour de Rome, délibéré en congrégation et revêtu du contre-seing pontifical, — une décision officielle portant le maximum des concessions soit de pratique, soit de langage, que l'Église pourrait faire à ses enfants séparés pour les rappeler dans son sein, — des propositions protestantes d'origine, mais, comme le dit M. de Careil (dans une note écrite je ne sais pourquoi en italien), *accomodate secundo il gusto di Roma*, la curiosité historique que présenterait une telle pièce ne le céderait en vérité qu'à son importance dogmatique. Ce serait un document à placer à côté et au-dessus des plus fameuses professions de foi, et à présenter en même temps que l'excellente Exposition de Bossuet à toutes ces âmes travaillées, dont le nombre est si grand dans les communions protestantes, qui n'aperçoivent la vérité qu'à travers le nuage du préjugé, ou qui la méconnaissent derrière des expressions dont le sens a été dénaturé pour elles dès leur enfance.

Ce que Leibnitz d'ailleurs, et après lui M. de Careil nous font entrevoir des propositions alors soumises à la cour de Rome rendrait plus intéressant encore de connaître avec précision ce qu'elle y répondit. A les en croire, en effet, le procédé à peu près uniformément indiqué par les docteurs protestants pour arriver à la réunion était celui-ci : ranger en deux catégories distinctes les points du différend qui séparait les communions protestantes de l'Église catholique. Dans la première auraient figuré tous ceux sur lesquels on pouvait espérer de s'entendre, soit par voie d'accommodement s'il s'agissait de simples coutumes disciplinaires susceptibles de modifications, soit par voie d'explication s'il s'agissait de controverses dogmatiques portant plus sur les mots que sur les idées. Sur tous ces points, l'accord, étant facile, aurait été immédiatement opéré et proclamé. Restait la seconde division qui aurait compris toutes les controverses trop importantes, et au sujet desquelles les esprits étaient trop aigris pour comporter un accord par voie d'éclaircissement préalable; celles-ci auraient été traitées immédiatement, mais laissées en suspens et réservées pour être débattues par une discussion ultérieure dans un futur concile.

En attendant, les docteurs, les ministres, les troupeaux protestants tout entiers, auraient été reçus dans la communion romaine, moyennant une déclaration par laquelle ils auraient reconnu l'autorité infaillible de l'Église en matière dogmatique, et promis par avance que, lorsque cette autorité aurait prononcé dans des conditions de liberté et de certitude non équivoques sur les points encore réservés, ils accepteraient sans résistance sa décision.

Tel est le procédé tour à tour nommé par Leibnitz *tolérance mutuelle, abstraction, suspension*, et sur lequel il revient avec tant d'insistance et de complaisance, sous tant de formes et dans tant d'écrits différents, qu'il n'est guère possible de ne pas lui en rapporter l'invention¹. A ses yeux, ce moyen avait le mérite de couper court, d'un seul coup, aux interminables débats dans lesquels s'était consumé le seizième siècle, et de ne pas faire dépendre la paix des peuples de l'esprit de chicane des théologiens. Nous aurons tout à l'heure à examiner en peu de mots si ce raccourci n'avait pas l'inconvénient de négliger en passant et (si on ose ainsi parler) d'enjamber dédaigneusement la vérité. Mais dès à présent nous ferons remarquer que le projet suggéré ou avidement embrassé par Leibnitz emportait avec lui une conséquence très-grave, et si évidente du premier coup que personne ne pouvait s'y méprendre.

Ces points de controverse, en effet, trop importants pour être traités d'avance, et qui devaient être mis en réserve pour être débattus plus à l'aise, ils avaient déjà été tous examinés l'un après l'autre, puis discutés et résolus sans retour dans une assemblée fameuse dont la renommée remplissait encore l'Europe, et dont les décrets étaient lus dans toutes les chaires de plus de la moitié du monde chrétien. Vingt-cinq années durant, à travers les intrigues des cours, les fureurs de la guerre, et même le déchainement des fléaux du ciel, trois fois interrompu et toujours repris, le procès tout entier de la Réforme, dogmes et discipline, avait été instruit et plaidé à Trente. Il y avait arrêt et chose jugée sur tous les chefs. Proposer par conséquent de réserver et de remettre en discussion, fût-ce un seul point de doctrine, c'était par là même frapper de déchéance l'œuvre de Trente, déclarer cette grande assemblée invalide et tous ses décrets caducs. La proposition protestante aboutissait donc assez directement à ce résultat : l'annulation du concile de Trente et la convocation d'un nouveau concile, où les protestants en masse auraient reçu droit d'entrée.

Sous quelle forme une telle proposition fut-elle présentée à Rome ? et quelle impression y produisit-elle ? Y eut-il réellement un évêque

¹ Voir, en particulier, t. II, p. 2, l'écrit de Leibnitz intitulé *Méthode de réunion*.

catholique pour s'en faire l'avocat? Y eut-il une congrégation de cardinaux pour en délibérer? Figurait-elle en vérité au nombre de points admis à la discussion dans le bref pontifical dont on nous révèle énigmatiquement l'existence? Si nous entendons bien certaines phrases de M. de Careil, il faudrait répondre affirmativement à toutes ces questions. Il croit, lui très-fermement, que ce projet fut agréé par l'évêque de Neustadt; il l'appelle même, sans difficulté, le *projet de l'évêque de Neustadt*. Il croit de plus qu'il ne fut pas découragé à Rome, et que la suspension du Concile de Trente comptait parmi les concessions dont, à son retour d'Italie, l'évêque négociateur était en droit de faire concevoir l'espérance aux protestants qui lui avaient confié leurs intérêts¹.

Il est certainement très-embarrassant de mettre en doute une assertion de M. de Careil, qui semble parler pièces en main, tandis que, dans l'obscurité où il nous a laissé, nous ne raisonnons que par conjecture. Tout ce que nous pouvons faire, par conséquent, c'est de lui exprimer ici notre profonde surprise, en le conjurant de se demander à lui-même s'il est sûr d'avoir bien lu ce qu'il nous rapporte et d'avoir bien réfléchi à ce qu'il nous affirme. Quoi! la cour de Rome aurait autorisé un évêque à promettre en son nom à des protestants la suspension du Concile de Trente! Rome se serait ainsi engagée, d'un trait de plume, à laisser détruire l'œuvre à laquelle elle avait consacré pendant quatre glorieux pontificats, l'inébranlable persévérance qu'elle doit à l'Esprit-Saint, et toutes les ressources traditionnelles de sa politique! l'œuvre qui, en raffermissant les bases ébranlées de la foi chrétienne, avait du même coup resserré, tout au profit du Saint-Siège, les liens relâchés de la hiérarchie! Rome, se serait exposée à voir effacer, d'une part, ces décrets dogmatiques où la magnificence du langage le dispute à la profondeur des idées, et qui ont pris rang dans l'admiration de la postérité, à côté du symbole de Nicée, et, de l'autre, ces canons de discipline au sujet desquels elle soutenait avec les grandes couronnes catholiques une lutte persistante dont rien ne l'avait pu faire départir, pas même la crainte de voir la France suivre l'exemple de l'Angleterre! Et pourquoi cette condescendance? Pour une négociation douteuse dont le succès, fût-il complet, n'aurait rattaché que l'Allemagne, laissant en dehors tous les foyers protestants de Londres, de Genève et d'Amsterdam! Et sous quelle forme une telle concession aurait-elle été consentie? Par un acte confidentiel, par un pouvoir secret donné à un négociateur obscur! Le concile de Trente aurait été ainsi désavoué tacitement et dans l'ombre, par une congrégation de cardinaux, tandis qu'une

¹ Tome I, p. XLII, et pass.

autre, instituée tout exprès pour lui prêter vigueur, continuait (comme encore aujourd'hui), à Rome même, à le commenter et à le développer publiquement ; pendant qu'au pied de tous les autels les décisions de ce grand concile recevaient l'adhésion solennelle de tous ceux que l'investiture épiscopale élevait au rang de juges de la foi !

M. de Careil ne nous trouvera pas trop difficile si nous hésitons à admettre, sur sa simple parole ou même sur celle de Leibnitz, la réalité d'un fait si étrange. Leibnitz était partie intéressée et très-intéressée dans le succès d'un projet auquel il portait une affection toute paternelle, et son témoignage est ici trop suspect, au moins d'illusion involontaire, pour faire à nos yeux preuve suffisante. Leibnitz, d'ailleurs, quelle que fût son intimité avec l'évêque de Neustadt, ne connaissait sans doute pas à fond les instructions confidentielles du plénipotentiaire avec lequel il négociait. La moindre affirmation de l'évêque lui-même aurait incontestablement plus d'autorité ; mais, bien loin que ce prélat, dont M. de Careil publie plusieurs documents, ait jamais fait mention d'un engagement semblable, nous le voyons, au contraire, éviter avec précaution de donner sur aucune des idées qu'on lui propose même son avis personnel. Il a soin de bien faire remarquer à Leibnitz lui-même, dans une lettre spéciale, qu'il n'agit dans toute cette affaire que comme simple rapporteur, se gardant bien d'appuyer lui-même aucune proposition, et promettant seulement aux protestants de faire en sorte que leurs ouvertures soient reçues avec toute la faveur que comportent les principes catholiques... « Ego, » dit-il, nullibi causæ susceptæ agam doctorem, sed simplicem apud « utramque partem sollicitatorem... nihil aliud polliceor quam « quod... ego theologiam et tam favorabilem ac principia nostra patiantur, approbationem procurare laborabo¹. » Une telle promesse, qui se prêtait, il est vrai, à tout, n'engageait assurément à rien, et, si elle explique en certaine mesure les espérances de Leibnitz, elle ne suffit point à lever nos doutes.

Jusqu'à preuve contraire, par conséquent (et j'entends par preuve contraire une pièce authentique et officielle, et non telle ou telle allusion, tel ou tel *on dit* accueillis à l'aventure dans une correspondance privée), nous continuerons à penser que la suspension du concile de Trente, bien que faisant partie essentielle, et constituant comme la clef de voûte du projet de pacification protestante, ne fut jamais accordée en principe, à Rome, probablement même jamais débattue ; que l'évêque de Neustadt ne fut jamais autorisé à traiter sur cette base, et que, s'il ne refusa pas, d'entrée de jeu, la conversation sur ce chapitre, ce fut pour ne pas rebuter des dispositions bienveillantes

¹ Tome I, p. 37.

que la politique conseillait de ménager. Ce fut aussi probablement dans l'espérance qu'une fois que les docteurs protestants auraient fait le grand pas de reconnaître en principe l'infaillibilité de l'autorité catholique, on les amènerait aisément, moyennant quelques éclaircissements historiques, à convenir que le secours de l'Esprit-Saint n'avait pas manqué aux sessions de Trente plus qu'à aucune autre des grandes assises de l'Église chrétienne. Si je me trompe dans cette conclusion négative, rien n'eût été plus aisé à M. de Careil que de prévenir cette erreur par une publication plus complète.

La suite des faits va faire comprendre pourquoi j'attache quelque importance à bien établir la vérité sur ce point capital. Reprenons-en donc le fil avec M. de Careil. Malgré le désir général qu'on avait de s'entendre entre protestants et catholiques en 1670, et peut-être même parce que, dans la vivacité de ce désir, chacun évitait de s'expliquer à fond sur les sujets délicats, la négociation et l'*irénique*, comme l'appelle M. de Careil, traîna en longueur et n'aboutit pas. Vingt ans après elle durait encore, languissante à la vérité, mais non abandonnée. L'évêque de Neustadt vivait toujours, espérant, travaillant, voyageant incessamment dans une pensée de paix. Les docteurs protestants continuaient à entasser notes sur notes, et noircissaient du papier à l'envi. Mais, si dans la sphère théologique l'affaire piétinait, pour ainsi dire, sans avancer, dans le monde politique la faveur qui l'avait soutenue d'abord s'était singulièrement refroidie. L'esprit de résistance contre l'influence prépondérante de Louis XIV, plus exalté que jamais en Europe, avait soudainement pris un autre cours, et ne cherchait plus dans le catholicisme son point d'appui. C'est, au contraire, des extrémités les plus avancées de la réforme que s'était levé tout à coup le champion de l'indépendance européenne. Le chef protestant d'une petite république maritime, porté par un coup d'audace au trône d'une grande monarchie, le petit-fils du Taciturne, devenu maître de l'héritage des Stuarts, groupait désormais autour de son drapeau toutes les espérances de la liberté des peuples et tous les ressentiments de leur oppression. D'ailleurs, depuis le fatal édit de 1685, qui avait brutalement jeté à la porte de France toute une population paisible, élevée à l'abri des lois dans l'ignorance d'une erreur héréditaire, les armées, les conseils, les grandes cités industrielles de toutes les nations d'Europe regorgeaient de Français exilés, qui unissaient dans une même exécration Louis XIV et l'Église, dont ils voyaient en lui l'image sanglante et l'impitoyable ministre. Sur cette mer soulevée de passions et de haines, l'humble projet d'union que Spinosa et Leibnitz avaient déjà eu tant de peine à mettre à flot dans des temps plus calmes conservait peu de chances de surnager.

A défaut de souverains, d'autres auxiliaires pourtant vinrent s'offrir,

doués de moins de puissance, mais de presque autant d'éclat. Ce n'étaient rien moins que de grandes dames, aimant le commerce des savants, et portant dans les retraites du couvent ou dans les voies intérieures de la piété les habitudes d'une éducation cultivée, et quelquefois les prétentions de l'habileté politique. Au dix-septième siècle, on le sait, et surtout en France, après la Fronde, la théologie devint souvent l'asile de ces beautés de haut parage que le scrupule ou le repentir tenait éloignées des plaisirs de la cour, tandis que le despotisme jaloux du souverain ne les admettait plus à figurer sur le théâtre des affaires publiques. Plusieurs de ces élégantes, nobles et même royales théologiennes furent attirées par le bruit de la négociation à laquelle Leibnitz était mêlé, peut-être par le renom du négociateur, et dans l'espoir, soit de l'aider à panser les plaies de l'Europe chrétienne, soit tout au moins de retenir une si précieuse conquête dans les filets de la foi, se mirent en relation avec lui et déployèrent dans des correspondances suivies toutes les grâces sévères dont la piété ne les avait pas dépouillées. L'abbesse de Maubuisson, Louise Hollandine, sœur de la palatine Anné de Gonzague, cette célèbre princesse elle-même, puis la spirituelle madame de Brinon, longtemps confidente de madame de Maintenon à Saint-Cyr, mais dont l'esprit entreprenant ne pouvait rester en sous-ordre nulle part; enfin la reine des précieuses, mademoiselle de Scudéry, qui ne négligeait aucune occasion de briller dans un commerce épistolaire et qui n'était pas fâchée de montrer que son mérite pouvait dépasser les limites de la carte de Tendre : telles sont les figures inattendues que M. de Careil est ainsi appelé à faire passer devant nous, et il emprunte pour les peindre quelques couleurs à la palette du grand philosophe de nos jours, qui s'est voué à la bonne renommée des dames du dix-septième siècle. Derrière les dames viennent aussi les gens de lettres de leur société, accoutumés à faire avec elles, dans des joutes courtoises, assaut de bel esprit. Comme ami de madame de Brinon, par exemple, nous voyons intervenir ici l'historien de l'Académie française, la meilleure plume du cabinet du roi, le célèbre Pellisson. Toutes ces épîtres, très-nombreuses, dans lesquelles la variété du ton corrige l'uniformité du sujet, forment la partie la plus agréable de la nouvelle publication; trop agréable peut-être, car c'est le sérieux qui y manque, et plus encore chez Leibnitz que chez ses gracieuses correspondantes. Un ton de subtilité badine, un déploiement intempestif d'érudition littéraire et philosophique, le plaisir de discuter plutôt que le souci de conclure, sont malheureusement trop visibles dans tout ce qui émane de sa plume pendant cette seconde période. On dirait qu'il prend goût à faire durer une situation qui lui procurait de si flatteuses avances, et où, sans prendre d'engagement envers personne, il se laissait bercer par les compliments des plus belles bouches du monde.

En tout cas, ce sommeil, entretenu par de si douces paroles, fut tout d'un coup rudement secoué : madame de Brinon, la tête la plus active de ce congrès féminin, voyant qu'après tout on continuait à parler beaucoup sans rien faire, et que, par une argumentation souple et ondoyante, Leibnitz, échappant toujours au moment décisif, retardait plus qu'il n'avançait une solution, eut le projet d'appeler à son aide, pour le prendre au corps, une main plus vigoureuse. Ce fut à Bossuet qu'elle s'adressa, et cette fois l'évêque de Meaux se trouva plus de loisir et plus libre de ses mouvements. Sortant, en effet, à cet appel, de cette froideur méfiante dans laquelle il s'était enfermé au début, il demanda communication des pièces de la négociation, principalement des écrits de Molanus, et se mit en devoir d'en donner lui-même sa façon de penser. L'entrée en scène de ce grand homme longtemps annoncé, longtemps attendu, et qui paraît comme le héros de certaines tragédies au troisième acte, a, dans la publication de M. de Careil, tout l'effet d'un coup de théâtre.

A peine a-t-il ouvert la bouche, en effet, que d'un souffle de sa parole puissante et rude il ébranle le frêle échafaudage sur lequel Leibnitz avait placé les espérances de paix du monde chrétien. Mettant le doigt du premier coup sur le côté faible du système, il n'a pas de peine à faire voir, en effet, que, de quelques ménagements qu'elle fût entourée, la proposition revenait toujours à demander à l'Église de remettre en débat des points décidés et de supporter le doute là où elle avait déjà décrété la foi. Or, si une telle condescendance était possible dans l'ordre des décrets humains, qui, pourvoyant à des intérêts locaux et passagers, peuvent et doivent se prêter aux différences des temps et des lieux, c'était la plus ridicule des contradictions de vouloir l'introduire dans la sphère des vérités éternelles proclamées par une autorité infaillible. L'infailibilité emporte l'immutabilité comme conséquence. Le miroir d'une vérité inaltérable ne peut refléter qu'une seule image, son écho ne peut répéter qu'un seul son. Commenter, expliquer tant qu'on voudra, revêtir la foi antique de formes nouvelles, aplanir les sentiers qui y conduisent en faisant disparaître les termes blessants qui font la pierre d'achoppement des esprits faibles, éviter même à l'amour-propre l'humiliation d'un désaveu positif, en traitant l'erreur comme un malentendu qu'on éclaircit : à merveille ! la charité exige en ce genre tout ce que la dignité permet ; mais altérer, atténuer, ou seulement discuter la vérité transmise, cela ne se peut sans tuer du même coup la vérité et l'Église, sans dire que la vérité n'est pas ou que l'Église n'a pas toujours été son interprète.

Tel fut le raisonnement parfaitement simple, et, une fois le principe admis, irréfutable, que Bossuet laissa tomber, avec cette majesté

qu'on lui connaît, de tout le poids de son génie et du sommet de son rang épiscopal. Leibnitz, en vérité, était-il loin de s'y attendre? Avait-il sérieusement pensé à devenir catholique sans passer par cette conséquence? Nous ne pouvons supposer un tel défaut de logique chez le rival de Newton. Mais Leibnitz n'était ni accoutumé à se voir traité de si haut, ni en humeur de marcher si droit au fait. Un cri de surprise et de dépit s'échappa involontairement de ses lèvres. Des plaintes aigres-douces sur la hauteur de M. de Meaux, sur le ton de supériorité que l'éloquence et l'autorité donnent aux grands hommes, des récriminations amères sur l'esprit d'exclusion et d'entêtement des théologiens, trahirent ce sentiment assez naturel, à ce qu'il paraît, et même, en certaine mesure, contagieux; car on dirait par moments que M. de Caréil, ne faisant qu'un avec son héros, s'en est laissé gagner lui-même. Lui aussi, tout bon catholique qu'il puisse être, dans ses deux introductions des paroles de regret pour l'esprit conciliant et pour les procédés éclectiques de Leibnitz. La conciliation est une chose excellente et qui me plaît fort; on prétend même qu'elle me plaît trop, et j'ai été accusé encore plus d'une fois de la pousser un peu trop loin en matière religieuse. Mais il y a des limites posées par la nature même des choses, et qu'un peu de bon sens, j'espère, m'a toujours empêché de dépasser. Qui dit l'Église dit permanence dans les vérités de la foi, et qui dit catholiques dit une réunion d'hommes qui pensent de même sur ces vérités. Or quel était pratiquement, et en dissipant toutes les ambiguïtés de langage, l'effet de la proposition de Leibnitz, si elle eût passé à l'exécution? Des points de doctrine (et quels points! les plus importants non-seulement pour la foi, mais pour la raison — touchant au fondement comme à la destinée suprême de l'âme) — l'accord du libre arbitre et de la grâce, les conditions du salut éternel, l'opération mystérieuse des sacrements — enseignés du haut de la chaire à tous les fidèles dès le berceau de l'antiquité chrétienne et ayant reçu depuis plus de cent années une forme et une précision nouvelles, auraient été tout d'un coup rayés du catéchisme et laissés en suspens jusqu'au moment incertain d'un futur concile! L'Église aurait laissé poser un point d'interrogation indéfini devant les affirmations qu'elle imposait la veille sous la sanction de l'anathème! Et en attendant, des fidèles, divisés sur les bases mêmes de leur croyance, se seraient réunis au pied du même autel pour y répéter les mêmes prières en y attachant des sens opposés et participer aux mêmes sacrements en leur reconnaissant une valeur inégale! Que seraient devenus, dans cet étrange *interim*, la dignité, la stabilité du catholicisme? et à quoi bon revêtir d'une concorde nominale la division réelle et persistante des esprits?

Pour se faire illusion à lui-même, sinon au génie ferme et péne-

tant qui le tenait captif et ne lâchait pas prise, Leibnitz avait deux arguments en réserve : deux seulement ; mais il eut l'art de leur faire prendre tant de formes différentes, avec ces deux seules armes il sut faire tant de passes et de contrepasses de dialectique et d'érudition, que plus d'un volume entier a pu en être rempli sans peine par M. de Caréil, et peut aujourd'hui encore être lu, sans autre fatigue que celle d'un éblouissement continu. Fidèle à notre métier de rapporteur, nous dépouillerons ces deux arguments de tout leur luxe d'éloquence. Les voici décharnés, pour ainsi dire, et mis en forme suivant le traitement que la scolastique faisait subir aux syllogismes pour en apprécier la valeur.

En premier lieu, nier l'ancienneté, et, par suite, l'autorité dogmatique du concile de Trente. Leibnitz ne fait à cet égard que reproduire les allégations déjà anciennes de tous les docteurs protestants. Le nombre des prélats présents à cette assemblée avait été relativement faible, presque exclusivement pris dans les églises d'Espagne et d'Italie ; et, comme plusieurs souverains catholiques s'étaient refusés à promulguer le concile dans leurs États en raison de certains canons disciplinaires qui leur avaient paru blesser leurs droits temporels, l'imperfection originelle n'avait pu être comblée, disait-on, même par l'assentiment tacite de l'Église dispersée.

En second lieu, en admettant que le concile de Trente eût le caractère et l'autorité qu'on lui contestait, c'était de bonne foi et dans la sincérité de leur cœur que les protestants se refusaient à les lui reconnaître. Ceux aux noms desquels lui, Leibnitz, était chargé de négocier, donnaient des preuves manifestes de cette bonne foi en adhérant d'avance à la décision d'un concile futur, et, par conséquent, en rendant hommage au principe même de l'autorité ecclésiastique. Un érudit sincère ne constitue point l'hérésie ; elle n'en donne que l'apparence ; c'est la rébellion volontaire et préméditée qui fait l'hérétique. Un hérétique soumis d'avance à l'empire de la vérité, et qui n'attend pour s'y ranger que de la connaître, compte, dès à présent, parmi les enfants auxquels l'Église peut ouvrir son sein maternel.

Ces quelques lignes renferment, tout lecteur attentif pourra s'en convaincre, la substance de toute l'argumentation étendue par Leibnitz, enrichie, j'ai presque dit égayée, de mille digressions piquantes, pendant la durée de plusieurs années et dans une série de plus de cent lettres. Il nous faudra moins de mots encore pour mettre à nu, après Bossuet, la pauvreté du fond mal cachée par la splendeur et l'abondance des ornements.

Qu'importait, en effet, d'examiner si, à son origine, et même à un moment quelconque de sa durée, le concile de Trente avait réuni la représentation complète de l'Église universelle ? A quoi bon recher-

cher s'il avait reçu dans son texte et dans toutes ses parties la promulgation officielle du pouvoir politique de chaque État? Un fait était certain et suffisant. Au moment où Leibnitz écrivait, la doctrine définie par les Pères de Trente sur tous les points de controverse faisait loi, sans exception, dans toutes les églises catholiques du monde. Depuis la basilique de Michel-Ange jusqu'à la plus humble église de village, sous la pourpre comme sous la soutane de laine, tout pontife, tout cardinal, tout évêque, tout curé, au confessionnal comme dans la chaire, y conformait scrupuleusement son langage. Si le consentement de l'Église n'est pas reconnaissable à de tels signes, de quelles preuves se contentera-t-on? Ceux-là seuls que Trente avait condamnés persistaient à refuser d'adhérer à ses décrets. Mais Arius aussi avait protesté contre Nicée, et il n'a jamais dépendu de quelques voix dépitées et chagrines de troubler l'harmonie de symboles dont le concert des peuples fait retentir les voûtes de l'Église universelle.

A quoi servait également d'alléguer la bonne foi, l'ignorance involontaire des protestants dans leur résistance au concile de Trente? Cette bonne foi pouvait les rendre excusables aux yeux de Dieu, qui lit dans les cœurs; elle ne leur ouvrait pas les portes de l'Église visible, qui ne peut admettre à sa communion extérieure que ceux qui font profession explicite de sa doctrine. Où en serions-nous, en effet, quelle chimère serait l'autorité de l'Église, et dans quelle fumée s'évanouirait l'obéissance des fidèles, si tout homme pouvait à son gré retrancher du *Credo* tel ou tel article, sous prétexte que dans sa conscience il n'y reconnaît point la marque de la révélation divine? Oui, sans doute, c'est l'obstination qui fait l'hérésie, car un Dieu juste ne peut punir que l'adhésion de la volonté à l'erreur. Aussi, dans ce jour terrible et solennel où sera déchiré le voile qui couvre le fond des consciences humaines, non-seulement du sein des communions chrétiennes séparées, mais des ténèbres mêmes du paganisme et de l'idolâtrie, beaucoup d'âmes pourront se lever qui, par une fidélité constante à de faibles étincelles de lumière, auront mérité de se voir appliquer les mérites du sacrifice de Jésus-Christ. Plus d'une reine de Saba sortira du désert pour accuser le manque de foi des fils d'Abraham, l'Église reconnaîtra à ce moment suprême plus d'un

Enfant qu'en son sein elle n'a point porté.

Peut-être son réveil n'est pas prêt. Mais il n'est donné à personne de devancer cette heure de mystère et de révélation, et, tant que nous sommes ici-bas, ne connaissant les uns des autres que nos actes et nos paroles, c'est par nos croyances qu'il faut bien, extérieure-

ment du moins, et de corps, sinon d'âme, nous diviser. Seul guide certain du salut, seule confidente des mystères de grâce, l'Église ne damne point d'avance tous ceux qu'elle exclut, pas plus, hélas! qu'elle ne sauve tous ceux qu'elle admet; mais elle ne peut faire remise à personne d'un seul des articles de la foi, ni laisser sciemment détourner la moindre obole du dépôt qui lui est confié.

Contre ces deux points fixes imperturbablement maintenus par la main de Bossuet, la dialectique inépuisable de Leibnitz, toujours repoussée, revenant toujours à la charge, vient battre en brèche et se briser sans relâche, exactement comme la vague contre le roc. Le contraste entre la souplesse d'un des adversaires et la fixité de l'autre est à peu près le seul intérêt que présente, au milieu de beaucoup de redites, cet interminable débat. Joignons-y, pour conclure, le récit de deux inventions d'une loyauté douteuse imaginées par Leibnitz pour donner le change à son antagoniste, et que, par égard pour une si grande mémoire, nous n'appellerons pas des artifices, mais, comme M. Foucher de Careil, simplement des expédients.

Le premier consistait à passer par-dessus la tête du prélat pour lui faire forcer la main par son souverain.

On connaissait, ou du moins on croyait connaître en Europe Louis XIV et Bossuet : on savait que l'un souffrait par tempérament, et que l'autre reconnaissait par principe peu de limites à l'autorité royale. La susceptibilité du monarque et la conscience du sujet étant sur ce point d'accord, Leibnitz pensa qu'il suffirait peut-être d'inquiéter l'une pour avoir raison de l'autre. Dans une note habilement rédigée, adressée au duc de Brunswick, qui dut la faire passer sous les yeux du roi de France, il représenta que l'œuvre de la paix, au point où elle était parvenue, était arrêtée par une difficulté, au fond plus politique que religieuse. Le Concile de Trente, seule pierre d'achoppement, intéressait Rome dans sa lutte avec les couronnes beaucoup plus que l'Église dans ses combats contre l'hérésie. Dès lors une intervention impérative de l'autorité royale pour lever ce dernier obstacle, loin de constituer une intrusion dans le domaine de la foi, ne serait qu'un acte défensif des attributions légitimes de l'autorité temporelle, une continuation et une conséquence de la lutte soutenue contre les prétentions ultramontaines par tous les parlements de France, et, pour le clergé, quelque chose comme un article supplémentaire à la déclaration de 1682. Que le roi fit donc sentir dans cette négociation languissante cette main à laquelle rien ne résistait en Europe; qu'il laissât tomber une de ces paroles souveraines dont l'écho avait si souvent retenti même dans le sanctuaire, ou simplement qu'à des théologiens, à des évêques, trop soumis par leur qualité même à l'autorité spirituelle, il joignît quelque représentant at-

titré de droits régaliens, un légiste, un homme d'État, un magistrat, et tout, rentrant aussitôt dans l'ordre, marcherait rapidement vers une solution. Force adulations sur la sagesse du roi, et même sur ses connaissances théologiques, suivies de doucereuses insinuations contre l'évêque de Meaux, terminent cet étrange appel au bras séculier, dont la découverte ne comptera pas au nombre des titres de gloire de la philosophie, et qui eut d'ailleurs juste autant de succès qu'il méritait d'estime. Le roi, vieilli, fatigué de ces débats religieux qui furent le fléau de son règne, et jusqu'à ses derniers jours le châtiement de son intolérable despotisme, communiqua, sans y joindre de commentaire, peut-être sans y faire d'attention, la pièce à Bossuet. Celui-ci, fort de la solidité de ses arguments, se déclara tout disposé à admettre tel associé laïque qu'on voudrait lui choisir; et Leibnitz n'ayant aucune raison de désirer davantage ce que Bossuet redoutait si peu, la proposition tomba sans laisser de trace.

L'autre piège était plus innocent, sans être plus adroit. Dans son attachement à son projet favori, Leibnitz ne pouvait se persuader qu'il fût venu se heurter contre une résistance sincère et puisée uniquement dans des motifs de conscience. Le parti pris, le point d'honneur, l'entêtement scolastique, jouaient-là, pensait-il, le principal rôle. C'était affaire de vanité à des catholiques de ne point céder à des exigences protestantes. Mais ce qu'ils refusaient d'une main étrangère, peut-être d'une main amie, l'eussent-ils accueilli plus volontiers. Une fraude pieuse qui enlèverait au plan en question toute empreinte suspecte d'hérésie, une consultation, par exemple, d'un docteur catholique supposé, qui s'y montrerait favorable, il n'en faudrait peut-être pas davantage pour désarmer les préventions, et le pavillon ferait ainsi passer la marchandise. Dans cette supposition, le grand philosophe se mit lui-même à l'œuvre, prenant le ton paternel et l'air d'autorité d'un prêtre catholique, veillant soigneusement sur ses lèvres pour ne laisser échapper aucune expression sentant l'hérésie, se grimant, pour ainsi dire, du plus grand sérieux du monde. C'est de cette gageure soutenue sans rire pendant huit ou dix pages qu'est sorti un petit factum intitulé *Judicium doctoris catholici*, et qui, procédant des principes les plus catholiques en apparence et s'avancant par les voies les plus orthodoxes du monde, arrive jusqu'aux pieds même du Concile de Trente pour en miser silencieusement les fondements. Si M. de Careil, cette fois, n'avait imprimé consciencieusement le texte entier de sa découverte, nous voudrions douter encore qu'un si grand esprit fût descendu à un jeu si puéril, et nous cherchons en vain le fruit qu'il en espérait. A qui Leibnitz pensait-il donc avoir à faire? Déguise-t-on des idées comme l'on contrefait sa voix? L'Église est-elle une citadelle mal gardée où l'on pé-

nétre par stratagème, en retournant sa cocarde et en dissimulant son uniforme? et prenait-il Bossuet pour une sentinelle imbécille dont on se joue par de faux passe-ports?

Pour l'honneur de Leibnitz et de la philosophie, nous passerions donc sous silence cette lubie d'une gaieté déplacée, si M. de Careil ne nous forçait de nous y arrêter encore un instant avant de conclure, en y attachant lui-même une importance exagérée, et en voulant en faire sortir la solution du petit problème littéraire qui a fait autrefois l'objet de notre discussion. Deux mots épuiseront cet incident, qui, du reste, n'est pas sans rapport avec le sujet principal de ces réflexions.

Outre cette polémique avec Bossuet, en effet, qui, du vivant même de Leibnitz, avait eu quelque retentissement, et dont la publication partielle est déjà ancienne; il existe, on le sait, tout entier de la main de ce grand homme, un petit opuscule roulant sur les matières religieuses qui est resté inconnu jusqu'à sa mort, et même longtemps après, et qui ne fut découvert et publié qu'au commencement de ce siècle. Lorsque ce petit traité, baptisé, je ne sais par qui, du nom bizarre de *Systema theologicum*, vit le jour pour la première fois, on s'aperçut non sans surprise que sur tous les points, même sur ceux où, dans ses écrits déjà connus, Leibnitz s'éloignait le plus du sentiment de l'Église, ses conclusions étaient conformes à la plus pure doctrine catholique. De là grand débat entre les érudits, tous également étonnés; les uns agréablement, les autres avec déplaisir, de trouver chez Leibnitz cette orthodoxie posthume et inattendue. Les commentaires, les conjectures, les explications, ont abondé, souvent ingénieuses, rarement impartiales; chacun interprétant le problème à sa guise, les protestants soigneux de garder Leibnitz dans leurs rangs, et les catholiques empressés de le conquérir pour les leurs. J'ai moi-même hasardé diverses hypothèses à ce sujet, mais timidement, comme il convenait en pareille matière, sans grand espoir de les faire prévaloir, reconnaissant tout le premier leur insuffisance; et persuadé que l'existence du *Systema theologicum* demeurerait, comme le lieu de naissance d'Homère et le nom de l'auteur de *Masitacion*, une sorte de quadrature du cercle bibliographique destinée à servir éternellement de sujet de discussion aux savants et de thèse aux écoliers.

Si nous en croyons M. de Careil, le mystère serait aujourd'hui dévoilé et la nouvelle découverte explique pleinement l'ancienne: le *Judicium doctoris catholici* donne la clef du *Systema theologicum*, dont il n'est au fond que l'ébauche et la première édition. Dans l'une comme dans l'autre pièce, le catholicisme n'est qu'un vêtement d'emprunt, momentanément revêtu par Leibnitz pour déguiser son uniforme de négociateur. C'est une rose, non de guerre, mais de diplomatie. Sur

le projet de pacification qu'il tenait à faire réussir Leibnitz, pour tromper les yeux malveillants, a voulu, de dessein prémédité, graver le cachet catholique au lieu de l'estampille protestante. Il n'était pas catholique quand il écrivit le *Systema*, pas plus que quand il préparait, pour tromper l'œil vigilant de Bossuet, le *Judicium doctoris*; il voulait seulement le paraître pour faire écouter jusqu'au bout les conditions sous lesquelles il pouvait le devenir.

La conséquence naturelle d'une telle supposition eût été pour M. de Careil de faire figurer le *Systema theologicum* lui-même, à telle date qu'il aurait jugé convenable, à côté du *Judicium doctoris*, par exemple, parmi les pièces de la négociation dont il dressait le procès-verbal. Puisque l'un de ces deux documents n'est dans sa pensée que la reproduction détaillée de l'autre, il était indiqué, ce me semble, de les mettre en regard pour aider le lecteur à en faire la comparaison. Nous regrettons que M. de Careil se soit abstenu de cette précaution, car nous sommes convaincu qu'en relisant lui-même le *Systema theologicum* pour le réimprimer, il eût reconnu sans peine combien son assimilation manque de fondement. Bien que signés de la même main, les deux documents qu'il veut confondre, en effet, ne peuvent en aucune manière ni attester le même état d'esprit ni avoir été destinés à conconrir au même but. Tout diffère entre eux, non-seulement le ton, qui est grave et plein d'émotion d'un côté, subtil et léger de l'autre, mais surtout le plan et la substance même de l'argumentation. Le *Judicium doctoris catholici* est une série de raisonnements fort courts qui marchent à un but déterminé, à savoir la pacification du schisme, et, comme moyen pour atteindre ce but, la suspension momentanée du Concile de Trente. Pas une idée, pas une parole, qui ne tende à cette conclusion, et pas le moindre effort pour la dissimuler. C'est un plaidoyer habile, mais direct, contre le Concile de Trente. Le *Systema theologicum*, au contraire, est un exposé détaillé, souvent éloquent, de la foi catholique tout entière, point par point, dogme après dogme, autant de ceux que les protestants rejettent que de ceux qu'ils admettent avec l'Église. Et sur quelle autorité cette exposition dogmatique est-elle appuyée? Le plus souvent sur le Concile de Trente lui-même, ouvertement invoqué, comme la voix de l'Église universelle est la règle invariable de la foi. Le Concile de Trente y est appelé, à toutes les lignes, saint, vénérable, quelquefois même le *Concile* par excellence! Dès lors quelle place M. de Careil veut-il faire à un tel écrit dans une négociation qui avait précisément pour but de faire disparaître ce concile du souvenir des fidèles et des annales de l'Église? Singulier plaisir assurément que Leibnitz se serait donné que de se mentir à lui-même, de jouer une comédie ridicule et d'une moralité équivoque uniquement pour aboutir à livrer

à son adversaire le terrain entre eux contesté ! Jusqu'à ce que M. de Careil ait répondu à cette difficulté, que nous avons déjà eu occasion de lui soumettre, nous continuerons à ne point confondre des œuvres aussi dissemblables que le *Judicium* et le *Systema*, à voir dans l'une un passe-temps sans valeur qui n'aurait pas dû occuper même les moments perdus d'un grand homme, et devrait encore moins faire perdre aujourd'hui le temps si bien rempli de son éditeur ; dans l'autre, au contraire, l'expression d'une conviction sincère, sinon durable, très-propre à nous fournir des lumières sur la nature des croyances de l'âme qui l'a conçue. C'est cet état d'âme et de croyance dont il nous reste quelques mots à dire, en essayant d'éclaircir les impressions confuses que fait naître le dossier volumineux dont nous venons d'achever le dépouillement.

II

Trois choses, je pense, auront frappé ceux dont la patience a consenti à me suivre dans ce long exposé : le terrain singulièrement étroit où Leibnitz avait placé la négociation ; sa persistance à la poursuivre ; sa résistance à la conclure. Cantonné dans un poste très-reserré, il s'y maintient avec obstination, ranimant le combat toutes les fois qu'il languit, mais fuyant la solution toutes les fois qu'elle approche.

Ceux, par exemple, qui, attirés par l'antithèse de deux grands noms, se seraient imaginé qu'ils allaient entendre débattre entre le dernier des Pères de l'Église et le plus illustre ancêtre de la philosophie moderne quelque une des grandes questions d'où dépend l'avenir des sociétés, et qui sont en cours dans le monde depuis le seizième siècle ; ceux qui se seraient attendus à voir aux prises en champ clos un champion du libre examen et un représentant de l'autorité, ceux-là, je le crains, auront éprouvé un assez vif désappointement. Pas un mot des rapports de la foi et de la raison, des droits du jugement individuel ou du principe d'autorité, ne se rencontre, je crois, dans les douze cents pages qui composent ces deux volumes ; et par un motif bien simple, c'est que, dans les termes où le débat était engagé, aucun dissentiment ne s'élevait à cet égard entre les deux adversaires. Fidèle à la tradition constante de l'Église, et imbu d'ailleurs des règles de la méthode cartésienne, Bossuet ne contestait pas à la raison

ses prérogatives dans l'ordre des facultés naturelles. Chrétien de profession, Leibnitz reconnaissait à la foi le droit de révéler et d'imposer à l'homme les connaissances supérieures à la nature. Prétendant à devenir catholique, et même à l'être en puissance et par le désir, il se déclarait prêt à chercher la règle de sa foi, non dans le texte muet d'un livre, mais dans la parole vivante d'une Eglise constituée. Cette Eglise, il la reconnaissait sans détour dans la hiérarchie des pasteurs dont la tête est à Rome. Nul débat, par conséquent, ni sur l'existence, ni sur la composition, ni sur le mode d'action, ni sur le siège de l'autorité ecclésiastique; une simple et humble question de fait et d'histoire. Nul doute que l'Eglise n'eût le droit d'être écoutée et obéie quand elle parlait; mais avait-elle parlé à Trente? La contestation de Leibnitz ne portait pas plus loin et ne s'élevait pas plus haut.

Les curieux de métaphysique et de théologie, de leur côté, s'il s'en rencontre de nos jours, ceux qui se soucient de concilier le libre arbitre avec la grâce ou la prescience divine; ceux qui aiment à porter dans les profondeurs de l'âme le flambeau du dogme ou le scalpel de l'analyse, ne seraient pas sortis plus satisfaits de leur lecture. Aucun des problèmes élevés de morale et de psychologie dont la Réforme avait troublé les esprits et rempli les écoles, ni le *serf arbitre* de Luther, ni la *prédestination* de Calvin, ni les distinctions subtiles sur la nature intime du mal moral et les effets du péché originel, n'obtiennent de Leibnitz, dans toute sa polémique, même une simple allusion. Sur le concours de l'action divine et de la volonté humaine dans l'œuvre du perfectionnement moral, et dans l'espoir du salut éternel, il pense comme l'Eglise et parle comme elle. Sa critique s'adresse à la forme même du concile de Trente, beaucoup plus qu'au fond d'aucune des décisions de cette assemblée. C'est la compétence du tribunal qu'il récuse et non le dispositif de ses arrêts qu'il attaque. A part le canon des Ecritures qu'il voudrait réduire aux livres hébreux proprement dits et dont il retranche les livres grecs que nous ont transmis les *Septantes*, je ne vois pas un point dogmatique, décrété à Trente, qui fasse auprès de lui difficulté sérieuse. Et encore, sur ce sujet même de l'authenticité des livres saints, rien qui ressemble à cette critique audacieuse dont la voie, déjà ouverte au dix-septième siècle même par Richard Simon, devait être, si peu d'années après, suivie et élargie par l'Allemagne tout entière. Ce n'est point la critique de nos jours, prétendant avoir un droit imprescriptible, sur le texte entier des Ecritures, et servir de base unique à toute certitude même philosophique et morale. La critique de Leibnitz ne prend point de si grands airs; elle se restreint à quelques parties accessoires de l'Ancien Testament, et tient même à s'y concentrer. Et quand Bossuet, usant d'un procédé familier aux dialecticiens (bien qu'il ne soit pas toujours prudent de l'employer),

veut la pousser à l'extrême et à l'absurde en lui prouvant que ses principes bien déduits ruïnieraient l'Écriture sainte tout entière, elle recule épouvantée devant le dernier mot de sa logique.

L'esprit de Leibnitz n'ayant jamais été accusé d'être étroit ni timide, de manquer de hardiesse dans l'intelligence des principes, ni de force dans la déduction des conséquences, il faut bien penser que, s'il n'a pas abordé par de plus grands côtés le débat soulevé entre la réforme et l'Église, c'est qu'il n'était séparé des croyances catholiques que par l'étroit fossé qu'il nous a tracé; c'est que son protestantisme à lui, pour ainsi dire, n'avait ni plus d'étendue ni plus de largeur. C'était un protestant peu prononcé, il en faut convenir, que celui qui reconnaissait tous les conciles moins un seul, et même tous les décrets de celui-ci, sauf une seule exception; qui parlait, comme l'un de nous, de l'Église, de la tradition, du sacerdoce et des sacrements. Qu'à ces sentiments si voisins de ceux d'un catholique Leibnitz joignît le désir sincère de faire le dernier pas, qu'arrivé sur le seuil il fût pressé de le franchir, c'est aussi ce qu'il faut bien croire, non-seulement pour ne pas mettre en doute des protestations répétées et qui ont l'accent de la bonne foi, mais aussi pour se rendre compte de la persévérance souvent méritoire qu'il déploie à plus d'une reprise pour entretenir, contre toute espérance, le feu mourant d'une négociation qui languit. Ni la froideur croissante des puissants de la terre, qui, après l'avoir mis en avant, l'abandonnent à moitié chemin, ni la hauteur un peu dédaigneuse de Bossuet, qui perce à jour sans pitié la vanité de ses projets, ne réussissent à le décourager. Il s'obstine contre tous les dégoûts, il frappe successivement à toutes les portes, et les détours qu'il emploie pour les faire ouvrir ou les tourner, s'ils ne sont pas conformes aux règles d'une guerre loyale, attestent au moins un désir ardent de pénétrer dans la place.

Et cependant, malgré cet accord sur les principes et ce désir d'union au fond du cœur, la faible distance qui lui restait à parcourir pour devenir catholique, Leibnitz ne l'a jamais franchie. La fin de la discussion le trouve au même point juste qu'au début; s'y débattant toujours sans avancer. Toutes les fois même que l'argumentation de Bossuet devient pressante et victorieuse (et convenons que, sur le terrain choisi, avec les avantages qu'on lui concédait, il n'était pas nécessaire d'être Bossuet pour être vainqueur), toutes les fois qu'elle prend un tour *ad hominem*, et que, des intérêts généraux du protestantisme, elle passe aux devoirs particuliers de la conscience, toutes les fois qu'il est question non plus de conclure un traité de paix entre deux puissances ennemies, mais d'articler l'acte de soumission du fidèle, Leibnitz étude, recule. Le ton s'aigrit, les récriminations se mêlent aux arguments, des laux fuyants retirent les concessions. Autant tout à l'heure

il était large et coulant sur les principes, autant il devient difficile et chicanier sur les conséquences. Que penser de cette alternative, de ces provocations constantes suivies de ces retraites au moment décisif? Quelle arrière-pensée se cache derrière les motifs extérieurs de cette résistance intermittente? Car on ne persuadera à personne qu'un homme d'un caractère sérieux et d'un esprit qui ne s'arrêtait point à des vétilles, admettant une fois la nécessité et le droit d'une autorité infaillible en matière de foi, soit resté protestant, c'est-à-dire rebelle à cette autorité reconnue, uniquement parce que les évêques réunis à Trente avaient admis l'*Ecclésiastique* et les *Macchabées* dans le canon des Écritures!

Le problème moral étant curieux et complexe, comme on le voit, chacun a le droit d'offrir sa solution. J'ai présenté la mienne autrefois ici même, et je la maintiens, jusqu'à découverte d'une meilleure et plus satisfaisante. Tout s'explique, suivant moi, si l'on suppose que Leibnitz, devenu catholique par l'intelligence et par l'étude, était resté protestant par l'habitude, l'intérêt et l'amour-propre. La première partie de cette supposition même n'en est pas une. Car, en laissant de côté la valeur contestée du *Systema theologicum*, les seules pièces que nous avons sous les yeux contiennent des aveux suffisants pour faire preuve. Quand on admet le concours du libre arbitre et de la volonté dans l'œuvre du salut, la vertu mystérieuse et efficace des sacrements, et, dans l'Eucharistie en particulier, la transsubstantiation des espèces, quand on reconnaît le caractère sacré du sacerdoce, la primauté de droit divin des évêques de Rome, et plus que tout enfin l'infailibilité de l'Église (et Leibnitz accorde tout cela à Bossuet, toujours par voie de préterition et souvent sous forme de concession explicite), on est catholique bon gré, mal gré, ou du moins on a perdu tout droit de ne pas l'être. Ce ne sont plus les lumières, c'est la volonté seule qui fait défaut. Qu'on ne nous parle plus ici d'ignorance invincible : il n'y en eut jamais de plus vaincue, de plus domptée, de plus noyée dans des flots de lumière que celle de Leibnitz.

Reste la seconde partie de l'hypothèse, qui est, je l'avoue, à la fois la moins démontrée et la moins charitable. Mais elle a le mérite au moins de pleinement cadrer avec les faits, et peut être la première, une fois admise, sauve-t-elle encore plus que toute autre explication la dignité et la loyauté du caractère de Leibnitz.

S'il est vrai, en effet, comme nous le pensons, que Leibnitz, d'accord avec l'Église sur les principes fondamentaux de la foi, fût retenu hors de son sein par la crainte de perdre la situation considérable qu'il s'était faite dans les rangs des protestants et auprès de leur princes, rien de plus simple que, pour satisfaire à la fois sa conscience et ses intérêts, il travaillât ardemment à opérer la réconciliation

de son parti et de ses protecteurs avec l'Église. S'il est vrai qu'il se sentit enchaîné par les liens puissants et respectables qui attachent les hommes aux monuments et aux formes du culte qui a reçu leurs premiers serments et dicté leurs premières prières, il est tout naturel qu'il hésitât à aller s'asseoir seul dans des églises inconnues à son enfance, et qu'il cherchât d'abord plutôt à relever dans les temples qui l'avaient vu naître les autels détruits de la vieille foi du moyen âge. Si enfin l'*orgueilleuse faiblesse*, attachée à la royauté de la science comme à toute autre, lui faisait redouter d'échanger le rôle de docteur accrédité d'un parti contre celui de pénitent et de néophyte dans un autre, qui pourrait s'étonner que, pour sauver la transition, il ait voulu ne passer qu'avec armes, bagages et tous les honneurs de la guerre, faisant des conditions au lieu d'en subir, entrant dans l'Église la tête levée, suivi d'un cortège de nations, et ayant droit ainsi à autant de reconnaissance qu'il offrirait de soumission ?

La persistance de Leibnitz dans une négociation désespérée trouve par là son explication parfaitement vraisemblable. Son insistance sur des points de peu d'importance n'est pas moins facile à comprendre. Ces points, dont il savait lui-même que penser, sont ceux hors lesquels, d'après sa connaissance des cours et des écoles protestantes, aucune paix n'était possible non-seulement à conclure, mais à proposer. Il savait à quel degré souverains et docteurs protestants étaient engagés de parole et d'amour-propre contre le concile de Trente, dont ils pensaient avoir été injustement tenus à l'écart. Beaucoup d'entre eux étaient près d'arriver par la raison, par l'étude, à des conclusions dogmatiques presque analogues à celles de Trente; mais cette date et cette attache mises à tout formulaire qu'on leur présenterait à signer suffisait pour les faire involontairement reculer. C'était en leur nom beaucoup plus qu'au sien, et plutôt pour ménager leurs prétentions que pour tranquilliser sa propre conscience, que Leibnitz (il le laisse entrevoir en plus d'un endroit¹) insistait sans relâche pour qu'on enlevât cet obstacle de leur chemin. Il agissait en négociateur qui suit ses instructions et porte la parole pour autrui, beaucoup plus qu'en docteur qui décide ou en philosophe qui discute pour son compte. Dans le nouveau concile dont il appelait la convocation, il pensait tout bas qu'on rétablirait aisément, et sur la base plus solide d'un accord plus général, les dogmes dans une discussion apparente; et, n'éprouvant pas pour la dignité de l'Église cette susceptibilité jalouse qui n'appartient qu'à ses enfants,

¹ Voir notamment, t. I, p. 129, 160, 165, différents passages où Leibnitz parle du concile de Trente dans des termes qui font voir qu'il ne partageait pas les préjugés dont il se faisait l'organe.

les expédients empruntés à la prudence politique ne soulevaient pas chez lui de répugnance.

Ainsi se résolvent, ce me semble, le plus simplement du monde, les contradictions apparentes de la conduite de Leibnitz, et se dévoile le secret de son obstination à éterniser une discussion inutile, au lieu de la rompre une bonne fois ou de la conclure. Leibnitz avait ajourné sa conversion personnelle au jour sans cesse annoncé d'une réconciliation générale ; il lui en aurait trop coûté de devancer ce terme ; mais il lui coûtait presque autant de s'avouer qu'il ne viendrait jamais. De là, chez lui, un état d'indécision prolongée qui, comme la vie humaine est courte, comme la mort ne frappe jamais que par surprise, n'a eu naturellement d'autre fin que celle de son existence. Chemin faisant, et du même coup, peut-être avons-nous expliqué un autre problème, celui du *Systema theologicum*. Si nous avons bien pénétré, en effet, la situation d'esprit de Leibnitz, quoi d'étonnant qu'on trouve dans ses papiers une profession de foi de catholicisme ? et quoi d'étonnant que cette profession soit restée inachevée et inédite ? Du moment où c'étaient là ses véritables sentiments, il est fort simple qu'il les ait couchés par écrit, et, du moment où il en soumettait la manifestation à une condition toujours espérée mais jamais remplie, il est plus simple encore qu'il en ait gardé pour lui-même le témoignage. A quelle époque de sa vie, d'ailleurs, a-t-il confié au papier cet état intérieur de son intelligence ? C'est en vérité ce qui est impossible, mais aussi ce qui est indifférent à déterminer. Ce sera peut-être dans un de ces instants de sincérité et de recueillement où l'âme s'arrache à toutes les considérations de ce monde pour se mettre en face des problèmes de sa destinée éternelle ; ou bien ce sera dans une veine d'espérance, un jour que croyant la paix ecclésiastique à la veille de se conclure, il en aura voulu dresser par avance le manifeste et le programme. Peu importe : dès lors qu'il pensait comme un catholique, il y a mille circonstances de sa vie où il a dû parler et écrire comme il pensait. Le moment peut-être où il se sera exprimé le moins franchement sera celui où, s'étant fait le plénipotentiaire des protestants, et chargé de traiter pour eux, il aura élevé en leur nom des prétentions dont, au fond de son âme, il faisait lui-même bon marché. Leibnitz négociateur a dû être nécessairement plus difficile et mettre sa soumission à un plus haut prix que Leibnitz philosophe, de sorte que, contrairement à l'assertion de M. de Careil, l'œuvre sincère de Leibnitz serait le *Systema theologicum* ; l'œuvre de diplomatie serait la correspondance dont nous venons de faire l'analyse.

L'avantage de Bossuet dans ce débat, c'est qu'on n'a pas à se poser sur lui de telles questions, ni à entrer dans ces distinctions subtiles.

Bossuet évêque et Bossuet diplomate sont une même personne et tiennent un même langage. Sachant parfaitement d'où il part et jusqu'où il peut aller, ce qu'il lui est permis d'abandonner et ce qu'il doit réserver; très-large dans la part qu'il fait aux droits de la raison humaine; très-net dans les prétentions qu'il élève au nom de l'autorité; marquant d'une main ferme la limite de ce qui peut être changé dans l'Église, et de ce qui est immuable comme elle-même, Bossuet, une fois ses bases posées, ne retire aucune de ses concessions, et n'a peur d'aucune de ses conséquences. D'une érudition moins variée, d'une argumentation moins souple que celle de Leibnitz, les lettres de Bossuet l'emportent par la rectitude et la précision. Disons-le pourtant, sans lui faire tort, sa cause est par trop gagnée d'avance. Tous les principes lui sont accordés, et la moindre pression logique lui suffit pour en faire sortir les conclusions. Leibnitz trouve parfois qu'il a la main dure et s'en plaint; mais c'est lui-même qui a armé cette main puissante de l'instrument qu'elle met en œuvre, sans en ménager, il est vrai; mais aussi sans en forcer l'action.

Cette situation privilégiée qui fait la prépondérance de Bossuet dans la lutte enlève pourtant à cette lutte même une part de l'intérêt qu'elle aurait pu présenter pour nous, et de l'instruction que nous aurions pu en tirer. Nous n'avons assurément guère de chance de revoir aux prises des adversaires de cette taille, mais nous en avons encore moins, s'il est possible, de revoir un débat engagé dans de telles conditions. Il n'y a plus de Bossuet dans l'Église, mais il y a encore moins peut-être de protestants et de philosophes reconnaissant l'infailibilité en principe, et l'inspiration des trois quarts du canon des Écritures. Ce genre d'ennemis-là est perdu, et la semence même n'en existe plus: ceux que nous rencontrons sont à nos forces moindres la partie plus nude. L'ombre même et l'image de l'autorité ont disparu du protestantisme de notre âge chaque jour plus dissous dans les mille nuances du jugement individuel. Avec le libre examen sans limite et la critique sans frein, la controverse, ne pouvant plus prendre son point de départ ni dans aucun dogme, ni dans aucun texte, n'est, à dire vrai, plus possible. L'ennemi échappe, faute de corps et de prise. Heureusement une autre sorte de combat peut être engagée, une autre sorte de victoire peut être espérée. Des doctrines désormais trop éloignées l'une de l'autre pour se disputer sur leurs principes peuvent encore se comparer par leurs effets. C'est par leurs œuvres désormais bien plus que par leurs arguments, c'est par leur action sur la société et sur les âmes que, devant un public incertain, se jugera la cause du principe d'autorité et du jugement individuel en matière de foi. Sur ce nouveau terrain comme sur celui de l'intelligence pure, Dieu permet aux efforts de l'homme de concourir au

triomphe de sa cause. Qu'il veuille donc, pour l'honneur de son Église, susciter des Bossuet pour la prendre en main, dussent-ils, pour l'honneur de la nature humaine, rencontrer des Leibnitz pour se mesurer avec eux.

ALBERT DE BROGLIE.

LES NATIONALITÉS

ET LES

FRONTIÈRES NATURELLES

Il y a quelques semaines, des voyageurs venus de tous les coins de l'Europe se trouvaient réunis dans le salon de l'hôtel d'une ville d'eau. La conversation s'engagea entre eux sur les événements qui se produisent en ce moment en Europe. Chacun parla au hasard, comme il arrive d'ordinaire dans une assemblée nombreuse et composée d'éléments fort divers. On dit beaucoup de choses déraisonnables, quelques-unes de spécieuses, très-peu de sensées; mais, comme personne ne dirigeait la conversation, elle alla au hasard jusqu'à ce que les différents interlocuteurs, fatigués, se fussent dispersés. Trois seulement d'entre eux restèrent réunis, et, comme c'étaient les plus sérieux, il ne sera peut-être pas sans quelque intérêt de rapporter leur entretien.

L'un d'eux, professeur de sanscrit à l'une des grandes universités d'Allemagne, est profondément versé dans l'étude de la philologie. Le second, capitaine d'état-major français, s'est acquis comme ingénieur géographe une juste réputation dans le corps savant dont il fait partie. Le troisième enfin, né à la Louisiane, après avoir quitté presque enfant son pays natal, a parcouru successivement toutes les contrées d'Europe, a étudié avec sagacité leurs mœurs et leurs lois, et ne s'est fixé nulle part. Doué d'un esprit naturellement libre et qu'aucune passion n'égare, il ne voit dans les agitations de l'Europe qu'un sujet curieux d'études, et il en suit les péripéties sans amour et sans

haine. Il avait, dans des entretiens précédents, apprécié l'intelligence et les connaissances du Français et de l'Allemand, et ce fut avec empressement qu'il profita de l'occasion qui les réunissait pour avoir leur opinion sur plusieurs questions qui faisaient le sujet de ses réflexions.

— Nous venons, messieurs, leur dit-il, d'assister à une discussion bien confuse. Chacun parlait sans écouter son voisin et sans chercher à lui répondre ; c'était une véritable Babel. Au milieu de cette multitude d'opinions émises et de ces grands mots de nationalité, d'annexion, de suffrage universel, de frontières naturelles, lancés à chaque instant et à tort et à travers, il m'a semblé que, seuls, vous aviez un système arrêté. Je vous prie donc, puisque nous sommes de loisir, de vouloir bien éclaircir divers points restés, dans mon esprit, enveloppés d'une obscurité que vous parviendrez peut-être à dissiper.

Quoique je ne me prétende en aucune façon un grand politique, je n'ai pas attendu jusqu'à la conversation de ce soir pour me convaincre que l'Europe entre dans une phase nouvelle. Les anciens principes sont ébranlés : le vieux droit public, fondé sur le respect des traités, est battu de tous côtés en brèche; un nouveau droit tend à s'établir, le droit des nations à disposer d'elles-mêmes en faisant connaître leurs vœux par la voix du scrutin. Comme vous, capitaine, j'appartiens à un pays où le suffrage universel est la loi constitutionnelle du pays; il me faut donc m'incliner et reconnaître, sous peine d'être un factieux, que la volonté de la majorité numérique doit prévaloir sur celle des minorités, quelque nombreux, quelque éclairés que soient ceux qui les composent, quelque respectables que puissent être les principes qu'ils invoquent. Cependant le suffrage universel n'est qu'un moyen, c'est une force d'une puissance extrême, mais qui doit recevoir une impulsion première. D'où lui viendra-t-elle? Là est la question. Qui fera-t-elle triompher, la liberté ou le despotisme, la monarchie universelle ou l'équilibre des puissances, la liberté de conscience ou la prédominance oppressive d'une croyance religieuse? Ce que je répugne à croire, c'est que les masses se mettent purement et simplement au service du plus fort. Depuis les temps barbares, rien de pareil ne s'est vu en Europe, jamais aucun politique n'a avoué crûment la convoitise trop naturelle à l'homme, et les conquérants les plus avides, quand ils ont voulu prendre le bien d'autrui, se sont toujours mis à couvert derrière une théorie qui les justifiait aux yeux des peuples. Quand Charles-Quint rêvait la monarchie universelle, il s'appuyait sur les doctrines de la Rome impériale rajeunies par les jurisconsultes gibelins; quand le grand Frédéric s'emparait de la Silésie, il se prétendait le défen-

seur de la liberté du corps germanique; quand Napoléon envoyait tant de pauvres conscrits mourir sur les montagnes arides de la Castille, ou dans les plaines glacées de la Russie, il se proclamait le grand initiateur des nations à quelques-uns des principes de 89, non pas aux plus élevés sans doute, à ceux qui garantissent la liberté politique et civile, mais à ceux qui établissent l'égalité des citoyens entre eux. Il faut, pour agir sur les peuples, leur présenter autre chose que l'exercice du droit du plus fort, et la moralité humaine veut au moins être abusée.

J'en suis donc convaincu, le suffrage universel s'appliquera à faire prévaloir certaines théories, sauf à en changer de temps à autre, car l'histoire nous apprend de reste que l'inconstance est naturelle à la démocratie. La difficulté en ce moment, c'est que deux principes semblent se partager les préférences populaires, le principe de la nationalité et celui des frontières naturelles. En apparence, ces principes ont de l'analogie; en réalité, cependant, ils sont très-souvent contradictoires, et je crains fort que, le jour où ils devront être mis en pratique par toute l'Europe, il ne s'engage entre eux une lutte terrible et de nature à affliger l'humanité de maux aussi grands qu'aucun de ceux qui ont jamais fondu sur elle. Je serais heureux cependant de me tromper, et j'ai l'espérance que vous m'aidez à trouver un accommodement, car vous, monsieur le professeur, vous pensez que chaque nationalité doit former un État séparé, et vous, monsieur le capitaine, vous me paraissez convaincu que la Providence a fixé à chaque peuple des limites qu'il ne doit pas franchir, et que les passions humaines ont seules dérangé l'ordre immuable qu'avait établi le Créateur. Mais d'abord, pour bien nous entendre, je crois qu'il est bon de définir les termes dont nous nous servons, et, si monsieur le professeur veut bien nous expliquer ce qu'il entend précisément par ce mot nationalité, je crois qu'il nous rendra service.

LE PROFESSEUR.

A mon sens, une nationalité est la réunion de tous les hommes qui parlent la même langue; vous voyez que ma définition est bien simple.

L'AMÉRICAIN.

Pas si simple, si je ne me trompe. Vous éloignez la difficulté, vous ne la résolvez pas; il faut maintenant que vous définissiez ce que c'est qu'une langue. A quel moment un idiome s'élève-t-il à cette dignité et cesse-t-il d'être un patois ?

LE PROFESSEUR.

C'est quand il s'écrit et qu'il a une littérature.

L'AMÉRICAIN.

Je pourrais soulever quelques objections, vous demander si vous

refusez le nom de langue aux dialectes qui, comme le provençal, se sont écrits, mais ne s'écrivent plus, bien qu'ils se parlent encore; si vous l'accordez à ceux qui s'écrivent, mais n'ont qu'une littérature légère, tel que le vénitien, par exemple, dont l'excellent auteur comique Goldoni s'est servi quelquefois avec succès; néanmoins je n'insiste pas, et j'accepte, pour le moment, votre explication. Toutefois je doute qu'elle suffise à la solution de plus d'un des problèmes que j'aurai occasion de vous poser dans le cours de notre entretien. Maintenant je demanderai à monsieur le capitaine de nous dire ce que c'est que des frontières naturelles.

LE CAPITAINE.

Selon moi, certains accidents géographiques fixent le territoire que chaque peuple doit occuper, et un jour viendra où, revenues à la raison, les nations, par un commun accord, renonceront à s'opprimer l'une l'autre et vivront sans ambition, fraternellement, chacune sur le sol qui doit naturellement leur appartenir. C'est la réalisation de cette utopie, si vous voulez l'appeler ainsi, qui sera, je l'espère, l'œuvre du suffrage universel à l'époque où nous vivons. Mais j'en reviens à l'explication du mot frontières naturelles; elles sont de plusieurs sortes : les déserts d'abord sont les meilleures, puisqu'ils sont infranchissables à des armées; les montagnes présentent aussi un obstacle sérieux aux invasions; viennent ensuite les mers, et, en dernier lieu, les grands fleuves.

L'AMÉRICAIN.

Je crains, mon cher capitaine, de ne pouvoir acquiescer à votre théorie. Les déserts sont rares; quant aux hautes montagnes, on les franchit à merveille. Je prends pour exemple les sommets les plus élevés de l'Europe, les Alpes : combien d'armées en ont gravi les pentes! Rappelez-vous ces beaux vers :

Le voilà, ce théâtre et de neige et de gloire,
Éternel boulevard qui n'a pas garanti
Des Lombards le beau territoire ;
Voilà ces monts affreux célébrés par l'histoire,
Ces monts qu'ont traversés par un vol si hardi
Les Charles, les Othon, Catinat et Conti,
Sur les ailes de la Victoire.

Et cependant, quand ils ont été écrits, le premier consul n'avait pas conduit ses soldats et ses canons au travers des neiges du grand Saint-Bernard, et il n'était pas question de creuser un tunnel sous le mont Cenis pour y placer les rails d'un chemin de fer. Quant à la mer, elle sépare sans doute matériellement les nations, cependant ce ne serait peut-être pas un paradoxe insoutenable de dire qu'elle les réunit aussi.

Cela est vrai surtout depuis que la navigation à vapeur a permis à l'homme de se rir de l'inconstance des vents et d'atteindre par tous les temps le but militaire ou commercial qu'il se propose. On l'a bien vu pendant la dernière guerre de Crimée. J'ai entendu dire à ce sujet par une personne extrêmement compétente qu'une des grandes causes du succès des Anglo-Français avait été d'avoir une base d'opérations aussi bonne que l'est devenue la mer quand on en est le maître et qu'on a une nombreuse marine à vapeur. En effet, les troupes alliées débarquaient de Marseille, de Malte, ou même de Portsmouth, sans être fatiguées; les munitions, les vivres, affluaient à Kamiesh et à Balaklava de tous les ports de la Méditerranée, tandis que les malheureux bataillons russes, bien qu'ils n'eussent eu à traverser ni déserts, ni hautes montagnes, mais seulement d'immenses plaines mal peuplées, arrivaient exténués, après avoir laissé sur toutes les routes la moitié de leur effectif. Ce n'était qu'avec les plus grandes peines qu'on parvenait à ravitailler la garnison de Sébastopol, et cela devint à peu près impossible lorsque la prise de Kertch ferma le passage du détroit de Zabache aux navires venant de la mer d'Azof.

Quant aux fleuves, il est encore bien plus douteux, pour moi, qu'ils établissent une barrière entre leurs riverains. Vous est-il arrivé quelquefois de descendre le Rhin? Avez-vous compté les bateaux à vapeur qui le sillonnent? Ils jettent indifféremment sur l'une et l'autre rive les passagers et les marchandises qu'ils transportent. Cette communication rapide et facile que les fleuves établissent entre les peuples qui boivent les mêmes eaux ne concorde guère avec le système qui en fait des fossés infranchissables. Enfin, et c'est mon objection la plus forte, il est d'immenses étendues de territoires que ne séparent ni déserts, ni montagnes, ni mers; par exemple, la contrée qui s'étend de la mer du Nord aux monts Ourals. Il faut prendre alors les fleuves pour limites; mais, indépendamment de ce qu'ils sont, même à votre avis, la plus médiocre des frontières, ils sont toujours une frontière incomplète et qu'on peut traverser facilement, car, au commencement de leurs cours, ce sont ordinairement de minces filets d'eau et des obstacles de nulle valeur si leurs sources ne sont pas couvertes par de hautes montagnes. Dans ce cas, votre système est tout à fait insuffisant et laisse une forte marge à l'arbitraire.

Mais, sans nous enfoncer plus avant dans la discussion des deux théories dont nous venons de parler, pressons les faits d'un peu plus près et voyons quelles difficultés l'une et l'autre rencontreront dans leur application à l'Europe. Refaire la carte, les pieds sur les chenets, m'a toujours paru une occupation assez peu sérieuse; mais tant d'autres s'en sont donné le plaisir avant nous, que, si nous sommes ridicules, nous le serons en nombreuse compagnie. D'ailleurs,

peut-être arriverai-je à vous convaincre que vos opinions, partagées aujourd'hui par un si grand nombre de gens, ne sont pas aussi conformes à la raison qu'elles le paraissent, et qu'il vaut mieux laisser la Providence régler la destinée des peuples que de prétendre en décider nous-mêmes suivant nos idées préconçues.

LE CAPITAINE.

J'accepte bien volontiers, pour ma part, la discussion. Je prends la carte de l'Europe, et, du premier coup, je vais vous citer trois contrées dont les limites sont si nettement déterminées, qu'il est tout à fait naturel de les voir former un seul et même État : je veux parler des Iles Britanniques, de la Péninsule italique, et de la Péninsule ibérique.

L'AMÉRICAIN.

Je ne puis me ranger de votre avis sans faire quelques objections.

LE PROFESSEUR.

Pour ma part, je trouve la réunion des Iles Britanniques sous un même sceptre une chose excellente; non pas tant parce qu'elle est conforme à la géographie que parce que les peuples qui les habitent se servent du même idiome. J'appelle aussi de tous mes vœux la complète libération de l'Italie; car, s'il est peu de contrées mieux limitées qu'

il bel paëse

Ch' Apennin parte, e'l mar circonda e l'Alpe,

il est sûr aussi que ses habitants parlent une langue, sinon identique, du moins analogue :

Il bel paëse là dove'l si suona,

disait déjà Dante en plein moyen âge. Je ne fais absolument de réserve que relativement à la réunion du Portugal et de l'Espagne.

L'AMÉRICAIN.

Il est incontestable que les Iles Britanniques forment depuis longtemps une des plus grandes puissances du monde, et que leur état actuel peut être justifié par d'excellentes raisons. Permettez-moi cependant de vous faire remarquer que ce n'est pas l'avis de tout le monde en Irlande, qu'il n'y a pas longtemps un parti puissant demandait le rappel de l'Union et qu'il avait incontestablement de bons arguments à mettre en avant. Ethnographiquement, les Irlandais sont les descendants des Celtes, et bon nombre d'entre eux parlent gaélique.

LE PROFESSEUR.

Sans doute, mais ce n'est qu'une partie assez faible de la totalité

des habitants : la grande majorité use ordinairement d'un dialecte anglais.

L'AMÉRICAIN.

Géographiquement, l'Irlande est une île qui est séparée de la Grande-Bretagne par un bras de mer, ce qui est une très-bonne limite, comme nous l'a dit le capitaine.

LE CAPITAINE.

Vous donnez une extension exagérée au système que je défends; il faut que les îles aient une certaine importance pour réclamer une existence indépendante, et l'Irlande est géographiquement liée à l'Angleterre comme faisant partie d'un même archipel. Les bras de mer étroits ne sont pas des frontières aussi excellentes que la pleine mer, et la Sicile, par exemple, est bien certainement une annexe de l'Italie.

L'AMÉRICAIN.

Nous apprendrons prochainement si ce dernier point est aussi incontestable que vous le supposez, et si les Siciliens se sont séparés du royaume de Naples pour faire partie de la grande unité italienne, ou simplement pour être indépendants, comme ils l'ont été si longtemps. Mais ne laissons pas notre conversation s'égarer et revenons-en à l'Irlande; je n'insiste pas plus qu'il n'est juste sur les raisons géographiques, et ethnographiques, qui ne sont pas celles qui militent avec le plus de force en faveur de son indépendance. La vraie cause qui la sépare de l'Angleterre, c'est sa religion. Vous, messieurs, vous envisagez les choses à un point de vue absolu et ne tenez nul compte des considérations qui appartiennent à un ordre d'idées qui n'est pas celui que vous avez adopté. Ainsi les différences de croyances n'entrent pour rien dans la manière dont vous arrangez la carte. A coup sûr, les opinions religieuses ne jouent pas de nos jours un aussi grand rôle qu'au seizième siècle; la tolérance mutuelle des divers cultes a fait des progrès, et, grâce à la liberté de conscience, on voit souvent vivre en paix à côté les uns des autres des hommes dont la foi n'est pas la même. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut que les plus forts n'accablent pas les plus faibles. En fait, et cela est bien digne d'être remarqué, il n'y a de nations opprimées à cause de leur religion dans l'Europe contemporaine que des nations catholiques, et l'exemple de la Pologne et de l'Irlande peut être opposé avec avantage aux déclamations que des passions aveugles ne cessent de proférer contre l'intolérance romaine. Quoi qu'il en soit, la religion sera toujours un des liens les plus puissants qui rassemblent les hommes; là où il manquera, l'union ne sera jamais complète, et, si vous n'en tenez pas

grand compte, vous courez risque d'aboutir à des combinaisons éphémères. Je reconnais tout le premier la puissance des nombreuses raisons qui justifient l'union de l'Angleterre et de l'Irlande; mais, pour qu'elle me paraisse complètement légitime, il faut que la législation, déjà adoucie à l'égard des catholiques, finisse par ne plus mettre de différence entre eux et les protestants. Tant qu'il en sera autrement, les fils de la verte Érin auront un droit aussi fondé que ceux de tout autre pays à réclamer leur indépendance, bien que leurs plaintes ne soient appuyées ni par les philologues ni par les géographes.

Souffrez maintenant que j'établisse catégoriquement en quoi mes opinions diffèrent des vôtres relativement à l'Italie. Si je n'écoutais que la juste indignation soulevée dans mon cœur par les procédés révolutionnaires de Garibaldi, et bien plus encore par la conduite à la fois perfide et violente du gouvernement piémontais; je me bornerais à souhaiter que les auteurs de l'odieux spectacle qui afflige nos regards soient mis, d'une façon quelconque, hors d'état de troubler et de démoraliser l'Europe. Mais nous parlons ici de sang-froid, et je ne fais pas difficulté de distinguer dans les passions italiennes ce qui est légitime de ce qui ne l'est pas. Je comprends parfaitement, je dirai plus, j'honore la haine que les Italiens ont pour la domination étrangère, le souvenir amer qu'ils conservent de leur long esclavage, la volonté qu'ils ont d'expulser de leur sol les derniers bataillons autrichiens qui le foulent encore; mais à ces sentiments si naturels se mêlent un désir effréné de grandeur et des aspirations sans mesure vers une unité que je crois impossible. C'est en confondant ces deux causes, si distinctes cependant, — celle de l'indépendance et celle de l'unité — que des ambitieux et des sectaires ont remué ce malheureux pays jusque dans ses entrailles. Et ce qui rend le mouvement qui l'agite si redoutable, c'est que, parmi les mobiles divers de ses promoteurs, il en est qui prennent naissance dans les plus nobles instincts de l'âme humaine. Mais que de maux a causés, que de maux causera encore ce rêve de l'unité qui depuis si longtemps hante et pervertit chez nos voisins les plus hautes intelligences! Il y a trois siècles qu'un grand esprit, pour atteindre ce but, donnait à un prince idéal les conseils les plus criminels qu'il ait été donné à l'oreille des souverains d'entendre. Je ne sais si notre siècle verra paraître et réussir le héros de Machiavel; mais ce qui est sûr, c'est que la conscience des nations a prononcé sur son compte à l'avance un verdict sévère et sans appel.

Pour ma part, je persiste à regarder comme une chimère la tentative de soumettre d'une façon permanente Siciliens et Piémontais, Romains et Milanais, Vénitiens et Toscans, à un seul gouvernement. De même que les dialectes italiens diffèrent grandement entre eux,

bien que dérivés de la même langue, de même les habitants des divers États se distinguent les uns des autres par des mœurs et des traditions particulières. Vouloir les courber tous sous une règle semblable et inflexible, c'est, à mon sens, le meilleur moyen de préparer une réaction dont l'étranger sera le premier à profiter. Voyez : l'œuvre n'est qu'ébauchée, elle parle aux imaginations sans avoir encore eu le temps de froisser les habitudes et les intérêts, et déjà quelle résistance elle rencontre ! On portera les accusations que l'on voudra contre le gouvernement du roi de Naples; je ne suis pas son avocat et ne me charge pas de discerner celles qui sont fondées de celles qu'a inventées l'esprit de parti; néanmoins François II compte encore des défenseurs par milliers; s'il en est ainsi dans un temps où l'idolâtrie du succès est la religion à la mode, c'est uniquement parce que ce prince représente un droit cher à la plus grande partie de la nation, celui qu'ont depuis longtemps les habitants du royaume de Naples de former un État indépendant. C'est parce qu'ils sont indignés de voir des hommes venus, non pas seulement de Turin, de Venise, de Florence ou de Bologne, mais de France, de Hongrie et d'Angleterre, vouloir dicter des lois à leur patrie que les soldats napolitains se battent sur les bords du Vulturne avec une ardeur qu'on ne leur avait point encore connue, et leur vote à coups de fusil me paraît une expression beaucoup plus sérieuse du vœu populaire que celui qu'on dépose en ce moment dans des urnes sous la protection des baïonnettes piémontaises.

Enfin je tiens pour essentiel à une saine constitution de l'Italie le maintien du pouvoir temporel du Pape. Et ici je n'envisage pas cette grande question en elle-même : les écrits de tant d'hommes éloquents et autorisés l'ont suffisamment éclairée pour quiconque est de bonne foi et n'est pas un ennemi secret ou avoué de la foi catholique ; le dévouement de tant de jeunes chrétiens et de leur glorieux chef, la mort héroïque de plusieurs d'entre eux, les blessures du plus grand nombre, témoignent assez de la justice de la cause du Saint-Siège. En présence de pareils défenseurs, insister serait superflu; à moins d'avoir le don des miracles, on ne peut prétendre à ouvrir les oreilles aux sourds qui ne veulent pas entendre, les yeux aux aveugles qui ne veulent pas voir. Je me place donc à un point de vue moins élevé, et, sans m'occuper de l'intérêt supérieur de la chrétienté, je maintiens et je prétends que l'une des grandeurs de l'Italie et la plus durable, c'est d'être le centre de l'unité catholique. C'est ainsi que Rome est restée la capitale du monde chrétien et a eu au respect des nations un titre qui n'a pu lui être contesté. Le bel avantage pour elle quand elle troquerait cette supériorité incontestable contre le vain espoir de rivaliser avec les autres capitales de l'Europe et de n'arriver, suivant

toute apparence, qu'au sixième ou septième rang parmi les métropoles de la civilisation moderne ! Mais l'Italie, malgré la gravité des événements dont elle est le théâtre, ne doit pas être l'unique sujet de notre entretien, et je voudrais maintenant que monsieur le professeur nous fit connaître ses objections à l'union du Portugal et de l'Espagne.

LE PROFESSEUR.

Je ne puis, en effet, faire bon marché de la nation portugaise : elle possède une langue, une très-belle langue; elle a une littérature, des écrivains distingués; et à leur tête un des plus grands poètes épiques des temps modernes.

LE CAPITAINE.

J'ai réponse à votre opinion : le portugais n'est une langue que parce que le Portugal a vécu indépendant de l'Espagne durant des siècles; c'est sa nationalité qui a fait sa langue, et non pas sa langue qui a fait sa nationalité. Si le Portugal avait été réuni depuis longtemps au reste de la Péninsule, le portugais ne serait qu'un patois comme le catalan; car, veuillez bien le remarquer, il n'y a pas telle chose qu'une langue espagnole, il y a une langue castillane qui a pris le dessus sur les autres dialectes, parce que les Castillans sont devenus les premiers parmi les Espagnols et Madrid la capitale du royaume. Si Ferdinand n'avait pas épousé Isabelle, vous auriez peut-être une langue et une littérature catalane, et si Jean de Bragance n'avait pas secoué le joug espagnol, il y a longtemps que le portugais ne s'écrirait plus. J'ai touché, je crois, un des défauts de votre cuirasse; les nationalités ne sont pas des êtres éternels, elles peuvent parfaitement périr; laissez-moi donc annexer le Portugal à l'Espagne, et je vous réponds que dans une centaine d'années il y aura un peuple ne parlant qu'espagnol et occupant un territoire bien nettement délimité.

L'AMÉRICAIN.

Je vois, mon cher capitaine, que vous sacrifiez volontiers les contemporains à leurs petits-enfants, c'est très-philosophique; toutefois je doute que les intéressés soient aussi résignés que vous à renier les traditions et les sentiments patriotiques dont ils ont été imbus dès l'enfance; mais j'ai encore une autre objection à vous soumettre au sujet de la Péninsule ibérique, je veux parler de l'existence de la nationalité basque, et j'espère que monsieur le professeur se montrera le chaud défenseur de ses droits.

LE PROFESSEUR.

Il est incontestable qu'aucune population de l'Europe n'a de plus vieux titres à l'indépendance que celle qui parle l'idiome escualdunac.

C'est le seul dans l'Europe occidentale qui n'appartienne pas à la famille des langues indo-germaniques, et jusqu'ici les savants n'ont pu découvrir sa parenté avec aucune autre. Suivant toute apparence, c'est le débris respectable du langage des peuplades qui les premières ont habité notre Europe; mais les habitants des provinces basques, espagnoles et françaises, n'ont jusqu'ici témoigné aucun désir de se réunir, en se séparant des deux États auxquels ils appartiennent, et, comme je ne veux pas passer pour un partisan trop fanatique des nationalités, je ne réclame pas plus pour eux que pour les bas Bretons des droits dont ils ne paraissent pas avoir grand souci eux-mêmes.

L'AMÉRICAIN.

Alors je renonce à pousser à outrance le capitaine, et c'est contre vous, monsieur le professeur, que je me retournerai. Je ne rechercherai pas si dans l'insurrection carliste qui éclata dans les provinces basques, il y a plus de vingt ans, le sentiment de nationalité n'était pas le principal mobile des combattants, et s'il ne jouait pas un certain rôle dans la résistance que la Bretagne a opposée à la Révolution française. Bretons et Basques, fils des Ibères et des Kimris, je les abandonne, puisque le défenseur des nationalités n'insiste pas en leur faveur. C'est là, néanmoins, monsieur le professeur, un des vices capitaux de votre théorie; vous ne tenez pas à l'appliquer aux peuples qui ne s'en soucient point; à merveille! mais, le jour où, réveillés d'un long sommeil, ils feraient valoir leurs droits à l'autonomie, pourriez-vous ne pas en reconnaître la légitimité? A vos yeux, ils doivent être aussi sacrés que ceux d'aucun autre peuple. Il y a plus, vous devriez appeler de vos vœux la renaissance des plus anciennes nationalités de l'Europe, et vous devriez combattre les efforts que font les gouvernements pour en faire disparaître les vestiges. Si vous agissez autrement et ne voulez pas faire naître des difficultés qui n'existent pas, vous voilà alors retombé dans les errements des vieux politiques que vous avez coutume de flétrir si vivement. Ils professaient que rien d'absolu n'existe dans les rapports des hommes entre eux, qu'ils varient à l'infini avec le temps et les lieux, et que vouloir les régir par des règles fixes est une chimère irréalisable. Est-ce qu'en abandonnant votre théorie dans les cas où la pratique présente des obstacles, vous ne leur donnez pas complètement raison?

LE CAPITAINE.

Je crains que vous n'ayez porté au professeur une botte qu'il aura quelque peine à parer; mais, puisque nous en sommes arrivés à prononcer le nom de deux provinces françaises, vous me permettrez de vous parler de mon pays et de vous dire que ses frontières, comme celles de l'Espagne, ont été fixées bien nettement par la nature, si

nettement, qu'il y a dix-neuf cents ans César commençait ses *Commentaires* en les décrivant : les deux mers, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin.

LE PROFESSEUR.

En ma qualité d'Allemand et d'ami des nationalités, je résiste à vos prétentions gauloises. Je nie formellement que le Rhin soit la limite naturelle de la France. Toute la rive gauche est germanique de race et de langue, et, si je voulais à toute force transiger avec vous, je vous offrirais les Vosges et la Meuse, qui doivent vous suffire, car le Rhin se jette dans la Meuse et les Vosges sont des montagnes, qui, à votre avis, font de meilleures frontières que les fleuves; mais je ne puis même aller si loin, et je réclame pour mon pays toute la contrée qui parle flamand. Je vous abandonne en Belgique le pays wallon; en compensation il me faut l'Alsace, la Lorraine allemande, les Flandres, y compris la moitié de votre département du Nord. Je sais bien que nos frontières ne seront alors que des lignes arbitraires qui ne présenteront aucun obstacle naturel; mais, malgré tout votre bon vouloir, vous n'en trouverez guère de bonnes dans tout le nord de l'Europe, si surtout vous reconnaissez, avec notre ami, que les fleuves unissent pour le moins autant les riverains qu'ils les séparent.

L'AMÉRICAIN.

Vous êtes tous les deux dans votre rôle, messieurs. Un Allemand doit combattre le système des frontières naturelles, qui donnent à la France cette rive gauche du Rhin, objet de l'émulation ambitieuse des deux peuples; et un Français doit repousser le système des nationalités, car, si son pays y gagne les îles normandes, une moitié de la Belgique et trois ou quatre cantons suisses, il y perd la Corse, l'Alsace et une bonne partie de la Lorraine avec toutes ses prétentions sur la rive gauche du Rhin. Mais l'un et l'autre vous m'avez paru faire bon marché de deux peuples, le belge et le suisse, qui pourraient bien faire obstacle à vos prétentions. Je l'avoue, la nation suisse me paraît être celle qui en Europe opposera la plus énergique résistance aux théories de nationalités et de frontières naturelles; elle appartient géographiquement à quatre bassins différents divisés par les plus hautes montagnes de l'Europe, et ses eaux vont se perdre, par le Rhin, le Rhône, le Danube et le Pô, dans la mer du Nord, dans la Méditerranée, dans l'Adriatique et dans la mer Noire; elle est composée d'Allemands, de Français et d'Italiens, et même on pourrait compter comme un quatrième peuple ceux des habitants des Grisons qui parlent le romanche. Néanmoins c'est une nation, et très-unie, quand il s'agit de la défense du sol natal; elle a des institutions à la fois plus démocratiques et plus libérales qu'aucune autre de l'Europe, et par conséquent tout à fait en harmonie avec l'esprit de notre épo-

que. Ce ne sera donc pas sans une résistance extrême que, si jamais elles y arrivent, les trois grandes nationalités française, allemande et italienne parviendront à absorber en le divisant ce petit peuple de soldats. Mais, à présent que nous avons entendu l'exposé des prétentions françaises, il serait bon que nous connussions les prétentions allemandes.

LE PROFESSEUR.

Nos prétentions, ou plutôt notre droit, c'est de nous annexer toute contrée dont les habitants parlent l'allemand ou ses dérivés : ainsi je réunis sans scrupule à la grande patrie allemande la Hollande, le Sleswig, la Suisse allemande et les provinces de la Baltique, et je ne reconnais de limites à l'est et au sud que celles que nous impose la présence de populations latines, slaves ou hongroises.

L'AMÉRICAIN.

Très-bien. Remarquez-le cependant, plus nous allons, et plus les difficultés que nous rencontrons augmentent. Jusqu'ici vous ne vous étiez attaqués qu'à des États respectables, mais secondaires. Ici vous allez plus avant, vous commencez par détruire une des plus grandes monarchies du monde, l'empire d'Autriche, vous enlevez une province à la France, trois à la Russie, c'est-à-dire aux deux puissances les plus redoutables; vous anéantissez la Belgique, la Hollande et la Suisse, et vous réduisez à presque rien le Danemark. C'est tout simplement un remaniement à peu près complet de l'Europe que vous demandez.

J'ajourne la question de l'empire d'Autriche, elle est trop importante pour que nous ne la traitions pas séparément; mais croyez-vous, monsieur le professeur, que la France et la Russie se laisseront dépouiller tranquillement de possessions séculaires? En fait, elles vous opposeront leurs vaillantes armées, qui pourront bien avoir raison des vôtres; elles ne seront pas non plus à court d'arguments pour répondre à vos journalistes. La France vous dira que l'Alsace est peut-être la plus patriotique de ses provinces, celle dont la population lui a fourni le plus de soldats quand elle a fait appel au courage de ses enfants; elle vous rappellera les noms de Kléber, de Lefèvre, de Kellermann et de tant d'autres qui sont nés sur les bords du Rhin et qui se sont illustrés par les défaites qu'ils ont infligées à vos soldats. La Russie, de son côté, vous représentera que les provinces de la Baltique ne sont allemandes qu'à la surface et dans les villes, que les habitants des campagnes, surtout dans les pays où la civilisation n'est pas très-avancée, sont la vraie population, et qu'en Livonie et en Courlande ils ne sont nullement de race germanique, mais de race finnoise, race que nous n'avons pas encore rencontrée sur notre chemin, et qui a bien aussi ses droits; car,

comme le Basque, elle n'est unie à aucune autre par quelque parenté éloignée de langage. Et, veuillez le remarquer, nous nous trouvons ici vis-à-vis d'un obstacle qui n'existe pas dans l'occident de l'Europe, mais qui se produit fréquemment dans sa partie orientale, la coexistence de plusieurs nationalités sur le même territoire. A laquelle donnerez-vous la préférence? A la plus nombreuse, à la plus ancienne, à la plus belliqueuse? D'ailleurs, quel que soit votre choix, vous établissez la prédominance d'une fraction d'un peuple sur l'autre, et vous rétrogradez jusqu'au temps où les Francs opprimaient les Gaulois, et les Normands les Anglo-Saxons. Pour ne parler que des provinces qui nous occupent, vous avez la prétention de soumettre à une poignée d'Allemands les citoyens nombreux des campagnes. Je sais bien que, dans l'hypothèse contraire, vous réclameriez contre l'asservissement d'hommes cultivés à des masses barbares. Qu'en conclure, sinon que, là où plusieurs nationalités subsistent côte à côte sur le même sol, aucune d'elle ne doit prévaloir sur l'autre, et qu'il est à désirer qu'elles aient toutes des droits égaux et arrivent, s'il est possible, à se fondre l'une dans l'autre? La conséquence est que le système des nationalités n'est pas applicable dans bien des contrées de l'Europe, et c'est à coup sûr contre son excellence un des plus graves raisonnements qui se puissent faire.

Vous voulez aussi absorber la Hollande; mais je doute que ses habitants goûtent fort ce système. Ils ont un passé glorieux, et ils peuvent prétendre qu'ils possèdent une langue à eux différente de la vôtre. Je sais bien que c'est un fait que vous niez, et que vos amis ont imprimé des livres pour prouver que le hollandais n'était que de l'allemand mal écrit et mal prononcé. Je ne suis pas assez savant pour résoudre la question; néanmoins je persiste à croire que les petits-fils des hommes qui ont repoussé les attaques de Philippe II et de Louis XIV sauraient au besoin se montrer dignes de leurs pères et défendre comme eux leur indépendance.

Vous avez éprouvé vous-même en 1848 ce que peut un petit peuple quand il est animé par le patriotisme. Vous avez, à cette époque où tout était en feu, revendiqué le Sleswig comme une province germanique, et, malgré l'immense disproportion des forces, il vous a fallu lâcher prise devant l'énergie des Danois. L'Europe entière a battu des mains au courage qu'ils ont déployé pour défendre l'intégrité de leur monarchie séculaire, et je ne doute pas que, le jour où vous voudriez mettre de nouveau en pratique vos théories tudesques, vous ne les trouviez encore tous debout devant vous.

LE PROFESSEUR.

Les Danois auraient grand tort; si nous voulons leur prendre quelque chose, cela ne nous empêche pas de faire des vœux sincères pour

la grandeur de la nationalité scandinave, dont ils sont les représentants avec les Norvégiens et les Suédois, et nous souhaiterions la voir toute réunie sous un même chef, comme aux beaux temps de l'union de Calmar.

LE CAPITAINE.

Voilà un projet dont je ne vous féliciterai pas. Prétendre former un seul État de peuples que la mer sépare, parce qu'ils parlent la même langue et ont vécu autrefois sous le même sceptre, est une idée que je ne puis partager; autant songer à refaire un même tout de l'Angleterre et des États-Unis.

L'AMÉRICAIN.

L'avenir nous apprendra, en effet, qui de vous deux a raison, messieurs, et si, comme le pensent quelques bons esprits, le Danemark est destiné à s'unir à l'espèce de confédération que forment déjà la Suède et la Norvège. Mais parlons maintenant de la monarchie autrichienne, qui, dans votre esprit à tous deux, est certainement condamnée. Comment la diviserez-vous ?

LE CAPITAINE.

Je ne suis pas, à cet égard, aussi radical que vous le croyez, je ne détruis pas ce grand empire, je le transforme, et, au lieu d'un corps mal bâti et composé de pièces et de morceaux, j'en fais un grand État danubien dont Vienne est toujours la capitale. Pour arriver à ce résultat, je donne à l'Autriche la Serbie, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, la Bulgarie, la Bosnie; vers les sources du Danube, je lui accorde une bonne partie du Wurtemberg et de la Bavière; en échange elle abandonne la Bohême et la Gallicie, dont les eaux vont se perdre dans la mer du Nord et dans la Baltique; elle renonce également à toutes ses possessions italiennes et aux provinces qu'elle occupe le long de la mer Adriatique; elle n'est pas moins puissante qu'auparavant, et elle fait sur la carte une figure convenable.

LE PROFESSEUR.

Faire une figure convenable sur la carte, voilà le dernier mot de votre système! C'est du pur matérialisme : les accidents physiques sont tout pour vous; les idées et les passions des hommes, rien. Aussi, pour ma part, j'aime autant l'état actuel de l'empire d'Autriche que celui que vous voudriez lui substituer. Car enfin, si vous délivrez les Italiens et les Slaves de Bohême et de Gallicie, vous voulez faire vivre, confondus sous les mêmes lois, les Allemands de la Souabe, de l'Autriche et du Tyrol, les Slaves de la Croatie et de la Serbie, les Hongrois, et les Roumains.

L'AMÉRICAIN.

Mais vous, monsieur le professeur, comment arrangez-vous les choses ?

LE PROFESSEUR.

Je réunis à l'Allemagne toutes les provinces allemandes, la Gallicie à la Pologne, et je crée un royaume de Hongrie et un royaume de Roumanie.

L'AMÉRICAIN.

Tout cela n'est pas si simple, et vous avez entre les mains un échec-veau fort embrouillé. Quelques provinces autrichiennes n'ont qu'une seule nationalité et s'accommoderaient passablement de votre système : les habitants du Tyrol septentrional et de l'Autriche proprement dite sont Allemands, ceux de la Vénétie et le Tyrol méridional Italiens, ceux de la Gallicie Polonais. D'autres provinces, au contraire, comptent deux ou trois nationalités : les Slaves sont mêlés aux Italiens en Dalmatie, aux Allemands en Bohême, en Moravie et en Styrie. Des Slaves, des Italiens et des Allemands habitent les provinces illyriennes. Qu'est-ce que tout cela en comparaison de la Hongrie et de la Transylvanie, où vous comptez pêle-mêle des Magyars, des Slaves, des Roumains et des Allemands, les premiers en majorité en Hongrie, les seconds en Croatie, les troisièmes en Transylvanie, les quatrièmes en minorité partout ? Vous voilà de nouveau en présence de la difficulté que je vous ai signalée tout à l'heure à propos des provinces de la Baltique. Comment vous reconnaitrez-vous au milieu d'un pareil chaos ? En 1848, nous avons eu le spectacle de toutes ces nationalités se heurtant au hasard, qu'en est-il résulté en définitive ? Beaucoup de sang versé et le retour à l'état ancien.

Ce serait bien pis si nous entamions la question si complexe de l'empire ottoman, que nous avons effleurée en parlant des nations roumaines. Mais le moment n'est pas bon pour discuter froidement sur un pareil sujet ; il est urgent d'agir et non de parler, et c'est la mission du gouvernement et non des individus. Les atrocités dont le Liban a été le théâtre demandent une prompte réparation, et l'Europe civilisée ne doit pas laisser impunément massacrer tant de millions de chrétiens. Il faut à tout prix que de pareilles horreurs cessent d'être possibles. La France et l'Angleterre surtout, qui ont versé il y a peu de temps le plus pur de leur sang pour une cause devenue si peu intéressante, celle de l'intégrité de l'empire ottoman, doivent à elles-mêmes de montrer au monde qu'elles n'ont point été des dupes, et qu'en s'opposant aux envahissements de l'ambition moscovite elles n'ont point entendu abandonner tant de belles contrées en proie à l'oppression sauvage de barbares sanguinaires.

Mais, si nous écartons d'un commun accord la question d'Orient, nous pouvons parler de la Russie et du panslavisme. Qu'en pense monsieur le professeur ?

LE PROFESSEUR.

Je reconnais que cette doctrine est la conséquence la plus extrême de celles que j'ai adoptées. Vous savez en quoi elle consiste : elle ne tend à rien moins qu'à soumettre à un même sceptre, celui de l'empereur de Russie bien entendu, toutes les races slaves. Or elles s'étendent depuis les extrémités de Kamtchatka jusqu'aux portes de Venise et comprennent les Illyriens, les Croates, les Serbes, les Bulgares, les Bohêmes, les Polonais et les Russes. Certainement il ne pourrait exister une plus redoutable confédération; mais, pour ma part, je ne vais pas aussi loin, je ne demande pas la réunion en un seul groupe de toutes les nations latines et de toutes les nations slaves, ni celle au corps germanique des Anglo-Saxons et des Scandinaves, qui sont cependant de la même race que les Allemands. Une langue, une nation, tel est notre principe. En conséquence, je ne fais pas de difficulté de reconnaître aux Bohêmes, aux Serbes, aux Polonais, le droit de former des États séparés, et, en ma qualité d'Allemand, je n'élève aucune prétention sur le duché de Posen, ni sur la Gallicie.

L'AMÉRICAIN.

Je suis heureux de vous compter parmi ceux qui font des vœux pour la résurrection de la Pologne, de cette nation si indignement sacrifiée par la politique et qui, malgré ses erreurs nombreuses, est digne de l'intérêt de tous les amis de la justice. Mais croyez-vous que la différence des idiomes soit la grande cause de l'éloignement qu'elle montre pour la domination russe ? J'en doute fort, et à ce compte toutes les populations du midi de la France auraient le droit de réclamer contre la suprématie du Nord, car la distance n'est guère plus grande entre le russe et le polonais qu'entre le français et le provençal, par exemple. Il y a bien d'autres causes d'inimitié entre les vaincus et les conquérants que quelques nuances de langage. La Pologne a une histoire glorieuse, elle a été libre, trop libre, puisque sa liberté a dégénéré en une anarchie qui a causé sa perte; elle ne peut se résoudre maintenant à porter le joug pesant que la force lui a imposé. Enfin, la différence de religion établit entre les vainqueurs et les vaincus un nouveau ferment de discorde : les Polonais catholiques ne veulent point consentir à abjurer le culte de leurs pères pour entrer dans l'Église grecque, et il n'est personne qui n'ait entendu des récits bien cruels des moyens tantôt violents, tantôt perfides, qui ont été employés pour ramener sous l'autorité spirituelle du czar ceux de ses nouveaux sujets qui restent attachés à la communion

romaine. Ici comme en Irlande, la religion joue un grand rôle, et, j'en suis profondément convaincu, les faiseurs de systèmes auront beau s'ingénier, ils ne parviendront pas à empêcher qu'il n'en soit souvent ainsi.

Mais, si je ne me trompe, nous avons passé rapidement en revue toute l'Europe, et quel résultat avons-nous obtenu? Bien rarement vos opinions se sont ajustées, et, si le plus souvent vous vous êtes entendus pour renverser l'état présent, presque jamais vous n'êtes tombés d'accord sur ce qu'il fallait rétablir à la place. Ainsi donc, quand même l'Europe aurait traversé la crise nécessaire pour que les partisans réunis de vos deux systèmes l'emportassent sur ceux des régimes établis, elle ne jouirait pas de la paix, elle serait encore menacée par la lutte qui ne manquerait pas d'éclater entre les vainqueurs le lendemain de leur triomphe. Ce-jour là, on verra ce qu'on a toujours vu : quelques ambitieux se feront un grand nom et quelques hommes habiles une grande fortune, beaucoup de pauvres soldats iront obscurément mourir loin de leur famille et de leur patrie, beaucoup de paysans pleureront sur les ruines de leur chaumière, au milieu de leurs enfants affamés; mais, en fin de compte, aucun des deux principes ne l'emportera définitivement sur l'autre. Tous les grands débats qui ont divisé l'humanité ont fini, ou par l'extermination des vaincus, ou par une transaction. Or je ne vous fais pas l'injure ni à l'un ni à l'autre de croire que vous vouliez massacrer vos adversaires jusqu'au dernier, ou même les réduire à l'esclavage. Force vous sera donc d'en revenir à ces règles du droit des gens, si méprisées aujourd'hui, si souvent violées, j'en conviens, et si difficiles à respecter exactement, mais qu'il faut bien invoquer en définitive quand deux puissances, qui n'ont ni les mêmes opinions, ni les mêmes intérêts, ni les mêmes visées, veulent faire cesser un état permanent d'hostilité.

Ainsi donc, guerre sur guerre, ruine sur ruine, et, à la fin, des congrès et des transactions diplomatiques qui auront pour base non pas quelque plan théorique, mais l'état relatif des forces des belligérants au moment où la fatigue les forcera à s'arrêter : tel est le résultat le plus certain de vos utopies. Espérons que de tels fléaux seront épargnés à notre époque. A Dieu ne plaise que je soutienne que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ! Mais à nul homme, à nul système il n'appartient de le refaire et d'entreprendre une œuvre que Dieu s'est réservée. Le théâtre sur lequel se déroule la longue histoire de l'humanité n'obéit point au coup de sifflet du machiniste, il ne change que lentement et successivement, et jusqu'ici l'empire de la terre a été partagé entre des principes divers qui se sont fait équilibre et qui ont donné satisfaction aux

tendances variées de notre nature. Permettez-moi d'espérer qu'il en sera dans l'avenir comme dans le passé, et que les théories de frontières naturelles et de nationalités auront fait leur temps avant que le globe ait été soumis à l'application absolue d'une seule doctrine politique, quelque spécieuse qu'elle puisse être.

FRANÇOIS DE BOURGOING.

REFORMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINES

L'ABOLITION DES OCTROIS

EN BELGIQUE ¹

Le vent est aux réformes économiques. C'est par elles, on peut l'affirmer dès maintenant, que le dix-neuvième siècle marquera dans l'histoire; et c'est par elles que l'année 1860 marquera dans le dix-neuvième siècle. Jamais événements considérables ne s'étaient, avec une telle abondance, pressés dans un si étroit intervalle; et jamais événements simultanés n'avaient eu, à un tel degré, un caractère analogue et des tendances uniformes. Partout, en même temps, les vieilles entraves disparaissent, et partout l'on cherche, si l'on ne les trouve pas toujours, les voies les plus favorables au développement de la prospérité publique et au respect de l'activité privée. D'un bout à l'autre de l'Europe les institutions et les habitudes contraires à ce double but tombent ou s'ébranlent; et l'indépendance du travail et l'équitable répartition de ses fruits semblent être, en dépit des divisions, des jalousies et des haines, devenues le mot d'ordre commun de tous les peuples. En France, un régime industriel contre lequel s'étaient lassés, pendant cinquante ans, les efforts les plus énergiques et les plus persévérants, croule soudain, au moment où il semblait plus affermi que jamais, comme par un jeu de théâtre; et défenseurs et assaillants de la vieille forteresse de la protection apprennent au même moment, avec une égale surprise, que la clef de voûte de l'édifice est arrachée et que ses approches sont minées. En Angleterre, les restric-

¹ Sur les questions d'économie politique, le *Correspondant* ouvre ses pages à la libre discussion, mais sans prendre la responsabilité des doctrines et des opinions particulières aux auteurs. Nous n'hésitons donc point à accueillir ici le travail d'un écrivain qui, quoique jeune, s'est déjà fait un nom distingué parmi les économistes. (Note de la Rédaction.)

tions encore nombreuses qui avaient survécu à la répudiation du système restrictif sont *balayées*, du même coup, *comme des ordures*¹; et les ruines mêmes qui en rappelaient la chute cessent de marquer, en l'encombrant, le sol *ubi Troja fuit*. En Italie, de graves et parfois terribles événements politiques (que ce n'est pas ici le lieu d'apprécier s'accompagnent de graves changements économiques; et la suppression des divisions territoriales, qui morcelaient le sol italien en principautés diverses, a pour conséquence, et en partie pour cause, le renversement des barrières fiscales qui coupaient le *marché* en zones distinctes. En Russie, des tentatives de transformation gigantesque tiennent le monde en étonnement et en suspens : la liberté morale du citoyen, la liberté matérielle du travailleur, sont promises à la fois par un gouvernement qui semblait fondé sur leur négation même; un souverain dont le titre² implique l'arbitraire appelle à son aide le droit, qui suppose le contrôle; et la liberté de la parole et celle de la presse sont conviées à l'envi à travailler à l'accomplissement et à l'affermissement de cette grande réforme³. Sur un moindre théâtre, mais avec un égal mérite, un prince parvenu et tributaire suit, ou plutôt devance, les traces de son puissant et antique voisin; et la Moldo-Valachie doit au chef de son choix les plus savants exposés de principes et les plus fermes exemples d'application. L'Autriche même semble soupçonner enfin que la force et le crédit des États ne dépendent pas uniquement du bon plaisir des souverains, et que la publicité ne compromet pas toujours leurs finances et leur tranquillité. L'Espagne a son agitation pour la liberté commerciale, tandis qu'au delà des mers une branche détachée de l'ancienne souche espagnole entend parler, dans les manifestes officiels⁴, un langage encore rare en deçà dans les livres des savants. La Suisse, terre classique de toutes les franchises et terrain neutre pour toutes les passions, appelle les représentants des deux mondes à débattre, dans un congrès universel, la question universelle de l'impôt. Et la Belgique, dans le court espace de six mois, abolit tour à tour, par le vote spontané de ses mandataires élus, les lois sur les coalitions, les disposi-

¹ Expression du *Times*.

² Autocrate, qui ne relève que de soi-même.

³ Voir, à cet égard, les *Lettres sur la Russie*, de M. G. de Molinari, écrites en partie de Russie même, où le savant économiste avait été appelé, avec la permission de l'empereur, par l'élite de la population de Moscou, et de Pétersbourg pour donner, dans les principales villes de l'empire, de Pétersbourg à Odessa, des conférences libres d'économie politique.

⁴ Voir le message de M. Marco Ospina, président de la république de la Nouvelle-Grenade, et professeur de droit constitutionnel faisant son cours. M. Th. Mannequin a publié, dans le numéro du 5 octobre 1859 du *Journal des Économistes*, un très-curieux article sur la *Nouvelle-Grenade et ses réformateurs*.

tions restrictives du taux de l'intérêt, et l'impopulaire mais productive charge des octrois.

C'est de cette dernière réforme, ne pouvant les passer toutes en revue à la fois, que nous voudrions dire aujourd'hui quelques mots. Assez peu et surtout assez mal connue en France, — suivant un des travers de l'esprit français, qui croit volontiers qu'il n'y a de leçons pour lui qu'au dedans de ses frontières, et qui se contente pour le dehors d'informations superficielles et de causeries agréables, — elle mérite, nous le croyons, d'y être attentivement et sérieusement étudiée, comme un curieux épisode de la vie d'une nation voisine d'abord, comme une source féconde d'informations et d'enseignements ensuite. Peu de questions, sans en excepter même la question douanière, qui naguère nous passionnait si vivement et qui nous agite encore, ont excité plus d'émotion, enfanté plus d'écrits et provoqué plus de discours que cette question des octrois; et ce n'est pas assurément un spectacle sans intérêt et sans signification que celui d'un peuple entier tenu, pendant quatre mois, sans un jour de lassitude et d'ennui, en haleine et en émoi par une discussion de budget, et, à ce qu'il semble, de budget local. Peu de questions aussi, sous des apparences modestes et restreintes, embrassent au fond un terrain plus étendu et soulèvent de plus graves problèmes. Ce ne sont pas seulement, comme on est d'abord tenté de le croire, les finances particulières et le revenu municipal de quelques villes, c'est la perception et la répartition entière des ressources publiques, et, par suite, tout l'ensemble de la prospérité de la nation, qui sont en cause avec les taxes urbaines de consommation; c'est la liberté de circulation et l'égalité de charges qui se trouvent engagées dans le débat; c'est le système de l'impôt indirect et celui de l'impôt direct qui sont mis en présence; ce sont les attributions respectives de l'État pris en corps et de ses membres divers considérés isolément qui se disputent le terrain; et il ne s'agit de rien moins, en dernière analyse, que de fixer les limites délicates du pouvoir central et celles du pouvoir communal, et de déterminer les bases de la meilleure et de la plus juste assiette des contributions. Partout, comme en Belgique, ce sont là des questions vitales : et la France, chez laquelle les octrois sont plus nombreux, plus progressifs et plus productifs qu'en Belgique; chez laquelle la centralisation n'a pas, malgré quelques adoucissements peut-être plus apparents que réels, moins de force et moins d'inconvénients sans doute; et chez laquelle aussi le poids des charges communes semble souvent lourd et le bienfait des dépenses communes imparfaitement distribué; la France, que nous sachions, ne perdrait pas son temps à

s'enquérir de ce que font ses voisins et à se demander ce qu'elle peut faire elle-même, ce qu'elle peut éviter, pour mettre à profit la bonne ou mauvaise expérience d'autrui.

« Il y a, » lisons-nous il y a quelques mois dans un article sur ce même sujet, « deux questions dans la question des octrois : une question financière et une question économique. » Nous croyons, pour notre part, qu'il y en a trois; et toutes trois, tour à tour ou tout à la fois, ont été débattues et tranchées par le ministère et par le parlement belges.

Les octrois sont-ils un bon ou un mauvais impôt, un impôt tolérable ou un impôt intolérable, et doivent-ils être, en conséquence, conservés, modifiés ou supprimés? Première question, question fondamentale et de principe, dont la solution, selon ce qu'elle est, rend inutile ou nécessaire l'examen des autres.

Comment, si les octrois doivent être supprimés, convient-il d'opérer cette suppression, et par quelles ressources, anciennes ou nouvelles, peut-on le mieux suppléer au défaut de ces ressources dont l'habitude a fait une nécessité? Seconde question, sans la solution de laquelle la solution de la première reste une lettre morte, et dont la décision peut seule transformer en réalité pratique la condamnation prononcée par la théorie.

A qui, enfin, appartient-il de formuler et d'exécuter ce double arrêt; et qui, de l'État ou des communes, de la puissance centrale gardienne de l'ordre général ou des corps particuliers directement intéressés dans le prélèvement et dans l'emploi des fonds communaux, est compétent pour interdire, pour ordonner, et pour accomplir? Troisième question, sans l'examen de laquelle, après avoir déterminé le but, on y marche à l'aventure, et l'on risque de faire mal une chose bonne et d'opérer tyranniquement et sans profit ce que la justice et l'intérêt commandent.

Nous ne prétendons pas, on le pense bien, traiter complètement, dans les pages qui suivent, ces trois grandes questions. Mais nous tâcherons du moins, par un aperçu sommaire, de mettre le lecteur en état de les mieux apprécier et de les mieux résoudre par lui-même. Nous indiquerons rapidement, dans cette intention, ce qu'en ont dit nos voisins et ce que nous en pensons nous-mêmes; et nous ferons, aussi exactement qu'il nous sera possible en si peu de mots, l'historique, et, si l'on veut bien nous le permettre, la critique de la réforme belge.

I

Ce n'est pas la première question qui nous arrêtera longtemps. Ce n'est pas elle du moins qui a longtemps arrêté le parlement belge; et, si nous n'avions qu'à faire connaître les sentiments professés au delà de notre frontière à l'égard des octrois, la tâche serait facile. Il ne s'agirait que de faire, en sens inverse, ce que Voltaire proposait de faire pour caractériser les œuvres de Racine. Rassemblez, disait-il, les termes les plus élogieux et les plus doux de la langue française, écrivez au bas de chaque page les mots « admirable, harmonieux, sublime, » et vous aurez le commentaire le plus vrai de ce poëte merveilleux. Entassons toutes les épithètes méprisantes et amères, et nous aurons l'opinion d'un orateur quelconque sur le mérite des octrois. Jamais unanimité n'a été plus complète et plus spontanée, condamnation plus franchement articulée, et rien n'a pu à cet égard troubler un seul instant un si rare accord. La discussion a été par moments ardente et passionnée; l'esprit de parti n'est pas demeuré toujours étranger à la critique, non plus qu'à la défense, du projet ministériel; et les mots plus d'une fois prononcés et plus souvent sous-entendus de *clérical* et de *libéral*, — bien qu'à coup sûr, et comme le disait plaisamment M. H. Dumortier, « il n'y eût aucun rapport entre ces mots et la betterave, le genièvre, les gabelous, la bière et le vin, » — prouveraient suffisamment, si la chose avait besoin d'être prouvée, que quelques-uns étaient trop désireux de blâmer comme quelques autres trop résolus à approuver; mais pas une voix, en dépit de ces motifs de division, ne s'est élevée pour la justification des octrois, et pas un vote ne s'est prononcé pour leur maintien ¹. Ce n'est pas un ministériel quand même, c'est le plus redoutable et le plus persévérant adversaire du ministre, la hache infatigable de ses discours; ce n'est pas non plus un bavard sans portée ou un brouillon sans souci de la valeur des mots, c'est le plus sérieux, le plus digne, le plus mesuré, le plus impartial et au fond le plus conciliant des orateurs, M. de Naeyer, qui, à vingt reprises, a appliqué à l'octroi les qualifications les plus énergiques et les

¹ L'art. 1^{er} de la loi, portant suppression des octrois, a été voté par 100 oui et une abstention, celle de M. de Mérode Westerloo; et M. de Mérode, invité à faire connaître les motifs de son abstention, a déclaré qu'il était « favorable à l'abolition des octrois, mais qu'il aurait voulu connaître, avant de la voter, les voies et moyens adoptés pour remplacer cet impôt. »

expressions les moins adoucies. C'est lui qui a flétri, comme une « espèce de gangrène dans l'organisme économique du pays, cette institution surannée, vermoulue, débris d'un autre âge; » c'est lui qui a dit « qu'il avait toujours été convaincu que les octrois disparaîtraient dès qu'un ministre aurait le courage d'en proposer la suppression au parlement; » et c'est encore lui qui a déclaré qu'en votant cette suppression il éprouverait « une satisfaction morale que peu de votes lui auraient procurée. » D'autres, avec lui, et parmi les plus ardents dans leur opposition, ont rendu un semblable hommage à l'initiative de M. Frère Orban; et le même sentiment se retrouve, en dehors de l'enceinte législative, jusque dans les écrits les plus manifestement hostiles au projet. L'un d'eux, *l'Examen critique*, inspiré, nous nous croyons fondé à le dire, par des notabilités de l'opposition, et qui, quelquefois, malgré le talent et la droiture de son auteur, dépasse peut-être la juste mesure d'une appréciation impartiale, en fournit une preuve remarquable. Il donne, à côté de tableaux très-curieux et très-bien dressés, des appréciations et des chiffres dont l'exagération évidente ne peut que nuire à l'effet de ses meilleures raisons; et il va, dans un mouvement de vivacité un peu révolutionnaire pour un antilibéral si prononcé, jusqu'à « s'étonner de ce que le ministre qui ose signer un pareil projet de loi ne soulève pas immédiatement l'expression de l'indignation publique, et ne soit pas, dans les vingt-quatre heures, *décreté d'accusation par la grande voix du peuple, qui est celle de Dieu.* » Mais il confesse que les octrois sont des « impôts vexatoires et contraires aux saines doctrines économiques; » et il ajoute, avec une parfaite loyauté, en « répudiant toute intention blessante pour la personne éminente du ministre actuel des finances, » que l'on ne peut refuser « même certains éloges à la fermeté et à l'énergie de cet homme d'initiative et de talent. » C'en est assez, nous le pensons, pour faire comprendre à quel point l'octroi était odieux en Belgique, et nous n'avons pas besoin, pour édifier plus complètement le lecteur à cet égard, de rappeler ou d'énumérer ici toutes les manifestations, parfois burlesques et naïves, mais toujours expressives et énergiques, par lesquelles s'est accomplie, le 21 juillet dernier, la satisfaction des Belges délivrés de la gêne des anciennes barrières des villes.

Il s'en faut de beaucoup, il faut le dire, que cette impopularité des octrois soit aussi générale en France, au moins parmi les législateurs et les écrivains; et il ne serait pas malaisé, nous le savons, de réunir en faveur de ce mode d'impôt un grand nombre de très-imposantes autorités. A leur tête, et à toutes sortes de titres, figurerait un des

hommes les plus justement célèbres de nos jours¹, qui professe, il est vrai, peu de respect pour la science économique, « littérature ennuyeuse » et sans charme, et dont les économistes, à leur tour, n'admirent pas au même degré tous les écrits. Viendraient ensuite nombre de financiers, d'administrateurs et de politiques; et il n'y a pas jusqu'à des économistes, et des meilleurs, qui ne pussent être enrôlés à bon droit parmi les défenseurs des taxes de consommation et de l'octroi lui-même.

Laquelle de ces deux opinions, contraires ou au moins dissemblables, est la vraie? Qui y voit le plus clair de la Belgique ou de la France? et lequel, de l'instinct irréflecti du peuple rebelle aux vexations et aux entraves, ou de la science compliquée des financiers séduits par les facilités de la perception et le vague favorable des chiffres, est le plus conforme aux lois de la justice et aux véritables intérêts de la société? Il nous est impossible de ne pas déclarer que c'est l'instinct du peuple; et, sans approuver ni excuser en rien ni les fraudes ni les violences par lesquelles se sont trop souvent traduites ses antipathies et ses rancunes, nous n'hésitons pas à dire que le bon sens de Jacques Bonhomme, regimbant sous la charge et sentant directement où le bât le blesse, l'emporte ici de beaucoup sur toute la finesse des hommes d'État, combinant laborieusement dans leur cabinet les rouages de cette indispensable mais dangereuse machine à épuisement qu'on appelle l'impôt. Mais, pour justifier cette assertion, un coup d'œil sur la nature de l'impôt est nécessaire, et il importe de nous rendre compte de son origine, de son caractère et de sa destination.

Il y a deux systèmes en matière d'impôt : — l'un, selon lequel l'impôt est une exploitation arbitraire de la richesse privée au profit de je ne sais quelle abstraction équivoque qu'on nomme la richesse publique; la propriété et le travail une mine à laquelle on fait rendre le plus qu'on peut; et le contribuable un tributaire que l'on rançonne, ou, pour prendre les expressions depuis longtemps consacrées par l'usage, « une brebis que l'on tond et une poule que l'on plume : » — l'autre, selon lequel l'impôt est une participation, et, comme le dit le mot lui-même, une « contribution » au payement des biens dont l'état social confère la jouissance, l'apport individuel de chaque associé dans l'actif commun, la rétribution fractionnaire grâce à laquelle deviennent possibles les services collectifs dont chacun recueille sa part, et, pour parler avec plus d'exactitude et de précision encore,

¹ M. Thiers.

l'indispensable *cotisation* par laquelle se solde cette portion essentielle des *frais de production* qu'on appelle les « frais généraux. » Énoncer ces deux systèmes, c'est, nous le croyons du moins, les juger ; et, si le premier a eu dans tous les temps, et conserve encore dans le nôtre, tant d'adhérents, ce n'est pas seulement parce que, comme toute erreur, il *favorise des intérêts* (la vérité sert toujours plus d'intérêts que l'erreur) ; c'est parce qu'il ne se présente guère en général dans sa nudité, et que ce qu'il a de faux et d'odieux disparaît, aux yeux de ses théoriciens comme aux yeux de leurs trop crédules disciples, sous les périphrases et les accessoires dont on enveloppe d'ordinaire sa substance.

C'est juger également, au moins en termes généraux, les diverses sortes d'impôts et les différents procédés employés pour en opérer le recouvrement. Si l'impôt n'a ni règle ni mesure naturelle et absolue, et si le but n'est que d'avoir et d'avoir le plus possible, peu importent les bases d'imposition et les moyens employés pour atteindre ces bases ; coûteuses ou non, compliquées ou non, équitables ou non, vexatoires ou non, toutes les contributions sont bonnes si elles produisent ; l'empirisme est le seul secret de l'homme d'État, et tout son art, en ce qui touche à la formation des revenus publics, se réduit à cette formule célèbre proclamée, selon le mot d'un de nos amis ¹, « avec moins d'esprit encore que d'excessive sincérité, du haut d'un ministère des finances : *le maximum de produit possible avec le minimum de mécontentement.* » Si au contraire l'impôt, comme toute chose ici-bas, a sa limite et sa loi ; s'il n'est licite qu'à la condition d'être nécessaire, inoffensif qu'à la condition d'être profitable ; et si, pour n'être pas un mal sans compensation et une violence sans excuse, il faut qu'il rende, en services réels et appréciables, l'équivalent au moins de ce qu'il coûte en incontestables sacrifices, — il n'y a de taxation raisonnable que celle qui atteint la fortune réelle, de perception sage que celle qui va à son but par les voies les plus simples et les moins onéreuses, et de répartition avouable que celle qui, proportionnant pour chacun la charge à l'avantage, neutralise à l'avance par l'intérêt à recevoir la répugnance à payer. Il est aisé de comprendre que les impôts directs seuls (moyennant encore un certain nombre de précautions relatives à leur quotité, à leur assiette et à leur recouvrement), peuvent répondre, autant que le comporte l'imperfection des choses humaines, à ces difficiles conditions : que les impôts indirects au contraire, par leur nature même, s'en écartent forcément ; et que les prétendus avantages relevés à la louange de ces impôts, — fort appréciables peut-être, en tant qu'expédients, aux yeux des hommes d'affaires,

¹ M. V. Modeste, *Du Paupérisme*, p. 276.

fares qui ne voient que la difficulté du jour, — constituent réellement, au point de vue des principes, et pour les hommes attachés au droit et soucieux du bien durable, des inconvénients sérieux et même des motifs formels d'exclusion.

Que disent, en effet, les apologistes en titre de ces impôts ? — Qu'ils sont les plus légers à supporter, parce qu'on ne les sent pas, les payant, la plupart du temps, sans le savoir ou sans en distinguer le montant. — Qu'ils sont les plus proportionnels et les plus volontaires, parce que, frappant la chose et non la personne, ils n'atteignent celle-ci qu'à raison de sa consommation et qu'autant qu'elle peut et veut consommer. — Qu'ils sont les plus justes et les plus démocratiques, parce que nul n'y échappe et que tout le monde est égal devant eux. — Enfin, qu'ils sont les plus productifs et les plus propres à fournir des ressources considérables, parce que, grâce à l'*illusion* et à l'*incertitude* dans laquelle reste inévitablement le contribuable sur leur incidence et sur leur quotité, ils permettent de tirer de lui, par un heureux artifice, ce qu'il ne consentirait jamais à donner spontanément et en connaissance de cause. Or à qui, nous le demandons, à moins de la plus inconcevable légèreté ou de la plus inexcusable insouciance, peut-il échapper que les deux premières allégations sont contradictoires, et qu'elles se détruisent l'une l'autre ? Une charge qu'on subit sans le savoir n'est pas une charge volontaire, mais un joug imposé par ruse ; et une charge volontaire n'est pas une charge supportée par ignorance, mais une obligation qu'on accepte en connaissance de cause et après en avoir apprécié la nature et mesuré l'étendue. Quant au poids, il est ce qu'il est, non ce qu'on le suppose ; et, pour avoir été pesé d'une main maladroite ou dans une balance fautive, un fardeau n'en est pas moins lourd aux épaules qui le portent. Quant à la liberté des consommations, réelle pour les choses dont l'abstention est indifférente ou facile, ce n'est pas seulement une fiction, c'est une dérision que d'en parler à propos des choses d'utilité générale, à plus forte raison à propos des choses de nécessité universelle, comme la plupart de celles que frappent les impôts indirects ; et, bien qu'à la rigueur la liberté implique la faculté de mourir de faim ou de se laisser geler sur place, c'est par trop abuser des termes que de dire qu'on se nourrit parce qu'on le veut bien et qu'on se chauffe selon sa fantaisie.

Ce n'est pas à meilleur droit qu'on parle de proportionnalité, et les impôts indirects, à moins de n'être que de simples taxes somptuaires, sont forcément, et souvent à double titre, des impôts pro-

gressifs à rebours. « Il y a, dit un financier économiste dont personne ne s'étonnera que nous invoquions ici l'autorité, des dépenses qui sont communes à tous, dont personne ne peut s'abstenir¹. » Il y en a même dont les plus pauvres sont les plus forcément chargés, les aliments grossiers, par exemple, et leur condiment inévitable, le sel, naturellement proportionné au nombre des bouches à nourrir et à l'insipidité de la nourriture². Faire porter l'impôt sur ces dépenses, « grever le nécessaire et frapper le besoin; » mettre, sous prétexte d'égalité, « au même niveau devant l'impôt la famille où le nécessaire est tout, et celle où le nécessaire ne représente que le dixième ou le vingtième de la dépense annuelle; agir ainsi « en proportion contraire de la fortune, et se prendre, » non aux ressources du contribuable, mais « aux existences elles-mêmes³; » c'est établir de véritables « capitations, ou pis même que des capitations⁴: » car « l'impôt, de classe à classe, et dans chaque classe de personne à personne, pèse en raison inverse des facultés ou des revenus; et une taxe personnelle qui rapporterait autant à l'État nuirait moins aux intérêts des masses et serait moins contraire aux règles de la proportionnalité et de la justice⁵. » Loin donc d'être équitables et démocratiques entre tous, ces impôts sont par excellence des impôts opposés à l'égalité civile et à l'équité naturelle; et, sans confondre à cet égard dans un même arrêt ce qui peut et doit être distingué, sans frapper d'une égale et aveugle réprobation toutes les formes existantes ou imaginables de l'impôt indirect, sans méconnaître même, en aucune façon, la possibilité évidente d'atténuer, dans une large mesure, par le choix des matières imposables, par la gradation des taxes et par le mode de recouvrement des droits, la portée de ces nombreux et graves inconvénients, nous croyons être en droit de dire, tout au moins, que ce sont des inconvénients inhérents à la nature même des contributions indirectes, et d'autant plus rapidement croissants qu'on fait à ces contributions une part plus large dans l'ensemble des recettes publiques. Ce n'est donc pas sans raison, à notre avis, que le juge éminent et éminemment modéré que nous venons d'invoquer leur reproche d'avoir « rendu plus chère la vie des classes ouvrières et fait retomber sur ces classes le principal poids du fardeau⁶; » et ce n'est pas par une vaine jalousie, comme on le dit trop souvent, mais par un sentiment vrai, quoique confus et souvent brutal, de leurs in-

¹ M. Hippolyte Passy, *Dict. d'écon. pol.*, art. *Impôt*.

² *Id.*, *id.* Voir aussi Baudrillart, *Manuel d'écon. pol.*, p. 488.

³ Voir Modeste, *Paupérisme*.

⁴ H. Passy, même article.

⁵ *Id.*, *id.*

⁶ *Id.*, *id.*

térêts et de leurs droits, que ces classes leur sont partout et si généralement antipathiques. Les contributions indirectes ne font pas, dit-on, acception de personnes, puisque ce n'est pas l'*homme*, mais le *produit*, qui compte avec le fisc, et qu'il n'importe pas à celui-ci quelle main lui donne, pourvu qu'il reçoive. Est-on bien sûr qu'il y ait dans ces paroles autre chose qu'un de ces jeux de mots, aussi dangereux au fond que puérils, par lesquels il est toujours facile, mais rarement prudent, de se cacher ce que l'on n'aime pas à voir ? Ce n'est pas à l'*homme* davantage, c'est au *bien* qu'en veut l'impôt direct, l'impôt foncier notamment; et c'est, dans un cas, le **POSSESEUR** quel qu'il soit, comme dans l'autre le **CONSUMMATEUR** quel qu'il soit, qui paye ou doit payer. Parce que le nom de l'un est inscrit, parfois inexactement, dans les livres et sur les bordereaux du percepteur, l'autre *habituellement* laissé en blanc, quoique souvent parfaitement connu, les choses ne changent pas de nature; et il suffirait, pour que les apparences devinssent identiques, de prendre la peine de faire décliner au contribuable ses qualités, ou de frapper, comme on l'a souvent proposé, par une incontestable et salutaire simplification, les produits à l'origine, avant leur mise en circulation par le producteur¹. Mais la différence, fictive là où on la signale, est flagrante là où on la nie. Dans un cas c'est l'actif, dans l'autre le passif qui se trouve atteint par l'impôt; là sur les ressources, ici sur les besoins que la charge se mesure; et, si l'on peut soutenir que la perception ne fait pas acception de *personnes*, on ne peut nier qu'elle ne fasse étrangement acception de *positions*. Le même orateur que nous avons cité plus haut, et que nous aurons plus d'une fois encore à citer, l'organe principal de la droite dans la discussion de la Chambre des Représentants de Belgique, M. de Naeyer, a fait ressortir ce contraste dans des paroles d'une expressive et énergique originalité: « Il y a, a-t-il dit, des contribuables que vous n'oseriez pas faire comparaître devant les agents du fisc; et cependant, au moyen des impôts de consommation, vous parvenez à leur arracher le *denier du contribuable*. » Ce sont là des paroles rarement prononcées jusqu'ici, et plus rarement applaudies, par des représentants de la grande propriété, mais qui, pour être nouvelles, n'en sont pas moins vraies et sensées, qui n'en font même que plus d'honneur à l'intelligence et aux sentiments de ceux qui savent les dire et les comprendre. Elles suffiraient, sans rien ajouter, pour faire justice du dernier prétendu avantage de l'impôt indirect, l'obscurité et l'illusion; car ce n'est pas impunément qu'une institution est convaincue, ou seulement soupçonnée, de conduire à de pareils résultats; et dire que cet impôt, plus que l'impôt direct, peut servir d'in-

¹ Voir Baudrillart, *Manuel*, *ubi supra*.

strument à l'inégalité ou à l'arbitraire, et contribuer ainsi à agrandir la regrettable distance qui sépare la richesse de la pauvreté et le riche du pauvre, c'est dire qu'il n'est ni d'une bonne justice, ni d'une sage politique, de s'abandonner à ses dangereuses séductions et d'abuser de ses apparentes facilités.

Mais ces facilités même ne sont qu'apparentes, et c'est une grave erreur que de croire que l'impôt le moins senti et le moins avoué soit celui qui présente, pour la prospérité des finances et pour la facilité des recouvrements, le plus de sécurité et le plus de ressources. Pas plus pour les charges matérielles de la vie sociale que pour les difficultés morales de la vie individuelle, il n'y a profit à dissimuler aux hommes leurs obligations; et ce n'est jamais qu'aux dépens de leur force qu'on enlève quelque chose à leur responsabilité. La lumière est la vie du monde, la liberté en est le ressort, et ce n'est pas impunément qu'on les affaiblit l'une ou l'autre. On peut, par surprise, engager en un moment les hommes dans des entreprises qu'on n'aurait pas osé leur proposer ouvertement; mais ce n'est que pour les périls qu'ils ont librement abordés qu'on est en droit de compter sur leur constance et sur leur énergie. On peut de même arracher aux hommes, par la ruse ou par la contrainte, des sacrifices dont on ne songerait pas à mettre le chiffre sous leurs yeux. Mais le fardeau qu'on n'a pas placé soi-même sur ses épaules les fait toujours plier; et toutes les combinaisons de la finance ne valent pas, pour soutenir l'édifice du crédit et parer aux besoins vrais de la société, l'irrésistible élan et la fermeté féconde de la bonne volonté éclairée. Aussi est-ce à l'impôt direct que, dans toutes les circonstances critiques, il a toujours fallu en revenir; et c'est dans les pays où l'impôt est le plus librement accepté et le plus exactement connu de tous qu'on a toujours trouvé au jour du besoin les plus faciles et les plus inépuisables ressources. L'impôt indirect fléchit dans ces circonstances; et, dans les circonstances ordinaires elles-mêmes, il tend sans cesse à se dérober sous le faix, au point de répondre souvent par une diminution de produit à une augmentation de demande¹. Non-seulement, en effet, la consommation se resserre quand on la charge, et la disparition du consommateur trompe la main

¹ Tout le monde sait que c'est à la suite d'une expérience de ce genre que l'Angleterre a commencé à modifier son système financier. On avait voulu « pour parer au déficit, *exiger de l'impôt tout ce qu'il peut rendre*. Les taxes mêmes qu'on essaya de renforcer furent celles qui laissèrent le plus de vide au Trésor. Et R. Peel, en arrivant aux affaires, dut proclamer que l'impôt était arrivé à sa dernière limite: *Jam bound to say that the people of this country has been brought to the utmost limit of taxation.* » (Disc. du 10 mai 1842.) — V. Bastiat, *Introduction à Cobden et la Ligue*, p. 43. — Depuis c'est par des dégrèvements que le célèbre financier anglais et ses successeurs ont poursuivi et atteint l'élévation des revenus publics.

trop impatiente de l'atteindre; mais à l'artifice qui a pour but de masquer le poids du fardeau répond la ruse qui cherche à dissimuler l'étendue des forces; et il s'établit infailliblement, entre le fisc qui veut prendre et le contribuable qui refuse de donner, une lutte qui tourne également au détriment du contribuable et à celui du fisc. L'habitude de la dissimulation et de la fraude provoque des précautions gênantes, des investigations blessantes et des soupçons odieux; la perception, embarrassée de mille exigences excessives et pourtant insuffisantes, devient un travail aussi difficile que dispendieux, parfois une campagne en règle qui se fait le fusil sur l'épaule et le sabre au poing; et, tandis que les frais démesurés de cette laborieuse opération absorbent une part exagérée de la recette, déjà bien réduite par le mensonge et par la mauvaise foi, les gênes, les entraves et les vexations, inséparables de toute réglementation compliquée et de toute surveillance défiante, arrêtent dans sa naissance la formation de la richesse et le développement des transactions, et épuisent par avance cette abondance privée de laquelle dépend inévitablement toute abondance publique. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières; et « réduire par des surcharges, » intentionnelles ou involontaires, directes ou indirectes, aperçues ou ignorées, les facilités de la production ou de la circulation, de la vente ou de l'achat; « réduire » par suite « le pouvoir de consommation des classes pauvres, leur bien-être et leur travail; mettre hors de leur portée des satisfactions élémentaires que l'addition de l'impôt rend inaccessibles; c'est, à leur détriment » d'abord sans doute, mais « au détriment de la société entière » aussi, « arrêter la formation de l'épargne là où, comme sur un sol aride, elle est plus nécessaire et d'un commencement plus difficile¹: » c'est frapper l'arbre à la racine pour lui arracher plus complètement ses fruits; et c'est, pour emplir plus vite le vase où l'on brûle d'étancher sa soif, troubler et détruire même, en atteignant imprudemment le sol qui la porte, la source où se forment et se puisent les eaux vives, l'activité excitée par l'espérance, et le contentement soutenu par le sentiment de la sécurité et de la justice. Ce n'est pas seulement la richesse, c'est la paix publique qui y perdent; et ce n'est pas sans péril pour l'ordre, non plus que sans dommage pour la dignité et pour la morale, qu'on sème la défiance entre les intérêts privés et les intérêts publics, et qu'on expose les citoyens, membres du corps social, à considérer comme leurs ennemis, par rapport à leur bourse tout au moins, le corps social lui-même et les agents qui le représentent. L'apologue de Ménénios Agrippa est d'une incontestable et éternelle vérité. Mais ce n'est pas en dérobant sa part

¹ Voir Modeste, *Paupérisme*.

dans l'ombre, comme s'il rougissait de sa voracité, que l'estomac peut éviter la jalousie et la malveillance des autres organes; c'est en leur exposant franchement l'étendue de ses besoins, et en leur montrant, par l'exact tableau de la circulation dont il est le point de départ, l'intérêt qu'ils ont eux-mêmes à ne le laisser pas plus pâtir que s'obstruer.

Les dénominations triviales sous lesquelles le peuple désigne les agents des contributions indirectes sont, à cet égard, des signes de plus de conséquence qu'on ne pense; et l'étymologie, vraie ou fausse, des mots gabelle ou gabelou (*yabare, attraper*), suffirait pour indiquer le vice de ces procédés détournés. La franchise et la loyauté sont impossibles là où la confiance n'existe pas, et le désordre est toujours prêt à se produire dans les faits quand l'harmonie ne règne pas dans les esprits. N'est-ce pas pour des griefs matériels, fondés ou non, que se sont produits de tout temps la plupart des désordres populaires? N'y a-t-il pas au fond de toutes les utopies sociales une question de remaniement d'impôt, et n'est-ce pas en transformations et en déplacements de charges que se traduisent la plupart du temps les exigences de la multitude? Dans un temps, surtout, où l'*impôt progressif sur les riches* est le mot d'ordre commun des réformateurs de la rue et le résumé de tous les programmes de rénovation violente, n'y a-t-il pas prudence, aussi bien que justice, de la part de ceux qu'alarment ou indignent à bon droit ces funestes tendances, à s'entendre enfin pour ôter à l'envie ses prétextes et à l'impatience ses excuses, en provoquant eux-mêmes, par des réformes légales et pacifiques, la répudiation, graduelle au moins, de tout ce qui ressemble seulement à un *impôt progressif sur les pauvres*? Et ne serait-ce pas, dès lors, à ceux qui se font plus ordinairement les défenseurs et les apologistes des taxes indirectes qu'il appartiendrait plus spécialement de s'en faire, en France comme en Belgique, les adversaires et les censeurs?

Ce serait, évidemment, abuser de la patience de nos lecteurs et faire injure à leur intelligence que de montrer, par de longs développements, que c'est surtout aux taxes de consommation, et parmi celles-ci aux octrois, que s'appliquent dans toute leur force toutes les critiques que nous venons de relever à la charge des impôts indirects. Ce sont surtout les taxes de consommation qui, pour être productives, doivent aller atteindre le pauvre, autant et plus que le riche, dans son nécessaire de tous les jours. Ce sont elles surtout aussi qui, pour ne pas faire vainement cette chasse difficile aux petites sommes, doivent lutter de ruse avec la misère, se métamor-

phoser avec les transactions ou se multiplier avec leurs objets, et enserrer de toutes parts, comme dans les mailles d'un filet à mille ouvertures et à mille enceintes, et l'industrie qui fabrique, et le commerce qui débite, et le besoin qui consomme. Ce sont les octrois, enfin, qui, joignant à ces inconvénients et à ces vices déjà si nombreux et si graves des inégalités nouvelles et de nouvelles entraves, coupent en tronçons séparés, sinon hostiles, le corps économique d'une nation, en ralentissent et en épuisent par cent détours et par cent fuites diverses la sève fécondante, sèment de toutes parts, sous les pas des citoyens laborieux et paisibles, les embarras, les embûches et les pertes de temps, et ressuscitent, en un mot, à toutes les portes des villes, avec leurs inévitables tracasseries, leurs formalités coûteuses et leurs investigations souvent préjudiciables et parfois choquantes, ces anciennes barrières intérieures que la Révolution se vante d'avoir reculées aux frontières, et qu'une réforme nouvelle semble devoir, aux frontières mêmes, abaisser et supprimer peut-être.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur ces déclarations catégoriques, et qu'on ne nous croie pas plus terrible que nous ne le sommes. Nous ne confondons pas, nous le disons bien haut, dans un anathème sans réserve et les octrois et les administrations qui les perçoivent; pas plus que nous ne faisons, de nos critiques sur les impôts en général, un texte d'accusation sans rémission contre les gouvernements des neuf dixièmes des pays civilisés: et notre intention n'est nullement de faire déborder sur la tête paisible des magistrats municipaux les flots d'une indignation facile, et de transformer à plaisir d'honnêtes gens, souvent fort dévoués et fort méritants, en vampires altérés de la substance de leurs concitoyens. Nous savons qu'on ne fait pas toujours ce qu'on veut, nous savons aussi qu'on ne sait pas toujours ce qu'on doit vouloir. Et tel qui, libre de toute responsabilité directe, fait à son aise la *critique* de ce qui existe, trouverait, nous ne l'ignorons pas, s'il lui fallait, selon l'expression vulgaire, mettre à son tour la main à la pâte, que *l'art est difficile*. Mais, en mettant hors de cause les intentions et les personnes, en faisant même, pour le passé, — et pour le présent, si l'on veut, — la part des préjugés, des habitudes et des nécessités de situation, nous pensons accorder assez à la justice et aux convenances; et la modération ne va pas, que nous pensions, jusqu'à exiger qu'on altère la vérité et qu'on amnistie l'erreur. L'octroi est une forme d'impôt qui a presque partout été adoptée très-innocemment, mais qui a toujours été mauvaise, qui l'est de plus en plus à mesure que prévalent dans le monde, avec les idées d'égalité et de justice, la rapidité des déplacements et des transports, et l'emploi des procédés

nouveaux de circulation. Ce qui le soutient, c'est qu'il existe et qu'il produit. Et l'on ne peut prétendre, en effet, que les hommes chargés de pourvoir aux dépenses communes suppriment d'un trait de plume, et sans avoir avisé aux moyens de les remplacer, les sources de revenus qui leur permettent de faire face à ces dépenses. Mais l'on peut affirmer que leur devoir est de songer à ce remplacement, et l'on peut affirmer aussi qu'il est en leur pouvoir d'y réussir. A ceux qui objecteraient « l'impossibilité administrative de trouver mieux, et de faire autrement, » ce rempart habituel de tout ce qui doit tomber, « ce palladium de tous les abus, » nous répondrions, avec M. de Naeyer, qu'il n'y a qu'une « impossibilité bien démontrée : c'est celle de *trouver pis*. » Et à ceux qui traiteraient cette affirmation de parole en l'air, et qui se retrancheraient derrière l'expérience des gens pratiques, nous ne serions nullement embarrassé de montrer, et en grand nombre, des hommes pratiques et expérimentés auxquels la pratique et l'expérience ont appris précisément ce que l'étude théorique nous enseigne. On peut se tenir en garde contre l'enthousiaste rapporteur du projet de M. Frère, s'écriant qu'il faut courir sus « à la proie malfaisante des octrois. » Et l'on peut se méfier d'un boucher, cité par M. Frère lui-même (à l'appui d'une assez étrange et inconséquente idée, du reste), qui se révolte contre « ce spectacle sauvage de douze cents baïonnettes préposées à empêcher l'introduction de la denrée; » bien qu'à coup sûr il puisse y avoir, aux yeux de tout le monde comme aux yeux de ce boucher et aux nôtres, un meilleur emploi à faire des « baïonnettes intelligentes. » Mais ce n'est ni l'intérêt, ni l'esprit de système, ni l'entraînement de l'inexpérience, qui peuvent être accusés d'avoir dicté à un fonctionnaire distingué, ancien maire, et excellent maire, de l'un des arrondissements de Paris, les réflexions que voici, et que nous reproduisons d'autant plus volontiers qu'elles ont été faites, comme les nôtres, à propos de la discussion des Chambres belges¹ :

« Comme toutes les contributions indirectes, dit l'honorable M. Vée, les octrois sont un instrument sans égal pour aider à lever de grosses sommes dans les petites bourses, mais comme pour elles aussi la perception en est des plus coûteuses; ils exigent la mise sur pied d'une armée d'hommes actifs et intelligents qui se trouvent ainsi enlevés à l'agriculture, au commerce et à l'industrie; ils présentent à la fraude des occasions qu'elle saisit trop avidement, et exercent une fâcheuse influence même sur les citoyens honnêtes par des actes réitérés de surveillance, nécessaires et légitimes sans doute, mais qui, toujours considérés comme vexatoires, entretiennent un fâcheux sentiment d'irritation contre l'autorité établie.

¹ Nous extrayons ce passage du compte rendu de la Société d'économie politique. Séance du 5 juin 1860. M. Vée a donné son opinion par écrit.

« Ces dernières considérations nous amènent à un rapprochement évident entre les inconvénients causés par la perception des droits d'octroi et celle des impôts douaniers. Qu'est-ce autre chose au fond que les barrières et les murs d'octroi, sinon une multitude de petites lignes de douanes intérieures? Sans doute, et c'est merveille, on n'a pas encore eu l'idée de les faire servir à la *protection* de l'industrie municipale¹; mais tout le monde convient qu'elles entravent et gênent considérablement cette industrie. Elles en rendent même quelques branches complètement impossibles dans l'intérieur des villes; et un écrivain qui s'est donné mission de soutenir que Paris devait être une place de *luxe* pour les riches oisifs, en prend texte chaque jour pour glorifier les bons effets de l'octroi établi, dont il déplore cependant encore l'insuffisance pour en chasser toutes les manufactures. Ces idées peuvent être politiques, mais elles ne sont certainement pas *économiques*.

« Ces lignes d'octroi ne gênent pas seulement l'industrie à l'intérieur des villes; elles sont, même en dehors, un obstacle notable à la circulation. Je connais une usine de la banlieue qui a des livraisons journalières à faire dans une autre commune placée à un point opposé du département. La traversée de Paris en ligne directe épargnerait une demi-journée de marche; mais il faudrait remplir des formalités gênantes, prendre un passe-debout et payer un employé pour la conduite; on a préféré allonger le voyage, ce qui a nécessité une augmentation du matériel en chevaux et voitures. Que de forces vives ainsi perdues par la gêne artificielle créée par le *mode* suivi pour la perception des revenus municipaux de nos grandes villes! — gêne qui se reproduit chaque jour, en tous lieux, et sous une multitude de formes; et l'étude des moyens qui pourraient permettre de les supprimer ne se lie-t-elle pas ainsi, non plus seulement aux intérêts locaux, mais à l'ensemble des transactions industrielles et à la liberté du travail et des échanges dans le pays tout entier? »

Telle est l'opinion mûrement réfléchie d'un administrateur éclairé de la plus colossale ville à octroi du monde entier. Telle était aussi celle du premier administrateur de la principale ville à octroi de la Belgique, M. Charles de Brouckère. Cet homme éminent, dont sa patrie entière déplorait naguère la perte comme une calamité nationale, dont la presse de toutes les nuances était unanime à célébrer et la capacité hors ligne et le noble caractère, et dont les funérailles pures de toutes pompes mensongères et factices offraient le rare et émouvant spectacle de toutes les classes de la population confondues dans un même hommage et dans un même deuil, n'était pas assurément un rêveur et un déclamateur. C'était avant tout un homme d'affaires, habitué à voir les choses comme elles sont, à les traiter comme elles doivent être traitées, et qui, dans l'industrie privée comme dans

¹ Ceci n'est pas tout à fait exact. En Belgique, plusieurs tarifs d'octroi étaient protecteurs, et, en France, la Société forestière se plaint de ce que l'octroi de Paris favorise la houille.

le maniemment de l'administration communale ou dans la direction des services publics qui lui furent tour à tour confiés¹, avait su toujours, malgré sa science de mathématicien et d'économiste (ou à cause d'elle peut-être), se montrer le plus positif et le moins chimérique des esprits. Chargé, en 1847, avec les hommes les plus compétents de son pays (et dans le nombre deux directeurs d'octroi, celui de Bruxelles et celui de Gand), de préparer le premier grand travail qui ait été fait sur ce sujet déjà alors à l'ordre du jour, le célèbre bourgmestre y traitait les villes à octroi, et la sienna la première, avec cette rude mais salutaire franchise qui n'épargnait pas plus les corps que les individus et les personnes que les choses; et il déclarait net, après avoir rappelé que « *la théorie condamne IMPITOYABLEMENT les octrois,* » qu'il « *est impossible de prélever au profit des communes un impôt indirect SANS LE RÉPARTIR ARBITRAIREMENT.* » Il montrait la perception absorbant « de 10 à 33 pour 100 du produit brut, » les gênes et les entraves poussées à ce point, « qu'une bouteille de liqueur portée de Bruxelles à Liège exigeait six déclarations, six visites et six paiements de droits; » et il affirmait que l'idée de « réviser les tarifs et de modifier les règlements *d'après des principes rationnels* était **UNE UTOPIE.** »

Le rapport collectif, différent de son rapport personnel en plus d'un point, et notamment en ce qui touche aux modes de remplacement à préférer, disait la même chose quant à l'urgence de ce remplacement, et constatait également, *à l'unanimité des membres de la commission*, et comme la première chose sur laquelle ils fussent tombés d'accord, l'impossibilité « de s'arrêter à une *révision*, » et la nécessité d'une « *suppression* » totale. Il indiquait même, comme « *reconnu* » par tous, « qu'il fallait recourir à l'*impôt direct* pour renverser les barrières intérieures. » Nous nous bornons, pour le moment, à énoncer cette indication, n'en étant pas encore à discuter les voies et moyens, et ne voulant pas mêler les questions. Celle que nous nous sommes posée était de savoir si la suppression des octrois, demandée par le ministère belge et votée par le parlement, était nécessaire, et si elle était réalisable. Nous croyons que cette question est tranchée, ou que jamais question ne le sera. Après tant de raisons, après tant de témoignages, nul doute n'est possible, et tout ce que nous pourrions ajouter serait superflu. M. Frère Orban avait raison de condamner les octrois, et il avait raison de penser qu'ils devaient disparaître. Il avait raison aussi de penser que cette disparition pouvait se faire sans porter atteinte aux recettes des villes ni aux facultés des contri-

¹ M. de Brouckère a été notamment ministre des finances, de l'intérieur et de la guerre.

buables ; car il est élémentaire qu'un mauvais impôt peut toujours être remplacé par un meilleur, non-seulement sans perte pour personne, mais avec bénéfice pour tout le monde. L'impôt n'a pas la vertu de « rien créer, » comme l'observait très-bien M. de Naeyer, et « l'octroi, » en particulier, « ne fait pas pleuvoir l'argent du ciel. » Il se borne à « le prendre dans la poche du contribuable. » La poche du contribuable n'est pas moins bien garnie, parce qu'on a changé le « procédé » pour y prendre ; et la richesse privée, qui fournit aujourd'hui, sous une forme défectueuse, le montant de l'impôt actuellement prélevé sur elle, n'aura pas cessé demain, parce qu'on le lui demandera sous une forme moins défectueuse, de pouvoir fournir ce montant. C'est ce que l'on oublie, beaucoup trop aisément, lorsque, comme on le fait tous les jours, on confond la taxe, qui procure les ressources, avec les ressources elles-mêmes, qui rendent la taxe possible, et lorsque, en conséquence de cette confusion, on oppose obstinément, comme une fin de non-recevoir invincible, à toute modification dans le système des contributions, non pas la supériorité des contributions existantes sur les contributions proposées, mais la nécessité de « conserver le produit » qu'on obtient d'elles. C'est tout simplement, qu'on nous pardonne l'expression, refuser de changer un seau pesant, incommode et percé de mille trous, contre un moins lourd et moins avarié, par la crainte de ne pouvoir, avec celui-ci, tirer autant d'eau du puits où l'on puise. C'est même pis, et la comparaison est bien au-dessous de la vérité, car le vice des mauvais impôts n'est pas seulement de percevoir mal et chèrement, mais aussi et surtout de contrarier la formation de la matière imposable. A moins donc qu'il ne s'agisse de le remplacer par un plus vicieux, la suppression d'un impôt reconnu vicieux est nécessairement, et à double titre, et pour la perception et pour le contribuable, une bonne affaire ; et « la question d'abolition n'est, comme le disait encore M. de Naeyer, qu'une question de forme et de mode. » C'est cette question de forme qui a fait tous les frais du long débat auquel se sont livrés nos voisins, et c'est elle que nous avons maintenant à examiner.

FREDERIC PASSY.

La suite au prochain numéro.

MADAME SVETCHINE

ET

LA CRITIQUE EN RUSSIE

Deux partis divisent le monde littéraire russe : le parti slavophile et le parti occidental.

Pour les slavophiles, tels que les a récemment dépeints un écrivain anonyme ¹, la marche historique de la nation a été faussée depuis Pierre I^{er} : on a vainement essayé de lui inoculer les idées, les institutions et les formes qui, nées ailleurs de la vie même du peuple, chèrement conquises par le sang, le sacrifice et l'expérience, ne peuvent que dépérir en Russie, comme des plantes de serre chaude artificiellement transportées sous une autre latitude, au milieu d'un autre climat. Les slavophiles prétendent se rejeter d'un siècle et demi en arrière et reprendre la trame interrompue de la destinée nationale. Les souvenirs anciens prennent à leurs yeux les nuances les plus vives et les plus séduisantes ; à les entendre, c'est en faisant passer dans la réalité présente l'application des mêmes errements que la Russie saura se préserver de l'invasion du matérialisme, et que le colosse du Nord cessera d'étouffer dans les liens factices que lui impose l'imitation servile de l'Occident. Tous les problèmes qui tourmentent le monde ont été depuis longtemps, selon eux, résolus en Russie : la fraternité y régnait à l'ombre de la foi ; le peuple, naïf et dévoué, était le modèle de la pureté et du patriotisme ; enfin la *commune* réalisait l'application prati-

¹ *La Russie en 1859* ; Naumbourg, p. 31.

que des nouvelles doctrines d'association et des promesses les plus attrayantes du communisme moderne.

Les occidentaux (*Zapadniki*), nom qui leur a été donné par leurs adversaires, comprennent dans leurs rangs tous ceux qui ne partagent pas l'enthousiasme superstitieux de la prétendue résurrection d'un passé fantastique : c'est assez dire qu'ils sont nombreux. Ils se divisent à leur tour en catégories très-variées, qui se partagent le terrain de la littérature, de la science et de l'art. Étrangers aux conceptions d'un idéalisme aventureux, ils scrutent avec soin les faits, étudient l'expérience des autres peuples, et tendent à faire occuper par la Russie une place élevée dans la grande famille européenne. « Nous n'avons pas encore d'histoire, disent-ils; de là vient notre faiblesse actuelle. Jusqu'ici nous n'avons réussi qu'à emprunter aux autres nations les formes extérieures du progrès, il faut que nous parvenions maintenant à nous en assimiler le fond essentiel en prenant pour base l'énergie du développement individuel. Nous n'avons point de passé qui nous domine et qui nous impose une direction inévitable; notre pays est comme une immense table rase sur laquelle il est permis de bâtir un édifice solide, un terrain bien nivelé qui promet une abondante moisson, pour peu qu'il soit cultivé avec habileté. La Russie peut conquérir sans de douloureux efforts les résultats dont l'Europe occidentale n'a pu profiter qu'en traversant de rudes épreuves. La féodalité et les croisades, le pouvoir de la papauté et la réforme, la rénovation philosophique et la Révolution française, nous donneront tous leurs fruits sans nous avoir imposé le travail de la croissance. Ouvriers de la dernière heure, nous obtiendrons la même rétribution que celle qui appartient aux ouvriers qui ont supporté la chaleur du jour et accompli la tâche la plus rude. »

En attendant la douzième heure, qui ne sonne pas assez vite à notre gré, slavophiles et occidentaux poursuivent une lutte acharnée. Souvent un problème d'archéologie, une hypothèse philologique, le sens d'une coutume éteinte et oubliée, donnent matière aux plus vifs débats. Aujourd'hui c'est l'ouvrage du comte de Falloux sur madame Svetchine qui a provoqué parmi eux une polémique bruyante dont il me semble instructif de présenter ici la succincte analyse.

Un gentilhomme, doué de talents dignes d'être voués à une meilleure cause qu'à celle de la désunion, a ouvert cette discussion par un article déjà reproduit à cette place, dans lequel, tout en se refusant à rendre hommage à la vérité, il avouait qu'en lisant la biographie de madame Svetchine il pleurait sur la Russie et ne se consolait pas de ce qu'elle avait perdu une telle femme¹ ! *L'Abeille du Nord*, *l'Inva-*

¹ Voy. *Tendances catholiques dans la société russe*, par le P. J. Gagarin. *Correspondant*, n° de juin 1860.

lide et presque toutes les feuilles l'apprécièrent avec autant de chauvinisme que le comte Dmitri Tolstoi. Peu goûtées, à ce qu'il paraît, du public, leurs critiques n'empêchèrent pas la troisième édition de l'ouvrage du comte de Falloux de se répandre à Moscou. Une femme, Française de nom, Russe d'origine, connue par plusieurs romans publiés sous le pseudonyme d'Eugénie Tour, voulut alors en arrêter le succès et glissa contre lui, dans le *Messenger russe*, un amer réquisitoire. Le directeur de cette Revue, la plus légitimement estimée en Russie depuis 1856, et qui ne compte pas moins de dix mille abonnés, fit suivre cette attaque de quelques lignes dans lesquelles il protestait hautement contre la partialité de son collaborateur et le surprenait en flagrant délit d'injustice et d'inexactitude. Celui-ci chercha à se disculper de ces reproches mérités et aggrava ses torts. M. Katkof lui répliqua en termes qui font honneur au parti que représente ce professeur distingué : c'est la traduction presque intégrale de cette réplique que je vais donner, parce qu'elle résume et clôt parfaitement ce débat. Je laisse donc entièrement la parole au plus vigoureux organe de l'opinion publique en Russie pour la faire quelque peu connaître en France.

« Madame Eugénie Tour, dit M. Katkof, nous a envoyé un article sur le livre de M. de Falloux intitulé *Madame Svetchine*. Malgré l'étrangeté de son ton et ses évidentes superfluités, cet article, vivement tracé, ne présentait pas de grave obstacle à son insertion dans le *Messenger russe* : nous lui promîmes de le faire entrer dans notre premier numéro. Toutefois, avant de le faire paraître, nous ne crûmes pas inutile de parcourir l'ouvrage qui faisait l'objet de cet article, et une rapide lecture nous donna la conviction que madame Eugénie Tour l'avait très-mal apprécié. Le temps pressait, nous ne pouvions plus remplacer sa critique par une autre, il nous était pourtant impossible d'en assumer la responsabilité; nous ajoutâmes à son travail quelques observations fort modérées, souverainement inoffensives, peut-être trop indulgentes. Quoiqu'il n'y eût rien de blessant dans ces observations, que nous avons pleinement le droit de rendre plus énergiques, madame E. Tour en fut blessée. Nous n'avons jeté aucun soupçon sur sa bonne foi, nous ne l'avons accusée d'aucun noir dessein; nous avons simplement essayé d'expliquer ses appréciations erronées et manquant d'impartialité. Elle proteste, elle en appelle à nos convictions, elle nous menace de nous mettre au ban de la société civilisée, elle nous qualifie d'ultramontain, presque de jésuite, et nous cite à la barre de l'opinion publique. Soit, nous nous y présentons en lui rappelant seulement que, devant tout tribunal, il importe moins d'être poli que sincère.

« Il est fort agréable au directeur du *Messenger russe* d'apprendre que ses convictions sont identiques à celles de madame E. Tour; il ne saurait cependant deviner jusqu'à quel point elles le sont, et, d'ailleurs, ce ne sont pas les convictions qui se trouvent ici en jeu : il ne s'agit que de simple justice, et nulle conviction ne peut atténuer une injustice. Nous avons l'ingénuité de confondre nos écrits avec nos actes. Selon notre opinion, ou, si l'on veut, selon notre conviction, toute parole publique, toute parole est un acte, et nous aimerions que cette conviction-là fût partagée par madame E. Tour. Quelle que soit la source d'où découle notre parole ou notre acte, sa première condition est d'être juste. A quoi nous servirait-il d'énoncer de solennels principes et d'agir au mépris de celui qui doit y tenir la première place? Vous avez devant vous une individualité à laquelle vous ne sympathisez pas, qui même vous répugne : en quoi consiste votre tâche, si vous êtes un critique, un juge ou un de ces chevaliers d'autrefois qui faisaient serment de protéger l'innocence et de poursuivre l'impiété? Ne consiste-t-elle pas à l'observer attentivement, à découvrir ses défauts pour concentrer ensuite sur eux tous vos coups? Quel profit retirerons-nous de nos labeurs si, au lieu de discuter avec nos adversaires, nous les accablons d'injures en fermant les yeux et en nous bouchant les oreilles? Quiconque veut être critique doit se poser pour règle de ne pas se laisser entraîner par des caprices et de ne pas s'aveugler volontairement. La question en litige comme notre adversaire ont droit tout d'abord à la justice, et c'est moins la générosité que le bon sens qui l'exige. On n'ajoutera pas foi à nos accusations si elles sont accompagnées d'invectives; nos coups ne tomberont pas sur ce que nous poursuivons, mais bien sur ce que nous voulions défendre, et, en manquant à la justice, nous prouvons que nous sommes moins mus par une conviction sincère, qui est toujours loyale, que par une fantaisie quelconque que nous décorons arrogantement du titre de conviction.

« Madame E. Tour s'est donné la magnifique mission de combattre à outrance les ténèbres et le mal; elle prétend, toute sa vie durant, poursuivre l'ultramontanisme et convaincre d'erreur le papisme. Comment inaugure-t-elle cette campagne, et que pouvons-nous en augurer? C'est madame Svetchine qu'elle saisit pour terrasser en sa personne l'esprit qu'elle abhorre. Comment lui convenait-il de s'y prendre si elle était mue par une conviction profonde et visant à un résultat sérieux? Elle aurait dû présenter d'abord ce qui était à l'avantage de son adversaire, ne pas cacher un de ses actes, en tronquer un autre, ne pas s'appesantir uniquement sur ce qu'elle supposait lui être défavorable, ne pas éviter si soigneusement de signaler tout ce qui pouvait lui être favorable; elle aurait dû ne pas condamner en

elle ce qui n'était nullement condamnable, ne pas citer ses paroles incomplètement, ne pas les traduire inexactement, voire même au rebours de leur sens. Un poinçon, dit un de nos proverbes, ne peut s'égarer dans un sac; le monde finit par savoir la vérité. S'il est prouvé que vous avez injustement agi, qui est-ce qui en souffrira ? sur qui la honte en retombera-t-elle ? Assurément, ce n'est pas sur nos adversaires, qui auront parfaitement raison d'éclater de rire. Ne vaudrait-il donc pas mieux présenter toujours les faits tels qu'ils sont réellement, reconnaître dans nos adversaires et de l'esprit, s'ils en ont, et de la moralité, et du jugement, afin d'être ensuite plus forts pour blâmer en eux le principe qui nous semble mauvais et dangereux, et démontrer combien ce principe contraste avec leurs qualités, combien il en affaiblit et paralyse le développement, qui serait bien plus fécond et limpide s'il n'était altéré et entravé par un germe pernicieux ? Supposons que madame Svetchine ait été une ardente ultramontaine, ne respirant que le plus exclusif esprit de fanatisme et d'un exemple funeste : était-ce une raison de la présenter comme un monstre bizarre, tandis qu'elle n'était pas un monstre ; comme un esprit vil et médiocre, tandis qu'elle possédait, au contraire, un esprit solide, élevé et maître de soi ? Convenait-il de lui refuser obstinément la moindre qualité et de se moquer de tout ce qu'elle a fait ou dit ? Si elle était une individualité aussi infime que vous la représentez, il était inutile de la pourfendre. Savez-vous ce que vous avez fait : l'ultramontanisme n'a pas reçu la plus légère atteinte de vos coups, et vous n'avez devant vous qu'une espèce de poupée, blessée et inanimée, que vous avez vous-même fabriquée et ornée pour ce tournoi d'un nouveau genre !

« Madame E. Tour ne semble pas, d'ailleurs, encore fixée sur la stratégie à suivre dans sa croisade contre les ténèbres et l'ultramontanisme. Si la mémoire de tout catholique doit être flétrie, uniquement parce qu'il est catholique, si prononcer le moindre mot pour sa défense est coupable, malséant, indigne d'un homme civilisé, pourquoi s'exprime-t-elle, dans le même article où elle accable madame Svetchine, avec tant de vénération et d'enthousiasme sur Joseph de Maistre ? Elle glorifie son esprit, ses vertus, la noblesse de son caractère ; elle cite complaisamment des épisodes de sa vie, elle n'oublie aucune des anecdotes qui lui font honneur, et tout cela, elle l'emprunte au livre *maudit et impie* du comte de Falloux. Joseph de Maistre occupe une grande partie de l'article de madame E. Tour ; le souvenir de ses diverses et héroïques actions n'y était précisément pas indiqué ; malgré cela, elle lui consacre une place importante et répète tout ce qu'en a dit M. de Falloux. Cependant Joseph de Maistre était partisan de l'*obscurantisme* qu'elle reproche si amèrement à madame Svetchine ;

il en était plus partisan que ces catholiques qui fréquentaient son salon, contre lesquels madame E. Tour n'a pas d'épithètes assez injurieusement énergiques, quoique plusieurs d'entre eux fussent parfaitement honorables, fort intelligents, et jouissent de l'estime de tous les partis en France. A quoi tient cette gracieuseté inattendue pour Joseph de Maistre? Notre écrivain regrette que cet homme remarquable ne soit pas resté en Russie et n'y ait pas accepté la situation qui lui fut offerte. Sa haine de l'*obscurantisme* ne brûle donc pas d'une flamme égale, puisqu'elle lâche la bride à cet auteur et la tient si serrée au pauvre petit oiseau éclos sous ses ailes. Chez de Maistre, tout est admirable; chez madame Svetchine, tout est détestable. Quelle *étrangeté!* Cela est d'autant plus étrange, en effet, que madame Svetchine ne s'est jamais distinguée par son fanatisme; elle n'avait rien de ces manières rudes et tranchantes attribuées au comte de Maistre : son esprit était ouvert et familiarisé avec les littératures de tous les peuples civilisés et les chefs-d'œuvre anciens; d'une érudition profonde, ses *Lettres d'Italie* révèlent une âme singulièrement accessible aux beautés de la nature et des arts; perpétuellement en commerce avec des personnes de différentes confessions, elle ne les a jamais inquiétées, et son mari, qu'elle soignait si tendrement, sur lequel elle avait une immense influence, le général Svetchine, vécut et mourut *orthodoxe*. Est-ce là un trait de fanatisme et d'intolérance? C'est en vain qu'on en chercherait trace dans ses œuvres, si on peut donner ce titre à ce qui a été trouvé après sa mort et édité par M. de Falloux, car ses œuvres ne sont que diverses pensées tracées à la hâte, sans dessein, le plus souvent au crayon, de sorte qu'on a eu beaucoup de peine à rassembler ces fragments épars, à les déchiffrer et à en former un tout. Elle n'était pas écrivain, la *jalousie de métier* ne devrait pas animer son critique. Elle ne destinait évidemment pas ses écrits à l'impression, elle n'en a même jamais fait lecture à ses amis; elle n'avait donc pas besoin de s'y préoccuper de la tournure de ses phrases, de viser à un effet bien loin de sa pensée. C'était un colloque intime avec elle-même, rien absolument ne l'y gênait; eh bien, dans ces écrits, il n'y a pas le moindre accent d'intolérance, rien qui approche de l'*obscurantisme*. Il ne s'y trouve pas l'apologie du papisme en tant que papisme, presque rien contre les autres confessions; malgré toutes ses recherches, son éditeur n'a rien pu y découvrir relativement à son entrée dans l'Église catholique. Ses écrits ont un caractère religieux général, et la plupart pourraient être signés par tout homme religieux, protestant ou orthodoxe.

« Le croirait-on, madame E. Tour est presque plus admiratrice de J. de Maistre que ne l'était madame Svetchine? Quelque chère que lui fût sa mémoire, elle a cependant assez de liberté d'esprit pour décou-

vrir sur cette figure quelques ombres inaperçues par notre critique; elle ne niait pas que « M. de Maistre ne s'était peut-être pas assez affranchi de quelques préjugés, étendant sa soumission aux principes posés jusqu'à leurs conséquences les plus éloignées, en vertu d'une logique dont la rigueur extrême n'est peut-être pas de ce monde. — Répondant à toutes les exigences de sa raison, satisfaisant à tous les besoins de son génie, le système catholique, observait madame Svetchine, était pour lui à l'état de démonstration vivante, et jamais peut-être la puissance du catholicisme ne s'est exercée plus grande et plus absolue. La foi était tellement devenue la propre nature de son esprit, que, hors d'elle, il ne pouvait consciencieusement admettre qu'ignorance, limites étroites, mauvais vouloir ou mystérieux châtement. L'idée en lui réglait tout, et soumettait son cœur plus honnête et plus droit que naturellement pieux. »

« Madame Svetchine ne respirait pas seulement le fanatisme, c'était encore, — toujours d'après madame E. Tour, — une femme sans cœur! Cependant tout ce qui est connu de sa vie, comme tout ce qu'elle a écrit, témoigne une passion excessive pour les œuvres de piété et de miséricorde. Elle ne se mêlait pas, il est vrai, d'*intrigues* d'amour, et la part qu'on y prend serait-elle pour notre critique la seule preuve de sensibilité? Ce n'est pas tout. Il la rend responsable de l'esclavage qui existe chez nous, il s'irrite de ce qu'elle n'ait pas compati dès son enfance au sort de nos paysans, il lui fait un crime de ce qu'elle n'a pas vendu ses biens en Russie, et, donnant libre cours à des allusions sans aucun fondement, elle oublie de mentionner l'énorme correspondance qu'elle entretenait avec ses amis de Russie qui lui rendaient compte de ce qui s'opérait sur ses terres, d'après les réponses desquels l'on juge clairement que celle qui les interrogeait se préoccupait beaucoup plus de ce qui pouvait nuire au bien-être ou à la dignité morale des familles que de ce qui devait accrottre ou diminuer son revenu, provoquait ou facilitait sans relâche les affranchissements et interdisait le transport désastreux des serfs d'une terre sur une autre.

« Russe de cœur, fille de l'Église orthodoxe, madame E. Tour n'a pu se défendre d'un sentiment pénible en parlant d'une femme russe qui a abandonné le pays et la foi de ses pères. Ce sentiment est honorable, quoiqu'il n'eût pas dû l'entraîner jusqu'à cette intolérance, à cet exclusivisme, à ce fanatisme contre lesquels nous nous élevons tant dans les autres et dont nous entendons être exempts; mais ce qui ne l'est pas, c'est que le temps de la réflexion n'ait pas modifié ce mouvement de colère et qu'elle n'ait pas trouvé dans la vie de madame Svetchine, racontée par elle-même, plus d'un motif pour la disculper de l'âpre reproche d'apostasie. Madame Eu-

génie Tour ne l'ignore pas, puisqu'elle l'a elle-même si élégamment rappelé, — madame Svetchine, jusqu'à ce qu'elle fût atteinte par la propagande catholique, n'appartenait positivement à aucune Église; ses liens avec l'Église orthodoxe étaient superficiels; elle n'a pu la trahir, n'en faisant pas réellement partie. Madame E. Tour nous a rendu compte de son éducation, du centre dans lequel elle naquit et dans lequel s'écoula sa jeunesse. Elle n'est pas coupable du vice de notre société; elle n'est pas coupable de ce qu'elle naquit à Saint-Petersbourg au milieu de Français et ne fut entourée que de Français; ce n'est pas sa faute si la société dans laquelle elle est née et a été élevée, n'avait aucune vie originale, vivait, pensait et s'exprimait en français; ce n'est pas sa faute si c'était d'un sol étranger que cette société tirait tous les éléments de son existence morale, et il est fort naturel qu'elle ait fini par se transporter sur ce sol-là : elle ne quittait la colonie que pour la métropole. Madame E. Tour sait tout cela et nous l'a narré on ne peut mieux. Malheureusement, elle n'a pas voulu se rendre compte de ses propres démonstrations, et, au lieu de diriger ses coups sur le mal véritable, elle les a exclusivement réservés pour son innocente victime. Tous les arguments de nature à justifier madame Svetchine, le critique, — usant d'une singulière manière de procéder et peut-être sans s'en apercevoir, — les retourne contre elle; il poursuit à l'étranger la *renégate* de ses sarcasmes et ne sait pas mettre de frein à son mépris. Ce ne sont pas pourtant les séductions matérielles qui ont engagé madame Svetchine à quitter Saint-Petersbourg : elle y était admirablement posée et tout lui souriait : elle y était dans l'aisance, honorée, fort en faveur à la cour. Elle alla en France, non pour accroître ses jouissances matérielles, mais pour les diminuer, pour y vivre dans un cercle modeste d'hommes dont les sentiments correspondaient aux siens. Nous avons mille motifs de nous indigner davantage contre ceux qui, satisfaits du sol sur lequel les a jetés le destin, y mènent une vie béate dans une atmosphère de serre chaude.

« La jeune Sophie Soimonof ne connaissait aucune religion, n'appartenait à aucune Église; le sentiment religieux ne se réveilla en elle que lorsqu'elle rencontra le comte de Maistre. N'est-il pas fort à l'avantage de sa nature qu'au milieu du vide et de la futilité de la vie mondaine elle se soit si énergiquement éprise d'intérêts profonds et intimes? N'est-ce pas une merveille que de voir une jeune femme de la cour pâlisant sur des in-folio théologiques? Peut-être aurait-elle pu mieux employer ses facultés qu'à l'étude des ouvrages que lui prêtait de Maistre; toujours est-il qu'elle les employait incomparablement mieux que bien d'autres qui végètent dans la sphère où elle est née et dont elle s'est échappée.

« Voyons maintenant madame Svetchine à Paris. Madame E. Tour rassemble aussi soigneusement tout ce qui peut jeter sur elle quelque ridicule qu'elle évite tout ce qui peut être interprété en sa faveur; elle se plaît à ne la dépeindre qu'entourée d'*obscurantistes* et de fougueux ultramontains. Or, ici encore, les renseignements qu'elle a recueillis sur les hommes sont complètement erronés. M. de Falloux appartient à ce parti catholique nettement séparé de celui qu'on appelle rétrograde et n'a jamais cessé de le combattre. M. de Montalembert ne peut pas davantage être qualifié d'*obscurantiste*; on peut ne pas partager ses opinions, les contester et les blâmer : on ne saurait nier qu'il est une des plus remarquables individualités de son pays, et il est impossible de ne pas rendre hommage à la noblesse de ses sentiments. Aussi est-il estimé non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, non-seulement dans les contrées catholiques, mais encore dans les contrées protestantes. Le P. Lacordaire est un des plus beaux types du clergé français : toujours sous son froc a battu un cœur libre, aucun parti ne lui a refusé son estime, et les républicains de 1848 eux-mêmes l'ont appelé à siéger dans leur Assemblée. Le critique s'est bien gardé de dire que les hommes de l'école de l'*Univers* ne faisaient pas partie de la société de madame Svetchine, et que Tocqueville en était, qu'il professait pour elle un véritable culte, aimait à l'entretenir de ses plus intimes pensées et à lui communiquer les travaux au milieu desquels la mort l'a surpris.

« Les lettres de Tocqueville à madame Svetchine occupent une place importante dans sa biographie et en sont un des plus précieux bijoux. Il semblait difficile de ne pas en parler; c'est pourtant ce qu'a fait notre critique. Quelques extraits de ces lettres, d'un intérêt réel, auraient grandement animé son récit; il a mieux aimé se priver de ce secours et le remplacer par le portrait inutile du comte de Maistre. M. de Tocqueville était un homme, en effet, auquel a applaudi toute l'Europe civilisée; tous les partis ont lu ses œuvres, sinon avec une égale sympathie, du moins avec une égale attention; non-seulement il n'appartenait pas au parti ultramontain, mais même au parti catholique à la tête duquel sont MM. de Montalembert et de Falloux; c'était un esprit suffisamment libre du dogmatisme exclusif et clérical. On comprend qu'il était malaisé à madame E. Tour de parler de ses relations avec l'être ridicule que son imagination a enfanté, et auquel lui, Tocqueville, écrivait : « Souffrez, madame, que je vous dise, avec toute la vivacité qu'on peut mettre à ce que l'on dit de loin et par écrit, qu'il n'y a personne dont le sort m'intéresse plus que le vôtre et à qui je souhaite de meilleur cœur toutes sortes de biens qui touchent une âme telle que la vôtre et qui sont si fort au-dessus des facultés et même des désirs de tant d'autres : beaucoup d'occasions de

bien faire, de consoler, de secourir, d'élever tout ce qui vous approche. Vous avez le goût et vous savez le prix de ce noble emploi de la vie. »

« La correspondance de Tocqueville ne se borne pas à d'intimes épanchements; il ne s'adresse pas à madame Svetchine comme à une respectable vieille femme, il voit en elle une intelligence extraordinairement supérieure, il lui confie ses pensées, il soumet à son jugement ses idées, ces mêmes idées qui l'ont tant distingué parmi les écrivains contemporains de la France, et l'on peut dire de l'Europe entière. Il lui prouve, entre autres, la nécessité pour le clergé de prendre une part plus active dans les intérêts même politiques de son pays, tout en lui accordant que l'influence du clergé, comme celle de la femme, doit principalement s'étendre sur les sources générales et intérieures d'activité, sans entrer dans leur détail extérieur. Malheureusement, les réponses de madame Svetchine à Tocqueville n'ont pas été en possession de ses éditeurs, et nous ne pouvons juger de leur contenu et de leur esprit que par les lettres de son correspondant. « Que j'aime, lui disait-il, à vous entendre parler si noblement de tout ce qui ressemble à l'esclavage ! Je suis bien de votre avis que la répartition plus égale des biens et des droits dans ce monde est le plus grand objet que doivent se proposer ceux qui mènent les affaires humaines. Je veux seulement que l'égalité en politique consiste à être également libre, et non, comme on l'entend si souvent de nos jours, tous également assujettis à un même maître. » Tocqueville ne touche qu'à de grands sujets politiques et d'un universel intérêt. En fait de pages de ce genre, celles de madame Svetchine *sur le Christianisme, le Progrès et la Civilisation* sont particulièrement attachantes, quoiqu'elles ne dépassent pas le nombre de treize (chiffre qui suffit à madame Eugénie Tour pour les dédaigner); ses autres écrits ne le sont pas moins, surtout celui sur la *Résignation*, qui est le plus complet et peut-être le plus irréprochable; tous ne sont pas seulement intéressants au point de vue religieux, mais tous sont dignes d'attirer l'attention du psychologue, du moraliste, de tout homme qui réfléchit.

« Madame Svetchine n'écrivait pas de pamphlets, elle ne prétendait pas à l'infailibilité de ses jugements sur les événements politiques et leurs acteurs; son opinion pouvait parfois être défectueuse à l'instar de celle de contemporains plus à même qu'elle de ne pas se tromper; tout ce qui lui échappe cependant sur cette matière est marqué au coin de la franchise et d'une rare sagacité. C'est ainsi qu'elle écrivait après l'élection du 10 décembre 1848 :

« N'avez-vous pas été surpris de cette recrudescence napoléonienne, de cette passion ignorée trente ans du peuple même qui la portait dans son

sein ? Il faut convenir qu'il entre beaucoup de haine dans cet amour, et que l'horreur de la République en grande partie a fait les frais de ce retour vers les souvenirs de l'Empire. Comme préférence individuelle, les intelligences élevées, en grande majorité, auraient choisi le général Cavaignac; mais, en lui rendant personnellement hommage, les uns redoutaient un peu de faiblesse qu'on lui supposait dans le caractère, les autres son dévouement à la forme républicaine, et presque tous, les contacts que lui avait faits son passé, contacts avec lesquels il n'a jamais voulu rompre. J'écarte ici comme très-absurde et très-calomnieuse la supposition, dans l'esprit de quelques-uns, d'engagements pris par le général Cavaignac avec les anarchistes. Singulière idée ! le général Cavaignac a été repoussé par la saine partie de la France en défiance d'un libéralisme trop avancé, et c'est le seul homme, dans cette même France, que les socialistes ou communistes, de toute date et de toute espèce, exècrent. Il est plus que probable qu'il serait tombé sous leurs coups s'il était arrivé à la présidence. Au milieu de tout cela, à peu d'exceptions près, son éloge est dans toutes les bouches, et, pour ma part, c'est le seul homme de ce moment-ci qui m'ait paru toujours droit, sincère, loyal, conséquent avec lui-même et parfaitement intègre. Il y a de l'antique dans sa vertu, et, si le pays avait été le moins du monde républicain, il y aurait donné sa confiance. Quant à son compétiteur..... c'est un corps transparent à travers lequel chacun voit ce qu'il veut, le prenant lui-même pour quelque chose qui se traverse. Le mouvement qui le fait préférer est peut-être assez immoral; on le traite comme l'œil louche traite l'objet qu'il fixe, voyant à un tout autre point que celui où il semble regarder. Où ce système conduira-t-il ? Les grandes déceptions n'attendent-elles pas ces combinaisons qui semblent percer l'avenir si avant ? C'est toute la lumière et la sagesse de ce monde; il sera curieux de voir les effets qu'elles porteront... »

« Le 6 avril elle mandait à la comtesse Chreptowitch :

« A voir ce qui se passe d'un bout de l'Europe à l'autre, ne dirait-on pas un gigantesque et universel dessein qui s'accomplit ? On voit bien les fautes qui ont été faites, mais elles ne sauraient expliquer ni une telle simultanéité, ni un tel concert, ni une telle rapidité. Ne croyez pas qu'il ne se serait agi, pour arrêter les événements, que d'un coup d'œil plus incisif et d'un bras plus fort. En regard des grands faits publics, il est rare que les hommes ne soient bien petits; mais aujourd'hui tout est impuissant devant l'irrésistible. »

« Et, jetant un regard sur l'état agité, mais sans désordre, de l'Angleterre, elle ajoutait :

« Elles sont moins rares qu'on ne croit, les batailles dont l'issue étonne autant les vainqueurs que les vaincus. Ce qui me frappe dans les luttes anglaises, c'est quelque chose de substantiel dans les passions mises en jeu. On sent que, dans le vrai ou dans le faux, ils y sont jusqu'au cou, que la

chose publique est leur chose à eux-mêmes, qu'ils s'y transportent tout à fait, et que cet intérêt qu'ils sont appelés à défendre leur a été transmis par un grand nombre de générations, au moins pour la plupart, et qu'il a passé dans leur sang. Il y a loin de là au factice, au superficiel des constitutionnalités nouvelles, où le vague et la fantaisie du moment jouent un si grand rôle, quand ce n'est pas l'intérêt particulier qui en décide. Certes, je n'ai pas envie d'abaisser la France devant sa rivale; mais, en fait de mœurs politiques, on sent qu'en Angleterre elles sont devenues une seconde et réelle nature, et qu'en France elles sont encore de convention. Il résulte de là que les témoins de ces luttes les suivent en France avec un intérêt qui n'est que pour l'esprit, tandis qu'en Angleterre la préoccupation générale est contagieuse, et qu'au lieu d'observer simplement on se sent entraîné. »

« Nos lecteurs le voient, nous n'avons pas eu seulement pleinement le droit, mais nous avons eu la rigoureuse obligation de déclarer que madame E. Tour a jugé madame Svetchine avec partialité et injustice. Nous avons dit que son article était quelque peu partial et pas tout à fait juste : on pourrait maintenant nous reprocher de ne pas l'avoir taxé de *très-partial et excessivement injuste*. Nous avons seulement à dire, pour notre justification, que nous y avons vu un dépit dont le motif pouvait être louable; en revanche, son second article n'admet plus aucune excuse! Notre faible protestation ne rappelait que les premières règles de la plus simple justice et ne semblait donner aucune prise au reproche d'*obscurantisme*, aussi n'en parlons-nous plus; mais il nous est impossible de ne pas exprimer à madame E. Tour notre étonnement du sans-gêne avec lequel elle traite l'objet même de la discussion. On n'a pas idée du mépris qu'elle témoigne à ce pauvre petit traité *sur le Christianisme, la Civilisation et le Progrès*. Elle s'irrite de ce qu'une femme ait osé aborder un sujet auquel *l'homme le plus doué de génie* ne doit toucher qu'avec crainte. Elle oublie les lances qu'elle a elle-même brisées en faveur du droit des femmes à traiter les sujets les plus élevés et l'usage qu'elle a fait elle-même de ce droit; elle ne se donne pas la peine d'expliquer pourquoi il serait défendu à un homme ou à une femme de méditer sur des sujets aussi essentiels que le christianisme, la civilisation et le progrès. En vérité, nous ne nous souvenons pas qu'un écrivain ait jamais aussi peu compris ou voulu comprendre le livre qu'il s'est chargé d'apprécier. Madame E. Tour avoue qu'elle ne l'a lu qu'avec un inexprimable ennui; nous le croyons, et nous regrettons vivement qu'elle ne se le soit pas épargné, car il est évident que sa plume n'a pas cessé d'être sous l'influence de cet inexprimable ennui. D'après madame Svetchine, à ce qu'elle prétend, il est déraisonnable de penser que les connaissances humaines progressent avec le temps, que nous en avons plus que nos ancêtres, et, pour prouver que madame Svetchine

s'est rendue coupable de cette énormité, elle traduit quelques phrases d'elle avec la plus aimable inexactitude féminine, pas assez inexactement toutefois pour que le lecteur un peu attentif ne s'aperçoive de quoi il s'agit. Avec le temps, le niveau général des connaissances dans l'humanité s'élève, tandis que les lois générales et les dons de la nature humaine restent constamment les mêmes.

« Le temps, dit à ce propos madame Svetchine, préside au développement successif, à l'avancement graduel des masses, mais il ne peut rien, siècle ou année, sur ce qui fait atteindre à l'espèce humaine le point culminant de sa grandeur intellectuelle et morale. Ce que le temps perfectionne nécessairement, ce sont les méthodes, les classifications; ce qu'il crée, ce sont les instruments, et c'est bien assez pour sa gloire. »

« Madame Svetchine ne parle pas, comme le prétend le critique, de la valeur des *connaissances scientifiques* de Pythagore, de Platon et d'Aristote, lorsqu'elle dit : « Comptons-nous dans nos académies beaucoup de savants qui dépassent les proportions de Pythagore, de Platon et d'Aristote ? » elle ne comprend pas dans ces proportions le niveau des sciences, qui, comme elle le dit ailleurs, s'élève par la marche du temps, et par conséquent ne cesse pas plus de s'élever que le temps ne cesse de marcher; mais elle comprend évidemment cette force d'intelligence, cette étendue de conception que nous admirons dans les anciens et que nous admirerons toujours, quelle que soit la distance qui nous sépare d'eux, de même que nous continuerons à regarder les chefs-d'œuvre de Phidias et de Praxitèle comme des modèles qui n'ont pas été dépassés. Ceci n'est pas une opinion, c'est un fait, et ce fait, si compréhensible et si peu discutable, a paru au critique une pensée incendiaire, a provoqué son indignation et le fait s'écrier : « D'après cela, il n'y a pas de progrès. C'est bien là la théorie bien connue des catholiques. Est-ce celle, monsieur, qui aurait votre sympathie ? »

« Ceci n'est qu'ingénu; plus tard les choses se gâtent davantage. Le terme de sympathie revenant ici, nous nous contenterons d'observer qu'on peut parfaitement ne pas accorder à un individu de la sympathie, mais qu'on est tenu d'accorder à tout le monde la justice. On peut comprendre une certaine manière de penser non-seulement en ne la partageant pas, mais encore en la combattant. Toute pensée qui n'est pas contraire aux lois générales de l'intelligence et de la morale peut être acceptée avec estime, même avec sympathie, si elle est le fruit d'une existence, si elle a réellement vécu dans une âme, quoique nous soyons autrement bâtis que l'individualité dont elle procède et que nous ne puissions nous l'assimiler. On ne peut pas comprendre, par exemple, MM. Villemain et Cousin quand ils élèvent leur

voix en faveur de la papauté; mais on peut voir avec sympathie, quelque triste que soit cette sympathie, des hommes sincèrement convaincus, comme M. de Montalembert, défendre ce principe, tout en ne partageant pas leurs conclusions et en les niant¹. A l'opposite, on peut tenir à une pensée et répugner à la manière dont elle est énoncée; on peut être zélé partisan de la liberté et lire sans aucune satisfaction, voire même avec regret, les hymnes que lui chantait naguère le journal *l'Univers*.

« Mais poursuivons et achevons notre tâche.

« Non contente de fausser la pensée de madame Svetchine, madame E. Tour la dénature complètement. Le traité dont il est question est une preuve touchante, irréfragable, de la loyauté et du libéralisme de ses opinions religieuses. Chrétienne fervente, profondément dévouée à l'Église qui lui avait ouvert les portes du christianisme, elle n'en convient pas moins que de grands progrès eurent pour point de départ la haine ou le mépris des catholiques; que de bienfaites améliorations ont été introduites dans la société par la parole et l'activité des hommes que les abus de l'Église catholique ont détournés du christianisme; que ces incroyants, les philosophes du dix-huitième siècle, ont souvent conservé plus que ses adhérents le véritable esprit du christianisme; que cet esprit, contre lequel ils combattaient, a résidé en eux à leur insu. Elle ne s'étend pas sur la réforme ni sur les autres confessions, elle ne la juge pas, elle constate simplement son apparition au milieu de la chrétienté et concentre son attention sur les penseurs du dix-huitième siècle, qui se dressèrent, selon l'opinion générale, comme une négation du christianisme tout entier. Elle affirme que les idées bienfaites qu'ils ont répandues étaient puisées à la source du christianisme et étaient empruntées à son esprit.

« Les philosophes, dit-elle, n'ont qu'essayé d'étendre à la société ce qui jusque-là avait été appliqué surtout à l'individu. Ils ont tenté d'agrandir le cercle et d'élargir le précepte. »

¹ Désireux de rendre scrupuleusement la pensée de l'écrivain russe, je ne me suis pas cru en droit de l'atténuer dans ce passage, symptôme de préjugés dont ne sont pas encore exempts les esprits les plus distingués de Moscou. M. Katkof ne comprend pas que MM. Villemain et Cousin élèvent en faveur de la papauté leurs voix éloquentes. Cela lui serait cependant facile s'il voulait bien reconnaître, avec ces maîtres à jamais illustres, que le spiritualisme est représenté par le christianisme, que le christianisme lui-même est excellemment représenté par l'Église catholique, et qu'ainsi le Saint-Père est le représentant de tout l'ordre intellectuel et moral. Avant même de revenir à la foi primitive de ses pères, l'intelligent directeur du *Messageur russe* pourrait avoir l'esprit assez libre pour voir, comme le disait M. Foisset à un protestant, qu'au fond la cause du pape était la sienne, comme elle est la cause de tous ceux qui n'admettent point l'omnipotence de César dans les choses de Dieu.

« Elle appelle les enfants de l'Église des enfants insoucians et ingrats qui laissent piller l'héritage de leur père; elle regrette que ce ne soit pas eux, mais leurs ennemis, qui réalisent l'œuvre de l'Amour chrétien.

« Soyons généreux, conclut-elle, indulgents envers nos ennemis; mais aux frères que nous respectons et chérissons, nous leur devons d'être sévères. Les fautes des catholiques ne nous touchent-elles pas aussi bien plus que leurs injustices humaines de leurs adversaires? Pour combien donc faut-il compter dans la réforme ou dans la philosophie encyclopédiste les abus, le relâchement qui nous y ont conduits? »

« Que fait notre critique? Ne comprenant pas la pensée de madame Svetchine, il lui fait subir une effrayante métamorphose, il la tronque; il raille avec une surprenante vanité son *obscurantisme*, et s'écrie, en croyant l'écraser : « Tout homme civilisé ne sait-il pas que les réformateurs et les philosophes du dix-huitième siècle se sont révoltés contre les vices du clergé catholique? » Tout le monde le sait, austère critique, madame Svetchine l'a dit avant et mieux que vous, car cette question lui était familière, tandis qu'elle ne vous sert qu'à faire une phrase que vous ne reconnaissez pas dans la bouche d'un autre.

« Après avoir cité deux passages de madame Svetchine, le critique déclare que ce qu'elle dit ensuite ne renferme qu'un aphorisme, contenu dans le premier livre élémentaire venu, qui ne méritait pas qu'on lui sacrifiât tant d'esprit et de talent, à savoir que le christianisme n'est pas l'ennemi de la vraie civilisation. Madame Eugénie Tour raffole de pensées neuves; mais qu'est-ce qu'une pensée neuve? Une pensée découverte par nos efforts, cultivée par notre esprit, échauffée par notre cœur, peut se nommer neuve, quoique le principe qu'elle exprime soit l'éternel patrimoine du sens commun, et que mille individus l'aient exposée. Tout revient à savoir si vous l'avez réellement conçue, si elle est un résultat du labeur de votre intelligence. C'est en cela que consiste l'originalité de la pensée et sa valeur, ne ressemblant en rien à ces assignats qui, passant de main en main, vivent d'un crédit qui n'a aucune base et conduisent souvent des sociétés entières à de lamentables banqueroutes.

« Nous ne nous étendrons pas davantage et laisserons au public le soin de tirer de nos paroles les conclusions voulues. Cependant, afin qu'il puisse juger madame Svetchine, nous croyons utile de traduire ces pages si impitoyablement lacérées par madame E. Tour, qui lance ses foudres contre nous-mêmes uniquement parce que nous lui en avons recommandé la lecture, et avant même que nous ayons eu le loisir d'exprimer tout le bien que nous en pensons. »

Après avoir offert à ses lecteurs une traduction complète du merveilleux traité de madame Svetchine *sur le Christianisme, la Civilisation et le Progrès*, le très-honorable directeur du *Messenger russe*, recueil lu par tout ce qu'il y a d'hommes sérieux en Russie, ajoute : « Voici ce que madame E. Tour appelle un exercice de pensionnaire sur un thème imposé par un pape catholique ! Le trait est sanglant ; mais qui blesse-t-il ? que prouve ce sarcasme ? »

Ce sarcasme ne prouve assurément rien contre le catholicisme, mais il montre qu'en Russie, comme partout, cette arme se retourne contre ceux qui s'en servent, et que quiconque dédaigne insolemment la justice est à son tour légitimement dédaigné par toutes les âmes élevées et délicates, dont, grâce à Dieu, mon pays n'est pas près de manquer.

Je serais heureux si cette simple traduction aidait à comprendre le mouvement actuel des esprits en Russie. Un savant ministre de l'empereur Nicolas, le comte Ouvarof, avait infligé pour devise à ce mouvement ces trois mots : *Orthodoxie, Autocratie, Nationalité*. A l'heure qu'il est, l'autocratie est en baisse et la nationalité en hausse. La plupart font bon marché de l'autocratie et de l'orthodoxie, et comprennent la nationalité à un point de vue pratique et politique plutôt qu'à un point de vue philologique ou historique. Une minorité obstinée identifie toutefois la nationalité avec l'orthodoxie grecque, et cette déplorable confusion la heurte à l'absolutisme, qui corrompt tout ce qu'il touche. Aucun de ces deux programmes ne peut aveuglément nous convenir ; mais, obligé de faire un choix, rien n'apparaissant sur l'horizon en dehors du parti slavophile, dont madame Eugénie Tour est l'Egérie, et du parti occidental, dont M. Katkof est le valeureux champion, il nous semble que c'est avec ce dernier parti que nous pouvons davantage sympathiser, et que les catholiques doivent, en tout cas, lui être reconnaissants de n'avoir pas méconnu le grand esprit qui, selon l'expression du R. P. Lacordaire, représentait en France l'honneur de la Russie.

Prince AUGUSTIN GALITZIN.

LES QUAKERS

LEUR PASSÉ ET LEUR PRÉSENT

Quakerism, past and present, by JOHN ROWNTREE. Londres, Smith and Elder, 1859.
— *The Peculium, an essay on the decline of the society of Friends*, by TH. HANCOCK.
Londres, Smith and Elder, 1859. — *The Quakers or Friends: their rise and decline* (anonyme). Londres, Sampson and Low, 1859.

Il s'est passé tout récemment en Angleterre un fait digne, croyons-nous, de l'attention de tous ceux qui aiment à suivre les progrès du travail de transformation politique, religieuse et sociale dont l'Europe est le théâtre.

Dans le courant du mois de mars de l'année 1858, on put lire dans les journaux un avis par lequel un « gentleman, » qui désirait garder l'anonyme, ouvrait un concours (parmi les quakers vraisemblablement) sur la question de savoir à quelles causes il fallait attribuer les symptômes de dissolution de la Société des *Amis* : c'est ainsi, on le sait, que les quakers se nomment entre eux.

Le concours a eu lieu l'année dernière aux termes et dans les formes indiqués, et les lauréats ont chacun livré leur *essay* à la publicité. Quelques rivaux, moins heureux, ont fait de même.

C'est à l'aide de ces documents que nous avons tenté de passer en revue les causes qui ont amené le déclin de cette secte des quakers, si étrange, qu'aujourd'hui encore elle est, même pour les Anglais, une « curiosité sociale. »

I

Supposez-vous dans une ville quelconque du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, arrivé de la veille dans le pays pour la première fois, au troisième ou au septième jour de la semaine, ce qui, en langage de quaker, signifie un mercredi ou un dimanche — Optons, s'il vous plaît, pour le dimanche, bien que les Amis s'assemblent en chacun de ces deux jours. — Tandis que vous parcourez les rues et les places en fendant la foule qui se rend aux églises et aux temples, certains groupes de personnes, hommes, femmes et enfants, attirent vivement votre regard par le contraste que la sévère simplicité de leur costume et la réserve impassible de leur maintien présentent avec le déploiement du luxe de tous ceux qui les entourent. Vous avez reconnu des quakers. Le noir et les couleurs foncées dominent dans leur vêtement. Le collet de l'habit des hommes est droit, leur chapeau est à forme basse et à larges ailes. Les femmes portent des robes de la coupe la plus simple et de couleur brune et unie, des châles et des mantilles à l'avenant. Leur chapeau est noir ou gris, absolument dépourvu de rubans et de fleurs, et tellement avancé sur les côtés, qu'il est de toute impossibilité d'apercevoir les visages de profil. Les plus orthodoxes d'entre elles ont un tablier. Hommes et femmes marchent lentement, silencieux et recueillis. Ils vont aussi remplir leurs devoirs religieux et se dirigent vers la maison de réunion, *house-meeting*. Les voilà qui entrent. Cette maison pourrait fort bien être la vôtre, car elle n'a rien, extérieurement du moins, d'une église ou d'un temple. La curiosité vous entraîne, vous les suivez et entrez après eux. Une vaste salle blanche s'offre à vos regards. Aucun signe sacré ne brille sur les murs absolument nus. Vous n'apercevez ni autel, ni orgue, ni même de pupitre; au fond seulement est une sorte d'estrade; en fait de sièges, point de fauteuils ni de stalles, mais des bancs. Chacun prend place sans bruit. Bientôt la salle est remplie, l'assemblée au complet. Alors, au milieu d'un silence solennel que rien ne trouble, les assistants commencent à s'absorber dans un recueillement profond; tous les fronts se courbent avec l'expression d'une méditation grave. Une première heure se passe ainsi, puis une seconde, sans que personne se lève, sans qu'aucune voix se fasse entendre. Enfin, sur un signe d'un des plus anciens, un mouvement se fait dans l'assistance entière. Mais il vous semble que l'on

s'apprête à sortir... En effet, le service divin est terminé, et il ne vous reste plus qu'à prendre les devants.

Si aujourd'hui personne ne s'est senti assez inspiré pour parler, pour « prophétiser, » un autre jour il pourra vous arriver d'être plus heureux et d'assister à un sermon.

Mais n'avez aucun regret : ce cas se fût-il présenté actuellement, vous n'en sauriez pas davantage. Le discours que, de l'estrade, le prophète ou la prophétesse débite en tremblant est si obscur, si énigmatique, si plein de réticences et de répétitions, de termes et de phrases intelligibles pour les adeptes seuls, qu'à moins d'être « de la maison, » il est impossible, de l'aveu des quakers eux-mêmes, d'y rien comprendre.

Voilà ce dont vous venez d'être témoin, ce que vous venez d'apprendre.

Le lendemain, ou un mois après, vous entendez dire, par exemple, que des quakers se mêlent de l'administration des affaires publiques; que, notamment, le brillant orateur des Communes, l'ardent champion de la réforme électorale et de bien d'autres, que M. Bright enfin, est quaker. Cela commence à déranger quelque peu l'idée que vous vous faisiez de la secte. Vous aviez cru jusqu'alors que les quakers ne cherchaient pas à jouir des droits civiques, qu'ils en étaient amèrement privés en plusieurs lieux, que partout ils se faisaient une règle de ne point se mêler de spéculations politiques et se tenaient soigneusement à l'écart de l'action gouvernementale. Vous ouvrez de grands yeux et vous vous demandez : Les *Amis* ne seraient-ils pas généralement tels qu'on les représente? Se sont-ils complètement modifiés? Ou bien encore Bright (pour parler comme eux et ne parler que de lui), Bright ne serait-il qu'une éclatante exception? Comme vous suivez plus attentivement que jamais tous ses mouvements, que vous ne perdez pas un de ses discours, devenus pour vous doublement intéressants, voilà qu'un beau jour vous l'entendez lui-même proclamer au *meeting* électoral de Manchester que le gouvernement de l'Angleterre n'est pas aux mains de la nation, mais bien le partage d'une « clique de familles. » Ce n'est pas tout, le jour suivant, le journal le plus considérable de la Grande-Bretagne qualifie votre héros de *démagogue* !

Ce spectacle d'un quaker chef de parti au Parlement, d'un membre éminent de la société des *Amis*, les plus doux et les plus inoffensifs des hommes, attaquant avec cette violence le gouvernement de son pays et s'attirant cette qualification de *démagogue*, qui, en Angleterre, a un sens plus odieux encore que chez nous, vous remet en mémoire l'étrange concours de 1858, et vous explique les inquiétudes exprimées par son honorable promoteur sur l'état présent

de son Église, et sur les dispositions de ses coreligionnaires. Que sont devenus, vous demandez-vous, les sectateurs de Fox et de Guillaume Penn? Comment ces hommes, jadis si étrangers aux intérêts de ce monde, en sont-ils arrivés à s'y jeter avec tant de passion? Où en est aujourd'hui, comme secte religieuse, ce rameau détaché du tronc mort de l'anglicanisme et qu'un reste de séve fit fleurir un instant au dix-septième siècle? C'est ce que nous nous proposons de rechercher et d'établir dans cette étude.

II

Si l'on réfléchit aux événements qui se déroulèrent en Angleterre à partir du règne de Henri VIII, il ne sera pas difficile de comprendre comment la conduite du gouvernement dans les choses de l'Église arriva à créer, à la longue, sinon un parti, du moins un groupe d'hommes également dégoûtés de l'arbitraire, des inconséquences et de la tyrannie déployés par les souverains qui se succédèrent sur le trône.

« Durant les douze ou treize années qui suivirent la mort de Henri VIII, dit Macaulay, la religion de l'État changea par trois fois : le protestantisme fut établi par Édouard VI, l'Église romaine relevée par Marie, le protestantisme rétabli par Élisabeth : la foi de la nation semblait dépendre des inclinations personnelles du souverain⁴. »

Pendant ce temps, la grande majorité de la nation, démoralisée par ces changements successifs de croyances, mais humblement soumise aux caprices intéressés des souverains, se prosternait devant le Dieu qu'ils lui commandaient de reconnaître ; le reste, c'est-à-dire une faible minorité éparse, isolée, mais douée de patience et animée d'une volonté moins flexible, attendait loin des théâtres de dispute et des champs de bataille la venue de jours meilleurs. Tel était, depuis quarante ans, l'état de la société anglaise lorsque tout à coup un enthousiaste se leva et fit entendre sa voix (1647). Cet homme ne craignait pas de déclarer qu'après avoir demandé aux dépositaires officiels de la religion le moyen d'assurer son salut et l'avoir demandé en vain, il l'avait cherché tout seul et avait fini par le trouver. Il proclame que chacun a en soi le même pouvoir, que, pour recevoir la lumière, il faut s'adresser à Dieu sans intermédiaire.

⁴ Burleigh et son temps, *Essays*, v. I, p. 226.

Cet enthousiaste, cet illuminé, était George Fox. Fils d'un tisserand, et tour à tour berger, cordonnier, puis berger encore, « Fox était de la première jeunesse. Le vice ne l'avait pas encore touché ; mais il était entouré de ses séductions et de ses pièges. Tourmenté du besoin d'une conviction religieuse, obéissant aux conseils de la conscience, il avait cherché vainement dans le christianisme conventionnel de l'époque, ou dans des consultations auprès de ceux qui faisaient profession de l'enseigner, cette satisfaction après laquelle soupirait son cœur, cette lumière appelée par son intelligence à demi close, et sans laquelle il ne pouvait vivre en paix ou être sûr du sentier qu'il devait parcourir. Différent des milliers d'hommes qui, en de semblables circonstances, se seraient contentés des miettes du confort spirituel, Fox se tourna, pour arriver à la paix de son âme et à la satisfaction de son esprit, vers le Grand Berger, vers l'Évêque des âmes. » Ainsi s'expriment les écrivains quakers.

Par aversion pour les hommes tels qu'il les trouvait, autour de lui surtout, vaniteux, méchants, impies, blasphémateurs, Fox avait quitté sa profession de cordonnier pour retourner aux champs. Bientôt il put prêcher à son aise. Ses parents avaient quelque bien. Il en profita pour abandonner la garde des troupeaux et commença son apostolat à travers les villes et les campagnes, prêchant partout contre ce qu'il appelait la pratique païenne du culte, la fraude, la violence, la vanité, le mensonge ; posant la morale comme l'assise principale des devoirs religieux. Partout il passionnait la foule, mais partout il était accablé de rigueurs et de mauvais traitements, injurié, battu, jeté en prison, tantôt comme vagabond, tantôt comme insubordonné ou perturbateur de l'ordre. Était-il traduit en justice, il refusait d'ôter son chapeau devant les magistrats et achevait de les exaspérer en les tutoyant. Entrait-il dans les églises, il interrompait les prédicateurs et les contredisait publiquement. Cependant les violences qu'il s'attirait n'avaient point le pouvoir de l'ébranler. Dès qu'il était remis en liberté, il reprenait son œuvre avec une nouvelle ardeur, avec un nouvel acharnement.

Néanmoins il eut bientôt des disciples. La société se composa au début d'hommes illettrés et grossiers, ouvriers des villes et des champs. Mais, avant que beaucoup de temps se fût écoulé, nombre de ces gens qui étaient, à un égal degré, fatigués des prétentions hautes de l'Église anglicane et des rigueurs du puritanisme, ou qu'avaient offensés les longues disputes des deux camps, se joignirent à lui. Dans une époque d'exaltation religieuse telle que celle qu'on traversait, les progrès de la société ne pouvaient manquer d'être rapides ; ils le furent effectivement, même à un tel point, que certains écrivains quakers trouvent eux-mêmes sujet de s'en étonner. Autour de la

société principale s'étaient formées, par toute la Grande-Bretagne, nombre de congrégations de moindre importance. Comment ceux qui se joignirent aux fondateurs de la nouvelle Église furent-ils suffisamment impressionnés et convaincus pour constituer en très-peu de temps un corps vraiment nombreux ? Si on eût posé une telle question aux Amis, remarque un écrivain quaker, leur réponse aurait été sans doute : « Le vent souffle où il lui plaît; et tu en entends le bruit; mais tu ne peux dire d'où il vient ni où il va : ainsi sommes-nous, nous autres, nés de l'Esprit-Saint. » Certes, c'est une réponse; mais l'on nous accordera qu'il est permis, sans être trop exigeant, d'en souhaiter une un peu moins éthérée. Heureusement, un autre écrivain quaker nous donne du phénomène en question une explication beaucoup plus substantielle et plus saisissable. Suivant M. Rowntree, un grand nombre de gens s'étaient réunis à Fox dans l'espoir d'être exempts des taxes ecclésiastiques (*tithes* ou *church rates*). Mais, quand ils reconnurent qu'au lieu d'être une épargne pour leur caisse, leur qualité d'Ami les exposait à de plus grands déboursés en amendes, sans parler d'une foule de mesures fiscales et de vexations auxquelles ils étaient en butte, ils abandonnèrent la société. Restèrent alors les fidèles, les sincères, les enthousiastes, phalange d'âmes simples et honnêtes, puisant dans leurs croyances nouvelles la force et le courage de subir les plus dures épreuves. Ceux-ci continuèrent avec Fox et agrandirent le martyrologe de la religion dont il s'était fait l'apôtre.

Séparés radicalement par la doctrine de l'Église dominante, leurs pratiques, leurs assemblées religieuses, furent considérées comme des défis à l'opinion et des offenses à la loi. Aux ordres qu'ils recevaient de se disperser, ils répondaient « qu'ils devaient obéissance à Dieu et non aux hommes. » Emprisonnements, spoliations, exclusion des droits civiques, toutes ces rigueurs commencèrent à fondre sur eux ; il en fut ainsi pendant longtemps, et cet état de choses s'est prolongé, bien atténué, il est vrai, par l'action du temps et l'adoucissement des mœurs, jusqu'au commencement de ce siècle-ci.

Cependant les Amis, loin d'être abattus, s'exaltaient dans des espèces de convulsions¹ qui ne les empêchaient pas de faire les plus

¹ C'est des tremblements, des contorsions, qui accompagnaient l'état de convulsion auquel se livrèrent quelques fanatiques, que viendraient, suivant certains écrivains, la dénomination de *quaker*, terme qui signifie en anglais *trembleur*. Suivant d'autres, et notamment les Amis, le nom de *quaker* leur aurait été donné à cause du tremblement qui se fait sentir dans la voix et le corps entier de leurs prédicateurs, alors qu'ils sont sous l'influence de l'Esprit-Saint. C'est aussi l'opinion de Voltaire (*Dict. phil.*, art. *Eglise*); mais il suppose que le tremblement en question est « affecté. » Le terme de *quaker*, par lequel les membres de la Société des Amis

grands efforts pour répandre la foi nouvelle, non-seulement dans les trois royaumes, mais dans les Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Amérique. George Fox avait payé largement de sa personne dans cette œuvre de propagande à l'étranger (1677); aussi est-il impossible d'admettre l'opinion émise par quelques Amis « qu'il n'éprouvait pas le besoin de rien faire de grand. » Cet esprit de prosélytisme, que quelques-uns n'ont pas voulu reconnaître à la Société, nous ne savons trop à quelle intention, finit même par prendre des formes bien étranges et donna lieu aux scènes les plus grotesques. Les Amis tentèrent de convertir à leurs croyances Cromwell, le parlement, les souverains étrangers, Louis XIV et le pape entre autres, et jusqu'au sultan Mahomet IV. Ce n'est pas qu'ils jouissent de quelque répit : leurs souffrances s'accroissaient au contraire. Une lutte ouverte s'engageait entre eux et leurs adversaires (et par ce mot nous désignons aussi bien la populace que l'autorité), lutte également obstinée des deux côtés, mais où tout le désavantage était d'avance pour les Amis. On ouvrit un arsenal de lois plus draconiennes les unes que les autres, et l'on s'en fit, sans pitié, des armes contre eux. L'intervention royale elle-même ne réussissait pas toujours à adoucir leur sort : elle se brisait contre l'acharnement des dépositaires de la loi ou contre les préjugés populaires. On estime qu'en 1660 le nombre des quakers emprisonnés s'élevait au chiffre de quatre à cinq mille. C'était, assurément, un spectacle bien triste ! Jetés au fond d'effroyables cachots, voués à une mort affreuse, ces malheureux ne manifestaient ni découragement ni colère. Ils se contentaient de répéter que les droits de la conscience sont inviolables, que leurs persécuteurs vivaient étrangers à l'esprit de l'Évangile. Ils s'encourageaient en se disant que c'était une nécessité et un devoir pour eux tous, appartenant au Christ comme à leur Seigneur, de se soumettre à la puissance du souverain et de supporter sans murmure injustices et souffrances, pour l'amour de leur chef spirituel. Enfin, ils déclaraient qu'ils ne rendraient en aucun cas le mal pour le mal.

Au milieu de ces tourments, la pensée leur vint que les colonies anglaises d'Amérique leur feraient un autre accueil. Ils y volèrent comme vers un champ d'asile. Mirage trompeur ! Les premiers qui abordèrent dans le nouveau monde, loin d'être accueillis en frères, furent traités en criminels. Quelques-uns même payèrent de leur vie leur fatale confiance, tant était grand le fanatisme calviniste de la populace ! Forcés, à la fin, par les gouverneurs, de se rembarquer, plusieurs furent renvoyés en Angleterre sur les mêmes navires qui les avaient amenés ! Pendant de meilleurs destins les attendaient

sont connus populairement, a de tout temps été employé avec une intention de moquerie ; mais cette intention est, dit-on, moins prononcée aujourd'hui.

sur le sol américain. L'un d'entre eux, W. Penn, ayant hérité à la mort de son père de créances considérables pour des avances que ce dernier avait faites au gouvernement anglais, reçut de la couronne, à titre de paiement, tout le pays désert des bords de la Delaware (1681). Libre possesseur, souverain en quelque sorte de cette vaste contrée qui a pris de lui le nom de Pensylvanie, le fameux quaker y appela ses coreligionnaires et fonda Philadelphie. De ce moment (1682), les Amis purent se développer à l'aise. Un courant non interrompu d'émigration s'établit d'Angleterre en Amérique, et, un siècle après, la population de la secte s'était élevée au chiffre d'environ cent cinquante mille âmes. Ce chiffre se trouve pleinement confirmé par le nombre des émigrants dans le cours de vingt-quatre ans (de 1676 à 1700), que l'on estime avoir été de cinq cents annuellement, en admettant, bien entendu, qu'il se soit maintenu tel quel pendant un siècle. Bien que les persécutions, celles exceptées qui avaient pour cause le refus de payer les taxes de l'Église anglicane, eussent cessé virtuellement sous le règne de Jacques II, et que la liberté de leur culte leur eût été confirmée par l'Acte de tolérance (*Toleration Act*) promulgué par Guillaume et Marie (1690), la mère-patrie fut considérée longtemps par les Amis autrement que comme une nouvelle Égypte. Outre qu'ils ne pouvaient oublier facilement le souvenir de ce que leurs pères y avaient souffert, ils continuaient d'y être exclus de la plupart des emplois civils et punis pour refus de service militaire.

C'est pourtant vers cette époque que la prospérité religieuse des Amis arriva à son apogée et que la persécution, découragée par l'émigration leur assura quelque tranquillité. Bientôt la fanatique ardeur des premiers sectaires alla s'affaiblissant et rapprocha leurs successeurs du reste des hommes, tandis que le développement progressif de la liberté politique et religieuse les mettait en possession de toutes sortes d'avantages. Mais, en même temps aussi, l'esprit de prosélytisme commençait à s'éteindre, et la secte revêtit ce caractère de passivité qui la distingue aujourd'hui entre toutes. En 1760, il y eut, chez les Amis, en Angleterre, une remise en vigueur (*revival*) de la discipline, qui s'était fort relâchée depuis un siècle. Plus tard se produisirent, à plusieurs reprises, tant en Irlande qu'en Amérique, des scissions et des schismes, dont les uns n'ont eu qu'une durée éphémère, mais dont d'autres subsistent encore. Il n'est plus question d'Anna Barnard ni des siens, mais les *hicksites* continuent à se tenir à l'écart, refusant d'admettre la divinité du Christ et la rédemption du péché. Jusque dans ces derniers temps, les quakers d'Angleterre s'étaient préservés de toute division. Mais il y a un peu plus de vingt ans (1836), un certain nombre d'Amis, sous la dénomination de *Bea-*

conites, crurent devoir faire acte de séparation parce qu'ils pensaient que les doctrines en vigueur étaient moins évangéliques que celles du Nouveau Testament.

Tels sont les traits principaux de l'histoire de la secte depuis son origine. Voyons ses dogmes et ses constitutions.

III

Tout homme peut communiquer immédiatement avec Dieu par sa foi en Jésus-Christ. Tous les hommes étant égaux, Dieu se trouve être leur maître unique, et le Christ, le grand prêtre du culte qu'ils lui rendent. Pour communiquer avec Dieu, il suffit d'être pénétré de la lumière intérieure (*inward light*), et cet état emporte avec lui le don de prophétie.

Le quakérisme, consistant en un culte intérieur et purement spirituel, entraînait de fait la suppression de tout agent intermédiaire. Aussi les Amis n'eurent-ils point de système ecclésiastique. Ils subordonnèrent tout, même les écrits des apôtres, aux paroles, à l'esprit, au caractère du Christ, qu'ils appelaient et appellent encore le grand apôtre et le grand prêtre de leur foi. Pour eux, une Église fut une société d'*amis*, mieux que cela, de *saints*, ne reconnaissant d'autre autorité que celle du Christ, dont ils prenaient les paroles comme règle de conduite. Pour le reste, ils s'en rapportèrent au jugement et aux décisions de la Société. Ils avaient rejeté dès le début, comme un héritage judaïque dont il importait de se défaire, temples, autels, rituel, etc. Comme il fallait, pourtant, charger une classe de gens de la surveillance générale, ils choisirent à cet effet les plus âgés d'entre eux. Les Amis ne devaient admettre de ministre spirituel que celui qui serait le produit de l'influence divine, libre don qui pouvait échoir à chacun des membres de l'Église et fait pour être exercé librement pour son édification. Cette organisation était le corollaire naturel du dogme fondamental et recevait l'approbation la plus explicite d'un des apologistes de la secte.

Ce serait pourtant une erreur de croire qu'ils n'aient point eu de ministres. Ces ministres sont libres de prêcher quand ils veulent et sont assurés d'avance d'une approbation qui leur constitue une véritable autorité¹. Qui dit ministre ou prédicateur dit prophète, attendu,

¹ Ceux qui ont donné la preuve de « la réalité de leur don » sont « reconnus »

suivant les quakers, qu'on ne peut prêcher sans être en possession du don de prophétie.

Ces ministres ou prédicateurs étaient nombreux à l'aurore de la Société; mais leur nombre est allé sans cesse en diminuant, par suite de la préférence marquée que les Amis finirent par donner au *silence* sur la prédication.

Expliquons ce que nous entendons par ce mot de « silence. »

Dans les commencements du quakérisme, le culte public pouvait également être rendu à haute voix ou dans un silence absolu : les Amis se prononçaient avec la même faveur pour les deux formes. Plus tard, la prière ou méditation silencieuse ayant reçu l'approbation d'un des hommes qu'ils considèrent comme l'organisateur de leur religion, ils se conformèrent docilement à sa décision.

« La grande occupation de chacun et de tous, disait Robert Barclay, doit être d'attendre la venue de Dieu, de se détacher de ses propres pensées et d'éteindre son imagination, afin de sentir la présence du Seigneur. Quand on est ainsi recueilli et concentré en soi, on sent les fraîches effluves de l'Esprit divin se manifester et prendre des formes : déclarations, prières, louanges, toutes choses qui, en rendant le culte évident, sont si agréables à Dieu. Lors même qu'il ne serait pas proféré un seul mot, le vrai culte spirituel n'en serait pas moins rendu et le Christ édifié¹. »

Dans le même ouvrage², Barclay donne la préférence au silence, sans pourtant condamner le culte oral. Il dit que « le silence *a et doit avoir* nécessairement la *principale part* dans le culte divin. » Bien plus, il rompt complètement avec cette dernière forme et se décide pour l'emploi exclusif du silence, en anathématisant toute autre manifestation positive.

« Toute forme de culte, dit-il, louanges, prières, prédications, que l'homme emploie à l'appel de sa volonté, qu'il peut également commencer et finir à plaisir, interrompre ou reprendre; que ce soient des formes prescrites, telle que liturgie, rite, etc., ou des prières conçues spontanément sur place, par le fait d'une faculté naturelle de l'esprit; tout cela n'est que superstition, culte volontaire (*will-worship*) et abominable idolâtrie aux yeux de Dieu, et doit par conséquent être renié et rejeté³. »

Et les Amis pensèrent comme lui, et si bien, que, actuellement en Angleterre, les deux tiers des meetings n'ont pas de ministres.

(*acknowledged*) par les assemblées disciplinaires, dont nous parlons plus loin, et cette reconnaissance leur donne entrée dans les conseils des ministres et anciens.

¹ *Apology*, p. 333 (11^e édition).

² *Ibid.*, p. 324.

³ *Ibid.*, p. 325.

Par ce que nous venons de dire de la prière, on a déjà compris qu'elle n'était pas en bien grande faveur auprès de Barclay. La prière fut, en effet, très-négligée : d'abord, en conséquence de cette doctrine de Barclay que, pour être valable, elle devait être offerte avec le concours de l'Esprit-Saint; puis, parce qu'on ne déterminait point en quel temps ni en quel lieu il conviendrait de prier.

Les livres saints ne furent pas mieux ménagés.

Dans le principe, les fondateurs de la secte et les chrétiens des autres communions avaient à peu près la même manière de considérer les saintes Écritures, ou, s'il y avait une différence, elle n'existait guère que dans le style employé pour les expliquer. Mais la conformité de vue ne fut pas de longue durée. Les quakers admirent bien vite, comme un fait indiscutable, que l'Esprit qui avait dicté les Écritures était plus grand que les Écritures mêmes. C'était encore une conséquence inévitable de la doctrine du culte intérieur du Christ. Du moment, en effet, qu'en l'observant, la Bible devait être révélée, ouverte (c'est le terme consacré), il devenait inutile d'y chercher le sens d'une révélation indirecte. Pourquoi aurait-on pris cette peine, puisqu'il suffisait d'être éclairé d'en haut pour recevoir immédiatement cette révélation ? Le résultat de cette opinion fut l'abandon à peu près complet de la Bible, et elle cessa presque absolument d'être lue dans les assemblées des Amis.

Ce qu'il est moins aisé de comprendre, bien qu'en ceci encore ils se soient conformés à leur doctrine, c'est que les Amis n'aient pas conservé au moins les deux sacrements du baptême et de l'eucharistie : l'exemple du passé ne prévalut pas. Quoiqu'ils aient été observés par tous les chrétiens, à quelques exceptions près, depuis les temps apostoliques jusqu'à nous, et par le Christ lui-même, ils les rejetèrent tous deux par suite de la prétendue découverte qu'ils crurent avoir faite qu'ils étaient manifestement opposés à la lettre ou à l'esprit des Écritures.

Le mariage fut réglé d'une manière particulière. Fox voulut en faire autre chose que ce que l'avait proclamé le parlement de Cromwell : un simple contrat civil ne le satisfaisait point. Il voulut lui donner la consécration religieuse, mais à la condition que cette consécration n'aurait pas, comme dans l'Église romaine, le caractère d'un sacrement. Il ne reconnaissait à aucun ministre le droit de marier. « Dieu unit, disait-il, non l'homme. » Partant de ce principe, on devine en quoi devaient consister les rites : les conjoints se rendraient à l'assemblée, un jour de culte, et il suffirait de la signature de quelques-uns des assistants pour certifier la validité du mariage.

La défaveur que les Amis jetaient sur la parole, ils l'étendirent à la raison. Fox et ses collègues crurent qu'en faisant taire la raison, en

enchaînant la volonté, en assignant enfin un rang très-subordonné à l'exercice des facultés intellectuelles, ils honoraient encore Dieu et étaient dans la meilleure voie pour l'immédiate opération de son esprit. Avec eux il fut défendu de penser, de sentir; défendu d'aimer le beau dans l'art, tout comme chez les puritains. L'exclusion de toute émotion, de celles, par exemple, que peut exciter la musique et le chant, est un point de doctrine. « J'étais poussé, dit Fox dans son *Journal*, à m'élever contre toutes sortes de musique (toutes sortes veut dire sans doute sacrée et profane), car la musique altère la pureté de la vie. » Et ses disciples, adoptant ces idées, admirent comme une vérité incontestable qu'il fallait se défier des beaux-arts, par la raison qu'on peut très-aisément les pervertir pour en faire des instruments de superstition ou de jouissance pour les sens.

Outre le don de prophétie qui pouvait échoir à chacun des croyants, il en est encore un autre dont les premiers Amis reconnurent l'existence et la nécessité. De même qu'ils ne concevaient point de prédicateur sans le don de prophétie, de même il fut admis par eux que, pour répandre l'enseignement religieux, il fallait avoir reçu un don spécial, le « don d'enseignement » (*gift of teaching*). Ce don était bien différent du premier. Suivant eux, l'un avait son siège dans la tête, l'autre dans le cœur. Quoiqu'on les eût rencontrés quelquefois tous deux chez le même individu, cette réunion ne fut considérée que comme un fait exceptionnel; et il fut arrêté, en thèse générale, que tel qui pouvait être un excellent prophète pourrait bien n'être qu'un médiocre vulgarisateur, et *vice versa*; la distinction fut maintenue.

Une conséquence d'un autre genre de la doctrine fondamentale du quakérisme, mais aussi considérable dans un autre sens que les précédentes, ce fut la prétention de ne point payer les taxes ecclésiastiques.

Ces taxes sont perçues, en Angleterre, au profit de l'Église anglicane sur tous les citoyens, orthodoxes ou dissidents, indistinctement.

Les quakers furent d'opinion qu'en payant des taxes à l'Église établie ils reconnaissaient implicitement le sacerdoce humain. Le refus de paiement fut donc considéré comme un point de doctrine, et ils s'y conformèrent strictement, même lorsqu'ils recevaient du pouvoir civil l'injonction de satisfaire aux réclamations qui leur étaient adressées.

Ce sont là les principaux traits, les traits les plus accentués de la doctrine du quakérisme, doctrine qui, faisant table rase de toutes les institutions, toutes les coutumes en vigueur autour d'elle, procédait, en religion, du déisme ou peu s'en faut, en politique, d'un radicalisme

extrême. Quand ce n'est pas de la religion que découle, chez eux, une coutume plus ou moins bizarre, c'est de la guerre acharnée que les Amis et Fox le premier faisaient à tout ce qui n'était pas simple, naturel, juste, moral et *ultra-égalitaire*. Ainsi les Amis se refusent à porter les armes par la raison que « quiconque se sert de l'épée doit périr par l'épée; » ils ne s'agenouillent que pour la prière, ne font point de signe de croix, n'observent ni jeûnes, ni jours de fête; s'interdisent toute consécration d'édifices, de cimetières, de meubles, etc.; ils ne prêtent point de serment juridique. — En partant de ce principe que tous les hommes sont égaux devant Dieu leur seul maître, ils traitent tout le monde et jusqu'aux souverains sur le pied de la plus parfaite égalité. Ils restent couverts, même devant les princes, les magistrats et tous les représentants de la loi. Ils ne parlent qu'à la deuxième personne du singulier. Parmi eux le maître tutoie le serviteur et le serviteur tutoie le maître. Il n'y a pas de circonstance qui puisse les faire renoncer à cette pratique, qui présente un contraste d'autant plus choquant en Angleterre, que là, plus que partout ailleurs peut-être, on se sert exclusivement de la seconde personne du pluriel, le mari en s'adressant à sa femme, le père à ses enfants, le frère à sa sœur; que là enfin l'on dit *vous* à l'homme et à la bête¹.

On ne sera pas surpris, après cela, que la règle des Amis soit de se refuser à recevoir comme à donner des titres honorifiques; qu'ils se gardent de tout langage flatteur, même de salutations qui ne seraient pas sincères; enfin qu'il existe tout un code d'us et de coutumes inspirés à Fox par sa préoccupation dominante de sauvegarder la morale et la simplicité du cœur. Les Amis doivent s'abstenir d'aller au théâtre ou au concert, de se porter des santés à table, de se livrer à la danse, à la musique, aux jeux de hasard. Les mois et les jours n'ont pas pour eux les dénominations usuelles, mais se distinguent par des numéros d'ordre. Les Amis ne font jamais de ces souhaits que nous échangeons à toute heure de la journée; ils saluent de la main, s'informent de l'état de santé, mais ne prononcent point les mots de *bonjour* ni de *bonsoir*. Quant à leur habillement, nous en avons donné une idée suffisante.

Tel est le corps de la doctrine du quakérisme. Il est, on le voit, en matière de religion, spiritualiste; socialement, ultra-démocratique.

Restait à lui donner une organisation. George Fox s'en occupa acti-

¹ A propos de ce tutoiement, l'on raconte que lorsque le fils, — devenu depuis si célèbre, — de l'amiral Penn, retourna chez lui, d'Oxford où il venait d'achever son éducation, il aborda son père le chapeau sur la tête et se mit hardiment à le tutoyer (un père de ce temps-là!). L'amiral crut que son fils était devenu fou; mais, comme ce dernier continuait de raisonner passablement à la deuxième personne du singulier, l'amiral pensa, ce qui était vrai, qu'il s'était fait quaker.

vement dès l'année 1667, en s'inspirant de la discipline des puritains, et y consacra beaucoup de temps et de peine tout le reste de sa vie.

La Société, dans le rapport de son recensement en 1851, fait connaître en peu de mots les traits principaux du système.

Trois classes d'assemblées ou synodes — assemblées mensuelles, trimestrielles et annuelles — administrent les affaires de la Société, ayant droit de contrôle sur toutes choses, tant du domaine spirituel que du département séculier. Les assemblées mensuelles, composées de toutes les congrégations comprises dans un circuit déterminé, jugent de l'aptitude des candidats qui aspirent à faire partie de la Société, délivrent des certificats à ceux d'entre les membres qui changent de districts, et font choix d'un certain nombre d'anciens. La tâche de ces anciens consiste à veiller sur le ministère, à tenter de ramener dans la bonne voie ceux qui s'en écartent ou à prononcer leur expulsion, enfin, à stimuler le zèle religieux de tous les membres en général. Ces assemblées mensuelles s'occupent de plus de fournir aux besoins des pauvres de la Société ou se chargent de l'éducation de leurs enfants. On y sanctionne aussi les mariages, formalité qui précède leur célébration, avec laquelle il importe de ne pas la confondre. Dans les réunions trimestrielles, les Amis font des rapports sur l'état de la Société et en appellent, s'il y a lieu, des décisions prises antérieurement. Enfin, en ce qui concerne les assemblées annuelles, nous ferons comprendre leurs attributions en disant qu'elles sont aux assemblées trimestrielles ce que celles-ci sont aux assemblées mensuelles, avec cette différence seulement qu'elles exercent la superintendance générale de la Société sur une plus grande étendue de pays.

Passons à l'examen de l'organisation sociale du quakérisme, et nous verrons quels éléments de décadence elle contenait.

IV

S'il est des peuples qui demandent tout à leur gouvernement, attendent tout de lui et ne savent rien entreprendre sans son secours ou son encouragement, il en est d'autres qui, par tempérament ou par caractère, ne se reposent que sur eux-mêmes du soin de leurs affaires privées. De ce nombre est le peuple anglais. Mais, si partisan que l'on soit par nature du système de *self help*, il faut reconnaître que le besoin de protection, d'aide étrangère, est dans la nature et doit se

manifester sous une forme ou sous une autre. Chez les Anglais, ce besoin a donné naissance à l'esprit d'association, et cet esprit met tout, chez eux, à son service, même la Religion.

En effet, dans le Royaume-Uni, ce n'est pas au pouvoir civil que pense à s'adresser l'individu isolé, mais à son Église. Aussi peut-on dire, sans exagération, que les membres d'une Église s'y regardent comme quelque chose de plus que des coreligionnaires. Il s'établit entre eux des relations plus faciles qu'avec les fidèles d'une autre communion ; ils éprouvent les uns pour les autres une première sympathie qui, dans l'occasion, est un acheminement à la bienveillance et au dévouement.

Il est si vrai que, chez nos voisins, les intérêts matériels se mêlent intimement aux manifestations et aux idées religieuses, que certaines sectes ont dû leur rapide prospérité à la seule manière dont la protection de ces intérêts a été comprise. Chez les unes on se cotise, chez les autres on fournit du travail. Cette dernière façon de secourir a fait la fortune des Méthodistes-Wesléyens. Pour ceux qui en douteraient, nous citerons un exemple éloquent de ce système de travail qui identifie les intérêts d'un individu avec ceux d'une Église. Un *lecturer* du nom de Thomas Cooper¹, dans l'esquisse qu'il a tracée l'année dernière de ses premiers pas dans le monde, a déclaré qu'étant encore jeune, des circonstances particulières l'avaient poussé à entrer dans l'Église anglicane, mais qu'il n'y était pas resté, parce qu'on ne lui avait rien donné à faire (*because they gave him nothing to do*) ; qu'ensuite, il avait été porté vers les Méthodistes-Wesléyens, lesquels, au contraire, lui avaient fourni d'amples moyens de tirer parti de ses facultés.

Eh bien, ce soin des intérêts temporels, commun à toutes les sectes, parce qu'il procède du caractère national, a également animé le quakérisme. Et il serait aussi peu raisonnable qu'injuste de lui en faire un reproche, puisqu'il était à peu près impossible qu'il pût s'y soustraire.

En homme qui était de son pays, Fox, tout en travaillant à l'organisation du gouvernement de l'Église qu'il fondait, n'avait pas perdu de vue la partie sociale, le succès étant intimement lié, dans son esprit, à la satisfaction de ce point important. S'il voulait le progrès de la piété et de la vertu, il entendait aussi que l'on se soutint mutuellement, que l'on vint pécuniairement en aide aux pauvres, que l'on secourût les opprimés et spécialement les martyrs de la foi nouvelle. Ce souci était une des tâches des assemblées disciplinaires, qu'il instituait autant pour la sauvegarde des intérêts religieux que pour tout ce qui concernait l'administration et la prospérité séculière de la société.

¹ Ce *lecturer* est auteur d'un livre intitulé *Purgatory of suicides*.

Les espérances de Fox ne furent pas trompées. Il y eut parmi tous ses disciples une véritable émulation de charité, de dévouement, d'abnégation. C'est à ce point que des gens d'une triste moralité songèrent à exploiter le zèle charitable des Amis. De même qu'on avait vu une partie de la population se déclarer pour la nouvelle doctrine dans l'espoir d'être affranchie du paiement des taxes ecclésiastiques, on vit des gens entrer dans la communauté avec des vues encore plus basses ; car, tandis qu'ils s'efforçaient, au rebours des vrais quakers, d'échapper aux persécutions, ils avaient part à leurs libéralités.

Grâce à cet esprit d'association et à quelques autres raisons que nous allons exposer, dès l'année 1700 les Amis étaient déjà remarquables pour cette aptitude ou ce bonheur, comme on voudra l'appeler, dans les transactions commerciales qui les a distingués jusqu'à ce jour¹. Cinquante ans plus tard, ils devaient à ces mêmes sucçès dans les affaires, à leur rang dans la société, aux acquisitions de la fortune, d'être comblés de tous les biens, de toutes les jouissances, de toutes les satisfactions. Ces prospérités, qui faisaient l'envie de leurs ennemis, seraient, suivant quelques écrivains quakers, une manifestation divine, une récompense. A les en croire, les Amis semblaient même à l'abri des maux de toutes sortes qui s'abattaient sur leurs voisins : les misères de la vie, les maladies, la mort, aussi cruelle pour la nouvelle génération que pour les vieillards, qui faisaient autour d'eux leurs ravages, semblaient les épargner. Quelle que soit la part qu'il faille faire à la probité, à la prudence, à la prévoyance ayant pour point d'appui l'esprit religieux, il est certain que les entraves que les Amis imposèrent à l'activité intellectuelle dans le domaine des arts, des sciences et des lettres, et celles qu'ils requèrent de la société hostile qui les entourait, en leur défendant l'accès des fonctions publiques, contribuèrent puissamment aux succès des quakers dans les affaires.

Du moment où les quakers commencèrent à jouir des biens et des avantages dont nous venons de parler, c'est-à-dire à partir des premières années du dix-huitième siècle, ils cherchèrent à acquérir des moyens d'influence sur la société en s'unissant à d'autres partis pour réclamer des réformes. Beaucoup de ces réformes, en grande partie leur œuvre, se réalisèrent à leur avantage.

¹ L'amour du gain leur fait cumuler les occupations les plus disparates ; et ce n'est pas sans la plus grande surprise que l'on apprend un jour, par exemple, que tel quaker que l'on croyait livré exclusivement aux soins que demande un établissement d'éducation est tout à la fois possesseur d'un magasin de chapeaux et d'un débit de salaisons qu'il fait tenir, cela va sans dire, par des tiers et sous leur nom.

V

Mais, dès que tout le monde sut ce qu'il y avait à demander, les Amis cessèrent de recueillir le bénéfice du rôle qu'ils avaient joué. Dès lors aussi, l'influence à laquelle ils visaient, non-seulement ne put plus s'accroître, mais elle fut invinciblement destinée à s'amoindrir de jour en jour.

Le déclin du quakérisme reconnaît encore bien d'autres causes.

Plus préoccupés d'eux-mêmes que de l'avenir de leurs croyances, les sectaires rétrécirent graduellement le cercle de leur propagande.

En même temps, ils se mirent à exercer les uns sur les autres une surveillance active, saisissant avec empressement toutes les occasions qui s'offraient de s'adresser, dans un intérêt commun, des conseils, des avertissements, des réprimandes. Ils en vinrent à la fin à l'emploi d'un moyen extrême, tenu à cet effet en réserve, comme leur *ultima ratio*, nous voulons parler du « reniement » (*disownment*).

Cette mesure consiste à exclure de la société tout membre dont la conduite irrégulière, soumise à l'appréciation des assemblées disciplinaires, est trouvée en opposition avec les préceptes ou les règles de l'association.

Aux yeux des Amis, c'est un instrument merveilleux que cette peine du désaveu ; aussi l'emploient-ils incessamment pour la répression de toutes sortes de fautes. Ils s'en servent surtout pour bien fortifier les fidèles dans l'idée qu'ils ne doivent payer aucune taxe à l'Église anglicane et leur rappeler qu'ils ne peuvent se marier que dans le cercle de la société.

Pour qu'un mariage soit régulier, il faut que les conjoints soient quakers. Fox l'avait arrêté ainsi. Il croyait qu'une union entre des membres de communion différente n'était pas favorable au bonheur conjugal. En vue de prévenir des mariages mixtes, il était d'avis qu'on usât de tous les moyens d'influence et de persuasion dont on pouvait disposer, pour obtenir des parties intéressées un désistement volontaire, plutôt que de recourir à l'emploi de moyens disciplinaires. Telle ne fut pas l'opinion de ses successeurs. Ceux-ci commencèrent par assurer leur paix avec le pouvoir civil, qui s'était montré tout disposé à sévir contre eux. Ils le désarmèrent d'abord par la large publicité qu'ils donnaient aux projets de mariage ; plus tard, en obtenant juridiquement une sanction légale de leur mode de procéder. Une fois en possession de ce privilège, une fois assurés qu'ils étaient

à l'abri de toutes poursuites, ils ne pensèrent plus qu'à régler, selon leur inspiration, une matière aussi délicate que le mariage. Rendus intolérants, sans doute, par le succès qu'ils venaient de remporter, ils ne songèrent à rien moins qu'à se conformer à la méthode préconisée par Fox. En la suivant, il ne leur aurait pas fallu moins, pour réussir, que l'emploi de toutes les ressources qu'auraient pu leur fournir une foi ardente, un attachement inébranlable à des principes religieux, une patience à toute épreuve, une habileté consommée. Cela exigeait beaucoup de temps, beaucoup de dévouement, autant d'abnégation. Les quakers se décidèrent pour des moyens bien plus simples : les moyens coercitifs. Ceux-là sont prompts et faciles. Il est plus court et plus aisé, en effet, de punir que de persuader. Antérieurement à l'année 1700, ils avaient renié très-peu de leurs coreligionnaires, parce que la répression n'était pas encore régulièrement organisée ; il en fut tout autrement durant le cours du dix-huitième siècle ; et ce système s'est maintenu en ne se relâchant que très-peu de sa sévérité jusqu'à nos jours. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que, pour ne pas encourir cette espèce de honte, nombre de quakers, surtout dans les degrés extrêmes de l'échelle sociale, — les plus riches comme les plus pauvres, — dans l'embarras ou l'impossibilité de trouver des personnes d'une condition assortie ou d'un caractère sympathique, passent leur vie entière dans le célibat ¹.

Il est encore bien d'autres motifs pour lesquels on encourt la peine du reniement. Qu'un des sectaires, par exemple, cédant à des scrupules religieux, se fasse administrer le sacrement du Baptême, il est immédiatement renié. — On est renié pour mauvaise conduite, pour avoir été absent des assemblées, pour être impliqué dans des préparatifs de guerre, pour bien moins que tout cela : pour n'être pas vêtu avec toute la simplicité désirable !

Cette mesure disciplinaire du reniement et l'absence de formes extérieures de culte ont été considérées comme les deux principaux agents de la décadence du quakérisme.

¹ Cette peine du désaveu ne frappe pas seulement les intéressés, elle s'étend encore à tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la conclusion du mariage : parents et amis :

Or, si l'on réfléchit qu'un tiers environ des quakers s'unissent à une personne appartenant à une autre Église, ainsi que cela ressort des statistiques, on peut aisément juger quelles pertes doit subir la société.

Mais que parlons-nous de reniement infligé pour cause de diversité de croyances ?

Si les conjoints, tous deux quakers, ont seulement la fantaisie de se marier au *Registrar office*, au lieu, selon la règle, de se marier dans la maison d'assemblée des Amis ; s'ils ont le malheur de se permettre cette liberté dont jouissent toutes les autres communautés religieuses en Angleterre, c'en est assez pour qu'ils perdent leur qualité de membre de la Société des Amis.

Tandis que les documents officiels de la Société des Amis continuent de parler du quakérisme comme étant « ni plus ni moins que le vrai christianisme dans sa forme la plus pure et la plus complète, » nombre de ses membres croient que, tel qu'il est actuellement organisé, il ne répond plus à aucun des objets que les fondateurs s'étaient proposés. De là vient que beaucoup d'Amis ont fondé ou encouragé des associations qui se donnent mission de répandre et de faire fructifier quelque principe évangélique, rayon isolé de la « rayonnante vérité » des premiers quakers. C'est ainsi qu'ont pris naissance la Société des Amis de la paix, la Société pour l'affranchissement de la religion du patronage et du contrôle de l'État, et d'autres encore.

Telle est la direction de tout ce qui survit de l'activité militante de la secte. Son action comme corps collectif est à peu près nulle. Tandis qu'en Angleterre chaque Église ou association religieuse de n'importe quelle date et dénomination est incessamment occupée de visites aux malades, de la vulgarisation des Écritures, de distributions de traités, de la création d'écoles du dimanche, de missions dans Londres et autres grandes villes, en Irlande, aux colonies, à l'étranger, les Amis, en tant que société, n'assument plus de tels devoirs ni ne s'imposent de tels soucis et de telles dépenses.

Mais, comme le côté pratique de la vie est essentiellement l'objet immédiat de l'application et des efforts des quakers, s'ils commettent la faute de négliger le prochain, on ne serait pas fondé à leur adresser le même reproche en ce qui les concerne. En d'autres termes, la richesse est poursuivie, par eux, de propos délibéré, et toutes les facultés de l'esprit sont dirigées, sont tendues vers ce but. Il semble que les quakers prêchent par action : « Enrichissons-nous, car l'on ne peut être heureux en ce bas monde qu'à la condition d'être riche. »

En général, les quakers de nos jours sont de très-infidèles représentants des quakers d'autrefois. Chaque jour, ils se rapprochent davantage des autres hommes, tant par le costume et les pratiques extérieures de la vie que par les sentiments. Il n'est pas du tout rare de rencontrer des quakers, au demeurant les plus honnêtes gens du monde, qui ont jeté aux orties le costume suranné de leurs aïeux, et suivent la mode en la tempérant; qui se parent de titres honorifiques, passent leur soirée au spectacle, lisent des romans, peignent et exposent; qui ne prendraient peut-être pas les armes, mais qui, — si la guerre vient à éclater, — se passionnent pour les uns ou pour les autres, et ne font pas toujours des vœux pour le triomphe de la bonne cause. Toutes ces choses sont fort innocentes en elles-mêmes, aussi ne les relevons-nous que parce qu'elles sont des infractions à l'esprit ou aux règles de la doctrine, et qu'elles font oublier le quaker pour l'homme. Ces quakers-là forment la classe de

ce qu'on appelle les quakers faciles (*wel quakers*), ainsi nommés par opposition aux quakers rigides (*dry quakers*).

L'accès des fonctions publiques, qui autrefois était défendu aux quakers, leur est aujourd'hui librement ouvert, et ils ne manquent pas d'user de cette liberté dont les a mis en possession la diffusion des lumières et l'affaiblissement des préjugés. Nous savons aussi qu'ils ne dédaignent pas non plus un siège au Parlement. Ce n'est pas nous, certes, qui les en blâmerons. Si nous appuyons sur ces points, c'est uniquement pour faire ressortir les différences que le temps a apportées en toutes choses. Aussi combien la situation sociale des Amis laisse-t-elle actuellement derrière soi les lignes suivantes de l'*Encyclopédie*, où se trouvent accusés quelques traits caractéristiques de ces sectaires tels qu'ils étaient il y a un siècle ! « Les quakers, y est-il dit, ne peuvent pas jouir des honneurs, des distinctions, avoir part aux grâces militaires, être membres du Parlement, ni posséder aucun office, parce qu'ils condamnent la guerre, parce qu'il faudrait prêter serment, et qu'ils pensent qu'on ne doit point jurer¹... » Aujourd'hui, c'est-à-dire depuis le rappel du *Fest and corporation Act*, ils peuvent, au contraire, tout cela. Ils remplissent les emplois dépendant de la couronne ou des communes, sont chargés de fonctions municipales ou judiciaires, font partie du jury; en un mot, ils jouissent sans restriction aucune de tous les droits civiques. Quant aux « grâces » militaires et à leur opinion sur la guerre, les quakers pennsylvaniens, à défaut de leurs cousins d'Angleterre, se sont chargés depuis longtemps de répondre. Avancer donc, comme certains ouvrages de fraîche date, qu'ils « ne réclament aucun des droits du citoyen de leur pays; » qu'ils « ne participent en rien au gouvernement des États au milieu desquels ils vivent², » n'est pas par conséquent tout à fait conforme à la vérité.

Il y aurait encore bien d'autres erreurs à noter : nous n'en relèverons qu'une, celle que commet l'*Encyclopédie* relativement aux taxes ecclésiastiques, lorsqu'elle déclare que les Amis « condamnent les impôts, et que néanmoins ils les payent et s'y soumettent *sans murmurer*. »

Qu'ils aient été dans l'obligation de payer ces taxes, c'est ce que nous savons, mais ce n'est point « sans murmurer; » car ils n'ont cessé de protester contre leur acquittement³.

¹ Article *Quakers et Quakerisme*.

² *Encyclopédie moderne*. Art. *Quakers*.

³ Les vieilles prétentions des quakers à ce sujet pourraient fort bien se réaliser dans un avenir prochain, par suite des efforts que font tous les dissidents, aujourd'hui très-nombreux, pour obtenir l'abolition légale des taxes d'Église.

VI

Édifice lourd et compliqué construit sur une base des plus fragiles, le quakérisme devait infailliblement arriver à une décadence rapide. Aujourd'hui il vacille aux yeux de tous; les petits-fils de ceux qui croyaient l'avoir bâti pour des siècles n'ont rien de plus pressé que d'en sortir et d'abriter leur tête ailleurs.

Si l'on examine attentivement la conduite des Amis, on en vient vite à se demander s'ils ont jamais su clairement ce qu'ils voulaient. Se sont-ils jamais rendu compte de la valeur exacte des moyens avec lesquels ils prétendaient dans le principe renouveler la société? Le vice radical du quakérisme n'était pas d'avoir été moulé sur le temps qui le vit naître, il résidait dans l'absence d'un culte visible et d'un sacerdoce individuel. Les quakers ne sont d'ailleurs pas plus exempts de contradictions que les autres sectes. Ils proclament que leur Église est l'Église primitive dans toute sa pureté, et il leur arrive, nous dit-on, d'accueillir plus ou moins bien les néophytes suivant leur condition sociale et leur degré de fortune.

Ils réclament du pouvoir civil la plus grande liberté de conscience, et en même temps ils la refusent aux leurs en décrétant que l'obéissance aux règlements des réunions annuelles est une condition essentielle de confraternité, même lorsque ces règlements ou décisions n'empruntent aucune autorité aux Écritures.

Ils s'associent aux efforts tentés en faveur de l'abolition de l'esclavage des noirs, et nous les voyons, eux, les promoteurs de l'égalité absolue, les dépositaires prétendus d'un esprit de bonté supérieur même à celui qui anime les Écritures, nous les voyons en Amérique posséder des esclaves, aussi bien que les moins évangéliques des hommes.

Mais, nous dira-t-on peut-être, qui peut affirmer que les quakers n'eussent pas érigé un monument irréprochable sous tous les rapports s'ils eussent joui d'une entière liberté, s'ils n'eussent pas été entravés à chaque pas par une société hostile et vieillie? Le fait de leur établissement en Amérique est là pour nous répondre. Une vaste contrée leur est ouverte, leur est donnée en propre. Ils ne s'y trouvent plus, comme en Angleterre, en petite minorité. Là, au contraire, la proportion est renversée. Ils ont pour les diriger un chef de leur religion au lieu d'un souverain d'une communion différente. Tout est à souhait pour eux, rien ne leur manque. Ils peuvent

réaliser sans encontre leur plan de république théocratique. Eh bien, là encore ils échouent !

Le plan de Penn dut plusieurs fois être modifié. Il fallut abandonner les institutions trop empreintes de quakérisme et se rapprocher des formes les plus ordinaires du gouvernement représentatif. Il fallut laisser tomber en désuétude les lois qui statuaient que tout enfant devait apprendre un métier dès l'âge de douze ans ; celles qui ne toléraient ni théâtres, ni jeux, celles qui portaient des peines sévères contre les mensonges, les conversations profanes, l'ivrognerie, les toasts, etc. Mais les coreligionnaires de Penn devaient voir leur système en butte à de bien plus cruelles atteintes. Lorsque survinrent les guerres de l'indépendance, les Amis pennsylvaniens se trouvèrent dans l'alternative ou de renoncer à un de leurs principes fondamentaux en prenant part à la défense nationale (et ce fut le petit nombre qui s'y décida), ou bien de laisser à d'autres le soin de les défendre, se démettant par ce fait de leurs charges et abdiquant un rôle important dans la république. La plupart s'arrêtèrent à ce dernier parti ; aussi leur propre domaine a cessé d'être un état quaker, conséquence qui était inévitable¹.

Si nous n'avons rien omis d'essentiel dans cet exposé, il doit être assez clairement démontré que les bases fondamentales du quakérisme, institution à la fois religieuse et sociale, sont absolument négatives, et que tout ce qui en dépend participe de la même nature.

Aussi, depuis l'époque de son apogée, son déclin, un moment suspendu, n'a-t-il pas cessé de suivre une progression continue.

En attendant que l'avenir prononce définitivement sur son sort, constatons que le quakérisme a presque complètement disparu du continent européen, ou, pour parler plus exactement, de la Grande-Bretagne² ; car il ne put jamais prendre racine ailleurs, nous vou-

¹ Les premiers, en mettant le mousquet sur l'épaule, devinrent, de purs quakers qu'ils étaient auparavant, des *free quakers* ou *fighting quakers*, c'est-à-dire des quakers libres ou guerriers. Ils eurent quelques bons généraux dont on a retenu les noms.

² Il résulte du scrupuleux examen de documents de toute nature, pétitions aux parlements, registres de naissances, de mariages, etc., que la Société des Amis comptait en 1680 environ 66,000 membres dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, dont 60,000 pour l'Angleterre et le pays de Galles, et le reste pour l'Ecosse et l'Irlande. Le chiffre de la population du Royaume-Uni étant alors de huit millions et demi, les quakers y figurent pour un cent trente-deuxième.

Ce chiffre ne laisse pas que d'être élevé, attendu l'origine récente de la secte ; mais il va sans cesse diminuant durant le dix-huitième siècle.

Une des causes principales de cette diminution, c'est assurément l'émigration en Amérique. Environ 12,000 sectaires émigrèrent entre les années 1676 et 1700. On ne sait pas au juste quelle part doit être faite à l'émigration pendant le dix-huitième siècle. Le fait est qu'en 1800 ils n'étaient plus que la moitié de ce qu'ils avaient

lons dire en Hollande, en Norvège, en Allemagne et en France, non-obstant toutes les tentatives qui furent faites.

Un pareil état de choses explique cette singularité d'une société religieuse qui, se sentant déchoir, a cru devoir faire un appel public sur la question de rechercher les causes probables de son état précaire et les moyens d'en sortir et d'assurer sa conservation. N'y a-t-il pas, dans le fait même de ce concours académique ouvert pour le salut d'une religion, de quoi faire amplement réfléchir sur le sort des religions qui prétendent s'établir au dehors de l'Église?

D'après ce que nous venons d'exposer, il n'est *personne*, ce semble, qui ne doive souscrire avec nous au jugement que M. Bright, l'un des « signes du temps, » a porté sur ses coreligionnaires quand il a dit d'eux, pour caractériser leurs tendances, que ce sont « d'honnêtes gens agissant d'après des notions erronées de devoirs et détruisant précisément ce qu'ils ont le plus envie d'édifier. »

JUSTIN AMÉRO.

été cent quatre-vingts ans auparavant, c'est-à-dire 52,000, ce qui donne, proportion gardée avec le chiffre de la population, un quaker pour quatre cent soixante-dix personnes.

Dans ce siècle-ci, plus de 8,400 personnes sont sorties volontairement de l'Église ou en ont été exclues. D'autre part, 6,000 y sont entrées (et parmi elles se trouvent un certain nombre de réadmissées). Il en résulte finalement une diminution de 2,400 membres. Quant à l'émigration, qui fut si considérable durant les deux siècles passés, elle s'élève seulement au chiffre total de 700 personnes.

En 1856, le nombre des Amis était de 21,000 en Angleterre et dans le pays de Galles. On en comptait 4,000 en Irlande et en Écosse, en tout 26,000 ; ce qui donne un rapport de un pour onze cents personnes. Que l'on rapproche cette proportion de celle qui existait en 1680, on verra qu'elle est devenue près de neuf fois moindre au désavantage des disciples de Fox.

Aux États-Unis d'Amérique, les Amis sont chaque jour dans une proportion plus inférieure relativement à la masse de la population. Les États où ils se trouvent principalement répandus sont : le Delaware, le Nouveau-Jersey, le Rhode-Island, la Pensylvanie et la Caroline du Nord.

C'est à peine s'ils méritent d'être comptés dans l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Tasmanie.

LES

VOLONTAIRES PONTIFICAUX A CHEVAL¹

Un soir du mois d'août dernier, j'arrivais à Macerata, je tombais dans les bras de mon vieil ami Gaspard de Bourbon-Chalus, commandant du corps des volontaires à cheval, et le lendemain, après due présentation à M. le général de Lamoricière, j'étais admis dans ce corps, dont je me trouvais presque le doyen d'âge. Dès que le général de Lamoricière avait pris le commandement des forces pontificales, le comte de Bourbon-Chalus était accouru, sollicitant l'honneur de servir sous ses ordres la plus auguste des causes, n'importe comment, n'importe à quel titre. Il avait été chargé d'organiser les volontaires qui pourraient se présenter ; on offrait aux jeunes gens de bonne volonté

¹ M. le comte Philippe de Tournon, l'un des combattants de Castelfidardo, veut bien nous communiquer le récit des faits dont il a été témoin. Il est le fils unique du comte de Tournon, pair de France, qui avait été préfet de Rome sous le premier Empire, et qui, dans un ouvrage de statistique très-estimé, a rendu une si éclatante justice à l'administration pontificale. Tous les gens d'honneur ont compris et admiré le sentiment généreux et délicat qui, cinquante ans après la spoliation consommée par Napoléon I^{er}, a porté le fils du préfet de 1810 à s'enrôler sous les drapeaux de Pie IX. Nos lecteurs lui sauront gré de les avoir ainsi associés aux glorieuses et douloureuses émotions de ces jeunes Français qui ont si noblement racheté l'honneur de la France sous les murs de Lorette. Ils savent d'ailleurs qu'aucun récit partiel ne peut tenir lieu du rapport officiel, qui est attendu avec une si vive impatience, et où l'illustre chef de l'armée pontificale rendra bonne justice à chacun et dira la vérité tout entière. (*Note de la Rédaction.*)

le rang de sous-lieutenant; on se réservait d'en tirer tous les services qu'on peut demander à des hommes d'un dévouement absolu; on les destinait particulièrement à remplir les fonctions d'officiers d'ordonnance auprès des chefs de corps de l'armée que l'infatigable activité du général allait tirer du néant; ils devaient servir, s'équiper, se monter à leurs frais, ainsi que le cavalier d'ordonnance que l'État mettait à leur service. Bourbon-Chalus amenait avec lui le comte Auguste de Gontaut, qui avait servi dans l'armée française. MM. de Bonnay, de Robiano, de Gassart, se joignirent bientôt à eux et formèrent le noyau des volontaires à cheval, nom officiel auquel ils préféreraient celui de *Guides de Lamoricière*, sous lequel ils étaient presque exclusivement désignés. Le corps prit en quelques mois un certain développement: il comptait, au mois de septembre, quarante-deux membres.

C'étaient, outre les premiers, MM. de Rotalier, de Sapinaud, de Candé, de Saintenac, des Dorides, de France, de la Rochetulon, de Chanay, Legonidec de la Biliais, de la Marronière, de Fumel, de Cadaran, de Formon, de Terrouenne, de Montgermont, de Terves, de Raineville, de Puységur, de la Péraudière, de Fremur, d'Agoult, de Pas, Selby, de Ribiers, de Legge, de Montmarin, Lebel, de la Beraudière, de Sinety, de Collalto, de Maillé, de Toucheboëuf, de Cossette, de Lorges.

Augustin de Lorges fut notre dernière recrue. Son père, M. le duc de Lorges, nous l'amena lui-même à Spoleto, et voulut partager pendant quelques jours la vie frugale et agitée des guides. Cette marque de confiance et de sympathie de la part d'un si bon juge en matière de devoir et de dévouement était pour nous le plus flatteur des encouragements.

Le cadre du corps était composé de MM. de Gontaut et de Saintenac, lieutenants; Gassart remplissait les fonctions de fourrier.

Saintenac, ancien sous-lieutenant aux guides de la garde, à la tenue vraiment militaire, au commandement toujours précis, ferme et sonore; Gassart, par son application constante aux détails de l'administration du corps, se sont acquis des droits non contestés à la reconnaissance des guides.

Notre petit état-major comptait encore un aumônier. Un jour, à Ancône, un jeune prêtre d'Angers, à la figure franche et sympathique, se présente au commandant: « Il vous faut un aumônier, lui dit-il; voulez-vous de moi? je vous suivrai partout. » Jamais offre plus cordiale ne fut acceptée avec une joie plus vive, une reconnaissance mieux sentie. Depuis ce jour, l'abbé Caillaud, chevauchant sur le flanc de notre colonne, n'a cessé de partager nos fatigues, nos illusions et nos angoisses.

La discipline était peu sévère, et l'autorité du commandant plus que paternelle. Sous cette autorité, cependant, trente ou quarante jeunes gens ont vécu six mois d'une vie tour à tour oisive et agitée, dans une intimité de tous les instants, ont satisfait avec zèle à tous les devoirs qui leur ont été imposés, et se sont quittés, n'emportant les uns des autres que de bons souvenirs et de franches amitiés. C'est que l'autorité morale de Bourbon-Chalus était grande et incontestée. Un mot de désapprobation, une expression de mécontentement sur sa noble et mélancolique figure, ont toujours été pour tous les volontaires la plus grave des peines et la plus redoutée.

Rarement huit jours de suite au même endroit, parcourant sans relâche les montagnes de l'Apennin, soit à la suite du général, soit en colonne, les volontaires égayaient la longueur d'interminables marches sous un soleil brûlant par toutes les saillies de la jeunesse, et faisaient retentir ces gorges sauvages de nos refrains les plus populaires, répétés en chœur pendant je ne sais combien de kilomètres, avec une constance digne d'un meilleur sort ; car la poussière, quarante degrés de chaleur, la fatigue, éteignaient toujours bien avant la halte les voix les plus intrépides, et l'étape s'achevait au bruit monotone et cadencé du pas de nos quatre-vingts chevaux.

Cependant, vers le 12 septembre, le quartier général prit une physionomie plus animée. Le général venait de recevoir cette singulière sommation que l'invasion du territoire pontifical avait précédée de deux jours. « Vous êtes beaucoup, avait-il dit à l'officier piémontais porteur de la dépêche ; mais nous autres Français, nous ne comptons guère nos ennemis, et la France est derrière nous. »

Ce que les événements offraient à nos imaginations dépassait nos espérances. Ce n'était pas en effet contre les bandes de Garibaldi que nous allions engager une guerre de poursuites et de coups de main sans gloire. Nous allions mesurer nos petites forces contre l'armée piémontaise. Entreprise périlleuse ; mais la France pouvait-elle nous laisser écraser, souffrir sous ses yeux, à portée de ses canons, la plus monstrueuse violation du droit des gens, l'invasion d'un État dont elle avait naguère revendiqué la défense comme un droit glorieux ? Résister bravement, résister quelques jours, puis combattre à côté de nos soldats, faire flotter ensemble le drapeau de l'Église et celui de la patrie, et vaincre alors, telles étaient nos illusions !

Le départ de plusieurs des nôtres pour les différents corps de l'armée pontificale, la surveillance incessante des lignes télégraphiques, nos préparatifs enfin, occupèrent les derniers moments de notre séjour à Spoleto. Le général en confiait le château à la garde des

Irlandais¹ et rassemblait toutes ses troupes, tandis que Pimodan, concentrant à Terni ses bataillons dispersés sur l'autre versant de l'Apennin, devait nous suivre à vingt-quatre heures de distance. Gagner Ancône, y donner la main au général Courten, qui des frontières de Romagne s'y acheminait en combattant, rallier toutes les forces pontificales sous le canon de la place et la défendre, tel devait être le but de nos efforts. Le 12 septembre nous entrons en campagne. Le 14 on quitte de bonne heure le bivac de Serravalle; à Valcimara le général nous annonce que les Piémontais marchent sur Macerata, qu'il faut y être avant eux. Nous doublons l'étape, et, après une courte halte à Tolentino, nous entrons à deux heures du matin dans Macerata, où se trouvaient seulement quelques gendarmes. On n'y a pas encore vu les Piémontais, mais il faut rester jusqu'au jour la bride au bras à la tête de nos chevaux, qui ont fait quatre-vingt-huit kilomètres en vingt heures.

Le 16 au matin, on signale l'approche de Pimodan. Nous reprenons aussitôt notre marche. La colonne, qui ne compte guère que trois mille hommes, occupe dans un chemin de traverse une longueur démesurée. Bagages, munitions, nous ne laissons rien derrière nous. Les chevaux des riches habitants de Macerata, leurs cochers en livrée, mis en réquisition et attelés aux caissons, excitent par leur piteuse mine les lazzi de la troupe, et en versent bon nombre dans les fossés. Mais la patience du général est admirable, il a l'œil à tout, et partout rétablit l'ordre. Nous marchons couverts par la Potenza sur une chaîne de hauteurs, une vaste plaine que nos regards fouillent sans cesse nous sépare de l'ennemi. Le soir, nous y descendons. Nous sommes à l'avant-garde. On signale sur les coteaux de Loreto deux points noirs imperceptibles. L'un s'éloigne rapidement de l'autre, qui reste immobile. Plus de doute, ce sont des vedettes; on court avertir le général.

Guides, gendarmes, dragons, cheveu-légers, franchissent au trot le pont de la Potenza. Nous entrons dans Porto-Recanati : c'est un grand village dont une vaste place occupe le centre; d'un côté la mer brise mollement sur le sable où les pêcheurs tirent leurs barques, de l'autre s'élève un château crénelé. Je n'oublierai jamais la scène qui s'est alors passée sur cette plage ignorée. Nos trois cents chevaux sont formés en colonne, la tête tournée vers Loreto, dont le dôme couronne

¹ Avec trois cent cinquante Irlandais à peine habillés et exercés et mal armés, et vingt zouaves, le commandant O'Reilly défendit pendant douze heures la Rocca de Spoleto, contre une douzaine de mille hommes et cinq batteries. Il capitula après une perte insignifiante, mais lorsque les portes du château, enfoncées à coups de canon, ses bâtiments incendiés par les obus, ne lui permettaient plus aucune défense.

majestueusement ces belles collines. L'abbé Caillaud s'avance sur le front du peloton. « Messieurs, nous dit-il, vous avez l'honneur de « combattre pour l'Église, soyez-en dignes et profitez-en. Dieu ne « vous demande, à votre dernier moment, qu'une pensée d'amour et « de repentir. Je vais vous donner l'absolution. » Puis, « Redressez-« vous messieurs, et battez-vous bien. »

Ordre est donné de courir à Loreto, d'y entrer au galop. Au signal de Bourbon-Chalus, la colonne s'ébranle.

La *Santa Casa* est venue se fixer sur une colline escarpée qui s'avance vers l'Adriatique; la ville occupe la crête en arrière de ce promontoire, elle est entourée de murailles, et des rampes roides et en lacet forment de trois côtés son seul accès.

Au pied de la montagne, des cheveu-légers piémontais échangent avec notre avant-garde quelques coups de revolver et de carabine, et se sauvent à fond de train; nous nous élançons sur leurs traces; on est aux portes de Loreto, on les franchit au galop, on arrive sur la place du Dôme, chef-d'œuvre de Bramante et de Carpi. Personne; on court à la route d'Ancône, les cavaliers piémontais en descendent à toute bride les derniers lacets; dans la demi-obscurité du crépuscule, on croit en apercevoir d'autres dans la plaine; le comte Palfy, aide de camp du général, s'élance, suivi de quelques guides et de gendarmes; mais, au dernier tournant, deux pièces de canon, qu'ils n'ont pas aperçues, les foudroient à bout portant: le cheval de Palfy est tué, de Pas tombe sous le sien; le bras et le côté labourés par la mitraille, il a pourtant la force de se traîner pendant la nuit à nos avant-postes.

Nous l'avons laissé gisant dans le sanctuaire de Loreto; le premier parmi nos compagnons il a eu l'honneur de donner sa vie pour cette noble cause, et ce n'est qu'après de longues souffrances qu'il a succombé. C'est quelque chose d'être à Loreto; Ancône est bien près, mais des feux symétriques brillent toute la nuit sur les hauteurs de Castelfidardo, et, quand un jourradieux vient éclairer ce magnifique panorama, de petites fourmilières s'agitent sur chaque colline, et les flammes bleues des cheveu-légers piémontais, flottant çà et là dans la plaine, nous révèlent les incertitudes de notre lendemain. La plaine de Loreto est arrosée par le Musone, que l'on passe sur un pont de bois au delà duquel la route d'Ancône se bifurque, se dirigeant à gauche par Castelfidardo et Osimo, à droite par les Crocette et Camurano; à partir de cette bifurcation le terrain s'élève et forme une crête en arc de cercle, couronnée par les villages de Castelfidardo et *delle Crocette*, et qui, à partir de ce dernier village, se recourbe vers le Musone, où elle se termine brusquement au hameau des *Cuscine*. Le dernier mamelon, soutenu par une pente abrupte, est couronné par un petit bois taillis; le ruisseau de l'Arvio coule à ses pieds per-

pendiculairement au Musone ; de l'Arvio à la mer, s'étend une plaine coupée seulement par des plantations et des fossés.

C'est dans cette position que Cialdini nous attend avec quinze à vingt mille hommes.

Cependant, le 17 au soir, le général Pimodan rejoint notre colonne avec ses cinq mille hommes, il porte à huit ou neuf mille hommes, dont moitié Italiens, le nombre des combattants avec lesquels il s'agit de faire une trouée sur Ancône. Nous trainons une douzaine de mauvais canons. Pimodan prend son bivac à moitié chemin de Porto-Recanati à Loreto ; le peloton des guides doit marcher avec sa colonne, que nous rejoignons le 18 à huit heures du matin, et que, rangés sur le bord de la route nous voyons défilier toute entière, échangeant avec les troupes de chaleureuses acclamations. Mais quand paraissent les zouaves (tirailleurs franco-belges), à la vue de ces deux cent quatre-vingts jeunes gens couverts de la poussière de huit jours de route, aux uniformes disparates, incomplets et déguenillés, aux mâles visages empreints de la noblesse de la race et surtout de celle du cœur, les cris, les vœux, se croisent, les rangs se déforment, les mains se cherchent et les deux corps français se confondent un instant dans une sympathique étreinte.

A neuf heures et demie, la colonne de Pimodan et celle partie de Loreto atteignent les bords du Musone, le franchissent en repliant vivement les tirailleurs ennemis et se déploient dans la plaine. Nos chasseurs italiens (commandant Maldini) ont eu l'honneur du premier feu et l'ont bien supporté, circonstance dont nous tirons un favorable, mais bien trompeur augure.

Pour assurer la marche de flanc que nous devons faire, la possession du mamelon des *Cascine* est décisive. Pimodan l'observe avec les carabiniers étrangers, les Suisses et le bataillon de chasseurs allemands (commandant Wuksman), il chasse du hameau l'ennemi, qui, déjà en force sur ce point, lui dispute chaque maison, et chacune des meules de paille, que les coups de feu ont bientôt embrasées. Mais le plus difficile restait à faire, les Piémontais se retiraient en tirillant sur la pente rapide qui des *Cascine* s'élève jusqu'au petit bois. Une batterie venue de Crocette par la crête s'établissait au sommet du mamelon. Pimodan lance les zouaves, rien ne résiste à leur élan : quelques-uns atteignent le bois et y engagent avec les Piémontais un combat à bout portant.

En bataille au bord de la rivière, avec toute la cavalerie sous les ordres du prince Odescalchi, commandant des dragons, avec quels battements de cœur nous suivions des yeux les efforts de ces héroïques enfants ! Nous les reconnaissons à l'énergie de leur attaque, à leur agilité à gravir cette fatale pente. Mais, hélas ! rien ne paraît der-

rière eux pour les soutenir. Une seule pièce de canon, que le lieutenant d'Audier est parvenu à monter jusqu'aux *Cascine* et qu'il sert avec un seul canonnier, répond au feu de huit pièces piémontaises. Pimodan donne au commandant Wuksman l'ordre de gravir la pente, baïonnette en avant. Le bataillon allemand se déploie sous la mitraille et y répond avec aplomb par un feu régulier; mais rien ne peut le décider à avancer. Les Suisses, massés sous l'abri des bâtiments en flammes, essayent d'en sortir; quant à l'infanterie italienne, elle est depuis longtemps débandée; Pimodan, déjà blessé depuis longtemps, tombe criblé de balles dans les bras de Rainneville, son officier d'ordonnance, qui, bien qu'ayant ses deux chevaux hors de combat, ne l'a pas quitté un instant.

Les Piémontais reprennent alors une vigoureuse offensive, et descendant la pente avec furie. Les *Cascine* sont reprises, sauf quelques maisons où des zouaves continuent à se défendre jusqu'à ce que les flammes les forcent à se rendre. Sur l'ordre réitéré du général, le bataillon allemand se retire en bon ordre; tout le reste est dans une confusion épouvantable, que les Piémontais, s'arrêtant aux *Cascine*, ne cherchent à augmenter que par leurs boulets. Notre artillerie, restée immobile dans la plaine, s'ébranle alors, mais pour fuir, les conducteurs italiens coupent les traits et se sauvent à toutes jambes.

Nous avons reçu l'ordre de franchir la rivière. Quel spectacle, grand Dieu! s'offre à nos regards quand nous débouchons dans la plaine: au fracas des obus, gendarmes, dragons, nos ordonnances elles-mêmes, se débandent et disparaissent. En vain l'abbé Caillaud, resté sur le derrière, se jette au-devant des dragons et essaye de les rappeler au devoir par les exhortations les plus énergiques. Anselme, le domestique de Gontaut, les charge en vain d'injures et de coups. Les cheval-légers, un moment entraînés par la cohue, vont se rallier hors de notre vue. De toute cette cavalerie il ne reste plus que nos trente-deux chevaux, présentant aux coups de l'ennemi une masse serrée et en bon ordre.

« Où est le général? que faut-il faire? » crie Bourbon-Chalus à tous les officiers qui passent près de nous. « Tout est perdu: couvrez sa retraite! » lui répond le lieutenant-colonel d'artillerie Blumenstihl.

Le commandant des Franco-Belges, Becdelièvre, est là à pied, entouré d'une cinquantaine de ses zouaves. Tous ses officiers sont hors de combat; Guetton, Parcevaux, Montcuit, Goësbriant, sont restés sur le champ de bataille; on rapporte Charette frappé de deux balles, et les guides saluent ce sang héroïque de frénétiques applaudissements: « Voilà tout ce qu'il me reste! » crie Becdelièvre à Bourbon-Chalus, retirons-nous ensemble; c'est au feu que les Français se

retrouvent ¹ ! » Nous nous retirons en effet : on cherche à rallier les troupes à l'abri des digues élevées qui encaissent le Musone et qui les garantissent assez bien des boulets ; les Suisses montrent de la bonne volonté et se reforment à la voix de leurs officiers. Mais il n'y a qu'un cri dans toutes les bouches, qu'un pressentiment dans tous les cœurs. L'instinct du soldat le pousse vers Loreto, la déroute est désormais irrésistible.

Nous traversons lentement la plaine incessamment sillonnée par les boulets ; car notre peloton, seul en ordre, sert de cible à l'ennemi. Ses deux pièces rayées ² nous font la conduite jusqu'au pied des hauteurs de Loreto, longtemps après que les autres sont rentrées dans le silence ; mais la Providence veille sur nous, pas un seul projectile n'atteint notre peloton.

Il nous restait un devoir à remplir : retrouver le général. De toutes parts on assure qu'il s'est embarqué ; sans entrer à Loreto, nous entrons à Porto-Recanati. Là, pas de nouvelles ; des dragons qui reviennent par le bord de la mer ne l'ont pas vu. D'autres prétendent qu'il s'est embarqué vers Sirolo. Impossible de constater où ni quand il a quitté le champ de bataille. Mais, pendant que nous le cherchions, il avait fait ce qu'il fallait, et pris le seul parti qui convenait à une situation aussi désespérée, avec une promptitude de décision qui, dans les situations les plus désespérées, est le privilège de certaines âmes éprouvées par toutes les vicissitudes de la fortune. L'armée une fois débandée, la bataille perdue (et pouvait-elle ne pas l'être ?), il ne restait pour le général de Lamoricière qu'un intérêt, qu'un devoir : défendre Ancône ; et lui seul pouvait tenir quelques jours derrière ses remparts en ruine, ses redoutes à peine ébauchées et armées d'une manière pitoyable. Il a noblement couronné une entreprise impossible par une héroïque aventure ; ce sera notre éternel regret à nous, si fiers du nom de ses guides, que les hasards du champ de bataille ne nous aient pas permis de le suivre.

Quant à nous, restés sans ordres, nous rentrons à Loreto au milieu des rumeurs les plus contradictoires et le désespoir dans l'âme.

Ainsi trois heures avaient suffi pour anéantir l'armée du Saint-Siège ³. Ce n'était plus qu'une masse confuse sans chefs, sans âme, en

¹ Il est impossible de rappeler tous les traits de courage de nos Franco-Belges, zouaves de vingt ans, soldats de trois mois, de quinze jours ! Je voulais en citer quelques-uns. « Nommez-les tous, ou ne nommez personne, m'a dit le commandant Becdelièvre, ils se sont tous conduits comme des héros. »

² La batterie piémontaise est composée de six canons, dont deux rayés et deux obusiers.

³ Nos pertes sont et seront peut-être toujours inexactement connues ; elles ont dû être considérables si l'on en juge par celles de l'ennemi : or nous tenons du général piémontais Cuggia que la brigade *Regina*, seule engagée, comptait cinq cent trente

complète dissolution, et désormais à la discrétion des Piémontais. Au colonel Goudenhoven échet la triste tâche de présider à son agonie. La nuit du 19 fut une nuit d'alarme et de hideux désordre ; les zouaves, réduits de 280 à 88, auxquels nous nous étions joints, et le bataillon allemand de Wuksman, veillaient seuls aux postes les plus importants. Le sanctuaire de Loreto nous servait d'ambulance. Dans toute l'étendue de l'église on a disposé de la paille et des matelas ; deux cents blessés, dont beaucoup n'attendent plus que la mort, y gisent dans ce calme et ce silence qui est le dernier devoir, le dernier point d'honneur du soldat ; par une grâce de la Providence, il se trouve à Loreto quelques Sœurs de la Charité : ce sont des Françaises. Elles circulent dans ces funèbres files d'un pas actif, avec cette aisance qui ne se dément jamais, et la douce sérénité de leurs visages porte dans l'âme de nos blessés la résignation et l'espoir. Les chirurgiens ont établi leur laboratoire au chevet de l'église, tout contre la Santa-Casa ; ils y travaillent dans une mare de sang. Mais le réduit sacré est resté libre ; les messes s'y succèdent pendant toute la matinée, et une foule de soldats ne cessent d'en assiéger les portes. Pour qui a vu, le 19 septembre, ces pauvres Irlandais, ces enfants de la Bretagne encore couverts de boue, de sang, tout noirs de poudre, prosternés sur les dalles du sanctuaire, s'approcher humblement de la table sainte ; pour qui a entendu les paroles du prêtre, couvertes parfois par le cri d'un amputé, jamais Loreto, avec les splendeurs de ses trésors, les pompes de ses cérémonies, l'affluence de ses pèlerins, n'atteindra la majesté de ce funeste jour.

Peut-être l'armée aurait-elle pu échapper à la honte d'une capitulation. Sa retraite par le littoral sur les montagnes d'Ascoli était encore praticable. Mais, nous l'avons dit, il n'y avait plus de chef ; le colonel Goudenhoven ne se croyait autorisé qu'à capituler ; s'il restait quelques hommes énergiques, ils étaient peu soucieux d'assumer volontairement la responsabilité d'une tentative qui présentait à coup sûr plus de périls que de chances de succès. Une trouée même individuelle sur Ancône ne présentait aux imaginations les plus aventureuses aucune possibilité de réussite, tant les postes piémontais paraissaient serrés et sur leurs gardes. Nous ignorions encore le sort du général, qui, la veille, avait si audacieusement accompli ce que nous ne pouvions plus essayer.

Il ne nous restait donc qu'à capituler, et sans retard, car à chaque instant Suisses et Italiens surtout sortaient de la ville, isolément ou par bandes, et allaient se rendre aux Piémontais, dans l'espoir de

hommes hors de combat ; d'autres rapports portent ses pertes à cent soixante-dix tués et sept cents blessés.

retrouver sur le champ de bataille leurs sacs, qu'ils avaient jetés la veille. L'armée ne comptait plus quatre mille hommes.

A quatre heures on nous annonçait que tout était signé, que nous avions obtenu ce que, par dérision sans doute, on appelle les *honneurs de la guerre*. La triste cérémonie devait s'accomplir à Recanati, où nous arrivons à dix heures. Une division piémontaise était en bataille sur un des côtés de la route et nous présentait les armes, au bruit de ses musiques et de ses tambours, à la lueur sinistre de mille flambeaux plantés dans les canons de fusil. A la porte de la ville, le général Leotardi recevait et nous rendait notre salut. Nous conservions nos armes et nos chevaux, comme tous les autres officiers; mais les soldats déposaient leurs fusils en un immense monceau. Quand nos zouaves jetèrent sur le tas leurs armes aux baïonnettes tordues et teintes de sang, ils lancèrent à leurs vainqueurs un regard qui dut faire rougir ceux qui se trouvaient à Palestro.

On nous enferma dans un couvent où nous dûmes, pendant deux jours, attendre que le cabinet de Turin eût disposé de notre sort. Enfin, le 22 septembre, nous recevons ordre de partir; on nous conduit en France; nous serons libres en touchant la frontière.

Une centaine d'officiers, Suisses, Allemands, Français, composaient notre triste convoi, marchant les uns à cheval, les autres dans ces indescriptibles voitures à volonté que les Italiens préfèrent de beaucoup aux services réguliers, aux diligences. Nous rapportions avec nous, sous la garde de Rainneville et de Ligne, le corps de notre jeune et brillant général. Grâce à sa mort héroïque, grâce aux zouaves si bravement tombés à ses côtés, la catastrophe de Castelfidardo ne sera pour la France ni sans larmes ni sans gloire.

Le passage à Macerata ne fut pas sans quelque danger; et plus d'un cœur qui n'avait pas faibli pendant le combat se troubla sous les imprécations et les menaces de l'ignoble populace. Dans notre longue retraite jusqu'à Livourne, nous avons eu le temps de nous y habituer, et, pour ma part, le mépris n'a jamais cessé d'avoir le dessus. A Camerino, cependant, la démonstration prit un caractère plus grave: reçus à coups de fusil par les prétendus gardes nationaux de l'endroit, nous perdîmes un cheval, frappé de trois balles sous Anselme. MM. les officiers piémontais de notre escorte doivent être bien honteux de leurs auxiliaires. Nous n'avons pas appris, cependant, que cet incroyable attentat contre le droit des gens ait été de leur part l'objet de la moindre répression.

Le 30 septembre, tristes et confus, nous rentrions en France, ne nous attendant guère à l'accueil si sympathique, aux remerciements que nous devons y trouver. Nous avons fait bien peu pour les mériter. Ils ne nous en sont pas moins précieux; ils nous prouvent qu'à

défaut de ses armes, le cœur et la conscience de la France étaient avec nous.

Tandis que nous quitions d'une manière si inattendue cette terre d'Italie où nous avions espéré combattre plus longtemps et avec un tout autre succès, trois de nos camarades, de France, de Terves et la Peraudière, étaient assez heureux pour prendre part à la défense d'Ancône; Montmarin, qui se trouvait aussi à la suite du général, ayant eu son cheval tué sous lui, n'avait pu y arriver.

Des Dorides, attaché au major Chevigné, était dans les montagnes d'Ascoli; enfin de Legge et la Guiche, ce dernier arrivé trop tard pour nous rejoindre, combattent encore sur la frontière napolitaine avec le major de Mortillet.

J'ai dit ce que furent les volontaires à cheval. Me sera-t-il permis de dire ce qu'ils auraient pu et dû être? On pouvait faire mieux qu'un peloton de soldats de ces jeunes représentants de nos provinces, de celles surtout de la Bretagne et de l'Anjou, qui ont toujours du sang à prodiguer au service de la justice et du malheur. On pouvait tout leur demander, leur imposer une discipline plus sévère, un service plus régulier, des travaux sérieux. Mais il fallait mettre à leur portée les moyens d'instruction qui leur manquaient et leur ouvrir la perspective de quelques services véritables à rendre. C'est la seule récompense ambitionnée par ces jeunes gens qui se donnaient tout entiers, par ces familles qui donnaient leurs enfants et qui, après tout, représentent dans nos provinces la plus rare et la meilleure des aristocraties, celle de la conscience et du dévouement.

P. DE TOURNON.

Montmelas, 20 octobre 1860.

MÉLANGES

LES DERNIÈRES LETTRES PASTORALES DES ÉVÊQUES

Ce sera un grand scandale, un jour, pour l'histoire, que le silence gardé par l'Europe en face des attentats qui se commettent aujourd'hui dans l'ordre politique et moral. Les principes du droit international sont violés, les lois qui de tout temps ont réglé les rapports des peuples entre eux sont foulées aux pieds, les traités à l'abri desquels reposaient les faibles sont déchirés par les forts. Aux procédés de la civilisation succèdent ceux de la barbarie. Des princes travaillent de compte à demi avec des flibustiers. L'honneur, la justice, la foi jurée, ne sont plus des liens pour les rois; la ruse, la duplicité, la violence, deviennent des moyens dont leur ambition ne rougit plus. Tromper ses alliés par d'artificieuses promesses, et, sans déclaration, sans manifeste préalable, envahir leurs provinces désarmées, insurger leurs sujets travaillés de longue main et se faire élever par eux sur le pavois, est une façon mérovingienne de s'agrandir qui semble revenir en usage. L'Europe est ainsi ramenée de quatorze siècles en arrière, et elle se tait ! Ces rois que menace un tel retour aux pratiques de la vie sauvage, ces publicistes dont on insulte les doctes travaux, ces diplomates dont on détruit l'œuvre péniblement élaborée, semblent avoir perdu la voix; ils n'ont ni une réclamation à élever, ni une protestation. Le silence règne sur toute la ligne dans les chancelleries européennes.

Mais, si dans les régions de la politique la société se voit ainsi hon-

teusement trahie, elle trouve dans l'Église une défense. En effet, d'un bout à l'autre du monde catholique, l'épiscopat a pris en main la cause de la civilisation menacée, et il la soutient avec une noble hardiesse. La postérité admirera un jour la grandeur, la dignité, le courage des manifestes qui surgissent de tous les points de la terre où le successeur de Jésus-Christ a placé un évêque; elle dira que, dans ces jours de défection morale où le monde semblait avoir abdiqué, l'Église seule sut réagir contre l'affaissement de la conscience publique. Pour nous, nous en sommes plus touchés que surpris. Ces manifestes, qui étonnent et déconcertent en plus d'un lieu, nous les attendions, nous y comptions. L'Église qui a fondé le règne du droit dans la société moderne pouvait-elle le voir renverser sans élever la voix? Les évêques, comme dit l'un d'entre eux dans la crudité du langage des Écritures, ne pouvaient s'exposer à l'ignominieuse qualification donnée par le prophète aux gardiens d'Israël qui n'osaient élever la voix : *Canes muti non valentes latrare*. Permis aux négociateurs d'attendre le jour et l'heure favorables à leurs calculs et d'accommoder leurs paroles aux intérêts qu'ils défendent. Le devoir des évêques était autre. Tant qu'il n'y avait que des appréhensions, la prudence et la charité commandaient la réserve dans le langage; mais, l'iniquité s'étant démasquée, il n'y avait plus de ménagements à garder. Il fallait parler, parler promptement, parler haut, pour éclairer les esprits abusés et raffermir les cœurs inquiets. C'est ce qu'ont fait et ce que font tous les jours nos évêques. A les prendre dans leur ensemble, leurs lettres pastorales offrent un enseignement précieux pour ces jours difficiles. Tous les grands principes sociaux, tous les devoirs des peuples les uns envers les autres, toutes les lois du monde civilisé, y sont rappelés et proclamés avec force, souvent avec éloquence. Inégalement développées, elles sont toutes également élevées de sentiment, également solides de doctrine, également fermes d'expression. Quoique écrites pour la plupart à la hâte, en course, en voyage, au milieu des travaux du ministère et des douloureuses préoccupations du temps, elles étonnent par la grandeur des idées, la profondeur de l'émotion, la dignité du langage. Quand on appartient à un corps qui a de tels chefs, on a droit d'en être fier.

Ceux qui, dans des vues coupables, auraient fondé quelque espérance sur les prétendus dissentiments de l'épiscopat, doivent être aujourd'hui consternés. S'il est en effet une chose qui ressorte des lettres pastorales, qu'il vient de publier presque simultanément, c'est son unanimité. Cette unanimité est éclatante. En même temps, presque au même jour, tous les évêques de France ont élevé la voix, et cette voix n'en a formé qu'une. Partout le même cri de compassion et d'amour pour le chef persécuté de l'Église, la même effusion de reconnaissance

pour ses héroïques défenseurs, le même anathème pour les envahisseurs sacrilèges de ses États. On avait essayé de faire croire qu'il y avait deux courants divergents dans l'Église de France; on avait tenté de ressusciter les vieilles dénominations de gallicans et d'ultramontains. Le jour de l'épreuve est venu, et il ne s'est plus trouvé que des catholiques et des catholiques *romains*. C'est un fait irrécusable que nous tenons à constater et dont nous prenons acte.

Mais ce n'est pas l'unanimité seulement, c'est la gravité de ces manifestations épiscopales qui nous frappe. On a beau dire, avec un accent de dédain, que ces cris sont impuissants parce qu'ils sont sans action sur la cote de la Bourse; leur retentissement va plus loin qu'on ne pense. Ces cris retentissent dans les consciences et les remuent à des profondeurs que nul pouvoir ne saurait atteindre. Ils éveillent au fond des âmes des douleurs que la prose des journaux officieux ne saurait consoler, et y font des ruines que les plus habiles paroles ne sauraient réparer. Ces douleurs, qu'on le sache bien, représentent une force morale de premier ordre; une force dont les premiers révolutionnaires avaient cru pouvoir se passer et qu'ils n'ont pu détruire; une force que leur héritier trouva assez vivace et assez puissante pour capituler avec elle en 1801; une force qu'il n'a pu réduire en 1809, quand il avait le continent européen à ses pieds; une force dont il a de nouveau reconnu la puissance, quand il a spontanément rouvert à Pie VII, à la fin de 1813, le chemin de ses États;

Une force dont l'abstraction a toujours porté malheur à ceux qui l'ont méprisée;

Une force dont les amis de l'ordre ont connu la valeur en 1848 et en 1849, et dont peut-être ont-ils trop oublié les services.

Cette force, on peut la fouler aux pieds, mais elle ne laisse pas d'être. Ceux en qui elle se personnifie meurent, ils ne se rendent pas. Elle ne menace point, elle ne conspire point; elle souffre, elle prie et elle attend. Elle n'a jamais attendu en vain.

Elle apparaît, en ce moment, avec un incomparable éclat d'éloquence et de courage. Nous ne savons s'il y a rien d'aussi beau, dans l'histoire de notre temps, que la manière dont l'Église est défendue, surtout depuis un mois, par la parole ou par l'épée. Quand l'Église n'aurait pas des promesses qui ne sauraient faillir, nul ne croirait jamais qu'une cause qui a de pareils défenseurs fût une cause désespérée.

Les adversaires le sentent, et ils font ce qu'ils peuvent pour atténuer la portée de ce qui se passe.

Ils voudraient bien faire accroire qu'il n'y a là qu'une manœuvre de parti : *qui occupandæ reipublicæ argui non poterant ob lacrymas incusabantur* (Tacite).

Une manœuvre de parti!

Mais est-ce que les évêques de France, est-ce que les catholiques de France, sont seuls sur la brèche ?

Est-ce que les évêques d'Irlande, de Belgique, des États-Unis, n'ont pas élevé la voix comme les nôtres ? Est-ce que ces évêques sont des légitimistes ? Sont-ce aussi des légitimistes que lord Feilding, M. Bowyer, le général Tyler et les autres catholiques anglais qui offrent une épée d'honneur à Lamoricière ?

Est-ce qu'il n'y a pas eu des volontaires irlandais et des volontaires belges dans l'armée pontificale ? Est-ce que ces volontaires étaient aussi des légitimistes ?

Mais, dites-vous, nous n'avons pas fait pour Magenta ce que nous faisons pour Castelfidardo et pour Ancône.

Qu'est-ce à dire ? Est-ce que toutes les nuances qui divisent l'opinion publique, en France, n'étaient pas représentées sur les champs de bataille de la Lombardie ? Est-ce que nous n'avons pas remercié Dieu de la victoire de Magenta ? Est-ce que nous n'avons point prié pour les morts de cette glorieuse journée ?

Mais, nous ne nous en défendons pas, nous admirons plus Léonidas qu'Alexandre. Nous admirons plus ceux qui se sont dévoués avec la certitude de mourir que ceux qui se battaient avec un légitime espoir de vaincre. « Non, non, ne les pleurons pas, s'écrie Mgr l'évêque d'Orléans¹ : leur mort est trop belle devant Dieu et devant les hommes, car ils furent à la fois des héros et des martyrs : héros dans leur dévouement et leur prévoyance quand ils partirent ; — héros sur le champ de bataille quand ils tombèrent ; martyrs, car ils se dévouèrent librement pour l'Église et pour Dieu ; — martyrs, car ils moururent dans la foi et la piété fervente, comme mouraient les martyrs dans les premières luttes de l'Église.

« Et rien n'a manqué à l'achèvement de leur gloire, pas même l'ignoble insulte des ennemis de Dieu et de son Église. »

D'ailleurs, il y a ici quelque chose qui ne s'est point vu encore : la cause pour laquelle les braves de Castelfidardo sont tombés n'est pas seulement une cause juste, c'est une cause sainte. Ce n'est pas seulement une cause sainte, c'est une cause méconnue. « Pour les cœurs vulgaires, dit Mgr l'évêque de Poitiers², c'eût été le double tort de cette expédition d'être religieuse et d'être impopulaire. Ce fut ce double caractère qui passionna l'âme de nos combattants, et de là aussi la double note qui devra éternellement discerner leur mérite et leur gloire. »

¹ *Oraison funèbre des volontaires catholiques de l'armée pontificale morts pour la défense du Saint-Siège.* Paris, Douniol.

² *Discours de Mgr l'évêque de Poitiers à l'occasion du service solennel pour les soldats morts pendant la guerre au service du Pape.* Paris, Victor Palmé.

Mais ce n'est pas seulement la notion de la force et de l'héroïsme chrétien qu'il faut aller chercher dans la parole des évêques; elle abonde en enseignements appropriés aux circonstances où nous vivons. Citons, entre tous, ces axiomes solennels de Mgr l'évêque de Nantes, qui sont restés dans toutes les mémoires :

- « La force ne constitue pas le droit;
- « Le succès ne justifie rien;
- « La félonie et la trahison sont de mauvais appuis d'un trône;
- « Les rois et les peuples ont au ciel un Juge sévère qu'on n'apaise pas en appelant la violence contre les fidèles du nom de raison d'État. »

Citons encore ce passage de la lettre-circulaire de Mgr l'évêque de Montauban, où, pour rassurer les âmes troublées, le prélat soulève un coin du voile qui recouvre les desseins de Dieu, et, par un fait emprunté à l'histoire des Juifs, nous fait entrevoir l'issue probable des événements qui se passent sous nos yeux :

« Nous lisons dans le livre des *Juges*, dit-il, qu'Abimélech, fils naturel de Gédéon, fit périr tous ses frères, qui étaient au nombre de soixante-dix, et qu'il s'empara ainsi de la puissance souveraine sur Israël. Toutefois Joatham, le plus jeune, s'échappa et demeura quelque temps caché. Or, pendant que ce cruel usurpateur inaugurerait sa royauté en présence de tous les habitants de Sichem, Joatham alla sur la montagne de Garisim, qui était en face, et, élevant la voix, il leur adressa ces paroles : « Écoutez-moi, habitants de Sichem... Si c'est avec justice et sans péché que vous avez choisi Abimélech pour régner sur vous; si vous en avez bien agi avec Gédéon et avec sa maison; si ce que vous venez de faire est la juste récompense des bienfaits que vous avez reçus de lui, quand il a combattu pour vous, quand il a exposé sa vie pour vous délivrer de la main de Madian; si vous avez raison de prendre Abimélech pour votre roi, vous fondant sur ce que sa mère était de Sichem, et qu'il est ainsi votre frère, réjouissez-vous aujourd'hui avec lui, et lui avec vous. Mais, si votre conduite n'est qu'une criante iniquité, qu'il sorte d'Abimélech un feu qui dévore les habitants de Sichem, et des habitants de Sichem un feu qui dévore Abimélech. »

« Cependant l'infâme usurpateur put régner trois ans; mais, dit l'Écriture, Dieu envoya un *esprit très-méchant*, qui mit la division entre Abimélech et les Sichémites. Ceux-ci commencèrent bientôt à le haïr, à cause même de la cruauté qu'il avait exercée envers ses frères. Des partis s'élevèrent contre lui, et, comme il assiégeait la tour de la petite ville de Thèbes, une simple femme lui jeta un fragment de meule à moudre le blé, qui lui brisa la tête. Ainsi se trouva exaucée la prière prophétique de Joatham. »

Mgr l'archevêque de Tours ne croit pas non plus que les ennemis du souverain Pontife prévalent longtemps. À ses yeux, l'usurpation du patrimoine de l'Église est un grand malheur sans doute, mais un

malheur qui ne sera probablement que passager. Ce qui serait un malheur incomparablement plus grand, ce serait l'envahissement des consciences chrétiennes par les doctrines de servitude. Une des conséquences de l'affaiblissement ou de la chute du pouvoir pontifical, c'est la diminution des garanties de l'indépendance des âmes. Il y a là, certes, un péril pour le catholicisme, et en le signalant l'énergique prélat a rendu, à notre avis, un important service. Aussi est-ce par les solennelles paroles qu'il adresse à son clergé que nous voulons terminer ces remarques hâtives sur les dernières communications des évêques catholiques avec leurs troupeaux.

« Croyez-le bien, dit Mgr l'archevêque de Tours, rien ne sera perdu sans retour, tout sera réparable, tant que le clergé catholique saura tenir, au milieu de ses malheurs, une conduite digne, noble, pleine d'une calme fermeté, également éloignée de l'esprit de parti toujours disposé à blâmer, et de la flatterie qui veut tout justifier. Nous portons après tout avec nous les grandes vérités dont la famille, la société, le pouvoir lui-même, ont besoin pour vivre. On peut pour un temps s'aveugler et dédaigner le concours de la religion; mais il faut bien tôt ou tard revenir à ses principes, qui seuls assurent la durée des institutions et la paix des empires..

« Pour ne jamais nous éloigner de cette ligne du devoir, il nous suffit de rester fermement attachés au centre de l'unité catholique, c'est-à-dire au Saint-Siège et au Vicaire de Jésus-Christ qui l'occupe. Que ses pensées soient nos pensées, que ses joies et ses douleurs soient toujours nos joies et nos douleurs. Rappelez-vous la célèbre parabole employée par Jésus-Christ pour nous montrer la nécessité de cette union intime, ainsi que le prompt et inévitable châtement de ceux qui auraient le malheur de la rompre. Il compare son Église à la vigne : il est le cep, et nous sommes les branches; tant que les branches tiennent au cep, elles participent à la vie qui en vient; quand elles en sont séparées, elles meurent et se dessèchent. C'est ce qu'explique admirablement saint Augustin en commentant le texte sacré :

« Autant, dit-il, les rameaux de la vigne sont pleins de gloire et de beauté quand ils demeurent attachés au tronc, autant ils deviennent vils et inutiles quand on les a coupés. Le bois des autres arbres, quoique sec, peut servir à divers usages entre les mains de l'agriculteur ou de l'ouvrier; mais le sarment, séparé de la vigne, n'est bon qu'à être brûlé. Il faut donc, conclut le saint docteur, que les branches restent unies au cep ou qu'elles soient jetées au feu. »

« Voilà l'image de l'Église catholique, et voilà en même temps notre instruction. Notre vie est dans l'union avec notre chef. Là est pour nous la source de la gloire sacerdotale et de tout l'honneur de notre ministère. Le jour où le prêtre briserait ou laisserait se relâcher le lien sacré qui le fixe à ce centre nécessaire, il verrait à l'instant même se flétrir autour de son front la couronne de respect qui l'environne.

« N'avons-nous pas, nos très-chers coopérateurs, dans l'histoire de notre

pays, un exemple récent de ces grandes leçons données au sacerdoce chrétien? Il y a soixante-dix ans, les puissances de l'enfer furent déchainées contre l'Église de Jésus-Christ. La presque totalité des évêques français et l'immense majorité des prêtres restèrent fermes au milieu des persécutions. Quand ils revinrent de l'exil, avec quel empressement et quelles marques d'honneur ils furent reçus par les fidèles! La confiance et l'amour dont furent entourés ces glorieux confesseurs de la foi leur permirent, en peu d'années, de réparer les ruines que le malheur des temps avait amoncelées sur le sol de notre Église. Quant à ceux qui avaient failli devant la crainte ou devant les promesses, ils trainèrent pendant quelques années l'ignominie de leur défection sur leurs sièges déshonorés ou dans leurs églises désertes, et, lorsqu'ils furent rentrés dans le sein de l'unité, ils demeurèrent un embarras pour le clergé de France, et ne purent jamais reconquérir pleinement l'estime des peuples.

« Que ces exemples mémorables soient toujours devant nos yeux comme un enseignement salutaire. »

Oui, oserons-nous dire après le digne successeur de saint Martin, la question tranchée par les canons rayés du Piémont passe aujourd'hui tout entière dans la sphère et dans le domaine de la force morale. Tant que l'épiscopat, tant que le clergé, tant que les catholiques du monde entier, protesteront dans leur conscience contre l'abaissement du pontificat suprême, contre la violence faite aux conditions extérieures de son indépendance spirituelle, rien n'est irréparablement consommé.

P. DOUBAIRE.

AFFAIRES DE SYRIE

Depuis quelque temps l'opinion publique, absorbée par les tristes événements qui s'accomplissent en Italie, s'est détournée de l'Orient et des événements qui s'y préparent. Il ne faudrait pourtant pas que les malheurs de la Péninsule fissent oublier la Syrie. Là aussi il y a de graves intérêts à défendre, ceux de la civilisation et de la foi; il y a des questions difficiles et compliquées à résoudre; enfin, il y a l'honneur français à soutenir : notre drapeau est engagé, nos soldats souffrent et meurent; nous leur devons au moins de suivre leurs pas avec une sympathique attention.

Cette indifférence, d'ailleurs, n'est qu'apparente : au premier coup

de canon, à la première difficulté diplomatique, nous la verrons se dissiper, et l'opinion se réveillera aussi ardente, aussi unanime qu'il y a deux mois. Nous en avons pour garants cette unanimité même, cette émotion qui a parcouru la France entière à la nouvelle des premiers événements, et qui a fait vibrer tous les cœurs, sans distinction de partis, d'opinions politiques et même de croyances religieuses. Quand un pays comme la France a été aussi profondément remué, qu'il a exprimé sa volonté d'une manière aussi précise par le langage de ses journaux, le chiffre de ses souscriptions, l'envoi de ses troupes, il peut un instant détourner ses regards, mais non sa pensée.

Plus que jamais il est important que les regards se reportent avec attention du côté de la Syrie.

L'instant est solennel : il s'agit de savoir qui triomphera, de la civilisation ou de la barbarie, de la loyauté française ou de la mauvaise foi turque.

L'œuvre de la répression n'avance pas, entravée par des intrigues de toute nature : celle de la réorganisation des provinces chrétiennes du Liban n'est pas même ébauchée, et là encore des difficultés immenses attendent les commissaires européens. Au milieu de cette confusion et de ces incertitudes, le gouvernement ottoman poursuit sa politique, et prend ses mesures pour être seul à recueillir le fruit des événements actuels. Après avoir détruit les Maronites par les Druses, affaibli les Druses par les Français, il espère bien faire servir notre expédition à prouver à ses sujets l'impuissance de l'Europe et à ruiner définitivement l'indépendance de la Montagne : cette conquête vaudra bien la tête de quelques pachas compromettants et de quelques obscurs assassins. Ce qui est triste à dire, il trouve pour cette œuvre odieuse des auxiliaires, non-seulement chez les représentants officiels des jalousies internationales, mais dans un groupe d'Européens qui n'ont de chrétien que le nom, et parmi lesquels il est de mode de rabaisser les chrétiens indigènes au profit de leurs oppresseurs. Ce groupe est plus nombreux qu'on ne le pense, il se recrute parmi les étrangers établis en Orient, dans les salons de Péra; il trouve de l'écho dans certaines chancelleries et jusque dans la presse parisienne. Aux yeux de ces chrétiens, le grand tort des Maronites est d'être chrétiens, d'avoir une foi vive, et de mourir pour elle, de ne pas faire du mot *jésuite* un terme de mépris, mais de le prononcer avec respect, parce qu'il leur rappelle l'école qui les a instruits, la maison qui les a secourus, l'hôpital qui les a soignés; enfin ils sont pauvres et disposés à l'humilité par l'habitude de l'oppression. Le Turc officiel, au contraire, est riche et arrogant, il porte des bottes vernies et jure en français; enfin, et surtout, il ne croit pas en Dieu : ce sont autant de titres à l'indulgence. Pour nous, qui plaçons autrement nos

affections, nous ne cesserons de protester contre ces tendances et de signaler les honteuses manœuvres auxquelles, volontairement ou non, elles s'associent.

Et tout d'abord il est un point que l'on semble oublier aujourd'hui et qu'il ne faut cependant pas perdre de vue, c'est la conduite des Turcs en Syrie. Il est maintenant bien démontré que leur gouvernement est le seul coupable, le seul instigateur des massacres du Liban et de Damas. Ce sont des ordres venus de Constantinople qui ont armé les assassins, paralysé la défense des chrétiens et enfin tourné contre les victimes les baïonnettes ottomanes. Voilà le point de départ ; — il faut l'avoir sans cesse devant les yeux, afin de bien saisir le sens des événements actuels. — L'indignation officiellement exprimée est une feinte : les exécutions faites à Damas, les arrestations ordonnées chez les Druses, sont un sacrifice fait aux exigences de l'Europe et à l'intervention française. Sans l'armée d'occupation, les choses se seraient passées en 1860 comme en 1845 ; Fuad-Pacha, à l'exemple de Chekyb-Effendi, n'aurait ni puni un vrai coupable, ni indemnisé un chrétien ; il se serait borné à consolider les résultats du massacre et à en assurer le bénéfice à son gouvernement. Il ne faut donc savoir aucun gré à Fuad-Pacha des rigueurs qu'il exerce : elles ont pour lui le triple avantage de satisfaire l'Europe, de fermer la bouche à d'indiscrètes révélations, et d'amoindrir notre rôle.

En effet, tous les efforts du commissaire ottoman et de ses conseillers diplomatiques ont depuis deux mois été tournés vers ce but : rendre notre intervention inutile. Aussi a-t-on déployé la plus grande activité pour pacifier le pays sans nous, et châtier en apparence les coupables, afin de ne rien laisser à faire à l'armée française. Mais, tout en faisant fusiller Achmet-Pacha, quelques officiers et un certain nombre de pauvres diables sans conséquence, tout en faisant arrêter quelques chefs de la Montagne, Fuad-Pacha s'est efforcé de ne pas affaiblir outre mesure ceux qu'il considère comme les instruments de son gouvernement. « Il a laissé les Druses, nous écrit-on « de Beyrouth le 21 septembre, vendre aux Musulmans et aux Juifs « la plus grande partie des objets pillés. Cette vente a eu lieu spécialement à Baaklin et a duré pendant un grand nombre de jours. On « s'y rendait de Beyrouth, de Saïda et d'ailleurs. Le Pacha a aussi « laissé aux Druses le temps de préparer leur fuite et d'expédier dans « le Haouran l'or et l'argent enlevés aux chrétiens. Il est vrai, dit-on, « qu'il a engagé les chefs bédouins à venir avec leurs contingents leur « couper la retraite ; mais il est certain que, nonobstant cette mesure, « Ismail-el-Atrach, chef des Druses du Haouran, a occupé avec sept « cents cavaliers Belad-Bescharrah, et a protégé le passage des femmes, « des enfants et de tout le butin. L'armée française aurait pu facile-

« ment, en se portant en avant, empêcher ce mouvement de retraite ;
 « mais Fuad-Pacha s'est opposé à son départ : par sa résistance, il a
 « retenu nos soldats pendant un mois dans ce misérable campement
 « des Pins, où ils souffrent de la chaleur, de la poussière, du manque
 « d'eau, tandis que le séjour de la montagne aurait été beaucoup plus
 « salubre. Ces longueurs ont aussi fait cruellement souffrir les ré-
 « fugiés damasquins entassés à Beyrouth. Le pacha veut qu'ils re-
 « tournent à Damas, afin de pouvoir proclamer que tout est rentré
 « dans l'ordre ; s'ils refusent, il les menace de leur retirer le faible
 « secours de trente centimes que leur alloue chaque jour le gouverne-
 « ment turc ; mais ces pauvres chrétiens ne veulent absolument pas ren-
 « trer dans leur ville, et voici les raisons qu'ils donnent : 1° Fuad-Pacha
 « met à leur disposition quatre-vingts maisons, et ils sont plus de six
 « mille ; 2° ces maisons appartiennent à des musulmans, dont ils
 « craignent à juste titre le ressentiment ; 3° ils se trouveront au milieu
 « de leurs persécuteurs, loin de l'armée française, séparés de la mer
 « par de hautes montagnes impraticables en hiver : la rage des mu-
 « sulmans est accrue par les exécutions : 4° ils n'ont aucune confiance
 « dans les assurances que peut leur donner Fuad-Pacha : Achmet et
 « Kourschid n'avaient-ils pas donné des assurances semblables, même
 « par écrit ? Achmet n'a-t-il pas dit, au dernier moment, qu'il mourait
 « pour avoir exécuté les ordres qu'il avait reçus ? »

On voit quelles entraves le commissaire turc, appuyé, nous dit une autre correspondance, par certains agents diplomatiques, apportait à l'action réparatrice de la France ; mais il devait pousser plus loin la trahison.

« Après de longues discussions, Fuad-Pacha, pressé par la com-
 « mission et le général de Beaufort, fait acte de condescendance et
 « permet à la division française de se mettre à la recherche des
 « Druses. Fuad-Pacha fait plus, il s'engage à seconder le mouvement
 « avec ses troupes, en se portant sur les derrières du Djebel-Scheikh,
 « premier échelon de la ligne de retraite des Druses. Le 27 sep-
 « tembre, les colonnes françaises, enchantées de pouvoir enfin mar-
 « cher à l'ennemi, se mettent en route, et, passant à chaque pas par
 « dessus des cadavres, arrivent par Ain-Anoub, Deir-el-Kammar et
 « Beit-ed-Din à Djub-Djennin, dans la Bekaâ, où, ralliées le 30 par leur
 « cavalerie, elles se préparent à pénétrer dans le Djebel-Scheikh,
 « lorsqu'on apprend tout à coup que les troupes turques, *ouvrant la*
 « *partie du cercle qu'elles étaient appelées à fermer*, ont laissé les
 « Druses se sauver dans le Haouran. Cette nouvelle, toute désagréable
 « qu'elle était, n'a étonné personne, car on est ici suffisamment édi-
 « fié à l'endroit de la bonne foi et de la coopération des Turcs. Le
 « général français, désappointé, a remonté le Liétany, qui sépare le

« Liban de l'Antiliban, et est allé camper dans la plaine, à Kubbe-
« Elias, où il est encore. » (Lettre de Beyrouth, du 6, insérée dans
l'Indépendance belge du 20.)

Le même fait est raconté, dans des termes presque semblables, par toutes les lettres venues du corps expéditionnaire et reproduites par les journaux français. Nous le trouvons aussi dans le *Morning-Post* du 19, affirmé par un correspondant dont la partialité pour les Turcs et les Druses est manifeste. Il est donc incontestable. Voilà donc à quoi aura abouti notre première expédition ! à une trahison de la part de nos prétendus auxiliaires, et à une déception pour nos braves soldats. Voilà dans quelle impasse nous ont placés les convenances diplomatiques, en subordonnant notre action à celle du commissaire ottoman. Nous supplions la commission européenne de s'affranchir de cette tutelle, sinon dans la forme, du moins dans le fond, et de poursuivre son œuvre en ne tenant compte que des droits de l'humanité et des intérêts de la civilisation. Sinon à une intrigue en succédera une autre, à une trahison une autre ; notre armée sera promenée de déception en déception à la poursuite d'un ennemi invisible, et les délais expireront sans qu'aucun résultat définitif ait été obtenu.

Voici dans quelle situation se trouve aujourd'hui notre corps expéditionnaire. Campé dans la Bekaâ, il a derrière lui le Liban évacué par les Druses, devant lui l'Antiliban, presque abandonné aussi, et, au delà, deux points de résistance : Damas, la ville du fanatisme impuisant ; le Haouran, refuge du crime armé et guerrier.

Tous les efforts des Turcs tendront à éloigner nos soldats de ces deux points ; à la ville sainte ils voudront épargner la souillure de l'occupation étrangère, aux Druses l'échec d'une défaite.

Il importe au contraire que l'Europe fasse sentir sa puissance et dans le Haouran et à Damas : il faut que l'une soit humiliée et frappée d'une contribution qui indemnise les chrétiens ; il faut que, dans l'autre, les Druses reçoivent un châtement qui porte atteinte à leur force militaire. Nous espérons donc que rien n'arrêtera la marche de nos soldats, et que si des renforts leur sont nécessaires pour mener à bien une entreprise aussi sérieuse que l'attaque du Haouran, de mesquines jalousies ne s'opposeront pas à l'augmentation de leur effectif.

Pendant ce temps, on s'occupera de jeter les bases de l'organisation future des provinces chrétiennes. Nous avons proposé ici même une solution que nous persistons à considérer comme la seule praticable et la seule efficace : c'est la formation d'un État chrétien indigène, indépendant, sous la suzeraineté de la Porte et la protection des puissances. Une des difficultés d'exécution était la présence des Druses dans les districts mixtes de Deir-el-Kammar, du Meten, de

Djezzin, etc. Les Druses se sont chargés eux-mêmes de la lever en évacuant complètement le pays à l'approche des Français, et en se retirant vers l'est avec leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors. Rien n'empêche donc que, dès à présent, ces territoires leur soient enlevés et soient donnés, à titre d'indemnité, aux Maronites dépossédés. Il faut aussi que les montagnards chrétiens reprennent confiance et courage ; qu'ils se retrouvent, se rapprochent, resserrent leurs rangs et se préparent à une vie indépendante. Il est un homme que les circonstances ont placé à leur tête, et vers lequel tous les regards sont tournés en ce moment : c'est Yousef-Karram; esprit énergique et organisateur, nature douce et sympathique, il a grandi avec les événements et semble appelé à de plus hautes destinées. Que ses compatriotes se groupent autour de lui, qu'ils lui donnent la force et l'autorité par leur concours, il leur donnera peut-être un jour en échange l'autonomie et la liberté.

M. DE VOGUÉ.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous trouvons, dans le *Moniteur* du 23, un récit détaillé de l'expédition combinée du général de Beaufort et de Fuad-Pacha dans le Liban, Le fait de la trahison ottomane, que nous avons avancé sur la foi des correspondances particulières, est officiellement confirmé. « Les Turcs, dit le journal officiel, « qui s'étaient chargés d'empêcher les Druses d'échapper à « l'action judiciaire, ont laissé les plus notables et les plus compromis fuir devant eux, franchir successivement les deux lignes de « postes placés dans la Berkaâ et à l'est du Djebel-Scheikh, et gagner « le Haouran... Ce résultat, malheureusement trop facile à prévoir, « est très-regrettable. Fuad-Pacha n'a pas pu le méconnaître. »

Ce résultat avait en effet été prévu et annoncé par la plupart des journaux français, le jour où ils apprirent que la direction de la répression était confiée aux Turcs. Comment croire, en effet, que les soldats ottomans pussent venger des massacres dont ils étaient les principaux auteurs, et tourner contre les Druses leurs baïonnettes encore teintes du sang des chrétiens ? Le correspondant du *Moniteur* montre ensuite la nécessité d'une campagne dans le Haouran ; il termine en faisant un tableau déchirant de la situation des Maronites « qui meurent de désespoir et de misère, sans ressources, sans vêtements, sans outils ; » il fait appel à la charité de l'Europe : « Déjà, « dit-il, l'Empereur a ordonné qu'un million fut envoyé en Syrie pour « y être distribué en secours. » Nous ajouterons que l'*Œuvre des Ecoles d'Orient* a aussi expédié plus d'un million provenant de la

souscription ouverte dans ses bureaux : mais ces sommes sont loin de suffire, il faut un dernier effort de la charité; il faut surtout que l'opinion publique se préoccupe de l'avenir de ces malheureuses contrées, qu'elle obtienne pour elles une organisation sérieuse, qui mette désormais les chrétiens à l'abri des violences des infidèles, et des trahisons des Turcs.

M. V.

DU PROGRÈS AGRICOLE

L'Agriculture française, Principes d'Agriculture appliqués aux diverses parties de la France, par M. Louis Gossin, cultivateur, professeur à l'Institut normal agronomique de Beauvais, etc.; ouvrage orné d'une carte agricole de la France et de 225 planches dessinées par MM. Isidore Bonheur, Rouyer, Milhau et mademoiselle Rosa Bonheur; 1 vol. in-folio de 400 pages. — Paris, quai Malaquais, 15, à la Librairie scientifique, industrielle et agricole (2^e édit.).

Avant de rendre compte du bel ouvrage de M. Gossin, nous sentons la nécessité d'aborder préalablement une question qui a partagé dans ces derniers temps les esprits en deux camps hostiles. Nous voulons parler de la question du progrès agricole. Le rapide examen que nous allons en faire ne nous écartera pas de notre but : il nous y conduira au contraire et nous y fera pénétrer plus vivement et plus profondément, tout en nous permettant de préciser avec plus de netteté et de justesse la signification qu'il faut attacher à ce mot autour duquel on fait tant de bruit.

La question du progrès agricole est à la fois historique et critique, car elle se débat en même temps et sur le terrain de l'histoire et sur celui de la discussion et de l'appréciation des faits et des idées qui appartiennent à la civilisation actuelle. Il faut la suivre sur l'un et l'autre terrain.

A entendre certains organes, le progrès agricole, comme tous les autres, doit son origine à 89. Avant cette ère régénératrice, l'agriculture végétait dans l'ignorance et la barbarie, les champs en friche, et les cultivateurs mourant de faim. Ce n'est que depuis cette époque que la science agricole est en progrès, et que la fécondité et l'abondance ont paru dans la France mieux cultivée et plus fertile. Voilà le thème et la formule. Chaque adepte de l'école la commente et la varie à sa guise. A en croire même certains d'entre eux, on serait tenté d'imaginer que ce n'est que depuis l'Assemblée constituante qu'on mange en France du pain blanc.

Par contre, il est d'autres organes qui soutiennent précisément la thèse contraire : au dire de ceux-ci, l'agriculture n'a fleuri que sous l'ancien ré-

gime. Depuis la disparition des baillis et de la dime, elle est en pleine décadence. Tous les progrès réalisés par les progrès même des sciences physiques et naturelles et par leur application à l'agriculture, sont des mensonges et des illusions. Foin des charrues Dombasle, des semoirs, des batteuses, des drains et des prairies artificielles ! Ce ne sont là que des mots qui n'ont donné ni un grain de blé, ni une livre de viande de plus, ni une fatigue de moins.

Ainsi, pour les uns comme pour les autres, l'appréciation du progrès agricole est purement une question de date et de chronologie. Avant 89, ignorance et barbarie; depuis, prospérité et progrès. Voilà la règle et le criterium, que les autres retournent, il est vrai, dans le sens contraire en disant : « Avant 89, progrès et prospérité; depuis, ignorance et décadence. » C'est fort commode : le premier venu peut trancher ainsi toutes les questions d'agriculture et déterminer la situation agricole de la France aux diverses époques, sans avoir besoin de se livrer à des recherches et à des études laborieuses et sans avoir à s'embarrasser de rapprochements et de comparaisons difficiles. Au lieu de consulter Olivier de Serres ou Vauban, il n'y a qu'à ouvrir un barème ou un almanach, et l'on prononce avec assurance.

Rien n'est en effet plus commode, mais rien n'est aussi plus stérile. Sur ce terrain, on pourra discuter et se disputer des siècles, sans acquérir une idée, sans redresser une erreur, sans apporter à la science ou à l'agriculture le moindre élément de progrès. Puis, il faut bien le dire, cette barrière absolue, en deçà ou au delà de laquelle tout est bien ou tout est mal, n'a que le malheur d'être parfaitement imaginaire, et ne peut tenir devant une étude un peu sérieuse des faits, un examen un peu attentif de la question.

En effet, pour peu que l'on considère que la prospérité de l'agriculture dans un pays dépend à la fois de la direction de la politique, de la constitution et de la législation de la propriété, de l'état des mœurs publiques, du progrès des connaissances et de l'industrie, on reste bientôt convaincu que la question est trop complexe pour être tranchée par une formule générale et encore moins au moyen d'une date.

A ceux qui déclarent que l'ancien régime était incompatible avec la prospérité de l'agriculture et surtout avec le progrès agricole, des monuments historiques incontestables répondent qu'à certaines époques et dans certaines provinces le rendement de la terre était supérieur même à ce qu'il est aujourd'hui, et que l'agriculture y avait atteint un degré de prospérité qui n'a pas été dépassé depuis¹.

Cet état de prospérité se faisait surtout remarquer dans les domaines appartenant aux corporations. Si l'on contestait à cet égard les témoignages conservés par l'histoire, on les retrouverait encore écrits sur le sol et dans les souvenirs des vieillards de la génération qui s'éteint. Que l'on parcoure les vignobles de la Champagne, de la Bourgogne, de la Gironde, partout on apprendra que les meilleurs crus et les meilleurs cantons sont encore aujourd'hui ceux qui furent défrichés dans l'origine et cultivés par les cou-

¹ Consulter à ce sujet l'excellent Mémoire publié par M. F. Lallier : *Sur le revenu de la propriété foncière aux environs de Sens depuis le seizième siècle*, et le dernier ouvrage de M. Alexis de Tocqueville.

vents. Que l'on pénètre dans les forêts et que l'on interroge les forestiers, l'opinion sera unanime pour déclarer que les plus belles réserves, les parties les mieux aménagées, les plus riches en futaies, sont encore celles qui appartenaient aux corporations. Les marchands de bois ne s'y trompent pas. L'intérêt, plus fort que les préjugés et les préventions, leur fait rechercher de préférence et payer à plus haut prix les débris, de jour en jour plus rares, de ces vieux domaines monastiques, derniers indices d'une silviculture et d'une administration prévoyantes. Or, si les cultures à longues révolutions ont pu nous conserver par le seul fait de leur durée les témoignages vivants d'une agriculture intelligente et prospère, à combien plus forte raison les champs, les prairies, les jardins et les fermes qui entouraient ces puissants monastères devaient-ils en présenter l'image, alors qu'ils appartenaient encore aux successeurs de ceux qui les avaient défrichés et fertilisés!

La théorie et le raisonnement ne sont-ils pas d'ailleurs d'accord ici pour confirmer et expliquer le témoignage de l'histoire? Les possesseurs du sol, y vivant sans s'en écarter jamais, s'y attachaient comme au lieu natal où l'on doit passer sa vie, assez riches pour ne ménager aucune dépense destinée à l'améliorer et à l'embellir, assez éclairés et assez en relation avec le dehors pour être tenus au courant de toutes les innovations utiles. Puis, à côté de ces possesseurs opulents et bienveillants, des fermiers et des métayers, se succédant sur ces domaines de génération en génération, transmettaient à leurs enfants, avec la connaissance de la nature des terres, les traditions de culture et d'administration reçues de leurs pères; à l'abri, sous le crédit de leurs patrons, des vexations et des violences de ces époques, et assurés à la fois de leur présent et de leur avenir.

Ainsi, d'une part, des propriétaires riches, attachés à leurs domaines, éclairés, entreprenants et bienveillants; de l'autre, des cultivateurs à l'aise, religieux et moraux, laborieux et expérimentés. Ne sont-ce pas là les meilleures conditions du progrès agricole, et partout où elles seront réunies n'est-on pas assuré de trouver les champs les mieux cultivés et les plus productifs? Il y a donc eu, sous l'ancien régime, des ères de prospérité pour l'agriculture, des provinces arrivées à un haut degré de fertilité, des domaines présentant le modèle d'une culture aussi intelligente que prévoyante.

Il y a eu, et les œuvres de Bernard de Palissy, d'Olivier de Serres, suffiraient seules pour le témoigner, des observateurs et des écrivains qui ne cédaient pas à ceux de notre temps, ni pour la justesse du coup d'œil, ni pour la sagacité des vues, ni pour l'étendue des connaissances.

En faut-il conclure, comme le fait certaine école, que la prospérité de l'agriculture était alors un fait général et permanent, que la France était plus productive qu'aujourd'hui, et que, comparée à celle de cette époque, notre agriculture est en décadence?

Une pareille conclusion n'est ni moins erronée, ni moins exorbitante que l'affirmation opposée.

Les famines, qui décimaient si fréquemment les populations; les tableaux lugubres tracés si souvent dans nos chroniques et dans les mémoires du temps, de campagnes désolées, de villages déserts, de champs restés en

friche, faute de bras ou de ressources; de paysans mourant de faim et de froid, errant désespérés sur les routes, tendant la main aux passants ou les dévalisant : ces tristes et désolants tableaux, qui trouvent leur réalité même sous la brillante époque de Louis XIV, et auxquels la plume de Fénelon, de Saint-Simon, de Vauban, a prêté de si sombres couleurs; ces tableaux, dont on ne saurait contester la vérité, font justice de ces apologies effrénées du régime ancien, de ces détractions non moins effrénées du régime nouveau.

Ce qui reste vrai, c'est que l'agriculture eut sous l'ancien régime ses temps de prospérité, comme ses moments de souffrance; c'est que quelques provinces jouissaient d'une prospérité agricole remarquable, tandis que d'autres présentaient le spectacle le plus triste; c'est, enfin, qu'à côté de domaines admirablement tenus et dirigés, de travaux habilement conçus et exécutés, on voyait des terres incultes, des champs en friche, des contrées entières stériles et presque dépeuplées.

Il se passait donc à peu près alors ce qui se passe encore aujourd'hui sous nos yeux, où le progrès agricole, étant soumis aux influences qu'exercent sur l'agriculture la situation politique, le régime de la propriété, l'abondance des capitaux, la facilité des voies de communication, le progrès des sciences et des lumières, les mœurs privées et les habitudes locales, présente des différences tranchées, non-seulement d'une période chronologique à une autre, mais encore de région à région, de département à département, de domaine à domaine. Tout ceci est d'expérience pratique et d'une évidence qui saute aux yeux.

N'y a-t-il pas toutefois une moyenne générale, qui puisse faire apprécier la situation agricole et sa marche progressive ou rétrograde, à un moment et dans un pays donnés? La statistique revendique cette mission.

Sans attacher à ses oracles plus de confiance qu'ils n'en méritent, et tout en convenant que cette science est loin encore d'être arrivée à une richesse de documents et à une précision de formules qui lui donnent le droit d'imposer ses décisions comme des lois; toujours est-il que, lorsqu'elle se trouve d'accord sur un point avec l'opinion des masses, elle fournit un élément de conviction dont aucun esprit raisonnable ne saurait méconnaître l'importance.

Or l'observation des faits et la statistique s'accordent sur les points suivants, qui paraissent incontestables.

Depuis cinquante ans, les voies et moyens de transports ont été l'objet d'améliorations non interrompues, et l'état de la viabilité, cet élément capital du progrès agricole, répond généralement aujourd'hui, en France, aux besoins de l'agriculture.

Grâce aux progrès continuels de la géologie, de la chimie et de la physique, la composition des terres est aujourd'hui mieux connue, l'action des amendements et des engrais mieux établie, les conditions de la végétation mieux déterminées.

D'une autre part, les progrès de la mécanique et leur application à l'industrie agricole ont rendu plus faciles, moins coûteux et plus productifs

les travaux agricoles, par l'invention et la mise en pratique d'une foule de machines et d'instruments perfectionnés, dont les services se généralisent chaque jour davantage.

Ce sont là des faits si bien établis, que ne pas les apercevoir ou les nier constituerait une preuve d'ignorance ou de mauvaise foi qui ne mériterait plus les honneurs d'une discussion. En contester l'influence considérable sur le progrès agricole serait une autre preuve d'ignorance ou de faux jugement dont la vue de nos campagnes, les témoignages des agronomes et les documents de la statistique feraient également justice.

Il n'est donc pas contestable que, sous ces trois points de vue, la science agricole ne soit en progrès marqué, et ne l'emporte sur les époques précédentes.

S'il n'y avait pas d'autres éléments de la prospérité agricole que ceux que nous venons d'énumérer, la question nous paraîtrait résolue.

Mais, ce qu'oublie trop aisément et les partisans et les adversaires de 89, et ceux qui crient à la nuit et ceux qui crient à la lumière, c'est que la prospérité de l'agriculture dépend de bien d'autres causes et tient à bien d'autres conditions.

Sans doute, il est bon pour l'agriculture d'avoir d'excellentes routes, de recevoir les amendements et les engrais les mieux appropriés aux conditions du sol, d'employer les machines et les outils les plus commodes, les moins coûteux, les plus utiles.

Mais il est un instrument auquel on ne songe pas assez et qui est cependant nécessaire à tous les autres, parce qu'aucun d'eux ne peut se passer de lui, et que lui, au contraire, peut se passer de tous. Cet instrument précieux, indispensable, c'est la main qui met les instruments agricoles en œuvre, c'est l'ouvrier, c'est l'agriculteur, c'est l'homme. Or, pour produire son œuvre, pour concourir à la prospérité de l'agriculture, dont il est en réalité le premier et le plus indispensable artisan, cet instrument a besoin aussi de certaines qualités sans lesquelles il y devient impropre.

Un corps robuste et endurci aux fatigues, sobre, patient, accoutumé à vivre de peu. Et, avec cela, l'économie, la prévoyance, l'esprit de famille, l'attachement au sol et à la profession, la moralité, et, pour la garantir et le maintien de ces qualités, les convictions et les pratiques religieuses.

Peut-on constater sous ce rapport un progrès semblable à celui que nous avons reconnu précédemment? Nous en doutons fort pour notre compte. Mais, comme c'est là une question délicate, difficile, nous nous contenterons d'avoir établi que, dans l'appréciation des conditions de prospérité de l'agriculture, celle-là doit occuper le premier rang, et que tout jugement dans lequel il n'en est pas tenu compte est fatalement entaché d'imperfection et d'erreur.

Il y a du reste un moyen décisif de mettre en évidence combien cette dernière considération l'emporte sur toutes les autres réunies.

Supposez d'un côté une population rurale saine, honnête, religieuse, sobre, patiente, dans laquelle l'esprit de famille se conserve, et conserve avec lui la bonne intelligence, le concours fraternel, le respect de l'autorité, les habitudes d'ordre et de prévoyance.

Placez en regard une population agricole déjà atteinte par la corruption des cités, livrée au libertinage, ayant le goût du luxe et de la dépense, sans esprit de famille et sans subordination, aspirant à quitter une profession qu'elle a en dégoût et en mépris, pour la vie aventureuse des villes ou les gros salaires de l'industrie; puis, demandez au premier fermier venu dans laquelle de ces deux contrées il préférerait cultiver une terre; au premier propriétaire venu, dans laquelle il préférerait posséder un domaine; au premier agronome venu, dans laquelle on serait sûr de trouver l'agriculture la plus florissante. Aucun n'hésitera dans sa réponse, et les réponses seront unanimes.

Il y a donc dans l'agriculture autre chose que la science, autre chose que les instruments et les machines perfectionnées, autre chose que les capitaux; il y a les qualités morales du cultivateur. Il y a, de plus, l'état politique du pays, et le régime légal et économique de la propriété.

Pour ménager l'espace dont nous pouvons disposer ici, au lieu de scruter et d'approfondir ces questions considérables, dont la discussion nous entrainerait dans des développements hors de proportion avec les limites de cet article, bornons-nous à en faire ressortir les conséquences essentielles par un exemple qui les mette clairement sous les yeux.

Qu'on nous permette pour cela une supposition.

Imaginons un pays où la loi, provoquant elle-même la division de la propriété, la morcelle indéfiniment et la fait passer sans cesse d'une main à l'autre;

Un pays où cette propriété, écrasée de charges et d'impôts, gênée par des restrictions multipliées, voit insensiblement les bras et les capitaux s'éloigner des champs pour se porter vers les villes, attirés qu'ils y sont par les avantages de toutes sortes accordés aux industries qui s'y concentrent et aux spéculations qu'on y favorise;

Un pays où une centralisation jalouse et excessive, voulant tout administrer et mettre la main sur tout, absorbe tous les pouvoirs, détruit toutes les influences, décourage et éteint partout la vie et l'action individuelle ou collective; et, succombant elle-même sous le fardeau qu'elle s'impose, ne fait rien et empêche qu'on ne fasse quelque chose;

Un pays où les grands propriétaires, dépouillés de toute participation réelle à la gestion des intérêts locaux et provinciaux, et par là même de toute influence et de toute ambition généreuse, sont amenés à se concentrer dans l'égoïsme de leurs intérêts personnels, ou à désertier les campagnes, qu'ils prennent en dégoût et auxquelles rien ne les attache.

En regard d'un pays ainsi constitué, imaginez-en un autre où la propriété, protégée par des lois sages et prévoyantes, se transmet généralement dans les mêmes familles; où le cultivateur, à l'abri d'impôts écrasants, de mesures restrictives, gênantes, cultive et administre son bien en pleine liberté, et ne sent l'action du gouvernement que par les encouragements et les secours qu'il en reçoit au besoin; où les grands propriétaires, n'ayant pas à craindre de se heurter sans cesse à une administration susceptible, tracassière, qui s'offusque et s'effarouche de toute entreprise, de toute notabilité ne portant pas sa livrée ou son empreinte, cherchent à

donner l'impulsion au progrès, soit par leurs exemples personnels, soit en groupant en vue d'un intérêt général les intérêts isolés, et trouvent dans cette légitime ambition, dans ces généreuses initiatives, les liens honorables qui attachent à une contrée où on se sent utile, et qui paye en considération et en influence héréditaires les services qu'on lui rend.

Sera-t-il difficile de prononcer dans lequel de ces deux pays la terre sera mieux cultivée et l'agriculture plus en faveur; dans lequel on verra entreprendre plus de ces grands travaux d'entretien ou d'amélioration qui donnent la vie et le progrès à tout une contrée, mais que les forces isolées et individuelles sont impuissantes à mener à fin; dans lequel, en un mot, l'agriculture sera plus florissante et plus prospère?

On le voit donc, le progrès agricole dépend d'une foule d'éléments divers qu'il faut tous prendre en considération, si l'on veut apprécier ce progrès, ou, ce qui vaut beaucoup mieux, si l'on cherche à le favoriser, à y concourir.

C'est pour ne pas tenir compte de cette vérité pourtant si évidente que les écrivains, les cultivateurs, les agronomes et même les gouvernements, tombent dans tant d'erreurs, et souvent s'égarent et s'opiniâtrent dans tant de mesures funestes et fatales.

Ce serait donc rendre un éminent service que d'éclairer sur ce point l'opinion. Or c'est précisément ce service que M. Gossin a voulu rendre en publiant l'ouvrage qui donne lieu à cet article. Les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer nous ont moins éloigné de son livre qu'on n'a pu le penser d'abord, puisqu'elles ont servi à établir les principes sur lesquels ce livre repose et à donner à l'avance une idée de l'esprit qui l'a inspiré.

M. Gossin, qui a fait de la science agricole l'étude de toute sa vie, soit dans le silence du cabinet, soit dans la pratique des exploitations rurales, n'a pas voulu séparer, et nous l'en louons de toutes nos forces, la question morale de la question économique et scientifique.

Tout en traitant, avec la supériorité que donnent la science et l'expérience, les questions spéciales de pratique agricole et d'économie rurale qui rentrent essentiellement aujourd'hui dans le cadre d'un cours d'agriculture, l'auteur attache une grande importance à cette autre face de la science agricole qui envisage surtout, parmi les éléments de succès, les conditions morales du travail rural et des agents qui y sont employés.

Du reste, un rapide tableau des matières contenues dans ce livre mettra le lecteur à même d'en apercevoir le plan et d'en apprécier l'esprit.

L'ouvrage se divise en deux parties : dans la première, l'auteur, considérant l'agriculture au point de vue moral, social et religieux, l'examine successivement dans ses rapports avec la famille, la propriété, la société et l'autorité. Après avoir exposé son influence sur les mœurs, et réciproquement celle des mœurs sur la propriété agricole, il trace le tableau de l'action exercée par le christianisme sur l'agriculture. Puis, avant d'aborder les connaissances techniques, il établit la division de la science agricole en deux branches distinctes, l'une, théorique et générale, qui embrasse dans

son ensemble les grands principes qui servent de bases à toutes les applications de l'industrie rurale et qui sont empruntés aux diverses sciences auxquelles l'agriculture se rattache ; l'autre, pratique et locale, qui, en se circonscrivant dans les limites de certaines régions déterminées, de certaines cultures spéciales, revêt un caractère plus positif et se formule en prescriptions précises, à la portée de toutes les intelligences.

C'est à cette branche qu'appartient plus spécialement la seconde partie du livre. L'auteur y passe successivement en revue toutes les opérations de l'agriculture relatives au sol et aux travaux qu'il exige, aux cultures diverses, au bétail, aux modes d'exploitation et aux questions les plus essentielles de l'économie rurale.

Les explications de l'auteur sont accompagnées de dessins et de figures mettant sous les yeux du lecteur soit l'instrument ou l'outil décrit, soit l'espèce de plante ou d'animal dont il est question. Pour donner une idée de la perfection de ces dessins, il suffira de dire qu'ils sont dus à l'habile crayon de M. et mademoiselle Bonheur, et que l'ouvrage, exécuté avec luxe, sort des presses de l'un de nos plus habiles typographes, M. Claye. On voit d'après cela que M. Gossin adresse son livre moins aux cultivateurs et aux paysans qu'aux riches propriétaires et aux grands fermiers, à qui leur fortune permet le luxe d'une bibliothèque, et qui aiment à l'orner surtout de livres qui ont rapport aux occupations et aux jouissances de la campagne. L'ouvrage de M. Gossin mérite sous tous les rapports d'y occuper une place honorable.

L'auteur, comme nous l'avons dit, n'est pas seulement un savant agronome, qui a puisé dans nos écoles et nos bibliothèques la science agricole à ses meilleures sources ; c'est aussi un agriculteur praticien, qui a vécu et qui vit encore de la vie des fermiers et des cultivateurs. Il a ainsi expérimenté par lui-même les méthodes, les instruments, les procédés dont il parle, les préceptes qu'il établit, les conseils qu'il donne.

Son ouvrage se présente donc avec la double autorité de la science et de l'expérience. Mais la part qui est faite à la science technique et à la pratique agricole, quelque large qu'elle soit, n'empêche pas l'auteur de prendre en considération les autres éléments de la prospérité agricole et particulièrement ceux qui dépendent de la valeur morale des populations vouées aux travaux des champs.

La question agricole est donc envisagée sous toutes ses faces et dans son vrai point de vue. M. Gossin, en montrant qu'ici encore la religion donne la main à la science pour concourir au progrès, établit une fois de plus que le christianisme, bien loin d'être l'ennemi du progrès, comme les ennemis de la religion le prétendent, et comme une certaine école religieuse ne nous en fournit que trop souvent le prétexte, est au contraire la base la plus ferme et l'auxiliaire le plus sûr de la science et de la civilisation.

L. C. MICHEL.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA PREMIÈRE CROISADE, par M. PÉRAÉ. 2 vol. in-8°, avec plans et cartes itinéraires. Paris, chez Durand, rue des Grés.

Les événements qui ont lieu depuis trois mois en Orient donnent une sorte d'actualité à l'excellent livre dont je viens de transcrire le titre. Je l'avais lu, il y a un an, lors de son apparition, et je n'imaginai pas que l'intérêt tout historique qu'il m'inspirait alors dût s'augmenter de la façon dont il l'est aujourd'hui, et que ce récit de la grande expédition de nos pères pût devenir une lecture de circonstance.

Il en est ainsi pourtant. Que de lamentables ressemblances n'y a-t-il pas, en effet, entre ce qui se passe en ce moment sur l'autre rive de la Méditerranée et ce qui s'y passait au onzième siècle ! C'étaient déjà les mêmes bourreaux et les mêmes victimes; déjà les Turcs dominaient sur les saintes et poétiques contrées de la Palestine et du Liban, et ces barbares, que dès lors Guillaume de Tyr appelait la *verge des peuples* et le *marteau du monde*, montraient pour les chrétiens une haine si farouche, qu'ils leur faisaient regretter la domination des Califes. Déjà parmi eux se distinguait par son fanatisme cette féroce tribu des Druses, dont le temps ne devait pas adoucir les sanguinaires aversions. La relation que nous a laissée Raymond d'Agiles des cruautés qu'enduraient en Asie les chrétiens de son temps se reproduit presque identique dans les détails de la persécution présente.

Alors, comme aujourd'hui, c'était de l'Occident que l'Orient chrétien attendait sa délivrance; et le peuple sur lequel il comptait plus particulièrement, c'était déjà le peuple des Francs : « Nation des Francs, s'écriait le pape Urbain II, se faisant l'interprète de la pensée et de l'espoir de tous, nation « d'au delà des monts, nation que ses antécédents représentent comme « étant l'élu de Dieu; distinguée entre tous les peuples par sa situation « géographique, sa foi catholique et son respect pour la sainte Église : nation des Francs, c'est à vous que s'adressent nos discours et nos exhortations; c'est à vous que nous voulons apprendre quelles tristes circon-

« stances nous ont amené sur votre terre et quels dangers vous menacent, « vous et toute la société des fidèles.... Elle (la terre sainte) vous appelle à « grands cris pour que vous lui apportiez sa délivrance, vous en qui tout « son espoir se fonde, comme étant de tous les peuples de la terre celui « à qui Dieu a départi la plus grande vertu guerrière. »

La France entendit cette voix, et l'on sait comment son élan entraîna presque tous les peuples chrétiens : « Cil d'Espagne s'esmurent, cil d'Angle- « terre, de Normandie, de Flendres, de Provence, d'Aquitaine, de Bretain- « gne, d'Escoce, de Loheraine, de Borgoigne, d'Allemaigne, de Lombardie, « de Puile (*Pouille*), de Calabre, de Sezil (*Sicile*). Et lors trestuit par l'espi- « rement (*l'inspiration*) de nostre Seignor pristrént la croiz por aler vengier « le tort que l'on fesoit à Nostre-Seigneur. »

Il se trouva pourtant (autre rapprochement honteux avec ce temps-ci!) une nation chrétienne pour arrêter ce généreux élan, ou du moins pour essayer de le confisquer à son profit : les Grecs de Byzance se conduisirent, à beaucoup d'égards, comme le font aujourd'hui les Anglais. Le récit que fait le nouvel historien de la première croisade de l'odieuse politique de l'empereur, — récit neuf sur bien des points, — provoque des rapprochements involontaires et saisissants. Alexis Comnène crut faire preuve d'une grande habileté en forçant les croisés à le reconnaître pour suzerain des royaumes qu'ils allaient conquérir, et en les jetant, au sortir de sa capitale, dans les mains des mahométans. Mais cette diplomatie égoïste ne sauva pas son empire; elle eut pour résultat, au contraire, de le faire tomber plus tôt. Les croisés purent bien, en effet, dans leur pieux dévouement, en passer d'abord par les exigences du monarque grec; mais un jour vint où, fatigués de rencontrer toujours dans Constantinople un obstacle ou des pièges, ils enlevèrent cette ville et s'en partagèrent les domaines.

Il ne pouvait être question de cela à l'époque de primitive ferveur dont il s'agit ici et sous un chef tel que Godefroi de Bouillon. L'abnégation de ce grand homme fut héroïque, et, pour conduire son armée sous les murs de Jérusalem, il ne recula devant aucun sacrifice. C'était le vrai croisé; en lui se personnifiait tout entier l'esprit de l'entreprise à la tête de laquelle il était placé, esprit de désintéressement qu'altéraient trop souvent chez ses compagnons les passions d'un monde plein de séve, mais encore à demi barbare. Aussi M. Peyré, bien qu'il soit habituellement en garde contre les séductions poétiques de son sujet, se trouve-t-il avoir fait du chef de la croisade le même portrait que la poésie.

Il n'en est pas ainsi des autres figures de l'épopée chrétienne du onzième siècle. M. Peyré les a souvent dépouillées de leur auréole traditionnelle. Je me hâte de le dire, pour que l'école légendaire ne fonde pas d'espérance sur lui : M. Peyré est un partisan déclaré de la grave et virile méthode des historiens du dix-septième siècle. Investigateur patient et circonspect, il ne prononce que sur bonnes et mûres enquêtes, cherchant moins en écrivant à émouvoir qu'à instruire son lecteur. Il résulte de là, pour son travail, quelque longueur sans doute et une certaine froideur relative. Mais les événements qu'il raconte sont, par eux-mêmes, si saisissants et si entraînants, qu'une fois entré dans le courant du récit on ne s'aperçoit pas de sa len-

teur. J'aime, pour ma part, en histoire, ce flot large et profond qui vous emporte avec calme; j'y trouve plus de charme qu'à un mouvement de narration plus vif et plus pressé. Le dirai-je? les circuits, les haltes, les excursions sur les rives, ne me déplaisent même pas. De cette façon, on va moins vite, mais on apprend davantage.

A cet égard, l'ouvrage de M. Peyré offre au lecteur avide de s'instruire des satisfactions de plus d'un genre. Ce n'est pas, en effet, sur la marche, la conduite et les incidents de l'expédition seulement qu'il fournit de copieux détails, mais sur plusieurs des circonstances qui s'y rattachent, telles que les préparatifs, les approvisionnements, les engins de guerre, les campements, les passages de rivières, les négociations avec les populations rencontrées sur la route¹ : toutes choses qu'on connaît peu et auxquelles M. Michaud, retenu par les proportions de son plan, n'a accordé qu'une place restreinte, ou même n'a pas touché. Ainsi, pour parler d'abord des préludes de la grande expédition chrétienne, je veux dire non-seulement les croisades partielles qui la précédèrent, mais sa prédication, son organisation, sa mise en train, si je puis ainsi parler, on chercherait vainement ailleurs quelque chose d'aussi complet que dans le livre de M. Peyré. Nulle part n'ont été racontées avec autant de détail et d'intérêt les aventureuses tentatives de Gauthiersans-Avoir, de Gottschalk, de Pierre l'Hermitte et autres enfants perdus de l'armée libératrice; nulle part non plus n'a été mieux débrouillé le mouvement confus des nations se rendant à leur commun rendez-vous de Constantinople. M. Michaud ne s'était, de son propre aveu, qu'imparfaitement tiré de cette tâche pénible; M. Peyré a été plus heureux, et, grâce à lui, l'itinéraire de chaque peuple est aujourd'hui tracé.

Le séjour des croisés sur les rives du Bosphore, tant en deçà qu'au delà, n'est pas proportionné, chez M. Michaud, à l'importance des événements dont il fut l'occasion. Il en est que, pour ma part, j'ignorais entièrement, je l'avoue, et que m'a appris M. Peyré, notamment certain guet-apens d'Alexis Comnène, qu'on ne saurait lire sans indignation. L'empereur avait invité les croisés campés aux environs de Constantinople à venir s'établir dans la ville, et leur avait donné pour casernes une longue file de palais construits le long du Bosphore; mais, un matin, le feu fut mis simultanément à tous ces édifices, et cinq cents archers turcs au service de l'empereur assaillirent d'une grêle de flèches les chrétiens qui essayaient d'en sortir. Ce ne fut qu'à grand'peine, et grâce à la bravoure et à l'habileté du comte Baudouin de Flandre, que les croisés échappèrent à cette infâme trahison.

Un autre événement, l'un des principaux de la croisade, que l'auteur me semble avoir présenté sous un jour nouveau et avec des développements qu'il n'avait pas encore reçus, c'est la fameuse bataille de Dorylée (tome I, chap. XXI). Jusqu'ici les travaux qui avaient eu pour objet de faire connaître cette lutte gigantesque s'étaient principalement appuyés sur des chroniques écrites au fond des cloîtres et particulièrement sur celle du moine Robert. Sans négliger les ressources qu'il pouvait trouver là, M. Peyré a pensé que, dans une affaire comme la bataille de Dorylée, il convenait de consulter de préférence les gens de guerre. Aussi a-t-il demandé, avant tout, ses rensei-

¹ Voyez surtout, t. I, pages 150 et suivantes.

gnements à Raoul de Caen, qui était un homme de guerre, et dont le récit beaucoup plus circonstancié présente un ensemble que sont loin d'offrir les autres chroniqueurs. Le tableau de cette mémorable journée y a gagné en couleur et en mouvement.

Nous pourrions citer encore, entre les points qui nous ont plus particulièrement frappé par la richesse des développements ou l'habile emploi des documents nouveaux, la marche des croisés au sortir de Nicée, rectifiée d'après l'autorité des voyages exécutés postérieurement aux travaux de Michaud (chap. xx); le siège d'Antioche, dont plusieurs détails étaient restés jusqu'ici entourés de beaucoup d'obscurités (chap. xxx); l'attaque de Jérusalem, et surtout la fameuse bataille d'Ascalon, dont M. Peyré a raconté les péripéties de la façon la plus nette et la plus dramatique. Mais ce n'est pas seulement le développement de certains faits trop brièvement rapportés, l'élucidation de certains incidents imparfaitement expliqués, la réfutation de certaines erreurs traditionnellement acceptées pour des vérités qui distinguent cette nouvelle histoire des croisades; ce qui fait son caractère, c'est la saine critique et la substantielle ampleur du récit. Voilà à quel titre elle m'a plu et à quel titre elle plaira, je l'espère, nonobstant certains défauts que je n'ai pas dissimulés, à quiconque cherche un enseignement sérieux dans l'étude du passé.

P. DOUHAIRE.

P. S. L'ouvrage de M. Peyré m'offre une trop naturelle occasion de parler de la *Notice sur Mahomet*¹, par M. Reinaud, de l'Institut, pour que je n'en profite pas avec empressement. Le savant collaborateur de Michaud, pour qui les écrivains arabes n'ont plus rien de caché, a recueilli auprès d'eux des lumières très-neuves sur le caractère personnel et les institutions du fondateur de l'islamisme. On trouvera dans la courte notice qu'il vient de lui consacrer (pages 21-23) des détails fort curieux et fort peu connus (si tant est qu'ils le soient) sur les débuts de Mahomet, qui fut un voleur de grands chemins avant d'être un prophète, et qui pilla les voyageurs avant de piller, pour en faire le sien, les livres religieux de l'Orient. On y rencontrera aussi (pag. 8 et suiv.) des renseignements intéressants sur les emprunts faits en particulier par le Koran aux évangiles apocryphes des chrétiens. Aujourd'hui que l'attention de l'Europe est si douloureusement rappelée vers l'Asie mahométane, on voudra lire, nous n'en doutons pas, cette courte biographie de Mahomet. Nous n'en connaissons pas de meilleures et qui aient plus droit de faire autorité.

¹ In-8°, Paris, Didot.

HISTOIRE DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE EN FRANCE, par M. DUVERGIER DE HAURANNE. — Tome IV, Paris, Michel Lévy, 1860.

M. Duvergier de Hauranne consacre le quatrième volume de son *Histoire du gouvernement parlementaire* à retracer les principaux événements des années 1817 et 1818. Ce nouveau livre mérite les mêmes éloges que ses devanciers. L'auteur s'est appliqué à étudier avec autant de patience que d'impartialité les nombreux documents de cette époque, et il a cherché à nous donner la physionomie véritable d'un gouvernement que les partis se sont efforcés de défigurer au gré de leurs intérêts. On peut ne point partager toutes les opinions de M. Duvergier de Hauranne, et nous n'hésitons pas à dire que, sur plusieurs points importants, nous ne saurions adhérer à ses jugements; mais nous croyons qu'il ne doit y avoir qu'une voix pour reconnaître le talent et la loyauté de l'écrivain.

Si le gouvernement constitutionnel a rencontré tant d'obstacles en France, s'il a été constamment mis en question par les malentendus des différents partis qui se disputaient la direction des affaires du pays, il faut en rechercher la cause principale dans ce que M. Duvergier de Hauranne appelle avec raison la « coupable aventure de 1815. »

En 1814 la France avait été unanime à acclamer les Bourbons : oubli et union, telle était leur devise; il semblait facile de jeter un voile sur le passé alors que toutes les classes de la nation et tous les partis saluaient dans Louis XVIII le réparateur de vingt-cinq années de malheurs, d'égarements, de fautes et de crimes. Aussi, lorsqu'en 1815 Napoléon ne craignit pas d'apporter à la France de nouveaux désordres et d'appeler sur elle les désastres d'une seconde invasion, conséquence nécessaire d'une guerre inégale contre l'Europe coalisée et victorieuse, vit-on se serrer autour du trône non-seulement les royalistes, qui avaient professé pour la monarchie un dévouement inaltérable à travers ses longues épreuves, mais encore les libéraux, qui repoussaient le despotisme sous sa forme la plus odieuse, celle d'une révolution militaire.

Le coup de main de 1815 ne procura à Napoléon qu'un triomphe éphémère, mais il réussit à créer les plus grandes difficultés pour la seconde Restauration. Les violences dont les fidèles serviteurs du roi furent les victimes pendant les Cent-Jours entraînent des excès que nous qualifions, avec M. Duvergier de Hauranne, d'odieuse réaction. Les fonctions publiques durent être retirées à quelques-uns de ceux qui avaient prodigué aux Bourbons vaincus les mêmes outrages qu'ils avaient adressés l'année précédente à l'Empereur abandonné par la fortune.

Les passions révolutionnaires avaient été soulevées, il fallait aussi compter avec les ardeurs royalistes; enfin, après la malheureuse journée de Waterloo, quelques libéraux, et le général de la Fayette était du nombre, au lieu de travailler à effacer dans l'esprit du roi les pénibles impressions que les Cent-Jours avaient dû y produire, n'avaient semblé préoccupés que du

projet chimérique de créer un gouvernement qui ne fût ni l'empire ni la royauté. Ils avaient, dans ces tentatives insensées, montré aussi peu de clairvoyance que d'esprit de conciliation. La situation de la France en juillet 1815 était donc très-différente de celle de l'année précédente, et la défiance la mieux fondée devait s'expliquer de la part des ministres et des amis de la Restauration à l'endroit de toute une fraction du parti libéral. « En mars 1815, dit M. Duvergier de Hauranne, M. Lainé, président de la Chambre des députés, invitait M. de la Fayette à venir s'entendre avec lui sur les moyens de sauver la monarchie constitutionnelle, et lui demandait de se laisser nommer député. En octobre 1818, le même M. Lainé et ses collègues regardaient la nomination de M. de la Fayette comme une injure pour le roi, comme un danger pour la monarchie. »

Les torts, à notre avis, n'étaient point du côté de M. Lainé; cette fraction du parti libéral commettait déjà une grande faute en rompant ouvertement avec la royauté, elle compromettait encore plus gravement sa cause en s'alliant aux hommes qui l'avaient trahie et en flattant chez les masses l'enthousiasme pour la gloire militaire et l'amour effréné de l'égalité, qui facilitent singulièrement l'avènement du pouvoir absolu.

M. Duvergier de Hauranne ne s'explique pas mieux que nous comment le mépris public n'imposait pas silence à ceux qui avaient été les fauteurs ou les bénéficiaires du régime du bon plaisir; parmi ces tribuns de fraîche date, on remarquait, à la Chambre des députés, M. Bignon. « Quand la France, écrasée, dit M. Duvergier de Hauranne, sous les conséquences de la criminelle aventure du 20 mars, s'agitait encore péniblement pour en alléger le poids, n'était-il pas souverainement irritant de voir un des principaux complices de cette aventure retourner froidement le fer dans la plaie, et mettre au compte d'un gouvernement réparateur des souffrances et des maux auxquels il avait tant contribué? Et quand la courageuse résistance des ministres aux violences ultra-royalistes avait arraché M. Bignon lui-même aux persécutions qui le menaçaient et lui avaient permis de venir siéger parmi les députés de la France au lieu de partir pour l'exil, n'était-il pas plus irritant encore de l'entendre insulter ces mêmes ministres, et leur refuser toute espèce de mérite dans le passé aussi bien que dans le présent? Il faut le reconnaître, en songeant de qui portaient les accusations et contre qui elles étaient dirigées, il était difficile de conserver son sang-froid et son impartialité.

« M. Bignon n'était pourtant point un factieux; mais le regret d'une position perdue et le désir de la popularité, joints à un certain penchant pour la rhétorique, inspiraient trop souvent ses discours, et lui faisaient perdre, au moins momentanément, le sentiment du juste et de l'injuste. » (P. 353.)

Cette alliance des ennemis de la maison de Bourbon trouva son organe dans la *Minerve*. M. Étienne y montrait pour la liberté une passion d'autant plus vive qu'elle était nouvelle. « Certes, il pouvait paraître étrange de voir l'ancien censeur impérial s'étonner et s'indigner à la seule pensée que des ministres avaient osé présenter la dernière loi de la presse, réclamer sans retard des lois sur l'instruction publique, sur le jury, sur la

« responsabilité des agents du pouvoir, sur les conseils généraux, et s'écrier
 « en songeant au temps qui devait s'écouler avant que ses vœux fussent
 « comblés : « Ah ! que l'année actuelle sera longue ! et que je plains les ci-
 « toyens ! » (P. 371.)

Les journaux royalistes et ministériels rappelaient parfois aux rédacteurs de la *Minerve* et du *Journal du Commerce* leur admiration silencieuse et payée pour le despotisme. A cette attaque souvent répétée le *Journal du Commerce* s'avisa de répondre un jour « que les personnes dont il s'agissait « n'avaient accepté de places sous l'ancien gouvernement que dans l'espérance que le génie de la victoire céderait enfin la place au génie de la liberté. » « Pauvres gens, dit alors la *Quotidienne*, dont le supplice a duré « dix ans, et dont la douleur était si grande, qu'ils n'avaient pas même la « force de se plaindre quand les suppôts du tyran leur mettaient dans la main « le traitement du mois. »

Ne trouverons-nous pas le secret du plus grand nombre de ces volte-faces dans la réponse cynique qu'adressait Tissot à quelqu'un qui lui demandait s'il n'était pas quelquefois gêné en soutenant des doctrines diamétralement opposées à celles qu'il avait défendues pendant l'Empire? « Je ne suis nullement gêné, disait-il; mes articles du *Constitutionnel* me rapportent plus « que toutes mes places, les gens d'esprit aujourd'hui doivent faire de l'opposition. »

Le vertueux duc de Richelieu s'indignait de cette coalition si pleine de mensonges et de déceptions. « Est-ce qu'il n'y a pas moyen, s'écriait-il, de « rompre cette alliance monstrueuse des libéraux et des bonapartistes? » Quelques libéraux la voyaient avec autant d'inquiétude, et à leur tête nous signalerons les écrivains du *Censeur*. Ils conseillaient à leurs lecteurs de se séparer des hommes « qui semblaient embrasser la liberté, parce que le pouvoir « d'opprimer leurs concitoyens leur était enlevé. Ces hommes s'indignent à « l'idée qu'une partie de la France soit occupée par des Anglais et des Prussiens, mais parlez-leur des douceurs du régime impérial et d'une invasion « faite en France par les armées autrichiennes; à ces flatteuses paroles vous « verrez leur front s'épanouir et leur cœur tressaillir de joie et d'espérance. « Qu'on y prenne garde, ajoutaient-ils : celui qui n'aime la liberté que parce « qu'il ne trouve plus à vivre dans l'arbitraire ne saurait appartenir longtemps « à la nouvelle cause qu'il paraît avoir embrassée. » Ce cri d'alarme n'était pas entendu, ce langage prophétique n'était pas compris.

Si l'histoire intérieure de la France pendant cette période a attiré plus spécialement l'attention de M. Duvergier de Hauranne, il a su résumer avec clarté les événements qui s'accomplissaient alors en Europe, et notamment en Allemagne.

Il cite ce passage, fort remarquable, d'un article publié en 1817 par Benjamin Constant : « L'ancienne Allemagne, avec toutes ses petites principautés, « jouissait d'une grande liberté; mais Bonaparte, qui voulait faire de l'es- « pèce humaine un immense instrument mû par un ressort unique, eut soin « de les détruire. — Pour justifier cette opération, ajoutait Benjamin « Constant, on ne manquait pas alors de faire un magnifique tableau des « bienfaits de l'unité; ainsi que du calme, de la facilité, de la rapidité qui

« résultent du sacrifice des petits aux grands et des parties à l'ensemble. « Il n'y avait dans tout cela que deux choses à désirer, l'une qui s'appelle « la justice, l'autre la liberté. » Nous ne saurions trop recommander cette réflexion pleine de sens à ceux qui prêchent à l'Italie la chimère de l'unité.

Le congrès d'Aix-la-Chapelle s'occupa de résoudre les questions les plus urgentes que présentaient les affaires de l'Allemagne, et les solutions qu'il conseilla aux souverains ne furent pas toujours ni les plus libérales, ni les meilleures ; mais l'œuvre capitale de ce congrès, ce fut la convention qui hâta l'évacuation des troupes étrangères qui occupaient encore la France. M. Duvergier de Hauranne retrace les phases diverses par lesquelles passèrent les négociations qui amenèrent un résultat si désiré, dont il fait surtout honneur aux sentiments patriotiques du roi Louis XVIII et du duc de Richelieu.

Nous n'avons pu lire sans émotion le récit des efforts de ce ministre pour rendre à son roi et à son pays leur entière liberté d'action. On s'imagine trop communément que la diplomatie ne peut être menée à bien que par des roués, qui se font un jeu des engagements les plus sacrés, et qui croient que le succès est nécessairement le prix de l'astuce et de l'hypocrisie. Le duc de Richelieu n'avait peut-être pas des qualités d'esprit éminentes, mais il avait le jugement droit, il était plein d'honneur, sa parole était respectée par tous les cabinets de l'Europe. Le duc de Richelieu pensait que la dignité de son souverain, l'honneur et l'intérêt de son pays, n'avaient qu'à gagner à une politique loyale et franche. Nous croyons qu'il avait raison, et, si parfois une doctrine opposée semble avoir cours pendant quelque temps, si ceux qui l'ont professée réussissent même à échapper momentanément à un châtimeur trop mérité, ils sont, pour ne nous placer qu'à un point de vue purement humain, justiciables de l'histoire, qui leur retire leur éclat usurpé et punit par une flétrissure indélébile leurs fraudes et leurs crimes.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ POLITIQUE EN FRANCE, par M. JULES DE LASTEYRIE.
Paris, in-8, Michel Lévy, 1860.

Madame de Staël a dit avec beaucoup de vérité et avec un rare bonheur d'expression que la liberté était ancienne en France et que le despotisme y était nouveau; M. Jules de Lasteyrie vient à son tour de consacrer un livre aussi consciencieux qu'attrayant au développement et à la démonstration de cette thèse, qui est malheureusement trop contestée.

« Lorsque je prenais part aux affaires publiques, dit-il dans son introduction, j'ai souvent regretté que personne ne se fût donné la peine de réunir et de classer les faits de liberté dont l'histoire de France n'est pas si dépourvue qu'on le suppose. Il me semblait alors, il me semble encore aujourd'hui, qu'un travail de cette nature était la réponse à faire à ceux qui, s'imaginant la liberté d'invention moderne, refusent d'y croire, et à ceux qui, pensant l'avoir découverte, s'attribuent le droit d'en mal user.

« J'ai cru qu'il serait utile de rappeler l'existence de la liberté dans les temps réputés sans liberté, et j'ai écrit ce livre, faute d'avoir pu le lire. »

Le premier volume, que nous allons examiner brièvement, nous paraît avoir scrupuleusement tenu la promesse que son auteur s'était faite. La liberté politique n'a jamais cessé d'exister dans notre pays; il suffit, pour s'en convaincre, de remonter avec M. Jules de Lasteyrie aux origines mêmes de notre histoire, aux temps mérovingiens. Pendant longtemps, les publicistes appartenant aux écoles les plus opposées s'étaient unis pour représenter l'invasion et la conquête des Gaules par les barbares comme la source de toutes les oppressions contre lesquelles le pays s'est débattu pendant tant de siècles. Boulainvilliers écrivait que « la force des armes et le hasard de la conquête ont fondé la distinction qu'on dénonce par les termes de noble et de roturier. » Montlosier, défendant les anciens privilèges contre le tiers état victorieux, s'écriait : « Race d'affranchis, race d'esclaves arrachés de nos mains, peuple barbare, peuple nouveau, » etc. Enfin, Augustin Thierry lui-même, dans un intérêt tout opposé, se laissait aveugler par la passion politique jusqu'à comparer les rapports des Gallo-Romains avec les Francs à ceux des Grecs modernes avec les Turcs.

M. de Lasteyrie réfute ces appréciations et démontre, à l'aide de nombreux documents, que la féodalité ne date pas de la conquête, et que la lutte des différentes classes de notre société postérieure au onzième siècle ne fut pas une guerre de races, et qu'elle fut précédée d'une époque qui dura quatre siècles et qui présente un caractère complètement original, la barbarie.

« Les temps barbares, dit-il, sont ceux où la nationalité est indépendante du lieu de la naissance, où la loi civile est personnelle, et la loi politique territoriale. »

Les Gallo-Romains, loin de former une race asservie, une classe inférieure, conservent, avec la plénitude de ses droits, la propriété qui leur est laissée par les vainqueurs, et la conquête des Francs ne fait passer dans les mains des barbares que les immenses domaines du fisc. Les Gallo-Romains obtiennent même une liberté politique que l'empire ne leur avait pas laissée. C'est de leur sein généralement que sortent les évêques qui exercent une si grande autorité dans la société barbare; ils ont même un droit « qui a disparu du monde et que personne n'oserait réclamer aujourd'hui, celui de participer à la nomination des évêques. Les cités gallo-romaines élisent non-seulement leurs maîtres spirituels et temporels, mais les maîtres spirituels et à plusieurs égards les maîtres temporels des Francs. » Si quelques cas de violence attestent que ce droit fut parfois méconnu, d'énergiques protestations établissent avec non moins de certitude que cette violation du droit était exceptionnelle et passagère.

D'ailleurs, l'égalité politique ne cessa d'exister entre les vainqueurs et les vaincus; l'accès des hautes dignités et du service militaire était ouvert aux Gallo-Romains comme aux Francs. Les lois, les formules, les actes de la vie privée, nous apprennent que dans les deux races il y avait des esclaves et des serviteurs à gages. Aussi plus de la moitié des anciennes familles de France prétend à une origine gallo-romaine. En présence de ces diverses preuves,

il faut donc reconnaître que « la grande inégalité des temps barbares n'est pas celle des races, c'est celle de l'homme libre et de l'esclave; au point de vue de la philosophie l'injustice est la même, au point de vue de l'histoire et les conséquences sont différentes. »

Si les Gallo-Romains doivent à l'invasion les libertés que le despotisme impérial leur avait ravies, les Francs conservent avec leurs lois personnelles leur indépendance, et la défendent au moyen du principe de l'association, qui faisait déjà leur force dans les forêts de la Germanie. M. de Lasteyrie ne pense pas, comme d'éminents écrivains, que les assemblées nationales soient une création ou une restauration due au génie de Charlemagne. Il voit les traces de la liberté politique dans les mall, plaids, synodes, conciles, champ de mars et de mai, et il établit la perpétuité de leur existence par les préambules des lois, l'élection des maires du palais et le témoignage des chroniqueurs; le plaid du roi, il est vrai, remplaça accidentellement ces assemblées, mais y avait-il de grandes différences entre elles et le plaid? « S'il est mauvais de dénigrer les grands hommes, ajoute M. de Lasteyrie, il n'est pas bon de dénigrer les peuples; quand on cache aux peuples leur gloire, on les rend humbles, et quand les peuples sont humbles ils deviennent esclaves. » La perpétuité des assemblées politiques ne ressort-elle pas des traits communs que nous offrent les réunions que Tacite a décrites, et les champs de mars et de mai dont Hincmar nous a laissé le tableau? Les assemblées où figuraient les grands et les notables de l'empire gallo-romain ou franc et la population du lieu où elles se tenaient étaient la continuation des assemblées de la Germanie; les unes et les autres représentaient la liberté politique telle qu'elle pouvait alors exister.

Après avoir examiné les conditions de la liberté dans le monde barbare, M. de Lasteyrie y recherche celles du pouvoir; il ne voit l'origine de la royauté franque ni dans l'Empire, ni dans la Germanie, mais dans les associations guerrières qui se forment sur le territoire de la Gaule autour des chefs les plus vaillants; la royauté barbare n'est pas despotique, elle est un protectorat, un pouvoir indépendant de la société, elle laisse les nations diverses qui la reconnaissent se régir elles-mêmes, elle n'exerce pas une autorité régulièrement déterminée. Les rois commettent souvent des crimes atroces, mais plus souvent encore leur pouvoir sert la société, car il impose aux violences individuelles un frein salutaire. La royauté mérovingienne accroît sa force par la conquête, elle la perd par la paix. Son pouvoir est fort dès l'origine; il arrive à son apogée à la seconde génération et décline dès la troisième. La puissance du maire, du chef des Leudes, finit par absorber celle de la royauté. Le gouvernement des Carolingiens offre de grandes ressemblances avec celui de leurs prédécesseurs: comme lui il s'élève, et tombe rapidement. Charlemagne introduit la loi dans la société barbare; il respecte les assemblées nationales, sans le concours desquelles rien n'était possible; ses institutions confuses et mal réglées attestent son génie et les difficultés insurmontables qu'il rencontra; aussi croyons-nous juger avec équité le second empire d'Occident et son fondateur en proclamant avec M. de Lasteyrie l'instrument misérable et l'ouvrier sublime.

Après Charlemagne, la **décadence commence**, sans que la faiblesse de ses successeurs suffise à l'expliquer entièrement. La société marche vers une **transfiguration**; non-seulement les comtes et les bénéficiaires acquièrent l'hérédité, mais les petits alleux, les tenures des colons et des lides, les charges domestiques, quels que soient la race et l'état des détenteurs, deviennent héréditaires. Les lois personnelles font place aux lois territoriales. Cette révolution s'accomplit partiellement, progressivement, sans plan préconçu de la part de ceux qui en profitent. Les petits-fils de Charlemagne renoncent successivement à chacune de leurs prérogatives, ils ne gênent en rien le mouvement féodal, ils servent au contraire à le légitimer. Le roi est réduit à ne plus posséder en France que la ville de Laon, dont le comte de Vermandois tient la forteresse, et où l'évêque lui dispute l'autorité; il n'a plus ni territoire, ni armée, et ne peut compter pour défendre son titre contre la puissance des ducs de France que sur la jalousie des autres seigneurs du royaume contre le plus riche d'entre eux. Enfin, en 988, la révolution, accomplie depuis plus d'un siècle, est définitivement consacrée par l'élévation au trône d'Hugues Capet, et les prérogatives de la royauté ne seront pendant longtemps qu'une simple suzeraineté. « L'origine de la féodalité est une révolution intérieure sociale et nationale, la féodalité s'établit comme s'établissent toutes les tyrannies : le peuple fut complice avant d'être victime. »

La féodalité d'ailleurs était alors une amélioration réelle. « Avec la féodalité, la carrière s'ouvre au progrès; le champ de l'humanité devient fécond, toutes les semences lèvent à la fois. Le monde se repeuple et produit des hommes qui sentent, qui pensent, qui agissent. La stabilité remplace la mobilité; telle est la vertu de la stabilité, qu'on est tout à coup transporté dans une région supérieure. Alors la superstition réveille l'esprit d'examen; la sujétion enfante le droit, et l'oppression provoque la révolte contre l'oppression. A l'abri des cathédrales, à côté des communes, à l'ombre du pouvoir royal, grandit la république des clercs et des lettrés, qui, degré par degré, conduit la France à la société moderne. Le territoire est morcelé, et l'inégalité héréditaire; mais l'unité est dans les mœurs; et tous ceux qui habitent la même terre sont soumis aux mêmes lois. Du morcellement naît l'unité; de l'inégalité l'égalité, et la liberté de quelques-uns deviendra un jour la liberté pour tous. »

ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE ET DE GÉOGRAPHIE GÉNÉRALES, par MM. C. M. Boudin et H. Blanc. — Paris, in-8, Henri Plon, 1860.

Une géographie même élémentaire ne peut être complète sans donner une large place aux documents statistiques; c'est sous l'impression de cette pensée que MM. Boudin et Blanc viennent d'écrire et de publier leurs *Éléments de statistique et de géographie générales*. Au moment où de grandes agitations soulèvent le monde entier au nom du principe des nationalités et des frontières naturelles qu'exploitent avec la plus rare perfidie les am-

bitions les plus effrontées, il est nécessaire de signaler la proportion exacte pour laquelle chaque race est entrée dans les divisions territoriales du globe, et surtout de l'ancien continent; il importe également encore de montrer dans chaque État l'empire qu'exercent les diverses religions qui s'y disputent le gouvernement des âmes et la direction des intelligences. Ces notions sont utiles pour tous, et MM. Boudin et Blanc ont su les résumer assez brièvement pour les mettre à la portée du grand nombre. Leurs chiffres, empruntés aux publications officielles les plus récentes, sont presque toujours accompagnés de l'indication de la source à laquelle ils ont été puisés.

Nous signalerons toutefois quelques lacunes dans cet ouvrage. S'il y a un État où la diversité des races et des religions est saillante, c'est certainement la grande fédération de l'Amérique du Nord. D'où viennent les trente millions d'habitants qui occupent encore si peu de place dans cette immense contrée? Nous aurions aimé à trouver dans le livre de MM. Boudin et Blanc réponse à cette question, nous aurions voulu voir quel contingent de population l'émigration européenne, africaine et asiatique apporte tous les ans au nouveau continent. Nous croyons aussi que MM. Boudin et Blanc ont eu tort de considérer comme définitifs les changements de territoire qui se sont accomplis en Italie depuis l'année dernière et de présenter comme provinces de la monarchie piémontaise les États de l'Italie centrale qu'elle s'est annexés violemment, et qui lui échapperont le jour où la puissance factice qu'elle emprunte à l'alliance de la France s'écroulera. Leur livre n'a même pas, à cet égard, le mérite de l'exactitude, puisque la trahison et des criminelles intrigues viennent de livrer au gouvernement sarde les autres États qu'il convoitait. Nous avons lu, au contraire, avec beaucoup d'intérêt, un chapitre sur le non-cosmopolitisme de l'homme, dont nous empruntons les conclusions générales.

« 1° Il n'est nullement prouvé que les diverses races humaines soient cosmopolites, comme on l'aurait cru jusqu'ici, et un grand nombre de faits tendent même à établir le contraire;

« 2° Il n'est pas démontré que l'Européen, à l'état d'agriculteur, puisse se perpétuer dans les pays chauds de l'hémisphère nord;

« 3° L'acclimatement de l'Européen semble s'effectuer avec beaucoup moins de difficultés dans un très-grand nombre de localités situées dans les régions chaudes et même tropicales de l'hémisphère sud;

« 4° L'Européen supporte beaucoup mieux les migrations dans les pays froids que les migrations dans les pays chauds;

« 5° La race nègre pourra ne pas s'acclimater dans le midi de l'Europe, ni même dans le nord de l'Afrique, où elle ne se maintient que par des émigrations incessantes;

« 6° Il n'est pas démontré que la race nègre puisse se perpétuer dans les Antilles anglaises et françaises, ni à Bourbon, à Maurice, et dans l'île de Ceylan, bien que ces îles soient situées entre les tropiques;

« 7° La race nègre paraît s'acclimater dans les provinces du sud des États-Unis d'Amérique;

« 8° Dans les provinces du nord des États-Unis d'Amérique la race nègre

« déperit en même temps qu'elle y fournit un énorme tribut à l'aliénation mentale;

« 9° La race juive s'acclimate et se perpétue dans tous les pays;

« 10° La race juive obéit à des lois de naissance, de maladies et de mortalité complètement différentes de celles auxquelles sont soumises les autres populations au milieu desquelles elle vit. »

En citant ces conclusions, nous n'entendons pas nous les approprier, nous avons voulu seulement indiquer quelles graves questions soulevait la théorie du cosmopolitisme de l'homme; ceux de nos lecteurs qui voudront s'éclairer sur ce point trouveront dans l'ouvrage de MM. Boudin et Blanc des documents dont on ne peut méconnaître la valeur.

COMMENTAIRE THÉORIQUE ET PRATIQUE DES LOIS D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, par MM. DE PERDONNEY et DELAMARRE. Paris, Marecq aîné, 1859.

L'établissement des chemins de fer et des canaux qui sillonnent maintenant notre territoire et y portent la richesse et l'abondance, la transformation et l'élargissement des anciennes voies de communication, qui semblent faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges d'un passé encore bien près de nous, ont rendu très-fréquent l'usage de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Nul ne peut être dépouillé de sa propriété qu'à deux conditions : 1° la constatation de l'utilité publique; 2° le paiement d'une juste et préalable indemnité. Tel est le principe à la fois protecteur de la propriété, et conforme aux intérêts généraux de la société qu'a posé notre Code civil. Toutes lois spéciales, dont la dernière est celle du 3 mai 1841, ont déterminé les règles d'après lesquelles l'expropriation peut s'opérer. L'extension chaque jour plus grande des travaux publics donne lieu à l'application quotidienne de ces dispositions, soulève en même temps de graves discussions sur leur portée. MM. Delamarre et Perdonney ont soigneusement recueilli et commenté les lois, les décisions judiciaires, les actes de l'autorité administrative, et ont réussi à composer un traité des plus complets sur cette matière. Leur ouvrage se recommande naturellement aux jurisconsultes, aux hommes d'affaires, et à tous ceux en un mot qui, comme propriétaires ou comme jurés, ont à s'inquiéter de l'application de la loi du 3 mai 1841 : on y trouve beaucoup de solutions nouvelles.

HENRY MOREAU.

MÉMOIRE SUR LE STYLE DU NOUVEAU TESTAMENT ET SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE, par M. BERGER DE XIVREY, membre de l'Institut. Extrait du tome XXIII^e, 2^e partie, des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, imprimerie impériale. In-4^o.

Je conserve encore la mémoire de nos étonnements d'écoliers en apprenant de la bouche du maître que les écrivains des siècles passés n'avaient point apparu tout d'abord, lors de la renaissance des lettres, tels que les présentent les éditions classiques; que ces Saumaises dont nous parlait Boileau avaient pâli, durant de longues années, sur des manuscrits en lambeaux, pour rétablir des textes mutilés; que de laborieuses révisions, de patientes comparaisons de sources, avaient seules pu reconstituer, tels qu'ils se trouvaient dans nos mains, les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Plus d'un fidèle, sans doute, s'étonnerait de même à voir se dérouler l'histoire des saints écrits évangéliques placés aujourd'hui sous nos yeux dans la forme la plus achevée dont la science ait pu les revêtir. Rien n'est moins connu, en effet, que ce labeur de plusieurs siècles qui mit au jour la leçon dernière; rien de plus immense à concevoir que la discussion des milliers de variantes dont les modernes tirèrent l'Évangile grec, les collations faites par saint Jérôme, pour composer la traduction latine et les essais qui précédèrent les anciennes versions françaises de Mons et de Port-Royal encore acceptées aujourd'hui.

C'est à ce triple enfantement, comme à l'étude du texte original, qu'un savant académicien a bien voulu nous initier dans un Mémoire sur les livres du Nouveau Testament dont nous regrettons de parler un peu tard.

« Par un phénomène unique, dit au début M. Berger de Xivrey, les formes vulgaires, les répétitions continuelles, la couleur étrangère, l'incépience de l'art d'écrire, pour ne pas dire l'incorrection qui caractérisent le style du Nouveau Testament, en font ressortir davantage la sublimité. »

C'est ainsi que devaient être traduits les actes et les paroles du Christ qui voulut, dit saint Chrysostome, prendre les mots de la langue vulgaire pour faire plus sûrement pénétrer ses enseignements dans les masses.

Si les philosophes païens raillaient une simplicité puissante, si Julien reprochait aux fidèles leur grossièreté, leur rudesse et le vide de toute leur science qui ne contenait qu'un mot : « Croyez, » nos pères s'enorgueillirent de ce qui appelait la risée et parler plus haut que les idolâtres de la rusticité des Apôtres. « Ces barbares, ces ignorants, s'écriait une voix éloquente, ont su vaincre les philosophes et réquie les rhéteurs au silence. »

Quand, sur l'ordre de saint Damase, saint Jérôme dut mettre la main à la traduction officielle des livres du Nouveau Testament, il s'attacha et réussit, autant que le pouvait permettre le mécanisme de la langue latine, à conserver le type de simplicité populaire qu'avait revêtu le modèle.

C'est cette traduction qu'on nomme la Vulgate et qui se trouve dans nos mains.

Il ne sera pas inutile de dire ici, avec M. Berger de Xivrey, dans quelles conditions fut entrepris l'immense travail du saint docteur. J'ai rappelé les variantes sans nombre des manuscrits qui nous gardèrent le texte grec de l'Évangile. La préface en forme de lettre qui précède l'œuvre de saint Jérôme accuse un même trouble dans les versions latines répandues de son temps : « Quel exemplaire accepter? écrit-il. Autant de copies, autant de textes divers. Le désordre règne dans nos manuscrits, car souvent on a ajouté au récit d'un évangéliste ce qu'un autre avait dit de plus sur un fait rapporté par tous deux. Le fidèle qui avait lu d'abord l'une des quatre relations sacrées prétendait régler les trois autres sur ce modèle; aussi tout est-il confondu; des passages de Luc et de Matthieu se trouvent dans l'écrit de Marc; l'Évangile de Matthieu renferme des lambeaux de Marc et de Jean; ce qui appartient aux uns est ajouté aux livres des autres. »

A côté de ces reproductions infidèles répandues dans les mains de la foule, on conservait dans les sanctuaires, dans les bibliothèques des docteurs, des copies d'une traduction unique, accréditée dès les premiers siècles.

C'était la version italique, que saint Augustin mentionne avec de grands éloges. En devenant le livre officiel, l'œuvre de saint Jérôme arrêta les reproductions de ce texte, qui ne tarda pas à disparaître.

On regretta de ne connaître que des lambeaux d'une antique traduction dont saint Grégoire le Grand vantait aussi la haute valeur théologique, lorsqu'un religieux français, le bénédictin Pierre Sabbathier, en entreprit la restitution. Il recueillit, dans les œuvres des saints Pères, toutes les citations qui lui sont empruntées, et eut de plus la fortune singulière de rencontrer, dans ses patientes recherches, un manuscrit qui, jusque-là méconnu sur ses apparences, n'en contenait pas moins la version italique.

Un patronage illustre soutenait le feu de son courage.

« Il fut constamment, dit M. Berger de Xivrey, encouragé dans cette entreprise, et secondé puissamment dans la publication de son travail par un prince d'une piété singulière, qui, livré tout entier à la méditation de l'Écriture sainte, avait quitté la cour, où il occupait la première place auprès du trône, pour le calme et le silence d'une retraite austère. La Bibliothèque impériale possède les nombreux manuscrits où ce duc d'Orléans, fils du régent, a consigné ses réflexions sur un grand nombre de livres saints. On comprend aisément, en parcourant ces volumes, destinés très-probablement à rester toujours manuscrits, l'intérêt qu'un si pieux prince, qui concentrait sa vie dans de telles études, devait mettre à l'édition de la version italique, comprenant tout, l'Ancien et le Nouveau Testament. Ce fut en effet sous ses auspices qu'elle fut publiée à Reims, en trois volumes in-folio, à la date de 1743, sous ce titre : *Bibliorum sacrorum versiones antiquæ, seu vetus Italica.* »

Des recherches entreprises dans le même sens, par les savants de l'Italie, de l'Angleterre et de la France, amenèrent également d'importants résultats, et je dois ajouter qu'il y a un an à peine plusieurs fragments de la version antique, reconstituée par Pierre Sabbathier, ont été retrouvés dans un volume de la Bibliothèque du Vatican, par le P. Vercellone, religieux barnabite.

En traitant des anciens manuscrits que nous gardent ces vénérables trésors, M. Berger de Xivrey relève certains détails propres à guider dans le classement des textes. Je remarque, entre autres signes, la forme latine *Lucanus* donnée dans de vieilles copies au nom de l'évangéliste saint Luc, et qui constitue un caractère sérieux de haute antiquité.

J'ai pu reconnaître, pour ma part, sur un monument d'un autre ordre, l'exactitude de l'observation du savant académicien. Bien que les sarcophages chrétiens présentent rarement des inscriptions datées, le style de leurs riches bas-reliefs et d'autres signes accessoires permettent de les attribuer au quatrième ou au cinquième siècle; ils appartiennent en conséquence à un temps de beaucoup antérieur aux plus anciennes copies de l'Évangile qui nous aient été conservées. Sur l'une des plus belles tombes sculptées que possède le musée d'Arles, est représenté le Seigneur assis avec les douze Apôtres. Un livre ouvert entre ses mains porte l'inscription explicative :

**DOMINVS
LEGEM DAT**

Placés à ses côtés, dans l'ordre qu'adopta saint Jérôme, les quatre évangélistes tiennent également des livres ou des banderoles où sont tracés leurs noms :

**MATHEVS
MARCVS
LUCANVS
IOANNIS**

La forme donnée ici à celui de saint Luc confirme la judicieuse observation du savant académicien, car il n'est point, si je ne me trompe, de plus antique monument qui reproduise le vocable de l'évangéliste.

Abandonnant l'histoire des traductions antiques pour étudier les travaux des modernes, M. Berger de Xivrey nous montre un aspect caractéristique du mouvement de cette renaissance littéraire qui immortalise le seizième siècle.

Saint Jérôme, si passionné d'abord pour l'étude des auteurs anciens, raconte qu'il se vit, en rêve, traîné devant un tribunal.

« Qui es-tu ? lui demanda le juge.

— Je suis chrétien, répondit le saint docteur.

— Tu mens, reprit la voix sévère, tu n'es pas un chrétien, mais un cicéronien. »

Et saint Jérôme rêva qu'on le battait de verges.

C'était surtout aux hommes du seizième siècle qu'aurait pu, au point de vue littéraire, être adressé un semblable reproche.

On dit que le cardinal Bembo fut dispensé de lire le bréviaire, qui eût gâté son beau latin. Si ce n'est là qu'une pure invention, au moins le fait peint-il exactement l'esprit du siècle auquel on l'a prêté.

Dans sa passion pour l'art de bien dire, la Renaissance vit naître des tra-

ductions qui transformaient en latin élégant le rude langage de la Vulgate. Telle fut celle de Sébastien Chatillon, acclamée par les ardents amis de la pure antiquité classique et qui offre maintenant encore une lecture attachante pour l'esprit nourri des études latines.

Après un rapide coup d'œil sur cette face de la question, M. Berger de Xivrey aborde l'histoire si attachante pour nous des versions françaises de l'Évangile.

Voici d'abord l'œuvre naïve de Guiart Desmoulin, qui traduisit au treizième siècle la compilation biblique de Pierre Comestor; puis viennent les vraies traductions dont le *Mémoire sur le Nouveau Testament* reproduit, d'après l'un des plus anciens manuscrits, un type curieux par son style et par ses gloses insérées. C'est le début du livre de saint Marc :

« Le comencemens de levangile Jhu Crist fils Deu si come il est escrit en
 « Ysaie le prophete : ge envoiai mon angle, *ce est à dire mon message, car*
 « *angle en grieu vaut autant en françois come message.* Donques, dit-il, ge
 « envoie mon message devant ta face, qui apareillera tes voies devant toi. La
 « vois del criant el desert : Apareilliez la voie Nostre Seigneur, et fetes ses
 « sentes droites. Johans fu el desert, baptizans et preechans baptesme de
 « penance en remission de pechiez, *ce est à dire en pardonement de pe-*
 « *chiez.* Et tuit cil de Jerusalem issoient a lui, et toute la region de Judée, et
 « baptizoit el flueve de Jordan regehissans leur pechiez. »

Maintenant viennent les traductions imprimées. Catholiques et protestants les publient au seizième siècle, et les premiers atteignent un grand degré de perfection dans la version dite de Mons pour s'élever plus haut encore avec Lemaistre de Sacy.

Plaçons ici une œuvre du même ordre, mais d'un plus précieux intérêt, qu'une heureuse et féconde pensée a fait sortir des écrits de Bossuet. Cités à chaque page par l'évêque de Meaux, les Évangiles se trouvent en quelque sorte complètement traduits dans ses livres. Un savant académicien, M. Wallon, l'a ingénieusement remarqué, et une compilation habile a tiré des ouvrages du maître une version entière, pour ainsi dire, car un petit nombre d'additions a suffi à combler les lacunes. Il est superflu d'ajouter que ces rares suppléments attestent autant de goût que de savoir. On citerait difficilement, comme l'a dit M. Berger de Xivrey, une idée plus heureuse que celle qui inspira cet immense travail de dépouillement et de reconstruction.

L'histoire des diverses traductions amène l'auteur de notre curieux *Mémoire* à examiner la valeur de ces œuvres et le degré d'intelligence dont les modernes y donnèrent la mesure.

Tertullien raconte quelque part qu'un soldat chrétien refusa de se couronner de lauriers, comme le faisaient les païens, ses compagnons d'armes. « On le déféra au colonel, » fait dire à l'écrivain une vieille traduction.

M. Berger de Xivrey se plaint de trouver dans les versions de Mons et de Sacy des expressions aussi inattendues : *ministre de la justice, sergent, un verre d'eau, un chandelier, un sou, les cordons de souliers*. Avec sa parfaite connaissance des usages de l'antiquité, il relève les erreurs de ceux qui, avec les peintres de leur temps, travestirent à la moderne les scènes du Nouveau Testament.

« Il y a, par exemple, dit-il, quelques usages de l'antiquité qui nous paraissent ou n'avoir pas été rendus avec assez d'exactitude, ou même n'avoir pas été parfaitement compris. Ainsi un passage des Actes des Apôtres a été altéré dans l'une et l'autre version par une addition intempestive. C'est la narration si animée de l'émeute qu'excitèrent contre saint Paul les fabricants de ces petits temples de Diane en argent, l'une des principales industries de la ville d'Éphèse. Je traduis : « La ville entière fut aussitôt remplie de tumulte; ils se ruèrent tous ensemble au théâtre, ayant entraîné les Macédoniens Gaius et Aristarque, compagnons de voyage de Paul. » Les traducteurs de Mons écrivent : « Ces gens-là coururent en foule sur la place publique où était le théâtre. » Or la dimension des théâtres des villes grecques de l'Asie Mineure et les habitudes connues des populations expliquent ce passage de la manière la plus simple. Rien ne peut faire supposer ici que cette réunion tumultueuse se formât ailleurs que dans l'enceinte même du théâtre d'Éphèse. C'est sans doute pour avoir été préoccupé des habitudes de nos temps modernes que, ne comprenant pas une telle réunion ailleurs que sur une place publique, on a supposé ici quelque ellipse répondant à cette intercalation. »

Je viens de parler des contre-sens de la peinture. M. Berger de Xivrey les relève également. Il regrette que l'art moderne, dans ses œuvres les plus excellentes, représente les convives assis, pour la Cène, pour les noces de Cana, tandis que les monuments, et mieux encore les expressions du texte, nous montrent les Anciens se couchant sur des lits pour prendre place aux repas. C'est, ainsi que le remarque le savant auteur du *Mémoire*, rendre étrange l'attitude naturelle de saint Jean, le disciple bien-aimé, qui, suivant ses propres paroles, se penchait sur le sein de Jésus, à la réunion du festin pascal; c'est aussi, qu'on me permette de l'ajouter, rendre obscur le récit du pèlerin Antonin de Plaisance, qui, visitant la Palestine dans le courant du septième siècle, vit, à Cana, le « lit du Christ, » et, suivant un antique usage, y grava son nom et ceux de ses parents.

Les écrivains, comme les peintres, semblent parfois avoir jouté d'inexactitude en traduisant les récits de l'Évangile.

On se rappelle un passage de saint Jean qui nous a tous étonnés ou blessés dans nos versions françaises.

Aux noces de Cana, le Seigneur est averti par sa mère que le vin manque. A cet avis si simple il répondrait, avec une dureté toute gratuite :

« Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Mon heure n'est point encore venue ¹. »

« C'est qu'il savait, écrit Fleury, qui voudrait s'expliquer une semblable réponse, c'est qu'il savait comment il fallait traiter cette âme forte, et voulait montrer que la chair et le sang n'avaient aucune part dans ses affections. »

Cette interprétation, je le confesse, ne dissipe point ma surprise.

Comment comprendre les premières paroles devant la doctrine chrétienne, devant la tendre sollicitude que le Christ attaché sur la croix montre pour

¹ Dans son *Histoire de Jésus-Christ*, M. Foisset assure que l'initiative de cette façon de traduire appartient aux Jansénistes. (*Note de la Rédaction.*)

le sort de sa mère? Comment admettre les dernières, puisque le miracle de Cana suit immédiatement la réponse?

Le savant académicien sait jeter un vif intérêt sur la question que ce passage soulève. Il constate le pas immense fait dans la voie de la modération par les érudits protestants qui étudièrent l'Évangile.

Où Théodore de Bèze et d'autres réformés s'applaudissaient de voir le Christ diminuant à dessein la personnalité de Marie, le révérend M. Bloomfield, répudiant tout esprit de système, s'honore en expliquant le premier, par la comparaison des textes antiques, comment ici le mot « femme » n'implique rien d'irrespectueux, comment le reste de la phrase n'est qu'une locution familière équivalente à « que me voulez-vous? »

Un simple changement de ponctuation suffit pour expliquer la suite. Nous devons à M. Egger l'ingénieuse correction qui fait du second membre de phrase une autre interrogation : « Le moment n'est-il pas venu? »

Lues ainsi, les paroles du Christ deviennent claires et naturelles, et M. Berger de Xivrey traduit comme il suit le texte de saint Jean :

« Trois jours après, il y eut une noce à Cana en Galilée; et la mère de Jésus en était. — Jésus fut aussi invité à la noce avec ses disciples. — Et le vin ayant manqué, la mère de Jésus lui dit : « Ils n'ont pas de vin. » — Jésus lui répondit : « Femme, qu'as-tu donc à me dire? L'instant n'est-il pas arrivé? » Sa mère dit aux serviteurs : « Quoi qu'il vous dise, faites-le. » — Or il y avait là par terre, conformément aux usages de purification des Juifs, six urnes de la contenance d'environ deux ou trois mesures. — Jésus dit aux serviteurs : « Remplissez d'eau les urnes. » Et ils les emplirent jusqu'en haut. — Puis il leur dit : « Puisez maintenant, et portez au maître d'hôtel. » Et ils lui en portèrent. — Mais, lorsque le maître d'hôtel eût goûté l'eau, devenue du vin (et il ne savait d'où ce vin venait, mais les serviteurs qui avaient puisé l'eau le savaient), le maître d'hôtel appelle l'époux et lui dit : « Tout homme sert d'abord le bon vin, puis, lorsqu'on s'est enivré, en sert d'inférieur. Pour toi, tu as réservé le bon vin jusqu'à ce moment. »

Si l'on aime à voir dénouer par des conjectures ingénieuses quelques difficultés locales et accessoires, on doit applaudir plus encore aux interprétations vigoureuses et hardies qui ravivent subitement la valeur des expressions essentielles dont se forma le vocabulaire chrétien.

Le mot *verbe*, si impuissant à rendre la double signification du grec *λόγος*, *parole*, *intelligence*, oblitère, dans notre esprit, le sens de la pensée évangélique. Il faudrait renoncer à cette parole obscure pour comprendre la hauteur du début qui place au premier rang, parmi les Évangiles, le récit du disciple bien-aimé.

« L'effet que produisirent tout d'abord sur les âmes, écrit M. Berger de Xivrey, les passages où *λόγος* est employé de la manière la plus sublime et appliqué à la seconde personne de la Trinité, ne saurait être parfaitement apprécié en français qu'en rendant ce mot *intelligence*. On en jugera par le début de l'Évangile de saint Jean ainsi traduit :

« Dans l'origine était l'Intelligence; et l'Intelligence était chez Dieu; et l'Intelligence était Dieu. — Elle était dans l'origine chez Dieu. — Tout a été

« fait par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle. — En elle « était la vie; et la vie était la lumière des hommes.

« L'Intelligence était dans le monde; et le monde a été fait par elle, et le « monde ne l'a pas connue. »

« Et l'Intelligence est devenue chair; et, pleine de grâce et de vérité, elle « a dressé sa tente parmi nous, et nous avons contemplé sa gloire⁴. »

En présence d'essais semblables, on se prend à désirer que, nourri de l'étude à laquelle nous devons son beau *Mémoire*, le savant académicien veuille bien entreprendre à son tour une version du Nouveau Testament. Fort de la science paléographique qui permet de recourir aux sources, de cette connaissance de l'antiquité qui donne l'intelligence des faits et des paroles, merveilleusement exercé au maniement des commentaires antiques et modernes, pénétré du respect profond que doit inspirer le saint texte, M. Berger de Xivrey accomplirait une œuvre éminemment utile en remplaçant par un travail nouveau les vieilles traductions de l'Évangile.

EDMOND LEBLANT.

LES KABYLES DU DJERDJERA, par M. DESVAUX, capitaine au 1^{er} de zouaves. *Michel Lévy*.

Le livre de M. Desvaux, *les Kabyles du Djerdjera*, est un livre sérieux. Capitaine au premier de zouaves, ancien chef de bureau arabe, commandant des postes de Beni-Mançour et de Dra-el-Mizan dans le massif de la Kabylie, M. Desvaux a fait du pays une étude approfondie et judicieuse dont il nous offre les résultats.

La première partie surtout est pleine d'intérêt. C'est là qu'est décrite cette société kabyle, avec sa constitution libérale et municipale, que bien des peuples qui se disent plus avancés pourraient envier. Aucun des éléments qui la composent n'a abdiqué sa personnalité : l'individu, la famille, le village, la tribu, la confédération, conservent leur existence et leur action propres. Chacun fait ses affaires et celles du pays. S'il y a quelquefois des coups de fusil, il y a aussi plus de liberté, plus d'honneur, plus de richesse et plus de bien-être dans ces pauvres montagnes que dans les riches plaines avoisinantes. Le Kabyle, vigoureux, énergique et loyal, est prêt à tout sacrifier pour l'honneur du foyer et le maintien de ses lois traditionnelles, qui ont conservé leur vieux nom de kanouns. L'hospitalité est une obligation rigoureuse. *L'anaya*, cette garantie qui accompagne l'hôte, le protège dans sa route, assure le droit d'asile au fugitif, et dont les nombreuses applications ne peuvent bien se définir que par des exemples, suf-

⁴ Quand une expression est aussi anciennement, aussi universellement conservée que celle du *verbe*, il est périlleux de lui en substituer une autre, surtout dans la traduction des livres saints. Il est légitime que la théologie et la philosophie aient chacune son vocabulaire distinct. Le *verbe* n'est pas seulement l'Intelligence divine en soi, c'est l'Intelligence divine manifestée, lumière des lumières, rayon coéternel de la gloire de Dieu, miroir de sa substance. (*Note de la Rédaction.*)

frait pour faire la gloire d'un pays et d'une nation. Ajoutez encore ces zaouias, fondations religieuses où les pauvres et les étrangers sont toujours accueillis, ces institutions qui assurent la subsistance et le respect des malheureux, et l'on comprendra bien vite les profondes différences qui séparent les Kabyles des Arabes. Ce n'est pas qu'ils soient parfaits ; mais il n'est pas plus de peuples que d'hommes sans défauts. Le kabyle est, il faut en convenir, un peu batailleur et âpre au gain, comme tous les montagnards, et, si le vol est puni, les kanouns sont coulants sur le recel et la fabrication de la fausse monnaie, dont les gens de la plaine et des villes ont presque seuls à souffrir.

Un recueil des principaux articles de ces kanouns, les différentes peines et la valeur des amendes édictées, donnent une juste idée des mœurs, des sentiments et des passions de tout ce peuple.

Du Kabyle M. Desvaux passe à la Kabylie et nous fait la description physique et géographique du pays. Il nous apprend comment sont groupées les tribus sur les crêtes du Djerdjera et dans les vallées de l'Isser du Sebaou et de l'Oued Sahel. Les cols, les passages, les routes, les productions de toute espèce, sont indiqués avec une exactitude qui a dû demander de longues recherches.

C'est ensuite chaque confédération (kebila) en particulier qui est étudiée dans les tribus et les villages qui la composent, avec leur histoire, leur industrie et leurs intérêts. Dans ce travail d'analyse, qui pourrait être aride et monotone, l'auteur sait soutenir l'intérêt, en mêlant à son récit les légendes qui ont cours, comme celle du passage de Pharaon, chez les Aith Ivaten, ou des deux marabouts, Bou-Nab et Sidali-Mouça, rivaux en miracles. Les détails des luttes contre l'autorité ottomane ou contre la nôtre ajoutent encore à l'intérêt. Il en est de même des recherches sur les origines. N'est-il pas curieux de voir des Ailh-Fraoucen qui se prétendent Français, et d'autres Kabyles, roux ou blonds, que la tradition fait venir d'Europe, et dont le nom d'Idjermen diffère si peu de celui de Germains, qu'on est tout naturellement porté à voir en eux les restes des anciens Vandales détruits par Bélisaire?

Il est regrettable qu'une carte détaillée n'aide pas à l'intelligence de l'ouvrage. On s'expliquerait mieux, en l'ayant sous les yeux, les conditions générales, les rapports et les intérêts des divers groupes, ou les opérations de nos colonnes quand il en est question. Il est dommage aussi qu'un chapitre spécial n'ait pas été consacré à ces expéditions. Il faut chercher en plusieurs endroits pour se rendre compte des progrès et des phases de notre conquête ; on ne peut même en acquérir qu'une idée assez vague. Cette réserve est trop modeste de la part d'un officier dont le corps a pris sa large part dans la soumission de cette belle partie de l'Afrique. Il suffirait d'ajouter quelques pages pour combler cette lacune.

Cette observation n'enlève rien au mérite de l'ouvrage, dont l'auteur s'est surtout proposé pour objet de nous faire voir à la loupe cette société kabyle que le général Daumas nous a révélée le premier. Il nous apprend à connaître et à bien apprécier ce million de sujets nouvellement soumis à la France, dont le travail et l'industrie, favorisés par une administration

honnête et juste, contribueront puissamment à la richesse et à la prospérité de notre pays.

A. BENOIST D'AZY.

CORRESPONDANCE INÉDITE DE BUFFON, annotée par H. NADault de Buffon, son arrière-petit-neveu. — Paris, *Hachette*, 2 vol. in-8 de 600 à 700 pages.

Nous ne voulons aujourd'hui qu'annoncer cette publication. L'un de nos collaborateurs se propose d'en rendre compte, ainsi que du livre si curieux de M. Flourens sur les manuscrits de Buffon. Mais qu'il nous soit permis de signaler dès à présent un document publié, pour la première fois, par M. Nadault, et qui intéressera vivement les lecteurs du *Correspondant*. C'est un écrit autographe de madame Necker, témoin oculaire des derniers moments de Buffon. Nous y trouvons ce qui suit :

« Vendredi au soir, 11 avril 1788, le R. P. Ignace, desservant la paroisse de Buffon, est arrivé en poste de Montbard.

« Samedi 12. Le soir, vers les quatre heures, M. de Buffon eut un entretien avec le R. P. Ignace : les personnes qui entouraient le malade s'étant retirées, le R. P. Ignace resta trois quarts d'heure environ près de M. de Buffon et le confessa.

« Mardi 15 avril. Le P. Ignace, ayant touché le pouls (car les médecins étaient absents), s'est aperçu que le malade était dans un état voisin de la mort, et lui a proposé de l'administrer. Le malade a répondu : « J'y consens, « mais donnez-moi une heure ou deux. »

« Mais le P. Ignace, voyant que la chose pressait, est allé en toute diligence chez le curé de Saint-Médard, pour demander un porte-Dieu, le viatique et l'extrême-onction. Il l'assura que, chaque année, M. de Buffon avait fait ses pâques publiquement à Montbard, et que c'était sa coutume, ce jour-là, de distribuer des aumônes aux pauvres.

« Dans cet intervalle, j'étais à côté du malade (c'est madame Necker qui parle) et je ne le perdais pas un moment de vue. Il croyait son confesseur présent, et j'ai retenu ses paroles : « Je déclare que je meurs dans la religion où je suis né, et j'atteste publiquement que je crois en Jésus-Christ, « descendu sur la terre pour le salut des hommes ; je demande qu'il « daigne veiller sur moi et me protéger, et je déclare publiquement que j'y « crois. »

« Deux minutes après, Ignace est entré avec l'extrême-onction, et, en attendant que le porte-Dieu arrivât, il lui a administré les saintes huiles avec les prières ordinaires..... Je ne me suis point aperçue que la tête fût perdue, excepté dans le moment où l'on a découvert ses pieds pour les oindre.....

« Il a adressé la parole au P. Ignace et lui a dit d'une manière très-emprescée : « Qu'on me donne vite le bon Dieu ! Vite, donc ! vite ! » Mais le porte Dieu n'arrivait pas. Le malade redoublait sa demande et y mettait

même une certaine impatience. Enfin le P. Ignace l'a communié, et M. de Buffon répétait pendant la cérémonie : « Donnez donc ! Mais donnez « donc ! ».... A minuit quarante minutes, il a rendu le dernier soupir. »

Dans une autre relation, laissée par un des secrétaires de Buffon, nous lisons :

« Il attendait le viatique avec impatience. « Que le prêtre tarde d'arriver ! « disait-il. Par grâce, allez au-devant. Ils me laisseront mourir sans les sacrements ! » Il fut administré avec beaucoup d'appareil, et renouvela sa profession de foi à haute voix devant un grand nombre d'assistants que la cloche avait attirés. »

Buffon mourut le lendemain 16 avril. Nous nous abstenons de tout commentaire.

FOISSET.

BESANÇON. *Description historique des monuments et établissements publics de cette ville*
par M. ALEX. GUÉNARD, bibliothécaire honoraire, etc.

Ceux qui ont lu dans le *Correspondant* le charmant article de M. X. Marrier intitulé *Une Entrée en Suisse*, article dans lequel le spirituel voyageur parle surtout de la Franche-Comté, en attendant la Suisse, feront bon accueil, j'en ai l'assurance, au joli volume que voici. M. Guénard, bibliothécaire honoraire de Besançon, a réuni sur cette ville tous les renseignements de nature à intéresser ceux qui cherchent la France dans ses provinces, ceux qui, malgré les chemins de fer, savent encore s'arrêter quelque part. L'auteur, après avoir rassemblé avec une patience d'érudit les éléments de son docte manuel, les a distribués et mis en lumière avec cette grâce de cœur que l'on met à accomplir une œuvre filiale. Dans cette recherche des annales provinciales qui, de nos jours, accompagne, d'un bout du pays à l'autre, la renaissance des hautes études historiques, ces travaux relativement humbles ont bien leur utilité. Ils rappellent parfois la naïveté de ces bons moines du moyen âge qui faisaient entrer l'histoire du monde dans celle de leur couvent; mais je n'ai pas besoin de dire que M. Guénard ne pouvait se méprendre à ce point sur l'importance de la ville dont il raconte le passé, dont il décrit les monuments, dont il énumère les hommes illustres. Ici, d'ailleurs, j'étais décidé par avance à pardonner à M. Guénard des préférences fort naturelles; car enfin l'objet de son livre, c'est Besançon, la patrie du cardinal Granvelle et de tant d'autres, une ville charmante déjà décrite, il y a près de deux mille ans, par Jules César dans ses *Commentaires*, par l'empereur Julien dans ses lettres; une ville qui eut pour hôte Frédéric Barberousse, qui fut aimée de Charlemagne et de Charles-Quint, saccagée par les Sarrasins, prêchée par saint Vincent Ferrier, visitée par saint François de Sales, et conquise enfin à la France par Louis XIV en personne.

M. Guénard a mis en tête de son manuel un précis clair et rapide de l'histoire de Besançon. Suit une description consciencieuse de ses monuments anciens et modernes, puis une revue très-complète de ses établissements reli-

gieux, civils, philanthropiques, scientifiques et littéraires. Le volume est terminé par une nomenclature des rues de la ville, qui échappe à la sécheresse par une foule de détails intéressants rattachés naturellement soit à l'étymologie des noms, soit au souvenir des personnages plus ou moins remarquables qui ont habité les maisons principales de ces rues. Il y a là sans doute bien des gloires locales et qui n'auront jamais rien à voir avec Plutarque ou ses émules. Mais ces douces renommées qui ne dépassent pas l'enceinte d'une ville ou les limites d'un département sont encore dignes de respect. Elles ont été l'exemple d'une génération, elles seront la consolation ou la lumière de ceux qui savent se résigner à vivre et à mourir là où leurs pères ont vécu et sont morts.

M. Guénard a composé son livre avec le concours des illustrations actuelles de Besançon, et sa reconnaissance ne leur marchand pas les remerciements. Une seule n'a pas voulu être nommée, celle que tout le monde nommera. Avant d'écrire sur Besançon, à Besançon même, M. Guénard, et c'est un titre de plus à nos yeux, a eu le bon goût de demander le mot de passe au savant bibliophile, à l'ami de Charles Nodier et de Gabriel Peignot, à Charles Weiss.

ANTOINE DE LATOUR.

MANUSCRIT PICTOGRAPHIQUE, précédé d'une *Notice sur l'idéographie des Peaux-Rouges*, par M. l'abbé DOMENECH, missionnaire, publié sous les auspices de M. le ministre d'État. Paris, Gide, 1860.

M. Domenech a rapporté de ses missions au Texas et chez les Indiens une santé malheureusement détruite et qui lui interdit de retourner, quant à présent, vers de si lointains rivages, mais une ardeur qu'aucune fatigue, aucune épreuve n'ont pu affaiblir, et qu'il emploie tout entière à faire connaître ceux qu'il ne peut plus convertir. La science, après la religion, profite de ses efforts, et M. Domenech prend ainsi une place de plus en plus élevée et de plus en plus notoire dans la longue suite des missionnaires dont les travaux ont enrichi et enrichissent chaque jour l'histoire et la géographie. Il vient de publier un essai d'explication d'un manuscrit américain fort singulier.

Les manuscrits américains sont extrêmement rares, comme nous l'apprend une très-curieuse notice qui ouvre le volume. Plus rares encore sont les manuscrits des Indiens; ce ne sont pas de vrais manuscrits, mais une sorte de rebus, grossièrement formés de caractères, de dessins et de signes, peinture mêlée à l'écriture, comme l'indique le mot *picthographique*. On ne pouvait guère s'attendre à rencontrer sur les bords de la Seine une de ces œuvres étranges.

C'est là pourtant, dans la bibliothèque de l'Arsenal, qui l'a reçu de la bibliothèque du marquis de Pauliny, qui lui-même l'avait reçu on ne sait d'où, que M. Paul Lacroix, dont l'obligeance est aussi infatigable que sa

curiosité est savante, a signalé à M. Domenech l'existence d'un cahier à demi détruit par la vétusté, et porté sous ce nom au catalogue : *Livre des sauvages*. Voilà le zèle missionnaire à déchiffrer le rebus des Peaux-Rouges, comme Champollion interprétait les papyrus égyptiens. A force d'érudition et de sagacité, il a donné un sens à ces figures informes et bizarres. On chercherait vainement une suite, un enchaînement dans ces cent quatorze pages, mais on y trouve de curieuses traces des traditions des Indiens, de leurs coutumes, de leurs croyances, pour servir à l'histoire de ces peuplades qui n'en ont pas, et dont l'existence mérite pourtant un chapitre dans les annales de la famille humaine. Si ce travail, intelligent et patient, donne l'impulsion à d'autres travaux semblables, on arrivera vite à lire couramment ces grimoires. Veuille le ciel que les Peaux-Rouges apprennent aussi un jour à lire et à goûter les commentaires ingénieux, essayés par leur savant ami, et imprimés en si beaux caractères, avec les encouragements du gouvernement français, pour faire connaître au monde savant les inventions bizarres d'un sachem inconnu.

LE MARIAGE AUX ÉTATS-UNIS, par M. AUGUSTE CARLIER.

Les impressions de voyages, plus ou moins spirituelles ou exactes, surabondent. Mais ils sont rares, les observateurs sérieux qui étudient autre chose que la table d'hôte de leur hôtel, ou la conversation de leur voisin de wagon, et savent grouper certains faits importants d'une organisation sociale, les approfondir, s'enquérir des lois qui les règlent, des usages qui les caractérisent, des mœurs qu'ils révèlent ou qu'ils produisent, et offrir ainsi tous les éléments d'une conclusion sérieuse. M. A. Carlier a passé plusieurs années aux États-Unis, et il en rapporte plusieurs études de ce genre. Celle qu'il vient de publier sur le *Mariage aux États-Unis* nous fait vivement désirer qu'il livre au public tous les résultats de ses intelligentes observations. Le mariage en France, précédé, entouré de tant de précautions, indissoluble, donnant au mari la direction des affaires, à la femme la direction de l'intérieur, et ainsi fondé sur les lois naturelles et divines, mais pourtant de plus en plus dominé par la question d'argent; le mariage en Angleterre, laissant au choix et au caprice plus de part, mais à la loi moins de place, facile à rompre, effaçant entièrement la femme; le mariage en Amérique, vicié par mille excentricités, presque prohibé entre esclaves, sans cesse brisé entre personnes libres, ne reproduisant presque plus ces familles patriarcales et modèles dont il existe pourtant encore quelques respectables exemples : voilà les trois esquisses que M. Carlier a tracées avec une véritable érudition voilée sous une forme variée, facile et attrayante. Ce livre soulève quelques objections, mais il instruit, fait réfléchir, et pénètre, bien plus avant que de gros volumes et de longs récits, au sein même de cette étrange société des États-Unis, qui étonne et qui inquiète, et semble destinée, selon qu'elle sortira bien ou mal de la crise actuelle, à marcher à la tête de la civilisation ou à en sortir avec fracas.

DERNIÈRE LÉGENDE DE LA VENDÉE. — LOUIS DE BONNECHOSE, PAGE DU ROI CHARLES X. Paris, Dentu, 1860.

C'est une touchante et lamentable histoire que celle de Louis de Bonnechose, page du roi Charles X, et l'une des héroïques victimes de la dernière guerre de Vendée. Il était âgé de dix-huit ans à peine quand sonna l'heure fatale de juillet 1830; il fut nommé sous-lieutenant par ordonnance du 1^{er} août, probablement la dernière qu'ait signée la main royale. Cet honneur décida de sa destinée : il ne pouvait mettre au service des vainqueurs l'épée qu'il venait de recevoir du vaincu; il ne reconnut pas un seul instant à la fortune le droit de le délier de ses serments; et, au premier signal d'un mouvement en Vendée, il vint se jeter dans les périlleuses aventures des combats, sans espérance du succès, et presque avec la certitude d'y trouver la mort. La mort, en effet, ne se fit pas longtemps attendre. Deux mois après qu'il avait mis le pied dans le *Bocage*, le vaillant jeune homme était cerné dans une métairie où son poste lui avait été assigné : le fermier qui lui donnait asile est tué par une balle, sa femme blessée; lui-même est bientôt renversé, après une résistance hardie, par un coup de feu tiré au clair de lune. Vingt-quatre heures après, il expirait dans un hôpital, entouré des dernières marques de dévouement de la courageuse fermière, qui avait quitté le corps de son mari pour suivre, malgré ses propres blessures, son hôte expirant.

Telle est toute l'histoire de cette vie trop tôt immolée; une seule pensée la domine, un seul événement la remplit. Mais le noble caractère du héros et le style attachant de son biographe suffirent à éveiller et à soutenir l'intérêt, et font aisément paraître le récit trop court. On gémit de voir moissonner dans la fleur tant de vertu, de fidélité et de courage, et l'on est tenté de répéter avec le poète : *Heu pietas! heu prisca fides!... manibus date lilia plenis!* Nous savons gré à l'écrivain d'avoir jeté les lis à pleines mains sur cette tombe si prématurément ouverte : il est toujours utile de retracer devant les générations nouvelles ces nobles exemples que le passé nous a légués, et de rappeler aux plus incrédules que ces hauts traits, que ces sentiments généreux et ardents ne sont pas des fictions romanesques, mais bien des réalités, à peine vieilles de trente ans dans notre pays.

AMÉDÉE LEFÈVRE-PONTALIS.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

20 octobre 1860.

Dans toutes les églises de France, d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, depuis un mois, il a été rendu devant les autels de Dieu un retentissant hommage à l'honneur, à l'héroïsme, à la bonne foi. Dans des discours ou dans des lettres, les évêques d'Orléans, de Nantes, de Tours, de Poitiers, et presque tous les évêques de France ont élevé la voix courageusement, éloquemment. Un service solennel a été célébré à Notre-Dame de Paris par le cardinal-archevêque. La France a noblement pleuré ses morts.

Ce spectacle, qui nous émeut et nous élève, excite les scrupules de l'*Opinion nationale*, du *Siècle*, enfin même du lent et timoré *Constitutionnel*. Notre émotion est factieuse et notre douleur est de la rage. Nous n'avons même pas la liberté de la tristesse. On ne saurait pourtant exiger que nous soyons battus et contents, et que nous inventions des termes adoucis pour qualifier des choses condamnables. Si nos paroles sont indignées, c'est que vos actes sont indignes. Quoi ! la violation d'une frontière sans déclaration de guerre ne s'appelle plus un attentat ? Quoi ! l'extermination de trois cents hommes par des milliers d'hommes ne s'appelle plus une boucherie ? Comment voulez-vous que nous nommions le bombardement de la ville d'Ancône pendant douze heures, lorsque le drapeau de capitulation était levé, lorsque le feu avait cessé, lorsque la ville était sans défense ? Le *Siècle* nous fournit lui-même les expressions convenables. Dans le même numéro (17 octobre) où il accuse nos évêques d'*injure et de diffamation*, il raconte, dans sa chronique des tribunaux, qu'un homme, sans pro-

vocation de la part de sa victime, a frappé de coups une femme malade. Elle n'avait d'autre tort à ses yeux, dit le *Siècle*, que de ne pouvoir plus travailler par suite d'une maladie grave qui la minait sourdement. Sans provocation possible de la part de sa victime, il l'a accablée de ses coups, l'a traînée à travers la chambre, et l'a pendue à un clou préparé à dessein... Il l'a lâchement assassinée, s'écrie le *Siècle*, ce crime est horrible ! » Bombarder une ville, après qu'elle s'est rendue, insulter et dépouiller des prisonniers héroïques, monter un guet-apens avec soixante mille hommes contre le plus inoffensif et le plus désarmé de tous les États, n'est-ce pas chose semblable ? Ne nous reprochez donc pas nos paroles, car elles sont le portrait de vos actions. Changez de conduite, si vous voulez que nous changions de langage !

C'est encore dans le même numéro que le *Siècle* s'évertue à abuser indignement des dépêches enlevées au général de Lamoricière ! Nous n'avons pas reçu, comme le *Siècle*, communication de ces dépêches, et, s'il était sincère, il les publierait toutes ; les choix faits par ses mains sont suspects. Et pourtant, celles qu'il publie suffisent pour démentir absolument ses interprétations calomnieuses.

Il affirme que l'illustre général était en connivence avec l'Autriche, et les dépêches prouvent seulement que l'Autriche, comme les autres pays de l'Europe, a envoyé des volontaires et des ressources. Il prétend avoir découvert que l'argent envoyé de France servait à l'armée pontificale. Qui donc l'a nié ? Mais cette armée elle-même, qui donc était-elle destinée à combattre ? Uniquement défensive, elle n'était dirigée que contre les agresseurs. Pourquoi les agresseurs ont-ils été les Piémontais ? Qui pouvait s'y attendre ?

Le *Siècle* atteste que le général s'entendait avec Naples, et pourtant c'est lui qui publie cette belle déclaration :

« *Le pape ne doit souder sa couronne à celle d'aucune dynastie.* »

Il accuse l'illustre Français de cruauté, parce qu'il est sévère, et parce qu'il écrit : « *Occupez le temps des Irlandais et faites-les marcher beaucoup.* » Le *Siècle* a dans les rangs de ses rédacteurs de simples gardes nationaux, on pourrait en dire autant d'eux sous les armes ; et, s'il a quelque officier pour ami, qu'il lui demande une leçon de discipline militaire. Je voudrais voir M. Havin chargé d'organiser un régiment de volontaires parmi les abonnés que son journal a dans les faubourgs !

Le même journal affirme encore que le général Lamoricière a très-bien su que les Piémontais arrivaient, et toutes les dépêches du 8, du 9, du 10, citées par le *Siècle*, montrent qu'il recevait des avis contradictoires. « Je prie Votre Éminence, écrit-il le 9 au cardinal An-
« tonelli, de me dire, s'il est possible, ce que j'ai à craindre des Pié-

« montais. » Même incertitude sur les mouvements des Français. Il comptait sur leur arrivée, le *Siècle* le reconnaît, bien qu'il écrit bravement le 11 : « *Si nous sommes seuls, Dieu combattra pour nous. Nous en appellerons à notre droit et à flamberge notre bonne épée !* » Le 10 et le 11, M. de Noue et M. de Mérode écrivent que la France ne répond pas aux ordres qu'on lui demande, que l'ambassadeur se borne à une déclaration générale. Mais le *Siècle* ne dit pas ce qui a pu se passer depuis. Le *Moniteur* ne nous l'a pas dit davantage, en niant l'existence d'une dépêche de M. de Grammont à M. de Lamoricière, sans nous apprendre si, comme l'ont prétendu quelques journaux étrangers, d'autres communications officielles ont pu entretenir l'illusion que ne conteste pas le *Siècle*. Sur tout le reste, pas une de ses citations qui ne se réfute par elle-même, pas une de ses calomnies qu'un seul des textes qu'il a choisis puisse autoriser.

Le respect envers un Lamoricière, la convenance envers des vaincus héroïques, commandaient d'attendre le rapport du général en chef de l'armée pontificale. Mais ceux qui ont eu la gloire de faire prisonnière sa voiture, et de réduire son portefeuille en captivité, étaient pressés d'en jeter au vent les papiers secrets, et d'y chercher le scandale au lieu d'attendre la vérité. Elle sera dite. Nous l'attendons avec grande hâte, car la lumière est nécessaire sur plus d'un point. D'avance nous sommes certains que le rapport de l'ancien ministre, de l'ancien ami de ce général Cavaignac que le *Siècle* ferait rougir, sera pur de toutes ces calomnies et de toutes ces bassesses par lesquelles, à l'exemple du général Cialdini, des journaux français, parlant de soldats français, le déshonorent tous les matins, sans crainte de blesser une opinion bien plus nombreuse et bien plus diverse qu'ils ne le supposent.

Un journal impartial de province, le *Courrier de Lyon*, l'écrivait ces jours derniers avec une grande justesse :

« Nous croyons pouvoir affirmer, abstraction faite de toute prévention systématique, de toute sympathie personnelle, qu'un très-grand nombre, nous pourrions dire la majorité des hommes qui se font honneur de figurer dans les rangs du grand parti conservateur et social s'affligent et s'inquiètent des récents événements : les uns, par suite de l'intérêt qu'ils portent au catholicisme, dont la cause est, en France, à peu près inséparable de celle de la conservation; les autres, parce que les insignes violations du droit des gens qui viennent d'avoir lieu révoltent leur sens moral; les autres enfin, parce qu'ils appréhendent les conséquences que peuvent entraîner ces événements pour le repos de l'Europe et le maintien de la paix, et la plupart d'entre eux, par toutes ces raisons à la fois. — A. Joue. »

C'est le même sentiment que M. E. Forcade a exprimé¹ dans des

¹ *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} octobre, p. 734.

pages si françaises, si politiques, si généreuses, lorsqu'il a parlé de « cette opinion vraie du pays, celle qui compte et avec laquelle il faut compter, celle qui est la véritable et permanente conscience d'une nation, et qui n'oublie pas les honnêtes services, les gloires pures, les nobles fraternités d'armes, cette sorte de parenté qui unit les enfants d'une même patrie, et qu'on ressent dans toutes les fibres de son cœur à la vue d'un concitoyen illustre qui s'est exposé avec abnégation et par devoir aux insultes de la fortune. »

S'exposer avec abnégation et par devoir aux insultes de la fortune! Ces derniers mots, nous les appliquerions volontiers et de grand cœur à un Italien dont on vient de publier fort à propos tous les papiers, à Daniel Manin, l'ancien président de la République de Venise¹. Assurément, nous trouvons dans ces curieux documents plus d'une erreur historique, plus d'une injustice contre le Saint-Père et contre les catholiques. Mais quel exemple a laissé Manin, de modération dans la conduite et de dignité dans le langage! Dans l'opposition, il n'eut recours qu'aux moyens légaux et pacifiques; au pouvoir, il n'exerça aucune vengeance, aucune violence, aucune tromperie. Il consentit à l'annexion au Piémont avec une amère douleur, comme à une nécessité, mais sans accepter aucune fonction, aucune récompense; puis, quand le Piémont eut abandonné Venise, il reprit le pouvoir, organisa la plus patriotique résistance et supporta deux mois le bombardement, le choléra et la famine, avant de se condamner à la pauvreté dans l'exil.

Je le répète, cet homme n'est pas à nous, il nous détestait peut-être; mais on ne saurait pourtant ne pas lui accorder une estime qui touche de près à l'admiration; il n'a pas menti, il n'a violé aucun serment, aucune frontière, et, abandonné par l'Europe, vaincu, il a laissé intacte aux yeux des honnêtes gens la sympathie due à la cause de Venise, tellement qu'au début de la campagne d'Italie cette cause seule excitait un véritable intérêt et plus d'un cœur affligé s'écriait tout bas: Mon Dieu, puisque vous permettez ce fléau de la guerre, préservez Rome et délivrez Venise!

Les choses ont été menées de telle sorte que Rome n'a pas été préservée et que Venise n'a pas été délivrée. Nous en sommes là.

Enhardi par ses étonnants succès, M. de Cavour se flatte de persuader à l'Autriche qu'elle doit céder Venise; au pape, qu'il doit céder Rome. Il se donne six mois pour y parvenir.

On raconte que lorsque l'abbé de Talleyrand, avant d'entrer à la Cour, demanda à sa mère quel était le moyen d'y faire son chemin, elle lui répondit: Tu marcheras toujours devant toi, tu monteras

¹ Ils ont été réunis par M. Planat de la Faye. 2 vol. in-8. Paris, Furne.

tous les escaliers, tu traverseras tous les corridors, tu pousseras toutes les portes, et tu t'avanceras aussi loin que tu pourras, jusqu'à ce qu'on te barre absolument le passage; alors tu t'inclineras humblement et tu attendras.» M. de Cavour semble élevé à cette école de la diplomatie. Il a devant lui des puissances qui crient quelquefois : « Qui vive? » sans ajouter jamais : « On ne passe pas ! » Dès lors, il passe.

Il passe avec une habileté, une persévérance, une audace qu'on ne saurait nier. Si l'unité italienne se fait, si elle dure, au détriment de l'Italie, de la France, de l'Europe, mais au profit du Piémont, ce sera l'œuvre de M. de Cavour. Pourquoi faut-il qu'il ne craigne point, sous chaque pas, de fouler un droit et de semer un mensonge? Il possède l'art de faire manœuvrer les courriers et les soldats, les dépêches et les discours, en usant du temps et de la distance, en méprisant la mémoire et la conscience des hommes. Garibaldi s'écrie à Palerme qu'il entend proclamer l'unité italienne du haut du Quirinal; aussitôt M. de Cavour pousse en avant Cialdini, mais il écrit aux puissances que c'est pour *protéger* le Saint-Père. Quinze jours se passent : les cabinets reçoivent lentement la dépêche et y répondent compendieusement; pendant ce temps, les Marches et l'Ombrie sont prises, et le Saint-Père est dépouillé; le parlement s'ouvre, et M. de Cavour, faisant écho à Garibaldi, lui donne rendez-vous dans six mois au Capitole. Dans les États napolitains, Garibaldi est débordé par sa queue; Mazzini, prié de s'en aller, refuse; on tresse des couronnes à l'assassin Milano, on confisque, on décrète, on agite; c'est l'anarchie. M. de Cavour, derechef, écrit aux cours de l'Europe qu'il est forcé de rétablir l'ordre : les courriers partent pour aller rassurer les souverains, les soldats partent pour aller soumettre les provinces, le roi se met lui-même en mouvement, lance un manifeste, conduit une armée. Est-ce pour mettre à la raison Garibaldi? non, c'est pour mettre le roi, son parent, à la porte. Le parlement s'ouvre, et M. de Cavour fait déclarer que Garibaldi a bien mérité de la patrie. L'ambassadeur napolitain, qui n'a pas quitté Turin, réclame; on lui répond que *le trône est vacant*. Le *Times* lui-même, si peu prude, se sent blessé d'un tel excès de mensonge, et voici ce qu'il en pense :

« La véracité diplomatique repose, comme chacun sait, non sur ce qui est vrai, mais sur ce dont il est impossible de démontrer la fausseté. Quoique fondée sur ce simple principe, cette science admet cependant plusieurs variétés de forme et de degré. Voilà ce qui fait que la véracité diplomatique est une science;

« Mais, quand nous examinons le principe sur lequel repose la Note adressée par le comte de Cavour au baron Winspeare et destinée à expliquer l'invasion sarde dans le royaume de Naples, nous ne cessons pas de nous

étonner qu'un pareil exploit de la diplomatie puisse être accompli. Nous ne sommes pas préparés à une semblable perfection. Nous croyons trouver une faute, un signe de faiblesse, la plus légère hésitation dans ce document; mais non : il ne faiblit pas un instant. Nous devons reconnaître là une grande puissance que tout le monde ne possède pas. Quelques personnes ont le don merveilleux d'affirmer avec un visage grave des choses dont leur interlocuteur (elles n'en sauraient douter) connaît toute la fausseté. Elles peuvent garder leur sérieux et faire taire jusqu'au moindre signe de leur conscience, comme si elles regardaient un tableau ou se livraient à quelque acte pieux. C'est vraiment de la force, c'est de la puissance. La pauvre nature humaine est généralement faible vis-à-vis d'elle-même; elle cède, elle hésite, elle se trouble sous son propre regard. Qu'elle ait à faire un exposé diplomatique, elle n'en vient pas à bout uniquement parce qu'elle a conscience de la vérité. Elle plie sous le poids de ce qu'elle sait et devant la protestation d'un témoin intérieur. Quand nous exprimons ce qui est un fait, nous faisons agir le levier assez facilement, parce qu'il repose sur son véritable point d'appui; quand le langage est séparé du fait, nous saisissons le levier par le bout le plus lourd, et il faut un effort qu'un géant seul peut accomplir avec la facilité et l'aisance nécessaires.

« Le comte de Cavour paraît posséder cette puissance mécanique à un haut degré. Il enlève les paroles à la plus grande distance possible des faits avec le calme de la force véritable et l'œil assuré d'un athlète. « Quelques « bâtiments ayant des troupes à bord pour protéger les sujets sardes » sont arrivés juste à temps pour recevoir une Adresse de la municipalité de Naples « confiant à Victor Emmanuel la mission de reconstituer et de pacifier l'Italie. » C'est vraiment magnifique, mais c'est seulement trop beau. Nous n'aimons pas les exploits inutiles. Ils peuvent être merveilleux, étonnants; mais, quand ils ne sont pas nécessaires, ils ne sont pas sublimes. Nous admirons les sorciers et ceux qui exécutent des mouvements étonnants sur la corde roide. M. Blondin fait des miracles; cependant ses exploits ne passent pas pour appartenir à un genre supérieur, et en général nous ne les encourageons pas. Il en est de même des exploits diplomatiques. Ils peuvent nous étonner et nous amuser; ils peuvent démontrer la force musculaire prodigieuse, la dextérité calme, le courage mental, nous n'osons dire moral, de l'exécutant.

La Note au baron Winspeare nous paraît être pour le moins un acte impolitique, parce que c'est un acte gratuit et un acte insolent. Il était parfaitement inutile de l'écrire. Pourquoi donc jouer avec votre machine diplomatique quand elle n'a pas de travail sérieux à accomplir et qu'on pouvait la laisser reposer? Pourquoi insulter un homme tombé, en se moquant de lui? Pourquoi exhiber cette puissance diplomatique comme une simple bravade, pour prouver avec quelle facilité on peut émettre des assertions étonnantes? Après tout, cet art n'est pas très-honorable; il est plutôt considéré comme un mal nécessaire et comme un malheur pour la politique que comme un art noble qui profite au spectateur et qui soit glorieux pour celui qui l'exerce. Il faut admirer peut-être toute science, et la science du langage politique comme les autres, mais il faut laisser à un esprit italien le soin

d'en découvrir les lois cachées, et nous ne désirons pas que nos hommes d'État anglais en pénètrent à un tel point le secret et que la véracité diplomatique soit une fausseté savante. Nous croyons que l'invasion de Naples par la Sardaigne était nécessaire au salut de l'Italie. La nécessité est son excuse ; il n'y avait ni nécessité ni excuse pour la Note au baron Wintpeare.

Pour nous, qui ne croyons pas qu'il y ait jamais de nécessité pour le mal et que la nécessité excuse rien, nous ne cesserons d'appeler ces actes des iniquités et des crimes. L'obstination de Garibaldi avait rendu un premier service; la résistance vraiment héroïque du jeune roi de Naples, de ses frères et de ses braves soldats, rend un second service à la vérité. Elles ont forcé le Piémont à verser le sang au lieu de compter les votes; l'hypocrisie des annexions est tombée. L'impartiale histoire n'appellera pas l'unité de l'Italie un mouvement national, mais une conquête de la force servie par la ruse.

Cette conquête se heurte en ce moment à deux obstacles sérieux : elle rencontre à Venise des soldats, à Rome des consciences. Celles-ci tiendront plus longtemps que ceux-là.

Faut-il croire que le congrès de Varsovie, réuni en ce moment même, va faire entrer les affaires d'Italie dans une nouvelle phase ? Nous l'ignorons et surtout nous en doutons. Certes, il n'est pas un des principes violés en Italie qui ne serve d'appui à tous les trônes, il n'est pas un des procédés employés qui ne les menace. Mais à la vigilance pour demain les hommes préfèrent en général le repos pour aujourd'hui, et, il est d'expérience qu'on voit tomber ses pareils sans croire qu'un même mal vous atteindra, et qu'aux injures d'autrui on prodigue plus de consolations que de remèdes. Si, après beaucoup de protestations, il est pris quelque grand parti à Varsovie, dans ce lieu mal choisi pour conférer sur l'indépendance des nations, ce parti sera peut-être dirigé autant contre la France que contre le Piémont. C'est pourquoi nous ne désirons rien et n'attendons rien de ce rendez-vous royal.

Quant à la France, elle est forcée de prendre un parti ; présente à Rome, mécontente de ce qui s'est fait contre ses avis publics, elle peut s'en laver mais ne peut s'en délier les mains. On a dit que la fameuse brochure était réalisée; on se trompe, elle est dépassée, et M. de Cavour, en donnant rendez-vous dans six mois à Garibaldi au Capitole, ne brave pas moins l'Empereur que le Pape. N'ayant contribué en rien à amener cette situation compliquée, nous ne saurions indiquer aucun moyen de la résoudre, et nous attendons, l'honneur sauf et confiants en Dieu.

Pour nous encourager à la confiance, un des prélats les plus remarquables de l'épiscopat français, Mgr Landriot, évêque de la Rochelle,

a prononcé, le 27 septembre, à l'occasion du 200^e anniversaire de la mort de saint Vincent de Paul, un discours touchant, éloquent et savant, dont la lecture attache, entraîne et fortifie. Nous nous permettrons cependant de demander respectueusement au vénérable orateur s'il n'y a pas dans son *optimisme chrétien* un peu d'excès et un danger d'abus, en ce moment surtout.

L'optimisme, c'est la confiance que Dieu bénira ce que nous faisons, ce n'est pas la confiance que Dieu suppléera à ce que nous ne faisons pas; c'est la confiance qu'il changera en épi, malgré le vent et la sécheresse, la semence que nous confions au sillon; ce n'est pas la confiance qu'il fera produire une terre que nous n'avons pas labourée. Nous sommes pour qu'on agisse toujours, même sans espoir; pour que les minorités se prononcent, malgré tous les obstacles. Lorsque le marquis de Brignole se lève seul, parle seul, vote presque seul contre la majorité qui veut sanctionner la spoliation de l'Église, au sénat sarde, ce courage augmente, s'il est possible, le respect que ce vénérable chrétien nous inspire. Aux belles pages de Mgr Landriot, afin qu'on n'en abuse pas, surtout à une heure où le sommeil est si commode, ajoutons cette leçon spirituelle de M. de Maistre : « Il faut toujours agir comme si on pouvait tout et se résigner comme si on ne pouvait rien. Si vous tombez à l'eau, il n'est pas sûr que vous vous sauviez en nageant, mais il est bien sûr que vous vous noierez en ne nageant pas. »

Le Secrétaire de la Rédaction,

P. DOUHAIRE.

L'un des Gerants, CHARLES DOUXOL.

L'UNITÉ DE L'ITALIE

Les affaires italiennes préoccupent à juste titre tout le monde civilisé.

La question religieuse a été traitée admirablement, la question politique est à peine effleurée; elle mérite cependant d'être approfondie. Je voudrais en quelques mots appeler sur ce grave sujet l'attention de tous les Français qui tiennent à conserver la grandeur de leur pays.

On veut que l'Italie soit libre jusqu'aux Alpes, que l'Italie soit aux Italiens; cela pouvait se faire par une confédération d'États italiens. Mais l'idée de cette confédération paraît abandonnée par ceux mêmes qui l'avaient mise en avant, et on marche rapidement à la formation d'un seul empire. La France laisse faire, toute l'opinion révolutionnaire et démocratique pousse à ce résultat et y applaudit comme à un triomphe éclatant; le Piémont est l'ambitieux instrument de cette idée d'unité absolue.

La Toscane, Parme, Modène, presque tous les États du Saint-Siège, enfin le royaume des Deux-Siciles, malgré la défense trop tardive d'une armée fidèle, sont annexés, et les chefs du mouvement annoncent que, dans quelques mois, les Autrichiens seront chassés de la Vénétie et que Rome sera la brillante capitale du royaume italien.

Toutes ces annexions se sont faites par des moyens que le droit public et la morale réprouvent, mais malheureusement, il faut le reconnaître, avec une facilité singulière. Dans ces États qui avaient

une existence séparée, et qui, pour la plupart, l'avaient eue glorieuse pendant des siècles, il s'est rencontré une foule de gens, non pas des dernières mais des premières classes, qui ont applaudi, qui ont aidé à la fin de leur pays. Spectacle étrange, mais qui s'explique cependant.

La France, depuis longtemps, exerce une sorte de fascination sur l'esprit des peuples et des gouvernements de l'Europe continentale. Ses idées, ses exemples, font de la propagande; on la craint et on l'admire, elle est imitée par ceux mêmes qui la détestent. Depuis surtout la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, où on l'a vue si grande sur les champs de bataille, cette admiration, cette propagande, redoublent. Elle apparaît si puissante et si glorieuse au dehors, qu'on rêve partout des gouvernements forts, de grands États centralisés comme la France, et on s'imagine qu'on aurait aussi de la gloire militaire, des victoires, des ducs de Malakoff et de Magenta; quant au bonheur des peuples, on ne s'en occupe guère, on le méprise. En Italie surtout, cette fièvre d'admiration et d'imitation est devenue épidémique; on est encore dans le transport causé par ces paroles célèbres : Soyez d'abord soldats, vous serez ensuite citoyens d'un grand pays libre.

D'un autre côté, dans les divers États de l'Italie, les gouvernements ont, sans s'en douter, singulièrement aidé à la propagation de ces idées et à leur propre ruine. La politique intérieure adoptée par les souverains depuis trois siècles, et perfectionnée par la Révolution française et Napoléon, a partout prévalu, c'est-à-dire le gouvernement se chargeant de tout faire : un souverain, une armée, des fonctionnaires, puis une multitude d'administrés, c'est très-simple. Lorsque Napoléon vaincu laissa échapper l'Italie qu'il étreignait depuis des années dans sa main de fer, les souverains s'applaudirent de voir leurs États débarrassés des restes de ces institutions libres et vivaces du moyen âge qui avaient autrefois créé des foyers si ardents de vie, d'action, de patriotisme. Ils furent heureux de trouver une machine administrative bien organisée, bien commode, bien obéissante, et roulant sans obstacle sur un sol parfaitement nivelé; et ils crurent que Napoléon leur avait rendu au moins, bien que sans le vouloir, un éminent service.

Le résultat de ce système de gouvernement, nous le voyons aujourd'hui. Au moyen âge, il y avait en Italie des États où s'agitait une vie puissante, où l'idée de la conquête et de l'absorption de la patrie par un autre État aurait fait frémir tout le peuple d'indignation et fait courir aux armes nobles et plébéiens, riches et pauvres, pour empêcher ce désastre et ce déshonneur. Aujourd'hui nous voyons jusqu'à des capitales comme Florence, Palerme, Naples, voter, ou du moins laisser s'accomplir une absorption qui doit les réduire à n'être que des

chefs-lieux de préfecture. Si dans chacun des États de l'Italie il y avait eu de petites nations au lieu de troupeaux d'administrés inertes, les souverains ne seraient pas chassés, et l'unité de l'Italie serait restée une utopie rêvée par quelques illuminés.

On se méprendrait toutefois étrangement sur ma pensée si l'on croyait que j'accuse ici les souverains de l'Italie d'autre chose que d'une profonde erreur politique, erreur partagée du reste par tous les hommes d'État de l'Europe; ces souverains sont personnellement dignes d'estime, de vénération même; jamais sur les trônes d'Italie il n'y avait eu plus d'honnêteté, plus de vertus, plus de dévouement au devoir, je dirai même autant d'amour du peuple. Ces gouvernements d'Italie n'ont pas été plus mauvais, ils ont même été meilleurs que bien d'autres qui les dédaignent et leur jettent la pierre; les progrès matériels de leurs peuples ont été considérables depuis 1815, et la preuve, c'est que la population de tous ces États s'est accrue considérablement et même plus rapidement que celle de la France. Mais, plus ces faits sont vrais, plus la chute de tous ces trônes accuse le vice du système de leur politique.

Le grand fait qui apparaît aux yeux de l'Europe étonnée, profondément inquiète, et qui est la conséquence des faits dont je viens de parler, c'est l'Italie marchant à l'unité par la formation d'un grand empire. Le succès de cette entreprise, qui paraît inouïe, est-il certain? Je suis loin de le croire. Cette unité de l'Italie sera probablement perdue par l'anarchie ou noyée dans le sang; mais je ne dirai pas toutefois, comme beaucoup de personnes dont je respecte les lumières et les vertus : « Ce succès est impossible. » Il se peut, au contraire, qu'avec l'appui de la France l'Italie parvienne à former un seul État centralisé et à chasser les Autrichiens jusqu'au delà des Alpes; il se peut qu'avec l'appui de la France, et grâce aux divisions et aux ambitions égoïstes des souverains et des peuples, le grand État italien soit reconnu par l'Europe. Supposons ce fait accompli; quelle en sera la conséquence pour nous Français? ne compromettra-t-il pas la puissance et la grandeur de la France?

La puissance d'un État est toujours relative; sa grandeur doit être mesurée à celle de ses voisins. Même avec une force réelle, considérable, une nation peut être faible si ses voisins sont beaucoup plus forts.

La France est extrêmement forte sur le continent européen, parce qu'elle a des voisins faibles. La politique constante du gouvernement français depuis des siècles a été d'empêcher la formation de grands États sur ses frontières. Ainsi la France a aidé le Portugal et les Pays-Bas à se séparer de l'Espagne, a contribué à maintenir l'Italie fractionnée lorsqu'elle n'a pas pu y conserver ses conquêtes, et n'a jamais

permis qu'en Allemagne les petits États fussent absorbés, que l'Allemagne devint une grande monarchie comme la France. Si l'Angleterre est parvenue à absorber l'Irlande et l'Écosse et à former ce royaume uni qui pèse sur le monde, ce n'est point avec l'appui et le sang de la France, c'est au contraire malgré la France et après de longues et sanglantes guerres.

Maintenant on abandonne cette politique séculaire, cette politique du bon sens : nous allons faire une Italie constituée et centralisée comme la France, et créer, pour ainsi dire, à nos portes une nation de vingt-cinq millions d'hommes dans le plus riche et le plus beau pays de l'Europe. A-t-on bien pesé les conséquences de ce qu'on fait là ?

Elles seront admirables, dira tout le parti révolutionnaire et centralisateur. La nation italienne nous devra son indépendance et sa grandeur; nous aurons à jamais pour amie, pour alliée, une nation puissante qui augmentera notre force. Étrange illusion ! Un petit peuple marchera toujours d'accord avec une grande nation qui le protège et le défend contre ceux qui voudraient le détruire, mais un peuple devenu très-puissant ne se réduit point à ce rôle subalterne; l'Italie sera impatiente de prouver qu'elle ne l'accepte pas. Voyez déjà les façons du Piémont vis-à-vis de la France, du Piémont qui n'est cependant qu'à la première phase de son agrandissement.

L'Italie réunie en un seul État sera gonflée de son importance, elle voudra vivre de sa vie propre; le sentiment de vanité qui se remarque chez les Italiens apparaîtra bien plus vif encore dans son gouvernement, qui, pour se maintenir et maîtriser les hommes d'action, devra sans cesse agir, occuper la nation de grandes entreprises et serait bientôt perdu s'il paraissait avoir à l'étranger un maître, ou même un tuteur. L'Italie pourrait bien aussi, et avant peu, étonner le monde par la grandeur de son ingratitude.

Il y aura d'ailleurs une pierre d'achoppement entre l'Italie et la France : Garibaldi et les siens, et peut-être même le parti qui paraît moins exalté, n'ont point pardonné à la France d'avoir contraint le Piémont à lui céder une province italienne, le comté de Nice, la patrie de Garibaldi. D'un autre côté, l'Italie, se constituant au nom du principe des nationalités, voulant réunir tous les Italiens, ne voudra-t-elle pas recouvrer une province que la France détient contre ce principe qu'on déclare sacré, la Corse, française par la conquête, mais italienne par la langue et la race ?

Il y aura encore une autre cause de froissement et de luttes. A-t-on réfléchi à ce que peut être la marine marchande et militaire du grand État italien ?

L'Italie, même sans le comté de Nice, a une étendue de côtes de cinq mille kilomètres environ, et je néglige les anfractuosités. La

France n'en a, sur les deux mers, que deux mille deux cents, sans la Corse, et, en comptant la Corse, cinq cents de plus : soit deux mille sept cents kilomètres environ ; c'est-à-dire que l'Italie a presque le double de côtes que la France.

Si l'on se borne à comparer l'étendue des côtes dans la Méditerranée seulement, la France avec la Corse n'a pas plus de mille kilomètres, et l'Italie cinq mille.

Il est vrai que nous avons à peu près mille kilomètres de côtes en Algérie, mais c'est un pays conquis où il n'y a point de marins français, et qui, en cas de guerre, serait plutôt cause de faiblesse qu'accroissement de force, car on ne pourrait le défendre qu'avec les marins de la France et peut-être contre les marins indigènes eux-mêmes.

Si l'on considère le nombre des matelots, l'Italie aurait encore une plus grande supériorité, parce qu'elle est plus peuplée que la France.

L'Italie, sans le comté de Nice et le Tyrol italien, a 293,070 kilomètres carrés, et, d'après les derniers recensements, 24 millions 874,000 habitants, c'est-à-dire 84,87 habitants par kilomètre, tandis que la France n'en a que 67,96. Si la France était aussi peuplée que l'Italie, elle aurait 45 millions d'habitants au lieu de 36. Par conséquent, l'Italie, qui a presque le double de côtes, a, ou peut avoir un nombre de matelots double au moins.

L'Italie réunie en un seul État deviendrait nécessairement une puissance maritime de premier ordre, faisant en temps de paix une concurrence redoutable à notre marine marchande et pouvant être, en cas de guerre, extrêmement dangereuse.

C'est bien aussi l'espérance de M. de Cavour, rappelant avec orgueil qu'au moyen âge les Italiens avaient eu la première marine de l'Europe, et faisant décréter la création d'un port militaire à la Spezia, près de Gênes, à nos portes, qui sera plus grand que celui de Toulon et capable de contenir une flotte immense.

On a dit avec raison que ce serait une folie à la France de contribuer à créer sur ses frontières du Midi une nouvelle Prusse. L'Italie avec ses vingt-cinq à vingt-six millions d'habitants et sa marine serait bien autre chose que la Prusse, qui n'a que dix-sept millions d'habitants et point de marine.

On se plaint en France à parler de la Méditerranée comme d'un lac français ; c'était déjà un peu ambitieux en présence de Gibraltar, de Malte et des îles Ioniennes, même avec l'Italie fractionnée ; en présence de l'Italie réunie, ce sera une absurdité.

En cas de guerre, nous pouvions trouver un refuge ou au moins la neutralité dans les ports de l'Italie fractionnée, aucun de ces gouvernements n'aurait osé entrer en lutte avec nous. En cas de guerre avec

l'Italie réunie, nous aurons cinq mille kilomètres de côtes ennemies à nos portes et en travers, pour ainsi dire, de la France et de l'Algérie.

Si on perce l'isthme de Suez, et si le commerce d'une grande partie du monde passe dans la Méditerranée et peut-être à travers la France, en cas de guerre avec l'Italie réunie, dans quelle position seront nos navires, obligés de passer sous les canons de la Sardaigne, de la Sicile et des Calabres ?

Je sais que certaines personnes aveuglées par l'esprit de parti me diront que je raisonne là sur une chose impossible; que l'Italie ne fera jamais la folie de tourner ses armes contre la France. J'admets volontiers que ce serait une folie; mais qui vous garantit qu'elle ne se fera pas ? Rien, absolument rien; ne savons-nous pas que les nations ont leurs moments de folie ? N'en avons-nous pas des exemples dans le passé et dans le présent ? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Italie fractionnée ne pouvait jamais causer à la France la moindre inquiétude et lui laissait toujours la libre disposition de ses forces; ce qu'il y a de non moins certain, c'est que l'Italie réunie peut, à un moment donné, si elle le veut, paralyser une partie considérable de nos forces et nous donner de graves embarras. Nous serons à la merci de cette volonté.

Se consolera-t-on en disant qu'après tout, si les Italiens étaient assez fous pour combattre la France, on viendrait facilement à bout de leurs mauvaises troupes et de leurs mauvais matelots ?

Dans notre bouillant courage, nous avons le défaut de mépriser trop nos ennemis; qu'on ne s'y trompe pas, l'Italie peut avoir des troupes sinon égales à celles de la France, du moins fort respectables. Du temps de la République et de l'Empire romain, les Italiens étaient les premiers soldats du monde. Dans le moyen âge, la marine des républiques italiennes était la première de l'Europe. Napoléon avait su tirer bon parti de ses régiments italiens. Les troupes piémontaises sont excellentes; et aujourd'hui même, dans le pays de l'Italie qui avait sous le rapport militaire une réputation déplorable, les troupes napolitaines restées fidèles à François II se battent très-bien.

Je ne prétends pas toutefois que, seule, l'Italie serait en état de résister à la France; mais, si l'Italie attaquait la France avec une autre grande puissance, le danger deviendrait grave.

L'Angleterre pousse à la formation du grand royaume italien; pourquoi ? Parce que, dans la crainte que lui inspire la France, elle cherche partout des obstacles à la puissance française, et qu'elle espère en trouver un considérable dans l'Italie unifiée.

Supposons une guerre de la France contre l'Angleterre et l'Italie réunies, notre marine, qui n'aurait pour se recruter qu'un nombre

de matelots s'élevant à peine au tiers de celui des Anglais et à la moitié de celui des Italiens, pourrait-elle résister longtemps, et notre conquête de l'Algérie ne serait-elle pas infailliblement perdue?

Mais, si l'Italie réussit à se constituer en un seul État, le danger pour la France ne se bornera pas là. Cet exemple portera ses fruits, et une plus grande puissance encore se formera à nos portes et contre nous.

L'Italie parvenant à s'emparer de la Vénétie et du Tyrol italien, c'est l'humiliation profonde, la déconsidération complète, aux yeux de ses sujets eux-mêmes, du gouvernement autrichien; et, avec les éléments de trouble que renferment les autres États de l'Autriche et notamment la Hongrie, c'est la dissolution de l'Empire.

Il y aurait bien à dire sur ce malheureux gouvernement autrichien, qui, fasciné par l'exemple de la France, a voulu faire aussi de ses diverses nations un État centralisé, s'est imaginé qu'il devenait ainsi bien plus puissant, quand il détruisait au contraire tout ce qui faisait sa force de résistance invincible; — gouvernement éperdu qui revient enfin sur ses pas, mais trop tard peut-être. Il y a un siècle les Hongrois, libres sous leur roi Marie-Thérèse et s'administrant eux-mêmes, sauvaient la monarchie et la dynastie des Habsbourg : ces Hongrois, dont on a voulu abolir la vieille Constitution et faire des administrés sans droit, vont peut-être briser dans leur colère ce qu'ils ont sauvé.

Si l'empire d'Autriche est détruit, qu'advient-il ?

L'idée de l'Allemagne réunie et centralisée comme la France sous un seul gouvernement, cette idée qui a germé et se propage depuis longtemps en Allemagne, a reçu, dans ces dernières années, une impulsion puissante de la crainte inspirée aux Allemands par la France impériale. L'exemple du succès de l'Italie lui donnera une force irrésistible, la chute de l'Autriche en facilitera l'exécution. Tout le parti soi-disant libéral en France, tout le parti centralisateur applaudira. L'Angleterre elle-même, si elle voit l'Autriche, son contre-poids contre la France, se dissoudre, favorisera l'unité de l'Allemagne, et nous aurons à nos portes, non plus une confédération d'États allemands dont l'attaque était presque impossible, la défense molle, et où l'entente contre nous n'a jamais pu s'établir efficacement, mais une nation allemande organisée à la façon de la France, c'est-à-dire avec toute la puissance centralisée, et prête à se jeter tout entière où une volonté unique et suprême la poussera.

La Confédération germanique, d'après les derniers recensements, a 43,286,116 habitants; les Allemands sont bons soldats, et, si cette Confédération se change en un seul État centralisé, la France immédiatement descend au second rang. Si, à un moment donné, et qui

pourrait bien arriver, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie se réuniraient contre la France, notre pays pourrait être réduit aux dernières extrémités.

La France n'aurait qu'une seule ressource alors, ce serait de former avec la Russie une alliance intime; mais, dans ce cas, il faudrait lui abandonner tout ce qu'on a voulu défendre contre elle par la guerre de Crimée; il faudrait lui laisser prendre toute la Turquie, toute la Pologne, même prussienne et autrichienne, tous les chrétiens de la religion grecque, toutes les races slaves; il faudrait se résoudre à l'aider à s'emparer du rôle prépondérant en Europe, à exercer la domination.

La Russie a déjà soixante et dix millions d'habitants, la population y augmente de six cent mille âmes par an. Lorsque l'émancipation des serfs activera le progrès de l'agriculture par l'intérêt personnel, la population augmentera bien plus rapidement encore; il y a place dans l'empire russe pour trois ou quatre cent millions d'habitants. La population de la France ne s'accroît pas pour ainsi dire et l'espace lui manque. Cette politique de la France, même lorsqu'elle nous donnerait la rive gauche du Rhin, serait une politique désastreuse; elle livrerait dans un avenir prochain l'Europe et la France elle-même à la Russie.

On a reproché à M. le comte de Montalembert d'avoir dit à M. de Cavour : *Je suis pour les petits États libres et contre les grands États centralisés*. Un jour peut-être la France apprendra à ses dépens que cette politique est celle du bon sens et du vrai patriotisme.

Si la France dépensait ses richesses, son sang, son honneur, pour faire de l'Italie un seul grand État, ce serait une de ces erreurs, une de ces folies qu'un aveugle esprit de parti pourrait seul trouver sublimes. La France travaillerait de ses propres mains à saper les bases de sa grandeur. Cette faute capitale serait un jour maudite par tous les vrais Français.

Non, je ne puis croire que telle soit la politique du gouvernement français; ses plus cruels ennemis pourraient seuls lui faire cette injure.

RAUDOT,

Ancien représentant de l'Yonne.

DU

RETOUR DES BULGARES

AU CATHOLICISME

Un grand mouvement, depuis longtemps prévu et préparé, s'est accompli dans la Bulgarie; cette province, qui depuis plusieurs siècles appartenait tout entière au culte grec non uni, vient de faire une démarche solennelle et décisive pour rentrer en masse dans le sein de l'Église romaine. Un fait d'une si haute importance, au double point de vue de la religion et de la politique, mérite assurément que nous nous y arrêtions, et que nous rappelions, à tous ceux qui se préoccupent à bon droit de la régénération de l'Orient, les titres si remarquables du peuple bulgare et de son Église à la sympathie de tous les amis de la civilisation chrétienne.

I

La Bulgarie proprement dite occupe sur la carte l'emplacement de l'ancienne province de l'empire romain connue sous le nom de Mésie inférieure (*Moesia inferior*). Au nord elle a pour bornes le Danube, qui la sépare de la Valachie; au sud les monts Balkans, qui la séparent de l'ancienne Thrace; à l'ouest le Timok, qui la sépare de la Servie; à l'est la mer Noire. Mais il ne faudrait pas croire renfermée tout entière dans les limites de la Bulgarie des géographes cette population bulgare qui forme un rameau distinct de la tige slave, qui n'a

cessé à ce titre de revendiquer une nationalité propre, et qui se sent aujourd'hui entraînée à repousser les erreurs photiennes. Les habitants de la Thrace, de la Macédoine, en un mot de la plus grande partie de la Roumélie, sont des Bulgares. Séparés des Turcs, leurs oppresseurs, par le dogme religieux qui établit une barrière infranchissable entre eux et la race conquérante, dont les enfants sont d'ailleurs clair-semés et comme perdus au milieu des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe, les Bulgares ne sont guère moins faciles à distinguer des Grecs, avec lesquels ils n'ont de commun que la foi et dont ils s'éloignent profondément par la langue, par les mœurs, par les traits du visage, par tous leurs goûts et toutes leurs habitudes. Et, comme nous le verrons tout à l'heure, bien loin que la religion ait réussi à combler la distance qui naturellement les sépare, c'est elle, au contraire, grâce aux vices du clergé grec, qui leur fait aujourd'hui préférer cent fois le joug débile des Turcs à l'oppression systématique et orgueilleuse des évêques phanariotes.

« Le caractère des Bulgares, dit M. Blanqui, ressemble peu à celui des Grecs. La race grecque est plus belle, plus spirituelle, plus fière, *plus classique*, mais moins honnête et moins religieuse que celle des Bulgares. Les Bulgares sont généralement doux, paisibles, patients, laborieux et hospitaliers. Ils ont des mœurs plus pures que les Grecs; ils sont plus sobres, plus francs, *plus sûrs* en toute chose. Les Grecs aiment le bruit, la guerre, le mouvement et les *intrigues*; les Bulgares sont modestes, prudents, économes et *sensés*. Les Bulgares sont les Allemands de la Turquie, les Grecs en sont les Italiens. Ils ne s'aiment point entre eux et ils n'ont point d'annales communes. Les Grecs affectent une grande supériorité sur les Bulgares à cause de l'ancienneté de leur origine ¹. »

Dans une lettre récente insérée au dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*, Mgr Brunoni, vicaire apostolique de Constantinople, confirme en quelques paroles les assertions de l'illustre économiste. « Le peuple bulgare, dit-il, est en général doué d'un heureux caractère, il porte sur sa figure le type de la candeur et d'une simplicité naïve. A ces traits on distingue du premier coup d'œil le Bulgare du Grec astucieux. »

La conversion des Bulgares remonte au milieu du neuvième siècle et coïncide à peu près avec le schisme de Photius. Deux moines grecs qui étaient frères, saint Méthodius et saint Cyrille, surnommé le *Philosophe*, à cause de sa grande science, en furent les instruments. Le premier, peintre habile, mandé à ce titre à la cour du roi bulgare Boris ou Bogoris, dont la sœur était déjà chrétienne, sut employer

¹ *Voyage en Bulgarie*, p. 210.

heureusement son talent à la prédication de l'Évangile. Un tableau du *Jugement dernier* frappa tellement le monarque barbare, déjà préparé par les pieuses exhortations de sa sœur, qu'il se décida au baptême. Il envoya demander à l'empereur de Constantinople un évêque qui le baptisa et le nomma Michel, comme l'empereur.

Toutefois, bien que Méthodius et Cyrille fussent Grecs, et que le premier roi bulgare eût reçu le baptême par les mains d'un envoyé de Constantinople, il ne faudrait pas croire que l'Église romaine soit restée étrangère à la conversion de la nation bulgare. Bien au contraire, c'est aux premières années de leur entrée dans la famille catholique que les Bulgares peuvent faire remonter tout à la fois leurs titres spéciaux à la protection toute particulière du pontife romain, et leurs griefs les plus légitimes contre le patriarcat grec, déjà infecté de l'esprit du schisme. En effet, le premier acte du roi Bogoris devenu chrétien fut d'envoyer une ambassade au pape saint Nicolas, le glorieux adversaire de Photius. Ces ambassadeurs étaient chargés de remettre au pape de riches présents, en signe d'hommage et de fidélité; mais surtout ils devaient lui demander des évêques et des prêtres, et rapporter de Rome, centre inflexible de l'orthodoxie, la réponse à une longue consultation sur les matières religieuses. Il n'est pas indifférent de remarquer dans la réponse du pape que les Grecs, non contents de prêcher aux Bulgares les dogmes de la foi, voulaient encore les assujettir, sans distinction, à toutes leurs observances, leur faisant un crime, par exemple, « de recevoir la communion sans avoir des ceintures et de prier dans les églises sans avoir les bras croisés contre la poitrine. » Le pape n'hésite pas sur tous ces points à les affranchir de toute contrainte, suivant l'invariable usage de l'Église mère et maîtresse, toujours aussi libérale à admettre ce que la conscience ne défend pas, parmi les usages et coutumes des nations diverses, qu'elle est saintement inflexible à exiger tout ce qui est essentiel à l'intégrité et à l'unité de la foi. « Vous dites, ajoute le pape, qu'il est venu chez vous des chrétiens de divers pays, Grecs, Arméniens et autres qui parlent différemment, selon leurs divers sentiments, et vous désirez savoir quel est le vrai christianisme. La foi de l'Église romaine a toujours été sans tache; nous vous envoyons nos légats et nos écrits pour vous en instruire, et nous ne cesserons pas de vous cultiver comme de nouvelles plantes; mais, au reste, pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe de qui elle vienne. »

Le roi bulgare fut tellement satisfait de la réponse du pape et du zèle des légats à prêcher la foi chrétienne, que, sans tenir compte de la latitude que lui laissait le souverain pontife, il refusa de garder les missionnaires envoyés par Photius, et voulut s'en tenir à ceux qui lui étaient adressés ou recommandés par la cour romaine. Au reste,

le patriarche intrus de Constantinople, qui songeait à faire de son siège une nouvelle Rome, en s'arrogeant le privilège incommunicable de la souveraineté spirituelle, offrait alors le plus parfait contraste avec le roi nouvellement converti des Bulgares. Tandis que celui-ci accueillait avec honneur les légats Paul et Formose, l'empereur grec, à l'instigation de Photius, renvoyait ignominieusement, sans leur donner audience, après une attente de quarante jours, l'évêque Donat, le prêtre Léon et le diacre Marin, qui étaient arrivés à Constantinople, porteurs des propositions de Nicolas pour remédier au schisme naissant. Ainsi dès l'origine éclate l'antipathie profonde qui, encore aujourd'hui, sépare l'Église bulgare et l'Église de Constantinople, quoique toutes deux rapprochées par la communauté du rite; dès l'origine se montre dans l'Église bulgare cette affection filiale pour l'Église mère, qui aujourd'hui se réveille avec éclat après une interruption de plusieurs siècles¹.

Ce ne fut pas seulement à l'époque de leur conversion que les Bulgares reçurent des marques de la protection de l'Église romaine, et éprouvèrent, pour leur bien, quelle liaison étroite et profonde contractent avec l'Église mère les Églises de tout rit et de tout pays qui restent fidèles à l'esprit de l'Évangile. On sait quel déluge d'erreurs inonda l'Europe en plein moyen âge, à l'époque la plus florissante de la foi catholique : Albigeois, Patarins, Cathares, Bogomiles, etc., toutes ces sectes, dont le fond commun était l'erreur manichéenne, furent connues, vers le treizième siècle, sous la dénomination générique de *Bulgares*. Voici à quelle occasion : « Ces malheureux, dit Bergier, ne pouvant subsister sans chef, se firent un souverain pontife qu'ils appelèrent *pape*. Le faux pontife établit son siège dans la Bulgarie, sur les frontières de Hongrie, de Croatie, de Dalmatie, où les albigeois qui étaient en France allaient le consulter et recevoir ses décisions. Ce fut alors que ces hérétiques commencèrent d'être nommés du nom de Bulgares. » Les erreurs albigeoises, en donnant lieu à une nouvelle et magnifique explosion de la charité et de la propagande catholiques, par la création de deux grands ordres religieux, fournirent aussi au peuple bulgare une nouvelle occasion de connaître la sollicitude du souverain pontife, et de briser, au

¹ Il faut néanmoins avouer que, dès cette époque, les calomnies furieuses de Photius contre le pape et les missionnaires d'Occident, qu'il appelle de *véritables monstres*, eurent un triste succès. Ainsi l'on voit Bogoris, qui avait demandé des clercs romains à Nicolas I^{er}, refuser l'archevêque Silvestre envoyé par Adrien, et, malgré les remontrances du pape, en faire consacrer un autre à Constantinople, non pas, il est vrai, par Photius, mais par le patriarche orthodoxe saint Ignace. Au huitième concile œcuménique de Constantinople (870), les légats du pape ne purent empêcher les Grecs de s'attribuer le patriarcat de la Bulgarie.

moins pour un temps, le double réseau dont l'hérésie et le schisme les avaient enveloppés. Nous trouvons à la date de 1366 une lettre de Marc de Viterbe, général des franciscains, où il est dit :

« Je reçus hier des lettres très-agréables du roi Louis de Hongrie et du vicaire de Bosnie. Il me mande qu'à la prière du roi il a envoyé dans un pays voisin huit frères de notre ordre, qui, en cinquante jours, ont baptisé plus de deux cent mille hommes... Les princes infidèles accourent avec leurs sujets en foule au baptême; les hérétiques et les schismatiques se réunissent à l'Église romaine avec leurs prêtres et leurs caloyers, si opiniâtres auparavant. Ce qui te mpère cette joie, c'est que les ouvriers manquent pour une si ample moisson; on craint la perte de la Bulgarie, si peuplée, dont le roi de Hongrie s'est rendu maître. Le roi demande qu'on lui envoie jusqu'à deux mille de nos frères¹. » Le désir du pieux roi fut exaucé, au moins en partie; car nous voyons, deux ans après, le pape Urbain remercier le roi Louis du grand nombre de Bulgares ramenés dans le sein de l'Église par la prédication des frères mineurs qu'il avait appelés.

Méthode et Cyrille ne se bornèrent pas à porter aux Bulgares le don de la vraie foi : ainsi qu'il est toujours arrivé partout où l'action monastique s'est fait sentir aux peuples barbares, les deux religieux leur communiquèrent aussi les premiers éléments de la civilisation. Jusqu'à eux les barbares habitants de l'ancienne Mésie n'avaient pas eu de langue écrite. Cyrille et Méthode, loin d'imposer à leurs néophytes la langue et la liturgie grecques, inventèrent pour eux l'alphabet slavons, et traduisirent en cette langue l'Évangile et quelques autres parties de l'Écriture sainte. Ils furent ainsi les premiers auteurs de la liturgie slavonne. Dénoncé pour cette innovation à la cour de Rome, Méthode se défendit avec succès et obtint du pape Jean VIII, d'abord opposé à sa tentative, la pleine approbation de ce qu'il avait fait de concert avec saint Cyrille. Il faut citer ici les termes mêmes du souverain pontife, dans sa lettre au roi de Moravie, Swatopluck :

« Nous ne pouvons qu'approuver (*jure laudamus*) les lettres slavonnes inventées par le philosophe Constantin (c'est le nom que Cyrille avait porté dans le monde), et nous ordonnons de publier en la même langue les actions et les louanges de Jésus-Christ, Notre-Seigneur. En effet, ce n'est pas seulement dans trois langues, mais dans toutes, que l'autorité de la sainte Écriture nous avertit de louer le Seigneur, lorsqu'elle nous dit : « *Toutes les nations, louez le Seigneur; tous les peuples, célébrez ses louanges* (Ps. cvi) »;¹ et

¹ *Ann. des frères min.* citées par Rohrbacher, t. XX, p. 415.

avec saint Paul : « *Toute langue doit confesser que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père.* » Il n'est point contraire à la foi d'employer la même langue slavonne pour célébrer la messe, lire l'Évangile et les autres Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, bien traduites (*bene translatas et interpretatas*), non plus que d'y chanter les autres offices des heures. Celui qui a fait les trois langues principales, l'hébreu, le grec et le latin, a fait aussi toutes les autres pour sa gloire. Nous voulons toutefois que, pour marquer plus de respect à l'Évangile, on le lise premièrement en latin, puis en slavons en faveur du peuple qui n'entend pas le latin, comme il se pratique en quelques Églises¹. »

Les principes adoptés par le pape Jean VIII en cette circonstance sont restés, pour la cour romaine, le type invariable de sa conduite à l'égard des liturgies orientales. C'est ce que montre, avec une grande abondance de preuves, le savant pape Benoît XIV dans un bref fameux, le bref *Allatæ sunt*, adressé aux missionnaires en Orient. Il n'est pas hors de propos d'en donner ici une courte analyse.

Dans cette lettre, qui est un véritable traité sur la matière, le pape fait voir que, dans toutes les tentatives de réunion entre les deux Églises, tous les papes et tous les conciles ont veillé avec une sollicitude presque égale et à la conservation de l'intégrité de la foi et au maintien de la distinction des rites. Il cite à ce sujet saint Léon IX, contemporain de Michel Cérulaire, qui eut le triste honneur de consolider, sur le siège de Constantinople, le schisme de Photius; Innocent III, Honorius III, Innocent IV, Léon X, Clément VII, Pie IV, Grégoire XIII, les conciles œcuméniques de Lyon et de Florence. Il rappelle qu'en 1720, lorsque des évêques catholiques du rit slavon, réunis en synode à Zamosc, voulurent d'eux-mêmes introduire dans leurs cérémonies quelques modifications par lesquelles ils se rapprochaient de l'Église latine, Benoît XIII, après de longues hésitations, ne consentit à confirmer le concile qu'en y ajoutant cette clause : « De telle façon que la confirmation donnée par nous à ce concile ne porte aucune dérogation aux constitutions des pontifes romains, nos prédécesseurs, et aux décrets des conciles généraux en matière de rites; constitutions et décrets qui doivent toujours conserver leur autorité, nonobstant la confirmation que nous donnons à ce concile. » Benoît XIV rappelle enfin que ce n'est pas dans les pays orientaux, mais à Rome même, que se trouvent et se réimpriment, aux frais des souverains pontifes, les meilleures éditions des missels et bréviaires coptes, maronites, illyriens et autres. C'est donc avec la plus haute raison qu'il est fondé à conclure en ces termes : « Pour tout ré-

¹ Joann. VIII, ep. CCXLVII. — Citée dans Alzog, *Hist. de l'Égl.*, II, 121.

sumer, en un mot, il faut dire qu'en s'occupant du retour des Grecs et des schismatiques orientaux à la religion catholique, les pontifes romains n'ont eu, par-dessus tout, en vue qu'un seul objet : déraciner de leurs esprits les erreurs d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, d'Eutychès, de Dioscore, des Monothélites et autres, où ils étaient malheureusement tombés ; mais en conservant saufs et intacts les rites et la discipline qu'ils observaient avant le schisme, et qui ont pour fondement leurs antiques et vénérables liturgies (*quæ venerandis ipsorum antiquis liturgiis et ritualibus innotuitur*), tant il s'en faut que ces mêmes pontifes romains aient jamais demandé qu'en revenant à la foi catholique les Grecs quittassent leur propre rit pour embrasser le rit latin, ce qui serait la ruine absolue (*omnimodam interneccionem*) de l'Église orientale et des rites grecs et orientaux : ce qui, non-seulement n'a jamais été tenté, bien plus, ce qui a toujours été et qui est on ne peut plus étranger aux desseins du Saint-Siège ¹. »

Nous ne serions pas complet si nous n'ajoutions que tous ces principes ont été de nouveau solennellement proclamés par Pie IX, dans l'encyclique qu'il adressait aux Orientaux dès la seconde année de son pontificat (6 janvier 1848).

On se demande comment la chrétienté bulgare, si hautement protégée dans son rit et dans sa langue par les souverains pontifes, a pu se détacher si facilement de leur communion pour embrasser celle des Grecs, dont la tyrannie à son égard ne s'est jamais démentie. Mgr Brunoni nous l'apprend en peu de mots dans le document cité plus haut. Les Bulgares n'ont été entraînés dans le schisme que par la surprise et la violence. « La Bulgarie, dit-il, a toujours relevé du Saint-Siège, qui ne manquait pas de protester toutes les fois que le patriarcat grec tentait d'usurper cette juridiction. Même pendant la durée de l'union entre Rome et Byzance, la Bulgarie et l'Illyrie dépendaient d'un vicaire latin, qui avait sa résidence à Salonique. Après la conquête de cette ville par les Turcs, les Grecs, préférant l'amitié des infidèles à celle des catholiques leurs coreligionnaires, arrachèrent de vive force ces provinces à l'autorité du souverain pontife. A cette même époque, beaucoup de Bulgares passèrent de la défection à l'apostasie et se firent musulmans. »

C'est donc à l'époque de l'invasion turque qu'il faut rapporter, sinon l'origine, au moins la consolidation du schisme en Bulgarie. Mais bien avant cette époque on voit le clergé bulgare avoir à sa tête deux patriarches indépendants dont les sièges furent Okrida ou Ouprarda et Nikapolis, l'ancienne Nikup, que remplaça ensuite Trenowo ². L'invasion turque laissa subsister à peu près intacte l'auto-

¹ Bref *Allatæ sunt*, paragr. 18.

² Nous empruntons ces détails et quelques autres à la *Revue de l'Orient*, numéro de

nomie religieuse des Bulgares. Elle fut même particulièrement respectée et protégée par le premier conquérant musulman Mourad ou Amurat, fils d'Orkhan, qui avait épousé une chrétienne, la princesse Marie, fille du roi bulgare Iwan Alexandre. Ce n'est que de puis cent cinquante ans qu'a pris fin le patriarcat national de Trenowo, et depuis environ un siècle, en 1767, que Samuel, patriarche de Constantinople, « a fini, dit l'auteur d'une brochure bulgare imprimée en 1860, par s'emparer de notre dernier patriarcat, dans l'unique intention d'helléniser toute la Bulgarie, et de préparer ainsi des subsides et des forces contre la Sublime Porte à la révolution projetée par les Grecs depuis longtemps. » C'est, en effet, à cette époque seulement que le clergé phanariote, auquel les sultans ont laissé, de fait, une puissance religieuse et civile presque absolue sur tous les chrétiens du rit oriental, parvint à dominer définitivement la Bulgarie et à lui imposer à la fois son propre rituel et la puissance temporelle de ses évêques. On gagna à prix d'or quelques notables, et ceux-ci réussirent à persuader au peuple qu'il ne pouvait trouver de protection efficace pour son culte, contre les avanies de quelques pachas, que dans le patriarcat de Constantinople. Ainsi c'était une alliance intime des Grecs et des Bulgares, conclue dans un intérêt commun de défense religieuse. Les Bulgares ne tardèrent pas à se repentir de cette alliance léonine, qui, pour tout avantage, leur imposait deux tyrannies au lieu d'une : aussi est-ce de cette époque que date surtout l'antipathie croissante et facile à expliquer, comme nous l'allons voir, des Bulgares contre les Grecs, antipathie qui devait amener presque inévitablement le résultat qui se produit aujourd'hui.

Comment, en effet, procédèrent les Grecs ? Ils traitèrent les Bulgares en pays conquis, plus que n'avaient jamais fait les Turcs. Dans l'intérêt de leur orgueil national, aussi inextinguible sous le joug des Turcs qu'aux époques les plus brillantes de leur liberté, ils s'efforcèrent d'anéantir la nationalité bulgare. Pour asseoir plus solidement l'omnipotence du patriarcat phanariote, ils proscrivirent impitoyablement les rites nationaux que Rome avait toujours respectés. Ce que l'empereur Nicolas a tenté dans les provinces polonaises, avec un succès qui touche heureusement à sa fin, pour l'anéantissement de la langue et des souvenirs nationaux, par la destruction systématique de tous les moyens d'instruction et de culture scientifique, les Grecs, méprisés des Turcs, le tentèrent au détriment des Bulgares, qu'ils méprisent, et, comme Nicolas, ils ont pu se croire sur le point de réussir. On aurait peine à croire jusqu'à quel point a été poussé ce vanda-

juillet, article du doct. Poyet. — Voir aussi une brochure traduite du bulgare, et faite à Constantinople sous ce titre : *Les Bulgares et le haut clergé grec, par un Bulgare de Constantinople.*

lisme : « La Bulgarie, dit M. Poyet, ne possède aucun manuscrit historique... Tout ce qu'elle possédait en ce genre a été détruit par ceux qui voulaient anéantir ses libertés. Les évêques phanariotes s'attaquèrent à tout ce qui pouvait réveiller ces souvenirs et en aider l'étude. La langue slave devait disparaître pour faire place à la langue grecque et assurer leur domination. A défaut du rituel slave, la liturgie grecque devint une nécessité dans le culte de ce peuple déshérité. L'histoire a conservé la mémoire d'un nommé Peter Slaveko, qui eut l'infamie de brûler plus de trente manuscrits précieux relatifs à l'histoire de cette contrée; elle redit le nom de l'archevêque Hilarion de Crète, qui, à lui seul, détruisit le reste. Les quelques feuillets échappés à cet auto-da-fé général furent conservés à grand'peine pour passer à l'étranger et notamment en Russie, où ils ont été imprimés sur le texte même. Notre cathédrale de Reims possède un Évangile bulgare, qui est le fameux texte du sacre; le couvent de Kilamdar, au mont Athos, en conserve aussi un autre, écrit en lettres d'or. » Quelques manuscrits se trouvent encore au monastère de Vèlèse; mais un plus grand nombre encore est enfoui, dit-on, au couvent de Crushador en Esclavonie. L'auteur auquel nous empruntons ces détails dit avoir lu lui-même, au bas d'une page d'un Évangile appartenant à la bibliothèque de l'école de Loftchia, cette phrase lugubre qui montre en action, à côté de la tyrannie dont les Grecs écrasaient les esprits, la tyrannie non moins lamentable que le Turc faisait peser à la fois sur l'âme et le corps : « Oh ! laissez-moi, je suis triste et ne peux continuer à écrire, car je viens d'apprendre que mes fils chrétiens, enlevés violemment, sont devenus janissaires. »

Parmi les souvenirs que les Grecs devaient surtout tenir à faire disparaître, se trouvait, en première ligne, le souvenir des origines du culte national. Aussi est-ce à dater de l'année dernière seulement que les Bulgares ont recouvré la liberté de célébrer la fête de leurs premiers apôtres, saint Cyrille et saint Méthode. Tout enseignement se donnant en grec, quiconque voulait s'instruire était par là même obligé de se faire Grec et d'oublier sa nationalité. Tous les évêques sont envoyés de Constantinople; dans le clergé, il n'y a de Bulgares que les simples prêtres, les seuls qui connaissent la langue du pays, profondément ignorée par les évêques. Au reste, savoir lire et écrire, c'est à peu près là toute l'étendue de la science qu'on leur donne ou plutôt qu'on leur permet : c'est aussi tout ce qui distingue le curé bulgare du reste des paysans.

Les évêques grecs, en Bulgarie, ne se bornent pas à dénationaliser le pays au profit du *panhellénisme*, digne pendant du panslavisme : ils le pressurent de toute manière, et, s'ils réduisent leurs prêtres à l'état de popes, ils traitent tous leurs administrés comme les em-

ployés russes traitent les provinces polonaises. Leurs exactions s'expliquent par ce fait, connu de tout le monde, que tout évêque est promu à son siège moyennant une redevance payée au patriarche. La somme est proportionnée aux revenus du diocèse; mais elle n'est pas, en général, moindre de cinquante mille francs : on conçoit que le pauvre moine, député pour occuper un siège épiscopal, doit retrouver dans la bourse de ses diocésains les deniers qu'il a versés entre les mains d'un premier pasteur simoniaque pour avoir le droit de tondre les brebis à son tour. Le patriarche lui-même ne peut d'ailleurs faire mystère à personne des raisons qui le rendent exigeant; s'il vend les évêchés cinquante mille francs, c'est que lui-même a acheté quatre cent mille francs le droit de les vendre. On n'occupe plus le siège de saint Grégoire de Nazianze et de saint Chrysostome sans avoir payé le sultan ou ses vizirs. Ce n'est pas tout : il faut encore que le patriarche paye constamment les nombreux ennemis qu'il a dans le patriarcat, surtout les notables laïques, qui forment un conseil dont il dépend presque absolument, et qui le laisse rarement finir en paix ses jours sur son siège déshonoré.

Une source abondante de revenus pour les évêques du schisme, ainsi *obligés* de vivre de rapines, ce sont les divorces. L'évêque, qui doit à tout prix recouvrer le capital qu'il a avancé, ne craint pas de les provoquer : il va sans dire que si le divorce est très-facile au riche, il est inabordable aux pauvres.

Si les populations, poussées à bout, se décident à porter plainte devant le patriarche, leur succès, d'ordinaire, est plus que douteux : car l'évêque, poursuivi pour l'argent qu'il a dérobé aux ouailles, échappe aux poursuites par l'argent qu'il donne au pasteur suprême. Les faits qu'on pourrait citer en ce genre sont innombrables. Il n'y a pas longtemps que les Bulgares du district de Vodina, en Macédoine, osèrent demander la destitution de leur évêque, dont les mœurs dissolues étaient le scandale de la contrée. Parmi les chefs d'accusation figurait le meurtre d'une femme. Leur réclamation restant sans résultat, les malheureux diocésains prirent le parti de demander leur réunion à l'Église latine. Déjà les premières démarches étaient faites, quand le patriarche effrayé céda : l'évêque scandaleux fut retiré, et l'on parvint, moitié par promesse, moitié par menace, à arrêter pour cette fois le mouvement commencé.

C'est contre ces sortes de tentatives que le patriarcat phanariote réserve toute sa vigilance; c'est dans ces cas surtout qu'il use impitoyablement du pouvoir presque absolu que lui ont laissé les sultans. Il y a environ vingt ans qu'un évêque bulgare, pour avoir manifesté une velléité de réunion avec Rome, fut violemment arraché de son siège et envoyé sans forme de procès dans un couvent du mont

Athos, où on le laissa jusqu'à sa mort. Il y a six mois à peine qu'un archevêque grec, ayant refusé d'obtempérer à un ordre du patriarche, fut de même enlevé sans jugement et chargé de fers pour être envoyé à la même destination : heureusement, le capitaine du navire anglais où l'on avait embarqué le malheureux refusa de se prêter à cette commission barbare, et par cette résistance réussit à le sauver.

Nous avons dit que le système de dénationalisation et d'abrutissement appliqué à la Bulgarie avait été sur le point de réussir. Et, en effet, un voyageur qui aurait traversé, il y a trente ans, les contrées bulgares, y aurait vainement cherché quelque trace vivante des traditions nationales et des mœurs primitives. La population présentait deux couches distinctes et tranchées : au-dessus, l'absolutisme triomphant des Grecs, de leur langue, de leurs usages, de leurs ambitions particulières; au-dessous, une masse ignorante, façonnée à sa double servitude, oublieuse de son passé, et ne comprenant même pas la possibilité d'un meilleur avenir. Aujourd'hui tout a changé de face : la prépondérance tyrannique de la nationalité grecque est réduite à une défensive sans espoir; la langue nationale a repris la place qui lui est due, la tyrannie du clergé phanariote est battue en brèche avec une persistance infatigable¹, et, après avoir longtemps et vainement demandé le rétablissement d'un patriarche indépendant, ce qui n'aurait été qu'une légère atténuation du mal, la masse de la population bulgare vient enfin de montrer, par un acte solennel, qu'elle comprend l'heureuse nécessité de renouer avec Rome les liens antiques, et d'aller de nouveau puiser les enseignements de la foi à cette source toujours féconde et toujours pure d'où elle l'avait primitivement reçue.

¹ Les griefs contre le haut clergé grec, développés dans la brochure bulgare citée plus haut, sont au nombre de cinq :

1° Les évêques grecs ont transformé la sainte mission épiscopale en *spahilik* et en fiefs dont ils peuvent tirer de l'argent, et le patriarche et le synode n'élisent pour évêques que ceux qui leur donnent le plus d'argent;

2° Ils ne remplissent leurs fonctions que pour de l'argent, ils vendent le sacerdoce, le divorce, la justice et la dispense de toutes les lois possibles;

3° Ils n'ont aucun soin de leur troupeau « que pour le traire sans pitié et le tondre jusqu'à la peau » ;

4° Ils sont grossiers et ignorants; ne connaissent pas notre langue et usent de tous les moyens en leur pouvoir pour la bannir de nos églises et de nos écoles;

5° Ils s'adonnent aux plus scandaleux dérèglements. — Tout cela se pratique non pas seulement par tel ou tel évêque, mais par tous en général.

Les mêmes griefs sont formulés en termes abrégés, mais aussi énergiques, dans la supplique destinée au Saint-Siège. — Un fait moins grave, mais cependant digne de remarque, c'est que l'élection toute récente du patriarche Joanikos vient de donner lieu, entre les archevêques et évêques réunis à Constantinople pour cet objet, à une scène de pugilat.

Comment s'est fait ce grand changement, c'est ce qu'il faut maintenant exposer en peu de mots.

II

La révolution pacifique opérée en Bulgarie, et ce mouvement final qui est sur le point de la couronner, à ne considérer que les causes secondes dans une œuvre manifestement providentielle, peuvent se rapporter à trois influences diverses : ce sont, premièrement, la propagande russe; ensuite le réveil de la vie communale en Bulgarie; et enfin, et principalement, la popularité croissante des idées françaises et la force morale qu'elles représentent.

En parlant de la propagande moscovite, hâtons-nous de le dire, nous n'avons pas à signaler seulement ici ces manœuvres intéressées, si familières à la politique traditionnelle de la Russie, en ce qui concerne le *malade* de Constantinople. Grâce à Dieu, nous pouvons citer avec honneur le nom d'un Russe, justement cher à tous les Bulgares. Youri Vénéline, savant médecin de Moscou, par un ouvrage publié en 1830¹, donna le premier élan à la renaissance bulgare, déjà rêvée par quelques étudiants revenus d'Athènes. Ce premier écrit fut suivi de plusieurs autres, destinés à rappeler aux Slaves des Balkans leur histoire oubliée, leur ancienne indépendance, et à remettre en honneur leur poésie nationale, dont on n'a cessé depuis de recueillir des monuments pleins de charmes naïfs et de fraîcheur primitive. Ce qui montre assez que Youri Vénéline n'était pas un simple agent du gouvernement russe, c'est qu'il mourut pauvre; et ce qui prouve que le germe semé par lui était tombé sur un sol tout préparé à le recevoir, c'est que les Bulgares n'ont pas voulu laisser périr la mémoire de cet étranger, enlevé si jeune, qui leur avait révélé leur pays : ils lui ont fait élever à Moscou un monument funèbre avec cette inscription :

Ses œuvres ont rappelé au monde
Le peuple bulgare oublié,
Mais qui eut aussi sa puissance et sa gloire,
Et dont il voulut accomplir la régénération.

Il va sans dire que l'action russe sur la Bulgarie ne s'est pas bornée à cette noble initiative d'un savant et d'un homme de bien. On comprend facilement de quel intérêt il est pour la Russie de faire entrer

¹ *Les anciens et modernes Bulgares*. — Voir *Correspondant* de septembre 1860, sur les relations actuelles de la Russie avec les Bulgares, la nouvelle intitulée : *La Veille*.

le plus étroitement possible dans le cercle de son influence une nation dont le territoire comprend le canal de Constantinople. Aussi n'a-t-elle rien épargné pour cela. Elle élève à ses frais bon nombre de jeunes Bulgares à Kiew, à Moscou, à Saint-Petersbourg, puis elle les renvoie dans leur pays pour être maîtres d'école ou consuls. Le consul actuel de Philipopoli est un Bulgare ainsi élevé. La Russie imprime à ses frais et envoie gratuitement à tous les monastères de Bulgarie les livres de liturgie dont ils ont besoin; elle fournit de même tous les tableaux d'église. Il y a plus de dix ans qu'elle a fondé et qu'elle entretient dans le pays un journal à sa dévotion : c'est le *Messenger bulgare*. Elle lui a depuis ajouté une revue bimensuelle, la *Revue bulgare*. Ce n'est pas tout : un Bulgare qui ne confond pas les intérêts de son pays avec ceux de la Russie, ayant créé, il y a quatre ans, à Siestowo, un journal indépendant, les agents russes n'omirent aucun effort pour le décider à leur vendre sa feuille. L'argent et les promesses restèrent inutiles : on a eu recours aux menaces pour l'obliger à se taire, et il n'est pas impossible qu'on ne réussisse bientôt, pour peu que la diplomatie continue à fermer les yeux et à laisser le champ pleinement libre à une propagande dont l'insuccès attise la violence et qui devient moins scrupuleuse à mesure qu'elle voit ses espérances plus près de s'évanouir.

C'est là, en effet, ce qui doit frapper d'étonnement tous les observateurs dans la situation présente de la Bulgarie : les Russes ont aussi libre carrière que jamais, et, il faut le dire, quoique ce soit peut-être à notre honte autant qu'à notre gloire, la France ne leur oppose aucun obstacle; elle n'élève aucun Bulgare, elle ne paye aucun agent, elle ne fonde ni école ni journal, en un mot elle ne favorise en rien la vie nationale des Bulgares; et cependant cette vie ne cesse de se développer dans un sens fatal à l'absorption moscovite, mais tout favorable aux idées françaises et catholiques. Les étudiants qui reviennent des universités de Moscou, de Kiew et de Pétersbourg se retrouvent, aussitôt qu'ils ont touché le sol natal, non pas Russes, mais Bulgares, et mettent à l'envi leur indépendance sous le patronage des idées françaises : un fait caractéristique, c'est que, tandis que le journal indépendant, soutenu au prix de mille sacrifices, compte six cents abonnés, nombre considérable pour le pays, la Revue fondée par la Russie vient de tomber faute de lecteurs.

En même temps la vie municipale, partout réveillée, est devenue le foyer d'un patriotisme de plus en plus actif, et cette indépendance renaissante craint par-dessus tout, de la part des Russes, une sympathie dont les dehors flatteurs ne parviennent pas à déguiser les arrière-pensées. L'histoire de la vie municipale, chez les Bulgares, peut se diviser en trois périodes. La première, depuis la conquête

turque jusqu'au *tanzimat* de 1840, à l'avènement d'Abdul-Medjid; la seconde depuis 1840 jusqu'au traité de Paris et au *hatti-houmayoum* qui en fut la suite, et enfin depuis le traité de Paris jusqu'à l'époque actuelle. Dans la première période, la vie municipale, la liberté de la commune fut opprimée, comme tout le reste, mais jamais elle ne disparut entièrement, les Turcs n'ayant pas encore compris, non pas faute de méchanceté, mais faute d'intelligence, qu'il y a un genre de tyrannie plus efficace encore pour éteindre et abrutir les peuples que des avanies persévérantes et des cruautés sans frein, je veux parler de la centralisation absolue. Même dans les plus mauvais jours, la commune bulgare a pu se gouverner elle-même, nommer et révoquer ses chefs et vivre ainsi de sa vie propre. Le *tanzimat* de 1840 proclama, il est vrai, l'égalité des chrétiens et des Turcs devant la loi; mais alors personne n'y crut, ni les chrétiens ni les Turcs; cependant cette égalité proclamée eut au moins cet avantage de déposer une idée nouvelle dans quelques esprits. Cette idée, le traité de 1856 et le *hatti-houmayoum*, quoique également inappliqués, sont en train de la faire germer aujourd'hui. Il y a désormais certaines avanies devant lesquelles les populations chrétiennes osent réclamer, et la guerre de Crimée a fait tomber un bandeau de tous les yeux. Turcs et chrétiens ont vu la faiblesse de la Turquie, et, chose étrange, tandis que, sous le joug le plus pesant de l'oppression musulmane, les chrétiens Bulgares aimaient mieux souffrir en silence telle ou telle vexation de leurs chefs chrétiens que de s'adresser à la justice du pacha turc, aujourd'hui les Turcs eux-mêmes ont appris à s'adresser au consul européen, pour les défendre contre leurs propres pachas musulmans.

On conçoit l'irrésistible et croissante influence qu'une fois pleinement éveillées à une vie nouvelle peuvent exercer pour leur propre bien toutes ces communes bulgares, où les pères de famille réunis nomment leurs chefs, avec mandat impératif, choisissent leur maître d'école, et, avec l'entêtement qui est propre à la race des Balkans, revendiquent pied à pied tous les attributs de leur nationalité, toujours tout entière et toujours vivante dans l'étroite enceinte de la cité. C'est ainsi que la langue grecque a été extirpée de l'enseignement en peu d'années; qu'on a rétabli l'alphabet bulgare, publié des grammaires, réimprimé des traductions de l'Évangile en langue nationale, et qu'on a vu enfin s'organiser partout une lutte persévérante contre la tyrannie du clergé phanariote.

Nous avons nommé l'influence française et constaté la nullité de ses moyens d'action extérieure. Elle est néanmoins, disons-nous, irrésistible. Quel en a donc été, quel en est encore le mystérieux canal? Quel est le principe de cette victoire continue, lente, mais sûre, qui ne coûte de sang à personne, qui, malgré le dépit des vaincus, si

l'on peut dire qu'il y a des vaincus quand c'est l'ordre moral qui triomphe, ne peut réveiller chez eux, en fin de compte, qu'une généreuse émulation et une sympathique estime pour les vainqueurs ?

M. Saint-Marc Girardin l'a remarqué avec beaucoup de finesse et de bonheur¹. Le phénomène que nous signalons ici ne peut s'expliquer que par la consolante victoire du monde moral sur le monde matériel; des idées généreuses et désintéressées sur la politique souvent brutale et toujours égoïste à laquelle toutes les puissances européennes, sauf la France, semblent s'être vouées en Orient. La guerre de Crimée a eu au moins un résultat incomparable et définitif : celui de réveiller dans le cœur des populations opprimées de la Turquie le sentiment de leur droit et la confiance dans l'avenir. En écartant le despotisme futur des Russes, elle a fait sentir, plus vivement que jamais, le despotisme présent des Turcs, et inspiré contre les uns et les autres une répulsion féconde et pleine de promesses, parce qu'elle est fondée sur la justice. La Turquie a été bien moins victorieuse par nos armes qu'elle n'a été vaincue par nos idées; et la Russie, vaincue sur le champ de bataille, l'a été incomparablement plus dans l'ordre moral. Équitable retour des choses d'ici-bas ! La Providence fait aujourd'hui tourner contre la Russie jusqu'à ses victoires passées, jusqu'à ses plus vraisemblables, et, à son point de vue, jusqu'à ses plus légitimes espérances ! Quel est en effet le grand triomphe de la Russie au dix-neuvième siècle, l'œuvre par excellence de Nicolas ? C'est l'absorption politique de toute l'ancienne Pologne, par l'anéantissement effectif quoique non avoué des traités de Vienne, au profit du panslavisme ; c'est l'absorption religieuse de plusieurs millions de Polonais, séparés violemment de l'unité catholique. Or voici que le schisme grec, protégé, fomenté, développé, j'allais dire galvanisé par la Russie dans les provinces turques, se ruine lui-même par ses propres excès. Voici que, par sa transformation trop visible, d'une force morale en une puissance intéressée, d'un corps religieux et à ce titre toujours respectable et justement influent malgré ses erreurs, en un corps politique égoïste et jaloux, il excite chez des millions de ses sectateurs un salutaire et insurmontable dégoût. Après avoir arraché à l'unité catholique par des actes inouïs, absolument sans précédents et sans analogues dans les temps modernes, plusieurs millions de Ruthéniens unis, devenus nominale-ment schismatiques, la Russie est forcée d'assister au retour sincère dans le sein de l'Église de plusieurs millions de Slaves qu'elle considérait déjà comme soumis et dévoués, et dont le culte national était le principal prétexte, pour ne pas dire l'unique, à ses envahissements

¹ *Journ. des Débats*, numéro du 20 décembre 1859.

projetés. La France, toujours libérale et catholique en Orient, ne dispose, avons-nous dit, d'aucun organe dans la Bulgarie, elle ne favorise aucune intrigue, elle ne demande rien et ne prétend à rien. Et cependant, sans qu'elle dise une parole, elle voit des agents se lever par milliers pour porter et faire germer partout, en dépit des Russes, les idées libérales et catholiques, c'est-à-dire françaises. Ces agents qu'elle n'a point envoyés, qu'elle ne paye point, qu'elle soupçonne à peine, qui sont-ils ? Ce sont des Polonais. Qui les lui a fournis ? La Russie. Ce sont en effet ces quelques milliers de Polonais exilés, reliques vénérables de l'insurrection de 1830, débris mutilés de la guerre de Hongrie de 1849, restes épars de cette légion polonaise qui s'était formée, comme d'elle-même, à l'époque de la guerre de Crimée; ce sont ces hommes sans pain, la plupart sans instruction, vivant de leur travail ou de la charité du paysan bulgare, dont ils comprennent facilement l'idiome, qui vont jusque dans les plus humbles chaumières semer l'agitation génératrice, peindre des plus noires couleurs le joug des Russes, auquel ils ont eux-mêmes préféré les amertumes de l'exil et les horreurs de la misère, et préparer ainsi le triomphe de l'autonomie religieuse et politique des Bulgares. « Qu'est-ce, en effet, dit M. Saint-Marc Girardin, qu'est-ce que ces Polonais exilés, sinon les dépositaires et les agents d'une grande force morale que la force matérielle croit avoir détruite ? L'esprit polonais, toujours vivant quoique sa patrie semble morte, va créer en Orient des Slaves libres qu'il oppose à la Russie, adversaires de l'avenir suscités par les adversaires du passé; et ces Slaves libres, l'esprit polonais les prend sous le joug de la Porte, qu'il ébranle et qu'il secoue en même temps qu'il brise pour l'avenir le joug préparé par la Russie. »

Or voici l'événement capital, le fait saillant de la situation présente. C'est que les Bulgares ont compris que si quelque chose peut assurer leur liberté et mettre le sceau à leur régénération comme nationalité, c'est leur retour à l'unité catholique. Ce n'est point là un coup de désespoir, une tentative jetée en avant comme une menace au patriarche grec : non, c'est une pensée qui couvait depuis longtemps, qui a mûri en silence, qui s'est déjà révélée plusieurs fois sur plusieurs points¹, et qui vient enfin de se produire au grand jour à Constantinople; et, n'y eût-il pas d'autres preuves, les termes si nets, si francs et en même temps si élevés de la déclaration² par laquelle les députés des communes bulgares demandent à se réunir à l'Église mère

¹ Les lettres déjà citées de Mgr Brunoni parlent d'une députation de Bulgares qui sont venus dernièrement trouver le prélat à Salonique pour lui exprimer leur désir de rentrer dans le sein de l'Église.

² Voyez cette déclaration dans l'*Ami de la Religion* du 7 novembre.

ne permettent pas de douter que ce mouvement ne soit sérieux, sincère et efficace.

Toutefois ne nous faisons point d'illusion. Faut-il croire que la propagande russe schismatique et l'obstination grecque vont du premier coup se déclarer vaincues ? Ce serait folie de le penser. Les souvenirs du passé sont là pour nous instruire. Quand un certain nombre d'Arméniens, il y a trente ans, voulurent se réunir à l'Église, le patriarcat grec, soutenu de l'influence russe, ne manqua pas de représenter au sultan cette tentative comme une révolte ouverte contre ses droits de souverain ; et, comme toujours, les autorités turques, dupes des Grecs, donnèrent pleinement dans le piège. Une répression sanglante s'ensuivit, qui, sans l'intervention de la France, représentée par le général Guilleminot, aurait probablement étouffé, par des supplices, cette revendication de la liberté de conscience, la plus légitime qui fût jamais. Les Bulgares se sont souvenus de ce fait particulier, non moins que de tout le passé glorieux de notre pays, qui a fait de nous les protecteurs nés de tous les catholiques d'Orient. Aussi est-ce avec une légitime fierté que nous lisons ces lignes dans leur supplique au Saint-Siège :

« Nous prions humblement Sa Sainteté de daigner inviter Sa Majesté l'Empereur des Français, comme fils aîné de l'Église, à intervenir auprès de Sa Majesté le Sultan, pour que notre hiérarchie soit par lui reconnue comme indépendante et qu'il nous protège contre toute intrigue, tant de la part des Grecs que de toute autre part. »

La France de 1860, que les Bulgares invoquent aujourd'hui avec plus de confiance que jamais, saura-t-elle faire respecter en Europe la liberté des populations chrétiennes que son drapeau protège en ce moment en Syrie ? Ce serait lui faire trop d'injure que d'en douter.

Mais, si les Bulgares sont à l'abri des aveugles vengeances des Turcs, ils ont à craindre bien davantage les intrigues des Grecs et des Russes. Tant qu'ils se sont bornés à demander un patriarcat indépendant de celui de Constantinople, les agents russes n'ont cessé de s'y opposer ouvertement ou en secret. Et la raison en est bien simple : la Russie, qui nourrit l'espoir de dominer un jour tout le pays, ne peut se dissimuler qu'il lui sera bien moins facile d'englober dans son saint synode deux patriarcats qu'un seul, surtout quand elle compte dans celui-ci tant de créatures dévouées. Mais, aujourd'hui qu'elle voit la cause de l'unité de patriarche définitivement perdue, elle va presser la Porte d'accorder aux Bulgares ce qu'ils ont cessé de demander : un patriarcat et un épiscopat indépendants, à l'abri des vexations du clergé phanariote, mais (ce qui est capital pour les intérêts des Russes) toujours séparés de Rome et toujours schismatiques. Surtout on ne manquera pas d'agiter devant les yeux des Bul-

gares, si attachés à leurs rites, le spectre du latinisme. On leur représentera comme autant de pièges les décrets de Lyon et de Florence, comme autant d'impostures les instructions et les lettres des papes, depuis Nicolas I^{er} et Jean VIII jusqu'à Benoît XIV et Pie IX. On leur fera de terribles peintures de la tyrannie de Rome, et, pour les retenir dans la servitude des erreurs passées, on les effrayera d'une servitude cent fois plus redoutables pour l'avenir.

Espérons que la noble nation bulgare saura achever ce qu'elle a si bien commencé, qu'elle ne se laissera intimider par personne, et qu'usant courageusement de toutes les libertés qui lui restent, et qui lui en assurent de plus grandes dans l'avenir, elle saura être elle-même jusqu'au bout. C'est le moment pour elle de révéler avec éclat aux yeux de toute l'Europe ce solide bon sens, cette droiture inviolable, cette fermeté dans la justice qui est son plus beau titre à la régénération, et qui, pour le caractère moral, l'élève si fort au-dessus des Grecs. Qu'elle ne laisse point échapper l'incomparable honneur que la Providence lui présente : celui d'ouvrir définitivement, et la première, la voie véritable, la seule honorable, la seule certaine, à la renaissance d'Orient. Si elle marche généreusement dans cette carrière, elle n'y sera pas longtemps seule : d'autres la suivront. A ce titre, ce ne sera pas en vain que les Bulgares auront compté sur l'appui moral de toute l'Europe civilisée, sur la sympathie de la France catholique, la nation des croisades, et, avant tout, sur les bénédictions de Rome, l'Église mère, la seule qui n'ait jamais courbé la tête sous le joug du pouvoir civil; de Rome, qui n'a jamais cessé de leur ouvrir ses bras, qui a toujours gardé avec espérance et qui aujourd'hui se prépare à honorer d'un culte renouvelé les reliques¹ de leurs premiers docteurs, saint Cyrille et saint Méthodius, dont elle a, il y a dix siècles, consacré le rit et encouragé l'apostolat.

LOUIS LESCŒUR,

Prêtre O. I. C.

P. S. Une lettre récente, arrivée de Constantinople au moment où nous achevions ce travail, nous fait voir que nos craintes n'étaient que trop fondées. L'acte d'union qui devait être lu solennellement dans l'église bulgare, le dimanche précédent, ne l'a pas été : les intrigues des Grecs ont obtenu un sursis, et leurs agents espèrent bien ne pas s'en tenir à ce premier succès. En présence du zèle orthodoxe

¹ Baronius, cité par les Bollandistes, nous apprend qu'elles sont conservées dans l'église Saint-Clément : « Porro iidem, Romæ morientes miraculis clari sepulti sunt, quorum sacras reliquias nuper sub altari ejusdem ecclesiæ sacello pervetusto repertas esse accepi. »

des Russes qui disposent de mille ressources, les Bulgares se voient à peu près abandonnés de tout le monde : *des arrestations ont été opérées parmi eux*, ils se plaignent de la froideur qu'ils trouvent dans les représentants des puissances catholiques. (Voir cette lettre dans l'*Ami de la Religion* du 20 novembre.) — Nous ne craignons pas de dire que, si les Bulgares, par l'abandon de l'Europe catholique, dans un moment où il n'y aurait qu'un mot à dire, restent rivés au schisme grec, il y aura là un crime contre la civilisation et contre Dieu, qui sera un jour chèrement payé.

RÉFORMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINES

L'ABOLITION DES OCTROIS

EN BELGIQUE

DEUXIÈME ARTICLE ¹

I

Ce n'est pas par la simplicité, disons-le tout d'abord, que se distingue le nouveau système de taxes substitué aux octrois par M. Frère-Orban; et, bien que nous ne soyons pas absolument étranger à ces matières, ni particulièrement facile à rebuter par l'aridité des chiffres et le sérieux des considérations, ce n'est pas sans un effort réel, nous devons l'avouer, que nous sommes parvenu à lire jusqu'au bout, puis à relire (il le fallait bien), pour être assuré de les bien comprendre, le long *Exposé des motifs* du ministre et le non moins long examen du rapporteur. Il est vrai qu'au lieu de fuir les complications et de se renfermer, comme il pouvait paraître naturel, dans le cœur même de leur sujet, déjà assez délicat et assez vaste par lui-même, ministre et rapporteur se sont à l'envi répandus sur toutes les questions accessoires qu'une dépendance plus ou moins lointaine permettait de rattacher à la question principale, et qu'on trouve dans leurs travaux, à côté de ce qu'ils proposent et soutiennent, des digressions au moins inattendues sur ce qu'ils ne proposent pas et n'auraient pas, à ce qu'il semble, dû trouver digne de mention. M. Ernest Vandenepeereboom, par exemple, non-seulement se donne la peine de discuter la question du monopole des assurances par l'État, dont il se

¹ Voir le numéro du 25 octobre dernier.

montre peu partisan¹, et celle du monopole des assurances par les administrations communales, qu'il admet comme source de « produit éventuel à laisser » à ces administrations; mais il pousse le scrupule jusqu'à examiner sérieusement (pour la condamner, il est vrai) la trop plaisante idée d'asseoir une taxe sur les vins *indigènes* de la Belgique; 229 hectares de vignes, et quelles vignes! M. Frère, — avec un sérieux bien plus imperturbable encore, et plus spontanément en outre, puisque, marchant le premier, il n'avait personne à suivre, — ne consacre pas moins de cinq à six colonnes in-4° (petit texte) à passer minutieusement en revue, avec force chiffres et force hypothèses de toute nature, les formes et les effets possibles de la monopolisation du tabac et de celle du sucre entre les mains du gouvernement. Toujours des monopoles! Ni l'une ni l'autre de ces étranges combinaisons, hâtons-nous de le dire, ne lui paraît, après enquête et contre-enquête, pouvoir être acceptée, et il les écarte pour n'y plus revenir. Mais ce n'est pas au nom de la morale et de la science qu'il les repousse, et par ce motif décisif et suprême que tout monopole est de son essence onéreux et injuste; c'est uniquement par des raisons empiriques, et parce que leur produit présumable ne saurait s'élever, même en forçant les évaluations et en exagérant les bénéfices, au chiffre dont il a besoin et qu'il poursuit. S'il entrevoyait la moindre chance d'arriver à ce chiffre magique, les raisons de principes, on le voit bien, ne l'arrêteraient guère, et il n'hésiterait pas à proclamer que « l'on ne devrait pas hésiter; » car il n'est pas de ceux qui pensent que, pour atteindre un but difficile, il faille regarder de trop près aux moyens, et il n'admet pas volontiers qu'on marchande ce qu'il propose. « Le pays, dit-il en propres termes, trouverait dans l'abolition des octrois une large compensation au préjudice qu'éprouveraient l'industrie et le commerce des tabacs; » et la mise en régie de l'achat et du raffinage des sucres « ne toucherait guère qu'aux intérêts des raffineurs et des négociants. » Belle raison pour s'arrêter, n'est-il pas vrai, que les plaintes de l'industrie et du commerce? Et l'intérêt particulier n'est-il pas fait pour être sacrifié à l'intérêt général? De quoi s'agirait-il après tout? D'une augmentation d'un ou deux francs par kilog. de tabac, de 40 ou 50 centimes par kilog. de sucre. Le consommateur peut bien payer cela. La fraude, dira-t-on, en serait un peu excitée. Peut-être; mais pas à tel point qu'avec un accroissement convenable de personnel et une aggravation raisonnable de surveillance « la répression n'en soit pas possible! » C'est l'essentiel; et, quand le fisc ne perd rien, comment veut-on qu'un ministre des

¹ M. Adolphe Vandenpeereboom, rapporteur des propositions de MM. Jacques et Coomans sur les octrois en 1856, était beaucoup plus favorable à ce monopole, mais beaucoup moins, on le verra, au système de M. Frère.

finances se plaigne ? Aussi faut-il voir avec quelle complaisance mêlée de regret M. le ministre des finances de Belgique expose au parlement ses combinaisons malheureusement insuffisantes; et c'est plaisir de l'entendre développer ses plans si beaux sur le papier. Tantôt il divise en idée le royaume de Belgique en trois zones fiscales distinctes, dont l'une paye le tabac 4 fr. 50 c., tandis que l'autre le reçoit à 2 fr. 70 c., par une juste déférence pour la contrebande; tantôt il soumet à la surveillance administrative la culture et la manipulation de la betterave; ou bien il règle jusque dans ses moindres détails l'organisation de l'industrie sucrière; arrête à 0 fr. 10 par kilog., ou à 25,000 fr. par usine, en moyenne, le bénéfice normal et « *suffisant* » des fabricants de sucre brut; concentre législativement le raffinage dans « trois ou quatre raffineries » modèles; établit « des entrepôts » officiels « pour la vente aux débitants; commissionne » en cette qualité « les épiciers, » élevés désormais, comme les concierges dans un plan d'*organisation de la propriété*¹ qui a eu son jour de célébrité, « à la dignité de fonctionnaires publics; » et « fixe » enfin, « par arrêté royal, » de peur d'erreur, « les prix de vente » des débitants aux consommateurs, non sans avoir soin, bien entendu, pour couronner l'œuvre, de borner ces prix par « un *MAXIMUM* que la loi déterminera. »

En vérité, on a besoin de vérifier plus d'une fois la date et la signature pour se persuader que c'est en Belgique, et en 1860, non douze ans plus tôt et dans un autre pays, que ces choses-là ont été écrites. Et, si l'on ne savait, comme nous le savons, que M. Frère-Orban a maintes fois, et dans cette dernière session autant que dans aucune autre, donné des preuves de capacité et de talent dont ses moins équitables adversaires n'ont jamais songé à nier l'incontestable valeur, on serait tenté, en lisant ces pages malheureuses, de se demander par quelle impitoyable ironie de la fortune, dans un pays où la science économique est connue et honorée de tous les hommes qui savent quelque chose, le poste le plus propre à l'application des préceptes de cette science est ainsi devenu tout à coup une tribune pour les tourner plus solennellement en dérision. M. Frère-Orban, dans ses discours, a trop souvent et trop compendieusement cité A. Smith, Turgot, et les meilleures autorités de l'école, pour qu'il soit permis de douter qu'il ait étudié l'économie politique. Mais on est en droit de douter, tout au moins, après de semblables excursions dans les champs de la réglementation et de l'arbitraire, que la fermeté de sa foi dans les principes des maîtres égale sa connaissance de leurs écrits et sa vénération pour leurs noms; et l'on peut bien dire, sans encourir le

¹ *Pourquoi des propriétaires à Paris ?* brochure in-32.

reproche de témérité ou de médisance, que le respect de la *liberté* (en matière industrielle au moins) n'est pas le sentiment dominant et le souci principal de l'habile financier du ministère *libéral*. Aussi n'est-on qu'à demi surpris, quand on arrive à se rendre définitivement compte de son plan, d'y trouver plutôt un amalgame hétérogène d'expédients provisoires qu'un ensemble logique d'améliorations durables. Et, si l'on comprend que l'impopularité irrésistible des octrois et l'impatience peut-être un peu puérile de « s'en débarrasser à tout prix ¹ » ait pu contraindre en quelque façon la législature belge à adopter sans modification grave cette combinaison boiteuse, on comprend mieux encore qu'avant de l'adopter elle l'ait pour ainsi dire désavouée et condamnée d'avance à une existence équivoque et précaire. Une disposition de la loi du 18 juillet porte que cette loi sera révisée « *endéans* les quatre ans, » comme on dit dans le français de Belgique; et M. Frère, en souscrivant à cette prompte reprise de son œuvre, a semblé reconnaître lui-même qu'elle n'était pas viable et faire bon marché de sa valeur intrinsèque. Il a avoué par là, implicitement du moins, qu'il tenait plus à un succès momentané qu'au résultat définitif, et que son système n'était à ses yeux qu'une de ces machines de guerre dont on se sert parfois volontiers quand on ne songe qu'à renverser, mais dont on ne se condamne pas à faire régulièrement usage quand elles ont accompli leur travail de destruction. Était-il indispensable, dans le cas qui nous occupe, d'avoir recours à une semblable machine; et, même en désirant la chute des octrois, était-il sage de l'acheter à ce prix? C'est ce qu'ont nié énergiquement en Belgique la plupart des membres d'un grand parti politique, c'est ce qu'ont révoqué en doute, en Belgique et en France, un grand nombre de publicistes étrangers aux affections et aux haines de ce parti; et c'est ce dont il faut enfin que le lecteur soit mis à même de juger.

Il existe en Belgique 2,538 communes, grandes ou petites ², comprenant une population totale de 4,623,089 habitants, et s'administrant (jusqu'à la présente année au moins), aux termes de la constitution et de la loi communale, avec une très-grande indépendance. De ces 2,538 communes, 78 seulement (les principales, il est vrai), comptant ensemble 1,222,991 habitants, trouvaient dans les droits d'octroi *la majeure partie* de leurs revenus; 2,460, comptant 3,400,098 habitants, avaient recours à d'autres modes d'impositions, taxes locatives, centimes additionnels, prestations, *cotisations personnelles* ou *capitations*, etc. Ces dernières taxes, appelées aussi *abonne-*

¹ Voir, entre autres, à ce sujet, la lettre de M. Corr Van der Maeren, alors président de l'Association des réformes douanières, à l'*Économiste belge*.

² La moindre compte 29 habitants, la plus considérable 163,499.

ments, et tantôt assises assez arbitrairement sur l'ensemble de la fortune *présumée*, tantôt régulièrement réparties d'après des bases d'évaluations plus ou moins judicieuses, — très-différentes par conséquent et très-différemment appréciées selon les lieux, — figuraient à la fois comme *impôt direct* dans le budget de 1,800 communes sans octroi, et comme *équivalent des droits d'octroi* dans certaines dépendances de 10 des 78 communes où ces droits existaient. En tenant pour ces 10 villes cette assimilation pour bien fondée, et en ajoutant, en conséquence, le produit des abonnements de ces villes, — ou 177,994 fr., — au produit net de l'octroi dans les 78, — ou 10,876,085 fr. en 1858 ¹, — on se trouvait, selon les évaluations ministérielles, en présence d'un revenu de 11,054,079 fr., dont la suppression de l'octroi avait pour premier effet de priver ces villes. Et comme, à tort ou à raison, elles étaient habituées à compter sur ce revenu et hors d'état de s'en passer; comme la plupart même, malgré son constant et rapide accroissement, arrivaient difficilement à faire face à leurs dépenses plus constamment et plus rapidement croissantes, il fallait inévitablement, sous peine de soulever contre soi la totalité des administrations urbaines et de mettre en faillite toutes les caisses municipales, ouvrir à ces 78 communes une perspective de recettes équivalentes. C'est du moins ce qu'a pensé M. Frère-Orban, et il a pensé aussi que le plus sûr moyen de montrer aux villes la réalité de cette perspective et de les bien convaincre qu'il ne s'agissait pas de les leurrer d'une vaine espérance, c'était de leur compter lui-même, et avant toute chose, l'argent dans la main. En conséquence il a proposé : 1° de décréter l'abolition des octrois et des cotisations en tenant lieu (de celles-là seulement); 2° de *garantir* aux villes à octrois, *sur les ressources générales de l'État*, un *minimum* égal à leur recette de 1859. De cette façon, il était clair que ces villes étaient, financièrement parlant, complètement désintéressées dans cette abolition, et qu'elles n'avaient plus désormais que la peine de recevoir sans avoir celle de recueillir.

Mais pour donner il faut avoir; et les impôts généraux avaient, pour la plupart, des destinations qui ne permettaient guère de faire sur leur produit des distractions de cette importance. On ne pouvait guère non plus, quelque décidée que fût l'impopularité des octrois, quelque universel que parût le désir de les voir supprimer, venir présenter naïvement au pays un projet ainsi conçu : « Art. 1^{er}. *Les octrois sont abolis.* Art. 2. *Une redevance égale à leur montant sera, par la totalité de la nation, servie à perpétuité aux anciennes villes à oc-*

¹ Ce sont les chiffres de 1859 qui doivent être pris pour base d'application. Mais, comme ils n'étaient pas entièrement connus lors de la présentation de la loi, ce sont ceux de 1858 qui ont figuré dans la discussion et que nous reproduisons.

troi. » M. le ministre a tourné ces difficultés en imaginant la formation d'un *fonds communal*, autrement dit *commun*, alimenté par des impôts généraux en majeure partie nouveaux, *supérieur* à la somme nécessaire pour indemniser les villes à octroi, et *réparti* (de manière à ne pas paraître destiné à ces villes seules) *entre toutes les communes* du royaume. Les impôts généraux attribués à ce fonds commun étaient dans le projet primitif :

1° Le produit *net actuel* du service des postes, soit 1,500,000 francs;

2° 75 pour 100 du droit d'entrée sur le café, soit 2,000,000 francs;

3° 34 pour 100 du produit des droits de *douane* sur les vins et eaux-de-vie *étrangers*, et de celui des droits d'*accise* sur les eaux-de-vie *indigènes*, sur les bières et vinaigres et sur les sucres.

Pour que ce prélèvement de 34 pour 100 ne fût pas obtenu au préjudice des recettes antérieures et habituelles de l'État, une augmentation était nécessaire sur tous ces droits. Elle consistait, — pour les vins et eaux-de-vie étrangers, à frapper ces liquides à la frontière, par addition aux droits de douane, d'un supplément de droit (ou *majoration*) équivalent au droit d'octroi *moyen* de 1858 réparti sur la consommation totale du royaume; — pour les eaux-de-vie, à accroître l'accise de 63 1/3 pour 100; — pour le vinaigre et la bière, à *doubler* le droit en le portant de 2 fr. 05 à 4 fr. par hectolitre de cuve-matière; — et, pour le sucre indigène, à aggraver de 700,000 fr. la taxe dont il était précédemment grevé, tout en le ramenant à l'égalité avec le sucre exotique au moyen d'un notable dégrèvement de celui-ci. (Des compensations, *au moins suffisantes*, étaient du reste, sous d'autres formes, ménagées au sucre indigène.)

M. le ministre espérait de ces diverses sources, d'après des calculs dont il serait trop long de donner ici le moindre aperçu, une somme totale de 14,000,000 fr., et, dès la première année, il entendait que le trésor *garanti* au fonds communal au moins 12,500,000 francs.

Quant à la *répartition* de cette somme entre les 2,538 communes, elle devait, aux termes du projet ministériel, se faire chaque année, d'après les rôles de l'année précédente, au prorata du principal de la contribution foncière sur les propriétés bâties, du principal de la contribution personnelle et du principal des cotisations de patentes. Mais cette règle de répartition, suivant laquelle les 78 villes à octroi auraient eu à recevoir 55 pour 100, les 2,460 autres communes 45 pour 100 de la recette totale¹, n'aurait donné aux premières que les deux tiers environ de leurs anciens revenus; et M. le ministre voulait leur donner tout. Il ajournait, pour y parvenir, l'application de

¹ *Exposé des motifs*, p. 27, et rapport. L'addition à ces bases de la contribution sur la propriété foncière non bâtie, demandée par beaucoup de personnes, aurait substitué à ces chiffres ceux de 36 et 64 pour 100.

sa règle au temps où l'accroissement des ressources du fonds commun aurait rendu ce fonds assez considérable pour que la quote-part des villes à octroi atteignit naturellement leur revenu actuel; et il stipulait, en attendant, à titre de disposition transitoire : 1° que le trésor *garantirait*, pour un temps déterminé, aux villes à octroi, la somme de 11,054,079 fr., perçue en 1859¹ par ces villes; 2° que, pendant trois ans, et comme indemnité de secours ou traitements d'attente à accorder aux employés supprimés, il leur garantirait en outre 5 pour 100 dudit produit net, ou 545,814 fr.; soit en tout, pendant ces trois ans, 11,597,865 fr. Le *surplus* seul, quel qu'il pût être, était abandonné aux autres communes.

Tel était ce projet célèbre et si ardemment controversé. Quand nous aurons dit qu'un art. 4, convenablement commenté dans l'*Exposé des motifs*, indiquait *impérativement* aux communes l'emploi qu'en cas d'excédant de leurs recettes sur leurs dépenses obligatoires elles auraient à faire de leur part dans la répartition, nous en aurons suffisamment fait connaître l'esprit et les dispositions. Et, quand nous aurons ajouté que cet art. 4 a été supprimé par la commission; — qu'au *produit net actuel* du revenu des postes le parlement a substitué, sur la proposition de la même commission, 40 pour 100 du *produit brut* quel qu'il fût; — qu'il a décidé que « les 700,000 francs à prendre sur les sucres seraient prélevés d'abord par la suppression de la décharge à la sortie des sirops, et ensuite par une surtaxe laissant subsister la protection de 6 fr. en faveur du sucre indigène; » et que, pour les trois premières années, les chiffres de 34 et 40 pour 100 seraient portés à 42 et 36, et le *minimum* garanti au fonds commun à 15,000,000 fr.; nous aurons fait suffisamment connaître les modifications très-peu importantes que la discussion, malgré sa vivacité et sa longueur, a introduites dans ces dispositions. Ce qui a été dit du projet, on peut, on le voit, le dire de la loi. Nous allons donc, en énumérant et en jugeant les objections et les critiques élevées contre le système de M. Frère, faire, pour plus de brièveté, abstraction de ces différences, et considérer comme une même œuvre le projet et la loi.

II

Deux sortes de critiques, on peut aisément le pressentir par ce qui précède, ont été adressées à cette œuvre. On lui a reproché d'abord de n'être, au point de vue des finances de l'État comme au

¹ Voy. l'observation ci-dessus sur ce chiffre et les suivants.

point de vue du soulagement du contribuable, qu'une mauvaise et très-mauvaise opération, un palliatif et non un remède, et de ne faire disparaître en réalité que le *nom* des octrois en laissant subsister sans atténuation la *chose* elle-même et la charge dont elle grevait le pays, en augmentant même cette charge et en la distribuant d'une manière arbitraire et injuste. On lui a reproché ensuite, et surtout peut-être, de ne réaliser cette prétendue réforme qu'au prix d'une atteinte profonde à l'élément principal de la vitalité de la nation, l'indépendance communale; de constituer un acte évident et grave d'immixtion gouvernementale dans les affaires municipales; d'être, en un mot, un pas considérable et peut-être décisif dans cette voie funeste de la centralisation et de la tutelle qui est la véritable voie de perdition des sociétés modernes, un acheminement volontaire et prémédité vers ce communisme légal (le premier modèle et la source inépuisable du communisme révolutionnaire), sur lequel on ne saurait trop reporter les sentiments de crainte et d'horreur qu'on réserve habituellement à ce dernier.

On a fait remarquer, quant au premier reproche, que, si les villes cessaient de percevoir *directement* à leur profit les impôts de consommation jusqu'à présent constitutifs de l'octroi, ces impôts ne cessaient pas, malgré leur remaniement, d'être perçus, et de l'être au profit des villes, et qu'ainsi le contribuable, — payant à la caisse de l'État au lieu de payer au bureau de la ville, mais payant toujours, — ne gagnait rien au change. Il y perd même, disait-on, puisque les consommations les plus dignes de ménagement, celle de la bière par exemple, « *cette boisson nationale par excellence*, » se trouveront grevées d'une addition de taxe énorme; près de 100 pour 100. Ce n'est pas là « *supprimer* l'octroi, c'est le *généraliser*..... » « Il pesait sur quelques communes, et en général sur les plus riches : il est remplacé par des impôts *de même nature* qui pèsent sur tout le pays; et, si certaines consommations faites par un quart de la population cessent d'être frappées, d'autres consommations, faites par la population entière, et plus respectables, sont frappées dans une proportion plus forte. » D'après l'*Examen critique*, le projet « créait ainsi pour 10,500,000 fr. d'impôts *nouveaux* de consommation. » D'après un des orateurs opposants, M. Snoy, « la suppression des octrois chargeait le pays de 13,417,000 fr. d'impôts *nouveaux*, et en aliénait 3,500,000 d'*anciens*, » soit 16,917,000 francs d'aggravation pour 14,000,000 fr. de dégrèvement, ou 3 millions d'excédant de charge. Avec quelques différences dans les chiffres, tous les opposants au projet ont été d'accord sur ce point; et tous ont signalé la transfor-

mation comme « aggravant » plutôt que comme réduisant le poids réel et total des impôts.

Tous ont signalé également, comme une faute sérieuse et comme une imprudence blâmable de la part d'un ministre des finances, cette aliénation d'anciens impôts blâmée par M. Snoy. L'État, ont-ils dit, doit toujours, autant qu'il est possible, conserver la liberté de modifier les formes et les chiffres de ses impôts, et éviter toute affectation obligatoire à long terme, à plus forte raison à terme indéfini, qui peut devenir plus tard une cause d'embarras et un obstacle à d'utiles réformes. Dans les circonstances actuelles, le revenu des postes était le dernier des revenus qu'il fût permis d'aliéner, puisque cette aliénation ne pouvait se faire qu'aux dépens d'une réforme éminemment utile et depuis longtemps attendue; et il y avait d'ailleurs témérité à aggraver la situation du trésor, qui, en 1859, a fait un emprunt de 45,000,000 fr., et qui a engagé tout le surplus éventuel du revenu de l'État jusqu'en l'année 1865 pour la folie des fortifications d'Anvers et pour d'autres grands travaux publics plus ou moins à propos, c'est-à-dire pour un ensemble de 86,000,000 francs.

Mais le principal objet des attaques et des censures, c'était le mode de répartition de ces ressources anciennes et nouvelles. A cet égard, la loi a été formellement accusée de partialité, d'injustice, et même, — notre rôle d'historien nous condamne à le dire, — de mauvaise foi. La base de répartition ministérielle, a-t-on dit, est par elle-même vicieuse; car, laissant de côté la population, ne tenant compte, en fait de contribution foncière, que de la propriété *bâtie*, prépondérante dans les villes comme la propriété *non bâtie* l'est dans les campagnes, elle fait à celles-ci une part bien moindre, à celles-là une part bien plus forte que celle à laquelle leur donnerait naturellement droit leur participation respective à la formation du fonds commun¹. Mais cette base elle-même, quelle qu'elle soit, n'est que *nominale*; on ne l'annonce que pour la mettre aussitôt « audacieusement² » de côté; et la soi-disant opération de la *répartition* n'est au fond qu'un tour d'adresse (ou de jonglerie) pour donner aux uns ce qu'on prend aux autres sans en convenir et sans le laisser trop clairement voir. Le fond du projet, « le projet tout entier, » c'est ce que le ministre appelle, « pour dorer la pilule³, » « la répartition *provisoire*⁴. » Or,

¹ Voy. la note ci-dessus, p. 421.

² *Examen critique*.

³ M. de Naeyer.

⁴ M. B. Dumortier.

sous ce régime indéfiniment provisoire, les trois quarts du pays obtiennent à peine les deux cinquièmes de la recette; l'autre quart en absorbe les trois cinquièmes¹. Les villes à octroi sont servies à leur appétit; les autres communes ont la permission de ramasser les miettes de la table, *s'il en reste*. C'est là une inégalité flagrante entre ces diverses communes, inégalité précisément en raison inverse des mérites et des torts des unes et des autres; et il est évident que ce prélèvement, par son importance considérable comme par sa durée illimitée, constitue formellement, au profit de ceux qui en reçoivent le bénéfice, un *privilège légal en matière d'impôts*, abus condamné par l'équité naturelle, et, de plus, expressément interdit par l'art. 112 de la constitution belge. Sur ce chapitre, les récriminations ont été longues et amères jusqu'à la violence. Le ministère, s'écriait-on de toutes parts, divise les communes en deux classes : les favorisées et les disgraciées; et cette division n'est qu'une manœuvre politique odieuse. Les campagnes sont plus dociles aux impulsions du parti catholique qu'à celles du parti libéral, on les en punit en leur faisant porter double bât. Les villes sont les centres d'action des associations électorales favorables au ministère; ce sont elles qui, par des émeutes opportunes, l'ont ramené au pouvoir alors qu'il en semblait pour longtemps éloigné : on les en récompense et on les attache plus étroitement à sa fortune en leur donnant double part au gâteau budgétaire. Le gouvernement, comme les rois de l'ancien régime, ne reconnaît d'autre loi que *son bon plaisir*; et il pourra dire désormais, sans inexactitude et sans forfanterie : « Nos ci-devant bonnes villes à octroi et nos basses communes taillables et corvéables à merci ? »

Quant au second grief, et au plus grave, ce n'était plus seulement la valeur des moyens proposés, c'était le droit de les employer, presque celui de faire la réforme, que l'on contestait; et l'on n'allait pas à moins, ou peu s'en faut, qu'à déclarer la constitution et la loi communale compromises par l'abolition législative des octrois. L'esprit de la constitution, disait-on, sa lettre même, c'est que les recettes communales et les dépenses communales soient votées par le conseil communal. Le projet, en fixant par la loi ici une partie, là la totalité des ressources des communes, viole ouvertement ces principes fondamentaux. Il fait des communes à la fois des *tributaires* et des *pensionnaires* du trésor public, payant ce qu'elles n'ont pas consenti, recevant ce qu'elles n'ont pas voté, et n'ayant plus que dans une

¹ *Examen critique; Economiste belge, etc.*

² *Examen critique et divers.*

mesure insignifiante la direction de leurs budgets, préparés en bloc par le pouvoir central. C'est un coup fatal et peut-être sans remède porté à l'indépendance communale, l'affaiblissement et la ruine de ce vieil esprit de fierté et d'autonomie locale qui a toujours distingué les « franchises communes » des Flandres et des Pays-Bas, et grâce auquel ces communes ont pu secouer le joug étranger et s'unir spontanément sous un gouvernement national. L'action gouvernementale en sera fortifiée, et c'est sans doute un des buts du projet; mais elle le sera aux dépens de la force vive et de la dignité de la nation, et rien ne peut être plus funeste qu'un pareil résultat, plus antipatriotique que l'ambition de l'atteindre, plus honteux qu'une influence acquise par l'abaissement moral de l'esprit public. Les octrois étaient mauvais assurément, mais bien moins que ce régime énervant de dépendance et de servitude. La première chose, ce ne sont pas de bons impôts, mais des impôts librement votés; et, s'il importe de diminuer les gênes et d'alléger les charges, il importe davantage de ne point laisser confondre les pouvoirs et anéantir les droits. C'était aux communes mal administrées à se réformer, non au gouvernement à imposer aux communes, sous prétexte d'amélioration, ses volontés et ses caprices, ses faveurs ou ses amendes.

III

Nous chercherions en vain à le dissimuler, et tout lecteur impartial et clairvoyant l'a compris sur ce simple énoncé, la plupart de ces griefs étaient fondés; et la réforme ministérielle était, en effet, au point de vue des résultats matériels comme au point de vue des principes, une amélioration fort incomplète et même fort contestable. Non que nous approuvions, pour notre part, indistinctement et dans toute leur étendue, toutes les censures dont elle a été l'objet, et que nous tenions pour également acceptable, quant au fond et quant à la forme, tout ce qui a été dit à cette occasion dans la presse ou dans les Chambres. La critique, nous l'avons déjà dit, a eu souvent l'air d'un parti pris, et le langage n'a pas toujours été sans amertume et sans excès. Mais ce sont là, nous l'avons dit aussi, des torts au moins partagés, et une mauvaise critique ne rend pas bon ce qui ne l'est pas.

C'était, par exemple, aller évidemment trop loin et substituer les personnalités aux raisons, que d'accuser le ministère de trahison

et d'ineptie. Mais ce n'était pas aller beaucoup moins loin, ni substituer moins manifestement l'autorité aux arguments, que de déclarer, comme le ministre et ses amis, qu'en dehors du projet ministériel il n'y avait pas de salut, et que le pays « n'avait qu'à opter entre ce projet et le maintien des octrois¹. » Et c'était, on en conviendra, pousser le fanatisme ou la complaisance jusqu'à l'exagération la plus intrépide ou la plus naïve, que de faire intervenir dans le débat, pour la plus grande gloire de la métaphore et des souvenirs classiques, « Périclès et son glorieux gaspillage², l'imprimerie et les copistes, les chemins de fer et les marchands de chevaux, l'éternelle lutte de la lune contre le soleil³, » et, pour tout dire enfin, « le culte de l'honneur et de la gloire, les armées de Philippe et l'empire d'Alexandre devenus poussière et fumée, et le libre génie d'Athènes, mamelle féconde qui nourrit encore le genre humain⁴. » N'est-ce pas bien le cas de répéter avec le bonhomme :

On ne s'attendait guère
A voir Ulysse en cette affaire ?

C'est trop dire encore, et c'est fermer volontairement les yeux à l'évidence, que de soutenir que le nouveau régime belge « ne supprime pas les octrois, qu'il les étend au contraire et les généralise⁵, » et qu'il ne fait disparaître le mal spécial de quelques-uns qu'en le rendant le mal commun de tous. Il y a un mal, tout au moins, et c'était le mal propre de l'octroi, qui a cessé, du jour de la mise en vigueur de la loi, d'être imposé aux habitants de la Belgique ; c'est le mal résultant des entraves à la circulation et des visites des préposés aux barrières. Désormais, comme le dit à bon droit M. E. Vandenpeereboom, tous les Belges, dans toute l'étendue de la Belgique, ont « la liberté d'aller partout, de venir de partout, sans retard et sans frais. » Ce n'est pas rien que cette *liberté d'aller et de venir*, et la constitution de 1848 n'avait pas si grand tort de la placer parmi les droits les plus précieux de l'homme en société. C'est du temps, c'est de l'indépendance, c'est de la dignité, c'est une réduction de dépenses même, et considérable ; si considérable, qu'il n'y a pas un négociant intelligent, pas un marchand venant journellement en ville ou y faisant venir, qui ne dût, à notre avis, s'empresser d'acheter demain, s'il le pouvait,

¹ Propres paroles de M. Frère.

² M. Frère.

³ M. de Feré.

⁴ *Id.*

⁵ Voy. notamment M. Vermeire et l'*Examen critique*.

moyennant quatre fois la somme qu'il laisse à l'octroi, la libre entrée de sa personne et de ses marchandises, c'est-à-dire la faculté d'arriver plus vite avec des caisses intactes et des denrées sans avaries. De pareils avantages sont surtout appréciables dans un pays comme la Belgique, où la population est dense, les distances courtes, les communications rapides et les déplacements fréquents, et où cependant, grâce aux barrières d'octroi, s'étaient perpétués les plus anciens et les plus ridicules obstacles à la circulation. Quand on était accoutumé à payer pour passer la barrière de la ville après huit heures du soir ou avant six heures du matin, on trouve bon de pouvoir librement rentrer chez soi ou en sortir à toute heure, même quand on a le malheur d'avoir oublié sa bourse ou le malheur plus grand de n'en pas avoir à oublier.

Mais, si c'est de la prévention que de nier l'abolition de l'octroi en tant qu'octroi, c'est de la présomption que de se flatter d'avoir réalisé par cette abolition, soit l'abolition ou l'adoucissement des *taxes de consommation*, soit même un allègement sérieux quelconque des impôts. La gêne est moindre, la charge ne l'est pas. Le rapporteur, M. E. Vandenpeereboom, tout fanatique qu'il fût du projet, l'a proclamé le premier avec une franchise que nous aimons à reconnaître : « Le projet, dit-il, est l'impôt de consommation transformé, AUGMENTÉ si l'on veut. » Et l'un des plus chauds adhérents du ministère, dont à coup sûr nous n'adopterions pas toutes les assertions, M. Hymans, l'a répété en termes plus nets encore : « La suppression de l'octroi, s'est-il écrié, n'est pas la suppression d'un impôt ; c'est la SUPPRESSION D'UNE VEXATION et le DÉPLACEMENT D'UN IMPÔT. »

C'est en vain, après de semblables aveux, que M. le ministre des finances a cherché à prouver, dans son exposé des motifs et dans ses discours, que son opération constituait une réduction notable de charges, et qu'elle était, « *sous tous les rapports*, avantageuse aux communes, » et notamment aux « communes rurales. » Il n'a pas, quoi qu'il en ait pu dire ou penser, procuré de soulagement au contribuable; ou, s'il lui en a procuré un, c'est un soulagement *indirect*, celui qui résulte d'une plus grande liberté de mouvements. Comme charges *directes*, c'est toujours la même chose, et l'accise ou la douane valent l'octroi. « Le nom change, comme dit M. Snoy, les écus restent.... » « Le gouvernement donne d'une main, comme dit de son côté M. de Naeyer, mais pour retenir de l'autre. Il abandonne ou a l'air d'abandonner les produits de la poste, les produits du droit sur le café; il les reprend sur les genièvres et sur les bières. Car l'augmentation qu'il propose sur le genièvre formera 38 pour 100 de nouveaux produits, et il n'abandonne que 34 pour 100. L'augmentation qu'il propose sur la bière formera 48 pour 100 de nouveaux produits, et, encore une fois, il

n'abandonne que 34 pour 100. » Tout se réduit à ce procédé bien connu, qui consiste à puiser dans la poche droite pour verser dans la poche gauche, non sans laisser parfois, quelque dextérité qu'on y puisse mettre, tomber quelque chose en route. Les badauds s'y laissent toujours prendre, et les contribuables aussi, dit-on; mais il n'en devrait plus être de même des hommes qui acceptent le mandat d'y voir clair pour eux. « En définitive (c'est encore M. de Naeyer qui parle), *c'est toujours le pays qui paye*, et il faut bien se convaincre qu'il ne paye jamais plus cher qu'entre les mains du gouvernement, parce que l'argent versé dans les caisses de l'État, avant d'arriver à sa véritable destination, doit subir le frottement de rouages très-corrosifs qui en enlèvent chacun quelques parcelles. » L'art. 17, § 1^{er}, de la loi, en « autorisant le gouvernement à prendre des *mesures ultérieures* pour assurer la perception des droits nouveaux, » prouve qu'aux yeux de M. Frère lui-même cette préoccupation n'est pas chimérique, et que les *rouages corrosifs* que redoute à bon droit M. de Naeyer ne seront ni diminués ni simplifiés par le nouveau mode de perception. Heureux encore s'il ne s'y mêle pas, pour augmenter le frottement, quelques-uns de ces « *rouages obstacles* » que signale si justement le même orateur.

C'est ce qu'il n'est guère permis d'espérer, à ce qu'il nous semble; et, quand on réfléchit à la situation nouvelle que tend à faire aux communes belges la loi du 18 juillet, il n'est que trop naturel de craindre, si cette loi est longtemps appliquée, qu'elle ne rende bien malaisée par la suite toute réforme et toute réduction sérieuse des impôts. Ce qui faisait la force de l'octroi, tout vicieux qu'il fût, ce qui, malgré des réclamations déjà bien anciennes et souvent pressantes, rendait si difficile de le faire disparaître et si hasardeux de l'attaquer, c'était l'intérêt *apparent* qu'avaient à le conserver les municipalités des grandes villes. « L'octroi était un procédé excessivement brutal et excessivement cavalier pour prendre de l'argent dans la poche des contribuables, disait M. de Naeyer; mais ce procédé, détestable par lui-même et non moins détestable par les frais frustratoires qu'il entraîne, produisait annuellement 12 millions, dont 8 au profit des grandes villes; » et les grandes villes, voyant ce qu'il rapportait et ne voyant pas ce qu'il coûtait, tenaient à lui. Telle était, selon l'honorable représentant, la vraie raison de sa durée; telle est, au fond, la raison de la durée de tous les abus. Aux termes de la loi nouvelle, toutes les communes vont tirer des impôts de consommation une partie notable, et chaque année croissante, de leurs revenus; un intérêt, *apparent aussi*, mais d'autant plus puissant qu'il agira sur des esprits moins cultivés, attachera donc désormais les municipalités de toutes les communes à la conservation de ces impôts. Et, si quelque jour un ministre véritablement libéral, — un ministre plus touché de la gloire durable de son

nom que des applaudissements éphémères d'un parti, et plus soucieux du bien-être réel de ses concitoyens que de la satisfaction de ses commettants et de ses amis, — venait à porter résolument la main sur ce système trompeur et tentait enfin dans les finances publiques une réforme sérieuse; s'il voulait, conformant la pratique à la théorie, et payant aux principes un autre tribut qu'un vain tribut d'éloges, diminuer et détruire, par exemple, les vexations déplorables de l'*exercice*, faire de l'inviolabilité tant proclamée du domicile une vérité, affranchir l'échange des communications de la pensée, et rendre plus accessible à toutes les bourses l'usage habituel de la bière, du sucre et même du vin;... il verrait aussitôt se dresser devant lui comme autant de barrières toutes les résistances de la cupidité et de l'ignorance. Il lui faudrait, comme l'a dit avec beaucoup de raison un des rédacteurs de l'*Économiste*, « faire successivement le siège de tous les conseils communaux de la Belgique, » transformés en autant de « forteresses contre l'envahissement des finances de l'État par les systèmes justes de l'économie politique moderne; » et jusque dans le dernier village il trouverait les municipalités prêtes à se soulever, bien qu'à tort, pour ces taxes onéreuses devenues « leur gage et leur pain quotidien, » et opposant aux résolutions des Chambres elles-mêmes les engagements pris envers elles par la loi. Dès maintenant, et M. le ministre lui-même n'a pu le nier, la réforme postale, en quelque sorte due au pays et qui semblait ne pouvoir lui être longtemps refusée, se trouve ajournée, par « l'encastrement¹ » des produits de la poste dans le fonds communal, à un terme indéfini; et ce n'est pas là certes un médiocre mal. Au point de vue du trésor assurément les bénéfices à espérer de cette réforme peuvent paraître problématiques, parce que, s'il est incontestable que l'abaissement de la taxe provoque le développement de la correspondance, il ne l'est guère moins que le développement de la correspondance provoque à son tour l'abaissement de la taxe. Mais, au point de vue des relations individuelles et du bien-être de tous, les avantages en sont inappréciables, parce que toute lettre de plus suppose une affaire réalisée, une entreprise tentée, une idée échangée ou une affection satisfaite : et l'on peut douter, pour le moins, que faciliter la circulation des personnes aux dépens de la circulation de la pensée ne soit pas défaire en même temps que faire. C'est d'ailleurs, en dehors de la question d'intérêt et sous l'aspect supérieur du droit, une question fort sérieuse que celle de savoir si cette circulation peut être taxée, si elle est, comme on dit en langue de finances, une bonne *matière imposable*. En Belgique, tout au moins, puisque c'est de la Belgique qu'il s'agit,

¹ Expression de M. Naeyer.

a négative compte de nombreux partisans; et, puisque le régime de ce pays est le régime que l'on dit le plus propre à donner satisfaction aux opinions sérieuses, il y aurait eu, nous le croyons, plus de compte à tenir des réclamations de ceux qui, comme M. de Naeyer et bien d'autres, pensent que le port des lettres « n'est pas un impôt, mais la rémunération d'un service rendu, » et que c'est excéder ses droits que de faire payer à des gens auxquels on impose déjà la forme de ce service beaucoup au delà de ce qu'il en coûte pour le leur rendre.

Pour tout impôt, du reste, et en ce point encore les adversaires de la loi nous paraissent avoir incontestablement raison, il n'est guère niable que ce ne soit une règle élémentaire de prudence que de conserver à l'avenir sa liberté. Tout engagement qui eût pu être évité est une faute. N'est-ce même qu'une faute? et ne peut-on pas se demander de plus jusqu'à quel point ces affectations anticipées et obligatoires de recettes à venir sont compatibles avec ce vote libre du budget, qui passe pour la première condition de tout gouvernement parlementaire ou simplement constitutionnel? Un orateur distingué de la droite, M. Thibaut, en discutant la question de droit communal, sur laquelle nous aurons à revenir tout à l'heure avec lui, et en critiquant, au nom des principes constitutionnels, ces garanties à long terme et ces affectations spéciales qui forment la substance même de la loi, l'a dit avec une grande vivacité, et, à ce qu'il nous semble, avec une grande force : « Il y a CONTRADICTION entre l'existence d'*impôts consolidés* et celle d'*impôts soumis à un vote annuel*. » Sans cette contradiction pourtant l'échafaudage de la loi tombe en poussière, ou la libre représentation du pays n'est qu'un vain mot. On « dispose de certains impôts spécialement désignés *pour un temps indéfini*; car la combinaison deviendrait non-seulement une injustice, mais une véritable FOURBERIE, si sa durée pendant un temps très-long (*que j'ai entendu évaluer en section par un partisan du projet à cinquante années*) n'y entraînait pas comme élément essentiel. On altère ainsi le caractère constitutionnel de ces impôts, et d'*annuels* qu'ils doivent être on les rend *perpétuels*, comme le fonds communal : » autrement dit, on les « soustrait au vote des Chambres, privées évidemment de la liberté de les rejeter ou de les renouveler. Ou bien, si cette liberté est entière, » la promesse faite pour l'avenir, « aux communes sans octroi, du profit exclusif de l'augmentation de ces impôts » par compensation à leurs sacrifices actuels, « est un leurre, » et la garantie du trésor n'est qu'une fraude officielle. Ni l'une ni l'autre hypothèse n'est acceptable, et la dignité du gouvernement, la liberté de la représentation nationale, sont, avec la prospérité des finances, manifestement compromises dans une semblable alternative.

IV

Le vice de la répartition est bien moins contestable encore que celui de la formation du fonds à répartir, et l'on s'étonne qu'il ait pu être un seul instant contesté. Aussi semble-t-il ne l'avoir été qu'avec peu d'espoir de convaincre et à peu près pour la forme. L'exagération est toujours un signe de faiblesse, et M. de Theux disait vrai : « l'exagération des conclusions du ministre prouvait assez par elle seule leur peu de fondement. »

Certes, et nous le reconnaissons volontiers, ici encore le ministre n'était pas le seul à avoir tort, et ses adversaires aussi manquaient parfois de mesure. Nier, — comme certains d'entre eux n'ont pas craint de le laisser entendre et même de le dire, — que les communes sans octroi eussent aucun intérêt sérieux à la suppression des octrois; soutenir que les habitants des villes étaient à peu près seuls à supporter le poids des taxes et des gênes, et que les habitants des campagnes parvenaient à peu près toujours et à peu près complètement à s'y soustraire, c'est une thèse impossible : et, — bien qu'il soit vrai que la tendance de l'impôt soit toujours de descendre jusqu'au consommateur définitif, — trop d'accidents contrarient les effets de cette loi générale pour qu'on puisse mettre hors de cause, d'un trait de plume, et sans plus de procès, tous les degrés de l'échelle, sauf le dernier. Arrivât-il toujours jusqu'à celui-ci d'ailleurs, le fardeau passe sur les autres, et, pour le transmettre, il faut qu'ils le portent. Il y a aussi la réaction du mal d'autrui, qui est un mal personnel; et la solidarité du renchérissement général n'est pas un vain mot. M. Frère avait donc raison quand il déclarait le pays entier intéressé à la suppression des barrières des villes. Si les octrois, comme il le disait fort bien, n'avaient blessé que les habitants des villes, il n'y aurait pas eu par tout le pays tant de réclamations contre les octrois; et, si ces réclamations avaient été sans aucun fondement sérieux, le pouvoir législatif n'aurait pas eu sujet de s'en occuper; car c'est pour le pays entier, non pour les villes, que le pouvoir législatif intervient et stipule.

Mais M. Frère avait tort à son tour, et davantage, lorsque, poussant à l'extrême la thèse inverse, il réduisait à rien, pour ainsi dire, l'intérêt des villes dans la question; et M. Rogier avait bien plus grand tort encore lorsque, venant au secours de son collègue trop vivement pressé, il montrait, par une étrange hyperbole, les villes perdant tout

et les campagnes gagnant ce que perdaient les villes¹. Peut-être l'audace hautaine dont M. le ministre de l'intérieur empreint trop volontiers son langage a-t-elle contribué, cette fois comme bien d'autres, à entraîner les votes²; mais nous avouons qu'elle nous paraît, dans les froids *documents* où nous lisons ses paroles, ne faire que rendre plus sensible le caractère désespéré des arguments. Prétendre, comme l'ont fait à l'envi les deux ministres, que ce n'est pas sur les villes, mais sur les campagnes, que pèse l'octroi, et que « ce n'est pas pour les premières, *florissantes grâce à lui*, mais dans l'intérêt des secondes, qu'on veut l'abolir; » définir ce moyen de recettes, « une institution à l'aide de laquelle les villes perçoivent, à leur profit exclusif, des impôts sur la généralité des habitants, » et montrer « les campagnes, qui en supportent la charge, n'en retirant rien, » tandis que « ceux qui n'y contribuent pas ou n'y contribuent que peu en profitent; » gémir sur la nécessité où se trouve le paysan, victime du citadin, de payer la taxe sur le verre de genièvre ou de bière qu'il vient boire en ville, et demander doucereusement si « l'habitant de la campagne n'est pas aussi bon Belge que l'habitant des villes; » s'écrier, enfin, « qu'on veut supprimer l'ORDRE DES VILLES, taillant les campagnes à merci, » et que « le gouvernement sera béni dans les campagnes lorsque déjà les administrations des villes, » éclairées par l'expérience, « commenceront à lui reprocher » d'avoir tari la source de leur richesse; — ou bien, par une volte-face aussi audacieuse qu'inattendue, se plaindre de ce que « les campagnes coûtent gros à administrer, » et les représenter comme favorisées de longue date dans la perception et dans la distribution des impôts, et comme tenues de ce chef, au nom de l'égalité, à restitution ou à indemnité envers les villes; — c'est, il faut bien le dire, et c'est la faute de la chose si le mot semble dur, abuser outre mesure de la crédulité du public et pousser loin au delà de ses limites ordinaires la hardiesse des allégations officielles. La vérité est que le pays tout entier a intérêt à la libre circulation des produits et des personnes comme à la simplification et à l'adoucissement des impôts, et que quiconque va à la ville ou y achète souffre de ne pouvoir le faire sans subir ou sans rembourser le montant d'une gêne ou d'un prélèvement. Mais la vérité est aussi que c'est dans les villes

¹ M. E. Vandenpeereboom a dit la même chose dans son rapport.

² Au Sénat, M. Rogier s'est vu rappeler à l'ordre et à la modération par le président. Un honorable sénateur de Bruxelles, M. le baron Seutin, lui a également reproché de transformer les questions de principes en personnalités, et s'est trouvé dans l'obligation de lui « déclarer qu'il n'entendait plus supporter ses sorties. » A quoi le ministre a répondu : « Vous supporterez ou vous ne supporterez pas mes réponses, mais je vous les infligerai. » C'est le même ministre qui traitait d'*infâme*, si nous ne nous trompons, il y a deux ans et demi, une pétition couverte de 70,000 signatures.

que se consomment en majeure partie les choses grevées aux portes des villes, et que, si le marchand forain fait souvent l'avance de la perte de temps ou d'argent, c'est *habituellement* l'acheteur urbain qui supporte le poids définitif de cette perte. La vérité est encore que, si l'octroi, comme le disaient MM. les ministres, n'était qu'une exaction exercée par les villes sur les campagnes, une « iniquité féodale à abolir pour cause d'utilité nationale » et de nuisance publique, ce serait aux villes usurpatrices à faire à la justice et à l'égalité le sacrifice de cet odieux privilège, non aux campagnes opprimées à en payer à beaux deniers comptants le rachat intégral. « Le rachat d'une iniquité, disait très-bien M. de Naeyer, s'appelle rançon. » Vous parlez de féodalité, s'écriait à son tour M. Pirmez; « on n'a pas aboli la féodalité moyennant indemnité. » Vous dites que l'octroi est injuste, répétait M. Wasseige; « depuis quand faudrait-il supprimer une chose injuste avec indemnité? » La première suppression des octrois en France, et par suite en Belgique, observait le même orateur, s'est accomplie sans indemnité; pourquoi n'en serait-il pas de même de la seconde? Et il ajoutait, répondant par un court mais pressant dilemme à d'interminables et insipides dissertations sur l'incidence définitive de l'impôt: « Ou le producteur paye, ou il ne paye pas; » ou l'étranger supporte les dépenses faites dans l'intérêt du citadin, ou il n'y participe pas. « S'il ne paye pas, il est parfaitement illogique, en supprimant l'octroi, de remplacer » cet impôt qui ne l'atteint pas « par un impôt qui le grève. S'il paye, il le fait parce que vous avez commis une injustice envers lui, parce que, au moyen de l'octroi, vous l'avez obligé de contribuer aux dépenses d'autres communes que la sienne; » et alors votre devoir est de « supprimer cette obligation » injuste, et non de « perpétuer, » sous une autre forme, les abus que vous voulez extirper en abolissant l'octroi. » M. Thibaut enfin, répondant à cet autre argument que « les villes étaient *en possession* des octrois, » et qu'il était « impossible de les supprimer en laissant aux villes le soin de pourvoir à leurs dépenses, » disait: « Le ministre stigmatise l'octroi pour l'abolir, et il l'assimile au respectable droit de propriété pour le payer. » Nous ignorons, n'ayant pas le don de lire au fond des cœurs, et ne connaissant d'ailleurs de près ni de loin aucun des membres du parlement belge, si c'est l'esprit de parti qui animait ces orateurs, et si c'est ce détestable sentiment qui leur ouvrirait si vivement les yeux sur les « défauts d'autrui. » Mais, désintéressée ou non, leur opposition nous paraît avoir été singulièrement clairvoyante; et nous ne pensons pas qu'il y ait un seul lecteur non prévenu qui ne soit frappé comme nous de la force des paroles que nous venons de citer.

Évidemment, et ceci résume tout, s'il est au monde une règle na-

tuelle de bon sens et de justice, un axiome incontestable de morale publique comme de morale privée, c'est que c'est à chacun, homme ou corps, à payer ses jouissances, et que, là où se fait la dépense, là doivent aussi se puiser les ressources. Évidemment aussi la répartition définitive de M. Frère est la violation de cette règle, et la répartition provisoire bien davantage encore.

Ce n'est pas, toutefois, comme ont paru le croire quelques orateurs, — et comme l'a dit même, dans un de ses excellents et spirituels articles, un des rédacteurs de l'*Économiste*, M. H. Deheselle (numéro du 19 mai), — parce qu'elle n'est pas proportionnelle au nombre que la répartition définitive est mauvaise; et il ne suffirait pas, pour la corriger, de rétablir par une *règle de trois* cette proportionnalité. Il est très-vrai, au contraire (et M. Frère ne l'a pas seulement dit, il l'a surabondamment prouvé), que le chiffre des consommations n'est pas partout le même; et ce serait, nous l'affirmons sans hésitation à notre tour, une répartition fort inexacte que celle qui se ferait uniquement par tête. Mais il est très-vrai aussi (et on ne l'a pas moins bien prouvé contre le ministre), que, si les villes l'emportent, à cet égard, et dans une proportion notable, sur les campagnes, c'est pour les consommations *voluptueuses* surtout, non pour les consommations *nécessaires*, à peu près forcément proportionnées partout à la dépense de force exigée par les travaux communs. On mange plus de viande peut-être, on boit plus d'eau-de-vie et de genièvre, on absorbe plus de vin, de sucre et de café dans les villes, où la population aisée se trouve plus largement mêlée à la population pauvre, et lui communique en plus grande partie ses habitudes; mais on a besoin d'autant de bière, pour le moins, dans les grands centres houillers, métallurgiques et manufacturiers, sinon même dans les rudes exploitations des champs. En tout cas, la différence ne peut être, — elle n'est pas, M. de Naeyer et d'autres l'ont démontré par les chiffres officiels, — celle de 1 à 5, admise par la loi; et les 1,200,000 habitants des 78 villes à octroi ne consomment pas, ne fournissent pas, par conséquent, en droits, au trésor, autant que les 3,400,000 des 2,460 communes sans octroi. En prenant pour base de répartition les contributions qui dominent dans les villes, en écartant celles qui dominent dans les campagnes, on a visiblement forcé la part des premières; et ce n'était pas sans raison que les principaux adversaires de la loi, pour la rendre acceptable en atténuant la différence, demandaient qu'on tint compte des propriétés non bâties comme des propriétés bâties, ou qu'on fit au chiffre de la population une place dans le calcul avec les autres chiffres.

Ce sont là, du reste, nous le répétons, et la plupart des réclamants l'ont reconnu, des appréciations fort délicates à faire, et nous doutons

fort qu'il fût possible, en pareille matière, d'arriver à une formule d'une exactitude rigoureusement satisfaisante. Mais cette impossibilité même, suivant nous, est un des vices originels de l'idée du ministre, et ce n'est pas seulement la répartition du fonds commun, c'est la formation même de ce fonds et sa formation au moyen d'impôts de consommation qui est défectueuse. Avec l'octroi, perçu dans chaque ville pour la ville même et par elle, on savait ce que chaque localité consommait. Avec les taxes générales indirectes, perçues par le trésor et pour le trésor, on ne le sait plus; et c'est là, comme l'a observé M. de Naeyer, une des raisons qui rendent nécessaire, *du moment où l'on recourt aux impôts de consommation*, la création d'un fonds commun, centralisant et répartissant les recettes : mais c'est là aussi, et à part toutes autres considérations, ce qui rend regrettable ce recours aux impôts de consommation. « Les ressources provenant des impositions directes n'ont pas besoin de passer par le fonds commun, dit le même orateur; elles peuvent aller directement à la caisse communale. » Elles peuvent donc être, sans erreur et sans soupçon d'erreur, attribuées à ceux à qui elles reviennent (il suffit pour cela de les laisser où on les trouve) : et, quel que soit le système auquel on donne la préférence, — taxes locales spéciales comme en Angleterre ou en Amérique; abandon d'une ou deux bases de contribution, comme dans le projet de la *grande commission* de 1848 ; — imposition *ad hoc* sur les loyers ; — cotisation d'après des éléments équitables ; — ou centimes additionnels aux contributions principales de l'État ; — on n'a ni la peine de répartir ni la crainte de mal répartir. Mais alors les communes seules sont en cause et leurs affaires ne concernent plus qu'elles. « Elles ne sont plus obligées d'avoir l'État pour caissier; elles peuvent percevoir elles-mêmes par leurs agents, augmenter ou diminuer leur budget; elles conservent leur indépendance et la liberté de leurs allures; elles conservent aussi la responsabilité et la charge de leur passé; la commune économe et riche ne paye point pour sa sœur endettée et pauvre, et l'équité est sauvée¹. » C'est la réalisation, ou peut s'en faut, de l'idéal des hommes à principes; mais ce n'est pas l'affaire des hommes pratiques, généralement préoccupés, en premier lieu, de cette extension de la tutelle administrative, qui se confond à leurs yeux avec l'extension de leur influence, et désireux outre mesure « de plaire, » parce qu'ils croient qu'il le faut pour réussir, « à certains grands centres où la réforme de l'octroi a toujours échoué devant la peur de faire supporter équitablement à tous les habitants, riches ou pauvres, le coût exagéré de la communauté². » Pour satis-

¹ *Economiste belge* du 17 mars.

² *Id.*, *id.*

faire à ces exigences *pratiques*, il fallait une répartition, et une répartition dont l'inégalité, en restant assez voilée pour pouvoir être niée vis-à-vis des petits, fût assez transparente pour n'avoir pas besoin d'être trop crûment expliquée aux grands. Telle est la répartition provisoire, et telles sont les raisons pour lesquelles cette répartition provisoire a été si violemment et si justement attaquée.

S'il ne s'était agi, en effet, que de la répartition définitive, la combinaison, toute défectueuse qu'elle soit, n'aurait pas soulevé sans doute tant de résistances, et n'en aurait pas tant mérité peut-être. Les campagnes auraient payé un peu trop cher le bienfait de ne plus trouver les villes fermées; les villes n'auraient pas payé tout à fait assez cher le bienfait de se trouver ouvertes : mais, en somme, il y aurait eu, on peut le penser, bénéfice pour tout le monde; et l'on pouvait, en attendant mieux, s'en réjouir en commun, sans trop disputer sur le plus ou le moins. Mais la répartition provisoire ne constitue plus seulement un défaut de proportionnalité dans la distribution des ressources, elle constitue une véritable « exploitation, sous une forme légale, des trois quarts du pays par l'autre quart¹; » et ce n'est pas moins, comme on l'a dit, qu'une « dotation au profit des villes par les campagnes². » Grâce à cette répartition, en effet, non-seulement ces villes n'éprouvent aucune diminution dans leurs recettes, mais elles sont soulagées à la fois et de tout souci pour s'en assurer le montant et de la majeure partie des charges qui fournissaient ce montant : ce que, par l'octroi, elles prélevaient sur elles-mêmes et par leurs mains, l'État prend la peine de le prélever pour elles sur la surface entière du pays; et elles se trouvent, par cette munificence de l'État, et du même coup, dégagées des embarras de leurs taxes municipales, et créancières, par affectation privilégiée, « d'une rente de plus de 11 millions sur les recettes générales de l'État. C'est un capital de plus de 210 millions, » à cinq pour cent, qui se trouve ainsi, et à perpétuité, engagé en leur faveur³. »

Et qu'on ne se récrie pas sur ce mot de perpétuité ! Ce qui passe une génération entière, en fait d'abus, c'est bien la perpétuité; et le soulagement hypothétique des enfants ne soulage guère les pères. On a vu, plus haut, qu'un des partisans du projet évaluait à cinquante ans la durée probable de ce singulier *provisoire*. M. Frère lui-même, qui a osé bien des choses, n'a jamais osé avancer un chiffre moindre.

¹ *Examen critique*, p. 49. Les mots soulignés le sont dans le texte.

² M. de Naeyer.

³ M. Pirmez.

On lui a demandé vingt fois, et avec la plus extrême insistance, quel serait le terme de cette faveur aux villes ; on l'a pressé de dire s'il pouvait la borner à dix ans, à vingt ans, à vingt-cinq ans. Tantôt il n'a pas répondu, et tantôt il a répondu, comme à plusieurs autres questions délicates, « qu'il n'en savait absolument rien. » Cette profession d'ignorance absolue, de la part d'un ministre, est commode peut-être pour ménager sa responsabilité, mais elle n'est pas précisément rassurante pour le contribuable, qui désire connaître son sort. Pour plus de précision, et pour suppléer un peu au silence du ministre, nous dirons, d'après l'*Économiste belge*¹, que, pour arriver à la substitution naturelle de la répartition définitive à la répartition provisoire, il faut que le rendement des impôts formant le fonds communal ait *doublé* ; et qu'en admettant, par une hypothèse qui n'a rien de certain, que ce doublement ait lieu dans le délai de vingt-cinq ans, ce serait, pour les communes sans octroi, 41 millions de perte qu'aurait entraînés la répartition provisoire. A cela l'on objecte « l'avantage que les communes rurales retireront de l'abolition de l'octroi. — Qui nie cet avantage ? » répond l'*Économiste*. Mais « les communes urbaines n'en retireront-elles aucun ? Sans exagération, le leur sera au moins égal à celui de leurs sœurs. En bon calculateur, faisons donc disparaître de l'équation ces deux avantages, ces deux quantités égales, qu'on trouve dans les deux termes mis en présence. Disons, avec le bon sens : Les communes urbaines auront un grand profit, mais, loin de le payer, recevront en outre 41,250,000 fr., *dépensés chez elles et perçus chez leurs voisines* ; les communes rurales auront le même avantage, mais le payeront fort cher, 41 millions. » Voilà, en deux mots, le bilan de la répartition provisoire.

Si maintenant à ces chiffres généraux nous voulions ajouter des chiffres particuliers, et si nous tenions à montrer, par des applications spéciales, à quelles extrémités aboutit, dans tel ou tel cas, ce système de distribution arbitraire des fonds communs, nous n'aurions que l'embarras du choix. Tous les orateurs, pour ainsi dire, et jusque dans les rangs ministériels, sont venus tour à tour, en faisant appel à l'équité de leurs collègues, produire des exemples plus ou moins saisissants d'inégalité. Mais ces exemples, qui naturellement sont puisés de préférence dans l'arrondissement électoral de celui qui les produit, paraîtraient peut-être suspects, et ils n'auraient d'ailleurs, pour des étrangers, qu'un médiocre intérêt. Nous nous bornerons à reproduire, comme les résumant tous, l'opinion de M. Mercier, dont le langage, malgré sa qualité d'ancien ministre, n'a été en aucune

¹ Numéro du 24 mars.

façon celui d'un compétiteur emporté par une aveugle jalousie. L'honorable membre affirme, et nous ne voyons pas qu'on l'ait contredit, que « ce fonds, alimenté pour les trois quarts par le produit d'impôts frappant la consommation des boissons dont les classes ouvrières font usage au moins dans la même proportion que les classes aisées, est réparti de telle sorte, que des villes à octroi vont recevoir, à l'origine, les unes 18 fr. par habitant, d'autres 13 à 14 fr., c'est-à-dire respectivement vingt-cinq fois, vingt fois ou dix-sept fois la moyenne des communes sans octroi. » Et il confirme cette assertion en montrant, dans la dernière séance (celle du 21 juin), et par les chiffres mêmes produits à l'appui du projet et du rapport, que les « quatre villes principales du royaume, comprenant ensemble 477,000 habitants, absorbent à peu près la moitié du fonds communal fourni par 4,600,000, ou 7,160,000 fr. pendant trois ans et 6,820,000 fr. ensuite; » si bien, dit-il, que, « tandis que Bruxelles va recevoir 17 fr. par habitant, et Gand et Liège 13 fr. 72, les communes rurales ne toucheront que 0 fr. 80, et un grand nombre d'entre elles de 40 à 60 ou 70 centimes. » Même transitoirement, on pouvait bien trouver impossible « d'accepter une loi qui consacrait d'aussi énormes erreurs d'appréciation et s'écartait à ce point de la justice distributive. » Et si l'on ne savait quelle est, malheureusement, par tous pays, l'influence des mots, et combien difficilement on résiste à l'entraînement de l'esprit de parti et au prestige de la popularité, vraie ou fausse, on ne comprendrait pas qu'un Parlement, ainsi averti des conséquences du vote qu'on lui demandait, n'eût pas reculé au moment d'émettre ce vote. Mais il y a des occasions où la passion domine tout, et c'est dans une de ces occasions que le vote de la loi a été enlevé. Les rares journaux qui, comme l'*Économiste*, se sont crus plus obligés envers leurs principes qu'envers leurs amis, ont encouru momentanément la défaveur très-marquée du public des villes; et ceux qui, comme l'*Indépendance*, abondaient d'eux-mêmes dans le sens préjugés dominants, ont pu, sans s'attirer le reproche d'ânerie, violer ouvertement jusqu'aux règles les plus élémentaires de l'arithmétique¹. Ils ne faisaient en cela, hélas! que suivre l'exemple donné d'en haut. Quand les ministres déclarent que le blanc est noir, et *vice versa*, il n'est que trop

¹ M. le ministre des finances avait besoin de faire admettre, pour soutenir sa thèse, que le produit des postes était fourni en majeure partie par quelques villes (plus des deux tiers par treize seulement); et il ajoutait que « pour les journaux il va de soi que c'est à peu près toute la recette. » L'*Indépendance* applaudit des deux mains, et l'*Examen critique* lui demande, par un argument *ad journalum*, pourquoi les abonnés de province payent 44 fr. ce que payent 40 les abonnés de Bruxelles. Par contre, c'est l'*Indépendance* qui a émis et développé cette belle thèse que l'agriculture payait 7 à 8 millions sur les 12 de l'octroi. C'était contradictoire, mais il le fallait !!

naturel que les publicistes ministériels ne soient pas de première force sur les couleurs.

V

Mêmes conclusions, enfin, ou à peu près, sur la dernière et plus haute question de la légalité et de la liberté.

Assurément, — et à cet égard nous parlons sans hésitation comme sans réticence, — plus les affaires communales sont faites par les communes, et par les communes seules, et mieux cela vaut pour les communes et pour l'État. Toute intervention du pouvoir central, législatif ou exécutif, dans la gestion des intérêts locaux, suppose nécessairement, chez les administrations locales chargées de ces intérêts, ou un défaut de lumières ou un défaut de liberté; et ni l'un ni l'autre de ces défauts ne saurait être vu d'un œil indifférent. De l'un à l'autre, d'ailleurs, il n'y a bien souvent qu'un pas; et, de même qu'on abandonne aisément le droit de faire ce qu'on ne se sent pas le courage ou le talent de bien faire, de même on désapprend promptement l'art de bien faire ce qu'on n'a pas entièrement le droit de faire.

Il eût donc été, à tous égards, extrêmement désirable que l'abolition des taxes municipales d'octroi, et le remplacement de ces taxes par d'autres, eussent pu s'accomplir dans le sein même des communes à octroi, et par les seuls efforts de ces communes; et il est regrettable, du moment où l'opinion était si unanime pour exiger une réforme, qu'elle n'ait pas été en même temps assez éclairée ou assez puissante pour imposer aux villes le devoir de faire elles-mêmes cette réforme et pour leur indiquer les moyens de l'accomplir. Le spectacle d'un dépensier qui se range, ne le fit-il que par égard pour sa réputation ou par crainte de la misère, est autrement instructif et digne que celui d'un prodigue auquel on impose un conseil judiciaire ou d'un débiteur qu'on saisit. Le spectacle d'une commune qui, par sentiment de la justice, par amour de l'ordre, ou simplement par respect humain, corrige elle-même ce qu'il y a de répréhensible ou de défectueux dans son organisation financière, est plus satisfaisant aussi, sous tous les rapports, que celui d'une commune qui reçoit tout préparés, des mains d'un chef de bureau ou du fond de l'urne législative, le modèle de sa comptabilité ou les éléments de son budget. L'uniformité y perd, mais le progrès y gagne: car la variété provoque la comparaison et l'émulation; et l'erreur même, lorsqu'elle n'est pas imposée, sert la vérité. Tout d'ailleurs, excepté l'éternelle et

immuable justice, est changeant et divers; et ni les besoins, ni les moyens de les satisfaire, ne peuvent être partout les mêmes. La similitude, par elle seule, est souvent, le plus souvent, une présomption d'imperfection pour le plus grand nombre des cas. Si tous les hommes portaient le même habit, il n'y en aurait guère de bien habillés.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, ce qui est désirable n'est pas toujours réalisable; et l'on ne peut pas toujours, pour obtenir des individus ou des corps l'accomplissement de leurs devoirs, s'en remettre entièrement à leur bonne volonté et à leur sagesse. Les corps même, dit-on, sont plus souvent rebelles que les individus aux suggestions de l'intérêt et de la justice; et c'est une règle à laquelle la Belgique, malgré ses qualités et ses mérites très-sérieusement recommandables, ne fait pas jusqu'à présent exception. Nous avons vu que, de l'aveu des adversaires du projet et du ministre, les octrois étaient chers aux villes, et que l'éducation économique de celles-ci n'allait pas encore jusqu'à bien comprendre que substituer un impôt à un autre, ce n'est pas nécessairement appauvrir le revenu et charger le contribuable. Un représentant, — membre, nous le croyons, d'une des municipalités intéressées, — M. Jamar, le disait sans détour à la chambre : « On ne trouverait plus d'administrateurs communaux si la transformation pesait sur les villes à octroi. » A plus forte raison n'en eût-on point trouvé, sauf des exceptions véritablement exceptionnelles, comme M. de Brouckère, d'assez intelligents et assez énergiquement résolus pour assumer sur eux la charge de provoquer cette transformation. M. le ministre avait donc incontestablement raison sur ce point : « C'était une illusion d'espérer l'abolition des octrois de l'initiative des conseils communaux. » Il fallait, ou se résigner à l'attendre indéfiniment du progrès des mœurs publiques, ou prendre, comme il l'a fait, le parti de la leur imposer.

Prendre ce parti, c'était infailliblement s'exposer au reproche d'excéder ses pouvoirs et de limiter la liberté des communes; car toute mesure générale est un acte d'autorité, et toute injonction suppose, comme moyen de sanction, la contrainte. Mais ce n'était pas mériter ce reproche, c'était remplir son devoir au contraire; et en ceci encore M. Frère avait raison et son « initiative » n'était que louable. La liberté des fractions diverses de la société, comme celle des individus qui les composent, n'est entière qu'en ce qui les concerne exclusivement, non en ce qui touche les autres; et, si elles ont dans toute sa plénitude le droit de bien ou mal entendre leurs intérêts propres, elles ne sauraient avoir, en aucune façon, le droit de blesser, par ignorance ou par mauvais dessein, les intérêts des autres fractions de la société. Le maintien même de la liberté de chacun exige que chacun respecte la liberté des autres; et le rôle du gouvernement

est précisément, et uniquement, de veiller à ce maintien de la liberté de chacun. La liberté générale qui lui est confiée se compose de l'ensemble des libertés particulières, assurées par leur respect réciproque. Les octrois, nous l'avons vu, au dire de tout le monde, comme obstacle à la circulation, comme cause de division et d'irritation entre les habitants d'un même pays, comme atteinte permanente à la franchise naturelle du sol commun de la patrie, étaient une gêne et une charge pour la nation tout entière. On pouvait disputer sur le poids et sur la répartition de cette charge; on n'en pouvait pas contester la réalité, et personne ne l'a essayé. La nation, représentée par ses mandataires, avait donc le droit de la rejeter; et le gouvernement, chargé de tenir égale entre tous la balance de la justice, devait à ceux qu'elle atteignait sans leur aveu de les en délivrer. En le faisant il ne portait, à vrai dire, aucune atteinte au droit des villes à octroi; il ne leur enlevait, — et ceci répond, par la bouche du ministère lui-même, à l'argument ci-dessus réfuté de leur longue « possession » et de leur prétendu droit à indemnité, — rien qu'elles pussent légitimement posséder et retenir; il leur interdisait seulement, et bien tard, le pouvoir de nuire à autrui, « la faculté de faire le mal¹; » il remettait les choses sur le pied naturel du droit commun, rien de plus.

Ce sont là, nous le pensons du moins, des vérités qu'en tout pays il doit suffire de rappeler; car elles sont de droit naturel, de sens commun, et d'équité universelle. Mais ce sont de plus, et c'étaient, en Belgique, des vérités de droit positif; et la constitution et la loi communale, d'accord en cela avec la tradition, sont à cet égard, et quoi qu'on en ait pu dire, explicites et formelles. « La loi fondamentale des Pays-Bas, lisons-nous dans l'exposé des motifs, défendait aux communes *de nuire au commerce et à l'industrie des autres communes.* » Aux termes des articles 108 et 110 de la Constitution belge, le roi ou le pouvoir législatif peuvent intervenir pour empêcher, entre autres choses, « *que les conseils communaux ne blessent l'intérêt général;* » et « *la loi doit déterminer les exceptions dont l'expérience démontrera la nécessité* RELATIVEMENT AUX IMPOSITIONS COMMUNALES. » Les articles 75 et 76 de la loi communale de 1836, rendus en conformité de cette disposition, portent qu'un « *arrêté royal,* » la députation permanente entendue, peut approuver ou ne pas approuver « *l'établissement, le changement ou la suppression des impositions communales et des règlements y relatifs.* » Si ces divers textes signifient quelque chose, ils consacrent le droit de contrôle du pouvoir central sur les impositions locales *dans l'intérêt général.* L'abolition des octrois n'avait pas d'autre caractère. Aussi M. Thibaut, qui, avec une autorité visiblement re-

¹ M. de Naeyer.

connue de ses collègues, a traité spécialement la question de droit public, a-t-il déclaré très-nettement que la constitutionnalité de l'article 1^{er} de la loi (celui qui décrète cette abolition) était inattaquable, et a-t-il paru s'étonner même que le ministre et le rapporteur se fussent crus obligés de défendre cet article contre des objections trop visiblement insoutenables. Et M. de Naeyer, partageant cette manière de voir, a dit, non moins formellement, que « les grandes villes ne remplissaient pas l'obligation principale des communes de pourvoir à leurs dépenses sans nuire à l'intérêt général, » et qu'il était temps de les ramener à l'observation de ce devoir commun.

Mais les mêmes principes de justice naturelle (et les mêmes textes aussi) qui établissent ce droit de surveillance et de contrôle de la nation en corps sur ses membres le limitent; et en Belgique spécialement cette limitation est précise. Si la liberté locale ne va pas jusqu'à la faculté de nuire à autrui, la défense commune non plus ne va pas jusqu'au pouvoir de se substituer à l'initiative locale: et, si l'intérêt particulier ne doit pas se satisfaire aux dépens de l'intérêt public, l'intérêt public, à son tour, ne doit pas être un prétexte pour fouler aux pieds les intérêts particuliers, c'est-à-dire pour sacrifier certains d'entre eux à certains autres. La commune ne peut, en vue de pourvoir à sa vie intérieure, prendre des mesures qui aient un caractère général. L'État ne peut pas davantage, sous le couvert du bien général, prendre des mesures d'un caractère communal. La commune doit être contenue dans sa sphère; mais dans cette sphère elle est inviolable et inaccessible à l'action de l'État. C'est à elle seule à fournir ses ressources; mais c'est à elle seule à disposer de ses ressources. Tel est, nous le répétons, le droit naturel, et tel est très-certainement en Belgique le droit écrit. Mais laissons sur ce point la parole à M. Thibaut. On ne peut mieux dire :

« Les principes constitutionnels en matière d'impôts, lisons-nous dans le discours de M. Thibaut, sont fixés aux articles 110, 111 et 112 de la Constitution.

« Il y a trois sortes d'impôts : les *impôts généraux*, qui s'étendent à tout le pays, qui frappent la généralité des citoyens; les *impôts provinciaux*, qui s'arrêtent aux limites de la province; les *impôts communaux*, circonscrits dans les limites de la commune.

« L'État, les provinces, les communes, ont des obligations spéciales à remplir à l'égard des citoyens, et c'est le fondement de leur droit respectif à établir des impôts. « Le but du législateur, » dit M. Ch. de Brouckère dans un Mémoire sur les impôts communaux qui nous a été distribué, « le but du législateur, en divisant les obligations entre les communes, a été de fortifier l'intervention des citoyens dans le règlement des charges qu'ils supportent (c'est-à-dire des impôts), et d'alléger par un concours et un intérêt direct le fardeau général. »

« Cette division des obligations et des charges est vieille dans notre Belgique. La Constitution ne l'a pas inventée; elle l'a maintenue et réglée en ces termes :

« Art. 108. Les institutions provinciales et communales sont réglées « par des lois. Ces lois consacrent l'application des principes suivants...
 « 2° *l'attribution aux conseils provinciaux et communaux de tout ce qui est « d'intérêt provincial et communal.* — Art. 110. Aucun impôt au profit de « l'État ne peut être établi que par une loi. Aucune charge, aucune imposi-
 « tion provinciale, ne peut être établie que du consentement du conseil pro-
 « vincial. *Aucune charge, aucune imposition communale, ne peut être éta-
 « blie que du consentement du conseil communal.* »

« De ces trois paragraphes de l'article 110 il résulte que *les impôts généraux ne peuvent être établis qu'au profit de l'État. Au profit des provinces il ne peut y avoir que des charges ou impositions provinciales; et AU PROFIT DES COMMUNES, DES CHARGES OU IMPOSITIONS COMMUNALES.*

« Les obligations communales, écrivait encore l'honorable M. Ch. de Brouckère dans le Mémoire que j'ai cité, « doivent se résoudre en recettes ou « en impôts également communaux. »

« Ainsi, à l'État les impôts généraux votés par les chambres; aux provinces les impôts provinciaux votés par les provinces; aux communes les impôts communaux votés par les conseils communaux. C'est une division bien nette, bien claire, qui s'accorde avec la division du territoire, avec laquelle est en harmonie la loi électorale, qui est fondée sur nos traditions historiques, qui satisfait la raison et qui sauvegarde la liberté communale. Elle est tellement absolue, qu'il ne serait pas permis aux trois branches du pouvoir législatif réunies d'imposer une commune, fût-elle riche, au profit d'une autre commune, fût-elle pauvre. Loin que le pouvoir législatif puisse établir un impôt général au profit de quelques communes, il ne peut même établir une imposition communale dans une commune et à son profit exclusif, si ce n'est du consentement du conseil communal. La liberté provinciale ou communale, en cette matière, est posée par la Constitution comme une limite aux empiètements du pouvoir central.

« Le quatrième paragraphe de l'article 110 n'accorde au pouvoir législatif d'autre droit que celui de déterminer les exceptions dont l'expérience aura démontré la nécessité, *relativement aux impositions provinciales ou communales.* Ainsi la loi peut interdire, DANS UN INTÉRÊT PUBLIC, aux communes de puiser à certaines sources de revenus; et je conviens avec l'auteur du projet et la section centrale qu'en vertu de ce paragraphe le pouvoir législatif peut supprimer les octrois. Ainsi encore le pouvoir législatif a pu imposer aux communes des centimes additionnels pour pourvoir à l'entretien et à l'amélioration de la voirie vicinale. Mais évidemment on ne peut conclure de là que le législateur a aussi le droit d'établir *des impôts généraux au profit de quelques communes.* Car ce ne serait plus une exception relativement aux impositions communales; ce serait une exception au principe que *les impôts généraux ne peuvent être établis qu'au profit de l'État.* Ce serait confondre des choses que la Constitution a voulu séparer et distinguer soigneusement. »

Rien de plus net, on le voit, que cette *consultation* de droit public, et l'on ne s'étonnera pas que nous ayons cru devoir la reproduire intégralement. Le point qu'elle éclaircit était le point capital du débat chez nos voisins; et c'est en tout pays, comme en Belgique, un point important et grave; car, si les textes diffèrent, les principes sont partout semblables, et semblables aussi sont partout l'utilité, la nécessité même de les rappeler et de les défendre. M. Thibaut, après cette exposition si claire, fortifie ses conclusions par d'autres considérations et d'autres arguments dont on a pu avoir ci-dessus un aperçu, et il ajoute cette phrase décisive :

« Supposez la loi votée et exécutée : le budget des villes à octroi sera formé, POUR LA PLUS FORTE PART, 1° de sommes payées à titre d'impôt par elles, quoique leurs conseils ne les aient pas votées, et 2° de sommes payées à titre d'impôt par d'autres communes, sans l'assentiment de leurs conseils. » Si bien que, « non-seulement les communes en général, auxquelles d'après le projet on restitue une partie de ce que leurs habitants auront payé, n'auront plus la liberté de s'imposer elles-mêmes à leur profit, comme elles l'entendront, mais que LES COMMUNES RURALES N'AURONT PAS MÊME LA LIBERTÉ DE NE PAS S'IMPOSER AU PROFIT DES VILLES. »

A de pareilles critiques il n'y a pas de réponses, et c'est en vain que M. le ministre, et avec lui quelques-uns de ses fidèles, ont essayé d'en faire. Elles étaient réfutées d'avance, et le plus souvent par eux mêmes.

Que penser, par exemple, de cette assertion, sérieusement émise par M. Frère, que « la situation nouvelle, bien loin de menacer la liberté des communes, aurait au contraire pour résultat d'accroître, dans une large mesure, leur indépendance, parce que désormais elles auraient un titre, et ne seraient plus réduites à solliciter des subsides? » A peu près ce qu'on peut penser de cette félicitation, adressée par le même M. Frère, et avec le même sérieux, aux communes pauvres sur leur pauvreté : « Tant mieux pour celles qui reçoivent le moins, elles auront plus de chances de voir accroître leur part. » — « Ce tant mieux n'est-il pas magnifique? » comme le disait M. Tack; et voilà-t-il pas un précieux secret pour assurer le bonheur et l'indépendance des gens? Il ne s'agit que de régler toutes leurs affaires par actes immuables, afin qu'ils aient des titres, et de les dépouiller de tout, afin qu'ils aient plus de chances de voir leur situation s'améliorer. La majorité a trouvé cela bon; c'est son affaire. Pour nous, nous n'avons qu'une chose à dire, c'est que nous sommes de l'avis de Pascal : « Il est plus facile de trouver des moines que des raisons. »

VI

Nous n'insisterons pas. M. le ministre des finances lui-même, en rappelant les paroles d'un de ses plus recommandables prédécesseurs, M. Liedts, a suffisamment caractérisé « ce système *détestable*, qui a pour effet de supprimer toute espèce d'impôt communal pour le remplacer par un impôt général¹. » Et M. le ministre de l'intérieur, en proclamant « qu'il n'est pas indifférent au progrès des mœurs publiques que le contribuable sente le poids de l'impôt, » en rappelant que, « dans les pays libres, comme aux États-Unis, c'est l'impôt direct qui domine, » en remarquant enfin que « le contribuable communal est bien plus attentif à l'emploi de ses deniers lorsqu'il verse directement dans la caisse publique que lorsqu'il paye indirectement, d'une manière insensible, au moyen des impôts de consommation, » s'est chargé d'achever le tableau. Les orateurs de l'opposition n'ont rien dit de plus concluant et de plus fort. Et, quand M. Vermeire, critiquant le projet de 1860, a prononcé ces paroles remarquables : « On semble appliquer ce principe dissolvant qui ne voit de salut pour la société qu'à la condition que toutes les sources productives de l'activité humaine remontent vers l'État et en découlent pour aller se répandre d'une manière aussi arbitraire que peu équitable dans les couches individuelles de la société, » il n'a fait que formuler l'opinion que se formera inévitablement de la loi de 1860 tout homme droit et éclairé qui aura pris la peine de l'étudier. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dès 1856, et à l'occasion d'une proposition émanée de l'initiative d'un représentant, M. Jacques², ce jugement avait été porté, et qu'il l'avait été, à ce qu'il semble, avec l'assentiment unanime de la Chambre.

« Confier au pouvoir central, disait alors le rapporteur, M. Alphonse Van denpeereboom, *la mission d'encaisser et de répartir les recettes commu-*

¹ Voici les paroles textuelles de M. Liedts (*Annales parlementaires*, 1853, p. 54) : « Qu'on remue la question tant qu'on le voudra, on n'arrivera jamais à substituer aux octrois un *impôt général*, un impôt supporté par le pays tout entier. Je ne prétends pas inférer de là qu'il n'y ait rien à substituer à ce qui existe; mais ce serait un *SYSTÈME DÉTESTABLE que de vouloir mettre à la place des octrois AUTRE CHOSE QUE DES RESSOURCES COMMUNALES*. Toute loi qui aurait pour but de substituer aux octrois actuels un impôt général qui frapperait tout le pays sera combattue par le gouvernement, aussi longtemps du moins que j'aurai l'honneur de siéger sur ce banc. »

² Celle que repoussait M. Liedts dans les paroles ci-dessus citées.

nales, c'est un système condamné par la science économique et par les principes administratifs. « Il n'est autre, dit un économiste célèbre, que le développement exagéré d'un système de centralisation qui retirerait toute vie aux extrémités du corps social pour porter toute la force vitale vers le centre. Les conseils municipaux n'auraient plus, dans chaque commune, qu'à régler l'emploi de la pitance plus ou moins grasse que le gouvernement leur allouerait. Mais bientôt cette attribution même leur échapperait; car comment un ministre pourrait-il équitablement répartir les revenus sans prendre connaissance des besoins de chaque localité? Et, s'il discutait l'importance de ces besoins, ce ne serait en définitive autre chose que régler les dépenses en même temps qu'il déciderait du revenu. Le ministre aurait donc à régler les moindres dépenses des plus petits villages. Mais alors les communes n'auraient plus intérêt à soigner des propriétés productives; les grandes villes ne pourraient plus contracter d'emprunt pour la création d'un établissement utile; car, l'intérêt d'un semblable emprunt devant être pris sur le fonds commun, autant vaudrait que le trésor central fit exécuter lui-même à ses frais tous les établissements utiles du pays. *L'application d'un plan semblable ne serait donc qu'un pas de plus dans le système de COMMUNISME vers lequel ne nous pousse déjà que la centralisation administrative.* » (H. Say, *Journal des Écon.*, 1842.)

« Et que deviendrait la liberté communale ?

« Le droit de gérer ses biens et ses finances, de voter librement l'impôt, est pour la commune, comme pour la nation, la plus vitale des libertés, la base de toutes les autres; sans examiner si, dans son origine, ce droit fut communal ou régalien, constatons avec l'histoire que les bourgeois de nos communes en ont toujours compris l'importance, et que, pour le conquérir et le conserver, ils n'ont reculé devant aucun sacrifice.

« La commune a-t-elle donc si largement abusé de ses libertés qu'il faille les restreindre aujourd'hui? Ne pouvons-nous comparer avec orgueil nos communes belges aux municipalités, aux paroisses des autres pays? Ces monuments civils et religieux, qu'on retrouve dans les moindres villages même, et qui font l'admiration de la génération actuelle, ces institutions de bienfaisance richement dotées et sagement régies, ces voies de communication faciles et presque générales; qui donc a créé, amélioré, conservé et défendu cet ensemble magnifique? La commune libre, puissante et sage, qui a plus fait pour la gloire, l'honneur et la prospérité du pays, que les ducs, marquis, comtes et gouvernements étrangers, qui, depuis plusieurs siècles, ont régi nos diverses provinces.

« Ne perdons pas de vue que notre régime communal est le caractère distinctif de notre organisation intérieure et de notre nationalité; la domination étrangère n'a jamais pu effacer ce caractère, et souvent elle a été renversée pour l'avoir méconnu; la liberté communale a fait notre gloire dans le passé, elle est notre force dans le présent; elle sera pour l'avenir la garantie la plus sûre de notre indépendance. »

Ainsi parlait, il y a quatre ans seulement, au nom de la section centrale d'alors, et avec l'approbation de ses collègues, l'auteur du

premier grand rapport *législatif* sur la question des octrois ¹. Il déclarait ensuite, *comme une chose que « l'on ne peut nier, que l'immense majorité des administrations locales gèrent les finances publiques avec un soin et une parcimonie que l'on chercherait en vain dans les sphères administratives plus élevées. »* Et il résumait son opinion et celle de la section dont il était l'organe en ces termes : « La réforme des impôts communaux ne peut se réaliser que par les communes, ou du moins avec leur concours : *leur imposer par la loi tout un système nouveau d'imposition serait attenter à leur liberté la plus précieuse et la plus vitale, et leur enlever un droit qu'elles possèdent depuis des siècles.* »

Comment se fait-il que les recommandations si sages de 1856 aient été si complètement mises de côté en 1860? Comment, pour mieux dire, a-t-on pu les rappeler sans y conformer sa conduite? Et comment, puisqu'on répétait dans le nouveau rapport les éloges de l'ancien pour les « franchises communes » d'où est sortie la « nation; » puisqu'on rendait plus que jamais hommage aux principes de l'indépendance locale et de l'égalité devant l'impôt; puisqu'on ne craignait pas même de déclarer ouvertement dignes de « condamnation ² » toute mesure contraire à l'un ou à l'autre de ces biens sacrés et tout homme capable de proposer une pareille mesure; comment, disons-nous, a-t-on pu en venir en fin de compte à fouler aux pieds, comme nous venons de le constater, la liberté et la justice? Peut-être pourrions-nous nous dispenser d'expliquer cette apparente singularité; car nous ne sommes pas tenu de scruter les intentions et de juger les mobiles : c'est assez de faire connaître les faits et d'essayer d'apprécier les actes. Mais les mobiles ici ne sont pas seulement transparents, ils sont instructifs; et ce serait, nous le croyons, ôter aux faits eux-mêmes la meilleure part de leur importance et de leur valeur que de ne pas en tirer à l'occasion les leçons salutaires et les enseignements moraux qu'ils portent avec eux.

La véritable raison pour laquelle un ministère renommé pour son habileté, soutenu par le sentiment public et appuyé sur un parti puissant, n'a pu mettre au jour, après un long et laborieux enfantement, qu'une combinaison informe et sans vie, c'est, nous n'hésitons

¹ La commission de 1848, celle qu'on appelle d'un commun accord la grande commission, n'était qu'une commission *administrative*.

² « Si un seul de ces reproches était fondé, » disait dans son rapport M. E. Van-denpeereboom, après avoir rappelé les « deux griefs principaux de l'opposition, » — « il faudrait condamner le projet de loi présenté; si tous les deux étaient fondés, condamner en outre le ministre ne serait que juste. »

pas à le dire, cette *habileté* même et le désir trop vif de ne rien perdre des appuis qui le soutenaient. La cause de son échec (car il faut appeler échecs, à notre avis, quand il s'agit de réformes publiques, ces triomphes officiels, éclatants au jour du scrutin, mais sans influence efficace sur l'avenir), c'est qu'il s'est préoccupé du succès plus que du droit, qu'il a fait de la politique et non de la science, de la *pratique*, s'il faut le dire, et non de la *théorie*, et qu'au lieu de chercher résolument, comme l'enseigne un précepte éternellement vrai, LA JUSTICE QUI DONNE LE RESTE PAR SURCROÏT, il a songé d'abord à se concilier ces suffrages des hommes que la justice ne rallie pas toujours du premier coup, mais que les concessions les plus excessives n'obtiennent jamais par contre qu'en passant. Il a suivi, en un mot, la tactique ordinaire des hommes politiques, et elle lui a réussi comme elle leur réussit d'ordinaire.

Nous ne condamnons pas, assurément, par un arrêt général et sans appel, les hommes politiques. On est, au contraire, à notre avis, beaucoup trop prodigue envers eux d'accusations violentes et d'imputations injurieuses, et nous n'admettons pas, quant à nous, que ces hommes, élevés peu à peu au-dessus des autres par le talent, par la science, par l'énergie du caractère et par la persévérance soutenue de la volonté, soient communément, comme il est de mode de le dire, des intrigants sans entrailles et sans foi, dignes de l'exécration et du mépris du genre humain, qu'ils exploitent sans pitié. Mais nous n'admettons pas davantage, nous l'avouons (et ce n'est pas pour un pays ou pour une époque, mais pour tous que nous parlons), que les qualités et les mérites de la plupart d'entre eux les placent nécessairement dans une catégorie supérieure au reste des hommes. Nous pensons qu'ils restent sujets presque tous, au milieu de leurs grandeurs, aux infirmités et aux faiblesses du vulgaire, et nous croyons qu'ils portent presque toujours, dans le maniement des affaires publiques, à la fois cette âpreté et cette mollesse que nous portons habituellement nous-mêmes dans le maniement de nos affaires particulières. Nous croyons notamment qu'ils n'ont guère, en général, cette intrépidité de courage qui sait aborder sans emportement, mais affronter sans défaillance une défaite probable; cette foi vivante dans la vérité et ce souverain respect pour les hommes qui tiennent la force morale pour la plus grande et la plus irrésistible des forces matérielles; ce sentiment invincible et profond de la nécessité et de la valeur du droit qui mesure à la part du droit dans les institutions humaines la puissance et la beauté réelles de ces institutions. On veut le bien, et qui ne le veut pas? Mais, pour l'atteindre, on n'est pas résigné à tout, même à le voir accomplir par un adversaire et à sa gloire; on préfère, comme le disait l'*Économiste*, « les voies faciles

aux voies justes; » et l'on oublie, au risque de le faire oublier aux autres, que la prospérité sociale, comme le salut individuel, « souffre violence, » et que les chemins de traverse n'ont de facile et de court que l'apparence. Le ministère belge, nous le croyons, voulait réellement introduire dans le régime financier de la Belgique d'utiles réformes; et, en préluant par « l'abolition des douanes intérieures à la réforme des douanes extérieures, » il désirait sincèrement, nous n'en doutons pas, s'associer, pour son honneur, à ce mouvement de plus en plus marqué qui pousse les peuples vers l'adoucissement des vieilles charges et vers l'affranchissement des anciennes entraves. Mais, voyant les villes politiquement puissantes et ne les croyant pas dégagées de toute préoccupation et de tout sentiment égoïstes, il a cru devoir compter avec leur puissance et avec leurs faiblesses. Au lieu de rompre hardiment en visière à leurs préjugés et à leurs passions, il a voulu se servir de ces préjugés et de ces passions pour faire par eux ce qu'il n'osait faire malgré eux. Il est parti de « cette pensée que l'abolition des octrois ne pouvait se faire qu'avec la permission des villes ¹. » Et il a, en conséquence, subordonné toutes ses mesures à l'assentiment d'abord et bientôt au contentement des villes. Il a réussi, à ce qu'il semble : une majorité considérable a adopté son œuvre dans le parlement; les félicitations municipales et les acclamations populaires l'ont accueillie au dehors; et en ce moment même une souscription, ouverte dans les principales villes du royaume, consacre par un objet d'art offert au ministre des finances le souvenir de la « LOI-MONUMENT ² » par laquelle il a voulu immortaliser la « session de 1860. » Mais ce succès sera-t-il sans retour, et ce triomphe sans revers? La popularité ne se changera-t-elle pas bientôt, là même où elle a été la plus ardente, en impopularité implacable? Et les facilités passagères auxquelles on a tout sacrifié ne deviendront-elles pas, par une juste compensation, des embarras permanents et des difficultés insurmontables?

Ne poussons pas ces craintes jusqu'à leur limite extrême. Ne parlons pas des tentations que peut donner par la suite, aux successeurs des ministres actuels, l'exemple de ces allures peu mesurées, et ne prévoyons pas, avec certains publicistes belges, le jour où « le parti catholique, ramené au pouvoir par les fautes du parti libéral ³, » fera à son usage et « aux dépens du trésor » une seconde édition de l'œuvre de 1860, et s'écriera à son tour que « l'impôt foncier (non bâti) appartient aux campagnes ⁴, » et qu'il est temps de relever

¹ M. de Naeyer.

² Expression du rapport.

³ *Economiste* du 19 mai.

⁴ *Id.*, *id.*

celles-ci d'une subordination excessive et de les indemniser d'une spoliation trop prolongée. Bornons-nous à ce qui se voit dès maintenant, et ne signalons que les maux déjà réalisés. N'est-ce rien, nous le demandons, au point de vue de l'union intérieure, de la concorde et de la force nationale elle-même, que cette division nominative et permanente des communes en deux classes qui semble dire que tout le monde n'est pas égal devant le budget et provoque officiellement à l'antagonisme les habitants d'un même pays et les sujets d'un même prince? N'est-ce rien que cette intervention impérative et violente du pouvoir central dans les affaires locales, — pour le bien ou pour le mal des localités, il n'importe, — qui affaiblit le jeu naturel et le sentiment salutaire de la responsabilité, et tend à détruire partout, avec les conséquences de la bonne ou de la mauvaise gestion, le zèle et les lumières nécessaires à la gestion des affaires locales, et, par suite, le ressort même du caractère national? N'est-ce rien enfin, et n'est-ce pas au contraire, en soi-même et comme précédent, une chose grave et fâcheuse que cette condescendance pour les abus existants, cette faiblesse pour les habitudes mauvaises, qui accepte si aisément, au compte de la nation entière et en son nom, les suites et les charges des erreurs et des fautes de ses membres? Et M. Thibaut, en terminant le discours auquel nous avons fait déjà de si nombreux emprunts, avait-il tort de s'écrier, comme un dernier avis et par un avertissement suprême :

« Croyez-moi, messieurs, ce spectacle de communes qui se réjouissent d'être mises à la pension, de conseils communaux qui se félicitent d'être mis en tutelle, d'habitants de villes qui applaudissent à un projet de loi parce qu'il crée en leur faveur une nouvelle dîme sur les campagnes; ce spectacle n'est pas de nature à nous rendre fiers de notre civilisation et de nos progrès. Il nous prévient, d'ailleurs, de ce qui arrivera inévitablement quand l'appétit des villes se fera sentir. Habitues à faire payer en partie leurs dépenses de luxe par les communes rurales, au moyen de l'octroi, fortifiées dans ces errements par le projet de loi, elles ne consentiront ni à cesser leurs prodigalités, ni à s'imposer elles-mêmes. Maîtresses des élections dans les principaux districts, elles pèseront par leurs députés sur le gouvernement, afin de faire augmenter leur dotation au fur et à mesure de leurs besoins. Si le gouvernement cède, s'il propose quelque nouvel article 14 approprié à la circonstance, les campagnes seront pressurées de plus en plus, et le trésor public livré au pillage. Si le gouvernement résiste, peut-on prévoir les suites d'une lutte de cette nature? »

Nous espérons, nous voulons espérer, — parce que la Belgique est un pays de libre discussion, et que là où l'on peut tout dire et tout blâmer on peut aussi tout voir et tout corriger, — nous espérons, disons-nous, que les prédictions de M. Thibaut ne seront qu'un aver-

tissement utile, et qu'avant le terme assigné à la révision de la loi, des idées plus vraies, des sentiments plus équitables, auront prévalu dans le parlement et dans la nation, permettant de détourner et de prévenir les périls dénoncés par l'honorable représentant de Dinant. Nous l'espérons; nous ne l'affirmons pas. Ce que nous affirmons, c'est que ces périls sont en germe dans la loi; et que si cette loi tourne, en définitive, comme nous le souhaitons, au bonheur de la Belgique, ce ne sera pas à la sagesse du ministère, ce sera au bon sens public, réformant à temps l'œuvre vicieuse du ministère, que la Belgique en sera redevable.

VII

Ces derniers mots expriment suffisamment, sans que nous la formulions davantage, notre opinion sur la loi de 1860. Nous n'ajouterons donc pas, à un exposé dont la longueur, quoique inévitable, a dû lasser plus d'une fois la patience du lecteur, un résumé qui mettrait le comble à sa fatigue, et, nous le confessons, à la nôtre. Il est possible que l'abolition des octrois par M. Frère serve la Belgique; mais c'est à la condition que le *monument* de M. Frère ne soit qu'une tente d'un jour, un abri aussitôt délaissé qu'occupé, une planche sur l'abîme abandonnée à l'abîme. Le régime ancien était intolérable; le nouveau, s'il durait, ne vaudrait pas mieux, peut-être vaudrait-il moins; et nous serions assez disposé à dire, pour notre compte, avec un économiste fort compétent en pareille matière : « Il n'y a pas d'impôt pire que les octrois; mais l'abolition des octrois ne vaut pas la perte des libertés communales ¹. »

Mais ce régime nouveau a sur l'ancien un avantage, un seul, extérieur en quelque sorte et éphémère, mais réel, et qui peut être décisif. Il est nouveau. Or l'ancienneté est une des principales raisons de durée des abus, et n'avoir pas de passé, c'est une chance pour n'avoir pas d'avenir. Là se borne le vrai changement de M. Frère; il a ôté à l'injustice l'étai de l'habitude, c'est un succès; reste à savoir, pour que ce soit un service, si les états qu'il a substitués à l'ancien ont moins de résistance. En médecine, dans des cas graves, on remplace un mal par un autre, et quelquefois, le mal artificiel se guérissant tout seul, l'on réussit, quelquefois non. Accordons à M. Frère qu'il a fait hardiment et avec dextérité sur le corps social commis à ses soins

¹ M. G. du Puynode, à la Société d'économie politique, le 5 juin.

une de ces expériences délicates. Espérons que cette expérience tournera au bénéfice du patient; mais gardons-nous d'approuver ces hardiesses, et n'en conseillons pas l'usage : c'est un jeu auquel il y a trop à risquer.

VIII

Que si maintenant on dit que nous en parlons bien à notre aise et que ce n'est pas là une *conclusion*; si l'on nous demande de préciser et de déclarer ce que nous aurions fait à la place du ministre que nous critiquons; et comment, voulant comme lui supprimer les octrois, nous nous y serions pris pour remplacer, autrement que lui, cet impôt; nous répondrons que, sans discuter assurément comme elle devrait être discutée cette grave question, nous croyons avoir, dans mainte partie de cette étude, indiqué suffisamment plus d'une solution, sinon parfaite, exempte du moins des vices essentiels du système de M. Frère. Ces solutions, d'ailleurs, ne sont pas les nôtres; nous ne prétendons nullement au titre d'inventeur économique, et nous n'avons aucun secret pour la guérison des maladies sociales : tout notre mérite se borne à rappeler ce qui a été proposé, en Belgique même, non pas seulement au nom des hommes les plus compétents et les plus capables, mais aussi au nom de l'expérience, et avec cette autorité du *fait accompli*, si chère aux hommes pratiques; car la Belgique, on le sait, n'est pas le premier pays qui répudie l'octroi; et l'Angleterre, l'Amérique, la Prusse, bien d'autres pays encore, pourvoient par d'autres moyens aux dépenses municipales.

On pouvait adopter, par exemple, le système des *taxes locales spécialisées*, d'un usage général, avec quelques différences de formes, en Angleterre et en Amérique, et jadis usité dans plusieurs communes de la Belgique, ainsi qu'on le peut voir dans le rapport de M. Alph. Vandeppeerboom¹. Ce système, qui a pour lui une longue pratique, a aussi l'avantage d'être le plus conforme aux indications de la théorie, le plus cher aux peuples les plus libres, et d'opérer plus complètement qu'aucun autre, — en rendant toujours visible le rapport de la charge

¹ Ce rapport, très-intéressant au point de vue historique, mentionne notamment d'anciennes taxes pour le pavage et l'éclairage. Il en est de même de la proposition faite en 1851 par M. Coomans, dans laquelle on voit entre autres que Charles-Quint abolit à *perpétuité*, en 1541, l'octroi de Bruxelles, comme une occasion de « *souleries et tortures pour le simple peuple.* »

au profit, — ce rapprochement du contribuable et de l'impôt que vante à bon droit M. Rogier.

On pouvait, et nombre d'orateurs, parmi lesquels nous citerons M. de Naeyer et M. Coomans, ont insisté en ce sens, généraliser l'emploi des *capitations*, employées, dans une certaine mesure, par dix-huit cents communes; iniques et odieuses dans beaucoup, parce qu'elles y sont assises arbitrairement et sans règle, mais parfaitement acceptées dans d'autres, et faciles à ramener dans toutes, par un choix intelligent de bases précises, vers plus de justice et d'équité.

On pouvait, — et c'étaient les conclusions principales de la grande commission de 1848 et les conclusions subsidiaires de l'*Économiste* en 1860, — abandonner aux communes, pour en disposer à leur façon, le principal des contributions personnelles et des patentes; laissant tout simplement par là à chacune ce que chacune payait, sauvegardant ainsi la justice et coupant court à l'envie, et trouvant même, par une coïncidence remarquable et digne de l'être, précisément la somme de 14 millions si impérieusement réclamée par le ministre.

On pouvait, par une combinaison ou plutôt par une simplification ingénieuse dont M. Pirmez a été le principal organe, tout en conservant, selon le vœu du ministre, les *mêmes bases d'impositions*, changer la forme de la perception de manière à substituer en réalité un impôt direct à un impôt indirect, taxer les cheminées au lieu du combustible, les chevaux au lieu du fourrage, et ainsi du reste; — solution incomplète assurément, mais solution tout au moins qui supprimait les barrières, rendait l'inquisition inutile, et n'ouvrait la porte à aucune distinction fâcheuse entre les communes, non plus qu'à aucune confusion entre les fonds généraux et les fonds locaux.

On pouvait, enfin, avoir recours aux centimes additionnels, à la taxe locative, et à d'autres moyens encore que nous ne discuterons pas, mais qui valaient bien, assurément, ceux de la loi. Plusieurs, nous n'hésitons pas à le dire, malgré des difficultés apparentes et parfois aussi des difficultés réelles, eussent constitué par rapport à la loi et par rapport à l'octroi un progrès très-appreciable.

Mais il y avait, et nous tenons à le déclarer, un progrès plus grand encore à faire et une solution préférable à tout système, c'était de n'en avoir, ou du moins de n'en imposer aucun, et de laisser aux communes, en abolissant l'octroi au nom du droit public, le soin de pourvoir par elles-mêmes, au nom du droit communal, au remplacement de l'octroi. Si cette solution, qui sauvait à la fois la justice et la liberté, et qui n'eût pas été seulement une grande amélioration financière, mais une amélioration politique immense, n'a pas eu meilleure fortune au parlement, ce n'est pas, à coup sûr, faute d'y avoir été souvent

et honorablement défendue. « Je crois qu'il convient de laisser aux communes à octroi l'initiative des mesures à prendre; » avait dit, il y a des années déjà, un ministre de l'intérieur bien connu, M. Piercot. « On aurait dû laisser à la commune le soin de proposer les voies et moyens pour les remplacer, tout en leur facilitant cette transformation, » répétait M. Vermeire. « Supprimez les octrois et laissez à ceux qui les ont payés jusqu'à présent le soin d'en payer l'équivalent, disait M. Snoy; là est la vérité, là est la justice. » — « Le remplacement doit se faire avec le concours des communes intéressées, » reprenait M. de Naeyer. Et un autre orateur, dont nous regrettons de n'avoir pas cité un charmant apologue, M. Notalteirs, disait de même : « Chaque commune doit trouver en elle-même les ressources pour les remplacer. »

Nous croyons, répétons-nous, que « là était en effet la vérité, la justice; » et nous ajoutons la simplicité et la facilité même, celle qui s'accroît et non celle qui s'évanouit. Nous le croyons parce que, — comme nous l'avons dit et comme nous le redisons avec M. de Naeyer, « l'impuissance des villes n'était pas réelle, puisqu'elles ont devant elles les mêmes contribuables avec les mêmes ressources. » Nous le croyons aussi parce que, en suivant cette voie, rien n'empêchait, s'il le fallait absolument, de *faciliter* aux villes, sans mettre le désordre dans les campagnes, la transformation qu'on leur imposait, et que c'était même le procédé le plus commode pour leur montrer, par des chiffres précis et décisifs, qu'on savait avoir égard à leurs habitudes et compenser pour elles le sacrifice qu'on leur demandait. M. de Naeyer a dit, avec l'assentiment de ses collègues : « Je consens à accorder aux villes des subsides, des subsides considérables, mais momentanés, pour leur rendre moins pénible la réforme que nous leur imposons. » Ce sera une charge sans doute, je ne le méconnais pas; mais du moins ce sera une charge volontaire, patente, raisonnable, et sans péril durable pour le budget et pour la paix intérieure. « Ce sera le *pays tout entier* qui, pour s'affranchir d'une gêne qui lui pèse, s'imposera » résolument à lui-même « un grand sacrifice. Ce ne sera pas *une partie du pays* sacrifiée malgré elle à une autre partie, et une injustice » mise violemment « à la place d'une autre injustice. »

M. de Naeyer a même été plus loin, trop loin peut-être, dans la voie des concessions; car il acceptait, à la condition de le borner aux dépenses obligatoires communes à toutes les municipalités, la création du fonds commun, et il n'a rien épargné pour amener le ministère à une transaction acceptable. Mais c'était assez, pour montrer sa bonne volonté, de la proposition d'allouer aux villes un subside, et le langage que nous venons de citer n'a pas besoin de commentaires. Il nous semble qu'une telle ouverture méritait, non-seulement d'être dis-

cutée, mais d'être écoutée avec empressement. Elle montrait, de la part du principal adversaire du projet, un désir de conciliation trop rare dans les assemblées parlementaires pour n'être pas saisie comme une bonne fortune. Elle offrait, dans une circonstance délicate et difficile, le moyen de faire sans résistance sérieuse, sans injustice grave, sans appel aux passions et sans recours à la violence, par un accord unanime au contraire et comme une trêve bienfaisante aux divisions habituelles, une grande et durable réforme, utile au pays entier et digne d'être applaudie par le pays entier. M. le ministre ne l'a pas entendu ainsi. Il a été, comme l'a dit avec trop de vérité M. B. Dumortier, « la seule personne qui, » dans le cours de cette longue discussion, « se soit constamment refusée à toute concession. » Il a voulu que son œuvre passât telle qu'il l'avait conçue et proposée, qu'elle fût son œuvre à lui seul, et que nul que lui n'eût mis la main à son *monument*. Il en est venu à ses fins; il a prouvé par là sa persévérance, son talent et sa puissance. Comme succès d'amour-propre, il a le droit d'en être fier. L'avenir dira si cette fierté-là est bien entendue; s'il n'eût pas mieux valu, pour son pays et pour son nom, prouver sa modération et sa prudence; et s'il n'eût pas été plus beau et plus réellement habile même d'ensevelir au besoin, à l'exemple d'un grand réformateur d'un pays voisin dont les lauriers ne troublent pas assez le sommeil des Thémistocles modernes, son parti et son pouvoir dans le triomphe commun de la vérité, de la justice et de la concorde.

FREDÉRIC PASSY.

LA

VALLÉE DE CHAMOUNI

I

Un de nos humoristiques écrivains a dit : « Je ferais volontiers un voyage en Angleterre, si je n'avais peur d'y trouver trop d'Anglais. » En été, cette crainte devrait l'empêcher de voyager non pas dans la grande île britannique, mais dans plusieurs pays du continent. En été, je suis convaincu qu'il n'y a plus d'Anglais en Angleterre. Si jamais nous voulons réellement faire la conquête de ce royaume, il n'y a pas besoin d'armer tant de frégates, tant de canonnières et de bateaux à transport : il suffit d'attendre sournoisement le mois de juillet, et de débarquer alors sur la côte une compagnie d'infanterie, avec un préfet et un receveur général des finances. Elle pourra s'en aller tranquillement prendre possession de Londres et y installer nos deux fonctionnaires.

A cette époque de l'année, les Anglais sont saisis d'une ardeur de migration à laquelle ils ne peuvent résister. Comme les nuées de pigeons que l'on voit s'abattre dans les plaines de l'Amérique du Nord, comme les myriades de cailles qui, à certains jours, mettent en émoi toute la population de l'île de Helgoland, des légions de familles anglaises désertent à la fois leur foyer natal et abordent sur la terre de France et de Belgique. Les rues de Bruxelles et de Paris en sont inondées. Les maîtres d'hôtels, les cafetiers, les marchands, se tiennent à l'affût de cette colonie nomade et s'efforcent à qui mieux mieux d'en tirer au moins quelques plumes. De là les Anglais se ré-

pandent de côté et d'autre, sur les rives de la Moselle, dans les pittoresques vallons du Rhin, et surtout en Suisse.

A voir de quelle façon ils entrent dans ce pays, visitant d'un air superbe ses principaux sites et ses monuments, donnant leurs ordres dans les auberges, encombrant de leurs bagages les bateaux à vapeur et les wagons de chemins de fer, il semble que la Suisse leur appartient. qu'ils y reviennent comme des propriétaires, attendus chaque année par leurs valets et leurs fermiers.

Qui sait ? Peut-être qu'en réalité la Suisse leur appartient. Peut-être que, par un accord tacite, les membres de la diète helvétique, les conseils des différents cantons, les bourgmestres et les landamann ne sont que les fondés de pouvoir de la nation britannique, administrant pour elle cette belle contrée, et lui rendant secrètement compte de leur gestion.

S'il en est ainsi, nous ne devons pas être surpris de la part qu'ils ont prise dans les diverses affaires de la Suisse, des encouragements qu'ils ont donnés à la singulière colère de Genève, quand nous avons annexé à la France le Chablais et le Faucigny, et nous devons nous estimer heureux qu'ils veuillent bien tolérer nos voyages dans cette région qui est leur domaine.

En vertu de cette bénigne tolérance, j'ai pu retenir une place de coupé dans l'une des deux vastes voitures qui, chaque matin, partent de Genève pour Chamouni. Ces voitures étaient remplies d'Anglais. En me voyant seul, chétif, au milieu de cette nombreuse cohorte, il me semblait que j'étais comme un pauvre étranger sans défense en pays ennemi. Ces vaillants citoyens de l'empire britannique pouvaient bien me faire la guerre pour la fameuse réclamation du bon docteur Pritchard, pour les mariages espagnols, pour les déceptions de la noble Angleterre dans la campagne de Crimée, pour l'armement de Cherbourg, pour l'annexion de la Savoie, enfin pour une foule de griefs enracinés dans les souvenirs diplomatiques de lord Palmerston et dans les rancunes de tout véritable Anglais. Que si seulement un de ces fiers touristes s'avisait de me provoquer à une boxe pour l'honneur national, j'étais humblement obligé de reconnaître en moi-même que mes faibles poignets ne pourraient soutenir une telle lutte.

Par bonheur, en tournant mes regards vers notre conducteur, l'idée me vint que j'aurais en lui un auxiliaire, car il me témoignait une complaisance particulière, ce bon conducteur, en même temps qu'il semblait fort impatienté du ton impérieux de quelques-uns de nos Anglais, des exigences de quelques autres pour leurs coffres et leurs valises; par un surcroît de bonheur, je vis monter à côté de moi dans le coupé deux hommes qui, à en juger par leur costume et

leur physionomie, ne devaient point appartenir à la race britannique. C'étaient deux de mes nouveaux compatriotes, deux Savoisiens, un propriétaire de Cluse et un percepteur de Bonneville. Cette fois j'avais de suffisantes égides. L'intérieur et la banquette de la diligence étaient occupés par les fils d'Albion ; mais le siège du conducteur et le coupé appartenaient à la France.

La caravane est installée; la voiture part triomphalement, comme doit partir une belle voiture, élégamment attelée, qui, d'un seul coup, emmène vingt voyageurs. Une demi-heure après, nous arrivions au village de Chêne, à la limite du canton de Genève. A quelques pas de là est une petite rivière et de l'autre côté de cette rivière est la Savoie.

Je n'avais pas encore vu notre nouvelle conquête, et je dois dire qu'au premier aspect elle ne m'a point paru bien séduisante. De la frontière helvétique à cette frontière du Faucigny, la transition, il faut l'avouer, est un peu brusque et le contraste un peu rude. Dans l'espace d'une demi-heure nous avons passé par un des plus élégants quartiers de Genève, puis par une riante campagne, entre une double rangée de jardins fleuris et d'habitations aristocratiques. Chêne, que nous venons de traverser, est un riche et industriel village qui, au temps de notre premier Empire, était un de nos chefs-lieux de canton, qui depuis cette époque n'a fait que s'agrandir. Et devant nous est Maillesulaz, misérable hameau; des maisons grossièrement bâties avec du plâtre et des poutrelles, des cabanes délabrées, des haillons suspendus aux portes et aux fenêtres, des enfants à moitié nus qui viennent implorer notre charité d'une voix suppliante, en nous tendant leurs petites mains amaigries; des vieillards qui d'un ton plus dolent sollicitent la même aumône, et des goitreux qui désirent nous émouvoir par leurs difformités.

Mes deux compagnons de voyage remarquent l'impression que j'éprouvais à ce premier spectacle de leur pays natal, et le propriétaire de Cluse me dit : « Vous voyez la condition que notre gouvernement nous a faite. Nos rois, depuis longtemps, se sont détournés du berceau de leur dynastie. Ils ont embelli Turin. Ils ont tenté d'agrandir leur pouvoir d'un autre côté, et la pauvre Savoie a été fort maltraitée. On ne s'est souvenu d'elle que pour lui demander de rigoureux impôts, et l'on n'a rien fait pour améliorer sa situation matérielle. Ce n'est pas sans raison que nous nous sommes réjouis d'être réunis à la France. Nous savons que la France est une grande et libérale puissance. Nous espérons qu'elle dirigera vers nous sa vivifiante action, qu'elle nous fera des routes, des canaux, des chemins de fer peut-être, qu'elle relèvera nos édifices publics qui tombent en ruine, et reconstruira nos écoles. Nous avons confiance en elle, et nous sommes fiers d'arborer son drapeau. »

En écoutant ces paroles prononcées avec une naïve franchise, je songeais à ces mariages qui s'accomplissent parfois entre une pauvre, honnête ouvrière et un riche patricien. La Savoie me représentait l'humble fiancée qui n'a pour tout bien que sa vertu et sa beauté, et notre pays de France, le galant époux qui doit lui donner une magnifique corbeille, des fermes et des châteaux.

J'espère que nous n'aurons qu'à nous réjouir de cette union si subitement accomplie, malgré les colères de la Suisse, l'hostilité de l'Angleterre et le mauvais vouloir de l'Allemagne. Mais ceux-là se trompent qui croient à la prompte, intime association de divers États unis l'un à l'autre par la puissance du glaive, ou par un traité de paix, et ceux qui en ce moment proclament avec tant d'ardeur l'unification de l'Italie éprouveront dans la joie de leur rêve plus d'une déception. Il a fallu des siècles et la sagesse des plus grands ministres pour assimiler peu à peu au cœur de la France ses différentes conquêtes, pour fonder l'unité de notre monarchie. Maintenant encore la Bretagne, l'Alsace, la Navarre, conservent un caractère distinct. La Lorraine et la Bourgogne se souviennent de leurs anciens ducs, et, longtemps après la victorieuse entrée des troupes de Louis XIV à Dôle et à Besançon, des Francs-Comtois se faisaient ensevelir la face contre terre, afin de protester jusqu'après leur mort contre la domination de l'étranger.

Si notre épousée savoisienne n'est pas riche, en revanche elle est belle, réellement très-belle, et plus d'un artiste et plus d'un poète la préféreraient à de grosses cités gonflées de marchandises et bourrées de sacs d'écus.

De Genève à Chamouni, on compte environ dix-huit lieues, et le long de cet espace, à chaque instant, on est surpris par un nouveau point de vue. C'est d'abord le mont Salève, dont on distingue très-nettement à quelque distance de Genève les crêtes les plus saillantes et les faces de rocs perpendiculaires. C'est le mont Blanc, qui apparaît à l'horizon dans sa sublime majesté. C'est la vallée de l'Arve, qui se déroule en différents contours jusqu'au delà de Chamouni. Elle n'a point la teinte brillante ni la transparence des eaux de la Suisse et du Tyrol, cette rivière savoisienne qui descend du col de Balme. Elle est chargée de graviers ou de molécules d'une terre crayeuse qui lui donnent une couleur blanchâtre. L'Arveiron, le Bonnant, le Giffre et les autres ruisseaux qui s'épanchent dans son lit, y portent également du sable et du limon, et, à voir cette rivière courir impétueusement vers le bassin du Rhône, on dirait qu'elle a hâte de se purifier dans ce fleuve, comme il s'est lui-même purifié dans le lac de Genève. Chacun sait que le Rhône entre dans ce lac avec une teinte jaunâtre et en sort avec un éclat lumineux comme une flèche d'acier : « Arrowy Rhon, » dit Byron. Un écrivain compare cette transformation à celle des âmes,

décrite dans les harmonieux vers de Dante. Le Léman est le purgatoire de ce fleuve chargé de matières impures.

*Della santissima onda
Rifatto sì, come piante novelle
Rinnovellate di novella fronda
Puro e disposto a salire alle stelle.*

Si terne que soit la rivière de l'Arve, elle offre aux regards, par la variété de ses mouvements et la diversité de ses circuits, plus d'un aspect agréable. Tantôt elle est comprimée entre des rochers, où elle bondit comme un coursier irrité du frein qui subjugue son ardeur; tantôt elle coule indolemment dans un large bassin; tantôt elle se répand dans une vaste prairie, enlace des îles verdoyantes, arrose des massifs d'arbres fruitiers; tantôt, enfin, elle se resserre sous les arches d'un pont, et semble reconnaître docilement la puissance de l'homme. Çà et là, comme le Mississipi, elle dépose sur ses rives un limon qui peu à peu élargit le champ de l'agriculteur; çà et là aussi, quelquefois, comme le Rhône, la Loue, la Kintzig et tant d'autres méchantes eaux, elle s'élance furieusement hors de son lit, dévaste les campagnes, appauvrit et épouvante les communautés de laboureurs. Il y a longtemps qu'on pense à entraver ses funestes débordements. Les Savoisiens espèrent à présent que la France leur fera des digues salutaires.

La route qui traverse cette vallée doit être aussi sur certains points très-améliorée, et sur d'autres complètement réformée. La diligence qui part le matin de Genève avec un vigoureux attelage n'arrive que le soir à Chamouni: un temps viendra où l'on fera aisément ce trajet en moins de six heures. Mais, en abrégeant la durée de ce voyage, les ingénieurs diminueront nécessairement l'idéale jouissance du voyageur.

Telle qu'elle est, cette route, dans son tracé un peu primitif, dans ses brusques circuits et ses pentes rapides, je voudrais la revoir. Le temps ne paraît pas long, quand on n'est point tenu de se rendre en toute hâte d'un lieu à un autre comme un agent de commerce, ou un courrier de cabinet, quand on parcourt une contrée vraiment pittoresque. Cette vallée de l'Arve est comme un beau livre d'images dont on se plaît à voir chaque feuillet et qu'on désire contempler à loisir, images riantes et gracieuses, images superbes et grandioses, les plus grandioses de l'Europe. Ici, de frais vallons où s'épanouit dans les champs de blé le bluet et le coquelicot; là, de longues avenues d'aunes, de hêtres, de noyers, ou de mystérieuses forêts de sapins; puis, de tous côtés, les collines revêtues d'une abondante

végétation et des montagnes gigantesques : le Brezon, le Môle, les Voirons, l'Aiguille Varens, pareille à une des pyramides de l'Égypte; plus loin, le Buët et les autres cimes aériennes couvertes de neiges éternelles.

Ces montagnes étonnent les regards par la variété de leurs formes et de leurs couleurs. On y voit de larges bandes de matière calcaire qui aux rayons du soleil reluisent comme des façades nouvellement blanchies, des pointes de rocs qui par leur escarpement défient le chasseur de chamois le plus agile, des masses de pierres arrondies comme des tours, taillées à angle droit comme des bastions, ou fendues de distance en distance comme des créneaux, des échancrures produites par d'orageux éboulements, et enfin des zones de verdure.

Sur le Môle, il y a de vastes pâturages où les femmes du village voisin conduisent au printemps leurs bestiaux, comme les *sennerines* du Tyrol et de la Styrie. Ces femmes habitent de misérables cabanes en pierres sèches et en bois, sans cheminées, et elles restent là tout l'été, très-solitaires et très-occupées, car elles doivent non-seulement garder leurs troupeaux, traire leurs vaches, faire du beurre et du fromage, il faut qu'elles fassent, en outre, leur provision de combustible, et, ce qui est plus pénible, leur provision d'eau : les sources les plus rapprochées sont à une lieue de distance des pâturages. Dans les temps ordinaires, la rosée du matin suffit pour désaltérer les bestiaux, et l'on dit même que les vaches soumises à ce régime donnent un lait meilleur; mais, dans les temps de sécheresse, il faut bien les conduire à l'abreuvoir, ou aller chercher les seaux d'eau nécessaires pour apaiser leur soif, et c'est une rude tâche.

Ce sont les femmes aussi qui, le plus souvent, vont faucher l'herbe touffue des enclos réservés et cueillir celle qui pousse dans des fissures de rochers, ou sur des pointes escarpées que les bestiaux ne peuvent atteindre. Cette herbe est amoncelée sur le sol, en forme de meules, comme celles qu'on voit en automne dans plusieurs de nos provinces. Quand l'hiver est venu, quand la neige aplanit les aspérités du terrain, ceux à qui cette récolte de foin appartient vont la chercher. Ils la lient dans des filets et la font rouler au bas de la montagne.

Malgré l'activité et la vigilance des bergères du Môle, souvent elles ont à déplorer des accidents qui, dans leur chétive fortune, sont de vrais désastres. Souvent il éclate sur cette montagne des coups de vent subits, impétueux, irrésistibles. Les vaches qui, par malheur, paissent alors sur la lisière d'un roc, sur la pente d'un précipice, sont enlevées par l'onragan et jetées dans l'abîme.

Sur un des pics de ce même Môle, on voit encore les ruines d'un ancien château dont la chronique se lie à notre histoire de France.

Là résidaient jadis les barons de Faucigny. Au treizième siècle, il ne restait de cette ancienne maison qu'une fille nommée Béatrice. Elle épousa le Dauphin de Vienne, et lui transféra par ce mariage tous ses droits sur les domaines dont elle avait hérité. Des discussions de famille l'ayant irritée, elle se retira chez son cousin Amédée de Savoie, surnommé le Grand, et lui légua en mourant tous ses biens. De là une longue guerre entre la maison de Savoie et celle du Dauphin, jusqu'à ce qu'enfin Humbert II, découragé, abattu par la mort de son fils, abandonnât sa principauté à Philippe de Valois. La paix se fit à la condition que la France garderait le Dauphiné, et que la Savoie entrerait en possession des domaines de Béatrice.

Sur les pentes des Voirons s'étendent, comme sur le Môle, des pâturages considérables, des forêts et même des champs de céréales. Longtemps on a vu des pèlerins gravir pieusement la sommité de cette montagne, qui s'élève à cinq mille cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y avait là une chapelle consacrée à une madone très-vénérée dans le pays. On l'appelait Notre-Dame des Voirons. Près de cette chapelle, il y avait un couvent de bénédictins. Sur cette cime solitaire, aride et couverte de neige une grande partie de l'année, les pauvres religieux vivaient d'une vie de souffrances et de privations. Dans l'austérité du régime de la communauté, dans la rigueur des longs hivers, ils contractaient pour la plupart des maladies incurables. Mais ils s'encourageaient l'un l'autre à souffrir avec une placide résignation, en se disant que dans un autre monde ils seraient récompensés de leur dévouement au culte de la Vierge. Un jour, un incendie éclata dans leur habitation et la détruisit en entier, à l'exception d'une voûte en pierre. Les religieux demeurèrent encore deux ans sous cette voûte ouverte à la pluie, à la neige, à tous les vents. Enfin, comme ils ne pouvaient reconstruire leur cloître, l'évêque fit transporter à Annecy la madone que ces fidèles gardiens ne voulaient point abandonner, et ils la suivirent dans cette ville.

Cette Vierge des Voirons était la patronne du pâtre et du chasseur, et sa chapelle était remplie d'*ex-voto* offerts par un grand nombre de braves gens de la contrée, qu'elle avait détournés des précipices ou protégés contre les avalanches.

Un jour, deux enfants du village de Cranve, en jouant et en courant l'un après l'autre sur les pentes de la montagne, finirent par s'égarer. La nuit vint, une froide nuit de novembre; le ciel était sombre, la terre couverte de neige. Devant les pauvres étourdis, pas la moindre trace de chemin, et ils étaient accablés de fatigue. Cependant leur père et leur mère, ne les voyant pas revenir, les appellent avec inquiétude, puis regardent de tous côtés, puis attendent encore avec un vif battement de cœur, puis enfin vont les chercher. Avec

quelques charitables voisins qui s'associent à leurs anxiétés, avec des clochettes et des torches de résine, ils gravissent les crêtes des Voirons; ils crient à haute voix, ils font résonner dans le silence de la nuit ces clochettes argentines des troupeaux qu'on entend de si loin. Enfin, après avoir longtemps erré dans différentes directions avec une anxiété et une douleur qui, à tout instant, ne faisaient que s'accroître, ils trouvent les deux enfants couchés dans un étroit ravin, sur la lisière d'un roc taillé à pic. L'ainé avait ôté sa veste pour en revêtir son petit frère et le tenait serré dans ses bras pour le mieux réchauffer. Tous deux dormaient; mais, au moindre mouvement, ils étaient exposés à rouler dans le précipice. Ceux qui les découvrirent dans cette effroyable situation ne doutèrent pas que Notre-Dame des Voirons ne les eût elle-même arrêtés au bord de l'abîme, et se firent un religieux devoir de suspendre aux murs de sa chapelle un nouvel *ex voto*.

A quelques lieues de là, dans le village d'Arrache, il existe un autre monument de la piété d'un Savoisien. Au seizième siècle, un enfant de ce village, nommé Nicolas Fluquet, disait adieu à son humble cabane, à ses pauvres parents, et se mettait en route pour aller chercher fortune en pays étranger. Il n'avait pour tout bien qu'une marmotte que son père avait prise l'hiver dans une des grottes de la montagne; mais il était doué d'une aimable physionomie, d'une honnête et intelligente nature, et sa mère lui avait souvent dit que le bon Dieu n'abandonne point ceux qui restent fidèles à ses commandements. Il partait avec cette confiance, avec la gaieté de son jeune âge, chantant et dansant, et faisant sauter sa petite compagne pour les gens charitables qui lui donnaient un morceau de pain dans le jour ou un asile dans la soirée. Il traversa ainsi toute la Suisse, plusieurs États de l'Allemagne, et, de village en village, de cité en cité, il alla jusqu'à Vienne. Un beau matin, dans cette capitale de l'Autriche, il s'arrêta par hasard devant la maison d'un bon bourgeois qui était alors assis à sa fenêtre, et qui, après avoir regardé un instant le gentil voyageur, appela sa femme et sa fille, qui n'était encore qu'une enfant. Tous trois furent charmés du spectacle inattendu que leur offrait le riant Savoisien, de la grâce de ses mouvements et de la mélodie de sa voix. La jeune fille surtout était ravie de le voir et de l'entendre, et soudain elle s'écria qu'elle voulait le voir de plus près et faire elle-même sauter sa marmotte. Nicolas fut invité à entrer dans la maison, et il y resta. Il devint le compagnon de la petite Lucy, il courait avec elle dans le jardin, il lui enseignait la danse rustique de ses montagnes, et quelquefois il lui faisait de merveilleux récits des glaciers de la Savoie et des terribles animaux qu'on voyait rôder l'hiver dans les neiges. Les parents de Lucy étaient riches, déjà un peu

vieux, sensibles et confiants. Peu à peu ils s'attachèrent à ce pauvre émigrant que la Providence semblait elle-même avoir envoyé pour occuper leur charité et leur donner un intérêt de plus dans la vie, par l'accomplissement d'une bonne œuvre et la jouissance d'une nouvelle affection. Ils avaient souvent regretté de n'avoir pas de fils, ils en vinrent à traiter cet enfant de la Savoie comme un fils. Ils lui donnèrent des maîtres comme à leur propre fille, et se réjouirent de voir ses facultés intellectuelles se développer avec les qualités de son cœur. Nicolas et Lucy grandirent ainsi l'un à côté de l'autre, et ils s'aimèrent purement, sincèrement, et un jour vint où ils furent unis dans la cathédrale de Saint-Étienne. L'été suivant, Nicolas conduisait avec bonheur sa belle jeune femme dans son village d'Arrache, et près de la chétive cabane où il était né il construisit une église.

J'ai toujours eu une vive prédilection pour les légendes populaires. Si, comme on l'a dit, les proverbes sont la sagesse des nations, les légendes en sont la poésie. Jeune, je me suis plu à recueillir les légendes de ma province natale, puis celles d'Allemagne, de Suède, de Russie, et des autres pays que je parcourais. Maintenant je recherche celles de la Suisse, et il en est une encore dans la vallée de l'Arve que je dois citer.

Au milieu d'un roc escarpé, à plus de deux cents mètres au-dessus de la rivière, on voit une arche de dix pieds de hauteur et de vingt pieds de largeur. C'est l'ouverture d'une grotte qu'on appelle la grotte de Balme. Elle n'offre point aux regards de ceux qui la visitent le merveilleux spectacle des pilastres, des lacs, des voûtes scintillantes que l'on admire dans le dédale de l'Adlersberg en Illyrie, ni même, de l'aveu de M. de Saussure, le phénomène de la grotte d'Osselle en Franche-Comté. Mais elle s'étend dans la cavité de la montagne sur un espace de plus de dix-huit cents pieds. Elle se divise en plusieurs galeries ornées de stalactites parsemées de pétrifications, et au centre de ces galeries est un puits profond. Les habitants de la vallée disent que les fées ont fait cette retraite mystérieuse, taillé ses colonnes et creusé son puits. On disait aussi jadis que ce puits renfermait des trésors. Quelques hardis paysans essayèrent un jour d'y descendre et racontèrent qu'au moment où ils croyaient atteindre leur but ils avaient vu se lever du sein de l'abîme un énorme bouc noir armé de deux cornes monstrueuses. D'autres y rejoignent avec des scapulaires, des croix, des cierges bénits, et le bouc avait disparu, mais ils ne trouvèrent au fond de ce magique souterrain que quelques ossements de chamois.

Près de là, dans un étroit vallon, est le lac de Flaine, un délicieux petit lac alimenté par une source limpide qui s'échappe en gazouillant de son lit de mousse; un gazon vert et parsemé de fleurs sur les

bords de l'onde argentine, de grands bois de chênes tout autour, l'ombre et le silence, le charme d'une riante et paisible retraite. Si les fées habitent cette contrée, ce n'est point dans les ténébreuses galeries de la grotte de Balme qu'elles doivent se complaire; c'est dans la fraîche enceinte du lac de Flaine. Et n'est-ce pas une écharpe de fée que cette cascade d'Arpenaz que l'on voit briller à la cime d'un roc élevé, qui se balance dans les airs comme une gaze légère, s'imprègne de divers rayons de lumière comme un arc-en-ciel, et dans sa chute impétueuse rejaillit et scintille comme une poudre de diamants?

Dans cette vallée de l'Arve, à laquelle la nature a donné une singulière et imposante beauté, l'homme a fait aussi son œuvre, il a construit quelques jolis villages : Anemasse, Nangy, Contamine, Maglans, Chede, Servoz, et quelques autres petites villes agréables : Bonneville, chef-lieu d'une sous-préfecture; Sallenches, par où l'on passe pour entrer dans les gorges sauvages de Saint-Gervais; Cluse, dont le nom indique la situation. Comme notre Cluse bâtie au pied du fort du Joux, c'est une clôture dans la vallée, une porte étroite dans un défilé.

Les habitants de ces villages et de ces villes sont pour la plupart occupés de travaux agricoles. Cependant il y a là aussi quelques entreprises industrielles, notamment des fabriques d'horlogerie, et, dans la plupart des chalets et des hameaux dispersés sur les flancs et les crêtes des montagnes, des familles d'ouvriers sont toute l'année employées à tailler des rouages, à ciseler des boîtes, à émailler des cadrans. Mais du haut de ces mêmes montagnes descendent en hiver les avalanches qui dévastent les champs et les bois, et au printemps les torrents impétueux qui se joignent à l'Arve et le font déborder. Sur ces mêmes montagnes, il se forme dans des terrains ardoisiers des amas d'eaux qui se grossissent peu à peu, puis minent et brisent les frêles parois qui les entourent, et tout à coup se précipitent hors de leur bassin avec une violence terrible. Ce n'est pas de l'eau pure, mais une espèce de boue liquide, mêlée d'ardoises décomposées et de fragments de rochers.

« La force impulsive de cette bouillie dense et visqueuse, dit M. de Saussure, est incompréhensible. Elle entraîne des rochers, renverse les édifices qui se trouvent sur son passage, déracine les plus grands arbres et désole les campagnes en creusant de profonds ravins et en couvrant les terres d'une épaisseur considérable de limon, de graviers et de fragments de rocs. »

Le fléau de ces flots bourbeux et des inondations de l'Arve suffit pour plonger dans la misère un grand nombre de gens qui, par le produit de leurs champs ou par les bénéfices de leur travail industriel, jouissaient d'une honnête aisance. A tout instant, dans cette

vallée qui attire chaque année tant de joyeux touristes, je vois apparaître la pâle pauvreté; à tout instant, en regardant les maigres et débiles enfants qui nous tendent une main suppliante, je me rappelle le touchant poème de Guiraud : « Pauvre petit, pars pour la France. »

Mais à présent la France vient à eux, j'espère qu'elle diminuera la cause de leur misère.

La grande route de Genève s'arrête au hameau de Saint-Martin. De là à Chamouni le chemin est si raboteux et si étroit, que les superbes diligences de la rue du Rhône ne peuvent s'y aventurer. Il faut les remplacer à cette station par des petites voitures légères. Le transbordement des bagages s'opère tandis que les voyageurs sont invités à s'asseoir à une table de fort bonne apparence tenue par une très-aimable maîtresse d'hôtel.

Dans une des petites voitures à deux places de Saint-Martin, le hasard me donne pour compagnon un vrai gentleman anglais. Qui dit un vrai gentleman anglais dit un des hommes les plus agréables que l'on puisse rencontrer. Dans le cours de ma vie, j'en ai connu quelques-uns de cette trempe, et ils sont restés dans ma mémoire comme des modèles de bonnes façons et de courtoisie.

Celui-ci, jeune encore, a le rang de lieutenant-colonel dans l'armée indienne et arrive en droite ligne de Bombay. Il a beaucoup vu et beaucoup appris, et il parle très-simplement des scènes curieuses auxquelles il a assisté dans les lointaines régions de l'Asie, et des vastes déserts qu'il a traversés.

A nous deux, nous pourrions faire par les linéaments de nos propres explorations une assez jolie carte. Lui d'un côté, et moi de l'autre, nous avons vu la plus grande partie de cette petite boule qu'on appelle le globe terrestre. Grâce à notre curiosité et à nos souvenirs de voyages, bientôt nous en venons à causer familièrement ensemble, comme si nous nous connaissions depuis longtemps.

En mesurant du regard la pointe aérienne de l'aiguille de Varens, j'interroge M. L... sur la configuration des divers embranchements de l'Himalaya. En contemplant les cimes des neiges et les glaciers de la chaîne du mont Blanc, il me questionne à son tour sur l'aspect des régions boréales ou des sommités des Cordillères, et nous allons ainsi par les sinuosités de la vallée de l'Arve, éclairant nos émotions par nos récits et agrandissant par diverses comparaisons le cercle que nous parcourons.

Par bonheur, le chariot qui nous a été assigné à Saint-Martin ne porte point le sac des dépêches. Notre postillon n'est point obligé d'arriver dans le plus bref délai à Chamouni, et, comme nous ne le pressons pas d'accélérer sa marche, il semble très-satisfait de monter tout doucement le rude chemin ouvert par la mine, taillé par le

ciseau dans les crêtes des rochers. Il ménage même le trot de ses chevaux quand du haut d'un des précipices qui dominent les flots de l'Arve nous redescendons dans les plaines, et sourit amicalement quand nous lui disons de s'arrêter. Les autres voitures continuent leur marche. La nôtre flâne comme une charrette d'écoliers. Quand nous arriverons ce soir à l'hôtel, les meilleures chambres probablement y seront prises par ceux qui nous ont devancés ; mais qu'importe ? Voici le lac de Chede avec son onde d'un vert limpide comme une émeraude et les beaux bois qui l'ombragent. Nous devons nécessairement y faire une halte. Voici le village de Servoz. Nous devons y voir une collection minéralogique formée par un paysan qui a longtemps exploré les Alpes. Voici, sur les flancs de la montagne, au pied des neiges, une bande de gazon où s'épanouit une touffe de rhododendrons, une auricule, une astrantia, et nous ne pouvons manquer de goûter là une des jouissances de la botanique.

Ah ! colonel, je n'ai rien dit, mais je vous ai vu cueillir avec soin une rose des Alpes et l'envelopper dans du papier et la placer dans votre portefeuille en vous détournant de moi, comme si vous cherchiez à me cacher une pensée mystérieuse. Si c'est à votre mère ou à votre sœur que vous destinez cette fleur des Alpes, j'espère que vous en serez tendrement récompensé ; si c'est à quelque belle Anglaise de votre cité de Bombay, puisse-t-elle ne pas avoir déjà oublié celui qui pense à elle de si loin !

The absent are the dead : les absents sont les morts, a dit un poète britannique. Ce triste axiome ne peut s'appliquer à l'amour d'une sœur, bien moins encore à celui d'une mère. Mais la femme que l'on aime, et dont on espère être à jamais aimé, qui ne sait l'effet que peut produire sur elle une trop longue absence ?

Je me rappelle un chant populaire russe que je traduisais autrefois comme l'expression d'une mélancolique pensée, qui depuis m'est apparue comme une juste image de nos affections humaines.

« O ma plaine, ma plaine déserte, ma plaine large et libre, que tu es belle à voir ! Tu es couverte d'herbes et de fleurs ; il n'y a qu'une seule chose qui pour toi soit une tache.

« Dans ton sein, ma plaine chérie, croissent des broussailles, et sur ces broussailles est posé un jeune aigle ; il tient entre ses serres un noir corbeau, et fait couler son sang sur le sol humide.

« Sous les broussailles est couché un brave jeune homme tout couvert de blessures et inondé de sang.

« Ce ne sont pas les hirondelles qui tournent autour de leur nid ; c'est une mère qui pleure comme si une rivière coulait de ses yeux ; sa jeune sœur pleure comme si un ruisseau tombait de ses paupières ; sa jeune femme pleure comme si une fraîche rosée descendait de ses cils.

« Le soleil se lèvera à l'horizon et séchera la rosée. »

A un quart de lieue environ du terrain fleuri sur lequel nous nous sommes arrêtés, à la cime d'un roc apparaissent les ruines d'un vieux château, et, d'un commun accord, le colonel et moi, nous annonçons à notre guide que nous désirons le visiter. Mais, cette fois, il se montre peu empressé d'obéir à notre fantaisie. Il ne proteste pas pour tant; mais, en se tournant d'un air inquiet vers le château, puis vers nous, il nous fait assez voir qu'il aimerait mieux nous conduire d'un autre côté.

— Qu'y a-t-il donc ? lui demande le colonel, impatienté de cette hésitation, n'avons-nous pas le temps de faire un petit détour ?

— Sans doute, répond timidement notre postillon.

— Et n'y a-t-il pas d'ici à ces ruines un assez bon chemin ?

— Certainement.

— Pourquoi donc restes-tu là à nous regarder d'un air piteux, comme si on t'imposait la plus rude corvée ?

A cette brusque apostrophe, notre postillon baisse la tête, comme s'il réfléchissait encore à une résolution difficile à prendre, puis enfin nous dit dans son naïf langage :

— C'est que, monsieur, voyez-vous, vous ne savez pas, et nous n'aimons guère à parler de ces choses-là. Ces vieux murs noirs, les gens de la vallée les connaissent bien, et personne ne se soucie de s'en approcher.

— Pourquoi donc ? s'écrie le colonel.

— Pourquoi ? Faut-il vous le dire ? Parce qu'il y a là tout un troupeau de créatures malfaisantes, des sorciers et des sorcières, des revenants et des diables.

— En vérité ! dit le colonel.

— Oui, monsieur. Les vieillards qui ont appris les anciennes histoires du pays disent aussi qu'il y a là des trésors, de quoi charger plusieurs voitures, de quoi acheter les terres de Sallenches, et même celles de Bonneville. Un jour, trois vigoureux garçons de Servoz ont voulu pénétrer dans les souterrains où ces trésors sont renfermés, mais un seul est revenu. Il a raconté que ses deux compagnons avaient été entraînés dans un tourbillon de fumée et de poussière, et que lui-même aurait péri sans son scapulaire, qui écartait de lui les démons. Mais cette aventure lui causa une telle frayeur, qu'il en tomba malade et resta plus de deux mois au lit. Depuis ce temps, personne n'a osé rentrer dans le château de Saint-Michel.

— Eh quoi ! dis-je, ce château habité par les diables porte le nom de saint Michel, qui lui-même a terrassé le diable ?

— Oui, monsieur, reprend l'honnête postillon, il l'a bien terrassé ;

mais par malheur, dit notre curé, il ne l'a pas tué. Voilà pourquoi le diable, enragé de son affront et de sa défaite, s'en venge tant qu'il peut en tourmentant les hommes trop faibles pour se défendre.

— Ainsi donc, dit le colonel, si nous t'ordonnions de nous conduire vers ces ruines, tu t'y refuserais ?

— Non pas. Mon devoir est de vous obéir, et, si vous l'exigez, je veux bien aller de ce côté-là avec vous. A vous parler franchement, pour mon propre compte, je n'ai pas grand'peur des diables, car j'ai toujours mon scapulaire sur la poitrine, et ils ne pourront y mettre leurs griffes. Mais ils peuvent me faire beaucoup de mal d'une autre façon; ils peuvent jeter un sortilège sur mes bêtes, et j'ai une femme et un enfant dont je suis l'unique soutien. Songez donc, monsieur, que, si je venais à perdre mes chevaux, nous serions bien misérables.

— Comment t'appelles-tu ? demande le colonel.

— Félix Tarrade, répond le postillon craintif.

— Eh bien, Félix, tu es un brave homme, et je te réponds que ce n'est pas moi qui t'obligerai à me conduire dans ce vilain château.

— Ni moi, ai-je ajouté.

— Merci, nous répond Félix en se remettant gaiement en marche. Vous croyez peut-être que je suis poltron. C'est vrai que là où l'on parle des sorciers et des sorcières je ne me sens pas brave; mais, pour tout le reste, je me flatte d'être aussi vaillant qu'un autre.

— Le pauvre garçon, dis-je au colonel, vous l'avez tout troublé avec vos interrogations, et par bonheur elles se sont terminées d'une façon qu'il n'osait peut-être pas espérer. Mais vous respectez donc les superstitions ?

— Oui, je les respecte toutes, même celles qui paraissent les plus puériles et les plus ridicules; car elles tiennent à un excès d'impressionnabilité, à une touchante faiblesse de notre nature humaine. Je suis moi-même superstitieux. Qui ne l'est pas ? Ceux qui se raillent le plus hautement de ce qu'ils appellent nos absurdes préjugés et nos déraisonnements se sentiront peut-être en un certain moment ébranlés à la vue de deux brins de paille placés en croix sur leur chemin, ou pâleront à l'aspect d'une araignée, ou frissonneront de tous leurs membres en sentant, comme Job, passer sur eux un léger souffle. L'homme a beau se roidir dans sa présomption contre ses infirmités, une heure vient où il est à l'improviste subjugué par une des vulgaires impressions qu'il se vantait de ne jamais éprouver, et les plus orgueilleux sont souvent par là les plus humiliés. Pour moi, je n'ai pas honte de l'avouer, je crois aux rêves, aux présages, aux pressentiments, au don de seconde vue, voire même aux apparitions. Il est vrai que je suis au service depuis vingt ans, et la vie incertaine, périlleuse,

du soldat, comme celle du marin, dispose l'esprit aux mystérieuses émotions.

— Donnez-moi la main, colonel, je suis charmé de vous entendre parler ainsi, car moi aussi je suis superstitieux.

— Vous n'êtes pourtant pas soldat ?

— Ne sommes-nous pas tous soldats dans le combat de la vie ?

— Oui, le combat de la vie, dit le colonel avec un accent de mélancolie, c'est souvent une lutte plus difficile que celle que nous avons à soutenir dans l'Inde contre des tribus en révolte, une lutte plus longue et plus décevante.

En causant ainsi, nous traversons deux profonds ravins creusés par le torrent de Nayan et par le torrent de Gria, puis, après franchi un étroit et sauvage défilé, nous entrons dans la vallée de Chamouni. Bientôt nous voyons briller à nos yeux deux de ses glaciers, le glacier de Tacconnay et le glacier plus large des Bossons.

Le premier attirait déjà vivement nos regards ; le second ne nous permit point de continuer notre route sans lui faire au moins une courte visite, et Félix, qui n'a point à redouter là un voisinage de sorcières, nous engage à faire cette excursion. Au bord du chemin est un chalet occupé par un brave homme qui, comme la plupart des habitants de ce district, est enrôlé dans la compagnie des guides. En un instant il a chaussé une paire de gros souliers, revêtu une veste de laine, il nous met à la main un grand bâton armé d'une pointe de fer, dit adieu à sa femme et à ses enfants, et nous partons.

Le glacier des Bossons s'étend sur une des pentes du mont Blanc, au pied des grands Mulets, entre la montagne de la Côte et la cascade des Pèlerins, et descend jusqu'au bord de la vallée. Il a été un temps où, en observant son développement graduel, on craignait de le voir descendre plus bas et couper la route de Chamouni ; mais depuis un assez grand nombre d'années il est resté stationnaire. On dit même qu'il s'est récemment un peu rétréci. A sa base s'élève une large arcade de neige compacte mélangée de graviers, par où s'échappe avec impétuosité un torrent qui dans son onde fougueuse entraîne des fragments de granit. De chaque côté de cette cascade sont les moraines, c'est-à-dire les amas de graviers, de sable, de débris de rochers que la glace en se contractant repousse peu à peu à ses extrémités. Car le glacier semble un être vivant qui comme une blanche hermine a horreur d'une tache. Dans son limpide élément il ne supporte aucune matière impure. Sa moraine est comme une chaussure boueuse qu'il rejette au loin avec un suprême dédain. Au-dessus de cette moraine, il apparaît comme un cristal brillant dans des scories, comme une veine d'or dans un roc brut. A le voir sur sa couche inclinée, quand le soleil l'illumine de ses rayons d'or et de pourpre,

on dirait une lave de feu arrêtée tout à coup dans son débordement et figée par le vent des régions boréales. Ses aiguilles étincellent comme des flèches de diamant, et dans leurs interstices le regard plonge stupéfait au fond d'une crevasse dont les parois ressemblent à des murailles de saphirs et d'émeraudes. Et nul oiseau ne se repose sur ce froid bassin, et nul insecte n'y bourdonne, et nul brin d'herbe n'y verdit. On n'y voit que la froide face d'une mort éternelle, on n'y entend que le sombre bruit de quelques pointes de glace qui s'effondrent, ou le murmure des gouttes d'eau qui filtrent au fond des abîmes.

Près de là pourtant est la vie, le mouvement, la verdure des bois de sapins, les joies de famille dans le chalet, les troupeaux dont la clochette résonne dans les pâturages, l'homme qui travaille, l'enfant qui joue. C'est un tableau d'un étonnant effet. C'est ce rapprochement d'un des phénomènes les plus imposants de la nature et d'une des images gracieuses de la vie ordinaire, ce contraste du glacier et du vallon, qui m'a surtout frappé. Car, si vaste et si brillante que soit la fameuse nappe des Bossons, elle ne pourrait me faire oublier les montagnes de glace du Groenland et du Spitzberg qui descendent jusque dans la mer, et les blocs de glace gigantesques que l'on voit dans ces parages flotter comme des navires, ou comme des tours mobiles, sur les vagues de l'Océan.

Quand nous redescendîmes vers la maison du guide où nous attendait Félix avec sa voiture, le soleil était couché. Une de ses dernières lueurs éclairait seulement encore comme une lampe près de s'éteindre les neiges des hautes sommités. Une ombre profonde enveloppait la plaine.

Calme et muette, assoupie sous son voile nocturne entre ses montagnes blanches, cette vallée m'apparaissait comme l'image de Juliette dans son tombeau de marbre.

Mon compagnon et moi, nous cheminons en silence, recueillis dans nos émotions. Autour de nous tout dort, ou tout semble dormir, et notre voiture roule sur un chemin désert. Peu à peu cependant, à mesure que nous approchons de Chamouni, à nos yeux brillent quelques lumières, à nos oreilles retentissent les accents de la voix humaine. Bientôt nous voyons se dessiner dans l'obscurité les toits et les façades de plusieurs larges maisons. Notre cocher accélère par un coup de fouet la marche de ses chevaux, et en un instant quel changement de scène ! Derrière nous, la solitude sauvage, les torrents et les abîmes des glaciers, les ténèbres de la vallée; devant nous, les boutiques étincelantes, les cabarets joyeux, les hôtels superbes, le monde des touristes qui, en été, occupe, anime, transforme le village de Chamouni.

II

Chamouni, *Campus munitus*, dit une ancienne charte latine, champ muni. C'est en effet un champ assez muni de bastions et de remparts par ses rocs et ses glaciers. Au dixième siècle, des bénédictins, séduits par l'austère et solennel aspect de cette thébaïde des neiges, y construisirent une chapelle et une habitation. Le comte Aymon de Genève leur donna des terres et des bois, et là, comme en tant d'autres contrées, les religieux furent les premiers habitants du désert et les premiers pionniers de la forêt sauvage. Des paysans vinrent ensuite s'établir au même lieu, et peu à peu il se forma ainsi une communauté que l'on désigna sous le nom de prieuré de Chamouni. Le prieuré l'avait fondée et la gouvernait, le prieuré avait même le droit d'en bannir quiconque ne se montrerait pas envers lui suffisamment soumis.

Plusieurs des évêques de Genève, en faisant leur visite diocésaine, pénétrèrent jusque dans cette étrange retraite. En 1606 saint François de Sales y vint à pied et logea dans une cabane du village qui existe encore. Pour accomplir ce trajet, il avait dû passer par des sentiers si difficiles, qu'il en avait les pieds meurtris et les mains déchirées. Il resta plusieurs jours dans cette petite paroisse solitaire, officia dans l'église nouvellement reconstruite, visita les malades, distribua des aumônes.

A l'heure de son départ, tous ceux qu'il avait éclairés par son enseignement, consolés par sa charité, se pressaient autour de lui pour entendre encore une fois sa sainte parole. Il monta sur un bloc de pierre qui s'élevait au bord du chemin, leur adressa une dernière allocution, puis les bénit et se mit en marche vers Sallenches.

A partir de cette époque, un long espace de temps s'écoula pendant lequel le village de Chamouni, n'ayant aucun rapport avec la gent aristocratique, les savants, et la nomade colonie de Genève, resta à peu près entièrement oublié ou ignoré. L'Arve seul arrivait à la capitale de Léman, comme un voyageur d'un lointain pays. Les bons Genevois, en voyant cette boueuse rivière tomber dans les flots épurés du Rhône, ne s'inquiétaient guère d'en chercher la source. Ils disaient qu'elle provenait d'une contrée dont les habitants avaient attiré sur eux les malédictions de Dieu; ils appelaient les cimes de neige de cette région les montagnes maudites. L'un des pics du mont Blanc a conservé ce nom.

En 1741, deux Anglais qui par hasard se rencontraient à Genève, M. Windham l'archéologue, et M. Pococke l'illustre voyageur, résolurent de remonter le cours de l'Arve et d'explorer la vallée sur laquelle ils n'obtenaient que très-difficilement quelques vagues notions. En organisant ce projet, ils croyaient bien entreprendre une tâche difficile, peut-être même périlleuse. Peut-être l'Arve leur apparaissait-il comme un autre Nil dont ils allaient découvrir l'origine dans de fabuleuses régions comme les montagnes de la Lune. Ils emportaient une tente et des provisions, comme s'ils étaient condamnés à traverser un pays nouvellement doté des bienfaits d'une révolution radicale. Ils partaient avec six de leurs compatriotes et cinq domestiques armés de pied en cap, comme s'ils devaient s'aventurer au milieu d'une tribu de Kurdes ou de Bédouins. M. Pococke se rappelait peut-être ses pérégrinations en Orient et croyait les recommencer.

Ils ne rencontrèrent sur leur route ni une de ces féroces tribus qui complètent l'aimable région gouvernementale de l'empire turc, ni une cohorte de ces vaillants champions de la régénération sociale, vaillants surtout à démolir. Ils ne furent exposés à aucune dilapidation, ils n'eurent aucun combat à soutenir. Mais ils n'employèrent pas moins de quatre longues journées à se rendre de Genève à Chamouni par d'étroits et âpres sentiers où souvent leurs chevaux trébuchaient au bord de l'abîme. A Servoz, ce village aujourd'hui si attrayant, ils ne purent trouver un gîte dans une habitation; à Chamouni ils furent également obligés de camper sous la tente. Ils firent une excursion aux glaciers voisins du prieuré, puis retournèrent à Genève.

A son arrivée en Angleterre, M. Windham excita par le récit de son excursion un très-vif intérêt. Plusieurs Anglais voulurent aller visiter ce petit coin d'un monde ignoré dont leurs compatriotes semblaient être les Christophe Colomb.

Cependant lorsque, vingt années plus tard, M. de Saussure se rendit aussi dans la vallée de Chamouni, il ne parvint pas sans peine à y trouver une demeure convenable. On ne voyait encore dans ce village qu'un ou deux misérables cabarets, où logeaient les petits marchands ambulants qui venaient acheter des morceaux de cristal, des cornes et des peaux de chamois.

Maintenant quelle différence! Maintenant il y a là dans la verte prairie plus d'une demi-douzaine d'hôtels comparables, par l'élégance de leur structure, par le luxe de leur ameublement, aux meilleurs hôtels des grandes cités européennes. Un de ces hôtels porte en grosses lettres sur sa façade le nom de Saussure, l'illustre savant qui le premier a fait connaître par ses écrits la beauté, la grandeur de ce temple des Alpes. Un autre hôtel attire les Anglais par son enseigne

britannique. On sait que les Anglais, en parcourant le monde, n'ont nullement la prétention d'être les citoyens du monde. Ils emportent partout avec eux un fier sentiment de patriotisme, et, si l'entente cordiale est maintenant dans leurs transactions politiques, ils ne se font pas un devoir de la garder dans leur pensée individuelle. L'un d'eux, arrivant dernièrement à l'hôtel de l'Union, voit le drapeau tricolore flottant au-dessus de cet édifice, et se retire en disant : « Je ne loge point sous le toit surmonté du pavillon de France. »

Cet hôtel de l'Union a été fondé par un Allemand, M. Eisenkraemer, qui, dans son ardeur d'entreprises, joint une sorte d'audace américaine aux honnêtes et courtoises habitudes de son pays natal. Pour pouvoir donner des indications plus précises à ceux qui viennent ici avec le désir d'entreprendre une difficile ascension, il a lui-même gravi la cime du mont Blanc. A mesure que le nombre des visiteurs de Chamouni s'accroît, il bâtit pour les recevoir une nouvelle maison; il en a déjà bâti trois, et cette année il faisait le plan de la quatrième. Je ne puis encore, me disait-il humblement, donner à diner qu'à deux cents voyageurs. Je voudrais pouvoir en héberger quelques centaines de plus. Il y a des gens qui prétendent que le constructeur de tant de chambres à coucher et de tant de fourneaux, ce respectable chef d'un bataillon de cuisiniers et de sommeliers, n'est si actif que pour augmenter sa fortune. Moi, j'aime mieux croire qu'il n'est éveillé de si bonne heure, et en mouvement tout le jour, que par un sentiment de générosité, pour venir en aide à la foule d'étrangers que la curiosité, ou l'amour de la science, attire dans sa chère vallée de Chamouni. Il est vrai que les étrangers auxquels il donne asile dans ses trois édifices lui payent un tribut; mais, quand je songe que ce brave Allemand doit faire venir de Genève par des convois spéciaux, ou par la diligence, tout ce qui lui est nécessaire pour nourrir ses hôtes, ou pour satisfaire leurs caprices, je ne puis m'empêcher d'admirer sa philanthropie, et j'espère que le soir, quand il s'endort après sa laborieuse journée, il éprouve ce doux sentiment d'orgueil de l'homme qui, en dépit de l'ingratitude et de l'envie, persiste à consacrer son temps au service de l'humanité.

Autour de ces différents hôtels, des boutiques étalent aux regards toutes sortes d'objets de luxe et de fantaisie : minéraux des Alpes, coquettement taillés, bijouterie de Genève, bois sculpté de l'Oberland, broderies de Saint-Gall, gravures et photographies, et les cornes de chamois, et les grands bâtons blancs sur lesquels le touriste fait graver en lettres noires le nom des lieux qu'il a visités, et souvent aussi celui des montagnes et des glaciers qu'il s'est contenté d'entrevoir à une respectueuse distance. De même que le pèlerin des anciens temps rapportait sur son manteau les coquilles de la mer, que le

hadji rapporte de la Mecque un castan vert, l'Anglais rapporte de son excursion en Suisse un de ces grands bâtons couverts d'inscriptions comme les antiques bâtons runiques, et le dépose à son foyer comme un témoignage de ses exploits.

A côté de ces boutiques qui attirent sans cesse de nouveaux chalands, s'ouvrent des dioramas et des panoramas, où sans quitter sa chaise on peut voir toutes les péripéties d'une ascension sur le mont Blanc; des cafés avec l'indispensable billard, des tavernes qui se glorifient de recevoir en droite ligne la bière de la maison Barclay, et de composer selon toutes les règles de l'art la fameuse boisson à laquelle l'amiral Grog a donné son nom.

Il y a quelques années, un spéculateur adjoignait à ces philanthropiques établissements un tapis vert et une roulette. C'était un philosophe qui avait sondé les mystères d'une des plus vives passions humaines et qui se faisait un devoir de la seconder. Il offrait aux joueurs avides d'émotions une émotion toute nouvelle, une merveilleuse arène pour leurs agitations fébriles. Là, les vertes forêts, les aiguilles des glaciers et les dômes de neige devaient rayonner d'une sorte de lumière féerique aux yeux de celui qui était favorisé par la fortune. Là, les bruissements des torrents et le fracas des avalanches devaient étouffer les gémissements de celui qui venait de perdre son dernier *banknote*. La police savoisienne n'a point compris ces aimables intentions. Elle a impitoyablement fait fermer le salon, qui déjà était très-fréquenté. Le rouge et noir a été proscrit, le trente et quarante également, et la roulette a été remplacée par un cabinet de lecture, autre roulette où l'on ne compromet guère, il est vrai, ses capitaux, mais où l'on court risque de perdre, ce qui est bien plus précieux, la virginité du cœur, les fleurs les plus délicates de la pensée.

Mais un cabinet de lecture est un des principaux indices de ce que nous appelons le progrès de la civilisation, et Chamouni doit avoir le sien, bon ou mauvais, n'importe, pourvu qu'il renferme une assez large collection de volumes jaunes ou bleus, et Chamouni attire chaque année un plus grand nombre d'étrangers.

Par un beau jour d'été, quel mouvement dans ce village dont les habitants de Genève connaissaient à peine le nom au siècle dernier! Des voitures en poste qui arrivent ou qui partent, des mules qui piétinent, des guides affairés, des touristes plus affairés encore, des caravanes qui s'organisent à la porte de chaque hôtel et s'en vont de différents côtés; car on ne vient au village de Chamouni que pour en sortir dès que le temps le permet, pour aller voir quelques-uns des beaux sites qui l'environnent, pour visiter, sinon pour explorer un de ses seize glaciers, ou une des montagnes qui le dominent.

A une lieue de ce village est la source de l'Arveyron, qui autrefois

s'écoulait sous une arche de glace d'une dimension gigantesque, qui maintenant bondit sur les rochers et forme la cascade des Mottets.

Un peu plus loin est la fontaine de Caillet, au bord de laquelle s'asseyait la pauvre Claudine de Florian, puis les pittoresques chalets des Planard, et le Montanvert avec son hôtellerie, d'où l'on peut tout à son aise contempler la mer de glace. En face du Montanvert, sur une des bases de l'aiguille de Buchard, est la fameuse proéminence qu'on appelle le Chapeau, d'où l'on voit pleinement les aiguilles du Dru, des Charmoz, des Greppons, de Blaitière, la chaîne des Aiguilles rouges, le mont Joly et le mont Maudit.

Du Montanvert, on peut aussi arriver en quatre ou cinq heures de temps au Jardin, ou, pour me servir d'une expression populaire savoisienne et franc-comtoise, au Courtil. Le Jardin est un roc aplati, d'une forme à peu près circulaire, situé comme une île au milieu des glaces et des neiges du Talèfre. Il est revêtu d'une couche de terre où, en été, reverdit un gazon parsemé de quelques jolies fleurs des Alpes.

Ceux qui recherchent surtout les larges points de vue monteront à la croix de Flégère, ou à la cime du Brévent. C'est de la Flégère qu'on distingue le mieux dans toute son étendue la mer de glace; c'est du Brévent qu'on voit dans toutes ses splendeurs le mont Blanc.

Et le mont Blanc, c'est le roi de cette région titanique, la merveille des Alpes, l'idolâtrie de la Savoie et de la Suisse. Sa souveraine grandeur se manifeste jusqu'au sein de la France. De Dijon, et même de Langres, par un ciel clair, on peut entrevoir comme un nuage argenté sa tête blanche à l'horizon bleuâtre. Du haut du Jura, on le distingue souvent très-nettement, et à Genève ce point de vue est l'objet d'une perpétuelle observation.

J'ai passé, il y a une quinzaine d'années, une semaine dans une maison de campagne, sur un des coteaux de la rive septentrionale du Léman. Dès le matin, la grande question, dans cette aimable retraite, était de savoir si nous verrions le mont Blanc. Mon hôte observait attentivement l'état de l'atmosphère, et quelquefois secouait la tête d'un air triste, et quelquefois aussi m'apportait tout joyeux sa lunette, et me disait : Regardez, regardez, le voilà qui reluit aux rayons du soleil. Le soir, quand nous étions assis sous les rameaux des châtaigniers, autour de la table rustique sur laquelle une gracieuse jeune fille préparait la théière, nous avions encore le même innocent désir, nous cherchions à distinguer au delà du Salève et du Môle la ligne empourprée du mont Blanc.

C'était en un temps de paix et de douce quiétude qui s'est écroulée, dans le mouvement d'une folle effervescence, comme une honnête fortune d'un hameau helvétique sous l'irruption d'une avalanche. On ne songeait guère alors à la tourmente révolutionnaire

qui a bouleversé l'Europe, ni au vertige actuel de l'Italie, ni à M. de Cavour, ni à Garibaldi.

Si quelques nuées s'élevaient alors parfois dans les sphères du monde politique, elles ne semblaient point de nature à présager une effroyable tempête, et, plus d'une fois, on les avait vues se dissoudre et se disperser, comme celles qui, en une matinée brumeuse, nous voilaient quelques instants la face du mont Blanc.

C'était un heureux temps, dont nous n'avons point su, quand il nous appartenait, apprécier tous les bienfaits. Peut-être aussi ceux qui, comme moi, le regrettent, étaient-ils plus heureux parce qu'ils étaient plus jeunes. Notre *primavera* s'en va, et nous nous écrivons en vain avec le poète :

O temps! suspends ton vol, et vous, heures propices,
Suspendez votre cours!

Les années se succèdent, et l'une après l'autre jettent sur les cimes des Alpes une nouvelle couche de neige, et dans le cœur de l'homme une nouvelle expérience plus froide que la neige, expérience du mensonge, des vils calculs, des indignes ambitions, des honteuses lâchetés, de l'oubli des plus saintes promesses, et de la violation des plus graves serments; temps d'hiver de la vie, quel soleil le régénérera?

Mais comment oser nous plaindre des changements qui s'opèrent en nous, quand tout change sans cesse dans la nature, quand les choses en apparence les plus immuables sont soumises à de continues modifications, quand l'Océan se retire devant des terres qu'il couvrait autrefois de ses vagues, quand le mont Blanc lui-même doit s'écrouler, comme s'il n'était qu'un simple trône monarchique! Oui, les naturalistes le disent: partout la région des Alpes présente des traces anciennes ou nouvelles de décadence, l'action du temps est incessante, quoique mystérieuse et immuable, elle mine et ébranle peu à peu les fondements des plus hautes montagnes. Un temps viendra où ces montagnes, revêtues d'un perpétuel manteau de neige, s'écrouleront et se transformeront en verdoyantes collines. Mais jusqu'à ce que cette métamorphose s'accomplisse, bien des générations de voyageurs passeront encore émerveillées au pied du mont Blanc.

Les Gênois, comme je l'ai dit, sont fort occupés de ce géant des Alpes. Les uns se réjouissent de le voir et de l'admirer; d'autres lui vouent un culte moins platonique. Ils l'inscrivent au nombre de leurs éléments de fortune. En cet âge d'universels calculs, les plus grandes, les plus magnifiques œuvres de la création deviennent elles-mêmes

autant d'objets de calculs. Les Américains exploitent le Niagara. Les Suisses exploitent leurs montagnes, leurs cascades, leurs glaciers. Il y a tel honnête marchand de Genève qui marie sa fille avec ce qu'il a gagné à vendre des descriptions, des panoramas, des images du mont Blanc, et tel hôtelier qui, en se retirant tranquillement des affaires, doit une bonne partie de ses bénéfices au voisinage du mont Blanc.

Il était réservé à un Gênois d'explorer le premier la cime de cette montagne si justement aimée de ses concitoyens.

Dès ses premières excursions à Chamouni, M. de Saussure conçut la pensée de gravir au haut de cette cime aérienne qui, dans cette vallée, fixait tous les regards, qui, par un singulier effet d'optique, se montre si rapprochée des paisibles villages vers lesquels s'épandent ses glaciers, qu'il semble qu'on n'ait qu'à faire quelques centaines de pas pour monter sur ses flancs. Le courageux, le persévérant naturaliste fut poursuivi, obsédé, et pour ainsi dire ensorcelé par cette idée pendant plus de vingt-cinq ans.

En 1760, il fit publier dans toutes les paroisses de la vallée qu'il donnerait une récompense assez considérable à ceux qui trouveraient un sentier praticable pour atteindre à la sommité de la magique montagne. Il promettait même de payer les journées de ceux qui feraient des essais infructueux. Bien des tentatives furent faites à diverses reprises. Pas une ne réussit.

En 1775, quatre guides gravirent la crête escarpée qui s'élève parallèlement au glacier des Bossons. De là, ils voyaient se dérouler une nappe de neige qui leur apparaissait comme un beau, grand chemin. Ils avaient surmonté les plus difficiles obstacles, et le ciel était clair, et tout semblait favoriser leur audace. Mais la réverbération du soleil sur la neige et la stagnation de l'air leur firent éprouver une chaleur si suffocante et leur causèrent un tel dégoût pour les aliments dont ils s'étaient approvisionnés, qu'ils s'en revinrent accablés de lassitude et d' inanition et tombèrent malades dans leur demeure.

Quelques années après, trois autres guides entreprirent le même trajet, subirent le même malaise, et, de plus, n'échappèrent que par un violent effort à un mortel besoin de sommeil par la raréfaction de l'air. L'un d'eux disait sérieusement que, s'il devait recommencer ce voyage, il n'emporterait avec lui qu'un parasol et un flacon de vinaigre.

A son tour, M. de Saussure essaya de poser le pied sur le front de cette montagne qui semblait se railler de ses désirs et de la force des hommes les plus vigoureux. Il avait appris que deux chasseurs de chamois s'étaient élevés par des arêtes de rochers jusqu'à une hauteur d'où ils touchaient presque à la dernière crête du mont Blanc. Le 12 septembre 1785, il partit avec son ami M. Bourrit, non moins

passionné que lui pour cette expédition. Il s'était fait préparer d'avance par les guides de Chamouni une cabane en pierres sèches près de la base de l'aiguille du Gouté. Après cinq heures de marche, il arriva heureusement à ce gîte salubre et y passa la nuit. Il était là à huit mille cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer, et contemplait un tableau qu'il a décrit avec un sentiment poétique : « La vapeur du soir, dit-il, qui, comme une gaze légère, tempérerait l'éclat du soleil et cachait à demi l'étendue que nous avons sous nos pieds, formait une ceinture de pourpre qui embrassait toute la partie occidentale de l'horizon, tandis qu'au levant les neiges des bases du mont Blanc, colorées par cette lumière, présentaient le plus grand et le plus singulier spectacle. A mesure que la vapeur descendait en se condensant, cette ceinture devenait plus étroite et plus colorée; elle parut enfin d'un rouge de sang, et, dans le même instant, de petits nuages qui s'élevaient au-dessus de ce cordon lançaient une lumière d'une si grande vivacité, qu'ils semblaient des astres ou des météores embrasés. Plus tard, dans la nuit, le ciel était parfaitement pur et sans nuages; la vapeur ne se voyait plus que dans le fond des vallées; les étoiles brillantes, mais dépouillées de toute espèce de scintillation, répandaient sur les montagnes une lueur extrêmement faible et pâle, mais qui suffisait pourtant à faire distinguer les masses et les distances. Le repos et le silence qui régnaient dans cette vaste étendue, agrandie encore par l'imagination, m'inspiraient une sorte de terreur. Il me semblait que j'avais survécu seul à l'univers et que je voyais son cadavre étendu sous mes pieds. »

Le lendemain, à six heures du matin, il se remit en marche, traversa une rude arête de rochers, puis un banc de glace, puis un autre, puis arriva à une pointe rapide couverte d'un amas de neige molle. Un des guides les plus résolus, après avoir exploré ce passage, le déclara infranchissable. Cette fois encore, le mont Blanc obligeait à la retraite les chétifs mortels qui avaient eu l'orgueilleux espoir de l'envahir.

L'année suivante pourtant il était vaincu, non point par une nombreuse et puissante caravane, mais par deux simples habitants de Chamouni : le guide Jacques Balmat et le docteur Paccard. Tous deux franchirent ses bastions, ses remparts, ses crevasses perfides, ses abîmes terribles, et enfin atteignirent sa cime.

Ce fut pour M. de Saussure un heureux jour que celui où il apprit cet événement. Le problème qui l'occupait depuis si longtemps était résolu; la sommité du mont Blanc n'était point inaccessible. Il pouvait y arriver en suivant la voie découverte par Jacques Balmat. Le 1^{er} août 1787, il partit avec ce hardi Balmat et dix-sept guides portant ses instruments de physique. Le surlendemain, ses vœux

étaient réalisés; sa tente s'élevait sur la crête virginale de notre Himalaya européen.

Il a fait lui-même le récit de cette ascension; il a dit avec une noble et touchante simplicité les fatigues, les souffrances qu'il avait endurées pour l'accomplir, les difficultés qui l'arrêtaient à chaque pas, les périls de toute sorte qu'il devait braver, et il raconte naïvement la première émotion qui le saisit lorsqu'il arriva enfin au terme de son douloureux trajet.

« Je n'éprouvai point, dit-il, le plaisir qu'on pourrait imaginer. Mon sentiment le plus vif, le plus doux, fut de voir cesser les inquiétudes dont j'avais été l'objet; car la longueur de cette lutte, le souvenir et la sensation même encore poignante des peines que m'avait coûté cette victoire me donnaient une espèce d'irritation. Au moment où j'eus atteint le point le plus élevé de la neige qui couronne cette cime, je la foulai aux pieds avec une sorte de colère. »

Un instant après il admirait l'immense panorama qui se déroulait autour de lui : d'un côté les vallées et les lacs de la Suisse, les Alpes bernoises; de l'autre la ligne du Jura jusqu'à Bâle; au sud, la Savoie et l'Italie jusque sur les rives de la Méditerranée; à ses pieds les aiguilles du Midi, de l'Argentière, du Géant, les maréchaux du souverain mont Blanc, qui, à une certaine distance, paraissent presque aussi élevés que lui; sur sa tête, un ciel d'un bleu foncé, où, par l'effet de la pureté et de la transparence de l'air, il voyait les étoiles en plein jour.

Mais il eut le regret de ne pouvoir faire les observations scientifiques qu'il avait projetées. Tandis qu'il gravissait la dernière pente de la montagne, la raréfaction de l'air l'obligeait à s'arrêter à tous les quinze ou seize pas pour reprendre haleine. Sur le plateau où les guides venaient de déposer ses instruments, le même phénomène lui causait le même malaise. « A chaque instant, dit-il, j'étais obligé d'interrompre mon travail pour ne m'occuper que du soin de respirer. Si l'on considère que le baromètre n'était là qu'à seize pouces et une ligne, et qu'ainsi l'air n'avait guère plus de la moitié de sa densité ordinaire, on comprendra qu'il fallait suppléer à la densité par la fréquence des inspirations. Or cette fréquence accélèrait le mouvement du sang, d'autant plus que les artères n'étaient plus contre-balancées au dehors par une pression égale à celle qu'elles éprouvent d'ordinaire; aussi avions-nous tous la fièvre. »

Il eut cependant la force de continuer sa tâche pendant quatre heures et demie, puis enfin il redescendit les pentes rapides qu'il avait si péniblement gravies, côtoyant les mêmes précipices, traversant de profondes crevasses sur des ponts de neige de quelques pouces d'épaisseur, et passant près d'énormes amas de neige que le

moindre bruit, le son même d'une voix, suffit pour ébranler. Le lendemain il arrivait à Chamouni, où sa femme, ses enfants, qui l'avaient vu partir avec angoisse, l'embrassaient avec bonheur.

Le 3 août, M. de Saussure était parvenu au sommet du mont Blanc; le 9, un colonel anglais marchait déjà sur ses traces, et depuis cette époque soixante-dix Anglais, douze Français, plusieurs Suisses, un Suédois et quelques Américains ont accompli le même trajet.

Deux femmes même ont fait cette effrayante ascension : une jeune Savoisienne, mademoiselle Maria Paradis, et une Française, mademoiselle d'Angeville. C'est un Français aussi, M. le comte Fernand de Bouillé, qui, en 1856, est parvenu à monter jusqu'à la pointe de l'aiguille du Midi, au grand étonnement des guides et des autres habitants de Chamouni, qui jugeaient cette entreprise absolument impossible.

Il y a dans l'aspect des montagnes une espèce d'enchantement. Elles étonnent par leur élévation les regards du vulgaire, elles exaltent l'imagination du poète; elles offrent à l'artiste les paysages les plus pittoresques, les scènes les plus variées et les plus grandioses, elles occupent l'attention du savant par leurs différents phénomènes. Le botaniste y étudie divers genres de végétation; le physicien y observe de singuliers effets de lumière et de température; le géologue, en sondant leurs remparts, cherche à y découvrir le mystère des successives révolutions du globe. Elles sont les pyramides d'une époque lointaine, et chacune de leurs couches de rocs ou de neige est comme l'hieroglyphe de quelques siècles dans la formation des mondes terrestres.

Partout, à toutes les époques, les montagnes ont été l'objet d'une sorte de culte. Dans toutes les régions, elles ont été consacrées par une tradition religieuse ou une gloire historique. Les Indiens disent que le mont Mèrou est le centre de la terre, et qu'à sa cime resplendit le paradis de Siva. Les Zingalais disent que le premier homme banni de l'Éden séjourna sur une montagne de leur île, et appellent cette montagne le Pic Adam.

Les dieux des Grecs habitent les sommités de l'Olympe. Apollon chante sur le Parnasse; Vulcain allume ses forges dans l'Etna; Orphée charme les animaux sauvages sur le Pangée; le vautour ronge le foie de Prométhée sur le Caucase.

Pour ceux qui ont reçu la sainte lumière de l'Évangile, quelles pieuses pensées les noms de quelques montagnes n'éveillent-ils pas dans leur cœur ! C'est sur l'Ararat que l'arche de Noé s'est arrêtée. C'est sur le Sinaï que Dieu dicte ses lois à Moïse; c'est du haut du Nébo que le législateur des Israélites regarde la terre promise; c'est sur la montagne de la quarantaine que le Christ accomplit son

jeûne; c'est sur une autre montagne de Judée qu'il prononce son divin sermon :

Beati qui lugent.

C'est sur le Thabor qu'il se transfigure aux yeux de ses disciples; c'est sur le mont des Oliviers qu'il souffre son agonie; c'est sur le Calvaire qu'il achève sa mission de Rédempteur.

« La faiblesse de l'homme, a dit un écrivain, et l'omnipotence de Dieu; la petitesse de l'homme et l'éternité de Dieu; l'état éphémère de l'homme et l'immutabilité de Dieu, tel est le sentiment que nous éprouvons à la vue de l'Océan et des montagnes. Mais, à l'aspect de l'Océan, nous ne pouvons nous défendre d'une impression de terreur, nous savons son pouvoir, nous pensons aux myriades d'êtres qu'il a engloutis, son calme nous trompe, sa beauté nous trahit; tandis qu'au contraire, lorsque nous regardons les montagnes, l'idée de notre néant se perd dans la conception de la grandeur de Dieu. Nous contemplons avec une humble dévotion leur paisible et sereine majesté; notre âme aspire à se rapprocher de Celui dont la main a posé leurs fondements et dont la gloire éclate à leurs sommets. »

Il me semble qu'il ne mérite pourtant pas qu'on proclame son nom dans les journaux et qu'on loue son courage, celui qui, pour une idée de vanité, entreprend une ascension comme celle du mont Blanc. Il ne peut la faire seul, et il expose à de mortels dangers les braves gens qui pour un modique salaire l'accompagnent. On se souvient encore à Chamouni de l'excursion du docteur Hamel, dans laquelle trois guides restèrent ensevelis sous une avalanche. D'autres ont eu aussi un triste résultat, et il n'en est pas une à la suite de laquelle quelque guide n'ait la peau du visage brûlée, les lèvres gonflées, les yeux enflammés par l'effet de la réverbération du soleil sur la neige; trop heureux si en même temps il n'a pas les mains et les pieds gelés!

En face du mont Blanc, des pics qui l'entourent, des glaciers qui en découlent, on ne s'occupe guère du village de Chamouni. Pour la plupart des voyageurs, ce n'est qu'un gîte; le village est pourtant intéressant par sa situation et par le caractère de ses habitants. Il est bâti dans la partie la plus évasée de la vallée, près du confluent de l'Arveyron et de l'Arve, à trois mille six cents pieds environ au-dessus du niveau de la mer. A une telle latitude, sur un sol refroidi d'ailleurs par les masses de neige et de glaces qui l'entourent, on ne peut s'attendre à retrouver l'ordre régulier des quatre saisons. Il faut renoncer là aux riantes images du printemps et aux douces mélancolies de l'automne. Les gens de Chamouni n'ont que deux saisons, l'hiver et l'été : un long et sombre hiver; un été rapide, mais très-animé.

Au mois d'avril, les hôteliers, qui pendant les mois infructueux se retirent ordinairement à Genève, reviennent avec une cohorte de domestiques, une cargaison de meubles et de tentures, ouvrent leur maison, décorent la salle à manger, réparent les fourneaux, remplissent le cellier. Les boutiquiers déballent leurs nouvelles marchandises, les cafetiers rangent avec habileté leurs flacons de liqueurs derrière leurs vitraux. En même temps, selliers et forgerons sont très-occupés. Dans chaque habitation, tout est en mouvement ; tout le village, longtemps enseveli sous son linceul de neige, s'éveille comme la marmotte des montagnes dans sa tanière solitaire.

Bientôt le fouet du postillon résonne sur la grande route, et le premier voyageur qui traverse la plaine de Chamouni est comme la première hirondelle dont on annonce, chaque année, cérémonieusement l'apparition au roi de Suède. Il est fêté et choyé. Bientôt arrivent les savants avec leurs instruments de physique et d'astronomie, les jolies *ladies* avec leur galante escorte, les touristes et les curieux de différents pays. Alors les guides reprennent leurs bâtons ferrés, et les mules paradent à la porte des hôtels.

Un grand nombre des hommes les plus robustes du village sont enrôlés dans la compagnie des guides, et tout l'été partent à tour de rôle, qui d'un côté, qui de l'autre, pour une périlleuse entreprise, ou pour une facile promenade, selon l'humeur et la fantaisie de ceux qui réclament leurs services. Les autres conduisent les bestiaux dans les pâturages des montagnes, ou cultivent la terre autant qu'elle peut être cultivée. Ici, comme dans les régions septentrionales, il faut que toutes les graines confiées aux sillons éclosent, mûrissent et soient moissonnées dans l'espace de sept ou huit semaines. Point d'arbres fruitiers et point de froment. Le meilleur terrain des collines et de la vallée ne produit que de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre. Mais on y récolte aussi un lin excellent, et des fleurs aromatiques qui naissent spontanément sur ce sol montagneux les abeilles extraient un miel d'une saveur exquise.

Quelquefois la neige qui recouvre les champs est si tenace, que, pour aider à la trop lente action du soleil, les paysans emploient un procédé artificiel : ils activent la fonte de cette neige en jetant à sa surface de la terre noire. C'est un moyen qui est en usage dans plusieurs cantons de la Suisse. On sait que certaines couleurs absorbent plus que d'autres la chaleur. Au siècle dernier, Franklin en faisait publiquement l'expérience en Amérique : sur une plaine de neige tout entière exposée au soleil, il plaça des bandes d'étoffe noires, bleues, brunes, blanches. Sous la bande noire, la neige fondit rapidement ; ensuite sous la bande bleue, puis sous la brune, tandis que sous la blanche on remarquait à peine une légère dissolution.

Tout l'été, ainsi, les hommes sont à l'œuvre, et les femmes aussi travaillent activement : tantôt dans la cabane, où elles portent le lait de leurs vaches pour le convertir en beurre ou en fromage, tantôt sur les crêtes des rocs, où elles vont faucher les touffes d'herbe, tantôt dans les enclos, où elles sarclent les pommes de terre. Partout elle subsiste, partout elle doit s'accomplir, la sévère sentence infligée à la race d'Adam : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. Et ceux qui semblent échapper aux fatigues du travail manuel n'ont-ils pas les sueurs de l'esprit, les lassitudes de la pensée, plus pénibles souvent que les fatigues du corps ? Et ceux qui se plongent dans une molle oisiveté ne sont-ils pas punis de leur infraction à la loi divine par l'ennui, par la satiété de toutes choses, par les caprices bizarres, par les vagues et tumultueux soucis ?

Mais voilà que le rapide été du village alpestre est fini. Dès le mois d'octobre, le ciel est sombre, le vent froid. Toute la nomade légion s'enfuit comme une volée d'oiseaux de passage. Les flambeaux des hôtels s'éteignent ; les magasins se ferment ; le bruit, l'animation, les curiosités, les divers incidents de chaque jour ne se reproduiront plus avant un nouvel an. Les habitants de Chamouni restent seuls dans leur sombre vallon, séparés du reste du monde, enfermés et bloqués de tous côtés par les neiges, seuls dans leur long hiver, où ils n'entendront que le mugissement des vents et le tonnerre des avalanches. Mais le monde luxueux qui chaque été promène au sein de leur vallée son luxe et ses fantaisies n'a point encore altéré la simplicité de leur honnête caractère, et le voisinage d'un pays protestant n'a point porté atteinte à leur catholicisme.

Je demandais à l'un d'eux ce qu'il éprouvait en voyant cette foule de riches étrangers qui, pendant deux ou trois mois, font tant de bruit dans le village.

— Nous les regardons, me répondit-il naïvement, comme des gens d'une autre nature que la nôtre, et nous ne pensons pas à imiter leurs habitudes.

Je demandais à un guide s'il n'était pas effrayé quand il devait faire l'ascension du mont Blanc, la traversée du col du Géant, ou de quelque autre passage périlleux.

— Avant de partir, me dit-il, nous allons nous confesser. Nos femmes et nos enfants prient pendant notre absence ; et, à notre retour, nous faisons dire une messe.

Grâce à ce sentiment religieux, ils poursuivent avec confiance leur pénible labeur et entreprennent avec fermeté leurs aventureuses expéditions. Grâce aux modestes habitudes de leur vie domestique, ils se contentent de leur chétive fortune, et se réjouissent d'un humble gain. Ils ont peu de ressources, mais aussi peu de besoins.

N'est-ce pas là le plus sûr, le meilleur des trésors dans les mobiles trésors de ce monde ?

Dans les longues soirées d'hiver, ils se réunissent les uns chez les autres, et s'asseyent en cercle autour de la cheminée. Les hommes font divers ouvrages en bois ; les femmes teillent le lin ou le chanvre, et, en travaillant ainsi, on cause amicalement, ou l'on narre des histoires. Les guides disent quels difficiles trajets ils ont faits ; les jeunes gens qui ont été chercher à la cime des rocs escarpés des moreeaux de cristal ; les chasseurs qui ont poursuivi au bord des abîmes les chamois, disent les diverses péripéties de leurs audacieuses entreprises ; puis une vieille femme prend la parole et raconte une pieuse légende, ou une terrible histoire de revenants.

A la fin de la soirée, la maîtresse de maison apporte sur la table une cruche d'eau et un plat de pommes de terre bouillies. C'est la collation qu'elle doit offrir à ses hôtes, le frugal souper que ses voisins lui présenteront à leur tour, dans d'autres veillées.

La cloche de l'église sonne le couvre-feu. Les bonnes gens s'étonnent que le temps ait passé si vite, et se séparent en se disant : A demain. A demain, cette douce parole de confiance et d'affection. Chacun reprend le chemin de son logis. Mais peut-être qu'à cette dernière heure de la journée, en dépit du vent et de la neige, un jeune homme ralentit le pas pour répéter à une belle jeune fille une tendre promesse qui bientôt sera consacrée par le curé de la paroisse.

Dans ce même temps, les beaux messieurs et les belles dames qui ont employé les loisirs de leur été à visiter la vallée de Chamouni sont rentrés dans leurs demeures, à Londres, à Paris, à Berlin, et en ces mêmes soirs d'hiver sont invités à un bal ou à un raout. Les hommes, qui aimeraient mieux s'en aller fumer un cigare au club, gémissent de ce qu'ils appellent leurs fastidieuses obligations ; les femmes sont mécontentes de leur toilette. On part pourtant, on court dans trois ou quatre salons, et l'on revient après avoir jeté ça et là quelques compliments et reçu d'un air poliment attentif quelque nouvelle publiée le matin dans tous les journaux.

De ces pompeuses veillées des grandes villes, et des rustiques veillées de Chamouni, quelles sont les plus heureuses ? Bien entendu, ce sont celles des grandes villes. Ne m'accuserait-on pas d'abuser du paradoxe, si j'osais seulement émettre un doute à cet égard ?

X. MARMIER.

L'EXPÉDITION DE ROME EN 1849

DEUXIÈME ARTICLE

LA POLITIQUE FRANÇAISE A ROME SOUS LA RÉPUBLIQUE

(24 février — 10 décembre 1848)

. . . Je sais que les partis révolutionnaires sont arrogants ; je sais qu'ils font bon marché de la religion, du catholicisme, de la papauté ; qu'ils se figurent qu'ils enlèveront tout cela comme un torrent en le poussant devant eux. Ils l'ont essayé plus d'une fois ; ils ont cru qu'ils avaient emporté ces vieilles grandeurs des sociétés humaines : elles ont reparu derrière eux ! (*Sensation.*) Elles ont reparu plus grandes qu'eux. Ce qui a surmonté le pouvoir de la Révolution française et de Napoléon surmontera bien les fantaisies de la jeune Italie ! (M. Guizot, *séance de la Chambre des députés* du 20 janvier 1848.)

« Pie IX travaille sur le vide... » avait dit un jour le roi Louis-Philippe. Ce mot d'un vieux politique n'avait pas plu. Une fois montée à un certain diapason, l'opinion publique ne souffre plus d'être ostensiblement contredite ni même dirigée. Elle voyait dans les réformes de Pie IX l'éclatante justification de ses répulsions et de ses espérances ; peu lui importaient les craintes et les défiances des gouvernements. Peut-être entre-t-il une trop forte dose de scepticisme dans la clairvoyance des diplomates pour que les foules ne méritent pas longtemps encore de passer pour aveugles. Que redoutait-on le plus à la fin de l'année 1847 ? Une explosion révolutionnaire de l'Italie contre l'Autriche ? Mais cette explosion avait eu lieu dans les consciences dès

le fait de Ferrare, et l'on ne pouvait espérer que la sanglante répression des troubles de Milan eût calmé les esprits comme la rue.

Les cabinets n'en étaient pas moins dans leur rôle en multipliant les efforts pour préserver la paix européenne. « Le Pape, mandait M. Guizot à M. Rossi, a un grand intérêt à vivre en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, parce qu'elle est une grande puissance catholique en Europe et une grande puissance en Italie. La guerre avec l'Autriche, c'est l'affaiblissement du catholicisme et le bouleversement de l'Italie. Le Pape ne peut pas en vouloir¹... » Le Pape n'en voulait pas non plus, et les raisons qu'il en donna dans sa célèbre allocution du 29 avril 1848 sont précisément les mêmes que devinait six mois à l'avance ce grand esprit protestant. Habitué à porter dans la politique courante les vues générales de l'histoire, l'intérêt dominant de la question italienne ne lui semblait être ni l'indépendance de la péninsule ni l'amélioration législative de ses divers gouvernements : c'était, comme il ne craignit pas de le proclamer à la tribune, la réconciliation sincère de l'esprit religieux avec les mœurs, les idées, les institutions de notre époque. L'appui le plus énergique de la France était acquis au Pontife qui avait entrepris une telle œuvre ; mais nous ne devons pas permettre qu'on fit de son nom un drapeau de guerre contre l'Autriche ; nous ne devons pas laisser entraîner notre politique, notre action, notre honneur, dans une voie pleine de déceptions et de périls. Eh quoi ! la guerre pour l'indépendance de l'Italie, lorsque nous ne l'avions pas faite en 1831 pour la frontière du Rhin ! La guerre, un contre quatre, pour donner la Lombardie au Piémont, quand nous n'avions pas voulu jouer cette partie pour accepter la Belgique ! Qui oserait prendre la responsabilité d'un tel conseil ?

Ce n'était pas plus M. Thiers que M. Guizot. Bien que portant la parole de l'opposition contre le cabinet, le chef populaire de la gauche se prononçait nettement contre le parti de la guerre. Entre la propagande de nos idées par la force et leur expansion sur le monde par la paix et la liberté, l'historien de la Révolution avait appris à faire son choix. « Non, disait-il avec sa vive éloquence, plus de liberté portée au bout de nos baïonnettes ! Que le génie de la France soit partout en Italie, sa main nulle part. Ni perfidie ni violence ; contentons-nous d'être tout simplement la France de 89, le peuple qui, avant cette ère de rénovation, avait produit Montesquieu, Voltaire, Pascal, Descartes, ces sublimes agitateurs de la pensée humaine ! Cela nous suffit. Ce n'est pas nous qui avons nommé Pie IX pape, ce n'est pas nous qui avons décidé aux réformes le grand-duc de Toscane, les

¹ Dépêche du 27 septembre 1847.

rois de Naples et du Piémont... » Mais cette situation que nous n'avions pas faite matériellement, M. Thiers la considérait comme nôtre moralement, et montrait la France comme obligée à la développer et à la défendre.

Entre ces deux fractions parlementaires se plaçait la petite armée catholique, petite en effet dans les Chambres et le pays légal, mais puissante sur l'opinion. Qu'est-ce qu'un parti catholique dans une nation catholique? Ce phénomène, qu'on n'eût pas compris sous le régime de la religion d'État, venait de se produire comme une création spontanée de nos temps d'indifférence. La Révolution avait trouvé le clergé intimement lié à l'ancien régime; elle les avait fait monter l'un près de l'autre sur le même échafaud. Mais, si l'ancien régime devait tomber pour ne plus revivre, il n'en pouvait être ainsi de l'Église de France. Retrempée dans le sang de ses martyrs, maintenue contre la persécution par la foi des peuples, elle avait été rattachée par le Concordat à la société issue de 89. Bientôt l'Empire, sacrifiant de son plein gré la gloire du Consulat au stérile calcul de renouer à son profit les plus détestables traditions gallicanes, essaya de faire du nouveau clergé, au besoin contre Rome elle-même, un instrument de despotisme. Cette tentative marqua, comme on sait, la fin des prospérités de Napoléon. On était trop près des ruines et des épouvantes de 93 pour que le retour des Bourbons, « ces princes pieux qui nous aimaient et que nous aimions, » comme disait naguère une des grandes voix de l'épiscopat, ne prit dans les imaginations, et, malgré la Charte, dans quelques actes, l'apparence d'une revanche de la Providence contre les démolisseurs. Les opinions se développèrent dans ce sens avec la vigueur d'une foi sincère et l'intempérance d'une contradiction acharnée. 1830 vint renouveler, non pas, Dieu merci! les excès, mais les excitations des plus mauvais jours contre l'Église.

Ce fut contre cette situation et surtout contre ces antécédents que voulut réagir une école qui tenait d'abord tout entière dans un bureau de journal, mais où l'on vit bientôt de grands noms s'élever à côté du grand nom qui lui avait donné naissance. Combattu à son origine par toutes les opinions, puisqu'il se séparait de toutes, le parti catholique débuta par où les autres finissent, par les divisions et les luttes intérieures. M. de Lamennais, son vrai fondateur, devenu d'ultra-royaliste ultra-républicain, s'efforçait de l'entraîner, avec ou contre la papauté, à la suite de ce qu'il appelait l'esprit nouveau. Sans différer trop sensiblement du maître dans sa profession de foi démocratique, l'abbé Lacordaire s'était cramponné dès le premier jour au roc de l'Église. Invariablement fidèle aussi à la foi de ses pères, le comte de Montalembert mêlait toutes les aspirations mo-

dermes à ce fonds d'idées aristocratiques et libérales que nous voyons se transmettre avec le sang dans les grandes races de l'Angleterre et qui furent trop imparfaitement représentées en France par les Boulainvilliers, les Fénélon, les Saint-Simon, les Montesquieu, les Montesquieu, les Montesquieu. La monarchie parlementaire, quelle que fût d'ailleurs la source de son droit, semblait lui suffire.

Enfin, en dehors de ces brillantes personnalités, restaient une foule d'esprits, graves aussi, dévoués aussi à la cause de la religion, nullement obsédés par les illusions ou par les raucunes de partis, mais ralliés aux puissantes théories de M. de Bonald, non moins qu'effrayés des prédications de M. de Lamennais. Ceux-là se demandaient avec inquiétude ce qu'allait devenir, au milieu de nos bouleversements incessants, un clergé détaché de son ancienne foi politique. En vain répondait-on qu'on devait prendre soin de lui en insuffler une nouvelle. Illusion! Les époques d'instabilité ne sont pas de celles où peuvent naître les convictions : tout concourt, au contraire, à les énerver et à les détruire. Aussi, non-seulement signalait-on de ce côté comme d'un fâcheux exemple la répudiation du principe de la légitimité monarchique par les gardiens de la morale et du droit; non-seulement un parti encore tout entier debout, quoique vaincu, s'indignait de la défection d'un allié pour lequel il venait, disait-il, de tout risquer et de tout perdre; mais il se trouvait des prophètes de malheur pour déplorer le sort de l'Église de France, livrée sans boussole politique au flux et reflux de nos agitations. Dans l'exagération de leurs regrets, quelques-uns allaient jusqu'à prétendre que le clergé ne pourrait désormais refuser son banal hommage à aucun pouvoir, fût-il anarchie aujourd'hui et despotisme demain.

Ces dissentiments, dont la vivacité s'était d'ailleurs amortie, n'avaient pas empêché les catholiques de se constituer et d'entrer en scène. L'esprit religieux communique à tout ce qu'il touche ce quelque chose d'en haut dont il vit lui-même. Ce parti ne semblait-il pas, d'ailleurs, le précurseur légitime de Pie IX? Le premier, n'avait-il pas appris aux catholiques à parler la langue des idées modernes, à défendre, au lieu de les attaquer sans espoir, des institutions regardées alors comme nécessaires au progrès et à la dignité de la société nouvelle? Au dehors, deux peuples asservis, deux clients illustres et délaissés, la Pologne avec ses héros, l'Irlande avec ses martyrs, lui donnaient accès au cœur des masses. Au dedans, la question du libre enseignement, c'est-à-dire du droit des pères sur l'âme de leurs enfants, lui livrait le cœur des familles chrétiennes. Des journaux ardents alors à réclamer l'extension des droits de la conscience et des libertés constitutionnelles, le corps presque entier des évêques, engagé dans une lutte à fond contre l'Université, qui dissimulait ha-

bilement de vieux privilèges sous le nom des droits de l'État, la violence de ses nombreux adversaires, l'éclat de sa défense, tout lui constituait une force d'opinion dont il était impossible de ne pas tenir compte. En justifiant ses prévisions, les événements de Rome lui confirmaient une importance chaque jour plus voisine de la popularité. Encore quelques semaines, et l'on allait voir, au rebours de ce qui s'était vu en 1830, la religion et ses ministres sortir respectés d'une conflagration révolutionnaire¹ !

C'était, au moment dont nous parlons, un grief de l'enthousiasme public que le discours de la couronne eût passé sous silence le nom de Pie IX. M. de Montalembert avait signalé vivement cette omission et fait remarquer que le message du président des États-Unis ne craignait pas de rendre hommage au chef de la catholicité. L'Adresse des deux Chambres voulut réparer cet oubli : « Comme vous, sire, disaient les députés, nous espérons que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des États. Nos sympathies et nos vœux suivent les souverains et les peuples chrétiens qui marchent de concert dans cette voie nouvelle avec une prévoyante sagesse dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple. » ... « Une ère nouvelle de civilisation et de liberté, avait dit peu de jours auparavant la Chambre des pairs, s'ouvre pour les États italiens. Nous secondons de toute notre sympathie, de toutes nos espérances, le Pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage et les souverains qui suivent comme lui cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

Pour qui sait lire encore dans les actes de la politique parlementaire, l'inquiétude est ici non moins visible que l'adhésion. On se tromperait d'ailleurs sur la vraie situation de Pie IX en le supposant absolument étranger à ce sentiment qui était commun en ce moment à tous les gouvernements de l'Europe. Dès l'inauguration des travaux de la consulte, on l'avait entendu se plaindre avec animation « de quelques esprits peu judicieux qui mettaient la réalisation de leurs utopies au-dessus des droits de la souveraineté pontificale. » Mais les têtes allaient s'exaltant à mesure que plus de sagesse eût été néces-

¹ Dans un bref, adressé le 16 mars 1848 à M. de Montalembert, le Saint-Père s'exprime ainsi : « L'éloquence avec laquelle vous et d'autres orateurs célèbres avez rendu dans notre humble personne hommage au Saint-Siège a certainement contribué, il nous est doux de le penser, à imprimer dans les âmes du généreux peuple français ces sentiments de respect et de vénération pour la religion et pour ses ministres, dont il a donné les preuves, même au milieu des grandes passions politiques d'où sont sortis les événements les plus récents. »

saire. L'ère des réformes, que M. Guizot estimait devoir durer dix ans pour conduire sans secousse à l'ère constitutionnelle, était franchie en quelques mois. On était mûr tout à coup pour la monarchie suivant la charte. Les Italiens ne valaient-ils pas les Français, qui s'approprièrent d'ailleurs à faire un pas de plus dans la voie du progrès? Les Romains devaient-ils se laisser distancer par les Napolitains, par les Toscans et jusque par les Piémontais? De jour en jour les exigences croissaient plus inacceptables et plus bruyantes. C'était, au milieu des ovations pour la défaite du *Sunderbund*, tantôt l'expulsion des jésuites, tantôt la complète sécularisation du gouvernement, où le Pape seul eût été toléré comme prêtre, le plus souvent la ligue italienne et la guerre contre l'Autriche. L'action secrète d'un chef et d'un programme se laissait deviner dans la persistance des mêmes demandes et dans le choix habile des occasions. Pour se créer sa raison d'être, la faction dite italienne avait besoin d'exagérer les intrigues et la résistance de la faction absolutiste. Elle avait donc représenté Pie IX comme entouré de puissants ennemis qui étaient en même temps ceux de son peuple. Ennemis secrets, il est vrai, car on n'avait eu à réprimer de ce côté aucune manifestation, mais d'autant plus redoutables, et contre lesquels on avait obtenu comme une mesure de salut public l'armement de la garde civique! La mauvaise humeur des soldats de l'Autriche avait fait le reste. *Erviva Pio nono solo!* criaient de toutes parts. Pie IX seul, ce n'était plus en effet un gouvernement, et c'était bien là qu'en voulait venir le cercle populaire qui fut le club des Jacobins de la révolution romaine.

Le 2 janvier 1848, comme le Pape parcourait le Corso en équipage de gala, un portefaix osa sauter derrière sa voiture et faire flotter sur sa tête un drapeau avec cette inscription : *Saint-Père, fiez-vous au peuple!* De ce jour, Cicervachio, chef du peuple et protecteur de Pie IX, devint le héros de la situation. Une pétition était remise en même temps à la consulte, demandant que l'armée fût organisée et pourvue de chefs capables. Il ne s'agit plus de réformes, avouait-on sans détour, il s'agit de guerre, de défense nationale, d'indépendance. Comment vivre en paix avec l'Autriche et se croire libre? A Ferrare, on n'avait obtenu qu'une demi-satisfaction. A Milan, le sang italien avait coulé sous le fer de l'étranger. Pouvait-on voir sans frémir le roi de Naples bombarder les villes révoltées de la Sicile et Charles-Albert faire sabrer son peuple qui avait osé chanter sur son passage l'hymne à Pie IX? Se confier dans les traités, concluaient les pétitionnaires, c'est une folie; se reposer sur la force de la raison, c'est ignorer l'histoire; croire à l'efficacité des protestations, c'est s'abuser misérablement. Que l'on se hâte donc d'armer le peuple en même temps que les soldats, ou que l'on redoute de le précipiter dans les voies sanglantes de l'illégalité et de la révolution.

A ces violences, à ces menaces, Pie IX opposait avec une incomparable dignité l'éloquence de la raison et de l'histoire. Il demandait quel danger pouvait menacer l'Italie tant qu'un lien étroit de confiance et de gratitude unirait la force des peuples à la sagesse des princes. Quel danger surtout pour le Saint-Siège, qui verrait accourir de toutes parts de nombreux enfants pour défendre la maison du père, le centre de l'unité catholique ? L'Italie, les États romains, ne connaissaient-ils donc pas leur plus sûr appui dans le passé, leur meilleure sauvegarde dans l'avenir ? D'où est venu le salut de Rome au milieu de la confusion du monde romain ? Pourquoi la ruine de l'Italie n'a-t-elle jamais pu être complète au gré de ses nombreux ennemis ? C'est que trois millions de sujets pontificaux ont deux cents millions de frères de toutelangue et de toute nation, et qu'ainsi la capitale de ce petit État devient la capitale de la chrétienté tout entière. Qu'on cesse donc d'agiter devant les peuples de l'Italie l'épouvantail d'une guerre étrangère préparée et fomentée par des conspirations intérieures et par l'inertie malveillante des gouvernants ! Qu'on cesse de les pousser par la terreur à chercher le salut public dans le désordre et de créer des prétextes à une guerre qui ne les menace pas ! Et le Prêtre-roi terminait son allocution par une bénédiction à plein cœur sur l'Italie, demandée à Dieu au nom de tous les saints qu'elle a produits, au nom des apôtres dont elle garde les glorieuses reliques ¹.

Veut-on savoir comment les journaux de Rome accueillirent cette admirable effusion du prince et du Pontife ? Les plus favorables voulurent voir dans cette bénédiction répandue sur toute l'Italie, et non pas seulement sur l'État romain, un encouragement à la guerre de l'indépendance. Les autres osèrent reprocher à Pie IX de compter les Italiens pour rien et d'estimer au-dessus de ses trois millions de sujets temporels ses deux cents millions de sujets spirituels. « Les circonstances sont si graves, était-il réduit à dire dès le lendemain aux commandants de la force armée, que je viens faire appel à la loyauté de la garde civique. Je confie à ce corps ma personne, mes biens, le sacré collège, la vie et les propriétés de tous les citoyens, le maintien de l'ordre et de la paix publique ². » Ne croit-on pas entendre Louis XVI remettant à Péthion le soin de sa famille et le salut de la monarchie ? On voit si la France avait raison de hâter ses préparatifs et de tenir, dès le 27 janvier, un corps d'armée à la disposition du Saint-Père ³.

¹ Proclamation de Sa Sainteté le pape Pie IX aux Romains (10 février 1848).

² A questo corpo affido la mia persona, le mie sostanze, il sacro collegio, le vite e le sostanze di tutti i cittadini, il mantenimento dell'ordine e della tranquillità pubblica. (11 février 1848).

³ Dépêche de M. Guizot à M. Rossi, citée dans le *Correspondant* du mois dernier.

Mais Dieu avait marqué cette année 1848 parmi celles qu'il se réserve. Au lieu d'un secours de la France, on eut la Révolution de février. Ce que serait devenu le mouvement italien sans cette explosion inattendue, nul ne peut le dire; ce qu'il allait devenir avant peu, nul ne pouvait plus s'y tromper. Le premier effet du 24 février devait être de fortifier partout en Europe le parti auquel il livrait la France. De réformes, de régénération de l'Italie par ses gouvernements, on n'osa plus en souffler mot. Il fallut parler tout de suite de son indépendance et bientôt de son unité par les armes et par la volonté du peuple souverain. Dès lors la direction du mouvement échappait à Pie IX pour tomber dans la première main qui tirerait l'épée. Déplacement funeste! car on n'aurait jamais eu raison du Pape par les gros bataillons comme on eut facilement raison de la Sardaigne. L'Italie sacrifiait ainsi aux chances de la guerre sa vraie force, qui est la faiblesse inviolable du successeur des Apôtres.

Dès le 18 mars, la question de l'indépendance italienne se traitait à coups de canon dans les rues de Milan entre le maréchal Radetzki et la population. Qu'on nous permette d'extraire des historiens locaux de cette lutte acharnée et vaillante un trait qui peint au vif la situation d'esprit des combattants : dans les projectiles de la mitraille autrichienne que l'on recherchait soigneusement pour les renvoyer à l'ennemi, les Milanais relevèrent avec étonnement et respect de grandes médailles de fonte portant l'effigie de Pie IX ! Leur confiance était aussi dans Charles-Albert. Persuadé que la République de février allait reprendre la propagande armée de sa devancière, le roi de Piémont, devenu constitutionnel par l'exemple du roi de Naples, ne vit d'autre moyen de sauver sa couronne que de marcher sur l'Autriche en refusant par avance le secours de la France¹. Calcul héroïque mais insensé! Que pouvait le Piémont, ou même l'Italie, sans notre alliance, contre l'Autriche appuyée sur l'Allemagne et la Russie? Puis il était difficile de se dissimuler que cette agression contre un État voisin en pleine paix et sans provocation de sa part était une violation flagrante du droit des gens : exemple toujours fâcheux à donner par une monarchie et dans un temps de révolution. Le marquis Pareto, nouveau ministre des affaires étrangères de Charles-Albert, avait beau murmurer à l'oreille des cabinets que son souverain, n'ayant d'autre but que de mettre fin à une situation violente et pré-

¹ Nous seconderons vos justes désirs, disait Charles-Albert dans sa proclamation aux peuples de la Lombardie et de la Vénétie, confiant dans le secours de ce Dieu qui est visiblement avec nous, de ce Dieu qui donna Pie IX à l'Italie, de ce Dieu qui, par une si merveilleuse impulsion, a mis l'Italie en état de pouvoir se suffire à elle-même (*in grado di far da se*). C'est l'origine du fameux mot tant admiré et tant reproché : *Italia farà da se!*

venir la proclamation de la république en Lombardie, méritait l'appui plutôt que le blâme des monarchies pour la cause desquelles il allait combattre¹ : de tels raisonnements n'avaient pas cours encore en diplomatie. On n'admettait pas que le plus sûr moyen de dompter la révolution fût de venir en aide à ses violences et de s'en adjuger les profits. On estimait sans doute à leur juste valeur les députations envoyées à Charles-Albert par les villes de l'autre côté du Tessin, on trouvait fort pathétique l'appel des Milanais porté aux quatre vents du ciel par des milliers de ballons; mais rien de tout cela ne passait pour un acte de quelque valeur en droit international. Ce qui apparaissait clairement à tous les yeux, c'était l'ambition séculaire de la maison de Savoie, qui trouvait enfin l'occasion de se satisfaire tout en se déguisant. On ne pensait, on ne parlait pas autrement sur ce point dans les salons de M. de Lamartine qu'à la cour de l'empereur Nicolas. Toutes les faveurs de la République, cela ressort d'une foule de documents de l'époque, eussent été pour le grand duc de Toscane, si ce prince eût consenti à devenir notre protégé². Quoi qu'il en soit, constatons que ce fut par l'initiative de Charles-Albert que l'Italie entra du même coup, le 23 mars 1848, dans la phase de la guerre et des annexions au Piémont.

Nulle part plus qu'à Rome ne devait être ressentie la secousse de Février. Nulle part, en effet, le gouvernement n'était plus désarmé,

¹ On ne peut se dissimuler, mandait le 23 mars le ministre piémontais à sir Abercromby, ministre de la Grande-Bretagne à Turin, qu'après les événements de France le danger de la proclamation d'une république en Lombardie ne puisse être très-prochain. *Le roi se croit obligé de prendre des mesures qui empêcheront que le mouvement actuel ne devienne un mouvement républicain, qui éviteront au reste de l'Italie les catastrophes qui pourraient avoir lieu si une telle forme de gouvernement venait à être proclamée.* — Ne croirait-on pas lire les récentes circulaires de M. de Cavour? Dans le style de la chancellerie de Turin, *prendre des mesures*, cela voulait dire, il y a douze ans, prendre la Lombardie, comme cela veut dire aujourd'hui prendre les États de l'Église et le royaume de Naples. C'est toujours prendre quelque chose!

² Cette disposition n'était point, comme on pourrait le croire, le fait des préférences et des souvenirs de M. de Lamartine, elle ressortait de l'ensemble de notre politique en Italie : « Une des bases de la médiation offerte à l'Autriche et à la Sardaigne, écrivait le 29 août M. Jules Bastide à M. Benoit Champy, notre ministre à Florence, est que les duchés de Parme et de Modène seront libres de se réunir à qui bon leur semblera. *Nous préférons que ce fût à la Toscane plutôt qu'au Piémont, et je viens de l'écrire à M. Bois-le-Comte.* » — Nous lisons en effet dans une dépêche du même jour adressée à ce diplomate : « Les duchés s'uniront au Piémont, s'ils le veulent, à moins qu'ils ne préfèrent s'annexer à la Toscane, *ce que nous verrions plus volontiers, car la Toscane nous est beaucoup plus sympathique que le Piémont.* » On sait enfin qu'au moment où la Sicile en révolte contre son souverain cherchait un prince à qui se donner, la France appuya la candidature d'un fils du grand-duc de Toscane contre celle du duc de Gènes, que l'Angleterre fit réussir.

les sociétés secrètes plus actives, les masses plus faciles à séduire. En vain les concessions répondaient-elles aux exigences, elles arrivaient toujours trop tard et n'allaient jamais assez loin au gré des exigences nouvelles. Le Pape avait-il accordé le statut fondamental qui introduisait le gouvernement parlementaire dans ses États¹; le parti de la guerre ne pensait qu'à s'en faire une arme moins redoutable, hélas! pour les Autrichiens que pour le Saint-Père. Pouvait-on espérer en effet que ceux qui avaient voulu se servir de la consulte pour imposer leur volonté à Pie IX allaient renoncer à leurs détestables projets parce qu'on mettait à leur disposition la tribune et la presse? « On doit négliger, avaient-ils écrit deux mois auparavant, tout ce qui n'a pas trait à la défense de la patrie commune et à l'indépendance italienne². » En vain un ministère nouveau avait été formé, comprenant quatre laïques sur neuf membres; il fallut, vingt jours plus tard, en donner un autre où les laïques étaient au nombre de six. Appelé chaque jour à son balcon du Quirinal, le malheureux Pontife n'osait plus bénir sans restrictions cette foule d'où partaient toujours quelques cris contraires à la sainteté de l'Église. L'éloignement momentané des jésuites fut une des mesures d'ordre public qui fit saigner plus cruellement son cœur de prêtre et de souverain.

Tout semblait conspirer en Europe contre la généreuse politique de Pie IX. Après la révolution de Février vint la révolution de Vienne³; cette fois l'exaltation populaire et l'audace des meneurs furent portées à leur comble. C'en était fait, croyait-on, du vieil ennemi de la péninsule! Battu dans sa propre capitale, le gouvernement impérial pouvait-il songer à maintenir sa domination sur l'Italie? Rome se pavosa et sonna toutes ses cloches comme pour une fête. Il y eut séance de déclamation patriotique au Colysée, manifestation devant le Quirinal, où le Pape refusa de se montrer, tumulte et violences autour du palais de l'ambassade autrichienne, dont l'écusson, mis en pièces, fut remplacé par le drapeau aux trois couleurs italiennes. Le lendemain, le gouvernement blâmait ces violences dans le *Giornale di Roma*, mais n'en était pas moins forcé d'annoncer la formation immédiate d'une armée dite d'observation dont le commandement fut confié à un Piémontais de plus de jactance que de mérite, le général Durando. On flattait le Pape que c'était le plus sûr moyen d'éloigner de Rome les turbulents, les amis de Cicervachio, les affidés du cercle populaire. Le seul bénéfice qu'il en eut immédiatement fut de voir partir pour la frontière les quelques régiments suisses sur

¹ 14 mars 1848.

² Pétition présentée à la consulte le 10 janvier.

³ 13, 14 et 15 mars.

lesquels il aurait pu compter pour sa défense. Une légion de volontaires fut bruyamment organisée et partit en chantant victoire avant d'avoir combattu. Soit qu'elle s'éloignât de la capitale avec regret, soit qu'elle s'approchât des Autrichiens avec déplaisir, cette troupe ne mit pas moins de vingt-sept jours pour aller de Rome à Ferrare, c'est-à-dire pour parcourir une distance de quatre-vingts lieues¹. Le Pape avait donné pour consigne absolue de défendre son territoire et de n'attaquer en aucun cas. Que faire de soldats qui probablement ne devaient pas se battre et qu'on voulait cependant rendre utiles à la cause italienne? On proposa à Charles-Albert, comme une sorte de moyen terme diplomatique et militaire, de les distribuer en garnisons dans les places intérieures de ses États. Sur son refus, il fut enjoint au général Durando de se borner à garder la rive romaine du Pô. Ces instructions, dont un prochain avenir devait montrer la sagesse, ne tardèrent pas à être dépassées, en paroles seulement, il est vrai; mais ces paroles, dites à quelques portées de fusil de l'armée autrichienne par le commandant des troupes pontificales, équivalaient à une déclaration d'hostilités². Cet incident, envenimé par la passion populaire, suscita une polémique tellement scandaleuse sur les véritables intentions de Pie IX, que sa dignité fut dès lors intéressée à s'y réserver le dernier mot.

Ce dernier mot fut l'encyclique du 29 avril. Pie IX protestait solennellement contre la résolution que plusieurs lui prêtaient de déclarer la guerre à l'Autriche. « Nous tenons sur la terre, s'écriait-il en s'élevant pour un moment aux plus sublimes hauteurs du vicariat divin, la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité : fidèle aux divines obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations, dans un égal sentiment de paternel amour! » Contraste étrange et douloureux qu'au moment où le mot de fraternité s'imposait même aux lèvres les plus forcenées, ces paroles d'un père n'aient pu être comprises! Avaient-ils oublié, ces hommes à qui Pie IX ne songeait à reprocher que leur ingratitude, ces vers mis par leur poète dans la bouche de saint Pierre et qu'on a si souvent cités contre l'ambition des papes :

Non fu nostra intenzion che a destra mano
Dei nostri sucesor parte sedesse

¹ Perrens. *Deux ans de révolution en Italie*, p. 39.

² Voici le démenti que le *Journal de Rome* infligeait à cette occasion au général Durando : « Un ordre du jour adressé aux soldats, et daté de Bologne le 5 avril, exprime des idées et des sentiments comme s'ils étaient émanés de la bouche de Sa Sainteté. Le Pape, quand il veut manifester ses sentiments, parle lui-même, et jamais par la bouche d'aucun subalterne... »

Parte dall' altro del popol cristiano ;
 Né che le chiavi che me fur concesse
 Divenisser segnacolo in vessillo
 Che contra i batezzati combatesse ¹ !

« Ce ne fut pas notre intention que, par nos successeurs, le peuple chrétien fût divisé, une partie à leur droite et l'autre à leur gauche; ni que les clefs qui me furent données devinssent un emblème sur un drapeau pour combattre contre les baptisés. »

Le Pape n'est pas, comme l'a dit méchamment Machiavel, un souverain qui a des États qu'il ne peut défendre et des sujets qu'il ne peut gouverner. Mais il est très-vrai que son action militaire doit se borner à protéger son territoire, et qu'un pouvoir divinement condamné à rester paternel ne pourrait se soutenir par les moyens qui ont réussi à d'autres, tels que la mitraille dans les rues et les déportations en masse. Les Italiens, au milieu desquels ce pouvoir a pris naissance et s'est développé, sont précisément ceux qui semblent en avoir le moins compris les conditions nécessaires. Parce qu'ils ont jusqu'à présent profité de sa grandeur et de son inviolabilité, ils l'ont cru fait pour eux, non pour tout le monde, bornant ainsi à leur ville la bénédiction pontificale, *urbi et orbi*. Leur propension à s'imaginer qu'ils sont la religion et la Papauté est de celles que les catholiques ont le plus visible intérêt à contredire. Que le chef de la chrétienté ait sa résidence en Italie, que le trône des papes ait remplacé celui des Césars, c'est là une de ces grandes harmonies de l'histoire où nous aimons à vénérer un décret de la Providence. Mais que toutes les agitations de ce centre tumultueux doivent avoir leur contre-coup dans notre Église et dans nos consciences; que le Père commun des fidèles doive perdre son indépendance parce que les Italiens songent à reconquérir la leur; que, semblables aux Grecs de la fable, nous devons pleurer toutes les fois qu'il plaira aux Romains, ces éternels rois de la terre, de se réjouir, voilà ce qui n'a jamais été admis, pas plus à Turin qu'à Vienne, pas plus à Naples qu'à Paris. N'est-ce pas pour Rome une gloire assez exceptionnelle que la domination du Vatican ait succédé à celle du Capitole et de ne pouvoir être que la première ville du monde? N'est-ce pas pour les Italiens assez de privilèges et de notre part assez de concessions, que les principales charges de l'Église leur soient invariablement confiées? Italiens le plus grand nombre des cardinaux, Italiennes les congrégations qui sont les divers ministères du gouvernement spirituel, Italiens les nonces, Italiens les papes. Pour quel-

¹ *Parad.*, cant. XXVII.

ques papes français au quatorzième siècle, pour un pape flamand au seizième, tous les historiens de la péninsule ont crié à l'invasion des barbares dans l'Église. Que serait-ce d'un pape allemand, résidant en Allemagne et appelant tous ses compatriotes à s'armer contre l'Italie? Or c'est là ce que les Italiens de 1848 voulaient obtenir de Pie IX contre leurs dominateurs d'au delà les Alpes. Aussi la menace d'un schisme courait-elle déjà comme une protestation populaire dans le pays de Luther et de Joseph II. Le Saint-Père, que des amis imprudents et des ennemis perfides faisaient trop souvent parler sans son agrément, ne pouvait plus se dispenser de parler par lui-même. On s'obstinait visiblement, soit à le calomnier, soit à ne pas le comprendre. Ce qu'il avait prétendu faire pour son peuple comme souverain temporel, deux ans de règne l'avaient cependant assez montré. Ce qu'il se devait comme chef de la chrétienté, il n'avait jamais hésité non plus à le rappeler : « Puissent nos regards, disait-il un mois avant la fameuse encyclique, contempler la paix sur cette terre d'Italie *que, dans notre charité universelle pour le monde catholique, nous ne pouvons pas appeler la plus chère, mais que Dieu, dans sa bonté, a voulu du moins placer plus près de nous*⁴ !... »

De tant de sentiments ingénieux et délicats, de tant de choses élevées, une seule malheureusement allait être comprise des Italiens, c'est que le souverain qu'on regardait comme le patron de leur indépendance refusait à cette cause, au moment décisif, l'alliance de son gouvernement et le bras de ses sujets. On ne lui pardonna pas d'avoir voulu la servir seulement par les réformes, le progrès, l'estime et l'appui assuré de l'Europe libérale; on le dénonça comme traître dès qu'il eut fait connaître que la guerre, qui lui semblait pour tous un moyen extrême et redoutable, était pour lui un moyen impossible. Les Italiens, en qui nous avons vu de tout temps le sens logique plus développé que le sens moral, n'admettent pas qu'une fois le but reconnu, on n'y marche pas par le chemin le plus court. Les *non possumus* de l'honneur ou de la conscience ne sont accredités chez eux ni par les traditions ni par les mœurs. On y a trop l'habitude de voir le petit côté des grands sentiments et de trouver un motif d'intérêt personnel à tout acte de chevalerie. Pie IX aurait dû commencer par tout sacrifier à la cause de l'Italie, la Papauté et les catholiques se seraient arrangés après comme ils auraient pu.

On ne comprit donc pas que ce fût le Pontife qui eût répondu quand c'était le prince italien qu'on avait interrogé. Comme de juste, il avait répondu dans la langue de l'Église, et c'est, assurent les témoins oculaires, à cette circonstance, qui retarda de quelques heures

⁴ Proclamation au peuple romain du 30 mars 1848.

pour le public la parfaite intelligence de l'encyclique, que Rome dut de ne pas avoir eu six mois plus tôt la journée décisive du 16 novembre. Cette date du 29 avril n'en reste pas moins importante dans l'histoire de ce temps. Elle fournit au parti révolutionnaire l'occasion longtemps cherchée de rompre publiquement avec le Pape sur la question nationale. De ce jour, en effet, il put marcher à visage découvert contre le pouvoir temporel, signalé comme inconciliable avec la liberté de l'Italie. Pie IX eut beau accepter le comte Mamiani pour ministre, s'essayer sincèrement au rôle de souverain constitutionnel, écrire une admirable lettre à l'empereur d'Autriche pour le supplier de ne pas mettre l'honneur de ses armes dans une lutte à outrance contre la nation italienne, rien ne put le sauver de l'arrêt qui venait d'être prononcé.

Cette voie de l'intervention pacifique était cependant la seule où le prince et le Pontife auraient pu marcher de concert sans rien sacrifier, l'un de ses sentiments, l'autre de ses devoirs. En même temps qu'un prélat portait la lettre du Pape au camp impérial, M. Farini, alors secrétaire au ministère de l'intérieur, était envoyé à Charles-Albert pour lui offrir l'alliance et la médiation de Rome. Mais on était dans la phase des succès faciles, et la proposition de Pie IX ne fut pas même écoutée. Était-elle aussi peu sérieuse qu'il a plu aux écrivains piémontais de le prétendre? Les documents les plus irréfutables ne nous permettent pas de le penser. Ce n'est aujourd'hui un mystère pour personne qu'au mois de mai 1848 l'Autriche se montrait plus disposée à traiter qu'à combattre. Vaincu par la révolution à Milan, à Vienne, à Prague, en Hongrie, l'empire tenait tout entier sous la tente de quelques généraux fidèles. Dès le mois d'avril, on demandait de sa part à l'Angleterre de s'interposer pour un arrangement à l'amiable avec les Lombards et les Vénitiens. C'était le moment où M. de Ficquelmont, ministre des affaires étrangères d'Autriche, écrivait avec une netteté d'expression plus française que germanique : « Le mouvement universel qui remue l'Europe a toute la violence d'un état de révolution : sa première exigence est de briser la mesure du temps et d'ajouter la difficulté de faire vite à l'éternelle difficulté de faire bien ¹. » Le 12 mai, lord Ponsomby, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, annonçait à lord Palmerston la mission pacifique du baron de Humelmauer, et, le 25 du même mois, ce plénipotentiaire mettait sous les yeux du ministre anglais les conditions de l'abandon de la Lombardie par son gouvernement. Dira-t-on que l'Autriche n'aurait jamais voulu entrer en négociation avec Pie IX, qu'elle regardait alors, au rebours des clubistes de Rome, comme le plus redoutable

¹ Dépêche du 5 avril 1848 à M. Dietrichstein, ambassadeur d'Autriche à Londres.

ennemi de sa puissance en Italie ? Mais elle s'en fût trouvée sans doute moins humiliée que d'envoyer des propositions à ses sujets révoltés. Or, le 13 juin, le baron de Wessenberg, nouveau ministre de l'empereur d'Autriche, adressait d'Insruck au comte Casati, président du gouvernement provisoire de Milan, une demande en ouverture de négociations sur la base de l'indépendance complète de la Lombardie jusqu'au Mincio. Le gouvernement provisoire répondit qu'on venait de se donner à la Sardaigne, et que le mot d'ordre était dorénavant l'indépendance de toute l'Italie¹.

Le Pape n'avait donc pas si mal choisi son moment, et il fallait bien que ce fût aussi l'avis de M. Farini, pour que cet homme d'État se soit plaint si vivement de sa mission manquée par l'obstination des Piémontais, « plus disposés, prétendait-il, à extravaguer, à rêver guerre, peuples en insurrection, formation d'une libre Italie, qu'à s'en remettre prudemment aux lenteurs de l'avenir et aux hasards qui se seraient présentés². »

Pendant ce temps, que faisait la France, dont l'esprit, comme l'avait demandé M. Thiers, était partout et la main nulle part ?

La France était tout occupée à rassurer l'Europe et à se rassurer elle-même contre sa République. Entre ce nouveau gouvernement et celui du Pontife réformateur, il y avait d'involontaires affinités et de naturelles défiances. Il paraît certain que les défiances avaient pris le dessus, du moins à Rome, et que le parti modéré qui soutenait Pie IX ne vit pas avec faveur ce terrible pas en avant de la révolution. Soit lenteur habituelle à la chancellerie romaine, soit prudence d'une cour qui attendait peut-être, avant de s'engager, l'établissement d'un pouvoir définitif, il est incontestable qu'en juillet 1848 le nonce du Saint-Père, à Paris, n'avait pas encore reçu les lettres qui devaient l'accréditer auprès de la République, et que M. d'Harcourt, notre ambassadeur à Rome, n'avait pas encore été officiellement présenté³. Les relations étaient donc à peu près nulles entre les deux gouvernements. Le Pape, que l'on jugeait trop osé en janvier, passait pour

¹ Afin de ne pas surcharger ce récit de notes et de citations, nous nous bornons à signaler par leurs dates des pièces diplomatiques que nous pourrions donner *in extenso* et qui sont presque toutes arrivées à la publicité par les débats du parlement anglais.

² Cité par M. Diego Soria, t. I^{er}, p. 548.

³ Nous trouvons les preuves de ce fait peu connu dans une dépêche du ministre des affaires étrangères au duc d'Harcourt : « Il est fort à désirer, écrivait M. Jules Bastide le 7 juillet, que votre présentation officielle n'éprouve point de plus longs retards ; elle doit impliquer la reconnaissance de la République, et j'aime à croire que le nonce à Paris va recevoir de nouvelles lettres de créance. » (*La République française et l'Italie en 1848*, par Jules Bastide, ancien ministre des affaires étrangères de France. Bruxelles, chez Méline et C^{ie}. 1858.)

trop timide en février, et le manifeste de M. de Lamartine n'avait pas plus parlé de lui que le dernier discours de la couronne. Mais la question italienne restait plus que jamais flagrante et redoutable. Or alors, comme de nos jours, elle contenait la question romaine, comme le fruit contient le germe dont il est né et dont vit.

S'il n'avait pas été donné à la République de la poser, il ne devait pas lui être donné non plus de la résoudre. Constatons tout d'abord que les plus vives préoccupations de l'opinion allaient plutôt de l'autre côté du Rhin que de l'autre côté des Alpes. La Pologne avait ses droits plus anciens, plus héroïques, plus obstinément rappelés. C'est en son nom et nullement au nom de l'Italie que se fit la journée révolutionnaire du 15 mai. Grande maladresse dont on est bien revenu depuis ! En s'en prenant à la Pologne, on liguait contre soi les trois puissances qui se sont enrichies de ses dépouilles. En se jetant sur l'Italie, on n'attaquait que l'Autriche et l'on gardait toute chance de l'isoler de l'Allemagne et de la brouiller avec la Russie. Cependant les réfugiés italiens avaient été reçus et harangués comme tous les autres à l'Hôtel de Ville. M. de Lamartine leur avait répété les brillantes et dangereuses assurances de son manifeste : Pas de propagande à main armée et de parti pris, mais intervention si les peuples nous appellent. Et, pour montrer que les faits suivraient les paroles, réunion d'un corps de trente mille hommes aux pieds des Alpes. Nous ne disons pas qu'il n'y eût dans la République et même dans le gouvernement une faction violente et rétrograde qui demandait à reprendre, sans tant de phrases, la politique de la *Marseillaise*. Nous ne nions pas que cette faction n'ait essayé d'engager la partie en dessous, traitreusement, à l'italienne, et de faire franchir les frontières par des corps francs, avec un désaveu tout formulé en cas d'insuccès et une armée toute prête en cas de réussite. Les tentatives de Chambéry et de *Risquons tout*, qui seraient à peine remarquées aujourd'hui, sont restées fameuses dans les scandales de ce temps. Mais il est de notre devoir de rappeler que les principaux chefs de la République ont mis leur honneur à repousser une solidarité dont s'indignait la loyauté française. On peut même mesurer les progrès de la moralité politique en nous voyant applaudir en Piémont aujourd'hui des pratiques que nous jugions infâmes il y a douze ans, et contre lesquelles on invoquait en pleine Assemblée nationale les articles 84 et 85 du Code pénal ¹. (*Des édits et des crimes contre la sûreté extérieure de l'État.*)

Non-seulement notre armée des Alpes ne fut pas appelée pendant

¹ Séance de la Constituante du 2 octobre 1848. Voir aussi la séance du 9 janvier 1849, où M. de Lamartine, poussé à bout par des accusations sans cesse renouvelées,

les premiers mois, mais les Italiens s'habituèrent à la regarder presque comme ennemie. M. J. Bastide va même jusqu'à prétendre qu'on nous craignait plus que les Autrichiens. L'esprit traditionnellement antifrançais de nos voisins venant en aide aux défiances égoïstes de Charles-Albert, notre offre de secours ne fut guère mieux accueillie que ne l'eût été une déclaration de guerre. « Je sais, écrivait de Turin le ministre d'Angleterre à lord Palmerston, que le marquis de Brignole vient de renouveler dans les mains de M. de Lamartine, la protestation non-seulement du gouvernement sarde, mais de tous les gouvernements italiens contre l'intervention française¹. » Et notez que ce ne fut pas là seulement l'œuvre de quelques petites cours craignant notre propagande républicaine; l'Italie avait à ce moment cinq parlements, à Turin, à Florence, à Rome, à Naples, à Venise, et tous se déclarèrent résolument hostiles à notre concours armé.

Le bruit s'étant accrédité à Rome que la république de Venise allait faire appel à la République française, M. Mamiani, ministre de l'intérieur, répondait en ces termes à de pressantes interpellations : « Il n'est pas de ville, il n'est pas une palme de terre en Italie où l'on puisse concevoir la pensée et commettre la faute d'appeler l'étranger. La république vénitienne préférerait mille fois s'engloutir dans ses lagunes² ! » Et comme on reprochait le lendemain aux orateurs de la veille leurs allusions injurieuses pour la France, M. Farini, secrétaire de l'intérieur, voulut bien nous accorder cette dédaigneuse satisfaction : « A la France il est dû quelques paroles de remerciements,

vint faire la déclaration suivante au nom du gouvernement dont il avait été membre : « Je porte ici, non-seulement au dedans, mais surtout au dehors, et je suis sûr de la réponse de tous les cabinets étrangers qui ont pu juger la parfaite sincérité, la complète loyauté de nos actes comme gouvernement à leur égard, je leur porte le défi de citer une seule parole, d'indiquer un seul acte, de saisir un seul indice de notre politique étrangère *par nos agents au dehors, par nos instructions ou par notre connivence au dedans*, en Allemagne, en Italie, en Piémont, en Belgique, partout où nous avons contenu et réprimé au lieu de souffler l'insurrection; je leur porte le défi formel, éclatant, de rien découvrir qui ne soit dans les rapports de *cette politique franche, loyale, à visage découvert, véritablement républicaine, seule digne de l'Europe civilisée*, seule digne de vous, et, laissez-moi le dire, seule digne de nous ! » (Très-bien! très-bien! Vive approbation.)

Et M. Ledru-Rollin voulut à son tour se défendre comme d'une honte du soupçon d'avoir favorisé l'expédition de *Risquons tout*. Voilà comme il fallait parler alors à la France et comme on ne pourrait pas parler aujourd'hui à Turin! — Voir encore la séance du 9 mars 1849, où M. de Lamartine protesta de nouveau au nom de la *probité*, de la *dignité* et de l'*honneur* de la République, et où M. Emmanuel Arago tint à se laver de tout soupçon de connivence dans la tentative garibaldienne sur Chambéry.

¹ Dépêche de sir Abercromby du 14 avril 1848.

² Chambre des députés de Rome. Séance du 21 juin.

mais seulement des remerciements, pour ses offres généreuses. Mes paroles doivent faire comprendre que nous sommes loin de désirer que les armes françaises entrent en Italie pour nous sauver. C'est avec nos propres forces que nous devons conquérir notre indépendance. Assez et trop longtemps l'Italie a été un champ ouvert aux ambitions des puissances étrangères ! » (Applaudissements.)

C'était le moment où les Piémontais, vainqueurs pour quelques jours en Lombardie, ne parlaient de rien moins que de passer les Alpes à leur tour, et d'aller, comme Napoléon, signer la paix à Schönbrunn. On ne devait pas garder jusqu'au bout une si fière allure.

Cette main tendue par-dessus le Mont-Cenis, qu'on repoussait avec tant d'arrogance, on l'invoqua en vain à l'heure des désastres. Le général Cavaignac avait remplacé la commission exécutive; le glas des Journées de juin venait de sonner l'heure de la dictature la plus nécessaire et la plus unanimement consentie que la France ait jamais connue. Pour le pays épouvanté, il n'y avait plus qu'un ennemi à réduire, le socialisme; qu'un opprimé à délivrer, le pays lui-même. On équivoqua pour éviter de prendre tout de suite un parti. Le général Cavaignac exigea que la demande d'intervention lui fût adressée en bonne forme par le roi Charles-Albert, maître des passages des Alpes. Celui-ci s'y serait prêté, mais à la condition, qui trahissait l'ambition héréditaire de sa race, qu'on lui garantirait les provinces lombardo-vénitiennes. Défait à Somma-Campagna, ramené, toujours battu, à Milan, on le vit, peu de jours après, implorer sans condition le secours de la République, et en même temps, comme effrayé des suites de cette résolution, livrer à l'Autriche, par un honteux armistice, les pays qui venaient de se donner à lui, plutôt que de les voir affranchis par la France.

A son tour, du reste, le cabinet français allait répondre par un refus catégorique. M. Jules Bastide s'en acquitta avec l'inexorable sévérité du patriotisme offensé : « La France, disait-il, ne croit pas plus aujourd'hui qu'elle ne croyait il y a un mois à l'enthousiasme et à la prédilection des Italiens pour elle. Elle ne croit qu'à la mobilité de leurs impressions et à leur impuissance. L'Italie a compromis, pour ne pas dire perdu, sa cause par un vaniteux entêtement à repousser une assistance généreusement offerte. Aux jours de prospérité, *la liberté italienne n'a pas dit un mot, n'a pas accompli un vote qui ne fût désobligeant ou même hostile à notre égard*; il n'entre aucune pensée de rancune ni de vengeance dans notre esprit, mais nous sommes avertis et devons agir en conséquence...¹. » Et plus tard, quand le Piémont, impatient d'une revanche, s'essayait déjà à nous

¹ Du 29 août, à M. Benoit Champy, à Florence.

enlacer dans ses intrigues pour nous entraîner à la guerre, le général Cavaignac lui faisait écrire : « Nous qui portons la responsabilité du gouvernement de la France, nous serions coupables au plus haut degré si nous jetions notre pays dans les aventures d'une guerre européenne, parce que des gens qui nous repoussaient, il y a trois mois, comme des ambitieux, veulent aujourd'hui nous faire courir les hasards d'une politique désespérée. Après la Révolution de février, nous recevions chaque jour de Turin et des autres villes d'Italie des notes et des protestations contre l'intervention française. On prononçait l'accession de la Lombardie au Piémont sans même nous consulter ; maintenant on prétend nous forcer, par une sorte de contrainte morale, à nous mêler d'une affaire dans laquelle on ne nous permettait pas d'intervenir quand elle offrait des chances de succès. Nous ne nous laisserons pas contraindre... nous disons à notre tour : Attendez notre convenance, et ne croyez pas que nous compromettrons criminellement le sort de la France pour tenter d'agrandir les domaines de la couronne de Savoie¹. »

Ainsi parlait un gouvernement qui avait, comme il le disait lui-même, à rendre compte de ses actes à la France.

Les débats parlementaires suivirent assez fidèlement, quoique avec les traits qui leur sont propres, les vicissitudes de notre diplomatie. Depuis la séance du 24 mai, où, pour répondre à l'émeute un moment victorieuse dans sa propre enceinte une semaine avant, l'Assemblée nationale avait jugé opportun de révéler à l'Europe le dernier mot de sa politique extérieure, la République était solennellement engagée à reconstruire la Pologne, à affranchir l'Italie, à conclure un pacte fraternel avec l'Allemagne. Triple et rude besogne pour un début ! L'Italie, on l'a vu, n'était pas d'humeur à recevoir par un décret voté à Paris l'indépendance qu'elle ne voulait devoir qu'à l'héroïsme de ses enfants. L'Allemagne, que nous allions chercher à Francfort, recula jusqu'à Berlin et à Vienne, ses vraies capitales. Quant à la Pologne, habituée depuis 1830 à s'entendre jurer, quoique étendue dans la tombe, qu'elle ne devait pas mourir, elle laissa l'Assemblée républicaine répéter ce qu'avaient dit deux mois avant les Chambres monarchiques. Cet ordre du jour du 24 mai, programme impossible de gouvernement, n'en devint que plus sûrement un programme redoutable d'opposition. Nous le verrons reparaître comme un refrain de guerre civile dans les jours de crise. Interpellé, après la déroute de Charles-Albert, sur la conduite que nous allions tenir, M. Jules Bastide se bornait à déclarer que la France travaillait de concert avec l'Angleterre à la pacification de la haute Italie. « Pour-

¹ Du 10 octobre, à M. Bois-le-Comte, ambassadeur à Turin.

« quoi plus l'affranchissement? » s'écrièrent quelques voix. « La paix et l'affranchissement, c'est tout un pour nous! » répondait le ministre. Hélas! que n'avait-on eu, comme Pie IX, le courage de parler ainsi avant la guerre? C'eût été alors une vérité de salut pour l'Italie; ce n'était plus, au mois d'août 1848, que l'illusion impuissante d'une politique en désarroi.

Les conférences de Bruxelles, où devait se régler la question italienne, étaient en effet frappées de nullité avant d'être ouvertes. Nous ne voulions pas des traités de 1815 comme base des négociations; l'Autriche et l'Angleterre elle-même, notre co-médiatrice, n'en connaissaient pas d'autres. Nous avions offert notre entremise lorsque Charles-Albert tenait encore, quoique vaincu, à Milan et dans les places de la Lombardie : il venait de tout abandonner d'un trait de plume et de rentrer de lui-même dans les anciennes limites de ses États. Nous nous montrions du moins énergiquement décidés à ne pas abandonner Venise; et lord Palmerston avertissait Manin « qu'il n'entraît point dans les propositions faites par le gouvernement britannique au gouvernement autrichien, pour la pacification de l'Italie, que Venise cessât d'être soumise à la couronne impériale¹... » Nous espérions détacher l'Allemagne révolutionnaire de la cause de l'Autriche en Italie, et la diète nous répondait que le Mincio serait dorénavant frontière germanique, l'Illyrie province allemande, Trieste port allemand, et il dépendit peut-être du gouvernement de Vienne de prévenir la guerre sous laquelle il devait succomber onze ans après, en admettant garnison fédérale dans ses forteresses de l'Adige.

Tant de causes d'infériorité nous condamnaient à d'inévitables concessions. Aussi voyons-nous qu'après avoir donné pour point de départ aux négociations l'indépendance absolue de la Lombardie et l'établissement d'une Vénétie impériale à gouvernement italien, comme celle qu'on a rêvée de nouveau à Villafranca, on se disait prêt en septembre à traiter sur la base d'un royaume lombard-vénitien entièrement dévolu à l'Autriche, mais avec la précieuse compensation du suffrage universel dans sa constitution²! Évidemment rien de tout cela n'était sérieux. Comme le déclarait le *Moniteur* du 12 août, on était forcé par le sentiment public à éviter la guerre, si l'éviter était possible. La France avait bien assez de son crédit à relever, de l'ordre à refaire, de son avenir à recommencer. Loin de songer à porter la révolution au dehors, elle ne pensait qu'à la détruire chez elle. Ni par force ni par surprise, elle ne se serait laissé entraîner à protéger autrement que par sa diplomatie la cause d'un peuple qu'elle voyait

¹ Dépêche du 16 octobre 1848.

² 16 septembre 1848. Le ministre des affaires étrangères à M. E. Arago à Berlin.

digne sans doute de sa pitié, mais non plus de son estime. Le gouvernement devait en ce moment vouloir la paix ou renoncer à répondre de sa politique devant le pays. La première condition pour arriver à la guerre, c'eût été de renverser la tribune et de supprimer les journaux. Le général Cavaignac n'aurait pas permis qu'on lui en donnât le conseil. Il sentait sans doute sur son cœur le poids de cette situation créée par un demi-siècle de révolution, lorsqu'il laissait tomber de la tribune ces paroles, qui jettent un reflet antique de grandeur sur cette figure d'honnête homme au pouvoir : « Si, dans l'histoire du pays, je vois plus d'un homme qui s'est fait un grand nom par la guerre, j'en vois aussi beaucoup qui ont fini obscurément pour n'avoir voulu servir que les intérêts pacifiques de leur pays. Quant à moi, je le déclare solennellement, ma pensée s'est toujours portée avec plus de respect sur ceux-ci que sur les autres... Je pense que la République ne sera fondée, que l'éducation républicaine du pays ne sera faite, que lorsque les hommes qui disposent pour un temps plus ou moins long de la puissance du pays sauront se réduire à ce rôle modeste et ne pas trop penser à eux-mêmes¹!... » Le général Cavaignac a assez vécu pour reconnaître que l'éducation républicaine du pays restait encore à faire.

Pie IX avait demandé aussi le secours de la France. De jour en jour il voyait croître l'audace de ses ennemis et tomber le prestige qui avait jusque-là fait sa force. Un ministre insolent, ligué contre lui avec les Chambres, menait de son chef contre l'Autriche la guerre que le Pape avait refusé de déclarer. L'émeute, en permanence au cercle populaire, appuyait de ses manifestations les empiétements de M. Mamiani. Il y eut des journées où le Quirinal rappela les Tuileries de 1791. Depuis l'ouverture de la session législative, le Pape était publiquement asservi par une faction. Les entreprises des Autrichiens contre Ferrare et contre Bologne ne fournirent que trop de prétextes aux meneurs de la révolution. On aurait dû reconnaître alors la sagesse du souverain qui avait voulu réserver ses troupes pour la défense du territoire national. Portées, malgré ses ordres, de l'autre côté du Pô, elles s'étaient misérablement débandées, laissant le gouvernement sans ressources entre le double danger de l'invasion et de la révolution. C'est à ce moment que, se rappelant les assurances qui lui étaient venues de Paris au mois de janvier, Pie IX se tourna franchement vers la France. Dans une lettre écrite de sa main au général Cavaignac, il exposait que, n'étant plus ni maître ni libre dans ses États, l'intérêt de la catholicité exigeait qu'il fût mis un terme à une situation non moins incompatible avec sa souveraineté spirituelle qu'avec l'autre.

¹ *Moniteur* du 22 août 1848.

Quatre ou cinq mille hommes devaient suffire à protéger l'ordre et à rétablir son indépendance. Cette demande ne fut pas accueillie. Cavaignac répondit au nonce qu'aucune intervention militaire, si limitée qu'elle fût, ne pourrait se concilier avec le rôle de médiateur pacifique qu'il avait pris en Italie. Était-il juste d'ailleurs d'accorder au Saint-Père ce que nous venions de refuser à nos frères lombards? Et s'il éclatait des troubles à Rome, faudrait-il que nos soldats fussent employés à les réprimer? Que deviendrait le principe qui nous interdit de nous immiscer dans les affaires intérieures des autres États? Ces raisons n'avaient sans doute rien perdu de leur force trois mois plus tard, et cependant on n'hésita pas à les mettre de côté et à donner le signal de l'expédition de Rome. « Vous regretterez peut-être, devait écrire le duc d'Harcourt, de n'avoir pas prêté au Pape l'appui qu'il vous demandait. » L'heure des regrets était venue, en effet, assez tôt pour l'honneur de notre gouvernement, mais trop tard pour le salut de Pie IX.

Ainsi abandonné à lui-même, le Pape revint au projet qu'il nourrissait depuis longtemps, celui d'appeler au ministère l'ancien ambassadeur de France, dont il avait apprécié en des temps meilleurs la raison élevée et le dévouement à sa personne. Après la Révolution de février, M. le comte Rossi était demeuré à Rome, suivant avec le double intérêt de l'Italien et de l'homme d'État les péripéties du drame où il avait joué un des premiers rôles. Ne pouvant plus défendre le Pape par lui-même, il avait enrôlé ses deux fils dans l'armée pontificale, et s'efforçait de son côté de maintenir dans la société romaine les traditions et l'influence de la politique modérée dont il restait le plus haut représentant. Rare et glorieux exemple de l'importance d'un fonctionnaire survivant à ses fonctions et au gouvernement qu'il avait servi! Le ministère de M. Cavaignac s'en montrait mesquinement préoccupé. La nouvelle que le Pape songeait à confier un portefeuille à cet Italien devenu Français par droit de talents et de services, faillit nous brouiller avec Rome : « Si l'on persistait dans ce dessein, écrivait M. Jules Bastide, vous ferez connaître au gouvernement pontifical que nous en serions aussi surpris que mécontents, que nous ne pourrions voir là qu'une façon d'agir tout à fait contraire non-seulement à l'esprit des relations amicales qui doivent exister entre la France et le Saint-Siège, mais encore aux égards ordinaires que les gouvernements se doivent entre eux, et que, si la cour de Rome répondait de la sorte aux témoignages de bienveillance dont nous lui donnons des preuves, nous n'aurions plus nous-mêmes qu'à régler notre conduite en conséquence ¹. »

[¹ Le ministre des affaires étrangères à M. d'Harcourt (4 août).

Le Pape ayant persisté, le cabinet républicain poussa la mauvaise humeur jusqu'à lui refuser l'autorisation qu'il demandait pour son nouveau ministre d'accepter des fonctions d'un souverain étranger. Un mot du programme de M. Rossi, faisant entendre qu'il importait de rétablir l'autorité temporelle du Saint-Père, jugeait sans appel ceux qui l'avaient précédé aux affaires. On ne parla pas autrement après Mazzini, et jamais paroles ne furent d'une nécessité plus évidente. Corriger et réprimer les deux partis contraires au Statut, améliorer l'administration, restaurer les finances, fonder un gouvernement qui prendrait sa force dans la loi, tels furent les engagements généraux contractés envers le pays par l'ami et le disciple de M. Guizot. Quant au dehors, il se faisait fort de donner à l'État une armée assez puissante pour soutenir la cause italienne, sans qu'on eût besoin d'appeler l'étranger dans les affaires de la péninsule. Mais les Autrichiens ne détournaient pas ses yeux de l'ennemi intérieur, de tout temps le plus redoutable pour sa malheureuse patrie. C'est avec une perspicacité cruellement justifiée depuis que M. Rossi signalait l'urgence de défendre l'intégrité du territoire pontifical contre les menées des unitaires et remportait sur le Piémont des victoires de discussion dont notre temps devait voir les brutales revanches. Il s'agissait de reprendre pour le développer un des premiers desseins de Pie IX, et de convertir en ligue politique la ligue douanière conclue jadis sous ses auspices entre Rome, le grand-duc de Toscane et le roi de Piémont. Deux fois cette pensée favorite du Pontife aimé des Italiens devait être mise en avant par son gouvernement, et deux fois être repoussée par le gouvernement piémontais. Au début de la guerre de l'indépendance, nous avons vu M. Farini la porter au camp de Charles-Albert, alors dans l'ivresse des premiers succès, et ne rencontrer qu'un dédaigneux refus. Cette fois, le savant et vénérable Rosmini, envoyé à Rome pour traiter cette affaire directement avec le Pape, et qui croyait l'avoir menée à bonne fin, venait d'être rudement désavoué par le cabinet de Turin. Qu'avait-il donc signé de si coupable? Pas autre chose qu'un premier article ainsi conçu :

« Il existera entre les États de l'Église, du roi de Sardaigne et du grand-duc de Toscane, une confédération perpétuelle qui, réunissant leurs forces et leur action, servira à garantir l'intégrité des territoires de ces États et à protéger le développement progressif et pacifique des institutions constitutionnelles et de la prospérité nationale. »

Voit-on bien la lourde faute du pieux abbé Rosmini, vraiment trop naïf pour un diplomate? Garantir les institutions libérales des États voisins, cela allait de soi : Turin en jouissait comme Rome et comme Florence. Mais garantir l'intégrité des territoires, c'était s'engager au

delà de toute prudence et de toute permission! Il fallait donc renoncer à s'agrandir, rester dans ses frontières, ne plus conspirer chez les autres, tout attendre des progrès de l'esprit public et de la liberté. La belle chance vraiment pour le Piémont! C'était bien la peine de s'être endetté comme un grand État et d'avoir été se faire battre aux portes de Vérone! Rosmini fut donc accusé de s'être laissé gagner par les cardinaux, et disgracié. On voit par ce trait trop oublié que ceux qui ne font remonter qu'à M. de Cavour l'honneur ou la responsabilité de la politique qui triomphe en ce moment auraient tout profit à relire les documents de l'époque dont nous parlons.

A peine connu, le projet du comte Rossi eut l'assentiment de Naples, qui demanda à venir compléter l'alliance nationale des monarchies constitutionnelles de la péninsule. On a prétendu, après coup, que Radetzki n'était pas éloigné non plus d'y souscrire, comme chef d'un État italien; mais on affecte de ne pas se souvenir qu'il eût été difficile de faire accepter le royaume lombard-vénitien, livré alors à tous les sévices de l'état de siège, pour un gouvernement constitutionnel, et que, dans tous les cas, ce n'eût été qu'antidater de dix années les illusions de Villafranca! Que le ministère piémontais, présidé par M. Casati, et presque entièrement composé de réfugiés lombards et vénitiens, n'ait vu dès ce moment d'autre politique à suivre que de recommencer la guerre, en entraînant dans sa cause non de petits États italiens destinés à lui être sacrifiés, mais une grande puissance telle que l'Angleterre ou la France, c'est ce qui nous a été surabondamment démontré. Mais on ne pouvait demander sérieusement au ministre de Pie IX d'entrer dans une ligue si différente de celle qu'il proposait!... « Qu'on ne dise pas, écrivait-il à ce sujet, que l'agrandissement du Piémont soit une des conditions de l'indépendance italienne. L'autonomie de l'Italie n'implique pas nécessairement la formation d'un grand empire s'étendant depuis le Panaro jusqu'aux Alpes, et placé sous la souveraineté de la maison de Savoie. Si cet empire est l'une des formes politiques que l'Italie indépendante peut prendre, il n'est pas la seule. Et nous ne voulons pas examiner si cette forme est préférable à toute autre; et quand même elle le serait, si, en s'étendant au delà de Plaisance et de la Lombardie, cet empire n'aurait pas quelque chose de hors de saison et de monstrueux... On ne parle pas de Naples, mais Naples est une partie si importante de l'Italie, qu'on voudrait vainement se taire à son égard... Sans doute, il serait beau pour le roi de Piémont de pouvoir s'appeler le chef de deux ou trois armées ajoutées à la sienne. Les négociations qu'il a provoquées en capitulant à Milan et la médiation étrangère qu'il a ensuite acceptée pourront peut-être lui procurer quelques lambeaux des vastes territoires qu'il voudrait engloutir. Et l'Italie, au sein des

malheurs où les erreurs et les folies humaines l'ont plongée, éprouverait vraiment un grand soulagement, par cela seul que le royaume piémontais se serait agrandi. Cependant, si l'on songe à l'Italie et rien qu'à elle, il semblerait plus sage et plus patriotique de resserrer d'abord fortement la ligue et de laisser ainsi aux États alliés le temps de réorganiser solidement leurs armées '... »

Merveilleux pronostic d'un grand esprit, avertissement aujourd'hui dévoilé de la Providence, que les dernières paroles de celui qui devait verser le premier son sang pour la papauté aient été un cri d'alarme contre l'ambition piémontaise ! Comme s'il avait à donner par avance des leçons de droit public à une puissance qui s'essayait déjà à en violer effrontément tous les principes, le vigoureux polémiste persiflait l'ignorance et le peu de courtoisie des hommes d'État de Turin. « Concluons, disait-il en terminant cet article de journal par un mot destiné à rester à l'histoire, Pie IX n'abandonne pas son grand projet ; il est aujourd'hui, comme toujours, plein d'ardeur pour assurer par la ligue italienne la sécurité, la dignité, la prospérité de l'Italie et des monarchies constitutionnelles de la Péninsule. Pie IX ne consulte pas ses intérêts particuliers, n'est pas animé de convoitises ambitieuses ! Il ne demande, il ne désire que le bonheur de l'Italie et le développement régulier des institutions accordées par lui à ses peuples. Mais, en même temps, il n'oubliera jamais ce qu'il doit à la dignité du Saint-Siège et à la gloire de Rome. Toute proposition incompatible avec ce devoir sacré ne pourrait rien auprès du souverain de Rome et du chef de l'Église. — La papauté est la seule grandeur vivante qui reste à l'Italie, et qui la fait respecter et révéler par l'Europe et tout le monde catholique. Pie IX s'en souviendra toujours, soit comme Pontife, soit comme Italien ! »

Telles étaient les hautes pensées que le comte Rossi allait exposer et peut-être faire triompher devant les Chambres romaines, lorsque le poignard des clubs vint clouer dans sa gorge le discours qu'il devait prononcer pour inaugurer son entrée aux affaires². Deux in-

¹ *Gazette de Rome* du 4 novembre.

² Voici le récit officiel de ce crime dans une dépêche du duc d'Harcourt : « J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe pour vous annoncer que M. Rossi, ministre de l'intérieur, avait été assassiné hier à une heure, comme il descendait de voiture pour monter à la Chambre des députés. Il a été frappé à la gorge d'un coup dont il est mort sur-le-champ. Le meurtrier n'a pas été arrêté ; on ne l'a pas même essayé ; quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux ont laissé faire. La population est restée froide et muette devant cet événement. C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître. L'Assemblée, sur les degrés de laquelle s'était consommé le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance,...

cidents, depuis longtemps dénoncés à l'indignation du monde, achèvent de caractériser pour nous les deux monstrueuses journées des 15 et 16 novembre 1848. Le 15, le premier ministre tombe assassiné sur les degrés de l'escalier qui monte à la salle des séances : la Chambre déclare impassiblement qu'elle passe à l'ordre du jour. Le lendemain, Pie IX est assiégé par l'émeute dans le Quirinal ; quelques vieux Suisses se montrent seuls disposés à faire leur devoir, et notre ambassadeur, indigné, peut écrire à son gouvernement : *Il n'y a eu autour du Pape pendant toute la journée que le corps diplomatique!* Ah ! rendons grâce à Dieu qu'à travers les folies et les crimes de sa révolution notre pays ait gardé d'autres façons de sentir et d'agir ! Chez nous, quoi qu'il arrive, l'assassinat est odieux à tous les partis : la fidélité au malheur n'est rare dans aucun. L'émotion causée par les nouvelles de Rome fut donc vive et profonde. C'était de la colère quand on songeait au malheureux comte Rossi, qui avait noblement gagné au Collège de France, à la Chambre des Pairs, à l'ambassade de Rome, ses lettres de naturalisation française ; c'était de l'horreur quand on songeait au doux Pontife dont la magnanimité était payée d'une si noire ingratitude. Quel sort lui était réservé ? Prisonnier des assassins de Rossi, que ne pouvait-on craindre pour lui ? Allions-nous laisser égorger le Père commun des fidèles, le souverain qui avait donné à tous les autres l'exemple des réformes, le généreux promoteur de la cause italienne ?

On s'attendait à des communications du gouvernement ; l'impatience de l'Assemblée les prévint. A la séance du 27 novembre, M. Bixio, Italien devenu Français comme Rossi, fit entendre des interpellations sur le malheureux état de l'Italie. Il la montra opprimée au nord par l'armée autrichienne, qui abusait d'une récente et déplorable victoire, menacée au Midi d'une servitude presque aussi effroyable que celle de l'étranger, la servitude du désordre. L'honorable représentant flétrit des villes entières qui venaient de fêter un lâche assassinat, et demanda qu'il fût pris un parti, tout au moins pour protéger la papauté, qui n'était pas, selon lui, une institution italienne, mais une institution de droit public et religieux nécessaire au maintien de l'équilibre et des croyances de l'Occident. On voulait savoir ce qu'on allait faire, le général Cavaignac répondit en racontant ce qu'on avait fait. Le jour même où les dépêches de M. d'Arcourt lui étaient parvenues, ordre avait été transmis par le télégraphe à

Le soir, les meurtriers et leurs adhérents, au nombre de quelques centaines, avec des drapeaux en tête, ont été fraterniser avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est montrée nulle part ; le directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé et s'est retiré. »

(Rome, 16 novembre 1848.)

Toulon et à Marseille d'embarquer aussitôt une brigade réunie là depuis quelque temps dans la prévision d'une descente prochaine en Italie. En outre, un membre de l'Assemblée, M. de Corcelles, avait accepté la mission spéciale d'aller prendre, sous la protection de la France, la personne sacrée de Pie IX, et, au besoin, d'assurer sa retraite sur le territoire de la République.

Les applaudissements unanimes de la Constituante saluèrent dans le chef de la République cette inspiration digne des rois chrétiens dont il tenait la place.

Deux jours après, MM. Ledru-Rollin et Jules Favre vinrent demander compte au pouvoir exécutif d'une si grande détermination prise sans avoir consulté la Chambre. Après avoir payé, le premier, au *pieux, magnanime, intelligent* Pie IX, le second, à *cette nature généreuse, brûlant de patriotisme et d'amour pour l'indépendance de l'Italie*, le tribut de louanges alors encore obligé, ils discutèrent les instructions données à M. de Corcelles et lues à la tribune par le général Cavaignac. Ces instructions portaient que toute protection était due à la personne du Pontife, mais non à l'autorité du souverain temporel. On devine ce que cette distinction, nouvelle alors dans la politique pratique, soulevait d'étonnement et d'objections. L'école radicale n'en était pas encore venue à comprendre qu'elle n'avait rien de plus à demander, et qu'en lui livrant le Souverain on lui livrait indirectement le Pape. Où finit le prêtre? disaient alors ceux qui dissertent si subtilement aujourd'hui sur la séparation des deux pouvoirs et des deux personnes; où commence le prince? Comment défendre l'un sans favoriser l'autre? Comment ne pas voir que votre envoyé fera malgré vous et malgré lui de la politique? Et quelle politique! Soutenir un roi contre son peuple! Qui nous désire à Rome? Personne, Pie IX pas plus que ses nouveaux ministres. Tout y est tranquille, apaisé, en bonne voie d'accommodement et de liberté. Admettez que le Saint-Père se laisse circonvenir par des conseils autrichiens ou qu'il se livre franchement à son peuple. Dans les deux cas il peut nous dire, au grand détriment de notre dignité: « Que venez-vous faire ici? je n'ai pas besoin de vos soldats! » En un mot, la question est engagée plus à fond que les instructions ne le supposent: il faut que notre armée, une fois débarquée, prenne parti pour ou contre la papauté, elle ne peut rester neutre!

C'était aussi l'avis de M. de Montalembert. Avec l'orateur catholique, les grands côtés de la question romaine apparurent pour la première fois à la tribune. « M. Ledru-Rollin, s'écria-t-il, en pressant le débat pour en faire sortir une situation franche et nette, disait qu'on serait obligé de défendre le prince en même temps que le Pontife; je déclare que, pour ma part, j'y compte bien! » Mais le gou-

vernement n'osait pas encore y voir si clair, et se borna à déclarer, par l'organe du ministre de l'intérieur, qu'on se chargeait de sauvegarder non-seulement la liberté matérielle, mais la *liberté morale*, la *liberté d'action* du Souverain Pontife. N'était-ce pas déjà un grand pas au delà des instructions, et l'esprit naturellement lumineux de M. Dufaure ne venait-il pas d'éclairer d'un trait involontaire le fonds même de la question ?

L'ordre du jour qui termina la séance s'empara habilement de cette concession inévitable. « L'Assemblée, disait-il, approuvant les mesures de précaution prises par le gouvernement pour assurer la liberté du Saint-Père, et se réservant de prendre une décision sur des faits ultérieurs et encore imprévus, passe à l'ordre du jour¹. » On voit qu'il n'était plus uniquement question de la sécurité personnelle du Pape et de sa retraite sur le territoire français.

C'en était fait, l'intervention de la France dans les États de l'Église était décidée et moralement consommée. En vain le général Cavaignac, reproduisant contre ses successeurs les accusations que M. de Lamartine avait élevées contre lui sur cette même question d'Italie, essaya plus tard de marquer ce qu'il appelait une *coupure* entre sa politique à Rome et celle qu'on avait suivie depuis : cette coupure, peu sensible pour les contemporains, n'est pas visible pour l'histoire. Toute chose faite, disent les Italiens, doit avoir son commencement. *Cosa fatta capo ha!* Le vote du 30 novembre fut le commencement de l'expédition romaine. Que disait-il en effet ? Deux choses : que le Saint-Père était privé de sa liberté et que nous allions la lui rendre. Mais comment la lui rendre et pourquoi ? Par force ou par persuasion ? Pour fuir ou pour régner ? A la première question, la brigade du général Mollière répondait par ses trois mille cinq cents baïonnettes. A la seconde, l'ordre du jour de l'Assemblée, élargissant la portée politique des instructions, opposait aussi une réponse péremptoire. Mais il y a plus : nous soutenons que, même en se renfermant dans les limites strictes de sa mission, M. de Corcelles était conduit, le voulant ou ne le voulant pas, à en dépasser le sens littéral. Comment assurer la liberté purement personnelle du Saint-Père sans écarter ou mettre à la raison ceux qui l'opprimaient ? Or, oserait-on prétendre que c'est ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un peuple que d'aller faire la police jusque dans le palais de son souverain ? Les Prussiens de la première campagne de France disaient aussi que le seul but de leur invasion était de délivrer Louis XVI du joug d'une faction. Quand on aborde un territoire étranger avec un corps d'armée, ce n'est certes pas pour se laisser dire : *Retournez chez vous!* C'est.

¹ Présenté par M. de Trévenenc. Voté par 480 voix contre 63.

comme l'affirmait cinq mois après M. Odilon Barrot, pour offrir un arbitrage ou pour l'imposer, si besoin est. Voit-on d'ici le beau rôle pour notre drapeau, réduit à abriter la personne et non l'autorité du Pontife-roi? « Nous, puissance catholique, eussions-nous dit, nous, armée française, nous ne venons chez vous que pour exécuter la consigne de MM. Sterbini et Ch. Bonaparte. Si ces messieurs jugent opportun de renverser le Pape, nous voici tout prêts à l'escorter. Mais, s'ils songeaient par hasard à le faire tuer, nous vous prévenons que nous avons l'ordre formel de nous y opposer. Le progrès des temps veut qu'on renvoie ses souverains, mais sans leur faire de mal. Achevez donc votre besogne, comme si nous n'étions pas là! Nous avons des yeux pour ne pas voir et des bras pour ne pas agir. La couronne du Pape est dans la boue, c'est votre affaire! Traînez-la dans vos clubs, si cela vous amuse, nous ne protégeons que la tête! » Outre qu'elle est de celles qu'on ne pourrait avouer à la tribune, cette politique aurait répugné, nous n'en doutons pas, aux sentiments élevés de celui qui tenait alors le pouvoir.

On était à la veille de l'élection du 10 décembre. Il ne faut donc pas trop s'étonner si le concurrent du général Cavaignac sut profiter habilement de cette faute. On avait beaucoup remarqué que le prince Louis-Napoléon s'était abstenu de prendre part au vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia : il écrivit aussitôt à ses deux journaux, le *Constitutionnel* et la *Presse*, pour faire savoir au public que, « tout en étant décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du Souverain Pontife, il n'avait pu approuver par son vote une démonstration militaire qui lui semblait dangereuse même pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger, et de nature à compromettre la paix de l'Europe¹. » C'était, comme on le voit, se prononcer plus catégoriquement que le président du conseil sur les droits du Pape, tout en blâmant formellement ce qui venait d'être entrepris pour aller à son aide. Sur la demande de quelques hommes politiques importants qui venaient de se rallier à sa candidature, le prince Louis-Napoléon rectifia l'ambiguïté de cette déclaration par une lettre au Nonce où il désavouait son cousin, le prince de Canino, pour n'avoir pas compris que « la souveraineté temporelle du Pape était intimement liée à l'éclat de la religion comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. » Cette fois le général Cavaignac était franchement dépassé; quant aux catholiques, ils étaient rassurés et gagnés.

Il faut reconnaître aussi que le gouvernement ne négligeait rien pour mériter leur reconnaissance. On se rappelle que le Saint-Père

¹ Lettre du 2 décembre 1848.

avait été solennellement invité à accepter l'hospitalité de la France. Le ministre des cultes fut même envoyé à sa rencontre jusqu'à Marseille, avec un large crédit à mettre à la disposition du Pape et des cardinaux. Un savant et pieux évêque avait béni la République du haut de la tribune. Le nonce adressait de touchants remerciements au président de l'Assemblée constituante, et l'ancien rédacteur en chef du *National* lui écrivait à son tour : « L'Assemblée a répondu aux sentiments de la nation entière, en faisant éclater les témoignages de sa vive et profonde sympathie pour le Saint-Père. » Jamais les rapports entre la France et la cour pontificale n'avaient été empreints de plus de déférence et de tendre empressement. S'il fallait en croire les apologistes maladroits du gouvernement tombé le 10 décembre, il y aurait eu, sous ces élans dignes des siècles catholiques, toute une politique renouvelée de Machiavel. On voyait le moment venu et l'occasion propice de séparer définitivement le spirituel du temporel. Sans soumettre Pie IX aux avanies de la prison impériale de Fontainebleau, on comptait le dégager complètement de l'influence des cardinaux, et le décider à opérer dans le catholicisme les mêmes réformes qu'il avait essayées dans ses États. On espérait surtout en débarrasser l'Italie, qui se trouverait ainsi avoir recouvré sa pleine liberté d'action. Pauvres inventions de l'esprit de parti que ces plans prêtés après coup au général Cavaignac ! Nous voyons, quant à nous, trois raisons bien catégoriques de n'y pas croire. D'abord, il n'y avait pas lieu pour le moment de contraindre le Pape à donner des libertés à ses sujets, car le statut était en pleine vigueur ; c'est en l'invoquant que Rossi venait d'entrer au ministère et d'être frappé. Que pouvions-nous demander de plus à Pie IX que le Statut ? Qu'il déclarât la guerre à l'Autriche ? Non sans doute, puisque nous étions médiateurs de paix en Lombardie. En second lieu, l'Europe, qui déjà n'acceptait pas avec plaisir notre simple intervention de garantie personnelle au Vatican, n'y aurait point laissé arriver sans résistance un programme de gouvernement porté au bout de nos baïonnettes. Oublie-t-on que la crainte de notre propagande révolutionnaire était à l'ordre du jour des puissances, et que la moindre démonstration irréfléchie de notre part devait infailliblement les rallier contre nous ? C'était donc la guerre, la guerre pour imposer la république aux États de l'Église, quand nous l'avions refusée pour défendre l'indépendance de l'Italie du Nord ! Si l'on osait être franc, on avouerait au contraire que le seul désir de rassurer les grandes monarchies avait dicté les restrictions excessives mises à la mission de notre envoyé extraordinaire. Enfin, il nous sera permis de faire observer que si la république avait eu réellement la honteuse pensée d'exercer la moindre violence morale sur son auguste protégé,

elle n'aurait pas pris pour agent un homme non moins connu pour ses lumières que pour sa filiale affection envers Rome. De tout temps, on ne l'ignore pas, les caractères à la hauteur de pareils services ne sont pas rares. Veut-on savoir quels sont ceux qui doivent se réjouir de cette nouvelle interprétation du dernier acte politique de M. Cavaignac ? Ce sont ses ennemis qui n'y voulurent voir alors qu'un misérable calcul électoral ¹.

Heureusement pour la mémoire du noble vaincu du 10 décembre, nous aurions à citer à sa justification mieux que les écrivains de sa couleur, nous aurions le général Cavaignac lui-même. Le 25 novembre, le jour même où étaient arrivées les nouvelles de Rome, Cavaignac, descendant de la tribune, où il avait été obligé de rester longtemps, pour se disculper d'avoir sauvé la société en juin, et, tout frémissant encore de l'émotion de ce combat toujours nouveau pour lui, vint trouver à son banc un ami de jeunesse dont il avait plus d'une fois entendu, sans oser les suivre, les conseils également dévoués à l'Église et à la cause libérale, et, l'entraînant à part, lui dit : « Le moment est venu ; *il faut voler au secours du Pape!*... » Voler au secours du Pape, n'était-ce pas, en un mot du cœur, toute la politique de l'expédition romaine ? M. de Corcelles partait le lendemain, emportant comme le vrai secret de ses instructions ce cri d'un soldat et d'un honnête homme.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

¹ La Chambre des députés de Rome n'avait pas deviné non plus les récentes explications de M. Jules Bastide sur un fait qui la touchait de si près, car elle votait, le 6 décembre, la proposition suivante, présentée par M. Mamiani, le remplaçant de Rossi : « Le conseil des députés s'associe au ministère pour protester contre les projets exposés par le général Cavaignac dans la séance de l'Assemblée nationale de France du 28 novembre dernier. »

M. OCTAVE FEUILLET

AUTEUR DRAMATIQUE

Dalila. — Le Roman d'un jeune homme pauvre. — La Tentation. — Rédemption.

Il y a deux ans, lorsqu'un engouement excessif accueillit le *Roman d'un jeune homme pauvre*, récit très-attractif sans doute, mais incapable de résister à la plus indulgente analyse, nous crûmes devoir indiquer ce qu'il y avait, selon nous, de dangereux pour M. Octave Feuillet dans ce succès même, au moment où l'ingénieux écrivain semblait disposé à exagérer sa manière. Pour ses admirateurs de plus en plus nombreux et fervents, ses qualités exquis, devenues presque des défauts, ne perdaient rien de leur charme, bien au contraire ! Elles s'accroissaient davantage ; elles contractaient je ne sais quel arôme particulier, subtil et pénétrant, l'odeur des tubéreuses, plus enivrante, mais moins saine que celle des violettes. A nos yeux, cette tendance visible de son talent, se combinant avec sa vogue toujours croissante, amenait dans sa vie littéraire ce que lui-même, en son aimable langage, a appelé une *Crise* ; car les intelligences délicates ont leurs *crises* comme ces âmes féminines dont il a si finement étudié les évolutions et les nuances. Jusqu'alors, en effet, la physionomie de M. Octave Feuillet, volontairement voilée dans une sorte de lointain et de clair-obscur, offrait de réelles analogies avec ces intérieurs paisibles, ces amours honnêtes, ces poésies du foyer domestique, dont il décrivait avec tant de grâce les sécurités et les douceurs. On l'avait intitulé, avec plus de malice que de justesse, le Musset des familles ; il

eût été plus exact de l'appeler le Musset de province, dans la meilleure acception de ce mot, qui ne sera jamais sous notre plume ni une injure, ni une épigramme. Plus d'estime que de bruit, plus de sérénité que d'éclat, un contentement intime, le rayonnement d'un bonheur égal dans une imagination apaisée, tout cela se retrouvait dans le genre de succès et d'existence choisi par l'auteur lui-même, comme dans les œuvres qu'il nous présentait, comme dans les sujets où il semblait se complaire. Pour nous, au milieu de ces ardents tumultes qui font trop souvent ressembler la littérature actuelle à un marché en rumeur ou à un théâtre en plein vent, nous ne connaissions rien de plus salubre et de plus charmant que l'exemple donné par ce poète, recueilli et abrité dans une vieille ville normande, rêvant et travaillant à ses heures, savourant ces félicités tranquilles dont il s'était fait le panégyriste, nous envoyant de temps à autre quelque délicieux ouvrage, et heureux d'obtenir de loin le suffrage du petit nombre, le *sourire mouillé* dont parle Homère, l'hommage reconnaissant des femmes d'élite et des jeunes cœurs. Nous redoutions d'avance pour lui tout ce qui l'éloignerait de cet idéal, tout ce qui lui déroberait quelques-uns de ces discrets avantages, même pour lui donner en échange des ovations plus retentissantes et de plus riches couronnes : c'est pour cela qu'au milieu de son succès le plus éclatant nous osâmes exprimer nos affectueuses alarmes.

Deux ans se sont écoulés, et nos prévisions n'ont été que trop justifiées. Voilà M. Octave Feuillet en plein Paris, en plein théâtre, occupant les cent bouches de la renommée, tenant l'affiche, faisant recette, héros de premières représentations comme M. Dumas fils ou M. Barrière. Le propice demi-jour qui lui servait d'auréole s'est dissipé à la corrosive clarté du gaz. Aux fuyantes perspectives, aux complaisants paysages qui s'harmoniaient si bien avec ces personnages un peu artificiels, avec ces sentiments un peu quintessenciés, ont succédé les tons crus des décorations, l'horizon borné de la toile de fond, les contours inflexibles de l'optique théâtrale. Sur ce nouveau terrain, plus dangereux pour lui que pour tout autre, M. Octave Feuillet a cherché, non pas un renouvellement, une seconde manière, mais l'application de sa première manière, en y ajoutant ce verre grossissant du théâtre, qui ne sied pas à tous les visages. Enfin, comme pour préciser encore plus et compléter cette défection imprudente, le voilà exploitant, avec récidive, ce sujet qui traîne depuis dix ans sur toutes les planches dramatiques, ce sophisme, frotté de lieu commun, de la courtisane réhabilitée par l'amour; circonstance d'autant plus aggravante que ce drame de *Rédemption*, quoi qu'en ait dit une critique amie, nous semble, à commencer par son titre, plus choquant, plus paradoxal, plus inadmissible, et, pour tout dire, plus immoral

que les chefs-d'œuvre du genre, les *Dame aux Camellias*, les *Diane de Lys* et les *Demi-Monde*.

Telle est aujourd'hui la situation de M. Octave Feuillet. Qu'a-t-il gagné, qu'a-t-il perdu à cette métamorphose? C'est ce qu'il convient d'examiner. Mais, avant de parcourir les quatre grandes pièces qu'il vient de faire jouer en trop peu de temps, qu'on nous permette quelques réflexions générales.

Si l'on nous demandait quels sont les deux plus grands ennemis de la littérature contemporaine, nous répondrions sans hésiter : le théâtre et l'argent ; non pas que nous songions à nous étonner ou à nous plaindre que la littérature dramatique, si populaire en France, si favorable au contact immédiat de l'auteur avec le public, ait plus de séductions que toute autre pour les imaginations bien douées ; non pas que nous demandions aux écrivains modernes de résister à tous les courants du siècle, de s'accommoder du brouet noir et du grenier classique, de trouver bon que des intrigants et des imbéciles s'enrichissent en quelques jours, pendant que se continuerait la tradition séculaire des beaux esprits crottés et des poètes à l'hôpital. Non, nous ne sommes pas aussi puritain que cela ! Ce que nous voulons dire, c'est que, d'une part, la question d'argent dominant partout et toujours la question d'art, de l'autre le théâtre offrant de plus grands bénéfices que le livre, les talents, les plus exquis et les plus purs peuvent, à un moment donné, être fatalement amenés à violenter leur vocation, à méconnaître leurs aptitudes, à grossoyer ou à pousser au noir leurs délicatesses, pour se porter de préférence du côté où les applaudissements se traduisent en beaux écus sonnants. Ce que nous voulons dire encore, c'est que le théâtre, avec ses éblouissements et ses rumeurs, avec la vie tout en dehors qu'il implique et qu'il impose, avec les affinités qu'il crée entre l'auteur et les comédiens, finit par devenir, à notre époque, non-seulement un genre littéraire, mais une habitude de l'existence, une sorte d'état normal où les sensations, les sentiments, les idées, les pudeurs de l'âme et du cœur, prennent involontairement des formes plus accusées, mieux ajustées en vue du public, où la plupart de nos illustres, prodigues de confidences, jaloux d'attirer les regards, aimant à renouveler sans cesse le bruit qui s'attache à leurs pas, arrivent à être des *personnages*, dans le vieux sens latin du mot, à ressembler constamment à des acteurs en représentation. Des tempéraments dramatiques, tels que MM. Dumas, par exemple, aguerris de bonne heure au feu de la rampe, nourris dans le sérail dont ils connaissent les détours, n'y perdent rien ; ils y rencontrent au contraire un excitant qui double leurs forces. De cet accord parfait entre cette atmosphère et le jeu de leurs poumons peuvent résulter des œuvres, sinon très-

déliçates, au moins très-vivantes. Mais ce que doit y perdre une nature fine, élégante, subtile, un peu féminine, habituée à l'étude psychologique plutôt qu'au mouvement extérieur, accoutumée à s'éclairer en dedans plutôt qu'à éclater au dehors, voilà ce que je vous laisse à conclure, et ce qui me ramène à mon sujet.

Si les transformations que M. Octave Feuillet a fait subir à sa pensée pour l'accommoder au théâtre s'étaient bornées à *Dalila*, nous n'aurions qu'à applaudir. Là, mais là seulement, M. Feuillet a posé en termes exacts et vrais la question éternellement pendante entre l'amour chaste et l'amour coupable, entre les orages de la passion et l'azur limpide du foyer domestique. André Roswen personnifie admirablement l'artiste à son début, à son premier succès, à ce moment décisif où il dépend de lui d'être un grand homme ou un malheureux fou, suivant qu'il se décidera pour l'art vrai ou pour l'art factice, pour le succès sérieux ou pour la vogue passagère, pour l'amour sincère ou pour l'enivrement frelaté. Le vieux compositeur Sertorius et sa fille Marthe représentent, non pas la prose, encore moins le *pot-au-feu*, mais la poésie véritable, la sécurité dans l'amour, ce bonheur suave, recueilli, inspirateur, que M. Octave Feuillet était si digne de chanter. Il ne s'agit pas pour Roswen de couper les ailes de la Muse, mais de les replier doucement auprès d'une compagne aimée, pour s'élançer de là avec plus de puissance et de charme vers les pures régions de l'idéal. C'est une figure bien heureuse que celle de ce vieux musicien qui a du génie, mais dont le génie n'a pas su trouver son expression mélodieuse, et qui ne demande qu'à s'incarner dans son élève préféré, à chanter par les doigts et les lèvres d'André les mélodies qu'il entend dans son âme, et à l'appeler son fils pour mieux s'absorber en lui. Bien qu'il y ait un grain d'exagération dans le dilettantisme enragé du prince Carnioli et dans la coquetterie infernale de la princesse Léonora, pourtant ces deux personnages s'accordent assez bien avec cette optique grossissante dont nous parlions tout à l'heure. Les situations étant vraies, les caractères en saillie, les incidents logiquement déduits, la pièce écrite avec une ampleur, un mouvement assez rares sous la plume de M. Octave Feuillet, il n'a eu qu'à transporter son œuvre sur la scène sans qu'elle y perdît rien ou presque rien de ses beautés : si les hommes du métier ont signalé quelques fautes commises contre les lois vulgaires de la charpente dramatique, l'émotion du public a traité comme non venus ces défauts secondaires. Tout s'est réduit à des détails matériels d'arrangement et de mise en scène. Ajoutons que le tableau fatal, le convoi funèbre de Marthe mené par son vieux père, pendant qu'au loin, sur le lac, s'exhale une mélodie de Roswen, chantée dans les bras de Léonora par un ténor à la mode, appelait, pour ainsi dire, le théâtre :

le lecteur avait pu pressentir l'effet irrésistible que ce tableau produirait sur le spectateur. Au point de vue dramatique comme au point de vue littéraire, *Dalila* reste et restera longtemps encore le chef-d'œuvre de M. Octave Feuillet.

En consentant à faire une pièce avec le *Roman d'un jeune homme pauvre*, M. Feuillet a réellement commencé la série de ses torts envers cette littérature de l'élite et des délicats, dont il a été, dont il pourrait être encore l'auteur favori. Ce qu'il y avait d'exagéré et de dangereux dans la vogue de son livre ne nous apparut jamais plus clairement que lorsque nous vîmes les gens de théâtre s'abattre sur cette œuvre charmante et fragile, et, au nom de je ne sais quels intérêts de direction ou de recette, décider l'heureux poète à y découper des actes et des tableaux, exactement comme l'eussent fait MM. Dumas et Maquet. L'entreprise de M. Octave Feuillet était cette fois d'autant plus imprudente, que tout semblait se combiner pour l'engager à maintenir son récit dans sa forme primitive. Ce qui avait fait surtout le succès du roman, c'était cette gageure hardie, continuellement perdue devant le bon sens et la vraisemblance, continuellement gagnée devant l'imagination des lecteurs et la sensibilité des lectrices. Mais comment l'auteur l'avait-il gagnée? Par des moyens dont les uns devaient disparaître sur la scène, les autres s'y tourner contre lui. Ainsi l'irréfutable prestige des détails, les finesses de l'exécution, la grâce poétique des paysages, la délicieuse promenade avec Marguerite sur la rivière, l'épisode charmant du chien et du mouchoir, le morceau de pain donné à Maxime par sa sœur et dévoré en cachette; enfin, le personnage absurde, mais ravissant, de la vieille demoiselle de Porhoët avec sa cathédrale et son héritage, tout cela — et j'en oublie bien d'autres! — a été avalé d'une bouchée par ce minotaure dramatique qui, à l'instar de son terrible devancier, n'aime à engloutir que des choses délicates, de fraîches images et des idées virginales. Toutes ces séductions, — et c'étaient les meilleures, — ont été nécessairement sacrifiées; les unes parce que les beautés descriptives n'ont pas cours au théâtre, les autres parce que ce qui n'était que paradoxal dans le roman eût été impossible dans la pièce. Quant aux parties qui demeuraient intactes ou légèrement modifiées dans ce second travail, c'était encore pis. Sous cette clarté impitoyable de la scène, qui permet bien d'être faux (M. Scribe le sait et en abuse), mais faux à sa manière, tous ces fils de soie sont devenus des ficelles, toutes ces ficelles des câbles. Acte par acte, on pourrait signaler ce qui avait charmé dans le roman, ce qui, dans le drame, paraît gauche, artificiel, parasite, vulgaire, embarrassé, inadmissible. Ainsi, dans le *journal* de Maxime, — bien que cette forme ne soit pas précisément originale, — on avait lu, avec une vive émotion,

les détails qu'il nous donne sur son adolescence, sur l'intérieur de sa maison, sur le contraste des angoisses de sa mère avec les prodigalités de son père, sur cette ruine suprême qui termine le martyre de l'une et commence le châtement de l'autre. Grâce à l'illusion que cause cette entraînant lecture, il semble à chaque lecteur que Maxime le prend pour son seul confident et que ses secrets de famille ne seront pas déflorés. Mais au théâtre, lorsque M. de Champecy raconte toutes ces choses intimes et douloureuses à un ami, que dis-je ? à une simple connaissance de club et de boulevard, parce qu'il faut bien que le public les apprenne, l'effet est pénible ; on en veut à Maxime de n'avoir pas le courage de garder pour lui ces images sacrées des remords paternels et des douleurs maternelles. Dès cette première scène, on assiste à l'altération volontaire de cette fleur, de ce duvet, de ce velouté qu'avait su conserver, dans son expression primitive, la pensée de l'auteur : on sent se déchirer ces voiles dont elle pouvait d'autant moins se passer qu'elle était moins forte pour supporter le hâle et le soleil. Dans un autre genre, le saut périlleux de Maxime du haut de la tour d'Elven, si émouvant, si pittoresque dans le roman, où la scène se développe tout entière aux yeux du lecteur, perd presque tout son effet au théâtre, où le cadre forcément se resserre au point de ne plus laisser voir que deux personnages et un balcon. C'est ici que l'on peut constater tout ce que cette refonte dramatique a eu de défavorable à la distribution et à l'intérêt de l'ensemble. Cette scène de la tour d'Elven, si amoindrie qu'elle soit, est encore la scène capitale, après laquelle les scrupules de Maxime et les méfiances de Marguerite ne peuvent plus être ni acceptés ni compris : or elle est placée à la fin du second acte, et nous en avons trois autres à subir avant d'arriver au dénouement. Ce défaut existait déjà dans le récit, où, après la chute et la blessure de Maxime, le lecteur sent bien que tout est fini, que le reste n'est plus, entre l'auteur et ses héros, qu'affaire d'entêtement, un tour de force, quelque chose de pareil à ces variations brillantes auxquelles se croient obligés les virtuoses célèbres pour nous éblouir après nous avoir charmés ; mais le défaut est bien moindre : notre émotion n'a pas le temps de se refroidir. Tout se réduit à deux chapitres, l'agonie du vieux Laroque et l'héritage de mademoiselle de Porhoët. Cette agonie mélodramatique, avec son cortège de cauchemars et de confessions déshonorantes, ne sert pas tout à fait, comme dans la pièce, de *deus ex machina*. Ce n'est qu'un incident, une invraisemblance de plus, à demi sauvée par ce qui précède, et l'auteur a eu le secret de nous intéresser si passionnément, que nous acceptons sans contrôle tout ce qui prépare ou accélère le dénouement désiré et prévu. Dans la pièce, c'est à la mort de Laroque, à ses

aveux, à son testament, à ses remords, qu'est réservé l'honneur de réunir enfin les deux amants, qui, en conscience, n'y ont mis tant de façons que pour faire plaisir à l'auteur. Le vieux forban meurt sur le théâtre : on voit, on entend le râle de son agonie. Ce pénible spectacle nous rejette en plein boulevard, et l'importance capitale qu'il acquiert dans l'économie du drame le fait paraître plus invraisemblable encore et plus extravagant. Que serait-ce si nous suivions l'auteur pas à pas, si nous montrions, par exemple, comment l'épisode du dîner apporté par la femme du concierge, pathétique et poignant dans le livre, est écourté et mesquin sur la scène? En vérité, si un Zoïle, un critique envieux ou taquin, exaspéré par la vogue du roman de M. Feuillet, se fût amusé à en nier les beautés, à en grossir les défauts, à montrer du moins combien ces défauts sont proches parents de ces beautés, on pourrait dire que M. Feuillet, en transplantant son récit sur le théâtre, s'est étudié à justifier toutes ces injustices, à donner raison aux violences de ce trouble-fête. Sa pièce est la plus amère satire, la plus sérieuse parodie de son livre. Tous ceux qui, comme nous, déplorent l'influence de la question d'argent sur les œuvres de la pensée, tous ceux qui se plaignent de voir nos auteurs à la mode tirer deux moultures d'un même sac et tailler à coups de ciseaux une pièce dans un roman, tous ceux enfin qui contestent à M. Octave Feuillet les aptitudes dramatiques, ne sauraient trouver de meilleur argument que cette transformation si malheureuse du *Roman d'un jeune homme pauvre*.

Dans la *Tentation*, jouée au printemps dernier, M. Octave Feuillet a eu du moins le mérite d'écrire directement pour le théâtre. Quoique la *Tentation* ne semble pas destinée à laisser une trace bien profonde dans le répertoire de l'auteur, quoique le souvenir de la *Crise*, de la *Pour et le Contre*, etc., ait fait tort à cet ouvrage en lui donnant l'air d'un tableau composé avec des miniatures, il serait injuste de ne pas tenir compte à M. Octave Feuillet de ses efforts pour modifier sa manière d'après la différence des procédés. Évidemment M. Feuillet, cette fois, s'était débarrassé de ses lunettes bleues; il avait essayé de regarder fixement ses personnages, découpés sur ce fond lumineux du théâtre, si peu semblable à ce crépuscule psychologique où le poète de la *Clef d'or* découvre de si blanches lueurs et de si charmants mystères. Le rôle d'Achille de Kérouare, — âme d'un Roméo avec le physique d'un notaire, — est très-agréable et ferait honneur à un auteur dramatique de profession. Les silhouettes des deux belles-mères sont très-finement et très-gaiement indiquées. Mais les objections que soulève la *Tentation* pourraient servir de pendant ou plutôt d'envers aux critiques que nous a suggérées la pièce d'*Un Jeune homme pauvre* : cette différence de procédés, sur laquelle on ne saurait assez

insister, a dû tour à tour se révéler à M. Octave Feuillet, là, par la nécessité de gâter après coup, pour les ajuster à la scène, les choses ravissantes qu'il avait trouvées comme romancier; ici, par l'obligation de se priver à priori de ses plus sûrs moyens de succès, ceux qui consistent à créer le naturel dans le maniéré et le vrai dans l'in vraisemblable, à amener, par des gradations savantes, par des merveilles d'analyse intérieure, une harmonie relative entre les sentiments de ses lecteurs, ceux de ses personnages et la donnée de son œuvre. Le principal défaut de la *Tentation*, ce qui l'a empêchée de s'emparer du public et de prendre pied sur les planches, c'est le manque absolu de proportion entre les causes et les effets; c'est l'impossibilité, pour le spectateur, d'admettre que telle situation ait pu se déduire de telle autre, qu'une si mince trainée de poudre puisse produire des explosions si violentes, que de si vigoureuses péripéties puissent s'accomplir au milieu de caractères si effacés. Ces solutions de continuité eussent été admirablement remplies ou déguisées par M. Octave Feuillet, s'il n'avait eu à songer qu'à ses lecteurs, qui consentiraient à le suivre à tâtons plutôt que de le laisser en chemin. Ce *beau ténébreux*, ce Trévélyan, qui aime Camille sans l'avoir vue, qui se fait aimer d'elle pour quatre mauvais vers laissés dans sa corbeille à ouvrage, est inacceptable, quasi-grotesque au théâtre, sous les traits d'un gros acteur de second ordre: il eût été mystérieux, poétique et charmant à la lecture, à demi baigné dans la vapeur du soir, perdu dans les profondes allées du parc, répondant de loin aux vagues soupirs, aux aspirations romanesques de la belle délaissée. La plume ingénieuse de M. Feuillet eût délicieusement étudié, expliqué, rendu probable, presque réel, cet amour *en l'air*, aspiré en même temps, comme le parfum d'une même fleur, par deux âmes qu'unissent des affinités préventives, des similitudes de situations, de tristesses et de désirs. Au théâtre, on ne se résigne pas à voir Gontran de Vardes, sans préparation aucune, se changer en Othello, au moment même où il vient de trahir sa femme, et lorsque le public ne le connaît encore que par ses allures de *sportman* et de vieux viveur, par ces détails de meutes et de vénerie dont M. Feuillet, par parenthèse, a singulièrement abusé. L'auteur, s'il avait eu, pour peindre ce personnage, toutes les aises du roman ou du spectacle dans un fauteuil, aurait, sans nul doute, approfondi les contrastes de ce caractère partagé entre les habitudes de la vie mondaine et le sentiment ombrageux de l'honneur surexcité par une passion inavouée pour cette femme que Gontran néglige et offense. Enfin on ne peut s'empêcher de trouver bien brusque, bien imprévu, le tendre retour d'Hélène vers son cousin Achille, — le Roméo à figure de notaire, — qu'elle avait traité jusque-là comme un *patito* sans conséquence et qu'elle finit par épouser. Que de jolies

choses l'Octave Feuillet d'autrefois n'aurait-il pas imaginées pour at- tendrir peu à peu et fixer cette âme légère, pour absorber ces éta- lages d'étourderie dans ces trésors de dévouement ! En somme, ces deux pièces d'*Un Jeune homme pauvre* et de la *Tentation* méritent un même blâme sous un double aspect : la critique peut s'attaquer à l'une par des certitudes, à l'autre par des conjectures.

Toutefois ces deux échecs avaient, après tout, pour excuse, celui-ci l'enivrement du succès, celui-là la ferme volonté de s'accommoder aux exigences du théâtre. Rien, absolument rien ne justifie l'essai d'acclimatation dramatique de *Rédemption*. A l'époque où cette œuvre parut dans une *Revue*, cette vieille donnée de la *Courtisane amou- reuse* infestait bien déjà la littérature. On avait la *Marion Delorme* et l'*Esméralda* de M. Victor Hugo, l'*Esther* de M. de Balzac, la *Fernande* de M. Dumas, la *Goualeuse* de M. Eugène Sue. Mais du moins M. Oc- tave Feuillet arrivait avant que le débat fût publiquement posé sur la scène, avant que nos dramaturges eussent pris à tâche de nous émouvoir ou de nous indigner en faveur ou aux dépens de ces pécheresses qui méritaient bien cette indignité, mais non pas cet honneur. En outre, M. Octave Feuillet, dans cette première expres- sion de sa pensée, traitait la question à un point de vue psychologique et spiritualiste, qui pouvait obtenir grâce pour le sujet même. Le vieux curé de Saint-Étienne, consulté par Madeleine, qui se dénonçait à lui comme atteinte d'un mal inconnu et implacable, lui répondait : « Ce mal, ma fille, est le suprême bien, et son nom est l'âme. » — L'âme ! ce mot suffisait pour donner la nuance et le ton. Pourvu que ce vieux curé ne fût pas un prêtre du Dieu des bonnes gens, pourvu qu'il fût digne de cet habit que le livre admet, mais qui choque sur le théâtre, ces paroles, dans sa bouche, ne pouvaient signi- fier que ceci : « C'est à l'âme à racheter le mal qu'elle a laissé faire : « or l'âme malade ou souillée ne peut avoir qu'un consolateur, qu'un « rédempteur, c'est Dieu. Ensuite, si, après l'expiation, le repentir « et les larmes, vous rencontrez un honnête homme que n'épouvante « pas votre passé, votre conscience vous dira si vous avez le droit de « lui tendre la main. S'il vous donne, à vous, créature avilie, mais « régénérée, son amour et son nom, le monde pourra vous re- « pousser encore : la religion ne refusera pas de vous bénir. » — L'ouvrage de M. Octave Feuillet s'accordait-il bien, dans son ense- mble, avec ces conclusions évangéliques ? Pas précisément ; mais on pouvait s'y prêter moyennant un léger effort d'indulgence ; et qui l'eût refusé alors à l'aimable écrivain ? Enfin, — car il faut tout dire, — ce titre, aujourd'hui impardonnable, de *Rédemption*, ce titre qui, sur une affiche, fait l'effet d'une profanation, était à peu près tolé- rable dans des pages discrètes où le gros public ne pénétrait pas.

Maintenant, pour qu'il nous fût possible d'amnistier cette nouvelle *Rédemption*, dramatisée et augmentée, il faudrait que M. Octave Feuillet, en revenant sur ce scabreux sujet, que nous avons vu, dans ces derniers temps, se reproduire à satiété en des variantes innombrables, en eût dit le mot suprême et décisif, qu'il y eût apporté l'autorité d'un juge, que son œuvre ressemblât à ces résumés où un président de tribunal met d'accord les plaidoyers et les réquisitoires. Est-ce là ce qu'il a fait? Ses amis l'affirment ou ont l'air de le croire : nous osons, nous, penser exactement le contraire. On vient de voir à quelles conditions nous aurions reconnu dans sa pièce ces caractères de moralité et d'équité qui seuls peuvent clore un débat; or, non-seulement il ne les a pas remplies, mais il s'en est de plus en plus écarté. Sous tous les rapports, nous préférons à cette comédie de *Rédemption*, telle qu'elle est aujourd'hui, les ouvrages où nos auteurs en renom se sont tristement obstinés à nous montrer ces ignobles héroïnes du demi-monde. Quand ils les ont flagellées, le scandale de ces honteux spectacles trouvait, en quelque sorte, sa compensation dans les flétrissures infligées par ces mains de connaisseurs sur ces joues fardées et plâtrées. Lorsqu'ils ont plaidé la thèse contraire et essayé de réhabiliter le vice par l'amour, on a su du moins à quoi s'en tenir, et la franchise du tableau en a presque atténué l'immoralité. Lorsqu'un drame célèbre met en présence, dans un joyeux souper, une courtisane et un jeune étourdi, je puis m'intéresser un moment à leurs tendresses folles, mais sincères, et quand plus tard la pauvre fille expie ses fautes par l'humiliation et par la mort, je ne refuse pas à ses malheurs une larme de pitié. Ce n'est pas moral, mais c'est presque vrai, presque naïf, et ainsi va ce monde de joies fugitives, de plaisirs faciles et d'effroyables naufrages ! Dans *Rédemption*, la prétention spiritualiste, nous allions dire chrétienne, nous met tout d'abord en méfiance, et si l'auteur, en me proposant la solution du problème, ne réussit qu'à me le faire paraître plus insoluble, je lui en veux de ses efforts mêmes pour donner le change à la conscience et au goût. Madeleine, tourmentée d'un incurable ennui où l'orgueil a plus de part que tout le reste, vient consulter, non plus le curé de Saint-Étienne, mais le vieux prieur des Franciscains. Passons condamnation sur cette robe blanche portée par un comédien : la morale de ce prieur est celle d'un moine de l'abbaye de Thélème. Qu'il s'intéresse aux choses de théâtre, à la pièce nouvelle que Madeleine doit jouer le soir, passe encore, bien que ce souvenir mondain soit quelque peu déplacé chez un aussi saint homme ! Mais qu'il fasse luire aux yeux de la comédienne l'espoir d'un amour honnête et pur comme un moyen de se guérir de son ennui et de se laver de ses souillures; qu'il promette à Madeleine

encore impénitente, au lieu d'un désert ou d'un cloître, les joies du cœur et de la famille, voilà ce qui ne se peut supporter.

Ministre de Dieu, ce prieur sait très-bien que les désordres de la courtisane ne peuvent se racheter que par le repentir, l'humiliation et la prière; homme du monde, il sait que cet amour honnête, si Madeleine le rencontrait au bout de ses ignominies, ne pourrait être pour elle qu'une faute de plus ou un affreux châtement; chrétien, il ne peut ignorer que Madeleine, placée en face d'un homme digne de lui inspirer une de ces pures tendresses qui devraient être réservées à l'innocence, n'aura que le choix entre une nouvelle chute, moins honteuse, mais peut-être plus coupable que les autres, et un mariage qui serait un déshonneur pour lui, un supplice pour elle, un enfer pour tous deux. En promettant au vice ce qui ne doit être que la récompense de la vertu, ce prieur commet une énormité qui a bien pu passer inaperçue pour le public spécial de la première représentation, mais que la robe qu'il porte, la sainteté qu'on lui attribue, les prétentions évangéliques du titre et de la pièce, les tendances élevées et délicates du talent de l'auteur, rendent encore plus offensante pour la vraie morale. Comment ne serions-nous pas attristé en voyant M. Octave Feuillet subir toutes les influences de cette atmosphère, accepter toutes les conditions de cette littérature? En laissant paraître sur une affiche le mot sacré de *Rédemption*, il a sacrifié à cette horrible manie du style moderne, où les idées les plus profanes, quelquefois même les plus impures et les plus impies, s'habillent des lambeaux du vocabulaire chrétien et jouent hardiment avec les vases de l'autel. En faisant prêcher à une femme de théâtre, par un prêtre de théâtre, une morale de théâtre, il est tombé dans une de ces vulgarités paradoxales que nous tolérerions chez ses confrères comme une conséquence de leurs habitudes intellectuelles, mais qui, chez lui, nous blessent comme une dissonance. Plus il est fin, distingué, immatériel, plus sa pièce révèle l'envie de considérer son sujet du côté spiritualiste et idéal, plus aussi ses conclusions sont de nature à froisser ceux qui croient et à égarer ceux qui doutent. Il a fait plus qu'une faute de goût; il a fait presque ce que j'appellerai une faute de conscience. Il n'en est pas, en effet, de la conscience comme du goût. En matière d'art, on peut très-bien préférer, — et M. Octave Feuillet en a recueilli le bénéfice, — une beauté de convention à une laideur avouée : dans les questions plus sérieuses, touchant de plus près aux forces vives de l'âme, nous préférons un matérialisme avéré à un faux spiritualisme.

Par malheur, le dernier acte de *Rédemption* ne répond que trop bien à la morale du prieur des Franciscains. Madeleine et Maurice semblent tout disposés à pratiquer ce que le prieur a prêché. Eh

quoi ! voilà une femme qui se dénonce elle-même comme une créature dégradée, avilie, endurcie, incrédule, perverse : le souffle divin se ranime en elle ; une étincelle de foi se rallume dans son âme comme ces clartés tremblotantes que l'on voit poindre au bout d'une galerie souterraine ; elle aspire à croire et à aimer ; elle croit et elle aime : et comment exprime-t-elle cette croyance ? Comment se rend-elle digne de cet amour ? Comment arrive-t-elle à ce *rachat* de son âme, qui devra lui ouvrir une vie nouvelle ? Par une tentative de suicide d'abord ; puis, quand ce suicide a avorté, en tombant dans les bras d'un jeune homme très-austère et très-sincèrement épris, j'y consens, mais qui n'est pas son fiancé, et qui peut-être ne sera jamais son mari ; car M. Octave Feuillet avait trop de tact pour essayer de trancher une difficulté insurmontable, pour chercher une issue dans une impasse, pour prononcer, même du bout des lèvres et derrière la toile, le mot officiel, celui que la vraie morale réclame, mais qui placerait réciproquement Maurice et Madeleine dans une situation fautive et ridicule. Dans ces occasions-là, les rideaux de théâtre ont d'heureuses complaisances : ils tombent sur un dénouement inachevé et impossible, laissant les spectateurs maîtres d'arranger à leur gré les événements ultérieurs. Je dois avouer à M. Octave Feuillet que la plupart de mes voisins de stalle ne penchaient pas pour le mariage ; quelques-uns même affirmaient que Madeleine et Maurice, s'ils se mariaient, feraient un bien mauvais ménage, et j'étais, malgré moi, de leur avis. Encore une fois, est-ce là un résumé de magistrat, un arrêt décisif, un dernier mot, une solution, une *Rédemption* ? N'est-ce pas plutôt une épreuve manquée d'une gravure affichée à la porte de toutes nos librairies et de tous nos théâtres ? Non, le rachat d'une âme ne se traite pas ainsi, entre une vie de désordres et une heure de réveil ; on ne se rachète pas des ignominies de l'amour vénal par les ivresses de l'amour heureux. La justice divine et la morale humaine mettent à un autre prix la rançon de ces belles captives de l'opprobre et du vice. Dire le contraire, c'est donner une leçon dangereuse et proposer un mauvais exemple.

Nous n'avons jusqu'ici discuté que la moralité de *Rédemption* : quant à l'exécution dramatique, elle est très-défectueuse, et la froideur du vrai public en dit là-dessus à l'auteur beaucoup plus que toutes nos critiques. Le prologue, qui est glacial et funèbre, ne tient à l'action que par un fil imperceptible. Les actes ne sont pas enchaînés l'un à l'autre, mais juxtaposés. Rien de plus mystérieux et de plus saisissant, dans l'œuvre originale, que le tableau de l'église, la première rencontre de Maurice et de Madeleine à travers l'ombre religieuse des piliers et des arceaux. Rien de plus banal et de plus faux,

au théâtre, que cette cour du couvent, ces mendiants grotesques, ce moine qui ressemble aux figurants de l'Opéra dans le quatrième acte de la *Favorite*. La scène chez l'alchimiste Mattéus est horriblement déplaisante. Ce vieux mécréant et son entourage sont trop repoussants pour être gais, trop malpropres pour être terribles. Le contraste entre les exhortations pieuses et consolantes du prieur et les brutales boutades de l'athée serait peut-être compris et apprécié à la lecture; il est absolument perdu pour le spectateur, qui n'y voit qu'un prétexte à longueurs. Le drame ne se relève, l'émotion n'arrive enfin qu'au troisième acte, dans cette scène du paravent où Madeleine entend, sans être vue, les invectives et les anathèmes que Maurice lance contre elle. Mais d'abord c'est un succès d'actrice plutôt encore que d'auteur; ensuite, on ne peut s'empêcher de remarquer que tout le monde, dans *Rédemption*, écoute aux portes : le comte Jean dans le prologue; Maurice au second acte; Madeleine au troisième. La scène du souper est froide et lugubre, comme le sont du reste, dans le répertoire moderne, toutes ces orgies où des courtisanes spirituelles et des viveurs éblouissants sont censés jeter à la face du ciel et de la terre la mousse pétillante de leur vin de Champagne et de leurs bons mots. Nous ne connaissons rien de plus triste que ces pauvres comparses en habit rapés représentant le faste et les magnificences du *high life* de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Londres, et racontant leurs folies galantes à raison d'un franc par soirée. Nous avons dit ce que nous pensions de la scène finale, de celle où Madeleine vide le flacon de Mattéus qu'elle croit empoisonné, et où Maurice, désarmé par cette preuve d'amour et de *spiritualisme*, abjure ses dédains et ses rudesses pour tomber aux pieds de la comédienne en murmurant ces mots que ne renieraient pas les plus intrépides dramaturges du boulevard : « Oui, « va... je te crois, je t'aime!... J'unis pour jamais ma main à ta « main... mon âme à ton âme... Sois heureuse, pauvre ange!... »

« Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée! »

On nous permettra de trouver plus spiritualiste et même plus dramatique le dénouement de *Polyeucte*.

Peut-être aurons-nous paru sévère envers un talent que nous aimons, que la société polie a adopté comme sien, et que nous avons placé dans notre estime, bien loin, bien au-dessus des célébrités bruyantes qui flattent le goût public pour le conquérir et acceptent le joug honteux de la littérature démocratique. Mais il ne s'agissait pas seulement de savoir si M. Octave Feuillet est ou n'est pas doué des aptitudes dramatiques; — *Dalila* et le troisième acte de *Rédemption* plaideraient pour l'affirmative. — Il s'agissait surtout de protester

contre les dangereuses tendances d'une pièce qui, tout en affectant des allures magistrales et des aspirations chrétiennes, ne vaut pas mieux, au fond, et même vaut moins que la plupart de ses égales, les légendes brutales ou mielleuses du vice mis au ban de la société ou réhabilité par l'amour. Il s'agissait de montrer par quelles attractions funestes un esprit fin, délicat, exquis, peut se laisser entraîner dans une voie où il perdra nécessairement presque tous ses avantages, où il restera inférieur à des esprits plus vulgaires, mais plus vigoureux, rompus de plus longue main à ce rude contact d'une pensée individuelle avec le *tout Paris* du premier soir et la multitude des lendemains. Abstraction faite de cette morale dont se moquent les raffinés, de ces signes de *race* intellectuelle et littéraire que M. Octave Feuillet ne perdra jamais complètement, au seul point de vue de l'art, du respect de l'artiste pour ses succès et son nom, si nous avons aujourd'hui à choisir entre M. Dumas fils, publiant tous les deux ans une œuvre patiemment et spécialement écrite pour le théâtre, et M. Octave Feuillet, improvisant tous les six mois une pièce découpée dans un livre, ce n'est pas pour M. Feuillet que nous nous déciderions.

Ce rapprochement involontaire est plus éloquent que toutes les remontrances. L'exemple d'Alfred de Musset ne prouve rien : les deux seules *comédies* de M. de Musset qui aient réussi et mérité de réussir au théâtre sont justement les deux dernières, le *Caprice* et une *Porte ouverte*, celles où, fatigué déjà et épuisé, il était resté plus terre à terre et se rapprochait tout simplement des auteurs ordinaires : car, dût-on nous accuser de blasphème, nous déclarons n'avoir jamais vu en quoi le *Caprice* et une *Porte ouverte* étaient très-supérieurs au Scribe du bon temps et à Marivaux. Quant aux fantaisies shakespeariennes, vraiment ravissantes, d'Alfred de Musset, elles sont restées, selon nous, injouables, surtout depuis que l'on a essayé d'en jouer quelques-unes, et c'est sur la foi de cette renommée tardive et charmante que le public les a tolérées ou applaudies. Oui, les deux genres sont distincts, souvent contraires, et jamais l'on ne nous persuadera qu'une œuvre écrite pour le lecteur puisse émigrer sur la scène sans que ses qualités les meilleures s'évaporent en chemin. C'est pourquoi les amis véritables de M. Octave Feuillet doivent lui poser nettement la question : Veut-il persister à travailler pour le théâtre, à *faire du théâtre*, comme on dit dans cet argot ? Alors qu'il renouvelle complètement sa manière ; et, certes, il est assez jeune, il a assez de talent pour que cette tentative ne semble pas désespérée. Veut-il continuer à tourner dans le même cercle, à *surmener* ses succès, à déflorer, tantôt ce qu'il pourrait faire, comme dans la *Tentation*, tantôt ce qu'il a fait, comme dans le *Roman d'un Jeune homme pauvre* ? Alors il descendra peu à peu de ces zones éthérées et sercines, de ces

brumes lumineuses où ses admiratrices aimaient tant à l'aller chercher; il cessera d'être lui-même sans devenir autre que ce qu'il est : il se confondra de plus en plus avec le groupe des habiles, des faiseurs, des privilégiés du tour de faveur et de la prime; il aura le plaisir ou le chagrin d'être comparé à l'auteur d'un *Père prodigue* ou à l'auteur des *Lionnes pauvres*, jusqu'à ce qu'il tombe un beau soir d'inanition et de lassitude, entre le trépignement d'un claqueur et le gémissement d'un caissier, ces deux rois du théâtre contemporain. Puisse l'événement démentir ces prédictions importunes! Au milieu de tristesses plus générales et plus sérieuses auxquelles nous avons dû nous arracher en traitant une simple question littéraire, la décadence, ou, pour parler plus juste, la *vulgarisation* de M. Octave Feuillet compterait parmi nos griefs contre notre temps; et ces griefs sont, hélas! assez nombreux pour qu'il nous semble bien pénible de les multiplier encore.

ARMAND DE PONTMARTIN.

LITTÉRATURE POPULAIRE

DE L'ESPAGNE

Proben portugiesischer und catalanischer Volksromanzen, von FERDINAND WOLF.
Wien, Braumüller, 1856.

Observaciones sobre la poesia popular, con muestras de romances catalanes inéditos,
por D. MANUEL MILA Y FONTANALS. Barcelona, Ramirez, 1853.

Estudios de crítica; coleccion de artículos escogidos de D. PABLO PIFERRER. Barcelona,
Gabañach, 1859.

On a longtemps pensé, hors de la péninsule espagnole, et même dans les cercles académiques de Madrid, que la composition des poèmes populaires, si généralement connus et admirés sous le titre de « Romances, » était un privilège, sinon du peuple castillan, au moins de la langue castillane. Des critiques étrangers ont accrédité cette erreur en soutenant que toute la poésie épique des Catalans et des Portugais appartient à l'école raffinée des poètes de profession (trobadores), école ingénieuse et qui excelle à varier presque à l'infini des formules monotones, des pensées toutes jetées dans un seul moule, mais qui, ne possédant ni la simplicité vraie de l'inspiration populaire, ni la haute culture, la profondeur et la variété des âges classiques, a mérité de tomber dans une obscurité relative et d'être adjugée au domaine de l'érudition. Il se trouve heureusement que les deux langues qui se partagent avec le castillan la possession de la péninsule espagnole, à savoir : le roman de la Gaule méridionale, parlé en Catalogne et dans le royaume de Valence¹, et le *gallego*,

¹ Nous connaissons cet idiome sous le nom inexact de *provençal*, et généralement, de nos jours, on appelle *catalan* la forme usitée en Espagne; mais, à l'âge de sa plus haute culture, les Catalans eux-mêmes la désignaient de préférence sous le nom de langue limosine, *lemosi*.

dont la Galice fut le berceau, et dont le *portugais* est la forme cultivée, possédaient aussi bien que l'idiome rival, quoique dans une abondance moindre, le trésor d'une poésie populaire ; et si l'injuste inattention des hommes de lettres du seizième siècle a exclu ces Romances des recueils où, comme dans un port assuré, tant de chefs-d'œuvre anonymes de l'inspiration castillane ont échappé à l'oubli ; si, par l'effet de cette coupable négligence, la plus grande partie de cette œuvre multiple, d'une valeur incomparable pour la connaissance réelle des sentiments et des mœurs, a péri dans les pays de langue catalane et de langue portugaise, toutefois de précieux débris se sont offerts aux recherches des hommes de mérite qui ont voulu conquérir le beau titre du chanfre d'Inès :

Bom Ferreira, da nossa lingua amigo!

Almeida Garrett a donné, en 1851, un « *Romanceiro* » portugais. D. Manuel Mila y Fontanals, deux ans plus tard, publiait à Barcelone un recueil de chants populaires catalans. La comparaison de ces volumes, d'un si grand prix, mais d'une brièveté si affligeante, avec les richesses parfois surabondantes du romancero castillan éveille de vifs regrets sur les pertes énormes que le temps nous a fait subir dans cette branche des littératures étrangères, durant l'intervalle de près de deux siècles écoulés depuis que le changement des mœurs a mis graduellement fin à la récitation orale (surtout des romances héroïques), et jusqu'à ce que la critique rendit à l'étude des curieux ceux dont le peuple a laissé dépouiller les ressources de son intelligence et la grâce de ses loisirs. M. Ferdinand Wolf, membre de l'Académie des sciences de Vienne, qui a rendu les services les plus solides aux lettres espagnoles par ses travaux de recherche, de critique et de traduction, vient d'enrichir la langue espagnole d'une version fort exacte et en même temps élégante des poésies nouvellement exhumées par les auteurs que nous venons de nommer ; il a fait précéder son œuvre par des réflexions fort étendues et fort judicieuses sur l'origine et le caractère de la poésie populaire en Espagne, la classification à introduire dans les romances de toute nature, leurs anciens rapports avec la poésie épique, l'époque vraisemblable de la composition de chacun d'eux, et les modifications qu'ils ont subies en se transmettant d'une génération à l'autre, jusqu'à ce que, du domaine de la récitation orale, il leur fût donné de passer dans celui de l'impression, laquelle, naturellement, a rendu définitive la forme où l'éditeur primitif les a saisis.

I

Les Romances portugais les plus anciens remontent, suivant la conjecture d'Almeida Garrett, au règne de Jean I^{er}, et par conséquent aux dernières années du quatorzième siècle, mais seulement quant à leur composition primitive ; la forme dans laquelle ils ont passé sur le papier n'est point antérieure à la renaissance des lettres classiques, aux règnes de Jean II et d'Emmanuel, contemporains de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint. On a cessé d'en composer dès que le style académique, introduit d'abord par Bernardimo Ribeiro avec une grâce mélancolique qui tenait encore de l'ancienne simplicité¹, fut devenu tout-puissant à la cour, dans les écoles et dans les châteaux de la noblesse. Le peuple castillan sut mieux résister à l'invasion de ces méthodes, étrangères par leur origine, empruntées dans leur esprit. Quelque temps après la publication des froids chefs-d'œuvre de Garcilaso et d'Ercilla, les grandes tragédies de l'époque lui inspirèrent des effusions lyriques, pleines de verve et dépourvues d'art ; la catastrophe de dom Sébastien en Afrique eut des chœurs rustiques en Estramadure, comme la destruction toute récente des Morisques en avait trouvé en Andalousie. Garrett, pour grossir son recueil, y a joint quelques-uns des morceaux de Ribeiro, dans lesquels ce charmant poète s'est tenu le plus rapproché de la simplicité inculte des vieux temps. Lui-même, avec le talent souple et gracieux qui le caractérise, a traité dans le mètre des plus anciens romances quelques traits des légendes historiques du Portugal ; mais personne ne savait mieux que lui-même quelle place assigner sérieusement à ces jeux d'esprit. Le fait de l'inspiration populaire, la date, le lieu d'origine, sont tout ; les imitations peuvent amuser la curiosité ; elles tromperaient la conscience. Il y a dans ces témoignages anonymes de la vie morale et de la lumière intellectuelle des générations passées un accent, un *timbre*, comme Joseph de Maistre le disait orgueilleusement de lui-même, que nul ne saurait contrefaire et qu'on ne doit pas chercher à remplacer. Ces morceaux déduits, il ne reste à la collection d'Almeida Garrett que moins d'une trentaine de pièces ; mais presque toutes sont des diamants. Une mort prématurée, dont les amis de la littérature por-

¹ Ces poésies sont connues en portugais par le mot incomparable et intraduisible de *sandades*. Ce qui approche le plus du sens de ce terme, c'est celui de *doumy*, que les Slaves de la Petite-Russie donnent à leurs chants plaintifs.

tugaise garderont longtemps le deuil, a empêché cet excellent écrivain d'accomplir toute sa tâche ; unissons-nous aux vœux que M. Wolf exprime pour que celle-ci tombe aux mains d'un heureux émule de Garrett. Celui-ci n'a publié que des « Romances de chevalerie et de contes populaires. » Son espérance était de former d'autres divisions avec les « Romances de légendes religieuses et de prophéties ¹, » avec les Romances purement historiques, enfin avec ces effusions lyriques qui ne se prétent à aucune classification absolue. Il se flattait de rassembler quelques matériaux pour rétablir du moins les dispositions principales du grand édifice qui a succombé à l'action du temps et aux révolutions dans la sphère de la pensée.

Les Romances portugais sont composés dans le même mètre que ceux de la Castille, en vers courts et généralement de huit syllabes, avec des assonances au lieu de rimes ; leur marche est vive, leur début sans art, leur conclusion piquante ou pathétique, sans la moindre tentative d'augmenter artificiellement l'effet ; l'idiome, plus souple et au besoin plus caressant que celui de la Castille, n'a pas le nerf et l'éclat pour ainsi dire métallique par lequel celui-ci se caractérise dans la famille des langues néolatines. Quant aux sujets, ceux qui formeront (il faut l'espérer) la division historique auront naturellement le privilège de l'originalité. Les autres appartiennent à un fonds poétique commun jadis aux peuples de la péninsule espagnole. Dans quelques-uns de ces ouvrages, éléments d'une sorte de concours qui s'ouvre sous l'œil de la critique moderne, la supériorité manifeste nous semble du côté des Portugais. Nous citerons pour exemple le Romance du « *comte Yauno*, » qui, dans une version catalane, est appelé « comte Floris, » et qui, sous la forme castillane, jouit de tant de célébrité, comme « la complainte du *comte Alarcos*. » L'angoisse du malheureux chevalier en présence de la femme qu'il chérit et dont la mort lui est commandée ; la résignation affectueuse de la victime ; les adieux déchirants qu'elle adresse à ses enfants ; la simplicité avec laquelle, pour sauver sa maison et la cause innocente de sa propre perte, elle accepte le sacrifice de sa vie ; enfin le jugement de Dieu sur la criminelle infante, annoncé avec une terrible brièveté et sans transition, au terme de ce récit qui a si violemment ébranlé toutes les cordes de l'âme, composent l'ensemble le plus pathétique qu'il soit possible d'imaginer.

Ce serait une tâche fort agréable que de donner par des citations étendues une idée plus nette du mérite spécial des poèmes que M. Wolf a fait repasser sous nos yeux ; mais une difficulté presque insurmontable s'offre sur notre route : nous sentons trop vivement

¹ *Lendas e profecias.*

non-seulement l'insuffisance de notre version, mais encore l'impossibilité de faire passer dans un autre idiome le texte d'aucune poésie vraiment populaire, sans la dépouiller de son charme individuel, de ce qui lui assigne une place essentielle dans les productions de l'esprit humain. La grâce de l'extrême jeunesse, vive et pourtant hésitante audacieuse, inexpérimentée, forte et naïve, ignorant beaucoup et devinant davantage, cette grâce que rien ne remplace demeure inséparable de la rédaction primitive; le dialecte même en rehausse singulièrement le prix. Pour se convaincre de ce dernier point, qu'on essaye de transporter dans la langue de Dryden et de Mac-Aulay les chants écossais de Burns, ou de donner aux idylles de Hebel le vêtement des odes de Schiller. Hebel lui-même et Burns ont tenté cette métamorphose, après laquelle eux-mêmes ne reconnaissaient plus leurs propres enfants. Notre langue si logique, si raffinée, simplifiée et un peu roidie par le travail des années, pauvre en désinences et nulle en accents, se prête moins qu'aucune autre, peut-être, à interpréter les effusions spontanées de peuples jeunes sous les climats du Midi, Mais une foule de traits seraient à noter, de ceux qui, à la plus grande distance des temps et malgré toutes les dissemblances de langage, rendent la note juste du cœur et répondent à cette musique « *che dentro l'alma suona;* » de ceux aussi qui peignent, sans en avoir le dessein, l'état vrai des sentiments et des pensées, c'est-à-dire la vie de l'âme, dans une situation donnée. La nation portugaise, qui, par ses origines, tient beaucoup de la France, qui, dans son idiome, a, précisément en raison de cette influence, évité presque entièrement ce mélange d'arabe, si caractéristique dans le castillan, avait la foi ardente de ses voisins, leur esprit d'aventure, leur soif d'acquisitions lointaines, avec plus d'aptitude pour la vie de mer, leur tendresse rêveuse, troublée par des jets soudains de passion, leur dévouement chevaleresque aux chefs féodaux qu'elle s'était donnés, avec un degré bien marqué de dévouement plus grand à leur couronne et de résistance moindre aux empiètements du pouvoir royal. Ce n'est point en Portugal que le peuple, dans un chant de triomphe, félicita les gentilshommes d'avoir offert au monarque à la pointe de leurs lances l'impôt *arbitrairement* imposé sans l'assentiment des cortès¹. En revanche, la maison d'Avis, sortie du sein de la nation et couronnée par son suffrage comme le Palladium de son indépendance, fut plutôt que la dynastie voisine de Castille en mesure d'entreprendre et de soutenir au dehors des œuvres considérables et glorieuses.

¹ Le refrain de ce romance en résume la pensée :

El bien de la libertad
Por ningun precio es comprado.

La tendance des poètes populaires du Portugal à une mélancolie résignée n'a rien d'absolument caractéristique ; partout, dans les classes laborieuses, la vie grave, tissée de fatigues et traversée par de vives souffrances, incline l'esprit à cette habitude de penser. En Portugal, cependant, la note plaintive résonne avec plus de naturel, de fréquence et de pathétique surtout, que dans la fière et turbulente Castille. Voyez, dans le romance de doña Guimar, comment don Juan, à son retour en Portugal, trouvant tendue de noir la maison de sa fiancée, « tombe à terre comme frappé de mort ; mais sa douleur était si grande, que par sa force il demeure en vie. » Laisse seul auprès de ce beau corps inanimé, il veut se percer le cœur : « Mais la Reine des cieux ne permet pas que son âme soit perdue, perdue par un excès d'amour. Doña Guimar tend sa main froide au maître de son cœur ; elle rouvre les yeux et le sourire renaît sur ses lèvres ¹. »

Dans le sujet légendaire « la donzelle allant à la guerre, » que les Portugais et les Aragonais ont traité avec une grande diversité de détails sur le fond d'une action semblable, la singularité périlleuse de la situation est sauvée par l'exquise délicatesse non-seulement de l'expression, mais encore de la pensée. Quand la fille du comte Daros revint à sa demeure, après avoir acquitté pour son père la chevauchée due au roi, « J'amène, dit-elle, un gendre, monseigneur ; il m'a parlé de mariage ; s'il veut en parler encore, c'est à vous qu'il s'adressera. J'ai fait mes campagnes sous le nom d'un fils de notre maison, et lui seul, mon capitaine, a fini par me reconnaître ; il m'a reconnue aux regards, mes yeux seuls ont trahi mon secret. »

Le Romance de *Bernal Francez* ² est un drame d'une incomparable vigueur dans l'expression naïve d'une passion coupable, qui triomphe des remords et survit aux funérailles. Il faut le répéter : cette poésie, qui, parmi les volumineuses compositions versifiées du moyen âge, conserve presque seule le privilège d'intéresser et d'émouvoir, c'était celle des chaumières et des échoppes d'artisans, des veillées au village, des pèlerinages populaires et tout au plus des châteaux rustiques, des *atalayas* attachées aux pics de la frontière, de la grande tente où les hommes d'armes s'asseyaient en cercle aux pieds de leur banneret. A la cour des princes, dans les habitations somptueuses de la grandesse, c'était aux insipides compositions du comte de Barcelos, aux faibles et monotones accords du « *cancionero de Baëna*, » que la

¹ La fin de ce morceau a toute l'honnête franchise d'une réjouissance populaire : « Ainsi don Juan gagna son épouse : il l'avait bien gagnée, vraiment ! »

² Ces noms sont remarquables, comme un indice de la grande part que la France eut à la conquête du Portugal sur les Maures et à l'organisation de ce nouveau royaume, dont la dynastie était bourguignonne.

mode, tyrannique comme toujours, donnait la préférence. Les poètes populaires n'apercevaient les cours que de bien loin, et s'en faisaient des représentations tout à fait fantastiques. En revanche, ils étaient parfaitement initiés aux mœurs et à la vie même intérieure de la noblesse des campagnes, dont les rapprochaient et le service féodal, très-prisé des vassaux, et la pauvreté commune, avec cette simplicité qui prévalait dans les esprits de la classe privilégiée, laquelle, d'un autre côté, participait, par la hauteur des sentiments et l'indépendance du caractère, à ce qui était le type respecté et devrait être l'apanage inaliénable de la souveraineté. Ils savaient, ces poètes populaires, quels cœurs de feu battaient sous l'épaisse armure; quels ravages la passion de l'amour ou celle de la vengeance, quand elle avait renversé les dignes du respect et du devoir, exerçait dans ces âmes candides et fortement trempées; et, comme le sentiment de l'honneur ne s'amortissait jamais, comme la crainte de la loi divine n'était pas longtemps muette, les excès même de la passion, heureuse ou contrariée, n'aboutissaient point à la corruption: de là ces paroles brûlantes, ces expressions déchirantes de remords, ces avertissements lugubres résonnant autour de la tombe, ensemble dont aucune des œuvres tragiques de l'antiquité n'égale le pathétique et la poétique terreur.

II

Ce qu'il y a de plus original et de plus précieux dans le volume de D. Manuel Mila, c'est le recueil (*romancerillo*) des chants populaires dans le dialecte de la Catalogne, recueillis par lui d'une extrémité à l'autre de sa belle province, tantôt de la bouche des paysans, tantôt dans les feuilles volantes imprimées jadis pour l'usage exclusif des classes pauvres, tantôt dans les rares collections manuscrites que des curieux sagement prévoyants ont fournies quand il était temps encore de sauver, d'un injuste oubli ce legs d'une antiquité vraiment vénérable. « L'idiome de notre poésie traditionnelle, écrit D. Manuel Mila, varie quelque peu de district en district; mais partout il s'approche du langage de la conversation. » La cause en est bien simple. Depuis l'avènement, si funeste à la Catalogne sous tant de rapports plus essentiels encore, de la maison castillane de Transtamare au trône d'Aragon, la langue *lemosi* a graduellement cessé d'être cultivée, du moins comme langue officielle du gouvernement, de la législation, de la chaire et de l'école. En demeurant le domaine à peu près exclusif

des classes populaires, elle échappait par cela même aux modifications incessantes que les recherches académiques, l'imitation des modèles étrangers, les variations capricieuses de la mode et les afféteries d'une fausse élégance font subir aux langues qui exercent le dangereux privilège de la souveraineté. « On conserve, ajoute notre auteur, dans les chants populaires de Catalogne bien des dictions qui ailleurs ont vieilli, comme *nina*, *aymar*, *aymador*, et quelques autres qui gardent une certaine nuance provençale. Les chants de dévotion locale portent le certificat de leur endroit d'origine; les autres appartiennent au pays entier; mais ils n'en retracent nullement l'histoire : on y respire bien l'air de la patrie; quelques noms, quelques allusions, comme jetés au hasard, y rappellent les temps passés; mais de tant de gloires accumulées, nul tableau, même partiel; rien de nos comtes primitifs, à physionomies si franches et si nationales; bien peu de ces rois d'Aragon dont les hauts faits élargirent l'horizon des entreprises domestiques, en s'étendant à des régions aussi lointaines que renommées. En un mot, nous possédons dans nos chants l'esprit antique de notre province, non point ses annales poétiques, ni l'image précise de son passé¹. » Ni le souvenir des luttes acharnées avec les Maures, dont la dernière forteresse en Catalogne avait pour alcaïde une femme guerrière qui, plutôt que se rendre, sauta tout armée dans le torrent de Feblo, où les fers de son cheval, en heurtant les rochers, ont laissé des marques reconnaissables à l'imagination des pâtres; ni les neuf barons fondateurs des colonies franques à qui la Catalogne dut sa restauration chrétienne et son organisation féodale; ni rien de ce qui alimente les sèches chroniques latines et les interminables chansons de geste romanes, rien n'est conservé dans la tradition lyrique du peuple catalan. Mais un grand nombre de légendes gracieuses ou terribles, mais une riche moisson de fleurs sauvages, avec leur parfum pénétrant et leur saveur énergique, ont récompensé les recherches de D. Manuel Mila. « N'oublions pas, dit-il en achevant sa dissertation préliminaire, que les poésies de ce genre perdent une bonne partie de leur agrément par le fait seul de leur agglomération en une collection, et en passant sur un froid papier, dépouillées du prestige du chant, de la grâce indéfinissable des inflexions provençales et de l'accompagnement rustique du souffle qui passe dans les feuilles du bois, du rouet de la ménagère, des balbutiements de l'enfant au coin du foyer enfumé, en vue des montagnes natales. » Si tous ces désavantages s'offrent au lecteur qui parcourt dans leur langue originale les poèmes que nous avons sous les yeux, combien, dans une traduction quelconque, ne perdent-ils pas davantage de leur

¹ *Observaciones*, etc., p. 95.

attire ! Combien n'est-il pas malaisé d'en conserver, en les transposant d'idiome, l'allure vive, l'accent sonore et la tendresse mélancolique, exempte de fard, et la vigueur héroïque qui s'ignore elle-même, loin de sentir l'effort !

D. Manuel Mila range en huit classes les compositions qu'il lui a été possible de faire entrer dans cette première collection ; il appelle ces catégories : chansons romanesques, religieuses, historiques ; chants des *bandidos*, fugitifs chez qui l'opinion populaire regarde la faute moins que le malheur ; chansons d'usages modernes ; poésies lyriques proprement dites ; refrains de danse ; enfin, *rondallas*, ou chants pour les enfants.

Le *Fils du roi* est une des compositions romanesques les plus caractéristiques par la grâce sauvage de l'expression et la profondeur naïve du sentiment :

« Au château des jeunes filles, elles étaient trois, oui trois ; l'une lave au ruisseau ; l'autre étend le linge sur le pré ; la troisième cueille des violettes pour le fils du roi !

« Le fils du roi passe, une pomme à la main, une pomme d'or ; il la jette à celle qui l'aimait ; la pomme est bien jetée : elle atteint son but. Elle atteint la jeune fille au milieu du cœur !

« T'ai-je fait mal, ma brune ? je ne le crois pas. — Oui, tu m'as frappée au milieu du cœur. — Si je t'ai blessée, ma brune, on te guérira. Il y a des médecins en France pour te guérir. Il y a des ducats dans ma bourse pour les bien payer !

« Au jardin de mon père, une herbe il y a ; elle guérit du mal d'amour ; courez me la chercher. Pendant qu'on court au jardin, j'entends sonner une cloche ; c'est la cloche des trépassés ; Mariette est morte !

« Où ferons-nous l'absoute ? Dessous le balcon ? — Ni sous le balcon, ni sous la fenêtre, ne fixons nos oraisons. Les prières que nous lui ferons seront larmes et sanglots !

« Cette chanson, qui l'a faite ? Est-ce un homme ? Non ; c'est une donzelle de Mataro. Sa bouche est petite comme un grain de pignon ; sa chevelure est longue ; elle tombe à ses talons. »

La *Chasse de don Juan* est un des échos les plus pathétiques de ces actions noires et sauvages qu'au milieu de l'existence ordinairement ouverte et généreuse des âges chevaleresques la vengeance et la jalousie faisaient éclater parfois :

« Don Juan et don Ramon de la chasse reviennent ensemble. D. Ramon tombe de cheval ; D. Juan poursuit sa course. La mère de D. Ramon le voit tomber dans un champ qui verdoie ; elle cueille baume et violettes, pour panser ses blessures.

« Qu'as-tu, mon fils Ramon ? ta couleur est toute changée. — Ma mère,

on m'a saigné : le barbier a mal fait la saignée. — Ah ! malheur au barbier, celui qui fit cette saignée !

« Ma mère, embrassez-moi : c'est pour la fois dernière. Entre mon cheval et moi, nous portons vingt-neuf blessures ; le cheval en porte neuf, j'ai toutes celles qui manquent. Le cheval mourra cette nuit, et moi dans la matinée.

« Le cheval, enterrez-le au meilleur lieu de l'étable, et moi, vous m'enterrez sous le porche de Sainte-Eulalie. Et sur mon tombeau vous mettez une épée nue. Et si l'on demande : Qui l'a tué ? — Don Juan, celui de la chevauchée. »

Il y a de ces expressions charmantes que trouvent un cœur ardent et une imagination naïve, parsemées dans ces compositions sans apprêt : « *La Fille du marchand* ; ils disent qu'elle est la plus belle, — la plus belle, non pas : nulle ne semble belle où elle n'est pas. » — « *Qu'altres ni ha sens'ella*, » n'est-ce pas là ce : *Che solar a me par donna* du chantre de Vaucluse ?

Et le prisonnier qui touche sa guitare la nuit de l'Ascension :

« Les oiseaux qui vont par les airs ne savaient plus voler, non ; les enfants dans les bras de leur mère s'endormaient sur le sein ; des pages de la reine nul ne savait plus courir, non. La reine l'écoute attentive, du bord de son haut balcon. Quel est ce chanteur ? demande la reine à ses pages. — Don Francisco, le prisonnier. Pour fils je le veux, dit la reine ; l'infante répond tout aussitôt : Pour mari, ma mère, je le veux, moi ! »

Une tradition singulière du peuple de Barcelone est que François I^{er}, sur le champ de bataille de Pavie, rendit son épée à un Catalan, le capitaine Aldana, de Tortose, poète et moraliste en même temps que soldat, lequel, en réalité, vécut plus tard, car il accompagna D. Sébastien en Afrique et disparut dans le désastre commun de l'armée chrétienne devant Alcazar el Kebir¹. Un chant populaire conserve le souvenir de l'arrivée du roi captif au port de Barcelone, où il fut reçu avec des honneurs imposés par les habitudes fastueuses et les calculs raffinés de son rival ; mais la haine franche du peuple catalan n'admet rien de ces ménagements de la cour castillane.

« Le roi de France est parti de ses terres un lundi au point du jour, — parti pour prendre l'Espagne, et les Espagnols l'ont pris. Is l'enferment dans une prison sombre, où nulle différence n'est du jour à la nuit. Seule, une fenêtre s'ouvre sur le chemin de Paris. — Passager, bon passager, si tu viens de France, que dit-on là de moi ? — A Paris, en France, on pleure : notre

¹ Cinquante-trois ans séparent la captivité du roi de France de la mort du roi de Portugal.

roi est mort ou pris. — Passager, bon passager, retourne en France, portes-y nouvelles de moi ! Dis à ma compagne qu'elle aille à me tirer d'ici. Si l'argent manque en France pour payer ma rançon, qu'elle s'en aille à Saint-Denis : qu'elle vende la couronne d'or, qu'elle vende la fleur de lis ; et, si la rançon n'est pas encore complète, qu'elle s'en aille à Saint-Patrice ! »

Les recherches de D. Manuel Mila n'ont pu l'amener à dissiper l'obscurité des derniers vers de cette effusion naïve d'une aversion que tant de siècles de guerre, souvent sans miséricorde, rendent trop facile à concevoir.

La *Dame de Reus* se rapporte à une lutte plus récente de cent quatre-vingts années, la dernière (sous l'ancien régime) que la Catalogne ait soutenue pour un prince de son choix, avec la pensée bien arrêtée de recouvrer ses antiques libertés et d'échapper à la prépondérance énervante de la Castille. Ce peuple, que la cour de Madrid appelait factieux, parce qu'il secouait quelquefois des chaînes imposées par la fraude et la violence, au mépris des engagements les plus solennels, ne perdit aucune occasion pour faire preuve du dévouement le plus exalté et le plus persévérant à la personne des princes dans lesquels il crut voir ses chefs naturels, c'est-à-dire vraiment nationaux, attachés aux intérêts et participant aux sentiments de leurs sujets. Une illusion semblable, excusable à bien des égards, lui fit attribuer ces qualités à l'archiduc Charles, prétendant au trône des Espagnes pendant la guerre de succession qui dévasta ces royaumes de 1701 à 1713 ; et Charles VI lui-même, en dépit de sa morgue autrichienne et de sa mélancolie glaciale, sembla comprendre le prix de l'amour des Catalans ; il trouva des mots profonds pour exprimer le regret que lui avait laissé sa séparation violente d'avec leur pays : « Quand on ouvrira ma poitrine, disait-il dans ses dernières années, on trouvera gravés sur mon cœur deux noms : *Barcelone et Belgrade*. Leur perte avancera ma mort. » Il ne faut pas s'étonner si, dans la tradition des pays où Philippe V exerça des vengeances implacables, survécurent longtemps des souvenirs déchirants comme celui que la *Dame de Reus* retrace avec une simplicité tragique :

« La veuve de Reus attend le commandant castillan ; la messe vient de finir ; le commandant ne tarde pas à venir :

« — Pitié de moi, madame ! ayez pitié de mon âme ! — La pitié que tu as montrée quand tu as tué mon mari !

« — Son pistolet était tout armé ; prompte, elle y pose le doigt. »

Cette réponse de la veuve, qui entre dans le cœur comme un poignard, le chantre anonyme, sans doute un artisan de Reus, l'aurait-il empruntée au romance de Mudarra, si populaire en Castille ?

Esperadme, Don Gonzalo,
 Ioé a tomar mis armas,
 El espera que tu distes
 A los infantes de Lara.

Le chant de *Bach de Roda* se rapporte à un autre épisode de cette même guerre. Il raconte les derniers instants de l'un des champions les plus décidés de la cause catalane, exécuté sur le glacis de Vich au terme d'une glorieuse résistance, en 1713. Un descendant de ce martyr des libertés provinciales rendit au petit-fils de Philippe V les plus signalés services en 1809 pendant la dernière des grandes luttes que la Catalogne a soutenues contre l'invasion française. D. Manuel Mila rapproche à bon droit ces morts obscures, mais héroïques, de celles du Breton Pontcallec et de l'Écossais Balmerino. Grâce à son zèle patriotique, on ne pourra plus appliquer aux défenseurs de la Catalogne l'*illacrymabiles* d'Horace, ni les plaindre d'être plongés dans la nuit de l'oubli : *Carent quia vate sacro*.

C'est le signe d'une perturbation profonde dans l'ordre social, d'un divorce consommé entre la législation et la conscience publique, quand la destinée des bandits émeut la multitude d'admiration et de pitié plus que de haine, quand les « chants des bandits » deviennent populaires. On ne s'étonnera pas qu'il en ait été de la sorte en Catalogne durant les trois derniers siècles; la contagion de cette sympathie avait gagné jusqu'à l'âme si véritablement chevaleresque de Cervantes. L'épisode de Roque Guinart, le bandolero des montagnes de Barcelone¹, est au nombre des morceaux les plus accomplis qui soient sortis de la meilleure plume des Castilles. Serralonga, ce héros du premier chant recueilli par D. Manuel Mila, ne fut, en son temps, guère moins célèbre. Une pièce de théâtre, composée pendant la vice-royauté en Catalogne du duc de Cardona (1632 à 1637), célèbre pareillement sa bravoure, sa générosité capricieuse et sa mort tragique, effet d'une trahison que les poètes populaires ne se font nul scrupule de comparer à celle de Judas. Le titre de la pièce est caractéristique du temps, de la nation et de l'école : *El cruel mas Galan*. Cette même épithète sert à désigner la fiancée de Paul Gilbert, le bandolero. A la voix de son dangereux compagnon, Maria Galana quitte la maison paternelle après avoir pris tendrement congé de ses parents, de cœur, oui, car de bouche elle n'eût osé. Elle prend le vêtement d'un jeune *moço de l'escuadra*, berret galonné, pourpoint écarlate, chausses bouffantes, espardelle blanche aux pieds. La jeune fille succombe bientôt à la honte et au remords. « Marie, Dieu t'avait abandonnée; Dieu t'aura bien pardonné. »

¹ Dans la seconde partie de *D. Quichotte*.

Je n'en connais rien de plus pathétique en aucune langue que la *Mort de la Fiancée*. Il faut la traduire en entier, malgré quelques longueurs qui, pour un auditoire antique, sont souvent un attrait de plus :

« C'est le jour de Saint-Jean, la fête signalée. — Adieu, ville de Ripoll, au milieu de tes deux rivières ! — Je sellai mon cheval ; droit à la montagne m'en allai ; galon noir à mon berret, et la cape retroussée.

« Quand je fus à mi-côte, j'entendis une voix douce et claire ; je tournai vers le côté droit, j'aperçus ma belle amie ; je tournai vers le côté droit, je la vis au bord d'une forêt.

« J'éperonne mon cheval, droit à sa maison je vole. Je rencontre un mien ami : Pour qui les cloches sonnent-elles ? — Ami, faut que je te le dise : C'est pour ta belle amie. — Grand Dieu, comment cela se peut-il ? il n'y a pas une heure que je l'ai quittée !

« J'éperonne mon cheval, droit à la maison je vole. Quand je fus au milieu de la rue, je vis la porte entr'ouverte ; un drap noir pendait du balcon ; mon cœur battait de terreur. Je saute au pied de l'escalier, comme si j'étais le maître de ce logis.

« Je monte au premier étage, au second étage je monte ; quand au troisième je fus, je la trouve couchée dans sa bière. Je m'agenouille à ses pieds ; je découvre son visage.

« — Ami, ne me touche pas : je n'appartiens plus à la terre. Retourne à la salle basse : tu y trouveras ma mère ; demande-lui les clefs, les clefs de ma cassette.

« Au tiroir du milieu, tu trouveras nos gages de tendresse ; tu trouveras l'anneau d'or et la bague d'argent, avec les trois pierres enchâssées ; tu trouveras la résille rouge, et la coiffure des fiançailles.

« Puis va au maître menuisier ; dis-lui de faire mon cercueil ; — dis-lui de le faire un peu grand, que tous deux nous y trouvions place ! »

Cette tristesse profonde, mais douce, envers le malheur, que l'expérience de la vie suggère aux classes laborieuses et que la poésie populaire rend avec cette touchante naïveté, se retrouve dans la plupart des compositions que D. Manuel Mila a réunies sous le titre un peu vague de *Coutumes modernes*. En regardant attentivement à la date de celles dont l'origine peut être devinée, on s'aperçoit qu'elles sont, en bonne partie, sorties d'époques troublées par des luttes violentes, soit pour l'indépendance nationale, soit pour les libertés provinciales, crises qui donnent un développement plus puissant et une voix plus ardente aux sentiments dont le drame de la vie humaine est tissu. Les *Poésies religieuses*, au contraire (ce sont celles que, en raison de leur forme mieux adaptée au chant, D. Manuel Mila désigne sous le nom spécial de *lyriques*), ne respirent qu'une confiance filiale, une calme sérénité. On voit que la joie du cœur s'y est retirée comme

dans un refuge assuré; c'est le printemps éternel d'âmes qui s'épanouissent dans une foi exempte de doute et une espérance que les épreuves passagères ne sauraient faire languir¹. Le *Pèlerinage de Montserrat* est une esquisse tracée par le sentiment le plus vrai de la nature grandiose au milieu de laquelle repose cette basilique classique, plus haute que la cathédrale de Barcelone. Et comme les souvenirs du vieux matelot chantent dans le dernier couplet!

« Retourne-toi, compagnon; regarde Monjuich; vois notre citadelle, et vois les marins, comme ils lèvent la voile! »

III

D. Pablo Piferrer était un Catalan qui, distingué dans plus d'un genre de composition littéraire, mourut avant l'âge, en 1858. Ses compositions et ses articles de critique ont formé deux recueils dont le second est sous nos yeux. La plupart des morceaux dont il se compose ont paru dans une revue mensuelle qui portait le titre de : *La Discussion*, et dont les premières années ont vu le jour à Barcelone, en 1847, sous la direction même de Piferrer. Les sujets, très-variés, sur lesquels s'exerça sans relâche sa plume facile et pourtant correcte, se rapportent pour la plupart à des représentations dramatiques, à des concerts, à des romans traduits du français, à des essais multipliés pour rajeunir en Espagne la scène illustrée par Caldéron et refroidie par Moratin. A cette résistance des temps et des lieux, on conçoit aisément que la lecture, fort agréable, du volume de Piferrer ne nous fournisse aucune réflexion digne de solliciter pour un instant l'attention du lecteur; nous nous arrêterons à deux morceaux, les seuls ayant un caractère de recherche historique, lesquels ont pour titre *Miguel de Cervantès Saavedra* et *Épisode de l'histoire des Juifs dans l'ancienne couronne d'Aragon*.

Cervantès est, pour emprunter à Walter Scott un de ses mots les plus heureux, « l'orgueil et le chagrin de l'Espagne. » Après deux siècles et demi qui ont passé sur sa tombe, ce prodigieux génie fait la joie et le remords de son pays. Cervantès possède au plus haut degré

¹ « Qu'étrouite et sombre serait notre vie, si notre espérance n'était si vaste et si lumineuse! » (S^{te} THÉRÈSE DE JÉSUS.)

les plus éminentes qualités de sa race et de son époque; il fut, par ses misères, un exemple aussi frappant que touchant des vices d'une société qui ne put, faute de sérieux dans sa gravité empesée et de cœur dans l'exaltation romanesque de ses sentiments, jamais assurer une existence supportable au plus noble de ses fils, au plus aventureux de ses guerriers, au plus fécond de ses écrivains, au plus profond de ses moralistes. Il y avait dans la verve de Cervantès, dans sa brillante valeur, dans son inépuisable invention, dans son acharnement à tous les genres de travail, dans l'élasticité prodigieuse de son esprit, qui l'élevait au-dessus des souffrances les plus cruelles et les plus longues, il y avait dans son talent, qui n'eût de supérieur que son caractère, il y avait de quoi fonder vingt fortunes, sociales et littéraires, dans un État bien ordonné; et la possession, l'emploi de ces trésors, infatigablement répandus sur la langue et la nation castillane, jusqu'à ce que le cœur brisé de l'incomparable écrivain cessât de battre, ne valut à Cervantès, auprès de ses contemporains, qu'une renommée circonscrite et chancelante, ne parvint jamais à lui assurer le pain du jour. Et, qu'on ne pense pas que, par une opposition imprudente, quoique généreuse, il eût provoqué cet ignominieux dédain de la couronne, cette lâche négligence du public. Non, Cervantès était, dans toutes ses opinions, dans toutes ses tendances, l'homme de son temps et de sa nation : aveugle pour leurs vices, que, cependant, il ne partageait point, jouant seulement, avec une verve innocente, autour de leurs ridicules, au-dessus de tous par le cœur, sans le savoir, et par la droiture de la pensée, sans l'avouer à lui-même, digne fils des compagnons de Pélage, bien convaincu qu'on ne saurait entourer d'une vénération trop tendre « son pays, sa maîtresse et son roi. » Les mesures les plus désastreuses du règne (car, en parlant d'un tel souverain, le mépris et l'équité défendent également de dire le gouvernement) de Philippe III, quand Cervantès les rencontre dans l'ordre de ses sujets, il s'efforce de bonne foi de leur balbutier des excuses. Mais sa cruelle destinée fut d'accompagner avec un cœur généreux, une raison saine et un discernement subtil, la marche d'une époque qui, suivant régulièrement sa pente, allait à tous les genres de déclin, et de se trouver, par conséquent, à la fin de sa carrière, en face d'une génération incapable de le bien comprendre, de lui faire au milieu d'elle une place digne de lui.

Né en 1547, tandis que le sceptre séduisant et corrompateur de François I^{er} pesait encore sur la France, mort en 1616, au moment où Richelieu allait relever la politique française de l'abjection où l'avait jetée la régence de Marie de Médicis, Cervantès avait vu les dernières journées, grandes sinon belles, de l'Espagne soumise au despotisme de la maison de Habsburg. Lui-même avait reçu devant Lépante, sur

le tillac d'une galère catalane, la blessure dont il était plus fier que de toutes ses palmes poétiques. Il avait vu passer tout le règne de Philippe II, durant lequel les principes du gouvernement absolu avec la couleur espagnole furent appliqués dans leur plein, sans controverse quant à l'Espagne, avec une splendeur d'action et une ampleur de résultats qui donnèrent le vertige aux esprits les plus fermes de l'Europe contemporaine, règne qui se déroula durant quarante années avec la régularité majestueuse d'une tragédie classique, et dont le dénouement fut le règne de Philippe III. Cervantès traina, de pair avec l'Espagne, dix-huit années de cette décadence, dont les ennemis mêmes de la monarchie castillane détournaient leurs yeux de peur de s'attendrir. La dernière calamité qui troubla les regards du grand homme méconnu et forcé de mendier sa subsistance à la porte de quelques grands fut l'expulsion des Morisques, par l'éloignement desquels, de propos délibéré, et bien informé de ce qui résulterait de ses ordres, Philippe III priva l'agriculture et les fabriques de son État d'un demi-million d'ouvriers non-seulement inoffensifs, dans l'ordre religieux autant que dans l'ordre social, mais supérieurs en moralité comme en industrie à ce qui restait de laboureurs aux campagnes dévastées, lesquelles, à partir de cette époque, cessèrent de fournir au recrutement de l'armée non plus qu'à l'alimentation du trésor. Ce qu'il y a de particulièrement instructif dans ce lamentable tableau, c'est que tout, en Espagne, arriva suivant les règles inflexibles de la logique, devenues, dans cette occasion comme dans tant d'autres, rigoureux exécuteurs des lois de la Providence. Philippe III avait été formé à dessein pour devenir ce qu'il devint. Son règne devait succéder à celui de Philippe II par cette nécessité inévitable qui amène l'automne après l'été. Tout se développait dans l'ordre normal; l'arbre portait ses fruits. Les vices intrinsèques du gouvernement déposaient la cognée au pied de cette plante monstrueuse : la main qui devait lever cet instrument de destruction ne pouvait manquer de se présenter; et, dans le fait, la Providence remit successivement cette arme aux mains de Richelieu, d'Oxenstiern et de Bernard; de Condé, de Louvois, de Turenne et de Luxembourg; à défaut de ces grands hommes, les génies les plus médiocres eussent suffi pour accomplir sur cette nation qui se trahissait elle-même les sévérités du destin.

La mesure même dont nous avons été amené à parler spécialement, parce qu'elle constitue presque exclusivement l'action personnelle de Philippe III dans le gouvernement intérieur d'un empire « sur lequel le soleil ne se couchait plus, » l'expulsion des Morisques, n'était que le complément normal du système intronisé par Charles-Quint, complété avec une régularité meurtrière par son fils; cette mesure se trouvait en germe, non pas dans la répression de l'insurrection des

Morisques, à laquelle il fallait bien pourvoir par la force des armes, mais dans les persécutions, savant mélange de brutalité et d'hypocrisie, par lesquelles la cour de Madrid avait provoqué cet acte de désespoir.

Quand on compare la carrière de Cervantès avec celle des seuls hommes que son siècle pût lui opposer comme rivaux en éminence littéraire, Camoëns et Shakespeare¹, les réflexions qui précèdent acquièrent un degré douloureux de puissance et de clarté. Lorsque Philippe II prit possession, à Lisbonne, de sa facile conquête, il s'enquit de celui que, probablement sans en connaître rien que le nom, il appelait, comme les autres, « prince des poètes de son temps. » On lui répondit qu'il ne vivait plus, et il passa sans répliquer. Il aurait pu entendre que, sous le sceptre des derniers monarques de la maison d'Avis, l'un seulement homme de guerre, l'autre seulement homme d'études, le premier soldat, le premier écrivain de Portugal avait rendu le dernier soupir dans les ténèbres d'un hôpital, éveillant à l'heure suprême la sollicitude de deux fidalgues, dont l'un lui fit don d'un linceul, l'autre d'une tombe, que nul ne sait montrer aujourd'hui.

Nous connaissons les justes reproches que l'histoire élève contre le caractère personnel d'Élisabeth et de Jacques I^{er}, et les objections graves qu'il est nécessaire d'y joindre contre ce que les révolutions et les lois avaient fait du caractère même des peuples de la Grande-Bretagne, à cette époque décisive de leur union politique et de leur reconstitution parlementaire. Mais que l'on compare le sort fait par la nation anglaise à Shakespeare, qui ne la servit que par les travaux de l'esprit, à celui que la nation portugaise laissa subir à Camoëns (dont l'œuvre est peut-être le fondement aujourd'hui le plus solide de la nationalité distincte du Portugal), et à celui que Cervantès éprouva dans la monarchie castillane : on n'aura pas besoin d'autre mesure pour juger de la supériorité, non pas des nations, car à cet égard nous sommes bien éloigné de vouloir prononcer, mais des systèmes, des conditions d'existences politiques, faites aux trois pays.

L'épisode de l'histoire des juifs dans l'ancienne couronne d'Aragon est raconté par Piferrer avec beaucoup de simplicité, de sang-froid, et en même temps de véritable éloquence : on sent, en lisant ce morceau, que l'auteur, trop distrait par des soins d'un ordre inférieur, aurait pu, en concentrant l'emploi de ses facultés sur cette branche si capitale des connaissances humaines, suivre dignement les traces des écrivains dont son affectueux biographe² nous apprend qu'il étu-

¹ Camoëns, né en 1525, mourut en 1579. Shakespeare, né en 1564, mourut en 1616, le même jour que Cervantès, 23 avril.

² D. Manuel Milà y Fontanals.

diait sans cesse les ouvrages, Mariana et Moncada ; nous ajouterons avec toute confiance de ne point nous méprendre sur le choix de ses modèles : Mendoza et Mello. Don Juan, premier du nom, que son peuple appelait le *chasseur* et sa cour le *protecteur des nobles exercices*¹, portait la couronne d'Aragon lorsque, l'an 1391, dans la cité qui, sans posséder la résidence habituelle des souverains, était la capitale réelle de la monarchie, à Barcelone, l'une des reines de la navigation et du commerce de la Méditerranée, éclata contre les juifs un soulèvement populaire, dont les conséquences furent le baptême forcé de onze mille Israélites et le meurtre d'un nombre probablement supérieur de ces infortunés. Les recherches approfondies de Piferrer n'ont pu lui faire découvrir une cause sérieuse à cette explosion soudaine et irrésistible de la fureur populaire ; les classes laborieuses souffraient de l'excès des impôts et de la langueur accidentelle du commerce ; elles menaçaient leurs magistrats ; tout d'un coup, la rage fut détournée sur le quartier des juifs, toujours inoffensifs au milieu d'une nation dont ils se sentaient hais autant que séparés, et plus méticuleusement prudents que jamais dans les moments d'émotion politique. Les magistrats firent mollement leur devoir. Les rebelles cernèrent l'Aljama (quartier des juifs) en poussant le cri caractéristique : « Meure ici tout homme, vive le peuple et le roi ! » Le gouverneur du château ouvrit d'abord ses portes aux fugitifs, qui vinrent s'abriter sous la bannière d'Aragon ; mais il fallut céder au nombre, et les réfugiés n'eurent d'option qu'entre un semblant sacrilège de conversion et une mort affreuse. La plupart cédèrent, et, comme on le devine aisément, revinrent, quand la terreur fut passée, à leurs anciennes convictions. L'empire des lois une fois brisé, la multitude ne s'arrête que lorsque la satiété et la fatigue viennent l'engourdir. Le chef des émeutiers, Pierre Baz, entra, suivi de ses auxiliaires, dans le salon des Cent, où siégeait le conseil terrifié de la cité désolée : « Seigneurs, leur dit avec une naïveté insultante le tribun improvisé, qu'il vous plaise abolir les impositions ; car beaucoup de peuple est dehors, attendant la bonne nouvelle ! » Il n'y avait plus de recours qu'en l'intervention du roi. Or la politique constante et naturelle du peuple catalan et surtout des grandes municipalités (Barcelone, Lérida, Gérone, Vique) avait été d'éluder autant que possible l'action personnelle d'un souverain qui, bien qu'originaire de la contrée et descendant linéal de ses anciens comtes, n'en vivait pas moins dans un cercle habituellement étranger et faisait prévaloir en toute occasion l'intérêt particulier, soit de Saragosse et de l'Aragon, soit des possessions italiennes, qui tenaient si fort à cœur à cette famille. Le conseil de Barcelone, réduit

¹ El amador de gentileza.

à cette nécessité qu'il sentait funeste, chercha, du moins, par députés, à incliner vers la miséricorde le cœur du prince, qui s'approchait à la tête de sa maison militaire et des milices féodales de l'intérieur. Don Juan procéda néanmoins avec autant de rigueur que de sang-froid. Il fit exécuter vingt-six personnes, choisies parmi les coupables les plus apparents ; il frappa les autres de fortes amendes ; quant aux Juifs, tout ce qui restait dans leur quartier, « après l'extermination finale des habitations principales ¹, » fut adjugé au fisc royal. Don Juan distribua sur-le-champ ces dépouilles, cédant les unes à titre gratuit et récompensant avec les autres les services des hommes qui l'approchaient. Il ne paraît pas que l'idée d'une restitution quelconque (bien loin qu'il fût question d'indemnité) vint à l'esprit des jurisconsultes de la couronne. En châtiant les malfaiteurs, on profitait sans scrupule de leurs œuvres. Pareil sort eurent les aljamas² ou synagogues israélites de Lérida, Gérone, Palma, Huessa, Valence, et Saragosse elle-même ; car, en l'absence du roi, la contagion de cette fureur populaire gagna l'Aragon proprement dit, après avoir sévi dans les régions maritimes ; et cet incendie, allumé par la cupidité, par la crédulité grossière, par les passions les plus ardentes et les plus basses qui puissent bouleverser l'esprit humain, ne s'arrêta que faute d'aliments. Il tomba pourtant avant d'avoir atteint les fondations de la société politique ; car les israélites, dans les pays de la péninsule espagnole, n'appartenaient point aux ordres de l'État.

Piferrer a traité d'une main ferme et à grands traits le tableau du développement intellectuel et moral auquel était parvenue dans les royaumes chrétiens de la péninsule espagnole cette race dispersée et persécutée, laquelle, graduellement amassée dans les régions vastes et alors dépeuplées qui séparent les Pyrénées de la mer d'Afrique, y avait trouvé son principal refuge, dès le temps des rois goths, payant cette hospitalité, non-seulement par des tributs excessifs (que leur industrie très-développée les mettait seule en état d'acquitter), mais encore par des services considérables rendus aux sciences et aux professions mercantiles. La médecine, la géométrie et le reste des mathématiques, l'économie publique et l'organisation financière, n'avaient nulle part d'adeptes aussi habiles que les israélites espagnols. Leurs artisans excellaient dans les professions manuelles ; ils fussent devenus d'excellents agriculteurs si des lois impitoyables, interdisant à cette nation la profession favorite de ses ancêtres, ne l'eussent atta-

¹ Termes exprès d'un document de la chancellerie de Barcelone, en date d'octobre 1391.

² Cette expression doit se prendre dans le sens le plus étendu ; et elle désignait non-seulement les maisons d'enseignement et de prières des israélites, mais encore leurs habitations privées, réunies dans un quartier.

chée tout entière à la vie de fabrique et de comptoir. Les facultés extraordinaires dont une dispensation mystérieuse de la Providence investit ce « peuple choisi » trouvèrent peut-être leur application la plus surprenante chez les cent cinquante mille familles qui vivaient sous le sceptre des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Grenade, malgré la cruelle infériorité dans laquelle la haine et la jalousie des chrétiens comme des musulmans les retenaient depuis le berceau jusqu'à la tombe. L'architecture elle-même trouvait parmi les israélites d'habiles professeurs; et, dans un de ces rares intervalles de calme relatif dont ils furent en possession, ils élevèrent dans Tolède, pour leur servir de synagogues, un des monuments les plus distingués de l'art ogival. Le plus ancien des jardins botaniques de l'Europe, celui de Montpellier, fut une création des médecins juifs d'un roi d'Aragon. La connaissance des langues était familière à ces voyageurs infatigables; les premiers essais de culture dans l'idiome castillan furent aidés par leurs études, et les sentences morales du Rabbi Santob comptent parmi les « textes de langue » qui suivirent de plus près la composition du poème du *Cid*, lequel tient dans la littérature des pays espagnols une place semblable à celle de l'*Iliade* chez les Grecs, et du *Nibelungen-Lied* chez les Teutons. Le soulèvement encore inexplicable quant à ses motifs immédiats, trop facile à comprendre dans ses causes reculées, dont nous venons d'indiquer l'histoire, donna le signal d'une série de mesures violentes qui dépouillèrent, dans une succession rapide, les israélites espagnols de leurs moyens principaux d'instruction, de commerce, d'aisance, de subsistance enfin, et qui, d'injustice en injustice, aboutirent, vers la fin du siècle suivant, à leur imposer une émigration universelle. Ils emportèrent avec eux une grande partie de l'industrie pacifique de la Péninsule, laissant à ses habitants la soif ardente du lucre jointe à l'aversion croissante pour le travail sédentaire. Cette double disposition contribua plus que le reste à les jeter dans la carrière séduisante, ensanglantée et stérile des conquêtes, d'où ils ne sortirent qu'épuisés, pour s'affaïsser douloureusement sur eux-mêmes, jusqu'à ce que l'avènement de la maison de Bourbon et le rapprochement avec la France vinsent relever l'esprit et rétablir, dans une certaine mesure, la fortune de la nation.

C'est une sévérité utile et bienveillante que celle qui rappelle ses fautes passées à un pays grand, généreux, et rempli d'inépuisables ressources, auquel il ne manque, pour reprendre et garder dans le monde chrétien une place considérable, que d'écouter ses nobles instincts en réprimant ses tendances dangereuses. La connaissance des écueils sur lesquels vint échouer jadis l'héroïsme des générations passées servira plus que toute autre lumière, pour entrer sûrement

dans le port, à un peuple dont l'histoire est tout à la fois si noble et si triste, et qui montre à des signes bien certains que, désormais, il a repris confiance dans sa vocation, et qu'il voit un avenir de gloire s'ouvrir encore devant sa route.

ADOLPHE DE CIR COURT.

M. DE VATIMESNIL

Peu de carrières ont été aussi honorablement remplies que celle de l'homme de bien à qui nous venons rendre ici un dernier et légitime hommage. Le barreau, la magistrature, la haute administration, le parlement, l'ont tour à tour compté parmi leurs représentants les plus distingués et les plus dignes d'estime.

M. de Vatimesnil naquit en 1789. De fortes études classiques le disposèrent à paraître avec éclat dans les situations les plus diverses. Nous le retrouvons l'un des premiers au milieu de cette jeunesse d'élite qui entoure la chaire de Saint-Sulpice pour entendre M. de Frayssinous.

Un gouvernement ombrageux, et jaloux de dominer les consciences, impose silence à l'apologiste chrétien qui a courageusement refusé de confondre, dans la chaire de vérité, l'enseignement des dogmes de l'Église avec l'éloge des institutions impériales ; cette mesure violente ne réussit qu'à démontrer aux catholiques clairvoyants que la religion n'a rien à attendre du pouvoir absolu, et M. de Vatimesnil conçoit dès lors pour ce régime une aversion qui ne se démentira jamais. Il se destinait à la magistrature. Ses succès à l'école de droit le désignaient naturellement à l'attention de la Cour impériale de Paris, qui le proposa au choix du grand juge comme l'un des candidats entre lesquels celui-ci devait désigner les conseillers-auditeurs. M. de Vatimesnil fut appelé à cet emploi en 1812, et s'y prépara par un travail assidu à remplir les fonctions judiciaires actives. L'auditorat,

personne ne le contestera, a donné à nos cours leurs membres les plus indépendants, les plus dignes et presque toujours les plus capables ; il avait le double avantage, en imposant certaines limites à l'omnipotence ministérielle, de faire entrer dans les cours souveraines des hommes qui présentaient des garanties sérieuses d'indépendance et de former une pépinière de jeunes magistrats instruits et laborieux. Cette institution a été supprimée après la Révolution de 1830, au grand détriment de notre organisation judiciaire.

M. de Vatimesnil fut promptement apprécié par ses collègues et par ses chefs ; sa place était au parquet : son talent, sa verve, sa science, sa vivacité, toutes les qualités de son esprit en un mot, l'appelaient aux luttes de l'audience. En 1815, il fut nommé substitut du procureur du roi au Tribunal de la Seine, et, en 1817, il passa à la Cour royale. Le parquet se recrutait alors généralement parmi les avocats les plus occupés au barreau, les chefs de l'administration judiciaire écartant de ces fonctions pénibles et importantes ceux que les particuliers auraient jugés incapables de défendre leurs intérêts privés.

Aussi quelle n'était pas l'influence du ministère public, quand l'austère et courageux procureur général Bellart groupait autour de lui les Brœé, les Ravignan, et tant d'autres magistrats intègres et éminents ! M. de Vatimesnil conquit bientôt la première place parmi ses collègues, et, dans les fameux procès de presse des premières années de la Restauration, il fut l'adversaire redouté des avocats célèbres qui illustraient le barreau de Paris.

Il apportait dans ses réquisitoires une grande chaleur et une vive passion : sincèrement dévoué à la monarchie, il la défendait avec un zèle infatigable contre des attaques sur la portée desquelles il put parfois se méprendre, mais dont il mit souvent à jour la perfidie. Il s'indignait avec raison de rencontrer parmi ceux qui, au nom de la liberté, faisaient une guerre incessante au gouvernement libéral de la Restauration, les anciens complices du système le plus oppresseur qui eût jusqu'alors pesé sur la France. Après avoir brillé dans ces luttes pendant sept années, il fut nommé par M. de Peyronnet secrétaire général du ministère de la justice, et investi en même temps du titre de conseiller d'État. Son passage dans cette administration fut marqué par plusieurs innovations utiles, et le barreau n'oubliera jamais la part qu'il prit à la rédaction de l'ordonnance de 1822 qui restituait aux avocats la plupart des privilèges que leur avait enlevés le décret impérial de 1810.

En 1824, M. de Vatimesnil entra à la Cour de cassation en qualité d'avocat général. Son talent s'y fit jour sous un nouvel aspect. Le jurisconsulte profond, le logicien habile, obtint un crédit réel auprès de la Cour qui avait entendu Merlin. M. de Vatimesnil ne garda ces

nouvelles fonctions que pendant trois années, ses réquisitoires cependant tiennent une des premières places dans les annales de notre jurisprudence.

De plus hautes destinées l'attendaient : une ordonnance royale lui confia, le 10 février 1828, le portefeuille de l'Instruction publique avec le titre de grand maître de l'Université.

M. de Vatimesnil fit pendant dix-huit mois partie du cabinet Martignac, qui, sans renfermer d'hommes d'État de premier ordre, réunissait des administrateurs habiles, des hommes d'affaires consommés, des royalistes libéraux. Le ministre de l'Instruction publique apporta dans l'organisation du département dont il était le premier titulaire une activité féconde. Il s'efforça de donner à chaque degré de l'enseignement les perfectionnements indiqués par l'expérience. Une ordonnance sur l'instruction primaire fut l'utile préliminaire de la loi de 1833. L'instruction secondaire ne fut pas négligée par l'infatigable ministre. C'est à lui que les établissements publics doivent l'enseignement des langues vivantes, celui de l'histoire, et enfin celui de la philosophie en langue française; aussi ce ne fut pas sans un profond chagrin qu'il vit le nouveau programme d'études adopté en 1852 anéantir son œuvre en mutilant l'étude de l'histoire et en brisant celle de la philosophie. Les études supérieures étaient l'objet d'une égale sollicitude; M. de Vatimesnil rappela M. Guizot à la Sorbonne et créa à la Faculté de droit de Paris deux chaires nouvelles, pour l'étude du droit administratif et du droit des gens. Enfin, il n'oublia point le corps enseignant, et intéressa dans une juste mesure les professeurs des collèges à la prospérité des maisons universitaires en attribuant à ceux qui comptaient cinq années d'exercice dans un collège le tiers de l'excédant des recettes sur les dépenses. Cette gratification qui a continué d'exister jusqu'en 1850, fut appelée le *boni Vatimesnil*.

Si le ministre de l'Instruction publique ne provoqua point directement les ordonnances du 16 juin 1828, qui soumettaient au régime universitaire huit écoles secondaires ecclésiastiques, confiées aux jésuites par des évêques, et qui imposaient aux autres des restrictions fâcheuses, il les approuva, puisqu'il conserva son portefeuille. Ces mesures étaient certes aussi injustes que peu libérales; il faut toutefois, pour se montrer équitable dans leur appréciation et pour faire à chacun sa part de responsabilité, tenir compte des circonstances dans lesquelles les ordonnances furent promulguées et des motifs qui entraînèrent le gouvernement.

Des royalistes moins éclairés que dévoués, des catholiques dont les lumières n'égalèrent pas la ferveur, rêvant l'alliance du trône et de l'autel, avaient alarmé la société nouvelle sortie des épreuves de la révolution par leurs maladroites tentatives vers un retour à l'ancien

régime. Leurs tendances s'étaient formulées surtout par la loi du sacrilège et le projet de législation de la presse connu sous le nom de *loi d'amour et de justice*. Ces actes insensés avaient amené la chute de l'administration de M. de Villèle, et les successeurs du cabinet de 1822 pensèrent détourner de la maison de Bourbon une popularité qui leur semblait menaçante, en séparant hautement sa cause de celle d'alliés trop compromettants. Les ordonnances du 16 juin 1828 parurent à M. de Martignac et à ses collègues le meilleur moyen pour atteindre ce but; ils se décidèrent à en proposer l'adoption à Charles X. Cette mesure ne sauva pas la monarchie; mais, si l'on peut reprocher aux conseillers de la couronne une faute politique et une injustice, il serait inique de leur en imputer toute la responsabilité. Ceux qui, par leurs imprudences et leurs témérités, alarmèrent le pays et suscitèrent au gouvernement de si grands embarras, n'étaient-ils pas les premiers coupables?

Le ministère Martignac, qui n'avait pas dans la Chambre des députés une majorité qui lui fût propre, tomba devant une intrigue parlementaire fatale à la monarchie constitutionnelle. M. de Vatimesnil, en se retirant des affaires, reçut les témoignages de la reconnaissance du roi pour ses services, et une ordonnance lui accorda une pension de 12,000 francs. Il avait atteint, en 1829, l'âge de quarante ans; il put donc entrer à la Chambre des députés en 1830, et vota la fameuse adresse du mois de mars, qui entraîna la dissolution de la Chambre. Réélu au mois de juin par deux collèges, il reprit son siège au Parlement après la Révolution de juillet; mais, fidèle à ses convictions politiques et à ses antécédents, il ne brigua point les faveurs du gouvernement nouveau, et se borna à prendre une part active aux travaux législatifs. Il se fit le défenseur de la liberté religieuse, dans un moment où il y avait quelque courage à soutenir une cause à la fois impopulaire et combattue par le pouvoir. Aussi succomba-t-il aux élections de 1834; il rentra au barreau de Paris, où il retrouvait d'anciens émules, y acquit promptement une nombreuse clientèle, et les suffrages de ses confrères le portèrent peu de temps après au conseil de l'ordre.

M. de Vatimesnil semblait promettre au barreau militant de longs et éclatants services, quand un regrettable incident le détermina à renoncer à la plaidoirie. Un affront lui fut fait à l'audience par une personne contre laquelle il venait de plaider avec la plus entière convenance. La cour, suivant l'usage, jugea immédiatement le délinquant, qui trouva dans M. de Vatimesnil un défenseur. L'avocat déclara que, comme chrétien, il devait pardonner au malheureux qui l'avait offensé, et implora la clémence des juges. La cour se rendit à ses désirs en se montrant peu sévère, mais elle aggrava en quelque sorte par le libellé de son arrêt l'injure faite à l'avocat. Elle ne lui donna pas la plus lé-

gère marque de sympathie, et se borna à qualifier le délit qu'elle punissait d'outrage fait à elle-même. M. de Vatimesnil, aussi soucieux de la dignité de l'avocat qu'il l'avait été de celle du magistrat, ne crut plus devoir se présenter devant des juges qui faisaient si bon marché de l'honneur du barreau.

A partir de ce moment, il se borna à rédiger des consultations. Il a été, dans le barreau de Paris, l'un des derniers qui se soient voués exclusivement à ce genre de travail si en honneur chez nos anciens; aussi recherchait-on, dans toutes les grandes affaires, les avis de ce laborieux et éminent jurisconsulte.

Quel que fût le nombre, quelle que fût l'importance de ses travaux professionnels, M. de Vatimesnil ne négligeait point pour cela les intérêts généraux de la société; la liberté d'enseignement le compta parmi ses plus ardents champions. Lorsque le comité électoral de la liberté religieuse se forma, en 1844, sous la présidence de M. de Montalembert, il s'inquiéta peu du titre qui lui serait donné, et n'hésita pas, malgré son âge, malgré l'autorité que lui donnaient les grands emplois qu'il avait exercés, à accepter la vice-présidence. Il aspirait avant tout à faire triompher ses convictions. Noble exemple de l'abnégation que doivent apporter dans la vie publique les hommes politiques! Sa signature se trouve au bas de toutes les circulaires de ce comité qui exerça une si grande influence sur les électeurs et une si heureuse action sur la conduite des catholiques.

L'ancien ministre de 1828 ne laissait échapper aucune occasion de réparer les atteintes qu'il avait pu porter à la liberté religieuse. Lorsque les jésuites furent attaqués, il leur témoigna le plus grand dévouement; la *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy, renferme les détails les plus touchants à ce sujet. Ce fut M. de Vatimesnil surtout qui inspira aux membres de la Société de Jésus la résolution de revendiquer les droits civiques que leur garantissait la Charte, et de résister sur le terrain de la constitution française. Il composa même en cette occasion un savant écrit où il démontrait victorieusement la légitimité des associations religieuses. Il prodiguait enfin son temps, déjà si utilement employé, à la jeunesse catholique et libérale qui fréquentait le cercle de la rue de Grenelle; il l'y attirait par le charme de sa conversation, vive, enjouée, pleine de traits sérieux, et lui apprenait à aimer l'étude, le droit et la justice, à rester fidèle et dévouée à ses convictions, et à considérer la liberté politique comme la plus puissante garantie de la liberté religieuse.

La Révolution de février le rappela momentanément sur la scène parlementaire. Élu, en 1849, représentant du peuple par le département de l'Eure, il prit aux travaux de l'Assemblée législative la part la plus grande. Il suffit de consulter le *Moniteur* pour voir quels

services il dut rendre. En 1849, il proposa un projet de loi sur la naturalisation des étrangers et sur le séjour des réfugiés en France, puis il fut chargé du rapport sur une proposition tendante à l'abolition des dispositions pénales qui réprimaient les coalitions d'ouvriers. La session de 1850 lui doit trois volumineux rapports : le premier sur la loi de l'assistance judiciaire, le second sur le régime hypothécaire, le troisième sur l'expropriation forcée. Enfin, en 1851, il présenta le rapport sur l'organisation des communes de France. Ces travaux spéciaux n'absorbaient point toute son attention; il suivait aussi avec une patriotique sollicitude toutes les phases par lesquelles passait la politique intérieure du pays, et plus d'une fois, par des ordres du jour qui rallièrent la majorité incertaine et divisée, il réussit à mettre un terme à des discussions orageuses et compromettantes pour la dignité de l'Assemblée. Il était de ceux qui, voyant la France profondément antipathique aux institutions républicaines, cherchaient le salut de l'État dans l'accord des hommes monarchiques et libéraux et définissaient ainsi la politique de l'avenir : *oubli et réunion*.

Au 2 décembre 1851, M. de Vatimesnil se rendit à la mairie du dixième arrondissement et s'associa aux votes qui y furent donnés pour protester contre la violation de la Constitution et la dissolution de l'Assemblée; puis il rentra dans la vie privée, seule désormais honorable pour lui.

Il reprit ses travaux judiciaires, et put encore, dans la seule carrière qui restât ouverte, combattre pour le droit et la justice. C'est ainsi qu'après les décrets du 22 janvier 1852 qui attribuaient à l'État les biens de la Maison d'Orléans, il rédigea une de ses plus belles consultations, dans laquelle il démontra que ces décrets n'avaient pu enlever leurs biens aux héritiers du roi Louis-Philippe¹. Il établissait ensuite que l'autorité judiciaire était seule compétente pour statuer sur la revendication des princes d'Orléans, puisqu'il s'agissait d'une question de propriété. Peu importait que des décrets fussent intervenus : la propriété des citoyens était placée sous la garantie des tribunaux, et des décrets, quelle que fût l'autorité dont ils émanaient, ne pouvaient déroger aux maximes fondamentales de notre droit public².

¹ « Les jurisconsultes qui ont rédigé le second décret du 22 janvier ont cru atténuer la portée de cet acte en déclarant qu'il restait encore à la famille d'Orléans plus de cent millions, comme si, en mettant même à part l'erreur énorme de cette évaluation, l'application des lois et le respect des principes pouvaient jamais dépendre du chiffre, et comme si l'injustice qui frappe le domaine du riche ne menaçait pas aussi le champ du pauvre. »

² « Jadis les ordonnances ou arrêtés du Conseil, ainsi rendus, se terminaient ordinairement par cette clause... *Sauf notre droit en toute chose, et l'autrui en tout*, et, lors même que cette réserve n'était pas faite, elle était toujours sous-entendue. Cette maxime se trouve solennellement rappelée dans un arrêt de la

Cette admirable consultation, signée par MM. de Vatimesnil, Berryer, Odilon Barrot, Dufaure et Paillet, obtint auprès du tribunal de la Seine le succès qui lui était dû. Mais l'affaire fut évoquée au conseil d'État par un arrêté de conflit, et sortit ainsi de l'enceinte judiciaire.

Quelques années plus tard, M. de Vatimesnil prêtait encore son concours à d'autres proscrits menacés aussi dans leurs propriétés. Le domaine contestait à M. le comte de Chambord et à madame la duchesse de Parme leurs forêts de Champagne. Le savant jurisconsulte discuta avec le plus grand détail, dans un remarquable Mémoire, les prétentions de l'administration, et les réfuta victorieusement. Ce travail prépara favorablement la cour de Dijon, qu'une plaidoirie de M. Berryer acheva de convaincre, et, cette fois au moins, les deux grands avocats purent se féliciter d'avoir fait rendre justice à leurs augustes clients.

M. de Vatimesnil adhérait avec empressement à toutes les consultations qui étaient rédigées pour maintenir les véritables principes de notre droit public, et l'on retrouve sa signature au bas de celle que délibérèrent les anciens bâtonniers du barreau de Paris à l'appui de la lettre de M. le comte d'Haussonville au sénat sur la liberté de la presse et le droit de pétition.

M. de Vatimesnil honorait la profession d'avocat par la dignité de son caractère, par sa persistante adhésion aux principes d'ordre et de liberté qu'il avait professés dès le début de sa carrière, et aussi par un noble désintéressement. Un de mes confrères me montrait récemment une lettre que lui adressait il y a quelques mois M. de Vatimesnil, pour refuser des honoraires qu'il jugeait excessifs.

Cour de cassation du 19 juillet 1826, rendu sur les conclusions de l'un des conseils soussignés (M. de Vatimesnil lui-même), et qui fut prononcé et rédigé par le vénérable Henrion de Pansey. On y lit le considérant ci-après : « Attendu que ce fut une
 « maxime incontestable de notre droit public que les rois de France furent toujours
 « dans l'heureuse impuissance de porter aucune atteinte aux propriétés de leurs
 « sujets; — Ainsi, dans les arrêts du Conseil portant quelques concessions au profit
 « de particuliers, on lisait cette formule par laquelle ils terminaient : *Sauf notre*
 « *droit en toute chose et l'autrui en tout*, clause toujours supposée lors même qu'elle
 « n'était pas écrite, de manière que ces arrêts n'avaient aucune efficacité s'ils n'é-
 « taient revêtus de lettres patentes qui devaient être enregistrées dans les Cours
 « souveraines; lors duquel enregistrement, les parties intéressées, et qui pouvaient
 « se prétendre lésées dans ces actes par l'autorité publique, avaient la faculté de
 « former opposition, et le parlement, saisi par cette opposition, statuait contradic-
 « toirement sur les moyens respectifs. »

« *Heureuse impuissance* en effet, ajoutait M. de Vatimesnil, que celle de porter atteinte à la propriété privée! Heureuse pour les particuliers, non moins heureuse pour le pouvoir, et qui a survécu aux révolutions, puisque, si elles ont bouleversé nos institutions politiques, grâce à Dieu, du moins, elles ont jusqu'ici respecté nos lois. » (*Mémoire à consulter et consultation*. Paris, chez tous les libraires. 1852. In-8.)

A l'exemple de nos anciens jurisconsultes, il se délassait des fatigues du barreau et des assemblées politiques, non-seulement par de remarquables travaux de jurisprudence, mais aussi par des études littéraires estimées. C'est ainsi qu'il a traduit pour la collection des auteurs latins publiés par Panckoucke (1832), le *Traité de la clémence* de Sénèque ; il a fait précéder cette traduction d'une préface fort intéressante dans laquelle il réfute l'opinion de Diderot, qui avait vu dans ce traité une courageuse protestation contre la cruauté de Néron ; il y voit au contraire une apologie des premières années du gouvernement de cet empereur, et se résume ainsi.

« Le *Traité de la clémence* est un bel ouvrage : on aimerait, je le conçois, à y voir aussi une belle action ; mais les faits le permettent-ils ? Le lecteur a sous les yeux les éléments de solution de la question ; c'est à lui de juger. Un trait de courage, d'indépendance, de vertu, sous le despotisme ! rien ne serait plus consolant pour l'humanité. Mais quelle masse de preuves il faudrait pour croire à ce phénomène ! Sénèque avait adressé à Polybe, affranchi de Claude, un *Traité de la consolation* plein de flatteries envers ce misérable. Depuis il traça l'apologie du parricide ; il fit dire à Néron, dans sa lettre au sénat à l'occasion de l'assassinat d'Agrippine, que la mort de cette princesse était un bonheur public (*publica fortuna extinctam*). Le *Traité de la clémence* prend place par sa date entre ces deux écrits. On examinera si ce rapprochement favorise l'opinion de Diderot ou la mienne. »

Avons-nous besoin de rappeler aux lecteurs de cette Revue les articles que M. de Vatimesnil y a publiés sur M. *Hyde de Neuville*, son collègue au ministère, sur *Madame de Créquy*, et, en dernier lieu, le bel exposé de l'*Action du Christianisme sur les lois* ? Douloureusement atteint, il y a deux ans, dans ses affections domestiques, par la perte de la digne compagne de sa vie, M. de Vatimesnil vit avec la résignation d'un philosophe chrétien sa santé décliner peu à peu. Lorsque des événements trop connus vinrent ébranler l'autorité du Saint-Siège, le catholique fervent se retrouva sur la brèche. Ceux qui entreprenaient de servir Pie IX, trahi et abandonné par les puissants du monde, ne s'adressèrent pas inutilement à lui, et il mit à leur disposition son expérience, sa science et son dévouement. Nul mieux que lui ne savait fixer les limites dans lesquelles l'autorité spirituelle est souveraine et doit refuser de partager son pouvoir avec quelque puissance que ce soit. Le clergé français se sentait encouragé par ses conseils respectueux mais fermes, et se confiait à ses lumières et à son zèle éprouvés.

Le Barreau, l'Église, les partisans d'une politique conservatrice et libérale, peuvent, maintenant surtout, apprécier quel vide laisse derrière lui M. de Vatimesnil. En réfléchissant à cette vie d'étude, de

dévouement, d'aspirations généreuses, de fidélité politique et de piété fervente, notre pensée se reporte vers ces lignes qu'écrivait ici même en 1857 notre illustre et à jamais regrettable collaborateur :

« Honneur à ceux dont les bras ne se sont pas arrêtés un instant, et qui n'ont pas été vaincus par les flots !

« Aujourd'hui, pour fortifier notre courage, nous avons besoin de contempler dans le passé ces exemples de constance et d'énergie. Puisque le mal existe, il faut le combattre. Au matérialisme pratique, qui tend, pour emprunter une éloquente expression, vers une *barbarie savante*, on doit opposer les grandeurs du spiritualisme, les satisfactions nobles, pures, inaltérables, que l'âme trouve dans l'accomplissement du devoir et dans les efforts mêmes de la lutte contre les mauvais entraînements de la société environnante. Les modèles de ce genre de courage, le plus rare de tous, méritent de devenir pour nous un sujet d'étude. Ainsi fixons nos regards sur les personnages vertueux de toutes les époques ; mais fixons-les principalement sur ceux dont les vertus contrastent avec les mœurs et les principes de leur temps. Peut-être parviendrons-nous ainsi à nous préserver des défaillances du nôtre. »

HENRY MOREAU,

Avocat à la Cour impériale de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

LE MINISTÈRE PUBLIC ET LE BARREAU, avec une Introduction de M. BERRYER.
Paris, in-8°, Jacques Lecoffre, éditeur.

Nous voudrions pouvoir insérer dans les colonnes de notre Revue les passages les plus saillants de l'admirable lettre de M. Berryer qui sert d'avant-propos au livre le *Ministère public et le Barreau*. Ceux de nos lecteurs qui ont lu ou qui liront ce document si intéressant à tant de titres s'expliqueront sans peine les motifs d'une abstention qui nous coûte plus que nous ne saurions l'exprimer. En feuilletant ces belles pages, on échappe difficilement à de glorieux mais amers souvenirs. Pourquoi la voix du puissant orateur ne retentit-elle plus en dehors des débats judiciaires? Pourquoi à ceux qui admireront ce magnifique morceau, à ceux qui liront avec émotion cette nouvelle préface, nous allions dire ce discours, devons-nous répondre : *Quid si ipsum tonantem audivissetis?*

La lettre de M. Berryer a produit une grande sensation en France ; mais l'admiration générale ne s'est guère manifestée, si nous en exceptons quelques articles de journaux, que d'une façon discrète et intime. A l'étranger, par un contraste dont nous ne voulons pas rechercher la cause, l'approbation s'est fait jour de la façon la plus éclatante dans la presse et dans les réunions publiques. Les organes les plus accrédités de l'opinion anglaise, le *Times* et le *Saturday Review*, ont consacré à ce sujet des articles remarquables. Enfin, au banquet du lord maire, après les discours de M. de Persigny et de lord Palmerston, un jurisconsulte éminent, un homme d'État célèbre, l'un des plus illustres représentants du barreau et de la magistrature anglaise, lord Brougham, au milieu de l'adhésion d'une assemblée imposante, a félicité M. Berryer d'avoir noblement soutenu les privilèges de sa profession, et d'avoir revendiqué la liberté de la défense, cette garantie

essentielle de tous les droits, ce *dernier cri*, comme l'a si éloquemment dit d'Aguesseau, de la *liberté mourante*.

Quant à l'ouvrage même qui se présente au public sous un tel patronage, son auteur ne veut, croyons-nous, et n'accepte d'autre éloge que celui d'avoir provoqué la lettre de M. Berryer. Celui qui a écrit le *Ministère public et le Barreau* s'est attaché à établir aussi nettement qu'il lui a été possible les droits et les devoirs respectifs des avocats et des magistrats du ministère public, à l'audience des tribunaux de répression. Il s'est efforcé de prouver qu'il y avait dans la lutte judiciaire une égalité parfaite de droit entre ceux qui s'y mesurent, et il a considéré comme un outrage pour les membres du parquet l'opinion qui prétendrait que ces derniers ont besoin de l'avantage des armes pour être à même de combattre leurs adversaires.

L'auteur ne s'est pas contenté de cette démonstration, il l'a en quelque sorte rendue inattaquable en la plaçant sous l'égide des autorités les plus compétentes. Il a invoqué notamment l'opinion de MM. Dupin, Daviel, Mesnard, Pascalis, Pinard, Delangle, Chaix d'Est-Ange, en un mot de tous les hommes considérables, vieilliss dans l'expérience des affaires et de l'administration, que l'on ne peut suspecter de se passionner contre le pouvoir, de méconnaître le principe d'autorité, ou d'ignorer les nécessités du gouvernement.

Toutefois, quand la conviction de ces hommes si autorisés s'exprimait avec trop de vivacité, de sages réserves ont été faites. Ainsi l'on a fait remarquer avec raison que MM. Daviel et Dupin allaient à la fois trop loin lorsqu'ils croyaient que les avocats étaient asservis, et lorsqu'ils leur prêchaient que l'insurrection comme le plus saint des devoirs¹.

A l'exception d'un chapitre qui traite de l'*indépendance de la profession d'avocat*, l'*Appendice* s'adresse particulièrement aux magistrats et ne saurait être accueilli par eux, ce semble, qu'avec le plus vif intérêt et la plus grande faveur. Le chapitre des *Rapports des magistrats et des avocats à l'audience* renferme de piquants détails dont l'utilité ne sera méconnue par personne. Nous en dirons autant de la partie intitulée la *Magistrature et la Politique*. L'obligation où est le juge d'affranchir son esprit de tout intérêt de parti y serait démontrée de la façon la plus éclatante, si une discussion sérieuse pouvait s'élever sur ce point. En effet, si les préoccupations de la politique ne sont pas absolument écartées des délibérations des magistrats, la dignité de la justice est sérieusement compromise, et l'ordre social profondément troublé. Sous un gouvernement fort, les droits les plus sacrés pourront sembler privés de garanties réelles, et de malheureuses adulations abaisseront celui qui les prodigue sans relever celui qui les reçoit; sous un gouvernement débonnaire, les mêmes magistrats croiront racheter leur docilité passée par une opposition sans danger et par conséquent sans mesure, et rechercheront, au grand détriment du pays, une popularité de mauvais aloi. La magistrature et la politique doivent donc rester étrangères l'une à l'autre. Heureux le pays où l'on n'aura pas le droit de dire : *Res olim dissociabiles*.

¹ *Siam servi si, ma servi ognor frementi*. — Ce vers du poète italien a encore inspiré récemment M. Dupin dans la dernière discussion du Sénat sur les affaires d'Italie.

L'*Appendice* renferme un curieux chapitre sur la *Magistrature en 1814*, d'après M. Dupin. Ici encore l'auteur fait remarquer que jamais amant jaloux n'a poussé plus loin ses ardeurs que l'*amant de la légitimité* en 1814. M. Dupin avait le droit de juger l'Empire avec sévérité, même avec défaveur, si telle était alors sa conviction; mais il eût fait acte de bon goût en s'abstenant d'invectives ou même d'injures envers un pouvoir déchu et en laissant aux esprits vulgaires le triste privilège d'outrager le lion terrassé. M. Dupin, nous nous empressons de le reconnaître, a, du reste, dans les éditions postérieures de ses œuvres, retranché les passages les plus durs à l'endroit du gouvernement impérial et de ses serviteurs.

D'après cette courte analyse, on peut voir que le *Ministère public et le Barreau* offre une lecture attrayante pour d'autres encore que les juriconsultes ou les hommes politiques, du moins si nous en jugeons par nous, qui ne sommes, à notre grand regret, ni l'un ni l'autre.

P. DOUHAIRE.

DE LA LIBERTÉ DE L'HISTOIRE, par M. AMÉDÉE LEFÈVRE-PONTALIS, avocat à la cour de Paris. Douniol, 1860. — LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE, par M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS, auditeur au conseil d'État. (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1860.)

L'arrêt de la cour de Cassation intervenu après le procès dirigé par le *Siècle* contre Mgr l'Évêque d'Orléans a soulevé, de la part de juriconsultes distingués, des objections nombreuses. Il a été, dans ce recueil, étudié avec un rare talent par M. Henry Moreau. M. Lefèvre-Pontalis a traité de nouveau la même question dans un écrit véritablement excellent. C'est un résumé clair, complet, pris de haut, animé sans passion, savant sans lourdeur; nul n'a mis avec plus d'art et d'exactitude impartiale tous les arguments en ligne, toutes les conclusions en saillie. On sait la difficulté. La diffamation envers les morts est-elle punie? Non, ce serait prohiber l'histoire. Mais la volonté de nuire aux vivants en diffamant leurs auteurs est-elle impunie? Non, ce serait détruire la paix des familles. Mais comment est-elle punie? Comme tout dommage, par une réparation civile. Voilà, aux yeux de M. Lefèvre-Pontalis, la vraie doctrine. En droit, la loi pénale n'a pas voulu atteindre la diffamation envers les morts. En principe, elle a bien fait de ne pas le vouloir, car il est bon que le jugement de l'opinion suive la mort, afin que la crainte de ce jugement améliore la vie, ou que ses sévérités l'expient. Tel est le droit, le but, l'effet de la liberté de l'histoire, qui précède la justice de Dieu.

Si les morts ne sont plus libres, les vivants ont besoin de l'être, et toutes les constitutions proclament à l'envi la *liberté individuelle*. Nos constitutions sont comme les préfaces : elles promettent ce que les chapitres du livre ne tiennent pas toujours. Nos lois, en effet, ne protègent que d'une manière insuffisante la liberté individuelle. M. Antonin Lefèvre-Pontalis vient de le démontrer dans une analyse très-habile de tous les textes de nos Codes sur la détention préventive et sur la détention illégale. Sans doute il n'y a presque plus de lois d'exception. Sans doute encore l'esprit de la magistrature est

équitable, intelligent, modéré; il tempère ce que la loi pourrait laisser à l'arbitraire. Mais comment ne pas trembler quand on y pense? La détention préventive est obligée, si l'on est soupçonné d'un crime; pour un délit, elle n'est pas forcée, mais elle est habituelle: en 1852, neuf cent cinquante-huit prévenus seulement sur cinquante-trois mille ont été mis en liberté sans caution. Or, une fois détenu, on peut être mis au secret, et retenu indéfiniment, sans que les actes d'instruction puissent être frappés d'appel. En outre, si le juge d'instruction a seul qualité pour délivrer un mandat, tous ceux qu'on appelle les officiers de police judiciaire, depuis le préfet jusqu'au gendarme, ont le droit de vous dire: *Suivez-moi*. Enfin, nul moyen de se faire rendre la liberté perdue. En Angleterre, la caution est un droit; le terme de l'instruction est fixé par la loi; on a toujours le droit de demander à être élargi. L'adoption de ces garanties par la loi française ne serait-elle pas un véritable et désirable progrès? Combien nous avons l'illusion de la liberté, combien peu nous en avons l'usage!

J'ai réuni à dessein ces deux écrits, non-seulement parce qu'ils sont l'œuvre de deux frères, doués d'un talent égal mis au service des mêmes convictions, ce qui fait souvent confondre leurs deux noms dans un même sentiment d'estime; mais encore il m'a semblé que les deux thèses se font valoir. Si l'on repousse la liberté de l'histoire, quel profit pour les coupables heureux! Si l'on n'augmente pas les garanties de la liberté individuelle, quel péril pour l'innocent malheureux! L'impunité du premier survit à la mort, la sécurité du second est menacée pendant toute la vie. Il me semble que la philosophie chrétienne répand une vive lumière sur les deux questions. La justice de l'homme doit se former à l'image de la justice de Dieu. Or Dieu nous laisse une extrême liberté pendant la vie, et la possibilité de revenir à l'innocence jusqu'au dernier moment; après la mort, la justice prononce et le sort est fixé. Je voudrais que la loi humaine eût autant d'égards envers la liberté des vivants, et permît autant de rigueur envers la mémoire des morts. L'opinion que l'on préfère sur ces deux grandes questions tient en définitive à l'opinion que l'on professe sur la nature de l'âme. S'il n'y a rien après la mort, si l'homme n'est pas un être libre et responsable, défendez-vous sans scrupule contre les vivants, et laissez les morts dans le silence et l'oubli. Mais, si l'âme est libre et immortelle, respectez la liberté des vivants, et jugez la mémoire des morts; craignez de ne pas assez ménager un innocent, craignez de trop ménager un coupable. Soyez partisans, avec MM. Lefèvre-Pontalis, des garanties de la liberté individuelle et des franchises de l'histoire.

REVUE DE L'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE, ANNALES DE LA CHARITÉ, nouvelle série.
Paris, Adrien Leclère, 1860.

Les *Annales de la Charité*, fondées par M. le vicomte de Melun, recueil devenu si précieux de tous les documents et de tous les exemples utiles à

connaître pour faire le bien avec intelligence, viennent de se transformer en une *revue périodique* beaucoup plus importante, destinée à recevoir, dans un cadre élargi, une collection plus complète encore de documents, des discussions plus approfondies et des détails plus nombreux. La science y tiendra plus de place sans que la charité en occupe moins. La charité est bien plus qu'une science, c'est une vertu ; mais la manière d'exercer la charité est une science, et elle touche à une infinité de questions difficiles qu'il n'est pas prudent d'ignorer. En même temps, la religion résout aisément quelques-unes de ces questions qu'en dehors d'elle on trouve si redoutables. L'alliance de la foi et des lumières est donc ici, comme en toutes choses, l'espoir de l'avenir. Les moralistes chrétiens font trop souvent peu de cas de l'économie politique, les économistes négligent trop la religion. C'est un malentendu injuste et funeste, et nous savons gré aux écrivains de la *Revue d'économie chrétienne* de vouer leurs efforts à le faire cesser. L'éclat, la variété, l'utilité des travaux insérés dans les premières livraisons, composées avec une parfaite entente, au prix de beaucoup de dévouement, ne nous laissent pas douter que le succès ne couronne de si généreuses et de si intelligentes intentions.

AUGUSTIN COCHIN.

LES CROISADES DE SAINT LOUIS, par M. ERNEST GERVAIS. — In-8°. Paris, Michel Lévy.

L'histoire de l'Église est une longue suite d'épreuves et de combats; c'est à bon droit qu'on la nomme *militante*. Il n'est point de société qui ait naturellement plus de révoltes à contenir, plus d'ennemis à renverser. C'est chez elle une lutte de tous les instants sans trêve ni repos : un péril appelle un autre péril. La barque de Pierre assaillie par une tourmente continue en est la fidèle image ; les flots succèdent aux flots; ils semblent conjurés pour l'engloutir, et pourtant on la voit sans cesse les dominer, les éclairer de ses lumières; leur fureur ne fait qu'accélérer sa marche vers le port que Dieu lui a montré. Aussi les chrétiens ne désespèrent-ils jamais du salut de l'Église. La lutte les réunit tous : ceux qui ont douté se raffermissent, ceux qui ont désespéré reprennent courage, ceux qui ont oublié se souviennent, et, dans une communauté de volonté et d'efforts, de cœur et d'intelligence, tous, quels qu'ils soient, saluent l'ennemi et préparent leurs armes. Telle est la pensée qui la première s'est emparée de l'esprit de M. Ernest Gervais lorsqu'il s'est reporté au milieu du treizième siècle. L'Église se trouvait alors en présence d'ennemis bien plus redoutables par leur puissance et par leur génie que ceux qui l'entourent aujourd'hui. Il y avait contre elle un déchainement de passions mauvaises, de celles que fait naître la licence et que protège le despotisme; et ces passions, un homme d'un génie profond, un puissant empereur, les soulevait et les dirigeait à son gré. M. Gervais s'est placé « au fort de la querelle » entre Innocent IV et Frédéric II. Les nations consternées considéraient

« en silence cette grande lutte de la force morale contre la force matérielle, de la justice faible contre la violence puissante, de l'esprit contre la matière, du Pape contre l'Empereur. » Et du sein de cette lutte il s'est plu à considérer la puissance du sentiment chrétien se retremant dans le péril même, et se résumant dans l'âme d'un héros à la hauteur duquel l'histoire n'a élevé personne, dans l'âme de saint Louis. En présence de l'acharnement impie de Frédéric II et des succès passagers qu'il avait obtenus, il se fit en effet comme une renaissance de l'esprit catholique préparée par la voix de saint François et de saint Dominique, soutenue par celle de saint Bonaventure et de saint Thomas. Il y eut une explosion de toutes les forces du christianisme, un épanouissement de toutes ses splendeurs, et les témoins qui nous en parlent encore, livres, tradition, monuments, nous disent assez que jamais la foi ne fut si grande et n'enfanta de tels prodiges.

Les septième et huitième croisades furent comme l'épopée de cette renaissance catholique, épopée à la fois brillante et malheureuse, où les chevaliers chrétiens remportèrent leurs derniers triomphes et couronnèrent par le martyre cette longue suite d'efforts tentés pour la plus noble des causes.

La belle figure de saint Louis attire et concentre sur elle-même tout l'intérêt de ce double épisode. Le prince illustre s'y montre dans toute sa grandeur et dans tout son génie, unissant aux vertus glorieuses du héros les vertus sublimes du saint, et résumant ainsi dans sa personne les grandes qualités du temps où il vécut. Placée au sommet du moyen âge, cette grande image le révèle et l'illumine tout entier; c'est un phare dont les rayons parviennent jusqu'à nous à travers l'obscurité des siècles. Cette lumière éclaire toutes les pages du livre de M. Gervais; saint Louis s'y montre à nos regards; il y vit, il y parle, il y agit, il y fait vivre et agir ses contemporains. C'est le grand mérite de cet écrit. On n'y rencontre ni recherches savantes ni considérations profondes : l'auteur n'est pas un érudit, n'est pas un philosophe; c'est un artiste qui sait voir, comprendre, aimer les héros qu'il contemple, et qui, dans un tableau fidèle, sait reproduire tous leurs traits. Son œuvre est une œuvre à part, qui n'est ni conçue ni conduite d'une façon ordinaire. Son originalité surprendra beaucoup de lecteurs; mais elle leur plaira, et il n'en est pas un, nous le croyons, qui, ayant ouvert ce volume, le ferme, et qui, l'ayant lu, ne connaisse parfaitement les héros d'une époque si différente de la nôtre, et par conséquent si curieuse à étudier.

Parfois même l'art qui a dicté toutes les parties de ce livre inspire à l'auteur des pages d'une éloquence achevée. Nous ne devons pas résister au plaisir de citer l'une d'entre elles. Racontant les désastres qui suivirent la septième croisade, M. Gervais nous dit : « C'est un intéressant et douloureux récit que celui de Joinville, soutenant de ses bras moribonds son aumônier agonisant, et prêtant une pieuse assistance au ministre du Seigneur jusqu'aux dernières limites de la vie où tous deux semblaient être arrivés : « Pour les bleceures que j'oie, le jour de quaresme prenant, me prinist la maladie de l'ost... et pour la dicte maladie, accouchai au lict malade en la mi-quaresme, dont il avint ainsi que mon prestre me chantoit la messe

« devant mon lit en mon paveillon, et avoit la maladie que j'avoie : or
 « avint ainsi que en son sacrement il se pasma. Quant je vi que il vouloit
 « cheoir, je qui avoie ma cote vestue, sailli de mon lit tout deschaus, et
 « l'embraçai, et li deis que il feist tout à fait et tint belement son sacrement,
 « que je ne le leroie tant que il l'auroit tout fait. Il revint à soi et feist son
 « sacrement et parchanta sa messe tout entièrement, ne onques puis ne
 « chanta. » N'est-ce pas là tout un tableau sublime que ce chevalier donnant
 à ce prêtre l'appui de ses forces, même défaillantes, pour lui permettre
 d'accomplir le sacrifice divin, tandis que le prêtre appelle les bénédictions
 d'en haut sur le chevalier? Tous deux n'étaient-ils pas d'ailleurs mer-
 veilleusement dans leur caractère? N'est-ce pas là la parfaite et vivante
 image de la société spirituelle et de la société temporelle l'une vis-à-vis de
 l'autre? Celle-là doit à celle-ci ses consolations, ses encouragements, ses
 prières, sa charitable intercession vers le ciel; celle-ci lui doit en retour
 l'aide et l'appui nécessaires à l'accomplissement de sa tâche divine. L'homme
 de guerre mettant la force dont il dispose au service de la religion, pour
 que la religion bénisse et sanctifie cette force, c'est là l'idée que représente
 ce saint prêtre, célébrant sa dernière messe entre les bras du sire de Join-
 ville¹. »

Ce fut cette idée, si bien exprimée par M. Gervais, qui inspira les croi-
 sades, l'idée qui domina le moyen âge, l'idée à laquelle saint Louis, per-
 sonnellement, conforma sa conduite. Les deux sociétés unies et indépen-
 dantes, se prêtant un mutuel appui sans chercher jamais à se dominer,
 voilà l'idéal qu'on avait alors sans cesse devant les yeux.

Le souvenir du saint roi ne pouvait être évoqué plus à propos qu'aujourd'-
 hui, où l'on est si loin de cet idéal. Sachons bon gré à M. Ernest Gervais
 d'avoir voulu le faire et de l'avoir si bien fait.

FERNAND DESPORTES.

THÉODULFE, ÈVÈQUE D'ORLÈANS ET ABBÉ DE FLEURY-SUR-LOIRE, par M. l'abbé
 BAUNARD, professeur au petit séminaire de Lachapelle. — 1 vol. in-8°. Paris, Douniol.

Une des plus éloquents pages du livre de M. de Montalembert, les *Moines d'Occident*, nous suggérait naguère un vœu, celui de voir surgir, à côté de ce beau monument et sous sa noble inspiration, des travaux qui en fussent le naturel développement, des études locales qui en confirmassent les larges vues et les hautes considérations. Ce vœu que faisait naître le tableau tracé par l'illustre écrivain des petits établissements auxquels donnaient lieu les grandes créations monastiques, M. l'abbé Baunard vient de le réaliser pour un point du vaste domaine embrassé par M. de Montalembert. Le livre de M. Baunard est une monographie, comme on les aime et

¹ Page 147.

comme on les remet si heureusement en honneur aujourd'hui. Ce modeste essai a l'avantage sur tant d'autres, sans sortir des limites du sujet, de jeter un jour intéressant sur une grande époque et sur deux centres monastiques célèbres, qui s'élevèrent successivement dans la même province, se partagèrent l'œuvre de sa civilisation et occupèrent chacun en leur temps une place considérable dans son histoire. De là vient l'intérêt qui attire dès les premiers chapitres du livre. Le nom de Théodulfe y apparaît entre deux noms de lieux célèbres, celui de Mici, l'une des plus anciennes abbayes de France, fondée au temps du roi Clovis, et celui plus renommé encore de Fleury-sur-Loire, qui fut sur notre terre la première colonie de l'ordre de Saint-Benoit. Restaurateur de l'un et abbé de l'autre monastère, avant d'être élevé à l'épiscopat, l'évêque d'Orléans partagea naturellement entre ces deux maisons la sollicitude qui leur était acquise par les affections et les souvenirs de sa première vie, et ce fut lui qui, dans son zèle pour l'honneur et la propagation des lettres, fonda à Fleury cette école monastique qui compta par la suite jusqu'à cinq mille écoliers. Ce n'est donc pas sans raison que M. l'abbé Bannard a associé étroitement leur mémoire à la sienne. Tous, et ses compatriotes en particulier, lui sauront gré d'avoir ainsi groupé autour d'un nom, avec autant de science que de charme, l'histoire religieuse de toute une province dans une de ses périodes les plus mémorables.

Mais le livre de M. l'abbé Bannard n'est pas seulement une page heureusement choisie et savamment traitée d'histoire ecclésiastique; c'est de plus une étude tout à la fois sérieuse et piquante de ce siècle de Charlemagne, dont l'intérêt littéraire et politique égale souvent, s'il ne surpasse pas quelquefois, celui des époques qu'on est convenu d'appeler les grands siècles. Théodulfe appartenait à cette pléiade de lettrés et de savants dont Charlemagne faisait sa cour, qui donna peut-être le premier élan à la science du moyen âge et prépara de loin la renaissance en conservant pour son réveil les trésors de l'antiquité. En même temps conseiller et ministre de l'empereur, il était un des préposés à cette administration savante qui fait encore aujourd'hui, après dix siècles, notre étonnement et notre admiration.

On le voit, il n'y a rien dans l'histoire du temps qui ne trouve sa place ou tout au moins son reflet dans cette étude. Considérant dans Théodulfe tour à tour l'abbé, l'évêque, le fondateur des écoles et le restaurateur des études, le *missus dominicus* et le familier de Charlemagne, l'auteur nous le présente sur le théâtre des événements auxquels il fut mêlé, dans le cortège de ses contemporains, dans l'auréole de ce siècle à l'éclat duquel il a tant contribué.

Toutefois nous ferons à M. l'abbé Bannard deux critiques : d'abord le genre de son travail comportait-il bien cette méthode adoptée par lui d'étudier Théodulfe dans une suite de tableaux détachés, et d'isoler ainsi successivement les différents aspects que présentent sa vie et son caractère? Peut-être s'il s'était plus attaché à la suite des années et des événements, son livre y eût-il gagné en unité et en animation. Nous eussions aussi préféré parfois dans le langage quelque chose de plus simple et de

moins orné. L'auteur, il est vrai, nous dit lui-même qu'il s'est proposé avant tout un but littéraire; mais ce but, selon nous, dans un travail comme le sien, ne devait être ni prédominant, ni unique; une figure aussi grave que celle de Théodulfe demandait, ce nous semble, à être peinte d'une façon plus mâle et avec cette couleur ferme et sobre que demande la vérité historique. A cela près, le livre de M. l'abbé Baunard se recommande par toutes les qualités solides. Mgr l'évêque d'Orléans l'a ainsi jugé sans doute, lorsqu'il a permis à l'auteur de le publier sous ses auspices et de lui en offrir la dédicace.

P. DOROGHI.

DERNIÈRES ANNÉES DU RÉGNE ET DE LA VIE DE LOUIS XVI, par M. FRANÇOIS HUE; troisième édition, revue sur les papiers laissés par l'auteur, précédée d'une Notice sur M. Hue, par M. RENE DE MÉNIL DE MÉNCOURT, son petit-gendre, et d'un Avant-Propos, par M. H. DE L'ÉPINOIS. — Paris, Henri Plon, 1860.

Nous devons à M. Henri de l'Épinois une nouvelle édition des Mémoires de M. Hue. Le testament du roi martyr a pour jamais consacré le dévouement de ce fidèle serviteur. Le récit que vient de nous rendre M. de l'Épinois nous fait vivre dans la prison du Temple, et même nous introduit dans le cachot solitaire de la Conciergerie, où Marie-Antoinette attendait l'échafaud. Souvenirs déchirants et consolants tout ensemble! Déchirants, car jamais tant d'infortune n'accabla tant de grandeur, jamais égale perversité ne se déploya contre pareille innocence; consolants, car la magnanimité des victimes surpasse encore l'atrocité des bourreaux, et le spectacle qu'un témoin sincère met sous nos yeux fait penser, avec le comte de Maistre, « qu'il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Élisabeth, telle acceptation capable de sauver la France. »

Une Notice sur M. Hue écrite par son petit-gendre; un Avant-Propos où M. de l'Épinois nous montre dans l'oubli de Dieu et le mépris de l'Église la cause dominante qui a fait évanouir les espérances de la liberté et triompher les crimes de la terreur; la reproduction du Testament de Louis XVI et de Marie-Antoinette; une bonne traduction de l'Allocution du pape Pie VI, décernant à Louis XVI le titre de martyr; enfin quelques notes inédites tirées des papiers de M. Hue, voilà ce qui achève de rendre excellente cette édition nouvelle d'un livre à jamais précieux.

C. DE MEAUX.

— La brochure de M. de Falloux : *Antécédents et Conséquences de la situation actuelle*, est toujours vivement recherchée. Aussi nous empressons-nous d'annoncer que, pour répondre au vœu des personnes qui désirent la propager, la librairie Douniol vient d'en publier, à prix réduit, une édition populaire en petit format. — La même librairie annonce une brochure de M. Gervais intitulée : *Le Pape-Roi*, dont le titre seul accuse l'intérêt.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

22 novembre 1860.

Les événements de ce mois sont des documents. Telle est la puissance de l'opinion, que les rois et les ministres dirigeants viennent tour à tour faire leur rapport à cette souveraine invisible. Nous avons eu ce mois-ci des discours, des rapports, des proclamations, des dépêches, des circulaires, des articles. La presse devient ainsi comme une colonne où l'affiche du spectacle politique est apposée chaque matin, elle est comme une fenêtre par laquelle les hommes publics parlent aux particuliers, elle est comme un dialogue établi entre quelques-uns et tout le monde. Il est vrai, l'opinion n'a pas en tous pays le moyen de répondre, de contrôler ce qu'on lui dit et de regarder derrière les paroles pour découvrir les intentions ou pour expliquer les actions. Il en résulte que, si l'on excepte le grand nombre de ceux qui croient tout et le petit nombre de ceux qui ne croient à rien, si l'on met à part la crédulité béate et la défiance obstinée, l'immense masse des lecteurs demeure avant tout indifférente, endormie, distraite, à moins qu'un document particulier, tranchant sur tout le reste par des caractères irrésistibles, ne vienne, comme une lumière vive, enlever de force l'attention. Il y a dans le regard de l'honnête homme une certaine transparence, il y a dans son accent une assurance modeste et ferme, qui obligent à s'écrier, quand il parle : « Voilà la vérité ! »

Tel a été l'effet de la publication du rapport du général Lamoricière¹. Dans ce morceau, plus long que ne l'est d'ordinaire le rapport d'un général en chef, parce que le général a eu seul tout à dire, comme il avait eu presque seul tout à organiser, tout à faire, pas de phrases, pas de vaines excuses, pas de réticences; rien de caché, d'omis ou d'exagéré; sans chercher à plaire ou à déplaire, à se grandir ou à se diminuer, le général a dit avec une mâle modestie, avec une scrupuleuse exactitude, la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Tous les récits particuliers doivent désormais s'effacer et dispa-

¹ Le rapport du général de Lamoricière, revu, augmenté et enrichi de trois cartes géographiques, sera publié sous peu de jours à la librairie Douniol en un volume in-8°.

raitre devant cette page, qui sera l'histoire. Un petit gouvernement, entièrement inhabile à la guerre, destiné, résolu à ne jamais la faire, dirigé par un souverain qui est, par excellence, le prince de la paix, s'est vu jeté tout d'un coup entre la révolution et la conquête. Un Français, valeureux et croyant, a réuni en quelques mois des soldats sans expérience et quelques volontaires d'un incomparable dévouement; dénué de ressources, mal secondé par des administrateurs peu préparés à ce genre de besogne, il a pu fortifier une ville, maintenir les populations, tenir en respect les bandes garibaldiennes, et donner le temps à l'Europe, si elle l'avait voulu, de prendre ses résolutions. Le secours n'est pas venu d'où il pouvait l'attendre l'attaque est venue d'où il ne devait pas la prévoir. Assailli par une armée régulière, sur une frontière où il croyait avoir pour rempart le devoir et la parole d'un roi, il n'a pas craint d'affronter un combat, puis de soutenir un siège, et dans ces luttes, rendues plus inégales encore par bien des fautes, dans ces luttes entre quelques hommes et une armée, qui ressemblent plutôt à des duels qu'à des batailles, il a satisfait et sauvé l'honneur. Qu'on tourne et qu'on retourne tant qu'on voudra les phrases du rapport, qu'on fasse selon sa fantaisie la part des fautes et celle des malheurs, que les catholiques sincères du *Constitutionnel* ou les fameux capitaines du *Siècle* ramassent dans des mots détachés des arguments contre un pouvoir qui a mérité un tel défenseur, ou contre une campagne qui a laissé plus de gloire aux vaincus qu'aux vainqueurs, toutes ces misères sont de peu d'importance. Il n'est pas dans l'armée française, il n'est pas en Europe, un homme de cœur qui n'honore profondément celui qui a si généreusement accompli, si sincèrement raconté cette héroïque entreprise, et la postérité tiendra le même langage que notre reconnaissance tient dès à présent.

Nous ne donnerons pas autant de place aux proclamations par lesquelles Victor-Emmanuel et Garibaldi ont annoncé, l'un qu'il conquerrait Naples par conscience, l'autre qu'il se retirait sous sa tente. Ils sont entrés, l'un assis près de l'autre, dans la ville de Naples. On a vu la révolution monter dans les carrosses du roi, le roi s'efforcer de la retenir, et la révolution, plus fière, se refuser aux honneurs et donner congé à la royauté pour quelques mois. Au printemps prochain, Garibaldi promet qu'un million d'Italiens sera debout. Le *Courrier du Dimanche* prête à M. de Cavour ce mot spirituel : « Il aura peut-être un million d'Italiens, mais cela ne fera que cent cinquante mille soldats. » Le nombre est encore respectable, et tout ce que peut dire M. de Persigny dans les dîners du lord-maire, avec des intentions sincèrement pacifiques, n'empêche pas que l'Italie arme, l'Autriche arme, l'Angleterre fortifie ses flottes, les souverains, petits et grands, de l'Allemagne arment de leur côté, et ces mouvements militaires impriment à l'opinion un effroi que ne calment pas des paroles. Si M. de Cavour est trop prudent pour ne pas redouter les hasards de la guerre, il est aussi trop habile pour ne pas sentir que la pensée de la guerre a l'avantage de mettre les

Italiens d'accord, en donnant à l'inquiétude et à l'élan du patriotisme le pas sur les divisions qui éclateront quand il faudra organiser politiquement l'unité de l'Italie. Il a promis qu'il résoudrait la question de Venise *par la persuasion*. C'est ce dont M. de Montalembert l'a défié, en exprimant généreusement ses sympathies pour Venise à côté de la réprobation que lui inspire la politique piémontaise, et en répétant à M. de Cavour : Vous pouviez être le libérateur de Venise, vous vous êtes condamné à n'en approcher qu'en donnant le signal déplorable d'une conflagration européenne.

S'il faut en croire lord John Russell, l'Angleterre elle-même s'opposerait à la conquête de Venise. Il est vrai que lord John Russell a écrit deux dépêches, à deux mois de distance. Comment les accorder ?

L'une pourrait être affichée sur la frontière de l'État vénitien, l'autre sur la frontière de l'État napolitain. La première se résume ainsi : Défense au Piémont d'intervenir à Venise; et la seconde : Défense à l'Europe d'empêcher le Piémont d'intervenir à Naples. Ici, défense de violer le traité de Zurich ; là, défense de faire respecter le traité de Vienne. Et pourquoi n'aurait-on pas le droit d'aller au secours d'un peuple qui se révolte ? L'exemple de l'Angleterre est bon à suivre.

Les Vénitiens ne comprennent pas très-bien comment ce principe ne leur est pas applicable. On admire aussi que lord John Russell soit d'accord avec le Pape pour réprover le principe de non-intervention. En effet, le Pape, dans l'allocution du 28 septembre, a fortement blâmé l'abus de ce principe, qui devient l'impunité, la non-intervention de la justice; il a sollicité l'intervention de l'Europe. Lord John Russell veut que le Piémont annexe la Sicile, l'intervention est légitime ; il ne veut pas qu'on annexe Venise, l'intervention est illégitime.

Il n'y a que lord Palmerston qui soit assez habile pour concilier ces contradictions ; il s'en est chargé, et, dans le banquet donné par la corporation des sauniers, il a déclaré que son mobile collègue avait blâmé l'expédition de Venise *pour le moment*, qu'il avait calmé momentanément l'ardeur des Italiens, mais par un simple ajournement. Des deux dépêches, c'est la seconde qui est la bonne. Consoler l'Autriche, mais soutenir le Piémont, donner le temps à l'une d'avoir épuisé ses ressources, à l'autre d'avoir terminé ses préparatifs, c'est la politique de l'Angleterre.

Cette politique est très-populaire, elle flatte deux passions dominantes du peuple anglais : le Pape est amoindri, un puissant voisin est donné à la France. Aussi jamais les journaux n'ont été mieux d'accord avec les ministres. Leur thème est tout fait : les gouvernements italiens étaient tyranniques, les peuples italiens s'en débarrassent par un mouvement national ; les premiers étaient dans leur tort, les seconds sont dans leur droit. Ce n'est pas tout à fait ainsi que s'est passée l'histoire : la conquête violente et la mauvaise foi y ont plus de part que l'élan national. Les journaux anglais ne souffrent pas qu'on le leur rappelle. Ils ont été piqués au vif et

jetés dans un grand accès de colère par la lettre de M. de Montalembert à M. de Cavour; ils la saluent sur toute la ligne par une décharge d'invectives. Un homme qui aime la liberté, qui a défendu l'Angleterre, qui ne cache pas même ses sympathies pour Venise, les embarrasse beaucoup quand il réproouve de toute son énergie les procédés odieux couverts par l'appui de l'Angleterre. Le *Times* cherche en vain, dit-il, en quoi la cause de Rome se distingue de la cause de Venise; c'est demander en quoi l'œuvre de Charlemagne diffère de l'œuvre de Campo-Formio. Quatorze siècles d'une indépendance recouvrée et défendue il y a douze ans encore forment le droit de Venise. Dix siècles de souveraineté sont, à part de plus hauts motifs, le titre du pouvoir temporel du Pape; voilà pourquoi Venise méritait d'être délivrée, et le Pape d'être respecté; comme prince italien. Mais ni le Pape n'est respecté, ni Venise n'est délivrée, voilà pourquoi M. de Montalembert a raison d'accuser la politique de M. de Cavour, raison de distinguer les deux causes, toutes deux compromises par la même ambition. Le *Times*, le *Morning-Post*, le *Saturday-Review*, répondent tous: Les Italiens sont libres de faire ce qu'ils veulent.

Dans un article de l'*Italie*, journal français qui paraît à Milan (14 novembre), madame la princesse Belgiojoso répond à la lettre de M. de Montalembert par la même raison: ce sont les *populations*, qui ont voulu; le Piémont n'a fait qu'obéir. Quoi! l'action du Piémont n'a-t-elle pas partout précédé, préparé, interprété, dirigé, la volonté des populations? Est-ce que les Lombards ont gagné la victoire de Solferino? Est-ce que les Ombrions ont été vainqueurs à Castelfidardo? Est-ce que les Napolitains ont pris Capoue? Quand donc, où donc s'est produit un mouvement national pleinement spontané? Les Italiens ont voté; d'autres ont combattu; ils ont été du parti de la victoire.

Les raisons des journaux anglais ne sont pas des raisons; ils le savent bien, car ils accumulent les injures. Le journal de lord Palmerston, le *Morning-Post*, compare M. de Montalembert à Gracchus, à Mirabeau, à Kossuth, à Thersite, et à la courtisane Phryné (numéro du 30 octobre).

Le *Times* seul aborde la thèse sur la liberté de l'Église, les autres journaux ne s'y frottent pas. Le *Times* est d'accord avec le *Siècle* pour déclarer que l'État ne serait plus libre si l'Église était libre, et, subtilisant, il concède la liberté de la *religion*, mais non la liberté de l'*Église*: c'est comme s'il accordait la liberté des opinions, sans la liberté de la presse. Pendant qu'un parti impie proclame ainsi qu'il ne tolérera jamais la liberté de l'Église, à l'opposé, d'autres journaux, en Belgique, en Espagne, en France, répètent que l'Église *seule* a droit à la liberté. Quel excès des deux côtés! et comment espérer jamais un régime raisonnable entre ces deux extrémités? Heureusement les faits, l'expérience, et cette force des choses à laquelle il faut bien céder et revenir tôt ou tard, démentent à la fois les deux systèmes, et rapprochent les sociétés de la formule exprimée dans la lettre

de M. de Montalembert en ces termes : *L'Église libre au sein d'un État libre.*

Les réformes récemment accordées par l'empereur d'Autriche sont-elles un pas de fait vers ce but ?

Nous n'en savons rien, mais nous l'espérons très-sincèrement.

Ce serait faire preuve d'une étourderie puérile que de chercher à apprécier en quelques mots des lois si compliquées, destinées à des peuples si différents de la nation française. Ces peuples ont conservé leur costume, leur physionomie, leurs traditions. En France, on s'étonne d'entendre parler de Hongrois et de Bohémiens, de Styriens et d'Illyriens, d'ordres et de classes, de la noblesse, des universités, des paysans; on appelle l'Autriche une tour de Babel, tandis qu'on pourrait appeler la France une Maison carrée. Ne jugeons pas d'après nos idées symétriques les nations qui ont gardé les traces et les formes d'un long passé. Ces formes n'excluent pas l'esprit nouveau. Parce que le président du Parlement anglais porte perruque, le Parlement n'en paraît pas plus rétrograde, mais seulement plus antique. En Prusse, on a cherché, avant 1848, à baser la représentation nationale sur l'histoire; mais, quand les seigneurs et les paysans, les bourgeois et les professeurs, ont été face à face, il s'est trouvé que l'esprit de leur temps soufflait également dans toutes ces âmes, et que, sous des costumes divers, tous ces hommes avaient respiré le même air et tenaient le même langage. Il en sera peut-être de même en Autriche, et, si Dieu permet que l'esprit moderne s'associe dans les nouvelles Diètes et dans le Conseil de l'empire au respect des anciennes traditions, l'exemple de l'Angleterre et notre expérience opposée prouvent assez que cette désirable alliance est le vrai soutien de la liberté dans l'ordre. Quoi qu'il arrive, il convient de savoir gré à un souverain de prendre l'initiative d'une réforme. On s'écrie : « Ce n'est pas assez, et il est trop tard ! » L'important c'est qu'il prenne le chemin de la liberté, c'est qu'il fasse ce premier pas qui coûte tant aux rois. Le reste, c'est à la nation à le gagner et à le mériter. La liberté est comme la fortune, on ne sait garder que celle qu'on a gagnée à la sueur de son front. Il n'est jamais trop tard pour éviter, si l'on peut, l'immense malheur d'une révolution. Je n'en connais pas encore une qui ait eu pour lendemain un progrès dans la liberté; elles vengent les opprimés, elles ne les affranchissent pas. Aussi la vraie politique libérale dit du despotisme ce que la vraie charité dit du pécheur : « Je souhaite qu'il se convertisse, et non qu'il meure. » Cette conversion, il est malheureusement prudent de ne pas y compter toujours; mais, quand elle s'opère, pourquoi ne pas y croire, y applaudir, y aider? C'est le devoir, c'est l'intérêt de ceux qui redoutent le désordre autant que l'absolutisme. Que gagnerait donc l'Autriche à perdre la monarchie? Que gagnerait donc l'Europe à voir tomber l'Autriche? Incomplètes peut-être, insuffisantes encore, mais cependant larges, et, je le crois, sincères, les réformes de l'empereur d'Autriche ont déjà rallié à sa cause, en Hongrie, et aussi en Europe, plus d'un esprit libéral, en même temps que ses malheurs, supportés avec courage, émeuvent plus d'un cœur.

Que d'autres éprouvent une joie cynique à voir quelques-uns des représentants des dynasties anciennes tomber dans l'impuissance ou dans l'indignité ! Cette décadence des races royales est un malheur public. Aussi, quand ce qui fut grand reste grand, lorsque le jeune empereur d'Autriche réforme son propre pouvoir, lorsque le jeune roi de Naples résiste avec une ténacité généreuse, qu'ils aient ou non commis des fautes passées, qu'ils doivent ou non réussir et mourir sur le trône ou dans l'exil, ils méritent d'être loués par tous les courtisans de cette belle vertu, l'honneur dans l'infortune.

Si nous adressons aux réformes de l'empereur d'Autriche les compliments que nous promettons d'avance à tout symptôme d'un progrès vers la liberté, en quelque endroit du monde qu'il apparaisse, on ne s'étonnera point que nous ne réservions pas les mêmes félicitations aux deux dernières circulaires de M. le ministre de l'intérieur, l'une ayant pour but de dissoudre les comités qui se seraient formés pour recueillir des offrandes destinées au Saint-Siège, l'autre ayant pour objet de soumettre à la formalité du timbre et du dépôt les écrits des évêques, s'ils traitent d'autres matières que les matières spirituelles.

Nous ne devons parler de ces actes qu'avec une grande réserve; mais nous ne sommes pas tenu au même respect envers les commentaires dont ils ont été suivis dans les journaux :

La *Patrie* et le *Constitutionnel*, on l'aurait parié, se sont mis à applaudir dès le lendemain matin; dévoués à la religion, chacun le sait, ces deux journaux sont en même temps les claqueurs attitrés de toutes les mesures désagréables aux catholiques. Envoyer de l'argent au Pape, selon le *Siècle* ou l'*Opinion nationale*, c'est faire passer des fonds à un prince étranger, presque à un ennemi. A ces journaux on n'a d'autre réponse à faire que la réponse d'un fils accusé devant le Comité de salut public pour avoir envoyé de l'argent à son père émigré. « Ne connais-tu pas, lui dit-on, la loi qui défend de faire passer des fonds aux émigrés? — Oui, mais il est une loi antérieure et supérieure qui ordonne à un enfant de secourir son père. »

La *Patrie* ne va pas jusque-là; elle veut bien qu'on donne, mais elle ne souffre pas qu'on s'organise pour recevoir. Des comités, des collecteurs, une association, s'écrie-t-elle; mais ce serait un *État dans l'État* ! En France, quand on a lâché ce mot-là, on a tout dit. Je n'en connais pas qui soit plus difficile à comprendre pour un étranger, pour un Anglais surtout. En Angleterre, la famille, la propriété, une fabrique, une société, une corporation, une université, une secte, un journal, ce sont autant d'États dans l'État, et c'est là ce qui fait de l'Angleterre une société libre. La législation ne reconnaît pas les évêques catholiques; mais ils écrivent, ils quêtent, ils associent : circulaires, comités, meetings, denier de saint Pierre, tout cela, en plein pays protestant, est sans entraves ! La *Patrie* assurément ne peut, en se

considérant, avoir l'idée d'un journal indépendant; s'il se formait dans les départements des comités pour lui procurer des abonnements, elle s'empreserait de les dissoudre elle-même. Ne la prenons donc pas pour exemple. Mais le *Times*, ce gigantesque réservoir de l'opinion anglaise, n'est-ce pas un État dans l'État? A qui fera-t-on croire de bonne foi que de petits comités d'hommes pieux, recueillant quelques offrandes volontaires en faveur du Saint-Siège, aient pour agiter le pays autant de puissance qu'un journal? Qui osera soutenir que des prélats, choisis à cause de leurs vertus et de leurs lumières, et désignés au Saint-Siège par le gouvernement lui-même, présentent moins de garanties que des journalistes sans responsabilité, communiquant au gré de leur fantaisie tous les matins avec le public? Si donc un journal trouve bon qu'on le laisse parler à des milliers de lecteurs et recevoir des milliers d'abonnements, il devrait avoir la pudeur de permettre que quelques catholiques pussent s'abonner aussi à soutenir le chef de leur Église.

Après tout, le Saint-Père ne peut vivre que par la souveraineté, et c'est ce que nous voulons, par les subsides des États, et c'est ce qu'il ne veut pas, ou par les offrandes des fidèles, et c'est ce que certains journaux trouvent mauvais. Il serait plus franc de déclarer tout de suite qu'on ne veut pas du tout qu'il vive.

Heureusement déjà la circulaire a dû être rectifiée par un *communiqué*. Les offrandes remises au clergé, aux évêques, aux individus, ou adressées directement, sont déclarées libres; ce que l'on ne veut pas, ce sont des comités *permanents*. Je ne sais pas s'il en existe. En tous cas, le bon moyen de les dissoudre serait de mettre un terme aux circonstances qui les ont fait naître.

Quant au *timbre* et au *dépôt*, le *Journal des Débats* demande justement : Si c'est la loi, comment en a-t-on dispensé? Si on a pu en dispenser, est-ce la loi? Il y a, il est vrai, plus d'une loi inapplicable, et il faut savoir gré à la sagesse du gouvernement, quand il les laisse dans l'oubli. Est-il trop irrespectueux de déclarer qu'il y a aussi dans la circulaire des points qui paraissent d'une application difficile? La pratique montrera bientôt s'il est possible de s'en remettre aux imprimeurs du soin de discerner si les matières traitées par un évêque sont spirituelles ou temporelles. Ni le gouvernement ni les évêques ne peuvent convenablement les accepter pour juges. Périlleuse confiance, dont les imprimeurs n'auront rien de plus pressé que de se décharger, en consultant toujours les préfets ou en déposant toujours les écrits. Qui d'entre eux aurait, il y a quelques jours, regardé la lettre pastorale d'un évêque sur la situation du chef de l'Église comme un écrit politique? Cependant c'est à propos de ces lettres pastorales qu'ils sont avertis. Habités à mettre sur leurs impressions : *Avec la permission de monseigneur l'évêque*, ils auraient à changer la formule, et c'est l'évêque qui solliciterait la permission de l'imprimeur, si l'on prenait à la lettre la nou-

velle circulaire. Mais cela paraît bien difficile, et nous aimons à croire que le gouvernement ne l'entend pas ainsi.

Pour le dire en passant, nous savions que notre législation est excessivement riche en entraves de toute sorte, en tout ce qui touche à l'expression de la pensée et de la croyance. Si l'administration le voulait, si elle tirait du fourreau toutes les armes rouillées qu'elle possède, nous ne serions pas au bout, rendons-lui cette justice. Soyons donc enfin bien avertis du fonds qu'il faut faire sur les régimes de faveur. Je ne me plaindrais qu'à moitié des dures leçons qui nous adviennent, si elles nous rendaient plus attachés désormais à la liberté légale de tout le monde. Quoi ! dit-on, n'est-il pas scandaleux que les écrits des évêques soient soumis au droit commun ? Ce qui est surtout fâcheux, c'est que le droit commun de la publicité, dans notre pays, soit si gênant et si étroit.

Laissons cette discussion incidente, et revenons à l'espoir que nos offrandes, sous quelque forme qu'on les réunisse, cesseront d'être suspectes et seront libres d'aller à Rome rejoindre notre drapeau. Férons-nous moins pour le chef de l'Église que nous n'avons fait pour quelques-uns de ses fils, les catholiques maronites du Liban et de la Syrie ?

Que devient l'expédition française dans la Syrie ?

Hélas ! au Liban comme en Italie, nos offrandes aident à traverser la crise, et c'est beaucoup, mais elles ne la terminent pas. Les troupes françaises occupent quelques points de la Montagne, ce qui permet aux chrétiens de rentrer dans leurs villages saccagés. Il n'y a plus de chrétiens à Damas, une grande inquiétude règne à Alep. Les chrétiens signent une pétition pour demander la prolongation de l'occupation. Elle est indispensable, si l'on veut faire quelque chose de sérieux. La Turquie, représentée par Fuad-Pacha, qui nous trompe, s'y oppose. On assure que l'Angleterre résiste. Est-il possible que lord John Russell, qui reconnaît si lestement à un gouvernement le droit d'aller au secours des révoltés, conteste au nôtre le devoir de venir en aide à des opprimés et à des victimes du pillage et du massacre ?

A l'extrémité de l'Orient, en Chine, nos soldats, unis comme en Crimée aux soldats de l'Angleterre, viennent de donner une preuve nouvelle de l'irrésistible effet de l'alliance des deux nations les plus civilisées du monde. Nous applaudissons de tout cœur à leur triomphe, et ce spectacle d'une poignée d'Européens vainqueurs d'une immense multitude par la supériorité de leur esprit et de leur valeur, pour n'être pas nouveau, nous frappe néanmoins d'une admiration toujours nouvelle. Sans doute Mgr l'évêque d'Arras a eu raison d'écrire que l'avortement répété des expéditions antérieures laisse chaque fois les missions chrétiennes dans une situation pire. M. Guizot, dans l'introduction au récit du secrétaire de lord Elgin, M. Olliphant, vient de rappeler quels avaient été le but et le succès de l'ambassade de M. de Lagrenée, en 1844. Ni cet habile négociateur, ni M. le baron

Gros, n'ont eu la joie de voir durer l'œuvre qui leur avait coûté tant de peine. Mais, cette fois, la force appuie la diplomatie, et les canons suivent de près les ambassadeurs. Si les traités, qui ne peuvent manquer d'être signés, sont violés encore, il faudra une fois, dix fois, recommencer. Une telle place mérite de nombreux assauts, et, quels que soient le temps et la peine, le succès d'une si vaste entreprise est digne de tous les sacrifices. Ah! si les grandes puissances, au lieu de se neutraliser les unes les autres dans l'étroite Europe, se concertaient pour conquérir sur la barbarie tout ce qu'elle domine encore dans le monde, quelles œuvres immenses s'offriraient à leur ambition bienfaisante!

Saluons comme l'aurore d'un triomphe du bien sur le mal, sur un autre continent, l'élection préparatoire qui vient de donner la majorité, pour la future présidence des États-Unis, au candidat abolitionniste, M. Abraham Lincoln, et espérons que ce triomphe sera définitif au mois de mars prochain. Depuis Washington, les États à esclaves ont fait élire douze présidents sur dix-huit. Grâce aux efforts des principaux chefs du parti républicain, au premier rang desquels il est juste de citer deux orateurs d'une véritable éloquence et d'un infatigable zèle, M. Ch. Sumner et M. William Seward, l'opinion abolitionniste semble enfin reprendre l'avantage. La victoire de la justice sur l'acharnement des intérêts sera laborieuse; on va parler de dissoudre l'Union, les passions seront poussées à l'extrême. Mais le jour viendra enfin, il approche, et nous le saluons de nos chrétiennes espérances, le jour où l'un des plus florissants peuples du monde n'offrira plus l'horrible et décourageant spectacle de l'extrême servitude en face de l'extrême liberté.

Le Secrétaire de la Rédaction,

P. DOUHAIRE.

ERRATA (N° D'OCTOBRE).

Page 225, ligne 41 et avant-dernière : celles-ci auraient été traitées immédiatement; *lisez* : celles-ci auraient été non traitées, etc.

P. 229, l. 15 : la négociation et l'irénique; *lisez* : la négociation irénique.

P. 233, l. 12 : l'ancienneté, *lisez* l'œcuménicité.

P. 242, l. 35 : peut-être la première, une fois admise, sauve-t-elle; *lisez* : peut-être (la première une fois admise) sauve-t-elle.

P. 243, l. 41 : les dogmes dans une discussion apparente; *lisez* : les dogmes remis dans une discussion apparente.

— L'un des auteurs du livre intitulé : *De l'Expropriation pour cause d'utilité publique*, dont nous avons rendu compte dans notre numéro d'Octobre dernier, est M. de Peyronny, avocat à la Cour de Lyon, dont le nom a été défiguré à l'impression.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

LES INTÉRÊTS RELIGIEUX

DE

LA POLITIQUE FRANÇAISE

ARTICLE INÉDIT DE M. DE VATIMESNIL

Nous avons des premiers rendu hommage à la mémoire de M. de Vatimesnil¹.

Le concert unanime de respect et de douleur qui s'est fait entendre sur la tombe de l'un des premiers jurisconsultes, de l'un des plus honorables hommes d'État, de l'un des plus véritables hommes de bien de notre temps, ne nous laisse pas douter de la curiosité émue qu'éprouveront nos lecteurs en recevant les dernières pages qu'il ait écrites pour le public. Destinées au *Correspondant* par notre éminent collaborateur, ces pages nous sont remises par ses enfants. Elles sont l'expression résumée des sentiments et des craintes qu'avait fait naître dans cette âme à la fois si patriotique et si religieuse la direction imprimée à la politique française, au dedans et au dehors, depuis le commencement des affaires d'Italie. M. de Vatimesnil avait vu le concordat; il raconte d'abord quel fut en France l'esprit et l'effet de la politique religieuse de cette époque. Puis, s'élevant à la contemplation des intérêts généraux de la politique française en Europe et dans le monde, il montre qu'elle ne peut, sans déchoir, cesser d'être catholique.

On s'apercevra sans peine que ces pages n'ont été ni terminées, ni retouchées. Nous croirions les profaner en les modifiant. Elles sont à la fois comme une page détachée des Mémoires d'un témoin, au moment où la jeunesse reçoit de vives impressions, et comme le testament inachevé d'un homme politique, à l'âge où l'expérience et l'approche de la mort désintéressent de tout ce qui n'est pas la vérité. Elles interdisent à jamais de

¹ Voir l'article de M. Henry Moreau, *Correspondant* du 25 novembre.

peindre M. de Vatimesnil autrement qu'il ne s'est révélé lui-même; elles démentent les jugements divers portés à d'autres points de vue que le sien sur sa longue carrière. C'est son dernier mot sur son temps, sur son pays, sur sa croyance. L'incorrection même, puisqu'il ne s'agit point d'un effort littéraire, ajoute encore, s'il se peut, un accent particulier de sincérité à ces graves conseils, partis à la fois du fond de la tombe et du fond de l'âme d'un des meilleurs serviteurs de la patrie, de la religion et de la justice.

Le Secrétaire de la Rédaction, P. DOUHAIRE.

La France a deux sortes d'intérêts :

A l'intérieur, la moralité, la paix publique, la prospérité, enfin une liberté sage, digne et stable ;

A l'extérieur, une légitime influence.

Que deviendraient ces intérêts si son gouvernement embrassait une politique antireligieuse ?

Voilà ce que nous allons rechercher.

I

Commençons par l'intérieur.

Dans le dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, à côté de chrétiens excellents, il y avait des incrédules, des hypocrites, des hommes vicieux. Mais, à proprement parler, le christianisme n'avait pas d'ennemis. Les gens qui ne suivaient pas ses préceptes ne songeaient pas à le démolir.

Vers la moitié du dix-huitième siècle, une hostilité violente se déclara contre la religion. Le cri de guerre fut : « Écrasons l'infâme ! »

La Révolution mit en pratique ce qui, jusqu'à elle, n'avait existé que dans les idées perverses et dans les vœux impies des novateurs. Les ministres des autels furent proscrits, les temples profanés, le culte interdit.

Cependant tout peuple éprouve le besoin d'une religion. La vraie religion seule a une origine céleste ; quant aux religions fausses, il faut, pour exercer leur empire, qu'elles paraissent dériver aussi d'une source divine ; autrement elles n'ont aucune autorité et tombent promptement dans le mépris. C'est ce qui arriva au culte théophilanthrope, que l'on tenta de créer, et dont un des membres du Directoire était le pontife.

Le gouvernement consulaire eut le bon sens de comprendre la nécessité de rétablir l'exercice de la religion catholique. Ce grand acte

fut en général accueilli avec faveur ; et, toutefois, le sentiment chrétien ne pénétrait qu'avec peine dans le fond des âmes. Cette époque est déjà ancienne ; les historiens et les auteurs de Mémoires ne donnent pas, à mon avis, une idée exacte de l'esprit qui régnait alors ; mais j'ai conservé, à cet égard, des impressions que je vais essayer de rendre.

Tout en applaudissant au concordat, un nombre immense de gens, du reste honnêtes, désiraient réduire la religion à un rôle purement extérieur. On aurait voulu voir ses solennités présider aux naissances, aux mariages, aux funérailles ; mais on éprouvait un éloignement prononcé pour l'accomplissement des devoirs gênants de la vie chrétienne ; on ne comprenait pas le bonheur et le charme attachés à l'accomplissement de ces devoirs. Des cœurs pleins d'une délicate sensibilité, qui avaient éprouvé que dans l'amour des créatures le sacrifice est ce qu'il y a de plus délicieux, n'imaginaient pas qu'il doit, à plus forte raison, en être ainsi dans l'amour de Dieu.

Les familles tenaient à ce que les enfants fissent leur première communion ; mais elles admettaient sans regret que la première communion fût la dernière. Une personne, dont j'étais l'allié très-proche, m'a souvent répété qu'elle avait presque journalièrement pour convives des amis estimables et qui appartenaient à la classe élevée de la société ; mais que, seule au milieu de ce monde asservi aux maximes et aux habitudes du temps, elle observait l'abstinence ; qu'on la regardait avec surprise, et qu'il lui avait fallu une certaine dose de courage pour surmonter le respect humain. L'armée ne s'était pas soumise sans peine à la cérémonie de la bénédiction des drapeaux ; et cependant les guerriers étaient la classe d'hommes qui s'était le mieux préservée de la contagion des idées révolutionnaires. On ne cessait de répéter aux prêtres : « Gardez le silence sur les mystères et bornez-vous au rôle de prédicateurs de morale. » Si quelque ministre des autels, par timidité ou par relâchement, suivait ce conseil, on le comblait d'éloges ; on vantait ce qu'on appelait sa tolérance. L'Institut couronnait le catéchisme de Saint-Lambert. Le plus grand écrivain de l'époque avait conçu l'heureuse pensée de faire ressortir les beautés poétiques du christianisme, et ce n'était que par cette voie indirecte que les sentiments religieux avaient commencé à trouver accès dans les âmes.

Quand l'illustre Frayssinous entreprit la démonstration en forme des vérités du christianisme dans les conférences de Saint-Sulpice, la témérité prétendue de cette entreprise excita des sourires qui n'exprimaient pas la malveillance, mais uniquement la persuasion, très-répondue alors, que la réalité de la Révélation ne pouvait supporter

l'épreuve d'un examen logique. Le succès étonna ceux mêmes qui y applaudirent.

Ce qui dominait dans cette société, ce n'était pas, à vrai dire, l'hostilité contre le catholicisme, mais l'indifférence. On aurait vu avec indignation recommencer les persécutions et les sacrilèges révolutionnaires; mais on souhaitait que la religion pût se rapetisser et s'assouplir, pour se plier à l'humeur du siècle, et qu'au lieu d'être un joug et un frein, elle fût réduite à l'état de bienséance sociale, commode et facile pour tout le monde.

Le clergé, pour ramener les âmes à Dieu, avait à vaincre une force d'inertie plutôt qu'une résistance ouverte, et sa mission n'en était que plus difficile.

Il rencontrait de grands obstacles, et ses moyens d'action étaient faibles.

Les obstacles consistaient d'abord dans des préjugés fort enracinés, et ensuite dans la fausse situation où se trouvaient un certain nombre de gens influents.

Les préjugés sont très-connus. Beaucoup d'idées de l'ancien régime avaient péri; mais il y en avait une qui avait surnagé : c'était la défiance qu'inspirait l'influence sacerdotale. Avons-nous besoin de dire que, si cette défiance avait pu avoir un prétexte, lorsque le clergé, riche et puissant, formait un des ordres de l'État, elle était un véritable anachronisme à l'époque dont nous parlons? Mais les esprits imbus de certaines idées y tiennent encore, même après que le cours des événements a ôté à ces idées jusqu'à l'apparence d'une base. Faut-il s'étonner de ce qu'on s'épouvantait alors du fantôme de la domination cléricale, puisque aujourd'hui, après un intervalle d'un demi-siècle, on trouve encore de savants jurisconsultes dont cette chimère trouble l'imagination?

A côté des préjugés se trouvaient des situations fausses qui avaient plus de réalité. Beaucoup d'hommes haut placés et influents sentaient que leur réconciliation avec l'Église était impossible. C'étaient d'abord les gens qui avaient pris part à la curée révolutionnaire et qui s'étaient gorgés de richesses mal acquises. Pour obtenir le pardon de leurs fautes, il aurait fallu restituer : ils ne le voulaient pas. C'étaient ensuite les prêtres mariés, qui avaient facilement obtenu beaucoup d'emplois, par la double raison qu'ils étaient intelligents et qu'ils avaient donné à la Révolution un gage décisif. Je connais un département où, en l'an X, la plupart des membres des conseils de préfecture et du tribunal criminel, ainsi que plusieurs professeurs du collège communal du chef-lieu, appartenaient à cette catégorie de renégats. Enfin, ceux qui ont vécu dans ce temps savent qu'il était impossible de mettre le pied dans un salon de Paris sans y rencontrer des gens divorcés et

remariés. Non-seulement aucun espoir de conversion ne pouvait s'attacher à ces personnes, mais encore elles employaient tout leur ascendant pour empêcher le retour des autres.

Ces difficultés étaient grandes, et les forces du clergé, pour les vaincre, ne l'étaient pas. Il comprenait alors deux classes d'hommes bien différentes.

La première se composait des prêtres fidèles et courageux que le vocabulaire de la Révolution avait désignés sous le nom d'*insermentés* ou de *réfractaires*, et qui avaient échappé aux massacres, aux échafauds et à toutes les chances de mort résultant des souffrances de la déportation et des misères de l'exil. Cette partie du clergé était environnée d'un juste respect.

Mais les prêtres qui avaient eu la faiblesse de prêter le serment se trouvaient mêlés à ceux qui étaient restés purs et irréprochables. Si leur repentir était sincère, leur faute pouvait être effacée auprès de Celui dont le regard pénètre jusqu'au fond des consciences; mais, aux yeux des hommes, leur considération n'était pas rétablie. L'opinion publique ne pardonne pas plus le défaut de courage au prêtre qu'au soldat.

Cette fusion des prêtres qui avaient failli avec ceux dont la fermeté était demeurée inébranlable amoindrissait la considération morale du corps entier. Dans plusieurs diocèses, le premier pasteur avait été choisi parmi les ecclésiastiques qui avaient dévié de la ligne droite. C'était pour ces diocèses une plaie qui a été longtemps à se fermer.

Il faut ajouter que bien des années se passèrent avant que les moyens de recrutement du sacerdoce fussent organisés d'une manière satisfaisante par l'établissement complet des séminaires.

Enfin le clergé n'était alors secondé par aucune congrégation religieuse; et il faut ne pas avoir vu les choses de près pour ne pas comprendre l'utilité de ce genre de secours.

A ne considérer cette situation qu'à un point de vue purement humain, on aurait dû craindre que la pratique de la religion ne fit pas de progrès et qu'elle ne fût réduite à rester dans cet état de cérémonies purement extérieures où tant de gens auraient voulu la confiner.

Il n'en fut pas ainsi, parce que *l'esprit de Dieu souffle où il lui plait*, et que c'est presque toujours avec les moyens en apparence les plus faibles qu'il opère les plus grandes choses.

Depuis le concordat, les sentiments chrétiens et la vie chrétienne ont suivi une marche progressive, surtout dans les classes éclairées de la société. Le clergé est instruit, zélé et irréprochable dans sa

conduite. Le nombre des personnes engagées dans la vie religieuse s'accroît chaque année. Les missionnaires français vont prêcher l'Évangile et porter la lumière de la civilisation aux extrémités du monde. Les ressources de l'œuvre de la Propagation de la Foi, fondée sur des contributions volontaires, augmentent constamment. Les écoles de Frères se multiplient. Les admirables Sœurs de Saint-Vincent de Paul ne pourvoient pas seulement aux besoins intérieurs de la France, elles répandent sur tous les points de la terre les bienfaits de leur inépuisable et intelligente charité; les Petites Sœurs des pauvres nourrissent et soignent des vieillards avec des moyens pécuniaires si faibles, que l'existence de leurs pieux établissements paraît voisine de la misère; la Société de Saint-François Régis travaille avec fruit à régulariser des unions illicites et à légitimer des enfants. Il existe, sous le nom touchant de Bon-Pasteur, des asiles pour recueillir et ramener au bien de pauvres êtres dégradés. La religion, avec sa force réparatrice, pénètre jusque dans les prisons et dans les bagnes; des colonies agricoles, destinées à corriger de malheureux enfants égarés, se sont formées sous ses auspices. Partout on a fondé des associations de patronage pour les apprentis, des ouvriers, des maisons d'éducation professionnelle, des réunions d'ouvriers pieux; on a organisé pour les soldats des moyens d'enseignement religieux et d'instruction primaire. Les sociétés de Saint-Vincent de Paul emploient à des œuvres de charité les loisirs d'une jeunesse éclairée. Un nombre immense de dames s'occupent du soulagement, de la consolation et de la moralisation des indigents. Toutes ces œuvres, dont je ne présente ici qu'une légère esquisse, améliorent au point de vue religieux et moral non-seulement les êtres souffrants qui reçoivent les secours, mais encore les personnes bienfaitantes qui les distribuent.

Ajoutons que le spectacle qu'elles présentent est un grand enseignement pour le pays, qui voit là des exemples qu'on peut appeler éclatants, malgré l'humilité de ceux qui les donnent, de zèle, de dévouement, d'abnégation, d'esprit de sacrifice et d'amour de l'humanité. C'est une morale en action qui combat mieux qu'on ne peut le faire par des discours et des livres les tendances égoïstes et sensuelles, c'est-à-dire l'une des grandes plaies des temps modernes.

Voilà ce qui s'est fait depuis un demi-siècle, et ce qui me paraît destiné à prendre de nouveaux développements, — à une seule condition pourtant, savoir, qu'on laisse à ce courant généreux une complète liberté.

Nous le répétons, en échange des services inappréciables qu'elle rend à l'État, la religion catholique ne doit lui demander rien autre chose que l'exécution des lois qui protègent également tous les

cultes et une entière liberté : liberté des associations chrétiennes, liberté de communications avec le Saint-Siège, liberté de discussion, liberté de publication des écrits pastoraux, liberté des dons offerts par les fidèles; et si la législation existante restreint quelques-unes de ces libertés, qu'on la modifie ou qu'on l'adoucisce dans l'exécution.

L'Église, si elle comprend bien ses intérêts, n'a pas d'autre vœu à former; et ce vœu sera accueilli par l'État si, de son côté, l'État comprend bien les siens.

Cependant il existe un parti, ou, pour mieux dire, plusieurs partis qui ne cessent d'élever des clameurs violentes contre ces libertés de l'Église. Ils voudraient que tous ses ennemis eussent la faculté de l'attaquer, et qu'elle eût les mains liées lorsqu'il s'agit de se défendre, et ils sollicitent des mesures dans le sens que j'indique. Sans parler de plusieurs journaux dont les articles ressemblent à un bélier battant incessamment en brèche la religion catholique, n'y a-t-il pas des hommes haut placés par leur science et leurs fonctions qui répètent en toute occasion que le danger de la France est dans les associations religieuses? On doit s'étonner que des esprits heureusement doués aient une mémoire si fragile. En 1848 et 1849, ce n'était pas là qu'ils voyaient le danger. La lueur sinistre de la Révolution le leur montrait alors là où il était réellement et où il n'a pas cessé d'être.

Il faut rechercher les motifs de cette recrudescence d'hostilités contre le catholicisme qui éclate aujourd'hui.

Comme je l'ai dit plus haut, lorsque le culte fut rétabli en 1802, l'Église rencontra de la part des hommes qui étaient sourds à sa voix maternelle plus d'indifférence que de haine. On ne s'irritait pas contre elle, parce qu'on croyait peu à sa puissance morale. Depuis que cette puissance s'est manifestée, ses adversaires sont devenus plus ardents.

Il y a des milliers d'années que l'homme religieux est un objet d'inimitié pour celui qui ne l'est pas. Salomon l'a dit : les impies veulent détruire le juste, parce que sa vue les épouvante... *Quia gravis est nobis*, dit le texte sacré. Cette pensée du Sage est fondée sur une profonde connaissance du cœur humain. Les incrédules et les gens vicieux sont naturellement portés à détester les hommes dont les principes et la vie constituent envers eux un reproche tacite.

Mais, indépendamment de cette raison, vraie dans tous les temps, il existe chez un grand nombre d'individus un motif actuel d'aversion pour la religion.

Il y a en Europe un parti qui aspire au bouleversement complet de

l'ordre social. Ce n'est pas seulement la forme des gouvernements que ce parti veut changer, c'est l'organisation tout entière de la société humaine. Il est profondément ennemi de la famille et de la propriété ; les conditions du travail, telles que la nature des choses les a établies chez les nations modernes, lui paraissent intolérables, et il prétend les régler autrement.

Ce parti s'est formé plusieurs années avant les événements de 1848. Ses théories, du reste, ne sont pas nouvelles : Babeuf et Buonarotti les avaient professées ; mais entre ces deux socialistes et ceux de nos jours il y avait une grande lacune.

Si la Révolution de 1848 n'avait pas été une catastrophe soudaine et à peu près imprévue, ce parti aurait pu, en faisant appel à des passions aveugles et cupides, s'emparer du pouvoir par la force brutale, et, au moyen d'une dictature, tenter de réaliser ses utopies, dont le résultat aurait été la ruine complète du pays.

Mais le parti dont nous parlions n'était pas prêt, parce qu'il n'avait pas compté sur le triomphe de l'émeute.

Grâce à cela, le gouvernement provisoire fut formé d'hommes qui se trouvaient désignés uniquement par le rôle plus ou moins remarquable qu'ils avaient joué dans l'opposition. Ce gouvernement, placé dans la plus difficile de toutes les situations, ne fut sans doute pas exempt de reproches ; mais il fit plusieurs choses honnêtes : il maintint, autant qu'il était en lui, le respect de la religion, des personnes et des propriétés ; il se prononça contre les projets de banqueroute, de guerres et de propagande à l'étranger ; enfin, fidèle aux doctrines libérales dont la plupart de ses membres avaient hautement fait profession dans le cours de leur vie politique, il laissa intactes la liberté de la presse et celle des élections. Ce dernier point fut le salut de la France. Jamais le socialisme, lorsqu'il osera se montrer à découvert, ne pourra supporter la libre discussion : il lui faut ou la ruse pour se masquer, ou la violence pour comprimer la vérité. A l'époque des élections de 1848, il ne dissimulait ni ses doctrines ni ses desseins ; il les manifestait hautement dans les clubs, dans ses journaux, et dans un seizième bulletin resté fameux ; mais, à proprement parler, il ne possédait pas le pouvoir, bien qu'il eût des intelligences dans le gouvernement provisoire, dont la minorité lui était favorable. Dans cette situation d'une presse libre, de scrutins libres et de l'évidence du danger, la majorité de l'Assemblée constituante fut conservatrice. Si cette majorité avait pu hésiter un moment, le 15 mai et le 23 juin posèrent la question d'une manière tellement nette, qu'il était impossible que la solution en fût douteuse. Aussi, dans la Constitution de 1848, au milieu d'énormes imperfections que personne ne put méconnaître, trouve-t-on ces paroles remarquables : « La République a

« pour base la famille, la propriété, le travail... La République doit « protéger le citoyen dans *sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail...* » C'était là la vie de la France et sa solennelle protestation contre les maximes sauvages du socialisme. Voilà ce que tous les hommes qui voulaient sauver le pays reconnaissaient alors unanimement : *Religion, famille, propriété, travail...* Tels étaient, à leurs yeux, les fondements de la civilisation. Or ils soutenaient qu'on n'en pouvait saper un sans ébranler les autres. Ce fut là un de ces éclairs de vérité qui brillent dans les orages politiques et dont on perd trop promptement le souvenir quand l'apparence du calme a succédé à ces perturbations.

Le fond des choses est resté depuis le même. La forme du gouvernement est sans doute très-différente; mais, dans les entrailles du pays, le débat n'a pas changé; il existe toujours entre les avidités ou les utopies socialistes, d'une part, et les éléments conservateurs de l'autre, un antagonisme aussi profond.

De temps à autre, cet état de choses se révèle par les entreprises barbares des adeptes les plus impatients de cette faction. On doit se rappeler ce que le gouvernement a publié à ce sujet après l'horrible attentat du 14 janvier. Ses déclarations reposaient sur des informations fournies par des magistrats dignes de confiance.

Maintenant, voici quelle paraît être la tactique des chefs du socialisme, et, en général, des hommes de l'opinion démocratique avancée.

A l'intérieur, ils dirigent surtout leurs batteries contre la religion catholique. Ils comprennent parfaitement cette solidarité des éléments conservateurs dont je viens de parler; et ils se disent que, quand ils auront fait brèche de ce côté, le succès de leur assaut deviendra facile; qu'après la ruine de la *religion*, ils auront bon marché de la *propriété* et de la *famille*.

Le socialisme, pour exciter les masses, s'efforce d'aigrir les sentiments de malaise et d'envie qu'elles éprouvent, de développer leurs appétits sensuels, de leur persuader que l'État peut à son gré changer les conditions du travail et du salaire.

La religion met obstacle aux moyens de démolition du socialisme. Elle calme l'irritation du pauvre en le consolant par les promesses de la vie future; elle lui enseigne à ne vouloir que ce qui est juste et conforme au droit d'autrui; elle appaise ses convoitises en lui faisant sentir les douceurs de la vie de famille; elle le détourne de l'intempérance et de la fréquentation des gens turbulents; dans de charitables réunions elle fait entendre aux ouvriers des paroles de paix et des instructions utiles. En même temps elle porte le riche à se vouer aux bonnes œuvres; et elle forme ainsi les liens de la seule vraie fraternité, la fraternité chrétienne.

Il n'y a que la religion qui puisse combattre le socialisme d'une manière pacifique. En dehors de son action douce et persuasive, les gouvernements n'ont, pour lui résister, que les voies souvent insuffisantes et toujours douloureuses des armes et de la justice répressive.

Le socialisme est donc logique lorsque, dans son plan de campagne, il fait figurer en première ligne la destruction ou l'affaiblissement du catholicisme.

Ce qui est beaucoup moins logique, c'est l'assistance que lui prêtent des hommes qui ne partagent ni ses doctrines ni ses désirs. En 1848 et 1849, sous l'impression d'un danger manifeste et flagrant, ces hommes-là faisaient cause commune avec les catholiques, ils applaudissaient au succès de l'expédition de Rome et aux magnifiques paroles prononcées à ce sujet par d'illustres orateurs. Aujourd'hui le péril subsiste; mais, comme l'ennemi ne se montre pas et qu'au lieu d'être en rase campagne il reste en embuscade, épiant le moment favorable pour une surprise, ces gens à courte vue se sont rassurés; ils sont revenus à leurs vieux instincts; ils dénoncent les prétendues tendances de ce qu'ils appellent le parti cléricale.

L'occasion d'ailleurs paraît favorable à tous les adversaires de l'Église. La force de l'Église réside principalement dans sa hiérarchie. Lorsque son chef suprême est menacé dans son indépendance ou dans sa dignité, elle subit une crise au milieu de laquelle on peut la frapper plus facilement. Or c'est précisément ce qui arrive aujourd'hui. En Italie, une combinaison d'ambitions insatiables, d'aspirations vers des projets chimériques, d'idées révolutionnaires et de sentiments irréligieux, menace ouvertement la papauté. Guerre *au prêtre qui est à Rome!* tel est le mot de ralliement des bandes qui violent si audacieusement les plus claires notions de la justice et du droit des gens.

Tous les ennemis du catholicisme qui existent en France seraient au désespoir de laisser échapper une opportunité si attrayante pour eux. Ils s'agitent pour tâcher de la mettre à profit. Leur vœu serait surtout d'entraîner le gouvernement à les seconder.

Ils sont trop habiles pour lui demander des violences pareilles à celles de la Révolution, et même des mesures acerbes comme celles de 1810 et des années suivantes : ils savent qu'on ne les écouterait pas.

Leur langage est plus spécieux.

Ce que nous réclamons, disent-ils, c'est l'exécution des lois existantes et quelques changements de législation pour rendre à l'État la plénitude de l'autorité dont il doit être investi dans les matières religieuses. Il y a des congrégations non autorisées : nous demandons

leur dissolution. Les membres de quelques-unes de ces congrégations se livrent à l'enseignement : nous soutenons qu'il faut leur ôter cette faculté et qu'il y a lieu par conséquent de changer la loi de 1850, d'abolir le principe de liberté qui a été posé par cette loi et de rétablir la règle d'après laquelle aucune école ne pouvait être ouverte sans la permission de l'autorité. Les communautés s'enrichissent surtout par des dons manuels, en sorte que celles qui sont autorisées échappent sur ce point au contrôle de l'État, et celles qui ne le sont pas à la prohibition légale d'acquérir. Les associations charitables sont trop indépendantes; on devrait songer à les supprimer : les hospices et les bureaux de bienfaisance ne suffisent-ils pas ?

Que les socialistes s'expriment ainsi, on le comprend, puisque l'un des articles de leur programme consiste à faire tout absorber par l'État. Mais que de vieux libéraux se fassent leurs auxiliaires et leurs organes, il y aurait lieu de s'en étonner, si l'on ne savait pas que souvent chez eux les passions irrégulières obscurcissent la raison, et que, lorsqu'ils défendent le principe de la libre activité des citoyens, soit isolés, soit réunis, ils en exceptent les catholiques qui s'occupent d'œuvres charitables.

Autour de ces faux raisonneurs s'agglomèrent les hommes de moyenne probité et de morale relâchée, les sceptiques, les railleurs, les êtres plongés dans la fange du matérialisme pratique, les fanfarons d'indépendance intellectuelle : tous gens qui s'irritent contre la religion, parce qu'ils y voient un frein, une censure tacite, un obstacle à la satisfaction de leurs désirs coupables. Quel est le séducteur qui ne s'indigne pas de ce que le christianisme retient sur le bord de l'abîme la jeune fille dont il voudrait faire la victime de sa passion égoïste ? A quelles diatribes ne se livre-t-il pas contre le clergé, la superstition, les momeries, les scrupules qui rétrécissent les esprits et tarissent les sources de joie ! Dans l'antiquité, les poètes sensuels et épicuriens, comme Horace, malgré la fécondité de leur imagination, revenaient pourtant sans cesse à une idée dominante, la brièveté de la vie, d'où ils faisaient ressortir le conseil de la passer au milieu des festins et des voluptés de toute espèce. Les épicuriens modernes voient les choses sous le même jour; mais la différence est que jadis le paganisme ne contrariait pas ces tendances, tandis que maintenant elles trouvent dans le christianisme une sévère condamnation. Comment donc les hommes pour lesquels l'amour du plaisir est la loi suprême ne traiteraient-ils pas la religion en ennemie ?

Enfin, dans la coalition dont j'indique les divers éléments, il y a des philosophes rationalistes qu'il serait injuste de confondre avec leurs alliés, car ils sont très-éloignés de la bassesse d'âme, des mauvais penchants et des desseins pernicieux des autres adversaires du

catholicisme ; cependant ils leur prêtent l'appui de leur autorité et de leur intelligence.

Telles sont les diverses catégories d'antagonistes du catholicisme. Leurs efforts concourent, bien qu'elles ne se soient pas concertées, parce qu'elles ont, quant à présent, la même tendance, savoir l'amoindrissement de l'action religieuse. Assurément toutes ne seraient pas disposées à aller également loin. Les démagogues ne s'arrêteraient pas en chemin, parce que c'est la destruction complète de la religion qu'ils veulent pour arriver, en même temps ou immédiatement après, à un bouleversement social. Les autres regretteraient de pousser les choses jusqu'à cette monstrueuse extrémité. C'est ce qui arrive dans tous les courants révolutionnaires : il y a des Feuillants et des Girondins qui cherchent à jeter l'ancre, les uns à tel point, les autres un peu plus loin ; mais leurs tentatives sont impuissantes ; les Modagnards sont les plus forts et vont jusqu'aux abîmes.

Dans les circonstances actuelles, les hommes que nous venons de signaler ne peuvent faire par eux-mêmes autre chose que de pervertir l'esprit public par leurs écrits.

Mais ils aspirent à un résultat plus positif : leur vœu est d'entraîner le gouvernement à des mesures conformes à leurs vues.

Pour y parvenir, ils cherchent à exciter en lui les sentiments jaloux auxquels tout pouvoir est enclin, lorsqu'il s'agit d'autorité et d'influence. Avec cette phrase triviale, que toute association est un État dans l'État, ils espèrent arriver graduellement à obtenir la suppression des congrégations religieuses et des réunions charitables.

Supposons pour un moment qu'ils y parvinssent, que resterait-il en France ? Un clergé séculier pieux et vénérable, prêchant l'Évangile et administrant les sacrements d'une manière édifiante, mais privé de l'appui que ces institutions lui offrent maintenant pour faire pénétrer l'esprit chrétien dans toutes les veines du corps social. La religion aurait ainsi perdu l'une de ses principales forces, l'affaiblissement de la morale en serait la conséquence nécessaire. Et certes le mal ne serait pas moindre pour l'État que pour l'Église. A la place de ce puissant et salutaire levier, quels sont ceux qu'on aurait pour agir sur les âmes ? L'amour des jouissances, la cupidité, la vanité, la crainte. Il n'y a rien là ni d'honorable ni de solide. L'ordre ne peut y trouver aucune garantie, le vrai progrès aucun véhicule.

Je suis donc persuadé qu'il suffira au gouvernement de réfléchir sur les perfides conseils des adversaires de la religion pour les repousser avec le dédain qu'ils méritent. On ne doit pas croire facilement que le pouvoir consente à détruire de gaieté de cœur un élément de paix, de moralité, d'union entre les citoyens, de civilisation ; de même qu'on ne doit pas croire facilement qu'un homme

soit disposé à attenter à sa propre existence. Les exemples de suicide politique, comme ceux de suicide individuel, sont heureusement de rares exceptions. Nous espérons fermement que nous ne verrons rien de pareil.

Un esprit éminent a autrefois comparé la grande politique avec la petite politique. L'expression était heureuse ; elle méritait de rester, et en effet elle est restée.

Dans la matière qui nous occupe, la grande politique consiste à laisser au sentiment religieux toute sa liberté d'expansion ; car, bien qu'il sème essentiellement pour le royaume du ciel, les fruits qu'il produit profitent aussi au royaume de la terre. Dans une discussion récente, on a beaucoup parlé du nombre des établissements chrétiens fondés pour le soulagement des misères humaines, et pour la prière, qui est aussi un grand moyen de soulagement. Pourquoi ces établissements se sont-ils formés ? Parce qu'ils répondent aux besoins spirituels et corporels du pays.

Il y a dans la société humaine deux sortes de créations : les unes artificielles, les autres inspirées par l'instinct d'un véritable intérêt.

Des créations artificielles, il arrive à l'État d'en faire ; il y emploie les deniers publics. Souvent, à cet égard, il voit juste, mais quelquefois aussi il se trompe ; le succès ne répond pas à son attente, et il renonce à son entreprise. Ce fut, par exemple, le sort de l'école d'administration établie en 1848 et celui des sociétés de travailleurs subventionnées par le trésor. Mais les fondations d'établissements religieux n'ont rien d'artificiel. Ces établissements se forment, parce que la piété ou la charité, soit spirituelle, soit corporelle, les réclame. Elles exigent des sacrifices pécuniaires que personne ne consentirait à faire, si l'utilité n'en était vivement sentie. Elles sortent, par un enfantement spontané, des entrailles de la société chrétienne. Les supprimer, les réduire ou les restreindre, ce serait donner un démenti au principe vital qui anime cette société.

Voilà ce que dit la grande politique. La petite politique parle tout autrement : elle inspire à l'État la défiance de tout ce qui ne vient pas directement de lui ; elle le porte à entraver le bien qui s'opère en dehors de sa sphère d'action ; elle lui met devant les yeux des dangers imaginaires ; elle transforme fantastiquement les associations religieuses en autant de centres de machinations ou de résistance ; elle produit sur des hommes graves assez d'illusion pour leur faire prononcer d'un ton sérieux des paroles propres à exciter le sourire, telles que celles-ci : « Jamais un mal plus grand n'a existé dans la société. »

Les révolutionnaires applaudissent à ces erreurs étranges des conservateurs fourvoyés. Ils s'approprient toutes les idées étroites et

ombrageuses de la petite politique; ils les manipulent; ils les exagèrent; ils en font un épouvantail, par lequel ils espèrent donner le change à l'autorité et à la nation, en attirant leur attention sur des périls imaginaires pour leur faire perdre de vue les périls réels de la démagogie et du socialisme.

Il y a deux siècles, il existait sur quelques côtes de France des populations à moitié barbares qui allumaient des feux trompeurs pour indiquer aux navigateurs de faux écueils, les attirer par là sur les écueils véritables, et causer ainsi des naufrages dont ils recueillaient les épaves¹.

Faisons des vœux pour que les hommes d'État qui sont au gouvernail ne se laissent jamais égarer par les fanaux perfides des barbares modernes qui veulent des naufrages d'une autre espèce pour recueillir aussi des épaves.

II

Maintenant, transportons-nous sur un autre théâtre, et examinons quels seraient les effets d'une politique antireligieuse de la France relativement à ses intérêts extérieurs.

La France a toujours exercé et continuera toujours d'exercer une grande influence dans le monde civilisé. Elle est appelée par sa position géographique, par la richesse de son sol, par le courage, l'intelligence et l'industrie de ses habitants. On connaît le mot du grand Frédéric : « Si j'étais roi de France, il ne se tirerait pas en Europe un coup de canon sans ma permission. » Rien n'est plus exact et mieux exprimé.

Il est impossible que le rôle de la France ne soit pas important; mais il peut s'élever ou s'amoindrir, selon la politique de son gouvernement. Le premier rang lui appartiendra toujours, lorsque le pouvoir qui la régira comprendra bien ses véritables intérêts.

Les grands États ont deux éléments principaux d'influence :

Le respect mêlé de crainte qu'ils inspirent par leur puissance militaire;

Les sympathies qu'ils s'attirent par leurs sentiments et leur conduite.

Sous le premier rapport, la France n'a rien à désirer. Nous parlerions du nombre, de la valeur incomparable et de la discipline de ses

¹ On peut voir la définition que l'ordonnance de 1661 donne de ce crime.

soldats, si nous ne nous rappelions cette parole d'un Lacédémonien : « A quoi bon louer Hercule ? »

Passons à l'autre moyen d'influence.

La sympathie d'un peuple pour un autre résulte de la communauté d'intérêts, de la similitude des institutions politiques ou de l'identité de religion.

Les deux premières causes sont réelles, mais éphémères; car rien n'est plus mobile que les intérêts, et les institutions politiques se modifient souvent.

Il en est autrement de la religion; elle a un caractère de perpétuité qui en fait une base solide d'union entre les peuples.

Les mœurs et les idées dépendent essentiellement de la religion; deux pays qui professent le même culte ont une attraction naturelle l'un pour l'autre.

Sous le rapport de la religion, l'Europe se divise en trois groupes :

Le groupe catholique,

Le groupe protestant,

Le groupe du schisme grec.

Le groupe protestant est sous le patronage de l'Angleterre en première ligne et de la Prusse en second ordre.

Le groupe du schisme grec est sous le patronage de la Russie.

Je viens d'énoncer ici des vérités reconnues d'une manière universelle. Le penchant des pays protestants pour l'Angleterre et la Prusse, celui des populations grecques pour la Russie, sont trop manifestes pour avoir besoin d'être prouvés.

Reste le groupe catholique, le plus nombreux de tous.

A qui la direction en appartient-elle?

A la France, toutes les fois que son gouvernement le veut sincèrement et fortement.

Il y a deux siècles, la question était plus compliquée : il y avait alors une autre puissance catholique qui était ou semblait plus forte que la France : c'était l'Autriche, dont les deux branches, l'une allemande, l'autre espagnole, étaient étroitement unies et formaient comme un seul tout. L'Autriche passait pour aspirer à la *monarchie universelle*; c'était l'opinion du temps. Ce qui est certain du moins, c'est qu'elle tendait à une suprématie humiliante pour les autres États. De là naquit, pour Henri IV et pour Richelieu, la nécessité de former des alliances avec les puissances protestantes. Ces alliances, qu'il serait absurde de blâmer, puisque la légitime défense de l'indépendance et de l'honneur de notre patrie les commandaient, ne pouvaient durer et ne durèrent en effet que jusqu'au

moment où l'équilibre européen fut établi par le traité de Westphalie. A partir de cette époque, chaque peuple fut rendu aux instincts naturels dérivant de sa religion : les pays catholiques sentirent de l'attrait les uns pour les autres, et il en fut de même des pays protestants. Sans doute, les vues fausses ou ambitieuses des princes contrariaient souvent ces dispositions, mais elles ne pouvaient les détruire.

Aujourd'hui, le groupe catholique a d'autant plus de motifs de s'unir par des sentiments de cordialité, qu'une cohésion manifeste existe dans chacun des deux autres groupes. C'est toujours une mauvaise politique pour une nation que de s'isoler lorsqu'elle est en face de voisins qui sont liés entre eux.

Il ne s'agit nullement ici de ressusciter les guerres, ni même les querelles de religion, dont heureusement le germe n'existe plus dans le monde. Il est uniquement question de chercher une base solide et durable sur laquelle des intimités politiques puissent se fonder. Il n'y a pas là d'éléments de guerre, mais, au contraire, des garanties de paix. Les États n'ont à craindre la guerre que quand ils se font une politique à part. Alors on les attaque, tantôt parce que cette situation solitaire est un symptôme de faiblesse, tantôt parce qu'elle semble une menace. Mais un grand empire qui, sans aucune vue ambitieuse, est parvenu, par la sagesse de sa conduite, à se concilier la confiance sympathique des puissances d'un ordre inférieur ayant les mêmes intérêts religieux que lui, a une consistance au moyen de laquelle il peut facilement et honorablement conserver la paix.

Parmi les États catholiques, la France tient évidemment le premier rang. L'Autriche ne peut sous aucun rapport entrer en rivalité avec elle. Une multitude de raisons l'en empêchent : la situation de ses finances, les antipathies dont elle est l'objet dans toute la péninsule italique, les semences de division qui existent dans son sein, lui interdisent une telle prétention.

La France est donc, par la force des choses, à la tête du groupe catholique. C'est elle qui tient le drapeau autour duquel se trouvent naturellement réunies l'Espagne, la Belgique et l'Italie, auxquelles il faut ajouter les États catholiques de l'Allemagne, le Portugal et les cantons catholiques de la Suisse.

Toutes les fois que des intérêts religieux seront l'objet d'une discussion internationale, la voix de la France sera nécessairement imposante; elle le sera d'abord à cause de sa propre grandeur, et ensuite parce qu'elle sera l'organe des autres pays catholiques, heureux de lui confier l'expression de leurs idées et de leurs vœux.

La condition de ce beau et noble rôle de la France, c'est qu'elle

parle toujours un langage sincèrement et sagement catholique, aussi exempt de faiblesse que d'intolérance.

Sous ce rapport, la France, dans l'affaire du Sunderbund, ne fit pas tout ce qu'elle aurait dû. Les cantons catholiques de la Suisse soutenaient une cause qui avait le triple caractère de liberté religieuse, d'indépendance cantonale et de respect pour les traités européens. Un seul mot de la France aurait suffi pour préserver le Sunderbund de l'oppression dont il fut victime. Si le gouvernement français eût prononcé cette parole décisive, il aurait fait un acte aussi juste que politique. L'influence des grands États ressemble aux forces du corps, qui s'amoiindrissent quand on ne les exerce pas.

Des questions analogues se présenteront sans doute en Orient dans un avenir prochain. La France agira sans doute, nous le pensons, selon son devoir et son honneur.

Le patronage des intérêts catholiques excite la colère des ennemis de toute religion et de tout ordre social ; mais, quand il est exercé avec dignité, avec mesure, et sans aucune offense pour les autres cultes, il ne peut manquer de rencontrer l'approbation de tous les esprits honnêtes et éclairés, lors même qu'ils ne seraient pas catholiques.

Les États catholiques sont, en effet, maintenant dans cette situation heureuse et honorable que personne n'y est persécuté pour cause de religion. En Russie, il n'en est pas de même, ou du moins il n'en était pas de même il y a très-peu d'années : les provinces polonaises en ont conservé un amer souvenir. En Suède, les catholiques sont sous le joug d'une législation barbare, que le gouvernement n'ose adoucir que par degrés presque insensibles. En Suisse, les mesures absurdes qui ont supprimé toutes les communautés religieuses, même celle du mont Saint-Bernard, subsistent encore. Les États catholiques soutiennent donc une cause éminemment favorable, lorsqu'ils demandent pour leurs coreligionnaires une tolérance dont eux-mêmes donnent l'exemple. Leur attitude n'a rien d'agressif ; ils parlent en faveur des faibles et des opprimés. Leurs représentations doivent agir d'autant plus fortement sur l'opinion européenne, que les grands États protestants ont dans leur sein de nombreuses populations catholiques, parmi lesquelles toute réclamation en faveur de la liberté de conscience ne peut manquer de trouver un écho très-retentissant. Plus du quart des sujets de l'empire britannique, et près de la moitié de ceux du royaume de Prusse, sont catholiques.

Ajoutons que les Églises chrétiennes autres que celles de Rome ont des dogmes différents et ne sont unies entre elles par aucun lien véritable. Le catholicisme, au contraire, offre le majestueux spectacle d'une parfaite unité. C'est là que se trouve sa force morale.

La France, appelée par la nature des choses à l'hégémonie politique des peuples qui professent le catholicisme, a donc la plus grande mission politique que l'esprit puisse concevoir. Le soin de sa gloire et de ses intérêts, ainsi que le respect pour ses traditions, ne lui permet pas d'y renoncer. Elle n'abdiquera pas son droit d'aïnesse pour complaire à des révolutionnaires et à des sceptiques. Les chrétiens d'Orient, dans les moments où l'oppression sous laquelle ils vivent depuis tant de siècles devient plus affreuse et plus sanglante (et c'est ce qui arrive aujourd'hui), tendent leurs mains suppliantes vers la France, comme au temps de saint Louis. Tout a changé dans le monde politique, excepté cette vocation de devoir et d'honneur qui impose à la France le noble rôle de protectrice des chrétiens persécutés. C'est aussi la France qui donne l'impulsion à la grande entreprise des missions destinées à porter dans les contrées sauvages l'Évangile, au contact duquel s'allume le flambeau de la civilisation. Partout l'influence française se développe, lorsque nos prêtres, protégés au besoin par nos guerriers contre des actes de barbarie, prêchent sur un rivage lointain les dogmes et la morale du christianisme. Virgile, dans un magnifique langage, dit que la destinée de ses compatriotes est de subjuger le monde par les armes :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

La France pourrait aussi conquérir par la force ; mais Dieu lui trace un chemin encore plus beau : c'est de favoriser par sa protection les progrès de la foi de Jésus-Christ, et d'établir ainsi sur les intelligences et les cœurs un empire dont la gratitude, la confiance et l'admiration forment les bases. La Providence lui montre la croix et lui dit comme à Constantin : *In hoc signo vinces*.

Voilà, selon moi, la vraie politique extérieure de la France. Elle n'a pas besoin d'habiletés diplomatiques. Son cachet, c'est une franchise consciencieuse ; sa devise, c'est : *Gloire à Dieu et paix aux hommes de bonne volonté*. Elle a là une perspective certaine de rallier tous les esprits droits et toutes les âmes honnêtes.

Mais, pour remplir ce programme, il y a une condition indispensable : c'est l'union sincère et intime de la France avec le Saint-Siège. On ne peut avoir le patronage du monde catholique si l'on ne marche dans un parfait accord avec son chef spirituel.

Rien n'est plus facile, comme rien n'est plus honorable pour la France que de se placer et de se maintenir dans un état de complète union avec le Souverain Pontife. Lorsque deux puissances temporelles

contractent une alliance, la divergence des intérêts ne tarde pas à semer le trouble entre elles; mais entre le chef de l'Église et la nation très-chrétienne il n'y a aucune cause de division. Des gens qui font un singulier amalgame des aspirations modernes avec des idées surannées ne manquent pas de citer de vieux exemples d'empiétements de la cour de Rome sur les droits des souverains. Mais aujourd'hui ce sont là de ridicules fantômes. Depuis le commencement du dix-septième siècle les seuls cas de dissidence entre les papes et le gouvernement de la France ont été ceux-ci :

La discussion entre Innocent XI et Louis XIV;

L'entreprise violente du Directoire contre la souveraineté et la personne de Pie VI;

Les actes du premier Empire contre Pie VII.

Il est difficile de soutenir que, dans la première de ces circonstances, le grand roi eût raison, et il est clair que dans les deux autres le Pape était injustement opprimé.

Que voit-on dans tous les autres faits de ces trois siècles? Une condescendance telle de la part du Souverain Pontife, qu'on a pu regretter le degré où l'ont quelquefois portée les papes, par exemple Clément XIV.

Il n'y a donc rien qui soit plus facile, plus avantageux et sujet à moins d'inconvénients que les bonnes et affectueuses relations entre le Saint-Siège et la France. A cet égard, l'intérêt est tellement d'accord avec la conscience, qu'on ne peut comprendre la possibilité d'une hésitation.

Le gouvernement français uni au gouvernement pontifical obtiendra un ascendant inébranlable sur les deux cents millions de catholiques qui existent dans l'univers et dont le nombre tend sans cesse à s'accroître.

Il ne s'agit pas d'hostilité contre les autres cultes. Que toutes les croyances soient libres, mais que rien ne gêne l'expansion du catholicisme; que la France protège cette expansion par sa puissance politique, et qu'en retour l'opinion de tous les catholiques lui donne cette puissance morale qui est le gage d'une paix durable et glorieuse.

L'union avec le Saint-Père suppose nécessairement que, si le chef spirituel de la catholicité est attaqué dans son pouvoir temporel par un ennemi extérieur ou une révolte, la France lui portera secours et fera appel aux autres États catholiques pour se joindre à elle dans cette noble entreprise.

La question du pouvoir temporel du Pape a été discutée d'une manière si approfondie, que je la regarde comme épuisée. Les opinions

sont formées, et rien ne les changera ; j'écris pour les hommes de bon sens qui ont la ferme conviction que le chef spirituel du monde catholique a un besoin absolu d'indépendance; qu'il n'aurait pas d'indépendance s'il était sujet d'un État grand ou petit ; que, dans une telle situation, la confiance et le respect des catholiques des autres États pour le père commun des fidèles éprouveraient une inévitable altération; que, pour n'être pas sujet, il faut que le Pape soit souverain, et que l'étendue du territoire soumis à son autorité temporelle se trouve fixée d'une manière naturelle et invariable par la possession qui lui appartient depuis un grand nombre de siècles.

Le principe de non intervention, fût-il incontestable en théorie, n'aurait pas ici d'application raisonnable.

Les partisans les plus déclarés de ce principe ne peuvent soutenir qu'il va jusqu'à priver un État de sa liberté d'action, lorsque son propre intérêt, soit matériel, soit moral, se trouve lésé.

Or les États catholiques se trouvent lésés dans un intérêt moral de plus haute importance, quand l'indépendance du chef de l'Église est détruite ou compromise par une attaque dirigée contre sa puissance temporelle.

Le Pape possède le patrimoine de Saint-Pierre au profit de la catholicité entière ; car chaque État catholique ayant, comme je l'ai déjà dit, un intérêt manifeste à ce que le chef spirituel de l'Église ne soit pas sujet d'un autre État, il en résulte nécessairement que, pour le bien de tous, il doit conserver le territoire sur lequel il règne. Si un voisin ambitieux ou une population révoltée pouvait soustraire une partie quelconque de ce territoire à la domination du Saint-Siège, il n'y aurait pas de limite possible à de telles usurpations, qui aboutiraient à la fin à une spoliation complète.

En combattant une entreprise aussi subversive du droit des gens, les puissances catholiques n'interviendraient donc pas dans des démêlés qui leur seraient étrangers : elles défendraient leur propre droit et leur propre intérêt.

Quand on considère les œuvres de la diplomatie, on s'étonne de les voir si incomplètes. Quoi ! les traités ont consacré la neutralité de la Suisse et celle de la Belgique; ils ont fait plus encore, ils ont placé (ce qui étonnera peut-être les siècles à venir) sous la garantie du droit européen l'intégrité de cet empire ottoman, inaccessible, par la nature des choses, à l'ordre et à la civilisation : et ils n'ont pas proclamé l'inviolabilité de la puissance temporelle du Souverain Pontife !

S'ils l'avaient fait, les complications actuelles de la politique n'existeraient pas. Les Romagnes seraient demeurées fidèles à leur souverain légitime, qu'elles avaient, à une date peu éloignée, accueilli avec

tant d'enthousiasme ; elles seraient restées sourdes aux excitations des révolutionnaires et des émissaires étrangers. Le Pape, inébranlable sur son trône, aurait pu donner à ses sujets des institutions politiques et administratives conformes aux sentiments paternels de son cœur, si noblement manifestés à une époque de magnanime confiance. Il n'aurait pas besoin d'armée, puisqu'il n'aurait d'ennemis possibles ni à l'extérieur ni à l'intérieur. Un corps de gendarmerie pour le maintien de l'ordre lui suffirait. Ce pontife-roi, qui repousse toute espèce de faste et vit comme un religieux, aurait la possibilité, tout en diminuant les impôts, d'employer chaque année de fortes sommes à des travaux d'utilité publique. Aucun sceptre ne serait plus doux que le sien ; aucun peuple ne jouirait de plus de sécurité et de bien-être que celui sur lequel il règne. Tels seraient les effets immédiats d'une convention par laquelle toutes les puissances catholiques s'engageraient à maintenir intacte la souveraineté temporelle du Pape.

ns une telle situation, aucune attaque ne pourrait venir du dehors, aucune sédition ne pourrait éclater au dedans : la pensée que deux cents millions de catholiques se seraient chargés de réprimer l'une et l'autre suffirait pour les prévenir.

Dans cette glorieuse et salutaire confédération, le premier rang appartiendrait nécessairement à la France.

S'il fallait m'expliquer sur le principe de non-intervention, j'aurais plus d'une réflexion à faire.

Je conçois le principe absolu de non-intervention dans le système de cette politique égoïste et étroite qui a pris pour devise : *Chacun chez soi*.

Je le conçois plus difficilement, lorsque j'entends dire que *la France fait la guerre pour une idée*. N'est-il pas à peu près inévitable que les guerres faites pour des idées conduisent à des interventions ?

Si le principe de non-intervention eût été appliqué d'une manière inflexible, la Grèce n'aurait pas été délivrée en 1828 ; s'il l'était à l'avenir, tous les chrétiens d'Orient pourraient être massacrés par les musulmans, en face des nations chrétiennes frémissantes de leur impuissance.

Des révolutionnaires marchent au secours des Siciliens rebelles : incontestablement, c'est bien là une intervention de la pire espèce ; car elle est faite par des hommes sans aveu, et dont le but immédiat est le renversement d'un pouvoir régulier, et le but ultérieur, la destruction de l'autorité temporelle et spirituelle du Pape. Néanmoins cette intervention s'effectue aux applaudissements de deux partis, l'un clairvoyant, l'autre aveugle. Si une puissance régulière avait le

généreux et salubre courage d'intervenir pour s'opposer à de coupables desseins, quelles clameurs ces mêmes partis ne profèreraient-ils pas? Ne sont-ce pas là de bien graves objections contre le principe absolu de non-intervention? La saine doctrine en cette matière ne serait-elle pas celle-ci :

Il en est des nations comme des individus; ceux-ci ont le droit de faire ce qui leur plait, mais à condition de ne pas troubler la paix publique. De même chaque peuple est libre d'établir ou de conserver chez lui les institutions qui lui conviennent, pourvu qu'il ne menace pas la sécurité de ses voisins. L'intervention ne se justifie donc pas par cela seul qu'un pays paraît mal gouverné. Mais, si l'esprit révolutionnaire se développait chez un peuple, au point d'organiser une propagande effrénée qui deviendrait un danger pour d'autres États, ceux-ci seraient fondés à intervenir pour faire cesser ce péril; et alors on ne pourrait en réalité les considérer comme agresseurs, mais comme usant du droit de légitime défense.

L'humanité ne veut-elle pas qu'on aille plus loin et qu'on reconnaisse la légitimité de l'intervention, lorsqu'elle a pour but de mettre un terme à des massacres et à des actes de barbarie, comme ceux qui désolaient la Grèce en 1828, ceux dont les chrétiens de la Cochinchine et du Tonquin sont victimes, ceux qui viennent d'éclater en Syrie? Comment! cette belle parole d'un poète païen : *Homo sum, nihil humani a me alienum puto*... serait-elle répudiée par des chrétiens?

Je ne fais qu'effleurer la question d'intervention, parce que, ici, elle est superflue. Encore une fois l'action des puissances catholiques pour conserver au Souverain Pontife les États soumis à son autorité ne serait pas une intervention étrangère, mais un légitime recours aux armes, pour la défense de leur intérêt et pour l'accomplissement de leur devoir.

L'accord de tous les États catholiques à l'effet de garantir l'intégrité du pouvoir pontifical aurait un caractère de grandeur pacifique et morale qui les honorerait tous, et la France plus que tout autre, puisqu'elle serait, par le fait, à la tête de cette majestueuse alliance. Les conseils de la politique tracent ici la même voie que les inspirations du sentiment religieux. Si l'on était conduit par celles-ci, le mérite serait plus grand; ce serait l'application de cette divine parole : « Cherchez le royaume de Dieu, et le reste vous sera donné par surcroît. » Mais, quelle que soit l'impulsion déterminante, le résultat sera beau.

Quel rôle grandiose pour la France, que d'établir dans son sein la liberté de conscience sans restriction, d'employer son ascendant pour la faire triompher partout ailleurs, de protéger l'œuvre sainte et civi-

lisatrice des missions, de défendre des populations cruellement opprimées par des gouvernements barbares, de mettre des digues à l'invasion du flot révolutionnaire, et de prendre l'initiative de la réunion des États catholiques en un faisceau de défenseurs de l'indépendance du chef de l'Église !

.

DE VATIMESNIL.

LE COMTE
ANDRÉ METAXA

ET LE PARTI NAPISTE EN GRÈCE

Il y a dix-sept ans, le public français s'occupait beaucoup de la Grèce. C'était alors par toute l'Europe le beau temps du gouvernement représentatif; la parole, ce don le plus sublime que Dieu ait accordé à l'homme, régnait en maîtresse souveraine. Un souffle de liberté avait passé sur presque tous les pays du monde. La Grèce en avait ressenti les atteintes. Après quelques années d'interruption sous la régence bavaroise et dans les premiers temps du règne personnel du roi Othon, la tribune, qui avait jeté un si grand éclat aux jours les plus solennels de la guerre de l'indépendance hellénique, s'était relevée dans la cité de Démosthène et d'Hypéride. Le peuple grec, dans la journée du 3/15 septembre 1843, avait donné ce grand et noble exemple, bien peu imité depuis lors dans les autres parties de l'Europe, d'une nation se levant tout entière pour réclamer de son souverain les garanties de liberté qui lui avaient été promises et qu'on lui déniait; puis, une fois ces garanties obtenues, se retirant paisiblement dans ses foyers sans porter atteinte au trône, sans tenter même de faire une révolution.

L'établissement du gouvernement constitutionnel en Grèce avait produit les plus heureux résultats. Les trois partis, français, anglais et russe, qui depuis les premiers jours de la guerre de l'indépendance se partageaient la nation, avaient cessé de vider leurs querelles par les armes, comme ils ne l'avaient fait que trop souvent jusqu'alors, et

soutenaient à la tribune parlementaire une lutte ardente, mais pacifique. Conduits par trois hommes qui eussent été dans tous les pays des hommes d'État du premier ordre, par MM. Colettis, Mavrocordato et Metaxa, les trois partis jetaient alors le plus vif éclat.

Les sympathies du gouvernement et du public français étaient avec Colettis; tout le monde chez nous suivait avec intérêt et presque avec émotion ses luttes et ses succès. Comme conséquence de l'alliance anglaise, qui était à cette époque le principal ressort de notre politique, les représentants de la France en Grèce essayaient de réunir et de faire marcher d'un commun accord les deux partis français et anglais, Colettis et Mavrocordato, alliance impossible à laquelle on faisait de grands sacrifices et qui se rompait toujours. Le parti russe ou napiste, avec lequel il eût été peut être plus facile de faire la paix et de travailler dans une action commune, était le grand adversaire que l'on poursuivait, et qui, en représailles, se dressait à chaque instant pour entraver les actes du parti français. Il en résultait que l'on parlait beaucoup du chef de ce parti, M. Metaxa, mais que l'on se faisait en même temps dans la masse du public, parmi ceux qui n'avaient pas visité la Grèce, bien des idées inexactes sur son compte.

Fils d'un des plus anciens et des plus constants philhellènes, dès mon enfance j'ai beaucoup entendu parler de la Grèce. Aussi, lorsque je recueille mes souvenirs d'il y a dix-sept ans, je me souviens que ce Metaxa, dont on parlait tant devant moi, se présentait à mon imagination d'enfant comme un Croquemitaine portant la foustanelle, un être effrayant, moitié Palikare et moitié Cosaque, ennemi acharné de notre pays. J'avais eu beau étudier très-sérieusement depuis lors l'histoire de la Grèce, cette ancienne impression ne s'était jamais effacée de mon esprit. Aussi quel ne fut pas mon étonnement l'année dernière, lorsque, venu en Grèce avec mon père, je vis pour la première fois le comte André Metaxa! Au lieu du personnage que mon imagination s'était forgé, je trouvais un vieillard à la figure pleine de noblesse, à la tournure distinguée, aux manières élégantes et chevaleresques d'un gentilhomme de l'ancienne société (privilege qu'il possédait seul au même degré parmi tous ses compatriotes), à l'intelligence prodigieusement ouverte, à l'esprit sage et modéré, capable, il est vrai, d'entraînements, mais que retenait bien vite sa grande expérience, animé de la sympathie la plus profonde et la plus vraie pour la France et pour les Français. Ce fut pour moi une véritable révélation.

Diverses circonstances avaient empêché mon père, dans ses précédents voyages en Grèce, de connaître M. Metaxa. C'était, lui aussi, la première fois qu'il le voyait; mais leurs deux intelligences étaient en si parfaite sympathie l'une avec l'autre, qu'en quelques jours il s'était

formé entre ces deux hommes, qui devaient tous deux bientôt disparaître, l'un plein de jours, l'autre dans la force de l'âge et du talent, une de ces belles amitiés que les âmes d'élite connaissent seules. J'ai eu ainsi l'occasion de fréquenter souvent le comte André Metaxa et d'apprendre à le bien connaître, et les rapports que j'ai eus avec lui, avant comme après le malheur qui m'a frappé en Grèce, m'avaient inspiré pour lui un attachement et un respect profonds. En essayant de rappeler au public ce qu'était cet homme d'État célèbre, au moment où sa tombe vient à peine de se fermer, c'est un devoir de reconnaissance que je remplis aujourd'hui.

Le comte André Metaxa était originaire d'une des rares familles grecques qui peuvent établir avec certitude leur généalogie et leur ancienne illustration. Vous rencontrez souvent dans les salons de l'Europe des Grecs porteurs de beaux noms retentissants et historiques; mais combien parmi eux pourraient prouver qu'ils descendent bien des grandes races dont au premier abord leurs noms pourraient faire croire qu'ils sont issus? Les Metaxa n'étaient pas dans ce cas. Ils ne prétendaient pas descendre des empereurs de Constantinople, mais ils pouvaient nommer tous leurs ancêtres jusqu'au quinzième siècle et citer avec assurance les services rendus constamment par eux à la cause nationale hellénique.

Lors de la chute de Byzance, Marc-Antoine Metaxa, le premier de cette race dont l'histoire ait conservé le nom, était investi de la dignité de sénateur. *Metaxa* veut dire dans le grec byzantin un marchand de soie; il est donc probable que ce Marc-Antoine, ou plutôt quelqu'un de ses ascendants, avait été un riche négociant que sa fortune et son mérite avaient élevé aux plus hautes fonctions de l'empire. Quoi qu'il en soit, Marc-Antoine Metaxa joua un rôle glorieux dans la fatale journée où le trône des Sultans s'établit sur les rives du Bosphore. Les récits contemporains parlent du courage avec lequel il combattit aux côtés de l'Empereur tant que l'on put conserver une lueur d'espérance. Il était au nombre des défenseurs de cette porte Saint-Romain, où se concentrèrent les péripéties les plus terribles de l'action dans la matinée du 29 mai 1453. Quand il eut vu tomber le dernier rejeton des Paléologues, Marc-Antoine Metaxa quitta la brèche où il combattait depuis l'aube du jour et se retira sur un vaisseau génois, qui fit bientôt voile vers Candie. Il ne se fixa pas dans cette contrée, et, après avoir erré quelque temps dans les possessions vénitienes, il se décida à établir sa demeure dans l'île de Céphalonie, qu'habitent encore ses rejetons.

La descendance du sénateur de Byzance se multiplia énormément en quelques générations dans le district de Livatos, où il s'était retiré. Les habitants des îles Ioniennes, encore même de nos jours, ont gardé

des mœurs, en certaines choses, toutes patriarcales; les familles de dix-neuf et vingt-deux enfants n'y sont pas rares, celles de dix à quinze constituent la règle commune. On conçoit facilement qu'avec cette fécondité extraordinaire des mariages, en cent ans, la descendance d'un même auteur devienne une véritable tribu. Aussi Céphalonie particulièrement présente-t-elle quatre ou cinq familles comparables à des clans écossais : ce sont les Metaxa, les Typaldo, les Loverdo, les Phocas et les Valsamachi. Il y a des Metaxa maintenant dans toutes les parties de la Grèce, libre ou esclave, et, de plus, dans le district de Livatos on trouve un village appelé Metaxata, qui compte plusieurs centaines d'habitants s'appelant tous Metaxa. De même, auprès de Lixouri, le village de Typaldata est habité exclusivement par le clan des Typaldo; dans une autre partie de l'île celui de Skhinia par le clan des Loverdo; d'autres villages sont dans le même cas pour les Phocas et les Valsamachi.

Dans chacun de ces clans, la plupart des rejetons de l'auteur commun sont devenus de simples paysans; mais il y a toujours une branche aînée qui demeure à la tête des autres. La branche aînée des Metaxa, dans la première moitié du dix-septième siècle, était représentée par Jean-Baptiste Metaxa, colonel au service de Venise, commandant les troupes grecques auxiliaires dans le Xéroméro et l'Acarmanie. Son neveu Anastase servit aussi dans l'armée vénitienne. Il prit part à la conquête de Sainte-Maure. Lorsque Morosini descendit dans le Péloponèse et dans l'Attique, Anastase Metaxa leva à ses frais un corps de deux mille huit cents Céphaloniens, avec lesquels il courut se ranger aux côtés du doge pour aider à délivrer ses frères opprimés du joug ottoman. Ses exploits, dans cette guerre, furent tels, que la seigneurie de Venise, bien avare pourtant de semblables récompenses pour les Grecs, inscrivit son nom sur le Livre d'Or en 1691 et décerna le titre de comte à lui et à ses descendants.

L'île de Céphalonie n'était pas un pays facile à gouverner pour les Vénitiens. Sa population montait à plus de quatre-vingt mille habitants, tous Grecs d'origine et ardemment Grecs de sentiments. Ils formaient un ensemble compact, dont les résistances étaient impossibles à vaincre et aux volontés duquel il fallait souvent céder.

A Corfou et à Zante, beaucoup de nobles de Venise, attirés par le charme du climat, étaient venus s'établir. A Céphalonie, le caractère âpre et sévère du pays et la manière dont les habitants grecs se tenaient entre eux avaient empêché que le même fait ne se reproduisît. En un mot, on peut résumer ainsi les dispositions des Céphaloniens à l'égard de la domination vénitienne : ils l'acceptaient sans beaucoup murmurer, heureux qu'elle les préservât de tomber sous la tyrannie turque, comme leurs frères du continent voisin. Toutes les

fois que la Sérénissime République entreprenait une guerre destinée à refouler les Ottomans, ils suivaient avec empressement la bannière de Saint-Marc. Mais ils considéraient toujours cette situation comme provisoire; ils rêvaient et ils s'efforçaient de se préparer un avenir autre que celui de sujets de Venise : leurs désirs, leurs pensées, leurs efforts, dès cette époque, tendaient à reconstituer la nation grecque.

Anastase Metaxa, par suite de ses exploits militaires, des honneurs dont on l'avait entouré, était devenu le chef de la population céphalonienne. Son influence dans l'île était presque sans limites. Elle porta ombrage aux Vénitiens. Le gouvernement de la république savait que le nouveau comte, plus ardent que personne pour travailler à la renaissance de sa patrie, désespérant de l'obtenir des Vénitiens, chez lesquels la flamme de l'esprit des croisades s'éteignait de plus en plus pour faire place aux spéculations d'une politique mercantile, avait noué des relations avec une puissance qui commençait à apparaître alors sur la scène du monde et à s'immiscer dans les affaires d'Orient, avec la Russie, qui promettait aux Grecs des merveilles pour les rattacher à sa cause.

La perte de la famille Metaxa fut décidée. Cependant, tant qu'Anastase vécut, le souvenir de ses services empêcha qu'on ne s'attaquât directement à lui. Mais après sa mort son fils André se vit en butte à des intrigues et à des accusations de toute nature. Sa vie se consuma dans des luttes stériles avec l'administration vénitienne. Il était déjà mort lorsqu'en 1769 la Russie excita dans le Péloponèse une insurrection qu'elle devait si vite abandonner, laissant la population, qui s'était soulevée à son appel, livrée sans défense à la vengeance des Osmanlis. Deux des fils d'André Metaxa, Jean et Spyridion, passèrent en Morée à la nouvelle du soulèvement, combattirent au premier rang parmi les Palikares de cette époque, et, quand survinrent les désastres de 1770, eurent la bonne fortune de pouvoir se retirer à bord de la flotte russe et de gagner plus tard les États de Catherine, où ils finirent leurs jours. Ils avaient un frère aîné, Pierre, qui était resté après eux à Céphalonie et qui se préparait à les rejoindre dans le Péloponèse; mais, au moment où il allait partir, il se vit arrêté sur la demande de la Turquie et conduit à Venise. On l'y retint dix années en prison; ses biens furent confisqués et vendus, et lorsque après sa longue captivité il revint enfin libre dans son pays il ne put recouvrer qu'une bien faible part de son ancienne fortune.

Marié, après sa sortie de prison, avec Violette Loverdo, il eut plusieurs fils, dont le second, le comte André Metaxa, auquel est consacré cet article, naquit en 1790.

André Metaxa avait puisé, pour ainsi dire, dans le sang de ses an-

cêtres la passion de la liberté de son pays. Ces impressions reçues dès le berceau furent encore augmentées par les grands événements dont son enfance et sa jeunesse furent spectatrices. Il avait huit ans seulement lorsqu'à la suite de la chute de Venise, sous le général Bonaparte, les îles Ioniennes devinrent possession de la République française, et lorsque la population salua de ses cris d'enthousiasme l'étendard tricolore flottant sur toutes les fortifications à la place du lion de Saint-Marc.

Le retentissement de la Révolution avait pénétré jusque dans l'Orient; beaucoup d'esprits généreux y avaient vu l'aurore d'une ère nouvelle de liberté et d'indépendance pour les peuples opprimés. L'hétérie s'était formée sous l'impulsion des idées parties des bords de la Seine; Rhigas en était l'âme et le chef. Il espérait l'appui des Français, de ces fiers républicains ennemis de tous les tyrans, pour l'affranchissement de son pays. A sa voix, la population entière, les capitaines d'Armatoles et de Klephtes, descendus de leurs montagnes, acclamaient nos soldats comme des libérateurs.

J'ai raconté ailleurs par quelle lamentable suite de fautes et d'erreurs toutes ces espérances furent déçues, comment le général Gentilly, chargé du gouvernement des îles, perdit en quelques mois sans retour une si magnifique occasion pour la politique française. Deux ans après l'établissement des autorités du Directoire dans les Sept-Îles, une escadre russe commandée par l'amiral Outchakoff vint soulever ce pays au nom de la liberté, et en chassa les Français.

La Russie n'a pas précisément la réputation d'être une puissance libérale, et elle mérite bien sa renommée. Cependant, chose très-remarquable, le gouvernement russe tint fidèlement les promesses de liberté qu'il avait faites aux Ioniens en les insurgant contre les soldats de la République. Les Sept-Îles cessèrent d'être la possession d'une puissance étrangère; elles furent constituées en république indépendante sous le protectorat de la Russie, protectorat véritable et non domination déguisée comme celle que la Grande-Bretagne y a établie depuis 1815. Une constitution fut donnée aux Ioniens, constitution très-libre qui fondait un gouvernement représentatif avec toutes les garanties nécessaires et que les agents russes observèrent scrupuleusement tant qu'ils demeurèrent dans le pays.

On citerait difficilement, je crois, une autre contrée où la suzeraineté russe se soit montrée plus libérale que la suzeraineté anglaise. L'histoire impartiale doit enregistrer ce fait. Nous devons le faire particulièrement à cause de l'influence qu'exerça sur toute la carrière d'André Metaxa un gouvernement si véritablement libre inspiré par l'esprit généreux de l'empereur Alexandre.

Le traité de Tilsitt avait substitué le protectorat français au protec-

torat moscovite. Le général César Berthier, chargé de prendre possession des forteresses, habitué aux procédés sommaires dont son souverain ne lui donnait que trop souvent l'exemple, supprima de son propre chef la République Ionienne et la déclara réunie à l'Empire. Napoléon, nous en avons la preuve par ses lettres, désapprouva d'abord d'une manière formelle la conduite de César Berthier; mais bientôt il se décida à profiter d'un acte qui satisfaisait au fond son insatiable ambition. Les conséquences de cette suppression brutale de l'indépendance d'un peuple ne se firent pas longtemps attendre. Elles firent perdre une seconde fois à la France l'importante position militaire que lui aurait donnée le protectorat des îles mis en pratique d'une manière loyale et libérale. Les Anglais, cherchant par toute l'Europe des ennemis à susciter contre Napoléon, envoyèrent une flotte dans la mer ionienne et soulevèrent les îles méridionales en leur promettant liberté et indépendance. Le général Donzelot, qui avait succédé à César Berthier, se vit bloqué dans Corfou par des forces très-supérieures auxquelles il opposa sans fléchir une défense de quatre années, ne recevant aucun secours de France.

En 1814, Corfou fut évacué, et, après bien des négociations, le traité de Paris du 9 novembre 1815 constitua définitivement le protectorat anglais sur les Sept-Îles. Alors commença une tyrannie odieuse que l'opinion publique de l'Europe a justement flétrie. Sir Thomas Maitland rédigea la constitution de 1817, monstre de constitution, unique, je crois, dans l'univers civilisé. Les esprits, excités par les révolutions qui s'étaient succédé si rapidement en quelques années dans le pays, par les promesses de liberté que chaque nation, l'une après l'autre, avait faites aux Ioniens, ne se pliaient pas facilement au joug d'oppression qu'on voulait leur imposer. Le lord haut-commissaire y mit bon ordre par des pendaisons, des exils et des emprisonnements. Tout élément de liberté et d'indépendance nationale se vit proscrit. Les hommes placés en évidence par leur naissance et leurs antécédents durent cacher leur vie et s'ensevelir momentanément dans une obscurité complète.

Ce fut le cas d'André Metaxa. Il était trop jeune sous les protectorats russe et français pour avoir joué quelque rôle. C'était seulement au moment où s'inaugurait le protectorat anglais qu'il eût été en âge d'entrer dans la carrière politique. Le nom de son père, l'influence de sa famille, le désignaient pour être un des chefs du parti national. Cela seul était un titre à la proscription sous le gouvernement de sir Thomas Maitland. Pour éviter la potence, la prison ou l'exil, il dut se tenir strictement, au moins en apparence, dans la vie privée.

Cependant les Grecs se préparaient de plus en plus activement à leur lutte nationale. Deux Anglais, véritables philhellènes, essayaient

de contre-balancer dans les îles l'influence désastreuse et tyrannique du lord haut-commissaire. Lord Guilford fondait l'université de Corfou et formait par ses conseils des hommes comme M. Tricoupi. Le général Church organisait un corps auxiliaire de troupes grecques au service de l'Angleterre à Zante et à Céphalonie, corps dont les officiers supérieurs s'appelaient Théodore Colocotroni, Anagnostaras, Plapoutas, Nikitas le Turcophage, Vlachopoulo, etc. Ces généreux patriotes, dont les noms encore inconnus allaient gagner bientôt une célébrité européenne, avaient rétabli l'hétérie dans les îles Ioniennes. André Metaxa fut chargé de la direction des *Amis* (c'est le nom que se donnaient les membres de cette association secrète) dans l'île de Céphalonie.

Enfin, le 25 mars 1821, Alexandre Ypsilanti passa le Pruth à la tête du bataillon sacré. Germanos, archevêque de Patras, sortit de sa ville pour se mettre à la tête des paysans, semblable à ces prélats du moyen âge qui commandaient des armées, et les échos de Calavryta répétèrent au loin les mots : « Le Christ est vainqueur ! » premier cri de guerre et de victoire de la Grèce régénérée. En quelques jours, la flamme de l'insurrection courut des sommets de l'Épire aux retraites inaccessibles du Magne.

Au bruit des armes, le comte André Metaxa n'hésita pas un instant. Bien des choses auraient pu le retenir dans sa chère Céphalonie. Marié en 1809 à mademoiselle Bourbaki, d'une des premières familles de l'île, sœur du colonel Bourbaki, l'un des plus brillants officiers de la garde impériale¹, il laissait derrière lui une femme et plusieurs enfants. Les décrets déjà rendus par le lord haut-commissaire, et prononçant la peine de la confiscation contre tous les Ioniens qui s'associeraient à l'insurrection grecque, ne pouvaient laisser planer aucune illusion dans son esprit sur la situation de fortune où son départ placerait sa famille. Mais son patriotisme triompha de toutes ces considérations, et, le 9 mai, il quitta Céphalonie à la tête de quatre cents hommes armés, parmi lesquels on distinguait son cousin Constantin Metaxa et Gerasime Victor Phocas. La petite troupe avait de bons fusils et deux canons achetés avec les fonds d'une collecte dont André et Constantin Metaxa avaient fourni la plus grande part; un beau brick acheté par Évangèle Panas (le même qui fut tué plus tard au combat de Péta) les portait sur la côte du Péloponèse. Ils débarquèrent à Clarentza, où ils furent presque immédiatement rejoints par cent cinquante autres Céphaloniens et environ cent

¹ Le colonel Bourbaki prit part à la guerre de l'indépendance hellénique et fut tué en 1827 devant Athènes, dans la funeste campagne où périt Karaïskakis. Il était père du général Bourbaki, l'un des plus vaillants officiers que compte maintenant notre armée. Le général actuel est donc le propre neveu du comte André Metaxa.

soixante-dix Zantiotes, que conduisaient les comtes Mercati et Georges Solomos. En tout, ils se trouvaient sept cents. C'est avec ce petit nombre d'hommes qu'André Metaxa se mit en marche contre la citadelle de Lala.

Située sur un des sommets du mont Pholoé, cette citadelle était, avec celle de Patras et celle de Tripolitza, l'un des trois principaux boulevards de la domination turque en Morée. Sa population montait à huit cents familles de *spahis*, toutes d'origine albanaise, célèbres au loin par leur bravoure et leur férocité, qui fournissaient les meilleurs *délis* ou enfants-perdus des armées ottomanes. Les Laliotes étaient tous cavaliers, et cette circonstance les rendait encore plus redoutables, car, dans la guerre de l'indépendance, les Palikares, presque impossibles à forcer dans les montagnes, n'ont pour ainsi dire jamais, faute d'organisation régulière, pu tenir en rase campagne contre la cavalerie. Parcourant tout le pays en vainqueurs depuis le début de la guerre, les spahis de Lala avaient étouffé les tentatives de soulèvement qui s'étaient produites dans les contrées voisines. La prise de leur ville était un des faits les plus décisifs pour le succès de la révolte des Moréotes.

Les sept cents Ioniens conduits par André Metaxa n'avaient pas entrepris une tâche facile en venant assiéger Lala. Un certain nombre de gens de Gastouni, de Carytène et d'autres parties de l'Achaïe et de l'Arcadie, se joignirent à eux avec quelques chefs, dont les plus importants étaient les deux frères Plapoutas. Le 31 mai, on n'était plus qu'à quelques heures de la ville, lorsque les Laliotes, ayant appris l'approche de l'ennemi, résolurent de tenter une de ces charges terribles qui leur réussissaient si bien, où le galop des chevaux et l'éclat des damas au milieu des tourbillons de poussière faisaient frémir le cœur du Klephte le plus aguerri. Ils tombèrent à l'improviste sur la petite troupe des Grecs pendant qu'elle était en marche. La plupart des Péloponésiens, ne pouvant supporter le choc de cette cavalerie, se dispersèrent. Mais, dans l'espace de près d'un mois qui s'était écoulé depuis son débarquement, le comte André Metaxa était parvenu à donner à ses Ioniens quelque chose de la discipline d'une troupe régulière. Ils gagnèrent une petite colline isolée dans la plaine, et de là repoussèrent avec avantage la charge des musulmans. Les Laliotes, étonnés d'une résistance à laquelle ils n'étaient pas habitués, se retirèrent dans leur ville.

Après ce succès, le comte Metaxa vint prendre position devant les murailles et y établit un camp retranché, sans que l'ennemi osât le troubler dans cette opération. Bientôt une négociation s'engagea entre les assiégeants et les assiégés. Il faut lire dans l'*Histoire de la Révolution grecque*, de M. Tricoupi, le récit de cette curieuse négocia-

tion, les lettres pleines d'emphase orientale échangées des deux côtés et accompagnées toujours d'envois de fruits et de confitures. Comme de raison la négociation n'aboutit pas; les Grecs avaient voulu décider les Laliotes à évacuer leur cité sans combat, les Laliotes persuader aux Grecs de se retirer. On en revint aux armes. Un premier assaut fut repoussé avec perte, et Georges Plapoutas y perdit la vie. Découragés par cet échec, un grand nombre de Moréotes abandonnèrent le camp; les Ioniens restèrent presque seuls. Mais, par une coïncidence curieuse, les Laliotes avaient pris en même temps une si haute idée de leurs adversaires, qu'ils s'étaient résolus à se retirer à Patras et avaient fait demander dans cette ville un secours pour pouvoir opérer leur retraite sans être inquiétés.

Le secours arrivé, pour déguser leur projet, les Turcs dirigèrent une attaque furieuse contre le camp retranché des Grecs. Un moment ils faillirent emporter les palissades. Plusieurs des plus intrépides Laliotes, réunis en troupe, allaient pénétrer par l'embrasure que défendait un des deux uniques canons possédés par les Ioniens. La pièce était chargée, mais tous ses servants avaient été tués, et elle demeurait muette. André Metaxa se précipite de ce côté et tire sur la lumière du canon le seul pistolet qu'il eût encore chargé à sa ceinture. Le pistolet rate. Metaxa ne se décourage pas, il ramasse le fusil d'un mort et fait feu sur la lumière. Le coup part, et sa mitraille renverse les assaillants. Plusieurs des beys et des agas les plus considérables de Lala sont tués. Le désordre que produisent ces morts est tel, que les assaillants se décident à la retraite. Dans la nuit, la citadelle de Lala était évacuée par ses défenseurs.

Le succès des Grecs était complet, mais il avait été chèrement acheté. Le nombre des morts et des blessés était considérable. André Metaxa était parmi les derniers. Au moment où il tirait ce coup de feu qui avait décidé du sort de la journée, une balle lui avait fracassé les deux poignets.

« Je n'oublierai jamais, me disait, le jour des funérailles du vainqueur de Lala, M. Typaldo, conservateur de la bibliothèque publique d'Athènes, Céphalonien lui aussi, je n'oublierai jamais ma première entrevue avec le comte André Metaxa. C'était peu de jours après la prise de Lala. On me fit entrer dans une misérable cabane où plusieurs blessés étaient déposés. Là, dans une chambre enfumée, au sol formé par la terre mal battue, je trouvai, couvert de sang, les bras bandés, couché sur une simple botte de paille, cet homme qui avait laissé derrière lui tant d'êtres chers à son cœur; qui, pour se dévouer à la cause de la commune patrie, avait abandonné une existence paisible et heureuse, et les habitudes d'une vie européenne. Sa blessure le faisait cruellement souffrir; une fièvre ar-

« dente le dévorait, et cependant son âme était aussi calme et aussi sereine que j'aie jamais pu la voir plus tard dans des années paisibles. »

A peine remis de ses blessures, André Metaxa se rendit à Tripolitza, où le gouvernement provisoire venait de s'installer. On l'y reçut avec les honneurs que méritaient ses services. Un décret du gouvernement le proclama citoyen du Péloponèse. Bientôt il fut appelé au ministère de la police.

Alors commença pour lui la carrière politique, qu'il n'abandonna plus. Il avait montré à Lala qu'il possédait les talents d'un capitaine; mais il sentit que sa place était encore plutôt dans le gouvernement qu'à la tête des armées, que là il pouvait rendre plus de services à son pays; et, à partir du jour où il vint à Tripolitza, il cessa de s'occuper des opérations militaires autrement que comme ministre ou comme dictateur. Il eut raison d'agir ainsi; car la Grèce, en ces circonstances critiques, qui demandaient l'emploi des talents les plus divers, possédait plus de généraux que d'hommes d'État.

La vie politique du comte André Metaxa, lorsqu'on l'examine par un regard d'ensemble, offre dans tout son cours un frappant caractère d'unité. Deux mobiles principaux l'ont toujours dirigé : la passion de la liberté et celle de la grandeur nationale. D'autres ont pu l'égaliser dans ces sentiments, aucun de ses compatriotes ne l'y a surpassé.

En même temps qu'il poursuivait toujours ces deux généreux mobiles, le comte André Metaxa, dans une partie de sa politique, subissait, comme je l'ai dit plus haut en passant, l'influence des impressions de sa jeunesse et des événements dont les îles Ioniennes avaient été le théâtre de 1797 à 1817. Dès les premiers jours de la révolution grecque, on avait vu se former ce que l'on a nommé les trois partis étrangers. Leur existence était un résultat naturel de la situation du pays et des dangers terribles auxquels il était chaque jour exposé. Il était évident que la Grèce ne pourrait pas indéfiniment lutter avec ses seules forces contre les forces immensément supérieures de la Turquie, et qu'un jour viendrait où un appui de l'extérieur serait la condition indispensable de son salut. En conséquence, tous ceux qui avaient vraiment à cœur l'œuvre entreprise de reconstituer la nation, et qui possédaient quelque connaissance des affaires politiques, cherchaient, chacun selon ses idées ou ses sympathies individuelles, à procurer au dehors à la Grèce l'intérêt et le concours d'une des grandes puissances européennes.

Le but de tous était le même, le bien du pays. Mais les partis ne s'entendaient pas sur les moyens d'y arriver. Les uns, et ceux-là étaient ceux qui voyaient le plus juste, conseillaient à la nation de rechercher l'appui de la France, montrant en elle la puissance dont

l'action a toujours été la plus libérale, la politique la plus généreuse, la seule puissance qui, n'ayant pas en Orient d'intérêt direct d'ambition, puisse y combattre pour une idée, sincèrement et sans arrière-pensée. Les autres voulaient qu'on se tournât vers l'Angleterre, pensant que la nation la plus libre chez elle-même devrait être favorable à la liberté d'un autre peuple, et soutenant d'ailleurs que, comme la première puissance maritime du monde, ses sympathies pouvaient seules être efficaces pour la Grèce. Les troisièmes insistaient pour que l'on s'adressât avant tout à la Russie; ils s'appuyaient sur la communauté de religion des Grecs et des Russes, et sur la sympathie si longtemps témoignée par l'empereur Alexandre aux travaux et aux efforts des hétéristes retirés dans ses États.

Le comte André Metaxa se rangea dans ce dernier parti, dont il devint bientôt le chef. Ce qu'il avait vu dans son pays sous le protectorat russe, de 1799 à 1806, lui faisait penser que la Russie voulait sincèrement et pouvait mieux qu'une autre nation donner au peuple grec un gouvernement libre et indépendant. C'était une erreur, mais une erreur inspirée par les plus généreuses intentions. On a beaucoup dit que le parti napiste voulait faire de la Grèce un fief de la Russie et installer le Tsar à Constantinople. Je ne sais si c'était la pensée de quelques membres de ce parti, mais ce que je puis dire hautement, c'est qu'une semblable idée eût fait bondir d'indignation M. Metaxa. Il se faisait illusion, je le répète, sur le secours et la sympathie que la Russie pouvait prêter à l'affranchissement de son pays, mais il voulait avant tout la Grèce libre et indépendante, et pour rien au monde il n'eût consenti à voir cette patrie à laquelle il s'était dévoué échanger la tyrannie des Turcs contre la tyrannie de l'autocrate moscovite. Aussi tout le monde le reconnaît, même ses anciens adversaires, si son erreur a pu quelquefois l'entraîner à des fautes (et quel homme politique n'en a jamais commis?), dans toutes les grandes occasions on l'a constamment vu mettre de côté les dissidences de partis, chercher à réunir dans une action commune tous les hommes dont le concours pouvait être utile au pays, et suivre la ligne de conduite la plus patriotique, sans regarder si dans cette circonstance il favorisait une politique russe, française ou anglaise.

L'affranchissement d'un peuple courbé depuis quatre siècles sous le joug du despotisme le plus barbare ne pouvait malheureusement pas se produire sans que des déchirements funestes, des luttes intestines, ne vinssent à plus d'une reprise en compromettre le succès. Lorsque les hommes n'ont pas été formés de bonne heure à la pratique de la liberté, il leur faut un assez long temps pour apprendre à en user avec sagesse, et leur disposition est de chercher à vider leurs querelles politiques par les armes au lieu de recourir à la dis-

cussion légale et pacifique. Cette disposition, naturelle à tous les peuples, était bien plus prononcée en Grèce, où l'on comptait tant de vieux Klephtes élevés dans une vie d'*outlaws*, je dirais presque de sauvages, admirables de dévouement patriotique, mais ne sachant imposer aucun frein à leurs passions violentes, à leurs colères, à leurs défiances, et ne connaissant qu'une seule loi, celle de la force. Aussi, un an à peine s'était écoulé depuis le commencement de l'insurrection, que déjà la guerre civile déchirait le pays, dont le sol n'était pas encore délivré des derniers oppresseurs. Le gouvernement provisoire avait blessé par des démarches maladroites les principaux chefs militaires, et ceux-ci s'étaient mis en révolte ouverte contre lui, aussi bien dans la Grèce continentale que dans la Morée. Au lieu de penser à l'ennemi commun, on guerroyait et on s'entre-tuait des deux côtés.

C'est au milieu de ces circonstances déplorables qu'en juin 1822 Mahmoud-Pacha-Dramali envahit la Grèce à la tête d'une armée de vingt-quatre mille soldats d'élite recrutés dans les tribus les plus guerrières de l'Albanie. La désorganisation du pays, résultant des discordes civiles, était si complète, que l'armée ottomane, deux semaines seulement après avoir franchi le Sperchino, arriva dans la plaine d'Argos sans avoir rencontré d'obstacles, ayant trouvé les passages de l'Isthme et la citadelle de l'Acro-Corinthe abandonnés par leurs défenseurs. Rien n'était prêt pour résister à cette irruption. Le gouvernement, qui depuis quelques mois s'était transporté à Argos, n'eut que le temps de s'embarquer sur deux bâtiments, *hydriote* et *spetziote*, mouillés devant Lerne, après avoir fait brûler les villages et les récoltes de la plaine. Tout était perdu si on ne parvenait pas à arrêter l'ennemi, et, pour ce résultat, il fallait apaiser la querelle du gouvernement et des généraux. André Metaxa fut chargé de cette délicate mission. Il se rendit au plus vite à Tripolitza, près de Théodore Colocotroni, le principal des mécontents. Introduit en sa présence, il lui exposa le danger de la patrie et le supplia d'oublier ses griefs pour la défendre. Le vieux lion de Carytène avait de grands défauts et un caractère intraitable; mais on ne faisait jamais vibrer en vain dans son cœur les cordes du patriotisme. Il étouffa son ressentiment, conclut sa réconciliation avec le pouvoir exécutif, et s'occupa avec une admirable activité des moyens d'organiser la défense. Les autres chefs suivirent son exemple, électrisés comme lui par les paroles de Metaxa. Mais ils n'avaient pour le moment que quelques centaines d'hommes à opposer à vingt-quatre mille soldats.

Ce qui importait le plus était de gagner du temps, pour pouvoir rassembler de nouvelles troupes. Démétrius Ypsilanti, Georges et Jean Mavromichali, Pano Colocotroni, se jetèrent avec sept cents hommes dans le château démantelé d'Argos, devant lequel, sans une

pièce d'artillerie, ils arrêtrèrent pendant treize jours l'armée entière de Dramali. Ce court espace suffit à Théodore Colocotroni, Pétro-bey, Mavromichali et Plapoutas, pour réunir huit mille hommes et occuper solidement les issues de la plaine d'Argos, c'est-à-dire les deux positions des moulins de Lernc, sur la route de Tripolitza, et des Dervenakia, sur celle de Corinthe. Les guerriers renfermés dans le château d'Argos l'évacuèrent alors, et, traversant les lignes ennemies, vinrent rejoindre leurs camarades dans les montagnes.

Dramali se trouvait pris au piège, grâce aux habiles dispositions conçues par Colocotroni. Bientôt les maladies et la famine commencèrent à exercer leurs ravages dans son armée enfermée au sein de la plaine d'Argos, où elle ne trouvait plus une ressource. Le général turc se décida à la retraite. Mais, pour regagner Corinthe, il fallait remporter une victoire; car Colocotroni tenait avec ses fils, avec Ypsilanti et Nikitas, le passage des Dervenakia, résolu à le défendre à outrance. Trois jours de suite l'armée de Dramali tenta de forcer ce passage, et se vit constamment repoussée avec des pertes immenses. Enfin, le quatrième jour, un ordre mal compris eut pour résultat de laisser le défilé ouvert, et le pacha en profita pour se retirer au plus vite avec les faibles débris de son armée jusqu'à Corinthe, où il fut bientôt étroitement bloqué. Tout le camp de l'armée turque, avec d'énormes richesses, l'artillerie, les munitions, les armes, les chevaux, demeurèrent aux mains des Grecs.

Bien qu'il n'ait pas paru à ce moment sur les champs de bataille, le nom du comte André Metaxa, pour la manière dont il pacifia les discordes civiles et réunit les différents partis dans l'œuvre de la défense commune, demeure associé à la gloire de celui de Colocotroni, dans cette circonstance décisive pour l'entreprise des Grecs; car elle montra qu'ils sauraient vaincre d'autres ennemis que les musulmans du pays, qu'ils avaient seuls combattus jusqu'alors, et elle amena au bout de peu de temps la reddition de Nauplie, la place la plus forte de toute la Morée. En se rendant auprès de lui à Tripolitza, M. Metaxa s'était trouvé pour la première fois en rapport direct avec Théodore Colocotroni. Dans ces jours de péril, il se noua entre eux une amitié fraternelle que le cours des années, loin de l'affaiblir, ne fit que fortifier, et qui ne finit qu'avec la vie du grand champion de la Morée.

Quelques jours seulement après la destruction de l'armée de Dramali, à la fin d'août 1822, le comte André Metaxa fut chargé par la première assemblée nationale d'Épidaure, dans laquelle il représentait l'armée du Péloponèse, de se rendre avec Germanos, archevêque de Patras, et Georges Mavromichali, auprès des souverains réunis en congrès à Vérone, et d'y plaider la cause de la Grèce. Les dispositions du congrès n'étaient pas favorables à cette cause, bien que le premier

et le plus éloquent apôtre du philhellénisme, M. de Chateaubriand, y siégeait parmi les plénipotentiaires de la France. Mais l'insurrection grecque avait éclaté presque en même temps que les mouvements révolutionnaires de Naples et d'Espagne, et le congrès, assemblé pour déterminer la répression de ces mouvements, confondait le tout dans une égale défiance. On ne niait pas la légitimité de la nationalité grecque, que les gouvernements de la France, de l'Angleterre et de la Russie devaient soutenir quelques années plus tard; mais on croyait alors, dans les conseils de l'Europe, que cette nationalité n'était pas la cause véritable et unique du soulèvement de la Grèce. « Rien, sans doute, disait à Vérone l'empereur Alexandre à M. de Chateaubriand, rien ne paraissait être plus dans mes intérêts, dans ceux de mes peuples, dans l'opinion de mon pays, qu'une guerre religieuse avec la Turquie; mais j'ai cru remarquer dans les troubles du Péloponèse le signe révolutionnaire; dès lors je me suis abstenu. » Aussi le congrès refusa-t-il de recevoir et d'entendre les députés des Grecs. Ils durent se retirer sans avoir rien obtenu; bien plus, le 14 décembre 1822, les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie publièrent une déclaration datée de Vérone, et qui s'exprimait en ces termes : « A l'époque même où les révolutionnaires de Naples et de Turin cédèrent à l'approche d'une force régulière, le brandon de l'insurrection fut lancé au milieu de l'empire ottoman. La coïncidence des événements ne pouvait laisser aucun doute sur l'identité de leur origine. Le même mal se reproduisant sur tant de points divers, et toujours avec des formes et un langage analogues, quoique sous des prétextes différents, trahissait trop évidemment le foyer commun d'où il était sorti. Les hommes qui avaient dirigé ce mouvement s'étaient flattés d'en tirer parti pour semer la division dans les conseils des puissances et pour neutraliser les forces que de nouveaux dangers pouvaient appeler sur d'autres points de l'Europe. Cet espoir fut trompé. Les monarques, décidés à repousser le principe de la révolte, en quelque lieu et sous quelque forme qu'il se montrât, se hâtèrent de le frapper d'une égale et unanime réprobation. » En conséquence, les trois cabinets proclamaient leur résolution de se borner « à plaider la cause de l'humanité en faveur des victimes d'une entreprise aussi irréfléchie que coupable. »

La Grèce continua de soutenir seule la lutte qu'elle avait entreprise. Deux ans se passèrent avec des péripéties diverses que ce n'est pas ici le lieu de raconter. Au commencement de 1825, un nouvel ennemi plus redoutable que ceux qui s'étaient présentés jusqu'alors débarqua dans le Péloponèse. C'était Ibrahim-Pacha, conduisant ses troupes égyptiennes organisées et disciplinées régulièrement par des officiers européens. L'invasion d'Ibrahim trouvait le pays dans une

situation plus désastreuse encore qu'au moment de l'invasion de Dramali. La guerre civile avait recommencé plus violente que jamais; le pouvoir exécutif était en lutte ouverte avec la chambre législative, les chefs militaires se battaient les uns contre les autres. La trahison s'était glissée pour la première fois dans les conseils des Grecs; et, tandis que les soldats du pacha d'Égypte débarquaient sur la plage de Coron, Odysée livrait aux Turcs l'entrée des provinces de la Grèce continentale.

Voilà dans quelles circonstances les bandes irrégulières des Palikares allaient avoir à combattre pour la première fois des régiments réguliers. Aussi les plus grands succès couronnèrent-ils d'abord les armes d'Ibrahim. Sphactérie et Navarin tombèrent, malgré l'héroïsme de leurs défenseurs; Tsamado et le Napolitain Santa-Rosa trouvèrent dans leurs ruines un sépulcre glorieux. Les Égyptiens soumirent et ravagèrent toute la Messénie, et pénétrèrent dans l'Arcadie. En vain le président du pouvoir exécutif Condouriotis essaya-t-il de s'opposer à leur marche, il ne trouva pas de soldats et dut se retirer vaincu. Ibrahim enleva Tripolitza et marcha sur Nauplie.

Les Grecs ne possédaient plus dans le Péloponnèse que cette ville et la plaine environnante. Là étaient concentrées leurs dernières ressources; là s'étaient retirés le gouvernement et l'assemblée. Nauplie enlevé, c'en était fini de la Grèce. Déjà l'amiral de Rigny et l'amiral Hamilton, commandants des forces françaises et anglaises dans les mers du Levant, avaient fait offrir au gouvernement et aux chefs militaires de s'embarquer sur leurs bâtiments pour fuir en Europe. On ne savait que faire, ni comment parer au danger. C'est dans cette situation que Mavrocordato, adversaire politique de Metaxa, mais animé comme lui d'un patriotisme qui savait dominer toutes les questions personnelles, se présenta devant l'assemblée nationale: « Messieurs, dit-il, voici le moment d'oublier les querelles politiques. Dans le danger actuel de la patrie, il nous faut un homme de sang-froid et d'énergie, dévoué avant tout à la cause nationale, un homme capable de sauver la Grèce ou de périr avec elle. Cet homme, nous le possédons, c'est le comte André Metaxa. Je vous propose, en cette circonstance solennelle, de lui déléguer les pouvoirs dictatoriaux tant que durera le péril de la nation. »

L'histoire offre peu d'exemples d'une aussi noble abnégation de soi-même, d'une justice aussi éclatante rendue à un adversaire; et je ne sais si je me trompe, mais il me semble que M. Mavrocordato, dans tout le cours de sa glorieuse carrière, ne se montra jamais aussi grand que ce jour-là. Sa proposition fut adoptée par acclamation, et André Metaxa se vit chargé de la dictature. Il se montra digne de la confiance que la nation avait placée en lui.

En quelques jours il eut organisé la défense, relevé les courages, et Ibrahim, en arrivant dans la plaine d'Argos, rencontra une résistance inattendue. Démétrius Ypsilanti, avec huit cents irréguliers, battit toute l'armée égyptienne aux moulins de Lerne. Ibrahim tourna les montagnes et pénétra par Argos, qu'il incendia; mais, en arrivant devant Nauplie, il trouva la place si bien préparée, qu'il se replia sur les environs de Tripolitza, où quelques jours après Colocotroni le vainquit dans la bataille de Trikorpha.

La Grèce était sauvée; l'élan des Égyptiens, une fois arrêté, ne devait plus reprendre avec la même vigueur. André Metaxa jugea sa tâche remplie; avec une modération digne d'un Cincinnatus et d'un Washington, il résigna la dictature, qu'il avait gardée moins de quinze jours, le temps de briser l'effort des ennemis.

Peu de mois après, la bataille de Navarin compléta le salut de la Grèce. Mais, s'il était assuré que les puissances européennes favoriseraient son indépendance, le pays n'en était pas pour cela dans une situation brillante. Ibrahim tenait encore une partie du Péloponèse; la guerre civile avait recommencé pour la troisième fois. Deux assemblées et deux gouvernements se disputaient le pouvoir. Tous sentaient le besoin d'un chef unique qui rétablît l'ordre et commençât à constituer le pays; car, au milieu des guerres et des querelles intestines qui s'étaient continuellement succédé, on n'avait encore pu rien créer. Mais quel serait ce chef? Sur ce point on était divisé.

André Metaxa conçut alors le projet d'appeler en Grèce un homme, un Grec, qui jouissait par toute l'Europe d'une haute renommée politique, acquise dans le poste de premier ministre d'une des plus grandes puissances, qui avait siégé comme l'un des principaux plénipotentiaires au congrès de Vienne, et qui, bien que servant un gouvernement étranger, était demeuré toujours fidèle à la cause de sa patrie, favorisant les travaux des hétéristes dans le pays qu'il administrait, le comte Jean Capodistria. Il communiqua son projet d'abord à Théodore Colocotroni, qui l'embrassa avec son ardeur naturelle, puis bientôt à beaucoup d'autres. Après des négociations très-déliçates, on parvint à obtenir la réunion des deux assemblées nationales en une seule, à Trézène, et là, quoiqu'un grand nombre de personnes eussent un assez profond sentiment de défiance contre Capodistria, en présence de la nécessité nationale, l'ancien ministre de l'empereur Alexandre fut proclamé président de la république, avec une autorité dictatoriale pour l'espace de sept ans. A l'arrivée du président, qui fixa le siège de son gouvernement à Égine, le comte Metaxa fut chargé du ministère de la guerre.

En Occident, et surtout en France, le nom de Capodistria n'est pas

environné d'une réputation très-favorable. On lui reproche encore aujourd'hui ses tendances russes, ses procédés tortueux, sa politique vacillante, son affection pour les petits moyens et les hommes médiocres. Il y a du vrai dans ces reproches, mais ils ne montrent qu'une seule face du caractère du président. En Grèce, on est plus juste pour Capodistria; maintenant que son administration commence à être bien loin de nous, que les passions qu'elle avait soulevées sont éteintes, ses anciens adversaires eux-mêmes reconnaissent en lui un bienfaiteur de la patrie hellénique, et sa mémoire est entourée d'une auréole de vénération et de reconnaissance.

Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer ce que dit de lui dans son histoire un des hommes qui, à une certaine époque, l'ont le plus ardemment combattu, M. Tricoupi : « Élevé aux plus hautes dignités à la cour de Russie, Capodistria était considéré non-seulement
« comme un ami, mais comme un fanatique soutien de sa politique
« en Grèce. C'était en vain que, lorsqu'on l'avait appelé à la présidence, il s'était dégagé de tout lien de titres ou de pensions avec la
« Russie; personne ne croyait sa conduite sincère. Mais cette idée
« était injuste; quel que fût son penchant pour la Russie, le pays ne
« comptait pas un cœur plus vraiment grec. Il fit tourner toujours au
« profit de la Grèce son influence en Russie; mais il ne détourna pas
« au profit des intérêts russes son pouvoir en Grèce. S'il se montrait
« quelquefois inclinant pour la cour de Saint-Petersbourg, c'est qu'il
« lui devait une grande reconnaissance comme président de la Grèce,
« car elle n'avait jamais refusé une de ses demandes en faveur du
« pays, et elle avait concilié au président l'appui du gouvernement
« français qui, l'avait soutenu contre les efforts du ministère anglais
« pour le renverser. Le but principal de la politique de Capodistria
« était le progrès matériel du peuple grec, considéré par lui comme
« la base et le prélude de tout autre progrès. »

Avec des qualités supérieures, Capodistria possédait de grands défauts qui ont amené sa mort et perdu la fin de sa carrière. C'était d'abord sa faiblesse pour ses deux frères, Viaros et Augustin, hommes médiocres et intrigants, dont il voulait, par tendresse fraternelle, faire des personnages politiques, et qui ébranlaient à chaque instant son pouvoir par leurs maladresses et leurs actes arbitraires. C'était ensuite, chose étrange dans un homme qui avait autant d'expérience diplomatique, une certaine inhabileté dans ses rapports personnels avec les hommes de la lutte. Pour réussir complètement, il eût fallu que le nouveau président de la Grèce se plaçât en dehors de toutes les rivalités de partis qui avaient existé avant son arrivée et cherchât à concilier les hommes de toutes les nuances. Sa position était délicate. Il y avait des politiques éminents, comme Mavrocordato, qui avaient fait

d'immenses sacrifices à la cause nationale, mais chez lesquels le nom de Capodistria éveillait un grand sentiment de méfiance; à ceux-ci il eût fallu faire de nombreuses avances, essayer de se les attacher et de les rendre confiants. Il y avait en même temps beaucoup de vieux Palikares qui avaient prodigué leur sang sur les champs de bataille, souffert pour la cause du pays la faim, la misère, les intempéries des saisons, mais qui, braves dans les combats, étaient peu faciles à mener en temps de paix, qui ignoraient complètement les conditions d'un gouvernement régulier, et que le sentiment de leurs services rendait exigeants. Ceux-là devaient être traités avec de grands honneurs, flattés par le gouvernement; on devait leur ôter toute occasion de se plaindre, mais en même temps les éloigner prudemment et sans éclat de la conduite des affaires publiques. Capodistria n'agit habilement ni avec les uns ni avec les autres; il s'entoura d'hommes, parmi lesquels on comptait, il est vrai, des Metaxa et des Colocotroni, mais d'hommes d'une seule nuance. Il froissa les autres et les jeta dans l'opposition, donnant ainsi à une puissance étrangère, qui se tevait à l'affût des moyens de contrecarrer ses actes, l'occasion de nouer des intrigues, d'exciter l'esprit d'opposition, et de changer les plaintes en colères, puis en guerre civile.

Voilà où furent les principales fautes de Capodistria; mais, s'il se trompa quelquefois en politique, ses fautes ne doivent pas faire méconnaître les qualités éminentes de son administration intérieure. Depuis sa mort, la Grèce n'a pas possédé un administrateur du même ordre. Ce qu'il a fait pour organiser le pays au sortir d'une guerre et d'une dévastation sans exemple peut-être dans l'histoire est vraiment prodigieux. L'ordre ramené dans toutes les provinces, le brigandage et la piraterie déracinés, la sécurité des routes rétablie, un système régulier de gouvernement constitué, des institutions de charité publique, de grands établissements d'enseignement fondés, une armée permanente organisée, l'agriculture encouragée et reprenant partout, le commerce commençant à refleurir, tels furent les produits des quelques années où Capodistria dirigea les affaires de la Grèce. Si, pour obtenir ces grandes choses plus vite, il eut quelquefois recours à des moyens illégaux, les résultats et l'approbation de l'immense majorité de la nation le justifièrent. La majeure partie de ce qu'il avait créé fut détruite dans l'anarchie qui suivit sa mort et dans les années de la régence bavaroise; mais ce qui est une vérité et en même temps le plus bel éloge que l'on puisse faire du président, c'est que, sur bien des points, la Grèce, en progrès constant depuis la fin de l'administration d'Armanberg, après une pratique de dix-sept années de gouvernement libre, arrive à peine, maintenant, au point où Capodistria, dans des temps beaucoup plus difficiles, avait amené les choses en quatre ans seulement.

A mesure que le président avançait dans sa carrière, sa situation devenait plus mauvaise. Le cercle de ses amis diminuait et les rangs de ses adversaires grossissaient chaque jour. Des plaintes et de l'opposition on passa à la guerre civile. Capodistria, comme tous les hommes éminents, avait le sentiment de sa valeur et de l'utilité de ses services à l'État. Il ne voulut pas céder et pensa que ce qu'il avait déjà fait et ce qu'il voulait faire lui donnait le droit d'employer des mesures de répression sévère contre ceux qui le combattaient. Plusieurs des hommes les plus considérables de la Grèce furent arrêtés et jetés en prison par ses ordres. La vengeance de la famille d'un de ceux qu'il tenait dans les fers le frappa, et le pays qu'il avait travaillé à constituer compta dans ses annales un déplorable exemple de l'assassinat politique.

Tant que Capodistria vivait, le véritable intérêt de la Grèce était le maintien de son administration, même avec ses défauts. Après sa mort la situation changea. Le caractère absolutiste du gouvernement du président n'était possible et justifiable qu'avec un homme de sa valeur. Lui disparu, il fallait renoncer au système de la dictature et revenir à la pratique de la liberté parlementaire, quelques dangers qu'elle dût présenter. C'est ce que comprit admirablement Colettis, qui était demeuré jusqu'au bout fidèle à Capodistria, tant qu'il avait vécu. Le parti napiste, au contraire, ne le comprit pas et crut utile au pays de maintenir en vigueur le système gouvernemental du président en confiant le pouvoir à un homme aussi nul que son frère, Augustin Capodistria. Ce fut la grande erreur de ce parti, la plus grande erreur de la vie politique de son chef, M. Metaxa.

La guerre civile, une fois de plus, arma les Grecs les uns contre les autres. Mais elle ne dura pas longtemps, grâce à l'activité et à l'audace de Colettis. Rassemblant à Mégare les Palikares de la Roumélie, sur lesquels il exerçait une influence presque illimitée, il éleva résolument la bannière de la constitution parlementaire. Franchissant l'Isthme, il culbuta les troupes des napistes, que commandait Kalergis, donna la main à Mavrocordato, qui venait de soulever en même temps une partie du Péloponèse, entra vainqueur à Nauplie, força Augustin Capodistria à s'embarquer et à s'enfuir, et prépara de cette manière les voies à la royauté, qui, depuis la mort du président, pouvait seule sauver la Grèce. M. Metaxa entra dans le nouveau gouvernement provisoire avec Mavrocordato et Colettis.

La royauté, que tout le monde attendait comme réparatrice, comme devant ramener la paix dans le pays et donner à chacun la récompense de ses mérites, n'eut malheureusement pas ce caractère dans ses débuts. Le roi Othon n'était pas d'âge à gouverner lui-même, et son père, le roi Louis de Bavière, avait envoyé avec lui en Grèce une

régence allemande chargée d'administrer au nom du jeune souverain. La régence comptait dans son sein quelques hommes profondément respectables, comme Maurer; mais tous ceux qui la composaient et qu'elle amenait avec elle pour remplir une partie des postes publics manquaient absolument de la connaissance du pays qu'ils avaient à diriger; ils venaient d'ailleurs avec des idées faites à l'avance, un système de politique préconçu et une tendance à germaniser la Grèce pour son plus grand bien. De plus, il y avait au sein de la régence une influence funeste, celle du comte d'Armansberg. Dans les premiers temps, cette influence ne fut pas trop prépondérante; elle était combattue par Maurer et par Heydeck. On composa un ministère de Grecs, dans lequel siégeaient plusieurs des hommes les plus importants du pays. Les autres reçurent des postes également honorables. Ainsi M. Metaxa fut nommé conseiller d'État de la nouvelle royauté. En même temps des lois organiques, très-bonnes sur beaucoup de points, furent rédigées par Maurer; une partie des codes français fut traduite et mise en vigueur.

Mais cet âge d'or de la régence ne dura pas longtemps. L'influence d'Armansberg prit le dessus, et Maurer se retira, dégoûté de la politique. Le chef de la régence continua son pouvoir, même quelques années après la majorité du roi, avec le titre de premier ministre. Le triomphe du système de germanisation fut alors complet : l'administration était devenue presque entièrement allemande, l'armée en immense majorité était composée de Bavaois, tandis que les officiers de la guerre de l'indépendance n'avaient pour la plupart ni pensions ni grades reconnus par l'État, l'absolutisme était la règle du gouvernement, l'emprunt de soixante millions, garanti par les puissances protectrices, était dilapidé presque sans profit aucun pour la Grèce.

Le pays accueillait difficilement un semblable gouvernement. Des insurrections éclatèrent à plusieurs reprises.

Aussi le comte d'Armansberg, craignant l'influence des principaux chefs de parti, s'était-il résolu à les éloigner de la Grèce en leur donnant un exil honorable dans des ambassades. Colettis fut envoyé à Paris, M. Mavrocordato à Munich; quant au comte Metaxa, contre lequel la malveillance du gouvernement était plus particulièrement vive, on le nomma ministre plénipotentiaire près les cours d'Espagne et de Portugal, mission vraiment dérisoire, car la Grèce et les États de la péninsule Ibérique n'ont aucuns intérêts politiques ou commerciaux entre eux. Aussi, depuis le retour de M. Metaxa, le gouvernement hellénique n'a-t-il plus entretenu à Madrid ni ministre ni chargé d'affaires.

Le comte Metaxa demeura quatre ans (de 1835 à 1839) dans cet exil déguisé. Il en fut rappelé à l'époque où le roi Othon, ayant commencé à diriger les affaires par lui-même, entreprit de réparer le

mal fait sous la régence et le premier ministre de la royauté, et de rendre progressivement l'administration nationale. Le grand cordon du Sauveur fut décerné à M. Metaxa comme récompense de ses services et comme une sorte de réparation de la manière dont on l'avait traité jusqu'alors.

En 1841 il fut appelé au ministère de la guerre dans un cabinet présidé par M. Mavrocordato. Mais il ne fit qu'y passer. Au bout de quarante jours il donna sa démission et rentra dans les rangs des opposants. Ce que le roi avait fait ne suffisait pas à satisfaire les justes exigences de l'opinion publique. On demandait l'éloignement de tout élément étranger du gouvernement, et surtout on réclamait impérieusement la constitution que le traité de Londres avait promise et que le roi hésitait encore à donner. Ses hésitations n'étaient pas toutes de son fait. Si l'Angleterre et la Russie, désireuses d'amener une révolution, excitaient le mouvement constitutionnel, le gouvernement français, ne croyant pas la Grèce encore mûre pour la liberté parlementaire, faisait soutenir par ses agents l'idée d'une monarchie absolue tempérée par l'action du conseil d'État. C'est là ce qu'en 1842 et 1843 un ministère entièrement dévoué à la France, le ministère Christidis, essayait de mettre en pratique, dépensant des talents incontestables dans cette tâche ingrate et impossible.

Enfin, voyant l'indécision du roi se prolonger, les chefs du mouvement constitutionnel décidèrent de lui forcer la main par un soulèvement populaire. Le plan de ce soulèvement fut arrêté ; parmi ceux qui y poussaient, on citait en première ligne André Metaxa, M. Mavrocordato, Londo, Rhigas Palamidis et Zographo. Le colonel Kalergis, commandant de la place d'Athènes, se chargea d'entraîner les troupes, de les conduire devant le palais et d'exiger en leur nom la constitution, en empêchant en même temps tout désordre dans la ville et toute attaque contre le roi.

Ce plan fut exécuté dans la nuit du 3/15 septembre 1843. Après avoir refusé quelque temps de céder à la violence qu'on lui faisait, le roi se décida à faire droit aux réclamations du peuple. Il nomma un nouveau ministère, dont la présidence était confiée au comte Metaxa, et il convoqua la nation dans ses comices électoraux, pour la nomination d'une assemblée constituante.

L'assemblée se réunit le 8/20 novembre de la même année. Metaxa était encore premier ministre, et il siégeait en outre à la chambre comme député d'Athènes. La discussion de la constitution ouvrit les travaux du nouveau parlement. Elle fut longue et orageuse. Le président du conseil y déploya un talent qu'on ne lui connaissait pas encore, le talent d'orateur. Ses discours étaient toujours brefs ; il n'avait pas la période éloquente et sonore, et souvent trop cicéro-

nienne de M. Tricoupi, mais sa parole grave et sévère avait une remarquable autorité, et il savait trouver de temps à autre les mots qui entraînent une assemblée.

Le comte André Metaxa éprouva bientôt combien il est difficile, le lendemain d'un mouvement populaire, d'arrêter et de contenir les éléments qu'on a soulevés. Débordé par la queue de son parti, comme l'ont été tous les hommes politiques en pareille circonstance, il se vit obligé de tolérer et quelquefois de soutenir des choses que seul il n'eût pas faites. En janvier 1844, il quitta le ministère; mais les difficultés qui s'étaient présentées à lui comme président du conseil le suivirent comme chef de parti dans l'assemblée. Les mesquines jalousies de clocher des Péloponésiens avaient fait présenter l'absurde loi des autochthones et des hétérochthones, qui excluait des emplois publics pour plusieurs années tous les individus, même Grecs, nés en dehors des limites fixées au royaume hellénique par le traité de Londres et venus dans le pays après 1827, et privait la Grèce du concours de plusieurs de ses meilleurs serviteurs. Une grande partie des députés, même de ceux qui ne partageaient pas les passions des Péloponésiens, soutenaient le projet de loi en n'y voyant qu'un moyen de faire sortir des affaires les derniers Allemands. M. Metaxa s'était efforcé de détourner ses amis d'embrasser cette cause, mais on ne l'avait pas écouté. Le jour de la discussion, les partisans de la loi, par une tactique qui n'est malheureusement pas sans exemple dans les annales du gouvernement parlementaire, voulaient à force de bruit empêcher de parler leurs adversaires. Metaxa se leva au milieu du tumulte, et, imposant silence par son geste dominateur : « Messieurs, dit-il, je réclame de vous un instant d'attention. Vous poursuivez une ombre vaine, une ombre qui vous échappera; mais, songez-y bien, vous perdez pour saisir cette ombre la réalité, le véritable avenir de la Grèce. Je sais que mes paroles seront inutiles, que vous êtes résolus d'avance à voter la loi. Mais j'ai tenu à faire mon devoir en vous avertissant encore une fois. Maintenant, puisque la discussion n'est pas possible, je me retire pour ne pas prendre part au vote sur un semblable projet. » Il sortit alors de la salle, où Colettis resta seul, essayant de lutter encore. Le chef du parti français prenait rarement la parole; il rompit ce jour-là son silence habituel, parla longuement et avec une éloquence émue qui ne lui était pas ordinaire, réfuta l'un après l'autre les arguments des défenseurs de la loi. Mais son discours ne réussit pas à convaincre l'assemblée mieux que les brèves paroles de Metaxa; la résolution des députés était prise à l'avance, et une forte majorité adopta cette loi, qui pèse encore sur la Grèce comme une des plus funestes entraves apportées à son développement.

Lorsque après la fin des travaux de l'assemblée constituante on forma la chambre haute créée par la charte, le roi offrit à M. Metaxa le poste de sénateur. Le premier ministre du 3 septembre était d'avis que l'imitation servile des systèmes constitutionnels anglais et français ne convenait pas à la Grèce, et que la monarchie hellénique devait être entourée d'institutions beaucoup plus démocratiques, en rapport avec l'esprit et les mœurs du pays. Ainsi, dans l'Assemblée constituante, il avait soutenu l'idée que la chambre haute ne devait pas former une sorte de corps aristocratique sans hérédité, comme la Chambre des pairs de la royauté de Juillet, mais une seconde chambre élective avec des conditions plus restreintes pour l'éligibilité, comme le sénat de Belgique. Conséquent avec lui-même, il exprima au roi sa reconnaissance pour le titre dont il voulait l'honorer, mais refusa de siéger dans un corps dont il avait combattu la formation, et préféra demeurer dans la chambre élective pour y tenir son mandat directement du peuple.

Après différents ministères, qui n'eurent qu'une assez courte existence, Colettis fut appelé à la présidence du conseil, où il demeura jusqu'à sa mort, survenue en 1847. Je n'ai pas ici à juger les actes de son administration, à laquelle la Grèce rendra un jour une justice plus complète qu'elle ne le fait aujourd'hui. Ce que j'ai à rappeler seulement, c'est qu'en 1845 le comte Metaxa entra dans le cabinet présidé par Colettis et y occupa le ministère des finances. Malheureusement, au bout de quelques mois, des malentendus, soigneusement envenimés par les intrigants des deux partis et peut-être par des influences étrangères, séparèrent irrévocablement ces deux hommes si bien faits pour s'entendre, qui, personnellement, sentaient une grande inclination l'un pour l'autre et dont l'union eût été très-utile au pays. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, on s'accusa de mauvaise foi des deux côtés, et le comte Metaxa retourna sur les bancs de l'opposition.

Trois ans après la mort de Colettis, en 1850, le roi Othon confia à M. Metaxa le poste de ministre à Constantinople, le plus important des postes diplomatiques de la Grèce, celui qui demande à la fois le plus d'habileté et le caractère le plus ferme. Un ministre de Grèce à Constantinople doit en même temps maintenir les bons rapports entre les deux pays, chose difficile avec l'orgueil ottoman, qui regarde toujours le royaume hellénique comme une province révoltée destinée à être tôt ou tard ramenée à l'obéissance, et poser sa nation comme une menace perpétuelle à la Turquie pour la forcer à améliorer le sort de ses sujets chrétiens par la crainte de nouveaux soulèvements. Le ministre grec en Turquie a de plus la responsabilité d'un souverain; il gouverne un petit État dans l'État du Sultan. Ses

nationaux, à Constantinople, sont au nombre de plus de dix mille, et on les compte par milliers dans toutes les autres provinces de l'empire.

Le comte Metaxa remplit brillamment cette tâche difficile. Pendant quatre ans il occupa le poste de Constantinople en soutenant dignement sa haute renommée personnelle et l'honneur de son pays. Mais vinrent de ces circonstances tellement graves, que les hommes d'État les plus expérimentés ne savent quelle conduite y tenir et s'y trompent quelquefois. La guerre commença entre la Porte et la Russie; la France et l'Angleterre volèrent au secours du Sultan, et presque simultanément une insurrection contre la Turquie éclata dans les provinces limitrophes de la Grèce.

Il y aurait une histoire curieuse à faire du soulèvement grec de 1854, et cette histoire, si l'on y racontait les faits dans leur vérité, causerait un vif étonnement au public occidental. Les puissances alliées ont vu dans ce mouvement le résultat des intrigues de la Russie et l'ont réprimé comme tel. Cependant ce n'était pas les agents moscovites qui avaient poussé à la révolte les paysans de l'Épire et de la Thessalie; l'insurrection était imprudente et intempestive, mais elle était nationale. Les souffrances et l'oppression auxquelles était livrée la population des provinces grecques étaient devenues insupportables en présence de l'explosion du fanatisme musulman qu'avait réveillé la guerre avec la Russie. Ce fut le désespoir qui fit courir aux armes les chrétiens de ces provinces. Ils crurent, et leurs frères de la Grèce libre avec eux, en voyant la Turquie occupée sur le Danube, que le moment était favorable pour s'affranchir de sa tyrannie, et que les puissances occidentales ne leur seraient pas contraires. Ils commirent là une grave erreur, mais ce ne fut qu'une erreur, et dans cette courte campagne les soldats de Karaïskakis, de Tzavellas et de Hadji-Pétro ne suivirent pas une autre bannière que celle de la liberté hellénique.

C'est à cause de ce caractère national que le comte Metaxa se montra favorable à l'idée du mouvement de 1854. Bientôt les rapports diplomatiques furent rompus entre la Grèce et la Turquie. M. Metaxa revint à Athènes.

A dater de ce jour, il rentra complètement dans la vie privée. L'âge et les fatigues d'une longue carrière lui faisaient sentir le besoin du repos. D'ailleurs, il désapprouvait beaucoup de choses dans la marche du gouvernement, et il ne fût rentré aux affaires qu'à la condition d'un changement presque absolu de système politique. Le respect universel l'avait suivi dans sa retraite; tout le monde le considérait comme un patriarche de la liberté, comme un des derniers représentants de cette grande génération qui disparaît en Grèce aussi bien

que partout ailleurs; on le traitait déjà comme appartenant à l'histoire. Les hommes de tous les partis venaient chercher auprès de lui les leçons de son patriotisme et de sa haute expérience. Bienveillant et affable pour tous, le comte Metaxa possédait une qualité rare chez les vieillards. Il ne croyait pas que tout le bien fût dans le passé et il ne désespérait pas de l'avenir. Il aimait la jeunesse, ses qualités et même ses défauts. Aussi les jeunes gens trouvaient-ils toujours auprès de lui accueil favorable, encouragement pour leurs travaux, indulgence pour leurs fautes et en même temps de sages et précieux conseils. Un des jeunes publicistes les plus habiles de la Grèce, M. Philémon, a rappelé cette grande et aimable qualité sur la tombe du comte Metaxa; comme lui, c'est par expérience personnelle que j'en parle.

La mort d'un fils éminemment distingué, qui donnait déjà plus que des espérances, et que son père chérissait avec une tendresse passionnée, vint frapper M. Metaxa. Il ne se releva pas de cette douleur; une maladie de cœur, dont il portait depuis longtemps les germes, se développa sous l'influence du chagrin avec une effrayante rapidité. Deux ans encore il lutta contre le mal, environné des soins les plus attentifs par le fils qui lui restait. Mais ses forces s'usèrent dans cette lutte, et la maladie devint impossible à guérir; un moment on eut encore quelque lueur d'espérance, on crut que sa vie se prolongerait. Cette espérance ne dura pas, et le 8/20 septembre de cette année, après avoir rempli ses devoirs de chrétien, il mourut debout, comme un soldat, conservant jusqu'au dernier instant son calme et son énergie.

La mort du comte Metaxa a été un deuil public pour la Grèce. Pendant les derniers temps de sa maladie, l'état de sa santé était la préoccupation universelle. Lorsque l'on sut que le *comte André* (c'est ainsi que l'appelait le peuple) était mort, chacun dans Athènes se sentit frappé comme par une perte de famille. Rarement j'ai vu spectacle plus imposant que celui de ses funérailles. La garnison d'Athènes tout entière escortait son cercueil pour lui rendre les honneurs militaires, car, en 1847, le roi, réparant un oubli étrange des premières administrations de la monarchie, avait décerné le grade de lieutenant général au vainqueur de Lala; ses anciens frères d'armes, ses amis, ses compagnons de la guerre de l'indépendance, l'escortaient jusqu'à sa dernière demeure, où l'un après l'autre ils viendront le rejoindre, et ce n'était pas sans un sentiment solennel que l'on voyait des larmes abondantes couler sur les visages bronzés et les moustaches grises de ces hommes habitués à la mort et au danger. Puis derrière eux venaient des flots de peuple pressés et silencieux, dont l'attitude témoignait un douloureux respect.

Mais une circonstance plus que toutes les autres m'a frappé dans cette cérémonie de deuil. En Grèce, le jour des funérailles, le corps du défunt est exposé à visage découvert, et chacun de ses amis vient lui donner sur le front un dernier baiser d'adieu. Une foule énorme se succédait pour donner ce baiser suprême à André Metaxa. Tout à coup on vit les rangs de la foule s'ouvrir avec les marques du respect. C'était M. Mavrocordato, aveugle et conduit par son fils, qui venait embrasser une dernière fois l'homme qu'il avait souvent combattu dans les questions politiques, mais pour lequel il avait professé toujours la plus haute estime, et au patriotisme de qui, dans un jour décisif, il avait rendu un si généreux hommage. La scène était d'une simplicité et d'une grandeur antiques; je ne sache pas un seul des assistants qui ait pu retenir à ce spectacle des larmes d'émotion.

La Grèce a eu raison de se sentir si profondément affligée de la mort de M. Metaxa. Elle a perdu en lui une grande intelligence et un cœur qui avait toujours battu du plus ardent amour pour elle. C'est d'ailleurs une chose cruelle pour un peuple que de voir disparaître un à un ses grands hommes. André Metaxa était un des bien rares survivants de ces illustres patriotes qui avaient tout sacrifié pour l'indépendance nationale, qui avaient su faire du plus petit pays de l'Europe une terre glorieuse entre toutes les autres, et qui avaient rendu la Grèce moderne digne de ses anciens souvenirs. Lui disparu, Mavrocordato et Canaris restent seuls. Dieu les conserve encore longtemps à leur pays!

Qui sait, du reste, par le temps de révolutions où nous vivons, ce que l'avenir réserve à la Grèce? La contagion des bouleversements est bien irrésistible; on commence à en sentir les symptômes dans le royaume hellénique. A un jour donné, le comte Metaxa, par sa haute popularité, par l'autorité de son nom et de son passé, était peut-être le seul homme en état d'imposer un frein aux passions révolutionnaires, de se jeter une seconde fois, comme au 3 septembre, entre le trône et le pays, et de sauver la nation en sauvant la royauté. En effet, s'il était souvent incommode pour le gouvernement, s'il réclamait une grande part de liberté et d'esprit démocratique dans l'exercice de la constitution, il savait aussi (ce qu'on oublie trop souvent) qu'il est un point où les oppositions les plus vives doivent s'arrêter, sous peine d'exposer le pays aux chances des révolutions et d'assumer la responsabilité de toutes les calamités qui pourraient en sortir. C'est pour cela que la mort du comte Metaxa, dans les circonstances actuelles de l'Europe, je le dis sans crainte d'être démenti par personne, est un malheur public pour la Grèce, pour le trône comme pour la nation.

FRANÇOIS LENORMANT.

POLITIQUE DE HENRI IV

EN ITALIE

I

Philippe II avait recommandé en mourant à son successeur d'éviter soigneusement une guerre en Italie. C'était là, en effet, sur cette terre héroïque où les armes de la France et de la maison d'Autriche s'étaient tant de fois rencontrées, que résidait la principale force de la puissance espagnole. Maîtresse de Naples et du Milanais, l'Espagne tenait sous sa dépendance, par la crainte de ses vengeances ou l'attrait de ses faveurs, les familles considérables et les petits États de la Péninsule ; elle envoyait ses gentilshommes passer leur jeunesse à Rome et faisait venir à Madrid ceux de l'Italie. Elle avait profité des troubles de la Ligue pour imposer son ascendant au Saint-Siège : assise en Lombardie, elle inquiétait de son redoutable voisinage les cantons helvétiques, et elle trouvait au pied des Alpes, pour défendre ses possessions contre une invasion étrangère, l'alliance intéressée, mais jusque-là active, du duc de Savoie.

Cette domination, déjà si pesante, s'était aggravée des violences du comte de Fuentes, gouverneur du Milanais. Sans cesse en mouvement, l'œil fixé sur toutes les démarches des princes italiens, l'impétueux vieillard ne leur laissait pas plus de repos qu'il ne s'en accordait à lui-même. Qu'on se représente Final et Piombino arbitrairement envahis par ses troupes, les petits États subissant malgré eux l'écrasante protection de ses garnisons, les Génois menacés, les communications de

l'Italie avec l'Allemagne et la Suisse interceptées par des forteresses qui les livrent à la discrétion de l'Espagne, le duc de Savoie obligé d'ouvrir son territoire aux soldats napolitains qui se rendent dans les Pays-Bas et de les nourrir à ses frais, le duc de Mantoue entravé dans ses projets de mariage par la politique de l'Escurial, et l'on aura, suivant le mot d'un ambassadeur français, « un échantillon de la liberté de l'Italie¹, » au commencement du dix-septième siècle.

Il [était naturel que du fond de sa captivité l'Italie se retournât vers Henri IV. Comme la Papauté, qui fut si souvent son interprète et son guide, elle avait vu avec faveur l'affermissement de ce prince ; comme elle aussi, elle se tint, pendant les premiers temps, en défiance de ses intentions. Des intelligences se nouaient, des projets de ligue étaient entamés, on songeait à se lier avec Henri IV. Mais l'appréhension de sa mort ou de ses entreprises arrêtaient les résolutions. Les violences de Fuentès ne faisaient pas oublier les excès de Lautrec : dans l'adversaire de l'Espagne on redoutait un autre dominateur. A ces terreurs s'ajoutaient les jalousies intestines, le prestige toujours puissant de la nation conquérante, et la crainte de resserrer par un effort inutile cet esclavage qu'il s'agissait de rompre. « Ces pauvres princes sont tellement tyrannisez de l'Espagnol, écrivait à Henri IV son ambassadeur près la république de Venise, qu'ils méritent que Vostre Majesté en ait compassion, voire mesme devant qu'ils s'osent plaindre². »

Déjà allié de la Toscane et de Venise, qui lui avaient prêté durant les guerres civiles un fidèle appui, Henri IV avait dépêché des envoyés auprès des autres États de l'Italie, avec mission de les interroger, d'encourager ou de faire naître leurs griefs contre l'Espagne, de les éclairer sur les périls rapprochés ou lointains de sa domination, et d'offrir à tous le secours et les conseils de la France. A ce peuple, qui appelait un libérateur et ne voulait pas de conquérant, il se présentait comme l'adversaire désintéressé de la maison d'Autriche et ne faisait voir dans son intervention qu'une arme pour la délivrance de l'Italie.

Ce fut à Rome qu'il porta d'abord son influence.

II

Le Saint-Siège n'avait pas attendu, pour se fatiguer de la prépondérance de l'Espagne, que Henri IV fût reconnu roi. Dès longtemps

¹ *Ambassades* de Fresnes-Canaye, II, p. 602, au cardinal de Joyeuse.

² *Ibid.*, t. II, p. 620.

il avait vu avec inquiétude cette puissance envahir successivement les positions importantes de la Péninsule, et il n'avait point manqué au devoir de lui résister. Qui ne connaît les épreuves de Clément VIII, assiégé jusque dans Rome par les soldats de Charles-Quint? les tentatives de Paul III se prêtant à des négociations avec le Grand Seigneur, et secondant entre la France et l'Angleterre un rapprochement qui pût arrêter l'empereur? Qui ne se rappelle Paul IV développant ces premiers essais dans une coalition ouverte, et, quoique déchu de ses espérances, quoique réduit à signer la paix avec l'Espagne, témoignant en présence même du duc d'Albe, son vainqueur, de ses magnanimes ressentiments contre les oppresseurs de sa patrie? Exemples à jamais mémorables de l'intègre vigilance avec laquelle le Saint-Siège sut toujours défendre contre le joug étranger l'indépendance de l'Italie et les libertés de l'Église ¹!

Mais ces résistances avaient fléchi à mesure que s'étaient amoncélés les orages de la Ligue. La Papauté ne pouvait lutter contre la maison d'Autriche qu'en s'appuyant sur la France : du jour où la France, incertaine de sa foi comme de son roi, vint à défaillir, il ne se rencontra plus pour le Saint-Siège isolé, en face des ennemis communs du catholicisme et de l'Espagne, d'autre soutien que l'Espagne elle-même. Dans cette extrémité, il n'en garda pas moins ses traditions et ses défiances. Dès 1589, Villeroy montrait la cour de Rome effrayée de « la grandeur et puissance espagnolle ², » et c'était au nom du Pape qu'il pressait le duc de Mayenne de repousser les propositions de Philippe II. Six ans plus tard, lorsque du Perron se rendit à Rome pour négocier l'absolution du roi, il démêla sous les incertitudes apparentes du Souverain Pontife les mêmes dispositions. « Il faut, Sire, écrivait-il à Henri IV, que Vostre Majesté s'acquitte des obligations spirituelles qu'elle luy a (au Pape) et entretienne l'affection et la bienveillance paternelle que Sa Sainteté porte à vostre estat et à vostre personne, vous suppliant très-humblement de croire, au point où sont les affaires, que, s'il vous plaist de cultiver le crédit que Vostre Majesté a acquis ici... elle prendra une pleine et entière possession de ceste court, laquelle, ayant desjà, en ce qui s'est passé, a bon escient offensé l'esprit des Espagnols, semble estre portée par le cours des affaires, si on lui ouvre tant soit peu les bras, à se jeter en la protection de Vostre Majesté ³. »

Henri IV ne cherchait qu'une occasion de répondre à cet appel. L'occupation du duché de Ferrare ne tarda pas à la lui fournir (1597).

¹ Ranke, *Histoire de la Papauté*, passim.

² *Mém.* de Villeroy, collect. Michaud et Poujoulat, XI, p. 230.

³ *Amb. et négoc.* du cardinal du Perron, éd. 1623, p. 15, 6 novembre 1595.

III

Don César d'Este s'était porté souverain du duché de Ferrare au mépris des droits du Saint-Siège, et il l'avait envahi par la force. L'usurpation était flagrante. Le duché de Ferrare faisait partie de l'exarchat de Ravenne, que Pepin avait donné, pour le bien de la chrétienté, à la Chaire apostolique. Les papes en avaient investi, de leur pleine autorité, les princes de la maison d'Este, sous condition de retour, à défaut d'héritiers mâles légitimes. La condition venait de s'accomplir par le décès du dernier duc, Alphonse II, mort sans enfants. C'était donc à Clément VIII que le duché devait être rendu. Aussi, après avoir inutilement averti don César, le Saint-Père n'avait-il point hésité à l'excommunier et à ordonner contre lui une levée de seize mille hommes.

Mais, en présence de l'inaction ou de la complicité sourde des autres puissances, le triomphe du Pape demeurait incertain. Chose remarquable! les petits États, accablés sous le joug espagnol, désiraient ce triomphe dans l'espoir que la prépondérance du Saint-Siège préparerait leur affranchissement. L'Espagne, au contraire, appuyait les efforts du prétendant : « Le roi d'Espagne, écrivait le cardinal d'Ossat, craint particulièrement la grandeur temporelle du Pape, qui, sur tous les autres, peut moyenner la liberté de l'Italie, que les Espagnols oppriment¹. »

Les mêmes motifs dictaient à Henri IV une attitude tout opposée. Il embrassa résolument la cause du Saint-Siège, et l'on apprit soudain que le duc de Luxembourg s'était rendu auprès du Pape et avait mis à son service l'épée du roi de France. A cette nouvelle, l'émotion fut extraordinaire. C'était de la part des Italiens un concert de louanges envers Henri IV. « Il ne se parle d'autre chose à Rome, dit encore d'Ossat, et il semble que les forces du Saint-Siège en soient multipliées et celles de don César ravalées². »

¹ *Lettres* du cardinal d'Ossat, I, p. 490. « Cette donation, continuait d'Ossat, est le premier titre et droit que le Saint-Siège eût jamais en Ferrare et en toute la Romagne. Laquelle donation faite par Pepin, fut depuis confirmée par Charlemagne son fils étant à Rome en l'an 775, et depuis par le roi Louis le Débonnaire fils de Charlemagne en l'an 817. De façon qu'en prêtant secours au Pape pour Ferrare, Votre Majesté aura conservé et recouvré au Saint-Siège le bien que vos prédécesseurs lui ont fait autrefois. »

² *Lettres* du cardinal d'Ossat, I, page 484.

³ *Id.*, page 490.

Un mois après, les armes étaient tombées des mains de don César, et le Pape reprenait, sans coup férir, possession du duché de Ferrare. Personne ne douta de la part qu'avait eue l'intervention de Henri IV dans la paisible fin d'une lutte dont on n'avait osé jusque-là prévoir la durée¹. Clément VIII, dans l'élan de sa gratitude, s'écriait : « Nous rendons grâces à Dieu de ce qu'en un temps si difficile, et auquel la république chrétienne est troublée, il a voulu nous donner un tel fils et défenseur². »

Le Souverain Pontife ne borna point à ces paroles les témoignages de sa reconnaissance. Il défendit à son tour contre les accusations de l'Espagne les intentions du roi de France. En même temps qu'il s'inspirait de ses conseils, il lui ménageait des appuis à lui-même; il négociait le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, et, en resserrant ainsi son alliance un instant ébranlée avec le grand-duc de Toscane, il travaillait à lui concilier les dispositions des autres États de l'Italie.

La mort de Clément VIII dévoila bientôt tout ce qu'avait fait de progrès l'ascendant de Henri IV.

Parmi les cardinaux qui avaient le plus vivement encouragé le Pape à prononcer l'absolution de ce prince, on avait remarqué Alexandre de Médicis, archevêque de Florence. A la suite de ce grand événement, il s'était rendu en France comme légat du Saint-Siège. Il avait charmé Henri IV. Le roi ne parlait que du bon et vertueux cardinal. « Il lui sembloit, disait-il, que c'estoit un ange et non pas un homme qui lui eust esté envoyé³. »

Or, le 1^{er} avril de l'année 1605, l'ancien légat du Saint-Siège en France, l'ami dévoué de Henri IV, montait, sous le nom de Léon XI, dans la chaire de saint Pierre.

A cette nouvelle, la satisfaction du roi fut si grande, qu'il voulut la faire connaître par des fêtes inaccoutumées : « Je vous confesse, écrivait-il au cardinal de Joyeuse, que j'ay esté si surpris et ravi de joye de l'advis du bon pape que Dieu nous a donné, que je me suis laissé emporter à des démonstrations et signes d'allégresse et actions de

¹ « Notre roi, écrivait à Villeroy le cardinal d'Ossat, est béni par toute cette cour et par tout le peuple qui lui attribue une grande partie du recouvrement que le Saint-Siège a fait d'un si grand et principal membre. » (*Lettres*, I, p. 497). Et il disait des Espagnols : « Ils demeurent fort confus de cet accord, tant pour voir agrandir le Saint-Siège auquel ils se sont montrés contraires, que pour ce que leur roi, qui se tient pour arbitre et modérateur des choses d'Italie, ni aucun de ses ministres n'a eu aucune part ni sentiment de cet accommodement. » On va voir que, neuf ans plus tard, Fresnes-Canaye peignait dans les mêmes termes l'attitude de l'Espagne après la pacification de Venise et du Saint-Siège.

² Matthieu, *Histoire de Henri le Grand*, p. 274.

³ *Ambass. et négocioc.* du cardinal du Perron, p. 51

grâces à Dieu, non telles que je devois, mais toutes aultres qu'ont esté celles qui ont esté pratiquées en cas semblables par les roys mes prédécesseurs, non-seulement à Fontainebleau, où j'estois, mais aussy en toutes les provinces et villes de mon royaume, et spécialement en celle de Paris, où la ressouvenance de la bonté et des vertus de nostre bon père s'est trouvée encore si fraîche et si entière aux cœurs de tous les citoyens de toutes qualités, que chascun s'est acquitté de ce devoir à l'envy l'un de l'autre¹. »

Cette élection n'avait pas excité en Italie une moins vive allégresse. Ce que l'on saluait en elle, c'était l'échec de la politique de Madrid, c'était le triomphe de la France. Tandis que les Espagnols avaient mis tout en œuvre pour écarter l'archevêque de Florence, tandis que le cardinal d'Avila était allé jusqu'à dire en plein conclave : « Trahison ! « trahison ! Je proteste ; il est ennemi du roi catholique ! » on entendait dans les rues de Rome les cris de : « France a vaincu ! Soient « bénis les François ! Vive France et Florence² ! » Renversée à Rome, la puissance de l'Espagne semblait l'être déjà dans le reste de l'Italie.

Le pontificat de Léon XI fut malheureusement de courte durée. Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'un nouveau pape, Paul V, de la famille des Borghèse, l'avait remplacé. Sans être attaché par des liens aussi intimes à l'influence française, Paul V s'y montra également favorable. Son cœur d'apôtre souffrait sous les calculs du politique. Parfois il sembla se rapprocher des combinaisons de l'Espagne, qui, s'annonçant à grand bruit, promettaient d'emporter de plus rapides triomphes. Mais il éprouva que ces entreprises n'arrivaient qu'à multiplier les périls, et on le vit dans toutes les grandes conjonctures, dans les affaires d'Angleterre comme dans son différend avec la république de Venise, s'en remettre finalement aux avis de Henri IV.

Nous ne parlerons ici que du différend engagé entre Paul V et la république (1606).

IV

Le Sénat de Venise avait rendu plusieurs décrets, dont les principales conséquences étaient de soustraire des prêtres accusés de crimes à la juridiction ecclésiastique, jusque-là reconnue, d'empêcher l'établissement de congrégations nouvelles et d'interdire aux laïques

¹ 16 avril 1605, *Lettres missives de Henri IV*, VI, p. 406.

² *Ambass. et négoc.* du cardinal du Perron, p. 399, au roi, 8 avril 1605.

toute donation de biens au clergé. Le pape Paul V s'offensa de ce renversement arbitraire des lois sous lesquelles avait toujours vécu l'Église. Il demanda la révocation de ces mesures : sur le refus de la République, il prononça contre elle l'excommunication et frappa d'interdit tout son territoire. La lutte était engagée : les passions suscitées par la Réforme se ranimaient ; un nouveau schisme menaçait la chrétienté.

Les trois politiques qui divisaient l'Europe parurent dans ce dé-mêlé. L'Espagne craint de voir tomber son influence ; elle offre son appui aux deux parties ; elle les condamne et les excite à la fois l'une l'autre pour les mettre aux prises et se faire de leur affaiblissement mutuel une force dans la Péninsule¹. L'Angleterre applaudit à une querelle qui lui présage l'abaissement de l'Église ; elle félicite la République d'avoir secoué la « tyrannie du Pape » ; elle s'offre à soutenir sa révolte de ses vaisseaux et de ses armes, et le nombre des Anglais qui demandent à servir la Seigneurie est si grand, que, « si elle les vouloit accepter, dit notre ambassadeur à Londres, elle tireroit la moitié d'Angleterre ».

Au premier bruit de la rupture, Henri IV avait vu le péril. Une nouvelle guerre de religion se préparait. La Réforme et l'Espagne allaient se disputer l'Italie, comme elles s'étaient disputé la France, et la confusion allait renaître entre le Saint-Siège et la maison d'Autriche. C'était la ruine de sa politique : il en fit sortir son triomphe. A la fois ferme et conciliant, refusant de se prononcer pour être écouté des deux parties, il leur propose sa médiation, et avec des accents divers, selon qu'il s'adresse au Saint-Siège ou à la République, il les exhorte à un commun accord.

A l'envoyé de Venise, qui sollicitait son appui, il fait entendre cette réponse : « L'alliance de l'Église, dont je suis le fils aîné, m'est plus précieuse et plus étroite que toutes les autres. Personne ne voudra quitter Rome pour Venise, ny saint Pierre pour saint Marc, et moy moins

¹ Péréfixe, *Histoire de Henri IV*, p. 351. « Les Espagnols avaient l'œil au guet pour faire leur profit de ces divisions, et sous main jetoient de l'huile sur le feu, quoique ouvertement ils fissent semblant de l'éteindre. Car d'un côté ils échauffoient les Vénitiens et leur mettoient le cœur au ventre pour soutenir leurs droits, et, de l'autre, ils ordonnoient à leurs gouvernemens de Naples et de Milan de servir le Saint-Siège avec toutes leurs forces. » Voyez aussi les rapports de l'ambassadeur de France à Venise, Fresnes-Canaye. *Ambass.*, t. III, p. 79. 18 juin 1606. A. M. de Commartin. « Je m'esbahis de voir que les Espagnols fassent semblant en vos quartiers d'estre partisans de Sa Sainteté, et icy au contraire, non-seulement ils sont neutres, mais mesme leurs interests les font parler à l'avantage de ce Sénat. » *Id.* *Lettre au roi*, p. 30. 28 juin 1606.

² *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. III, p. 27, 3 mai 1606.

³ *Ambass.* de la Boderie, t. I, p. 138, à Villeroy, 21 juin 1606.

que tous, de qui les prédécesseurs ont passé les Alpes tant de fois pour secourir les papes. Ne doutez point qu'en vous roidissant contre les censures, vous ne perdiez parties de vos peuples... Les princes voisins, et surtout le roy d'Espagne, profiteront volontiers de vostre débris; car, en moindre occasion, Florence, Siene et Pise ont perdu leur première liberté. C'est une invention de Satan qui tasche d'affoiblir les chrestiens par leur division, lorsque leur commun ennemy tend aux abois. Tousjours faudra-t-il venir à quelque composition, ou demeurer à jamais schismatique. Enfin, je ne trouve point dans la révocation de vos décrets tant d'inconvénients que dans le divorce d'avec la chaire apostolique¹. »

Ses dépêches confirmaient ses paroles. Il pressait son ambassadeur, Fresnes-Canaye, d'exposer au Sénat les raisons qui lui commandaient la modération. Ayant appris que la République avait chassé les jésuites et publié un manifeste contre l'autorité du Saint-Siège, il consignait ses remontrances dans cette lettre admirable² : « ... Je suis très-marry d'entendre que les choses entre Sa Sainteté et ce sénat prennent le chemin de désespoir et d'irréconciliation auquel il me semble que les parties s'enfourment de gaieté de cœur et de propos délibéré. Car quelle haste avoient ces Seigneurs d'ajouter le susdict décret aux autres escripts et actes par lesquels ils avoient jà offensé et irrité Sa Sainteté ?..... Comme s'ils esperoient gagner beaucoup en forçant ainsi la patience de Sa Sainteté, sous prétexte d'abrèger ce schisme ! Mais je prevois qu'il en arrivera tout le contraire; car plus les offenses sont grandes, plus elles seront difficiles à réparer et terminer; et ne faut pas que ces Seigneurs croient que les aultres princes espousent leur querelle si librement et volontiers qu'ils feroient, si, au lieu d'embrasser les expédiens qui leur seront proposez pour l'apoincter, ils recherchent et practiquent ceux qui y sont contraires, en foulant aux pieds ou mesprisant tout à fait la dignité et auctorité pontificale par toutes sortes d'actions, cependant qu'ils protestent l'honorer et se conserver en l'obéissance du Saint-Siège.

«..... Vous dictes que la suspension des dictes censures a esté souvent offerte par le cardinal Vicence et par autres, s'ils eussent voulu la demander, mais qu'ils l'ont toujours rejettée, jugeans ne le pouvoir faire sans s'obliger, au bout du terme qui seroit prefigé par icelle, à donner quelque contentement à Sa Sainteté sur quelques-uns des poincts portez par l'excommunication : chose qu'ils ne veulent faire en aucune sorte, et par tant qu'ils ne consentiront jamais que leur nom y soit employé, mesme avec le mien et en ma compagnie, quand mesme je leur donnerois parole qu'ils n'en seroient esconduits.

¹ Matthieu, *Histoire de Henri le Grand*, liv. III, p. 766.

² A. M. de Fresnes-Canaye. 11 juillet 1606. — *Lettres missives*, t. VI, p. 636-642.

« Je ne puis aucunement approuver ny louer un tel conseil, car c'est proprement couper la broche à tout accommodement que de commencer par une dureté fondée sur une considération dont la conséquence est très-légère et n'est pas nécessaire. Enfin, c'est plustost poinctiller que se mettre à raison ny au devoir de parvenir au bien d'un accord digne de la prudence de ce sénat et du prince qui le regist, lequel a, par la response qu'il vous a faicte, montré plus d'animosité contre la personne du Pape qu'il n'a eu d'esgard à la tranquillité de sa patrie, ny estimé la sage remonstrance et amiable prière que vous luy avés faicte en mon nom. Car tout ce qu'il vous a dict des intentions du Pape, de son ambition insupportable, des belles parolles avec lesquelles il entend tromper un sénat qui est bien aussy fin à l'entendre et descouvrir comme luy à se feindre et dissimuler, avec les reproches de sa conduite en leur endroict par l'exemple de ses prédécesseurs, et les autres propos qu'il vous a tenus à la suite de cela, a esté par luy allegué et représenté hors de temps et avec plus de passion que discretion et utilité. Car, quand tout ce qu'il a voulu dire du Pape seroit véritable, estoit-il besoin de le récapituler sur la proposition que vous luy avez faicte de ma part, par laquelle vous luy avés seulement demandé, au cas que je puisse obtenir du Pape la suspension de ces censures, ce que la République voudroit faire de son costé, pour le contentement de Sa Sainteté, et pour me témoigner et à tous les princes chrestiens, qu'il ne tiendra jamais à la dicte République que ceste affaire ne soit traictée avec toute douceur et respect convenable entre le père et les enfants? Pourriez-vous leur parler plus respectueusement et équaniment, pour les acheminer à se mettre en quelque devoir de correspondre par leur prudence à l'affection et sincère intention de laquelle je suis conduit?

« Quelle raison a ce prince d'attribuer à ambition la déclaration que vous lui avés faicte de la volonté que le Pape protestoit n'avoir jamais eue de blesser l'autorité de la République, et qu'au contraire Sa Sainteté seroit preste plustost à l'accroistre et augmenter de tout ce qui dépend d'elle? Véritablement, il me semble qu'il eust peu répondre avec plus de moderation et retenue, tant pour le respect qu'il convient et declare vouloir porter à la dignité pontificale que pour ma consideration et pour l'interest que la République a de sortir de l'embarrasement où elle se trouve, et, en tous cas, justifier devant Dieu et les hommes son proceder en ceste occasion. Car il faut qu'elle croye que leur cause ne sera favorisée des autres princes et potentats chrestiens, sinon autant qu'elle sera estimée juste, non-seulement au fonds, mais aussy au progrès et en la conduite d'icelle, et d'autant plus que chacun estime avoir interest pour le bien de son Estat que ce différend soit bientost assoupy et composé pour les divers inconveniens

et accidens qui en peuvent naistre : tellement que celle des parties qui sera recognue empescher le dict accord attirera sur elle l'ire de Dieu, le blasme et le reproche des siens, avec la haine et la malveillance de tous les autres ausquels toutes sortes de considerations et raisons m'obligeront de me joindre, voire de servir d'exemple; car, comme Roy Très-Chrétien et premier fils de l'Église, je doibs espouser le bien general d'icelle par preference..... »

Au Souverain Pontife, Henry IV tenait un autre langage. Il le suppliait de se prêter à quelque accommodement. « Le Pape, disait-il au cardinal Barberini, ne doit pas se rendre implacable. Le père ne doit déshériter ses enfants que la larme à l'œil¹. » Il écrivait à Paul V lui-même : « Nous prions Votre Sainteté..... en contemplation de la très-affectionnée et singulière supplication que nous luy en faisons, vouloir excuser, remettre et oublier les fautes que les dicts duc et République de Venise peuvent avoir commises envers Votre Sainteté et le Saint-Siège, affin qu'ils se puissent amender comme il convient, de quoy ils seront par nous admonestez de se mettre en tout debvoir; estant certain, Très-Saint Père, que plus Votre Sainteté exercera et estendra sa bonté et sa miséricorde en ceste action, plus elle obligera toute la chrestienté à hault louer et benir son saint nom et sa prudence, au grand contentement de ses vrais et affectionnés enfans, et à la confusion des ennemys de l'Église de Dieu, lesquels s'attendent déjà de proffiter extraordinairement de la discorde presente². »

Cependant les Vénitiens ne pouvaient se persuader que Henri IV se tournât jamais contre eux. Leur ambassadeur tenta un dernier effort et vint lui demander quel appui, en cas de guerre, la République aurait à attendre de ses armes. Henri IV ne lui laissa aucun espoir : il lui déclara nettement, raconte un vieil historien, « en la grande galerie du Louvre, le 25 janvier 1607, qu'il seroit tousjours pour le Pape, mais qu'il seroit tout ce qu'il pourroit pour ne reduire les affaires en ces extremitez; que si les Vénitiens refusoient les conditions que l'on jugeoit raisonnables, on les verroit dans peu de temps la proye de leurs voisins³. »

Cette politique, patiemment suivie, devait porter ses fruits. Les dispositions de Henri IV avaient d'abord, à Rome comme à Venise, paru trop réservées. On eût voulu qu'il prit ouvertement parti, et Fresnes-Canaye, fatigué des sollicitations contraires qui lui étaient adressées, invitait le roi à leur imposer silence en se décidant⁴. Henri IV s'y

¹ Matthieu, *Histoire de Henri le Grand*, liv. III, p. 744.

² 20 juin 1606. *Lettres missives*, t. VI, p. 625.

³ Matthieu, *ibid.*

⁴ *Ambass. de Fresnes-Canaye*, t. III, p. 27.

était fermement refusé. Il prévoyait que, la première ardeur une fois tombée, une nécessité mutuelle provoquerait des deux côtés des pensées de paix. Les autres puissances, par leurs conseils violents, avaient rendu d'avance, pour le jour où il serait question d'un accord, leur médiation impossible. Henri IV préparait la sienne par sa modération.

Lorsqu'on vit son ascendant grandir et ses efforts près de triompher, les pacificateurs se présentèrent en foule. L'Espagne, l'empereur, le duc de Savoie, vinrent successivement s'offrir au Saint-Siège, s'engageant à lui obtenir des conditions bien plus favorables que celles dans lesquelles Henri IV l'exhortait à se renfermer¹. Ces tentatives retardèrent le dénouement sans l'empêcher. Le Pape se tourna un moment du côté de la cour de Madrid ; il parut écouter ses propositions. Henri IV respecta ses incertitudes ; il savait que les promesses de l'Espagne n'étaient qu'un leurre, et il comptait que les hésitations du Souverain Pontife seraient courtes. Paul V, en effet, éclairé bientôt sur des espérances dont on ne l'avait bercé que pour écarter le roi, revint à lui et le pria de ne point cesser son entremise.

Henri IV reprit l'œuvre. Secondé par ses habiles ambassadeurs, le cardinal du Perron et le cardinal de Joyeuse, qui, tantôt à Rome, tantôt à Venise, portaient, rehaussée par l'autorité de leur rang et par l'éclat de leur renommée, la sagesse de leurs conseils, il poussa activement la négociation. Plus elle approchait du terme, plus il semblait préoccupé. Jamais sa gloire ne s'était mieux confondue avec l'intérêt de la chrétienté. Il insista longtemps, dans ses instructions, pour qu'une dernière clause, le rappel des jésuites, fût ajoutée à l'accommodement. Il accusait « l'opiniâtreté » des Vénitiens, qui se refusaient à « cette juste demande. » Ne pouvant les convaincre, il engagea le Pape à se relâcher de cette exigence, lui représentant, par la voix du cardinal du Perron, que, prolongée sur ce seul point, la résistance de l'Église perdrait son grand caractère. Le prince qui avait rétabli les jésuites à Constantinople, ajoutait le cardinal, saurait bien d'ailleurs les ramener tôt ou tard à Venise². La mesure, en effet, ne fut qu'ajournée, mais ajournée bien au delà du règne de Henri IV. Les jésuites rentrèrent à Venise sous le pontificat d'Alexandre VIII.

Quant aux autres conditions, Henri IV en surveilla avec soin le rigoureux accomplissement. Les ecclésiastiques prisonniers furent remis, comme il avait été convenu, aux commissaires du Pape ; le cardinal de Joyeuse donna, au nom du Saint-Siège, l'absolution à la

¹ *Ambass. de Fresnes Canaye*, t. III, p. 473, au cardinal de Joyeuse, mars 1607.

² Lettre du cardinal du Perron au roi, 5 avril 1607. — *Mss. Fontaineau*, portef. 452.

République. Cependant quelques formalités n'avaient pas été observées. La cour de Rome se plaignait que le sénat de Venise n'eût pas révoqué dans les termes prescrits son manifeste contre l'autorité pontificale; elle lui reprochait en outre d'avoir excepté quelques religieux de la mesure qui devait, sauf les jésuites, les autoriser tous à rentrer. Aussitôt Henri IV, avant même d'avoir vérifié l'exactitude de ces accusations, écrit au cardinal de Joyeuse pour qu'il soit fait droit aux réclamations du Saint-Siège : « Je souhaite d'entière affection, lui dit-il, que Sa Sainteté soit satisfaite de l'acte authentique que luy avés envoyé pour confirmer et fortifier le premier, et qu'Elle reçoive bien la revocation sincere que ces seigneurs annoncent avoir faite par iceluy; mais encor qu'il en arrive autrement et qu'Elle continue et insiste que sur cest article il luy soit donné par la République le contentement que je me suis engagé de parole à luy procurer, je veux et entends que vous fasciés office envers ce senat tel que vous jugerés convenable à ce qu'il satisface à quoy il m'est obligé, et moy à Sa Sainteté pour ce regard; car je ne puis ny dois souffrir que ma dite parole que je tiens si chere, y demeure embarquée¹. »

A ce respect de sa parole, on a reconnu le souverain dont les Espagnols, au temps de la Ligue, refusaient les otages, disant qu'ils le savaient « prince généreux et de bonne foi. » Nul ne porta plus loin la fidélité à ses engagements. Il était fin, adroit, insinuant; mais sa loyale nature dominait son habileté. Il ne tolérait pas que ses promesses fussent données en vain : « Je ne trouve pas bien, disait-il, d'avoir une chose dans l'intention et d'écrire l'autre, et, si quelques-uns l'ont fait, je ne veux faire de même. La tromperie est partout odieuse; mais elle l'est davantage aux princes, dont la parole doit être immuable². »

L'Espagne et l'Angleterre apprirent avec un égal déplaisir l'heureux apaisement d'une querelle qui avait failli embraser l'Europe : « Vrai est, m'ajouta le roi (Jacques I^{er}), écrivait de Londres M. de la Boderie, qu'il y avoit trois ou quatre choses qui lui donnoient de l'ombrage : la première, *cette grande ardeur avec laquelle Votre Majesté avoit entrepris l'accord d'entre le Pape et la seigneurie de Venise*³. »

De son côté, Fresnes-Canaye mandait de Venise : « Nos Espagnols sont si confus de la paix, qu'il y a plaisir à observer leur contenance⁴. »

Cette négociation avait eu pour effet de révéler en son vrai jour la politique de Henri IV et de montrer quelles différences séparaient la cause de la maison d'Autriche de la cause de l'Église, les projets des

¹ 19 juin 1607. *Lettres missives*, t. VII, p. 279.

² Anquez. *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France*, p. 196.

³ *Ambass. de la Boderie*, II, p. 185, 29 avril 1607, au roi.

⁴ *Ambass. de Fresnes-Canaye*, III, p. 518, 7 avril 1607, à M. d'Alincourt.

protestants des vues du roi de France. Elle rapprochait à la fois à Henri IV la chaire apostolique et la République de Venise, et, par elles, l'Italie tout entière. La Seigneurie voyait en lui, disait le doge en plein sénat, « le vrai appui du repos et du bonheur de la chrétienté ¹, » et, sous le portique de Saint-Jean de Latran, une statue s'élevait à Rome en l'honneur du roi, du défenseur de l'Église, *Propugnator Ecclesie* ².

V

Par son attitude envers le Saint-Siège, Henri IV n'offrait pas seulement aux princes italiens un gage pour leur sécurité, il leur donnait encore un exemple pour leur propre conduite. Il voulait leur indépendance; mais il ne croyait possible de l'obtenir qu'à certaines conditions; la première, c'était que l'Italie demeurât étroitement liée avec la Papauté.

Il attachait à cette union une telle importance, qu'on le vit, lui, le plus tolérant des rois, opposer une résistance singulière à toute introduction du protestantisme dans cette contrée. Une lettre avait été découverte, dans laquelle un ministre de l'Église de Genève racontait à un protestant de Paris les progrès que leurs communes doctrines faisaient à Venise, et manifestait l'espoir de les voir définitivement triompher dans la République, si quelque autre lutte s'élevait entre celle-ci et le Saint-Siège. Aussitôt Henri IV s'émeut; il communique la lettre au nonce; il la fait passer, par l'entremise de M. de Champigny, son nouvel ambassadeur, au sénat de Venise, et, en rappelant aux deux parties combien leur mutuelle entente est nécessaire, il invite la République à prendre des mesures pour protéger sa foi. « Leur union avec le Saint-Siège, disait-il à M. de Champigny, assure leur liberté et autorité, et garantit leur Etat de tous mauvais accidens, et pareillement tous les autres princes et potentats d'Italie; elle sert de bride à tous ceux qui voudroient estendre les bornes de leur domination aux dépens de leurs voisins ³... »

Ainsi les États de l'Italie devaient se grouper autour de la Papauté. Ils ne devaient pas moins s'attacher à demeurer unis les uns avec les autres. C'était la seconde condition que Henri IV mettait à leur affranchissement.

¹ Péréfixe, *Histoire de Henri IV.*

² *Lettres missives*, VII, p. 770, Mss. Fontanieu, portef. 458.

³ Instruction à M. de Champigny, allant résider ambassadeur à Venise en aoust 1608. Miss., anc. fonds 8964, p. 64. Bibl. imp.

VI

Cette condition, ils étaient loin de la remplir. Les rivalités les dévorait : chacun d'eux n'avait d'autre souci que d'empêcher l'accroissement de son voisin; c'était la perte de l'Italie¹. Que pouvaient contre le joug étranger des princes qui ne savaient pas concerter entre eux leurs efforts? Qu'attendre d'une lutte qui, loin d'être appuyée par tous, n'eût fait de la liberté des uns qu'une menace pour la sécurité des autres? « Ils ont tous telles craintes des Espagnols et de leur puissance, écrivait Henri IV, et sont si divisez et irrésolus, que chacun d'eux, s'accommodant avec eux, avancera sa servitude². » L'avenir de l'Italie est à ses yeux dans une confédération qui, en assurant à chacun des États son intégrité, les protège les uns par les autres³. Il veut en poser les fondements dans une ligue générale, et cette ligue, dont le traité de Brusol énoncera en 1610 le but et les conditions, il la prépare au sein même des divisions qu'il déplore. Il s'applique à ramener vers une seule fin ces principautés éparses, en leur inspirant à toutes une égale confiance dans ses intentions. Attentif aux moindres signes et empressé pour les moindres alliances, il met à conquérir l'amitié des plus petits États autant d'ardeur qu'à conserver celle de Venise ou de Florence. En même temps qu'il presse la République d'arrêter les envahissements du comte de Fuentès dans la Valteline ou qu'il s'éclaire des conseils, justement appréciés, du grand-duc, il observe les ducs de Parme et de Mantoue; il épie leurs ressentiments contre l'Espagne, il attire le duc de Mantoue à sa cour, et ce prince, l'un de ceux qui d'abord lui étaient le plus opposés, le quitte gagné par son accueil⁴; il donne mission au cardinal de la Rochefoucault, qu'il envoie à Rome, de voir en passant le comte de la Mirande et de lui offrir les services de la France⁵. Il se fait le lien de cette union, qu'il veut nouer en Italie.

Aussi comme son influence a rapidement grandi! Tout ce qu'ils ont encore de liberté, les États italiens confessent qu'ils le tiennent du roi⁶. Cette ligue, qu'il aspirait tant à former, plusieurs d'entre

¹ D'Ossat, *Lettres*, t. I, p. 483. 20 décembre 1597.

² *Lettres missives*, t. V, p. 638, à M. de Fresnes-Canaye.

³ *Œconomies royales*, VIII, p. 262.

⁴ Puyssieux à la Boderie, 2 novembre 1608, *Ambass. de la Boderie*, t. IV, p. 61.

⁵ Instruction à M. le cardinal de la Rochefoucault, allant à Rome en octobre 1609. Mss. Dupuy, 557. Bibl. imp.

⁶ *Ambass. de Fresnes-Canaye*, à M. de Villeroy, 11 juillet 1607, t. III, p. 661.

eux le supplient eux-mêmes de la diriger, et c'est à lui qu'ils s'adressent pour y faire entrer le Pape¹. Ils célèbrent par leur allégresse la naissance du second fils de Henri IV, le duc d'Orléans, comme s'ils pressentaient dans ce prince, qui ne devait pas justifier de telles espérances, le libérateur de leur patrie², et l'ambassadeur de France à Venise, qui naguère se décourageait, qui « voyait la servitude de l'Italie trop invétérée pour penser à sa liberté, » ne peut revenir des changements qui s'opèrent sous ses regards. « Qui eût jamais pensé, s'écrie-t-il, que nous eussions pu avoir part aux affaires d'Italie en concurrence avec l'Espagne, qui la possède, et non seulement en concurrence, mais à leur entière exclusion ! Il est vrai que nous n'en sommes pas du tout là ; mais nous en sommes si près, que nous y touchons du bout du doigt³. »

Effrayé de ces progrès, Puentes redouble ses armements : il fortifie Novare, Crémone, Soncino ; il tente d'imposer au duc de Savoie un renfort de troupes espagnoles ; il semble qu'il ait « Annibal aux portes⁴. » C'est qu'en effet Henri IV, avant d'enlever le Milanais à l'Espagne, travaillait à l'enfermer dans une ceinture d'ennemis. De cette position l'Espagne menaçait les cantons suisses et tenait la Savoie ; il arme les premiers contre elle et lui retire l'alliance de la seconde.

¹ *Ambass.* de Fresnes-Canaye, p. 610 et 630. « Le dernier article de la réponse du dit Sénat a été un sincère remerciement des propos que Votre Majesté a tenus au dit Priuly (ambassadeur de la République en France) touchant une ligue, accompagné des louanges deues au soin et vigilance que Votre Majesté apporte aux affaires générales... »

² *Id.*, p. 547. 3 mars 1607, au roy. « Entre tant de congratulations que Vostre Majesté aura receues de toutes parts sur l'heureuse naissance de Monseigneur le duc d'Orléans, j'espère que la conjecture de plusieurs des principaux de cette République ne vous sera point desagréable, qui augurent que, puisque Dieu vous l'a donné au mesme instant que Vostre Majesté a donné la paix à l'Italie, c'est un presage qu'il en sera un jour le restaurateur et le libérateur, et que Dieu, reservant Monseigneur le Dauphin au bonheur de la France, destine son cadet pour les pays estrangers. La vérité est, Siré, qu'encore que ceste République n'ait point accoutumé de faire aucune démonstration publique d'allegresse en telle occurrence, tout ce Sénat a manifesté une extrême joye de cette bonne nouvelle, et en a rendu grâces à Dieu, comme s'il avoit planté une forteresse inexpugnable au lieu le plus couvert de cette frontière. »

³ *Id.*, p. 377. 12 janvier 1607, à M. de Commartin. — Dans une lettre à M. de Villeroi, il dit encore : « Les yeux et les esperances de l'Italie sont aujourd'hui tournés vers Sa Majesté seule. » *Id.*, p. 312.

⁴ *Id.*, t. II, p. 432, à M. de Berny.

VII

Dès 1602, Henri IV avait solennellement renouvelé ses traités d'amitié avec les cantons protestants, et la fidélité de ceux-ci fut telle, qu'on les vit, au jour de la révolte du duc de Bouillon, se préparer tous, et Zurich même, qui n'était pas compris dans l'alliance, pour la défense du roi¹. » De la part des cantons catholiques, déjà liés envers l'Espagne, il avait obtenu promesse de neutralité, sans préjudice des capitulations militaires en vertu desquelles il leva parmi eux six mille hommes, lors de sa grande expédition. La Valteline, passage entre l'Italie et l'Allemagne, était le principal objet des envahissements de l'Espagne. On sait ce qui en advint quand parut Richelieu. Fresnes-Canaye écrivait déjà en 1607 : « Il y a longtemps que le tonnerre gronde, et ce sera merveille s'il n'esclate enfin par une rupture manifeste entre les deux couronnes². » Fuentès avait établi, aux abords de ce passage, une forteresse, sur laquelle était gravé, avec une inscription menaçante, son propre nom. Henri IV, de concert avec la république de Venise, accorda aux Grisons l'entretien d'une garnison qui leur permit de protéger leur sécurité ; Fuentès en vint alors aux violences ouvertes : il étend ses troupes le long du lac de Côme, anime les petits cantons, les excite contre les Grisons, retire à ceux-ci les gouverneurs et les magistrats favorables à la France, les remplace par des agents espagnols, et casse leurs traités avec Henri IV. Désireux d'ajourner l'heure de son intervention, Henri IV stimule d'abord les haines provoquées par cet attentat ; il encourage les Grisons, pousse à leur secours les Vénitiens, et, devant leurs incertitudes, se montre enfin prêt à marcher : les Grisons reprennent cœur, se soulèvent contre l'Espagne, chassent les créatures de Fuentès, rétablissent les traités avec la France, et les alliances d'un jour que leur avaient arrachées le gouverneur de Milan sont publiquement déchirées³.

Que se passait-il, d'un autre côté, avec le duc de Savoie ?

¹ Mss. suppl. franç., 12384. t. VII. Lettre de M. de Villeroy à M. de Bongars. mars 1606.

² *Ambass. de Fresnes-Canaye*, III, p. 623, à M. de Salagnac.

³ *Ambass. de Fresnes-Canaye*, III, p. 478.

VIII

La paix de Lyon (1601), conclue entre Henri IV et ce prince, avait suscité de vives plaintes en Italie. Fatigué des lenteurs et des subterfuges à l'aide desquels le duc de Savoie se refusait à lui restituer le marquisat de Saluces, Henri IV s'était mis en campagne. Il avait pénétré dans les gorges de la Savoie : en peu de jours, Chambéry, Montmélian, la Charbonnière, Conflans, étaient tombées en son pouvoir : comme il le disait gaiement, le duc de Savoie n'était plus que le « duc sans Savoie ¹. » Une fois vainqueur, le roi avait consenti à renoncer au marquisat de Saluces, en échange de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex, du Val Romey et de la citadelle de Bourg. Il rendait ainsi à la France un territoire qui lui appartenait déjà par le langage ; au lieu d'une place isolée en Italie, il étendait, sur les deux rives du Rhône, ses frontières jusqu'au pied des Alpes, et, tout en gardant sous sa surveillance le duc de Savoie, il se procurait des communications libres avec Genève, la Suisse et l'Allemagne.

Mais, tandis que les Espagnols avaient Naples et le Milanais, il ne lui restait plus aucune possession dans la Péninsule. Séparée de Henri IV par les Alpes, l'Italie s'était crue abandonnée. On ne saurait peindre le découragement qu'elle en ressentit. « Elle devenoit visiblement esclave, » disait le grand-duc de Toscane, depuis que « ses portes étoient fermées et les passages du secours bouchés ². » Autour de Henri IV, c'étaient les mêmes doléances, et le cardinal d'Ossat, le président Jeannin, le cardinal du Perron, ne dissimulaient pas leurs regrets. La vigilante sollicitude du roi finit par calmer ces appréhensions : cette entrée en Italie, que l'on croyait désormais fermée, il se l'ouvrit par son alliance avec le duc de Savoie.

C'était le pape Clément VIII qui, le premier, avait exhorté Henri IV à se rapprocher du duc de Savoie pour le tourner contre l'Espagne. Ambitieux, remuant, sans scrupule, nouant et dénouant les traités, « brouillon suprême et impatient, » dit le cardinal d'Ossat, « prenant pour galanterie, dit-il encore, de violer la foi ³, » agité par des désirs

¹ *Lettres missives*, t. V, p. 306, à Marie de Médicis.

² *Ambass. et négoci.* du cardinal du Perron, p. 340, au roy. 1605.

³ « Monsieur de Savoie est de telle complexion, qu'il veut prendre l'autrui et sur plus grands qu'il n'est, et ne veut point rendre; veut encore contracter et faire des accords, promettre, signer, confirmer et reconfirmer, et ne point tenir, ni rien exécuter, prenant pour galanterie de violer la foi, laquelle néanmoins est le lien de la société humaine et de toute paix et concorde. » *Lettres du cardinal d'Ossat*, II, p. 212.

d'agrandissement, à l'ardente mobilité desquels il subordonnait toutes ses démarches, tantôt aspirant à unir son fils avec l'héritière de la couronne d'Espagne, tantôt méditant de remplacer, dans le gouvernement des provinces flamandes, l'archiduc Albert, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, ne demeurait dans l'amitié de l'Espagne que retenu par les promesses qu'il en avait reçues. A un jour donné, il pouvait, de la même main qui avait dirigé la trahison de Biron, entamer des intelligences et rassembler des obstacles contre la cour de Madrid. Sans se reposer jamais sur sa foi, Henri IV s'attacha à le gagner. Il pensait que les espérances de ce prince seraient trompées par l'Espagne, et il ménageait à l'avance les suites prévues de ses déceptions : « Je sçay, écrivait-il à Fresnes-Canaye, qu'il (le duc de Savoie) n'a du costé d'Hespagne toute satisfaction qu'il estime mériter, et, peut-estre, s'il ouvroit les yeux, qu'il cognoistroit pouvoir mieux faire et remettre ses affaires aux despens du roy d'Hespagne qu'aux miens. S'il estoit maintenant chastouillé sur cela, en vérité, je pense qu'il y pourroit prester l'oreille ¹. » Des négociations s'étaient établies entre l'ambassadeur de France à Venise et l'envoyé du duc de Savoie. Le cardinal du Perron, se rendant à Rome, était chargé de voir le prince et de sonder ses intentions. « Il a maintenant perdu son fils aîné, écrit encore le roi, et disoit-on que le second courroit mesme fortune. Si sur cela la royne d'Espagne accouchoit d'un fils, croyez qu'il seroit facile d'esmouvoir l'indignation du duc de Savoye et d'en profiter, principalement si les autres entroit au jeu. Vous sçauerez ce que son ambassadeur a dit au mien... Je vous prie, ne mesprisons pas ces recherches. Les hommes n'ont pas tousjours une mesme volonté; les desdains excitent et allument facilement les courages ambitieux et inquiets, comme est celuy du duc de Savoye². »

Survinrent les difficultés. Le duc de Savoie entendait vendre à gros prix son alliance; il réclamait la restitution de la Bresse, et s'offrait en retour à procurer aux armées du roi le passage de l'Italie jusqu'à Milan. Henri IV demeura sourd à ces prétentions. Il n'avait garde de livrer de pareils gages à un prince dont la *perfidie éhontée*³ était passée en proverbe, et il ne lui accorda pas même, quelque intimes que fussent devenues leurs relations, la liberté d'attaquer Genève, dont l'indépendance protégeait contre lui nos frontières. Mais, tout en se réservant ainsi les moyens de le tenir en respect, il poursuivait les négociations et s'efforçait de tourner cette ambition avide vers un but qui convint à la fois aux destinées du Piémont et à l'intérêt de la France, vers le Milanais.

¹ *Lettres missives*, t. VI, p. 6. 3 janvier 1603.

² *Id.*, p. 365, au cardinal de Joyeuse, 7 mars 1605.

³ *Lettres* du cardinal d'Ossat, II, p. 570.

IX

Une fois rallié à la cause commune, le duc de Savoie devait encore servir les efforts de Henri IV pour y engager les autres États de la Péninsule. Par la Toscane et le Saint-Siège, Henri IV dominait dans l'Italie méridionale : il travaillait à se concilier les dispositions du nouveau grand-duc; il rappelait à la mère de ce prince qu'elle était issue du sang de France, et il envoyait à ses enfants des lettres de *naturalité* française¹. Par le duc de Savoie, il voulait achever de gagner l'Italie du Nord; il encourageait Charles-Emmanuel à resserrer ses alliances avec les princes qui l'environnaient. Il applaudissait à la résolution par laquelle le duc de Savoie, malgré l'opposition de l'Espagne, avait marié deux de ses filles avec le duc de Mantoue et le duc de Modène. Il avait ainsi, écrivait Henri IV, « jetté les fondemens d'une seureté et liberté publique par toute l'Italie, laquelle regarde aussi celle de la chrestienté; estant certain et notoire, ajoutait-il, que l'Italie avoit besoin que le dict duc prist un tel conseil, par lequel il oblige les autres personnes, princes et potentats du dict pays d'honorer davantage sa bienveillance, rechercher son alliance, et joindre leurs vœux à ses louables et genereuses intentions². »

Ainsi l'ennemi le plus redoutable en Italie de l'influence française, l'artisan de la plupart des trames ourdies contre le roi, l'auxiliaire intéressé de l'ambition de l'Espagne, était devenu l'intime allié de Henri IV et le principal instrument de ses desseins sur la Péninsule. Le traité de Brusol allait couronner l'œuvre laborieuse de cette transformation. On y stipulait, à la veille de la grande expédition, le mariage « du prince de Piedmont et de Madame, fille du roi. » Henri IV, réparant la faute irréfléchie ou calculée de l'abandon de Saluces, se faisait promettre, en échange du Milanais, qu'il laisserait au duc de Savoie, la remise de Valence, d'Alexandrie et de Montmélian, comme le présage d'une autre cession plus étendue. En même temps, la Ligue italienne était proclamée; tous les États y étaient appelés, et la double pensée qui n'avait cessé d'inspirer Henri IV en demeurait le mot de ralliement : la liberté de l'Église et de l'Italie³!

CHARLES MERCIER DE LACOMBE.

¹ Instruction au cardinal de Vicence. Novembre 1609. Mss., anc. fonds. 8965.

² Instruction à M. de Vaucelas s'en allant en Savoie. Avril 1607. Mss., anc. fonds. 8964, p. 69.

³ «... A la dicte Ligue et Confederation seront invités tous autres princes et Estats auxquels il importe de conserver la liberté de l'Église, du Saint-Siège apostolique et de toute la chrestienté, et particulièrement de l'Italie... » Traité passé à Brusol le 25 avril 1610, au nom du roi et du duc de Savoie. — Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, part. II, p. 137.

LES FRANÇAIS

A LA NOUVELLE-ZÉLANDE

1835-1847

Au moment où les traités de 1815 consommaient notre ruine dans les mers orientales par l'abandon définitif de l'Ile-de-France, qui était le grand point de relâche et l'arsenal de nos vaisseaux dans ces mers, la politique anglaise se servait habilement de ses missions protestantes pour préparer l'extension de sa puissance là où la sagesse lui conseillait d'attendre avant de l'afficher.

Durant la Révolution française et les premières années qui la suivirent, l'Église catholique, ayant en Europe à se protéger contre tous les genres d'attaque, n'avait pu naturellement s'occuper des conquêtes extérieures par lesquelles elle avait signalé sa ferveur au dix-septième siècle. Mettant à profit cette espèce d'interrègne de notre religion, qui coïncidait avec la perte de notre marine et de nos colonies, la Société des missions de Londres, fondée en 1796; celle des missions de l'Église anglicane, établie depuis 1799; les méthodistes wesleyens, institués en 1786, et passés aux États-Unis, crurent pouvoir s'emparer du rôle du catholicisme, et l'on vit, sous les auspices de ces missions, la race anglaise et le protestantisme commencer à s'établir à notre détriment aux côtes de l'Afrique orientale, en Asie et dans les îles du grand Océan.

Ce fut ainsi que dès 1815 l'on vit, comme on l'avait déjà vu à Taïti, une Société de missionnaires de l'Église anglicane s'établir à Kororareka, sur la partie nord-est de la Nouvelle-Zélande. — M. Marsden,

chapelain principal de la Nouvelle-Galles du Sud, dirigeait cette mission, qu'il avait fixée sur une étendue de 20 acres environ, payée par lui du prix de 20 haches, et qu'il ne tarda pas à augmenter par la protection des chefs de la Baie des Iles, notamment du fameux chef de guerre Shonghi, qui espérait tirer d'eux des armes et des munitions contre ses ennemis.

Lorsque l'Église catholique, sanctifiée par ses épreuves, reprit une partie de ses forces, lorsqu'en même temps la paix rendit la mer à nos vaisseaux, et le monde à nos missions, il n'était pas possible que la France remarquât avec indifférence l'omnipotence à laquelle aspirait l'Angleterre sur des mers que, dans le dernier siècle, nos découvreurs avaient explorées avec le plus grand éclat.

Cela eut lieu effectivement ainsi : — de 1815 à 1830, les navigations scientifiques des Freycinet, des Duperrey, des d'Urville, ayant appelé l'attention sur les îles du grand Océan, il se rencontra des hommes tels que le capitaine Pierre Dillon, attaché à la France par sa découverte des restes de Lapérouse, pour se demander « comment les plus belles îles du monde étaient la proie d'une troupe de méthodistes ignorants et sans éducation. » Étonné de notre absence de ces mers, ce capitaine proposait, en 1829, soit d'y former des établissements, soit d'y fonder des colonies.

L'Église n'avait pas attendu une telle proposition pour y revendiquer sa part de travaux et de conquêtes. En 1822, la Société de la Propagation de la Foi ayant été fondée à Lyon, il avait été résolu d'envoyer des missionnaires dans ce monde, où le protestantisme prétendait régner sans partage et faisait la propagande la plus intolérante. M. Alexis Bachelot, nommé, en 1825, par le pape, vicaire apostolique des îles Sandwich, commença le premier cette sainte œuvre avec M. Patrice Short, Irlandais ; mais à peine arrivés au lieu de leur destination, les deux missionnaires, qu'on n'avait pu intimider, furent saisis et jetés dans un navire qui les débarquait sur les côtes de Californie.

Cet acte faisait assez connaître que la France et le catholicisme, pour s'établir dans les îles du grand Océan, devaient engager une lutte.

Elle fut engagée, et le premier combat eut lieu dans les mers australes, dans la Nouvelle-Zélande. Malheureusement la politique française recula longtemps devant cette nécessité. La Restauration, qui devait être si fière, si chrétienne, lors de l'expédition d'Alger, que l'Angleterre lui interdisait, la Restauration ne montra pas la même fermeté sur l'Océan. Il est vrai qu'Alger est comme sous notre main, et que sur l'Océan nous n'avions plus de point d'appui militaire.

La conduite postérieure du gouvernement français lors des questions des îles Marquises, de Taïti, et de la Nouvelle-Calédonie, a fait voir que ce n'était pas là une raison suffisante pour justifier cette politique d'extrême circonspection qui devait nous faire perdre un temps et des occasions qu'on ne retrouverait plus.

C'est du moins ce qui ressort pour moi des faits que je vais raconter.

Plusieurs années avant que le capitaine Dillon fit les offres dont je viens de parler, en 1825, un homme distingué et entreprenant mettait son courage à la disposition du gouvernement français pour lui acquérir la Nouvelle-Zélande, sur laquelle la mort de Marion semblait nous avoir donné plus de droits qu'à toute autre nation européenne.

Né en Angleterre de parents français qui avaient émigré en 1795, fils du comte d'Artois, le baron Charles de Thierry avait débuté dans la vie publique en accompagnant au congrès de Vienne le marquis de Mariva en qualité de secrétaire. En 1815, il était entré dans le 23^e régiment de dragons anglais. En 1816, il avait été attaché à l'ambassade française à Londres. En 1819, il avait fait sa théologie à Oxford, et en 1820-21 son droit à l'université de Cambridge. Ceux qui l'approchaient vingt ans plus tard, lorsque le malheur l'avait déjà fortement touché, reconnaissaient en lui une parfaite éducation et des facultés peu communes. Mais tant de changements de carrière pouvaient alors, aux yeux du monde, passer pour l'effet d'une grande mobilité d'esprit, s'ils n'étaient le fait d'un homme qui, indépendamment par sa fortune, songe à avoir une idée de toutes choses pour mieux diriger sa vie en vue de desseins que lui seul connaît.

Il est certain, du moins, que depuis 1822 un désir domina toute l'existence du baron, et qu'il y montra une énergie aussi bien qu'une constance remarquable au milieu de l'indifférence et plus tard d'oppositions incessantes et cruelles.

Vers cette époque, il venait d'épouser la fille d'un ministre anglican, lorsqu'il fit la connaissance d'un des missionnaires de la Nouvelle-Zélande. M. Kendall avait amené avec lui deux chefs de la partie septentrionale de cette île, Shon-Ghi et Waikato, désireux de connaître l'Europe et sa civilisation. M. de Thierry se lia avec ces deux chefs, et M. Kendall n'eut pas de peine à déterminer le baron, pour acheter des terres, à verser entre ses mains 20,000 francs, qu'à son retour à la Nouvelle-Zélande il emploierait, disait-il, dans les intérêts du baron aussi bien qu'il le pourrait. — Déjà Shon-Ghi et Waikato avaient vendu au baron une vaste étendue de territoire sur les bords de la rivière de Hokianga. — C'est pourquoi, en prévision d'autres acquisitions, ils lui dirent en partant : « Tu as acquis une portion de notre île quatre fois plus grande que nos domaines. Tu

es donc quatre fois aussi riche que nous. Or, puisque nous, qui sommes les plus puissants, nous te reconnaissons comme souverain, tu peux dès à présent te considérer comme tel. Hâte-toi donc de te rendre au milieu de nous. Nous t'y attendons avec impatience. »

A son retour dans la Nouvelle-Zélande, M. Kendall, d'après sa promesse, achetait à trois chefs des bords du Hokianga environ quarante mille acres de terre au nom du baron, moyennant un paiement de trente-six haches, et il lui en expédiait le contrat en lui donnant le conseil, dans sa lettre, de n'envoyer son frère à la Nouvelle-Zélande qu'autant qu'un gouvernement pourrait y protéger ceux qui s'y établiraient, un établissement isolé lui semblant alors dangereux.

S'il en était ainsi, le danger d'une telle acquisition en expliquait vraisemblablement le bas prix, ainsi que le témoignaient d'autres marchés. Mais, dans le cas où ce ne seraient que des arrhes, comme on l'a dit plus tard, il restait entre les mains de M. Kendall l'argent suffisant pour faire face à toutes les exigences possibles, et, si ce prix n'était pas payé, la faute devait en être à ce missionnaire.

Quoi qu'il en soit, suivant en cela les avis de M. Kendall, le baron de Thierry songea dès ce moment à assurer à ses propriétés la protection d'un gouvernement puissant.

Le 2 décembre 1823, il écrivait à lord Bathurst pour lui demander son appui dans une entreprise de colonisation à la Nouvelle-Zélande. Mais le 10 du même mois M. Wilmot Horton, secrétaire de ce lord, lui répondait qu'en faisant au gouvernement « des propositions « fondées sur un pacte par lequel la Nouvelle-Zélande devait être re- « gardée comme une dépendance de la couronne, il avait été mal in- « formé. »

Le gouvernement anglais dissimulait alors, s'il les avait déjà, ses vues sur les Marquises, Taïti et la Nouvelle-Zélande.

A l'époque de Georges IV, comme on le lit aux actes du Parlement; chapitre LXXVI, page 1343, le roi avait déclaré que la Nouvelle-Zélande et Otahiti étaient indépendants, et qu'aucun pays n'y avait droit.

Après cette déclaration, le baron de Thierry, pensant qu'il n'avait aucun soutien à attendre de l'Angleterre, s'adressa au gouvernement français pour lui céder ses terres, dans lesquelles, disait-il, un établissement colonial d'une haute importance pouvait être aisément fondé. Il s'adressait tour à tour au ministre des affaires étrangères (le 21 avril 1825) et au ministre de la marine (le 28). Il demandait à celui-ci l'envoi d'une frégate et de bâtiments de transport avec le titre particulier de gouverneur, et une rémunération qui l'indemniserait des terres qu'il cédait et des peines qu'il prendrait. Il n'y avait, dans cette demande, rien que de très-simple et de très-naturel. On verra plus loin pourquoi j'appelle l'attention sur ce point.

Au ministère de la marine et des colonies, M. de la Reinty, directeur des colonies, pensa que si les Anglais, toujours fort empressés d'étendre leurs établissements d'outre-mer, avaient négligé l'occasion que M. de Thierry leur avait offerte d'acquérir ses terres, c'était qu'ils avaient reconnu que cette acquisition ne pouvait conduire à rien d'avantageux. Toutefois il lui semblait possible que l'indifférence du gouvernement anglais à cet égard tint à ce que dans une contrée voisine, la Nouvelle-Hollande, il avait acquis des possessions considérables encore susceptibles d'extension.

M. de la Reinty reconnaissait que l'excellence de la température de ce pays était très-favorable à une colonisation européenne, et que le climat sain et tempéré offrait des garanties précieuses pour la conservation des hommes qui y seraient envoyés.

Il était donc d'avis, dans la pénurie où la France était d'établissements maritimes, d'examiner avec soin et sans prévention l'offre du baron de Thierry, mais d'apporter seulement dans la protection que celui-ci réclamait la plus grande circonspection.

En conséquence, en octobre 1825, il fut résolu de ne lui accorder ni la frégate ni les bâtiments de transport qu'il demandait, de ne pas lui conférer le titre de gouverneur, et de ne prendre avec lui, pour lors, du moins, aucun engagement rémunérateur. On se bornerait à faire vérifier ses assertions, soit en profitant de l'expédition la plus prochaine d'un des bâtiments du roi, soit même en prenant à cet effet des arrangements, qui ne devraient donner lieu qu'à une faible dépense, avec un bâtiment de commerce en destination pour ces mers lointaines, où la pêche de la baleine pourrait lui offrir les moyens de faire un voyage avantageux.

La mission devait avoir notamment pour objet de s'assurer que le territoire que M. de Thierry proposait de céder comme lui appartenant était le seul qui pût convenir à un établissement maritime européen, ou du moins qu'il méritait à tous égards la préférence sur les autres.

En effet, si cette assurance n'était pas acquise, l'intervention du baron devait être considérée comme absolument inutile, et le gouvernement ne serait obligé en aucune manière ni à former un établissement sur son territoire, ni à lui accorder les avantages auxquels il aurait à prétendre dans le cas où cet établissement serait ainsi effectué.

Je n'ai point de notes sur ce qui fut ordonné; mais il paraîtrait que, vers 1826, le gouvernement français ayant reçu sur le baron Thierry, peut-être de quelques-uns de ses ennemis ou de gens intéressés à ruiner ses projets, des avis peu favorables, Dumont-d'Urville, dans son premier voyage, eut mission de prendre d'amples informa-

tions sur lui. La relation de ce navigateur nous le montre, en 1827, à son passage à la Baie des Iles, interrogeant les missionnaires, et particulièrement MM. Williams Henri et William, qui reconnurent complètement les droits d'acquisition de M. Thierry, et furent les premiers à lui donner des détails à cet égard.

Mais très-vraisemblablement, comme ils se doutaient sans peine, par les questions que d'Urville leur adressait, et aussi par ce qu'ils avaient pu apprendre d'ailleurs, des démarches de M. de Thierry, ils parlèrent en conséquence. — En effet, l'illustre et malheureux marin paraît avoir emporté de son passage à la Nouvelle-Zélande, contre le baron, des préventions qu'il conserva jusqu'en 1840, époque à laquelle il vit celui-ci dans son second voyage aux terres australes.

Il est probable qu'alors les missionnaires, dans la crainte que M. de Thierry ne vint, en s'établissant dans la Nouvelle-Zélande avec des Français, troubler la domination à laquelle ils prétendaient, commencèrent contre lui la guerre de calomnies et de manœuvres souterraines par laquelle ils ont la réputation de n'avoir cessé de combattre toute colonisation faite en dehors d'eux.

Sans doute aussi leurs informations, communiquées alors au département de la marine, ne firent que maintenir le ministère dans son attitude de circonspection à l'égard de M. le baron de Thierry; néanmoins il semblerait qu'il donna dès lors à ce personnage des espérances qui jetèrent dans les aventures un homme venu en France pour suivre la ligne toute naturelle que nous avons indiquée.

Au dire de la vicomtesse de Frotté-Cardozo, sœur du baron de Thierry, le ministère de la marine lui avait promis, dans une audience, qu'aussitôt qu'il serait arrivé à la Nouvelle-Zélande on le reconnaîtrait et l'on traiterait avec lui. « Il faut que tu te souviennes, » écrivait-elle, en 1835, à M. François de Thierry, son autre frère, « que le ministre de la marine m'a dit non-seulement de vive voix, » mais encore écrit, qu'il reconnaîtrait Charles et entrerait en traité « avec lui dès qu'il serait arrivé à la Nouvelle-Zélande; qu'avant cela » on ne pouvait lui donner aucun secours, à cause de l'Angleterre. »

Ne paraît-il pas par cette lettre que si le gouvernement n'avouait pas tout d'abord l'entreprise du baron, afin qu'elle ne pût être empêchée, il était prêt à prendre sous sa protection l'homme qui réclamerait son appui, en lui offrant les terres par lui occupées ?

En tout cas, la Restauration n'alla pas plus loin, et cette protection sous réserves des vues du baron de Thierry est, avec les projets de Dillon et celui de MM. de la Rochefoucauld et de Barbé-Marbois d'établir une colonie pénitentiaire à la Nouvelle-Zélande, tout ce que nous connaissons des desseins des hommes de cette époque sur les mers de l'océan Austral.

Mais c'étaient là comme les prémisses d'actes importants qui devaient se produire sous le règne suivant.

Si faible que fût l'espérance qu'on lui avait donnée, si subordonnée qu'elle fût aux événements, le baron s'en contenta et se prépara à en hâter le moment en passant dans la Nouvelle-Zélande.

Que pouvait faire un homme abandonné à lui-même ? Il ne le savait pas. Mais, puisqu'on ne lui laissait pas les moyens simples et convenables d'atteindre le but, ainsi qu'il l'avait demandé, il ne craignit pas de risquer les biens qu'il possédait et une partie de ceux de sa famille. Ainsi allait se jeter dans une vie de malheurs et d'aventures lointaines un homme qui avait tout pour être heureux en Europe.

La mauvaise fortune n'allait pas tarder à le toucher, comme pour l'arrêter ; car elle se montra rigoureuse pour lui dans les premiers efforts qu'il fit pour exécuter son projet.

Aussitôt qu'il l'avait pu, il en avait fait tous les préparatifs. Il s'était procuré plusieurs navires, il avait engagé des émigrants, acheté de quoi les établir, ainsi que tous les objets nécessaires à une colonisation immédiate. Ses parents et des amis l'avaient aidé de leur argent. Enfin, pour mener son entreprise à terme, il songea à réaliser les fonds qu'il avait mis dans une grande affaire à Paris. La mode était alors de construire des passages, des bazars. Le baron Thierry s'était associé avec un Anglais pour acheter une maison et fonder au n° 359, si je ne me trompe, aujourd'hui le 269, de la rue Saint-Honoré, un bazar dans lequel depuis ont été les concerts Valentino. Il chargea son associé de réaliser les fonds. Celui-ci le fit, mais il s'enfuit en les emportant.

Dans cette funeste occurrence, M. de Thierry fut obligé de vendre à vil prix ses chargements, d'indemniser ses armateurs, de renvoyer ses engagés, et, à peu près ruiné, il n'eut plus d'autre ressource que de retrouver le fripon qui faisait avorter tous ses projets.

M. de Thierry, pensant que celui-ci était en Angleterre, l'y suivit ; là, il apprit son départ pour les États-Unis. Il s'y dirigea, mais ses recherches furent vaines. Il alla alors aux Antilles, en vue de se rapprocher de la voie la plus courte pour parvenir par l'étroit territoire de l'Amérique centrale à ses propriétés de la Nouvelle-Zélande.

Il gagna d'abord la Martinique ; mais là, tous ses moyens d'existence étant épuisés, il fut obligé de demander à ses mains le pain de chaque jour nécessaire pour lui et sa famille. Il avait avec lui sa femme, trois ou quatre enfants et une servante écossaise qui les avait suivis et paraissait leur être fort attachée. Heureusement il était fort industrieux et très-adroit. Il se mit à réparer des pianos ; mais, croyant mieux faire à la Guadeloupe, il obtint un passage gratuit pour cette

île, où il continua, à la Pointe-à-Pitre, la même industrie, sous laquelle il cachait imparfaitement, dit un journal de cette ville, les habitudes et le caractère d'un homme distingué.

Une personne qui l'a connu alors le dépeint ainsi : « C'était un « homme de taille moyenne, de formes délicates et aristocratiques, et « qui eût eu la figure fort belle s'il ne lui eût manqué les deux inci- « sives de la mâchoire supérieure, parlant également bien le français, « l'anglais et l'espagnol. Il m'a assuré qu'il commençait à parler les « langues de l'Océanie, ce que, bien entendu, je n'ai pu vérifier... Sui- « vant moi, cet homme était capable de grandes choses, si l'orgueil « et une ambition insatiable ne l'avaient trop conseillé dans les prin- « cipales circonstances de sa vie. J'ai pu reconnaître en lui une vaste « instruction des idées grandes et fécondes, des sentiments nobles « et une grande vigueur de caractère. Il était capable de commander « à tous, excepté à lui-même. »

A la fin de 1834, le baron de Thierry ne pouvait encore que vivre à grande peine de son travail, lorsqu'un officier de vaisseau, M. Danger d'Orsay, qui commandait la goélette le *Momus*, aux ordres particuliers du gouverneur de la Guadeloupe et que son service appelait souvent à la Pointe-à-Pitre, fut mis en rapport avec lui par je ne sais quelle circonstance. La conversation du baron intéressait vivement l'officier, qui allait passer les soirées chez lui. Celui-ci lui raconta son histoire et laissa éclater devant lui son désespoir de ne pouvoir gagner la Nouvelle-Zélande.

M. d'Orsay, touché de ses récits, songeait, en homme généreux, à le tirer d'embarras, lorsqu'un jour il découvrit que le baron avait sur la harpe un talent supérieur. Il l'engagea aussitôt à donner un concert, se chargeant de lui placer un grand nombre de billets. Le baron y consentit, et il y gagna, avec les applaudissements d'une société dans laquelle il y avait beaucoup de connaisseurs, quelques centaines de francs. Cette somme ne l'avancait pas beaucoup. Mais ce fut dans cette occasion, si je ne me trompe, qu'il fit connaissance d'un négociant de l'île, M. Augustin Salomon, qu'il mit au fait de sa position. Celui-ci prit intérêt à ses affaires, et, naturellement entreprenant, il résolut de l'aider, sous certaines conditions, à se rendre dans ses possessions. Il s'adjoignit quelques amis. On fit au baron une petite somme de 12 à 15,000 fr., et M. d'Orsay obtint de le transporter lui et sa famille avec leurs bagages jusqu'à Chagres.

L'espérance sourit un moment au baron, il croyait voir finir là ses douleurs et ses mécomptes ; mais ce n'était qu'une halte. Ces caresses de la fortune allaient le précipiter dans des chagrins irréremédiables, où il semble que le dieu Momus, dont son navire portait le nom, devait se faire un jeu de ses destinées et ne l'excitait à

toucher aux plus grandes choses que pour qu'il vit s'évanouir ses projets en bulles de savon. Si le baron de Thierry était orgueilleux comme on l'a dit, quelle leçon d'humilité que cette vie si courageuse, si constante, n'aboutissant qu'à la misère à travers des obstacles de tout genre, comme si le Maître de toutes choses voulait dire : Nul n'est puissant sans moi !

A Saint-Thomas, M. de Thierry rassembla des émigrants, et proclama hautement son dessein de s'établir chef suprême dans la Nouvelle-Zélande, où ses terres lui donnaient un premier point d'appui. Nos Français à Madagascar, dans l'Inde, au Darien et ailleurs, n'en avaient pas tant. Cependant il eût paru plus sage de se présenter comme un simple particulier allant exploiter des terres à lui appartenant. M. d'Orsay lui en fit l'observation. Le baron répondit que c'était pour se faire des partisans et des compagnons capables de porter les armes. Selon lui, il n'y avait que la publicité donnée à des projets de conquête qui pût lui procurer les hommes qu'il jugeait lui être nécessaires.

Enfin le baron atteignit Chagres. En face du chemin des isthmes, son imagination travailla, il s'en alla explorer ce pays. Plus d'une fois, aux heures de misère et de souffrance, sans doute, sa pensée s'était portée sur l'espace qui le séparait de ses domaines, du bien-être et peut-être de la puissance; reprenant dans son esprit le projet mûr aujourd'hui d'unir les deux Océans, il avait regardé la mer comme un propriétaire eût fait d'un chemin vicinal, et il avait songé à aplanir les difficultés et les dépenses en rapprochant les distances.

Le projet que M. de Thierry conçut alors était d'unir, par leurs propres eaux, la rivière de Chagres et le Rio-Grande, toutes deux accessibles à la navigation des bâtiments à vapeur et des petits navires ne tirant pas au delà de dix pieds d'eau. Le Rio-Grande reçoit les eaux des marées du grand Océan; celles du Rio-Trinidad et sa partie navigable sont distantes seulement d'une lieue et demie de la rivière de Chagres.

Cette idée procura un moment de bonheur au baron. Elle lui donna un peu de ces suffrages dont un homme a besoin pour se reposer dans une vie de lutttes, et l'auteur de ce projet, le « señor baron de Thierry, « jefe supremo de la Nueva-Zelanda, » fut bientôt entouré des sympathies publiques. Un privilège ne tarda pas à lui être octroyé. 1,500,000 francs étaient, avant le 25 mai, offerts en dépôt au gouvernement de Bogota, pour gage de l'exécution du traité passé avec sa société.

Les travaux devaient être commencés avant deux ans et achevés au bout de cinq. Le gouverneur de la Nouvelle-Grenade disait qu'il donnerait dix années de sa vie pour que cette œuvre s'accomplît sous son

administration, et des hommes du pays félicitaient la Nouvelle-Zélande « de commencer à figurer sur la scène politique avec d'aussi « précieux éléments de grandeur sous un chef libéral, éclairé, bien « capable de présider à ses destins, escorté surtout comme il l'était « d'hommes distingués en plusieurs branches et sur le concours des- « quels il pouvait compter. »

Il y a lieu de croire qu'au moyen des profits qu'ils espéraient de son établissement à la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'avec les fonds dont on disposait déjà, le baron et sa compagnie estimaient, à un moment donné, l'exécution du canal possible. — Tout cela n'était-il pas sur des bases bien peu solides? cela semble du moins ainsi. Cependant je n'ose me risquer dans des conjectures. Quand il s'agit d'accuser, je n'écris que ce que je sais. Or il est bien difficile de trouver la vérité sur des événements passés dans des pays si éloignés au moyen de lettres et de journaux recueillis çà et là.

Cette difficulté devient plus grande encore après le départ du baron de Thierry de la Nouvelle-Grenade.

Les feuilles de la Jamaïque annonçaient que son départ avait eu lieu le 29 mai sous pavillon néo-zélandais, avec les honneurs du salut.

A ce qu'il paraît, le baron adressait en même temps aux gouvernements des deux premières puissances de l'Europe, ainsi qu'à celui des États-Unis, des dépêches par lesquelles il rappelait l'acte du parlement anglais qui en 1823 déclarait la Nouvelle-Zélande et Otaïhiti comme n'étant point sujettes à l'autorité britannique ni à aucun État européen. Le baron demandait à ces puissances leur protection pour l'établissement auquel il allait donner naissance et déclarait qu'il voulait établir en sa personne une souveraineté indépendante.

D'après les réponses qui lui avaient été faites autrefois par la France et par l'Angleterre, M. de Thierry, croyant voir qu'une des deux puissances semblait dédaigner cette possession et que l'autre ne songeait à la tenir que de lui, pensait être autorisé à se rendre maître d'une terre pour laquelle il avait, lui, fait de grands sacrifices.

C'était bien mal connaître l'Angleterre : ombrageuse comme elle l'est, elle ne pouvait voir que d'un œil jaloux une autorité indépendante occuper une île voisine de ses domaines et sur le sol de laquelle elle avait déjà des éclairés.

Sans doute, en 1823, un homme du cabinet anglais avait pu écrire à M. de Thierry que ni la Nouvelle-Zélande, ni Taïti, n'étaient dans les domaines de l'Angleterre; mais le fait seul allégué par le baron lui-même, dans une de ses lettres, qu'en 1829 le gouvernement russe s'était interposé pour que l'Angleterre ne s'emparât pas d'Otaïhiti, prou-

vait suffisamment, s'il était exact, que cette puissance n'avait pas la vertu d'une longue abstinence. Il n'y avait donc que du danger pour le baron et par cela même de l'imprudence à prendre un rôle qui le mettait en évidence avant d'être en mesure d'être protégé contre toute rivalité redoutable. Il n'allait pas tarder à s'apercevoir des grands embarras auxquels il s'était exposé par une conduite trop ouverte, quand même le développement de la puissance anglaise dans la Nouvelle-Zélande, depuis 1825, ne les eût pas déjà rendus insurmontables.

En effet, tous les retards apportés aux vœux du baron de Thierry par les circonstances qui s'étaient opposées dès 1822 à son premier projet avaient rendu plus solide l'établissement des missionnaires protestants dans la Nouvelle-Zélande. En 1827, Shon-Ghi, blessé mortellement d'un coup de feu au siège de la forteresse des Ngate-Po, avait recommandé les missionnaires à ses enfants, et l'on avait respecté leurs biens et leur repos. Dès lors ils avaient songé à unir les intérêts matériels à ceux de la religion, où leurs succès n'étaient pas fort grands. Ils avaient parmi eux des charpentiers, des constructeurs, des forgerons, des agriculteurs et des cordiers, qui, s'ils initiaient les indigènes à la civilisation, avaient surtout le talent d'accroître le bien-être de la mission. Les missionnaires exerçaient par le fait une sorte de souveraineté féodale sur les tribus de la Baie des Iles et de la baie Shouraki.

Telle était la rivalité que le baron de Thierry allait affronter seul, sans appui, ne comptant guère que sur des promesses faites par le ministre d'un gouvernement renversé. On ne pouvait s'aventurer davantage.

De Panama, M. de Thierry, muni de son titre d'acquisition de quarante mille acres, s'était embarqué pour Taïti, passant par les Iles Marquises. Là, à ce qu'il racontait lui-même, l'île de Noukaïva lui avait été donnée par les naturels avec le titre de roi en juillet 1855.

Il arriva quelque temps après à Taïti, d'où il lança un premier manifeste dans lequel il notifiât ses intentions sur la Nouvelle-Zélande, se qualifiant de chef souverain de cette île et de roi de Noukaïva. Il déclarait qu'il attendait à Taïti l'arrivée de Panama d'un bâtiment armé qui devait lui permettre de se diriger vers la Baie des Iles avec des forces suffisantes pour y établir son autorité.

Les Anglais qui étaient à Taïti firent naturellement des gorges chaudes des prétentions et des projets du baron, qui prêtaient assurément à la raillerie. Mais ils ne se bornèrent pas là. Le capitaine Fitz-Roy, que la reine consultait à ce sujet, fit interdire au baron, par le gouvernement taïtien, d'enrôler des indigènes. Or M. de Thierry avait déjà perdu une partie de ses adhérents. Au nombre de ceux qui res-

taient avec lui se trouvait un officier polonais du nom de Fergus. Il prenait le titre de colonel et d'aide de camp du roi Thierry.

Le baron avec sa femme, ses cinq enfants, dont l'aîné n'avait pas quinze ans, ainsi que les Européens ou Américains qui lui restaient, étaient donc dans une assez triste position. On espérait du moins qu'un navire d'Amérique allait réparer tous ces maux et donner les moyens de pousser en avant; — on attendait, on attendit encore, on attendit ainsi pendant près de deux ans.

L'absence de ce navire ruinait les projets du baron dans les mers australes, de même que le manque de ses nouvelles ruinait son affaire de l'Isthme.

Pourquoi ce navire n'arriva-t-il point? Je ne sais. Soit que le capitaine qui avait amené le baron eût raconté les obstacles que celui-ci avait rencontrés de la part de l'Angleterre, soit pour d'autres raisons, au bout de deux ans, comme on n'avait pas de nouvelles de lui, un M. Joly de Sabla, de la Guadeloupe, se prétendant ami et coassocié du baron, allait à Bogota pour tâcher d'arrêter les effets de la condition qui obligeait à payer 1,500,000 francs d'amende si les travaux n'étaient pas commencés. La remise de l'amende fut accordée avec un autre privilège dans lequel, selon toute probabilité, le baron cessa d'être compris. Une nouvelle société fut formée par MM. Joly et Salomon, société franco-grenadine, qui détermina plus tard l'envoi de M. Garella par la France. A la Guadeloupe et sur l'isthme, on ne croyait plus à l'existence du baron.

Il existait cependant. Mais comment? Au milieu de privations de toutes sortes, lui et les siens étaient en outre exposés à de mauvais procédés. D'après la relation d'un homme digne de foi, le capitaine Fitz-Roy, qui ne parle pas de ces faits dans sa relation sur Taïti, aurait manqué vis-à-vis du baron aux convenances qu'on se doit entre hommes et à la retenue que l'on doit toujours garder envers une femme.

Pendant près de deux ans, la défense clandestine qu'avaient reçue les commandants des navires anglais, de prendre le baron à leur bord le contraignit de s'arrêter à Taïti. Les navires anglais étaient à peu près les seuls qui fissent le voyage de Taïti à la Nouvelle-Hollande.

Durant ce séjour forcé, le baron, luttant avec les siens contre les privations, ne cessa de déployer la plus grande fermeté de caractère, puisant sa force dans sa religion. Loin de se laisser abattre, il redoubla d'efforts afin d'obtenir un passage pour la Nouvelle-Hollande. Enfin il l'obtint d'un Américain, et il arriva à Sidney, où, fort de son droit, il se présenta au gouverneur, qui se borna à lui répondre qu'il en allait écrire immédiatement à son gouvernement.

Le gouverneur de Sidney n'avait du reste rien à faire : ayant déjà communiqué à la Nouvelle-Zélande le manifeste de M. de Thierry, cela suffisait. Ses compatriotes avaient depuis longtemps pris toutes les précautions nécessaires pour arrêter le baron dans sa marche.

Il y avait, à cette époque, à la Baie des Iles un résident anglais nommé Busby, et en juin 1835 le gouvernement avait établi un résident adjoint à Hokianga, dans le lieu même que le baron de Thierry devait occuper. Avait-il fait cette nomination à la suite de la réception des dépêches ou des manifestes de M. de Thierry? je l'ignore. Mais cela n'a rien d'improbable. De ces deux résidents, M. Mac-Donnel, qui s'est toujours distingué par ses bons procédés envers les étrangers, ne devait pas se démentir à l'égard même du baron. Mais M. Busby, aussitôt après avoir reçu le manifeste de Taïti, avait donné avis aux sujets britanniques des desseins de M. de Thierry sur la possession de cette île, et invité ses concitoyens à n'avoir égard en rien aux prétentions du baron, mais au contraire à le repousser de toutes leurs forces, comme aussi à user de leur influence sur les naturels pour les amener à s'opposer par tous les moyens au débarquement sur leurs côtes d'un homme qui venait avec l'intention avouée d'exercer sur eux une souveraineté absolue.

En même temps M. Busby annonça qu'il allait faire immédiatement des démarches pour réunir les chefs indigènes, les informer de ce projet contre leur indépendance, les avertir de ce qu'ils se devaient à eux-mêmes et à leur pays, des titres qu'avaient à leur protection les citoyens anglais, en un mot, ajoute M. le capitaine, aujourd'hui contre-amiral Lavaud, dans une relation très-bien faite et très-intéressante, « M. Busby fit tout ce qu'il suffisait de faire à cette époque pour faire massacrer M. de Thierry et sa famille. »

Le 28 octobre 1835, sur son appel, il y eut dans sa maison une assemblée de chefs des diverses tribus comprises entre le cap Nord et la rivière Thornes. MM. Henry Williams et George Clarke, missionnaires, Clendon et Maire, marchands, assistèrent à cette assemblée. Sur les instances de ces messieurs et du président, l'indépendance fut déclarée et proclamée sous le nom de tribus réunies de la Nouvelle-Zélande. Il en fut dressé un procès verbal, et ces messieurs y firent dire aux chefs que leur désir unanime était que cette déclaration fût transmise à sa très-gracieuse Majesté le roi d'Angleterre.

Mais tous ceux qui fréquentaient la Nouvelle-Zélande n'admirent pas volontiers une indépendance par laquelle les missionnaires affectaient de fait la supériorité sur le pays. Des agents de différentes maisons de commerce de la Nouvelle-Galles méridionale venaient dans les mêmes parages charger des bois de construction, chercher des cochons, des patates et d'autres produits de la contrée sur de nom-

breux navires qui croisaient constamment entre les deux pays.

Ces particuliers demandaient en 1836 que la couronne voulût bien étendre sa souveraineté sur le groupe des îles de la Nouvelle-Zélande.

La licence et le désordre qui régnaient dans cette société, la crainte que les Américains établis au détroit de Cook ne s'emparassent de l'île, portèrent malgré eux les missionnaires à souscrire à la pétition de leurs concitoyens; mais ils se proposaient de veiller à arrêter toute entreprise qui ne reconnaîtrait pas leur suprématie.

C'était dans cet état des choses que le baron de Thierry arrivait à la Nouvelle-Zélande. La division qui régnait entre les habitants et les missionnaires, mais surtout les deux années qui s'étaient écoulées entre le manifeste du baron et son arrivée à Sidney, vers la fin de juillet de 1837, avaient atténué déjà l'effet des excitations du sieur Busby; néanmoins le droit de vivre dans ces parages semblait tout ce qu'il pouvait attendre. La presse, le gouverneur, tout le monde lui était encore trop hostile pour qu'il pût espérer la justice et surtout le succès.

Cependant il chercha à surmonter toutes ces difficultés.

A son arrivée, une expédition était près de partir pour exploiter les bois qui appartenaient au baron. Le gouvernement anglais avait même passé un marché de soixante-quinze mille livres sterling pour le produit de cette exploitation. Le baron de Thierry fit des représentations énergiques au gouverneur de Sidney, et celui-ci arrêta les vaisseaux qui allaient lui voler ses bois. Bien plus, fort de son bon droit et par son énergique volonté, il s'appliqua à changer les dispositions du pays. Attaqué par la presse, il plaida sa cause devant elle, et parvint à intéresser un certain nombre d'hommes à son sort.

« J'en appelle pour la vérité à chaque Nouveau-Zélandais, écrit-il le 20 septembre 1837; j'en appelle aux parents de Shon-Ghi, à Waikato, mon ancien et estimable ami, aux héritiers de Mudi-Wai, à Patu-Oné, à Ne-Né et aux missionnaires eux-mêmes, pour dire si j'ai, oui ou non, acheté les terres sur lesquelles j'élève des prétentions et que je réclame comme m'appartenant depuis longtemps et bien avant qu'elles aient été occupées comme résidence d'élection par les Européens qui s'y sont établis.

« La famille de feu M. Kendall existe toujours, M. F. Hall et le capitaine James Herd sont encore vivants, et il y a grand nombre d'autres personnes qui peuvent porter témoignage en ma faveur; j'en appelle à tous, qu'ils disent la vérité dans cette affaire, qui intéresse très-particulièrement chaque personne qui a acheté un seul acre de terre à la Nouvelle-Zélande, qu'elles se rappellent ce solennel commandement : Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain. Je réclame le district nommé Tu-tu-Oné, placé à la source de la rivière Hokianga, le district de Wai-Huê, de plus

encore le district de Huta-Kura, qui confine avec celui de Tê-Paba; tous sont situés près de la source de Hokianga et vont en s'étendant sur ses rives orientales et occidentales, où ils occupent une superficie évaluée à environ 40,000 acres ou à peu près 20,000 hectares.

« Ces districts ont été achetés pour moi par M. Kendall des chefs Mudi-Wai, Patu-Oné et Ne-Né, amis de Shon-Ghi et de Wai-Kato, en présence du capitaine Jermsted et de M. William Edward Green, l'un second (master) et l'autre officier du navire la *Providence*, alors à la Nouvelle-Zélande. — Le 17 août 1832, le titre de ma propriété a été expédié en Angleterre par M. Kendall, qui l'a adressé, par l'entremise de la maison des missionnaires de la Société Church's missionary à Londres, et des copies de ce titre ont été expédiées au *Foreign office* dans Downing street à Londres, et au ministère des affaires étrangères à Paris.

« La question que je vous propose de résoudre, messieurs, est celle-ci : savoir, si le premier droit ou si le droit du premier acquéreur peut être détruit par la volonté du premier vendeur. »

Le baron ne réclamait que ses terres et n'élevait de prétentions qu'à la juridiction de ses propres domaines, à l'égard des personnes établies sur ses propres terres.

« Je reconnais, disait-il, que leurs travaux ont grandement augmenté la valeur de mes biens; qu'elles soient persuadées que je ne désire en aucune façon les troubler, et que j'ajouterai plus volontiers à leur bien-être que de leur causer le moindre dommage, le plus petit désagrément. Car, pour chaque acre que les résidents pourront avoir en culture à mon arrivée, je leur en accorderai trois par bail gratuit, et pour tout le temps qu'ils me reconnaîtront pour propriétaire du sol, avec cette seule réserve que, si un jour eux ou leurs familles devaient quitter le pays avec l'intention de n'y plus revenir, je rentrerai en possession libre de mes terres, en ayant la préférence pour acquérir à un prix raisonnable les bâtiments ou autres constructions qui auraient pu être érigés sur le sol. Leurs troupeaux pourront également continuer à paître sur les parties de mes domaines qui seront sans clôtures, et je protégerai leurs propriétés avec le même soin que je mettrai à protéger les miennes. »

Le baron, en réclamant ses domaines, voulait y fonder une société régie d'après une convention à laquelle les habitants de la Baie des Iles pourraient se réunir, s'ils le trouvaient bon et acceptaient les conditions qu'il exposait dans quinze articles.

« Ceux de nos voisins, disait-il, qui plus tard désireront jouir des avantages de nos institutions, seront reçus en frères; leurs terres, après avoir été explorées, seront enregistrées, et, à l'heure du danger comme en temps de paix, leurs familles et leurs propriétés seront protégées, même au sacrifice de notre vie. »

Le baron se proposait, pour subvenir aux frais de la société qu'il voulait former, d'affermir cinq mille acres de terre, et, pour augmenter la richesse publique, il comptait attirer les marchands de toutes les nations en faisant d'Hokianga et de ses autres ports des ports francs qui deviendraient, pensait-il, des entrepôts importants du nouveau monde.

Le baron n'en était pas qu'aux projets avec ses futurs administrés, il annonçait qu'il avait fait déjà des sacrifices pécuniaires pour leur assurer des avantages dont les anciens colons étaient loin de jouir.

« Je serai, ajoutait-il, accompagné par un nombre considérable de personnes respectables qui augmenteront notre société et sa sécurité. J'emmène un chirurgien dont le devoir sera de donner ses soins gratuitement et sans distinction aux pauvres, quelle que soit d'ailleurs leur couleur; des agriculteurs habiles et expérimentés m'accompagnent également, ils vous instruiront dans la culture du coton et du tabac; des ouvriers de différents métiers qui me suivent amélioreront par leurs travaux votre bien-être; et enfin des centaines de personnes arriveront par la voie des bâtiments du commerce qui visiteront notre établissement. J'ai pris à mon service un professeur distingué pour servir d'instituteur à mes enfants, auxquels il doit donner une éducation classique; il sera autorisé à recevoir comme élèves les fils des principaux habitants qui voudront faire jouir leurs enfants du même avantage; une dame aura soin de l'éducation de mes filles et de celles des personnes les plus éminentes qui m'accompagnent; elle pourra également recevoir comme élèves les filles des habitants de marque qui voudront bien les lui confier. Dans ces deux collèges, les fils et les filles des chefs indigènes seront habillés gratuitement et recevront une bonne éducation anglaise. »

Le baron Thierry finissait sa proclamation en adjurant les résidents d'Hokianga de concourir à ses desseins, qui avaient pour objet de donner à la Nouvelle-Zélande toutes les garanties de prospérité et de sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il terminait ainsi :

« J'ai une trop haute opinion des résidents d'Hokianga pour ne pas penser que ceux mêmes qui ont été si empressés de dénaturer mes intentions aux yeux des indigènes voudront bien enfin leur faire connaître la vérité, et je suis persuadé que, parmi un si grand nombre d'habitants blancs, il s'en trouvera d'assez bienveillants pour faire bien comprendre le but de cette proclamation et leur faire concevoir tout le bonheur et toute la prospérité que mon arrivée doit assurer aux tribus dont je me considère comme le souverain représentant. Quant aux missionnaires wesleyens que l'on dit établis sur mes terres, je ne puis que les engager comme les autres résidents à continuer d'habiter où ils sont, et puisse le Dieu tout-puissant que nous adorons en commun m'aider à augmenter l'utilité dont ils sont pour le peuple de la Nouvelle-Zélande! »

Quelque temps après cette proclamation, datée de Sidney, le baron de Thierry, accompagné de soixante personnes engagées par lui à Sidney, abordait à Hokianga ; mais, là, ni les naturels ni les blancs ne voulurent lui reconnaître des droits souverains. Une assemblée de chefs eut lieu à Mangugu, le baron y exhiba ses titres. Cette assemblée, parmi laquelle les témoins qui figuraient sur l'acte n'étaient pas présents, demeura trois jours en permanence, et, au grand désappointement de M. de Thierry, il y fut dit que les trente-six haches données par le missionnaire Kendall n'avaient été que des arrhes, et que l'époque de l'échéance du paiement étant passée depuis longtemps, le marché se trouvait nul. — Qu'étaient donc devenus les 20,000 francs donnés par le baron à M. Kendall ?

Quoi qu'il en soit, le baron, au but même qu'il croyait atteindre, se trouvait devant la réalité la plus sombre : les habitants, les naturels et les missionnaires eux-mêmes mirent en question ce que l'on ferait de lui. Les missionnaires protestants oubliaient que c'était par la faute d'un des leurs qu'il tombait dans un véritable abîme. Le baron n'avait plus d'argent, il n'avait que peu de provisions. — Allait-on le laisser mourir sur les bords du fleuve ? A la honte des missionnaires protestants de cette station, ce fut un chef indigène qui prit la parole pour proposer de vendre à M. de Thierry, une terre de 4,000 acres ; la proposition débattue, on y acquiesça. Le prix en fut fixé à 200 livres sterling, payables en effets, tabacs et animaux domestiques ; le marché fut fait par l'intermédiaire du doyen des missionnaires de Mangugu, M. Turner.

Les rêves qu'avait faits le baron sur un marché dont il avait payé les frais, et qu'il avait toute raison de croire en règle, venaient de se dissiper.

Depuis quinze ans, sa vie s'était jouée sur un excès de confiance. Il avait cru à l'amitié et avait été volé par son associé ; il s'était confié à un homme revêtu en quelque sorte d'un caractère sacré, et la discussion de ses titres de propriété venaient d'établir chez M. Kendall au moins une bien grande légèreté.

On se demande seulement pourquoi les missionnaires, par respect pour eux-mêmes, ne se faisaient pas solidaires des engagements d'un d'entre eux, puisque, à une autre époque, ils avaient dit à Dumont d'Urville que M. de Thierry était réellement propriétaire des terres dont il avait parlé au cabinet français. Je regrette sur ce point surtout l'insuffisance de mes documents.

Les mécomptes du baron devaient avoir pour effet naturel de le faire abandonner du reste de ceux qui l'avaient accompagné. Quelques jours plus tard, tous, ou à peu près, l'avaient déjà quitté. Il n'avait pas moyen de payer leur travail, réduit lui-même comme

il l'était à recevoir les vivres que les naturels lui apportaient afin qu'il pût subsister.

Il n'avait toutefois pas encore perdu courage. — Au milieu de ses malheurs, une espérance lui restait encore.

Il crut qu'en invoquant la promesse qui lui avait été faite par le cabinet de Charles X, d'entrer en traité avec lui dès qu'il serait à la Nouvelle-Zélande, le gouvernement français ne laisserait pas tomber au rôle de spéculateur malheureux celui qui s'était offert à lui, il y avait douze ans, et qui depuis cette époque n'avait cessé de marcher vers son but.

Il écrivit donc à son frère, M. François de Thierry, à cet effet. Dans ses lettres, le baron rappelait qu'il entendait user de l'indépendance dans laquelle la Nouvelle-Zélande était restée pour y exercer les droits de souveraineté sur les portions acquises par lui et sur celles qu'il pourrait y adjoindre par la suite, qu'il était d'ailleurs disposé à servir les intérêts français dans cette île, de préférence à ceux des autres nations européennes et notamment de l'Angleterre. Il demandait en récompense l'appui moral et matériel de la France, avec la reconnaissance de son titre souverain de Hokianga.

D'un autre côté, il priait son frère de lui amener des secours de toute espèce avec des émigrants.

En attendant, M. de Thierry se roidit contre la fortune qui lui était si cruelle, et, représentant désormais des intérêts français, dont il réclamait l'appui, il eut le bonheur de concourir à l'établissement de notre puissance morale, comme à la seule gloire qui nous devait rester de notre action dans ce pays. Quoique protestant, il vint en aide au catholicisme, qui, en voulant s'établir à la Nouvelle-Zélande, rencontrait à son tour comme lui tous les obstacles d'une rivalité peu scrupuleuse.

Depuis 1834, les maristes de Lyon et les missionnaires de Picpus se présentaient en apôtres sur divers points, aux îles Gambier, aux îles Marquises, et vers 1838, lorsque le retour du généreux missionnaire des Sandwich, M. Bachelot, déterminait avec sa nouvelle expulsion une proscription générale des catholiques dans ces îles et la confiscation de tout navire qui y introduirait des missionnaires de notre culte, l'Église en envoyait d'autres prêtres à toutes les souffrances.

En octobre 1837, Mgr Jean-Baptiste-François Pompalier, évêque de Maronée, partait de Taïti avec trois prêtres et trois catéchistes pour commencer sa mission sur trois points. Après avoir laissé à l'île Wallis et à celle de Futuna un prêtre et un catéchiste pour chacune, il avait abordé à Hokianga, et commencé, le 10 janvier 1838, la mission de la Nouvelle-Zélande. Mais sur cette île la même résistance qu'avait rencontrée le baron Thierry lui avait été opposée. Contre l'un comme contre l'autre, les calomnies les plus grossières,

les desseins les plus criminels avaient servi d'arme aux missionnaires protestants établis dans le pays ; ils étaient allés jusqu'à dire que le digne évêque n'était qu'un misérable esclave, sans patrie, et que personne ne le protégeait. Bien plus, sous leur impulsion, il avait couru les plus grands dangers. On avait parlé de l'arracher de sa maison avec son prêtre, et leur chapelle brûlée, de les emmener sur une rivière voisine de leur résidence. « On m'a dit, écrivait l'évêque, le 20 mars 1838, que c'était pour nous y précipiter. Mais, grâce au Seigneur, sans la permission duquel pas un cheveu de la tête ne tombe, la tranquillité est rétablie maintenant. »

L'évêque, qui avait des lettres d'introduction auprès du baron de Thierry, reçut de lui tout le concours que réclamait une cause que celui-ci regardait comme la sienne, celle de la justice et de la civilisation. Ce fut une occasion pour les protestants de dire que l'évêque et le baron étaient d'accord pour établir la puissance française dans la Nouvelle-Zélande.

Cette raison détacha de l'évêque un certain nombre d'Irlandais, mais Mgr de Pompalier fit entendre aux gens raisonnables que sa mission était tout apostolique et qu'il n'en voulait point d'autre.

Le secours que le baron de Thierry avec les catholiques avait prêté à l'évêque donna à un vaisseau français le temps d'arriver.

L'État en même temps que notre Église commençait enfin à diriger ses vues de ce côté. — Le gouvernement, regardant avec raison la pêche de la baleine comme l'école de la grande navigation, s'était imposé de grands sacrifices en vue de la développer. Et, pour rendre ces sacrifices plus fructueux, il avait établi des stations dans les divers parages que fréquentaient nos baleiniers. — De 1835 à 1856, un officier que ses talents ont depuis signalé dans le commandement d'une de nos expéditions en Chine et porté au grade de vice-amiral, le capitaine Cécille, commandant l'*Héroïne*, avait été chargé de surveiller et d'étudier cette pêche dans l'Océan oriental.

En 1837, l'*Héroïne* recevait la même mission avec l'ordre de se diriger plus spécialement vers la Nouvelle-Zélande, dont les parages étaient avantageux à nos baleiniers, qui y paraissaient en grand nombre.

Le capitaine Cécille, en remplissant cette mission, se trouva heureux d'avoir à protéger en même temps des intérêts d'un ordre plus élevé, et par sa conduite, ce commandant avança les affaires du catholicisme, dans la Nouvelle-Zélande plus que n'eût pu faire une année de séjour de l'évêque réduit à ses propres forces.

Le capitaine s'appliqua à donner à Mgr de Pompalier toute l'autorité désirable et à lui faire dans l'opinion des indigènes la place qu'il mé-

raitait d'y occuper. Dans sa pensée, les Nouveaux-Zélandais, peuple guerrier ayant le plus grand respect pour l'autorité militaire, devaient être frappés des honneurs que le chef de la plus grande pirogue de guerre qu'ils eussent encore vue dans le pays rendrait au rang et au caractère de l'évêque. A cet effet, il entourra celui-ci dès son arrivée des plus grands égards. Le mardi, 9 mai 1838, Mgr de Pompalier ayant fait prévenir M. Cécille de sa venue à Korora-Reka, le lendemain, à dix heures, le commandant alla le chercher pour le conduire à bord, où il le fit recevoir avec tous les honneurs militaires. Il fit saluer ensuite Mgr de Pompalier de neuf coups de canon lorsqu'il quitta la corvette. « Ces neuf coups de canon, dit le capitaine, ont eu un grand retentissement surtout au cœur des dissidents. »

Pendant tout son séjour, M. Cécille accompagna Mgr de Pompalier aussi souvent qu'il le put; tous les jours ils dinaient ensemble, et le capitaine marquait à l'évêque le plus grand respect. Enfin, il lui accorda la faculté de célébrer la messe à bord le dimanche suivant. Le spectacle de plus de deux cents catholiques assistant à une cérémonie du culte lui semblait d'une grande utilité pour le succès de la mission en même temps que bien propre à détruire chez les Anglais l'opinion de l'irrégion des Français.

Cette cérémonie fut l'objet des entretiens des catholiques et des protestants. Les uns et les autres regardèrent comme une faveur d'y assister. M. Cécille mit un canot à la disposition de plusieurs catholiques de Korora-Reka. Tout l'équipage et la plus grande partie de l'état-major assistèrent à cette cérémonie religieuse et militaire; une garde nombreuse avait été nommée pour rendre les honneurs au moment de l'élévation. Le plus profond recueillement régna dans cette cérémonie, et tous les cœurs remercièrent l'évêque lorsqu'il appela dans une touchante allocution la protection divine sur ces enfants de la France portés si loin de leur patrie, de leurs familles, et donnant au bout du monde un si noble exemple de foi et de piété. Vingt-deux hommes communièrent dans cette solennité.

Un fait donnait un nouvel intérêt à cette cérémonie. Il y assistait un chef zélandais que l'évêque avait baptisé, quelque temps auparavant et qu'il avait amené avec lui d'Hokianga; il se nommait Gregorio Tiro.

Après la messe, le capitaine Cécille retint Gregorio, et ce sauvage fut pour lui l'objet d'attentions très-grandes.

Le séjour de l'évêque dura environ une semaine. Il partit le 15 mai.

Ainsi étaient posés les fondements de l'Église catholique dans la Nouvelle-Zélande, et une année après, le 14 août 1839, Mgr de Pompalier écrivit à M. Colin, supérieur de la Société de Marie :

« Quand j'aurais dès ce jour cent prêtres, ce ne serait pas assez pour

rompre le pain de l'Évangile à tous ceux qui le demandent. Que de tribus ont déjà embrassé la foi catholique ! que d'autres auront le même bonheur dès que Jésus-Christ leur apparaîtra dans la personne de ses ministres légitimes ! que de demandes me sont adressées, et chaque fois j'ai la douleur de ne pouvoir y répondre. Ma mission comprend des milliers d'îles, et j'ai seulement six prêtres avec moi : en si petit nombre, comment pouvoir, je ne dis pas instruire solidement ces peuples, mais leur apprendre les vérités les plus nécessaires au salut?... Oh ! mon révérend père, des ouvriers, de zélés missionnaires, de fervents catéchistes ! Envoyez-en jusqu'à ce que je vous dise : C'est assez.

Malgré ce premier succès de l'Église, malgré la présence d'un vaisseau de l'État, malgré la constance du baron de Thierry, il n'y avait là que des germes qu'un rien pouvait anéantir, et l'on ne pouvait croire que la France pût réussir à s'établir dans la Nouvelle-Zélande sans un grand effort, lorsqu'on voyait ses rivaux se recruter si activement dans les pays voisins de cette île.

Aussi ce qui devait se décider en Europe par le gouvernement au sujet des demandes du baron de Thierry et de celles de Mgr de Pompalier était-il de la plus haute importance.

A la réception des lettres de son frère, M. François de Thierry, qui était à Londres tout en s'occupant à chercher des capitaux pour l'extension des projets du baron, fit les ouvertures dont celui-ci l'avait chargé au ministère de la marine, qui était déjà averti par d'autres voies des faits qui se passaient à la Nouvelle-Zélande.

Quelques jours après, M. de Rosamel, vivement intéressé, s'en ouvrait à son tour au ministère des affaires étrangères pour savoir quel parti celui-ci voudrait tirer des vues et des propositions de cet homme distingué, qui, par sa persévérance, disait-il, avait réussi à se constituer avec ses seules ressources possesseur et chef d'un établissement naissant sur cette grande île.

Aux yeux du ministre de la marine, les rapports antérieurs du baron de Thierry avec son département, les demandes qu'il lui adressait en ce moment, celles de son frère; d'autre part, les mesures que l'Angleterre paraissait se disposer à prendre pour coloniser la Nouvelle-Zélande méritaient considération; mais M. de Rosamel ne se croyait pas apte à juger seul des conséquences que pourrait avoir la protection donnée aux bonnes dispositions du baron de Thierry.

Le ministre des affaires étrangères lui semblait mieux à portée que lui de connaître les projets du gouvernement ou du commerce anglais. Il pouvait aussi mieux savoir de quelle nature avaient été jusqu'à ce jour les déclarations et les actes du cabinet britannique relativement au droit d'occupation et d'exploitation de la Nouvelle-Zélande.

Mais, en ce qui concernait le département de la marine, il reconnaissait l'utilité d'un point de relâche dans cette île pour les bâtiments de guerre. Il lui paraissait également hors de doute que les rapports commerciaux des pays européens avec ce point éloigné pouvaient acquérir, dans un avenir prochain, des développements sensibles auxquels notre navigation marchande devait être heureuse de pouvoir prendre part avec sécurité.

Sous ce double rapport, M. de Rosamel n'apercevait que des avantages à favoriser les projets du baron de Thierry. « Ce que mon département, ajoutait-il, connaît de son caractère et de sa capacité me semble aussi de nature à inspirer beaucoup de confiance en lui. » (18 septembre 1838.)

Les sentiments que M. de Rosamel exprimait dans sa lettre sur la nécessité d'un point de relâche à la Nouvelle-Zélande étaient ceux de la marine militaire et de la marine marchande. Cette dernière avait eu l'occasion d'apprécier à leur juste valeur les services que lui rendait la marine dans ces parages. Chacun des baleiniers rendait alors très-hautement hommage aux soins et à la protection du capitaine de l'*Héroïne*, arrêtant les désordres, donnant avec le plus louable empressement le complément d'hommes devenu nécessaire et les ustensiles de pêche qui avaient fini par leur manquer dans le cours de leur campagne.

Mais, selon eux, la protection du gouvernement ne devait pas s'arrêter là, et le *Journal du Havre* du 17 octobre 1838 contenait une lettre dans laquelle le commandant du baleinier l'*Élisabeth*, nommé Darmandaritz, faisait remarquer que le marin qui, après trois mois d'une croisière pénible, arrivait épuisé de fatigue ou miné par la maladie était douloureusement surpris de ne rencontrer sur cette terre immense et presque déserte aucun des secours qu'elle eût pu lui offrir pour peu que l'on se fût attaché à tirer parti des ressources dont elle abondait.

« Pourquoi, disait M. Darmandaritz, le commerce ou le gouvernement, pendant qu'il en est temps encore et que les Anglais ne possèdent pas exclusivement la Nouvelle-Zélande, ne favoriserait-il pas de tous ses moyens l'émigration des populations indigentes dans ces parages ?

Ces projets, coïncidant avec les efforts faits par l'Église pour établir des missions dans l'Océanie, afin d'y contre-balancer l'influence des missionnaires protestants, éclairaient suffisamment les intérêts français et le parti à prendre.

Cependant le ministère des affaires étrangères, au mois de janvier 1839, n'avait encore rien résolu, ni dans un sens ni dans un

autre; retards fâcheux, puisque pendant ce temps les Anglais paraient le coup qu'ils pressentaient qu'on allait porter à leurs desseins sur la Nouvelle-Zélande.

En 1837, un officier du nom de Wakefield venait de présenter, sous le titre : « Angleterre et Amérique, » un système nouveau de colonisation qui fit la plus grande sensation. Les idées qui consistaient à rompre avec l'usage de concéder gratuitement les terres coloniales, idées approuvées par lord Howick, sous-secrétaire d'État au département des colonies, déterminèrent la fondation d'une compagnie pour la Nouvelle-Zélande, instituée le 22 mai 1837.

En une semaine, il fut souscrit pour 100,000 livres d'actions, et, dans le cours des cinq semaines suivantes, 100,000 livres furent versées pour l'achat d'une certaine quantité de terres. MM. Francis Baring, Wakefield, lord Petre et William Hutt, étaient membres de cette compagnie, qui ne put toutefois se constituer alors : la lutte des intérêts particuliers et surtout la jalousie des missions l'en empêchèrent.

M. François de Thierry, qui avait cherché à former de son côté une société pour aider son frère Charles, se tenait au courant de tout et voyait avec une double inquiétude les hommes du gouvernement ajouter leurs projets aux plans des compagnies rivales.

Dans une visite qu'il rendait à M. Clark, secrétaire du matériel de la marine anglaise, pour démentir les bruits qu'avait fait circuler sur le compte de son frère un nommé Mac Donald, M. Clark disait à M. de Thierry que si l'on ne pouvait pas réussir à employer le lin de la Nouvelle-Zélande aussi avantageusement qu'on le pensait, l'avantage que ce pays présentait par ses bois était d'une si haute importance, que si les États-Unis ne s'en emparaient pas, la France y formerait assurément une colonie, dans le cas où l'Angleterre ne la devancerait point.

M. François de Thierry s'empressa d'écrire en conséquence que l'on voulût bien se hâter de prendre une détermination et de faire partir sans bruit un bâtiment soi-disant pour le Mexique, après quoi la France se déclarerait.

A ses yeux, l'association défensive qui existait dans la Nouvelle-Zélande n'était rien encore. Seulement il fallait remarquer que l'on était arrivé à un moment décisif et que, si on le manquait, tout serait vraisemblablement perdu.

« Le moment, pour le gouvernement français, d'agir d'une manière décisive, disait-il, est le moment actuel, où l'Angleterre est si fortement préoccupée des Indes, du Canada qui se révolte, et de ce qui se passe en Turquie. Il est urgent, si ce n'est de prendre possession de la Nouvelle-Zélande, au moins d'y envoyer tout de suite un représentant pour déclarer et reconnaître l'indépendance de ce vaste pays, et, une

fois que le bâtiment serait parti, de le déclarer officiellement. »

Sept mois après, M. François de Thierry renouvelait ses instances.

Déjà la Compagnie Wakefield, surmontant les difficultés que lui avait opposées la Société des Missions, avait envoyé plusieurs bâtiments chargés d'émigrants.

En février 1839, il en était parti 1,200.

En vain un des principaux chefs du pays, Buacana, s'était-il opposé à celui d'entre eux qui se faisait le protecteur des Anglais, il avait dû céder à un vieux chef nommé Matangis, qui représentait que les hommes de race blanche établis à Port-Nicholson assuraient à sa tribu la supériorité sur ses ennemis. Le terrain avait donc été cédé par les indigènes, et la Compagnie avait fondé à Port-Nicholson une ville qu'elle appela Wellington.

Mais ce n'était point le gouvernement anglais qui agissait là, qui prenait possession de l'île; ce n'étaient encore que des particuliers.

M. François de Thierry répétait donc sa demande. Il suppliait le gouvernement de lui avancer, pour deux ans, 3 ou 400,000 francs, qui lui seraient rendus avec intérêt. Avec cette somme, le baron encouragerait l'émigration d'un grand nombre de familles. On s'y refusa.

Le 17 septembre 1839, M. François de Thierry, sans être rebuté ni par les succès des Anglais ni par l'indifférence qu'on lui montrait, écrivit encore à un personnage qu'il croyait en position de l'aider :

« Je découpe et je vous adresse aussi un paragraphe relatif à mon frère. Il faisait partie d'un article publié hier dans le *Old England*.

« Vous y verrez que les Anglais eux-mêmes reconnaissent que mon frère a été choisi comme roi par la volonté libre de presque tous les chefs de la Nouvelle-Zélande, et que, comme tel, il inspire la plus grande défiance aux colons anglais, ce qui fait qu'ils s'en déferont par un moyen quelconque, si une manifestation de la France favorable à mon frère ne vient montrer qu'il serait dangereux de lui faire un mauvais parti. Les colons anglais, toujours si bien protégés par leur gouvernement, ne voyant pas la France donner la moindre protection à mon frère, se figurent qu'il est complètement abandonné, blâmé, désavoué, et qu'une tentative contre lui serait impunie ou n'aurait pas de conséquences bien graves. Je ne doute pas, certes, qu'il en fût autrement; mais ne vaut-il pas mieux prévenir cela par une marque d'intérêt et de protection donnée à un Français qui, même souverain libre, chef indépendant de la Nouvelle-Zélande, se considérera toujours comme le simple fondé de pouvoirs de la France? »

En octobre 1839, M. François de Thierry envoyait au même personnage le journal le *Globe*, qui contenait les instructions données au capitaine Hobson, parti pour prendre possession de la Nouvelle-Zélande au nom de l'Angleterre.

Le gouvernement anglais, sentant la nécessité de régulariser l'administration de la Nouvelle-Zélande, avait résolu d'obtenir la cession du groupe entier de ces îles à la couronne d'Angleterre, et de nommer pour gouverneur le capitaine Hobson, qui avait rempli déjà les fonctions de lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud.

Dans ces circonstances, M. François de Thierry demandait encore si ce ne serait point le cas d'envoyer à la Nouvelle-Zélande un agent français pour contre-balancer les projets de domination de l'Angleterre, au moins pour savoir exactement jusqu'où elle entendait pousser ses projets de possession exclusive.

Lorsqu'on voit ces instances répétées d'hommes qui, s'ils avaient été trompés et s'étaient jetés dans les aventures par l'effet d'une politique trop circonspecte, méritaient du moins par leur constance, par leur initiative et leurs malheurs, d'être écoutés et même d'être utilisés quand on n'eût pas voulu satisfaire à tous leurs désirs, on ne sait pas ce qu'on éprouve de plus fort, ou de la compassion pour ces hommes, ou de la confusion que causent de telles lenteurs apportées à servir les intérêts du pays. Mais ces lenteurs, il fallait s'y attendre avec la marche qu'on avait suivie en subordonnant l'occupation de la Nouvelle-Zélande à l'avis du ministre des affaires étrangères. M. de Rosamel, en se dessaisissant du droit de décider, droit qu'avaient gardé ses prédécesseurs et que ses successeurs devaient reprendre dans plusieurs affaires semblables, avait compromis ses propres vues. Inévitablement on allait perdre un temps précieux, en notes et en commissions, pour instruire une affaire que le département de la marine connaissait parfaitement, et, lorsqu'on se résoudrait à l'entreprise, il serait trop tard.

Ce fut ce qui arriva. L'on devait se décider à cette entreprise, qui était évidemment du plus haut intérêt; mais à quelle époque? Deux mois après l'avis donné par M. François de Thierry du départ du capitaine Hobson. C'est-à-dire que, quand notre projet était en quelque sorte perdu, on songeait à le mettre à exécution. Alors on forma une Compagnie, mais de l'homme qui depuis 1822 avait vécu, souffert pour cette pensée, on ne tint aucun compte.

Cependant, cette année même, le capitaine qui avait, en 1826, peut-être exercé sur ses destinées la plus fatale influence, reconnaissait qu'il avait été prévenu, et déclarait, dans une lettre importante la justice des droits du baron.

En avril 1840, d'Urville, de retour de son voyage au continent austral, visitait la Nouvelle-Zélande, séjournait quelque temps au port d'Otago, à la presqu'île de Banks, fréquentée par les baleiniers français, à la Baie des Îles, où il apprenait que l'Angleterre avait pris définitivement possession de ces îles d'une manière officielle, excitée à

cela, lui avait-on dit à Hobart-Town, par l'établissement d'une Compagnie française ayant à sa tête le banquier Aguado, Compagnie qui avait pour but de coloniser et d'exploiter à son profit une partie de la Nouvelle-Zélande.

Lorsque d'Urville arriva à la Baie des Iles, le 29 avril, à Korora-Reka, il s'était dirigé d'abord vers la modeste habitation des missionnaires catholiques. Le palais de l'évêque était alors un petit presbytère composé de trois pièces.

Là, le baron Thierry était venu le voir et s'était mis à ses ordres. Le marin avait trouvé aux Iles Marquises, entre les mains d'un jeune sauvage, Wava-Nouha, une pièce qui lui avait paru plus que singulière, dans laquelle le baron Thierry prenait le titre de roi de Noukaïva. Les renseignements qui lui étaient parvenus sur lui lors de son premier voyage, comme les détails qu'on lui donnait sur la conduite du baron depuis l'arrivée de celui-ci, mettaient le commandant de l'*Astrolabe* dans d'assez fâcheuses dispositions contre lui. Il lui fit connaître ses sentiments à son sujet. Il ajouta que sa conduite antérieure, l'indépendance qu'il avait affectée en prenant un pavillon particulier, devaient le priver de la protection due par la France. Néanmoins, après une longue conversation avec le baron Thierry, une partie de ses préventions s'étaient dissipées : « Le baron, dit-il, était un homme de bonne mine et de bonne tenue, âgé d'environ cinquante ans, et s'exprimant bien en français. » A la suite de cette conversation, dans laquelle il ne s'était montré si dur que pour asseoir son opinion d'une manière plus positive sur le baron et les réclamations qu'il lui adressait, d'Urville ne put se refuser à chercher avec lui ce qui pouvait se faire de plus efficace dans ses intérêts, et il fut arrêté entre eux que d'Urville laisserait entre les mains du baron une lettre dans laquelle il reconnaîtrait ses droits de propriétaire, et dont celui-ci se servirait ensuite comme il l'entendrait auprès du gouvernement de la colonie. Le lendemain, avant de partir, lorsque l'abbé Petit, pour qui d'Urville avait renouvelé une cérémonie à peu près semblable à celle du capitaine Cécille avec l'évêque, vint, les larmes aux yeux, faire ses adieux aux commandants de l'expédition et leur souhaiter un heureux retour dans la patrie commune, d'Urville dicta sur-le-champ la lettre qu'il avait promise au baron et qu'on trouve dans la relation de son dernier voyage.

D'Urville lut au baron Thierry cette lettre avant de la lui remettre. Celui-ci en parut fort reconnaissant, quoiqu'il en ressortit clairement que, si le capitaine de l'*Astrolabe* avait tenu le même langage sous la Restauration, le baron n'eût peut-être pas subi toutes les épreuves auxquelles il avait été exposé, et que le gouvernement n'eût pas eu à écouter de nouvelles propositions.

D'Urville, il est vrai, était contraire à la création de colonies agricoles à l'autre extrémité du globe, en face des comptoirs australiens de l'Angleterre. Selon lui, elles ne pouvaient réussir sans la possession de points intermédiaires, et, à la première guerre, elles devaient craindre d'être envahies par les vaisseaux anglais échelonnés dans tous les ports de l'Australie, tandis qu'elles n'attendaient du secours que des rives trop éloignées de la métropole. « Toutefois, ajoutait-il, les ports de la Nouvelle-Zélande sont suffisamment visités par nos baleiniers pour que le gouvernement ait dû songer sérieusement à protéger leur industrie; si, comme tout semble le faire présager, l'Angleterre doit soumettre toute la Nouvelle-Zélande à sa domination, bientôt nos navires ne pourront plus aborder dans ces ports sans subir des entraves, ou bien sans payer des droits considérables. »

Les raisons que d'Urville donnait au sujet de la nécessité de points intermédiaires semblaient mal fondées, puisqu'à la rigueur nous avions Bourbon et nos colonies de l'Inde. Le danger pour les colonies australes d'être perdues en temps de guerre entre la France et l'Angleterre leur était malheureusement commun avec la plupart de nos autres colonies, trop peu fortes pour lutter contre les flottes anglaises, et d'Urville invalidait lui-même ses raisons en parlant de la nécessité de créer un poste militaire pour assurer à nos baleiniers un refuge contre le mauvais temps, quelques moyens de ravitaillement, et l'autorité nécessaire pour réprimer les désordres de leurs équipages souvent indisciplinés.

Une Compagnie, dite nanto-bordelaise, crut alors qu'il pouvait y avoir d'autres intérêts à fonder une colonie dans la Nouvelle-Zélande, et demanda qu'on la soutint dans ses projets d'exploiter les terres qu'un capitaine du nom de Langlois disait avoir achetées en 1838 dans le voisinage du port Cooper de la baie des Pigeons et avec la presqu'île de Banks.

Une commission fut nommée à cette époque par le ministre de la marine et des colonies, avec l'assentiment du ministre du commerce et de celui des affaires étrangères, pour examiner les propositions d'une Compagnie nanto-bordelaise en vue d'un essai de colonisation de la Nouvelle-Zélande.

Les membres de la commission étaient M. le capitaine A. Dupetit-Thouars, président; M. Cécille, le capitaine de l'*Héroïne*; M. Nury; M. Lecointre, secrétaire.

Les négociants de Bordeaux et de Nantes étaient MM. Hippolyte Raba et Charles Doney, Balguerie et C^{ie}, qui représentaient Bordeaux; MM. Arnoult, Rivière, E. Toché, L. D. Nogués et J. Langlois, capitaine au long cours, représentaient Nantes.

Le 9 décembre, les statuts de la Compagnie étaient signés. L'État mettait à la disposition de la Compagnie pour deux ou trois ans au plus, un bâtiment de 55 tonneaux, le *Mahé*, qu'on appela plus tard le *Comte-de-Paris*, tout armé et approvisionné de rechange, à la condition pour la Compagnie d'en former l'équipage, de le diriger sur la Nouvelle-Zélande, d'y porter soixante personnes destinées à fonder et à occuper les premiers établissements, enfin de commencer sans retard les travaux de défrichements nécessaires.

En retour des nombreuses concessions faites par le gouvernement à la Compagnie, celle-ci s'engageait à fournir à l'État le quart des terrains qu'elle pourrait acquérir à la Nouvelle-Zélande, acquisitions auxquelles elle ne consacrerait pas moins de 40,000 francs. Elle devait donner en outre l'espace nécessaire à la construction de tous les établissements d'utilité publique pour la colonie, tels que forts, chantiers, casernes, hôpitaux, etc. Mais, dans ces divers établissements, le gouvernement devait n'entreprendre d'autre culture que le jardinage.

Toutes les conventions arrêtées, le départ fut fixé ainsi que le lieu du rendez-vous. Celui-ci devait être à la presqu'île de Banks, dans le port Louis-Philippe (ancien port d'Akaroa, aujourd'hui Nouvelle-Munster).

Le bâtiment de l'État envoyé pour la protection de l'établissement devait partir avant le *Comte-de-Paris*.

Ainsi que cela avait été réglé, le *Comte-de-Paris*, commandé par le capitaine Langlois, partit le 20 mars 1840 avec soixante colons; la corvette l'*Aube* avait précédé la gabare d'un mois. Or, dès le 28 janvier 1840, le capitaine Hobson était arrivé à la Baie des Iles.

Sans se soucier de Wellington, établie par la Compagnie et où résidaient déjà plus de deux mille colons, M. Hobson était allé débarquer précisément au lieu de l'établissement des missionnaires où il n'y avait qu'une quarantaine d'Européens. Là il avait convoqué immédiatement les habitants pour entendre la lecture de sa commission; il avait fait suivre cette lecture de deux proclamations. Par la première, le capitaine avait déclaré avoir pris possession de son gouvernement; par la seconde, il avait défendu d'acheter à l'avenir des terres aux indigènes. Enfin, le 5 février, avait eu lieu au village de Pahia, chez M. Busby, le résident anglais, une assemblée des chefs de la Baie des Iles au nombre de quarante-six individus suivis de plusieurs centaines d'indigènes de classes inférieures. Le gouverneur leur avait présenté le traité ayant pour objet de céder la souveraineté du territoire à la reine d'Angleterre et de lui donner droit de préemption, avantages en retour desquels la reine offrait aux indigènes tous les droits et privilèges des sujets anglais. Dans cette circonstance de la

plus haute importance, le missionnaire protestant William, qui était l'interprète de M. Hobson, autant pour faire connaître les paroles du gouverneur que les réponses qui lui étaient adressées, se rendit coupable d'infidélité. Il le fut assez fréquemment et assez notoirement pour que le mécontentement des chefs composant le mahouri lui fût manifesté par de sévères reproches, et que M. Hobson lui-même fût obligé de le rappeler à la vérité, tant les indigènes étaient animés.

Quand ils ne se fussent pas souvenus de la déclaration d'indépendance inspirée en 1835 par M. Busby, le propriétaire de l'habitation sur laquelle alors se tenait la nouvelle assemblée, les Nouveaux-Zélandais étaient trop pleins des sentiments qu'on avait éveillés en eux à propos du baron de Thierry pour qu'il n'y eût pas de leur part une vive opposition aux demandes du capitaine Hobson.

Quelques-uns des chefs mêmes apostrophèrent vivement le gouverneur. « Pensez-vous, lui dit l'un d'eux, que si moi, qui suis un grand chef, j'allais en Angleterre proposer ma protection au parlement et demander la place de la reine, mes offres et ma demande seraient acceptés ? — Non, certainement, répondit M. Hobson. — Eh bien, repartit le sauvage, pourquoi êtes-vous venu chez nous ? Qui a appelé votre protection ? Croyez-moi, retournez chez vous. Nous sommes contents de notre état, et nous n'avons que faire de vous. »

Malgré cet accueil, le lendemain, 6 février, le gouverneur obtint, moyennant une distribution de rhum et de couvertures, la signature, ou du moins l'adhésion de la plus grande partie de l'assemblée.

Il est bien avéré, dit M. de Montravel, que les chefs signataires de la convention n'ont adhéré qu'après un grand repas, à la suite duquel le plus grand nombre étaient dans l'ivresse. On nous a même affirmé que la traduction en mahouri était toute différente de l'acte lui-même; aussi presque tous les chefs ne veulent plus reconnaître leurs signatures.

Subreptice ou fausse, la reconnaissance des droits de souveraineté de Sa Majesté Britannique sur toute la partie nord de l'île Ika-nawai n'en fut pas moins saluée par Hobson de vingt et un coups de canon.

Il semblait donc ne rester aucune chance à l'entreprise de la France. Cependant la Providence lui en réservait encore une.

Les Anglais avaient manifesté une vive opposition aux actes du gouverneur qui arrêtaient leurs transactions avec les naturels.

Ils avaient refusé de céder un terrain et un local pour l'installer.

Or, quand des compatriotes résistaient ainsi à ses prétentions, comment des étrangers eussent-ils reconnu le capitaine Hobson pour gouverneur ?

Le lieutenant de la marine des États-Unis, Wilkes, revenant comme

d'Urville de son exploration aux terres australes, s'était refusé à cette reconnaissance. Le capitaine d'Urville avait tenu une conduite analogue. Lorsque le capitaine Hobson avait envoyé son secrétaire à bord de l'*Astrolabe* lui présenter ses civilités et lui faire toutes les offres de service qui étaient à sa disposition, le commandant d'Urville avait répondu qu'il entrerait volontiers en relations avec M. Hobson comme capitaine de la marine anglaise, mais non comme gouverneur de la Nouvelle-Zélande.

Une circonstance donna un moment une véritable importance au refus des Français et promettait même, si l'on en savait profiter, une issue favorable à leurs desseins d'établissement.

Le capitaine Hobson, frappé de paralysie quelques jours après l'acte de Korora-Reka, n'avait pu présenter aux tribus de la partie méridionale le traité qui stipulait la cession de leur souveraineté. Pour cette partie, il s'était borné dans une de ses proclamations à déclarer la souveraineté de la couronne d'Angleterre établie sur toute l'étendue des îles de ce pays, bien que sa maladie l'empêchât d'obtenir le consentement des chefs des autres parties.

Une telle conduite était tellement contre tout usage de droit gouvernemental, que l'occupation ne pouvait être admise comme valable.

Or c'était là la chance qui restait à la Compagnie nanto-bordelaise. La maladie du capitaine donnait du temps à nos Français. S'ils savaient l'employer, tout n'était pas perdu.

Pendant que tout ceci se passait, le baron de Thierry attendait toujours. Il savait les sollicitations, les démarches de son frère; il espérait qu'elles finiraient par agir sur l'esprit des ministres.

On lui avait écrit de France que l'*Aube* allait le tirer d'embarras en lui portant des colons et tout ce qui était nécessaire à l'établissement de sa colonie. L'espoir qu'il en conçut le ranima; mais cela fut loin de lui être favorable, car il essaya de s'en prévaloir contre les mauvaises dispositions de ses rivaux, en annonçant que son frère arrivait avec un grand nombre d'Européens. Alors les naturels, que travaillaient toujours les conseils de ses ennemis, s'éloignèrent de lui. Ils lui laissaient à peine le moyen de se procurer des vivres. Ils l'empêchaient de couper les bois de ses propres terres, ils l'avaient même frappé et maltraité cruellement. Cependant, comme, en définitive, le baron ne leur faisait aucun mal, ils finirent par se rapprocher de lui; plusieurs même se montrèrent bons à son égard et le protégèrent, comme ils l'avaient déjà fait, contre des tentatives de meurtre dont il avait été l'objet. Néanmoins sa misère ne cessait d'augmenter, et il n'y trouvait de contre-poids que dans le bien qu'il avait fait. Humain et généreux, nul ne partageait d'un meilleur cœur que lui

son toit et son morceau de pain avec le voyageur, sur la route duquel était son habitation. Le dévouement qu'il avait montré à Mgr de Pompalier à son arrivée témoignait également de la générosité de ses sentiments. Aussi, en récompense, les tribus soumises au catholicisme ne lui montraient pas la même hostilité que ses coreligionnaires, et lorsqu'il avait des peines et surtout des embarras d'argent, comme cela était naturel avec une famille nombreuse et par suite des mécomptes qu'il avait éprouvés, il était rare qu'il sollicitât inutilement l'aide de Mgr de Pompalier.

M. de Thierry, soutenu ainsi par le vénérable évêque, vivait encore avec sa dernière espérance. Toutefois, la désillusion, une désillusion complète cette fois, n'allait pas tarder. Lorsqu'il eut appris l'arrivée du commandant Lavaud à la Baie des Iles, il se hâta d'aller le trouver. Mais quelle ne fut pas sa douleur en voyant qu'il n'y avait ni colons ni secours pour lui ! Le malheureux fut frappé au cœur. Il fallait dire enfin adieu à ce dernier espoir de ses projets, à son dernier rêve !

Il n'y avait plus là le roi de la Nouvelle-Zélande, qui perçait l'isthme de Panama pour faire une avenue à ses États. Le baron tombait du haut de ses projets dans la réalité la plus affreuse, dans la misère au bout du monde, au milieu de peuplades sauvages, au milieu d'Européens plus hostiles encore, lui qui aurait pu, en France et en Angleterre, avec son titre, sa fortune dissipée, ses qualités d'esprit et de caractère, assurément distinguées, occuper heureusement une belle position dans la société civilisée.

Le capitaine Lavaud, en le recevant et en écoutant le récit de ses misères, comprit combien cet homme était à plaindre. Il reconnaissait en lui une éducation parfaite, beaucoup de facultés naturelles, mais, dit-il, un jugement affaibli. Le sentiment qui nous porte à venir au secours de nos semblables l'aurait excité à soulager M. de Thierry quand il ne lui eût pas été particulièrement recommandé par le ministre des affaires étrangères; c'était là tout ce que pouvait M. Guizot. En ceci, du moins, sa générosité, j'aurais voulu dire davantage, fut parfaitement servie par M. Lavaud. Le commandant reçut de son mieux le baron de Thierry et chercha à lui faire ressentir les effets de la protection du roi. Il s'employa auprès d'un négociant français pour lui faire prêter une somme de 5,000 francs. Cette somme était nécessaire pour obtenir d'une personne qui les retenait, faute de paiement, des bœufs que le baron avait fait venir de Sidney pour labourer et traîner en dehors d'une forêt des bois destinés à l'élévation d'une chapelle, dont Mgr de Pompalier lui avait avancé les fonds. L'intervention du commandant procura sans peine au baron la somme qu'il demandait, et il repartit le lendemain,

comblant le commandant Lavaud de remerciements, mais la mort dans le cœur. La France l'abandonnait et accordait à une Compagnie née de la veille ce que quinze années de constance dans un même dessein n'avaient pu lui valoir. Pourquoi? Était-ce à cause de ses desirs d'indépendance? Mais l'on n'avait qu'à rechercher ses premières lettres, et l'on pouvait voir qu'il n'avait été conduit au projet tel qu'il le présentait que parce qu'on rejetait ses premiers plans. Nul doute qu'on ne l'y eût ramené aisément. Il en donna une preuve en faisant tenir par l'intermédiaire de M. Lavaud une lettre par laquelle il faisait l'offre gratuite de la souveraineté dont les indigènes de Noukaïval'avaient gratifié en 1835. Mais, sur ce sujet, il ne reçut aucune réponse. Il restait à savoir si cette conduite de notre gouvernement serait heureuse, et si, avant de laisser grossir les difficultés et s'accroître la population comme les prétentions anglaises à la Nouvelle-Zélande, il n'aurait pas mieux fait de seconder les vues du baron aussitôt qu'il s'était proposé à lui.

Les événements allaient bientôt décider la question en ajoutant aux déceptions de M. de Thierry celles de la Compagnie nanto-bordelaise et de ses protecteurs.

Le commandant Lavaud et le capitaine Langlois ont rejeté l'un sur l'autre les causes de cet échec. Le commandant Lavaud a reproché au capitaine Langlois d'avoir présenté à la Compagnie des titres peu sérieux, et celui-ci, en en maintenant la validité, a porté contre le commandant Lavaud l'accusation d'avoir perdu un temps précieux, de n'avoir pas pris possession, lorsqu'il le pouvait, de la partie du territoire que la France eût pu occuper, et d'avoir contribué indirectement à l'occupation que les Anglais en avaient faite.

C'est là un triste débat, où l'historien impartial ne peut qu'offrir au lecteur les allégations des deux parties. Celles du commandant Lavaud se trouvent dans une réponse qu'il faisait à M. Langlois, en date du 31 août 1840, au sujet du pouvoir que le commandant donnait à M. de Belligny, agent de la Compagnie nanto-bordelaise.

« J'ai lu, lui mandait-il, les instructions qui vous ont été données par MM. les fondateurs de la colonisation; ces instructions supposent le cas où les choses se seraient trouvées en 1840 ce qu'elles étaient en 1838, époque à laquelle vous avez acheté une grande partie des terres qui avoisinent Port-Cooper et la baie des Pigeons. Elles supposent aussi *celui où vous seriez propriétaire de toute la presqu'île, ce qui n'est pas, et où vous pourriez remplir envers l'État les obligations contractées par vous, ce qui n'est pas davantage, en même temps que vous auriez les moyens de vous livrer à d'autres acquisitions dont le gouvernement encore recevrait le quart en dédommagement de ses énormes sacrifices.*

« Au lieu de cela qu'arrive-t-il?

« 1° Le pays sur lequel nous venons nous établir, et qui ne nous a jamais appartenu, est devenu anglais pendant votre absence. De quel droit? dites-vous. Je ne saurais vous le faire connaître, ce sera l'objet de négociations entre la France et l'Angleterre.

« 2° Votre contrat du 2 août 1838, fait de votre main, et sans signatures de témoins, porte que vous achetez pour la somme de 1,000 francs toute la presqu'île de Banks, bien que vous n'avez traité qu'avec les chefs de la tribu de Port-Cooper et que pas un seul chef de la baie d'Akaroa, ni d'aucun autre district de la presqu'île, n'ait signé à ce contrat, ni même ait donné son adhésion à la vente, puisque vous n'avez jamais eu de rapports avec eux. Vous ignoriez qu'il y eût d'autres habitants sur la presqu'île, c'est possible. Mais les choses que j'avance ne sont pas moins exactes, car je les tiens de la bouche même des chefs de ces tribus, et aucun d'eux n'a en effet mis son tatouage ni autre signe sur votre contrat de 1838.

« 3° Vous ne pouvez pas remplir vos obligations, ou plutôt celles de la Compagnie envers le gouvernement, puisque vous avez annoncé une chose que vous ne possédiez pas, que vous ne possédez pas encore, et que vous ne pouvez désormais posséder, tant par la défense expresse faite aux naturels et autres de se livrer à des acquisitions postérieurement au 21 mai que par les contestations nombreuses, dont j'ai une connaissance officielle, qui s'élèvent contre votre acte de propriété.

« Vous devez vous rappeler, car il y a trop peu de jours que cela s'est passé, que, pour donner à la Compagnie nanto-bordelaise l'apparence d'un droit d'occupation et d'établissement, je vous ai engagé à réunir chez vous les chefs de ce pays et à obtenir d'eux qu'ils consentissent à vous mettre en possession au moins du terrain sur lequel j'ai jugé convenable d'établir pour le moment les colons que vous avez apportés. Ces naturels, que j'avais moi-même bien traités avant votre arrivée, ne devaient pas être éloignés de consentir à vos propositions, et vous ne devez pas avoir oublié combien je vous pressais d'en finir, avant que les Anglais, que j'avais toujours entretenus dans la persuasion que la baie d'Akaroa vous appartenait, fussent conduits, en découvrant la vérité, à me taxer d'homme de mauvaise foi, qualification dont je suis peu jaloux, je vous avoue, et qui m'eût été appliquée d'autant plus gratuitement, que je ne m'étais autant avancé que d'après l'intime conviction que j'avais que le contrat du 2 août 1838 avait été passé entre vous et tous les chefs des tribus de la presqu'île de Banks, ainsi que vous l'avez dit à vos sociétaires et au gouvernement. »

D'après cette lettre, il ne s'agissait plus, aux yeux du commandant Lavaud, que de tirer le meilleur parti possible de la position fâcheuse où le capitaine Langlois avait placé la Compagnie et l'État.

Le commandant le croyait ainsi, et, en conséquence, pour satisfaire aux intentions que lui avaient fait connaître les fondateurs de la Compagnie nanto-bordelaise par une lettre du 20 février 1840, il reconnaissait M. de Belligny comme le représentant de cette Compagnie en ce qui concernait l'établissement des colons et tout ce qui se

rattachait à la colonie, laissant M. Langlois agir comme il lui semblerait bon pour tout le reste de l'opération, dont, disait-il, il ne voulait se mêler en rien que pour rendre à l'établissement tous les services possibles et pour donner le conseil au capitaine Langlois d'aller faire sa pêche dans l'intérêt de ses armateurs et de son équipage, qui était payé à la part et non au mois, ce qui imposait à son capitaine l'impérieux devoir de ne pas perdre un instant.

Il y a lieu de penser, par le ton général de la lettre du commandant Lavaud, que cet officier et M. Langlois ne se quittèrent pas en de trop bonnes dispositions l'un à l'égard de l'autre.

Aussi peut-on croire à de la passion dans la lettre où ce dernier, après avoir exposé à son point de vue la cause de l'avortement de nos projets sur la Nouvelle-Zélande, finissait par donner un démenti formel à ceux qui avaient rapporté les faits autrement qu'il ne le faisait.

D'après cette lettre, publiée dans le *Journal du Havre*, voici que tels étaient les détails dont il garantissait la fidélité :

Étant arrivé à la Nouvelle-Zélande le 9 août 1840, et ne pouvant entrer dans le port d'Akaroa, il était allé quelques lieues plus bas à la baie des Pigeons, où il avait mouillé à cinq heures du soir. Dans la nuit du 9 au 10, il s'était rendu au port Cooper, ou Tokolapo, lieu de résidence des chefs, et les avait invités à venir le lendemain, le 10, à bord du *Comte-de-Paris*. Lorsqu'ils y furent, ils renouvelèrent le traité passé en 1838 pour la cession de la presqu'île de Banks, les limites furent déterminées, et la position respective des Français et des indigènes aussi bien établie que possible.

Cependant il avait envoyé son lieutenant dans une pirogue à la baie des Pigeons et au port Cooper.

Du 11 au 12, le capitaine passait un contrat pour la cession de l'île du Sud, et il donna un à-compte en marchandises aux indigènes.

Dans les réjouissances qu'amenaient ces traités, le roi Chigari, à qui l'on avait fait des présents, eût voulu sur sa case un pavillon français; mais le capitaine ne se crut pas permis de lui en donner un, et, comme le roi en avait pris dans l'embarcation du capitaine Foulon, celui-ci, sur sa prière, le lui retira immédiatement.

Ainsi l'on eût pu prendre possession du pays en ce moment, si le capitaine n'avait pas cru manquer d'égards par là au capitaine Lavaud, qu'il attendait, et dont il avait cherché la corvette partie un mois avant lui. Il s'était enquis d'elle le 10 au port Cooper, le 11 il avait envoyé son second à Akaroa; enfin, le 15, comme il avait reçu avis par le navire la *Pauline*, du Havre, que le commandant était à l'entrée de la baie d'Akaroa, il avait appareillé pour l'aller trouver, pensant qu'il le déciderait à la prise de possession immédiate.

Le 16, le capitaine Langlois arrivait à l'entrée de la baie d'Akaroa, le cœur plein de joie et croyant à un succès complet : il venait de voir une embarcation. L'*Aube* était-elle donc entrée ? Il tira un coup de canon ; l'embarcation fit aussitôt route sur eux ; mais quel ne fut pas le désappointement du capitaine Langlois lorsqu'il vit monter à bord un officier de la marine britannique, qui l'informa que M. le commandant, attendu avec tant d'impatience, était à la baie des Iles (île du Nord), déjà occupée par les Anglais, et qu'il y avait fait un long séjour. D'après ce qu'il apprit de l'officier anglais, M. Langlois n'eut pas de peine à reconnaître ce qui s'était passé. La présence du commandant à la Nouvelle-Zélande avait indiqué suffisamment ses projets, et les Anglais avaient profité de son long séjour à la baie des Iles pour rendre inutiles toutes les autres tentatives qu'il pourrait se proposer sur d'autres points. En conséquence, l'officier était venu avec le *Brittomar* pour proclamer la souveraineté de Sa Majesté Britannique, comme il l'avait déjà fait ailleurs.

Cette démonstration n'alarma point le capitaine du *Comte-de-Paris*, puisque les Anglais n'étaient arrivés à la presqu'île de Banks que le 14 et que les Français s'y étaient présentés dès le 9.

Les Anglais n'avaient pu passer aucun marché avec les chefs des naturels, qui avaient toujours été à son bord.

D'ailleurs, les Anglais avaient mis tant de précipitation pour devancer les Français, qu'ils n'avaient avec eux rien qui pût attester une occupation ni une possession. Quelques proclamations pour afficher sur les arbres et sur quelques cases, avec un magistrat seul, entièrement seul et sans vivres, ne suffisaient pas pour attester sur ces lieux la souveraineté de Sa Majesté Victoria.

Les Anglais le sentaient si bien, que, voyant les Français débarquer et les colons s'établir, le commandant du *Brittomar*, M. Stanley, était prêt à partir avec le magistrat qu'il avait amené, pour lequel il n'y avait ni vivres ni local.

Si les choses se fussent passées ainsi avec un peu de fermeté, il serait arrivé ce qu'on avait vu sous le cardinal Richelieu à Saint-Christophe, les Français auraient eu une partie de la Nouvelle-Zélande et les Anglais l'autre.

Mais M. Lavaud, au dire de M. le capitaine Langlois, acheva de perdre par des prévenances inopportunes une chance qu'il avait compromise par ses retards.

Le magistrat anglais ne partait que parce qu'il n'avait ni logement ni vivres. Mais les Anglais en général, à la baie des Iles, et le gouverneur en particulier, avaient bien accueilli le commandant Lavaud, celui-ci ne voulait pas demeurer en arrière de prévenances. Il offrit en conséquence au magistrat de le loger à son bord, mit sa dunette

et sa table à sa disposition, jusqu'à ce que, disait-il, les gouvernements français et anglais se fussent entendus. Cela était malheureux. Le magistrat anglais avait un pied sur notre terrain, il allait bientôt en avoir pris quatre. Il trouva le moyen de se faire faire par les charpentiers du navire français une maison à terre pour lui et six canotiers que, sous certain prétexte, il avait fait venir de Nicholson. Tels sont les faits qu'avance M. Langlois pour prouver que le commandant Lavaud avait en quelque sorte fait la planche à nos rivaux. Le capitaine eût pu sans doute en dire davantage, mais son démenti de tout ce qui serait contraire à ses propres assertions sur les faits principaux, démenti donné en plein journal, suffisait, s'il ne dépassait pas déjà la mesure.

De quel côté était la vérité? Il faut bien le dire, les accusations des deux parties ont un caractère de probabilité. M. le commandant Lavaud a au moins manqué d'initiative et de décision. La défense expresse de la couronne d'Angleterre d'acquérir des terres n'avait de valeur que sur les points possédés déjà par elle. Or, si M. le commandant Lavaud avait pris possession de l'île du Sud avant l'arrivée du capitaine Langlois, les titres de celui-ci eussent-ils été insuffisants, la situation changeait du tout au tout.

Ce que nous disons de la facilité laissée à la Compagnie nanto-borde-laise d'acquérir la partie méridionale de la Nouvelle-Zélande a été confirmé par les maximes mêmes du gouvernement anglais en matière de prise de possession des terres occupées par des peuplades sauvages. Ces maximes ont été posées à l'occasion même de la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement de la reine Victoria ayant refusé de reconnaître les droits de la Compagnie qui avait pris possession des terres avant le gouverneur Hobson au territoire qu'elle s'était fait antérieurement concéder par les naturels, le litige fut porté devant la Chambre des communes, et le comité d'enquête établit des principes qui eussent dépossédé la Compagnie anglaise, si la Chambre, en même temps, n'avait accusé le gouvernement de lenteur à faire valoir ces mêmes principes.

« 1° Les habitants non civilisés d'un pays, disait le comité d'enquête (avril 1844), n'ont sur ce pays qu'un droit de domination restreint, une sorte de droit d'occupation, avant d'avoir établi un gouvernement régulier et d'avoir converti la terre à leur usage par la culture. Ils n'en peuvent concéder aucune portion, même à des individus de leur propre tribu, par la raison toute simple qu'ils n'ont sur ces terres aucun droit de propriété.

« 2° Une puissance civilisée acquiert, en établissant une colonie dans un pareil pays, un droit péremptoire sur le sol, ou, en d'autres termes, elle acquiert la faculté d'éteindre le titre primitif; mais des particuliers ne

peuvent user de ce droit sans le consentement de leur gouvernement.
 « 3° De simples particuliers ou des Compagnies d'une nation quelconque ne peuvent former des colonies qu'avec le consentement et sous la direction et le contrôle de leur gouvernement, et ils peuvent être expulsés de tout établissement qu'ils auraient fait sans autorisation préalable. »

D'après ces principes, la Nouvelle-Zélande eût été à nous si M. le capitaine Lavaud avait voulu profiter du temps que lui laissait la maladie du capitaine Hobson.

Quoi qu'il en fût, la prise de possession des Anglais devait être désormais un fait accompli auquel M. Guizot ne crut plus possible de s'opposer.

Il ne restait plus dans la pensée du ministre qu'à réserver toute sa sollicitude pour la protection à accorder aux droits et aux intérêts particuliers. Ce fut donc là le rôle auquel, à la date du 8 avril 1841, se réduisirent désormais notre marine et la diplomatie. M. Guizot invita M. Lavaud à s'abstenir de toute démarche tendant à appuyer en faveur de M. Langlois auprès des autorités britanniques des réclamations qu'il avait reconnues tout à fait dénuées de fondement.

« Le fait de l'acquisition d'une vaste étendue de terre par la Compagnie nanto-bordelaise était, disait-il, la base du traité que le gouvernement avait consenti à passer avec cette Société; le gouvernement est dispensé d'intervenir si, comme vous l'avez jugé, les prétendues acquisitions de M. Langlois ne se fondent que sur des titres mensongers. »

Dans cette situation des choses, l'Angleterre, après tant de générosité de la part de notre ministre, pouvait bien faire quelque sacrifice en faveur de ceux que l'on abandonnait. En 1846, le gouverneur Grey annonçait au capitaine Bérard, commandant le *Rhin*, que le gouvernement reconnaissait à la Compagnie nanto-bordelaise, qui déjà, à la fin de 1843, avait plus de 378,224 francs de dépenses (15,129 livres sterling), 30,000 acres de terre sur la presqu'île de Banks.

Quant au baron de Thierry, en 1841, le gouverneur parlait de lui donner une concession de 6 à 8,000 acres.

C'était bien peu pour une souveraineté perdue. Mais alors le baron eût cédé de grand cœur tous ses titres de roi et de chef souverain pour assurer le pain quotidien de ses enfants. En 1842, n'ayant pas reçu de réponse à l'offre gratuite qu'il avait faite des droits qui lui avaient été donnés, en 1835, par les naturels de Noukaiva sur leur île, et se trouvant dans une position terrible, voyant en outre la France en possession des Marquises, d'après sa suggestion, il avait vendu son île à des agioteurs de la Nouvelle-Zélande pour deux petits lots de terre à Korora-Reka, d'un quart d'acre chacun, et l'engagement

de lui abandonner mille acres de terre agricole à Noukaïva, quand la population blanche aurait atteint le chiffre de 1,500 âmes. Ce demi-acre de terre fut toute la compensation de son titre pompeux, sans un farthing de plus, quoique MM. Jean-Baptiste et Honorius Lacourt, pour donner de la valeur à leur titre, eussent prié le baron de reconnaître qu'il avait reçu d'eux 500 livres sterling pour la cession de sa souveraineté.

En 1843, le baron de Thierry écrivait que, malgré l'ordre que le commandant Lavaud avait reçu de lui donner une protection spéciale, le gouvernement anglais ne lui laisserait presque rien de ses terres, et qu'après s'être ruiné pour la Nouvelle-Zélande, il n'avait plus d'autre ressource, pour ne pas mourir de faim, lui et sa nombreuse famille, que de s'ouvrir quelques relations commerciales. Le baron, sur lequel je n'ai rien appris de certain depuis cette époque, demandait alors au gouverneur des îles françaises de l'Océanie la préférence pour la fourniture des bois de tous genres dont ses établissements pourraient avoir besoin.

Évidemment les résultats laissés à ceux qui s'étaient engagés dans cette colonisation étaient loin de les dédommager de leurs propres avances.

Aussi le sort de l'établissement d'Akaroa ne tarda-t-il pas à devenir de plus en plus précaire.

D'un autre côté, les bâtiments pêcheurs disparaissaient de ces parages pour aller à la côte nord-ouest d'Amérique; la baleine, pourchassée par les Anglais, les Américains, les Français, ne suffisait plus à la pêche; mille baleiniers détruisaient, dit M. Berard (16 décembre 1843), au moins quinze mille baleines par an. La reproduction ne pouvait réparer de semblables pertes quand il s'agissait d'un animal qui demande quinze ou vingt ans pour arriver à son grand accroissement. Cela fit que les capitalistes ne voulaient plus rien risquer dans une entreprise de plus en plus infructueuse.

Ainsi s'évanouit encore cette dernière espérance laissée à notre pays pour établir ce que Voysin de la Popelinière, les capitaines Marion-Dufresne et Kerguelin voulaient nommer la France australe.

Le vœu exprimé, en 1789, par le baron de Gonneville, de nous voir partager les terres australes avec notre rivale, n'était pas plus exaucé sur ce point qu'à la Nouvelle-Hollande et à la terre de Diémen. L'Angleterre prenait tout, et, il faut bien l'avouer, n'est-ce pas chose merveilleuse que les progrès qu'elle a déjà faits dans cette île, depuis vingt ans qu'elle s'y est établie? Exempte des rigueurs du Canada comme des ardeurs du soleil australien, favorable aux cultures et à l'acclimatement des hommes d'Europe, la Nouvelle-Zélande a bientôt vu s'accroître sa population blanche, qui comptait, en 1859,

plus de soixante-dix mille Européens, répartis en sept provinces, Auckland, New-Plymouth, Taranaki et Wellington dans l'île du Nord; Nelson, Canterbury, Otago, dans l'île du Sud. Les Européens anglais possédaient alors deux millions de moutons, cent cinquante mille bêtes à cornes et vingt mille chevaux.

Devant ces chiffres, que dire de l'infériorité, de l'échec de la France? Ce qui s'est dit dans les autres circonstances où elle est entrée en concurrence avec l'Angleterre. Pour soutenir la lutte contre une telle rivale, il faut s'y préparer de longue main; il ne s'agit pas seulement d'avoir à certains moments l'intelligence de la situation présente, de l'avenir même, et l'éclat de quelques grands actes, supérieurs à tout ce que l'on raconte de ses rivaux; la victoire définitive est à la vigilance, à l'activité, à l'esprit de suite, au sentiment constant de ses intérêts et au respect de soi-même, qu'on ne peut imposer aux autres sans en être pénétrés les premiers.

Or aucune de ces qualités n'a paru dans cette entreprise, si ce n'est à travers bien des imprudences, chez un homme qui en a été la victime; et nous aurions entièrement à regretter de nous être présentés sur ces terres, si notre tentative malheureuse n'avait été une de ces leçons dont les peuples intelligents ne manquent pas de profiter. L'occupation des îles Marquises, ordonnée dans le plus grand secret, fut un des premiers résultats de notre expérience fâcheuse à la Nouvelle-Zélande, résultat qui a été bientôt suivi de la prise de possession de Taïti et de la Nouvelle-Calédonie.

Un fait aussi peut contribuer à nous consoler de cet échec politique; ç'a été la civilisation introduite sur ces rivages par nos missionnaires. L'Angleterre a pu triompher de nous au point de vue de la colonisation; mais combien nos missionnaires ne se sont-ils pas montrés supérieurs dans la propagation du christianisme!

Les missions protestantes ont diminué leur tâche et leur rôle en transigeant avec les intérêts matériels et les satisfactions de la vie. Elles ne comprennent ni la charité jusqu'au sacrifice, ni l'amour divin sans partage. Le missionnaire protestant, marié et marchand, est trop de ce monde pour obéir à un idéal qui élève au-dessus de tout, comme M. de Pompalier y obéissait, lorsqu'à Korora-Reka, Hone-He, chef de la tribu Kai-Kohé, et neveu de Shon-Ghi, s'arma contre les Anglais, prétendant que lui et les autres chefs avaient été trompés par Hobson lors de la signature du traité de prise de possession.

A cette époque, l'Église catholique s'efforça de sauver à la fois les Anglais et les Nouveaux-Zélandais les uns des autres. L'évêque de Maronée, au milieu de la terreur générale, refusait alors à l'officier anglais d'être transporté avec ses ouailles dans un lieu de sûreté.

« Je désire, lui écrivait-il, continuer mon ministère dans cette île pour toutes les personnes, quelles qu'elles soient. Je suis disposé à assister spirituellement les Anglais et les Zélandais belligérants, et vous pouvez être sûr d'avance que tout ce que je ferai aura pour but le salut, l'équité et la paix. Par cette lettre, vous comprenez, monsieur le commandant, que je ne suis pas dans le dessein de priver ce pays du ministère que j'y exerce depuis près de huit ans. Je ne crains ni le pillage, ni l'incendie, ni la mort, pour assister les âmes qui me sont confiées. Tout ce que je crains sur la terre, c'est le péché, qui est la cause de tous les maux en ce monde et en l'autre. »

Magnifique poursuite des ambitions de l'âme au milieu des vicissitudes de la vie temporelle ! Sublime visée qui va droit au vrai et au bien, si haut que soit le but !

PIERRE MARGRY.

M. DE TOCQUEVILLE

Œuvres et Correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville, publiées et précédées d'une Notice par M. GUSTAVE DE BEAUMONT, membre de l'Institut¹.

« J'ai entrepris de voir non pas autrement, mais plus loin que les partis; et, tandis qu'ils s'occupent du lendemain, j'ai voulu songer à l'avenir. »

(De la *Démocratie en Amérique*) Introduction

I

La publication des *Œuvres inédites de M. de Tocqueville* est un hommage rendu par une pieuse sollicitude à cette noble mémoire et le complément des écrits qui assurent à l'auteur de la *Démocratie en Amérique* une si grande place dans l'histoire intellectuelle de notre temps. Ce sont des morceaux inachevés, précieux fragments du grand monument qu'il ne nous sera point donné de voir terminer; c'est une correspondance qui n'embrasse pas moins de trente années, et qui nous révèle tour à tour, dans les épanchements de l'amitié, la mâle fierté de son génie et les délicatesses charmantes de son cœur. Une notice de M. Gustave de Beaumont sert à la fois de préface et de commentaire à l'ouvrage; elle est telle qu'on devait l'attendre de l'ami éprouvé de M. de Tocqueville, du compagnon de ses voyages et de ses travaux, du digne émule de ses généreux desseins. C'est avec une sorte de respect religieux qu'en parcourant ces pages on remonte par le souvenir le cours de cette vie si courte et si pleine. Il fait bon se recueillir devant

¹ Michel Lévy, 2 vol. in-8°.

la tombe de ce *martyr des nobles études et des nobles regrets*¹. Dans une époque où l'horizon est obscur, où la lumière des consciences est vacillante, il y a de grands enseignements à demander à ce fier caractère qui traversa sans se démentir les épreuves de la vie publique, à cette noble intelligence qui pénétra d'un regard si lumineux et si profond le passé de la France et l'avenir de sociétés modernes.

.....

II

Alexis de Tocqueville appartenait à cette génération d'hommes dont la première enfance s'écoula au bruit des désastres de l'Empire, et dont la jeunesse suivit avec un généreux enthousiasme les luttes pacifiques et fécondes de la Restauration. Il était né en 1805. Son père, homme d'un esprit élevé et d'un grand cœur, était du petit nombre de ceux qui ne s'étaient pas courbés devant la victoire : sa mère, mademoiselle de Rosambo, était la petite-fille de Malesherbes. Ces traditions domestiques, ces pures influences de la famille, exercèrent sur toute sa vie une action qu'il aimait à rappeler, et dont nous retrouvons la touchante expression dans les deux lettres suivantes, qu'il adressait à M. de Corcelle en 1856, à l'occasion de la mort de son père :

« Mon bon et cher père, écrivait-il, laisse vide une place qui semble s'agrandir tous les jours. Vous voyiez son aménité, sa douceur. Ces qualités qui frappaient les étrangers se tournaient pour son fils en une indulgence sans bornes, en une tendresse de mère dans une préoccupation incessante et délicate de tout ce qui pouvait nous toucher. Sa sensibilité, au lieu de s'affaiblir, n'avait cessé de croître avec les années, ce que je n'ai vu qu'en lui. Il avait toujours été bon, mais, en vieillissant, il était devenu le meilleur des hommes. La religion était présente et entière dans les moindres actes de sa vie, à chaque minute, se mêlant, sans jamais chercher à se montrer, à toutes ses pensées, à tous ses sentiments, à tous ses actes, et améliorant sans relâche tout ce à quoi elle se mêlait.... « Votre père, me disait son confesseur « la veille de sa mort, vient chercher près de moi des consolations, et moi « près de lui un sujet continuel d'édification. » Aussi la vie et la mort de mon pauvre père ont été pour moi les plus grandes preuves de la religion..... Ce qui m'a touché jusqu'aux larmes en lisant votre lettre, c'est le retour si délicat que vous avez fait sur lui en me louant. Vous avez bien raison : si

¹ Expressions de M. Villemain, qui, dans son rapport à la séance publique de l'Académie française du 25 août 1859, s'est fait le digne interprète des regrets publics et de l'admiration du monde éclairé.

je vaux quelque chose, j'en suis surtout redevable à mon éducation, à ces exemples d'honnêteté, de simplicité, d'honneur, que j'ai trouvés tout autour de moi en venant au monde et à mesure que j'avancé dans la vie. Je dois à mes parents bien mieux que l'existence. »

Après le retour des Bourbons, M. le comte de Tocqueville fut nommé préfet, puis pair de France. Il était, en 1827, préfet du département de Seine-et-Oise, quand son fils Alexis, qui venait de terminer ses études de droit, fut nommé juge auditeur près le tribunal de Versailles. Le jeune magistrat ne tarda pas à faire apprécier dans ses nouvelles fonctions les éminentes qualités dont il était doué. Mais les travaux de sa profession ne suffisaient pas à l'activité de son esprit. Il se montrait déjà préoccupé de ces grands problèmes de droit public et d'histoire sur lesquels il était appelé à jeter une si vive lumière. Une vive sympathie l'attira bientôt vers l'un de ses collègues, dont les mêmes recherches occupaient les studieux loisirs. Ainsi se forma entre M. Gustave de Beaumont et lui cette rare amitié qui devait si étroitement unir leurs destinées, et dont l'ouvrage que nous annonçons est à la fois le témoignage et le douloureux tribut.

Ce fut dans cette situation que le trouva la Révolution de 1830. Le nouveau gouvernement le chargea, sur sa demande, ainsi que M. de Beaumont, d'aller étudier aux États-Unis le régime des prisons. Ils passèrent une année environ en Amérique, en rapportèrent six volumes in-folio de documents, et publièrent en 1833 une remarquable étude sur le régime pénitentiaire aux États-Unis et sur son introduction possible en France. Mais là ne s'était pas borné l'intérêt de leur voyage. Le spectacle de cette société américaine au milieu de laquelle ils avaient vécu avait ouvert un vaste champ à leurs laborieuses méditations. Peu de temps après leur retour en France, ils abandonnèrent l'un et l'autre la carrière de la magistrature pour se livrer sans réserve aux grands travaux dont ils avaient conçu le projet. Tandis que les misères sociales de l'Amérique et les hontes de l'esclavage attiraient les études de M. Gustave de Beaumont, M. de Tocqueville avait fixé sa pensée sur les institutions anglo-saxonnes transportées dans la démocratie américaine ; il voulait interroger l'avenir de cette société, en signaler les grandeurs et les périls.

La première partie de la *Démocratie en Amérique* parut en 1835 ; l'auteur avait à peine trente ans.

« Il conviendrait, a dit M. de Montalembert, de rendre à cette admirable prophétie son véritable titre : *De la démocratie en France et en Europe*¹. » En effet, M. de Tocqueville, pour lui emprunter ses propres

¹ *Des Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, page 191.

expressions, avait vu dans l'Amérique plus que l'Amérique elle-même. Il y avait observé le triomphe définitif et incontesté de cette révolution égalitaire qui, depuis plusieurs siècles, entraîne les nations européennes ; il y avait appris en même temps ce qu'au milieu de l'extrême démocratie les peuples peuvent trouver de forces en eux-mêmes quand ils confient leurs destinées à la liberté. « J'y ai cherché, » disait-il, une image de la démocratie elle-même, de ses penchants, « de son caractère, de ses principes, de ses passions, j'ai voulu la connaître, ne fût-ce que pour savoir ce que nous pouvons espérer ou « craindre d'elle¹. »

Aussi derrière l'Amérique, dont il décrit avec une merveilleuse pénétration les institutions et les mœurs, apparaît, toujours présente aux yeux du lecteur comme à la pensée de l'écrivain, la société européenne, emportée par une force irrésistible vers des destinées inconnues ; et, comme ces pionniers du nouveau monde qu'il a vus frayer à la civilisation une route incertaine dans les décombres et les dédales des forêts vierges, il cherche sans se troubler, au milieu des ruines de la vieille Europe, « une science politique nouvelle pour une « société nouvelle. » Déjà la démocratie a pris possession de cette société ; mais, « abandonnée à ses instincts sauvages², » elle ne s'y est fait connaître que par ses vices, sans y faire éprouver ses bienfaits. Les barrières qui, dans les siècles passés, protégeaient contre la tyrannie la dignité et les droits de l'individu sont tombées tour à tour sous les coups du pouvoir absolu et sous le suprême effort de la révolution. Les individus sont égaux dans leur isolement et leur faiblesse, les classes confondues mais séparées par la haine, le niveau des caractères abaissé comme celui des fortunes. Les institutions séculaires, les traditions, l'esprit de famille, la foi religieuse, tout est ébranlé, sinon détruit.

C'est devant ce tableau, qu'il a retracé avec une éloquente et douloureuse vérité, que s'arrête le publiciste pour se demander quelle sera l'issue de cette révolution démocratique encore inachevée, et si elle doit conduire le monde « aux lumières ou à la barbarie, à la « prospérité ou aux misères, » au triomphe de la liberté ou à l'avènement de nouveaux Césars³.

Le premier peut-être, dans un temps où la cause de la liberté politique semblait à tout jamais gagnée en Europe, M. de Tocqueville a signalé l'avènement du despotisme comme le suprême péril des sociétés démocratiques. Sans attendre la triste expérience que nous

¹ Tome I, page 22, 2^e édition.

² Tome I, page 2.

³ Tome IV, page 345.

ont vu nos mécomptes, il a compris que, dans un jour de lassitude, ces sociétés, épuisées par les révolutions, égarées par la peur, dominées par la passion aveugle du bien être-matériel, pourraient jeter aux pieds d'un maître leurs libertés péniblement conquises; et il a senti que, si la fortune livrait le pouvoir suprême à un homme ou à une race sortie de la démocratie, si les masses, satisfaites dans leurs passions et leurs intérêts, croyaient se couronner elles-mêmes dans le souverain de leur choix, la tyrannie serait pour ainsi dire sans remède comme sans frein, et produirait dans un tel état social des résultats plus désastreux que dans aucun autre.

Mille choses, en effet, dans la nature et dans les instincts de la démocratie, concourent à faciliter le triomphe du pouvoir absolu. Les individus y sont isolés et retirés en eux-mêmes; le soin de leurs intérêts privés les détourne du souci de la chose publique; leur faiblesse, leur goût pour l'uniformité, leur défiance des supériorités intellectuelles ou sociales, les portent à solliciter sans cesse la protection et l'intervention du pouvoir central: ainsi s'élève, au milieu de l'abaissement des citoyens, l'omnipotence de l'État, chaque jour accrue de ce qu'elle arrache à l'impuissance individuelle. M. de Tocqueville ne s'est pas borné à montrer que le despotisme triompherait aisément d'une nation qui, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, se serait ainsi soumise à l'humiliante tutelle du pouvoir; il a décrit par avance le caractère et les effets de ce despotisme des temps nouveaux: ce n'est plus la tyrannie que les siècles passés ont connue; l'oppression y est moins violente, mais la servitude y est plus abjecte. « Le souverain ne tyrannise point, dit admirablement M. de Tocqueville, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux dont le gouvernement est le berger¹. »

Est-ce l'unique avenir que Dieu garde à nos sociétés modernes, et faut-il croire que le triomphe de l'égalité y rend à tout jamais impossible le règne de la liberté? M. de Tocqueville ne l'a pas pensé. En signalant à la démocratie européenne les périls qui la menacent, il n'a voulu que guider sa marche au milieu d'écueils trop inaperçus et lui apprendre, par l'exemple de l'Amérique, ce qu'elle doit demander aux lois et aux mœurs². « Pour combattre, dit-il, les maux que l'éga-

¹ Tome IV, page 315.

² Est-il nécessaire de faire observer que M. de Tocqueville n'a jamais songé à conseiller aux nations européennes une servile imitation des institutions américaines? « Les mœurs et les lois des Américains, dit-il, ne sont pas les seules qui puissent convenir aux peuples démocratiques, mais les Américains ont montré qu'il ne faut pas désespérer de régler la démocratie à l'aide des lois et des mœurs. » (T. II, p. 253.)

« lité peut produire, il n'y a qu'un remède efficace, c'est la liberté politique¹. »

Elle seule, en effet, peut rapprocher les citoyens dans une action commune, lutter efficacement contre la concentration du pouvoir, relever l'individu et lui rendre, avec ses droits absorbés par l'État, la conscience de sa force et de sa dignité. Les fortes individualités des âges aristocratiques ne renaîtront pas dans nos sociétés modernes; mais des corps électifs peuvent recueillir les prérogatives qu'ont exercées dans d'autres temps des fonctionnaires héréditaires; la décentralisation peut fournir de précieuses forces de résistance, en créant sur divers points du territoire des centres d'action administrative et des foyers de vie publique. L'association peut faire naître au sein de l'égalité des *personnes aristocratiques*; les institutions judiciaires des peuples libres placent entre la faiblesse des citoyens et les tentatives d'un pouvoir arbitraire une infranchissable barrière : la presse dérobée à l'action gouvernementale prête aux droits lésés des individus l'appui d'une force collective et devient « par excellence l'instrument démocratique de la liberté². »

Mais ce ne sont pas seulement les institutions qui doivent défendre la démocratie contre les dangers du despotisme : mieux que personne M. de Tocqueville a fait ressortir l'impuissance des lois sans les mœurs. Il sait que la liberté ne peut jeter de profondes racines dans une société altérée de jouissances, impatiente de toute loi religieuse et de tout frein moral, et il veut que, pour rendre la démocratie libre, on s'attache à l'instruire, à purifier ses mœurs, à ranimer ses croyances.

« Il faut, dit-il, que les législateurs des démocraties et tous les hommes honnêtes et éclairés qui y vivent s'appliquent sans relâche à y soulever les âmes et à les tenir élevées vers le ciel. Il est nécessaire que tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des sociétés démocratiques s'unissent, et que tous de concert fassent de continuels efforts pour répandre dans le sein de ces sociétés le goût de l'infini, le sentiment du grand et l'amour des plaisirs immatériels³. » — « C'est le despotisme, dit-il ailleurs, qui peut se passer de la foi, mais non la liberté. Comment la société pourrait-elle manquer de périr, si, tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas? et que faire d'un peuple maître de lui-même s'il n'est pas soumis à Dieu⁴? »

Et, rappelant les merveilleux progrès de la foi catholique au milieu

¹ Tome III, page 212.

² Tome, IV, page 327.

³ T. III, page 293.

⁴ Tome II, page 222.

de la liberté démocratique des États-Unis, il écrit ces lignes, auxquelles l'avenir donnera de plus en plus le caractère d'une éclatante prophétie :

« Les hommes de nos jours sont naturellement peu disposés à croire; mais, dès qu'ils ont une religion, ils rencontrent en eux-mêmes un instinct caché qui les pousse à leur insu vers le catholicisme..... Je suis porté à croire que nos neveux tendront de plus en plus à ne se diviser qu'en deux parts, les uns sortant entièrement du Christianisme, et les autres entrant dans le sein de l'Église romaine¹. »

Un intervalle de cinq ans sépara la publication des deux parties de la *Démocratie en Amérique*; mais, dès sa première apparition, le succès de ce livre fut immense. « Depuis Montesquieu, dit M. Royer-Collard, « il n'a paru aucun ouvrage pareil. » En effet, ainsi que l'*Esprit des Lois*, c'était une œuvre sans ancêtres. La société moderne s'y reconnaissait comme en un miroir; elle y trouvait la description de ses périls, de ses indécises aspirations, de ses vagues souffrances et des remèdes inconnus pour des maux souvent ignorés. Les partis s'étonnèrent, sans oser s'irriter, en entendant cette langue qui n'était pas la leur et en assistant au premier essor de ce puissant esprit qui se dérobaient à leurs entraves et s'élevait au-dessus de leur horizon dans les pures et sereines régions de la liberté.

Ce fut une grande époque dans la vie de M. de Tocqueville. Il venait de trouver le bonheur domestique dans une union longtemps désirée; la gloire venait pour ainsi dire au-devant de lui. Sa vie publique commença sous ces auspices. En 1839, les électeurs de l'arrondissement de Valognes l'appelèrent à la Chambre des députés; la même année, il avait remplacé M. Jouffroy à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1841, l'Académie française, qui l'avait déjà couronné, l'admit dans son sein.

Il y succédait à M. de Cessac, qui avait occupé d'importantes fonctions sous le premier Empire, mais qui ne laissait dans le monde des lettres qu'une mémoire obscure.

En prononçant dans son discours de réception l'éloge obligé de son prédécesseur, il fut amené à parler de l'époque que ce dernier avait traversée, du régime qu'il avait servi, de l'homme extraordinaire dont il avait suivi la fortune.

Au moment où parlait M. de Tocqueville, la légende impériale était entourée de tout son prestige. La popularité de ces souvenirs, chers aux instincts militaires de la multitude, entretenue par la poésie, exploitée dans un intérêt d'opposition par un libéralisme imprudent, venait d'être accrue par le triomphal retour des restes de l'exilé de Sainte-

¹ Tome III, pages 54 et 55.

Hélène. Aux yeux de beaucoup de gens, l'éclat de la gloire avait effacé les souffrances et les désastres que le pouvoir absolu avait fait subir à la France. Les institutions constitutionnelles semblaient d'ailleurs avoir jeté dans le sol d'assez profondes racines pour qu'il fût inutile de les défendre contre la puissance d'un nom. On glorifiait cette époque si voisine de la nôtre, comme on célèbre ces temps héroïques qui se perdent dans la nuit des âges, mais on en croyait le retour impossible ; et quand M. de Lamartine, dans un admirable et prophétique discours ¹, signalait avec inquiétude les progrès de « cette religion « napoléonienne, de ce culte de la force qu'on semblait vouloir substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté, » on lui répondait que la liberté était assez forte pour n'avoir pas à redouter le voisinage de la gloire. M. de Tocqueville avait rapporté de la patrie de Washington un plus pur idéal de la gloire et un sentiment plus vrai de la liberté. Le portrait de Napoléon, que nous détachons de son œuvre, survivra pour l'enseignement de la postérité aux esquisses adulatrices de plus d'un pinceau contemporain ².

« Du dix-huitième siècle et de la Révolution, dit-il, comme d'une source commune, étaient sortis deux fleuves : le premier conduisait les hommes aux institutions libres, tandis que le second les menait au pouvoir absolu. La résolution de Napoléon fut bientôt prise : il détourna l'un et s'embarqua sur l'autre avec sa fortune. Entraînés par lui, les Français se trouvèrent plus loin de la liberté qu'ils ne l'avaient été à aucune époque de l'histoire. Quoique l'Empire ait fait des choses surprenantes, on ne peut dire qu'il possédât en lui-même les véritables sources de la grandeur. Il dut son éclat à des accidents plutôt qu'à lui-même. La Révolution avait mis la nation debout, il la fit marcher. Elle avait amassé des forces immenses et nouvelles, il les organisa et en usa. Il fit des prodiges, mais dans un temps de prodiges. Celui qui avait fondé cet empire et qui le soutenait était d'ailleurs lui-même l'objet le plus extraordinaire et le plus rare qui eût paru depuis bien des siècles dans le monde. Il était aussi grand qu'un homme puisse l'être sans la vertu.

« La singularité de son génie justifiait et légitimait en quelque sorte aux yeux de ses contemporains leur extrême dépendance. Le héros cachait le despote, et il était permis de croire qu'en lui obéissant on se soumettait moins à son pouvoir qu'à lui-même. Mais après que Napoléon eut cessé d'éclairer et de vivifier ce monde nouveau qu'il avait créé, il ne serait resté de lui que son despotisme, le despotisme le plus perfectionné qui eût jamais pesé sur la nation la moins préparée à conserver sa dignité dans la servitude.

« M. de Cessac, ajoutait-il plus loin, vit une immense révolution, entreprise pour la liberté, aboutissant au despotisme; un empire qui avait semblé

¹ Séance de la Chambre des députés du 28 mai 1840.

² Discours de réception du 21 avril 1842.

toucher à la monarchie universelle détruit par, la main des étrangers dans sa capitale; un homme qu'il avait cru plus grand que l'humanité trouvant en lui sa propre ruine, et se précipitant du trône alors que nul n'était plus assez fort pour l'en arracher; et rappelant tant d'espérances déçues, tant de projets restés vains, tant de vertus et de crimes inutiles, la faiblesse et l'imbécillité des plus grands hommes faisant tantôt plus, tantôt moins, toujours autrement qu'ils ne voulaient, il comprit enfin que la Providence nous tient tous dans sa main, quelle que soit notre taille, et que Napoléon, devant lequel sa volonté s'était pliée et comme anéantie, n'avait été lui-même qu'un grand instrument choisi par Dieu au milieu de tous les petits outils dont il se sert pour renverser ou rebâtir les sociétés humaines. »

III

On connaîtrait mal M. de Tocqueville, si l'on n'avait étudié en lui que l'écrivain. Nous abordons un côté de sa vie moins étudié, mais non moins digne d'intérêt selon nous; nous voulons parler de sa carrière politique. Bien qu'il n'ait point occupé le premier rang dans les assemblées et qu'il n'ait pris part au gouvernement du pays que pendant un court intervalle, on est frappé de l'unité de sa carrière et de la persistance avec laquelle il s'efforça de faire prévaloir dans la vie active les principes qu'il avait défendus avec tant d'éclat dans ses écrits.

Il siégea pendant neuf ans à la Chambre des députés, où l'appelèrent dans trois élections successives des suffrages toujours plus nombreux. Il prit une part active à ces libres discussions dans lesquelles se débattaient les intérêts du pays sous le contrôle d'une bienfaisante publicité. Profondément pénétré de l'importance de son mandat, il s'associa consciencieusement aux travaux plus obscurs, mais non moins utiles, de ces Commissions parlementaires, auxquelles les Anglais accordent une si grande et si légitime importance dans le jeu de leurs institutions.

Dès 1839, il fut chargé de présenter un rapport sur la proposition de M. de Tracy, concernant l'abolition de l'esclavage dans les colonies; il fut nommé rapporteur, en 1840, d'un projet de loi sur l'organisation des prisons, que ses belles études sur le régime pénitentiaire le mettaient à même d'apprécier mieux que personne. Il s'occupa également des questions relatives à nos possessions algériennes, qu'il avait voulu étudier par lui-même dans deux voyages entrepris en 1841 et 1846. Il s'intéressait vivement à l'avenir de cette noble conquête, legs glorieux de la branche aînée de la maison de Bourbon,

dignement accepté par la monarchie de 1830. Il y suivait les progrès de la civilisation, portée avec la gloire du nom français par des généraux dont l'histoire redira les services et par de jeunes princes au modeste et intrépide courage, qui venaient retrouver sur la plage africaine les traces de leur aïeul saint Louis. Il y voyait non-seulement une admirable école pour nos soldats, mais une source d'inappréciables richesses et la revanche des mécomptes de nos entreprises coloniales, sous la monarchie absolue; et il espérait qu'un jour la France constitutionnelle pourrait opposer avec un juste orgueil ses possessions d'Afrique à ces merveilleuses colonies qui, sous tous les climats et sur toutes les mers, attestent le génie civilisateur de la race anglo-saxonne.

Le nom de M. de Tocqueville figure dans la plupart des grandes discussions de cette époque : quoique l'épreuve de la tribune ne fût pas sans périls pour cet esprit plus accoutumé aux méditations solitaires qu'aux luttes orageuses de la parole, il sut se faire écouter dans une assemblée qui réunissait les maîtres de l'éloquence.

« Il avait, sauf la vigueur physique, dit M. Ampère, tous les dons qui font l'orateur : une conviction profonde et passionnée, un enchaînement d'idées sévèrement logiques, une parole, même dans les conversations les plus familières, toujours correcte, élégante et nuancée, un son de voix très-agréable, des traits fins et caractérisés. Son talent de tribune, qui allait toujours grandissant, eût atteint toute sa plénitude et toute sa maturité, si la seule tribune à laquelle il pût monter n'avait été brusquement fermée¹. »

La publication de la *Correspondance inédite* de M. de Tocqueville jette peu de lumière sur cette première phase de sa vie politique. M. Gustave de Beaumont n'a cru devoir puiser qu'avec une excessive sobriété dans sa correspondance de cette époque : un sentiment de scrupuleuse délicatesse lui a fait craindre de donner à son œuvre le caractère d'une agression rétrospective, et de réveiller des dissentiments bien éloignés de nous. Nous essayerons, sans nous départir de cette réserve, de donner une idée vraie des sentiments de M. de Tocqueville, des impressions de son esprit, de ses jugements sur les événements de ce temps : nous aurons pour nous guider dans cette étude un certain nombre de lettres inédites qui sont sous nos yeux, et ses discours, que nous aimerions à voir réunir et publier un jour comme le digne complément de ses écrits.

Dès cette époque, des inquiétudes que devait justifier un trop prochain avenir venaient se mêler à ses patriotiques espérances. Bien qu'il comprît mieux que personne les inépuisables ressources des

¹ *Correspondant* du 25 juin 1859.

institutions que possédait alors la France, et qu'il ne pût se défendre d'un sentiment de confiance et de fierté en voyant la route parcourue depuis 1789, il s'effrayait de ne trouver dans le pays ni les ardentes passions politiques ni les mœurs publiques des peuples libres. Dans les Chambres, récemment divisées par des débats personnels et par ce qu'il nommait des questions de métaphysique parlementaire, il regrettait l'absence de ces grands partis disciplinés et compactes qui, à la même époque, dans le parlement britannique, au lendemain de l'émancipation religieuse, à la veille du rappel des lois sur les céréales, faisaient de la grandeur et de la prospérité nationales le but de leur généreuse émulation.

« Ne verrons-nous donc jamais, écrivait-il au mois d'octobre 1839, s'élever de nouveau le vent des véritables passions politiques, de ces passions grandes, désintéressées, fécondes, qui sont l'âme des seuls partis que je comprendre et auxquels je me sentirais volontiers disposé à livrer mon temps, ma fortune et ma vie ¹⁹ »

Il se demandait si cette liberté dont on se montrait si jaloux avait pénétré jusqu'au cœur de la société française. Appelée à l'exercice de la vie politique, la nation avait été maintenue en tutelle dans tous les actes de la vie civile; elle était restée enlacée dans les entraves de cette servitude administrative que lui avait légué l'ancien régime, qu'avait développée la Révolution et qu'avait perfectionnée l'Empire. Suivant une belle expression qu'il employa plus tard, la tête de la liberté avait été placée sur un corps servile. Deux circonstances contribuaient d'ailleurs à entretenir dans l'indifférence politique la masse des citoyens : la composition trop uniforme et trop exclusive du corps électoral donnait à l'édifice constitutionnel une base étroite et fragile, tandis que la centralisation, alors proposée à l'admiration de l'Europe par l'école libérale comme la plus enviable de nos conquêtes, retirait la vie des extrémités du pays pour la concentrer dans la capitale. M. de Tocqueville fut vivement frappé de ces dangers : il craignit dès lors que l'existence même des institutions libres ne vint un jour à être menacée, et qu'en dehors de la généreuse et brillante élite qui les avait acclamées et servies il ne restât qu'une multitude affamée de jouissances, indifférente à la liberté comme à l'honneur, et prête à devenir le jouet de toutes les révolutions et la proie de tous les despotismes.

Nous trouvons l'expression de ces craintes dans un discours qu'il prononça le 18 janvier 1842, lors de la discussion du projet d'adresse. A la distance où le temps et les événements nous ont placés de ces

¹ Lettre inédite.

débats, nous pouvons mieux apprécier qu'on ne le fit alors la saisissante vérité de ces paroles :

« Je gémis tout autant qu'un autre, dit-il, des désordres et des attentats dont nous avons été témoins; mais, si j'ose le dire, ce ne sont pas ces désordres et ces attentats qui m'effrayent le plus pour l'avenir du pays.

« Ce qui est bien plus effrayant pour moi, c'est de voir en présence de cette petite minorité factieuse et turbulente, l'attitude de la majorité; c'est de considérer l'espèce de quiétude, je dirai presque l'indifférence qui se fait remarquer dans la masse; c'est de voir à quel degré parmi nous, en présence de ces attentats et de ces attaques violentes contre la société, la masse reste en quelque sorte impassible et indifférente; c'est de voir, messieurs, à quel point de plus en plus, parmi nous, chacun semble se retirer en lui-même et s'isoler. Ne dirait-on pas que chaque province, chaque département, chaque arrondissement, chaque commune, ne voit dans la vie politique qu'une occasion de satisfaire ses intérêts particuliers, et que chaque citoyen ne considère la vie politique que comme une chose qui lui est étrangère, dont le soin ne le regarde point, concentré qu'il est dans la contemplation de son intérêt individuel et personnel?

« Dans la Chambre, au lieu de ces partis compactes et sur lesquels pouvaient s'appuyer alternativement, d'une manière solide, et l'opposition et le gouvernement, je vois une sorte d'éparpillement d'opinions qui m'effraye, je vois chacun qui semble vouloir considérer à son seul point de vue les affaires publiques, et qui se retire en quelque sorte en lui-même et veut agir seul. Eh bien, messieurs, l'ensemble de tous ces faits, et je crois n'avoir pas exagéré les choses, l'ensemble de ce spectacle n'est-il pas effrayant? Savez-vous, messieurs, ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il y a en France quelque chose en péril, quelque chose, que messieurs les ministres me permettent de le dire, qui est plus grand que le ministère, quelque chose qui est plus grand que la Chambre elle-même, c'est le système représentatif.

« Oui, messieurs, il faut que quelqu'un le dise enfin, et que le pays qui nous écoute l'entende, oui, parmi nous, en ce moment, le système représentatif est en péril. La nation, qui en voit les inconvénients, n'en sent pas suffisamment les avantages. Et cependant, messieurs, qu'est-ce que le système représentatif, sinon cette conquête qui nous a coûté tant de sang et de larmes, que nos pères ont gagné et perdu, et qui semble s'échapper de nos mains au moment où nous croyons enfin le saisir?

« Ce qui est en péril encore, messieurs, c'est la liberté! Sans doute, quand nous avons l'entier usage, et quelquefois, je le confesse, l'abus de la liberté, il peut paraître puéril de dire que la liberté est en péril. Il est vrai que ces périls ne sont pas immédiats; mais à moi, messieurs, qui suis le serviteur dévoué de mon pays, mais qui ne serai jamais son valet, qu'il me soit permis de lui dire que c'est en agissant de cette manière que dans tous les siècles les peuples ont perdu leur liberté. Assurément je ne vois personne qui soit de taille à devenir notre maître; mais c'est en marchant dans cette voie que les nations se préparent un maître. Je ne sais où il est et de

quel côté il doit venir; mais il viendra tôt ou tard, si nous suivons longtemps la même route¹. »

L'orateur qui, en 1842, parlait un tel langage à la tribune de la Chambre des députés ne pouvait, à vrai dire, être rangé dans aucun des partis qui divisaient alors la France. Ainsi qu'il l'avait écrit dans la préface de la *Démocratie en Amérique*, tandis que les partis s'occupaient du lendemain, il songeait à l'avenir. Il combattait la politique générale du gouvernement, mais sans attendre d'une crise ministérielle ni d'un mouvement populaire la guérison d'un mal dont il avait sondé la profondeur : il siégeait sur les bancs de l'opposition, mais il éprouvait une vive répugnance pour les étroites passions, les rancunes et les convoitises qui semblaient tenir lieu à quelques ennemis du pouvoir de doctrines et de convictions politiques.

Le sentiment de cet isolement, rendu plus pénible par l'estime même que lui inspirait le caractère de plusieurs des hommes qu'il combattait, faisait naître en lui de tristes réflexions, qui se retrouvent fréquemment dans sa correspondance de cette époque. Il écrivait à la session de 1839 :

« Entrer dans un parti par ambition de places, par camaraderie, par irritation contre le voisin, je ne saurais le faire. Ma nature s'y refuserait lorsque ma volonté m'y inclinerait. Je vais donc recommencer le même métier que l'année dernière; c'est-à-dire un *je ne sais quoi* qui n'est ni de l'adhésion ni de l'opposition, qui ne donne pas d'amis non plus que d'adversaires. Pauvre situation s'il en fut jamais! mais dont, quant à présent, je le confesse, je ne vois pas l'issue². »

Il revient sur le même sujet avec plus d'amertume dans une lettre du 1^{er} novembre 1841.

« Je puis vous dire en deux mots quelle est la disposition générale de mon esprit. C'est de ne pas abandonner le terrain de l'opposition, mais de me rendre de plus en plus libre et indépendant dans les rangs de cette opposition..... Tous les partis existants me répugnent si fondamentalement, qu'il ne m'est pas possible de faire une alliance réelle avec aucun d'entre eux. Tous d'ailleurs feraient plus perdre en considération par leur contact intime qu'ils ne feraient gagner en pouvoir. Quant à faire un nouveau parti, les éléments n'en existent pas encore. Que reste-t-il donc à faire? se montrer le plus capable et le plus honorable qu'il est possible dans chaque occurrence, se signaler ainsi aux yeux du pays comme des gens différents de ceux qui occupent le devant de la scène, et dont un jour il sera peut-être bon de se servir. Cette situation et cette conduite ne me paraissent pas, absolument parlant, les plus satisfaisantes; mais ce sont les seules que le temps permette³. »

¹ *Moniteur* du 19 janvier 1842.

² Lettre inédite.

³ Lettre inédite.

Un dernier fragment que nous empruntons à une lettre du 19 novembre 1842 montrera le rôle patriotique qu'il avait rêvé pour l'opposition constitutionnelle.

« Si nous parvenions, dit-il, à donner à l'opposition, ou du moins à sa plus forte et meilleure partie, nos propres allures, nous aurions assurément fait une grande chose, non-seulement pour nous, mais, ce qui vaut mieux, pour le pays. Nous aurions formé, je crois, ce qui a toujours manqué à ce pays-ci depuis que le système représentatif y est en vigueur, une *opposition de gouvernement*, c'est-à-dire une opposition qui, devenant majorité, pût prendre les affaires et les conduire sans faire des désordres et des révolutions nouvelles¹. »

M. de Tocqueville ne vit pas s'opérer cette transformation si désirable des partis. Il resta jusqu'à la chute de la monarchie constitutionnelle dans l'isolement auquel il s'était résigné et que partageaient avec lui quelques hommes distingués par leur intelligence et l'indépendance de leurs convictions. Dans les derniers temps qui précédèrent la Révolution de février, cette petite phalange s'était séparée d'une façon de plus en plus tranchée du gros de l'opposition; elle s'en détacha notamment, non sans éclat, dans la discussion sur les *mariages espagnols*; la valeur personnelle de ses membres lui avait assuré, malgré sa faiblesse numérique, une place considérable dans l'opinion. M. Dufaure y avait apporté la haute autorité de son caractère et de son talent; on y voyait auprès de M. de Tocqueville quelques libres et fermes esprits, tels que M. Lanjuinais et M. Rivet, M. Gustave de Beaumont, entré peu après lui dans la vie publique, M. de Corcelle, qui s'était étroitement lié avec lui à l'époque de ses premiers travaux sur l'Amérique, et dont la nature libérale, généreuse et désintéressée répondait si bien à la sienne.

Les agitations au milieu desquelles se termina le dernier règne redoublèrent les anxiétés de M. de Tocqueville. Il s'effrayait du désordre moral qu'il voyait régner dans les esprits, de ces vagues désirs de changements qui s'emparaient de la multitude, de ces entraînements vers les idées radicales qui se mêlaient à une étrange inexpérience de la liberté politique. Bien qu'il crût à la nécessité d'une réforme électorale et qu'il la soutint à la tribune, il blâma, comme une imprudence dont on aurait peine à conjurer les suites, le mouvement réformiste organisé en dehors des Chambres par l'opposition de gauche. L'éducation du pays lui semblait encore trop incomplète pour qu'il fût permis de tenter ces périlleuses entreprises: il voyait dans ces secousses fébriles, dans ces ébranlements factices, les symptômes avant-cou-

¹ Lettre inédite.

reurs d'une crise redoutable plutôt que les manifestations régulières de la vie d'un peuple libre.

C'était sous l'empire de ces préoccupations qu'au mois de septembre 1847 il écrivait les lignes suivantes :

« On ne saurait voir moins d'élan pour agir et plus de mécontentement de ceux qui agissent, moins de passions pour renverser et moins d'attachement à ce qui subsiste, une administration moins combattue et moins respectée. Je vous avoue que ce spectacle, quand je le considère attentivement, me donne de petits frémissements de terreur. Je ne puis croire qu'une société puisse rester très-longtemps assise de cette manière; et, pour la première fois depuis la Révolution de juillet, je crains que nous n'ayons encore quelques épreuves révolutionnaires à traverser. J'avoue que je ne vois pas comment l'orage pourrait se former et nous emporter; mais il se lèvera tôt ou tard, si quelque chose ne vient pas ranimer les esprits et relever le ton des âmes ¹. »

Peu de mois après il portait à la tribune l'expression de ses patriotiques terreurs. Au moment où, à la Chambre des pairs, M. de Montalembert, dénonçant les récents attentats du radicalisme, faisait entrevoir dans un menaçant et prochain avenir les désordres de la place publique suivis du despotisme de la caserne ², M. de Tocqueville s'écriait à la Chambre des députés :

« Est-ce que vous ne ressentez pas, messieurs, par une sorte d'intuition instinctive qui ne peut pas se discuter, s'analyser peut-être, mais qui est certaine, que le sol tremble de nouveau en Europe? Est-ce que vous n'apercevez pas... que dirai-je? un vent de révolution qui est dans l'air? Ce vent, on ne sait pas où il naît, d'où il vient, ni, croyez-le bien, qui il enlève!.....

« Est-ce que vous avez, à l'heure où nous sommes, la certitude d'un lendemain? Est-ce que vous savez ce qui peut arriver en France d'ici à un an, à un mois, à un jour peut-être? Vous l'ignorez.

« Mais ce que vous savez, c'est que la tempête est à l'horizon, c'est qu'elle marche sur vous... Le danger est grand, conjurez-le quand il en est temps encore ³. »

Un mois s'était à peine écoulé, et la tribune d'où M. de Tocqueville avait prononcé ces paroles n'était plus. Le vent des révolutions avait emporté la charte et la monarchie.

¹ Lettre inédite.

² Discours sur les affaires de Suisse. 14 janvier 1848.

³ Discours du 27 janvier 1848.

IV

Ce fut avec un sentiment d'inquiétude et de tristesse que M. de Tocqueville assista à l'ébranlement de 1848. Cette révolution, qui fut un accident et que ses auteurs eux-mêmes n'avaient voulue ni prévue, ne lui apparut pas comme un nouveau progrès dans la voie de la liberté. Les formes républicaines, qu'il avait ailleurs admirées, ne lui semblaient répondre ni aux mœurs ni aux véritables tendances de la France : il y voyait surtout, dans une nation qui ne possédait encore suffisamment ni le goût ni la pratique des libres institutions, un appât offert aux passions des uns, aux utopies des autres, aux convoitises d'un plus grand nombre, et le signal de stériles agitations que devaient suivre de honteuses défaillances. Ce fut un motif pour lui de revendiquer sa part dans l'accomplissement de ces devoirs publics qui deviennent plus impérieux pour les gens de cœur dans les temps de luttes et de périls. Il sollicita et obtint les suffrages des électeurs du département de la Manche, et s'associa aux efforts de la majorité de l'Assemblée constituante pour défendre, sous une forme de gouvernement qu'il n'avait pas choisie, mais qu'il acceptait loyalement, les principes d'ordre et de liberté auxquels il restait invariablement fidèle. Il prit part, sans arrière-pensée, aux travaux du comité de constitution, et y soutint, sans parvenir à les faire prévaloir, les seules idées qui, dans notre état social, auraient pu assurer une existence durable aux nouvelles institutions. Il appuya jusque dans la lutte électorale du 10 décembre l'administration honnête et courageuse du général Cavaignac¹; et il avait accepté de ce dernier la mission de représenter la France au congrès qui devait alors se réunir à Bruxelles pour le règlement des affaires d'Italie.

En 1849, les électeurs le renvoyèrent à l'Assemblée législative, qui le choisit pour un de ses vice-présidents. Peu de jours après, le président de la République l'appela à faire partie d'un nouveau cabinet et lui confia le portefeuille des affaires étrangères. Ce ministère, composé d'hommes d'élite, comptait parmi ses membres MM. Odilon Barrot,

¹ Il garda toute sa vie un souvenir d'attachement à ce noble et désintéressé serviteur de la France. En apprenant sa mort, il écrivait à M. Freslon : « Je ne sais si un rôle quelconque était désormais à la portée de Cavaignac. Mais l'homme avait une grandeur attachante. Il est triste de le voir disparaître ainsi subitement. C'est la seule grande figure qui se fût montrée sur le fond terne de la Révolution de 1848 : elle gardera ses hauteurs dans l'histoire. » (Lettre du 5 novembre 1857, t. II, p. 413.)

Dufaure, Passy, de Tracy, Lanjuinais, de Falloux, et le général Rulhières; plusieurs des hommes que nous venons de nommer étaient unis à M. de Tocqueville par une ancienne amitié et une parfaite communauté de sentiments : tous apportaient comme lui dans le gouvernement de leur pays cette rare autorité morale qui naît d'une fermeté inébranlable de principes et d'une probité incontestée. Au moment où M. de Tocqueville prenait la direction de notre politique extérieure, de redoutables complications et de menaçantes éventualités attiraient sur divers points de l'Europe l'attention des hommes d'État. Le contre-coup de la Révolution de février avait profondément ébranlé la société européenne. L'Allemagne, arrêtée dans sa marche vers la liberté constitutionnelle par les crimes et les folies de la démagogie, allait être ramenée par la violence et la lassitude dans les voies de l'absolutisme. L'Italie, vers laquelle se tournaient un an auparavant tant de sympathies et d'espérances libérales, se débattait entre l'oppression étrangère et l'anarchie intérieure; le mouvement de régénération sorti de la glorieuse initiative de Pie IX avait été détourné de son cours : une révolution née dans le sang et maintenue par la terreur avait jeté le Pape à Gaëte et porté Mazzini au Capitole : déshonorée par les excès commis en son nom, la cause italienne succombait en même temps sur les champs de bataille : Novare avait été son Waterloo, et seule, pure de toute souillure, héroïque dans sa résistance désespérée, Venise maintenait devant l'histoire l'honneur et les espérances de l'Italie. L'Autriche s'avancait, forte de la sécurité intérieure que lui avaient rendue les armes de la Russie, et s'appropriait à inaugurer par d'aveugles réactions le rétablissement de son autorité dans la Péninsule.

La France républicaine avait, en de semblables conjonctures, un rôle difficile à remplir; privée de solides alliances, entourée de défiances, affaiblie par ses agitations intérieures, elle avait cependant à maintenir sa légitime influence dans les conseils de l'Europe : elle devait en même temps, par une attitude pacifique et conservatrice, dissiper les inquiétudes qu'avaient fait naître l'instabilité de ses destinées et la forme de ses nouvelles institutions.

Parmi les graves problèmes dont la solution était pendante, la question romaine occupait le premier rang : elle imposait à la France des devoirs à part. Puissance catholique, la France avait le droit de faire respecter dans la souveraineté temporelle la garantie de l'indépendance du Souverain Pontife; puissance libérale, elle ne pouvait permettre à l'Autriche de profiter des désordres des États romains pour étendre sa domination ou son influence. De cette double pensée était née l'expédition de Rome. Les plus clairvoyants en avaient été frappés dès le premier débat qui s'était engagé dans l'Assemblée con-

stituante, à l'occasion de l'envoi de troupes spontanément ordonné par le général Cavaignac pour protéger la personne et la liberté du Saint-Père. Le but de l'expédition s'était depuis cette époque plus clairement manifesté, et c'était vainement qu'un vote de l'Assemblée, à la veille de sa dissolution, et au lendemain d'une surprise dans laquelle le sang français avait coulé sous les murs de Rome, avait essayé d'en atténuer la portée. Le ministère dont faisait partie M. de Tocqueville et la majorité de l'Assemblée législative étaient résolus à poursuivre activement cette grande entreprise, sans se laisser arrêter par les menaces et les violences d'une minorité qui dénonçait leur politique étrangère comme la violation de la constitution. La lutte s'engagea sur ce terrain dès le début de la session. Le 11 juin, les représentants de la montagne demandèrent la mise en accusation du président de la République et des ministres : un appel direct à la guerre civile retentit du haut de la tribune¹; et, deux jours après, l'émeute, trop docile à cet appel, venait se briser devant l'énergique et calme attitude du général Changarnier.

Le gouvernement, rendu à sa liberté d'action par la répression de la manifestation insurrectionnelle du 13 juin, s'occupa à la fois de presser les opérations du siège de Rome, entravées trop longtemps par les étranges négociations diplomatiques de M. de Lesseps, et de porter dans les conférences ouvertes à Gaëte entre les représentants des puissances catholiques la part d'influence qui appartenait à la France. Dès son entrée au ministère, M. de Tocqueville avait choisi pour cette délicate mission un homme que son caractère et son passé rendaient digne de parler au nom de la France catholique et libérale. Dès le 6 juin, M. de Corcelle, investi de pouvoirs extraordinaires, avait repris la route de Gaëte qu'il avait suivie peu de mois auparavant, lorsqu'au nom du général Cavaignac il avait offert au pontife exilé l'hospitalité de la France.

Aux yeux de M. de Tocqueville, comme aux yeux de ses collègues, le but de l'intervention française dans les affaires romaines était nettement indiqué : on peut se convaincre que son programme politique à cet égard n'avait rien d'ambigu ni d'incertain en relisant le discours qu'il prononça le 7 août pour répondre aux interpellations de M. Arnaud (de l'Ariège). L'expédition avait, suivant lui, un triple but : « Établir en Italie la juste influence qui nous était due; « rendre au Pape l'indépendance nécessaire au gouvernement des « nations catholiques, et obtenir pour les États romains des réformes et des institutions libérales sérieuses. »

¹ « La Constitution est violée! avait dit M. Ledru-Rollin. Nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes! » (*Moniteur* du 12 juin 1849.)

« Il importe, ajoutait-il dans un langage aussi ferme qu'élevé, il importe non-seulement aux consciences, mais aux gouvernements, mais aux individus, que le Pape ait un pouvoir indépendant, une situation indépendante; quoi qu'on fasse, messieurs, les pouvoirs religieux et temporels seront tellement entremêlés, la religion, bien qu'elle ne soit pas de ce monde, influera d'une manière si directe et si constante sur les événements de ce monde, qu'il y aura toujours péril, et péril grave, pour les peuples et pour les gouvernements, à ce que l'homme, quel qu'il soit, qui exercera une influence prépondérante sur la religion puisse en même temps subir une influence dont les gouvernements et les peuples puissent souffrir..... Je n'ai donc pas hésité, quant à moi, à penser, et je n'hésite pas un instant à dire qu'un des premiers objets de notre expédition en Italie a dû être de rendre au Pape son indépendance, qui, suivant moi, ne pouvait lui être restituée qu'avec le pouvoir temporel... »

M. de Tocqueville exprimait en même temps le désir de voir le Souverain Pontife, une fois rétabli dans ses États, poursuivre la réforme des abus contre lesquels il avait si courageusement lutté.

« Pour l'obtenir, disait-il, qu'avons-nous de plus à faire que de supplier le Saint-Père lui-même..... (Interruptions et rumeurs à gauche.)

« LE CITOYEN PASCAL DUPRAT. — Ah! vous en êtes à prier! Une politique qui prie ne réussit pas, même auprès du Pape.

« LE CITOYEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — De supplier le Saint-Père de continuer à marcher dans la voie où il était entré jadis de lui-même par sa généreuse et glorieuse initiative, de se rappeler ses propres exemples, de se rappeler les succès qui ont suivi ses premiers actes.. » (*Moniteur* du 8 août 1849.)

Les paroles que nous venons de citer expriment mieux que nous ne pourrions le faire l'esprit qui animait le gouvernement français dans ses rapports avec Pie IX exilé.

M. de Tocqueville et ses collègues avaient senti que les services même de la France lui commandaient une plus grande réserve dans ses conseils et un respect plus absolu pour la liberté du Souverain Pontife. Une attitude arrogante et impérieuse en face d'une majesté désarmée leur eût semblé contraire à l'honneur, et nul d'entre eux n'eût songé à réclamer, comme le prix de la protection de la France, ces concessions qui humilient ceux qui les acceptent, sans honorer ceux qui les imposent. Ce fut dans ces sentiments que M. de Corcelle et M. de Rayneval prirent part aux délibérations ouvertes à Gaëte entre les représentants des puissances catholiques. Consultés par le Saint-Père lui-même sur les institutions les plus propres à assurer la restauration de son autorité, ils défendirent les opinions qu'ils jugeaient conformes à la fois aux besoins des États romains et aux

tendances libérales de la France d'alors. Il n'entre pas dans le plan de cette étude d'examiner les diverses propositions qu'ils furent chargés de soutenir; on les trouve consignées dans une dépêche du 19 août 1849, que M. de Tocqueville fut amené à rendre publique dans des circonstances que nous rappellerons bientôt¹. Plusieurs de ces demandes, en ce qui touche notamment la sécularisation, l'amnistie, l'organisation municipale et provinciale, reçurent de légitimes satisfactions; d'autres furent écartées ou ajournées comme inopportunes.

Quelque opinion que l'on ait d'ailleurs sur le mérite des réformes que proposait le gouvernement de cette époque, on ne saurait y voir, sans une souveraine injustice, le prélude ou la justification de plus récentes exigences. Sans qu'il soit nécessaire d'insister sur la différence des temps et sur la situation nouvelle qu'ont faite au Saint-Siège les événements qui se sont succédé depuis dix ans, il suffit de rappeler qu'à l'époque dont nous parlons la délibération était ouverte : les intentions de Pie IX n'étaient pas encore fixées; après avoir pendant les trois premiers mois de son exil maintenu le *statut*, c'est-à-dire, le régime représentatif tout entier², il avait successivement songé à donner à la consulte qu'il instituait de larges attributions en matière financière, à ordonner la refonte de la législation criminelle, à adopter le Code Napoléon dans ses principales dispositions³.

Ces idées, auxquelles l'esprit même du Saint-Père s'était quelque temps arrêté, furent vivement soutenues par les représentants de la France; mais leur respectueuse insistance s'arrêta devant l'expression de la volonté souveraine, à laquelle il appartenait de terminer le débat, et nulle réclamation ne s'éleva de leur part, lorsque Pie IX, tenant

¹ Séance de l'Assemblée nationale du 18 octobre 1849.

² Voir notamment sur ce point dans les *Actes de Pie IX*, à la date du 7 décembre 1848, la prorogation des deux conseils *en vertu de l'art. 14 du statut*; et la protestation du 17 décembre de la même année, dans laquelle le Saint-Père établit une commission gouvernementale temporaire, *sans déroger en rien aux institutions précédemment créées*. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'au moment où la Constituante romaine déchira elle-même le statut en proclamant la république et en prononçant la déchéance du Pape.

³ *Dépêche de M. de Rayneval du 31 juillet 1849*, citée par M. Odilon Barrot. « Le Pape m'a dit : Je vais vous donner une bonne nouvelle. J'ai voulu faire quelque chose d'agréable à la France. Nous avons naguère travaillé à un code; eh bien, j'ai dit hier qu'il fallait simplement prendre pour modèle le meilleur des codes, le Code Napoléon : nous aurons quelques changements à y apporter, c'est chose facile que de corriger après coup les détails de grandes et belles choses. »

Le Pape ne renonça à ce projet que lorsque la lettre du président de la République à M. Edgar Ney en eut fait l'objet d'un *ultimatum* auquel sa dignité ne lui permettait pas de se soumettre.

compte de la marche des événements, de la situation de ses États, de l'opinion de la majorité des puissances catholiques, eut fait connaître sa résolution définitive.

Toutefois une politique différente de celle que nous venons d'indiquer ne tarda pas à se faire jour.

La constitution de 1848, en organisant les pouvoirs du président de la République et des ministres, avait placé en face l'une de l'autre deux responsabilités rivales et mal définies. L'action personnelle du chef du pouvoir exécutif pouvait, à un moment donné, s'exercer en dehors de l'action de son ministère, et de là pouvaient naître, particulièrement dans les questions de politique étrangère, de regrettables conflits.

Un exemple frappant s'en produisit dans la question qui nous occupe. Le 18 août 1849, au moment où les conférences de Gaëte venaient d'être fermées, et où une commission de cardinaux, investie par délégation de l'autorité papale, entrait dans Rome reconquise, le président crut devoir adresser à son aide de camp, le colonel Edgar Ney, qui se trouvait alors à Rome, une lettre qu'il n'avait pas concertée avec son ministère, et qui est assez connue pour qu'il soit inutile d'en rappeler les termes.

L'émotion fut vive en France et en Italie lorsque fut publié ce document, auquel on s'accorde à attribuer le caractère d'un manifeste.

La démarche du président avait une gravité qui n'échappait à personne. Imposer au Saint-Père, comme conséquence de l'intervention française, un programme rendu public par avance, c'était s'écarter du but qu'avait assigné à l'expédition la volonté souveraine de l'Assemblée législative ; c'était jeter de nouveaux brandons de discorde sur le sol encore brûlant de l'Italie ; c'était risquer, en excitant les susceptibilités des puissances étrangères, de compromettre la paix de l'Europe. Le sentiment de ces périls détermina les représentants du gouvernement français auprès du Saint-Siège à refuser d'autoriser l'insertion de la lettre du président dans le *Journal de Rome*, malgré les instances réitérées de M. Edgar Ney, qui avait reçu à cet égard les plus formelles instructions.

Le Pape ajourna la publication du *motu proprio* qu'il avait préparé, et retarda son retour dans sa capitale.

« La lettre au colonel Ney, aurait-il dit, est une barricade sur la route de Naples à Rome. »

La majorité de l'Assemblée se montra résolue à maintenir plus fermement que jamais la politique qu'elle avait adoptée ; sa désapprobation pour la démarche du président se manifesta clairement dans la discussion à laquelle donna lieu, après la prorogation, la demande de crédits supplémentaires pour les dépenses de l'expédition.

Un admirable rapport de M. Thiers, et un discours de M. de Montalembert qui restera parmi les plus beaux monuments de l'éloquence parlementaire, précisèrent la nature de notre intervention et revendiquèrent pour le Souverain Pontife la plénitude de sa liberté. Les orateurs de la gauche, depuis M. Mathieu (de la Drôme) jusqu'à M. Victor Hugo, prirent pour programme la lettre du président, et la présentèrent comme un *ultimatum* auquel le gouvernement pontifical devait être sommé de se conformer¹.

Le ministère, qui avait partagé la pénible impression de la majorité lors de la publication de la lettre à M. Edgar Ney, mais qui s'effrayait de l'imminence d'une rupture entre le président et l'Assemblée, s'efforça d'atténuer la gravité de ce document.

Sans accepter la responsabilité de la forme employée, MM. Odilon Barrot et de Tocqueville cherchèrent à établir une conformité aussi grande que possible entre les demandes du président et les vœux précédemment exprimés par les plénipotentiaires français dans les conférences de Gaète² : ils s'attachèrent surtout à prouver que la lettre avait perdu l'importance qu'on voulait lui donner depuis le *motu proprio* du 12 septembre, qui accordait les principales réformes demandées et qui contenait le germe des autres. M. de Tocqueville constata que l'amnistie, sur laquelle les orateurs de l'opposition avaient particulièrement insisté, avait été largement appliquée, et « qu'une révolution commencée par la violence et par l'assassinat, continuée « par la violence et la folie, n'avait coûté pour cause politique à aucun homme ni sa liberté, ni ses biens, ni sa vie³. » Il répudiait surtout avec une grande énergie (car là se trouvait engagé suivant lui l'honneur du cabinet dont il faisait partie) tout ce qui eût donné aux rapports de la France avec le Saint-Père les apparences de la menace ou de la contrainte. Voici comment il s'exprimait à cet égard :

« Je puis dire ici de la manière la plus énergique et la plus positive que jamais il n'est entré dans la pensée du gouvernement français d'abuser de la

¹ « Ils ont fait l'éloge constant de la lettre, » disait en parlant des membres de la Montagne M. Charles Dupin. Le souvenir de ces débats a été rappelé avec autant d'autorité que d'éloquence, par M. le comte de Montalembert, dans la brochure intitulée : *Pie IX et la France en 1849 et 1859*.

² Ce fut à cette occasion que M. de Tocqueville donna lecture de la dépêche du 19 août, dont il a été question précédemment.

³ *Séance du 18 octobre 1849*. « Deux à trois cents poursuites, a dit M. de Corcelle, « auraient pu résulter des formules primitivement promulguées, et ensuite atténuées et réduites. Trente-huit seulement ont été signifiées ; c'est aussi le nombre des passe-ports délivrés ; quatorze l'ont été avec des subsides. Les mêmes circonstances politiques n'ont déterminé aucun autre départ. » (*Correspondant* du 25 juillet 1856).

force qui était dans ses mains pour contraindre la volonté du Saint-Siège.
(Très-bien ! très-bien !)

« Cela n'est point entré dans notre pensée, messieurs, pour deux raisons : la première, c'est qu'à côté du prince se trouvait le pontife, que ce pontife est le chef de la religion catholique, et que le gouvernement qui représente une nation essentiellement catholique ne devait pas vouloir user de violence contre un prince qui est en même temps le pontife de cette religion.
(Très-bien !)

« Notre seconde raison (si nous avons besoin d'en donner pour de pareils actes), notre seconde raison, c'est que le pouvoir pontifical est une de ces puissances immatérielles, incompressibles, intangibles, si j'ose m'exprimer ainsi (rumeurs à gauche, vive approbation à droite et au centre), contre lesquelles les plus grandes puissances matérielles de la terre, dans tous les temps, se sont usées et s'useront. » (Même mouvement.) (*Moniteur* du 19 octobre 1849.)

L'Assemblée adopta à une majorité considérable¹ les conclusions du rapport de M. Thiers. Le président dut se soumettre à ce vote, qui condamnait sa politique personnelle ; mais il fut blessé de n'avoir pas trouvé dans le langage de ses ministres une adhésion formelle à cette politique². Le 31 octobre il composa un nouveau cabinet et adressa à l'Assemblée un message qui contenait ces passages significatifs :

« Il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole...

... « Au milieu de cette confusion, la France, inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions, entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression ; car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire à l'intérieur : Ordre, autorité, religion, bien-être du peuple ; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique inaugurée par mon élection que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. »

¹ 469 voix contre 180.

² Le bruit courut à cette époque qu'à la suite de la discussion des crédits supplémentaires, le président de la République avait présenté à ses ministres un nouveau manifeste qui contenait le développement de sa politique personnelle et exigé la révocation de M. de Corcelle, dont la présence à Rome lui paraissait le principal obstacle au triomphe de cette politique. Le rejet formel de ces deux propositions aurait déterminé le renvoi du ministère.

La carrière ministérielle de M. de Tocqueville n'avait duré que cinq mois; il quittait sans regrets le pouvoir, dont il n'avait connu que les labeurs; mais le spectacle de ces premières divisions, prélude de luttes plus décisives, avait ouvert son âme à de douloureux pressentiments. Le travail excessif auquel il s'était livré et la fatigue des débats parlementaires avaient altéré sa santé naturellement délicate. A la suite d'un vomissement de sang qui donna à sa famille et à ses amis de sérieuses inquiétudes, il fut obligé d'aller passer l'hiver sous un ciel plus clément, loin de ces orages de la vie publique où s'étaient épuisées ses forces, et vers lesquels se reportaient sans cesse les gênéreuses préoccupations de son esprit.

« ... Je cherche à oublier, écrivait-il à M. Dufaure, tout ce qui se passe sur la terre en dehors de mon horizon. Je n'y réussis pas toujours, et quelquefois les bruits de la politique viennent un peu me faire tressaillir. Je les crains, et cependant je m'agite quand je suis trop longtemps sans les entendre. La situation de la France est trop critique et son avenir trop douteux pour qu'il soit possible de goûter une véritable paix sans savoir ce qui s'y passe¹. »

Il se fixa à Sorrente pendant plusieurs mois avec madame de Tocqueville, qui se trouvait alors souffrante elle-même, mais dont la tendre et infatigable sollicitude relevait son courage dans les mauvais jours; il y fut bientôt rejoint par un Anglais d'une rare distinction d'esprit et dont il goûtait particulièrement le commerce, M. Senior, et par l'un de ses plus chers amis, M. Ampère. Ce dernier a rappelé dans des pages pleines à la fois d'émotion et de charme les souvenirs de ce séjour, le retour (hélas trop passager!) de cette santé si chère, ces longues promenades sous le ciel de Naples, ces graves et familiers entretiens, et, dans les épanchements de l'amitié, tant de patriotiques inquiétudes que devait justifier l'avenir, tant de projets que devait briser la mort!

M. de Tocqueville revint à Paris, aussitôt que le lui permit sa santé, reprendre sa place dans l'arène parlementaire. Frappé des périls du jour comme tous les défenseurs de la société, il ne l'était pas moins de l'incertitude du lendemain. Un effort commun et énergique pour la révision d'une constitution dont l'expérience avait assez montré les vices, et le rapprochement, à tous les degrés, des forces conservatrices, pouvaient préserver le pays de catastrophes nouvelles. M. de Tocqueville partagea avec beaucoup d'hommes supérieurs et de gens de bien cet espoir qui ne se réalisa pas. En 1851, il fut nommé rapporteur de la proposition de révision qu'avaient soumise à l'Assemblée

¹ Lettre du 22 décembre 1850, t. II, page 164.

les membres les plus éminents de la majorité : il conclut à l'adoption de cette proposition ; mais en même temps, fidèle à son scrupuleux respect pour la légalité, il protestait d'avance contre les tentatives qui pourraient être faites pour opérer en dehors des voies régulières une modification de la constitution. Une minorité fit écarter la solution pacifique qui était ouverte au pays¹, et la France marcha vers un autre dénouement.

V

La carrière politique de M. de Tocqueville finit avec le régime parlementaire : il passa dans la retraite les dernières années de sa vie, toujours attentif à la marche des événements qu'il ne pouvait ni conjurer ni diriger, et résolu à servir jusqu'au bout par ses écrits la cause qu'il ne lui était plus permis de défendre par sa parole. Il vécut habituellement à la campagne, près du village dont il portait le nom, dans la demeure qu'avaient habitée ses pères et qui devait abriter sa tombe après avoir reçu son berceau. Ces souvenirs de famille et l'attachement que lui témoignaient les populations qui l'entouraient lui avaient inspiré pour ce séjour une vive prédilection. Nous aimerions à reproduire, si nous ne craignons d'en affaiblir le charme et la fidélité, le tableau qu'a tracé M. de Loménie de cette simple et noble existence ; on ne saurait mieux décrire ces mille détails où l'homme se révèle, cette délicate sollicitude pour les besoins et les intérêts des habitants du voisinage, cette hospitalité charmante, cette vie d'étude et de recueillement trop souvent troublée par la souffrance, mais dont la tendresse de madame de Tocqueville savait partager toutes les pensées et adoucir toutes les tristesses.

Ces tristesses n'étaient pas seulement causées par les premières atteintes du mal auquel devait succomber M. de Tocqueville ; la chute des institutions qu'il avait aimées, la ruine de ses espérances libérales, les soudaines défaillances de la conscience publique, avaient rempli son âme d'une profonde et patriotique douleur. Ainsi que l'a très-bien dit M. Ampère, « le sentiment de la chose publique res-
« semblait chez lui aux sentiments qu'inspirent en général les inté-
« rêts particuliers. Il était malheureux d'un événement politique
« comme on l'est d'un malheur de famille..... Le sort du pays l'at-

¹ Aux termes de la constitution, la proposition de révision devait réunir les deux tiers des voix. La majorité l'adopta, mais elle ne put atteindre le chiffre légal.

« fectait comme son sort personnel. » Nous lisons dans une de ses lettres datée de 1852 :

« Il me tarde de quitter Paris, et pourtant je ne sais si la solitude me sera bonne. Je crains de ne plus trouver dans mon esprit le ressort nécessaire pour les grands travaux et les grandes entreprises littéraires; il m'a toujours fallu une certaine estime des hommes, une certaine confiance en eux pour m'intéresser passionnément aux idées qui ont trait au bonheur et à la grandeur des sociétés humaines. Pour la première fois, cette estime, cette confiance... me fait défaut...¹. »

Et cinq ans plus tard, revenant sur cette pensée qui obsédait son esprit, il écrivait à M. Ampère :

« Je trouve au fond de mon âme une grande et profonde tristesse, une de ces tristesses sans remède, parce que, bien qu'on en souffre, on ne voudrait pas en guérir; elle tient à ce que l'on a de meilleur. C'est la tristesse que me donne la vue claire de mon temps et de mon pays². »

Toutefois, malgré les douloureuses impressions que faisait naître en lui ce spectacle, il ne désespéra jamais. Au plus fort de la lutte qu'il avait soutenue pour la défense sociale avec la majorité de l'Assemblée législative, il avait protesté par sa parole et par son exemple contre le découragement qu'il voyait pénétrer dans les âmes :

« Je sais, écrivait-il en 1850 à M. de Corcelle, que la liberté n'est pas en faveur par le temps qui court; mais je lui reste et je lui resterai fidèle, quoi qu'il arrive; je ne crois pas que nos sociétés modernes puissent longtemps se passer d'elle : les excès qu'on a commis dans ces derniers temps en son nom peuvent la rendre odieuse, mais n'empêchent pas qu'elle ne soit belle et nécessaire. Et puis, je trouve qu'il faut traiter les principes qu'on a longtemps professés, quand ils deviennent momentanément moins praticables, comme les anciens amis qui ont des torts, et qu'on se doit à soi-même de ne pas injurier et de ne pas attaquer³. »

M. de Tocqueville tint parole : lorsque la France sembla répudier les nobles croyances qu'elle avait si ardemment embrassées, il fut de ceux que n'ébranlèrent ni les séductions du triomphe, ni l'indifférence de la multitude, ni les défections des âmes serviles.

« J'imagine, disait-il dans une lettre du 16 juin 1852 à l'un de ses amis resté comme lui fidèle aux convictions de sa jeunesse, j'imagine que la si-

¹ Lettre inédite.

² Lettre du 27 janvier 1857, t. II, p. 364.

³ Lettre du 1^{er} août 1850, p. 154.

tuation d'esprit dans laquelle se trouvent des gens comme nous doit assez ressembler à ce qui arrivait aux Juifs du moyen âge, lorsqu'ils se sentaient étrangers partout, quelque part qu'ils allassent, sectateurs obstinés d'une religion à laquelle on ne croyait plus et espérant encore dans un Messie que personne autour d'eux n'attendait. Si nous leur ressemblons en ce point, il faut leur ressembler en un autre; leur isolement sur la terre les rendait plus chers les uns aux autres; ils se cherchaient d'un bout à l'autre du monde et se faisaient une sorte de patrie mobile qu'ils transportaient partout où ils se trouvaient plusieurs ensemble ¹. »

Ce sentiment lui faisait trouver une douceur nouvelle dans ces communications intimes qui avaient toujours eu pour lui tant de charme. Sa correspondance de cette époque avec les amis qui partageaient ses croyances et ses regrets forme la portion la plus considérable et la plus attachante de la publication de M. de Beaumont. L'étude, à laquelle il se livrait avec une ardeur passionnée malgré l'affaiblissement de sa santé, offrait encore un soulagement à la tristesse qui l'obsédait. Il écrivait à M. Gustave de Beaumont le 3 mars 1853 :

« Je suis perdu dans un océan de recherches au milieu desquelles la fatigue et le découragement viennent parfois me saisir...

« ... Il faut travailler pourtant; car c'est la seule ressource qui nous reste pour oublier ce qu'il y a de triste à survivre à l'empire de ses idées, et à se trouver plus dépaycé dans son propre pays qu'on ne le serait chez des étrangers ²... »

Les circonstances lui semblaient d'ailleurs favorables aux études qui avaient rempli sa vie.

« C'est, disait-il en 1857 dans une lettre adressée à un jeune écrivain dont la personne et le talent lui inspiraient une affectueuse sympathie ³, c'est le seul avantage que puisse offrir notre temps, si peu propre d'ailleurs à susciter de bons ouvrages. Nous ne ressentons plus les passions du passé; le présent n'en saurait inspirer de nouvelles. Nous avons une grande expérience politique sans être troublés et distraits par la pratique des affaires. Quel meilleur moment pour attacher longuement et fixement ses regards sur le spectacle de notre histoire et pour se poser les deux grands problèmes qui la renferment tout entière : pourquoi le monde féodal a-t-il enfanté la monarchie absolue, et pourquoi son plus extrême contraire y ramène-t-il ⁴? »

¹ Lettre inédite.

² T. II, p. 203.

³ M. Adolphe de Chambrun.

⁴ Lettre inédite.

Le spectacle même des événements contemporains reportait sa pensée sur ces grands problèmes. Il se sentait plus que jamais effrayé de l'avenir de cette société démocratique si aisément désaccoutumée et si promptement désenchantée de la liberté, et qui semblait placer désormais dans le pouvoir absolu, appuyé sur la souveraineté du nombre, le but de ses efforts et le terme de ses destinées. Était-ce donc là, comme le proclamaient des voix intéressées, que devait aboutir, après tant d'espérances déçues et de sacrifices inutiles, le grand mouvement qui, depuis 1789, emportait la France et l'Europe avec u ne irrésistible puissance ?

Ce fut pour résoudre cette redoutable énigme que M. de Tocqueville entreprit son livre de *l'Ancien Régime et la Révolution*. Un espace de vingt années séparait la publication de cet ouvrage de l'apparition de la *Démocratie en Amérique*. Dans cet intervalle où tout avait changé, les institutions de la France aussi bien que les préoccupations de l'opinion, l'écrivain était demeuré fidèle à lui-même : mais il semblait que, durant ces années si pleines de vicissitudes, si fécondes en enseignements, son esprit eût encore acquis une plus pénétrante vigueur, son langage une plus mâle énergie.

Le volume qui a paru n'était en quelque sorte que la préface de cette grande œuvre. Ce que voulait étudier M. de Tocqueville, c'était la Révolution française : ainsi que le dit M. Gustave de Beaumont, « il n'empruntait à l'ancienne société d'autres tableaux que ceux dont « il avait besoin pour mettre en lumière et en relief l'état nouveau, « 1789, la Révolution, ses suites, l'Empire, et surtout l'Empereur. « C'est là qu'était le cœur de ses études : là était la source de ses « méditations, de ses anxiétés, de ses alternatives de tristesse et d'es- « pérances. »

Mais, pour comprendre la Révolution et ses suites, il fallait avoir pénétré jusqu'au cœur de l'ancienne société française. En se livrant à cette étude, en remontant aux sources originales, en consultant des documents inexplorés, M. de Tocqueville fut frappé de retrouver dans le passé la plupart des maux dont il s'affligeait dans le présent. Ce qu'il comprit avec une merveilleuse pénétration, et ce que son livre a mis admirablement en lumière, c'est que la centralisation, l'omnipotence de l'État, son intervention jalouse dans les relations quotidiennes des citoyens, la multiplicité et le caractère irresponsable des fonctionnaires publics, ne sont pas, comme on l'a prétendu trop souvent, l'œuvre de la Révolution, mais le triste héritage de l'ancien régime.

En 1789, la France, sauf quelques pays d'états frappés eux-mêmes pour la plupart dans leurs franchises, a perdu les libertés de ses provinces : les libertés municipales ont été mises à l'encan par

Louis XIV, dans un intérêt purement fiscal, et par un acte « digne de tous les mépris de l'histoire¹. » Paris a absorbé la vie politique; mais, au centre comme dans les extrémités de la nation, toute liberté est absente, et toute puissance indépendante est frappée. Le pouvoir judiciaire défend chaque jour son existence contre les envahissements de la royauté. C'est au conseil du roi que, par mille voies détournées, toutes les affaires se ramènent : ce sont des intendants, des subdélégués, à la fois administrateurs et juges, qui font exécuter par tout le pays les volontés absolues du prince. Et ces nombreux fonctionnaires, qui couvrent déjà le sol de la France, sont en possession de cette garantie administrative qu'il a plu cependant à quelques-uns de ranger parmi les conquêtes de 1789.

Enfin, dans cette nation d'où la liberté politique est bannie, le pouvoir unique qui a courbé tous les fronts a maintenu sous sa forme la plus oppressive et la plus stérile l'inégalité sociale, et nul effort commun n'est possible entre des classes séparées par les haines qu'entraîne l'existence de privilèges sans compensation et sans raison d'être.

M. de Tocqueville a reconnu dans cette œuvre la triste mais logique conséquence de la marche de notre histoire. Là devait aboutir en effet cet immense effort de centralisation monarchique poursuivi durant tant de siècles par la politique de nos rois, et si bien servi par ces légistes, qui semblaient avoir recueilli dans les compilations justiniennes les subtilités du Bas-Empire et les traditions du césarisme. Il faut le redire après M. de Tocqueville, dût cette parole déplaire à la fois aux panégyristes de l'ancienne royauté et à certains théoriciens du radicalisme. « Presque tous les vices, presque toutes les erreurs, « presque tous les préjugés funestes de l'ancien régime, ont dû soit « leur naissance, soit leur durée, soit leur développement, à l'art « qu'ont eu la plupart de nos rois pour diviser les hommes afin de les « gouverner plus absolument². »

Cet état de l'ancienne France avait rendu la révolution inévitable : il en explique aussi le caractère. Les traditions libérales manquaient à la France; de là le dédain haineux pour le passé, l'ardeur à tout détruire, la violence de la Révolution. La vie publique n'existait pas dans l'ancienne France; la seule influence qui s'exerçât sur les esprits était celle des gens de lettres et des philosophes : de là l'expérience des auteurs de la Révolution, leur goût pour les principes abstraits, le caractère cosmopolite de ce grand mouvement. L'Église

¹ Expression de M. de Tocqueville.

² *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 250.

avait seule été livrée pendant longtemps aux attaques dont s'était garanti le pouvoir; elle était d'ailleurs rattachée par mille liens à l'organisation politique de l'ancien régime; elle se trouva ainsi un moment entraînée dans sa ruine : la Révolution se montra violemment irréligieuse, et « l'esprit humain perdit son assiette. »

Mais, pour qui la dégage des circonstances qui accompagnèrent sa naissance ou entravèrent sa marche, qu'était dans son principe la Révolution elle-même? A ses débuts, la passion de l'égalité et l'amour de la liberté se partagent également les cœurs; elle sort de cette double inspiration. C'est l'honneur et c'est aussi le caractère distinctif de cette époque de 1789, dont M. de Tocqueville a si bien compris la grandeur. « Temps de jeunesse, dit-il, d'enthousiasme, de fierté, « de passions généreuses et sincères, dont, malgré ses erreurs, les « hommes conserveront éternellement la mémoire, et qui pendant « longtemps encore troublera le sommeil de tous ceux qui voudront « les corrompre ou les asservir¹. » Mais, quand l'amour de la liberté s'est assoupi dans les âmes, quand la nation déchirée par l'anarchie se jette tête baissée dans la servitude, on voit renaître peu à peu celles des institutions de l'ancien régime qui peuvent favoriser l'établissement du despotisme au sein d'une société démocratique; et comme le triomphe de l'égalité, en anéantissant les privilèges, a brisé les dernières forces de résistance du pays et mis fin à « cette liberté intermittente et irrégulière » qu'avait connue, jusque sous le pouvoir absolu, l'ancienne société française, la servitude administrative devient plus pesante, la centralisation plus complète, et l'omnipotence de l'État plus irrésistible.

Pourquoi le glorieux mouvement de 1789 fut-il ainsi détourné de son cours? Pourquoi la liberté succomba-t-elle ainsi dans la lutte? C'était à ces questions que M. de Tocqueville se proposait de répondre dans la seconde partie de son livre. Cette partie est ébauchée, écrivait-il dans sa préface, mais encore indigne d'être offerte au public. Me sera-t-il donné de l'achever? Qui peut le dire? La destinée des individus est encore plus obscure que celle des peuples². L'événement a cruellement justifié ses funèbres pressentiments. Le main mourante n'a pu réunir les fragments épars qui devaient couronner son œuvre. M. Gustave de Beaumont, en recueillant pieusement ces pages inachevées, a craint de les livrer au grand jour, dont leur auteur ne les jugeait pas encore dignes³. Ainsi se trouvera déçue

¹ *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 12.

² *Id.*, p. 14.

³ Deux fragments seulement, terminés en 1852 et dans lesquels on reconnaît la vi-

notre attente ; ainsi le sort aura trompé les généreuses espérances du grand publiciste ; et la tombe, qui s'est fermée si prématurément sur lui, ne nous dira pas son secret.

L'étude du passé n'absorbait pas, durant les dernières années de sa vie, l'esprit de M. de Tocqueville. Quelque douloureux que fût pour lui « l'isolement intellectuel et moral dans lequel il se trouvait au milieu de la plupart de ses contemporains, il n'a cessé de suivre avec une patriotique anxiété les destinées de son pays¹. » Il s'affligeait de l'engourdissement des âmes et des lâches terreurs qui énervaient les courages² ; il s'effrayait du divorce chaque jour plus marqué qu'il voyait s'établir en France entre l'esprit religieux et l'esprit de liberté. Sa correspondance de cette époque porte à chaque page la trace de cette préoccupation ancienne dans son esprit et qui s'était déjà traduite dans plus d'un éloquent passage de la *Démocratie en Amérique*. Il écrivait dès 1843 à M. de Corcelle, que la nature même de ces pensées appelait à recevoir plus que tout autre ses plus intimes confidences :

« La question religieuse me préoccupe comme vous, mon cher ami ; elle fait plus, elle m'afflige profondément. L'un de mes rêves, le principal en entrant dans la vie politique, était de travailler à concilier l'esprit libéral et l'esprit de religion, la société nouvelle et l'Église. Cette conciliation si nécessaire à la liberté et à la moralité publiques est maintenant bien difficile, car les positions qui, au sortir de la révolution de Juillet étaient indécises, sont maintenant prises de part et d'autre, de telle sorte qu'il faudra des années pour nous replacer au point où nous étions il y a trois ans. Heureux si nous nous y trouvons jamais³ ! »

Ce n'était pas seulement l'intelligence de l'homme d'État qui cherchait ainsi la solution d'un des plus grands problèmes de nos sociétés

goureuse empreinte du maître, ont été publiés par M. de Beaumont. Ils se rapportent à l'état de la France à la fin du Directoire, alors que, devenant révolutionnaire, elle avait cessé d'être républicaine.

¹ Lettre à madame Swetchine du 20 octobre 1856. « J'ai des parents, dit-il, des voisins, des proches ; mon esprit n'a plus de famille ni de patrie. » (T. II, p. 350.)

² Il écrivait à M. de Corcelle le 22 juillet 1854, à son retour d'Allemagne : « Je ne trouve nulle trace ici, dit-il, de cette espèce d'hébètement créé dans la plupart des âmes en France par la terreur du socialisme. Les classes qui, chez nous, sont absorbées de ce cauchemar respirent plus librement, à ce qu'il me paraît, dans ce pays ; et je n'ai entendu dire à personne qu'il fallût placer un gendarme à la porte de chacun pour l'empêcher d'être pillé et égorgé par le voisin. Cela seul suffirait, vous devez le penser comme moi, pour établir une profonde différence entre l'Allemagne et la France : car chez nous, quand on remonte aujourd'hui à la source de tout ce qui se passe, se dit et se fait, on parvient toujours à cette passion mère et centrale, la peur. » (T. II, p. 262.)

³ Lettre du 15 novembre 1843, t. II, p. 121.

modernes. Les croyances religieuses étaient un besoin pour son cœur. Il aimait à fixer son esprit sur les vérités éternelles, à y chercher ce calme, cette force chrétienne, cette simple et sereine grandeur qui donne la foi aux individus qu'elle anime, comme aux nations dont elle a pénétré les mœurs. Il aimait à se recueillir avec Bossuet, avec Bourdaloue surtout, dont il goûtait particulièrement la mâle pensée et l'admirable langage ¹. Et de ses entretiens avec ces morts illustres, son âme sortait rassérénée et raffermie.

« Je ne sais, écrivait-il le 1^{er} août 1850, si les dernières circonstances dans lesquelles je me suis trouvé, la gravité plus grande que l'âge donne à la pensée, la solitude dans laquelle je vis, ou toute autre cause que je ne sais pas, agissent sur mon âme et y produisent un travail intérieur; la vérité est que je n'ai jamais plus senti le besoin de la base éternelle, du terrain solide sur lequel la vie doit être bâtie.

« Le doute m'a toujours paru le plus insupportable des maux de ce monde, et je l'ai constamment jugé pire que la mort ². »

M. de Tocqueville désirait donc, à tous les titres, voir s'affermir et s'étendre en France l'empire de la religion. Il applaudissait au mouvement qui ramenait les âmes à la foi après une époque de négation ou d'indifférence. Mais il comprenait admirablement les conditions d'un tel retour, et il ne se faisait aucune illusion sur la valeur de certains symptômes. On peut en juger par la lettre suivante, qu'il adressait à M. de Corcelle en 1851, et dont l'événement n'a que trop justifié les prévisions :

« Le retour vers les croyances et vers ceux qui les professent, dont nous avons été témoins depuis la République, et qui n'a pu surprendre que ceux qui ne réfléchissent pas, n'a pas dépendu et ne dépendra pas de l'influence de tel ou tel homme, de tel gouvernement même.... Ce n'est jamais par l'action du gouvernement, quel qu'il soit, qu'on propage en France les croyances. Les hommes qui, dans ce but, appellent à grands cris le pouvoir absolu ou même un pouvoir fort commettent une erreur profonde. Le pouvoir absolu, le pouvoir fort, peuvent servir à autre chose, mais non à cela. J'en suis aussi convaincu qu'on puisse l'être. Non que je nie que, dans certains temps et dans certaines sociétés, l'action du pouvoir sur l'état religieux du pays n'ait pu exercer une grande influence, sinon une durable; mais le pouvoir marchait alors dans le sens des masses; il ne faisait que les aider.

« Chez nous, le retour sérieux et durable ne sortira que de l'effort inté-

¹ Lettres du 31 décembre 1853 et du 15 novembre 1854, t. II, p. 247 et 281.

² Tome II, p. 153.

rieur de la société sur elle-même. Il naîtra de l'expérience, qui fera sentir à chacun l'indispensable nécessité des croyances, du besoin journalier que chacun aura d'elles et de ceux qui les représentent plus spécialement, soit pour lutter contre les grandes maladies du temps, soit pour s'aider dans la vie publique. L'action directe du gouvernement ne peut que troubler ce mouvement au lieu de l'étendre; et si vous voulez que je vous dise le fond de ma pensée, la seule chance qu'il s'arrête me paraît être dans les efforts exagérés qu'on peut faire pour l'accélérer. Je me permets d'appeler sur ce dernier point vos méditations les plus profondes; et je vous prie instamment de ne pas oublier que je mets à désirer le raffermissement des croyances dans notre pays l'ardeur que vous ressentez vous-même.

« Engagez donc sans cesse ceux que préoccupe particulièrement ce grand objet à ne jamais perdre de vue l'état moral et intellectuel de la nation. Rappelez-vous qu'elle est pressée, en cette matière, entre d'anciens préjugés et un esprit nouveau; qu'elle n'entre dans la voie que vous souhaitez lui voir parcourir qu'avec hésitation, marchant toujours entre deux peurs, celle des socialistes et celle des prêtres; toujours prête à faire un pas en arrière après en avoir fait un en avant, et que cependant, je le répète, la nation ici est tout; on ne saurait rien faire d'efficace et de durable que par l'action libre de sa volonté. Il faut donc n'opérer qu'avec une prudence infinie, des ménagements, une circonspection incessante, et je dis tous les jours que le point capital n'est pas d'aller vite, mais de ne couvrir que le terrain qu'on est sûr de garder, et que ce qu'on gagne en apparence est en réalité une perte, et une perte immense, s'il s'ensuit un effarouchement de l'esprit public et un ravivement des anciens préjugés. Mille faits me remplissent l'esprit d'inquiétude et de pressentiments funestes. Je ne conteste ni le droit ni les bonnes intentions de ceux qui poursuivent un but si nécessaire, mais leur prudence, leur savoir-faire dans le sens profond et honnête du mot, et je désire bien me tromper en pensant que leur impétuosité et leur excessive confiance dans les moyens temporels finiront par amener une réaction et par rejeter la nation dans les bras de la philosophie pour lui avoir fait peur en voulant l'en arracher de cette façon¹. »

Les années qui suivirent ont vu se réaliser ces craintes. Nous n'en redirons pas l'histoire. A quoi bon rappeler ces imprudents appels adressés par des catholiques à l'appui du pouvoir séculier, ces défis et ces anathèmes jetés à la société moderne, le scepticisme politique professé au nom de la foi religieuse, et tant de fautes alors vainement signalées, et depuis cruellement expiées? Que servirait de rappeler à ceux qui chaque jour en sont les témoins l'explosion des rancunes amassées dans des cœurs ulcérés, et le réveil menaçant des passions irréligieuses d'un autre âge? M. de Tocqueville souffrit de ce double spectacle. Il eût voulu assister au développement des idées religieuses

¹ Lettre du 13 septembre, 1857, t. II, p. 191.

au sein des institutions d'un peuple libre; il eût voulu voir les hommes religieux placer leur confiance dans cette liberté qui naguère avait si bien servi leur cause; il eût voulu qu'on enseignât aux chrétiens, avec les vertus de la vie privée, ces grands devoirs de la vie publique, de nos jours si importants et si méconnus.

Il écrivait en 1854 à M. de Corcelle, au milieu d'un voyage entrepris en Allemagne pour compléter ses recherches sur l'ancien régime :

« ... Les professeurs catholiques de l'Université de Bonn m'affirment que le catholicisme a repris plus de vie qu'il n'en avait eu depuis un siècle : ce qu'ils attribuent principalement à la liberté véritable dont il jouit, malgré quelques tracasseries de détail, et surtout à sa complète séparation de l'État, séparation d'autant plus complète que le souverain est protestant. L'un d'eux, le plus éminent, me disait l'autre jour en se promenant avec moi :

« Je trouve que le clergé français entre dans une voie bien dangereuse et « qui nous remplit d'inquiétude. Comment n'aperçoit-il pas que de nos jours « c'est l'indépendance du pouvoir temporel qui fait notre force et non l'appui « toujours précaire, souvent dangereux, toujours mal vu, que ce pouvoir « peut nous donner? Que vos prêtres viennent chez nous, et ils verront com- « bien nous nous applaudissons de l'état de choses au milieu duquel nous « vivons; combien, livré à lui-même et aidé seulement de la liberté, le catho- « licisme a retrouvé dans ce pays les forces qu'il avait perdues. Je vous as- « sure, ajoutait-il, que si je pouvais mettre tout à coup le pouvoir politique « dans nos mains et détruire la concurrence que nous font les protestants, « je le refuserais sans hésiter dans l'intérêt de notre croyance ¹. »

Deux ans plus tard, il écrivait à une illustre chrétienne de nos jours, dont l'âme était digne de le comprendre :

« Il y a, ce me semble, dans la morale, deux parties distinctes aussi importantes l'une que l'autre aux yeux de Dieu, mais que, de nos jours, ses ministres enseignent avec une ardeur très-inégalement. L'une se rapporte à la vie privée : ce sont les devoirs relatifs des hommes comme père, fils, comme

¹ Tome II, p. 261. Il nous semble convenable de rapprocher de ce fragment le passage suivant, plein d'une délicatesse charmante que nous empruntons à une autre lettre du 15 novembre 1854, également adressée à M. de Corcelle (t. II, p. 280) :

« Je me reproche quelquefois de vous parler avec tant de liberté et même de vivacité de ce qui me paraît si regrettable dans la conduite d'une partie du clergé. Mais pardonnez-moi, cher ami, je vous en prie, en pensant que je ne puis m'ouvrir de ces pensées qu'à vous. Vous êtes ma soupape de sûreté. Je ne veux pas faire plaisir aux malveillants en leur disant ces choses, et je ne connais aucun catholique qui ait au même degré l'âme d'un véritable citoyen et l'esprit d'un homme libre. Il faut donc vous résigner à entendre mes plaintes.»

femme ou mari. L'autre regarde la vie publique : ce sont les devoirs de tout citoyen vis-à-vis de son pays et de la société humaine dont il fait spécialement partie. Me trompé-je en croyant que le clergé de notre temps est très-préoccupé de la première portion de la morale et très-peu de la seconde? ...

« Je ne demande point sans doute aux prêtres de faire aux hommes dont l'éducation leur est confiée et sur lesquels ils exercent une influence, je ne leur demande pas de faire à ceux-ci un devoir d'être favorables à la république ou à la monarchie; mais j'avoue que je voudrais qu'ils leur dissent plus souvent qu'en même temps qu'ils sont chrétiens ils appartiennent à l'une de ces grandes associations humaines que Dieu a établies sans doute pour rendre plus sensibles les liens qui doivent attacher les individus les uns aux autres, associations qui se nomment des peuples et dont le territoire s'appelle la patrie. Je désirerais qu'ils fissent pénétrer plus avant dans les âmes que chacun se doit à cet être collectif avant de s'appartenir à soi-même; qu'à l'égard de cet être-là, il n'est jamais permis de tomber dans l'indifférence, bien moins encore de faire de cette indifférence une sorte de molle vertu qui énerve quelques-uns de nos plus nobles instincts; que tous sont responsables de ce qui lui arrive, et que tous, suivant leurs lumières, sont tenus de travailler constamment à sa prospérité, de veiller à ce qu'il ne soit soumis qu'à des autorités bienfaisantes, respectables et légitimes. Je sais qu'on a inféré de ce qui se trouve dans l'évangile de l'avant-dernier dimanche que le devoir du chrétien en matière politique se borne à obéir à l'autorité établie, quelle qu'elle soit. Permettez-moi de croire que ceci est plutôt dans la glose que dans le texte, et que là ne se borne pas, pour le chrétien, la vertu publique. Oui, sans doute, le christianisme peut exister sous tous les gouvernements et trouver jusque dans les mœurs que les mauvais gouvernements imposent aux hommes la matière d'admirables vertus; mais il ne s'ensuit pas, si je ne me trompe, qu'il doive rendre insensible ou indifférent à ces mœurs et qu'il n'impose pas le devoir à chacun de les combattre courageusement par les voies légitimes que les lumières de sa conscience lui découvrent¹. »

Ce fut au milieu de ces généreuses préoccupations et de ces nobles études que la mort vint surprendre M. de Tocqueville. Sa santé toujours ébranlée ne semblait pas plus sérieusement compromise; le séjour qu'il avait fait à Sorrente, et l'hiver que depuis cette époque il avait passé en Touraine, avaient arrêté les progrès du mal qui, à sa sortie du ministère, avait mis sa vie en danger. Soudain, au commencement de l'hiver de 1858, les symptômes reparurent plus menaçants. Les médecins, qui en mesurèrent tout d'abord la gravité, l'engagèrent à quitter le ciel bruneux et froid de la Normandie pour chercher un climat plus doux. Il obéit à ce conseil et partit pour

¹ Lettres à madame Swetchine, du 10 septembre et du 20 octobre 1856, t. II, p. 339 et 349.

Cannes, s'éloignant à regret de cette chère demeure de Tocqueville qu'il ne devait plus revoir. Malade elle-même, mais infatigable dans sa tendresse, madame de Tocqueville l'accompagnait dans ce douloureux et suprême voyage. Trop éclairée par les pressentiments de son cœur pour se dissimuler le péril, elle cherchait cependant encore à disputer à la mort cette précieuse existence dont elle avait si vivement partagé toutes les joies et ressenti toutes les douleurs. Quelques mois s'écoulèrent mêlés d'alternatives d'espérance et de tristesse. Témoin de ces derniers jours dont il a partagé les angoisses, M. de Beaumont en a retracé le tableau dans des pages empreintes de l'éloquence de la douleur. Seul peut-être M. de Tocqueville espéra jusqu'à la fin; mais, s'il n'attendait pas la mort, il était prêt à mourir : dès longtemps son âme profondément religieuse était familière avec cette pensée, et depuis quelque temps déjà, sans ostentation comme sans faiblesse, il avait accompli le devoir suprême du chrétien.

Le 16 avril 1855, Alexis de Tocqueville cessa de vivre; il avait cinquante-quatre ans.

Quelque courte qu'ait été sa vie, quelque impuissants qu'aient été ses efforts pour qui ne tient compte que des succès du jour, son nom n'en restera pas moins l'un des plus grands, son influence l'une des plus durables de notre époque. L'unité de la vie, la constance avec soi-même, l'inviolable respect du droit, le mépris des insolents triomphes de la force, l'ardeur du patriotisme, la puissance de l'intelligence rehaussée par la noblesse du cœur, n'est-ce pas là ce qui constitue la véritable grandeur? Et qui la posséda mieux que lui? Qu'importent ses déceptions? Si dans le cours d'une vie si brève il vit changer autour de lui les institutions et les mœurs de son pays, cette contagion dont il souffrait n'atteignit pas son âme, et la mort le trouva fidèle aux convictions comme aux amis de sa jeunesse. Si le pouvoir qu'il exerça un moment sans l'avoir désiré échappa tout à coup de ses mains, si la vie publique se ferma pour lui au milieu de sa carrière, si l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie descendit avec lui dans le tombeau, il vit du moins avant de mourir les généreuses doctrines qu'il avait professées rallier les plus nobles intelligences de tous les pays et de tous les partis. L'Amérique le revendiquait comme un des siens avec un légitime orgueil; l'Angleterre, lorsqu'il avait visité ce pays en 1857, lui avait rendu des honneurs qu'elle eût accordés à un prince; la France libre l'eût compté parmi les hommes auxquels elle eût été fière de confier ses destinées. Son dernier livre, par un rare et glorieux privilège, avait triomphé de l'indifférence publique pour les grandes œuvres de l'esprit, son nom, échappant à la loi commune, planait respecté au-dessus de nos tristes divisions; et l'on peut dire, sans crainte d'être dé-

menti, que ses idées sur l'avenir de la démocratie, sur les conditions de la liberté au sein de l'égalité, sur l'accord de l'esprit religieux et de l'esprit libéral, sont devenues le symbole commun de ceux qui rêvent pour nos sociétés démocratiques autre chose que la souveraineté brutale des masses ou le triomphe dégradant du césarisme.

Cette fière et noble figure doit grandir encore aux yeux de la postérité. Dans les épreuves que Dieu réserve au monde moderne, les générations qui nous suivront viendront avec un pieux respect recueillir ses enseignements, et, s'il leur est donné de traverser ces heures de lassitude et de découragement que notre temps a connues, elles pourront s'inspirer de ses exemples. Aux plus mauvais jours, M. de Tocqueville ne désespéra jamais. Il avait foi dans la Providence; il espérait dans la France; et, si sombre que fût l'horizon sur lequel s'arrêtèrent ses derniers regards, nous savons, ses lettres nous l'attestent, qu'il le contempla sans défaillir :

« Je suis réellement persuadé, disait-il, qu'au delà de cet horizon où s'arrêtent nos regards se trouve quelque chose d'infiniment meilleur que ce que nous voyons. J'ai la conviction que notre société est fatiguée, épuisée, si vous voulez, mais non pas caduque; elle est malade, mais elle a une constitution vigoureuse. Je crois sincèrement que toutes les comparaisons qu'on fait entre nous et les Romains sont fausses.

« ... Non, il y a autre chose dans notre avenir que la Rome des Césars, et parce que je ne vois pas le jour nouveau qui doit s'élever, je ne crois pas aux ténèbres ¹. »

ALBERT GIGOT.

¹ Lettre à M. Freslon du 11 septembre 1857, t. II, p. 400.

OCTAVIUS

L'an 746 de Rome, le septième jour avant les kalendes de janvier, qui correspondait à notre 25 décembre, vers cinq heures du soir, deux officiers romains sortaient à cheval de Jérusalem, par la porte de Damas, suivis d'une escorte de soldats et de quelques esclaves.

L'un d'eux, âgé de cinquante ans environ, d'un puissant embonpoint, rouge de visage et libre dans son langage, rappelait d'avance par l'épaisse régularité de ses traits le type de Vitellius. Épicurien de doctrine et de mœurs, il citait à propos de tout et hors de tout propos les vers d'un poète illustre mort depuis peu d'années, dont ses amis lui envoyaient de Rome des copies précieuses, et ne manquait pas de dire après chaque citation : « Je l'ai cependant connu, ce divin Horace ! Nous avons joué souvent ensemble dans notre enfance ! « *O sæpe mecum !...* »

Ce chevalier s'appelait Mansius Quadratus.

L'autre chevalier était à peine âgé de trente ans. Il paraissait grave et ne répondait que par de rares monosyllabes à l'intarissable faconde de son joyeux compagnon. Son visage ferme et austère, sa chevelure rasée à la romaine, ses traits anguleux et accentués, se dessinaient vivement sur le ciel clair d'une belle soirée de Palestine, et le souffle du vent soulevait les plis d'un large pallium qui l'enveloppait tout entier. Indifférent à la frivole causerie de Quadratus, il plongeait un regard pensif sur les blanches solitudes des environs de Jérusalem et semblait poursuivre dans son esprit la solution d'une difficile énigme.

— Tôt ou tard, mon bel Octavius, lui disait l'épicurien, vous confesserez que la sagesse ne consiste pas à rêver l'avenir, mais à jouir du présent.

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus !

Cet immortel Horace ! nous étions fort amis dans notre enfance ! — Voyez-vous, reprenait-il sans attendre la réponse du silencieux jeune homme, vous ne changerez pas le monde. Le monde, mon jeune ami, est plus vieux que vous. Je regrette que vous ayez livré votre âme si belle, si ornée, à de vagues rêveries de progrès et d'avenir qui désenchangent pour elle les joies de chaque jour, et que vous condamnerez votre jeunesse à l'attente stérile d'un bien indéfini. Hélas ! mon Octavius, le monde va et ira toujours de mal en pis ; croyez-moi. Il faut l'accepter comme il est, prendre sa part de plaisir en bon convive, et ne pas se fatiguer le cœur à attendre le retour de l'âge d'or :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiore...

Cet excellent Horace ! Mon père était voisin du sien à Venusium, dans notre chère Apulie, où les dieux nous ramènent !

Un moment de silence suivit cette exclamation déjà connue. On entendait seulement le piétinement régulier des deux chevaux, le bruit des lourdes épées qui frappaient contre la selle et les pas précipités de l'escorte.

— Enfin, reprit l'intarissable Quadratus, pourrait-on savoir au moins où vous avez puisé ces étranges idées que je vous entends quelquefois émettre sur l'état et l'avenir du monde ? Je ne désire une réponse, Octavius, que si ma demande n'est pas indiscrète. Je ne respecte rien tant que l'opinion des autres, pourvu qu'on ne veuille point me troubler dans la mienne. Mais, à vrai dire, il semblerait que depuis votre séjour à Jérusalem les doctrines des Juifs aient eu quelque lointain empire sur votre esprit, et que le fils du patricien Octavius n'ait pas été tout à fait insensible à la superstition des bonnes gens de la Judée. Ne vous fâchez pas, ami ; je suis sûr d'avance de votre réponse, et je ne voudrais pas que vous prissiez trop au sérieux une pure plaisanterie :

Dulce est desipere in loco,

comme dit ce bon Horace.

Un autre silence accueillit cette autre citation. A ce moment, un es-

clave se détacha de l'escorte et courut aux chevaliers. Tous deux, absorbés, l'un dans sa rêverie, l'autre dans son bavardage, avaient dépassé le chemin qu'ils devaient prendre pour se rendre à Bethléem. Avertis de l'erreur, ils revinrent de quelques pas en arrière, et s'engagèrent dans les ravins qui s'étendent au pied du mont Sion.

— Je n'insisterai donc pas, continua l'intrépide Quadratus, et, puisque mon observation semble vous peiner, n'en parlons plus, cher Octave. Laissez-moi seulement revenir à mon point de départ, et vous exhorter à sortir d'une mélancolie que rien n'explique en vous, ni votre âge, ni le commencement brillant de votre carrière, ni l'état fortuné du monde sous le divin Auguste à jamais glorieux ! Regardez l'empire, regardez l'univers entier heureux aux pieds de César, et ne trahissez point la joie commune pour l'amour de vaines théories dont vous-même enfin, « *tu quoque...* »

— Quadratus, interrompit Octave, on commence à sentir le frais du soir. Pensez-vous que nous soyons encore loin de Bethléem ?

— Nous sommes à peine à moitié route, dit Quadratus ; mais, quand le plateau de la colline que nous apercevons d'ici sera passé, nous pourrons voir les feux de la bourgade. Au reste, nous arriverons tard, et tout juste à temps pour prendre nos quartiers de nuit. Je ne connais qu'une hôtellerie à Bethléem, et je ne sais comment tous nos Juifs y pourront trouver place. Quant à moi, je n'en souffre pas l'ombre d'un à moins de cinquante pas de ma chambre :

Odi profanum vulgus et arceo...

Je ne suis pas comme certain chevalier de ma connaissance, que les charmes du judaïsme...

— Quadratus, dit gravement Octave, puisque vous y revenez, je veux en finir une fois avec cette plaisanterie blessante, et m'expliquer de telle sorte avec vous, qu'elle ne soit plus possible.

— Allons ! ne le voilà-t-il pas blessé ! fit le gros chevalier. On ne peut plus badiner avec ces jeunes gens. Ce qui était comédie pour leurs pères est tragédie pour eux, et je crois en vérité que bientôt le monde ne saura plus rire.

En achevant ces mots, il haussa les épaules et prit un air désespéré.

Octave dit :

— Que voulez-vous, Quadratus ? il faut pardonner à certaines âmes de ne savoir pas se consoler de tout avec le falerne. Je ne suis pas Juif, comme vous le dites, ni tenté de le devenir. Je suis Romain comme vous, parfaitement indépendant de cœur et d'esprit, pur de toute superstition, et assez peu inquieté, ce me semble, par de vains scrupules. J'ai au contraire tout senti, et déjà tout épuisé. Je meurs

d'ennui au milieu des plaisirs. Je vous envie et vous admire dans la tranquillité de votre bonheur; moi, j'en ignore le secret. Je trouve que les joies de ce monde ne font qu'irriter dans mon cœur une soif et une faim qu'elles sont impuissantes à assouvir. Tout est trop ou trop peu. Je dormirais comme vous dans le plaisir, et j'y oublierais le monde et moi-même, si je ne sais quel infini ne venait aussitôt inquiéter mon sommeil et me jeter dans des rêves et des désirs sans limites. Je désire donc, j'attends, j'appelle. Qui ou quoi, je ne sais. J'appelle ce qui doit venir pour répondre à l'instinct profond qui habite mon âme; je crois en un bien que j'ignore, mais sans l'espérance duquel je ne voudrais plus rester deux jours sur cette triste terre.

— Vous êtes malade, mon ami, reprit Quadratus d'un ton paternel; vous êtes atteint de la maladie du siècle. Par Hercule ! j'en veux aux rêveurs qui ont troublé tant de belles âmes de mon temps; et si je tenais votre Platon en personne, je lui ferais donner les étrivières par ce brave Muréna. N'est-ce pas, Muréna ?

— Oui, seigneur, répondit un gros esclave en regardant le chevalier avec un rire stupide.

— Entre nous, mon Octave, reprit Quadratus, qu'est-ce que ce je ne sais quoi que vous appelez l'*infini*, et qui n'a pas même son nom dans la langue de Rome ? Où voyez-vous que l'homme, pour être heureux, ait besoin de poursuivre un monde supérieur à lui ? Le secret de notre véritable félicité est en nous-mêmes et dans les biens qui nous entourent. Ayez la science de ces biens, et vous serez heureux. C'est le témoignage du bon sens. A quoi bon d'ailleurs désirer des trésors que notre nature ne peut atteindre ? A supposer que ces trésors existent, je refuse de les connaître et de les désirer, car ce serait me condamner au supplice de Tantale. Je demande donc humblement au ciel de me laisser tranquille sur la terre, et de ne pas plus troubler ma vie par l'envie désespérée de ses biens, que je ne trouble, moi, chétif mortel, les plaisirs de l'Olympe. Les dieux sont bien où ils sont, je tâche d'être le mieux possible où je suis; restons chacun chez nous. Par Hercule ! cher Octave, il y a longtemps que je n'avais si bien philosophé.

— Vous êtes donc content, philosophe, dit Octavius avec un bref sourire, des biens que vous rencontrez en ce monde ? Pardonnez-moi de vous trouver peu ambitieux. Eh quoi ! Quadratus, vous touchez bientôt à la vieillesse, les infirmités et le soir de la vie vont venir, et de toute votre destinée mortelle, que restera-t-il ? le souvenir amer de quelques rares jouissances achetées au prix de la souffrance des autres, des douleurs stériles sans consolation comme sans raison, le sentiment d'une déception immense pendant la vie et le néant après la mort ! Et c'est pour une telle œuvre que vous auriez reçu cette in-

telligence vive et ardente que vous tentez en vain d'éteindre, et ce cœur capable d'aimer, dont j'ai connu plus d'une fois la bonté généreuse et sincère? Pour ma part, je ne puis le croire, Quadratus. Je ne puis croire que ce mauvais rêve d'un jour soit le secret de la destinée humaine. Je crois à une solution meilleure du problème; je crois à une révélation qui nous montrera ce que nos yeux cherchent à voir; je crois que l'humanité ne continuera pas éternellement de rouler dans les ténèbres qui la désolent, dùt un Dieu venir sur la terre et lui apporter lui-même le trésor de la vérité!

— A la bonne heure, Octave, voilà ce qui s'appelle une solution! fit en riant l'épicurien; il ne s'agit plus, très-cher, que de briser les fers de Prométhée pour que le vieux bienfaiteur des hommes puisse ramener le feu sacré parmi nous!...

— Ne riez pas si vite des antiques rêves des sages, dit Octave; cette fable de Prométhée m'a toujours ému¹.

— Est-il jeune! s'écria le bon Quadratus en tendant gaiement la main à Octave, qui la toucha sans sourire. C'est cependant beau, reprit Quadratus en écartant son cheval de celui d'Octave, c'est bien beau d'être jeune comme vous êtes, quand le monde est vieux comme il est!

— Décidément, mon pauvre chevalier, reprit le jeune homme, nous n'avons pas deux idées semblables. Vous trouvez le monde très-vieux, et moi, je le crois très-jeune. Je le crois même, à vrai dire, à peine sorti des obscurités de l'enfance; je le crois à peine à la veille du réveil moral de sa conscience et de son cœur. Quel maître l'a encore instruit? quelle main puissante et salutaire lui a montré le vrai

¹ Dans la tragédie d'Eschyle, le chœur dit au héros martyr :

« Souffriras-tu sans relâche? n'y aura-t-il pas de terme à tes maux?

ΠΡΟΜΗΘΕΪΣ. — Nul avant que Jupiter ne veuille.

ЛЕ СЛОВОУ. — Le voudra-t-il? l'espères-tu? ne sens-tu point ta faute? Mais te la reprocher ne serait pas un plaisir pour moi, et toi, t'affligerait. Cessons donc, et songe à trouver un moyen de délivrance.

ΠΡΟΜΗΘΕΪΣ. — Il est aisé, hors de l'infortune, de reprendre, de conseiller ceux qui y sont tombés. J'avais tout prévu; c'est volontairement, oui, volontairement, que j'ai agi. Je ne le nie point. Pour sauver les mortels, je me suis perdu moi-même. » (V. 265-275.)

N'est-il pas bien extraordinaire, dit M. Patin, de trouver chez un poète païen cette idée sublime d'un Dieu qui s'offre lui-même en sacrifice pour l'homme? Des Pères de l'Église en ont été si frappés, qu'ils n'ont pas craint d'y voir une sorte de pressentiment confus du plus grand mystère de notre religion. (*Études sur les tragiques grecs.* — Eschyle, le *Prométhée.*)

La tradition à laquelle fait allusion le savant critique est ancienne. Déjà au deuxième siècle Tertullien nommait Jésus-Christ le vrai Prométhée : « *Hic enim est verus Prometheus.* » (*Apologet.*, XVIII.) Et il revient encore à la fable antique dans son premier livre *Contre Marcion.*

chemin de ses destinées? L'humanité me semble une pauvre enfant livrée dès l'aurore de ses jeunes ans à un génie mauvais qui a pu la flétrir, mais non la perdre sans ressource, et qui n'attend, pour se redresser dans le vrai et dans le bien, que le secours d'une âme puissante dont le dévouement sera sans limites, parce que son amour sera sans bornes.

— Et vous croyez à cette âme?

— J'y crois.

— Et vous attendez sa venue?

— Je l'attends.

— Vous êtes plus malade que je ne croyais, Octave, dit gravement Quadratus.

En ce moment la petite caravane sortait des défilés qui longent la montagne de Sion; quittant la vallée de Cédron, elle traversa le large plateau d'une colline d'où la vue embrassait un horizon vaste et solennel. Les cavaliers laissaient au nord derrière eux Jérusalem, rougeâtre encore des derniers feux du soleil; ils apercevaient au couchant les montagnes de Judée, et au levant, par delà la mer Morte, les montagnes d'Arabie. Le jeune homme, retombé dans sa rêverie, laissait errer son regard sur le profil abrupt des montagnes qui se détachaient vivement sur le crépuscule du soir. Quadratus appela deux hommes de l'escorte et leur donna ordre de prendre les devants afin de tout faire préparer dans Bethléem pour l'arrivée des chevaliers romains.

Le lecteur aura deviné sans doute la mission qu'ils allaient y remplir. Auguste ayant ordonné en ce temps-là un recensement général de tous les sujets de l'empire, et les populations de la Palestine étant convoquées pour ce recensement dans les principales cités du pays, nos deux chevaliers étaient envoyés de Jérusalem à Bethléem pour y dresser l'état des personnes, présider sur ce point de la Judée à la bonne exécution des commandements de César, et maintenir l'ordre au besoin. Les Romains ne possédaient point directement la Judée; mais Pompée l'avait soumise au tribut, Hérode était l'homme de César, et le caractère d'allié qui unissait le peuple juif au peuple romain était de telle nature, qu'il entraînait pour celui-ci le droit d'impôt. Or c'était surtout pour la répartition de cet impôt que s'effectuait le recensement des personnes et des biens, et l'indépendance nominale de la Judée ne pouvait empêcher que ce recensement ne se fit dans les formes romaines et par des officiers romains. Nos deux officiers comptaient donc arriver le soir même à Bethléem et commencer dès le lendemain matin leurs opérations.

Deux ou trois soupirs s'échappèrent en ce moment de la poitrine de Quadratus. Voyant que son jeune compagnon n'en tenait aucun

compte, il passa outre à la question qu'il désespérait d'obtenir.

— Ce à quoi je pense, Octave? je pense à Rome, très-cher. N'est-ce pas avoir du malheur que d'être ici, au fond du monde, chez les sauvages, pendant que le divin Auguste ferme les portes du temple de Janus, et fait éclater, avec une grandeur inconnue jusqu'à ce jour, l'immense majesté de la paix romaine? J'enrage, tandis que l'univers entier a les yeux sur Rome, d'aller faire le sot métier d'inscrire les noms des gens de Bethléem; tous ces gens-là ne comptent pas pour un dans l'empire, et quelques milliers de plus ou de moins parmi eux n'importent guère à César. Par Hercule! ce n'est pas là notre place, Octave, et je jure que voilà ma dernière année de service en Orient.

— Chose étrange que cet Orient! pensait Octave sans écouter et sans entendre la chagrine exclamation de Quadratus. Il est le berceau de toute lumière, et non moins du soleil intelligible que du soleil terrestre. Quelle grandeur a duré qui ne soit venue chercher en lui sa consécration? Quelle doctrine a vécu qui ne soit née de ce côté du monde? Si l'on en croit de mystérieuses traditions, le temps est venu où cet antique Orient va reprendre les forces d'une fécondité nouvelle et s'emparer de la direction du monde¹. Je ne sais quel instinct me pousse à aimer ces traditions. Quand je regarde ces montagnes de Judée, antique pays de prodiges, régions pleines de Dieu, je crois voir se lever derrière elles l'aurore d'un siècle nouveau. O montagnes de Palestine! ô déserts silencieux et muets depuis que des voix éternelles y ont retenti! ô terre étrange et solennelle! j'aime mieux tes torrents et tes palmiers que les ombrages de Tibur, et je ne donnerais pas une heure de tes austères solitudes pour la gloire tumultueuse du Capitole!

— N'êtes-vous pas cette fois de mon avis? fit le gros chevalier. Vous ne me répondez point.

— Qu'avez-vous dit? reprit doucement Octave.

— J'ai dit que nous entrons dans le champ de Rama, continua Quadratus visiblement piqué.

La caravane arrivait en effet à ce champ de Rama, célèbre par la grande lamentation de Rachel qui pleure ses fils et ne peut se con-

¹ « On était alors universellement persuadé, dit Tacite, sur la foi d'anciens écrits sacrés, que l'Orient allait prendre des forces nouvelles, et que des hommes partis de la Judée s'empareraient du monde. — *Pluribus persuasio inerat, antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique Judææ rerum potirentur.* » (*Hist.*, l. V, c. XIII.)

Suétone parle de même : « Tout l'Orient retentissait alors d'une tradition aussi ancienne que constante, d'après laquelle les destins ordonnaient qu'en ce temps même des hommes sortis de Judée s'emparassent du monde. — *Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur.* » (Suét., in *Vespasian.*)

soler parce qu'ils ne sont plus : « *Et noluit consolari quia non sunt.* » L'ange austère des nuits avait déployé ses voiles sur ces contrées, et la solitude de Rama paraissait plus grave encore qu'à l'ordinaire. Les chevaliers rencontrèrent le tombeau de Rachel. Les Juifs quittaient déjà la caravane pour coller leurs lèvres sur le monument sacré, mais Quadratus les rappela d'une voix forte et sévère. Il cria durement à l'escorte que personne ne devait, la nuit, quitter le rang, et qu'il mettrait aux fers le premier qui bougerait. Tout le monde se tut et marcha. Un vieux Juif grommela seul entre ses dents :

— Cruelle fille de Babylone, heureux qui saisira tes enfants et les brisera contre la pierre!

— Ces Juifs sont bien les gens les plus superstitieux de la terre! dit Quadratus; et, la semaine dernière encore, j'ai dû rétablir l'ordre dans le temple entre les faiseurs de sacrifices qui se ruaient avec leurs bœufs et leurs brebis et mettaient tout au pillage. Quoi de plus absurde que de croire plaire aux dieux en immolant et en brûlant des animaux sur leurs autels?

En disant ces mots, il tourna la tête du côté d'Octave.

— Aurais-je le bonheur, cher philosophe, d'avoir rencontré cette fois votre sentiment?

— Pas du tout, Quadratus. Je pense tout le contraire, dit Octave.

— Oh! pour cette fois, reprit le chevalier, vous vous faites un jeu de me contredire. Je vous connais, jeune homme. Vous n'êtes pas plus dévot qu'un autre, et jamais je ne vous ai vu, depuis que nous servons César ensemble, immoler aux dieux le moindre poulet.

— Tant pis pour moi, Quadratus; c'est mon malheur. Je suis né trop tôt ou trop tard. Je ne crois pas assez pour faire comme les croyants, et je ne doute pas assez pour ne pas regretter la foi. Je suis sceptique. C'est une grande souffrance pour une âme ardente; mais mon scepticisme ne m'empêche pas de reconnaître partout les traits généraux d'une religion universelle qui me semble moins être une pure erreur que l'altération d'une vérité. Le sacrifice est un de ces traits généraux. Comment croire, chevalier, qu'une coutume universelle, se retrouvant chez tous les peuples, dans tous les temps, dans tous les mondes, n'ait sa raison que dans le jeu des imaginations humaines se rencontrant par hasard? Non, non! l'homme mauvais et coupable a senti le besoin de fléchir la justice du ciel. Il cherche donc une victime; il la cherche partout, partout au-dessous de lui, partout en lui-même; mais, victime impure et impuissante, il voudrait une victime meilleure que lui, capable de lui réconcilier le cœur des dieux! Si jamais un nouvel Hercule paraissait sur la terre pour la purifier et la sauver, tout me dit qu'il devrait souffrir et mourir pour elle....

— Allons, Octave, dit Quadratus en s'efforçant de rire, je ne suis décidément pas à la hauteur. Laissons donc ces rêveries auxquelles j'avoue ne rien comprendre, et parlons de la manière dont nous voulons organiser notre affaire de Bethléem. — A propos, que veut dire ce nom de Bethléem? Car dans cette langue des Juifs chaque nom est un poème, et je m'amuse beaucoup à me les faire expliquer. Qui me dira cela? fit le chevalier en se retournant vers l'escorte et en la parcourant du regard. — Aram, cria-t-il, viens ici, vieux; raconte-moi ce que veut dire le nom de Bethléem et tout ce que tu sais de ce pauvre village. — Je suis sûr que cela va être merveilleux, dit-il en se penchant vers Octave, et qu'Athènes, mon ami, ne sera bientôt plus rien devant Bethléem. Vous allez voir.

Le Juif quitta les derniers rangs de l'escorte, et, pliant sa vieille échine, il courut de son mieux jusqu'à la bride du cheval de Quadratus; il la saisit, non pour conduire l'animal, mais pour assurer sa marche chancelante, et commença lentement son explication :

— Bethléem veut dire maison de pain, seigneur.

— C'est toujours cela, reprit Quadratus. Après?

— Ce nom est symbolique, disent nos rabbins, et signifie que Bethléem nourrira un jour toutes les nations de la terre.

— Bien commencé! reprit le chevalier. Ces mendiants-là sont étonnants pour leur prétention à sauver le monde! Va toujours, vieux.

— On appelle aussi Bethléem *Ephrata*, c'est-à-dire la féconde, la fructueuse...

— Je parie, dit Quadratus, qu'elle s'appelle *Ephrata* parce qu'elle sera la ville la plus riche et la plus bienfaisante de l'univers, et qu'elle répandra ses trésors jusqu'aux extrémités du monde?

— Oui, seigneur, dit gravement le Juif.

— Par Hercule! dit Quadratus, me voilà rabbin!

— Bethléem, reprit le vieux Juif, appartient à la tribu de Juda, et les anciens du peuple l'appelaient cité de David, parce que le saint prophète y est né.

— David, David? reprit Quadratus, mais ç'a été un de vos rois, David?

— Oui, seigneur.

— Et ce grand roi David est né à Bethléem?

— Oui, seigneur. Cela veut dire, pensent nos rabbins, qu'à Bethléem naîtra le vrai David, c'est-à-dire le vrai Roi de toute la terre, auquel toutes les nations ont été promises en héritage.

— Entendez-vous ces jolies petites choses, Octave? Ils sont magnifiques, ces mendiants de Juifs! Ah çà! vieux, parle tout bas! Si César t'entendait, il deviendrait jaloux du roi de Bethléem. — (Quadratus

riait beaucoup). — Et David, reprit-il, que faisait-il à Bethléem?

— Avant d'être l'oint du Seigneur, il gardait les troupeaux, continua gravement le Juif. C'est le signe, disent nos rabbins, du grand Pasteur, qui réunira tous les hommes en un seul troupeau, et les conduira du désert de ce monde dans ses pâturages éternels.

— De mieux en mieux ! s'écria Quadratus. Voilà donc le roi de Bethléem qui est aussi roi de l'Olympe ? Tout à l'heure il détrônait César : gare maintenant à Jupiter !

— Amen ! Cela est ainsi, continua le vieux Juif. D'autres grands hommes sont nés dans la bourgade : Abissan, Élimélech, Obed, Jessé, Booz ; c'est dans les champs où passe maintenant votre cheval que Ruth ramassa les épis laissés par les moissonneurs. Nos rabbins disent que cette moisson est le symbole de la vie à venir, dans laquelle toutes les âmes seront ramassées jusqu'à la dernière et paraîtront devant la face de Jéhovah.

— Bon ! j'y serai donc, moi aussi ? dit Quadratus.

— Oui, seigneur, dit gravement le vieux Juif.

Quadratus s'amusait extrêmement.

— Et quand viendra-t-il, ce vrai David, ce roi universel, ce sauveur de l'univers ? Quand naîtra-t-il dans ses palais de Bethléem ?...

En disant ces mots, Quadratus se pencha en avant, et mit la main au-dessus de ses sourcils comme un homme qui cherche à distinguer un objet dans l'obscurité.

— Nos rabbins disent, reprit le Juif, que, d'après le calcul des semaines de Daniel, il doit venir bientôt...

— Bientôt ! reprit Quadratus. Tant mieux ; certes, je serais très-content de... Octave, dit le chevalier en s'interrompant, qu'est-ce qui marche donc devant les chevaux ?

Le jeune chevalier sembla sortir d'un songe, regarda et dit :

— Je vois un pauvre homme et une femme qui marchent lentement. Nous les rejoignons.

— Dis donc, vieux Juif, cria Quadratus, si c'était ton Messie qui vient prendre possession de ses trônes de Bethléem ?...

A cette dernière parole prononcée d'un ton d'insulte, le vieil Aram tressaillit comme un jeune homme ; il s'arrêta court, et, lançant au vieil officier romain un regard où l'ardeur du croyant se mêlait à la rage du patriote :

— *Peut-être !*... lui cria-t-il.

Et d'un bond il s'enfuit comme un daim dans l'obscurité.

— Tu es crucifié si on te rattrape, toi ! cria le Romain. — Laissez-le faire, dit-il aux soldats qui se disposaient à le poursuivre, ce vieil esclave ne valait pas le prix de sa nourriture.

— *Peut-être?*... répétait tout bas Octave.

Et un trouble étrange fit battre le cœur et les tempes du jeune homme.

Cependant on arrivait à Bethléem. Le chemin était étroit et scabreux. En quatre ou cinq pas, le cheval de Quadratus eut rejoint les deux voyageurs que l'officier apercevait depuis un instant.

— Bonhomme, cria Quadratus, qui es-tu ?

Celui que le Romain appelait se retourna. Jamais plus auguste douceur n'avait orné plus mâle visage. Il salua noblement et répondit quelques mots en hébreu que comprit seul Octavius, car il savait cette langue.

— Il vous répond qu'il s'appelle Joseph, dit Octave, et qu'il se rend à Bethléem avec sa jeune femme pour obéir aux ordres de César.

— Et elle, quel est son nom ? continua Quadratus.

— Mon ami, dit Octave à Joseph, il vous demande quel est le nom de Celle-ci qui semble plutôt votre fille que votre épouse. Elle marche péniblement et paraît souffrir.

L'étranger répondit encore quelques mots hébreux.

— Elle se nomme Marie, dit Octave à Quadratus, et elle souffre.

Le vieil officier répondit un mot cruel, qui indigna le jeune homme.

— Taisez-vous ! dit-il fièrement.

Un mouvement des chevaux, qui marchaient vite, sépara en ce moment les deux étrangers. Joseph demeura du côté de Quadratus, la jeune femme du côté d'Octave. Tandis que le vieux chevalier adressait à Joseph quelque rude et stupide question, le jeune Romain sentit son âme se briser; sa vue se troubla, une émotion dont il ne fut plus maître mit sur ses lèvres des accents inconnus à lui-même; il se pencha vers la jeune femme, et, tremblant, il lui dit tout bas, en hébreu :

— O toi qui t'appelles *Marie*, qui que tu sois, je ne sais quel instinct me pousse à te demander le secret de ma destinée ! O fille des Juifs, j'ai lu les écrits de tes prophètes; partagé entre mon désespoir et leurs espérances, si tu as un mot pour éclairer mon âme, au nom du ciel, parle !

La jeune femme ne dédaigna pas la prière du Romain. Elle se retourna vers lui et permit que l'œil d'Octave tombât sur son visage. En ce moment un nuage se déchirait, et l'astre des nuits éclaira d'un rayon le visage de la Vierge. Qui osera dire quelle fut la beauté de cette vision divine? quelle plume sera digne d'en retracer les ombres? La Vierge était pâle, un rayon sésaphique l'illuminait, nul regard mortel ne vit son regard qu'elle ne leva point; mais d'une voix douce et austère elle prononça ces mots :

— *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu !*

Après ces mots, Octave n'entendit plus rien, il ne vit et ne sentit plus rien.

Quand il sortit de son rêve et qu'il revint à la terre, il était seul dans une chambre d'auberge, ses armes déposées à terre et gardées par un esclave endormi, une lampe suspendue à une longue chaîne de fer projetant une lueur tremblante, lui, le coude appuyé sur une table; devant lui était un rouleau de papyrus.

Il déroula le papyrus. Depuis longtemps Octave écrivait chaque soir le journal de sa vie. Les dernières lignes du manuscrit étaient la copie d'une pièce de vers qu'un poète aimé d'Auguste avait naguère donnée à Rome, et qui, envoyée au jeune chevalier, l'avait frappé par son accent prophétique. Quelques heures à peine avant de quitter Jérusalem, Octave en avait extrait et copié les vers suivants :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas;
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo;
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna;
Jam nova progenies cælo demittitur alto.

Teque adeo, decus hoc ævi, te consule, inibit,
Pollio, et incipient magni procedere menses;
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetuâ solvent formidine terras.
Ille Deûm vitam accipiet...

Adgredere ô magnos, aderit jam tempus, honores,
Cara Deûm soboles, magnum Jovis incrementum!
Adspice convexo nutantem pondere mundum,
Adspice, venturo lætantur ut omnia sæclo.
O mihi tam longæ maneât pars ultima vitæ,
Spiritus et quantum sat erit tua dicere facta !...

La copie d'Octave s'arrêtait à ce vers. Il relut d'un œil troublé cette belle poésie qui lui semblait dictée par une sibylle, et donnait tant d'éloquence à ses propres pressentiments. Il saisit le papyrus et voulut écrire. — Le départ de Jérusalem, les questions de Quadratus, ses propres réponses mystérieuses à lui-même, l'impression étrange des

« Les temps sont accomplis que la Sibylle a chantés : Un grand ordre de siècles commence : il est nouveau. La vierge revient, l'ère de Saturne nous est rendue, une race nouvelle descend des cieux élevés !

« Quand va paraître l'enfant qui fermera l'âge de fer, et sur tout l'univers fera lever l'âge d'or, protège sa naissance, chaste Lucine !

« Toi, consul, elle va venir, cette gloire du nouvel âge; toi, consul Pollion, ces grands jours vont commencer leur marche ! S'il restait encore des vestiges de notre crime, sa main, les effaçant, délivrera toute la terre de la terreur éternelle.

« Viens donc, il en est temps, viens recevoir tes grands honneurs, cher enfant des dieux, fils glorieux de Jupiter ! A ta venue vois se soulever et bondir le monde, vois

solitudes de Palestine, ses rêves, ses désirs, ses espérances plus fortes, plus impatientes que jamais; les révélations du vieux Juif, ce *peut-être* qu'il avait dit; la rencontre des deux étrangers, cette femme plus noble qu'une déesse, plus pure qu'un ange, ce doux nom de Marie, l'éclat surnaturel de ce visage divin, le son de cette voix, douce comme la voix d'un enfant, forte comme l'éternité; sa parole

tressaillir la terre, les abîmes des mers, les abîmes des cieux profonds; vois de quelle allégresse s'enivre l'univers devant la première heure de tes siècles!

« Oh! qu'une parcelle de vie, qu'un souffle d'ardeur me reste encore! qu'il me soit donné seulement de chanter tes premiers bienfaits, et je meurs content... » —

La IV^e Églogue de Virgile a conservé jusqu'à ce jour devant la critique le caractère d'une étrange et mystérieuse énigme. La science en est encore à son égard à la déclaration que faisait M. Firmin Didot dans sa traduction des *Bucoliques*: « J'ai lu à peu près tous les commentaires qui ont été faits sur cette églogue dans l'intention de me fixer sur le choix de cet enfant mystérieux que Virgile a voulu désigner; mais, après avoir employé beaucoup de temps et de soins, je me suis trouvé aussi incertain sur l'objet de mes recherches que je l'étais auparavant. » — Heyne crut jadis ramener cette étonnante poésie aux proportions d'un fait très-simple, en disant que Virgile avait probablement rencontré et habilement exploité une antique prophétie des sibylles annonçant au monde d'immenses prospérités futures: « *Unum fuit aliquod (sibyllinum oraculum), quod magnam aliquam futuram felicitatem promitteret. Hoc itaque oraculo et vaticinio seu commento ingenioso, commode usus est Virgilius.* » (Virgile de Heyne, Londres, 1795.) Mais cette explication pose et accroît le problème au lieu de le résoudre.

Une ancienne tradition, assez accréditée parmi les auteurs chrétiens, veut reconnaître et admirer dans la IV^e églogue de Virgile un écho des oracles sibyllins annonçant la venue du Sauveur. Cette tradition a des origines dignes d'être connues. On la trouve exprimée pour la première fois dans un discours qu'Eusèbe prête à Constantin, et dans lequel ce monarque apologiste entreprend de démontrer fort au long que la IV^e églogue de Virgile prédit clairement la venue de Jésus-Christ. Le discours de Constantin renferme et commente une partie considérable de cette églogue, traduite en grec, probablement par Eusèbe.

Plusieurs fois après Constantin, la même interprétation s'est produite sur ces vers célèbres. Lactance les cite et les commente dans ce sens au livre VII, § 24, de ses *Institutions divines*. Et saint Augustin, qui les rappelle aussi, n'hésite pas à dire: « N'est-ce pas à Jésus-Christ que le grand poète rend témoignage? Quels que soient en effet les progrès de l'humanité dans les voies de la justice, si le crime disparaît, notre infirmité mortelle en conserve des vestiges, que peut seule guérir la main du Sauveur clairement désigné par ces vers. » (*De Civit. Dei*, l. X, c. xxvii.)

Le moyen âge reçut et respecta cette touchante tradition sur le poète de Mantoue: « Divinisé par la science païenne, dit M. Ozanam, (*Voy.* le V^e siècle, IX^e leçon) érigé en pontife, en flamme, en héritier de la tradition sacerdotale, Virgile devint aussi le représentant de la religion de l'avenir. Pour le sauver, les siècles barbares ont jeté sur lui un bout de manteau de prophète. Grâce à sa IV^e églogue, il fut regardé dans le monde chrétien comme l'un de ceux qui avaient annoncé le christianisme, et cette interprétation, qui commence à Eusèbe dès le quatrième siècle, se continue pendant tout le moyen âge; il fut rangé au nombre des prophètes, et par là ses œuvres furent respectées davantage. Une tradition nous rapporte que saint Paul, ce fier contempteur des sciences profanes, étant venu à Naples, alla visiter le tombeau de Virgile; et qu'ayant ouvert le livre des églogues et lu la quatrième, il se prit à pleurer. Le

étrange, l'extase qui l'avait suivie, je ne sais quelle sourde allégresse qui soulevait son âme après des années de scepticisme et de tristesse, le vague sentiment d'une destinée accomplie, un immense désir de la mort, que dirai-je encore? tous ces souvenirs, tous ces sentiments, se pressaient dans le cœur d'Octave. Il était comme anéanti, penché contre la table, la tête dans ses mains.

Tout à coup il se redressa : il lui sembla qu'une lumière extraordinaire avait remplacé la nuit; il courut vers la terrasse qui dominait les campagnes d'alentour. Tout était en feu. Le silence même parut s'animer, et le lointain écho d'une mélodie inénarrable sembla porter jusqu'à lui cette douce et pénétrante parole : *Pax hominibus bonæ voluntatis*. Le jeune Romain eut peur de lui-même : il se crut atteint de démence et s'enfuit; mais, quand il repassa le seuil de la chambre, il était changé : une paix profonde avait remplacé sa fiévreuse agitation; au sentiment de désir et d'attente qui tourmentait son âme depuis si longtemps succédait comme la certitude d'un immense trésor possédé. A partir de ce jour, Octave ne chercha plus : il aima !

Cette paix divine ne le quitta point. Deux mois à peine après le recensement, Octave mourut. Son dernier mot fut le nom de Celle qu'il avait rencontrée près de Bethléem. Il expira en disant : *Maria* !

Ceux qui trouvèrent le rouleau de papyrus qui contenait les Mémoires du jeune Romain s'étonnèrent de les voir interrompus au 25 décembre. A la page même qui correspondait au soir de ce jour, on ne lisait que deux lignes en hébreu : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. »

Et un peu plus bas un nom : le nom même qui au jour de sa mort purifia ses lèvres : *Maria*.

L'ABBÉ HENRI PERREVE.

souvenir de cette tradition était conservé dans une séquence chantée longtemps à la cathédrale de Mantoue, et qui rappelait cette légende en termes charmants :

Ad Maronis mausoleum
Ductus, fudit super eum
Pisæ rorem lacrymæ :
Quem te inquit reddidissem,
Si te vivum invenissem,
Poetarum maxime!

La tradition populaire voulut elle-même ajouter quelque chose à cette légende plus ancienne, et longtemps le pâtre qui faisait voir aux voyageurs le tombeau du poète montrait tout auprès une petite chapelle : « *C'était, disait-il, celle où Virgile entendait la messe!* »

LE

DÉCRET DU 24 NOVEMBRE

ET LA SITUATION

Études contemporaines : Lettre au Sénat, par le comte d'HAUSSONVILLE. — La Constitution de 1852 et le décret du 24 novembre 1860, par M. LEONCE DE LAVERGNE, Paris, 1860, H. Duméray, éditeur. — De la liberté de la presse, par LEON VIDGAIN, Paris, 1860, Michel Lévy. — Du gouvernement parlementaire, par M. PREVOST-PARADOL. — Du décret du 24 novembre 1860, par M. SAINT-MARC GIRARDIN, Paris, 1860, Michel Lévy.

Le décret du 24 novembre et les mesures qui l'ont suivi ont été généralement envisagés comme les premiers pas du gouvernement français dans une voie différente de celle où il est entré le 2 décembre 1851. Pendant les neuf années qui viennent de s'écouler, tous les actes du pouvoir semblent tendre vers un seul but : la concentration de toutes les forces vitales de la société française dans les mains de l'Empereur. L'activité politique qui animait, à des degrés inégaux, les diverses classes de la population s'est peu à peu retirée d'elles pour refluer vers le gouvernement. Il y aurait quelque intérêt à passer en revue chacune des phases de cette politique, qui paraît enfin abandonnée, et à récapituler les efforts et les sacrifices qui ont été prodigués pour arriver à un but qu'aujourd'hui peut-être l'on craint d'avoir dépassé. Mais l'étude des modifications que le régime intérieur de la France a reçu ou est appelé à recevoir prochainement nous paraît plus opportune ; nous allons l'entreprendre.

Les derniers actes du gouvernement apportent-ils un changement considérable dans la situation du pays ? Nous ne sommes pas en mesure de résoudre maintenant cette question ; le temps d'ailleurs ne saurait être éloigné où la lumière sera entièrement faite, et où nous pourrons dire si nous n'assistons qu'à un simple échange de fonctionnaires et de fonctions, ou si, comme nous n'avons cessé de le de-

mander, la France renait à la liberté politique, qui seule peut assurer sa prospérité et le repos de l'Europe.

Toutefois les faits qui viennent de s'accomplir ont un enseignement salutaire. Ils démontrent que, quelles que soient les incertitudes sur l'avenir de la France, notre patrie ne peut désormais, sans danger pour elle-même et pour la paix générale, rester longtemps étrangère à ses propres affaires, et nous félicitons le gouvernement d'avoir rendu hommage à cette vérité politique.

Quelles causes ont entraîné ce changement de système? Là encore nous éviterons de nous prononcer. Nous nous bornerons à exposer les circonstances au milieu desquelles la politique intérieure du gouvernement français nous paraît se modifier.

Nous examinerons d'abord l'état de nos relations extérieures; ce sont elles, en effet, qui jusqu'ici ont conservé le privilège d'absorber le peu d'attention que la France consentait à prêter aux affaires publiques.

La question italienne est certainement une de celles qui constituent le péril le plus imminent pour la paix du monde. La confédération des États de la Péninsule, si conforme à la politique traditionnelle de la France, au génie et aux intérêts de l'Italie, semble plus éloignée que jamais de se réaliser. Les succès de notre incomparable armée n'ont été égalés que par les étranges revers de notre diplomatie. Le gouvernement, nous en sommes convaincu, souffre plus qu'il ne le laisse paraître des démentis qu'un allié, qui lui doit tout, inflige à sa politique. Il faudrait être aveuglé par l'esprit de parti pour supposer que ceux qui sont chargés de diriger les affaires de la France peuvent voir, sans inquiétude, les tentatives qui ont pour objet la réunion des diverses souverainetés italiennes en un seul État.

La catholicité assiste avec indignation aux usurpations qui privent son chef de sa souveraineté temporelle, garantie si nécessaire à l'exercice indépendant de son autorité spirituelle. L'Italie n'est pas affranchie de la domination étrangère. Pendant que vingt-cinq mille Français sont campés dans le patrimoine de Saint-Pierre, l'Autriche, maîtresse de Venise, est décidée à défendre, avec une armée de trois cent mille hommes, les droits qui lui ont été conférés pour la première fois par le traité de Campo-Formio et qui ont reçu une solennelle confirmation à Villafranca et à Zurich. Le royaume de Naples, dans une résistance tardive mais opiniâtre, montre qu'il n'est pas disposé à accepter de plein gré l'annexion au Piémont. Enfin, excités par les éloges de l'Angleterre, mais comptant surtout, et sans doute bien à tort, sur notre concours, les partisans de l'unité provoquent l'Autriche et fixent déjà le jour prochain qui doit voir tomber sa domination en Vénétie.

Après de tels événements il n'est personne qui ose affirmer que la guerre n'éclatera pas, et, s'il y a quelque hésitation, c'est uniquement sur l'époque à laquelle commenceront les hostilités. Les espérances que les unitaires nourrissent de se voir appuyés par la France ont leur raison d'être dans les difficultés immenses de notre situation. Les engagements solennellement contractés à Villafranca et à Zurich, les périls mêmes devant lesquels nous nous sommes arrêtés sur les bords du Mincio, nous détournent de suivre le Piémont dans ses folles entreprises ; mais, d'un autre côté, pouvons-nous laisser l'Autriche rétablir sa prépondérance dans la Péninsule ? Si donc la guerre éclate encore en Italie, le théâtre des hostilités, suivant toute vraisemblance, s'agrandira. « La France, l'Allemagne et peut-être l'Angleterre, la Russie, seront entraînées à y prendre part ; ce sera une conflagration générale ¹. »

En effet, le sort de l'Italie n'est pas l'unique objet des appréhensions de l'Europe, et toutes les puissances se préparent à la lutte.

L'Angleterre semble avoir découvert, ce qui lui avait échappé pendant trente-cinq ans, que le moyen infaillible d'assurer la paix à laquelle elle a tant de motifs de tenir, c'est de se disposer à une guerre à outrance ; elle arme ses côtes et ses colonies ; Gibraltar, Malte et Corfou se hérissent de canons Armstrong, les paisibles citoyens des Trois-Royaumes, surmontant l'aversion que leur inspire la vie militaire, dérobent à leurs affaires privées ce temps dont ils connaissent si bien le prix pour s'exercer au maniement des armes ; le budget enfin consacre des sommes considérables à la mise des flottes de la Grande-Bretagne sur le pied de guerre. Tous ces préparatifs ne sont pas faits en vue des événements dont l'Italie peut être le théâtre ; l'Angleterre applaudit à la chute du pouvoir temporel du Saint-Père, aux échecs de notre diplomatie, elle désire l'unité de l'Italie, puisque nous ne pouvons y consentir ; mais elle ne ferait pas le moindre sacrifice en faveur d'une cause qui n'est pas la sienne : ses dépenses prodigieuses, ses immenses efforts, répondent donc à d'autres éventualités.

Quant à l'Allemagne, elle craint que l'intégrité de son territoire ne soit mise en question ; il s'y trouve, en assez grand nombre, des gens qui prêtent à la France des vues agressives et ambitieuses, et ils invoquent à l'appui de leur dire des brochures plus impertinentes cependant qu'autorisées ; les vieilles haines se raniment et les souvenirs des grandes mêlées du premier Empire revivent. On se rendra compte du mouvement de l'esprit public chez nos voisins par ces paroles que nous retrouvons au *Moniteur* du 20 juin 1860, le lendemain de l'entrevue de Bade : « Le voyage rapide que vient de faire l'Empereur aura, nou

¹ *L'empereur François-Joseph I^{er} et l'Europe.*

n'en doutons pas, d'heureux résultats. Il ne fallait rien moins que la spontanéité d'une démarche aussi significative pour faire cesser ce concert unanime de bruits malveillants et de fausses appréciations. » L'entrevue de Bade, on le sait, a été suivie de celle de Tœplitz, puis de celle de Varsovie, et l'anniversaire de la bataille de Leipzig a été célébré avec un éclat inaccoutumé. Les souverains ne modèrent qu'imparfaitement cette émotion; malgré la gêne de leurs finances, ils ne cessent d'augmenter leur armée et de fabriquer des canons rayés; ceux même qui sont les plus opposés au système de la liberté politique prodiguent les concessions à leurs peuples, qu'ils espèrent ainsi soustraire aux influences révolutionnaires du dehors.

L'Espagne donne à son état militaire des développements considérables : elle ne peut, sans inquiétude pour sa dynastie, assister à la chute des trônes occupés en Italie par des princes de la maison de Bourbon; enfin elle ne voit pas d'un bon œil des brochures, venues on ne sait d'où, qui, par amour pour le principe des frontières naturelles, proposent son annexion au Portugal.

Il n'est pas jusqu'aux États dont la neutralité est reconnue par le droit public européen qui, en présence des graves infractions qui y sont apportées, ne paraissent désormais compter plutôt sur l'efficacité de leurs armements que sur le respect des traités. La Belgique élève autour d'Anvers des fortifications qui feront de cette ville une sorte de camp retranché où, au jour du danger, le roi, les Chambres et une partie de l'armée attendraient avec sécurité les secours de nous ne savons quels alliés contre l'aggression d'une puissance étrangère, et les Chambres viennent de voter une loi qui fixe au chiffre énorme de quatre-vingt mille hommes le contingent de l'armée belge pour l'année 1861. La Suisse prend des précautions analogues.

Une agitation mystérieuse soulève les peuples de race slave, des dépôts d'armes clandestins s'établissent sur les rives du Danube; les Bulgares cherchent, dans le retour à l'unité catholique, au moins autant la satisfaction de leurs intérêts politiques que celle de leurs sentiments religieux; les Hongrois reçoivent avec un dédain marqué les institutions que la cour de Vienne leur restitue, un peu tardivement il est vrai; toutes ces populations semblent moins compter, pour changer la forme de leur gouvernement, sur leurs armées insurrectionnelles que sur le concours d'une grande nation qu'ils considèrent à tort comme leur auxiliaire.

Toutes les passions fermentent, toutes les ambitions s'excitent, toutes les convoitises s'allument, toutes les cupidités s'éveillent. M. Mirès prédit à l'Empire Ottoman d'éclatantes destinées, et garantit de l'autorité de sa parole la promesse quelque peu suspecte par laquelle la Porte assure à ceux qui souscriront ses obligations un inté-

rêt de dix pour cent; le prince du Montenegro laisse aux pères qu'il gouverne un avenir disproportionné avec l'importance de cette petite tribu guerrière; don Juan de Bourbon rivalise avec le malheureux comte de Syracuse par les avances les moins nobles aux éternels ennemis de sa maison et sollicite le concours de Victor-Emmanuel pour doter l'Espagne du suffrage universel; enfin la Sardaigne signifie à la Suisse qu'elle entend conserver le monopole de la confiscation des biens ecclésiastiques et qu'à elle seule doit revenir le profit du séquestre des biens de l'évêché de Côme, situés dans le canton du Tessin.

Les plans les plus singuliers surgissent chaque jour : il n'est pas de rêveur qui ne se croie appelé par la Providence à remanier la carte de l'Europe. Tel pays doit disparaître parce qu'il n'a pas de nationalité qui lui soit propre, tel autre parce qu'il n'a pas de frontières naturelles. Les traités, les traditions, les différences de langage et de mœurs ne sont que des obstacles de peu de poids pour ces grands politiques, ils croient avoir changé les bases sur lesquelles repose la société, ils n'ont du juste et de l'injuste, du bien et du mal, qu'une notion imparfaite, et nous ne serions pas surpris de voir un jour une société de spéculateurs proposer une tombola gigantesque comme le fondement le plus solide du nouvel équilibre Européen.

De tels projets courent le monde, et leurs auteurs cherchent à leur donner crédit en se targuant d'adhésions dont le seul bon sens leur interdit de se prévaloir. Ainsi, au moment où les derniers actes du pouvoir semblent adresser à l'opinion publique un appel inattendu, l'Europe paraît redouter une guerre générale.

Dans quel état ce funeste événement, s'il éclatait, trouverait-il la France? quels efforts peuvent-ils y être tentés pour empêcher une rupture pleine de périls?

Notre organisation, comme le faisait remarquer, à juste titre, un document officiel, a son côté brillant et ses côtés défectueux. Son côté brillant, c'est une armée nombreuse, aguerrie, dont la valeur fait notre orgueil et l'admiration des étrangers. La France a aussi un grand crédit; cependant, si notre situation financière n'est pas, comme celle de plusieurs autres États, à la merci de la première crise venue, elle a des embarras dont il serait dangereux de méconnaître la gravité.

Nos finances sont engagées dans des entreprises considérables; des travaux, hors de proportion avec ceux qui avaient été exécutés jusqu'alors, se poursuivent sur tous les points de notre territoire; l'armée et la marine absorbent chaque année d'énormes crédits; le traité de commerce avec l'Angleterre et les mesures qui en ont été les conséquences ont atteint une des branches les plus fructueuses

LE DÉCRET DU 24 NOVEMBRE

du revenu public; l'amortissement est encore suspendu sans qu'il soit possible de fixer l'heure de son rétablissement; les impôts nouveaux et les augmentations notables qui, jusqu'en 1859, se sont produites dans les impôts anciens, ne suffisent plus à couvrir les dépenses croissantes de l'État. Alors même que la paix si ébranlée s'affermirait, le grand-livre de la dette publique, qui, depuis le 2 décembre 1851, s'est ouvert pour l'inscription de rentes représentant un capital de plus de deux milliards et demi, devrait encore, à notre avis du moins, procurer d'autres ressources. Malgré le développement des affaires, la rente française ne peut atteindre les cours élevés qu'elle avait avant 1848, elle est distancée par la rente anglaise avec un écart qui varie entre 25 ou 30 pour 100.

Les embarras de nos finances sont donc sérieux, ils sont dus à des dépenses exagérées et parfois improductives, et surtout aux charges qui résultent de la guerre.

Le gouvernement, il est vrai, veut la paix, il ne peut oublier qu'il en a fait la condition principale du contrat qui est intervenu entre la France et lui; mais le pays ne jouit pas des bienfaits de la paix.

Les tristes fruits de la guerre, en effet, ne cessent pas avec les hostilités entre les puissances belligérantes; ils se prolongent tant que les craintes d'une nouvelle rupture existent. Si les gouvernements et les peuples sont disposés à apporter dans leurs rapports non-seulement de la courtoisie, mais des intentions conciliantes; si, loin de soulever des questions irritantes dont la solution peut être aisément ajournée, ils se bornent à vider les débats qui naissent naturellement des événements de chaque jour; si l'on n'envisage pas la guerre universelle comme le moyen le plus efficace d'arriver à la paix perpétuelle, les difficultés s'aplanissent d'elles-mêmes, la paix repose sur de solides fondements et ne tarde pas à produire ses fruits: les ambitions s'apaisent, les armées rendent à l'agriculture et à l'industrie une partie de leurs contingents, les mariages se concluent et la population s'accroît, les sommes consacrées aux dépenses de la guerre restent dans les mains des contribuables et y fructifient, ou défrayent des travaux publics qui assurent au commerce de nouveaux débouchés; le crédit de l'État s'élève, celui des particuliers s'étend, des entreprises qui exigent un avenir de sécurité et d'ordre se fondent et prospèrent; les nations rivalisent pour accroître leur richesse et développer leur civilisation.

Si, au contraire, les puissances ne songent qu'à donner satisfaction à leurs intérêts égoïstes, à leur amour-propre ou à leurs rancunes, les relations entre elles deviennent chaque jour plus aigres; des actes ou des paroles, que dans d'autres dispositions personne n'aurait songé à relever, sont signalés, commentés, envenimés; ce n'est pas encore la

guerre, mais ce n'est plus la paix, et les effets de la guerre reparaissent, la confiance diminue, les affaires se ralentissent, la substance du peuple se consume dans des dépenses stériles, la population du pays reste stationnaire et même diminue, la tranquillité n'est nulle part.

La France souffre en ce moment d'un malaise analogue à celui que nous venons de décrire; personne, nous en sommes malheureusement convaincu, n'osera soutenir le contraire¹.

Le gouvernement a-t-il en face de lui ce que la presse officieuse de tous les rangs et de toutes les couleurs appelle les *anciens partis* ?

Cette presse parle d'*ambitions rentrées*, de *dépits impuissants*, de *déclassés politiques*; elle veut faire croire à des divisions qui n'existent plus. Depuis le jour où Louis XVI, s'efforçant de répondre aux désirs de son peuple, convoqua les états généraux, il y a eu dans l'immense majorité de la nation une identité absolue d'aspirations vers un gouvernement qui puisse assurer au pays l'ordre, la liberté politique et le respect de la dignité nationale. Unis quant au but vers lequel ils tendaient, les meilleurs esprits ont pu se diviser sur le mode par lequel ils espéraient y atteindre. Aussi, sous les gouvernements qui ont successivement régi la France, il y avait des gens qui attendaient du régime alors dominant la satisfaction de leurs espérances et le soutenaient; d'autres, au contraire, peu confiants dans le principe, les intentions ou la puissance de ce système, le combattaient.

Mais aujourd'hui que ces divers gouvernements ne sont plus, les causes de défiance n'ont aucune raison d'être; il n'y a plus d'*anciens partis*, ou, si l'on tient absolument à cette locution, il ne reste plus que l'ancien parti, le parti de la France, la France elle-même, qui, après un labeur de quatre-vingts ans, veut enfin jouir des droits, des libertés, des principes, des progrès qu'elle croit avoir payés assez cher.

¹ « Si le choc est retardé, alors c'est une perturbation pire peut-être que la guerre. Au lieu d'une crise violente qui, par l'excès du mal, donnerait l'espoir d'une réaction, c'est l'attente, c'est la peur de la guerre !

« Et ce mal terrible ne fait-il pas déjà sentir ses étreintes ? Les capitaux inactifs, accumulés par les comptes courants dans nos grands établissements de crédit, ne dépassent-ils pas déjà un demi-milliard ? On craint les nouveaux engagements, on ajourne les opérations à longs termes. Un peu plus, et l'on verra les travaux se ralentir, on suspendra les grands projets d'amélioration publique, l'or se retirera, les bras se croiseront ; il se fera un temps d'arrêt dans la production ! Et qu'est-ce que la production ? la production normale, quotidienne ? C'est le pain et la viande de chaque jour, c'est le luxe du riche, c'est le nécessaire du pauvre, c'est l'épargne de tous les états, de toutes les professions, qui paye le médecin, l'école, le remplaçant, la dot des enfants ; c'est la sécurité et la joie du foyer domestique, la santé, le bien-être, la vie de toutes les familles. » (*L'empereur François-Joseph 1^{er} et l'Europe.*)

Quant aux hommes qui ont servi les anciens gouvernements de la France, leur attitude et leurs actes sont loin de justifier les accusations malveillantes dont ils ont été l'objet. Fidèles à leur passé, à leurs regrets et à leurs espérances, ils ne pouvaient donner à un régime dont les principes étaient opposés aux leurs un concours que leur conscience aurait réprouvé. Quelques-uns d'entre eux cependant avaient cru, dès l'origine, pouvoir suivre la ligne de conduite qu'ils avaient déjà adoptée sous la monarchie de Juillet et sous la République. Ils consentaient à servir leur pays dans des fonctions électives qu'ils n'auraient tenues que des seuls suffrages de leurs concitoyens; ils ont été bientôt découragés par la manière dont les agents trop zélés de l'administration ont pratiqué la liberté des élections; ils n'ont pu se résigner à voir leurs intentions les plus pures travesties, leur probité politique attaquée, leur patriotisme méconnu; pour les besoins de la lutte électorale, par des adversaires qui paraissaient peu redouter les dangers de la contradiction; ils ont préféré à des agitations sans dignité une retraite où l'estime publique les a accompagnés.

La presse a également cessé ces polémiques si vives qui passionnaient si puissamment le pays. Si le pouvoir jusqu'à ce jour a profité de cet apaisement général, il s'aperçoit peut-être que les choses ont été trop loin, et que la vie politique s'est peu à peu retirée de la France, ce qui n'est pas non plus sans inconvénients.

La masse de la nation est livrée à la dernière indifférence. Elle s'est laissée éloigner des affaires publiques sans murmurer. Elle aime la guerre par tempérament, mais le soin de ses intérêts et le souci de son bien-être la portent, dès l'ouverture des hostilités, à désirer ardemment la paix. Elle assiste aux grands événements qui soulèvent le vieux monde avec la placidité d'un spectateur blasé, distrait, ou qui n'a pas la clef de ce qui se passe sur la scène. Les élections municipales du mois d'août 1860 dans les grandes villes prouvent jusqu'à l'évidence cette apathie : presque partout l'immense majorité des citoyens s'est abstenue de remplir ses devoirs civiques. L'administration ne peut décliner entièrement la responsabilité de cette inertie. En effet, quand les préfets rencontraient dans ces conseils, non pas de l'opposition, mais une simple contradiction, ils étaient disposés à la transformer en une déclaration de guerre contre le régime impérial et à user de leur pouvoir discrétionnaire pour y mettre un terme. Le ministre recommandait à ses agents plus de mesure : ses conseils n'étaient pas écoutés et ne servaient qu'à constater l'existence du mal¹.

¹ Nous citerons, entre plusieurs circulaires, qui ont toutes le même objet, celle du 20 novembre 1856, signée par M. Billault :

« Les arrêtés de suspension des conseils municipaux et les demandes de dissolution deviennent chaque jour plus nombreux... »

Aussi comprend-on que devant ces excès de zèle blâmés, mais impunis, la grande masse du pays ait cédé à une indifférence qui avait déjà tant d'attraits pour elle.

Les affaires d'Italie, cependant, ont ému, dans une certaine mesure, l'opinion publique. Le clergé, mécontent et inquiet, fait entendre des paroles pleines d'amertume et de défiance auxquelles on était peu accoutumé.

Les évêques rappellent aux ministres leurs engagements solennels au sujet du pouvoir temporel du Pape, et n'admettent pas qu'il suffise, pour se dégager, d'invoquer « la force d'événements imprévus qui peuvent contraindre les plus loyales intentions de se modifier elles-mêmes. »

Si les catholiques et les conservateurs sont attristés, le pouvoir, d'un autre côté, est pressé de leur donner de nouveaux sujets de mécontentement, par l'école du *Siècle* et par tous ceux qui, à notre grand étonnement, nous ont déclaré qu'ils étaient de sa suite.

En présence des graves événements qui peuvent s'accomplir en Europe, et de la situation de la France, deux voies sont ouvertes au gouvernement. Il faut, comme il l'a reconnu lui-même, dans une situation analogue, avant les préliminaires de Villafranca, qu'il s'appuie franchement sur la révolution à l'intérieur et à l'extérieur, ou bien qu'il fasse appel aux forces vives du pays. Ce dernier parti, de beaucoup le plus sage, semble avoir été encore une fois préféré. Ce choix est habile, et répond aux vœux de la partie saine de la nation. Mais il ne suffit pas de faire appel aux forces vives du pays, il est nécessaire, pour qu'elles répondent à cet appel, qu'elles existent; il n'y avait donc plus de temps à perdre; il ne fallait pas, à l'exemple de Napoléon I^{er}, attendre le jour où il aurait été impossible de « jeter du phlogistique dans le sang de ce peuple devenu si endormi et si apathique. »

Le décret du 24 novembre 1860 remplira-t-il ce but? Pendant quelques jours, il est vrai, le sens de cet acte avait pu paraître obscur; s'il annonçait l'intention d'assurer aux grands corps de l'État une

« Les administrations se laissent trop facilement entraîner au désir de briser d'incommodes résistances, plutôt que d'employer à les vaincre leur influence personnelle et le concours de l'opinion publique, qui ne s'aveugle jamais longtemps sur ses propres intérêts. »

« J'ai eu souvent le regret de remarquer cette tendance à ne comprendre de l'autorité que ses rigoureuses exigences, et à perdre de vue que le moyen de bien servir le gouvernement de l'Empereur, c'est de le faire aimer. »

« Je tiens, Monsieur le Préfet, à ce que toutes les administrations locales rentrent à cet égard dans la voie que vous ont contamment tracée les instructions de mes prédécesseurs et les miennes. »

La circulaire du 26 novembre 1856 n'a pas été plus efficace que celles qui l'avaient précédée.

participation plus directe aux affaires publiques, il ne faisait pas pressentir de changements immédiats dans le personnel de l'administration, et l'on se demandait avec quelque inquiétude comment le nouveau système pourrait être compris et pratiqué par les conseillers de l'ancien. L'arrivée de M. de Persigny aux affaires, les deux circulaires qu'il a adressées aux préfets, la remise des avertissements aux journaux et l'amnistie des condamnations et poursuites pour délits de presse, ont éclairé davantage l'œuvre du 24 novembre 1860, et commencent à donner raison à ceux qui croient à un changement de politique.

M. de Persigny a su depuis longtemps mériter une estime à laquelle nous sommes heureux de rendre un témoignage éclatant. Le personnage marquant de notre nouveau cabinet s'est adressé aux hommes dont il a été le constant et loyal adversaire avec une dignité de langage qu'ils étaient peu habitués à rencontrer. Comme eux, mais sous un drapeau différent, il a toujours servi avec honneur; il ne les convie donc pas à une désertion qui les avilirait sans renforcer le pouvoir, il comprend qu'ils veuillent rester fidèles à leur passé; il les invite à renoncer à une abstention préjudiciable aux affaires publiques, et à rendre au pays, qui a besoin de toutes ses forces, le libre concours de leurs travaux dans les assemblées électives et dans la presse.

M. de Persigny est dans les meilleures conditions pour entreprendre ce qu'il appelle l'œuvre de « l'acclimatation de la liberté en France ; » il est à l'abri du soupçon; il n'a pas, on le sait, de porte de derrière; il a hautement professé son admiration et son amour pour le régime impérial, alors que tant d'hommes, dont le dévouement devait affecter plus tard des formes si bruyantes, se disaient les serviteurs passionnés d'autres institutions. Quand donc M. de Persigny engage la presse à sortir du mutisme dans lequel elle croyait trouver la sécurité, quand il dit aux journaux qu'ils peuvent rechercher librement toutes les garanties nécessaires au retour et au développement des libertés publiques, à la condition de ne pas attaquer le principe du gouvernement et la dynastie, il mérite d'être cru : aussi ne craignons-nous pas, sans autre gage que sa parole, de nous livrer à l'examen de la phase nouvelle dans laquelle notre politique intérieure vient d'entrer.

Le décret du 24 novembre 1860 promet au Corps législatif et au Sénat une participation plus directe dans les affaires de l'État, et introduit quelques changements dans l'ordre de leurs travaux.

Désormais, « les deux Chambres, » comme le décret les appelle, voteront tous les ans, à l'ouverture de leur session, une Adresse en réponse au discours de la Couronne. Ce vote sera précédé d'une discussion dans laquelle interviendront des commissaires du gouvernement qui donneront aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire.

Quand les Chambres tenaient de la Constitution même le contrôle souverain des affaires du pays; quand chacun de leurs membres avait une initiative illimitée; quand les ministres présents aux séances pouvaient être constamment tenus de s'expliquer sur leurs actes ou sur ceux de leurs agents, soit par des interpellations directes, soit à l'occasion des pétitions des citoyens; quand enfin les Chambres, dans des ordres du jour motivés, manifestaient leur satisfaction ou leur défiance, la discussion des Adresses, qui durait quelquefois un mois, était au moins superflue. Aussi cette perte de temps était-elle exploitée avec une rare perfidie par les ennemis du gouvernement parlementaire : et cependant la tribune de la Chambre des députés était alors illustrée par MM. Barrot, Berryer, Dufaure, Guizot et Thiers, et celle de la Chambre des pairs par MM. de Broglie, Cousin, Molé, de Montalembert et Villemain ¹.

Mais nous ne pouvons juger sainement le présent avec les souvenirs du passé; nous sommes encore fort loin du gouvernement représentatif ou parlementaire, comme on voudra l'appeler, et si le retour aux anciennes Adresses nous paraît périlleux pour un gouvernement de ce genre, il ne nous semble pas avoir les mêmes inconvénients sous la constitution qui nous régit.

Les grands corps de l'État, en effet, n'ont aucune des prérogatives des anciennes assemblées; le Corps législatif surtout n'a aucune initiative, il n'a pas de rapports légaux avec l'administration, il ne peut voter d'ordre du jour motivé. La discussion des Adresses comble donc une véritable lacune dans l'organisation des grands corps de l'État, elle leur permet de passer en revue les affaires du pays, et d'exprimer leur opinion sur la politique intérieure et extérieure.

L'Adresse n'aura de valeur réelle qu'autant qu'elle aura été précédée d'un examen approfondi, et par conséquent d'une assez longue durée. Si la discussion de l'Adresse a lieu dans ces conditions, elle répondra au but que le gouvernement doit se proposer, elle l'éclairera sur les effets de sa politique et de ses actes, elle intéressera davantage les citoyens aux affaires publiques, elle les habituera peu à peu à l'idée de rentrer dans la vie politique qu'ils semblent avoir désertée,

¹ Le D^r Véron, député au Corps législatif, apprécie en ces termes, dans son livre sur : *Quatre ans de règne*, la discussion des Adresses :

« La suppression de l'Adresse, cette réponse annuelle au discours de la Couronne, est pour le Corps législatif une grande économie de temps et de parole; c'est de plus une sécurité politique. Cette guerre de portefeuilles entre l'opposition et le ministère; ces duels plus ou moins littéraires où l'on se battait, où l'on se blessait à coups d'épithètes, d'insinuations et de réticences, semblaient ne menacer de mort que les ministres, et cependant ils portaient des coups funestes à la Couronne: l'Adresse des 221 n'a-t-elle pas tué une royauté? »

elle les préparera à attacher plus d'importance aux élections de tous les degrés et leur fera comprendre la nécessité de choisir, pour leurs représentants, les hommes qui, par leurs lumières et leur honorabilité, leur paraîtront les plus capables d'exposer avec indépendance les griefs et les vœux du pays.

Ces heureux résultats ne se produiraient pas toutefois si le vote et la discussion de l'Adresse étaient réglementés de façon à priver de toute initiative les membres des deux Chambres, si les députés et les sénateurs ne pouvaient proposer de paragraphes additionnels au projet d'Adresse rédigé par la commission, si les documents qui leur seront communiqués étaient insuffisants : dans ce dernier cas, l'enquête que le pouvoir veut ouvrir chaque année sur la situation du pays manquerait de vérité et ne lui donnerait pas les éclaircissements dont il a besoin. Quel sujet de triomphe ne serait-ce pas pour les journaux étrangers qui se sont obstinément refusé à prendre au sérieux l'acte du 24 novembre 1860!

Les rapports du gouvernement et des Chambres deviendront plus intimes par l'intermédiaire des ministres, qui, de concert avec le président et les membres du conseil d'État, défendront les projets de loi.

L'absence des ministres dans les discussions du Corps législatif a souvent été regrettée. Les chefs de nos administrations peuvent seuls, en effet, répondre en connaissance de cause aux questions soulevées par les débats législatifs, et plus d'une fois les commissaires du gouvernement sont restés court et n'ont pu fournir les explications les plus simples¹. Dorénavant les discussions seront suivies par des ministres sans portefeuille, qui, dit le décret du 24 novembre 1860, « ont le rang et le traitement des ministres en fonctions, font partie du conseil des ministres et sont logés aux frais de l'État. »

Cette institution complique notre mécanisme législatif et augmente les charges du budget sans remplir le but que le gouvernement s'est proposé. Les ministres sans portefeuille, étrangers aux détails de l'administration, ne pourront parler d'une façon plus persuasive que les commissaires du gouvernement pris dans le conseil d'État. Avant le décret du 24 novembre, M. le président du conseil d'État siégeait au conseil des ministres, et cependant, malgré son habileté et son incontestable dévouement à nos institutions, il a quelquefois fléchi sous la charge de défendre les actes des ministres

¹ Le livre intitulé : *Quatre ans de règne*, contient le récit d'un incident de ce genre qui s'est produit lors de la discussion du projet de loi pour le réseau pyrénéen. L'auteur y ajoute les réflexions suivantes : « Cette scène mettait en relief les inconvénients pratiques qui peuvent résulter de l'exclusion des ministres des séances du Sénat et du Corps législatif. »

Les véritables ministres seraient parfaitement à leur place dans les Chambres. La plupart d'entre eux siègent déjà au Sénat et prennent part à ses travaux. Les quelques procès-verbaux de ce grand corps qui ont été publiés nous montrent qu'en parlant sur les affaires du pays, ils ne se dépouillent pas de leur qualité de ministres, et que leurs paroles ont l'autorité qui s'attache à la pensée gouvernementale, dont on les croit les organes, plus encore qu'à leur illustration personnelle.

Mais, dira-t-on, ils sont irresponsables envers les Chambres. Cela est vrai; cette irresponsabilité veut dire simplement qu'ils ne sont pas à la merci d'un vote de confiance.

Les ministres sans portefeuille ne nous paraissent destinés qu'à une existence transitoire; ils prépareront les voies à leurs collègues.

Le règlement du Corps législatif reçoit encore une autre modification qui a pour but de « lui faciliter l'expression de ses opinions dans la confection des lois, et l'exercice du droit d'amendement. »

Les projets de lois qui n'auront pas le caractère d'urgence, ou qui n'auront pas pour objet l'intérêt local, seront discutés sommairement, en comité secret, immédiatement après leur distribution et avant la nomination de la commission. Les commissaires du gouvernement prendront part à la discussion.

L'usage seul peut montrer la valeur pratique de cette innovation. Nous nous bornerons donc à la mentionner, et nous passerons immédiatement au mode par lequel le droit d'amendement s'exercera désormais.

Sous l'empire du décret du 30 décembre 1852, qui règle les travaux du Corps législatif, le droit d'amendement n'avait, pour ainsi dire, qu'une existence nominale. Tout amendement devait être proposé, avant le dépôt du rapport de la commission chargée par la Chambre d'examiner le projet de loi, et cet amendement n'était soumis à la discussion générale et au vote de l'Assemblée qu'autant que, revêtu de la double adhésion de la commission et du conseil d'État, il figurait dans le projet définitif du conseil d'État. Ainsi la Chambre n'était jamais saisie directement d'un amendement émanant de l'initiative d'un de ses membres ou même de sa commission, elle ne statuait que sur une proposition du conseil d'État.

La Chambre n'aura plus désormais à opter immédiatement entre l'adoption et le rejet définitif de chaque article; elle pourra, aux termes de l'article 54 du décret du 22 mars 1852, remis en vigueur par l'article 3 du décret du 24 novembre 1860, non pas discuter et voter les amendements proposés par sa commission ou par l'un de ses membres sans l'assentiment du conseil d'État, mais simplement manifester ses préférences dans la discussion; puis, en rejetant l'article du projet, elle mettra sa commission et le conseil d'État en demeure de se livrer à

un nouvel examen, pendant lequel le droit d'amendement pourra encore être exercé jusqu'au dépôt d'un nouveau rapport ¹.

Les articles 3 du décret du 24 novembre 1860, et 54 du décret du 22 mars 1852, assurent plutôt au Corps législatif le moyen de manifester son opinion sur les articles des projets de loi qu'ils ne lui garantissent le moyen efficace de la faire triompher. Il aura en quelque sorte la faculté d'en appeler du conseil d'État mal informé au conseil d'État mieux informé; telle est l'extension que vient de recevoir l'exercice du droit d'amendement.

Cette extension nous paraîtrait assez insignifiante, si elle n'entraînait comme conséquence forcée un changement complet dans le mode de votation du budget.

Le budget, aux termes de l'article 12 du sénatus-consulte organique de l'Empire du 25 décembre 1852, est d'abord voté par ministères, ensuite la répartition par chapitres des crédits votés s'opère par décret impérial; cette répartition elle-même n'est pas encore définitive et peut toujours, jusqu'à la clôture de l'exercice, être modifiée par d'autres décrets qui autorisent le virement des fonds d'un chapitre à un autre chapitre du même département. Les rédacteurs du sénatus-consulte ont déclaré qu'ils ne s'étaient décidés à proposer un changement aussi radical dans le vote du budget qu'avec la certitude d'établir un meilleur ordre dans les services publics, et même d'obtenir des économies considérables par la suppression des demandes de crédits supplémentaires. L'expérience de ce système est aujourd'hui concluante, et, si nous en devons croire la plupart des commissions chargées par le Corps législatif d'examiner les lois de finances, elle est loin de répondre aux espérances que le pays avait pu concevoir. Les crédits supplémentaires viennent chaque année, comme par le passé, déconcerter les prévisions des auteurs du budget. Non-seulement ils n'ont pas disparu, mais, au lieu de s'appliquer, suivant les anciens usages, à certains chapitres désignés d'avance dans une nomenclature annexée à la loi annuelle des finances, ils peuvent être également ouverts pour tous les chapitres du budget. D'après la loi du budget de 1855, la ratification du crédit supplémentaire, et par conséquent

¹ L'article 54 du décret du 22 mars 1852 est ainsi conçu :

- S'il intervient sur un article un vote de rejet, l'article est renvoyé à l'examen de la commission.
- Chaque député peut alors, dans la forme prévue par les articles 48 et 49 du présent décret, présenter tel amendement qu'il juge convenable.
- Si la commission est d'avis qu'il y a lieu de faire une proposition nouvelle, elle en transmet la teneur au président du Corps législatif, qui la renvoie au Conseil d'État.
- Il sera alors procédé conformément aux articles 51, 52 et 53 du présent décret, et le vote qui intervient au scrutin public est définitif. »

l'appréciation de la dépense, n'est proposée au Corps législatif qu'après la clôture de l'exercice, c'est-à-dire lorsque les faits peuvent être consommés depuis deux ans. M. Troplong se trompait donc quand, dans son rapport du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, il disait « que l'emploi de l'impôt devrait se mouvoir avec liberté dans les zones flexibles d'un cercle déterminé. » Le cercle est devenu aussi flexible que les zones. Aussi, à chaque session, le Corps législatif a-t-il émis, au nom du bon ordre de nos finances, le vœu du rétablissement de la spécialité, au moins dans des limites restreintes¹.

On a soutenu que le décret du 24 novembre 1860 restituait explicitement au Corps législatif le droit de voter le budget par chapitres, en faisant revivre les dispositions des articles 52 et 53 du décret du 22 mars 1852. Les termes de l'article 3 du décret du 24 novembre 1860 permettaient certainement cette appréciation, qu'aucun commentaire officiel n'est venu affaiblir². Si toutefois quelque difficulté s'élevait sur la portée de l'article 3, nous ferions remarquer que l'on ne peut refuser au Corps législatif le droit de voter le budget par chapitres sans réduire à de mesquines proportions les changements que reçoit en ce moment notre organisation intérieure. Le décret du 24 novembre 1860 annonce qu'il a pour but de donner au Corps législatif un témoignage éclatant de la confiance du gouvernement. Or le témoignage qui paraîtra le moins équivoque à cette assemblée, c'est certainement l'accomplissement d'un vœu qu'elle a manifesté avec une persévérance que rien n'a pu décourager.

En outre, l'extension donnée à l'exercice du droit d'amendement

¹ L'exposé des motifs du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, signé par MM. Barroche, Rouher et Delangle, indique les inconvénients suivants comme résultant de la spécialité dans le vote des lois de finances :

« Un relâchement dans la hiérarchie administrative ; la nécessité d'exagérer les évaluations de services pour ne pas être pris au dépourvu ;

« Un entraînement naturel à faire la dépense une fois votée ;

« Par suite, l'impossibilité pour un ministre de combiner un plan sérieux d'économie dans cette comptabilité compassée et méticuleuse qui ne lui laisse aucune liberté d'action ;

« En résumé donc, une augmentation quelquefois fictive, trop souvent réelle de la dépense ; par suite, des annulations de crédits et des demandes de crédits supplémentaires ; des difficultés et des lenteurs dans le contrôle de la cour des comptes. »

M. le président Troplong disait dans son rapport au Sénat : « L'expérience a montré le néant de ces abus de précautions malveillantes, et la France ne veut pas qu'on garrotte, par les gênes d'une suspicion mesquine, un pouvoir posé par elle sur la puissante assise d'une confiance sans précédents. »

On peut consulter avec fruit les rapports de M. Devinck sur les budgets de 1859 et 1860, et celui de M. Segris sur les crédits extraordinaires de 1860.

² L'*Ami de la Religion*, dans son numéro du 1^{er} décembre 1860, justifie en ces termes cette interprétation de l'article 3 du décret du 24 novembre :

« L'article 3, en effet, remet en vigueur l'article 54 du décret du 22 mars 1852 ;

ne peut se concilier avec le maintien du vote du budget par ministères. Comment la Chambre pourrait-elle appeler de nouveau l'examen de la commission et du conseil d'État sur tel ou tel article qu'elle veut amender, si elle n'a pas à voter cet article? Si donc le vote par chapitres n'était pas rétabli, le Corps législatif ne pourrait jouir dans la plus importante de toutes ses délibérations, celle du budget, des facilités que le gouvernement a entendu lui donner pour exercer le droit d'amendement.

D'après le décret du 24 novembre, un projet de sénatus-consulte doit être soumis au Sénat, afin d'autoriser la reproduction *in extenso*, par la sténographie et l'insertion au *Moniteur*, des débats des Chambres.

Le Sénat ne manquera pas d'accueillir cette proposition, car elle assure à ses travaux, en les mettant au grand jour, un stimulant qui leur faisait absolument défaut.

La constitution donne à cette assemblée les pouvoirs les plus étendus. Aucune loi votée par le Corps législatif n'est promulguée

cet article, dont nous avons donné plus haut le texte, renvoie aux articles 51, 52 et 55 du même décret, qui, par conséquent, revivent comme lui.

« L'article 53 est ainsi conçu : « A la séance fixée par l'ordre du jour, la discussion s'ouvre et porte d'abord sur l'ensemble de la loi, puis sur les divers articles « OU CHAPITRES, S'IL S'AGIT DE LOIS DE FINANCES. »

« Cette disposition ne pouvait plus se concilier avec le nouveau mode de votation du budget, établi par le sénatus-consulte du 25 septembre 1852. Aussi ne figure-t-elle pas dans le décret du 30 décembre, qui modifie ceux des articles du décret du 22 mars 1852 qui se trouvaient en contradiction avec les innovations consacrées par le sénatus-consulte.

« Le décret de 1860 remet en vigueur l'article 53 du décret du 22 mars 1852; il suppose donc nécessairement que les dispositions qui avaient déterminé son abrogation n'existent plus; il reconnaît au Corps législatif le droit de voter le budget par chapitres, droit que lui retirait l'article 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852.

« Mais, nous dira-t-on, un décret impérial ne peut abroger un sénatus-consulte, et l'article 3 du décret du 24 novembre 1860 n'aura d'autre force que celle que pourra lui prêter un sénatus-consulte confirmatif. Cette objection serait fondée, si elle n'était réfutée à l'avance par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 lui-même.

« L'article 5 de ce sénatus-consulte a conféré à l'Empereur les pouvoirs les plus étendus. « Les dispositions du décret organique du 22 mars 1852, y est-il dit, « peuvent être modifiées par des décrets de l'Empereur. » Dès lors l'Empereur pouvait modifier par un simple décret l'article 53 du décret du 22 mars 1852, et décider ainsi souverainement que le vote du budget aurait lieu par ministères, alors même que le Sénat n'aurait pas pris, dans l'article 12 de son sénatus-consulte, l'initiative de cette mesure. Un décret suffit donc pour changer aujourd'hui le mode de votation du budget et rétablir l'ancien système; si le gouvernement, après avoir rendu au Corps législatif le vote du budget par chapitres, sollicite un sénatus-consulte, on ne pourra voir dans ce procédé qu'un acte de déférence envers un des grands corps de l'État, et non l'accomplissement d'un devoir que la Constitution lui impose. »

avant d'avoir été scrupuleusement examinée par le Sénat, qui recherche si elle ne porte aucune atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété, au principe de l'inamovibilité de la magistrature et à la défense du territoire ; le Sénat reçoit les pétitions des citoyens, et maintient ou annule les actes qui lui sont déférés ou dénoncés comme inconstitutionnels ; il règle, par des sénatus-consultes, sous la sanction de l'Empereur, la constitution des colonies et de l'Algérie, le sens des articles de la constitution, et tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; il peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases de projets de loi d'un grand intérêt national ou proposer des modifications à la Constitution ; en cas de dissolution du Corps législatif, et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat en fait les fonctions et pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement ; enfin chaque année l'analyse des vœux des conseils généraux lui est transmise, afin de lui communiquer « les plus utiles indications pour la recherche de pensées d'améliorations et de progrès pratiques. »

Si nous rapprochons les actes du Sénat de ses immenses prérogatives, nous nous étonnons du peu d'usage qu'il en a fait. Le Sénat s'est borné, pour ainsi dire, au contrôle des lois qui lui venaient du Corps législatif. De toutes les lois qui lui ont été apportées, une seule, d'apparence fort inoffensive pourtant, n'a pas trouvé grâce devant lui, c'était la loi qui établissait un impôt municipal sur les voitures et les chevaux de luxe. La postérité comprendra difficilement les atteintes que ce projet pouvait porter « à la constitution, à la religion ; à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la magistrature ou à la défense du territoire. »

Quant au droit d'initiative si largement conféré au premier des grands corps de l'État, il n'a absolument rien produit. Aucune des lois votées par le Corps législatif depuis neuf ans n'a son origine dans les méditations ou dans les travaux du Sénat, et cependant ces lois à elles seules suffiraient à démontrer que notre législation exigeait plus d'une réforme. Le Sénat a donc manqué de prévoyance ou d'activité.

Le Sénat n'a cassé aucun acte inconstitutionnel ; or personne ne se fondera sur ce fait pour soutenir que les agents les plus zélés de l'administration n'ont jamais dépassé leurs pouvoirs, comme personne n'admettra que, sous le premier Empire, la presse était libre et la liberté individuelle respectée, parce que les commissions sénatoriales chargées de leur défense n'ont jamais fonctionné.

Le gouvernement lui-même s'est ému de la stérilité des délibérations du Sénat, et l'a déplorée dans une note du *Moniteur*. Tous les torts cependant n'étaient pas du côté du Sénat, car le règlement qui mettait ses travaux à l'abri du contrôle si nécessaire et si efficace de l'opinion publique le privait de toute activité politique. La vie des assemblées politiques a ses lois comme celle des individus. Si bien constitués qu'ils soient, les individus ne peuvent se développer que sous l'action vivifiante de l'air, de la chaleur et de la lumière. Les assemblées politiques n'exercent une influence réelle sur la société qu'autant qu'elles ont et qu'elles inspirent le sentiment de leur utilité, de leur puissance et de leur dignité.

L'exercice du droit de pétition trouve, dans la publicité des séances du Sénat, des garanties qui lui manquaient. Les pétitions, nous aimons à le croire, étaient l'objet du plus sérieux examen de la part de ce grand corps; mais rien n'en transpirait pour le public. Lorsque les citoyens verront dans le *Moniteur* les rapports des pétitions, les discussions qu'elles soulèvent et la décision du Sénat, l'usage des pétitions deviendra chaque jour plus commun; le pays entier voudra faciliter au premier de nos grands corps la surveillance incessante que la constitution lui a confiée sur la marche générale des affaires du pays, et les fonctionnaires publics, informés de la sollicitude avec laquelle les abus de pouvoir sont réprimés, se garderont d'en commettre.

Les débats du Corps législatif obtiendront aussi un retentissement plus considérable. L'effet de cette disposition, toutefois, dépendra de son application.

Nous ne voyons dans la constitution, ni dans les décrets qui la mettent en pratique, aucune disposition qui interdise la discussion ou la reproduction isolée de tel ou tel fragment du compte rendu officiel des Chambres, et le législateur n'a pu et n'a voulu proscrire que les altérations ou les analyses incomplètes faites dans un esprit de parti. Mais quelques personnes estiment que la prohibition existe, et, en présence des suites mortelles d'une condamnation judiciaire, les journaux hésitent à user d'un droit contesté.

S'il n'est pas permis aux journaux de publier isolément le discours de l'un des membres des grands corps de l'État, si la presse ne peut examiner, louer ou critiquer les opinions de chaque orateur, l'innovation du décret du 24 novembre 1860, perdra presque toute son importance, car les journaux, quels que soient l'étendue de leur format et leur désir de manifester leur sympathie pour les discussions des grands corps de l'État, ne pourront les reproduire indistinctement, sous peine de ne pouvoir parler d'autre chose et par conséquent de perdre la plupart de leurs abonnés. Si tous les discours

restent uniformément relégués dans les colonnes du *Moniteur universel*, combien de personnes iront-elles les y chercher? Dès lors cette publicité restreinte ne produira plus les effets que le gouvernement a dû rechercher, et les grands corps de l'État ne recevront pas l'impulsion puissante de l'opinion publique dont on reconnaît la nécessité.

Le sénatus-consulte qui réglera la reproduction des débats parlementaires devra donc faire cesser toute équivoque, et la cause de la presse est trop cette fois la cause du Sénat lui-même, pour que la décision de cette assemblée ne soit pas certaine d'avance.

Ces changements dans l'organisation des Chambres ne seront sans doute pas les seuls, et nous y applaudissons sans réserve, parce qu'ils nous en promettent de plus importants. Ainsi le gouvernement, pour engager les Chambres à porter dignement leur nouvelle fortune et leur assurer une plus grande indépendance, fera sagement de renoncer au droit très-constitutionnel pour le moment que lui a attribué le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, de pourvoir par des décrets à l'organisation des grands corps de l'État. Il ne faut pas que, dans l'exercice des droits récents qui viennent de leur être conférés, les députés et les sénateurs puissent être troublés par la pensée que la même volonté qui a tout créé peut tout détruire.

Les grands corps de l'État n'acquerraient pas cependant cette autorité et cette considération, à laquelle le gouvernement attache un si juste prix, si la presse, par son travail de chaque jour, ne préparait, n'éclairait et ne propageait leurs discussions; mais la presse ne peut rendre un tel service qu'à la condition formelle de ne pas être inquiète sur sa propre existence.

M. de Persigny a mis à profit pour sa patrie le temps qu'il a passé dans l'ambassade de Londres, il a vu la presse anglaise à l'œuvre, il a apprécié le puissant concours que cette tribune toujours ouverte apportait à la politique de l'Angleterre, et il voudrait avoir l'honneur d'acclimater à son tour en France la liberté politique et la liberté de la presse.

« Que les abus, dit-il, dans la société ou dans le gouvernement
 « soient mis au jour, que les actes de l'administration soient dis-
 « cutés, que les injustices soient révélées, que le mouvement des
 « idées, des sentiments contraires, vienne éveiller partout la vie so-
 « ciale, politique, commerciale et industrielle, qui pourrait raison-
 « nablement s'en plaindre? »

M. de Persigny admet même que les partis se proposent « de faire pénétrer leurs idées, leurs doctrines, leurs sentiments, dans le gouvernement de l'État. » Il veut seulement que la forme du gouvernement et la dynastie soient au-dessus de toute discussion.

Nous ne demandons pas autre chose pour la presse que la liberté dont M. de Persigny a si sagement tracé les limites, mais nous ne croyons pas, comme lui, qu'en acceptant ces conditions « les journaux français aient de fait et de droit la liberté de la presse comme en Angleterre. »

M. de Persigny reconnaît, avec une noble franchise, qu'en droit notre presse est soumise à une législation « exceptionnelle et dictatoriale, » il affirme ensuite qu'avant de jouir de sa pleine indépendance la presse anglaise a dû passer par les mêmes phases, et qu'à tout prendre le contrôle administratif qui résulte du régime des avertissements, n'est pas plus défavorable à la liberté de discussion que les rigueurs judiciaires qui ont protégé la dynastie de Brunswick contre les partisans des Stuarts.

M. de Persigny n'a pas aussi bien étudié le régime légal de la presse anglaise, qu'il n'a pénétré l'importance de son rôle dans les affaires publiques : cela ne nous étonne pas. M. de Persigny est un homme d'État distingué, élevé dans des idées peu conformes à celles de la constitution britannique; il a eu d'ailleurs pendant son ambassade assez d'affaires urgentes et même embrouillées à traiter pour n'avoir pas le loisir d'approfondir historiquement et juridiquement la situation de la presse chez nos voisins. Il serait donc d'aussi mauvais goût de triompher des erreurs qui ont pu se glisser sous sa plume que de le comparer, comme on l'a fait, à Montesquieu : il vaut mieux lui signaler loyalement, comme il en a exprimé le désir, ce qu'il y a d'erroné dans ses appréciations.

Quoi qu'en ait dit M. de Persigny, la situation de l'Angleterre après la chute des Stuarts ne ressemble pas plus à celle de la France sous Napoléon III que la législation anglaise de cette époque n'a d'analogie avec nos lois de la presse. Le gouvernement impérial n'a eu ni guerre civile à vaincre, ni insurrection à étouffer, ni complots à réprimer, ni intervention étrangère à conjurer. Guillaume III, au contraire, dut conquérir l'Irlande soulevée contre lui et fidèle à Jacques II, pacifier l'Écosse, se tenir constamment en garde contre un parti qui n'attendait que l'occasion favorable pour lui disputer le pouvoir, calmer les scrupules et même braver le mauvais vouloir d'une partie considérable du clergé anglican attaché au droit divin, lutter contre le plus puissant souverain de l'Europe, allié redoutable de son compétiteur, veiller enfin sur ses conseillers eux-mêmes, ces perfides serviteurs de Jacques II, prêts à changer encore une fois de maître et à abandonner le nouveau pour l'ancien. Russell, son amiral, le trahissait; Godolphin, son ministre des finances, le vendait; et Marlborough, son général, se disposait à le livrer. Cependant la presse ne fut pas la part du gouvernement de Guillaume l'objet de rigueurs exces-

sives. Elle était, avant son avènement, soumise à la censure établie par les Stuarts, et la censure fut supprimée en 1694 pour ne plus être rétablie. Depuis cette époque la presse retomba sous le droit commun, sous l'application de la Coutume d'Angleterre, *common Law*. Les prévenus de délits ou de crimes commis par la voie de la presse étaient traduits devant le jury, qui reconnaissait l'existence du délit ou du crime, puis, sur le verdict affirmatif du jury, la peine autorisée par la Coutume était prononcée par le juge. L'office des juges ne dépendait pas, comme l'a dit M. de Persigny, du bon plaisir du monarque. Guillaume conféra aux magistrats anglais l'inamovibilité pendant le règne du roi qui les avait institués, et jusqu'à l'avènement de Georges III, qui proclama le principe de l'inamovibilité absolue, les successeurs de Guillaume usèrent fort rarement, au début de leur règne, de la faculté qu'ils avaient de refuser l'institution. Les écrivains poursuivis ont donc toujours été protégés en Angleterre par les garanties du droit commun; les peines prononcées en vertu de la *common Law* pouvaient être très-rigoureuses pour les crimes commis par la voie de la presse, ainsi que pour tous les crimes d'État, mais les mêmes faits étaient au moins aussi sévèrement réprimés dans les États du continent, où les individus poursuivis de ce chef étaient loin d'avoir les mêmes gages d'une impartiale justice.

Si donc notre législation présente des mesures dictatoriales et exceptionnelles, ce n'est pas en Angleterre, même à une époque où les mœurs étaient bien moins douces, qu'il faut en chercher l'équivalent.

Nous n'avons donc pas en droit la liberté de la presse comme en Angleterre. Les journaux sont en quelque sorte à la merci de l'administration, et, comme l'administration peut n'être pas toujours dans les mains d'un ministre honnête, intelligent et libéral, comme M. de Persigny, les propriétaires des journaux n'ont aucune sécurité.

Le régime des avertissements peut se juger aujourd'hui par une expérience de neuf années. Il suffit, en effet, de parcourir le catalogue des avertissements annexé par M. Léon Vingtain à son intéressant ouvrage sur la liberté de la presse, pour se convaincre que ce régime protège tout autre chose que la forme du gouvernement ou la dynastie impériale: il donne aux ministres et aux préfets le moyen d'interdire la discussion de leurs actes; or il aurait fallu que ces fonctionnaires eussent été doués d'une vertu surhumaine pour ne pas assurer leur repos par l'exercice de ce moyen d'intimidation. Ils ont même été plus loin, ils ont perfectionné le système du contrôle administratif de la presse en complétant les avertissements officiels par les avertissements officieux que la loi n'autorisait ni ne défendait. Aussi la presse n'a cru pouvoir échapper à une ruine complète qu'au prix d'un silence

absolu sur les actes de l'administration générale et locale. Dans toutes les branches des services publics, des abus se sont produits qui n'auraient jamais existé ou auraient été promptement réprimés, si la presse les eut signalés. Les journaux n'étaient plus considérés par certains préfets que comme des organes de leur administration¹. Une amnistie complète avait effacé, il y a dix-huit mois à peine, les anciens avertissements, et les rigueurs administratives avaient redoublé depuis, comme pour regagner le terrain perdu.

Voulons-nous d'ailleurs nous rendre un compte exact de la valeur du régime des avertissements, nous n'avons qu'à examiner les pays où il est en vigueur. Il y a en Europe deux courants très-différents : l'un entraîne les peuples vers la civilisation et le progrès par la liberté et la diffusion des lumières; l'autre, au contraire, les refoule dans l'impuissance d'une éternelle minorité. Eh bien, aucun des gouvernements qui sont dans la première voie n'a suivi notre exemple. Le système des avertissements, au contraire, nous a été successivement emprunté par l'Autriche, la Russie et la Turquie. Il n'est pas jusqu'à la république de Haïti qui ne l'ait étendu à la liberté individuelle et n'en ait fait le préliminaire de la déportation.

M. de Persigny a tort de considérer le pouvoir comme complètement désarmé vis-à-vis de la presse, si le régime des avertissements venait à disparaître. Il y a dans le décret du 17 février 1852 une série de dispositions qui créent encore pour les journaux une situation des plus difficiles. Ainsi aucun journal ne peut être fondé sans l'autorisation du gouvernement. La transmission de la propriété est également subordonnée à l'agrément du ministre², et les mésaventures des pro-

¹ M. A. Pouchet, rédacteur en chef du *Moniteur* du Puy-de-Dôme, a annoncé au mois d'avril dernier qu'il quittait ce journal, « étant appelé ailleurs par la bienveillante confiance du gouvernement. » Le règlement donné par M. le préfet de l'Aveyron à l'*Aigle* de Rodez, jette une singulière lumière sur la situation faite à la presse départementale avant la circulaire de M. de Persigny. Enfin, contrairement aux prescriptions de l'article 23 du décret organique de la presse du 17 février 1852, un assez grand nombre de préfets avaient donné les annonces judiciaires au journal du chef-lieu du département, au détriment des journaux d'arrondissement et surtout des justiciables, qui ont intérêt à voir les annonces de vente faites dans les journaux qui sont le plus consultés dans les localités où sont situés les biens à vendre. Les tribunaux n'ont pas pensé que le Code de procédure ou le Code de commerce aient prescrit les annonces judiciaires pour assurer une subvention aux journaux de préfecture et n'ont tenu aucun compte des arrêtés préfectoraux. De là, conflit entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative. Ce n'est plus M. de Persigny qui prétendra qu'il appartient au ministre de l'intérieur de statuer sur des questions de procédure : il ordonnera à ses agents, n'en doutons pas, de respecter la loi et les décisions judiciaires.

² *Histoire d'une demande en autorisation de journal, simple question de propriété*, par M. Leymarie, suivie d'une consultation de M. Paul Andral, avocat à la Cour Impériale de Paris.

priétaires et des acquéreurs du *Courrier de Paris* sont encore présentes à tous les esprits. Deux condamnations judiciaires encourues dans l'espace de deux ans entraînent de plein droit la suppression du journal, quelle que soit l'infraction qu'elles répriment, qu'elles résultent d'attaques contre la dynastie ou la forme du gouvernement, ou bien de la publication de fausses nouvelles faite de bonne foi, ou même de l'omission d'une simple signature. Si l'administration avait poursuivi, comme elle en avait le droit, tous ces bruits erronés qui ont accès dans les colonnes des feuilles publiques, il n'y aurait plus depuis longtemps un seul journal en France. Il est donc impossible d'admettre qu'en droit la presse ait la même liberté qu'en Angleterre.

Nous conjurons M. de Persigny de méditer encore cette question, et nous ne doutons pas qu'il ne revienne sur des appréciations dont la presse anglaise, aussi bien que la presse française, lui ont démontré le caractère erroné. Rien d'ailleurs ne peut être fait d'une façon définitive en ce moment, puisque les modifications qui seraient jugées nécessaires au décret du 17 février 1852 ne peuvent être votées que par les Chambres; en outre, nous pouvons attendre sans trop d'impatience, car M. de Persigny nous rend, en fait, la liberté de la presse, puisqu'il nous a promis de renoncer, dans la pratique, au régime des avertissements, excepté dans le cas, fort improbable, d'attaques contre la dynastie ou la forme du gouvernement.

Nous n'imiterons pas ces démocrates qui ont tant déclamé contre la *Charte octroyée* de 1814 et la *Charte bâclée* de 1830; nous prendrons le bien que Dieu nous envoie, sans cesser d'espérer mieux; nous remercierons sincèrement M. de Persigny de ses intentions si droites, nous le féliciterons sans réserve des premiers actes de son administration, de ses circulaires, de l'amnistie qu'il a obtenue pour les journaux, et de la latitude qu'il promet à leurs discussions. Il comprendra toutefois quelle serait notre sécurité si nous ne devions qu'à la loi seule la liberté que, dans les circonstances actuelles, nous ne tenons que de lui et que nous pourrions perdre si une combinaison politique l'éloignait des affaires, et il ne s'étonnera pas de nous voir aspirer à un ensemble plus complet de garanties.

Quelles seront les conséquences de la combinaison du 24 novembre 1860? Si les forces vives du pays répondent à l'appel que l'on semble leur adresser, nous réussirons peut-être à conjurer tous les dangers qui nous menacent: l'éducation politique de la France si malheureusement interrompue recommencera; les passions révolutionnaires seront domptées par la seule puissance qui ait raison d'elles, une discussion libre et sérieuse; l'Europe, en voyant la France occupée de ses propres affaires, se rassurera, et la paix générale se raffermira.

Mais ces grands résultats dépendent entièrement de l'attitude du gouvernement, des Chambres, de la presse et du pays lui-même.

Le gouvernement, s'il veut que son œuvre soit durable, doit s'efforcer de convaincre le pays qu'il ne désire en rien restreindre les pouvoirs des Chambres, qu'il n'aura pas recours à des moyens détournés pour échapper à leur contrôle, qu'il leur soumettra les questions entières, au lieu d'apporter des faits accomplis sur lesquels, à moins d'une rupture éclatante, elles ne pourront revenir, qu'il ne s'alarmera pas de leurs vellétés d'indépendance, qu'il les secondera dans leur désir légitime d'économiser les deniers publics et de ne pas augmenter les charges qui pèsent sur le pays, et qu'il ne prendra pas d'ombre de leur crédit.

« Lorsqu'on se décide à introduire les Assemblées dans le gouvernement, il ne faut pas le faire à moitié, car elles forcent les portes qu'on ne voudrait qu'entr'ouvrir. Il faut, si on les admet, les admettre franchement, agir à leur égard avec confiance et résolution, et on parvient ainsi à les conduire, si on sait ce que l'on veut, si ce qu'on veut est avouable, si on le veut fortement, et si on a le talent de communiquer par la parole sa volonté aux autres. Alors les Assemblées s'associent au gouvernement, s'y intéressent, se passionnent pour lui, et d'obstacles qu'elles étaient deviennent une force véritable¹. »

En outre, M. de Persigny rendra un service signalé au pays, en travaillant à la décentralisation administrative, pour laquelle il a toujours fait preuve d'une prédilection éclairée; il donnera aux intérêts locaux et à la liberté des élections, que les excès de zèle de certains préfets ont trop souvent compromis, des garanties réelles, en ne reculant pas devant certains changements indispensables.

Les Chambres, de leur côté, obtiendront une autorité qui leur a manqué jusqu'à ce jour, en gardant une attitude moins modeste et en montrant qu'elles ont la conscience de leur pouvoir et de leur indépendance. Que leurs Adresses reflètent les vœux de l'immense majorité du pays, qu'elles professent un attachement inébranlable pour les principes d'ordre sur lesquels reposent les sociétés, qu'elles respirent un dévouement sincère à la liberté politique, qu'elles réclament l'abrogation de la loi de la sûreté générale, incompatible avec les principes de 1789 sagement interprétés, qu'elles revendiquent pour la presse des garanties légales telles, que sa sécurité ne dépende plus absolument de la présence d'un homme d'État loyal et éclairé au ministère de l'intérieur; que les membres du Corps législatif ne donnent plus le spectacle attristant d'hommes qui, après avoir parlé dans

¹ Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 265.

un sens, votent dans l'autre; que les députés et les sénateurs, enfin, recherchent une popularité de bon aloi en ne laissant pas au pouvoir seul l'initiative des réformes libérales! Si les Chambres suivent cette ligne de conduite, elles pourront beaucoup pour l'avenir de la France.

Pour atteindre ce but, la dissolution du Corps législatif est-elle nécessaire? Dans les circonstances actuelles, nous ne croyons pas à cette nécessité au même degré que M. Prévost-Paradol. Mais, si nous ne redoutons pas d'arrière-pensée chez un écrivain qui a prouvé de tant de manières sa fidélité à la cause de la vraie liberté, nous n'avons pas la même confiance dans le *Siècle*, qui demande à grands cris la convocation des collèges électoraux. Les hommes de cette dernière école disent que le Corps législatif est trop conservateur et qu'ils n'attendent rien de lui pour le triomphe des idées révolutionnaires. Quant à nous, une de nos craintes, c'est que la Chambre élective ne soit pas assez résolument conservatrice précisément parce qu'elle n'est pas assez libérale, et qu'elle ne sache pas, par la fermeté de son attitude, déconcerter les projets de désorganisation générale caressés par les amis du *Siècle*.

La presse, nous l'espérons, mettra à profit la liberté momentanée que lui a valu l'arrivée de M. Persigny aux affaires, pour prouver, par des discussions sérieuses, modérées à l'égard des personnes, mais fermes sur les principes, qu'elle est digne de la liberté.

Les citoyens enfin ne pourront s'abstenir plus longtemps de prêter leur concours à la société; ils devront remplir tous leurs devoirs civiques et n'attendre le triomphe définitif de l'ordre et de la liberté que de la persévérance de leurs convictions, de leurs efforts et de leurs sacrifices.

HENRY MOREAU.

P. S. Pendant que nous imprimions ces lignes, le gouvernement autrichien, par une noble résolution, vient, au moment même où son principe est plus discuté que jamais, de renoncer à tout contrôle administratif sur la presse. Espérons que nous pourrons bientôt adresser les mêmes éloges à notre gouvernement.

LE DUC DE NORFOLK

Cette année 1860, si fatale à l'Église, à la justice, à l'honneur, marquée de plus par tant de deuils éclatants et qui nous touchent de si près, a vu disparaître de la terre, dans la personne de Henri, quatorzième duc de Norfolk, celui que je ne craindrai pas d'appeler le plus noble, le plus humble et le plus pieux des laïques de notre temps.

Je voudrais honorer ce recueil en y consacrant quelques lignes à la mémoire de ce grand chrétien ; je voudrais le faire connaître à ceux qui ont ignoré jusqu'à son existence, et soulager ainsi pour un moment la douleur de ceux qui, comme moi, l'ont connu et aimé.

Je m'arrêterais cependant devant le souvenir de cette âme si humble et si pure, si étrangère à toute recherche de la bonne opinion des hommes, je ne songerais qu'à taire les détails que doivent voiler la pudeur de l'amitié et le respect de la vie cachée en Dieu, s'il ne s'agissait d'un homme que l'éclat de son rang, la splendeur plus que royale de sa naissance, son immense fortune, sa position hors ligne au sein de la plus puissante nation du monde, condamnaient à une inévitable notoriété, dont il n'a jamais usé que pour le service de Dieu et des pauvres.

Mais, avant d'aller plus loin, il faut bien que je cherche à donner au lecteur français quelque idée de ce que c'est qu'un duc de Norfolk en Angleterre, et d'une existence dont les autres pays de l'Europe n'offrent plus même la moindre image. Je le ferai avec d'autant moins d'embarras que j'ai trop vécu avec les hagiographes de tous les siècles

passés, pour ne pas savoir le prix et le soin minutieux qu'ils ont mis tous et toujours à constater l'illustre origine de leurs héros et à les pourvoir de ces *claris natalibus*, dont le latin de Tacite leur avait fourni la formule habituelle.

La maison de Howard, dont le duc de Norfolk était l'ainé et le chef, universellement reconnue comme la plus illustre de la noblesse anglaise, remonte, selon une tradition anciennement accréditée, à Hereward, ce fameux baron saxon qui se maintint avec un si indomptable courage dans l'île d'Ély, contre Guillaume le Conquérant, et dont Augustin Thierry a raconté avec tant de charme les prodigieux exploits. Quoi qu'il en soit de cette origine légendaire, cette maison, grâce aux exploits de ses divers rejetons et à ses alliances avec les plus vieilles races normandes, avait atteint dès le quinzième siècle un si haut degré de puissance et de splendeur, que son chef fut créé duc de Norfolk en 1483. Aucune famille en Europe, même parmi les familles souveraines, excepté celles de Bourbon, de Lorraine et de Savoie, ne peut se vanter d'avoir reçu de si bonne heure un titre si élevé. Le premier duc, qui descendait par sa mère des Plantagenêts, périt sur le champ de bataille de Bosworth, en défendant Richard III, le dernier des Plantagenêts, contre le premier des Tudors. Le deuxième gagna en 1513 la bataille de Flodden, où périt le roi d'Écosse et la fleur de la chevalerie écossaise. Le troisième n'échappa que par un hasard providentiel à l'échafaud, auquel l'avait fait condamner l'odieuse tyran Henri VIII, et où venait de monter son glorieux fils, Henri, comte de Surrey, le personnage le plus connu de cette famille célèbre, aussi renommé par sa vaillance belliqueuse que par ses talents littéraires, qui lui ont valu l'honneur d'ouvrir la série des poètes fameux de l'Angleterre. Il fut immolé à vingt-sept ans, par la jalousie et le fanatisme de Henri VIII, qui voulut atteindre en lui à la fois le seigneur le plus populaire du royaume et un catholique resté fidèle à l'Église romaine. Ces premières et anciennes gloires d'une maison dont la descendance directe et masculine s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui occupe par son rang comme par son ancienneté la première place dans la pairie britannique, pouvaient suffire pour lui assurer une illustration exceptionnelle. Leur nom est devenu le type de l'aristocratie dans le pays le plus aristocratique de l'Europe, ainsi que le témoigne le vers de Pope, si souvent cité :

Alas! not all the blood of all the Howards.

Les Howard sont donc en quelque sorte les Montmorency de l'Angleterre ; mais, si je l'ose dire, avec quelque chose de plus religieux et de plus touchant dans leur gloire, grâce aux catastrophes cruelles et imméritées dont ils ont été victimes.

Le fameux comte de Surrey fut le premier, mais non le seul, de sa race destiné à périr, martyr de la foi et de l'honneur, sous la hache du bourreau. Son fils, le cinquième duc, ayant pris contre la reine Élisabeth le parti de Marie Stuart, vaincue et captive, dont il avait subi le charme irrésistible et dont il avait brigué la main, fut mis à mort en 1572, comme l'avait été son père, par la digne fille d'Henri VIII. On l'a accusé d'avoir mêlé trop d'ambition mondaine au dévouement qu'il témoignait à la religion de ses pères et à l'infortunée reine d'Écosse, qui allait le suivre de près sur l'échafaud dressé par la tyrannie anglicane. Mais nulle imputation de ce genre n'a jamais pu s'élever contre la sainte mémoire de son fils, Philippe Howard, comte d'Arundel, « le caractère le plus noble et le plus idéal qu'ait produit le patriciat britannique. » Celui-ci, dépouillé de tous les titres et de tous les biens de son père, mais appelé du droit de sa mère à l'une des plus anciennes pairies du royaume, après avoir résisté héroïquement à toutes les caresses et à toutes les persécutions d'Élisabeth, fut plongé tout jeune encore dans les hideuses prisons de la Tour de Londres, et y mourut empoisonné après onze ans de tortures¹. Cette captivité, dont les raffinements barbares rappellent et dépassent même les plus affreux récits de la persécution des empereurs romains, imprima le sceau du martyr à la grandeur séculière de la maison de Norfolk. Rétablie par les Stuarts dans ses possessions et ses dignités patrimoniales, elle est toujours restée catholique à travers les proscriptions et les misères des temps subséquents. Si parfois le titulaire de la dignité ducale s'est laissé gagner par le désir de jouir de la plénitude des prérogatives politiques qui appartenaient au premier pair d'Angleterre, il s'est toujours trouvé un successeur pour renouer la chaîne des traditions qui identifiaient l'honneur de cette race antique avec la fidélité à l'antique religion. Parmi les protestants eux-mêmes, nous dit le *Times*, il y en a beaucoup qui, par une sorte de culte poétique pour le passé, regretteraient de voir la plus illustre maison du pays abandonner l'Église vaincue et proscrite, dont aucune vicissitude n'a pu détacher cette vieille lignée. Privés, jusqu'à l'émancipation des catholiques en 1829, du droit de siéger à la Chambre des Pairs, les ducs de Norfolk n'en ont pas moins continué à jouir du prestige incontesté de leur rang de premier duc et comte d'Angleterre, chef de la noblesse, et, comme disent les Anglais, *de premier sujet du royaume*². Ils étaient en outre revêtus à titre héréditaire

¹ M. Rio, dans ses *Quatre Martyrs*, a parfaitement raconté la vie et les traits de ce glorieux confesseur de la foi, dont une biographie contemporaine a été publiée par celui même de ses descendants que pleure aujourd'hui toute l'Angleterre catholique.

² First subject of the realm.

taire de la charge de *comte-maréchal*, dont un de leurs ancêtres avait été pourvu en 1386, et qui leur conférait le gouvernement de toutes les affaires héraldiques et de toutes les questions de préséance et de blason, que nul ne dédaigne dans un pays où existe un grand corps de noblesse reconnu et respecté de tout le monde, et où le *Peerage*¹ se trouve sur toutes les tables et forme avec la Bible et Shakespeare le principal aliment de toutes les mémoires.

Un patrimoine considérable, accru de génération en génération, ajoute naturellement à l'ascendant social et politique d'une si puissante maison. La forteresse normande d'Arundel constitue le *joyau* de ce vaste patrimoine, puisque le fait seul de la possession de ce domaine féodal donne droit à la pairie, sans création royale. Mais il comprend bien d'autres territoires et entre autres une grande partie de l'importante ville manufacturière de Sheffield. Un fait, conservé par l'histoire provinciale, sert à peindre l'esprit de conservation et la magnificence qui préside à l'emploi de ces fortunes aristocratiques. Au dernier siècle, le neuvième duc, quoique sans enfants, avait entrepris de construire à Worksop un palais à l'intention du neveu qui devait être son héritier. L'édifice venait d'être achevé, au prix de plusieurs millions, lorsque survint, en 1761, un incendie qui le consuma de fond en comble. Le vieux duc ne se laissa pas décourager, et sur les cendres à peine refroidies de l'immense édifice on le vit paraître, tenant à la main l'enfant qui allait le remplacer, pour poser la première pierre d'un palais plus magnifique encore, dont le seul corps de logis central qui subsiste toujours à trois cents pieds de long.

Un siècle plus tard, toutes ces grandeurs devaient échoir au plus modeste des hommes, au plus humble des chrétiens, à l'Anglais le plus dénué que l'on puisse concevoir des préjugés et de l'orgueil égoïste qui vaut à ce grand peuple une impopularité si générale. Parmi les traditions splendides et diverses de sa race, celles qui constataient chez certains de ses ancêtres la piété, le dépouillement de soi, la sainteté même, devaient seules avoir quelque prix à ses yeux. La grâce allait se montrer envers lui plus prodigue encore que la fortune.

Rien d'ailleurs dans les commencements du jeune lord Fitz-Alan (ancien titre qu'il porta du vivant de son grand-père) ne faisait augurer ce qu'il est devenu. Né en 1815, fils d'un père dont on ne calomnierait pas la mémoire en disant qu'il ne voulait être catholique que de nom, et d'une mère protestante², l'héritier de la première maison catholique du pays fut élevé en protestant. Il fut envoyé

¹ *Annuaire de la pairie.*

² Fille du duc de Sutherland.

successivement à la célèbre école publique d'Éton, puis à l'université de Cambridge. Il entra ensuite dans les gardes à cheval, où il servit jusqu'au grade de capitaine. Ce fut du reste à cette éducation nationale qu'il dut sans doute la virilité élégante de son maintien et de son extérieur, qui offrait un type complet de la distinction et de la vigueur propres aux Anglais des classes élevées. A peine sorti de l'adolescence, à vingt-deux ans, il entra au Parlement comme représentant du bourg d'Arundel, dépendance de ce château féodal de ses pères, dont il prit le titre à la mort de son aïeul, et qu'il a porté pendant la plus grande partie de sa vie parlementaire.

Jusqu'à présent on ne voit dans cette vie de jeune homme aucun trait propre à le distinguer de tant d'autres rejetons d'une riche et puissante aristocratie. Mais tout à coup la transformation s'opéra. J'ai le regret de ne pouvoir raconter comment. Je me souviens seulement qu'il m'a souvent dit : « Je ne suis pas un vieux catholique ; re-
« gardez-moi comme un converti. »

Nos premières relations datent de ces belles années du règne de Louis-Philippe, où l'on vit une si nombreuse et si généreuse portion de la jeunesse française user de la liberté publique pour briser le joug des sophistes, braver le respect humain, confondre les diatribes d'une presse impie et conquérir l'émancipation des ordres religieux, en se groupant par milliers autour de cette chaire de Notre Dame, d'où le Père Lacordaire et le Père de Ravignan électrisaient tour à tour une foule avide et attentive. Le jeune comte d'Arundel se mêla à cette foule. Nul n'y porta une piété plus sincère et plus fervente. Il y revint plusieurs fois, il y puisa pour le Père de Ravignan un tendre et respectueux attachement. Oserai-je le dire ? Ce fut là aussi que nous nous rencontrâmes d'abord, ce fut là que commença une amitié qui ne s'est jamais démentie, et qui m'a valu de sa part des preuves du plus rare dévouement. Il sortait de ces réunions de francs et fermes catholiques, le front haut et l'œil rayonnant. Son bonheur était grand, mais il n'était pas complet. Un jour, je m'en souviens, un jour de Pâques, à la communion générale de Notre-Dame, il avait été suivi par la noble et fidèle compagne de sa vie, qui, du haut des galeries de la métropole, contemplait son mari sans pouvoir l'imiter. Elle était encore protestante ; fille de sir Edmond Lyons, alors envoyé en Grèce, et depuis commandant en chef de la flotte anglaise devant Sébastopol, il l'avait rencontrée à Athènes, dans son premier voyage de jeune homme ; il l'avait aimée et épousée, au milieu de la sympathie attentive de l'Angleterre, sans que personne se doutât que l'union de ces deux jeunes cœurs épris, contractée au pied du Parthénon, ne dût se pleinement consommer que sous les voûtes de Notre-Dame de Paris.

Mais, à peine converti, selon sa propre expression, il n'eut de repos qu'après avoir obtenu la conversion de sa femme. Cette grâce lui fut accordée, et rien ne manqua désormais aux joies de son âme.

Les devoirs de la vie publique prirent alors à ses yeux une toute autre importance. Il n'avait joué qu'un rôle passif jusque-là à la Chambre des Communes. Il lui manquait plusieurs des conditions nécessaires pour réussir dans la carrière politique. Ce n'est pas qu'il ne sût parler avec une certaine facilité, comme tous les Anglais ; mais il n'avait aucun goût pour les luttes de la parole, encore moins pour celles des partis. Placé au pinacle de la hiérarchie sociale de son pays, il n'aurait pu avoir d'autre ambition que celle de prendre une part directe au gouvernement, et sa religion autant que son caractère, y mettait d'insurmontables obstacles.

C'était avant tout un homme d'intérieur, fait pour la vie du cœur et de la famille. Mais pendant plusieurs années il sut se faire violence, en intervenant avec autant de fermeté que de prudence dans toutes les questions où les intérêts catholiques étaient en jeu.

L'incontestable sincérité de ses convictions, la noble candeur de son âme, la droiture et l'aménité de son caractère, lui conquièrent bientôt une position sérieuse dans la Chambre des communes. Cette redoutable et dédaigneuse assemblée, dont les dix-neuf vingtièmes étaient hostiles ou plus qu'indifférents au catholicisme, écoutait avec attention et respect un homme qui ne lui parlait jamais que de la question qui lui déplaisait le plus, mais qui en parlait avec simplicité et dévouement, avec une scrupuleuse exactitude dans l'emploi des faits et une bonne foi virile dont l'honneur finissait par rejailir non-seulement sur sa considération personnelle, mais sur la cause même qu'il défendait.

Ses traditions de famille l'associaient aux *Whigs* ; mais il rompit avec eux, lorsque, devenus eux-mêmes misérablement infidèles à leurs plus glorieux antécédents, pour suivre les conseils pervers de lord Palmerston et de lord John Russell, ils présentèrent et firent passer la loi dite des *titres ecclésiastiques*, à l'occasion des nouveaux sièges épiscopaux créés en 1850 par le Pape Pie IX. Cette loi, heureusement impuisante et qu'on n'a jamais essayé d'exécuter, n'était destinée qu'à enregistrer une sorte de protestation officielle contre l'exercice du pouvoir pontifical en Angleterre. Le comte d'Arundel se trouva dans une position délicate : il devait exclusivement à l'influence locale de son père la place qu'il occupait à la Chambre des communes. Ce père approuvait et appuyait la mesure ministérielle. Son respect pour l'autorité paternelle pouvait et devait même, aux yeux de plusieurs, l'obliger à se démettre ou au moins à s'abstenir. Mais l'honneur et la conscience parlèrent plus haut encore que la piété filiale. Il resta à la

Chambre et combattit le *bill* avec autant de décision que de persévérance, à toutes les différentes étapes de la discussion. La loi votée, il donna sa démission. Il fut aussitôt réélu par les électeurs catholiques du comté de Limerick en Irlande ; mais, après la dissolution de 1852, il ne voulut plus de mandat électoral, et ne reparut au Parlement que pour aller siéger à la Chambre des Pairs, comme duc de Norfolk, à la mort de son père.

Un seul événement marque dans cette seconde et dernière partie de sa carrière publique : ce fut le refus de l'ordre de la Jarretière, dont la reine, sur la proposition de lord Palmerston, avait voulu l'investir. On sait que cet ordre est le premier de l'Europe, tant par son antiquité que par la qualité et le nombre restreint de ses membres. Ce nombre n'a jamais dépassé, quant aux chevaliers indigènes, celui de vingt-cinq fixé par le fondateur, Édouard III, en 1347 ; et l'on n'y admet d'autres étrangers que les souverains : l'orgueil britannique, semblable à celui des Romains de la République, veut bien reconnaître ainsi les rois pour égaux des patriciens anglais. C'est la plus haute distinction que la couronne d'Angleterre ait à conférer, et la seule dont elle puisse disposer en faveur de ceux que leur naissance place, comme le duc de Norfolk, au-dessus de toutes les autres. Il la refusa respectueusement et sans étalage, en évitant même, autant que possible, par un scrupule délicat, de donner de la publicité à son refus, afin de ne pas diminuer le prix de la faveur qui, rejetée par lui, allait échoir à un autre. Mais en Angleterre il n'y a point de secret possible. Ce refus fut connu ; il excita une surprise universelle et toute sorte de commentaires. Les uns, qui le connaissaient bien mal, y virent un raffinement d'amour-propre. Les autres crurent que ce catholique fervent ne voulait pas d'un ordre qui, fondé originellement comme la Toison d'Or et le Saint-Esprit, à titre de confrérie religieuse, venait d'être profané par l'admission du chef de l'islamisme, du sultan Abd-ul-Medjid, parmi ses membres. Mais ce n'était pas là sa vraie raison. Je me permis un jour de lui reprocher d'avoir privé les catholiques anglais, très-sensibles à ce genre de satisfactions, de celle qu'ils auraient goûtée à voir le premier d'entre eux revêtu de cette éminente dignité. Il me répondit par un argument *ad hominem*, qui me prouva qu'il avait surtout voulu donner une preuve d'indépendance politique en évitant de recevoir même la faveur la plus enviée par l'intermédiaire d'un ministre dont il désapprouvait la conduite.

Souvent j'ai entendu des catholiques anglais se plaindre et s'étonner du silence qu'il gardait habituellement à la Chambre des Pairs. On s'attendait à autre chose : on eût voulu qu'il consacrat l'immense ascendant de son nom, de son rang, de son caractère, à conquérir

dans la vie parlementaire une de ces grandes influences, si acceptées par le public anglais, et dont le catholicisme anglais eût recueilli tout le bénéfice.

Ce n'était pas là sa vocation. Il ne recula jamais, pas plus dans la vie publique que dans la vie privée, devant un devoir strict et évident, comme on le vit lorsqu'il dénonça en 1856, à la Chambre des lords, les procédés iniques de la commission chargée de répartir les fonds de la souscription pour les victimes de la guerre de Crimée, et qui avait scandaleusement abusé de son mandat au détriment de la foi des orphelins catholiques. Mais il avait fait son choix. Ce n'était pas la vie politique avec ses luttes, ses entraînements, ses ardeurs, ses tentations, qui devait dominer et posséder son âme : c'était la vie cachée en Dieu. C'était l'humble et laborieuse carrière d'un chrétien exclusivement dévoué à ses devoirs domestiques, à l'Église et aux pauvres. Il lui fut donné de mériter au plus haut degré le titre de *contempteur du monde* : *CONTEMPTOR MUNDI*, qu'on lit sur la tombe de certains grands seigneurs féodaux, qui avaient quitté la cotte de mailles pour le frac monastique; et cela au milieu d'une société qui semble avoir atteint les dernières limites des prospérités de ce monde, et qui eût aimé à le voir jouir sans réserve de la part éclatante qui lui en revenait.

Même aux yeux de la sagesse humaine, il avait choisi la meilleure part. Une âme sainte, une âme douce et humble, charitable et sereine dans la plus dangereuse élévation d'ici-bas, c'est un spectacle plus grand et plus utile, même au profit d'une Église persécutée, que celui de la plus rare éloquence et de l'influence politique la plus active.

Dans un pays où le catholicisme, légalement émancipé, a encore à lutter contre tous les préjugés, toutes les passions, toutes les rancunes, toutes les ignorances et tous les remords d'un peuple ivre de sa propre grandeur, et qui ne pardonne pas à l'Église tout le mal qu'il lui a fait, rien ne pouvait mieux servir la cause de cette auguste victime des plus impitoyables persécutions que le dévouement quotidien et généreux du premier personnage de l'Angleterre aux intérêts et aux douleurs que le peuple anglais dédaigne et méconnaît le plus.

Les ordres religieux, parfaitement libres dans les îles Britanniques, mais parfaitement impopulaires, excitaient surtout sa sollicitude. La congrégation de l'Oratoire, ramenée en Angleterre dès 1849, régénérée et illustrée par le père Newman et le Père Faber, n'eut jamais d'adhérent plus zélé, de patron plus généreux que le duc de Norfolk.

Mais aucune œuvre de charité ne lui était indifférente, aucune misère ne lui était inconnue, aucun besoin, exposé à ses yeux vigilants, ne restait sans soulagement. Pour se faire une idée de la vic

qu'il s'était faite, il fallait le voir dans sa grande bibliothèque, ayant à ses côtés sa femme, qui lui servait toujours de secrétaire et de coadjuteur, et se livrant avec elle au dépouillement de l'incommensurable correspondance qui, de tous les coins des Trois-Royaumes, lui apportait tous les jours une tâche aussi pénible que méritoire, et venait dérouler devant lui le tableau de toutes les infirmités, de toutes les exigences, de tous les dénûments qui constituent l'existence de la communauté catholique, partout indigente, partout en minorité, partout en lutte avec des obstacles de toute nature. Son noble cœur se donnait sans réserve et sans relâche à ce labeur incessant : il y faisait face avec une patience héroïque, une humeur toujours égale et toujours gaie, une munificence sans rivale. « Il n'y a pas, » dit le cardinal Wiseman, dans la lettre pastorale publiée par l'éloquent prélat, à l'occasion de la mort du plus illustre de ses diocésains, « il n'y a pas dans ce diocèse une seule veuve qui n'ait reçu de lui des secours permanents ou indispensables. Il n'y a pas une forme de la misère qui lui ait échappé. Églises, orphelinages, refuges, hospices, hôpitaux, salles d'asile, écoles primaires, écoles normales, monastères d'ordres contemplatifs ou actifs, éducation du clergé, ici ou à l'étranger, subvention à l'épiscopat, secours aux catholiques enfermés dans les prisons et les maisons de travail, tout a été comblé de ses bienfaits, rien ne lui a été étranger ; et partout où il y a eu une bonne et sainte œuvre à accomplir, il était là. Mais nul ne saura l'étendue de ses dons. J'en ai connu par hasard des exemples qui auraient semblé suffire pour accomplir les obligations d'un homme riche et vertueux pendant toute une vie : et ce n'étaient que des échantillons secrets et quotidiens de son inépuisable charité. »

Il n'interrompait le cours de ses travaux charitables que pour se livrer à des exercices de piété, qui occupaient chaque jour une place plus grande dans sa vie ; puis pour gouverner son vaste patrimoine, et cela encore et surtout dans l'intérêt des pauvres, car il se regardait littéralement comme l'administrateur de ses biens au profit de Dieu et du prochain.

Mais combien l'on se tromperait, si l'on croyait que ses vertus eussent quelque chose de sec, de roide ou d'inabordable. Ce que je voudrais surtout peindre, c'est le charme de la bienveillance universelle et de la simplicité touchante que respirait toute sa personne. Jamais homme ne réalisa mieux ce mot de saint François d'Assise : « La courtoisie est la sœur de la charité. » Il avait conservé de sa vie mondaine les formes les plus gracieuses et les plus distinguées, l'urbanité la plus aimable, des façons nobles et naturelles, et, pour parler comme saint Simon, « cette grande politesse, noble, discernée, qui est devenue si rare et qui touche si fort. » Avec cela, la retenue la plus dis-

crète, l'oubli de soi le plus constant et le plus visible, une déférence touchante pour l'âge, le sexe, le malheur, l'exil, accentuée avec des degrés d'une exquise délicatesse, selon la position de tout ce qui avait le bonheur de l'approcher ; enfin une compassion douce, que la charité empêchait de dégénérer en pitié ironique, pour les agitations et les préoccupations qu'il ne partageait pas.

Tout son être était comme imprégné de l'humilité la plus sincère, en même temps que d'une dignité invincible, car nul ne pouvait être tenté d'oublier auprès de lui la suprématie que lui assignait sa vertu, encore plus que son rang. La noblesse chrétienne, la chevalerie, dans la vénérable et primitive acception du mot, avec tout ce qu'il comporte d'honneur, de droiture, de délicatesse, d'intégrité sans tache, de solide et inébranlable vertu, de noble et religieuse indépendance, n'eurent jamais de personnification plus complète.

En le dérochant si jeune encore à l'amour des siens, à la confiance de ses coreligionnaires, au respect de son pays, Dieu a sans doute voulu le récompenser promptement du dévouement si actif et si pur qui avait consumé sa vie. Dans toute la force de l'âge, à quarante-trois ans, il tomba en proie à une maladie douloureuse et mortelle qui le fit languir pendant deux ans avant de l'enlever. Six semaines avant sa mort, son confesseur lui annonça que les médecins désespéraient de sa vie. Le malade ne répondit que ces mots : « Eh bien, mon père, puisque je dois mourir, que je fasse au moins une sainte mort ! » Et alors, s'isolant complètement de toute affaire et de toute relation en ce monde, uniquement entouré de sa femme et de ses nombreux enfants, il ne s'occupa pendant quarante-huit jours consécutifs que de se préparer à la mort. Il envoya à Rome demander au Pape une dernière bénédiction ; et ce dut être pour le cœur de Pie IX une consolation efficace que de voir arriver, du sein de ce peuple qui applaudit avec une si effrayante unanimité aux perfidies sacrilèges dont le Saint-Siège est victime, ce messager d'un amour filial et dévoué jusque dans la mort.

Pendant ces six dernières semaines, une confession générale qui se prolongea pendant six jours d'examen et d'humiliation devant le Juge tout-puissant, puis dix-huit communions, faites avec une ferveur toujours croissante, adoucirent les approches du formidable passage. Toutes les fois que le prêtre lui faisait entendre les prières de l'Église, il faisait effort sur lui-même pour interrompre les doux et plaintifs gémissements que lui arrachaient les souffrances. Il mourut le jour de Sainte-Catherine, 25 novembre 1860, ayant à peine quarante-cinq ans. « Il s'est endormi, dit le cardinal Wiseman, d'un sommeil paisible et suave, comme dans les bras de Dieu. » « Je ne crains pas d'affirmer, humainement parlant, » dit son confesseur le

Père Faber, dans un récit qui sera certainement connu un jour, « qu'aucun saint n'a pu mourir d'une mort plus sainte! » La dévotion qu'il préférait pendant cette longue et dernière lutte était celle des Cinq Plaies de Notre-Seigneur. « C'est là, disait-il à la duchesse, c'est dans ces saintes plaies que je vous retrouverai pour l'éternité. » Ce fut la tête appuyée sur l'épaule de cette chère et douce compagne qu'il rendit son âme à Dieu ; mais auparavant il détacha ses mains défaillantes de l'étreinte de sa femme, et les joignit pour répéter une dernière fois, d'une voix qu'on put à peine entendre, les noms de Jésus et de Marie. Ce furent aussi les dernières paroles que prononça sur son lit de mort, dans un cachot de la tour de Londres, le 15 octobre 1595, son dixième aieul, Philippe, comte d'Arundel, le martyr.

CH. DE MONTALEMBERT.

MÉLANGES

RÉPONSE A UNE ATTAQUE DE M. J. DE LASTEYRIE.

Il y a quelques mois, un de nos collaborateurs, le R. P. Adolphe Perraud, de l'Oratoire, faisait connaître dans cette Revue la situation des classes agricoles en Irlande, et le régime habituel d'oppression sous lequel vivent la plupart des fermiers. La matière étant délicate et de nature à soulever plus d'une controverse, parce qu'elle froissait plus d'un préjugé, l'auteur avait porté presque jusqu'à l'exagération le scrupule des précautions et avait toujours appuyé son jugement sur l'autorité des documents officiels ou des témoignages évidemment les plus impartiaux, puisqu'ils appartenaient à des Anglais ou à des protestants. C'est ainsi qu'en racontant un fait récemment arrivé dans les domaines de lord Derby, qui, n'ayant pu découvrir un assassin, avait frappé d'une sentence d'éviction les familles voisines du lieu où le meurtre avait été commis, le R. P. Perraud s'était contenté de citer une lettre écrite à l'illustre lord par un protestant, M. Sharman Crawford, et se bornait à faire remarquer qu'il n'était pas juste de réduire à la misère plusieurs familles et de frapper des innocents, parce que l'on n'avait pu atteindre le coupable. D'ailleurs, quelques pages plus haut, en parlant des lois martiales si souvent votées par le Parlement pour soumettre l'Irlande à un régime exceptionnel, l'auteur avait eu bien soin de flétrir les crimes agraires (*agrarian outrages*), qui servaient de prétexte à ces rigueurs législatives, et il avait qualifié de *brigands* (p. 566) les membres de ces sociétés secrètes, qui sont le fléau de l'Irlande, parce qu'elles y perpétuent, avec les assassinats agraires, une fatale division entre les propriétaires et les cultivateurs du sol. Il avait de plus fait remarquer que, pour l'extirpation de ces sociétés secrètes et des crimes de brigandage dont elles étaient le principe, l'énergique attitude du clergé catholique avait plus fait que la rigoureuse pénalité des *coercion-bills*. Il citait même les mandements les plus récents dans lesquels l'épiscopat irlandais menaçait de toute la sévérité des peines canoniques, voire même d'une excommunication réservée au Souverain Pontife, ceux qui assisteraient simplement à une de ces réunions secrètes.

Pouvait-on dire plus clairement qu'en dépit d'une oppression trop réelle, et d'abus véritablement tyranniques, le meurtre, l'assassinat, sont en tout

cas abominables? Comment d'ailleurs un prêtre eût-il pu penser et parler autrement? et qui, connaissant le *Correspondant*, peut supposer de bonne foi qu'il eût pris la responsabilité d'un article dans lequel ses lecteurs auraient eu le scandale de lire l'apologie du méurtre?

Telle est cependant l'inexplicable accusation que M. Jules de Lasteyrie, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre, a formulée contre le R. P. Adolphe Perraud avec une insistance, un sentiment d'irritation inexcusables, surtout lorsqu'on relit l'article attaqué.

« Que des paysans irlandais, dit M. J. de Lasteyrie, égarés par l'ignorance et par la misère, s'attribuent le droit de tuer celui qu'ils accusent de les avoir privés de leurs moyens d'existence, — c'est un grand désordre moral; mais que des écrivains français, assis tranquillement dans leur cabinet, se plaisent à faire l'apologie du crime, c'est un désordre moral plus grand encore. »

De cette accusation générale, M. J. de Lasteyrie passe à quelque chose de plus précis, et, après avoir fait allusion à l'assassinat que nous avons rappelé plus haut, il ajoute :

« Dans un article publié ce printemps dans une revue (le *Correspondant*) par un ecclésiastique français, on justifie cet assassinat, on accuse le propriétaire d'avoir été par sa dureté l'instigateur du crime, et on recommande son nom à l'indignation de l'Europe civilisée... Je ne dirai qu'une chose : c'est que le clergé catholique d'Irlande n'a pas de ces complaisances pour le crime. »

Nous venons de relire le travail du P. Perraud; nous déclarons qu'il n'y a, dans ces pages, pas plus d'apologie du crime, ni d'assassinat justifié, qu'il n'y en a dans une page blanche ou dans la première page du *Télémaque*. Nous ne doutons pas que M. J. de Lasteyrie, dont l'esprit est si élevé, le caractère si noble et si loyal, ne comprenne ce qu'il y a d'énorme à accuser publiquement un prêtre « d'avoir des complaisances pour le crime et de justifier l'assassinat. » En lisant avec moins de préoccupation qu'il ne l'a fait le *Correspondant* du 25 mars, il se convaincra par lui-même que notre collaborateur n'a point été assez malheureux pour prêcher une semblable morale, ni la rédaction du *Correspondant* assez aveugle pour lui donner place dans ses colonnes, et il saura réparer, comme il convient à un homme dont le passage dans la vie publique n'a laissé après lui que des souvenirs de délicatesse et d'honneur, la méprise étrange dans laquelle il est, nous aimons à le croire, involontairement tombé.

Le secrétaire de la rédaction,

P. DOUHAIRE.

— Notre collaborateur, M. Louis Énault, vient de publier, avec le concours de deux artistes connus pour la suavité de leur burin, MM. Rouargues et Outhwaite, un magnifique volume intitulé *l'Inde* (Paris, chez Morizot, rue Pavée Saint-André-des-Arts). Nous en reparlerons; mais nous tenons à le signaler dès aujourd'hui à ceux qui ont à donner des étrennes et qui les veulent belles et utiles en même temps.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

22 décembre 1860.

Un recueil périodique a bien de la peine à se mettre au pas des événements ; forcé de paraître à jour fixe, il lui arrive souvent de venir trop tôt ou trop tard pour parler des questions imprévues, et c'est ainsi que nous avons été condamné, paraissant le 25, à ne parler du décret du 24 novembre qu'un mois après son apparition.

Ce retard laisse, il est vrai, aux réflexions, un temps qui, cette fois, était superflu. A la lecture du décret, notre opinion était faite ; elle ne pouvait être qu'une joie sincère. Le décret du 10 décembre, qui remet les *avertissements*, le décret du 19 décembre qui annule les condamnations encourues pour délits de presse, les circulaires du 6 et du 7 décembre, font aussi le plus grand honneur au gouvernement. Nous le félicitons hautement de ce premier pas dans une voie où nous l'avons si souvent supplié d'entrer. Nos instances étaient loyales ; c'est loyalement aussi que nous acceptons et que nous entendons appliquer ce commencement de liberté politique. A soutenir depuis tant d'années les opinions libérales en même temps que les croyances religieuses, ce recueil a subi assez de contradictions, assez d'épreuves même, pour qu'il soit permis à ceux qui le dirigent de se réjouir cordialement quand le retour vers leurs idées commence à succéder aux dédains et aux reproches dont ils furent comblés.

Notre désir fut sans emportement, il en est de même de notre joie. On disait la liberté morte, nous l'avons crue seulement endormie ; on la dit triomphante, nous la croyons seulement réveillée ; mais nous avons la confiance qu'après s'être frotté plus ou moins longtemps les yeux, elle se lèvera enfin.

Sans nous mettre en possession du régime représentatif complet, il s'en faut, le décret du 24 novembre accorde trois droits assurément fort impor

tants : aux Chambres, le droit de discuter la politique générale dans une Adresse, en présence de ministres de la Couronne, et le droit d'amender les lois; aux journaux, le droit de reproduire les débats du Corps législatif et du Sénat.

Un travail spécial est consacré à l'analyse de ces dispositions et des écrits auxquels le décret a donné naissance. Il ne nous reste ici qu'à résumer les principaux commentaires qui ont suivi le décret du 24 novembre.

On a fort diversement examiné ce qui lui manque et ce qu'il suppose, ses lacunes et ses intentions.

Ce que l'on dit des intentions se réduit à des conjectures. On cherche à rattacher la politique intérieure à la politique étrangère; les uns pensent qu'en donnant par le décret du 24 novembre une distraction à l'opinion française, une satisfaction à l'opinion anglaise, l'Empereur indique son intention de laisser le mouvement unitaire aller jusqu'au bout en Italie, et qu'il espère entraîner les Chambres dans cette politique. Les autres affirment que le chef de l'État va volontairement au-devant de conseils pacifiques, et qu'il veut s'en prévaloir pour résister aux entraînements du Piémont. Ces conjectures se contredisent, et chacun est libre de choisir et de voir à son gré, dans un même acte, la paix ou la guerre.

On a cependant l'instinct que si les Chambres représentent et expriment l'opinion dominante du pays, leur influence sera dans le sens de la paix. Ainsi la liberté, considérée autrefois comme un instrument d'agitation, l'est aujourd'hui comme un instrument de tranquillité; on sent que l'intervention du pays conduit à la paix, au désarmement, aux économies; en un mot, que la liberté sert à l'ordre, mais à condition que la liberté soit complète.

Or le décret, on l'a facilement remarqué, n'est pas sans graves lacunes.

On a exprimé ici même le désir que ce décret fût transformé en un sénatus-consulte. Nous attachons, au fond, peu d'importance à ce désir. Comment supposer qu'on retire ce qu'on a donné? Ni celui qui a donné ne voudrait reprendre, ni celui qui a reçu n'aimerait à rendre. Un sénatus-consulte serait donc plutôt une consécration qu'une garantie.

Un vœu plus sérieux est celui d'une dissolution du Corps législatif actuel. Quelque respect, en effet, qu'on professe pour la plupart des membres de ce Corps, il est incontestable que la manière dont ils ont été nommés, le terme prochain de leur mandat, l'inutilité de parler sur des questions presque résolues, ne laissent pas supposer qu'ils soient destinés à faire du décret du 24 novembre un bien ample usage. Le morceau n'est pas écrit dans leur voix, comme on dit en musique. Le pouvoir et la liberté auraient le même intérêt à des élections nouvelles. La séparation obligée des candidats en partisans engagés et en adversaires déclarés du pouvoir ne répond pas au véritable état des esprits. L'immense majorité des éligibles n'est disposée ni à tout approuver ni à tout attaquer, et, en accordant plus de latitude dans le choix des candidats, le gouvernement, qui a donné tant de gages de con-

fiance, se verrait entouré d'une Chambre qui, plus indépendante sans être plus hostile, lui apporterait un concours ou des avis plus sérieux.

On s'est demandé, en troisième lieu, si la liberté de la presse ne suivrait pas la liberté de la tribune. M. le ministre de l'intérieur s'est exprimé à cet égard avec une franchise digne de son caractère, et, en supprimant les avertissements, en engageant les préfets à plus de tolérance, il a donné, de la façon la plus louable, à la presse, des satisfactions pratiques qui conduiront, nous voulons le croire, à des garanties légales. Sa résolution de les ajourner encore repose en effet sur des raisons et sur des analogies, qui, en Angleterre et en France, ont été réfutées par des considérations de nature à faire impression sur un esprit aussi sincère. En matière de liberté, la bonne intention des hommes n'est rien, la sévérité des lois n'est rien, l'indépendance des juges est tout.

Laisser l'administration juge des critiques adressées à l'administration, et supposer qu'elle usera toujours de ce pouvoir sans passion ou sans légèreté, c'est lui croire des vertus au-dessus de la nature humaine. Tout le monde n'a pas le courage de Louis XIV, qui, au moment de frapper, jeta, dit-on, son bâton par la fenêtre. Attendre qu'il n'y ait plus de partis pour permettre la liberté de discussion, c'est l'ajourner indéfiniment, c'est ressembler au président d'une assemblée qui n'accorderait à personne la parole avant de s'être assuré que tout le monde a le même avis. Certes, la division de la France en tant de partis est un grand malheur, mais c'est aussi un grand honneur, car leur existence est la preuve que chacun des gouvernements qui se sont succédé ont déterminé des convictions et mérité des dévouements, et M. le ministre de l'intérieur ne saurait être choqué du respect profond qui entoure un homme resté fidèle, à travers toutes les disgrâces, à un seul et même parti. Avec le temps, sans doute, les divisions s'effacent, mais à condition que le temps soit aidé par la discussion. Quelle force, quelle magie, en Angleterre, a mis tous les partis d'accord sur les meilleures conditions du pouvoir et de la vie sociale, d'accord aussi sur le respect dû par tous les partis aux grands caractères, et, par exemple, à l'illustre et regrettable lord Aberdeen, au pieux et généreux duc de Norfolk, dont la mort vient de consterner les catholiques ? C'est la discussion. Quelle puissance peut ramener en France les esprits à des vues moins diverses sur les choses et sur les hommes ? La discussion. Qu'est-ce qui rend les querelles enracinées et les défiances éternelles ? la proscription, l'exclusion, le silence imposé. L'apologue du vieil Ésope est toujours vrai : La langue est, si l'on veut, la pire des choses, mais elle est aussi la meilleure. S'il fallait choisir, je comprendrais qu'on s'interdit la discussion quand on sera d'accord, mais je ne comprends pas qu'on l'ajourne au contraire au moment où on sera d'accord.

On ne saurait, dit-on, donner tout à la fois et mettre le même jour en liberté la tribune et la presse. Je ne crois pas soutenir un paradoxe en ré-

pondant que la liberté de la tribune a précisément pour effet de diminuer les périls de la liberté de la presse. Quel est, à nos yeux, le danger le plus funeste des journaux, à côté de tant de services rendus ? C'est que le premier venu, un aventurier de la littérature, un naufragé de la politique, un exilé de la bonne compagnie, écrivant sans mandat, sans contrôle, sans conscience, puisse, chaque matin, à propos de chaque événement, faire entendre sa voix au fond de chaque village, là où les grandes voix de ce monde, la religion, la science, le génie, l'autorité, l'instruction, pénètrent à peine à de rares intervalles et par de faibles échos. Il était de mode, il y a vingt-cinq ou trente ans, d'agiter le fantôme du prêtre tenant par le confessionnal les secrets et les consciences de toutes les familles, et un écrivain fit sur ce sujet un livre calomnieux, beaucoup lu alors, tombé depuis dans le mépris, dont on retrouve encore pourtant l'esprit et les inventions fantastiques dans les journaux les plus répandus. Or on pourrait avec plus de vérité écrire un livre intitulé : *le journal, l'homme et la famille*, et montrer ces mêmes écrivains qui plaisaient le repentir et calomniaient le pardon érigés en directeurs quotidiens de la conscience de leurs abonnés, et entretenant la dévotion de ces fidèles crédules envers les faux dieux et les fausses doctrines de la démagogie et du matérialisme. Or, si la tribune est muette, ces journalistes sont tout-puissants, car on n'entend qu'eux. Leur rôle baisse dès que la tribune est relevée. S'enrôle dans la presse qui veut. Les élus du pays montent seuls à la tribune ; les élus du talent y font seuls sensation ; pas une parole ne tombe de leurs lèvres qui ne soit ou ne puisse être contredite. Quand l'orateur parle, le journaliste n'est plus, en matière politique, que son secrétaire obligé. Le journaliste ne peut présenter une opinion qu'en l'accompagnant de la réponse. Les débats des Chambres prennent dans ses colonnes la place de sa prose, et, chaque matin, par-dessus sa tête, le premier article est rédigé par les premiers hommes du pays. Quand on trouvait dans un journal un discours de M. Guizot et un article de M. Allouy, il faut bien convenir qu'on plaçait au second rang l'article et l'opinion de M. Allouy. Il reste aux journalistes leur immense mission sociale, critique, littéraire, scientifique, artistique ; mais il n'est pas mauvais que l'opinion politique soit dirigée par les chefs de la politique, et qu'une pièce si difficile soit représentée par les premiers talents. Ainsi les dangers de la presse, nous le répétons à l'intention de ceux qui la redoutent (car, pour nous, la libre discussion produit toujours plus de bien que de mal⁴), les dangers de la presse sont diminués par la liberté en partie rendue à la tribune.

Les journaux anglais se sont plu à prétendre que l'octroi d'un peu de liberté était le signe d'une rupture avec le *parti catholique*, et un moyen de

⁴ Nous partageons à cet égard les opinions exprimées dans l'écrit si opportun du prince A. Galitzin, la *Liberté de la presse* (Paris, Doumic).

lui déplaire et de mettre la nation contre lui. Nous avons toujours protesté contre ce mot : le *parti catholique*, mot absurde, parce qu'il y a des catholiques dans tous les partis, unis de temps en temps pour la défense de ce qui leur est commun, la foi, — mot dangereux, parce qu'il permet d'attaquer la religion sous prétexte de politique. Mais tout reproche renferme une leçon. Qu'il soit possible de regarder ce qui est fait pour la liberté comme fait contre nous, n'est-ce pas une leçon bien amère? Notre choix est fait depuis longtemps; s'il ne l'eût pas été, les dernières expériences nous eussent éclairé à jamais.

En 1850 nous avons vu, après vingt ans de luttes, de défaites, de rigueurs ou de dédains du pouvoir, la religion plus populaire qu'elle ne l'avait été depuis un siècle, grâce à un Pape, à des évêques, à un clergé, à des laïques, ouvertement favorables à la liberté; en 1860, nous avons vu, après dix ans de faveurs, de silence, la cause de la religion méconnue, moquée, abandonnée, injustement tenue pour suspecte et hostile à la liberté. C'est là ce que nous n'oublierons jamais pour notre part. Nous savons bien que la lutte, les calomnies, les outrages, ont été promis à notre foi; mais c'est précisément pour cela qu'entre toutes les formes de gouvernement, nous préférons celle où les opinions combattues ont la parole, celle où toutes les causes ont le droit et le moyen d'être défendues, à condition de reconnaître sincèrement aux autres les mêmes droits et les mêmes moyens.

Au surplus, en prétendant que la liberté est rendue malgré les catholiques et contre eux, les journaux anglais se trompent grossièrement; elle ne pouvait au contraire nous arriver plus à propos, puisque depuis deux ans personne n'a plus souffert de son absence que les catholiques. S'il en est parmi nous, ce que je ne crois pas, qui médisent encore de la liberté, je les défie de ne pas condamner leurs doctrines par leur conduite; car la liberté, bon gré, mal gré, demeure leur seule ressource; elle est comme ces amis dédaignés qui, au moment du besoin, se montrent seuls fidèles et secourables, et rendent le bien pour le mal.

Nous avons reçu, ce mois-ci, deux grands exemples de l'usage que nous devons faire de la liberté de discussion.

C'est à la publicité que Mgr le cardinal de Bonald s'est adressé pour protester avec tant de fermeté contre les entraves que, quelques jours avant le 24 novembre, une circulaire ministérielle avait opposées à la circulation des actes épiscopaux. Le 15 décembre, un *communiqué* du ministère de l'intérieur, adressé aux journaux qui ont reproduit la lettre épiscopale, répond que tous les écrits sont soumis à la formalité du dépôt, aucun à une censure préventive. Usant de la liberté de discussion, il nous est permis de répliquer que, tant qu'on ne laissera pas les évêques eux-mêmes juges du caractère de leurs écrits, l'immunité assurée par la loi à leurs actes de juridiction sera en péril, et les imprimeurs, étant maîtres de distinguer dans tout ce qui sort de leur plume le spirituel du temporel, et de s'éclairer auprès des préfets, il

est impossible de ne pas voir dans cette immixtion peu convenable au moins une gêne, et le germe d'une censure préventive.

C'est à la publicité que Mgr le cardinal Mathieu s'est adressé, de son côté, avec autant de science que de verve, pour faire justice d'une brochure intitulée : *Pape et Empereur*, dont l'auteur avait imaginé de réunir le temporel et le spirituel à Paris, pour mieux les séparer à Rome, et de rendre tous les rois papes, afin d'empêcher le Pape d'être roi.

J'attends des discours un vrai service, c'est de nous délivrer des brochures, surtout des brochures anonymes, sortes de dominos sous lesquels les hommes politiques se plaisent à intriguer de temps en temps le public.

En voici une nouvelle, qui, sous ce titre : *L'empereur François-Joseph I^{er} et l'Europe*, fait depuis quelques jours un très-grand bruit à Paris et en Europe. Elle n'est pas signée; mais les tableaux de maîtres ne sont pas signés, et, cependant, à certains caractères, les connaisseurs savent juger que telle toile est de tel peintre, ou du moins d'un de ses élèves, et retouchée par le maître. A tort ou à raison, de même on prétend reconnaître au format, à l'éditeur, au ton, à la publicité, la valeur et l'origine des brochures, et l'on affirme que celle-ci est marquée au bon coin; on l'attribue à un de nos premiers financiers. On dit que c'est un conseil donné par la maison Péreire à la maison d'Autriche. Écrite avec mesure et habileté, elle rend saisissants par un résumé vigoureux tous les dangers que la situation de Venise fait peser, dans un avenir prochain, sur l'Autriche qu'elle ruine, sur l'Italie qu'elle in-surge, sur l'Europe qu'elle menace de conflagration, sur les budgets qu'elle écrase, sur les fortunes qu'elle déprécie. Selon le mot de Manin, l'Autriche à Venise est comme un fer de lance dans une plaie, il faut l'arracher avant de faire le pansement.

On ne saurait sympathiser plus profondément que nous ne l'avons toujours fait avec les destinées douloureuses de Venise.

Nous continuons à penser que si Venise eût été affranchie, la fédération italienne était faite. L'Autriche restant à Venise et entrant dans la fédération, l'Italie ne pouvait plus accepter. L'unité a été l'arme de guerre inventée afin de créer une armée assez forte pour repousser l'Autriche, arme dont le Piémont a abusé à son profit, et non au profit de l'Italie. « J'ai beau faire, disait dernièrement M. Capponi, il y a toujours en moi un Toscan et un Italien qui se battent. » On voit bien aussi que le Piémont fait violence aux Napolitains, dont la courageuse défense de Gaëte réveille les sentiments d'autonomie. Sans la nécessité de s'unir pour délivrer Venise, nul n'accepterait l'unité, la fédération prévaudrait, nous n'en doutons pas.

Nous croyons aussi qu'avant la guerre d'Italie il n'eût pas été chimérique de tenir à l'Autriche ce langage de la brochure :

« Il ne s'agit pas d'une province héréditaire et qui ferait tomber du front
« du jeune empereur une couronne vieille de huit siècles.

« La patrie des doges ne s'est pas donnée comme la Bohême et la Hon-

« grie. Elle n'a pas été conquise, elle n'est pas échue à la maison d'Autriche par mariage ou par succession. Son annexion date de soixante ans à peine, et elle a eu lieu par un procédé que des raisons politiques peuvent expliquer, mais non légitimer. Les stipulations du traité de Campo-Formio ont disposé, en effet, du sort d'un peuple libre, sans guerre, sans conquête, malgré ses plus solennelles protestations suivies bientôt des remontrances de la diplomatie.

« Ces circonstances, tout exceptionnelles, font voir que le lien qui attache la Vénétie au territoire impérial peut être dénoué sans faire naître, dans aucune province, l'espoir d'un sort semblable, ni créer un antécédent en sa faveur.

« Il s'agit, pour l'Autriche, de disposer d'un territoire dont l'acquisition a été, il y a soixante ans, entachée d'un vice originel, que des antipathies de races et le peu de durée de l'annexion n'ont pas permis d'amalgamer au reste de l'empire, et qui est plutôt un embarras qu'une ressource pour la défense de ses frontières naturelles. »

On a beau sourire, on a beau chercher vainement dans l'histoire l'exemple d'un souverain qui ait renoncé volontairement à une partie de son empire, et traiter cette prière de vertueuse chimère. Il était assurément plus difficile, il y a deux ans, de croire que la maison de Savoie céderait la Savoie que d'attendre de la maison d'Autriche le sacrifice de Venise, et l'on n'a pas oublié la lettre touchante écrite, en 1848, par Pie IX, à l'empereur d'Autriche, pour l'engager à renoncer purement et simplement à ses provinces italiennes.

Mais, qui ne le sent ? les circonstances ne sont plus les mêmes. Le sacrifice qui pouvait être proposé avant la guerre comme un devoir de conscience, comment l'attendre après que la guerre a fait du refus un devoir d'honneur ?

« Les esprits légers et chagrins imaginent seuls, » dit l'auteur de la brochure, « que les susceptibilités, même les plus nobles, les plus légitimes, puissent l'emporter, dans les crises suprêmes ; sur la raison d'État. »

A ce grand mot, la *raison d'État*, l'auteur ajoute toute une combinaison financière. On payera Venise six cents millions. Ce n'est plus seulement une bonne politique, ce sera une bonne affaire.

Si ces offres sont acceptées à Vienne, nul n'a le droit de se montrer plus difficile que l'Autriche, et ce sera fort heureux pour Venise. Mais est-il possible de le supposer ? Est-il délicat de proposer à un autre, surtout à un pauvre, un marché qu'on n'accepterait pas pour soi-même ?

Avant de donner de pareils conseils, il serait juste de se mettre à la place de ceux auxquels ils s'adressent. Nous désirons bien ardemment que Venise soit délivrée, mais nous ne souhaitons pas que l'Autriche soit humiliée. Or supplier l'empereur de renoncer à ce qu'il croit son droit, ce n'est qu'une chimère, mais lui proposer de le vendre, c'est une insulte. Qui donc oserait

demander à la France de céder l'Alsace, la Corse même, pour un milliard? Quoi! au moment où l'on proclame que les peuples s'appartiennent, on transforme les Vénitiens en un objet de commerce? Quoi! au moment où l'on remonte aux rois que la souveraineté n'est pas la propriété, on excite un empereur à traiter une province comme une maison à vendre! Le tentateur s'expose à entendre cette réponse : *Un peuple ne vit pas seulement de pain*. Pense-t-on qu'un souverain, qu'un peuple, porte moins haut sa dignité qu'un homme? Que dis-je? lorsque la susceptibilité va jusqu'à l'orgueil, elle est un défaut dans l'individu, mais elle est une vertu dans une nation : cet orgueil jaloux se nomme le patriotisme. Six cents millions, c'est un beau denier! L'Autriche, après les avoir reçus, serait plus riche, mais, de bonne foi, qui ne l'estimerait moins?

A qui donc serait d'ailleurs rendue Venise? Au Piémont! En ce cas, la France ne se contenterait pas de subir l'unité de l'Italie, elle se chargerait de l'opérer, de la garantir, de la payer! La laisser faire est imprudent, la faire serait injustifiable.

Si, au point où les choses sont arrivées, une guerre est peut-être évitée, comme nous le souhaitons ardemment, Venise peut encore être affranchie et rendue à elle-même par une combinaison de la diplomatie, non par une spéculation de la Bourse.

Ce n'est pas de sitôt d'ailleurs que la finance sera transformée en une œuvre pour la rédemption des peuples captifs. Voilà qu'un autre banquier connu imagine, au même moment, de guérir l'empire turc par un emprunt. Cet empire succombe sous le poids de ses dettes, on le sauvera par une dette nouvelle; c'est de l'homœopathie financière. On n'avertit pas le public que les fonds turcs, déjà créés, se vendent au-dessous du cours d'émission du nouvel emprunt, ou plutôt ne se vendent pas du tout. On ne craint pas d'appeler, par l'appât d'un intérêt de 9 3/4 pour 100, les économies des petites bourses à soutenir un chancelant édifice que l'Europe et l'humanité ont intérêt à laisser tomber. On ferme la bouche aux critiques des journaux en achetant leurs colonnes pour y afficher ses annonces. Ce scandaleux exemple démontre assez que les financiers sont de médiocres conseillers de la politique.

Pour le rachat de Venise, on allègue la cession de la Louisiane en 1803 contre quatre-vingts millions, et on appelle ce précédent une *sage résolution*¹. On oublie que cet abandon d'un territoire plutôt que d'une population, vivement combattu alors par le ministre de la marine, a toujours été regretté, qu'il a mis les États-Unis en possession des bouches du Mississipi et du golfe du Mexique, sans autres voisins que les Espagnols. L'exemple n'est pas heureusement choisi. Il est précisément cité dans le Message du président des États-Unis du 3 décembre 1860, comme il l'avait été dans les Messages

¹ M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome IV.

de 1858 et de 1859, pour justifier le projet d'acheter à l'Espagne l'île de Cuba. Or on se rappelle peut-être que le 31 décembre 1858¹ le maréchal O'Donnell, en réponse au premier de ces messages, s'écriait : « Le gouvernement est disposé à demander la satisfaction voulue pour une *pareille insulte*... Il repousse avec énergie des propositions si *déshonorantes*... » « C'est une question de dignité et d'honneur, répétait-il le 4 janvier 1859..., *tout l'or qui pourrait être amoncelé* serait insuffisant pour déterminer l'Espagne... » Croit-on l'Autriche moins fière que l'Espagne, et le comte de Rechberg est-il un esprit moins *léger* et moins *chagrin* que le duc de Tétuan?

Puisque nous avons parlé du *Message* du président des États-Unis, arrêtons-nous un instant à ce testament du vieux James Buchanan. Il contient à la fois une protestation injuste et une bonne leçon. « Pourquoi, dit-il, l'union des États est-elle menacée de se voir détruite? L'immixtion prolongée et sans ménagements du peuple du Nord dans la question de l'esclavage des États du Sud a produit à la fin ses conséquences naturelles... Tout ce que les États à esclaves ont jamais demandé, c'est qu'on les laisse tranquilles, qu'on leur permette de diriger à leur gré leurs institutions intérieures... »

Or, pour qui connaît un peu l'histoire des États-Unis, cette assertion est précisément le contraire de la réalité. C'est la politique du Sud qui a constamment envahi les institutions fédérales. La Constitution ne prononce pas une seule fois le nom d'*esclave*. En 1820, la patrie a été divisée en deux, et l'esclavage permis dans l'une des fractions. La chasse aux territoires, la fureur d'annexion et de conquête date de cette époque. En 1850, le Sud a obtenu que tous les magistrats de l'Union, dans tous les États, pussent être mis en réquisition pour saisir les esclaves fugitifs. Il a depuis obtenu le droit d'organiser l'esclavage dans les *territoires*, le droit de transporter les esclaves dans tous les États. Il a fait nommer douze présidents sur dix-huit, dominé dans le Congrès, monopolisé les hautes fonctions, ressuscité la traite. Le jour est venu enfin où le Nord, plus riche, plus peuplé, plus éclairé, se réveille et résiste à ces honteux progrès accomplis, dans une nation de vingt-trois millions d'âmes, au profit des trois cent mille propriétaires de quatre millions d'esclaves, et le président Buchanan accuse le Nord d'envahissement! C'est d'engourdissement que le genre humain l'accuse, en applaudissant au triomphe tardif de l'élection d'Abraham Lincoln.

La Caroline du Sud, dit-on, menace de se séparer de l'Union, ou plutôt elle répète la menace qu'elle a déjà vingt fois proférée. Sur ce point, le *Message* de M. Buchanan est sans réplique. Il dit très-bien : « Le lien fédéral n'est pas un cordon de sable que peut traverser et rompre le premier flot arrivant en sens contraire dans l'opinion publique d'un État quelconque. » Il cite cette belle parole du général Jackson, en 1833 : « On ne saurait re-

¹ *Moniteur*, janvier 1859.

connaître à un État isolé le droit de se libérer à volonté et sans le consentement des autres États de ses obligations les plus sacrées, et de mettre en péril la liberté et le bonheur des millions d'hommes qui composent cette Union. » Mais n'est-ce pas un péril analogue, ce prétendu droit des États du Sud « de d'riger à leur gré leurs *institutions intérieures* ? » On ne laissera pas se séparer la Caroline ou la Géorgie, et quand même on le tolérerait, qui donc y perdrait, sinon la Caroline et la Géorgie ? L'éloquent abolitionniste Charles Summer, dans un de ses infatigables discours, si pleins de puissance et d'originalité, raconte l'apologue suivant : « On trouva un jour le singe du *Jardin des Plantes*, à Paris, mordant et déchirant la corde qui le tenait suspendu au dessus du sol. Ce singe, dit un savant professeur, montre la différence qui sépare l'homme de la brute. Il voit ce qu'il fait ; mais il ne voit pas la conséquence, qui est de le jeter par terre. Les États à esclaves mordent et déchirent la corde qui les tient attachés au Nord ; comme le singe, ils ne voient pas la conséquence, qui est leur chute ! »

L'empereur de la Chine n'est pas mieux inspiré, sans quoi il ne résisterait pas tant aux relations avec l'Europe. Mais l'Europe persévère. De glorieux combats, qui ont, hélas ! coûté la vie à un jeune officier du plus grand mérite, mort comme ses pères pour la cause chrétienne et française, le comte Albéric de Damas, ont ouvert à nos ambassadeurs les portes de Péking. L'empereur avait fui, et l'on a pu craindre que, trop bien conseillé, il ne se fût fîé, pour nous combattre, à l'hiver et à l'espace. Mais le traité a pu être signé le 26 octobre, dans la capitale même de la Chine. Une large indemnité sera payée. On rétablit la croix sur la cathédrale de Péking, et on rouvre les églises à ces religieux dont M. Pepoli est en train de supprimer les couvents aux environs de Rome. Ce prodigieux événement, dont les détails seront bientôt connus, ferme, par un coup d'éclat, l'année 1860, si pleine, en Europe, de tristesses et d'inquiétudes. On dit : Qu'allons-nous faire en Chine ? Il est bien plus vrai de s'écrier : Que faisons-nous en Europe, victimes et jouets de divisions continuelles, lorsque nous pouvons, unis ensemble, accomplir de si grandes choses en Chine, en Afrique, dans tout l'univers ? Puissent les nuages qui assombrissent d'avance l'année 1861 être écartés par la main de Dieu ! Puisse cette année, délivrée du fléau des combats, voir renaitre la paix, grandir la liberté, fleurir la foi ! N'est-ce pas là souhaiter, à la manière des enfants et avec leur naïveté, que l'année soit bonne et heureuse ?

Le Secrétaire de la Réduction,

P. DOUHAIRE.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CINQUANTE ET UNIÈME

(QUINZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE.)

Nota. Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABBREVIATIONS : C. R., compte rendu ; art., article.

- Abolition (L') des octrois en Belgique, par M. Frédéric Passy. 1^{er} article, 266 ; 2^e article, 417.
- Agriculture (L') française; Principes d'agriculture appliqués aux diverses parties de la France par M. Louis Gossin, article de M. Michel. 347.
- AGUESSEAU (D') — *Le chancelier d'Aguesseau, sa conduite et ses idées politiques*, par M. Francis Monnier. — *Le duc d'Orléans et le chancelier D'Aguesseau, études morales et politiques*, par M. Oscar de Vallée, compte rendu, 176.
- AMÉRO** (Justin). Les Quakers, leur passé et leur présent. 301.
- Antécédents et Conséquences de la situation actuelle, art. de M. le comte de Falloux, 5.
- AUDLEY** (C. F.). Le Catholicisme et le Jansénisme en Hollande au point de vue puséyste, 23.
- Bataille (La) de Castelfidardo, art. de M. Cochin, 194.
- BAUNARD** (l'abbé), 561. V. Théodulfe.
- BEAUMONT** (G. de), 690. V. Tocqueville.
- BELGIQUE**. — L'abolition des octrois en Belgique, 266-417.
- BENOIT D'AZY** (A.). Les Kabyles du Djéjé, 374. C. R.
- BERGER DE XIVREY**, 368. V. Mémoire sur le style, etc.
- BERRYER**, 563. V. Le Ministère public et le Barreau.
- BESANÇON**. *Description historique des monuments et établissements publics de Besançon*, par M. Alex. Guénart, 377. C. R.
- BLANC** (H.), 365. V. Éléments de statistique.
- BONNECHOSE** (Louis de), 580. V. Dernière Légende de la Vendée.
- BOSSUET**, 218. V. Leibnitz et Bossuet.
- BOUDIN**, 365. V. Éléments de statistique.
- BOURGOING** (F. de). Les Nationalités et les Frontières naturelles, 247.

Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro de décembre 1860.

- BROGLIE** (Le prince A. de), Leibnitz et Bossuet, 218.
- BUFFON**. *Correspondance inédite de Buffon*, annotée par M. H. Nadault de Buffon, 376. C. R.
- Bulgares (Du Retour des) au catholicisme, art. du R. P. Louis Lescoeur, 397.
- BULGARIE**, 597. V. Bulgares.
- CARLIER** (Auguste), 379. V. Le Mariage aux États-Unis.
- CARRON** (L'abbé), 179. V. La Religion expliquée.
- Catholicisme (Le) et le Jansénisme en Hollande au point de vue puseyste, 23, art. de M. Audley.
- CAVOUR** (Le comte de), 197.
- CHAMOUNI**. La Vallée de Chamouni, art. de M. X. Marmier, 457.
- CIRCOURT** (Adolphe de). Littérature populaire de l'Espagne, 535.
- COCHIN** (Augustin). La Religion catholique exposée brièvement et simplement, 179. C. R. — De la Famille, leçons de philosophie morale, 180. C. R. — Vies de huit vénérables veuves, religieuses de la Visitation, 181. C. R. — La Voie douloureuse des Papes, 182. C. R. — Infantines, 183. C. R. — La Bataille de Castelfidardo, 195. — Manuscrit pictographique, 378. C. R. — Le Mariage aux États-Unis, 379. C. R. — De la Liberté de l'histoire. — De la Liberté individuelle, 565. C. R. — Revue d'économie chrétienne, 566.
- Commentaire théorique et pratique des lois d'expropriation pour cause d'utilité publique*, par MM. de Peyronny et Delamarre, 367. C. R.
- Confédération (La) argentine, art. de M. Hournon, 171.
- Constitution (La) de 1852 et le Décret du 24 novembre*, par M. Léonce de Lavergne, 741. C. R.
- Décret (Le) du 24 novembre et la Situation, art. de M. H. Moreau, 741.
- Décret (Du) du 24 novembre 1860, par M. Saint Marc Girardin, 741. C. R.
- DELAMARRE**, 367. V. Commentaire.
- Dernières (Les) Lettres pastorales des évêques, art. de M. Douhaire, 335.
- Dernière Légende de la Vendée, Louis de Bonnechose, page du roi Charles X, 380. C. R. ¶
- DESPORTES** (Fernand). Les Croisades de saint Louis, 567. C. R.
- DESVAUX**, 374. V. Kabyles.
- DOMENECH** (L'abbé), 378. V. Manuscrit pictographique.
- DONEY** (Mgr), évêque de Montauban, 359. Citation.
- DOROGHI** (P.), Théodulfe, évêque d'Orléans, 569. C. R.
- DOUHAIRE** (P.). La Veille, roman russe, 117. — Les Événements de Syrie, 175. C. R. — Les Dernières Lettres pastorales des évêques, 335. — Histoire de la première croisade, 355. C. R. — Notice sur Mahomet, 358. C. R. — Le Ministère public et le Barreau, 563. C. R. — Réponse à une attaque de M. J. de Lasteuryrie, 777.
- DUVERGIER DE HAURANNE**, 359. V. Histoire du gouvernement parlementaire.
- ÉCONOMIE POLITIQUE**. — L'Abolition des octrois en Belgique, 266-416.
- Éléments de statistique et de géographie générales*, par MM. Boudin et Blanc, 365. C. R.
- Infantines, moralités*, par M. Ortolan, 185. C. R.
- ÉPINOIS** (H. de l'), 571. V. Louis XVI.
- ESPAGNE**. — Littérature populaire de l'Espagne, 535.
- Estudios de critica*, par M. Piferrer, 535. C. R.
- ÉVÉNEMENTS (LES) DU MOIS**. — *Septembre* : L'invasion des États de l'Eglise. — La théologie du Siècle. — La France et le Piémont. — Mazzini et Victor-Emmanuel. — Les discours de l'empereur, de M. Villemain, de M. Solar. — Les conseils municipaux. — Les recommandations de M. Dupin. — 186.
- Octobre* : Les scrupules du Siècle et de l'Opinion nationale. — Le Siècle et le général de la Moricière. — *Le Courrier de Lyon*. — *La Revue des Deux-Mondes*. — *Le Times* et Naples. — Mgr Landriot et l'optimisme chrétien, 584.
- Novembre* : Le rapport du général de la Moricière. — La lettre de M. de Montalembert à M. de Cavour et la presse étrangère. — Les réformes en Autriche. — Les circulaires du ministère de l'intérieur. — *Le Liban*. — *La Chine*. — L'élection du président aux États-Unis, 572.

- Décembre** : Le décret du 24 novembre et ses conséquences. — Lettres des cardinaux Bonald et Mathieu. — La brochure l'Empereur François-Joseph I^{er} et l'Europe. — Le rachat de la Vénétie. — Le message du président des États-Unis. — Le traité de Pékin, 779.
- Expédition (L') de Rome en 1849**, art. de M. L. de Gaillard. 1^{re} partie, 202. — 2^e partie, 487.
- FALLOUX** (Le comte de). Antécédents et Conséquences de la situation actuelle, 5.
- Famille (de la), leçons de philosophie morale**, par M. Amédée de Margerie, 180. C. R.
- FEUILLET** (M. Octave), auteur dramatique : *Dalila, le Roman d'un jeune homme pauvre, la Tentation, Rédemption*, art. de M. de Pontmartin, 518.
- FLORENTIUS**, 30 et suiv.
- FRANCE**. — Antécédents et Conséquences de la situation actuelle, 5. — Mémoire pour servir à l'histoire de mon temps, tome III, 52. — L'expédition de Rome en 1849, 202-487. — Dernières Lettres pastorales des évêques, 335. — Les Intérêts religieux de la politique française. — Le décret du 24 novembre et la situation, 741.
- FRESNEAU**, 210. Citation.
- FRIAS** (Félix), 171. V. Confédération argentine.
- FOISSET** (Th.). Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps, tome III, 52. — Correspondance inédite de Buffon, 376. C. R.
- FOURNEL** (Victor). Raphaël d'Urbin, sa vie, ses œuvres, 88.
- GAILLARD** (Léopold de). L'Expédition de Rome en 1849, 1^{er} art., 202 ; 2^e art., 487.
- GALITZIN** (Le prince Augustin). Madame Swetchine et la Critique en Russie, 285.
- GEERT GROOTE** (Gerardus Magnus), 27 et suiv.
- GERVAIS** (Ernest), 567. V. Croisades.
- GIGOT** (Albert). M. de Tocqueville, 690.
- GOSSIN** (Louis), 347. V. Agriculture.
- Gouvernement (du) parlementaire**, par M. Prévost-Paradol, 741.
- GRÈCE**. — Le comte André Métaxa et le Parti napiste en Grèce, art. de M. F. Lenormant, 604.
- GUÉNARD** (Alex.), 377. V. Besançon.
- GUIBERT** (Mgr), archevêque de Tours, 340. Citation.
- GUIZOT**, 52. V. Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.
- HAUSSONVILLE** (D'), 741. V. Lettre au Sénat.
- HENRI IV**. La Politique de Henri IV en Italie, art. de M. Ch. Mercier de Lacombe, 631.
- HÉRICAULT** (Ch. d'), 181. V. Vie des huit vénérables veuves.
- Histoire de la première croisade**, par M. Peyré, 355. C. R.
- Histoire de l'Église soi-disant janséniste de Hollande, précédée d'une introduction sur les temps primitifs et sur les frères de la vie commune**, par le Rév. J. M. Neale, art. de M. Audley, 23.
- Histoire du gouvernement parlementaire en France**, par M. Duvergier de Hauranne, tome IV, 559. C. R.
- Histoire de la liberté politique en France**, par M. J. de Lasteyrie, 362. C. R.
- HOLLANDE**. — Le Jansénisme et le Catholicisme en Hollande, 23.
- HOURNON** (A.). La Confédération argentine, 171.
- HUE** (François), 571. V. Louis XVI.
- Intérêts (Les) religieux de la politique française**, article inédit de M. de Vatimesnil, 581.
- ITALIE**. — L'Unité de l'Italie, 289. — La Politique de Henri IV en Italie, 631.
- JACQUEMET** (Mgr), évêque de Nantes, 339. Citation.
- Jansénisme (Le) en Hollande**, 25.
- Kabyles (Les) du Djerjera**, par M. Desvauv, 374. C. R.
- KATKOFF**, 285 et suivantes. Citations.
- LAFOND** (Edmond), 182. V. Voie douloureuse des Papes.
- LASTETRIE** (Jules de), 362. V. Histoire de la liberté. — Réponse à une attaque de M. J. de Lasteyrie, 777.
- LATOUR** (Antoine de). Besançon, description historique des monuments de cette ville, 377.
- LAVERGNE** (Léonce de) 741. V. Constitution de 1852.
- LEBLANT** (Edmond). Mémoire sur le style du Nouveau Testament, 368. Compte rendu.

- LEFÈVRE-PONTALIS** (Amédée). Louis de Bonnechose, page du roi Charles X, 380. C. R. — 565. V. De la Liberté de l'histoire.
- LEFÈVRE-PONTALIS** (Antonin), 565. V. de la liberté individuelle.
- LEIBNITZ**. — *Oeuvres de Leibnitz*, publiées par M. le comte Foucher de Careil; art. de M. le prince de Broglie, 218.
- LENORMANT** (François). Le comte André Métaxa et le Parti napiste en Grèce, 604. — 175. V. Syrie.
- LESCOEUR** (Le R. P. Louis). Du Retour des Bulgares au catholicisme, 397. Lettre à M. le comte de Cavour, par M. le comte de Montalembert, 197. *Lettre au Sénat*, par M. le comte d'Haussonville, 741. *Liberté (De la) de l'histoire*, par M. Amédée Lefèvre-Pontalis, 565. C. R. *Liberté (de la) individuelle*, par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, 565. C. R. *Liberté (De la) de la presse*, par M. Léon Vingtain, 741. Littérature populaire de l'Espagne, art. de M. A. de Circourt, 533. Louis XVI. — *Dernières Années du règne et de la vie de Louis XVI*, par M. François Hue; troisième édition, revue sur les papiers laissés par l'auteur, précédée d'une notice sur M. Hue par M. René du Ménil de Méricourt, son petit-gendre, et d'un avant-propos par M. H. de l'Épinois, 571. C. R.
- MAHOMET**. — *Notice sur Mahomet*, par M. Re naud, de l'Institut, 358. C. R. *Manuscrit pictographique, précédé d'une notice sur l'idéographie des Peaux-Rouges*, par M. l'abbé Domenech, 378. C. R.
- Mariage** (Le) aux États-Unis, par M. Auguste Carlier, 379. C. R.
- MARGERIE** (Amédée de), 180. V. Famille.
- MARGRY** (P.). Les Français à la Nouvelle-Zélande, 1825-1847, 650.
- MARNIER** (X.). Une Entrée en Suisse, 72. — La Vallée de Chamouni, 457.
- MÉAUX** (Le vicomte C. de). Dernières Années du règne de Louis XVI, 561. C. R. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, tome III, art. de M. Foisset, 52. *Mémoire sur le style du Nouveau Testa-*
- ment et sur l'établissement du texte*, par M. Berger de Xivrey, 368. C. R.
- MÉNIL** (Du) DE MÉRICOURT, 571. V. Louis XVI.
- MENNAIS** (L'abbé F. de la), 68.
- MERCIER DE LACOMBE** (Ch.). La Politique de Henri IV en Italie, 631. Métaxa (le comte André) et le Parti napiste en Grèce, 604.
- MICHELI** (L. C.). Du Progrès agricole, 345. *Ministère (Le) public et le Barreau*, avec une introduction par M. Berryer, 565. C. R.
- MONNIER** (Francis), 176, V. d'Aguesseau.
- MONTALEMBERT** (Le comte de). Lettre à M. le comte de Cavour, 197. — Le duc de Norfolk, 766.
- MORREAU** (H.). Le chancelier d'Aguesseau. — Le duc d'Orléans et le chancelier d'Aguesseau, 176, C. R. — Histoire du gouvernement parlementaire en France, 359, C. R. — Histoire de la liberté politique en France, 362, C. R. — Éléments de statistique, 365, C. R. — Commentaire théorique et pratique des lois d'expropriation, 367 C. R. — M. de Vatimesnil, 554. — Le Décret du 24 novembre et la Situation, 741.
- MOURAIN DE SOURDEVAL**, 184. V. Rivau-deau.
- MOUY** (Ch. de). Œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, 184, C. R.
- NADAULT DE BUFFON**, 376. V. Buffon. Nationalités (les) et les Frontières naturelles art. de M. de Bourgoing, 247.
- NEALE** (J. M.). 23. V. Histoire de l'Église de Hollande.
- NÉCROLOGIE**. M. de Vatimesnil, 554. — Le duc de Norfolk, 766.
- NORFOLCK** (le duc de). Notice nécrologique par M. le comte Ch. de Montalembert, 766.
- NOUVELLE-ZÉLANDE**. Les Français à la Nouvelle-Zélande, art. de M. Margry, 650. *Observaciones sobre la poesia popular, con muestras de romances catalanes inéditos*, 535. C. R.
- Octavius, légende par M. l'abbé H. Perreye, 727.
- ORTOLAN** (Elzéar), 183. V. Enfantsines.
- PASSAVANT**, 88, V. Raphaël.
- PASSY** (Frédéric). L'Abolition des octrois en Belgique, 266-417.

- FERRAYVE** (l'abbé Henri). Octavius, légende, 727.
- PÉTRÉ**, 355. V. Histoire de la première croisade.
- PETRONNY** (de). 367. V. Commentaire.
- PIE IX**. Lettre de S. S. le Pape Pie IX à Mgr. l'évêque d'Orléans, 170.
- PITRA** (dom), 25, citations.
- PHILOSOPHIE**. Leibnitz et Bossuet. 218.
- PONPALIER** (Mgr.), 650 et suivantes.
- PONTMARTIN** (le comte A. de). M. Octave Feuillet, auteur dramatique, 518.
- PRÉVOST-PARADOL**, 141. V. du Gouvernement parlementaire.
- Proben portugiescher und catalanischer Volksromanzen*. 533. C. R.
- Quakers** (les), leur passé et leur présent, art. de M. Justin Améro. 301.
- QUESTION ROMAINE**, Antécédents et Conséquences de la situation actuelle, 5. — Rome devant l'Europe, 168. — L'Expédition de Rome en 1849, 202-487. — Les Volontaires pontificaux à cheval, 324. — L'Unité de l'Italie, 389.
- Raphaël d'Urbini et son père Giovanni Santi*, par le docteur J. D. Passavant, art. de M. Victor Fournel, 88.
- RAUDOT**. L'Unité de l'Italie, 386.
- REINAUD**. 358. V. Mahomet.
- RELIGION**. Le Catholicisme et le Jansénisme en Hollande, 23. — Du Retour des Bulgares au catholicisme, 397.
- Religion (la) catholique exposée brièvement et simplement* par l'abbé Carron, 179. C. R.
- Réponse à une attaque de M. de Lasteyrie, 777.
- Revue d'Économie chrétienne*, 566.
- RIVAudeau**. Les Œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, par Mourain de Sourdeval, 184. C. R.
- ROMAN**. La Veille, 117.
- ROME**. Rome devant l'Europe, 168. — L'Expédition de Rome en 1849. 202-487. — Les Volontaires pontificaux à cheval, 324.
- RUSSIE**. Mme. Swetchine et la critique en Russie, 285.
- SAINT-MARC GIRARDIN**, 741. V. Du décret du 24 nov. 1860.
- SAUZET**. Rome devant l'Europe, extrait 168.
- SUISSE**. Une Entrée en Suisse, par M. X. Marmier, 72.
- SWETCHINE** (Mme), et la Critique en Russie, art. de M. le prince A. Galitzin, 285.
- SYRIE**. Affaire de Syrie, 341. — Les Derniers Événements de Syrie, par M. F. Lenormant, 175. C. R.
- THÉÂTRE**, 518. V. M. Octave Feuillet.
- Théodulfe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury-sur-Loire*, par M. l'abbé Baudnard, 566. C. R.
- THIERRY** (de), 650 et suiv.
- TOCQUEVILLE** (de) *Œuvres et correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville* publiées et précédées d'une notice, par M. Gustave de Beaumont, art. de M. Alb. Gigot, 690.
- TOURNON** (le comte Philippe de). Les Volontaires pontificaux à cheval, 324.
- Tourghéniéff** (Ivan). 117. V. la Veille.
- VALLÉE** (Oscar de). 176. V. d'Aguesseau.
- VATIMÉSNIL** (H. de). Les Intérêts religieux de la politique française, 581.
- VATIMÉSNIL** (M. de). Notice nécrologique, par M. H. Moreau, 555.
- Veille** (la), roman russe d'Ivan Tourghéniéff, 117.
- Vies de huit vénérables veuves, religieuses de la Visitation*, par la R. M. de Chaugy, nouvelle édition, par M. Ch. d'Héricault, 181. C. R.
- VINGTAIN** (Léon), 741. V. De la Liberté de la presse.
- VOGUÉ** (le comte Melchior de). Affaires de Syrie, 341.
- Voie (la) douloureuse des Papes*, par M. Edmond Lafond, 182. C. R.
- Volontaires** (les) pontificaux à cheval, par M. le comte Philippe de Tournon. 324.
- VOYAGES**. Une Entrée en Suisse, 72. — La Vallée de Chamouni, 457.

TABLE

DU TOME QUINZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CINQUANTE ET UNIÈME DE LA COLLECTION.)

SEPTEMBRE.

Question romaine. Antécédents et Conséquences de la situation, par A. DE FALLOUX, de l'Académie française.	5
Le Jansénisme en Hollande, par C. F. AUDLEY.	23
Le troisième volume des <i>Mémoires de M. Guizot</i> , par FOISSET.	52
Une Entrée en Suisse, X. MARNIER.	72
Raphaël d'Urbin, d'après les derniers travaux, par FOURNEL.	88
La Veille, roman russe d'Ivan Tourghénieff, par V. P. DOUBAIRE.	117
MÉLANGES. — Rome devant l'Europe, par M. SAUZET.	168
Lettre de N. S. P. le Pape à Mgr l'évêque d'Orléans.	170
La Confédération Argentine.	171
BIBLIOGRAPHIE :	
Les Événements de Syrie, de M. François Lenormant, par M. P. DOUBAIRE.	175
Le Chancelier d'Aguesseau, de M. Oscar de Vallée, par M. H. MOREAU.	176
La Religion catholique exposée brièvement et simplement, de l'abbé Carron.	179
De la Famille, leçons de philosophie morale, de Arnédés de Margerie.	180
Vies de huit vénérables veuves, religieuses de la Visitation, de M. Ch. d'Héricault.	181
La Voie douloureuse des Papes, de M. Edmond Lafond.	182
Enfantines, moralités de M. Elzéar Ortolan par M. AUGUSTE COCHIN.	183
Les Œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, de M. C. Mourain de Sourdeval, par M. CHARLES DE MOUY.	184
Les Événements du mois.	186
Bataille de Castelfidardo, par A. COCHIN.	194

OCTOBRE.

Lettre à M. le comte de Cavour, par CHARLES DE MONTALEMBERT, de l'Acad. franç.	197
L'Expédition de Rome en 1849, par LÉOPOLD DE GAILLARD	262
Leibnitz et Bossuet, par A. DE BROGLIE	218
Les Nationalités et les Frontières naturelles, par FRANÇOIS DE BOURGOING	247
L'Abolition des octrois en Belgique, par FRÉDÉRIC PASSY	266
Madame Svetchine et la Critique en Russie, par le prince A. GALITZIN	285
Les Quakers, par JUSTIN AMÉRO	391
Les Volontaires pontificaux à cheval, par le comte PHILIPPE DE TOURNON	324
MÉLANGES. — Dernières Lettres pastorales des évêques, par P. DOUHAIRE	335
Affaires de Syrie, par M. DE VOGUÉ	341
Du Progrès agricole, par L. C. MICHEL	347
BIBLIOGRAPHIE :	
Histoire de la première croisade de M. Peyré, par M. P. DOUHAIRE	355
Histoire du gouvernement parlementaire en France, de M. Duvergier de Hauranne	359
Histoire de la liberté politique en France, de M. Jules de Lasteyrie	362
Éléments de statistique et de géographie générales, de MM. C. M. Boudin et H. Blanc	365
Commentaire théorique et pratique des lois d'expropriation pour cause d'utilité publique, de MM. de Perdonney et Delamarre, par M. H. MOREAU	367
Mémoire sur le style du Nouveau Testament et sur l'établissement du texte, de M. Berger de Xivrey, par M. E. LEBLANT	368
Les Kabyles du Djerjera, de M. Desvaux, par M. A. BENOIST D'AZY	374
Correspondance inédite de Buffon, de M. Nadault de Buffon, par M. FOISSET	376
Besançon, Description historique des monuments et établissements publics de cette ville, de M. Alexandre Guénard, par M. A. DE LATOUR	377
Manuscrit pictographique de M. l'abbé Domenech	378
Le Mariage aux États-Unis, de M. A. Carlier, par M. AUGUSTE COCHIN	379
Dernière Légende de la Vendée, de M. L. de Bonnechose, par M. A. LEFÈVRE-PONTALIS	380
Les Événements du mois	381

NOVEMBRE.

L'Unité de l'Italie, par RAUDOT	389
Du Retour des Bulgares au catholicisme, par LOUIS LESCEŒUR, prêtre. O. I. C.	397
L'Abolition des octrois en Belgique. (fin), par FRÉDÉRIC PASSY	416
La Vallée de Chamouni, par X. MARMIER	457
La Politique française à Rome sous la République, par LÉOPOLD DE GAILLARD	487
M. Octave Feuillet auteur dramatique, par A. DE PONTMARTIN	514
Littérature populaire de l'Espagne, par ADOLPHE DE CIR COURT	533
M. de Vatimesnil, par HENRY MOREAU	554
BIBLIOGRAPHIE :	
Le Ministère public et le Barreau, avec une introduction de M. Berryer, par M. P. DOUHAIRE	564
De la Liberté de l'histoire, de M. Amédée Lefèvre-Pontalis; la Liberté individuelle, de M. Antonin Lefèvre-Pontalis	565

Revue de l'économie chrétienne, Annales de la charité, par M. A. COCHIN.	566
Les Croisades de saint Louis, de M. Ernest Gervais, par M. FERNAND DES- PORTES	567
Théodulfe, évêque d'Orléans, et abbé de Fleury-sur-Loire, de M. l'abbé Baunard, par M. P. DONOCHI.	569
Dernières Années du règne et de la vie de Louis XVI, de M. François Hue, par M. C. DE MEAUX.	571
Les Événements du mois.	572

DÉCEMBRE.

Les Intérêts religieux de la politique française, par F. DE VATESNIL	581
Un des Libérateurs de la Grèce. — A. Métaxa, par LENORMANT,	604
La Politique de Henri IV en Italie, par CH. MERCIER DE LACOMBE.	631
Les Établissements français dans la Nouvelle-Zélande, par P. MARGY.	650
Alexis de Tocqueville, par ALBERT GIGOT.	680
Octavius, par l'abbé PÉREYVE.	727
Le Décret du 24 novembre et la Situation, par HENRY MOREAU.	741
Le Duc de Norfolk, par le comte DE MONTALEMBERT de l'Académie française.	766
Mélanges : Réponse à une attaque de M. de Lasteyrie.	777
Les Événements du mois.	779

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUINZIÈME VOLUME.



